



HAL
open science

Conseillers et conseillères agricoles en France (1945-1983) : l'amour du progrès aux temps de la "révolution silencieuse"

Sylvain Brunier

► **To cite this version:**

Sylvain Brunier. Conseillers et conseillères agricoles en France (1945 -1983) : l'amour du progrès aux temps de la "révolution silencieuse". Histoire. Université de Grenoble, 2012. Français. NNT : 2012GRENH016 . tel-01439208v2

HAL Id: tel-01439208

<https://theses.hal.science/tel-01439208v2>

Submitted on 10 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : SHPT/HISTOIRE

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Sylvain BRUNIER

Thèse dirigée par **Anne-Marie GRANET-ABISSET**

préparée au sein du **Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes** dans l'**École Doctorale des Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire**

Conseillers et conseillères agricoles en France (1945-1983).

L'amour du progrès aux temps de « la révolution silencieuse »

Thèse soutenue publiquement le **4 décembre 2012**,
devant le jury composé de :

M. Jean-Luc MAYAUD

Professeur des universités, Université Lyon 2 (Président)

Mme Anne-Marie GRANET-ABISSET

Professeur des universités, Université de Grenoble (Directeur de thèse)

Mme Claire LEMERCIER

Directrice de recherche, CNRS (CSO) (Rapporteur)

M. Laurent RIEUTORT

Professeur des universités, Université de Clermont-Ferrand (Rapporteur)

Mme Anne DALMASSO

Professeur des universités, Université de Grenoble (Membre)

M. Jacques REMY

Directeur de recherche, INRA (Membre)



A mes Proches,

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer cette étude, en espérant qu'il puisse entrer en résonance avec leurs propres questionnements de chercheurs. Au moment d'achever ce travail de cinq années, réalisé dans des conditions matérielles qu'envieraient bon nombre de doctorants en sciences humaines, ma reconnaissance va à ma directrice de thèse, Anne-Marie Granet-Abisset, ainsi qu'à l'ensemble des chercheurs et personnels administratifs du Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes, qui ont permis à mon projet de recherche de se concrétiser.

Ce moment de la thèse restera associé à des déplacements, à des lieux, et à des rencontres. Ma gratitude va aux personnes qui ont accepté de témoigner de leur expérience, de répondre à mes questions avec indulgence, et de me faire confiance. Les journées passées à recueillir leurs témoignages auront certainement été la partie la plus riche en émotions de mon enquête. J'espère sincèrement ne pas avoir trahi leur parole, et j'attends maintenant avec une certaine impatience de pouvoir échanger à nouveau sur leur histoire. Je remercie également les personnels des centres d'archives et des bibliothèques en Isère, en Savoie, à Paris et à Rome, qui ont montré de la bienveillance à l'égard de mes requêtes. Certains ont été de précieux guides pour explorer des fonds parfois peu accessibles ou intimidants : Éliane Mongellaz à la Chambre d'agriculture de la Savoie, Josette Lecuillier à la Cinémathèque du ministère de l'Agriculture, Fabio Ciccarello au service d'archives de la FAO, Nicolas Perrais au service d'archives de la CFDT, et bien d'autres encore.

Les chercheurs et les personnels administratifs du département SAE2 de l'INRA m'ont également été d'une aide précieuse. Je remercie bien évidemment Jacques Rémy pour m'avoir ouvert ses archives et avoir porté un regard bienveillant sur mon travail. Toute ma gratitude va également aux relecteurs de mes travaux intermédiaires, qui, par leurs critiques et leurs remarques, m'ont encouragé à poursuivre : Marianne Cerf, Alain Chatriot, Pierre Cornu, Nathalie Joly, Claire Lemercier, Bruno Lémery, Jacques Revel, et tous ceux rencontrés au hasard des colloques et des séminaires. Longtemps fasciné par la puissance de l'écrit, j'ai mis longtemps à comprendre tout l'intérêt que présentaient les discussions informelles pour faire germer une nouvelle idée, amorcer une conversion du regard, ou relativiser une obsession. Les étudiants qui m'ont supporté comme enseignant, ainsi que les collègues du département Sciences Humaines de l'Université de Grenoble qui m'ont accompagné dans mes premiers pas de pédagogue, ont ainsi joué un rôle très important dans mon travail de recherche, en me permettant d'expérimenter de manière vivante, et souvent enjouée, ce que faire de l'histoire veut dire.

Si l'écriture d'une thèse reste un exercice solitaire de longue haleine, ce travail n'aurait tout simplement pas eu de sens sans les multiples échanges auxquels il a donné lieu. L'indéfectible complicité de Nicolas a été une ressource précieuse pour donner vie à de nombreux projets collectifs. Ateliers, articles, et réunions, ont rythmé le moment de la thèse et lui ont donné toute son intensité. Cette émulation a pris un nouveau tour grâce aux SHIens et à leurs soutiens, parmi lesquels Yves Citton et Pascal Nicolas-Le Strat, anges gardiens de nos projets inaboutis et de nos pensées en formation. Le travail engagé ne demande qu'à être prolongé.

Enfin, si ma pudeur atavique m'empêche de remercier ici nommément tous ceux que j'aime, qu'ils sachent au moins qu'ils m'ont accompagné en pensée, du début à la fin de cette entreprise de recherche, qui tendait pourtant à m'éloigner d'eux chaque jour un peu plus. Qu'ils ne soient pas rassurés pour autant, ce n'était peut-être qu'un commencement !

Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Introduction générale | 16 |
| Première partie : Les instruments du progrès (1945-1959) | 64 |
| Chapitre 1 : Produire sans reproduire, l'économie politique de la modernisation agricole | 70 |
| 1. La mobilisation générale : planification et mise à contribution des régions défavorisées en vue de la reconstitution du potentiel agricole national après la Libération..... | 72 |
| 1.1. <i>La Reconstitution agricole dans le Vercors : les limites de l'efficacité d'une opération exemplaire</i> | 73 |
| 1.2. <i>L'identification de la spécificité montagnarde dans la perspective d'une modernisation planifiée</i> | 91 |
| 2. L'accroissement continu de la productivité du travail agricole, un nouveau référentiel politique à instituer..... | 99 |
| 2.1. <i>Penser la rationalisation du travail agricole sur le modèle de l'industrie</i> | 100 |
| 2.2. <i>Les missions de productivité ou la recherche d'un nouvel élan politique</i> | 108 |
| 2.3. <i>La Vulgarisation agricole au miroir de l'Agricultural Extension</i> | 115 |
| Chapitre 2 : De la vulgarisation du progrès technique à l'encadrement des exploitations familiales agricoles : trois dispositifs de sélection et de promotion | 128 |
| 1. Un agrarisme technicien : deux appropriations distinctes du projet modernisateur..... | 131 |
| 1.1. <i>Réduire la distance : l'expérience des villages-témoins</i> | 132 |
| 1.2. <i>« Monter dans le train du Progrès » : l'expérience des Centres d'Études Techniques Agricoles de « petites cultures »</i> | 143 |
| 2. Un creuset technique en forme de compromis politique : l'expérience des zones-témoins..... | 156 |
| 2.1. <i>Appeler le territoire à comparaître</i> | 159 |
| 2.2. <i>Gagner la confiance des agriculteurs</i> | 166 |
| 2.3. <i>La modernisation à marche forcée</i> | 177 |
| Chapitre 3 : L'invention du métier de conseiller et l'économie morale de la modernisation du monde agricole | 198 |
| 1. Réflexions croisées sur la fonction de médiateur du « progrès » : l'idéal du technicien humaniste..... | 201 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.1. <i>L'harmonisation des rapports entre agriculteurs et techniciens selon Économie et Humanisme</i> | 202 |
| 1.2. <i>Les ingénieurs et le métier de conseiller agricole</i> | 206 |
| 1.3 « <i>Le conseiller agricole et la vulgarisation</i> » selon les <i>Chambres d'agriculture</i> | 211 |
| 2. <i>Extension du domaine de la vulgarisation</i> | 216 |
| 2.1. <i>Le renouveau des Chambres d'agriculture : l'exemple de la création du Service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie</i> | 217 |
| 2.2. <i>Un montage institutionnel complexe : la création de la Commission technique au sein des organisations professionnelles agricoles de l'Isère</i> | 223 |
| 2.3. <i>Une opposition de styles : le conseiller, l'instituteur et l'agent technico-commercial</i> | 226 |
| 3. <i>Le statut de conseiller agricole de 1959 : une première reconnaissance officielle</i> | 239 |
| 3.1. <i>Les affrontements institutionnels préalables au décret d'avril 1959</i> | 240 |
| 3.2. <i>Les décrets de 1959 et le métier de conseiller agricole</i> | 247 |
| Conclusion de la première partie | 256 |
| | |
| Deuxième partie : Une profession de foi (1959-1972) | 260 |
| | |
| Chapitre 4 : Une prudente émancipation : la formation d'un nouveau groupe professionnel (1959-1966) | 268 |
| 1. <i>Les nouveaux cadres de la vulgarisation : cohésion départementale et autonomie locale</i> | 271 |
| 1.1. <i>Les Services techniques des Chambres d'agriculture : une communauté de contraintes pour l'exercice du métier de conseiller</i> | 272 |
| 1.2. <i>L'expérience du groupement : une épreuve de vérité pour les conseillers</i> | 280 |
| 2. <i>Le discours de la méthode : les centres de formation et la formalisation des techniques de conseil</i> | 286 |
| 2.1. <i>Les premières réflexions sur la formation des conseillers agricoles : de l'exemple des Maisons familiales rurales à la création de l'Association pour la formation et la promotion agricole</i> | 288 |
| 2.2. <i>Une institution incontournable : le Centre de Trie-Château</i> | 292 |
| 2.3. <i>Deux structures périphériques : le Centre d'Anjou en Isère et le Centre d'Etcharry dans les Pyrénées-Atlantique</i> | 299 |
| 3. <i>L'unité syndicale, condition de l'affirmation du groupe professionnel</i> | 306 |
| 3.1. <i>L'émergence d'un syndicalisme de conseillers agricoles</i> | 307 |
| 3.2. <i>La construction d'une représentation unitaire de la profession de conseiller agricole</i> . | 312 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chapitre 5 : La professionnalisation inachevée des conseillers agricoles (1966-1972) | 326 |
| 1. Employés d'utilité agricole : vers un encadrement resserré des activités des conseillers agricoles..... | 329 |
| <i>1.1. Deux nouvelles structures d'encadrement : l'Association nationale du développement agricole et le Service d'utilité agricole départemental.....</i> | 330 |
| <i>1.2. Accroissement des disparités départementales et premières divergences des modèles de développement.....</i> | 332 |
| <i>1.3. Le conseiller animateur : entre ruralisation des activités de conseil et désaffection des responsables locaux.....</i> | 336 |
| <i>1.4. Naissance de « la crise du développement » : le choc de la publication des rapports Vedel et Mansholt.....</i> | 339 |
| 2. Entre éducation permanente des professionnels et formation continue des salariés : les enjeux politiques de la formation pédagogique des conseillers..... | 342 |
| <i>2.1. La régionalisation de la formation continue : une volonté des employeurs d'accroître leur contrôle sur le contenu des enseignements.....</i> | 343 |
| <i>2.2. L'expérimentation pédagogique au sein de l'AFPA : une réflexion méthodologique au service de l'autonomie professionnelle.....</i> | 345 |
| <i>2.3. La sélection des candidats au métier : l'exemple des journées préparatoires à l'examen de Centre B en janvier 1966.....</i> | 348 |
| <i>2.4. La création du premier diplôme de conseiller agricole : le décret du 7 septembre 1970</i> | 352 |
| 3. Syndiquer de simples salariés ou protéger des professionnels autonomes : l'unité du groupe fragilisée..... | 355 |
| <i>3.1. L'adaptation des syndicats de conseillers au nouveau référentiel politique du développement agricole.....</i> | 356 |
| <i>3.2. Faire cause commune : la lutte pour la signature de conventions collectives protégeant les personnels techniques des Chambres d'agriculture.....</i> | 360 |
| <i>3.3. La fin des revendications syndicales unitaires : entrer dans la lutte des classes ou demeurer au service des agriculteurs.....</i> | 363 |
| Chapitre 6 : Le bonheur dans la modernité..... | 372 |
| 1. Les ruses de la modernisation..... | 374 |
| <i>1.1. La mètis des conseillers agricoles ou comment prendre les agriculteurs dans les filets du développement.....</i> | 375 |
| <i>1.2. Devenirs-minoritaires dans la modernisation agricole.....</i> | 383 |
| <i>1.3. Les conseillers ont-ils cru à la modernisation ?.....</i> | 390 |
| 2. La formalisation des techniques du métier de conseiller..... | 394 |
| 2.1. Prendre la mesure du Progrès..... | 395 |
| 2.2. Animer les passions des agriculteurs..... | 409 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3. Le métier de conseillère..... | 421 |
| 3.1. <i>Composer avec de puissants cadres normatifs</i> | 423 |
| 3.2. <i>La genderisation des techniques du conseil en agriculture</i> | 429 |
| 3.3. <i>Le féminisme discret des conseillères agricoles</i> | 435 |
| Conclusion de la deuxième partie | 444 |
| Troisième partie : L'impossible développement (1972-1983) | 448 |
| Chapitre 7 : L'efficacité des conseillers agricoles en question : réformes du développement et nouveau régime d'encadrement du conseil agricole | 456 |
| 1. La critique managériale de l'action des conseillers agricoles..... | 459 |
| 1.1. <i>Maîtriser le coût du développement agricole : les justifications de la réforme de l'ANDAs en 1972</i> | 460 |
| 1.2. <i>La constitution du groupe de pression « Horizon 80 », signe de la montée en puissance des organismes économiques</i> | 466 |
| 1.3. <i>Mesure de l'efficacité et coordination des actions de conseil, nouveaux impératifs du développement agricole</i> | 471 |
| 2. Orientation, coordination, et contrôle : la bureaucratisation du travail des conseillers..... | 477 |
| 2.1. <i>Un instrument de gestion pour encadrer le travail des conseillers : le Plan pluriennal de développement agricole</i> | 478 |
| 2.2. <i>Un instrument de gestion pour encadrer l'investissement des agriculteurs : le Plan de développement agricole</i> | 481 |
| 2.3. <i>Un projet avorté : reconstituer une « filière du Progrès » sous l'autorité de l'État</i> | 486 |
| 3. Les institutions des conseillers agricoles fragilisées par les « réformes redondantes » du développement..... | 490 |
| 3.1. <i>La dissolution de l'AFPA ou la fin d'une hétérotopie</i> | 491 |
| 3.2. <i>Les résistances des syndicats de conseillers agricoles à la déprofessionnalisation du groupe</i> | 496 |
| 3.3. <i>Les tensions nouvelles à l'intérieur des SUAD : mutation des services et conflits de travail</i> | 502 |
| Chapitre 8 : Recherche de la base et du sommet : les nouveaux territoires des conseillers | 512 |
| 1. Les registres de la dissidence : trois formes de résistance intellectuelle à l'impératif productiviste..... | 515 |
| 1.1. <i>Repenser l'agronomie comme une discipline de synthèse</i> | 516 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1.2. <i>Refonder la relation de conseil sur de nouvelles bases méthodologiques</i> | 520 |
| 1.3. <i>Étendre le développement agricole à l'aménagement rural</i> | 523 |
| 2. Prendre de la hauteur : les marges actives du développement agricole..... | 529 |
| 2.1. <i>Les travaux des conseillers en faveur d'une agriculture de montagne exemplaire : la protection et la promotion des produits de qualité en Savoie</i> | 530 |
| 2.2. <i>La FNGEDA, conservatoire du développement agricole</i> | 542 |
| 2.3. <i>Une initiative venue du dehors : le travail du CEP rural, entre dissolution du métier de conseiller et réappropriation de la fonction</i> | 549 |
| 3. Pouvoirs périphériques : deux voies départementales distinctes..... | 560 |
| 3.1. <i>Vers une politique de la qualité en Savoie</i> | 561 |
| 3.2. <i>La question du développement territorial en Isère</i> | 571 |
| Chapitre 9 : Les États généraux du développement agricole, derniers reflets de la modernisation | 598 |
| 1. Les bons comptes des États généraux du développement agricole..... | 601 |
| 1.1. <i>La recherche d'un second souffle pour le développement</i> | 601 |
| 1.2. <i>Introuvables conseillers agricoles</i> | 610 |
| 1.3. <i>Des États généraux sans Révolution</i> | 627 |
| 2. Fin de partie : décomposition du métier de conseiller et recomposition des métiers du conseil agricole..... | 639 |
| 2.1. <i>L'héritage effacé</i> | 641 |
| 2.2. <i>Le développement après la modernisation : trois lignes de fuite à partir du métier de conseiller agricole</i> | 650 |
| Conclusion de la troisième partie | 666 |
| Conclusion générale | 670 |
| Bibliographie – Références citées dans la thèse | 690 |
| Sources - Présentation des fonds consultés | 716 |
| Table des annexes | 742 |
| Table des matières | 750 |
| VOLUME D'ANNEXES TIRÉ A PART (208 p.) | Voir Table des annexes |

Table des sigles

ACTA : Association nationale de coordination des techniques agricoles
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
AFMR : Association de formation en milieu rural
AFPA : Association de formation et de perfectionnement agricole
AGPB : Association générale des producteurs de blé
AGPM : Association générale des producteurs de maïs
ANDA : Association nationale pour le développement agricole
APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APECITA : Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs, et techniciens de l'agriculture
APEP : Association pour l'encouragement à la productivité
APPCA : Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture
ASAVPA : Association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole
BIT : Bureau international du travail
CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs
CDVPA/CNVPA : Comités départementaux de vulgarisation du progrès agricole / Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole
CEE : Communauté économique européenne
CETA : Centre d'études techniques agricoles
CETMA : Centre d'études techniques ménagères agricoles
CFMVA : Centre de Formation des Vulgarisateurs et des Moniteurs Agricoles
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens
CGA : Confédération générale de l'agriculture
CGC : Confédération Générale des Cadres
CGT : Confédération générale du travail
CIVAM : Centre d'information et de vulgarisation agricole et ménagère
CNCA : Caisse nationale du Crédit agricole
CNCER : Centre national de comptabilité et d'économie rurale
CNJA : Cercle national des jeunes agriculteurs / Centre national des jeunes agriculteurs
CNMCCA : Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole
CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DSA : direction ou directeur des Services agricoles (selon le contexte de la phrase)

EDE : Établissement départemental de l'élevage
FAO : Food and Agriculture Organization
FDSEA/FNSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles / Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FFA : Fédération française de l'agriculture
FGCA-CGC : Fédération Générale des Cadres de l'Agriculture affiliée à la Confédération Générale des Cadres
FGSOA : Fédération générale des syndicats de salariés des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire
FNCETA : Fédération nationale des centres d'études techniques agricoles
FNGPA : Fédération nationale des groupements de productivité agricole
FNGVPA : Fédération nationale des groupements de vulgarisation et de productivité agricole
FNPL : Fédération nationale des producteurs de lait
FORMA : Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles
GPA : Groupement de productivité agricole
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française
GVA : Groupement de vulgarisation agricole
GVAF : Groupement de vulgarisation agricole féminine
IFOCAP : Institut de formation pour les cadres paysans
INA : Institut national agronomique
INAO : Institution national des appellations d'origine
INRA : Institut national de la recherche agronomique
IOSTA : Institut d'organisation scientifique du travail en agriculture
ITPA : Institut technique de pratiques agricoles
JAC : Jeunesse agricole catholique
JACF : Jeunesse agricole catholique féminine
MFR : Mouvement familial rural ou Maison familiale rurale
MODEF : Mouvement de coordination et de défense des exploitants familiaux
OECE : Organisation européenne de coopération économique
ONIB : Office national interprofessionnel du blé
ONIC : Office national interprofessionnel des céréales
OPA : organisations professionnelles agricoles
OST : Organisation scientifique du travail
PAR : plan d'aménagement rural
PDA : Plan de développement agricole
POS : Plan d'occupation des sols
PPDA : Plan pluriennal de développement agricole

RCB : Rationalisation des choix budgétaires
SAF : Société des agriculteurs de France
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCEES : Service central des enquêtes et études statistiques
SICA : Société d'intérêt collectif agricole
SNATPA : Syndicat national de l'action technique et professionnelle agricole
SNCA : Syndicat National des Conseillers agricoles
SNCEA : Syndicat National des Cadres d'Exploitation Agricole
SNPCA : Syndicat national des personnels de Chambre d'agriculture
SNPT : Syndicat national des Paysans-Travailleurs
SUACI : Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale
SUAD : Service d'utilité agricole de développement
SUAE : Service d'utilité agricole d'élevage
UNATCA : Union nationale des syndicats de techniciens et de conseillers agricoles
UNAVCA : Union Nationale des Vulgarisateurs et Conseillers Agricoles
UNMFR : Union nationale des Maisons familiales rurales
UNSA : Union nationale des syndicats agricoles

Introduction générale

« Il suffit que nous parlions d'un objet pour nous croire objectifs. Mais par notre premier choix, l'objet nous désigne plus que nous ne le désignons et ce que nous croyons nos pensées fondamentales sur le monde sont souvent des confidences sur la jeunesse de notre esprit. »

Gaston Bachelard, 1965 (1938), *Psychanalyse du feu*, 9

« Le monde moderne se présente, superficiellement, comme celui qui a poussé, qui tend à pousser la rationalisation à sa limite et qui, de ce fait, se permet de mépriser – ou de regarder avec une curiosité respectueuse – les bizarres coutumes, inventions et représentations imaginaires des sociétés précédentes. Mais paradoxalement, en dépit ou plutôt en raison de cette « rationalisation » extrême, la vie du monde moderne relève autant de l'imaginaire que de n'importe quelle des cultures archaïques ou historiques. »

Cornélius Castoriadis, 1975, *L'institution imaginaire de la société*, 218

Lointaine et familière, l'histoire de la modernisation triomphante de l'agriculture française dans les décennies d'après-guerre ne se laisse pas enfermer dans un seul cadre, ni consigner dans un seul récit, si tant est qu'elle ait pu l'être un jour. Elle est l'objet de réappropriations multiples, critiques le plus souvent, notamment de la part de ceux qui aujourd'hui bataillent pour définir les orientations à venir de la politique agricole nationale et européenne. Le récit de l'historien prend place aux côtés de ces discours, sans les surplomber ni les intégrer dans un méta-récit, mais en se démarquant simplement parce qu'il cherche à décrire le plus finement possible ce qui fait la singularité du moment modernisateur. Découvrir l'altérité de ce passé impose de le rendre à la fois plus proche que ce qu'il paraît – en révélant les multiples fils qui relient cette époque récente à notre présent –, et plus étrange que ce que nos reconstructions imaginaires procédant par analogie avec le monde connu laissent supposer. En mettant en lumière simultanément ce qui nous rapproche infiniment des hommes et des femmes qui ont mis en œuvre la modernisation de l'agriculture, et l'écart irréductible qui nous sépare, « l'inventaire des différences » entre notre monde et le leur inspire de l'empathie et fait surgir de nouvelles questions¹. Cette tension donne sa valeur propre au récit historique². En essayant de comprendre l'altérité de ce passé qui nous est étrangement proche, il devient possible en retour de questionner notre propre rationalité, nécessairement imaginaire³.

L'étude présentée ici porte sur l'histoire des conseillers et conseillères agricoles en France, de la Libération au début des années 1980. Pourquoi concentrer l'attention sur cet objet particulier ? Une hypothèse a guidé la construction de cette recherche : plutôt que de chercher à qualifier la « Grande transformation » de l'agriculture française après-guerre du point de vue de ses causes et de ses conséquences, il a semblé intéressant de l'envisager du point de vue de ses conditions de possibilité, c'est-à-dire de se demander moins pourquoi ça arrive, que comment ça surgit dans l'histoire⁴. Ce changement de perspective n'invalide pas les autres approches possibles, il vise simplement à déplacer le regard vers les moyens de la modernisation agricole. Cette question a déjà fait l'objet de nombreux travaux ayant pris pour objet les formes d'encadrement, au sens le plus

1 Veyne, P., *L'inventaire des différences : leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Seuil, 1976, 61 p.

2 Elle lui donne sa valeur mais sa validité reste suspendue au respect de l'opération historiographique telle que la décrit Paul Ricoeur, qui entremêle trois moments méthodologiques imbriqués les uns dans les autres : la phase documentaire, la phase explicative-compréhensive, et la phase de la mise en forme scripturaire. Voir Ricoeur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, Partie 2 : Histoire et épistémologie, p. 167-369.

3 Le processus de rationalisation des sociétés modernes, décrit notamment par Max Weber, est une manifestation de l'imaginaire humain parmi d'autres, qui mérite d'être analysée en tant que telle. Comme l'écrit, non sans humour, Cornélius Castoriadis, « traiter un homme en chose ou en pur système mécanique, n'est pas moins, mais plus imaginaire que de prétendre voir en lui un hibou, cela représente un autre degré d'enfoncement dans l'imaginaire ; car non seulement la parenté réelle de l'homme avec le hibou est infiniment plus grande qu'elle ne l'est avec une machine, mais aussi aucune société primitive n'a jamais appliqué aussi radicalement les conséquences de ses assimilations des hommes à autre chose, que ne le fait l'industrie moderne de sa métaphore de l'homme-automate. » Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, 541 p. 221.

4 Allaire, G., Boyer, R., (dir.), *La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA/Economica, 1995, 444 p.

large, du monde agricole depuis le 18^e siècle. Cette acception de la modernisation renvoie à des transformations multiples : élaboration de nouveaux savoirs agronomiques, mise au point de nouvelles techniques, création de structures économiques favorisant l'investissement, développement des organisations professionnelles agricoles⁵. Si les historiens ont particulièrement étudié le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, peu d'entre eux se sont aventurés à poursuivre leurs travaux au-delà de la Seconde Guerre mondiale. Les différentes périodisations proposées scandent les glissements successifs et progressifs du sens même de la modernisation. Ces représentations de l'histoire insistent sur l'enchevêtrement des temporalités et des échelles, la multiplicité des prises de position qui s'affrontent, la diversité des imaginaires qui coexistent, et montrant tout l'intérêt qu'il y a à analyser les controverses politiques, scientifiques, et techniques, qui précèdent la généralisation d'une pratique ou de l'usage d'un objet afin de restituer la pluralité des devenirs possibles à chaque moment de l'histoire du monde.

Il est indispensable de tenir compte de ces acquis de l'historiographie, notamment parce qu'ils permettent de rompre nettement avec le Grand récit totalisant du Progrès⁶. Mais une question demeure en suspens : que faire des multiples travaux qui, en dépit de leurs méthodologies divergentes et de leurs objets très différents, convergent pour évoquer le bouleversement aussi rapide que profond du monde agricole français durant les quatre décennies qui suivent la Libération ?⁷ Incontestablement, les moyens destinés à encadrer la modernisation agricole changent de nature à ce moment là. Une foule d'agents apparaît : ils sont chargés d'apporter une assistance à la conduite des exploitations en travaillant au plus près des agriculteurs. A partir des années 1950, les interventions de plus en plus fréquentes des techniciens, animateurs, ou conseillers, s'inscrivent peu à peu dans le quotidien d'une grande partie des agriculteurs, jusqu'à devenir partie intégrante de toutes les dimensions de leur travail (production, investissement, commercialisation). La croissance du secteur para-agricole apparaît comme un critère pertinent pour qualifier la spécificité de la modernisation après-guerre. Poser alors la question des conditions de possibilité d'une telle transformation oblige à cerner de plus près qui sont ces nouveaux agents qui encadrent les pratiques

5 On propose ci-dessous une mise en perspective de certains de ces travaux, afin d'aborder les différentes dimensions de la modernisation de l'agriculture.

6 Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-L., « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-L., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 5-44.

7 Alphanéry, P., Bitoun, P., Dupont, Y., *Les champs du départ, une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte/Cahiers libres, 1988, 264 p. ; Champagne, P., *L'héritage refusé : la crise de la reproduction sociale de la paysannerie française (1950-2000)*, Paris, Seuil, 2002, 336 p. ; Houée, P., *Les étapes du développement rural, t. 2 : la révolution contemporaine*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions Ouvrières, 1972, 295 p. ; Mendras, H., *La fin des paysans : Changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Armand Colin, 1970 (1967), 308 p. ; Servolin, C., *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989, p. 176 ; Wright, G., *La révolution rurale en France. Histoire politique de la paysannerie au XXe siècle*, Paris, Éditions de l'Epi, 1967 (1964), 342 p.

des agriculteurs, quelles sont les techniques qu'ils mettent en œuvre, et quel rapport ils entretiennent avec la transformation extrêmement rapide, voire brutale, des structures économiques et sociales du monde agricole. Dans une perspective proche de celle de l'histoire des sciences, et des sciences de gouvernement en particulier, il s'agit alors de ne pas envisager séparément l'émergence de cette nouvelle catégorie sociale, l'élaboration des savoirs et des méthodes qu'ils mobilisent, et la construction du projet politique dans lequel s'inscrivent leurs interventions⁸.

A partir de la mise en lumière de l'histoire d'un groupe particulier parmi l'ensemble des agents intermédiaires de la modernisation, les conseillers agricoles, il s'agit de requalifier le processus de modernisation agricole dans la France d'après-guerre en projet modernisateur, afin de souligner que le déploiement inédit de moyens d'encadrement des agriculteurs après la Libération est activement construit et mis en œuvre, ce qui n'empêche pas des contradictions, des rivalités ou des alliances entre les promoteurs du projet. L'étude des conseillers agricoles, c'est-à-dire de la création de la fonction que recouvre ce terme, de l'institution d'un imaginaire professionnel singulier, de la formation et du devenir de leur groupe professionnel spécifique, ouvre la possibilité d'une relecture historique de la modernisation agricole qui tienne compte à la fois de la nécessité de déconstruire le Grand récit du Progrès sans pour autant renoncer à intégrer le point de vue de ceux qui ont évoqué, et souvent vécu, le « grand chambardement » du monde agricole en l'espace de quelques décennies seulement⁹.

Déconstruire le mythe de l'élan unanime des agriculteurs vers la modernité qui aurait prévalu à la Libération, ne prend sens ici que pour recomposer un récit qui rende plus intelligible l'histoire des hommes et des femmes qui ont vécu à cette période, sans dissoudre la cohérence des récits de leur expérience. L'histoire des conseillers agricoles permet de relire la question de l'adhésion du monde agricole au projet modernisateur. Pour ce faire, on propose de distinguer entre d'un côté l'économie politique de la modernisation de l'agriculture, conçue non pas comme un ensemble monolithique mais comme un espace relativement cohérent dans lequel les différentes conceptions de la modernisation produites et mises en circulation convergent pour généraliser dans l'ensemble du pays la recherche de l'accroissement de la productivité du travail agricole, et de l'autre, l'économie morale de la modernisation du monde agricole, espace homologue mais relativement

8 Bonneuil, C., Thomas, F., *Semences : une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer, 2012, 212 p. ; L'Etoisle (de), B., Neiburg, F., Sigaud, L., « Savoirs anthropologiques, administration des populations et construction de l'État », in *Revue de synthèse*, n° 3-4, juillet-décembre 2000, p. 233-263 ; Payre, R., Vaneuville, R., « « Les habits savants du politique ». Des mises en forme savantes du politique à la formation des sciences de gouvernement », in *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, avril 2003, p. 195-200 ; Scott, J. C., *Seeing like a state : how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998, 445 p.

9 L'expression de « grand chambardement » est de Fernand Braudel. Voir Braudel, F., *L'identité de la France, t. 3 Les choses et les hommes. II*, Paris, Arthaud/Flammarion, 1986, 477 p.

autonome du premier, dans les normes et les valeurs produites et mises en circulation concourent pour assurer la promotion sociale des exploitants familiaux qui s'engagent dans le processus de modernisation¹⁰.

Si les historiens n'ont pas ou peu étudié les conseillers et conseillères agricoles jusqu'aujourd'hui, les sociologues se sont saisis de cet objet depuis les années 1970, quant aux économistes, ils ont, dès les années 1950, multiplié les analyses des politiques de vulgarisation puis de développement, le travail des conseillers leur apparaissant comme une composante d'un ensemble plus vaste¹¹. Pour réaliser ma propre étude, il était nécessaire de s'appropriier, au moins partiellement, leurs méthodes et leurs concepts, non pas pour les observer en surplomb, mais pour tenir compte du fait que ces différents travaux ont participé directement à la construction – et à la décomposition – de l'identité des conseillers, de leur imaginaire et de leur groupe professionnel. Non seulement les résultats des enquêtes produites dans le cadre de ces disciplines peuvent être utilisés pour affiner la description de l'histoire des conseillers et des conseillères, mais plus encore, leurs approches successives doivent être intégrées à la mise en intrigue du récit historien.

Lectures de la modernisation agricole

L'inventaire des mutations spectaculaires qu'a connues le monde rural dans les décennies d'après-guerre a déjà été maintes fois dressé : généralisation du machinisme agricole, intensification des modes de production, diminution de la population active agricole, concentration des exploitations, exode des jeunes et des femmes en particulier de la campagne vers la ville, transformation des modes de vie de ceux qui restent¹². Mais l'énumération des bouleversements enregistrés et mesurés (rendements, densité de population, caractéristiques de la population et des exploitations) menace toujours d'inciter les commentateurs à reprendre subrepticement le discours des promoteurs de la modernisation, eux-mêmes appliqués à quantifier les changements pour mieux

10 Cette lecture en termes d'économie politique et d'économie morale est inspirée des travaux récents de Didier Fassin. Fassin, D., « Les économies morales revisitées », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6, 64^e année, p. 1237-1266.

11 Les revues scientifiques dans lesquelles les conseillers agricoles sont évoqués sont à rechercher du côté de l'économie, de la sociologie et de la psychologie. Les travaux présentés sont le plus souvent partie prenante des débats sur la politique de vulgarisation puis de développement : c'est notamment dans des revues comme *Économie rurale*, éditée par la Société française d'économie rurale, ou *POUR*, soutenue par le ministère de l'Agriculture, que les chercheurs développent leurs descriptions et leurs conceptions du travail des conseillers, qui peuvent être critiques des orientations dominantes mais jamais déconnectées des enjeux immédiats.

12 Pour un tableau détaillé de ces mutations, tendant à faire des transformations des structures économiques le moteur des changements politiques et sociaux, voir Gervais, M., Jollivet, M., Tavernier, Y., *Tome 4. La fin de la France paysanne*, in Duby, G., Wallon, A., (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1977, 666 p.

convaincre les réticents et les opposants. Pour se défaire de la fascination qu'exercent « les faits », il est possible de remettre en perspective les mutations du monde agricole dans une chronologie plus longue¹³. Le mouvement de modernisation de l'agriculture, si on entend par là la diffusion de nouvelles techniques permettant l'accroissement des productions végétales et animales, la transformation des formes d'exploitation et des rapports de travail, et la création de structures collectives propres au monde agricole, doit être envisagé au moins depuis la fin du 18^e siècle.

Sur le plan technique, la mise au point d'outils plus performants, l'introduction des engrais chimiques, le perfectionnement des savoirs zootechniques, ou encore le développement des instruments de comptabilité, offrent de nouvelles possibilités aux agriculteurs¹⁴. Mais les moyens dont disposent ces derniers sont très inégalement répartis, selon qu'on considère les grands domaines du Bassin parisien gérés sur le mode capitaliste et généralement affermés, qui entretiennent une main d'œuvre nombreuse, ou les petites exploitations rurales fondées sur la propriété de la terre, l'accès à la propriété étant favorisé par les desseins de stabilité politique de la III^e République¹⁵. Si la question foncière est un enjeu politique et social majeur, la grande disparité de conditions à l'intérieur du monde agricole ne se résume pas à la distinction entre petits et grands propriétaires¹⁶. Au service des cultivateurs, les salariés et journaliers agricoles constituent une main d'œuvre bon marché, peu protégée, et souvent mal considérée¹⁷. L'industrialisation naissante donne également lieu à des formes nouvelles de pluriactivité¹⁸. Malgré cette diversité de conditions de

13 Febvre, L., « Sur une forme d'histoire qui n'est pas la nôtre. L'Histoire historisante », in *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992 (1953), p. 114-119.

14 Voir notamment : Hubscher, R., *Les maîtres des bêtes : les vétérinaires dans la société française : XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1999, 441 p. ; Jas, N., *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture : les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1850-1914*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2000, 433 p. ; Knittel, F., *Agronomie et innovation : le cas Mathieu de Dombasle, 1777-1843*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2009, 515 p. ; Joly, N., *Écritures du travail et savoirs paysans : aperçu historique et lecture de pratiques. Les agendas des agriculteurs*, thèse de sciences de l'éducation sous la direction de J. Beillerot, Université Paris 10, 1997, 332 p. ; Perrot, J.-C., « La comptabilité des entreprises agricoles dans l'économie physiocratique », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 33^e année, n° 3, 1978, p. 559-579.

15 Hubscher, R., *L'Agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais : du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Arras, Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1979-1980, 2 vol., 964 p. ; Mayaud, J.-L., *La petite exploitation rurale triomphante : France, XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p. ; Moriceau, J.-M., Postel-Vinay, G., *Ferme, entreprise, famille : grande exploitation et changements agricoles : les Chartier : XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, EHESS, 1992, 397 p.

16 Bourillon, F., Vivier, N., *La mesure cadastrale : estimer la valeur du foncier*, Rennes, PUR, 2012, 258 p.

17 Farcy, J.-C., Hubscher, R., (dir.), *La moisson des autres : les salariés agricoles aux XIX^e et XX^e siècles*, Actes du colloque organisé par le Centre d'histoire de la France contemporaine de l'Université de Paris X-Nanterre dans le cadre des rencontres à Royaumont, novembre 1992, Paris, Créaphis, 1996, 361 p.

18 Brelot, C.-I., Mayaud, J.-L., *L'industrie en sabots. La taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs). Les conquêtes d'une ferme-atelier aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Garnier et Pauvert, 1982, 278 p. ; Judet, P., « Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluri-actif (1850-1930) », in *Ruralia*, en ligne, n° 9, 2001, mis en ligne le 31 janvier 2006, consulté le 13 septembre 2012, URL : <http://ruralia.revues.org/247> ; Olivier, J.-M., « L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard ? », in *Ruralia*, en ligne, n° 4, 1999, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 13 septembre 2012, URL : <http://ruralia.revues.org/84> ; Rinaudo, Y., « Un travail en plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950) », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 42^e année, n° 2, 1987, p. 283-302.

travail et de statuts sociaux, de nouvelles structures collectives émergent dans la seconde partie du 19^e siècle afin d'affirmer l'unité du monde paysan, rassemblé sous l'autorité des notables ruraux. Le développement des comices agricoles et des premières Chambres d'agriculture organisés par la loi de 1851, précède l'essor considérable des syndicats, mutuelles, organismes de crédit, et coopératives, notamment après la loi de 1884 assurant la liberté syndicale¹⁹. Les multiples organisations locales sont affiliées à des fédérations nationales, elles-mêmes réparties selon deux ensembles distincts et rivaux : les organisations dites de « la rue d'Athènes » d'un côté, catholiques et conservatrices, dominées par les grands propriétaires fonciers, et les organisations dites du « boulevard Saint-Germain », laïques et républicaines, dominées par les notables ruraux émergents²⁰.

La rivalité entre les deux organisations tend à s'estomper après la Première Guerre mondiale²¹. Elles partagent une même conception agrarienne de l'encadrement du monde agricole, la modernisation progressive des campagnes sous l'égide des structures collectives étant pensée comme la condition du maintien d'une certaine stabilité sociale, maintien des rapports de pouvoir traditionnels pour la rue d'Athènes, renforcement de l'adhésion du monde paysan au pacte républicain pour le boulevard Saint-Germain²². Le monde agricole n'est pas à l'écart des grandes mobilisations politiques qui parcourent le pays durant la première moitié du 20^e siècle, en témoigne par exemple la vivacité du dorgérisme et du socialisme dans les années 1930²³. Mais les agrariens ancrent l'idée que la transformation des structures économiques et sociales relèvent d'un processus long, qui réclame d'abord le maintien de l'ordre social en même temps que l'affirmation d'une modernisation propre au monde paysan, opposée à l'industrialisation et à l'urbanisation, d'où la nécessité de construire un réseau dense d'institutions fortement ancrées sur le plan local et contrôlées par les fractions traditionnellement dominantes du monde agricole. Ces organisations assurent une protection sociale aux agriculteurs en même temps qu'elles offrent des services commerciaux de crédit ou de commandes groupées. Elles ont un poids politique d'autant plus

19 Chalmin, P., *Éléments pour servir à l'histoire de la mutualité agricole, t. 1 Des origines à 1940*, Paris, Economica, 1988, 602 p. ; Gueslin, A., Mayaud, J.-L., *150 ans d'excellence agricole en France : histoire du concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 195 p. ; Gueslin, A., *Les Origines du crédit agricole (1840-1914)*, Nancy, Bialec, 454 p.

20 Augé-Laribé, M., *La politique agricole de la France : de 1880 à 1940*, Paris, PUF, 1950, 483 p.

21 Hubscher, R., Lagrave, R.-M., « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 48-1, 1993, p. 109-134.

22 Sur l'emploi du terme agrarien, Pierre Barral précise : « il mérite de sortir du purgatoire, nous semble-t-il, afin de définir dans sa brièveté évocatrice une force sociale profonde, celle des agriculteurs luttant pour défendre leur place dans la société industrielle. [...] Nous appliquerons ce terme aux petits comme aux gros, aux hommes de droite comme aux hommes de gauche, aux syndicalistes comme aux politiciens. » Voir Barral, P., *Les Agrariens français : de Méline à Pisani*, Paris Presses de la FNSP, 1968, p. 13.

23 Lynch, E., *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres : 1918-1940*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002, 484 p. ; Paxton, R. O., *Le temps des chemises vertes : révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Seuil, 1996, 312 p.

important que l'encadrement de l'État reste limité.

Les services du ministère de l'Agriculture, créé en 1881, après regroupement des quatre Directions de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Haras, et de l'Hydraulique agricole, se développent avec la création de l'Office des renseignements agricoles en 1901, du Service des améliorations agricoles en 1903, du Service du crédit mutuel et de la coopération agricole et enfin du Service de la répression des fraudes après 1905²⁴. La politique agricole repose alors sur trois principes : l'encouragement illimité de l'association libre, l'organisation rationnelle de l'enseignement agricole (écoles d'agriculture d'hiver), et le développement de la protection douanière²⁵. Les interventions des services de l'État sont loin d'être négligeables, notamment dans les zones de montagne où les ingénieurs forestiers font de la lutte contre le déboisement un chantier prioritaire, ou lors des grands travaux d'aménagement (endiguement, assèchement des zones humides, construction de chemins d'exploitation) conduits par les ingénieurs du corps du Génie rural²⁶. Mais leur emprise sur la transformation des pratiques des agriculteurs demeure restreinte, l'État privilégiant le développement des associations agricoles à la croissance de ses propres services.

L'idée de créer des chaires départementales de « professeur d'agriculture » pour assurer la diffusion des méthodes culturelles modernes, est reprise tout au long de la seconde moitié du 19^e siècle, puis généralisée à l'ensemble des départements lorsque ces professeurs reçoivent le titre de directeurs des Services agricoles après 1912²⁷. Ils ont pour mission d'encourager le développement de la statistique, de faciliter la création des caisses locales de crédit agricole et de mutuelles, de mener des expérimentations techniques, d'encadrer les instituteurs chargés des cours post-scolaires agricoles, et de diffuser leur conception des bonnes pratiques agricoles à l'occasion de conférences, d'articles dans la presse, et d'allocutions radiophoniques. Ils incarnent une autorité morale républicaine auprès des agriculteurs, modernisation progressive et maintien de la stabilité politique allant de pair dans le projet de la III^e République²⁸. La vulgarisation n'est pas conçue comme un

24 Sur la création de ce dernier service, voir Delfosse, C., *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 271 p.

25 Barral, P., *Les Agrariens français...*, *op. cit.*, p. 95.

26 Voir notamment : Cornu, P., « Expertise forestière, intérêt public et maîtrise de l'espace montagnard : le reboisement en Ardèche au 19^e siècle », in *Annales du Midi*, t. 122, n° 272, octobre-décembre 2010, p. 553-572 ; Granet-Abisset, A.-M., Brugnot, G., (dir.), *Avalanches et risques : regards croisés d'ingénieurs et d'historiens*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2002, 182 p. ; Kalaora, B., Savoye, A., *La forêt pacifiée : les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, L'Harmattan, 1986, 132 p. ;

27 La première chaire est créée en 1836 en Gironde. Voir Muller, P., *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, p. 15-19.

28 Cette politique s'inscrit dans le vaste processus de construction de l'État-nation, l'État assurant de nouvelles formes de protection sociale de ses ressortissants avec par exemple la première loi sur les retraites ouvrières et paysannes de 1907. Voir Noirielle, G., *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, Chapitre XII. État providence et « colonisation du monde vécu ». L'exemple de la loi de 1910 sur les Retraites ouvrières et

domaine distinct de l'enseignement agricole²⁹. Si les mutations du monde rural se déroulent à l'échelle de l'Europe sous la pression de l'industrialisation et de l'urbanisation croissante, pour autant, elles ne sont pas entièrement subies, mais conduites dans le cadre de politiques nationales, ce qui leur donne un rythme et une tournure spécifiques dans chaque pays au cours de la première moitié du 20^e siècle³⁰.

Un changement de régime après 1945 : naissance du projet modernisateur

La période de la Seconde Guerre mondiale amorce ensuite un important tournant dans l'histoire de la modernisation agricole. En France, la Corporation paysanne instituée par le régime de Vichy apparaît comme le couronnement de la pensée agrarienne : les institutions d'encadrement du monde agricole sont regroupées par branche (coopérative, crédit, mutuelle) et par circonscriptions, les Chambres d'agriculture sont mises en sommeil, l'autorité est confiée aux syndicats locaux et régionaux. Selon cette conception, la politique agricole doit être faite par et pour le monde agricole. Mais le fonctionnement de la Corporation paysanne est plus complexe que ce que son organigramme laisse paraître³¹. Les ambitions du régime de Vichy en matière de politique agricole ne se sont pas bornées à ce que la propagande réactionnaire massive en faveur du fameux « retour à la terre » pourrait laisser penser de prime abord³². Non sans paradoxe, la Corporation paysanne marque l'apogée de l'emprise de l'État sur les affaires agricoles. Pour unifier les multiples organisations agricoles héritées du passé, les fonctionnaires qui encadrent la Corporation paysanne s'appuient sur près de trois cent mille syndicats locaux, dont l'élection directe permet l'émergence d'une nouvelle classe de paysans moyens aux côtés des notables traditionnels du monde rural³³. Plusieurs réformes importantes sont mises à l'étude pendant ces années de guerre, sous l'impulsion d'une nouvelle génération de hauts fonctionnaires imprégnée du modèle technocratique qui émerge dans les années 1930³⁴. La loi la plus emblématique est certainement celle qui institue le premier

paysannes, p. 289-308. Pour une vision plus spécifiquement rurale mais non dénuée d'une forme de téléologie, voir Weber, E., *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

29 Boulet, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture : 1760-1945*, Actes du colloque, ENESAD, 19-21 janvier 1999, Dijon, Educagri, 2000, 525 p.

30 Vivier, N., (dir.), *Élites et progrès agricoles, XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2009, 346 p. ; Canal, J., Pécout, G., Ridolfi, M., (dir.), *Sociétés rurales du XX^e siècle : France, Italie et Espagne*, Actes du colloque international organisé par la Facoltà di letteratura e lingue straniere moderne de l'Université de la Tuscia et l'École française de Rome, Viterbe, 19 au 22 mai 1999, Rome, École française de Rome, 2004, 418 p.

31 Boussard, I., *Vichy et la corporation paysanne*, Paris, Presses de la FNSP, 1980, 414 p.

32 Bitoun, P., « L'équivoque vichyssoise » [publié en quatre parties], in *Bulletin du Mauss*, n° 13-14-15-16, mars-juin-septembre-décembre 1985, p. 11-36, p. 127-148, p. 101-121, p. 151-186.

33 Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, *op. cit.*, p. 92.

34 Margairaz, M., « Les politiques économiques sous et de Vichy », in *Histoire@Politique*, n° 9, 3/2009, p. 93-112.

« statut du fermage », améliorant considérablement la situation du preneur vis-à-vis du bailleur, dans le but d'encourager l'investissement des exploitants les plus dynamiques contre le conservatisme des grands propriétaires fonciers³⁵.

Ailleurs en Europe, la guerre est l'occasion d'expérimenter de nouvelles méthodes de production et de nouveaux systèmes d'encadrement des agriculteurs basés sur le diptyque intensification/planification. En Suisse, dès 1940, le plan Wahlen impose, au nom de l'Office fédéral de guerre, un encadrement inédit de l'agriculture afin de sauvegarder l'autonomie alimentaire du pays³⁶. Il procède à l'évaluation des capacités de production et des besoins de la population, établit des projections sur les années à venir, et prend des mesures susceptibles d'assurer un niveau de production suffisant : défrichements, réaffectation des espaces publics, aides à l'amendement des sols³⁷. En Grande-Bretagne, dès 1939, le ministère de l'Agriculture mène également une politique active de planification et d'intensification de la production agricole : conversion d'herbages en champs (*ley-farming*), encouragement aux jardins familiaux, réglementation des prix, envoi d'ingénieurs et de techniciens agronomes sur le terrain pour recenser les exploitations et contrôler l'usage des moyens de production. Le cas échéant, ces derniers ont la possibilité de dessaisir les exploitations les moins dynamiques, de veiller au rationnement des distributions d'engrais, d'encourager la constitution de parcs de tracteurs locatifs et le développement de la main d'œuvre agricole³⁸. Le contexte de guerre justifie ces méthodes de planification et d'intensification qui n'ont jamais été aussi directives et intrusives. Elles reposent sur une nouvelle manière d'envisager la question stratégique du ravitaillement : celui-ci doit être ajusté le plus précisément possible aux besoins nutritifs de la population afin d'optimiser l'effort de guerre³⁹.

A la Libération, la pénurie alimentaire à l'échelle de l'Europe légitime le maintien, ou le renforcement, des dispositifs de contrôle du ravitaillement et d'encouragement à la productivité agricole dans chaque pays⁴⁰. Sur le plan politique, le changement de régime de la modernisation de

35 Votée le 4 septembre 1943, elle est abrogée à la Libération mais ses grandes lignes sont reprises dans une ordonnance de septembre 1945 puis dans la loi du 13 avril 1946 sur le statut du fermage et du métayage. Peignot, B., Guivar'ch, A., Van Damme, P., *Le statut du fermage. Principes, mise en œuvre, conflits*, Paris, Éditions France Agricole, 2007, 2^e édition, p. 19.

36 Le Docteur Friedrich T. Wahlen, qui donne son nom au plan, devient directeur de la Division de l'agriculture et Chef du Programme d'Assistance technique de la FAO (Food and Agriculture Organization, rattachée à l'Organisation des Nations-Unies) après la guerre. Voir Veyret, P., « Rapport sur la modernisation de la vie montagnarde en Suisse », in *Revue de géographie alpine*, 1949, t. 37, n° 3, p. 379-420.

37 Chélini, M.-P., « La crise du Ravitaillement en Europe, 1944-1949 », in Barjot, D., Baudouï, R., Voldman, D., (dir.), *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 157-173.

38 *Ibid.*, p. 169-170.

39 Les premiers travaux sur la nutrition, entraînant « le mariage révolutionnaire » de l'agriculture et de la santé, sont menés dans le cadre de l'Institut international d'agriculture (IIA) dans les années 1930. Voir Marchisio, S., Di Blase, A., *L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)*, Genève, Georg Éditeur, 1986, p. 23-26.

40 Il y a en fait plusieurs Europe : « une minorité d'États à l'administration crédible, aux circuits économiques

l'agriculture après la Seconde Guerre mondiale renvoie à l'émergence d'un nouveau projet associant des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, des chercheurs, des industriels, et des représentants des fractions montantes du monde agricole opposés à l'autorité des notables traditionnels. La planification de la transformation des structures économiques et sociales de l'agriculture s'inscrit dans un vaste programme de modernisation, impulsé notamment par le Commissariat général au Plan créé en décembre 1945 et placé sous la direction de Jean Monnet, et financé en partie par les crédits américains de l'*European Recovery Program*, nom officiel du Plan Marshall⁴¹. L'agriculture est un secteur stratégique, du fait des contraintes du ravitaillement, mais la priorité affichée est d'assurer le développement industriel du pays, ce qui nécessite de réaliser des gains de productivité considérables dans le secteur agricole afin de libérer une main d'œuvre nombreuse et de diminuer la part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages. L'intensification des modes de production en agriculture est une condition nécessaire à la réussite de la transformation planifiée de l'ensemble de l'économie nationale. Pour certains agronomes français, l'organisation de l'agriculture dans les pays d'Europe du Nord-Ouest, Danemark et Hollande en particulier, est un modèle depuis la fin du 19^e siècle⁴². Ce qui change après la Seconde Guerre mondiale, ce sont les moyens mobilisés pour faire connaître ces modèles en France : les missions de productivité vers ces pays, ainsi que vers les États-Unis, qui rassemblent des hauts fonctionnaires et des responsables professionnels sont un des vecteurs de la généralisation de nouvelles manières de concevoir la production agricole dans l'ensemble du pays⁴³.

La modernisation de l'agriculture change de régime : elle n'est plus un processus lent que les gouvernements doivent conduire prudemment, dans le respect des hiérarchies traditionnelles, afin d'assurer la stabilité politique et sociale de leur pays. Elle doit désormais être planifiée en vue d'une transformation rapide des structures économiques et sociales de production, quitte à bouleverser les équilibres politiques anciens si cela est nécessaire. Techniquement, la modernisation des méthodes productives se caractérise par une sélection de plus en plus poussée des espèces végétales et

modernes maintiennent une emprise forte sur un dispositif complet d'organisation efficace : Grande-Bretagne, Suisse, Suède, Autriche ; un autre groupe est débordé par le marché noir, malgré les services de contrôle spécifique : France, Italie, Finlande, Europe orientale et balkanique. » Chélini, M.-P., « La crise du Ravitaillement en Europe..., *op. cit.*, p. 172.

41 Mioche, P., *Le plan Monnet. Genèse et élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, ; Bossuat, G., « Le plan Marshall dans la modernisation de la France », in Berstein, S., Milza, P., (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presses de la FNSP, 2000, p. 45. Pour une mise en perspective européenne, voir Girault, R., Lévy-Leboyer, M., (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe : colloque tenu à Bercy les 21, 22, 23 mars 1991*, Paris, CHEFF/Imprimerie nationale, 1993, 840 p.

42 L'intérêt ancien porté aux modèles danois et hollandais porte sur les techniques employées, notamment dans la production laitière, et aussi sur les structures collectives, surtout sous l'angle du rapport entre les services de l'État et les organisations professionnelles agricoles. est déjà ancien. Voir Gavignaud-Fontaine, G., *Propriété et société rurale en Europe : les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, p. 199-201.

43 Muller, P., *Le technocrate et le paysan...*, *op. cit.*, p. 23-24.

animales, un contrôle de plus en plus rigoureux des aptitudes productives de ces espèces, une maîtrise croissante des moyens de mettre en œuvre les productions, ce qui provoque une augmentation considérable des rendements ainsi qu'une augmentation continue des surfaces cultivées par actif du fait des gains de productivité réalisés⁴⁴. La transformation interne des exploitations agricoles nécessite la mise en œuvre de dispositifs qui protègent les agriculteurs contre les risques encourus (organisation des marchés, assurances mutuelles contre les accidents, protection sociale), l'augmentation du capital productif en favorisant le recours massif au crédit, et la mise en place d'un appareil de vulgarisation qui puisse aider les agriculteurs à faire face aux nouveaux problèmes techniques et économiques qu'ils rencontrent⁴⁵.

L'État joue un rôle décisif dans le nouveau régime de la modernisation sur le triple plan de la protection sociale des agriculteurs et de leurs familles, de l'encouragement à recourir au crédit en offrant des bonifications de taux d'intérêt en fonction des caractéristiques des emprunteurs, et du financement, direct ou délégué aux organisations professionnelles agricoles par le biais de taxes para-fiscales de l'appareil de vulgarisation. De la Libération jusqu'au début des années 1970, l'intervention de l'État est également au cœur de la construction d'un nouveau « régime de production des savoirs », notamment dans le domaine stratégique de la sélection des espèces végétales⁴⁶. Les travaux des chercheurs en phylogénétique, à qui est confiée la direction du nouvel Institut national de la recherche agronomique (INRA), s'inscrivent dans un processus complexe d'expérimentation, de normalisation, et de régulation, qui permet d'imposer la réduction de la diversité des variétés et de favoriser la généralisation de l'usage des espèces les plus adaptées à une exploitation intensive⁴⁷. En ce sens, les nouveaux savoirs sur le progrès génétique sont partie intégrante du projet politique de modernisation agricole de l'Après-guerre, largement soutenu par l'État dont l'intervention est calquée sur le modèle fordiste⁴⁸. La transformation de la nature de l'intervention de l'État est soutenue par la nouvelle croyance des élites, largement partagée dans toute l'Europe et bien au-delà du seul secteur agricole, dans les vertus de la planification⁴⁹.

44 Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, *op. cit.*

45 *Ibid.*

46 Bonneuil, C., Thomas, F., *Semences : une histoire politique...*, *op. cit.*

47 Si la recherche en génétique animale emprunte des voies techniques et politiques différentes de celle de la phylogénétique, « la maîtrise de la génération animale » est un enjeu central de la modernisation de l'agriculture française après-guerre, qui sous-tend notamment la Loi sur l'élevage du 28 décembre 1966. Voir Vissac, B., *Les vaches de la République : saisons et raisons d'un chercheur citoyen*, Paris, INRA, 2002, 505 p.

48 Allaire, G., Boyer, R., (dir.), *La grande transformation de l'agriculture...*, *op. cit.* ; Bonneuil, C., Hochereau, F., « Gouverner le « progrès génétique », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 6/2008, 63e année, p. 1305-1340.

49 Ce vent nouveau souffle en réalité sur toute l'Europe, comme tend à l'indiquer cette citation de Karl Mannheim, placée en exergue du chapitre III d'un ouvrage de Tony Judt : « Nous savons désormais, par cette guerre, qu'il n'y a pas de retour possible à l'ordre social du laissez-faire, que la guerre en tant que telle est le moteur d'une révolution silencieuse en ouvrant la voie à un nouveau type d'ordre planifié. » Judt, T., *Après-guerre : une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Hachette, 2009, p. 85. Pour une mise en perspective sur l'ensemble du 20e siècle de l'effort des corps d'Etat français pour imposer la planification comme leur mode d'intervention privilégié, voir Smith, C. O. Jr.,

Mais le changement de régime de la modernisation agricole après la Seconde Guerre mondiale n'est pas seulement imposé de l'extérieur, il est aussi le produit d'une vaste mobilisation à l'intérieur même du monde agricole, suscitée par des groupes qui remettent en cause les hiérarchies traditionnelles au nom de leur dynamisme économique et de leurs aspirations politiques. Les grands exploitants assemblés dans des associations spécialisées jouent un rôle moteur en se ralliant au projet de modernisation planifiée⁵⁰. Si avant-guerre, ils s'étaient opposés, au moins dans un premier temps, à la mise en place par le Front populaire d'un organisme de régulation économique tel que l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), ils entendent désormais prendre une part active dans le processus d'encadrement technique et économique des agriculteurs, avec l'objectif affiché de positionner la France sur les marchés mondiaux comme un grand pays agricole tourné vers l'exportation. Mais ces grands exploitants ne représentent qu'une infime part de la population active agricole, encore très nombreuse au sortir de la guerre, puisqu'un français sur trois travaille dans l'agriculture⁵¹. L'originalité de la modernisation de l'agriculture française après-guerre repose sur la mobilisation politique inédite de la petite et moyenne paysannerie, alliée aux grands exploitants sur la base d'une redéfinition commune de l'agrarisme, renversant l'ancienne conception qui assurait la domination légitime des notables ruraux traditionnels, et affirmant son rejet de l'intervention de l'État dans les affaires du monde agricole, au nom de l'unité paysanne⁵².

En s'appropriant le projet modernisateur, les petits et moyens agriculteurs, du moins les plus dynamiques d'entre eux, contribuent largement à sa réussite, mais ce faisant, ils en modifient les termes en introduisant leurs propres conceptions de la modernisation. Majoritairement issus des régions de petites exploitations laitières, formés au sein de la Jeunesse agricole catholique avant et pendant la guerre pour certains d'entre eux, investissant en particulier la branche « jeune » du syndicalisme agricole après la Libération, les représentants de la fraction ascendante des petits et moyens exploitants font de la promotion sociale du monde agricole un objectif central de la modernisation⁵³. Défendant le maintien des exploitations familiales en rejetant dos à dos le collectivisme et le capitalisme débridé, ils élaborent en réalité un nouveau modèle d'exploitation qui

« The Longest Run: Public Engineers and Planning in France », in *The American Historical Review*, vol. 95, n° 3, Juin 1990, p. 657-692.

50 Pesche, D., *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin des alliances*, Paris, L'Harmattan, 368 p.

51 Coulomb, P., « Présentation. L'exploitation familiale en question ? », in Eizner, N., *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 7.

52 Cornu, P., Mayaud, J.-L., (dir.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19e siècle à nos jours : actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 462 p. ; Coulomb, P., Nallet, H., « Les organisations syndicales à l'épreuve de l'unité », in Tavernier, Y., Gervais, M., Servolin, C., (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 379-413.

53 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p.

n'est pas seulement une structure économique idéale mais un nouveau référentiel politique justifiant une transformation profonde des rapports au sein de l'exploitation⁵⁴. L'adoption de nouvelles méthodes plus productives et l'accroissement de l'investissement dans le capital productif vont de pair avec l'incitation à la décohabitation entre générations et la distinction de plus en plus nette entre exploitants et salariés agricoles.

Les conceptions des Jeunes agriculteurs accèdent à une reconnaissance politique lors de l'adoption des lois d'orientation de 1960 et 1962 puisqu'ils sont directement associés aux négociations avec le ministère de l'Agriculture, et même directement avec le Premier ministre Michel Debré⁵⁵. La « réforme des structures » entérine l'idée selon laquelle la réduction du nombre d'actifs agricoles est la condition de la compétitivité des exploitations familiales les plus dynamiques, qui doivent s'aligner sur le modèle économique de l'exploitation à deux Unités de Travail Humain (UTH), d'où des mesures pour inciter les plus âgés à cesser leur activité (Indemnité viagère de départ), pour encadrer la recomposition foncière des exploitations (constitution des Sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural), et pour faciliter l'investissement des jeunes (prêts bonifiés du Crédit agricole)⁵⁶. Au cours des années 1960, et parfois jusque dans les années 1970 selon la configuration politique de chaque département, la génération des Jeunes agriculteurs investit progressivement le syndicalisme « aîné », c'est-à-dire la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), et les grandes organisations professionnelles agricoles qui, bien que relativement indépendantes les unes des autres, sont toutes liées entre elles (Chambres d'agriculture, Coopération, Mutualité, Crédit)⁵⁷. La poursuite de leur alliance avec les grands exploitants des associations spécialisées est rendue possible par l'orientation de la Politique agricole commune (PAC), mise en œuvre après la signature du Traité de Rome en 1957, qui encourage l'accroissement illimité des quantités produites en fixant pour les principales productions un prix d'intervention minimal en-deçà duquel la Communauté européenne s'engage à racheter les surplus ou à les subventionner pour qu'ils soient exportés⁵⁸.

La mobilisation politique de la petite et moyenne paysannerie infléchit le projet modernisateur, et la construction de son « modèle productif productiviste », en instituant l'exploitation familiale agricole comme une structure économique spécifique, à même de supporter

54 Rémy, J., « L'exploitation agricole : une institution en mouvement », in *Déméter*, n° 19, 2013, p. 357-384.

55 Bruneteau, B., *Les paysans dans l'État : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V^e République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.

56 Gavignaud-Fontaine, G., *La révolution rurale dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 143-144.

57 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924- 1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle BreLOT, Université Lyon 2, 2010, p. 566-799.

58 Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) fonctionne sur le même principe que le Fonds de garantie mutuelle et d'orientation créé en 1953 au niveau national, qui devient en 1960 le Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles (FORMA). Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, op. cit., p. 96-100, 135-138.

les investissements nécessaires aux gains de productivité exigés, et de résister à la logique capitaliste de concentration qui aboutirait à la constitution de grands ateliers de production⁵⁹. Si la concentration des terres est indéniable, la taille moyenne de l'exploitation agricole passant de 14,4 hectares en 1955 à près de 25 hectares au début des années 1980, le nombre d'exploitations de plus de dix hectares est lui relativement constant pendant près d'un siècle : 847 000 en 1882, 849 000 en 1977⁶⁰. La mise en œuvre du projet modernisateur aboutit à l'élimination presque systématique des plus petites exploitations sous l'effet de la concurrence économique accrue de ceux qui investissent dans l'intensification de leurs productions, et à la réduction drastique du nombre de salariés agricoles, pratiquement divisé par dix entre 1954 et 1981, les organisations professionnelles agricoles allant jusqu'à rejeter les pratiques des petits exploitants pluriactifs, souvent engagés dans des formes de travail salarié, hors de la définition légitime du métier d'agriculteur⁶¹. La critique du productivisme se développe dès la fin des années 1960 sous l'effet de la rupture de l'unité syndicale, de l'émergence de nouvelles préoccupations sociales et environnementales, et des premiers échecs enregistrés par des agriculteurs qui avaient pourtant été les « bons élèves » de la modernisation⁶². Mais, de l'après-guerre jusqu'à la première remise en cause globale de la politique agricole au début des années 1980, c'est l'adhésion des agriculteurs au projet modernisateur qui interroge.

L'adhésion au projet modernisateur en question : la construction de l'appareil de développement agricole

Les représentants des petits et moyens exploitants mettent en avant l'effort immense et sacrificiel accompli par leur groupe pour accéder à la modernité. Leur récit met en scène des paysans déconsidérés mais courageux, qui ont su collectivement « prendre leur destin en main » afin de réaliser une « révolution silencieuse », lourde de conséquence sur le plan culturel et social,

59 L'expression de « modèle productif productiviste » est reprise des travaux de Gilles Allaire et Robert Boyer. Voir Allaire, G., Boyer, R., (dir.), *La grande transformation...*, *op. cit.* La théorie de la « petite production marchande » entend rendre raison sur le plan économique du fait que ces structures soient nombreuses à se maintenir, en dépit de la capitalisation croissante de l'agriculture. Voir Servolin, C., « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in Tavernier, Y., Gervais, M., Servolin, C., (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 41-77.

60 Coulomb, P., « Présentation. L'exploitation familiale en question ? », in Eizner, N., *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, 1985, N., *Les paradoxes de l'agriculture française...*, *op. cit.*, p. 12-13.

61 *Ibid*, p.13. Voir également Rémy, J., « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », in *Sociologie du travail*, n° 4, 1987, p. 415-441.

62 Martin, J.-P., *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, la Découverte, 2005, 311 p. ; Prével, M., *L'usine à la campagne : une ethnographie du productivisme agricole*, Paris, L'Harmattan, 2007, 299 p. ; Salmona, M., *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan, 1994, 254 p.

mais qui leur permet désormais de parler d'égal à égal avec l'ensemble des groupes sociaux⁶³. Dans cette perspective, la « fin des paysans » leur apparaît comme un événement inéluctable, qu'il s'agit d'organiser plutôt que de subir, quitte à en accélérer l'avènement⁶⁴. La « révolution silencieuse » des paysans apparaît alors comme un cas particulier de la « révolution invisible » de l'ensemble de la société française, qui a conduit à un accroissement sans précédent de la productivité du travail et à un bouleversement complet des modes de vie⁶⁵. Ces constructions narratives oscillent entre la description des nécessités économiques auxquelles les acteurs ont été obligés de se confronter, et la mise en valeur des réalisations des pionniers qui ont su susciter un élan unanime ou presque dans leur sillage. Ce faisant, elles prêtent le flanc aux critiques qui font valoir que les constats qu'elles dressent enferment en réalité des prises de position politiques, au sens de partisans, attachées aux positions occupées par leurs auteurs⁶⁶. Les « dirigeants paysans » affirment pouvoir parler au nom des petits et moyens agriculteurs, mais leurs intérêts objectifs sont pourtant divergents du fait que les responsables disposent de ressources économiques et symboliques qui les éloignent de « la base »⁶⁷. Dans cette perspective, le silence de leur révolution apparaît davantage comme le produit d'une confiscation de la parole que comme le signe de ressources morales exceptionnelles, les paysans demeurant une « classe-objet », y compris dans les discours de leurs représentants syndicaux⁶⁸. Cette critique est fondée mais elle ne permet pas de répondre à la question de l'adhésion des agriculteurs au projet modernisateur, sauf à supposer qu'ils ont été entièrement manipulés pendant plus de trois décennies, ce qui reviendrait à leur dénier toute puissance d'agir.

Si, indéniablement, la paysannerie subit la domination symbolique de presque tous les autres groupes sociaux, il est néanmoins possible de prendre le discours de la révolution silencieuse pour ce qu'il est, c'est-à-dire une tentative de mobilisation idéologique d'une fraction du monde agricole. Même à compter que cette tentative soit subordonnée à un projet modernisateur sur lequel les représentants des petits et moyens agriculteurs n'auraient pas véritablement prise, ce qui reste à démontrer, il est intéressant d'observer les effets proprement politiques de ce travail de mobilisation et de définir les conditions qui le rendent possible. En s'appropriant le discours du progrès, les représentants des petits et moyens exploitants déplacent eux-mêmes la partition imaginaire entre archaïsme et modernité, ou plutôt ils l'introduisent à l'intérieur même du monde paysan, rejeté du

63 Debatisse, M., *La révolution silencieuse : le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1964, 265 p.

64 La sociologie rurale n'est pas étrangère à ce travail de mise en récit de la fin inéluctable de la civilisation paysanne, et de l'émergence d'un nouveau groupe d'agriculteurs. Voir Mendras, H., *La fin des paysans : Changement et innovations dans les sociétés rurales françaises...*, *op. cit.*

65 Fourastié, J., *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979, 300 p.

66 Champagne, P., *L'héritage refusé : la crise de la reproduction sociale...*, *op. cit.*

67 Maresca, S., *Les dirigeants paysans*, Paris, Minit, 1983, 294 p.

68 Bourdieu, P., « Une classe objet », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17-18 La paysannerie, une classe objet, novembre 1977, p. 2-5.

côté de l'archaïsme au moins depuis la fin du 19^e siècle, en distinguant entre les agriculteurs qui sont « montés dans le train du Progrès », et ceux qui sont condamnés à disparaître⁶⁹. Mais prendre au sérieux les prises de position des promoteurs de la « révolution silencieuse » ne doit pas conduire à présupposer l'efficacité politique immédiate des imaginaires modernisateurs, comme si le simple fait d'énoncer une nouvelle partition du monde suffisait à la faire partager par le plus grand nombre. A nouveau, la question de l'adhésion au projet modernisateur reste en suspens.

Pour aller plus loin, le changement de régime de la modernisation agricole doit être relu du point de vue des moyens déployés par les promoteurs du projet modernisateur pour le rendre effectif, c'est-à-dire pour que l'ensemble des agriculteurs, ou du moins ceux qui sont concernés, adhèrent, ou du moins se conforment, à leurs prescriptions. La vulgarisation du progrès technique en agriculture devient une question politique majeure, et le contrôle des dispositifs de vulgarisation un enjeu de lutte entre les promoteurs du projet modernisateur. Alors que les Services agricoles font valoir leur expérience en matière de diffusion des connaissances techniques aux agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles leur opposent la nécessité de rompre avec la pédagogie traditionnelle pour acter l'implication volontaire de la petite et moyenne paysannerie dans le processus de modernisation⁷⁰. Au cours des années 1950, la constitution de petits groupes d'agriculteurs, relativement autonomes et bien ancrés localement, offre une alternative aux interventions ponctuelles des ingénieurs des Services agricoles, parfois encore dénommés « professeurs d'agriculture » : chaque groupe doit être le catalyseur d'une émulation collective conduisant à la généralisation des nouvelles méthodes de production⁷¹. En opposant deux conceptions de la vulgarisation, celle de « la profession » et celle de « l'administration », les responsables professionnels agricoles revendiquent le fait d'être les seuls en mesure d'assurer l'adhésion des agriculteurs au projet modernisateur.

La multiplication des groupements techniques d'agriculteurs déborde les anciens cadres des Services agricoles et justifie le transfert progressif de la conduite de l'appareil de vulgarisation, de l'État vers les organisations professionnelles, sanctionné par les décrets successifs du 11 avril 1959 et du 4 octobre 1966. La « profession » ne constitue pas un bloc uni pour autant : la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et l'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture (APPCA) sont en concurrence pour devenir l'interlocuteur institutionnel

69 Pelen, J.-N., « Introduction », in *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-3, 2001, Le temps bricolé. Les représentations du progrès (XIX^e-XX^e siècles), A.-M. Granet-Abisset, J.-N. Pelen (dir.), p. 7-20. Arrifin, Y., *Généalogie de l'idée de Progrès : histoire d'une philosophie cruelle sous un nom consolant*, Paris, Le Félin-Kiron, 2012, 551 p.

70 Muller, P., *Le technocrate et le paysan...*, *op. cit.*

71 Houée, P., *Les étapes du développement rural, t. 2 : la révolution contemporaine...*, *op. cit.*

privilegié du ministère de l'Agriculture⁷². Les Chambres d'agriculture prennent un avantage décisif en restructurant toute leur action à partir du début des années 1950 afin d'être en mesure d'encadrer les différents types de groupements de la vulgarisation, certains autonomes et locaux tels que les Centres d'études techniques agricoles (CETA), d'autres liés à des programmes nationaux impliquant les Services agricoles tels que les Groupements de productivité agricole (GPA)⁷³. En prenant des positions moins ouvertement hostiles à l'intervention de l'État que le syndicalisme, et en obtenant en décembre 1954 le déplafonnement des taxes para-fiscales dont elles perçoivent le produit, elles se positionnent comme les structures les mieux à même de bénéficier du transfert de responsabilité de la politique de vulgarisation, de « l'administration » vers « la profession ». Pour tenter de reprendre la main, la FNSEA impulse la création de Groupements de vulgarisation agricole et de Groupements de vulgarisation agricole féminine (GVAF) au début des années 1960 afin de couvrir l'ensemble du territoire français⁷⁴. Mais l'encadrement technique et administratif ainsi que le financement de ces groupements demeurent sous le contrôle des Chambres d'agriculture.

Le décret du 4 octobre 1966 impose le terme de « développement agricole » en lieu et place de celui de « vulgarisation » signifiant ainsi la reconnaissance officielle du renoncement de l'État à confondre les méthodes de l'enseignement agricole avec celles de la vulgarisation professionnelle. La notion de développement recouvre un domaine plus large que celle de vulgarisation, en insistant sur les dimensions économique et sociale de la modernisation, et pas seulement technique⁷⁵. Surtout, elle synthétise l'idéologie des Jeunes agriculteurs, et avant eux, de l'Action catholique, selon laquelle les efforts en vue de l'accroissement de la productivité du travail agricole ne se justifient que dans la perspective de la promotion sociale du monde agricole. Suivant cette perspective, les organisations professionnelles agricoles légitiment leurs actions en évoquant le projet de « Développement » de « l'Homme » qui se tient derrière la politique de développement agricole. L'appareil de développement agricole est le moyen de convaincre le plus grand nombre d'agriculteurs d'accomplir leur « révolution silencieuse ». En parallèle des groupements techniques d'agriculteurs, les organismes économiques (coopératives, groupements de producteurs, caisses de crédit) prennent une place croissante dans les actions de développement agricole à partir du milieu des années 1960⁷⁶. Infléchissant la question du développement dans le sens de l'optimisation des performances techniques et économiques des exploitations, ils entrent en concurrence avec les

72 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire...*, *op. cit.*

73 Polak, J., *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux : l'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme*, thèse de 3e cycle sous la direction de Hubscher, R., Paris, Université Paris X Nanterre, 3 vol., 1992, 582 p.

74 Houée, P., *Les étapes du développement rural*, p. 59-69.

75 Cerf, M., Lenoir, M., *Le développement agricole*, Paris, PUF, 1987, 126 p.

76 Daucé F., Houée P., « Trente ans de développement agricole dans le Morbihan », in *Économie rurale*, n° 159, 1984, p. 23-30.

Chambres d'agriculture pour le contrôle de l'appareil de développement au début des années 1970. L'accélération de la sélection économique des agriculteurs et les divergences de plus en plus nettes entre organisations professionnelles agricoles mettent à mal le mythe de l'unité paysanne et entraînent les premières crises de l'appareil de développement. La crise institutionnelle, notamment sur le financement de cette politique, et la crise de confiance, la croyance dans le projet modernisateur étant fortement ébranlée, justifient des réformes successives destinées à redonner un second souffle au développement agricole⁷⁷.

L'appareil de développement n'est plus en mesure d'assurer l'adhésion des agriculteurs au projet modernisateur, suscitant des critiques à l'intérieur même de la fraction du monde agricole qui a massivement investi les structures qui le composent, cette petite et moyenne paysannerie qui a trouvé dans le développement le cadre politique adéquat pour assurer sa promotion économique et sociale, et qui est désormais en grande difficulté pour assurer sa propre reproduction sociale⁷⁸. Mais en dépit des réformes des années 1970 qui tendent à renforcer le contrôle de l'Agence nationale du développement agricole (ANDA) sur le financement et l'orientation des programmes de développement élaborés dans les départements, les initiatives locales se multiplient, en particulier dans les territoires en marge du mouvement d'intensification et de spécialisation à outrance des exploitations agricoles, notamment en montagne, où la reconnaissance de la nécessité de maintenir des exploitations agricoles nombreuses est une des premières revendications de ceux qui cherchent à imposer une politique de la montagne spécifique⁷⁹. La crise du projet modernisateur favorise l'émergence d'une pluralité de logiques de développement agricole. La recherche de l'adhésion des agriculteurs par la généralisation des mêmes actions de développement sur l'ensemble de l'espace national cède le pas à la construction de nouveaux dispositifs ajustés aux dynamiques sociales et économiques des différents territoires. Au début des années 1980, l'organisation des États généraux du développement agricole vise à opérer la synthèse de ces initiatives divergentes afin de redonner une unité de vues aux actions de développement agricole, mais elle échoue à relancer une véritable dynamique politique au sein du monde agricole⁸⁰.

Instrument destiné à inciter les agriculteurs à investir et à s'investir dans l'intensification de leurs modes de production, l'appareil de vulgarisation puis de développement fonctionne de l'après-guerre jusqu'au début des années 1980 comme un dispositif de protection et de sélection des

77 Cerf, Lenoir, *op. cit.*, p. 52-53.

78 Rémy, J., « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social », in *Éducation permanente*, n° 77, 1984, p. 107-116.

79 Gerbaux, F., *La montagne en politique*, Paris, L'Harmattan, 1993, 168 p.

80 Eizner, N., *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, 1985, 159 p.

exploitations familiales en voie de modernisation. Son processus de construction et son entrée en crise suivent le devenir historique du projet modernisateur. La comparaison avec la formation des appareils de vulgarisation des autres pays européens montre que la voie française correspond à une configuration spécifique, largement conditionnée par l'état des positions respectives des différentes organisations professionnelles agricoles et de leurs relations avec l'État⁸¹. La dimension internationale du projet modernisateur est d'autant plus importante à prendre en compte qu'elle est constitutive des réflexions de ses promoteurs, lesquels multiplient les voyages d'études et les rapports d'études comparatifs afin de découvrir de nouveaux procédés et de légitimer leurs propres prises de position sur le plan national. Les échanges internationaux donnent lieu à des processus complexes de réappropriation plutôt que d'imitation pure et simple, l'adaptation des dispositifs de vulgarisation agricole aux réalités du terrain étant un *leitmotiv* invariable, des missions de productivité organisées à destination des États-Unis ou de l'Europe du Nord-Ouest durant les années 1950, aux travaux réalisés par la FAO, principalement dans les pays du Sud, en passant par les différents congrès organisés par l'OCDE tout au long de la période⁸². Rappeler ce que la création des appareils nationaux de développement doit aux échanges internationaux met en lumière la contingence historique de chaque configuration nationale en même temps qu'elle oblige à envisager la mise en œuvre du projet modernisateur en agriculture comme un enjeu de lutte à l'échelle du monde.

Les agents intermédiaires du projet modernisateur

S'il est nécessaire d'adopter une échelle globale pour traiter de l'histoire de la modernisation agricole en France après la Seconde Guerre mondiale, il est non moins indispensable de décrire de manière détaillée le fonctionnement des dispositifs qui composent l'appareil de vulgarisation. Quels sont les procédés mis en œuvre, à l'intérieur de ces dispositifs, qui assurent, en pratique, l'adhésion des agriculteurs au projet modernisateur ? En-deçà de la diversité des formes de groupements techniques d'agriculteurs et des affrontements institutionnels, la grande innovation de l'après-guerre en matière de vulgarisation réside certainement dans la généralisation du recours à un nouveau type de personnel chargé de faire l'intermédiaire entre les promoteurs du projet modernisateur et les

81 Voir notamment : Jones, G. E., Garforth, C., « Chapter 1—The history, development, and future of agricultural extension », in Swanson, B. E., Bentz, R. P., Sofranko, A. J., (dir.), *Improving agricultural extension: A reference manual*, Rome, FAO, 1997, en ligne, consulté le 20 septembre 2012, url : <http://www.fao.org/docrep/W5830E/w5830e03.htm>

82 Voir notamment : Barjot, D., *Catching up with America : Productivity missions and the diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, 2002, 477 p.

agriculteurs.

Cette idée est déjà évoquée en mai 1936 dans un rapport adressé par la Chambre d'agriculture de l'Isère à l'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture : le rapporteur suggère la création d'un corps de « réviseurs » qui seraient chargés d'apporter une assistance technique et économique aux coopératives de production et de transformation⁸³. Le débat qui suit anticipe sur les grandes interrogations de l'après-guerre puisque les responsables professionnels s'interrogent sur le financement d'une telle mesure (Caisse de crédit régionale, organisations professionnelles nationales) et sur les attributions de tels agents : doivent-ils se limiter à un rôle de contrôleurs financiers ou doivent-ils également être compétents sur le plan technique ? Si le président de la Chambre d'agriculture demeure sceptique quant à la possibilité de disposer d'un réviseur « *universel* », d'autres membres de l'assemblée projettent la généralisation du recours à de tels intermédiaires pour travailler sur le plan local, « *qui seraient des gens très bien payés qui acceptent de faire profiter de leur expérience* », et dont l'approche serait à la fois technique, financière, et commerciale⁸⁴. Ce débat reste lettre morte, mais il suggère que la question du renouvellement des formes de conseil en agriculture est déjà émergente avant-guerre.

Cette problématique n'est pas cantonnée aux seules organisations professionnelles agricoles puisqu'on en retrouve la trace dans un cours dispensé en 1943-1944 par M. Fromont, professeur à la faculté de droit de Paris⁸⁵. L'organisation de l'agriculture danoise sert de modèle à ses réflexions⁸⁶. Partant du fait que l'adaptation continue de la production aux « *progrès scientifiques* » et « *aux nouvelles conditions économiques* » est hors de portée de la grande majorité des agriculteurs français, et que le développement de l'enseignement agricole ne peut suffire à résoudre le problème, M. Fromont propose de « *préparer les esprits des exploitants à accueillir volontiers les conseils qui leur sont donnés par un spécialiste, c'est-à-dire former leurs esprits à avoir confiance dans des conseillers, qui, eux, seront des ingénieurs agronomes, pourront se tenir minutieusement au courant de toutes les expériences et viendront leur donner continuellement les indications nécessaires pour*

83 Le rapporteur fait également référence à une initiative plus ancienne encore, mais qui n'a jamais pu voir le jour : « Il y a cinq ans, sur l'initiative de notre collègue Bonnier, notre Chambre a demandé que les Caisses régionales de Crédit agricole fassent les frais d'un technicien-conseil qui suivrait de près la gestion des coopératives de production, qui, averti des conditions du marché, des difficultés coopératives, ferait profiter les uns et les autres de l'expérience acquise, sorte de médecin consultant dont les ordonnances s'imposeraient rapidement à l'attention des chefs agricoles. L'idée était bonne ; il y avait de l'argent. On y viendra quand les créances seront accumulées à la liquidation. » Voir Archives de la Chambre d'agriculture de l'Isère, Compte-rendu de la session ordinaire du 19 mai 1936, Rapport sur le statut de la coopération agricole par M. de Saint-Olive.

84 *Ibid.*

85 Fromont, P., *Cours de législation et économie rurale*, Paris, Les Cours de droit, 1944, 40 p.

86 Outre une hygiène irréprochable, l'organisation en coopératives et la présence de nombreux conseillers agricoles assurent aux exploitations danoises des performances techniques et économiques supérieures à celles des exploitations françaises de même taille, et surtout, elles leur ont permis de rompre avec « l'économie d'autarcie » et d'affronter avec succès « le problème de la concurrence des pays neufs » *Ibid.*, p. 23-25.

s'adapter à une nouvelle situation ». Selon une conception qui sera largement reprise par la suite, il s'agit « *moins de communiquer au paysan des connaissances positives qui seront toujours dépassées par les évènements, que de lui communiquer une certaine confiance dans la parole des conseillers agricoles* »⁸⁷. En quelques phrases, M. Fromont vient de poser ce qui va devenir la problématique centrale de la vulgarisation agricole après-guerre : comment établir une relation de confiance entre les agriculteurs et les conseillers, qui permette d'entraîner les premiers dans le mouvement de la modernisation ?

Dans les années qui suivent la Libération, chaque nouveau dispositif de vulgarisation apparaît comme une déclinaison possible de ce questionnement élaboré par les promoteurs du projet modernisateur. Les villages-témoins initiés par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), les zones-témoins pilotées par les Services agricoles et les Chambres d'agriculture, les Centres d'études techniques agricoles (CETA) créés par des collectifs autonomes, les Groupements de vulgarisation agricole (GVA) institués par la FNSEA, Foyers de progrès agricole (FPA) promus par les Services agricoles, ont des principes de fonctionnement communs bien que leurs responsables aient des conceptions divergentes de la vulgarisation : le travail en groupe, l'implication des responsables professionnels locaux, la généralisation des méthodes permettant l'intensification, et surtout, la présence permanente d'un conseiller sur le terrain, aux côtés des agriculteurs⁸⁸. Ce dernier est chargé de suivre les réalisations des adhérents du groupe et d'encourager leurs initiatives, mais aussi d'encadrer les actions en fonction des programmes techniques définis par les employeurs, de contrôler l'usage des financements accordés et de collecter des références techniques et économiques, c'est-à-dire des informations sur les pratiques agricoles locales qui échappent encore pour l'essentiel aux enregistrements de la statistique publique⁸⁹.

Les dénominations des agents qui occupent cette fonction de conseiller varient selon les dispositifs considérés : agent technique de village-témoin et de zone-témoin, ingénieur de CETA, technicien de GVA, vulgarisateur de FPA. Sans jamais complètement s'imposer, le terme de conseiller se généralise après le décret du 23 octobre 1959 accordant un premier statut officiel aux conseillers agricoles. Mais, selon des modalités diverses, les promoteurs du projet modernisateur font tous du conseiller le « pivot », la « cheville ouvrière », le « relais indispensable », du

87 *Ibid*, p. 22.

88 Brives, H., « Chapitre 1. La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », in Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., (dir.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006, p. 15-36 ; Caffarelli, J.-F. (de), *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1978, 47 p.

89 Galas, J., « Cinquante ans de statistiques agricoles », in *Courrier des statistiques*, n° 83-84, décembre 1997, en ligne, consulté le 20 septembre 2012,
url : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/histoire/biblio/cs83-84.pdf>

renouvellement de l'entreprise de vulgarisation. Toute la difficulté de la tâche du conseiller consiste à construire une relation de confiance avec les agriculteurs du ou des groupes qu'il doit assister dans leurs efforts pour entrer dans le processus de modernisation, sans pour autant échapper au contrôle de ses employeurs qui attendent que les cadres techniques et financiers du projet modernisateur soient respectés, et que leur emprise sur la transformation des structures économiques et sociales du monde agricole s'accroisse grâce à une connaissance plus fine de la diversité des pratiques des agriculteurs. Agent intermédiaire du projet modernisateur, le conseiller doit se garder d'apparaître comme un agent double, sous peine de perdre la confiance des agriculteurs ou de ses employeurs, ce qui l'empêcherait aussitôt de remplir sa fonction. La situation est d'autant plus complexe que les organisations professionnelles agricoles se positionnent progressivement comme les principaux employeurs des conseillers agricoles en acquérant la maîtrise de l'appareil de vulgarisation aux dépens des services de l'État, tout en étant les représentants légitimes des agriculteurs usagers des services des conseillers.

Initié dans les années 1950 et officiellement reconnu au début des années 1960, l'infléchissement du projet modernisateur par les représentants de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation, la promotion sociale du monde agricole devenant la contrepartie des efforts pour augmenter la productivité du travail, s'appuie sur la conquête de l'appareil de vulgarisation et la croissance de ses moyens. L'embauche de conseillers agricoles dévoués à cette cause est une étape décisive : ils relaient auprès des agriculteurs le projet des représentants professionnels, et ils constituent de précieux alliés pour affirmer la capacité des organisations agricoles à assumer le transfert de responsabilité de la politique de vulgarisation qu'elles réclament de l'État. De fait, la fonction de conseiller ne peut être réduite à celle d'agent technique ou de vulgarisateur. La définition de son champ d'action a partie liée avec le travail de mobilisation proprement politique de la petite et moyenne paysannerie en vue d'obtenir son adhésion au projet modernisateur. Les conseillers agricoles doivent être les agents de la promotion sociale du monde agricole en même temps qu'ils participent à la diffusion des techniques et des méthodes destinées à accroître de manière spectaculaire la productivité du travail agricole. Dès la fin des années 1950, ces deux dimensions sont constitutives de leur identité professionnelle naissante, ce qui leur permet de distinguer leur travail des interventions des agents des Services agricoles d'un côté, et de celles des agents des coopératives et des industries de l'autre. Bien qu'ils aient repris le questionnement sur la nécessité d'établir une relation de confiance avec les agriculteurs pour modifier leurs méthodes de vulgarisation, ces techniciens ne bénéficient pas de la même légitimité politique que les conseillers qui ont le soutien du syndicalisme et des Chambres d'agriculture. Ces derniers se présentent comme

les seuls conseillers travaillant véritablement aux côtés des agriculteurs, dégagés des pesanteurs administratives et des exigences commerciales qui pourraient brouiller l'objectivité de leurs conseils et la sincérité de leur dévouement pour la promotion sociale du monde agricole.

La formation du groupe des conseillers agricoles

Bien qu'ils occupent une place essentielle dans l'appareil de vulgarisation puis de développement agricole, et de là, dans le processus de modernisation de l'agriculture française après-guerre, les conseillers agricoles restent le plus souvent dans l'ombre de leurs employeurs, au moins jusqu'à la fin des années 1960. S'ils sont bien ancrés sur le plan local, et reconnus individuellement en fonction du dévouement dont ils font preuve, la visibilité politique de leur groupe reste limitée. Les centres de formation nouvellement créés, les Chambres d'agriculture, et les premiers syndicats de conseillers, entreprennent des enquêtes afin de mieux cerner les caractéristiques sociales de ce groupe et son évolution. Mais l'emprise des employeurs reste très forte : les conseillers se définissant d'abord par leur proximité avec les agriculteurs, il leur est difficile de faire valoir une autonomie collective vis-à-vis des représentants professionnels du monde agricole. Les travaux des sociologues et des économistes sont eux focalisés sur la question de la diffusion des innovations, le travail du conseiller apparaissant dès lors comme une fonction ajustée à ce but, sans considération spécifique pour la signification que les agents donnent à leur activité⁹⁰. La croissance continue de l'appareil de développement et l'élan unitaire de la modernisation, historiquement et socialement construit, limitent les conflits et facilitent les arrangements locaux entre les conseillers et les employeurs.

Ce n'est qu'au moment où la crise du projet modernisateur commence à poindre que les conseillers agricoles deviennent un objet d'études à part entière dans le champ de la sociologie. A partir du début des années 1970, la remise en cause de l'unité paysanne, qui assurait le quasi-monopole des organisations professionnelles dominantes sur la représentation politique du monde agricole, et l'émergence d'une pluralité de logiques de développement en lieu et place de l'élan unitaire de la modernisation, amènent certains chercheurs à s'interroger sur ce groupe des conseillers, leur fonction dans la politique de développement, la nature de leur relation aux agriculteurs, la spécificité de leur travail par rapport aux autres formes d'encadrement des

90 Pour une analyse des luttes internes au champ de la sociologie rurale au tournant des années 1960 et 1970, voir Laferté, G., Renahy, N., « Tradition, modernisation, domination. Trois regards des études rurales françaises cristallisés autour d'une enquête (RCP Châtillonnais, 1966-1975) », Working paper, 2006/2, Laboratoire CESAER, en ligne, consulté le 20 septembre 2012, url : http://www2.dijon.inra.fr/esr/publications/docs/WP2006_2.pdf

agriculteurs⁹¹. Ces travaux anticipent sur les enquêtes engagées au début des années 1980, dans le cadre des États généraux du développement agricole en particulier, pour mieux cerner la population des agents de développement, vaste catégorie regroupant l'ensemble des personnels intervenant auprès des agriculteurs dans l'appareil de développement⁹². L'existence du groupe des conseillers agricoles reste en permanence problématique, puisqu'elle ne renvoie pas à une appartenance institutionnelle bien définie, ni à la seule possession d'un titre, mais bien au partage de pratiques, de valeurs et de normes. Les travaux postérieurs renoncent d'ailleurs à caractériser un groupe spécifique devant la diversification croissante des situations observées, et se focalisent plutôt sur la relation de conseil, dans la perspective de parvenir à un échange équilibré entre les savoirs pratiques des agriculteurs et les connaissances techniques apportées par les conseillers de toute sorte⁹³.

Écrire l'histoire des conseillers agricoles impose de s'interroger sur la délimitation du groupe⁹⁴. Je chercherai alors moins à tracer un périmètre à partir de l'observation d'un critère objectif déterminant et de suivre son évolution dans le temps, qu'à envisager le processus de délimitation comme un problème politique, au cœur de la définition de l'identité du groupe, et à ce titre, enjeu de lutte entre différentes parties, chacune entendant imposer sa propre conception aux autres. L'enjeu n'est pas seulement interne au groupe, et ce, du fait même de la fonction attribuée aux conseillers agricoles. En tant qu'intermédiaires du projet modernisateur, ils sont les instruments d'une politique sur laquelle ils n'ont pas véritablement prise. Mais en tant que relais privilégié des représentants de la petite et moyenne paysannerie auprès des agriculteurs, ils jouent un rôle bien plus important que celui de simple courroie de transmission. Le contrôle des limites du groupe des conseillers et de la signification que ces derniers donnent à leur travail est un enjeu politique majeur

91 Darré, J.-P., *Liberté et efficacité des groupes de travail*, Paris, Éditions ouvrières, 1978, 231 p. ; Salmona, M., *Souffrances et résistances des paysans français...*, *op. cit.* (Cet ouvrage s'appuie sur les travaux de l'auteur menés à partir de la fin des années 1960) ; Rémy, J., « Le « malaise des conseillers » ou l'histoire d'une institution pédagogique », in *Éducation Permanente*, n° 37, janvier-février 1977, p. 63-84. Ces interrogations s'inscrivent dans une réflexion globale sur la signification du processus de développement, appliqué à l'agriculture française mais aussi aux pays du Tiers-monde. Voir par exemple, Mendes, C., (dir.), *Le mythe du développement*, Paris, Seuil, 1977, 277 p.

92 Pharo, P., Schaff, J.-P., Simula, P., *Les agents de développement agricole*, Paris, La Documentation française, 1980, 121 p. ; Rémy, J., « Portrait social des conseillers : retour sur image », in Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., (dir.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006, p. 83-99.

93 Dans la perspective des travaux de Jean-Pierre Darré, la thèse de Bruno Lémery invite à « refuser à la fois le schéma fonctionnaliste de la diffusion des innovations et le schéma socio-politique de domination symbolique de la paysannerie ». Voir Lémery, B., *Lectures sociologiques des activités de conseil en agriculture. Essai sur le processus de rationalisation*, Thèse de sociologie, Université Lyon 2, janvier 1991, 328 p. Cette approche est prolongée aujourd'hui par les travaux du *Laboratoire* de recherche sur les innovations socio-techniques et organisationnelles en agriculture de Dijon (LISTO-D). Voir notamment : Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B., (dir.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/Educagri, 2009, 263 p.

94 Voir notamment : Boltanski, L., *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, éditions de Minuit, 1982, 523p. ; Cerutti, « La construction des catégories sociales », in Jean Boutier et Dominique Julia (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Autrement, série Mutations, n° 150-151, janvier 1995, p. 224-234 ; Desrosières, A., Thévenot, L., *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1988, 121 p.

dans la perspective d'assurer l'adhésion du monde agricole aux vues des promoteurs de « la révolution silencieuse ». La lutte pour la maîtrise de l'appareil de développement peut ainsi être relue du point de vue de l'histoire de la formation du groupe des conseillers agricoles : convaincre les agriculteurs du fait qu'investir et s'investir dans la modernisation de leurs exploitations est la condition de la promotion sociale du monde agricole, au prix de la sélection d'une partie d'entre eux seulement, nécessite de disposer de conseillers convaincants, qui ne soient pas seulement de bons techniciens, mais aussi de véritables missionnaires, sélectionnés et formés en ce sens.

Les conseillers agricoles forment un groupe dont la principale caractéristique est de servir la formation d'un autre groupe : celui des petits et moyens exploitants en voie de modernisation qui ont investi l'appareil de développement, ce qui a pour effet de les distinguer de plus en plus nettement, de la fin des années 1950 au début des années 1980, de l'ensemble du monde agricole⁹⁵. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas faire valoir leurs intérêts propres, mais que ceux-ci devront impérativement être subordonnés à la préservation des intérêts des agriculteurs qu'ils servent. Cet *ethos* professionnel ne les empêche pas de faire preuve de finesse, voire même les incite à la ruse, pour obtenir satisfaction de leurs employeurs tout en sauvegardant la prééminence symbolique des agriculteurs, au moins en apparence. Sélectionnés par les responsables professionnels agricoles parmi un ensemble de techniciens pour leurs capacités d'adaptation, leur connaissance pratique du monde agricole, et leur esprit d'initiatives, les conseillers agricoles sont dévoués au projet de leurs employeurs, mais ils ne sont pas simplement pour autant leurs serviteurs zélés. Bien qu'ils restent relativement effacés sur le plan collectif, ils sont partie prenante de la mise en œuvre du projet modernisateur et contribuent à ce titre à en infléchir les orientations.

L'adhésion des conseillers au projet modernisateur, ou plus précisément à la conception du projet modernisateur des responsables agricoles qui les emploient, est une dimension constitutive de la formation de leur groupe spécifique. Elle est la condition de leur pouvoir de conviction à l'égard des petits et moyens agriculteurs qui hésiteraient à s'engager dans la modernisation : il ne s'agit pas seulement d'enseigner de nouvelles méthodes productives, mais d'incarner un projet de transformation politique et sociale du monde agricole dans son ensemble. Le fait de privilégier le recrutement de candidats d'origine agricole ou rurale, ayant une connaissance pratique du fonctionnement des exploitations agricoles modestes, permet de faciliter la prise de contact entre le conseiller et les agriculteurs, et la construction d'un rapport de confiance. Mais la présence permanente des conseillers sur le terrain a également un effet induit : toute leur personne apparaît comme un miroir tendu aux petits et moyens agriculteurs dans lequel ils pourraient apercevoir les

95 Rémy, J., « « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social..., *op. cit.*

promesses que l'avenir leur réserve à condition d'adhérer à leur tour au projet modernisateur. Il ne s'agit pas de dire que tous les agriculteurs souhaitent devenir conseillers, bien que les métiers du secteur para-agricole en pleine croissance constituent un débouché professionnel non négligeable pour les enfants d'agriculteurs qui ne peuvent ou ne veulent reprendre la suite de leurs parents. Mais il faut souligner que les manières de faire des jeunes hommes et femmes qui occupent les premiers postes de conseillers et de conseillères agricoles sont suffisamment proches de celles des agriculteurs pour ne pas que ces derniers puissent se sentir « empaysannés », enfermés dans une condition sociale héritée indépassable⁹⁶. Le conseiller ne doit pas se faire agriculteur pour autant, ce qui lui ferait perdre instantanément toute légitimité, mais plutôt faire preuve de sa capacité à jouer avec les codes culturels de ses interlocuteurs, pour introduire de nouvelles références dans leur univers.

Pour restituer la complexité des échanges établis dans la relation de conseil, il est intéressant de mettre en lumière ce que les pratiques des conseillers véhiculent comme normes et comme valeurs, ce qui permet d'approcher la dimension politique de leur travail, sans la déconnecter pour autant des transferts de connaissances techniques. Analyser l'action des conseillers uniquement du point de vue de la place qu'ils occupent dans les rapports de production ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des effets de leur travail sur la transformation des relations sociales dans le monde rural. Il est nécessaire d'intégrer la question du sens que les conseillers donnent à leur travail, pour restituer la complexité de leur relation aux employeurs, et mieux comprendre ce qui fait l'efficacité spécifique de leur intervention auprès des agriculteurs qu'ils suivent. Dans cette perspective, il est possible de recourir à la notion d'économie morale, définie par analogie avec la définition de l'économie politique comme « la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des sentiments moraux, des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l'espace social », afin de mettre en lumière la co-construction d'un univers de références commun aux conseillers, aux responsables agricoles qui les emploient, et aux agriculteurs qui les suivent⁹⁷. La singularité du projet modernisateur en agriculture dans la France de l'après-guerre tient à ce qu'il articule une économie politique entièrement tournée vers l'accroissement de la productivité du travail agricole, et une économie morale qui fait de la sélection économique des agriculteurs la condition de la promotion sociale des exploitations familiales.

96 Bourdieu, P., *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002, 266 p.

97 Le concept d'économie morale, utilisé par E.P. Thompson dans sa description de la formation de la classe ouvrière anglaise a été récemment réactualisé par Didier Fassin. Voir Thompson, E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012 (1965), 1164 p. ; Fassin, D., « Les économies morales revisitées... », *op. cit.* Voir également, Le Marec, Y., « Relire Thompson », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, décembre 1993, p. 73-79.

La mise en perspective de ces deux dimensions, c'est-à-dire la description de leurs effets conjoints, de leur évolution propre, et de leurs écarts, est une clé de compréhension pour ressaisir quels sont les ressorts de l'adhésion du monde agricole au projet modernisateur. En ne séparant pas la production des normes de celles des valeurs, la notion d'économie morale permet de déconstruire le mythe de l'élan unanime des agriculteurs vers le Progrès sans pour autant renoncer à reconstruire l'histoire de la constitution politique de cette vaste mobilisation à l'intérieur du monde agricole. De fait, la modernisation de l'agriculture française après-guerre n'est pas réductible à une entreprise d'industrialisation de l'agriculture, ce à quoi pourrait tendre l'économie politique du projet modernisateur élaboré à la Libération, précisément parce qu'elle est appropriée et infléchie dans le sens de la préservation de l'exploitation familiale agricole, préservation apparente qui correspond en réalité à l'invention d'un nouveau modèle garant tout à la fois des efforts des agriculteurs en matière de productivité et de leur ascension sociale en tant que travailleurs indépendants, passant du statut de paysan à celui de chef d'exploitation, et plus tard, de chef d'entreprise⁹⁸.

Si les conseillers agricoles sont les agents de la « Grande transformation » de l'agriculture, c'est-à-dire de l'intégration des structures économiques et sociales du monde agricole dans le capitalisme, du fait de leur fonction d'intermédiaire dans l'économie politique de la modernisation de l'agriculture, ils sont aussi au cœur du travail de mobilisation politique visant la promotion sociale du monde agricole, du fait qu'ils participent de la même économie morale de la modernisation du monde agricole que les représentants de la petite et moyenne paysannerie qui les emploient, et poursuivent la même ambition de faire partager leur amour du progrès au plus grand nombre possible d'agriculteurs. Parler de l'économie morale du projet modernisateur ne doit pas occulter la diversité des économies morales des conseillers agricoles, des responsables professionnels, et des agriculteurs hésitants, mais permettre au contraire d'intégrer la diversité des conceptions de chacun de ces groupes, ainsi que les divergences et les tensions qui les parcourent en interne, dans le travail de production et de mise en circulation des valeurs et des normes justifiant la promotion de l'exploitation familiale⁹⁹.

L'histoire de la mobilisation des femmes, dès la fin des années 1950, notamment par la création de postes de conseillères agricoles en charge du domaine spécifique de la vulgarisation agricole féminine au sein de l'appareil de vulgarisation puis de développement, permet d'approcher

98 Pour une comparaison avec la diffusion d'un « idéal industriel » dans le monde agricole américain, voir Fitzgerald, D., *Every farm a factory : the industrial ideal in American agriculture*, New Haven/London, Yale University Press, 2003, 242 p.

99 « Alors que l'approche exclusive en terme d'économie politique (les rapports de production et les relations de classe) propose une perspective du dehors qui objective les situations mais délégitime souvent l'expérience des acteurs, l'introduction des économies morales réintroduit un point de vue du dedans et reconnaît une subjectivité politique. » Voir Fassin, D., « Les économies morales revisitées... », op. cit., p. 1264.

les ambiguïtés de cette économie morale. La transformation des structures économiques et sociales impose de reconsidérer le rôle des femmes au sein des exploitations familiales, ce qui est à la fois une occasion d'affirmer la rupture avec le passé et l'entrée du monde agricole dans la modernité en revalorisant la place qu'elles occupent et en soulignant le dynamisme dont elles doivent faire preuve, aux côtés de de leurs maris, mais aussi une menace pour le maintien des hiérarchies traditionnelles et de l'autorité patriarcale sur la conduite des exploitations¹⁰⁰. La vulgarisation féminine agricole est de fait traversée par des approches et des aspirations contradictoires, qui font du travail des conseillères une entreprise politique complexe, travaillée par de multiples retraductions locales. En exerçant leurs fonctions au plus près de la famille, en parvenant à faire accepter leur présence dans l'espace domestique et à mettre en discussion la conduite même de l'exploitation, les conseillers et conseillères agricoles sont dans une situation privilégiée pour faire partager à leurs interlocuteurs leur enthousiasme pour le projet modernisateur, davantage même que les responsables professionnels locaux, qui sont toujours des voisins, souvent plus « gros » que les agriculteurs hésitants, et à ce titre, rarement admis à pénétrer dans la ferme, et encore moins, à discuter ouvertement des choix opérés¹⁰¹.

L'emploi de la notion d'économie morale permet de rendre compte de cette dimension presque militante du travail des conseillers, de la complicité qu'ils entretiennent avec leurs employeurs, et du fait qu'ils privilégient des terrains particuliers pour intervenir, dans l'optique d'assurer la promotion des exploitations familiales. Il ne s'agit pas là de décrire une idéologie surimposée à l'économie politique de la modernisation de l'agriculture afin de rendre la sélection des exploitations acceptables, mais plutôt de restituer ce que l'économie morale autorise à l'économie politique, et réciproquement, afin de mieux comprendre comment se déploie le projet modernisateur, comment ses promoteurs produisent et mettent en circulation de nouvelles normes et de nouvelles valeurs, et comment celles-ci sont appropriées et généralisées au sein du monde

100 Lagrave, R.-M., (dir.), *Celles de la terre : agricultrice, l'invention politique d'un métier*, Paris, EHESS, 1987, 254 p. ; Pelletier, J., *La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture en Loir-et-Cher de la Libération au début des années 1980*, Thèse d'histoire sous la direction de Michel Lescure, Paris 10 - Nanterre, 2 vol., 2010, 909 p. +167 p.

101 Les intrusions de personnes étrangères à la famille dans l'espace domestique restent extrêmement rares, au moins dans les petites exploitations des années 1950. Elles sont le plus souvent en rapport avec la préservation de la vie ou l'accompagnement de la mort, des hommes et des animaux. Voir Rémy, J., « Entre familles, marchés et politiques publiques : le conseiller agricole » in *Revue de l'INRA*, n° 127, été 2006, p. 38-40. Jean-Luc Mayaud souligne l'intérêt qu'il y aurait pour la période récente à « établir la chronique des entrées et des sorties de véhicule dans une cour de ferme d'élevage. Dire les visites du vétérinaire, de l'inséminateur, du représentant de firme d'alimentation animale, de l'installateur-réparateur d'appareils électriques, du conseiller financier, de l'étudiant en sociologie ou en aménagement rural, éventuellement de l'acheteur de « produits fermiers » désirant faire voir les « bêtes » à ses enfants... » Voir Mayaud, J.-L., « La porte de l'étable. Approche sociohistorique des acteurs, techniques et représentations de la production du vivant (XIXe et XXe siècles) », in Hervieu, B., Hubert, B., (dir.), *Sciences en campagne : regards croisés, passés et à venir*, Colloque de Cerisy 2007, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2009, p. 25.

agricole. L'entrée en crise du projet modernisateur à partir des années 1970 correspond à la disjonction progressive de ses deux dimensions : pour les promoteurs de la modernisation, il devient de plus en plus coûteux, politiquement et financièrement, de continuer d'affirmer que la poursuite de la sélection des exploitations afin d'assurer de nouveaux gains de productivité est la condition de la promotion des exploitations familiales à partir du moment où les exploitations familiales vertueuses sont elles-mêmes sacrifiées sur l'autel de la concentration économique.

L'histoire des conseillers agricoles est un observatoire privilégié pour suivre ces mutations politiques et sociales. L'économie morale de la modernisation du monde agricole ne constitue pas un ensemble homogène. Il est nécessaire de restituer les conflits politiques et moraux qui traversent le projet modernisateur, notamment autour de cette question de la sélection des agriculteurs. La formation du groupe des conseillers doit ainsi être décrite à la fois du point de vue de la tension permanente entre les impératifs politiques et moraux qui encadrent l'exercice du métier, et des réappropriations de ces impératifs par les conseillers eux-mêmes pour faire valoir leurs propres conceptions.

Pour une histoire des devenirs professionnels : l'institution imaginaire du métier de conseiller et les institutions du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles

La formation du groupe des conseillers est un enjeu de politique agricole puisqu'elle conditionne le style de vulgarisation qui sera mis en œuvre, et de là « l'esprit » du projet modernisateur tout entier. Mais c'est également un enjeu professionnel pour celles et ceux qui exercent la fonction d'agent intermédiaire du projet modernisateur et qui entendent contribuer activement à la promotion sociale du monde agricole en travaillant sous la responsabilité des représentants de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation : comment affirmer simultanément leur différence par rapport à l'ensemble des agents de la vulgarisation puis du développement, et leur autonomie collective par rapport à leurs employeurs ? L'économie morale de la modernisation du monde agricole favorise l'émergence d'un devenir-conseiller distinct de l'exercice de la fonction de technicien agricole, mais il est sans cesse remis en question par les promoteurs du projet modernisateur qui privilégient la multiplication des services spécialisés à l'approche globale des conseillers, et ceux qui craignent que l'autonomie accordée aux conseillers n'empiète sur leur propre pouvoir, soit qu'elle remette en cause le principe de la prééminence symbolique des agriculteurs, soit qu'elle apparaisse comme un obstacle corporatiste à la mise en

œuvre des politiques publiques¹⁰².

Par devenir-conseiller, il faut entendre un processus, dérivé du projet modernisateur, recouvrant la constitution d'un imaginaire professionnel spécifique et l'institution d'un groupe professionnel particulier. La distinction entre l'imaginaire et le groupe est importante puisqu'elle permet de rendre compte de l'évolution non coordonnée de deux dynamiques interdépendantes. L'institution imaginaire du métier de conseiller renvoie à la délimitation d'un domaine d'intervention singulier, à l'énonciation d'un certain nombre d'interdits ou d'impératifs moraux, à la définition d'un corpus de bonnes pratiques professionnelles, et à la valorisation de certaines manières de faire, certaines tournures d'esprit, ou dispositions incorporées¹⁰³. L'existence du groupe suppose un travail d'identification, c'est-à-dire de délimitation d'une population, et de construction d'un sentiment d'appartenance fondé sur le partage d'un même imaginaire professionnel, les variations des limites du groupe entraînant une recomposition permanente de cet imaginaire. Groupe professionnel et imaginaire professionnel sont donc intimement liés mais ils peuvent évoluer de manière décalée dans le temps. La fermeture du groupe et le contrôle de sa reproduction nécessite qu'il développe ses propres institutions¹⁰⁴. Alors que l'imaginaire du métier de conseiller est formé autour du milieu des années 1950, les institutions du groupe professionnel émergent seulement au début des années 1960. De même, à la fin de la période étudiée, au début des années 1980, l'imaginaire professionnel demeure vivace alors que le groupe est lui en train de se décomposer du fait que les institutions qui assuraient sa cohésion sont très affaiblies.

Un détour par la sociologie des professions peut dès lors s'avérer éclairant pour écrire l'histoire des conseillers agricoles. Les conseillers se rapprochent de la catégorie des cadres par certains côtés – le principal syndicat de conseillers agricoles est par exemple affilié à la Confédération générale des cadres (CGC) – mais ils s'en éloignent si on considère que les cadres se distinguent par leurs fonctions de commandement à l'intérieur des entreprises, alors que les

102 Un intéressant parallèle peut être fait avec les travaux récents qui ont pris pour objet les catégories intermédiaires, notamment dans l'administration, ainsi que les organismes ayant un rôle consultatif auprès des pouvoirs publics. Voir notamment Baruch, M. O., Duclert, V., *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, 587 p. ; Chatriot, A., Lemercier, C., « Les Corps intermédiaires », in Duclert, V., Prochasson, C., (dir.), *Dictionnaire de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 691-698.

103 L'expression « institution imaginaire du métier de conseiller » est inspirée des travaux de Cornélius Castoriadis. Voir *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, 541 p.

104 Luc Boltanski propose de définir le terme « institution » comme « un être sans corps à qui est déléguée la tâche de dire ce qu'il en est de ce qui est ». Boltanski, L., *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, p. 117. Il est ensuite éclairant de distinguer dans l'institution ce qui relève du processus « instituant », et ce qui relève de la machinerie sociale relativement stable, « instituée ». Pour Cornélius Castoriadis, « il y aura toujours distance entre la société instituant et ce qui est, à chaque moment, institué – et cette distance n'est pas un négatif ou un déficit, elle est une des expressions de la créativité de l'histoire, ce qui l'empêche de se figer à jamais dans la forme « enfin trouvée » des rapports sociaux et des activités humaines, ce qui fait qu'une société contient toujours plus que ce qu'elle présente. » Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 156.

conseillers se définissent plutôt par leur fonctionnement relativement autonome¹⁰⁵. Si les conseillers encadrent les agriculteurs, ces derniers ne sont jamais considérés pour autant comme leurs subordonnés. Les conseillers restent des salariés aux revenus modestes pour la plupart d'entre eux, résidant dans des zones rurales ou résidentielles éloignées des centres-villes, et partageant des références culturelles communes avec les agriculteurs qu'ils conseillent, au moins jusque dans les années 1970 avant que le recrutement ne se diversifie. La notion de groupe professionnel se différencie de celle de profession dans le sens où elle est plus large, insistant sur le processus de constitution du groupe, et évite la confusion avec l'usage américain du mot profession réservé pour qualifier les « professions établies » (médecins, avocats, *etc.*)¹⁰⁶. Au-delà de cette dénomination large, le groupe professionnel des conseillers agricoles est difficile à qualifier. Ils sont pour la plupart salariés des organisations professionnelles agricoles, techniciens dans le secteur par-agricole, avec des niveaux de formation divers puisque des ingénieurs côtoient ceux qui sont issus des filières de « promotion sociale », permettant d'accéder à la formation de conseiller sans être titulaire d'un brevet de technicien agricole.

Mais cette catégorisation laisse échapper ce qui fait la richesse et la spécificité même de leur métier : la relation de confiance aux agriculteurs, l'esprit d'initiatives, le dévouement pour la promotion sociale du monde agricole. Bien qu'ils s'en rapprochent, les conseillers ne sont pas véritablement des « salariés à statut », la reconnaissance de leur statut restant un sujet éminemment conflictuel avec leurs employeurs jusque dans les années 1970¹⁰⁷. De par leurs manières de faire, les conseillers apparaissent comme des travailleurs relativement autonomes, confrontés à des situations mouvantes dans lesquelles ils doivent faire preuve de clairvoyance afin de donner le conseil adéquat, ce qui pourrait faire tendre leurs pratiques vers la définition de la « profession à pratique prudentielle », mais ils ne sont pas suffisamment protégés pour entrer véritablement dans cette catégorie¹⁰⁸. L'analogie la plus pertinente, bien qu'elle fasse l'économie de prendre en compte le statut de salarié des conseillers, est peut-être alors celle qui les rapproche des artisans, du fait du

105 Boltanski, L., *Les cadres...*, *op. cit.* Certains conseillers, en particulier ceux qui sont les mieux dotés en capital scolaire, aspirent à devenir des cadres des organisations professionnelles agricoles, après avoir fait leur preuve sur le terrain comme conseillers de secteur. Mais les places sont rares, ce qui limite les possibilités d'ascension professionnelle. Cette question de l'évolution de carrière est une préoccupation constante des syndicats de conseillers tout au long de la période étudiée. Elle est partiellement résolue à partir de la fin des années 1960 en proposant aux conseillers de se spécialiser dans leur domaine de prédilection (bâtiment, machinisme, machines à traire, *etc.*) afin de pouvoir intervenir dans l'ensemble du département, et plus seulement auprès des groupements qu'ils suivent.

106 Demazière, D., Gadéa, C., *Sociologie des groupes professionnels, acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, 463 p. Sur la notion de « professions établies », voir Chapoulie, J.-M., « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », in *Revue française de sociologie*, n° 14-1, 1973, p. 86-114.

107 Cartier, M., Siblot, Y., Retière, J.-N., (dir.), *Le salariat à statut : genèses et cultures*, Rennes, PUR, 2010, 326 p.

108 Les professions à pratique prudentielle (comme les architectes ou les médecins) sont celles qui sont parvenues à convaincre que des protections étaient nécessaires pour qu'elles apportent des solutions pertinentes aux cas auxquels elles sont confrontées. Voir Champy, F., *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, 2011, 284 p.

rapport commun que ces derniers entretiennent aux différents métiers qui composent le groupe – ce sont les manières de faire, les tours de main, qui priment sur les connaissances techniques –, et le partage de conditions de travail similaires qui créent la cohésion du groupe plutôt que le fait d'être régis par les mêmes statuts¹⁰⁹.

L'indétermination même des limites du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles renvoie au flou qui entoure la catégorie des agriculteurs. En opposant le métier d'agriculteur à l'état de paysan, l'exploitation familiale à la ferme indéfinie, le projet modernisateur contribue puissamment à la recomposition sociale du monde agricole en organisant la cessation d'activités des plus petits exploitants et en favorisant l'émergence d'un nouveau groupe, la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation, aux côtés des grands exploitants bien structurés sur le plan collectif. Le mouvement de professionnalisation du groupe des conseillers agricoles dans les années 1960 correspond au moment durant lequel les représentants de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation accèdent progressivement aux responsabilités à l'intérieur des organisations professionnelles dominantes, et deviennent les interlocuteurs privilégiés du pouvoir politique. L'appareil de vulgarisation puis de développement est le lieu de ce double mouvement de professionnalisation en miroir. La crise du projet modernisateur et de son appareil amorcée dans les années 1970 et qui arrive à son paroxysme au début des années 1980 est aussi une crise de l'identité professionnelle, des agriculteurs modernistes d'un côté, menacés d'être marginalisés ou intégrés dans des vastes ateliers fonctionnant sur le modèle industriel, et de l'autre côté, des conseillers et conseillères agricoles, dont le domaine professionnel spécifique menace d'être dissous par la multiplication des interventions des autres agents de développement, qui imposent une conception plus restrictive du conseil en agriculture.

Parler de devenir-conseiller permet non seulement d'envisager la constitution de l'imaginaire du métier de conseiller et l'institution du groupe professionnel comme un processus collectif à deux dimensions, mais également d'intégrer l'expérience individuelle des conseillers eux-mêmes dans l'analyse. Une formule circulait parmi les conseillers dans le Centre de formation de Trie-Château à la fin des années 1960 : « le conseiller a cent métiers, mais il est sans métier ». Un conseiller rencontré au cours de l'enquête résume lui son rapport au métier en racontant qu'il a commencé comme technicien agricole, avant de devenir conseiller agricole, et même ensuite conseiller tout court. C'est une manière de traduire les sollicitations de plus en plus nombreuses et de plus en plus larges, débordant largement le cadre agricole, plusieurs conseillers racontant comment ils sont

109 Voir Mazaud, C., *Entre le métier et l'entreprise : renouvellement et transformations de l'artisanat français*, thèse de sociologie sous la direction de Sylvain Maresca, Université de Nantes, 2009, 343 p. ; Perrin, C., *Entre glorification et abandon : l'État et les artisans en France, 1938-1970*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, 519 p. Zarca, B., *Les artisans : gens de métier; gens de parole*, Paris, L'Harmattan, 1987, 187 p.

consultés pour décider de l'orientation scolaire des enfants, ou même pour jouer les entremetteurs matrimoniaux, à mesure qu'ils gagnent la confiance des agriculteurs qu'ils suivent régulièrement. Ces deux formulations indigènes de ce qu'être conseiller veut dire, indiquent à la fois que l'indétermination professionnelle peut être la source de problèmes, le fait d'être « sans métier » risque d'être assimilé à une forme de déqualification et d'entraîner des formes de précarité, mais qu'elle est aussi ce qui fait sa richesse, maîtriser « cent métiers » et accéder progressivement à une reconnaissance de plus en plus grande de la part des agriculteurs au point de devenir un conseiller dont la parole porte au-delà des questions de technique agricole. Le métier de conseiller apparaît comme un devenir, un horizon imaginaire, plus qu'un statut ou qu'une fonction prédéterminée dans le projet modernisateur.

Prendre en considération cette conception implique de se demander d'abord qui est conseiller agricole avant d'étudier qui sont les conseillers agricoles. Plutôt que de définir une population de référence et d'étudier son évolution au cours d'une période donnée, il s'agit d'envisager l'institution du métier de conseiller comme la résultante de la confrontation permanente entre le projet modernisateur dont les conseillers sont les instruments, et la conquête d'une relative autonomie professionnelle que les conseillers tentent d'imposer comme condition de l'exercice de leur métier. Suivre la formation et le devenir de cette institution impose de se référer à la fois aux pratiques professionnelles des conseillers, celles qui constituent le métier de l'intérieur, et aux pratiques politiques des promoteurs du projet modernisateur, auxquels s'agrègent les conseillers, celles qui définissent le métier de l'extérieur et le donnent à voir comme un domaine professionnel distinct des autres formes de conseil en agriculture¹¹⁰. Tenir ensemble ces deux séries de pratiques doit permettre de mieux comprendre la formation et l'évolution du devenir-conseiller, c'est-à-dire à la fois l'histoire de l'institution imaginaire du métier de conseiller et celle des institutions du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles.

Approcher l'histoire des conseillers agricoles en pratiques : enquête et archives

Les pratiques professionnelles des conseillers agricoles s'insèrent dans des dispositifs de vulgarisation puis de développement destinés à assurer l'adhésion de la petite et moyenne

110 L'histoire de ce devenir-conseiller collectif n'est pas réductible à la description des parcours individuels. Comme le souligne avec force Jean-Claude Passeron, « l'étude de la mobilité sociale, intra- et inter-générationnelle, constitue certes un champ de recherche, mais elle laisse ouvert le champ d'une autre description historique qui reste en principe irréductible à la première, celle du devenir des classes sociales dont la biographie collective ne se déduit pas des biographies individuelles. » Voir Passeron, J.-C., « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », in *Revue française de sociologie*, n° 31-1, 1990, p. 8.

paysannerie au projet modernisateur. Elles reposent sur la mise en œuvre de méthodes et d'instruments au départ assez peu formalisés, ce qui leur laisse d'importantes marges de manœuvre. Le sens du contact et la faculté de se faire accepter par les agriculteurs priment sur les strictes compétences techniques, bien que celles-ci se révèlent indispensables afin de légitimer leur présence sur le terrain. Ressaisir la logique pratique de l'action des conseillers impose donc de confronter les descriptions normatives de leur action, celles-ci constituant autant de points de repère qui permettent de structurer une identité collective, avec les comptes-rendus d'activité internes à l'appareil de vulgarisation, et les témoignages des acteurs (conseillers et conseillères, responsables professionnels agricoles et agriculteurs)¹¹¹. Il s'agit alors moins d'intégrer les multiples points de vue sur le métier de conseiller que de travailler sur les écarts entre les différentes sources afin de mettre en lumière les conflits, les démarcations, les réappropriations, qui fondent à la fois la diversité des pratiques des conseillers et l'unité de leur style. En parallèle, il est nécessaire de prendre en compte les pratiques par lesquelles le groupe des conseillers se donne à voir, et est donné à voir, c'est-à-dire de mettre en relation les différentes prises de position publiques qui reconnaissent l'existence de ce groupe, ou au contraire font silence, ce qui impose de travailler à la fois sur les archives des institutions du groupe professionnel, et celles des promoteurs du projet modernisateur.

Cette double approche incite à prêter une attention particulière à la notion d'instrument¹¹². Dans une perspective proche de celle de l'histoire des sciences refusant de déconnecter le contenu des savoirs et le contexte dans lequel ils prennent forme, il apparaît intéressant d'analyser ensemble les pratiques professionnelles des conseillers, et les représentations politiques qui sont données du groupe pour définir son rôle dans le projet modernisateur, en ne posant pas de distinction de nature ou de rapport hiérarchique entre les deux¹¹³. Faire l'histoire de la co-construction du répertoire d'actions et du groupe professionnel des conseillers agricoles impose de mettre en relation la mise au point des différentes méthodes de conseil (la réunion, la visite individuelle, l'enquête, la démonstration, la construction d'indicateurs statistiques, *etc.*) et le travail de délimitation du groupe professionnel des conseillers, afin d'observer quels sont les outils privilégiés à chaque période, comment la maîtrise d'un instrument peut permettre de fermer le groupe, ou au contraire comment l'ouverture du groupe peut imposer un élargissement ou une restriction du répertoire d'actions légitimes. L'introduction de la psychosociologie est certainement l'exemple le plus frappant :

111 Bourdieu, P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, 474 p.

112 Il est alors possible de se référer aux travaux d'anthropologie du développement. Voir notamment Olivier de Sardan, J.-P., *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris/Marseille, Karthala/APAD, 1995, 221 p.

113 Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-L., « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-L., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 5-44.

pratiquée dès le début des années 1960 dans le principal centre de formation de conseillers agricole, elle est employée comme un moyen de mieux connaître les motivations des stagiaires, en même temps qu'elle est enseignée comme un ensemble de méthodes devant permettre aux conseillers de gagner la confiance des agriculteurs.

Les archives des groupements techniques d'agriculteurs donnent à lire l'évolution des instruments employés par les conseillers en même temps que leur relation aux adhérents se transforme. Le monde agricole n'est pas fermé aux techniques d'enregistrement scripturales, en témoignent les carnets d'exploitation tenus par de nombreux agriculteurs. Le travail des conseillers consiste parfois à généraliser l'emploi de méthodes déjà anciennes, et bien connues des grands exploitants¹¹⁴. Mais il introduit surtout une nouvelle logique : celle de la mise en visibilité des pratiques des petits et moyens agriculteurs, première étape vers leur transformation, par le biais de politiques mieux ajustées, et surtout, par le fait de rendre possible et d'encourager les comparaisons entre agriculteurs adhérents d'un même groupement¹¹⁵. Formulaire d'enquêtes, tableaux récapitulatifs, graphiques sont les supports matériels qui alimentent les discussions avec le conseiller ou entre agriculteurs, parfois sommairement relatées dans les comptes-rendus de réunion. Les visites individuelles n'ont laissé aucune trace tangible ou presque, si ce n'est, à l'occasion d'un rapport d'activités annuel, un décompte global du nombre de visites effectuées par le conseiller. Mais elles sont au cœur des témoignages recueillis puisqu'elles apparaissent comme une épreuve de vérité pour les conseillers : le face-à-face avec l'agriculteur et sa famille est un moment décisif dans lequel le conseiller doit faire preuve d'une grande finesse d'esprit pour arriver à ses fins. En acceptant l'échange, l'agriculteur signifie qu'il consent à remettre en question ses pratiques et ses choix, première étape sur le chemin de son adhésion au projet modernisateur.

Les institutions qui soutiennent l'existence du groupe professionnel des conseillers agricoles (services techniques des Chambres d'agriculture, centres de formation, syndicats de conseillers) sont attentives à ces questions de méthodologie, qu'il s'agisse de définir des programmes d'action, d'organiser la sélection et la formation des conseillers, ou de lier la mise en œuvre de certaines pratiques à la nécessité de préserver l'autonomie professionnelles des conseillers. Outre les archives qui rendent compte de leurs activités et de leurs prises de position, ces organisations ont

114 Voir Joly, N., « Shaping records on the farm : Agricultural record-keeping in France from the nineteenth to the Liberation », in *Agricultural History Review*, n° 59, I, 2011, p.61-80. Cette approche est notamment inspirée de l'anthropologie de l'écriture de Jack Goody. Voir Goody, J., *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1978, 274 p.

115 Sur la mise en visibilité comme forme de pouvoir et de « gouvernementalité », voir Cohen, Y., « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du XXe siècle », in *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, in Laborier, P., Audren, F., Napoli, P., Vogel, J., (dir.), Paris, PUF, 2011, p. 43-79 ; Lascoumes, P., Le Galès, P., (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, 370 p. ; Scott, J. C., *Seeing like a state...*, *op. cit.*

commandité, et souvent réalisé elles-mêmes, des enquêtes afin de mieux cerner les caractéristiques de leurs publics respectifs. S'il n'est pas possible d'agrèger les résultats obtenus, il est en revanche intéressant de considérer ces travaux comme des regards portés sur les conseillers, ce qui permet d'en apprendre autant sur la population enquêtée que sur les objectifs du moment de l'institution commanditaire¹¹⁶. Mener des analyses secondaires à partir des résultats obtenus réclame une grande prudence, mais cela permet de donner des repères sur l'évolution de la composition du groupe professionnel des conseillers (origine, niveau de formation, sexe, âge).

Les institutions des différentes fractions qui composent le groupe des promoteurs du projet modernisateur ont moins cherché à définir qui étaient les conseillers que ce à quoi ils devaient servir. Les archives qu'elles ont laissées gardent l'empreinte de ce tropisme fonctionnaliste. Règlements, programmes, circulaires, bilans, rapports d'études, visent à encadrer l'activité des conseillers agricoles, à inclure les opérations locales dans des politiques départementales et nationales. Ces archives permettent de reconstituer les cadres, toujours contingents et parfois contradictoires, évoluant en fonction des alliances et des conflits entre promoteurs du projet modernisation, dans lesquels étaient tenus d'évoluer les conseillers et conseillères agricoles. Le contrôle, l'orientation et la coordination de leurs activités apparaît comme un enjeu politique majeur en perpétuelle discussion entre les organisations professionnelles et l'État, la généralisation des méthodes gestionnaires au cours des années 1970 faisant craindre aux conseillers une bureaucratisation de leur métier, et de fait, une diminution de leurs marges de manœuvre¹¹⁷.

La prise en compte des multiples archives qui intéressent l'histoire des conseillers agricoles interroge alors sur l'articulation des différentes échelles d'observation¹¹⁸. L'histoire de la vulgarisation réclame d'être appréhendée simultanément au niveau international pour comprendre la circulation des méthodes entre les différents pays engagés dans la modernisation, et au niveau local pour décrire les règles et les détournements qui prévalent au moment de la mise en œuvre des dispositifs locaux. La politique agricole est d'abord nationale, avant d'être européenne, mais la construction de l'appareil de vulgarisation repose essentiellement sur l'échelon départemental, avec notamment l'affrontement des Directions départementales des Services agricoles et des Chambres d'agriculture durant les années 1950. Selon les institutions considérées, il est nécessaire d'opérer des allers et retours entre les différents niveaux, et plus encore, de restituer la lutte pour imposer la légitimité de chaque niveau en fonction des objectifs retenus. Le détour par l'international peut servir à appuyer une prise de position nationale, la valorisation des initiatives locales peut être

116 Passeron, J.-C., « L'espace mental de l'enquête (I) », in *Enquête*, Les terrains de l'enquête, 1995, en ligne, mis en ligne le 1 février 2007, consulté le 13 octobre 2012, URL : <http://enquete.revues.org/document259.html>.

117 Bezès, P., *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009, 519 p.

118 Revel, J., (dir.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/seuil, 1996, 243 p.

instrumentalisée par l'échelon départemental contre l'autorité nationale, la participation à des débats internationaux peut venir renforcer le prestige d'un responsable départemental.

Terrains de recherche, fonds d'archives consultés

Afin de restituer ces « jeux d'échelle » dans toute leur épaisseur, l'étude réalisée ici est contrainte de procéder à de constantes variations de focales. L'observation s'est d'abord focalisée sur un terrain composé de deux départements : l'Isère et la Savoie. Ces deux entités connaissent des situations suffisamment contrastées pour alimenter de fructueuses comparaisons, tout en présentant un certain nombre de caractéristiques communes qui autorisent des rapprochements et des montées en généralité. L'échelon départemental présente une cohérence politique certaine, en matière agricole en particulier, puisque c'est à ce niveau que sont structurés les services du ministère de l'Agriculture, et les Chambres d'agriculture¹¹⁹. Dans les deux départements, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le monde rural est très largement catholique, plutôt conservateur sur le plan politique avec d'importantes variations micro-régionales, mais d'une manière générale, le ralliement des élites à la République ne souffre d'aucune contestation¹²⁰. La Libération a été vécue comme une épreuve collective douloureuse du fait des combats violents qui l'ont accompagnée (maquis du Vercors et des Bauges, retraite de l'armée allemande par la vallée de la Maurienne, bombardement de Chambéry par les Alliés). L'agriculture est encore l'activité dominante mais les structures économiques et sociales sont fortement différenciées selon les régions considérées¹²¹. Les modes de faire-valoir peuvent varier mais globalement, la petite propriété domine, la pratique du fermage étant plus développée dans l'ouest du département de l'Isère. La principale césure à l'intérieur des deux départements est certainement celle qui sépare les exploitations de plaine et de montagne : les premières étant généralement plus vastes, avec des productions à la fois plus diversifiées et plus spécialisées (arboriculture, céréaliculture, maraîchage), quand les secondes correspondent pour la plupart à des systèmes de polyculture-élevage, dans lequel le revenu de la famille est assurée par la production laitière¹²².

119 Comme le note Pierre Barral, sur le plan de la politique générale, « après un siècle et demi d'existence, le département constitue une unité politique : l'action du préfet, la vie du Conseil général, l'élection des sénateurs y contribuent fortement. » Barral, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République : histoire sociale et politique*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 7.

120 Dumons, B., Pollet, G., *Élites et pouvoirs locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, 530 p.

121 Barral, P., *Le département de l'Isère...*, op. cit. ; Palluel-Guillard, A., Sorrel, C., Ratti, G., *La Savoie, de la Révolution à nos jours : XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986, 606 p.

122 Arbos, P., *La Vie pastorale dans les Alpes françaises : Étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1922, 718 p.

Mais cette opposition entre plaine et montagne recouvre des variations régionales extrêmement importantes. Certaines vallées sont déjà industrialisées depuis plusieurs décennies (Maurienne, Moyenne Tarentaise, Haut Grésivaudan), ce qui a enraciné des formes de pluriactivité associant travail agricole et activité salariée d'ouvrier pour de nombreux exploitants installés en montagne¹²³. L'agriculture de ces régions est considérée par les promoteurs du projet modernisateur comme la plus archaïque : population âgée, parcellaire extrêmement morcelé, exploitations microfundiaires, élevage bovin peu productif, ouvriers-paysans peu réceptifs à la nécessité d'investir dans la modernisation de leurs exploitations¹²⁴. A ces régions considérées comme « perdues » pour la modernisation, s'opposent des régions intermédiaires comme le Trièves visité par l'agronome René Dumont au début des années 1950, ce dernier soulignant le potentiel productif non développé et la nécessité d'introduire des méthodes d'exploitation plus intensives pour y parvenir, et des régions de haute montagne dans lesquelles l'exploitation collective des alpages permet de limiter les contraintes liées à la petite taille des exploitations (Tarentaise, Beaufortain)¹²⁵. La création de fruitières pour assurer la collecte et la transformation du lait a été encouragée dans les régions de montagne et de piémont, particulièrement en Savoie, dès la fin du 19^e siècle¹²⁶. En Isère, plusieurs grandes coopératives structurent l'agriculture, d'abord pour les céréales dès l'Entre-deux-guerres, puis pour le lait, après la Libération¹²⁷. D'abord implantées dans les régions de plaine, elles s'étendent progressivement aux régions de moyenne montagne pour la collecte du lait.

Au niveau des organisations professionnelles agricoles, l'Union des organisations agricoles du Sud-est, catholique et conservatrice, est active dans les deux départements : mutuelles, organismes de crédit, syndicats locaux, et cours par correspondance¹²⁸. Mais la mise en sommeil de son activité syndicale au moment de la création de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles après la Libération, lui fait perdre progressivement de son influence, à l'inverse des Fédérations départementales de syndicats d'exploitants agricoles et des Chambres

123 Rambaud, P., Vincienne, M., *Les transformations d'une société rurale : la Maurienne (1561-1962)*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 122.

124 Le fait que « les ouvriers-paysans s'accrochent à des surfaces minuscules » provoque l'ire des ingénieurs de l'administration, à qui ce type social apparaît « comme un agriculteur détestable, car il n'a jamais eu le sens communautaire » et son « comportement n'a fait que contribuer à la décadence agricole de la région ». *Ibid.*, p. 108.

125 Dumont, R., *Voyages en France d'un agronome*, Paris, Librairie de Médecis/Éditions Marie-Thérèse Génin, 1951, 466 p.

126 Gerbaux, F., *La cause des montagnes : de la Société Française d'Économie Alpine à la Fédération Française d'Économie Montagnarde : 1913-1993*, Grenoble, IGA, 1993, 111 p.

127 Martin, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3^e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacroix, Université Grenoble 2, 1982, 337 p.

128 Pour une histoire indigène, voir Livonnière (de), J., *Une Doctrine, une action, une étape : histoire de l'Union du Sud-Est et de ses organisations*, Lyon, Éditions du Sud-Est, 1975, 119 p. La thèse de Mélanie Atrux-Tallau donne également des éléments pour comprendre le rôle des organisations du Sud-Est dans les Chambres d'agriculture de l'Entre-deux-guerres. Voir Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire...*, *op. cit.*, p. 94-95.

d'agriculture qui se restructurent à partir de la fin des années 1940. La Jeunesse agricole catholique, très dynamique, forme une nouvelle génération de responsables agricoles sur laquelle s'appuient certains responsables plus anciens, qui affichent leur volonté de rompre avec le conservatisme de leurs prédécesseurs¹²⁹. Chacun des deux départements a sa grande figure tutélaire : Lucien Biset en Savoie, Albert Genin en Isère. Les deux ont eu des responsabilités pendant la guerre (Genin, né en 1911 était délégué régional adjoint de la Corporation paysanne de la région de Grenoble, Biset, né en 1914, était secrétaire général de la Fédération départementale des coopératives laitières à partir de 1942), mais ils ne sont pas discrédités pour autant à la Libération. Au contraire, ils accèdent à des responsabilités nationales (Genin devient secrétaire national de la FNSEA en 1951, Biset est président de la Fédération nationale des producteurs de lait en 1945), et deviennent ensuite présidents de la Chambre d'agriculture de leur département respectif après le départ de la génération précédente, en 1959. Ils incarnent l'aile progressiste de la FNSEA, et favorisent l'émergence de la nouvelle génération de responsables professionnels formée par la Jeunesse agricole catholique et le Centre national des jeunes agriculteurs, qui accèdent à des positions stratégiques sur le plan départemental et national, voire européen, à l'image de l'isérois Fréjus Michon¹³⁰.

L'histoire de la mise en œuvre de la politique agricole dans les départements de l'Isère et de la Savoie permet d'approcher au plus près la manière dont les représentants de la petite et moyenne paysannerie française se sont appropriés le projet modernisateur et l'ont infléchi dans le sens de la promotion des exploitations familiales¹³¹. Elle ouvre aussi la possibilité de comparer les orientations divergentes de chaque Chambre d'agriculture : elles ont des ressources inégales (le revenu lié à la perception des taxes para-fiscales est élevé en Isère alors que la Savoie fait partie des départements les plus pauvres), et des stratégies politiques nettement différenciées, l'Isère privilégiant le développement des grandes coopératives quand la Savoie va progressivement se tourner vers la valorisation des produits de qualité. L'analyse des variations départementales de la construction et du fonctionnement de l'appareil de développement enrichit la compréhension des différentes modalités d'adhésion des agriculteurs au projet modernisateur, élaboré d'abord sur le plan national. Il est éclairant de suivre comment les instructions nationales sont susceptibles d'être appropriées au niveau des organisations départementales, afin de préserver leur autonomie et la cohérence de leur

129 Barrès, D., Bourquelot, F., Colson, F., Nallet, H., *La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, INRA, 1980, 26 p.

130 Le témoignage de Jean Pinchon, secrétaire national de René Blondelle, président de l'APPCA durant les années 1950, évoque notamment Albert Genin, Lucien Biset et Fréjus Michon comme des figures nationales des organisations professionnelles agricoles, représentants obstinés des intérêts de la petite et moyenne paysannerie. Voir Pinchon, J., *Mémoires d'un paysan (1925-2009)*, Paris, L'Harmattan, 2009, 258 p.

131 Bien que cela ne soit jamais tout à fait explicite, le petit producteur laitier qui s'engage dans l'intensification est le modèle sectoriel qui sert de référence pour la construction du paysan modèle. Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme et la création du paysan modèle...*, *op. cit.*

propre politique. Les cadres de ces organisations, notamment les directeurs de Chambres d'agriculture et directeurs de Services technique, jouent un rôle prépondérant dans ce travail, en alimentant les débats des responsables professionnels par des notes de synthèse, des programmes, des rapports d'études et des bilans, quand ils ne négocient pas directement eux-mêmes la mise en œuvre des opérations de vulgarisation.

L'histoire des conseillers agricoles gagne en intelligibilité en étant relocalisée dans des contextes départementaux précis, à partir desquels il est ensuite possible d'envisager à la fois la diversité des situations locales en se focalisant sur des groupements d'agriculteurs, ou des types de dispositifs en particulier, et l'unité de la politique nationale, en prêtant attention aux cadres normatifs élaborés par les différents promoteurs du projet modernisateur. Cette approche se confronte alors à plusieurs difficultés : nécessité de reconstituer le fonctionnement de l'appareil de vulgarisation, sans se fier aux seuls organigrammes mettant sur le même plan des institutions qui ne sont que des coquilles vides et des services obscurs qui concentrent l'essentiel du pouvoir de décision, dispersion des fonds en fonction des luttes pour le contrôle de l'appareil de vulgarisation, absence de politique de conservation rigoureuse de la part des organisations professionnelles agricoles, invisibilisation de la mémoire collective des conseillers¹³². Ce dernier point est aussi problématique qu'intéressant puisqu'il interroge sur les questions de transmission de la mémoire, de disjonction possible entre les récits individuels d'un côté, et la construction d'un récit collectif de l'autre, sur la place du récit historique, et finalement, sur la fonction sociale de l'historien¹³³.

Concrètement, l'enquête réalisée ici repose sur la consultation de différents fonds d'archives, dont certains ont été constitués ou triés pour les besoins de la recherche. Quarante entretiens individuels, menés de manière semi-directive, ont permis de recueillir des récits de carrière de conseillers et de conseillères agricoles. Il s'agissait moins de définir une population et de mener des entretiens systématiques que de rechercher des informateurs pertinents à mesure que l'enquête avançait, en choisissant les témoins à la lumière des contacts donnés lors des entretiens précédents, et de ma propre méconnaissance des certaines institutions ou fonctions au sein des appareils de développement départementaux. La réalisation des entretiens a nourri le processus d'enquête : la confrontation des premières pistes de recherche aux souvenirs des anciens conseillers et à leur

132 Dans sa thèse soutenue en 1991, Bruno Lémery notait : « le métier de conseiller est apparu au fil des entretiens comme un métier sans « mémoire ». « Que l'on vive dans la nostalgie, que l'on insiste sur le retour cyclique du même (les « modes » qui se succèdent et reviennent...), ou que l'on insiste sur le changement radical auquel correspondrait le moment présent, il ne semble pas y avoir capitalisation et intégration des expériences. Sur ce plan aussi, donc, la constitution d'une identité professionnelle apparaît difficile. » Voir Lémery, B., *Lectures sociologiques des activités de conseil en agriculture*, op. cit., p. 50, note 43.

133 Favier, R., Granet-Abisset, A.-M., (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, MSH-Alpes, 2000, 281 p.

perception de mon propre travail a été partie prenante de la construction de l'objet de recherche¹³⁴. Du fait de la construction progressive du corpus d'entretiens sur plusieurs années, on a renoncé à une exploitation comparative systématique des récits recueillis, bien que celle-ci apporterait certainement de nouvelles pistes de recherche¹³⁵. Les témoignages permettent en revanche de ressaisir les jeux de pouvoir à l'intérieur des institutions, ainsi que d'approcher l'expérience des conseillers au contact des agriculteurs par le jeu même de la discussion. La volubilité insoupçonnée de la plupart des conseillers et conseillères interpelle au regard du silence de la plupart des récits de la modernisation agricole sur leur action. Non seulement, ils ne sont pas silencieux, mais mieux encore, ils semblent éprouver un certain plaisir à faire part de leur expérience professionnelle, intimement liée au récit de leur vie. La question des désignations professionnelles est également au cœur des témoignages, le terme même de conseiller agricole interrogeant de nombreux témoins, pas tellement pour remettre son existence en doute, mais plutôt pour douter de leur capacité à lui donner une signification précise. Plusieurs témoignages d'anciens responsables agricoles et d'agriculteurs ayant participé à des opérations de vulgarisation ont permis de confronter les récits des conseillers à des points de vue extérieurs¹³⁶.

Les récits ont été en permanence confrontés aux archives qui rendent compte de leur activité. A ce titre, les archives des Chambres d'agriculture sont précieuses car elles sont le principal employeur des conseillers durant la période étudiée. Celles de la Chambre d'agriculture de la Savoie ont pu être consultées avec une grande liberté, quand celle de la Chambre de l'Isère ont été nettement plus difficiles d'accès. Dans les deux départements, il a néanmoins été possible de procéder à un dépouillement systématique des comptes-rendus de sessions ordinaires (deux par an) et extraordinaires, ainsi que des comptes-rendus des réunions de bureau, plus sommaires mais parfois décisifs pour comprendre un changement de politique. Ces documents se sont avérés d'autant plus précieux qu'ils servaient de supports à la présentation régulière de bilans des réalisations en matière de vulgarisation puis de développement agricole. Il était possible d'en préciser la compréhension grâce aux archives de certains groupements techniques locaux. Les premières initiatives menées dans les années 1950, qui associaient les Services agricoles aux organisations professionnelles, ont donné lieu à des versements aux Archives départementales de chaque département. Ils contiennent à la fois des traces de l'activité concrète des conseillers (par

134 Demazière, D., « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », in *Langage et société*, n° 123, 2008/1, p. 15-35.

135 Müller, B., « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », in *Genèses*, n° 62, 1/2006, p. 93-109.

136 D'autres témoignages auraient certainement permis de mettre au jour des relations intéressantes (on pense par exemple aux élus locaux ou aux agents de coopératives), mais le temps a manqué pour poursuivre dans ces directions.

exemple un tableau récapitulatif des vaches ayant satisfaites à la tuberculination sur un secteur donné, ou un compte-rendu de réunion ronéotypé), des circulaires et des règlements émanant de l'administration et des appareils nationaux des organisations professionnelles, des bilans réalisés par les responsables départementaux. Ces archives, d'une grande richesse du fait de la multiplication des points de vue, permettent d'approcher les conflits et les alliances qui traversent la mise en œuvre de la vulgarisation, ainsi que d'apercevoir, en creux ou directement, les réactions des agriculteurs aux programmes auxquels ils sont incités à adhérer.

L'organisation en fédérations des organisations professionnelles agricoles justifie la réalisation de bulletins à destination des adhérents, parfois à chaque échelon, ce qui laisse entrevoir la manière dont les informations sont diffusées, et de là, comment les normes et les valeurs sont produites et mise en circulation. La presse professionnelle est d'ailleurs conçue comme un moyen de vulgarisation à part entière, et un moyen de formation des conseillers. Les grandes firmes l'ont d'ailleurs bien compris en finançant la parution de revues techniques qui incitent à l'utilisation des produits qu'elles commercialisent. Ces sources imprimées sont d'une grande richesse pour analyser le fonctionnement concret des institutions, et reconstituer le champ dans lequel s'insèrent leurs prises de position politiques. Elles sont conservées pour partie à la Bibliothèque nationale de France, ou dans les archives des Chambres d'agriculture, ou encore dans les versements réalisés par les Directions départementales agricoles. Les syndicats de conseillers agricoles ont également édités des bulletins. Leurs archives sont conservées par les grandes centrales auxquelles ils appartenaient (CFDT et CGC). Pour des raisons d'accessibilité, et des contraintes de temps, seules les archives du syndicat affilié à la CFDT ont pu être consultées. Le témoignage et le prêt des archives privées d'un ancien président du syndicat affilié à la CGC a partiellement comblé ce manque. D'une manière générale, les archives privées des conseillers, soit qu'elles concernent leur activité propre, soit qu'ils avaient conservé des documents d'une portée générale, ont constitué une source non négligeable d'informations.

Les archives des centres de formation des conseillers agricoles étaient difficiles d'accès, alors même qu'elles constituaient une pièce fondamentale pour l'enquête. Celles du centre de formation d'Anjou sont demeurées introuvables, en dépit d'une enquête sur place. Là encore, témoignages et archives privées ont permis de pallier partiellement cette difficulté. En revanche, certaines archives de l'Association pour la formation et la promotion agricole (AFPA) qui gérait le centre de Trie-Château, principal lieu de la formation initiale et continue des conseillers et conseillères, ont été rassemblées par Jacques Rémy, sociologue à l'INRA. Conservé dans les locaux du département SAE2 de l'INRA à Ivry-sur-Seine et partiellement classé dans la perspective d'un

versement prochain de l'INRA au Centre des Archives nationales de Fontainebleau, le fonds rassemble de nombreuses archives de l'AFPA ainsi que des documents prenant place dans le cadre de l'enquête du chercheur sur cet organisme, dont de précieux entretiens avec des responsables nationaux des organisations professionnelles agricoles en 1976. Il contient également des archives liées à des travaux ultérieurs, et notamment à la première grande enquête sociologique sur les conseillers agricoles et agents de développement au moment des États généraux du développement agricole en 1982-1983.

Enfin, d'autres fonds ont également été mobilisés pour répondre à des questions plus ciblées, au fil de l'enquête. La consultation des archives de la FAO à Rome a permis de prendre conscience de la dimension internationale des questions de vulgarisation, et notamment de mettre au jour une enquête internationale sur l'agriculture alpine initiée par cette organisation durant les années 1950. Les archives de la Reconstruction, et plus précisément des opérations de reconstitution agricole, ont également été mises à contribution afin de saisir quels étaient les moyens dont disposaient l'administration au sortir de la guerre pour faire appliquer son projet de modernisation agricole. Les fonds consultés sont conservés aux archives départementales de la Drôme et de l'Isère, ainsi qu'aux Archives nationales de France pour celles du ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, certains films conservés par la Cinémathèque du ministère de l'Agriculture se sont révélés des documents précieux, en ce qu'ils mettent en scène la vulgarisation et donnent un aperçu des questionnements dominants à chaque période. Enfin, une enquête filmée auprès d'une conseillère agricole et d'anciennes adhérentes des groupements de vulgarisation féminine a permis de réaliser un travail ethnographique sur les liens tissés dans le cadre de la vulgarisation et leur survivance jusqu'aujourd'hui.

Périodisation : trois moments dans l'histoire des conseillers et conseillères agricoles

Si Michel Foucault opposait, avec un goût certain pour la provocation, à ses détracteurs historiens qu'il faisait lui l'étude d'un problème tandis que ses adversaires se cantonnaient à l'étude d'une institution pendant une période donnée, ce qui justifiait dès lors leurs divergences de méthodes, il s'agirait ici de reprendre les termes de cette querelle en essayant de les tenir ensemble, en proposant de traiter l'institution des conseillers agricoles comme un problème historique¹³⁷. Au

137 « Pour qui en effet voudrait étudier une période, ou du moins une institution pendant une période donnée, deux règles parmi d'autres s'imposeraient : traitement exhaustif de tout le matériau et équitable répartition chronologique de l'examen. Qui, en revanche, veut traiter un problème, apparu à un moment donné, doit suivre d'autres règles : choix du matériau en fonction des données du problème ; focalisation de l'analyse sur les éléments susceptibles de le

carrefour de l'histoire sociale, de l'histoire rurale, de l'histoire des sciences et des techniques, ainsi que des sciences politiques, de la sociologie rurale et de la sociologie des professions, la recherche dont il est rendu compte ici a pour ambition de mettre en lumière la formation et le devenir d'un nouveau groupe social en France, les conseillers et conseillères agricoles, des premiers signes de son émergence au sortir de la Seconde Guerre mondiale, à sa décomposition/recomposition au début des années 1980¹³⁸.

De la Libération jusqu'à la signature du premier décret donnant un statut officiel aux conseillers agricoles le 23 octobre 1959, la première partie met en lumière le processus de construction du nouveau groupe, qui occupe une fonction prépondérante dans le projet modernisateur : l'engagement de la petite et moyenne paysannerie dans ce mouvement repose en grande partie sur leur pouvoir de conviction. En ce sens, les conseillers agricoles sont les instruments du progrès, c'est-à-dire non seulement qu'il leur revient de généraliser l'usage des nouvelles méthodes de production plus intensives, mais aussi qu'ils incarnent le nouvel idéal politique de la promotion sociale agricole, porté par les agriculteurs en voie de modernisation. La formation du groupe répond ainsi à une nouvelle économie politique de la modernisation de l'agriculture, fondée sur deux principes, la recherche de l'accroissement continu de la productivité du travail agricole et la mobilisation générale des exploitations agricoles du pays, avec une attention particulière portée aux zones dites « défavorisées », dont les zones de montagne des départements de l'Isère et de la Savoie font partie (Chapitre 1). Mais le projet modernisateur ne prend véritablement corps qu'avec la création de dispositifs territorialisés, qui ont chacun leur propre histoire et leurs propres enjeux : villages-témoins, Centre d'études techniques agricoles de « petites cultures », zones-témoins. Dans chaque cas, il s'agit d'articuler l'intervention d'un agent technique ou d'un ingénieur et la constitution d'un groupe local d'agriculteurs. Ces dispositifs forgent le premier répertoire d'actions des conseillers agricoles : la réunion, la visite individuelle, le financement conditionnel, l'étude comparative (Chapitre 2). L'invention proprement dite du métier de conseiller n'intervient que dans la seconde moitié des années 1950. Elle est l'objet des réflexions des premiers conseillers eux-mêmes, des écoles d'ingénieurs, et des Chambres d'agriculture, qui fondent leur renouveau sur la construction de services techniques appelées à faire concurrence aux activités des Services agricoles. La vulgarisation est redéfinie par opposition à l'enseignement agricole et au démarchage commercial, comme une activité exercée sous la responsabilité des

résoudre ; établissement des relations qui permettent cette solution. Et donc indifférence à l'obligation de tout dire même pour satisfaire le jury des spécialistes assemblés. » Foucault, M., « La poussière et le nuage », in Perrot, M., (dir.), *L'impossible Prison, Recherches sur le système Pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980, p. 29-39.

138 Pour une mise en perspective des nouveaux chantiers de l'histoire sociale, voir Jarrige, F., « Discontinue et fragmentée ? Un état des lieux de l'histoire sociale de la France contemporaine », in *Histoire, économie & société*, 2012/2, p. 45-59.

agriculteurs eux-mêmes, organisés en groupements. Le décret du 11 avril 1959 entérine la reconnaissance de cette conception, défendue par les organisations professionnelles agricoles contre les services de l'État, et le décret du 23 octobre de la même année accorde une première reconnaissance officielle aux conseillers agricoles qui travaillent au service de ces groupements (Chapitre 3).

Dans une seconde partie, qui s'étend jusqu'à la première crise de l'Agence nationale du développement agricole en 1972, il s'agit d'examiner conjointement la formation du nouveau groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles, ainsi que l'institution imaginaire du métier de conseiller. Au début des années 1960, la croissance des embauches au sein des services techniques des Chambres d'agriculture, la création des premiers centres de formation, et l'unification des premières organisations syndicales de conseillers agricoles dans une même structure, amorcent la création d'un groupe professionnel partiellement autonome de ses employeurs. Le partage des mêmes expériences, des mêmes formations, des mêmes méthodes, et des mêmes revendications contribue à forger un style d'intervention propre aux conseillers et conseillères agricoles, les premiers postes de conseillères étant créés à ce moment là (Chapitre 4). Par la suite, le décret du 4 octobre 1966 marque un tournant considérable de la politique agricole. Le passage de la vulgarisation au développement correspond à la fois à un transfert de responsabilité, de « l'administration » vers « la profession », mais aussi à l'amorce d'une réorientation du projet modernisateur, qui tout en continuant à prôner une approche globale des exploitations et le maintien des groupements techniques, introduit de nouvelles exigences en matière économique. Les institutions qui avaient favorisé l'émergence du groupe professionnel des conseillers ont des difficultés à s'adapter à la nouvelle donne du développement agricole, ce qui ne permet pas aux conseillers d'achever leur processus de professionnalisation (Chapitre 5). Néanmoins, les années 1960 apparaissent comme une période clé pour la constitution de leur imaginaire professionnel. Les conseillers partagent avec leurs employeurs un même goût pour l'intelligence de la ruse, la *métis*, qui apparaît comme la contrepartie de leur dévouement sans faille à la cause de la modernisation agricole. Bien que les méthodes du conseil agricole sont l'objet d'une formalisation croissante par le recours aux savoirs empruntés à la gestion et à la psychosociologie, la dimension affective dans le rapport aux agriculteurs reste importante. Le détour par le métier de conseillère agricole montre bien la complexité du jeu de la proximité et de la distance dans cette relation (Chapitre 6).

La troisième partie, qui s'achève après les États généraux du développement agricole qui se tiennent à l'hiver 1982-1983, cherche à rendre compte de la décomposition de l'élan unitaire porté par le projet modernisateur en une pluralité de logiques de développement agricole, et des

conséquences de cette transformation sur le devenir des conseillers. A partir de la première crise de l'ANDA en 1972, les réformes de l'appareil de développement se succèdent tout au long de la décennie. Sous la pression des coopératives et d'une partie du syndicalisme, qui contestent la prédominance des Chambres d'agriculture sur la mise en œuvre des actions de développement, elles généralisent progressivement l'usage des instruments de gestion pour encadrer à la fois le travail des conseillers et l'investissement des agriculteurs. Elles entraînent une bureaucratisation du travail des conseillers, et fragilisent les institutions de leur groupe professionnel. Elles remettent en question la spécificité de l'intervention des conseillers et menacent de dissoudre leur identité dans la catégorie administrative des agents de développement (Chapitre 7). Des voix dissidentes se font entendre pour s'opposer à cette réorientation de la politique de développement agricole. Les marges de l'agriculture apparaissent alors comme des espaces propices pour mener de nouvelles expérimentations qui cherchent à prolonger l'élan du projet modernisateur, ou à en redéfinir le sens dans une perspective opposée à la généralisation des méthodes gestionnaires et à la course à l'intensification. La montagne est notamment un terrain privilégié pour certains conseillers agricoles qui entreprennent des initiatives novatrices en matière d'aménagement rural et de valorisation des produits de qualité. Leurs questionnements sont repris au niveau départemental par les responsables des Chambres d'agriculture qui entendent préserver leur autonomie face à la centralisation imposée par l'ANDA. La Savoie et l'Isère prennent alors des orientations nettement différentes : la première se positionne clairement en faveur d'une économie agricole départementale structurée autour des produits de qualité, quand la seconde ne remet pas véritablement en cause la poursuite de l'intensification mais tente néanmoins de repenser le développement dans un cadre territorial (Chapitre 8). L'organisation des États généraux du développement agricole en 1982-1983 est impulsée par la gauche qui vient d'arriver au pouvoir et souhaite renégocier les termes de la cogestion de la politique agricole en favorisant la diversification des modèles de développement et la reconnaissance du pluralisme syndical dans le monde agricole. Une vaste consultation des agriculteurs réalisée en-dehors des structures syndicales doit permettre à des paroles habituellement inaudibles d'être entendues. C'est également le moment choisi pour lancer une grande enquête sociologique sur les conseillers agricoles et agents de développement, dont l'analyse permet de voir que la distinction entre les deux termes est toujours fondée, au moins dans l'imaginaire professionnel, car le groupe professionnel des conseillers n'a plus véritablement de représentation collective. Au-delà des États généraux, dont les effets restent limités, il semble que l'effacement progressif des conseillers agricoles, et l'absence de transmission d'une mémoire collective, n'empêche pas ultérieurement des recompositions de tout ou partie de leur imaginaire professionnel sous de nouvelles formes (Chapitre 9).

De la Libération au début des années 1980, ces trois moments distincts qui se dessinent dans l'histoire des conseillers et conseillères agricoles, correspondent à trois articulations différentes de l'économie politique de la modernisation de l'agriculture et de l'économie morale de la modernisation du monde agricole. Jusqu'à la première reconnaissance officielle accordée aux conseillers agricoles en 1959, qui institue dans un même mouvement la vulgarisation comme un domaine distinct de l'enseignement et du démarchage, le projet modernisateur se constitue autour de l'invention et du déploiement de nouveaux moyens d'encadrement du monde agricole, devant assurer conjointement l'accroissement sans précédent de la productivité du travail agricole sur le plan national, et la promotion sociale des exploitants familiaux qui adhèrent au projet en investissant et en s'investissant dans la modernisation de leurs exploitations. Dans un second temps, jusqu'à la première remise en question profonde de la politique de développement agricole en 1972, la formation du groupe professionnel des conseillers et des conseillères va de pair avec une relative stabilisation du projet modernisateur. Mais l'institutionnalisation de ce qui était conçu comme un mouvement, un élan collectif, alimente les premières critiques des orientations de la politique poursuivie, et les premières tensions entre les conseillers et leurs employeurs. Dans un troisième temps, jusqu'au moment réflexif du début des années 1980, la disjonction progressive entre la poursuite de la recherche de l'accroissement continu de la productivité du travail agricole et la promotion sociale effective des exploitations familiales agricoles se fait de plus en plus nette. Continuer d'associer ces deux dimensions dans une même politique devient de plus en plus coûteux pour les promoteurs du projet modernisateur. La sélection économique ininterrompue des agriculteurs fragilise la coïncidence de l'économie politique de la modernisation de l'agriculture et de l'économie morale de la modernisation du monde agricole. Conseillers et conseillères agricoles sont contraints de s'effacer ou de réinventer les modalités de leur intervention aux côtés des agriculteurs, favorisant la coexistence de plusieurs logiques de développement.

Première partie : Les instruments du progrès (1945-1959)

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en agriculture comme ailleurs, l'imaginaire associé au progrès tend à effacer les multiples efforts réalisés pour assurer l'institution de cet imaginaire dans le monde social : présenté comme un élan unitaire, le progrès ne peut s'imposer que sous la forme de l'évidence politique, abolissant les marques de contingence et d'historicité propres aux mouvements de transformation des sociétés humaines. Face à ce Grand récit totalisant, le premier mouvement des sciences sociales consiste à dénaturer le cours du progrès pour le faire apparaître comme un projet politique, historiquement et socialement construit. Ce travail, essentiel, permet de décrire les forces en présence, d'identifier les groupes et les institutions en lutte, et de montrer les multiples écarts séparant leurs différentes conceptions du progrès. Mais ce faisant, il risque de méconnaître la relative unité de la mobilisation politique par et pour le progrès, qui est pourtant au principe de sa puissance. Pour dépasser cet obstacle, il est nécessaire de réintégrer l'institution imaginaire du progrès dans l'analyse, en ne la réduisant pas à une illusion qu'il faudrait dissiper mais en l'envisageant du point de vue de son efficacité politique et sociale¹³⁹. Il s'agit alors de restituer une forme de convergence dans les prises de position politique des différents acteurs, sous-tendues par une commune croyance dans les vertus du progrès. Dans cette perspective, l'examen du fonctionnement des appareils administratifs des organisations impliquées dans la modernisation de l'agriculture se révèle décisif puisque c'est sur ces institutions que repose la continuité de l'action en faveur du progrès¹⁴⁰.

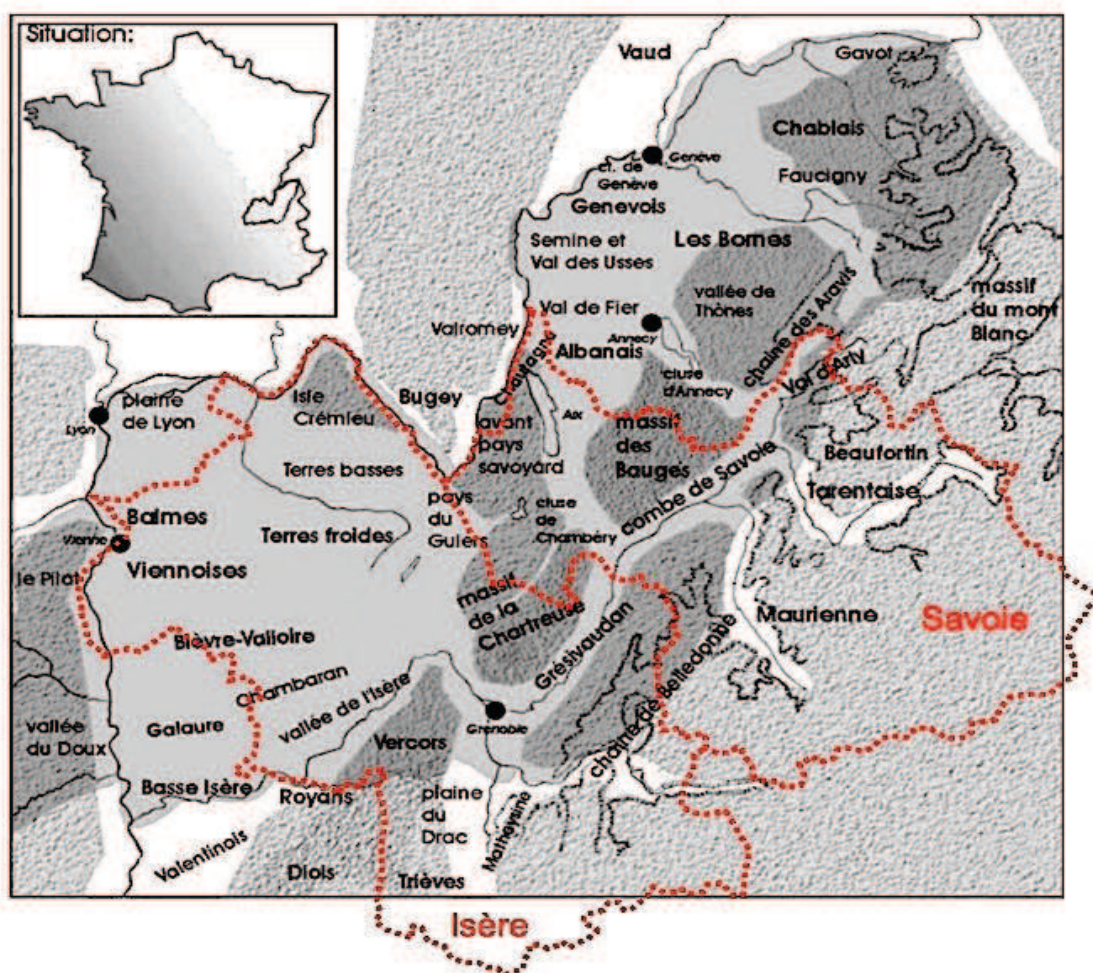
Parfois réduite à l'énumération de ses effets, la modernisation de l'agriculture dans les années d'après-guerre doit être envisagée comme un projet politique reposant sur la mise en œuvre de nouvelles techniques à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations. Examiner les conditions de possibilité de la réalisation de ce projet permet de dégager l'analyse de la tentation téléologique reproduisant le récit de la marche inéluctable du progrès, sans pour autant décomposer la modernisation en une multitude de processus singuliers et indépendants. Cette question des

139 La notion d'institution imaginaire développée par Cornélius Castoriadis vise précisément à rompre la dichotomie stérilisante pour les sciences sociales entre le monde des représentations et le monde des faits, le ciel des idées et la réalité tangible, pour lui substituer l'opposition autrement plus féconde entre société instituant et société instituée. Voir Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*

140 Voir Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924- 1974)*, *op. cit.* ; Muller, P., *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, *op. cit.* Plus largement, une série de travaux historiques récents n'ayant pas pour objet le monde agricole a considérablement renouvelé l'approche de l'administration et des organismes consulaires en montrant l'intérêt d'intégrer dans l'analyse les « administratifs » aux côtés des « administrateurs ». Voir Baruch, M. O., Duclert, V., *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, *op. cit.* ; Chatriot, A., Lemercier, C., « Les Corps intermédiaires », *op. cit.* La revue *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* a consacré ses deux derniers numéros de l'année 2012 au « conseil de l'Etat », analysant notamment le fonctionnement du pouvoir technocratique et la montée en puissance des consultants depuis les années 1970. Voir, Henry, O., Pierru, F., (dir.), « Le conseil de l'Etat (1). Expertise privée et réformes des services publics », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 193, 2012/3, 112 p. ; « Le conseil de l'Etat (2). Le moment « RGPP » », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 194, 2012/4, 112 p.

conditions qu'il est nécessaire de réunir pour que la modernisation soit effective dans le monde agricole est d'autant plus intéressante qu'elle n'est pas posée de l'extérieur, mais qu'elle est au contraire une question centrale du projet modernisateur, défini dans le chapitre 1 comme la combinaison de la volonté de mobiliser l'ensemble des exploitations du pays, y compris celle des régions dites défavorisées du fait des conditions de production spécifiques, et de la recherche d'un accroissement continu de la productivité du travail agricole. Cette nouvelle économie politique marque un changement radical de régime dans le processus de modernisation de l'agriculture envisagé dans le temps long. Pour en rendre compte, il est nécessaire d'articuler ensemble les niveaux national, départemental et local, l'étude présentée ici se focalisant tout particulièrement sur les départements de l'Isère et de la Savoie¹⁴¹.

Illustration 1: Carte de situation : les petites régions des départements de l'Isère et de la Savoie



141 Le fond de carte utilisé ici est repris de : Drouvoth, N., « Présentation de recherche Mort et pouvoir chez les Allobroges, de l'archéologie à l'histoire », in *Dialogues d'histoire ancienne*, n° 34/2, 2/2008, p. 173-204.

Dans ce nouveau régime, il devient crucial de définir les moyens nécessaires pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre possible d'agriculteurs au projet modernisateur, c'est-à-dire de mettre au point les instruments de l'institution imaginaire du progrès dans le monde agricole. Les mesures d'incitation au changement doivent permettre d'aller plus loin que les seules réglementations contraignantes. Mais elles supposent un nouveau type d'encadrement des petites et moyennes exploitations, basé sur des agents intermédiaires suffisamment ancrés sur le terrain pour bénéficier de la confiance des agriculteurs, et convaincus de la nécessité d'appliquer les mesures préconisées par les promoteurs de la modernisation. La nouvelle problématique se cristallise autour de la question des résistances réelles ou supposées du monde agricole au projet modernisateur, reprenant le thème ancien de l'altérité paysanne, et même de l'archaïsme paysan, vis-à-vis de la modernité, urbaine et industrielle. Le succès de la planification nécessite la collecte préalable de références techniques et économiques sur les petites et moyennes exploitations de l'ensemble des régions. Les organisations professionnelles agricoles en profitent pour se placer en interlocuteur incontournable de l'État planificateur, instrumentalisant l'objectif de réduction de la distance entre les agriculteurs et la politique agricole pour donner un nouveau souffle à un agrarisme déconsidéré par sa proximité idéologique avec l'idéologie réactionnaire du Régime de Vichy.

Deux principaux groupes s'approprient le projet modernisateur et s'immiscent aux côtés de l'État planificateur : les grands exploitants qui s'engagent dans une stratégie capitaliste pour développer leurs activités, et la fraction la plus dynamique des petits et des moyens exploitants mobilisée par l'Action catholique. Leurs intérêts divergent mais ils partagent un même rejet de l'accroissement de l'intervention de l'État dans les affaires du monde agricole. La planification monolithique est rejetée mais le principe planificateur est lui approprié et décliné dans différents dispositifs, dont la responsabilité de la mise en œuvre est partagée entre « l'administration » et « la profession ». Le fonctionnement des trois principaux dispositifs mis en œuvre à partir de la fin des années 1940 est décrit dans le chapitre 2. Les villages-témoins, les CETA de « petites cultures », et les zones-témoins expérimentent de nouvelles techniques de vulgarisation : l'attribution de financement conditionnée au respect d'un programme technique, le suivi dans la durée des mêmes exploitants, la comparaison de leurs résultats, les démonstrations en forme de tests comparatifs, la réunion régulière de petits groupes d'agriculteurs, la visite individuelle des exploitations familiales agricoles.

Ces techniques forment le répertoire d'actions des agents de terrain embauchés pour être les intermédiaires du projet modernisateur auprès des agriculteurs, et sur lesquels repose de fait une grande part du succès ou de l'échec de chaque dispositif. Ils participent à l'élaboration des

programmes techniques et impriment leur propre style aux actions qu'ils entreprennent, mais toujours en respectant l'impératif qui finit par faire consensus parmi les promoteurs de la modernisation : les petits et moyens agriculteurs doivent être directement impliqués dans la conduite des opérations. Les conseillers de terrain doivent nécessairement s'appuyer sur la fraction la plus dynamique d'entre eux. De ce fait, la sélection des petites et moyennes exploitations les plus performantes devient la condition de la promotion du modèle de l'exploitation familiale.

Le groupe des petits et moyens agriculteurs mobilisés, notamment par la JAC et le syndicalisme « jeune », occupe une position particulière puisqu'il est à la fois promoteur et objet des nouveaux dispositifs de modernisation. Ils se trouvent en position de force pour faire de leur propre système de valeurs et de normes une dimension du projet modernisateur. Ils tirent parti de leur maîtrise locale du fonctionnement des dispositifs dont un des principes de fonctionnement est l'ancrage territorial. Les groupes locaux d'agriculteurs embauchent directement leurs agents bien qu'ils n'ont pas les moyens de les salarier ni de les former. Par ce biais, ils infléchissent le recrutement et la définition de la fonction d'agent intermédiaire selon leur système de valeurs. Les autres promoteurs de la modernisation ne s'y opposent pas car ils y voient un moyen de réduction de la distance entre leur projet politique et les pratiques des petits et moyens exploitants. La prime au « sens rural » des agents techniques assure une relative homogénéité aux opérations de vulgarisation, par delà l'hétérogénéité des dispositifs.

Ces agents se saisissent eux-mêmes de la question de leur implication dans le processus de modernisation en fondant une partie de la légitimité de leur intervention sur l'adhésion au système de valeurs de leurs employeurs. Outre leur compétence technique, c'est l'incorporation d'un même univers de repères culturels que leurs interlocuteurs qui est au principe de l'efficacité de leur action. Le métier de conseiller se dessine comme l'art de trouver la bonne distance avec le monde agricole afin d'en respecter les valeurs tout en se donnant la possibilité de les subvertir, afin de faire entrer les agriculteurs dans le mouvement de la modernisation. C'est un nouveau style de vulgarisation qui rassemble les différents intermédiaires de la modernisation, pour la plupart salariés des Chambres d'agriculture à la fin des années 1950. Les aspirations des premiers conseillers et celles leurs employeurs participent d'une même économie morale de la modernisation, leurs efforts conjoints en faveur du « progrès humain » dans le monde agricole justifiant la sélection des agriculteurs « les mieux disposés à marcher ».

Au point de jonction de l'économie politique et de l'économie morale de la modernisation de l'agriculture française après-guerre, l'institution imaginaire du métier de conseiller au cours des années 1950 apparaît liée à un nouveau référentiel politique, la modernisation, mais aussi une

nouvelle manière de gouverner, à partir de dispositifs territorialisés d'incitation à l'investissement créant un nouveau régime de pouvoir, ainsi qu'au nouveau groupe des agents intermédiaires, professionnels du fonctionnement de ces dispositifs. Elle est le produit du développement de ces trois créations socio-historiques en même temps qu'elle est le soubassement qui rend ce développement cohérent et singulier.

Chapitre 1 : Produire sans reproduire, l'économie politique de la modernisation agricole

Le projet modernisateur tel qu'il est mis en œuvre après la Libération constitue une rupture dans l'histoire de la politique agricole. L'élan d'enthousiasme né de la fin de la guerre ne suffit pas à en expliquer le surgissement. Les historiens du quotidien rappellent à ce propos que les années qui ont suivi la Libération ont souvent été vécues aussi douloureusement que les années d'Occupation, en termes de privations et de frustrations¹⁴². Le projet modernisateur ne s'est pas imposé comme une évidence. Mais il a en revanche fait l'objet de multiples efforts destinés simultanément à en définir les contours tout en le rendant indiscutable. Énoncée à partir de lieux neutres, c'est-à-dire construits pour neutraliser le point de vue particulier de l'énonciateur qui tend par là à se faire passer pour l'expression de l'intérêt général, cette nouvelle idéologie dominante repose sur l'urgence de l'accroissement de la production agricole, dont la justification tient en quelques mots d'ordre : « reconstruire le pays », « nourrir la France »¹⁴³. En réalité, il s'agit aussi de favoriser de profonds changements structurels à l'intérieur de l'économie nationale, en adossant l'essor industriel à l'intensification de la production agricole, susceptible à la fois de libérer de la main d'œuvre, d'augmenter la demande de produits industriels sur le marché intérieur, et d'affirmer « la vocation exportatrice de la France » en matière agricole comme ne manque pas de le souligner Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture presque sans discontinuer entre 1947 et 1951¹⁴⁴. La planification est présentée comme l'outil indispensable de cette grande transformation, grâce auquel il devient possible d'aplanir les tensions sociales et les luttes politiques qu'elles alimentent, à un moment où le Parti Communiste Français n'a jamais été aussi puissant, en favorisant la concertation entre les élites politiques et économiques qui se rangent derrière la nécessité du projet modernisateur, quel qu'en soit le coût social¹⁴⁵.

142 Kaplan, S., *Le pain maudit : retour sur la France des années oubliées, 1945-1958*, Paris, Fayard, 2008, 1129 p. ; Veillon, D., *Vivre et survivre en France, 1939-1947*, Paris, Payot & Rivages, 1995, 371 p.

143 Ces expressions passe-partout ouvrent la plupart des récits de carrière des conseillers agricoles rencontrés dans le cadre de ce travail. Elles constituent des passages obligés pour la mise en intrigue de la plupart des histoires, savantes ou profanes, de la modernisation agricole de l'après-guerre. Impératifs sans énonciateurs, ces formulations qui ont la force de l'évidence enferment les principes du projet politique de modernisation, ou tout du moins leur justification dernière, dont le nécessaire arbitraire se trouve renvoyé vers la fatalité historique, l'enchaînement inéluctable du cours des choses. Voir Bourdieu, P., Boltanski, L., « La production de l'idéologie dominante », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2-3, juin 1976, p. 3-73.

144 Servolin, C., *L'agriculture moderne, op. cit.*, p. 94.

145 Bien au-delà de l'agriculture, la période de l'Après-guerre apparaît comme un moment dans lequel la question technocratique prend une ampleur nouvelle, les ingénieurs étant sollicités par l'État mais aussi par toutes les institutions et groupes d'intérêt qui veulent affirmer leur compétence pour participer aux tentatives de planification de la production nationale. Voir Dulong, D., Dubois, V., (dir.), *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique. Actes du colloque organisé à l'Institut d'études politiques de*

A la Libération, le nouveau ministre socialiste M. Tanguy-Prigent impose que la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA) se substitue à la Corporation paysanne, après que les dirigeants les plus compromis avec le régime de Vichy aient été écartés. Le dynamisme politique de la FNSEA au sein de la CGA permet aux exploitants de s'affirmer comme la principale force sociale au sein d'un monde agricole dominé jusque là par les propriétaires, sans pour autant renverser le discours agrarien sur l'unité du monde agricole et la préservation de ses valeurs et de ses intérêts spécifiques¹⁴⁶. L'opposition entre la FNSEA et la CGA qui recouvre pour les responsables professionnels nationaux le clivage politique entre la droite et la gauche, quitte à caricaturer les positions réelles de l'organisation rivale, aboutit à l'éclatement de la Confédération après seulement quelques années de fonctionnement. Dans cette histoire, la politique agricole est à la fois le produit des affrontements au sein du champ politique global et de la confrontation entre les dynamiques sociales internes au monde agricole et les transformations de l'ensemble de la société française de l'époque.

Dans les années d'Après-guerre, trois principes irriguent l'ensemble des opérations visant l'accroissement de la productivité du travail en agriculture : la mobilisation de l'ensemble des régions, la rationalisation de la chaîne de production, et l'ouverture à de nouveaux horizons. Il résulte de la mise en circulation de ces principes et de leur association au cours d'une même séquence historique une économie politique singulière : la modernisation agricole, indissociable du projet de modernisation de l'économie nationale dont elle constitue une des dimensions. Dans cette perspective, impliquer les régions agricoles encore peu modernisées doit permettre d'accélérer la reconstitution du potentiel agricole national, ce qui justifie de la part de l'État une politique d'indemnisation des dommages de guerre qui soit incitative, et d'encouragement à la production de connaissances sur les conditions de production propre aux divers territoires, dont la montagne en particulier. L'exemple des opérations de Reconstitution agricole dans le Vercors permet de ressaisir comment se posent les questions concrètes d'encadrement de la modernisation des petites et moyennes exploitations au sein de l'administration. Les ingénieurs chargés de la mise en œuvre de cette politique imaginent de nouveaux dispositifs de financement et de conseil afin d'amorcer une forme de sélection des agriculteurs, sans avoir véritablement les moyens de leurs ambitions. La mobilisation des agriculteurs de montagne, ou au moins d'une partie d'entre eux, justifie la réalisation d'une enquête internationale à l'échelle des Alpes : une connaissance plus fine des structures économiques et sociales spécifiques de ces territoires doit permettre d'ajuster les formes

Strasbourg les 13 et 14 novembre 1997 par le Centre de recherche politique de la Sorbonne et le Groupe de sociologie politique européenne, Strasbourg, PUS, 1999, 253 p.

146 Cornu, P., Mayaud, J.-L., (dir.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe...*, *op. cit.*

d'encadrement aux pratiques réelles des agriculteurs.

De même, l'introduction des principes de l'Organisation Scientifique du Travail (OST) en agriculture par un certain nombre d'ingénieurs et d'exploitants en pointe sur les questions techniques donne un cadre méthodologique au processus de modernisation. Il est calqué sur les progrès de l'industrie, ce qui oblige à repenser l'agriculture comme un vaste atelier dans lequel les exploitants ne forment qu'une partie des opérateurs (la métaphore de la « ferme France » est largement employée par les économistes), en aval des industries qui leur fournissent les produits nécessaires, et en amont des circuits de commercialisation, distributeurs et industries agro-alimentaires. Enfin, l'organisation de « missions de productivité », essentiellement à destination des États-Unis et de l'Europe du Nord-Ouest, a pour objectif de faire découvrir à des hauts fonctionnaires, des responsables professionnels, des industriels, des ingénieurs et des techniciens, des systèmes productifs performants tout en favorisant la formation d'une élite de la modernisation agricole faisant de la productivité son référentiel politique.

Les opérations de reconstitution agricole menées dans le cadre de la Reconstruction, les supports d'étude et de diffusion de l'OST, et les missions de productivité sont autant de lieux dans lesquels se posent des questions pratiques concernant la généralisation des principes de la modernisation à l'ensemble des prises de décision, collectives et individuelles, des acteurs de l'agriculture, afin d'impliquer non seulement les responsables administratifs, techniques ou professionnels directement concernés par la gestion des différents organismes participant à la politique agricole, mais aussi le plus grand nombre possible d'exploitants en valorisant le dynamisme plutôt que la taille. Dès lors, la problématique commune à ces différentes opérations, liant la diffusion des nouvelles connaissances et l'incitation au changement, devient de plus en plus claire : qui sont les intermédiaires capables de faire le lien entre le projet modernisateur des organismes nationaux et les pratiques quotidiennes des paysans de chaque région, de chaque village ? L'émergence de cette question est intimement liée à l'économie politique de la modernisation de l'agriculture française après-guerre, elle en est même une dimension constitutive.

1. La mobilisation générale : planification et mise à contribution des régions défavorisées en vue de la reconstitution du potentiel agricole national après la Libération

Par rapport à l'ensemble des politiques de modernisation de l'Après-guerre en France, la

politique agricole se démarque par le souci de ne pas rechercher la concentration des moyens de production mais au contraire de privilégier l'implication de l'ensemble des régions, en misant notamment sur le développement des potentialités inexploitées des régions d'élevage jugées globalement peu productives au regard des performances enregistrées dans les régions céréalières et betteravières du Nord de la France. Dans cette optique, les territoires de montagne ne peuvent être laissés pour compte, bien qu'ils posent des problèmes complexes en matière de conditions de production. En outre, le projet modernisateur ne vise pas seulement le redressement économique puisqu'il apparaît également comme un dépassement possible des profondes divisions du corps national héritées des années 1930 et portées à leur paroxysme sous le régime de Vichy. La population agricole, encore très nombreuse, ne peut être tenue à l'écart de ce nouvel élan unitaire¹⁴⁷. La planification doit permettre d'assurer une meilleure répartition des ressources tout en permettant de suivre les progrès enregistrés dans les différentes régions agricoles, en mesurant leur évolution plutôt que leurs résultats bruts. Mais la méconnaissance de l'administration, partagée par la majeure partie des promoteurs de la modernisation, concernant les spécificités de l'agriculture de montagne oblige à un travail d'enquête spécifique qui doit faire la preuve que l'intensification des productions est envisageable, et identifier des leviers éventuels, techniques, économiques et sociaux, qui donneraient une certaine efficacité aux mesures d'incitation au changement. Si cette réflexion met plusieurs années à se dessiner et se poursuit tout au long des années 1950, la Reconstruction des régions alpines touchées par les combats de la fin de la guerre constitue un champ d'expérimentation local dans lequel l'administration démontre l'étendue de ses nouvelles ambitions en matière de modernisation agricole en même temps qu'elle découvre de puissants obstacles dans ce travail sur le terrain.

1.1. La Reconstitution agricole dans le Vercors : les limites de l'efficacité d'une opération exemplaire

« Il ne s'agit pas de reconstruire mais d'édifier. »¹⁴⁸ Cette expression pleine d'emphase est celle du Délégué du Commissaire de la République chargé de mettre en œuvre les premières mesures d'aide aux populations du Vercors après les violents combats de l'été 1944, dont l'horreur a

147 Coutin P., « La population agricole en France », in *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 1, n° 1, 1949, p. 18-25.

148 Archives Nationales de France (ANF), F/10/7103, Rapport de M. Boissière, 17 novembre 1945, 6 p. Cette partie a fait l'objet d'une présentation orale lors d'une journée d'études du Centre de Recherches Historiques et de la revue *Histoire et Mesure*, organisée par Isabelle Backouche et Morgane Labbé le 4 avril 2012, sur le thème « Réparations, dédommagements. Revendications, évaluations et action publique ».

culminé avec le massacre par les parachutistes allemands de quatre-vingt habitants du village de Vassieux-en-Vercors, et la destruction de nombreuses maisons. L'État français qui entend apporter un soin particulier à la reconstruction de cette région exemplaire dans la Résistance, considère le massif comme une entité administrative homogène, alors qu'il est à cheval sur les départements de l'Isère et de la Drôme, et confie la direction des opérations de reconstruction au délégué du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) pour l'Isère, l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées M. Pietri. Mais le Vercors, territoire de montagne dont l'économie est largement agro-sylvo-pastorale, suscite également l'intérêt du ministère de l'Agriculture qui souhaite participer activement aux opérations de reconstruction, dans la perspective d'une reconstitution du potentiel de production de l'agriculture sur le plan national. La reconstitution agricole du Vercors marque un tournant historique par rapport aux formes de réparations qui ont suivi la Première Guerre mondiale en introduisant une logique d'incitation à la modernisation des structures de production agricoles. Le terme de reconstitution est déjà ancien puisqu'il est par exemple largement utilisé pour décrire les mesures prises contre les ravages du phylloxera dans le vignoble à la fin du XIXe siècle, ou lorsqu'il s'agit de prescrire la reconstruction modèle d'une ferme détruite en 1914-1918. Mais il prend une signification nouvelle à la Libération.

L'historiographie de la Reconstruction est essentiellement urbaine et industrielle¹⁴⁹. Les travaux qui ont abordé directement la reconstitution agricole sont rares, mais la question ressurgit au détour d'études menées selon des perspectives connexes : l'architecture de la reconstruction dans les Alpes, la mémoire douloureuse du village de Vassieux-en-Vercors, la mise en place des premières mesures agro-environnementales au début des années 1990, le décalage culturel vécu par les habitants d'un village détruit des Hautes-Alpes à la réception de leurs maisons reconstruites¹⁵⁰. L'histoire de la reconstitution agricole du Vercors implique d'être attentif à la manière dont les niveaux local, départemental et national s'articulent, en observant le travail des multiples commissions, la production de circulaires, leur mise en œuvre effective, et les multiples arrangements qui suivent. Outre les échanges administratifs, les rapports d'inspection ou même les

149 Voir notamment : Barjot, D., Baudouï, R., Voldman, R., (dir.), *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Bruxelles, Complexe, 1997, 341 p. ; Margairaz, M., « La reconstruction matérielle: crise, infléchissement ou ajustement ? », in Serge Berstein, Pierre Milza, (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 17-44 ; Voldman, D., *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, 487 p.

150 Lyon-Caen, J.-F., « Fermes du Vercors ; ce qui change », in Hanus, P., Regards croisés sur l'agriculture en Vercors, Lans-en-Vercors, Éditions du Parc naturel régional du Vercors, 2003 ; Granet-Abisset, A.-M., « La reconstruction des villages détruits dans les Alpes : une mise en mémoire durable de la guerre dans les paysages », in *Lendemain de guerre... de l'Antiquité au monde contemporain : Les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Toureille, V., Pernot, F., (dir.), Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 331-340. 2010 ; Rémy, J. « La culture de l'environnement dans le Vercors », in Alphandéry, P. (éd.), Barrue-Pastor, M. (éd.), Billaud, J.P. (éd.), Deverre, C. (éd.), *Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux : les enjeux de l'Article 19*, Paris/Ivry-sur-Seine, CNRS/PIREN/INRA-ESR, août 1995, p. 263-384 ; Faure, E., « La reconstruction d'un village sinistré : Villar-Saint-Pancrace (Hautes-Alpes) » in *Monde Alpin et Rhodanien*, n°4, 1983, pp. 77-95.

missions photographiques, il est possible de s'appuyer sur le dépouillement des volumineux dossiers déposés par les sinistrés du Vercors pour obtenir réparation des dommages de guerre, allant, dans le domaine agricole, de la réquisition de nourriture à la destruction complète de certaines fermes¹⁵¹. Faire l'histoire de la reconstitution agricole nécessite alors de revenir sur les conditions d'émergence et de réalisation de cette politique, de décrire les mécanismes d'indemnisation et de reconstruction sur lesquels elle repose, ainsi que de donner un aperçu des recompositions économiques et sociales qu'elle entraîne. Projet de transformation sociale totale, la reconstitution agricole dans le Vercors débouche en réalité sur la prise de conscience des modernisateurs de l'inefficacité de leurs moyens d'action et de la nécessité absolue de disposer de relais locaux assurant l'ancrage territorial des dispositifs d'incitation au changement.

1.1.1. Le conflit des administrations

Les combats de l'été 1944 et les représailles qui s'en sont suivies ont donné lieu, en plus des nombreuses victimes, à des destructions matérielles considérables. Sur le plan agricole, une étude originale, menée par un jeune GI de l'US Army Intelligence Service étudiant en géographie, en compagnie du professeur de géographie alpine Raoul Blanchard, permet de se faire une idée précise de l'ampleur des dégâts¹⁵². Au début de l'année 1945, ils recensent cinq cents soixante-treize bâtiments complètement détruits dans l'ensemble du massif, dont la quasi-totalité des constructions de Vassieux-en-Vercors et de la Chapelle-en-Vercors. Les pertes en gros bétail sont lourdes : presque totales à Vassieux-en-Vercors, et dépassant le tiers des effectifs dans les communes voisines. Les pillages des récoltes ont été nombreux dans tout le massif, mais la situation de Vassieux-en-Vercors est particulièrement difficile puisque la destruction du matériel agricole ne permet pas de préparer un nouveau cycle de culture (seulement 10% des terres ont pu être labourées). La géographie des destructions indique clairement que le sud du massif, correspondant au canton de la Chapelle-en-Vercors, ainsi que les communes situées sur les routes d'accès au plateau du Vercors (Malleval, Saint-Nizier-du-Moucherotte) ont subi les destructions les plus lourdes. Au printemps 1945, le rapport de l'Inspecteur du Génie rural Roger Houdet fait l'état de

151 Cette source d'une richesse exceptionnelle mériterait un dépouillement systématique dont on a esquissé les grandes lignes dans le texte de la communication cité plus haut.

152 Les deux enquêteurs bénéficient des moyens de l'armée américaine : une jeep leur est laissée à disposition pour visiter les communes sinistrées. Nash, P., « Le massif du Vercors en 1945. Étude sur les dévastations causées par l'armée allemande dans une région alpine de la France et de leurs effets sur les traits géographiques », in *Revue de Géographie Alpine*, XXXIV-I, 1946, p. 87-100.

quatre cents exploitations détruites dans le Vercors¹⁵³. Visitant également les Hautes-Alpes, dans lesquelles les combats ne sont pas encore achevés, il prend contact avec les différents services départementaux en charge de la reconstruction et tente d'établir un profil-type de ferme pour chacune des deux régions. Le rapporteur exhorte son ministère à ne pas baser sa politique de reconstruction uniquement sur la rentabilité des exploitations mais à tenir compte du risque de dépopulation des montagnes.

Devant cette situation de crise, l'administration met du temps à réagir. Le premier travail d'ampleur lancé conjointement par le ministère de l'Agriculture et le nouveau ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) est une enquête statistique pour évaluer globalement les destructions sur le plan national, avec en arrière-plan l'enjeu des négociations internationales sur les réparations de guerre, et cartographier les dommages afin de guider les prises de décision politiques¹⁵⁴. Remplis à la hâte, les dossiers descriptifs de pertes résultant du fait de guerre, mentionnent très clairement qu'ils sont établis « en vue d'un recensement général des dommages » qui « ne préjuge en rien des modalités d'indemnisation ». De l'automne 1944 à la fin de l'année suivante, les actions de terrain pour parer au plus urgent sont laissées à l'initiative du Comité d'Aide pour la Reconstruction du Vercors (CARV), présidé par M. Boissière, délégué du Commissaire de la République établi à Lyon à la Libération. Le CARV finance directement les travaux de mise hors d'eau et les réparations d'urgence des bâtiments qui n'ont pas été entièrement détruits, et fait réaliser des habitats provisoires pour loger ceux qui n'ont pas pu se réfugier dans la vallée, le temps de laisser passer l'hiver. Sur le plan agricole, le CARV ne reste pas inactif : il noue notamment des contacts avec le Don suisse, organisation caritative mettant des tracteurs à la disposition de diverses régions françaises sinistrées. Après avoir pendant un temps envisagé l'installation de familles suisses dans le Vercors afin de dynamiser l'agriculture, proposition défavorablement accueillie par les élus locaux, le CARV procède à l'achat de bovins par l'intermédiaire du Don suisse pour relancer au plus vite les activités d'élevage¹⁵⁵. L'attribution des animaux aux sinistrés, qui ne peuvent payer ni emprunter, se fait en-dehors du contrôle strict de l'administration mais la trace des transactions est conservée et le prix des animaux sera déduit ultérieurement lorsque les indemnités auront été calculés.

En dépit de l'énergie qu'il déploie, l'activité de M. Boissière à la tête du CARV est sévèrement critiquée, d'abord par la Commission économique de reconstruction de la Drôme

153 Archives nationales (AN), F/10/7103, Rapport de Roger Houdet, 27 mars 1945.

154 Archives départementales de l'Isère (AD 38), 16R 9, Cartes historiques sur la répartition des destructions de guerre, 21 janvier 1946.

155 Archives départementales de la Drôme (AD 26), 943W 13, Commission départementale de reconstruction économique, 1944-1946.

composée essentiellement de représentants syndicaux et de représentants des sinistrés, puis par le Délégué du MRU qui souhaite reprendre le contrôle de l'ensemble des opérations de reconstruction¹⁵⁶. Alors que les premiers critiquent essentiellement l'inefficacité des actions entreprises, le second déplore les manquements aux règles de comptabilité publique et, plus généralement, l'absence de respect des procédures administratives. Au début de l'année 1946, le CARV, structure provisoire née d'une situation de vacance du pouvoir, est progressivement écarté des opérations, à mesure que l'administration retrouve son emprise sur le territoire. Mais les critiques des sinistrés ne prennent pas fin pour autant. Sur le plan national, le débat politique se noue autour de la question du principe de « réparation intégrale ». Ce principe, au cœur de la loi sur les dédommagements de guerre en 1919, est défendu par les associations de sinistrés, le Parti communiste, le Parti socialiste, la Confédération générale de l'agriculture, au nom de la solidarité et de l'égalité républicaine¹⁵⁷. Mais il est rejeté par le gouvernement Bidault qui entend faire primer le principe d'incitation au changement : la reconstruction doit être l'occasion d'une modernisation économique et sociale accélérée de l'ensemble du pays.

Dès juillet 1945, l'Inspecteur du Génie rural, M. Houdet, expose devant la Commission parlementaire des Dommages de guerre les principes qui devraient guider la future loi¹⁵⁸. Sur le plan économique, il s'agirait de porter au maximum le potentiel de production pour augmenter les ressources du ravitaillement ; sur le plan social, d'éviter l'exode, la disparition des fermes familiales et la concentration excessive des exploitations ; et sur le plan politique, de confirmer au paysan l'égalité des droits de tous les sinistrés. Le rapport insiste pour que la loi prenne en compte les exploitations, mais aussi les syndicats, les sociétés d'assurances ainsi que les coopératives, et qu'elle concerne les biens immobiliers de l'exploitation au même titre que ceux qui sont nécessaires à son fonctionnement (cheptel vif, matériel, approvisionnements). « *Orientée vers l'avenir* » et la recherche de « *l'équilibre économique et social de la nation* », à l'inverse de la reconstitution de 1919 qui était « *individuelle et conservatrice* », la nouvelle politique doit reposer sur des règles qui « *permettent à l'agriculteur sinistré, voire même lui imposent, tous aménagements utiles à cette modernisation* »¹⁵⁹. Elle doit mettre en œuvre une série de mesures très concrètes : remembrement, amélioration des constructions rurales, modernisation des moyens de culture avec l'agrément des services locaux de l'Agriculture, proposition d'une indemnité d'éviction pour l'agriculteur à qui il serait impossible d'employer l'aide à la reconstitution de son exploitation. Dans le contexte de

156 AD 26, 943W 13, Commission départementale de reconstruction économique de la Drôme, Lettre de M. Boissière au Préfet de l'Isère, 18 décembre 1945.

157 AN, F/10/7102, Projets de loi tendant à la réparation des dommages de guerre, 1946.

158 AN, F/10/7102, Rapport de R. Houdet, 4 juillet 1945. Il cite abondamment l'exposé des motifs de l'ordonnance n° 45 609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction.

159 *Ibid.*

pénurie alimentaire, l'agriculture retient toute l'attention de l'État, mais, pour autant, la reconstruction des petites exploitations du Vercors n'est envisageable pour l'administration que si les propriétaires sont capables de faire la preuve de leur volonté de s'engager dans « la voie du progrès », selon l'expression abondamment employée à cette époque. L'évaluation des sinistres sera donc indissociable d'un processus de contrôle de l'emploi des indemnités versées : elles doivent nécessairement être réinvesties dans la modernisation des outils de production pour être débloquées. Malgré l'opposition des associations de sinistrés qui, à l'été 1946, claquent la porte des négociations avec l'État, c'est ce principe politique d'incitation à l'investissement plutôt que de réparation intégrale qui guide la législation de la reconstruction et de la reconstitution agricole¹⁶⁰.

Mais au niveau départemental, la mise en œuvre de cette politique est compliquée par la concurrence à laquelle se livre les différents services de l'État. Les architectes mandatés par l'État, les ingénieurs du Génie rural et des Services agricoles, ou le CARV, sont tenus de travailler sous l'autorité du Délégué départemental du MRU, M. Pietri, auquel échoit la responsabilité de l'ensemble du Vercors, y compris sa partie drômoise. Si l'administration provisoire issue de la Libération s'efface assez rapidement, et si les architectes jouissent d'une certaine indépendance au vu de leur compétence spécifique, la confrontation entre les ingénieurs du ministère de l'Agriculture et ceux du MRU est plus délicate. Les seconds, appartenant au corps des Ponts et Chaussées, occupent une position avantageuse par rapport aux premiers dans la hiérarchie des grands Corps de l'État, ce qui ne manque pas d'alimenter les conflits d'autorité¹⁶¹. Envoyé sur le terrain, un représentant de M. Houdet déplore ainsi le fait que l'Ingénieur en chef chargé de la Reconstruction n'ait pas directement fait appel au Génie rural, « *étant donné le caractère essentiellement agricole non seulement des destructions du Vercors mais encore des destructions de l'ensemble du département de l'Isère* »¹⁶². Et M. Houdet lui-même ne se prive pas de relever de nombreuses erreurs dans le travail des services de la reconstruction (abandon de bâtiments qui auraient pu resservir, consommation de bois trop importante, construction de maisons provisoires difficilement utilisables), qui auraient dû être évitées en mettant d'avantage le Génie rural à contribution¹⁶³.

Malgré ces tensions, le MRU et le Génie rural partagent une commune ambition concernant « la mise en valeur à venir du Vercors »¹⁶⁴. A cette fin, le Chef-adjoint du cabinet du MRU et un ingénieur du Génie rural directement attaché au ministère de l'Agriculture réalisent un arpentage

160 AN, F/10/7102, Commission d'étude de la législation des dommages de guerre, 30 août 1946.

161 L'Ingénieur en chef du Génie rural de l'Isère s'est senti méprisé lors de sa visite à M. Pietri. AN, F/10/7103, Lettre confidentielle de M. Mer, 31 juillet 1946.

162 AN, F/10/7103, Lettre adressée à R. Houdet, février 1945.

163 Pour lui, si M. Pietri est incontestablement actif, ses maladroites font douter de sa compétence pour mener à bien la Reconstitution agricole. AN, F/10/7103, Lettre de R. Houdet, 6 juin 1945.

164 AN, F/10/7103, Rapport de MM. Casays et Thévenot, 8 juin 1945.

minutieux du territoire qui vise à répertorier les destructions concernant les bâtiments et entreprises agricoles, les ateliers artisanaux, le cheptel vif et mort, les machines agricoles. Au-delà du constat des difficultés, le rapport promeut des innovations jugées indispensables : utilisation de matériel agricole en commun nécessitant une politique de remembrement, mise à profit de la désorganisation du ramassage et du traitement du lait pour former des coopératives et rationaliser les installations des agriculteurs, aménagements pour l'eau potable, mise en place de véritables « villages-coopératives », regroupement de fermes isolées. La reconstitution agricole apparaît ici clairement comme une occasion sans précédent de moderniser l'agriculture d'une région toute entière, en agissant sur l'ensemble des structures sociales, fragilisées par la situation de crise qu'elles traversent¹⁶⁵. Les procédures de calcul des indemnisations pour dommages de guerre sont de ce fait chargées d'enjeux politiques considérables, car elles conditionnent la possibilité de réaliser effectivement les visées ambitieuses de la reconstitution agricole.

La reconstitution agricole impose l'embauche de nouveaux personnels car l'administration en place ne peut faire face à ce surcroît de travail. Dès la première estimation des sinistres à des fins statistiques, les services départementaux du Génie rural se sont trouvés submergés par le nombre de dossiers, certains déplorant le fait que tous ceux qui ont une propriété à la campagne tentent d'obtenir quelque chose¹⁶⁶. En 1945, le ministère de l'Agriculture avait pourtant préconisé le recrutement de deux cents conseillers agricoles cantonaux destinés à favoriser la reprise de l'activité agricole dans les régions dévastées par la guerre : d'abord dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, et la Moselle, puis dans les départements sinistrés et enfin sur tout le territoire¹⁶⁷. Ces conseillers cantonaux devaient être « *à la fois les informateurs des services publics et les éducateurs des agriculteurs, [procédant] au recensement des besoins urgents des sinistrés (bâtiments, moyens de production, semences, etc.), [tout en étant] les auxiliaires des directeurs de Services agricoles. En tant que conseillers des agriculteurs, ils devaient faciliter aux agriculteurs les formalités nécessaires à la reconstitution de leur exploitation, s'efforcer de favoriser auprès des paysans la coopération et le remembrement, et les tenir informés des dernières découvertes de la technique.* »¹⁶⁸ D'abord en charge d'accélérer la reconstitution des exploitations détruites, leur généralisation sur l'ensemble du territoire permettrait ensuite de se rapprocher des modèles d'encadrement de l'agriculture en vigueur dans les pays de l'Europe du Nord-Ouest, notamment en

165 C'était un des thèmes de réflexion de la journée d'études organisée à l'EHESS en novembre 2009 : *Monstre froid et moment de fièvre. Les hommes et femmes de l'État face aux crises en Europe et aux Amériques (fin du XIXe - XXIe siècle)*, Journée d'études du 26 novembre 2009 coordonnée par Yann Philippe et Alexandre Rios, Paris, EHESS.

166 AN, F/10/7101, Réponses à M. Houdet concernant l'état des dommages agricoles, 6 juin 1946.

167 Dumant, M., « Les conseillers agricoles à l'étranger », in *Revue du ministère de l'Agriculture*, n° 5, avril 1947, p. 68.

168 *Ibid.*, p. 69.

Hollande ou au Danemark, cités en exemple pour l'intensification de leur production laitière. Mais le projet est ajourné par l'administration des Finances en raison de son coût trop important, le conseil en agriculture ne faisant pas encore partie des priorités politiques.

Les ingénieurs du ministère de l'Agriculture avaient pourtant souligné la nécessité de disposer de relais locaux pour mettre à exécution leurs projets. M. Houdet avait réclamé une équipe associant un ingénieur des Ponts et Chaussées, un architecte et un ingénieur du Génie rural pour coordonner les opérations sur le terrain durant toute la période de la reconstruction, et prendre « *avec autorité les décisions qu'il est nécessaire de formuler chaque jour au fur et à mesure de l'arrivée des prisonniers et des moyens de travaux* ». Un ingénieur agronome et un ingénieur forestier devraient compléter cette équipe bien implantée sur le terrain¹⁶⁹. Nécessitant « *une préparation des esprits, œuvre de patience et de doigté qui ne pourrait être entreprise que par un technicien averti des techniques agricoles* »¹⁷⁰, l'efficacité de la reconstitution agricole est ainsi liée à la présence de techniciens à même de faire appliquer les directives de modernisation aux agriculteurs concernés. Mais les services existants n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et leurs moyens humains restent trop limités pour assurer un encadrement permanent des opérations de reconstruction et de reconstitution agricole durant plusieurs années.

Finalement plus modestes, les opérations d'évaluation des sinistres en vue de la reconstitution agricole reposent sur des experts agréés par le ministère de l'Agriculture et le MRU. L'instruction qui organise leur recrutement prend soin de préciser qu'en plus de leur travail d'évaluateurs, ils ont pour mission de reconforter et de conseiller les sinistrés¹⁷¹. La commission départementale qui délivre les agréments embauche principalement des ingénieurs, des géomètres, des métreurs-experts pour l'ensemble des opérations de reconstruction, ceux travaillant sur la reconstitution agricole devant produire la preuve d'une compétence particulière en agriculture¹⁷². Les rares experts qu'il a été possible d'identifier sont des ingénieurs, exerçant parfois déjà une activité d'expertise auprès des tribunaux. Avant leur embauche, un rapport de police vérifie systématiquement leur réputation et leurs activités pendant la guerre. Ces experts jouent un rôle crucial dans l'enchaînement des opérations d'indemnisation. Après la déclaration du sinistre en mairie, la visite de l'expert sur l'exploitation endommagée ou détruite lui permet de dresser un procès-verbal des dégâts constatés¹⁷³. Validé par le sinistré, le dossier est instruit par le services

169 AN, F/10/7102, Rapport de R. Houdet, 6 juin 1945.

170 AN, F/10/7103, Rapport de MM. Casays et Thevenot, 8 juin 1945.

171 F/10/7102, MRU, Instruction n°13. Expertises agricoles et artisanales rurales suite à l'ordonnance n°45-2063 du 8 septembre 1945, 24 janvier 1946.

172 AD 38, 16R 9, Commission départementale aux dommages de guerre, Correspondances, 1945-1952.

173 Voir l'annexe XVIII : AD 26, 2602WP340, reproduction d'un procès-verbal d'expertise de la reconstitution agricole d'une ferme à Vassieux-en-Vercors, 1948, 8 p. (suivi d'une lettre du maire relayant la demande d'une sinistrée

départementaux de la Reconstruction qui fixe le montant de la participation financière de l'État, selon des critères et des conditions qu'il faut détailler, et transmet ensuite au Service central des décisions d'attribution qui émet lui les réquisitions de paiement¹⁷⁴.

La complexité des procédures administratives et l'obligation de tenir compte des restrictions budgétaires contrastent ici avec la hauteur de vue affichée par les initiateurs de la reconstitution agricole. A partir de l'examen des procédures de calcul, il est possible d'affirmer que les principes de la reconstitution agricole dans le Vercors visent à assurer, si ce n'est une réparation intégrale des dommages, au moins la juste évaluation des indemnités, comprise comme la recherche par l'État du « coût normal de reconstitution ». Les barèmes, dont les valeurs semblent systématiquement inférieures aux valeurs spontanément déclarées par les sinistrés dans leurs inventaires de pertes¹⁷⁵, sont imposés dans un souci de rigueur budgétaire et d'équité entre les sinistrés. Mais ces procédures relativement rigides et assez lourdes à mettre en œuvre, le solde de tout compte de nombreux dossiers n'intervenant pas avant la fin des années 1950, s'accompagnent de dispositions réglementaires plus originales, qui visent clairement à inscrire la reconstitution agricole dans une logique de modernisation des structures économiques et sociales.

1.1.2. Un dispositif d'incitation à la modernisation

Le calcul de la valeur des dommages subis n'est qu'une étape dans le processus d'indemnisation. Échelonné, le paiement n'intervient que sur la présentation des factures ou des attestations certifiant que le sinistré investit dans la reconstitution de son exploitation. Ce contrôle s'exerce jusqu'à ce que le crédit d'indemnité du sinistré auprès de l'État soit épuisé. Techniquement, ce suivi réclame un travail conséquent de l'administration puisqu'elle doit à chaque fois recalculer le montant de l'indemnité en fonction de l'inflation, en ajustant la valeur des biens à reconstituer selon l'évolution des prix. En matière de dommages agricoles, les quatre domaines définis lors de l'expertise (cheptel, matériel, approvisionnement, stocks) font l'objet de calculs séparés. Le sinistré doit tenir compte dans ses investissements de la répartition entre les différents postes. Par exemple, la Délégation départementale du MRU réclame à un agriculteur ayant épuisé ses indemnités de reconstitution du cheptel en 1952 mais à qui il reste encore un crédit pour reconstituer son matériel

souhaitant bénéficier de l'indemnité d'éviction, janvier 1956).

174 AD 38, 16R 8, Instruction n° 4 du MRU suite à l'ordonnance n°45-2063 du 8 septembre 1945, 27 octobre 1945.

175 Cette affirmation ne repose pas sur une étude systématique mais sur une comparaison empirique menée à partir des dossiers de dommages mobiliers et agricoles dans lesquels les sinistrés ont précisé la valeur financière qu'ils donnent à leurs biens détruits.

en 1954, de produire des factures justifiant de l'achat de matériel s'il veut bénéficier d'un nouveau versement¹⁷⁶. Pour autant, des arrangements sont possibles à condition de consulter au préalable les Services agricoles. L'idée directrice n'est pas d'obliger les agriculteurs à reconstituer exactement ce qui a été détruit, mais de favoriser l'accroissement du potentiel de production. Les indemnités correspondant à la destruction d'outils et de machines souvent anciens peuvent ainsi être utilisées pour financer une partie de l'achat d'un tracteur. Le contrôle des dépenses des agriculteurs offre des prises nouvelles aux ingénieurs des Services agricoles, cantonnés jusque là à un rôle de « professeur d'agriculture »¹⁷⁷. Pour la première fois, l'État s'arroge un droit de regard sur des pratiques, les décisions d'investissement prises individuellement par les exploitants et leur famille, qui lui échappaient très largement. Dans la pratique, l'encadrement reste limité, faute de personnel spécialement dédié à cette tâche, mais il n'en demeure pas moins que la reconstitution agricole inaugure une nouvelle forme d'emprise de la politique agricole sur les comportements individuels des agriculteurs, appelée à se développer par la suite.

Si l'agriculteur renonce à reconstituer son exploitation, il ne perd pas pour autant l'intégralité de ses droits. Il bénéficie dans ce cas d'une indemnité d'éviction, après avis des Services agricoles. Dans un cas où plusieurs héritiers se partagent les droits d'un sinistré décédé, seuls ceux qui réinvestissent leur part dans leur exploitation ont droit à une mutation de l'indemnité, les autres doivent se contenter de l'indemnité d'éviction. Ces derniers ont le choix entre recevoir 30% du montant réglé par titres nominatifs productifs d'intérêts, ou 50% du montant s'ils optent pour la rente viagère (à condition qu'ils aient plus de soixante ans)¹⁷⁸. Dans un autre cas, l'indemnité d'éviction peut prendre une dimension plus coercitive : une veuve de guerre qui n'a pas procédé à la reconstitution de son exploitation agricole est sommée par les Services agricoles de se manifester pour accepter cette indemnité qui lui serait versée rapidement. Il lui est rappelé que l'absence de réponse signifierait l'abandon de ses droits à dommages de guerre. De son côté, cette sinistrée cherche à obtenir un versement en espèces dans le but d'acheter un tracteur, ce sur quoi les Services agricoles se montrent sceptiques, doutant de sa capacité à supporter un tel investissement. Dans un troisième cas, qui n'est semble-t-il pas rare, c'est le sinistré lui-même qui demande à bénéficier de cette indemnité d'éviction car il n'envisage pas de poursuivre son activité agricole¹⁷⁹.

Mais la disposition la plus originale introduite par la reconstitution agricole est sans doute la possibilité laissée aux sinistrés d'opérer des transferts d'indemnité concernant les dommages

176 AD 26, 2602WP 342, Dommages agricoles à Vassieux-en-Vercors, 1945-1958.

177 Muller, P., *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, 174 p.

178 AD 26, 2602WP 341, Dommages agricoles à Vassieux-en-Vercors, 1945-1958.

179 AD 26, 2602WP 340, Dommages agricoles à Vassieux-en-Vercors, 1945-1958.

immobiliers et les dommages agricoles : un exploitant peut « *reporter la participation financière de l'État relative aux éléments d'exploitation sur une autre exploitation que le bâtiment sinistré* »¹⁸⁰. Le transfert d'indemnité n'est pas un droit, il est soumis à une autorisation administrative. Il traduit la volonté politique de « *favoriser un meilleur aménagement du territoire et du patrimoine national, tout en tenant compte des intérêts légitimes des sinistrés* »¹⁸¹. Aucun transfert ne peut être accordé pour acheter un bien préexistant ou régler des travaux déjà effectués, ni ne doit aller à l'encontre de la politique industrielle, commerciale et agricole du gouvernement. Il doit obligatoirement avoir pour but de reconstituer un bien nouveau, ou de développer la capacité de logement ou de production d'un bien préexistant. Seul l'intérêt général doit justifier la décision de le valider. Le transfert d'indemnités doit être un outil de rationalisation de l'aménagement du territoire, mais doit rester très contrôlé pour éviter toute forme de spéculation. L'examen d'un des dossiers montre comment un sinistré sollicite l'administration et obtient son accord pour que ses indemnités correspondant à la destruction d'une grange isolée puisse lui servir à la reconstruction d'un bâtiment agricole situé plus près de son corps de ferme¹⁸². Les Services agricoles et la délégation départementale du MRU valident cette demande après avoir vérifié qu'elle n'entraîne pas l'abandon de l'exploitation des terres situées autour de la grange excentrée. A l'inverse, dans un autre dossier, un refus est opposé à un sinistré qui souhaite transférer ses droits, obtenus à la suite de la destruction d'un bâtiment situé en montagne, pour agrandir la ferme familiale située vingt kilomètres plus loin en plaine¹⁸³. Le souci majeur des Services agricoles est de favoriser la modernisation des structures agricoles, notamment par la concentration des bâtiments d'exploitation, sans pour autant accélérer le départ des agriculteurs et l'abandon des terres les plus difficiles à mettre en valeur.

Les procédures administratives complexes d'évaluation des réparations à accorder pour dommages de guerre ont bien une double dimension : restaurer un ordre social mis en péril en faisant jouer la fonction protectrice de l'État, tout en développant des mécanismes originaux de contrôle et d'orientation des exploitations agricoles. Mais il reste à en apprécier les effets réels. En refusant de faire l'économie de la question de l'efficacité de cette politique, il s'agit de ne pas reconduire l'illusion qui est au principe même de l'efficacité de l'État, selon laquelle tout ce qui est décidé est immédiatement institué¹⁸⁴. L'examen attentif des dossiers des sinistrés montre qu'il ne suffit pas de décréter la modernisation, ou plutôt d'inventer des manières d'administrer qui incitent à

180 AD 38, 16R8, Instruction n° 4..., *op. cit.*, p. 11.

181 AD 26, 542W 69, Dossiers de transferts d'indemnités, 1945-1960.

182 AD 26, 2602WP 308, Dommages suite à la destruction totale de bâtiments agricoles, 1945-1960.

183 AD 38, 16R 8, Commission au dommages de guerre agricoles, dossier d'une ferme à Mallevall, 1945-1947.

184 Bourdieu, P., « Esprits d'État : genèse et structure du champ bureaucratique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, mars 1993, p. 49-62.

une relative sélection des exploitations agricoles, pour qu'elles entraînent instantanément une conversion de l'ensemble des pratiques des agriculteurs sinistrés.

1.1.3. La redistribution incontrôlée des biens matériels et symboliques

Les procédures d'indemnisation ont pour conséquence immédiate d'empêcher l'émergence de toute expression collective des sinistrés. A ce titre, la lecture des lettres adressées au Délégué départemental du MRU, dans lesquelles les habitants du Vercors expriment leurs doléances vis-à-vis des exigences administratives auxquelles ils doivent se plier, est éclairante¹⁸⁵. Ces textes débutent en général par une présentation de soi qui fait valoir l'urgence de bénéficier d'une aide ou d'un soutien, et se conclut par une demande d'intervention directe du délégué pour mettre fin à une situation jugée inextricable¹⁸⁶. Fragilisés, les sinistrés ne sont pas en mesure d'influer sur le processus d'indemnisation autrement qu'en attirant l'attention de celui qui personnifie l'ensemble des opérations de reconstruction dans le Vercors sur l'injustice de leur situation personnelle¹⁸⁷. Composée à partir de tournures quelque peu empruntées, chaque missive a pour principal objectif de faire remonter le dossier d'indemnisation de son auteur au sommet de la pile à examiner, c'est-à-dire de modifier l'ordre de priorité normalement défini en fonction de la précarité de la situation des familles concernées¹⁸⁸. Dans ce contexte de crise, les associations de sinistrés ont dû mal à faire entendre des revendications collectives¹⁸⁹. L'heure est plutôt aux stratégies individuelles ou familiales, ce que la logique de constitution de dossiers d'indemnisation vient renforcer, d'autant que les retards et les blocages administratifs créent une tension permanente en alimentant les soupçons de passe-droit sur ceux dont le cas est pris en compte. Pensée comme un nouvel élan collectif sur le

185 Ces lettres écrites par des individus restés à l'écart des grands récits historiques jusqu'à ce que leur existence soit saisie par les procédures administratives, ne sont pas sans évoquer les rapports entre l'individu, l'archive et le pouvoir décrits par Michel Foucault à partir des registres d'écrou des prisons de l'Ancien Régime. Voir Foucault, M., « La vie des hommes infâmes », in *Les cahiers du chemin*, n°29, 15 janvier 1977, repris dans *Dits et écrits*, Tome 3, Paris, Gallimard, 1994, p. 237-253.

186 Dans la perspective d'une histoire des doléances, il y aurait un travail de comparaison à mener entre la « remontrance » de la période moderne et la « supplique » dans la période très contemporaine. Voir Fassin, D., « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 55-5, 2000, p. 955-981 ; Krautberger, N., « Le comptage social de quoi ? », in *Terrains & travaux*, n° 19, 2/2011, p. 17-36.

187 Il faut d'ailleurs noter qu'une statue à l'effigie de M. Pietri, le Délégué départemental du MRU, a été érigée dans la commune de Vassieux-en-Vercors pour témoigner de la reconnaissance des habitants sinistrés.

188 AD 26, 2602WP340, Dommages agricoles pour Vassieux-en-Vercors, 1945-1958.

189 Se sentant incapables de participer aux discussions techniques de la commission départementale, les représentants des associations demandent l'autorisation au Préfet de pouvoir se faire assister d'experts qui les conseilleraient pendant les réunions. Le Préfet donne son accord mais il n'y a pas de trace archivistique ultérieure qui montrerait le recours effectif à ces experts. Cet épisode en forme d'aveu d'impuissance confirme la difficulté pour les sinistrés de faire valoir leur parole. Voir AD 38, 16R 9, Correspondance entre le Délégué du MRU et le Préfet, 2 mai 1950.

plan national, la reconstruction a aussi pour effet de mettre à l'épreuve la cohésion des communautés locales.

En un sens, ce moment apparaît à la fois comme celui d'une relative désagrégation des anciennes relations sociales, des anciennes habitudes de vie, et celui de l'imposition de nouveaux besoins, de nouvelles manières d'habiter et de se comporter. La reconstitution agricole introduit des changements particulièrement nets en ce qui concerne l'organisation des fermes¹⁹⁰. Comparant le plan d'une ferme reconstruite avec le plan d'état avant travaux, on remarque des modifications considérables¹⁹¹. La cuisine ne donne plus directement sur l'écurie. Un hall dessert la partie agricole et la partie habitation du rez-de-chaussée sans passer par l'extérieur. La séparation entre la salle à manger des maîtres et celle des fermiers (il s'agit d'une ferme importante) est plus marquée. Douches et sanitaires sont prévus aux deux étages alors qu'ils n'apparaissent pas sur l'état avant travaux, ce qui laisse supposer que les sanitaires étaient extérieurs à la maison. La chambre des parents est plus nettement isolée de celles des enfants. Ces quelques éléments ne sont pas forcément généralisables à l'ensemble des constructions mais ils indiquent les quelques principes généraux qui guident l'action des architectes¹⁹². Ils confirment ce qu'a montré l'étude d'Éliane Faure sur la reconstruction du village de Saint-Pancrace dans les Hautes-Alpes : les architectes, nommés par le Préfet dans cette commune pour préserver le cachet local, ont pris en compte de l'architecture des anciennes fermes mais pas les demandes des sinistrés¹⁹³. En réaction, les habitants ont largement détourné les aménagements qu'on leur avait imposés : cuisson de la bouillie des porcs ou lessive dans la salle d'eau ; la réserve alimentaire transformée en bergerie, le bûcher en poulailler, le poulailler en chambre ménagère. L'absence de la cour, lieu important de la sociabilité traditionnelle (espace souvent commun à plusieurs maisons), est cruellement ressentie. L'étude montre que les affrontements se développent tout au long de la reconstruction : les nouvelles maisons accentuent l'aspect de vétusté des anciennes, le classement de priorité des sinistrés étant sujet à caution, les

190 Les transformations sont d'ailleurs plus importantes à l'intérieur des fermes qu'au niveau de leur apparence extérieure, les architectes s'étant souvent inspirés de l'architecture locale, comme le révèle la consultation du fonds photographique constitué par le MRU dans les années 1950. Archives du ministère du Développement durable, Photographies des maisons reconstruites dans le Vercors communiquées directement par l'archiviste responsable du fonds. Pour une analyse de l'intérêt global de ce fonds, voir le récent catalogue d'exposition : *Photographies à l'œuvre Enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958*, textes de Didier Mouchel et Danièle Voldman, Paris, Le Point du Jour / éditions du Jeu de Paume, 144 p., 110 ill. ; ainsi que l'article pionnier de Dominique Gauthey, « Les archives de la reconstruction », in *Études photographiques*, n° 3, novembre 1997, [En ligne], mis en ligne le 13 novembre 2002. URL : <http://etudesphotographiques.revues.org/index97.html>. Consulté le 13 mars 2012.

191 AD 38, 155J 145, Fonds André Demire, Plans de reconstruction de la ferme Roger Algoud à Saint-Agnan-en-Vercors au Rousset, 15 planches. Ce fonds contient de nombreux plans réalisés par cet architecte agréé pour le compte du MRU dans toute l'Isère, dont ceux de plusieurs fermes du Vercors.

192 Voir le fascicule coédité par la Direction générale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et la Direction du Génie rural et de l'Hydraulique agricole. *Exploitations agricoles. Directives générales pour la composition des plans d'ensemble*, Paris, Imprimerie nationale, 1947, 36 p.

193 Faure, E., « La reconstruction d'un village sinistré..., *op. cit.*

dernières maisons reconstruites étant plus petites que les premières.

Dans cette situation, les habitants préfèrent se livrer à des détournements domestiques plutôt que de porter leurs revendications dans la sphère publique. Elle traduit bien les difficultés rencontrées par les promoteurs de la modernisation pour réaliser leurs ambitions. Les politiques de reconstitution agricole n'ont pas pris en compte la nécessité de persuader les familles agricoles du bien-fondé des transformations qui leur sont proposées, les architectes jouant un rôle d'intermédiaire entre les directives des ingénieurs et les sinistrés. Par la suite, la relative incapacité des administrations à intervenir dans le travail de conception des bâtiments alimente la critique selon laquelle les architectes n'ont pas tenu compte de l'avis des Services agricoles, ce qui les a conduit à reconstruire des bâtiments agricoles de capacité équivalente aux anciens sans anticiper sur les nécessaires agrandissements à venir¹⁹⁴. Malgré tout, il ne faudrait pas généraliser trop rapidement les difficultés de fonctionnement des mécanismes d'incitation à la modernisation, certains agriculteurs du Vercors ayant su tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la reconstitution agricole.

Le dossier de la reconstruction de la laiterie Revol à La Chapelle-en-Vercors constitue un exemple intéressant pour suivre les médiations nécessaires aux opérations de la reconstitution agricole. Avant la guerre, il existait deux laiteries : la laiterie Revol qui pouvait traiter journalièrement trois mille litres de lait et la laiterie Mossière qui pouvait en traiter huit cents. Les premiers rapports qui émanent des services du ministère de la Reconstruction ou de l'Agriculture sont unanimes pour refuser la reconstitution de ces deux industries, et concevoir plutôt une usine moderne et rationnelle à même de traiter seule jusqu'à cinq mille litres de lait¹⁹⁵. Mais l'unanimité des ingénieurs sur le papier ne suffit pas à la construction bien réelle d'une laiterie. C'est dans les modalités de réalisation que se constituent des espaces de négociation à l'intérieur desquels les sinistrés peuvent faire valoir leurs aptitudes à tirer le maximum de bénéfices de la reconstitution agricole.

L'administration propose initialement à M. Revol qu'il cède sa propriété ainsi que ses droits d'indemnisation en échange de quoi la coopérative prenant sa place lui verserait une somme qui

194 On retrouve par exemple cette critique dans les récits des conseillers agricoles ayant travaillé dans le Massif des Bauges, zone concernée par la Reconstitution agricole. Entretien de l'auteur avec G. Delaunay, réalisé le 07/08/2009 ; entretien de l'auteur avec F. Maniglier, réalisé le 13/09/2009. L'examen du plan d'une ferme à Vassieux relativement vaste donne du crédit à cette critique. La partie agricole est fragmentée en plusieurs espaces clos qui correspondent aux différents élevages (étable, écurie, bergerie, porcherie, poulailler), ce qui correspond au système des petites exploitations en polyculture du moment, mais qui ne permet pas de spécialisation ou d'agrandissement du troupeau bovin par exemple. A la décharge de l'architecte, il faut préciser que les plans établis en 1946 n'ont été réalisés qu'en 1954, alors même que les techniques agricoles et les modèles économiques tendent à évoluer rapidement au cours de cette période. Voir AD 26, 2602WP 298, Dossier de reconstruction d'un bâtiment agricole à Vassieux-en-Vercors, 1946-1958.

195 AN, F/10/7103, Délégation départementale du MRU, Rapport de M. Pietri sur la laiterie de la Chapelle-en-Vercors, non daté.

tienne compte de la valeur des ruines et de la privation de jouissance de son entreprise¹⁹⁶. Un des ingénieurs en charge du dossier propose même que l'indemnité d'éviction, prévue lorsqu'une entreprise est exclue du plan de reconstruction, ne soit pas maximale étant donné que M. Revol serait embauché comme directeur de la coopérative, ce qui lui assurerait une bonne situation. Mais cette proposition est rejetée par ce dernier qui demande lui la reconstitution immédiate de son entreprise. Il s'appuie sur la législation, dont l'application stricte conduit en effet à la reconstitution d'une seule des industries laitières sinistrées de la Chapelle-en-Vercors. Face à lui, l'administration tergiverse : non pas en raison de l'élimination de la laiterie Mossière, qui n'est pas jugée viable, mais du fait de la situation de monopole qu'entraînerait cette reconfiguration. Afin d'éviter de soumettre les agriculteurs aux exigences d'un seul industriel, les ingénieurs en charge de la reconstitution agricole préconisent alors une formule de compromis : une société divisée en deux avec une partie pour l'industriel, et l'autre pour une coopérative d'agriculteurs qui prendrait à sa charge l'achat de matériel de transformation¹⁹⁷.

L'évolution entre les deux versions successives du projet de reconstruction de la laiterie, témoigne de la capacité de M. Revol à influencer sur les décisions. Propriétaire d'une seconde laiterie dans le village voisin de Saint-Martin-en-Vercors ainsi que d'une porcherie, il s'agit vraisemblablement d'un homme au profil d'entrepreneur agricole plus que d'agriculteur, ce qui lui donne une capacité à tirer parti du jeu de la reconstitution. Jugée prioritaire, la reconstruction de la laiterie mobilise de ce fait l'ensemble des décideurs de la reconstitution agricole. Pour alimenter la laiterie, l'État s'engage même à favoriser l'organisation d'une coopérative agricole, ce qui s'inscrit dans une politique globale, la coopération apparaissant à ce moment là comme un des outils les plus efficaces de la modernisation de l'agriculture¹⁹⁸.

Finalement, devant d'une part, les difficultés juridiques pour mettre en place une solution mixte interprofessionnelle sous la forme d'une association entre M. Revol et les agriculteurs, et d'autre part, l'urgence qui se renforce à mesure que le temps passe, les ingénieurs des services du ministère de l'Agriculture finissent par accepter que la laiterie soit réalisée par M. Revol à son propre compte, l'État prenant en charge 70% du coût des travaux. Le projet est ensuite validé par la Commission départementale de la Reconstruction le 21 juin 1947¹⁹⁹. S'il n'a jamais été en position

196 AN, F/10/7103, Ministère de l'Agriculture, Rapport de M. Thévenot du 4 juin 1945.

197 AN, F/10/7103, Délégation départementale du MRU, Rapport de M. Pietri sur la laiterie de la Chapelle-en-Vercors, non daté.

198 AN, F/10/7103, Ministère de l'Agriculture, Rapport de M. Antonin sur la laiterie de la Chapelle-en-Vercors, 4 août 1945.

199 On le retrouve dans le programme départemental de reconstitution établi par la circulaire CG 818 du 8 avril 1947. Voir AD 38, 16R 2, Préfecture de l'Isère, Arrêté portant sur le programme de reconstitution proposé par la Commission départementale de la Reconstruction Isère-Vercors, 11 juillet 1947.

de dicter les règles du jeu de la reconstitution agricole, M. Revol a néanmoins été capable de négocier des conditions très avantageuses pour le maintien de son activité : situation de quasi-monopole, conservation du statut d'entrepreneur propriétaire au lieu d'une fonction salariale de directeur, investissements subventionnés. Il a su tirer parti de sa position d'industriel indispensable à la relance des activités agricoles dans le Vercors. Cet exemple montre comment les transactions entre les administrations et les sinistrés peuvent modifier la distribution antérieure des positions sociales dans l'espace local en radicalisant la différence entre ceux qui sont capables de tirer parti de la nouvelle politique et ceux qui sont encouragés à se reconvertir hors de l'agriculture.

Il est intéressant d'observer les effets de la reconstitution agricole au niveau d'une communauté villageoise comme celle de Vassieux-en-Vercors, où la très grande majorité des habitants a constitué un dossier d'indemnisation des dommages de guerre. Sans s'appuyer sur une étude systématique de l'ensemble de ces dossiers, travail aussi considérable que passionnant mais qui reste à mener, il est tout de même possible de se référer à une enquête réalisée dans un cadre toute autre que celui de l'histoire de la reconstitution agricole, portant sur la mise en œuvre des premières mesures agro-environnementales (dites « article 19 ») dans le massif du Vercors, en 1994²⁰⁰. Plusieurs informateurs confient au sociologue, sans que celui-ci n'ait abordé le sujet au préalable, que la période de la reconstruction a conduit à un bouleversement considérable de l'équilibre de la communauté. Leurs récits rappellent que la mort et l'absence sont constamment présentes en arrière-plan de l'histoire de la reconstitution agricole, ce que la lecture des seules archives tend à faire oublier. Les nombreux regroupements de bâtiments, confirmés par la consultation des plans dressés par les architectes, ne sont pas seulement le fruit de la volonté des ingénieurs, mais aussi la conséquence de cette saignée démographique²⁰¹. En outre, les partages entre héritiers permettent une importante restructuration foncière, dans ce pays où la petite propriété domine largement. La reconstitution agricole est l'occasion d'un vaste remembrement²⁰², dont les enjeux se télescopent avec ceux de l'indemnisation, ce qui provoque d'importantes tensions dans le

200 Rémy, J. « La culture de l'environnement dans le Vercors »..., *op. cit.* Outre le rapport de recherche, il m'a également été possible de consulter les transcriptions des entretiens réalisés par Jacques Rémy et conservés dans les locaux de l'INRA à Ivry-sur-Seine.

201 Pour un exemple de construction d'une étable collective partagée par trois propriétaires, comportant trois espaces séparés, voir AD 38, 155J 190, Fonds André Demire, Plan d'un bâtiment agricole reconstruit à Saint-Agnan, 14 mai 1945.

202 La loi du 9 mars 1941 sur le remembrement est à mettre au crédit du régime de Vichy, qui voyait là une solution pour conforter les exploitations familiales. Elle ne sera pas réellement appliquée avant la Libération. AD 26, 558W114, Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, *Recueil des textes législatifs et réglementaires concernant la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement*, 1942 environ. A Vassieux-en-Vercors, le remembrement agricole est précédé d'un remembrement concernant uniquement le centre du village, en 1947-1948, au cours duquel soixante-quatre propriétaires de la commune s'échangent des parcelles dont l'estimation de la valeur est basée sur le relevé cadastral de 1939 auquel la commission départemental de reconstruction de la Drôme a appliqué un coefficient de compensation de l'inflation. Pour consulter les archives de l'association syndicale de remembrement de Vassieux-en-Vercors, voir AD 26, 396W 1-3 et 476 W14.

village²⁰³.

Les informateurs, qui étaient encore jeunes à la Libération, confirment aussi la difficulté éprouvée par les sinistrés pour négocier avec l'État, les architectes, les entrepreneurs. Et surtout, ils insistent sur le fait que la reconstitution agricole leur a paru injuste, dans un sens inattendu. Les critiques portent sur le fait que certains aient réussi à se faire reconstruire de grandes fermes bien équipées alors que leurs propriétés étaient vétustes, ce qui a eu pour conséquence de défavoriser ceux qui avaient consenti des investissements pour la modernisation de leur habitat et de leur exploitation avant la guerre. Un des informateurs avance même l'idée que les architectes se sont basés sur la surface au sol sans tenir compte du nombre de niveaux des bâtiments lors de l'évaluation des destructions. Aucun élément factuel dans les dossiers consultés ne permet d'étayer cette affirmation, mais il faut reconnaître que les plans des maisons reconstruites s'éloignent souvent des agencements initiaux, en généralisant de nouveaux standards de confort domestique (hall d'entrée, sanitaires, multiples chambres, façades soignées et respectueuses de la tradition architecturale locale), qui pouvaient constituer la marque distinctive des exploitations les plus aisées : *« plus qu'un véritable bouleversement des hiérarchies établies entre les quelques familles agricoles qui se partagent Vassieux de longue date, il semble que ce soit à l'effacement de leurs manifestations extérieures – tout à la fois symboliques et très concrètes – dans l'aspect des bâtiments d'exploitation et d'habitation à travers lesquels on est accoutumé de juger la fortune et de la compétence de ses possesseurs, que soit dû le choc subi, choc dont les traces demeurent aujourd'hui »*²⁰⁴. Mais en dépit de ces tensions internes, il semble que le village dans son ensemble ait tiré profit de la reconstitution agricole par rapport à d'autres zones du massif moins touchées par la guerre, l'élévation du niveau de confort de l'habitat étant présentée par un des informateurs du sociologue comme un des principaux facteurs d'explication du maintien des jeunes à la terre, plus important à Vassieux-en-Vercors que dans certaines communes alentour²⁰⁵.

A première vue, la reconstitution agricole apparaît paradoxale dans ses effets. D'un côté, elle radicalise la différenciation entre ceux qui peuvent jouer du processus, notamment par la maîtrise des transferts d'indemnité, et ceux qui le subissent complètement, leur désarroi devant la complexité des procédures administratives s'ajoutant à leur détresse morale et matérielle. De l'autre, elle

203 Un conseiller municipal recommande aux agriculteurs de déclarer une faible valeur pour leur terrains afin de payer moins d'impôts lors des partages entre héritiers, mais il s'avère que ce même système de classement sert également pour organiser les échanges en vue du remembrement, ce qui permet à ceux qui ont la maîtrise du processus de récupérer de bonnes parcelles sous-évaluées. Le conseiller municipal perd son poste aux élections qui suivent le remembrement. Voir Rémy, J. « La culture de l'environnement dans le Vercors »..., *op. cit.*, p. 275.

204 Rémy, J. « La culture de l'environnement dans le Vercors »..., *op. cit.*, p. 274.

205 Pour appuyer ses dires, cet informateur montre que les trois fermes du village qui n'ont pas été reconstruites ne sont plus [en 1994] des exploitations agricoles et ne sont plus entre les mains des gens du pays. *Ibid.*, p. 275.

apparaît comme un moment où les cartes sont partiellement rebattues, l'intrusion des services de l'État bousculant les anciennes hiérarchies symboliques en nivelant par le haut les différences internes aux communautés villageoises. Cette contradiction n'est qu'apparente si on considère que cette politique amorce une nouvelle manière de classer les exploitations agricoles, plus seulement en fonction de leur patrimoine, mais aussi selon leur potentiel de modernisation, ce qui implique de considérer autant les structures que les agriculteurs eux-mêmes. Projet ambitieux, la reconstitution agricole est pensée comme une opportunité sans précédent d'accélérer la transformation des structures économiques et sociales de l'agriculture, en particulier dans les régions comme le massif du Vercors, où les possibilités d'intensification de l'élevage permettent d'envisager une contribution au redressement du pays tout entier, et où l'amélioration des conditions de vie est présentée comme nécessaire pour assurer le maintien des agriculteurs à la terre. Mais cette politique doit aussi répondre à une situation de crise, du fait de l'ampleur des destructions et du désarroi moral qui l'accompagne, en faisant la démonstration de l'efficacité de la fonction protectrice d'un État dont l'autorité politique a été mise à mal par les compromissions vichyssoises. Il s'agit donc d'évaluer les dégâts dus à la guerre, en établissant des procédures de contrôle des déclarations des sinistrés, afin de calculer au plus juste les indemnités à verser. Mais en abandonnant le principe de reconstitution à l'identique, pour lui substituer la recherche d'une organisation plus rationnelle de la production agricole, la nouvelle politique introduit une logique de sélection, encore très relative, des exploitations agricoles. Les droits ouverts au titre de réparations de guerre ouvrent la possibilité de transactions complexes entre les sinistrés et les services de l'État, la maîtrise de l'usage des indemnités favorisant les plus entrepreneurs au détriment des plus démunis.

Mais l'examen des effets de la reconstitution agricole, et la diversité des arrangements locaux constatée, révèlent aussi en creux l'absence sur le terrain d'intermédiaires qui puissent être les relais efficaces des promoteurs de cette politique d'incitation à la modernisation, à même de convaincre les sinistrés de se plier à une utilisation des indemnités qui tienne compte de l'avis des ingénieurs. Exemple en ce sens, la reconstitution agricole apporte la preuve empirique de la nécessité de faire en sorte que les agriculteurs soient partie prenante des changements. Faute de moyens humains appropriés, experts agréés et architectes échappant parfois au contrôle de l'administration sans pour autant bénéficier de l'entière confiance des agriculteurs, la prescription d'investissements conformes aux orientations des Plans de modernisation et d'équipement reste tributaire du bon vouloir des sinistrés. La réduction de cette incertitude nécessite d'inventer de nouveaux dispositifs mais aussi de disposer d'informations fines sur les conditions de production qui ne négligent pas la singularité de chaque territoire.

1.2. L'identification de la spécificité montagnarde dans la perspective d'une modernisation planifiée

Au-delà des opérations de reconstruction et de reconstitution dans les régions sinistrées, la mobilisation générale décrétée par les promoteurs de la modernisation de l'agriculture française impose de mettre en cohérence les orientations politiques globales avec les conditions de travail réelles des agriculteurs, afin d'assurer une meilleure emprise des politiques sur l'ensemble du territoire national. En 1946, René Dumont, professeur à l'Institut national agronomique assurant la direction pratique des travaux de la section agricole du Plan Monnet, fixe la ligne politique générale en esquissant le futur plan d'orientation et d'équipement : « notre schéma reste imprécis, mais sur la tendance générale, nous n'hésiterons pas : une agriculture instruite, équipée, modernisée, productive prospérera dans un cadre adapté à l'économie d'abondance. Une agriculture routinière, repliée dans une position autarcique et malthusienne, conduirait à la ruine du pays tout entier. »²⁰⁶ L'urgence du ravitaillement doit conduire les gouvernements à des actions énergiques dont la planification constitue le nouveau cadre, et dont les effets seront mesurés grâce à la mise en place de la comptabilité nationale²⁰⁷. À ce titre, l'agriculture est indissociable des autres secteurs de production, puisque l'État entend désormais jouer un rôle directeur pour l'ensemble des activités économiques²⁰⁸. Bien que relativement aux industries, l'agriculture reste le parent pauvre du plan Monnet, l'arrivée des crédits américains du Plan Marshall à partir de juin 1948 ouvre de nouvelles perspectives²⁰⁹. *L'European Recovery Program*, nom officiel du Plan Marshall, permet l'importation gratuite de marchandises-dollars, qui, une fois vendues dans le pays consommateur, donnaient naissance à une contre-valeur en francs²¹⁰. De cette manière, le Plan Marshall autorise notamment

206 Dumont, R., *Le problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement*, Paris, Les Éditions nouvelles, 1946, p. 373.

207 Fourquet, F., *Les comptes de la puissance : histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Recherches, 1980, 462 p.

208 Kuisel, R., *Le capitalisme et l'État en France : modernisme et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984, 476 p. ; et pour une mise en perspective européenne, voir Milward, A. S., *The reconstruction of Western Europe, 1945-51*, London, Mathuen, 1984, 527 p.

209 « Dans le domaine agricole, le plan Monnet n'a guère innové. Le Commissariat s'est crédité du résultat du remembrement réalisé en 1947, obtenu grâce à la loi du 9 mars 1941. Le plan proclame avoir fait deux choix : la motorisation et l'orientation des cultures, mais il ne s'est pas donné les moyens administratifs et financier de réaliser ces choix. L'agriculture n'est pas au premier plan des préoccupations de Jean Monnet et du Commissariat. » Mioche, P., *Le plan Monnet. Genèse et élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 214.

210 Bossuat, G., « Le plan Marshall dans la modernisation de la France », in Berstein, S., Milza, P., (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presses de la FNSP, 2000, p. 45. Pour une mise en perspective complète, voir Girault, R., Lévy-Leboyer, M., (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe : colloque tenu à Bercy les 21, 22, 23 mars 1991*, Paris, CHEFF/Imprimerie nationale, 1993, 840 p.

l'importation bien connue des tracteurs et des premières moissonneuses-batteuses, et également l'affectation d'une partie de cette contre-valeur à des prêts à destination du Crédit agricole²¹¹. Mais outre la gestion de la répartition des crédits et des ressources, le Commissariat Général du Plan encourage et structure la production de connaissances sur le monde rural, et sur la montagne en particulier.

1.2.1. Les travaux de la Commission de modernisation de la vie rurale en montagne

La Commission de modernisation de la vie rurale en montagne est créée en mai 1948 afin « d'étudier les moyens d'assurer le développement économique et humain des régions de montagne dont l'apport en ressources et en hommes est indispensable à la collectivité française »²¹². Les objectifs de la commission sont clairs : « conserver et si possible améliorer la fertilité des sols, augmenter la productivité des travailleurs, diminuer le prix de revient des produits, améliorer les conditions de vie et de travail des habitants des montagnes afin de leur assurer des chances égales à celles dont jouissent les habitants des plaines, assurer des conditions de peuplement durable [sans] maintenir artificiellement par des subventions une population trop nombreuse, mais [en assurant] un peuplement équilibré par une utilisation rationnelle des ressources des montagnes »²¹³. Conservation des sols, accroissement de la productivité, garantie de l'égalité des chances entre plaine et montagne, et contrôle des flux de population sont autant de dimensions complémentaires du projet de modernisation qui, de fait, ne peut être réduit à une entreprise d'encouragement à la spécialisation technique et à la concentration économique. La modernisation de l'agriculture est porteuse d'un idéal politique et social concernant la nation toute entière, dans lequel l'engagement de l'État républicain à préserver l'égalité des chances entre les citoyens des différentes régions apparaît comme la contrepartie de son intervention visant à réguler leurs mouvements et à orienter leurs activités.

Mais la modernisation n'est pas une œuvre philanthropique pour autant ; elle doit être « rentable », c'est-à-dire que « la valeur de la production supplémentaire obtenue doit être égale ou supérieure à l'ensemble des dépenses de modernisation ». L'accroissement de la production est le mètre-étalon de la réussite ou de l'échec de la nouvelle politique agricole planifiée. Pour la

211 Gérard Bossuat estime que la part de l'aide ERP affectée à la modernisation agricole par le biais de prêts représente 7,3% du total. Bossuat, G., « Le plan Marshall dans la modernisation... », *op. cit.*, p. 71.

212 Coutin, P., et alii, « Note sur les travaux de la commission de modernisation de la vie rurale en montagne », in *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 2, n° 1, 1950, p. 11.

213 *Ibid.*

Commission, cette politique ne peut être menée par le seul ministère de l'Agriculture, puisqu'elle impose de réorienter l'activité toute entière des régions de montagne en articulant agriculture, industrie et tourisme et en envisageant les aménagements nécessaires. La Commission commande ainsi des rapports d'études spécialisés par région sous la forme de monographies d'une vallée, d'un plateau, d'un village. Des géographes sont sollicités pour mener à bien ces études, et notamment ceux de l'école de géographie alpine fondée par Raoul Blanchard à Grenoble²¹⁴. Raoul Blanchard, Paul Veyret et P. Chauvet rédigent ainsi le premier rapport de la série à partir de leurs observations réalisées dans la vallée du Queyras (département des Hautes-Alpes), choisie par les auteurs car elle est à leurs yeux la représentation idéal-typique de la vallée montagnaise²¹⁵. L'étude mêle la description de l'agriculture queyrassine, et la prescription de solutions pratiques à apporter aux « *graves défauts* » identifiés. Les auteurs recommandent par exemple d'établir un système de « grandes montagnes » sur les alpages du Queyras, sur le modèle de l'exploitation collective ayant cours dans les alpages de la vallée de la Tarentaise en Savoie, et de supprimer la pratique du fauchage en montagne « *besogne épuisante et de peu de rendement* ». Les auteurs fustigent les « rendements pitoyables » et réclament une « *propagande inlassable* » pour encourager l'utilisation massive des engrais. Déplorant l'ancienne pratique des migrations saisonnières, ils envisagent deux solutions afin de maintenir les habitants au pays : « *acclimater des industries, développer un tourisme hivernal* »²¹⁶. Ils reconnaissent que les maisons sont « *l'expression ingénieuse d'une adaptation aux nécessités géographiques* », mais ils réclament une réforme urgente pour mettre fin à la cohabitation des hommes et des animaux durant l'hiver. Enfin, ils appellent de leurs vœux la création d'un foyer rural ainsi que d'une salle de visite dans laquelle un médecin en tournée pourrait « *vérifier la croissance et l'état des enfants* ».

Ce rapport donne un aperçu du point de vue des promoteurs de la modernisation, ici des géographes mis à contribution par le Commissariat Général du Plan, sur les populations des territoires de montagne à moderniser, offrant par la même occasion une représentation exacerbée de leur appréhension, au double sens du terme, du monde paysan. Ces descriptions sont à replacer dans une histoire longue des représentations des sociétés de montagne qui sont renvoyées du côté de l'archaïsme à partir de la fin du 19^e siècle²¹⁷. Mais leur inscription dans les travaux préparatoires de

214 Sur l'œuvre institutionnelle de Raoul Blanchard, voir notamment, Veitl, 1994, « Raoul Blanchard : dire et faire les Alpes », *Revue de géographie alpine*, vol. 82, n° 3, p. 81-94.

215 Ce rapport réalisé en octobre 1947 est publié par la suite dans la *Revue de géographie alpine*. Blanchard, R., Veyret, P., Chauvet P., « Les possibilités de modernisation d'une haute vallée alpestre », in *Revue de géographie alpine*, 1948, t. 36, n° 4, p. 577-591.

216 Granet-Abisset, A.-M., *La route réinventée : les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble, PUG, 1994, 281 p.

217 Granet-Abisset, A.-M., « « Retard et enfermement ». Érudits et historiens face aux sociétés alpines, XIX^e-XX^e siècles », in *Le Monde alpin et rhodanien*, n°1-3, 2001, Le temps bricolé. Les représentations du progrès (XIX^e-XX^e siècles), A.-M. Granet-Abisset, J.-N. Pelen (dir.), p. 55-76.

la planification leur donne une nouvelle portée : elles justifient non plus la stigmatisation de ces régions et de ces populations mais leur prise en charge par l'administration, et plus globalement par l'ensemble de la société, au titre de l'élan national vers le développement humain. Les rapports d'études des géographes sont le support d'une meilleure compréhension des obstacles que devront affronter les opérations de modernisation dans les années suivantes.

1.2.2. L'enquête de la FAO sur l'agriculture alpine

L'intérêt des modernisateurs pour l'agriculture de montagne déborde les cadres local et national puisque dès 1949, la question est inscrite à l'ordre du jour de la Cinquième Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture²¹⁸. En avril 1950, une réunion internationale sur les problèmes des zones de montagne réunit à Innsbruck, à l'initiative de l'Autriche et avec l'appui de la FAO, des représentants des gouvernements autrichien, suisse, yougoslave et italien²¹⁹. La réunion propose les thèmes à l'intérieur desquels l'agriculture de montagne doit être envisagée : politiques démographique et d'occupation des sols, législation agricole, mesures de compensation des désavantages économiques, mesures d'amélioration (planification, gestion, technique), mesures en faveur du progrès social et culturel (éducation, conseil, habitat, sources complémentaires de revenu), nutrition et problèmes de santé. Cette grille de lecture justifie une intervention globale et urgente, mais la FAO ne dispose pas de l'autorité et des moyens nécessaires pour une telle mission. La réunion recommande alors la création d'une commission internationale permanente spécifiquement chargée de ces questions, et appelle la FAO à inclure les régions montagneuses européennes au côté des régions sous-développées dans le Programme d'Assistance Technique des Nations Unies. En 1952, un Comité préparatoire se réunit, toujours à Innsbruck, dans la perspective d'établir un Comité européen pour les problèmes des paysans de montagne, composé de représentants des six pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Suisse, Yougoslavie) et financé à part égale par ces États. Son objectif est « d'améliorer les conditions de vie et la situation économique de la paysannerie montagnarde dans tous les pays d'Europe faisant partie du système alpin »²²⁰ en prenant appui sur les organisations professionnelles

218 La FAO (*Food and Agriculture Organization*) a été créée en 1945 sans que la nature de ses missions soit bien définie. La FAO a été privée de l'exercice d'une souveraineté qui lui aurait permis de réguler les marchés agricoles, et son rôle a été limité à la production et à la mise en circulation de connaissances, ainsi qu'à la conduite d'opérations ponctuelles de développement, principalement dans les pays du Tiers monde. Voir Marchisio, S., Di Blase, A., *L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO*, Genève, Georg, 1986, 251 p.

219 Archives de la FAO (AFAO), H/2, *Report of the International meeting on problems of mountainous areas*, Innsbruck, avril 1950, 3 p.

220 *Ibid.*, p. 2.

des différents pays. La réduction des régions de montagne européennes aux Alpes est justifiée par le fait qu'elles constituent une unité géographique, économique et culturelle, ce qui facilite la réalisation des travaux à venir. Le Comité serait alors essentiellement chargé de rassembler et de diffuser des informations provenant de recherches sur les conditions économiques et sociales dans les régions de montagne, sur les mesures adoptées par les gouvernements et leurs effets. Pour mener à bien ce projet, le Comité préparatoire envisage de mener une enquête avec l'appui du programme d'assistance technique de la FAO, dans l'ensemble des Alpes, afin de saisir au mieux les questions sociales, les problèmes d'économie rurale et les conditions de vie, à la suite de quoi il doit proposer des mesures d'encouragement.

Mais la réalisation d'une enquête internationale pose des problèmes pratiques aigus qui mettent en lumière les enjeux de ce travail en-deçà de la définition d'une politique de développement : la délimitation précise de la zone montagneuse renvoie à la présupposition d'une entité alpine et aux divergences entre pays qui n'ont pas de critères communs de désignation, l'absence d'agents de terrain de la FAO suppose en outre la formation d'un personnel qualifié pour mener l'enquête selon des méthodes homogènes. Ces obstacles doivent être surmontés par l'organisation d'un cycle de cours permettant de donner une vision commune à l'ensemble des enquêteurs, et de définir un questionnaire qui serve de base à l'étude projetée. Les responsables de la FAO chargés de ce dossier, Friedrich T. Wahlen, R. N. Henry et Istvan Moscovits, sollicitent leurs représentants dans les différents pays concernés afin de recommander des spécialistes capables d'assurer des conférences en sociologie, géographie, économie et agriculture alpestre, ainsi que sur les méthodes statistiques²²¹. Les géographes français Paul et Germaine Veyret sont notamment sollicités. Michel Cépède, Chef de service au Ministère de l'Agriculture et Professeur à l'Institut National d'Agronomie, est lui chargé des questions de sociologie rurale²²². Le séminaire de formation se déroule finalement à Hondrich, en Suisse, entre le 3 et le 21 août 1953²²³. Outre les conférenciers et les organisateurs, il réunit un peu moins de quarante stagiaires dont six Français. Parmi ces derniers, cinq ingénieurs représentent les grands corps d'État (Services agricoles, Génie rural, Eaux et forêts, Inspection des Lois sociales en agriculture) et une assistante sociale de la Mutualité sociale agricole est présente. André Deperraz, Directeur des Services agricoles des

221 AFAO, H/2, *Problems of mountain peasants* (Correspondances), 1952-1953. Friedrich T. Wahlen est Directeur de la Division de l'Agriculture et Chef du Programme d'Assistance technique de la FAO ; R. N. Henry est Chef de la sous-division au Bien-être rural (Rural welfare) ; Istvan Moscovits travaille également pour la Division de l'Agriculture de la FAO.

222 Ces échanges sont aussi l'occasion de voir comment circulent les savoirs sur le plan international. Devant l'absence de candidat compétent pour s'occuper des conférences de sociologie rurale, le représentant de la FAO en Autriche suggère d'envoyer un expert déjà familier des questions alpines aux États-Unis pour qu'il se forme aux méthodes de la sociologie rurale américaine. Voir AFAO, H/2, *Problems of mountain peasants* (Correspondances), 1952-1953.

223 AFAO, H/2, *Rapport du Centre de formation sur les méthodes d'étude des conditions économiques et sociales de la population montagnarde*, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 61 p.

Hautes-Alpes, présente un rapport sur la situation française dans lequel il montre que l'initiative de la FAO prolonge les résolutions nationales prises lors du « Congrès de la vie rurale en montagne » de mars 1952, écartant toute politique d'abandon de l'agriculture de montagne.

Les stagiaires présents à Hondrich doivent transmettre aux enquêteurs de terrain les connaissances et les objectifs développés lors du séminaire. Ces derniers sont chargés de rassembler les renseignements en faisant appel à l'administration locale, aux documents officiels disponibles et aux paysans. Dans son cours, Michel Cépède insiste sur l'hétérogénéité des situations et adopte un point de vue compréhensif sur les pratiques des paysans alpins²²⁴. Il relève la nécessité de connaître le fonctionnement des familles et des villages pour que le modernisateur ne butte pas sur des obstacles qui lui restent invisibles. Si les cours de géographie légitiment une intervention au niveau macro, les cours d'économie alpestre insistent sur le niveau micro, avec le souci de proposer des solutions concrètes aux problèmes prioritaires : protection des surfaces productives, amélioration des transports, équipement technique de l'exploitation de montagne, développement du conseil agricole, régulation de la propriété foncière, mesures de protection sociale²²⁵. Outre les cours dispensés, le séminaire d'Hondrich est l'occasion de mettre au point le questionnaire en vue de l'enquête internationale et de le mettre à l'épreuve directement sur le terrain. Il doit permettre la comparaison des conditions économiques et sociales de la population montagnarde entre les différents pays, sans être tributaire des biais introduits par l'hétérogénéité des classements nationaux.

En France, l'enquête se déroule pendant l'été 1957²²⁶. Dans le département de l'Isère, treize communes sont analysées²²⁷. Les enquêteurs sont souvent des instituteurs ruraux. Ils s'appuient sur leur connaissance du contexte local et l'aide du secrétaire de mairie pour collecter les informations nécessaires. Malgré la volonté affichée par la FAO de s'appuyer sur les organisations professionnelles de chaque pays, le circuit de réalisation de l'enquête reste entièrement administratif puisqu'il part des Directions des Services agricoles et passe ensuite par des fonctionnaires locaux. Les monographies nationales sont rédigées au cours de l'année suivante. Puis, en 1959, une réunion sur « la vie rurale dans la région alpine » se tient à Salzbourg pour faire un premier bilan global des travaux réalisés avant la rédaction de la synthèse finale qui est confiée à Michel Cépède. En

224 AFAO, H/2, Cépède, M., *Cours de sociologie alpine*, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 14 p.

225 AFAO, H/2, Veyret, P., Veyret, G., *Cours sur les fondements géographiques du problème montagnard*, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 13 p. ; Steden, A., *Cours sur les problèmes généraux économiques de la population montagnarde*, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 14 p. ; Ryser, W., *Problèmes économiques particuliers aux régions de montagne*, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 3 p.

226 Au préalable, en 1955, un questionnaire d'enquête a été collectivement élaboré lors d'un séminaire organisé par la FAO. Voir la reproduction de ce questionnaire en annexes (Annexe XX).

227 AD 38, 3426W 220, *Carnets de l'enquête réalisée par la FAO*, Grenoble, 1957.

parallèle, un rapport complet sur la législation en faveur des populations montagnardes dans les pays de la zone alpine est présenté aux différents participants²²⁸. Pour chaque problème soulevé par l'enquête, il devient ainsi possible de tenir compte des mesures législatives déjà prises.

Le rapport de synthèse finalement publié en 1960 matérialise cette exigence en adoptant une écriture feuilletée : les résultats fournis par l'enquête et les dispositions législatives qui leur sont relatives sont présentées de manière intercalée²²⁹. L'étude est divisée en cinq grandes thématiques : conditions naturelles, utilisation et conservation du sol, activités et production, institutions et conditions sociales, population. Elle opère également un retour sur la définition problématique des zones de montagne en mettant en parallèle les critères allemands, autrichiens, italiens et suisses sur la question. Pour finir, l'enquête livre des recommandations sur des points centraux : organiser la solidarité nationale en cas de calamité importante, séparer forêts et pâturages, créer des groupements pastoraux pour maintenir les alpages, remembrer et aménager, développer des réseaux routiers et électriques, diviser le travail agricole entre plaine et montagne, faciliter le crédit, accroître la formation professionnelle, la recherche et la vulgarisation agricole, améliorer les conditions de vie des femmes, étudier les migrations. Le rapport de synthèse envisage alors la création de programmes régionaux de développement pour mettre en œuvre cette série de conseils.

Pourtant, le travail mené par la FAO dans les Alpes s'arrête à ce point. Au cours des années suivantes, l'organisation internationale ralentit ses activités en Europe. La publication de l'étude ne débouche pas sur une politique européenne de la montagne. Mais cette initiative demeure intéressante en ce qu'elle révèle de la place de l'agriculture de montagne dans l'économie politique de la modernisation. Une des fonctions de l'enquête internationale est d'attirer l'attention des Parlements nationaux et des opinions publiques sur la situation particulière d'une région. Mais plus qu'une étude de cas, le rapport de synthèse revendique une portée générale et voudrait servir de base de réflexion pour des mesures en faveur de l'ensemble des zones défavorisées²³⁰. L'enquête sur le monde rural alpin fournit un exemple d'action coordonnée à l'échelle internationale dont la méthode est généralisable à d'autres situations²³¹. Cette dimension du projet modernisateur est fondamentale : une meilleure connaissance des régions défavorisées doit permettre de les inclure dans la dynamique politique nationale, et même internationale, en justifiant un encadrement

228 AFAO, H/2, Législation en faveur des populations montagnardes dans les pays de la zone alpine, Salzbourg, 1959.

229 Cépède, M., Abensour, E. S., *La Vie Rurale dans l'Arc alpin...*, op. cit.

230 *Ibid.*, p. 12.

231 « Il y aura lieu de fonder les politiques et les programmes sur des faits que seules des enquêtes bien conduites permettront de dégager. [...] La possibilité d'une collaboration internationale pour conduire des enquêtes sur les conditions de la vie rurale (voir par exemple les enquêtes instituées récemment dans les pays de la région alpestre) mérite de retenir l'attention. » Voir AFAO, H/2, FAO et Organisation Internationale du Travail, *Politiques et programmes destinés à améliorer les conditions de la vie rurale en Europe, Premier point à l'ordre du jour de la Conférence européenne sur la vie rurale*, Bad Godesberg, du 2 au 12 avril 1957, p. 38.

renforcé du monde rural et en identifiant des prises possibles pour des dispositifs locaux d'incitation au changement.

L'histoire de la reconstitution agricole dans le Vercors, et l'analyse des travaux successifs de la Commission de modernisation de la vie rurale en montagne ainsi que de la FAO sur les Alpes, mettent en lumière le fait que la planification en agriculture suppose un travail d'identification des pratiques locales et d'évaluation de leurs effets préalablement à la mise en place de toute politique de modernisation des structures économiques du monde rural. La reconstitution agricole fait la preuve que les mécanismes d'incitation à la modernisation des exploitations par le biais des procédures d'indemnisation conditionnelle, ne garantissent pas le contrôle effectif de l'administration sur les pratiques des agriculteurs, ce qui autorise de multiples réappropriations en fonction des enjeux locaux. Les enquêtes sur les territoires alpins, envisagés comme figure métonymique des régions rurales défavorisées, dénomination floue qui englobe en réalité la majeure partie du pays à partir du moment où le modèle de référence est celui des grandes exploitations du Bassin parisien et du Nord de la France, marquent la volonté des promoteurs de la modernisation, réunis notamment au sein du Commissariat Général au Plan, d'affiner leur connaissance des structures sociales du monde rural. L'altérité paysanne est constituée en objet d'étude par opposition à la connaissance de l'évolution de la société urbaine et industrielle²³². En ce sens, la mobilisation générale des agriculteurs est un projet d'intégration des agriculteurs dans le corps social, et dans le mouvement historique de ce dernier vers la modernité, en même temps qu'il institue la démarcation entre villes et campagnes comme un obstacle à surmonter, en envisageant plus la paysannerie autrement que sous l'angle de la distance qui la sépare du reste du monde social.

Dès lors, les opérations de modernisation doivent reproduire ce double mouvement d'abolition de la distance sociale, notamment par l'application généralisée de schèmes empruntés à l'organisation du travail industriel, et de prise en compte de l'écart culturel jugé irréductible qui sépare les initiateurs des opérations de ceux qui en sont les objets, ce qui justifie un encadrement au plus près des pratiques réelles des agriculteurs. La quête effrénée des méthodes permettant l'accroissement de la productivité du travail agricole dans les années d'Après-guerre est profondément marquée par ce double jeu d'identification et d'effacement des singularités du monde paysan. L'importation des méthodes de l'Organisation Scientifique du Travail est combinée à l'émergence d'une réflexion sur les moyens de leur vulgarisation, ce qui distingue nettement

232 Friedmann, G., (dir.), *Villes et campagnes : civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Armand Colin, 1953, 418 p. Cette publication fait suite à la deuxième semaine sociologique organisée par le Centre d'Études sociologiques du Centre National de la Recherche Scientifique.

l'agriculture des autres secteurs économiques. Dans l'industrie, la question des moyens nécessaires pour susciter l'adhésion des patrons, des cadres et des ouvriers passe au second plan alors qu'elle est centrale pour convaincre les millions d'exploitants agricoles à partir du moment où ils sont envisagés aussi comme des paysans. L'économie politique de la modernisation de l'agriculture suscite le besoin d'une nouvelle classe intermédiaire définie par sa fonction de moyen d'encadrement spécifique. Elle doit être l'instrument qui assure l'adhésion des paysans au projet modernisateur.

2. L'accroissement continu de la productivité du travail agricole, un nouveau référentiel politique à instituer

Dans les années qui suivent la Libération, l'accroissement de la productivité est le *leitmotiv* des planificateurs de la modernisation. Il est construit et relayé par de nouvelles organisations qui se donnent pour mission d'appliquer les principes de l'OST en agriculture. Agriculteurs regroupés dans les premiers Centres d'Études Techniques Agricoles (CETA), industriels soucieux de trouver de nouveaux débouchés, chercheurs de l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA) récemment créé, professeurs des Écoles nationales d'agriculture formant de nouvelles générations d'ingénieurs « agro » et « agri »²³³, hauts fonctionnaires des Services agricoles et du Génie rural en quête de nouvelles prérogatives, responsables professionnels agricoles en rupture avec le conservatisme affiché par leurs prédécesseurs, tous conspirent, au sens castoriadien de « respirent ensemble »²³⁴, à imposer l'accroissement de la productivité du travail comme le nouveau référentiel incontournable pour discuter des orientations de la politique agricole. Cet effort s'inscrit dans un mouvement politique plus large, pour lequel l'élan vers la productivité doit être le moteur du redressement national, ce qui ne va pas sans susciter d'oppositions.

Le recours à l'aide américaine du Plan Marshall cristallise les contestations, de la part des communistes en particulier mais pas seulement, du fait de l'aliénation de l'indépendance française en matière de politique économique. Les investissements de modernisation doivent être validés par l'*Economic Cooperation Administration*, et les projets à long terme approuvés par l'Organisation

233 Les ingénieurs « Agro », formés à Institut National Agronomique de Versailles, ont un prestige supérieur à celui des ingénieurs « Agri », issus des Écoles Nationales d'Agriculture de Grignon, Rennes et Montpellier. Pour une histoire indigène des ingénieurs d'État aux prises avec le monde rural, voir Association des ingénieurs du Génie rural, des Eaux et forêts, *Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France rurale (1219-1965)*, Paris, Éditions Tec et Doc, 2001, 690 p.

234 Castoriadis, C., « Un monde à venir », Propos recueillis par Olivier Morel, 1994, en ligne, consulté le 30 septembre 2012, url : <http://www.costis.org/x/castoriadis/mondeavenir.htm>

Européenne de Coopération Économique (OECE)²³⁵. Ces renoncements sont la condition pour les responsables économiques et politiques français de la mise en œuvre d'une modernisation encadrée par l'État, qui doit « entraîner une reconquête de la puissance dont le nouveau mètre étalon est la productivité »²³⁶. Liée à la désorganisation générale plus qu'aux destructions elles-mêmes, la crise de la production française était analysée comme une conséquence de la faiblesse de la productivité. C'est aux fins de faire de cette notion le mot d'ordre d'un nouvel état d'esprit que s'organisent les missions de productivité, chargées de collecter des informations sur l'économie américaine et offrant aux stagiaires la possibilité de s'imprégner des nouvelles méthodes d'organisation du travail. Dans cet élan collectif sagement orchestré, le secteur agricole se distingue par le fait que la quête de productivité se double d'une réflexion sur les moyens nécessaires pour faire adopter les nouvelles méthodes au plus grand nombre. La vulgarisation du progrès technique en agriculture, pratique déjà ancienne, est repensée à l'aune du nouveau référentiel de l'accroissement de la productivité, notamment par le jeu des comparaisons entre les systèmes français et américain.

2.1. Penser la rationalisation du travail agricole sur le modèle de l'industrie

2.1.1 Les créations du Centre d'Études Techniques Agricoles du Mantais et de l'Institut d'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture

En mars 1944, un groupe d'une quinzaine d'agriculteurs à la pointe du progrès technique dans leur petite région du Mantais en Seine-et-Oise crée le premier Centre d'Études Techniques Agricoles (CETA)²³⁷. Dans l'esprit des fondateurs, dont certains ont une formation d'ingénieur, il s'agit d'introduire des bureaux d'études en agriculture tels qu'ils fonctionnent dans l'industrie. Mais la petite taille des entreprises agricoles impose la mise en commun de leurs moyens afin de financer le salaire d'un ingénieur d'études. En ce sens, le petit groupe apparaît comme une alternative

235 Bossuat, G., « Le plan Marshall dans la modernisation de la France... », *op. cit.*

236 Boulat, R., *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente - années cinquante)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008, p. 114. Dans sa thèse, Régis Boulat montre comment Jean Fourastié et son « bataillon sacré de la productivité » ont œuvré « à la transformation de la notion de productivité jusque là considérée comme rendement du facteur travail en nature ou en valeur, en un concept macro-économique synonyme de croissance, en sa vulgarisation et enfin, son appropriation par les ingénieurs et les chefs d'entreprise d'abord, puis par l'ensemble de la classe dirigeante et par l'opinion publique. » *Ibid*, p. 20.

237 Le CETA du Mantais (CETAM), présidé par Bernard Poullain, ancien élève de l'École de Grignon et exploitant agricole à La Queue-les-Yvelines, publie un bulletin technique sommairement édité mais relatant les expérimentations agronomiques avec une grande précision. Une partie de la collection est conservée à la Bibliothèque nationale de France. Voir le récit de vie de Bernard Poullain recueilli par Armand Braun, url : http://prospective.fr/Bibliotheque/Le_parcours_vie_Poullain.htm, consulté le 23/09/2011.

possible à la concentration industrielle. Alors que la France est encore occupée, le CETA du Mantais apparaît comme une initiative pionnière cherchant à concilier l'introduction de la rationalisation du travail agricole sur le modèle de l'Organisation Scientifique du Travail avec la conservation des structures économiques et sociales existantes dans le monde agricole. L'OST constitue un modèle séduisant pour ces grands exploitants de l'Ouest du Bassin Parisien, aux prises avec des problèmes de main d'œuvre, d'investissements ou de marchés, semblables à ceux que connaissent les industries. Mais pour autant, le groupe ne cesse de réaffirmer son attachement au maintien des exploitations agricoles sous leur forme existante, au nom d'un idéal humaniste inspiré de la philosophie personnaliste qui renvoie dos-à-dos le capitalisme sauvage et le socialisme dirigé. Le CETA du Mantais élabore sa propre méthodologie de travail en petit groupe, valorisant la participation active des agriculteurs. Les membres se réunissent régulièrement afin de mettre en commun leurs expériences, de partager les problèmes qu'ils rencontrent individuellement et d'élaborer des solutions collectives. Le CETA ne fonctionne pas uniquement comme un lieu de discussion ouvert : l'objectif est de pouvoir comparer les situations de chaque exploitation grâce aux travaux du bureau d'études puis de mesurer les progrès réalisés après application des principes de l'OST.

La création en juillet 1945 de l'Institut pour l'Organisation Scientifique du Travail Agricole (IOSTA) est révélatrice de la double nature du CETA du Mantais²³⁸. L'IOSTA est le bureau d'études qui embauche l'ingénieur chargé de suivre les adhérents du CETA, mais il est aussi chargé de favoriser la création de CETA dans chacune des régions françaises²³⁹. Dès l'origine ou presque, il ne s'agit pas seulement de créer une structure locale en adaptant le modèle industriel à un groupe de grandes exploitations agricoles, mais d'impulser un mouvement national de modernisation à la tête duquel on retrouverait les exploitants agricoles les plus dynamiques, ceux qui se définissent comme des chefs d'entreprise plutôt que des paysans. Les principes de l'Organisation Scientifique du Travail ont d'ailleurs explicitement pour but « l'amélioration du rendement optimum des entreprises », selon des méthodes élaborées dans l'industrie depuis la fin du 19^e siècle²⁴⁰. Outre les recommandations de Taylor, l'IOSTA propose ainsi d'appliquer aux exploitations agricoles la doctrine administrative d'Henri Fayol qui irrigue la technocratie naissante dans les années 1930 :

238 Ayant initialement le statut d'entreprise privée, l'IOSTA est ensuite intégré à l'INRA à la fin des années 1950. Jean Piel-Desruisseaux, Directeur de l'IOSTA, devient ainsi chargé de recherches attaché à l'INRA. Voir Piel-Desruisseaux, J., « État actuel et perspectives des études d'organisation du travail agricole en France », in *Économie rurale*, n° 35, 1958, p. 19-22.

239 Institut d'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture, *L'organisation scientifique du travail en agriculture*, Paris, IOSTA/ ministère de l'Agriculture, 1945, 56 p.

240 « Les groupements professionnels, les associations agricoles, les pouvoirs publics doivent se pénétrer du fait qu'il ne suffit plus aujourd'hui, pour produire, de disposer de moyens perfectionnés, mais qu'il faut être en mesure de les utiliser rationnellement, qu'il s'agisse de matériel, de produits, de capitaux ou de travailleurs. » *Ibid.*, p. 51.

Prévision en fonction de la variabilité des facteurs de production ; Organisation pour éviter les gaspillages ; Commandement pour donner à l'exploitation l'unité de conscience et d'action ; Coordination pour rechercher un équilibre entre les productions ; Contrôle pour maintenir une saine gestion et s'assurer de la valeur commerciale des produits²⁴¹. L'IOSTA refuse de faire de la dispersion des tâches et de l'imprévisibilité des conditions d'exploitation en agriculture des propriétés en soi qui placeraient le travail agricole en-dehors du champ d'application des principes de l'OST. Il s'attache au contraire à démontrer qu'elles résultent d'un déficit de connaissance du fonctionnement de l'exploitation et d'un défaut d'organisation, du fait que la recherche agronomique a jusque là privilégié l'amélioration physique, chimique et biologique des sols, la sélection génétique des plantes et des animaux, ou le machinisme agricole, au détriment « *des problèmes relatifs à l'exécution du travail, à l'organisation des chantiers, à la gestion administrative des entreprises, à la rentabilité de la production* »²⁴².

Le chronométrage des tâches apparaît comme une étape méthodologique indispensable dans le cheminement proposé par l'IOSTA, et comme une manière symbolique de rejoindre le mouvement engagé dans l'industrie plusieurs décennies auparavant²⁴³. Le document de base des adhérents du CETA est la « feuille d'enregistrement » sur laquelle sont consignés les travaux effectués dans la journée, à partir de quoi sont établies des « feuilles de chantier » enregistrant les temps de travaux des hommes et du matériel. La ventilation des résultats permet d'établir une comptabilité en temps de revient afin de comparer les différentes cultures, pratiques culturales, ou parcelles. L'exploitation des feuilles d'enregistrement permet aussi la réalisation de graphiques permettant de visualiser l'incidence des conditions météorologiques, le temps effectivement pris par les différentes opérations culturales, et ouvre la possibilité d'ajuster l'assolement ou la puissance du matériel à mettre en œuvre. Les adhérents peuvent également tirer des conclusions quant à l'amélioration du déroulement de leurs chantiers. Le CETA du Mantais n'hésite pas à recommander à ses adhérents de pratiquer le travail de nuit pour les labours en organisant des équipes de trois conducteurs se relayant toutes les six heures. Outre le fait de permettre à l'agriculteur de « tirer un meilleur parti des moyens dont il dispose » et de réduire ses coûts de production, le chronométrage est présenté comme un facteur de progrès social pour les ouvriers agricoles dans le sens où il doit

241 Chatriot, A., « Fayol, les fayoliens et l'impossible réforme de l'administration durant l'entre-deux-guerres », in *Entreprises et histoire*, 3/2003, n° 34, p. 84-97 ; Henry, O., « Un entrepreneur de réforme de l'État : Henri Fayol (1841-1925) », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 3/2012, p. 38-55 ; Henry, O., « De la sociologie comme technologie sociale », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 153, 3/2004, p. 48-64.

242 Piel-Desruisseaux, J., *L'organisation scientifique du travail en agriculture*, Paris, La Maison Rustique, 1948, p. 27.

243 CETAM, Compte-rendu d'activité de l'année 1948 avec rappel des travaux du CETAM de 1944 à 1947, 1948, p. 3. La pratique du chronométrage montre pourtant d'importantes limites lorsqu'il s'agit de mesurer des temps de travaux hétérogènes et fragmentés, voir Nicourt, C., « Contribution à l'étude du temps de travail. Cohérence et durée dans le travail des agricultrices », in *Économie rurale*, n° 210, 1992, p. 44-50.

déboucher sur une réduction de leur temps de travail et une mesure plus juste de leur travail²⁴⁴. Et afin de contourner les réticences des ouvriers quant à la mesure de leur travail, l'IOSTA propose de chronométrer le contremaître au travail. Ces différentes dispositions indiquent bien que les travaux des premiers CETA s'adressent exclusivement à de grandes exploitations employant une main d'œuvre salariée²⁴⁵.

Toujours suivant le modèle industriel, l'IOSTA propose de requalifier la ferme en deux ateliers, extérieur et intérieur, c'est-à-dire les champs d'un côté et les bâtiments de l'autre. La rationalisation du travail aux champs suppose l'aménagement rationnel des parcelles et des chemins ainsi que le perfectionnement du matériel de transport. Quant à l'aménagement de l'atelier intérieur, il comprend l'équipement mécanique des bâtiments, la construction de bâtiments dont il est possible de modifier l'usage au gré des modifications de l'activité, ainsi que des recommandations minimales sur l'organisation du logis qui doit être « sain, confortable, gai, bien adapté à sa fonction »²⁴⁶. Une attention particulière est également accordée à l'emploi des machines et surtout à leur adaptation à l'exploitation et à la main d'œuvre. D'une manière générale, l'objectif est de généraliser la pratique du contrôle dans les exploitations afin de mesurer en permanence l'adéquation des moyens employés aux résultats obtenus : mesure régulière des moyens mis en œuvre, des rendements obtenus, et de l'emploi des capitaux²⁴⁷. L'IOSTA recommande ainsi à ses adhérents de faire appel aux services des offices de comptabilité privés ou professionnels, aux syndicats d'élevage et de contrôle laitier, ainsi qu'aux laboratoires qui vérifient la qualité des produits achetés ou vendus par les agriculteurs.

L'exploitant agricole doit se comporter comme un véritable chef d'entreprise, considérant que « *La ferme est une entreprise, c'est-à-dire un groupement d'hommes et de capitaux associés dans le but de produire, de transformer et de faire circuler des richesses. Le rôle du chef est donc double : commandement de ces hommes et gestion des capitaux.* »²⁴⁸ L'IOSTA propose même des méthodes psychotechniques afin d'évaluer les capacités de la main d'œuvre, de recruter et d'orienter les ouvriers en fonction de leurs aptitudes, afin de créer « *une atmosphère d'économie et de rendement* », en visant « *la participation morale, intellectuelle et technique de l'ouvrier au programme de rationalisation du travail* » et son intéressement « *aux avantages économiques et*

244 Poullain, B., Piel-Desruisseaux, J., Sauze, F., Breton, J.-F., *Étude des temps et chronométrage en agriculture*, Paris, IOSTA, 1956, p. 48. Dans le même ordre d'idées, la sécurité du personnel devient un enjeu car les accidents menacent la bonne marche de l'exploitation.

245 Huit autres CETA sont créés entre 1945 et 1949, exclusivement dans des régions de grandes cultures. Le CETA n° 10 créé dans la Loire est le premier CETA dit de « petites cultures ». L'histoire de ce tournant est développée dans le chapitre suivant.

246 Piel-Desruisseaux, J., *L'organisation scientifique du travail...*, op. cit., p. 75-87.

247 *Ibid.*, p. 116-117.

248 *Ibid.*, p. 155.

sociaux qui résultent de l'application de celui-ci»²⁴⁹. Cette conception entrepreneuriale est directement calquée sur le modèle capitaliste industriel sans qu'il ne soit question d'aucune spécificité agricole. Le chef d'exploitation idéal a déjà un haut niveau de formation et les seuls conseillers extérieurs auxquels il lui est recommandé de s'adresser sont tous des ingénieurs spécialisés dans un domaine spécifique : protection des végétaux, génie rural, méthodes culturales de pointe, *etc.* Pour s'informer en permanence des nouvelles évolutions, il se doit de participer à des visites de fermes, des journées d'études, des concours agricoles, des voyages à l'étranger²⁵⁰. Comme bureau d'études, l'IOSTA ne prend pas directement pour objet les questions de vulgarisation et les problèmes que soulèvent les écarts entre exploitants à l'intérieur du monde agricole. La diffusion du modèle du chef d'entreprise prend ici le pas sur la discussion des problèmes que soulèvent l'adhésion réelle des agriculteurs.

Cette dimension de la réflexion est renvoyée du côté du groupe d'agriculteurs lui-même. Les adhérents du CETA conservent la maîtrise des orientations des activités collectives : l'adhésion des agriculteurs repose sur leur participation active aux travaux du groupe. L'ingénieur salarié par le CETA se trouve à la disposition du collectif pour organiser les réunions, voyages, et visites, ainsi que pour suivre les expérimentations menées par les adhérents. Cette répartition des rôles est au principe de la « méthode CETA » dans laquelle les échanges d'idées et les confrontations de résultats obtenus priment sur l'apport de connaissances spécialisées par des conseillers extérieurs, bien que celui-ci soit jugé indispensable. La primauté du groupe dans l'élaboration des techniques de pointe en agriculture place l'ingénieur dans une situation de consultant : il doit faciliter le fonctionnement de la vie du groupe et assurer la continuité des expérimentations, mais il doit s'interdire d'apporter des solutions « clé en main ». L'IOSTA recommande aux techniciens agricoles d'être de véritables modèles d'organisation, et de mettre leurs compétences au service du groupe sans jamais empiéter sur les prérogatives des agriculteurs eux-mêmes, qui, en tant que chefs d'entreprise sont les seuls habilités à prendre les décisions stratégiques²⁵¹. Jusqu'à la fin des années 1940, le mouvement CETA reste très limité et ne concerne qu'une poignée d'agriculteurs d'élite. Mais il s'inscrit dans un ensemble plus vaste de réflexions qui introduisent le modèle industriel pour penser la rationalisation du travail en agriculture, ce qui lui donne une audience et un prestige tout particulier²⁵².

249 *Ibid.*, p. 143.

250 *Ibid.*, p. 163.

251 Piel-Desruisseaux, J., *La documentation du technicien agricole*, Paris, IOSTA, 1949, 15 p.

252 Jean Piel-Desruisseaux est par exemple l'auteur d'une notice consacré à la « gestion rationnelle des entreprises » dans le Nouveau Larousse agricole de 1952, lequel consacre « l'introduction du modèle de l'entreprise capitaliste industrielle en agriculture ». Voir Sanselme, F., « Le Nouveau Larousse Agricole et “La gestion rationnelle des entreprises” : une tentative d'acculturation capitaliste en agriculture », in *Techniques & Culture*, n° 42, 2004, p. 77-95.

2.1.2. L'hypothétique industrialisation de l'agriculture

L'introduction des sciences de l'organisation en agriculture n'est qu'une des dimensions de la vaste reconfiguration des sciences agronomiques dans la France d'Après-guerre. Achevant un processus entamé au début des années 1920, la création de l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA) en 1946 coïncide avec le début de la mainmise des phytogénéticiens sur la recherche agronomique, qui se prolongera jusqu'au début des années 1970²⁵³. Dans la lignée des développements récents de la sociologie et de l'histoire des sciences, le nouveau regard porté par les chercheurs sur les objets techniques agronomiques a permis d'éclairer leur historicité à frais nouveaux, en identifiant notamment un régime de production des savoirs singulier aux années d'Après-guerre²⁵⁴. Produit de la conjonction entre le projet d'intervention de l'État, qui vise l'encadrement de la production, et l'expertise propre aux phytogénéticiens basée sur l'expérimentation, l'optimisation et la standardisation du vivant, ce nouveau régime se traduit notamment par l'intérêt accordé à des technologies particulières au détriment d'autres méthodes culturelles²⁵⁵. L'introduction du maïs hybride est par exemple réexaminée au-delà, ou plutôt en-deçà, des effets proprement économiques et sociaux de son adoption par les agriculteurs, pour être envisagée du point de vue même du « script » qui la compose comme une technologie intrinsèquement « colbertiste, planiste et fordiste » par excellence²⁵⁶. Dans une perspective semblable, l'étude de la normalisation des variétés de blé après 1945 montre notamment que l'intervention de l'État est centrale, combinant un dispositif technique d'essais avant la mise sur le marché, un dispositif social de cogestion de la régulation du secteur semences et variétés, et un appareil d'intervention publique sur les pratiques et marchés agricoles²⁵⁷.

253 Denis, G., « De l'institut des recherches agronomiques au premier Institut National de la Recherche Agronomique », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-M., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 85-112. Bonneuil, C., Thomas, F., « L'Inra dans les transformations des régimes de production des savoirs en génétique végétale », *ibid.*, p. 113-136.

254 Pour une formalisation du cadre méthodologique de cette approche et une mise en perspective historiographique, voir notamment Pestre, D., Introduction aux « science studies », Paris, La Découverte, 2006, 122 p.

255 Bonneuil, C., Thomas, F., « L'Inra dans les transformations des régimes de production des savoirs en génétique végétale », *op. cit.*

256 Bonneuil, C., Thomas, F., « L'introduction du maïs hybride en France: une technologie fordiste », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-M., (dir.), *Sciences, chercheurs..., op. cit.* Les auteurs critiquent l'approche d'Henri Mendras sur le même sujet qui manque d'envisager les autres devenir techniques possibles, ce qui conduit à faire de la technique même un impensé, un « déjà-là », dont la constitution en tant que telle n'est pas discutée. Voir également les travaux pionniers de Jean-Pierre Berlan sur l'industrie semencière : Berlan, J.-P., « La biologie, la propriété et l'avantage », in *Revue d'économie industrielle*, vol. 18, 4e trimestre 1981. Genèse et développement de la bioindustrie, p. 158-179.

257 Bonneuil, C., Hochereau, F., « Gouverner le « progrès génétique », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 6/2008, 63e année, p. 1306.

Ce profond renouvellement de l'historiographie des sciences agronomiques permet de mettre en lumière certains ressorts de « la grande transformation de l'agriculture » en l'espace de quelques décennies, en faisant de la description du travail d'élaboration et de codification des normes techniques une composante essentielle du récit du processus de modernisation de l'agriculture française²⁵⁸. La généralisation du modèle productiviste n'intervient pas seulement sous l'effet de nouvelles exigences économiques, mais doit être considérée comme le produit d'un projet politique, et même biopolitique, de « gouvernement du « progrès génétique » »²⁵⁹. A partir de ce nouveau point de départ, il devient possible de s'interroger sur les conditions nécessaires pour que le projet devienne effectif, ce qui implique de changer de perspective en décentrant à nouveau le point de vue, du monde de la recherche vers le monde agricole, selon un mouvement de balancier inverse à celui des sociologues et des historiens des sciences qui souhaitent rompre avec le questionnement hérité des années 1950 et 1960 sur les conditions nécessaires à la diffusion des innovations techniques parmi les agriculteurs.

Encourager l'étude des structures économiques et sociologiques du monde rural français est l'objet même de la création de la Société française d'Économie rurale (SFER) en décembre 1948. Jean Chombart de Lauwe, secrétaire général de l'association, définit sept sujets à travailler en priorité : les questions de méthode, l'économie de la production agricole, les marchés, les prix, les conditions de vie des agriculteurs, la conjoncture agricole et la politique agricole²⁶⁰. Le premier bureau de l'association est constitué de personnalités prenant une part active dans la réflexion sur les conditions de possibilité de la modernisation et les moyens de l'encadrer²⁶¹. Ce questionnement est partie intégrante du projet modernisateur. L'écart entre les pratiques des agriculteurs et le modèle productif idéal est constitué comme un problème politique majeur, qui justifie l'autonomie relative de l'économie rurale, puis ensuite de la sociologie rurale, vis-à-vis des disciplines dont elles sont issues. Cette autonomie se traduit notamment par l'intégration de ces savoirs à la formation dispensée dans les Écoles nationales d'agriculture, et les Écoles supérieures d'agriculture, plutôt qu'à

258 Allaire, G., Boyer, R., (dir.), *La grande transformation de l'agriculture, lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, Economica, 1995, 444 p.

259 Bonneuil, C., Hochereau, F., « Gouverner le « progrès génétique », *op. cit.*, p. 1340.

260 Boussard, I., Kroll, J.-C., « Introduction: Le cinquantenaire de la SFER », in *Économie rurale*, n° 255-256, 2000. Les cinquante premières années de la sfer. Quel avenir pour l'économie rurale ?, p. 6-12.

261 Les membres qui forment premier bureau de la SFER sont : Michel Augé-Laribé, président de la SFER, créateur et directeur du Services d'Études et de Documentation au ministère de l'Agriculture jusqu'en 1947 ; Jacques Ratineau, vice-président de la SFER, inspecteur général de l'agriculture et directeur de l'École nationale d'agriculture de Grignon ; André Cramois, vice-président de la SFER, directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole ; Jean Chombart de Lauwe, secrétaire général de la SFER, chef du Service statistiques au ministère de l'Agriculture puis professeur de sciences économiques à l'Institut national d'Agronomie de Grignon à partir de 1950 ; Denis, Raymond Bergmann, secrétaire adjoint de la SFER, chercheur en économie rurale ; Pierre Hallé, secrétaire général de l'Association générale des Producteurs de Blé (AGPB) ; Luce Prault, secrétaire général de l'Association permanente des Présidents de Chambres d'agriculture (APPCA) ; Max Sorre, professeur de droit ; Michel Cépède, haut fonctionnaire au ministère de l'Agriculture ; le Révérend Père Serve, Raymond Moreau et Pierre Tissot. *Ibid.*

celle des Universités.

Au sortir de la guerre, l'industrialisation de l'agriculture française reste un modèle inatteignable du fait de l'état des structures économiques et sociales du pays. L'intégration de l'économie et de la sociologie dans les sciences agronomiques apparaît comme une réponse à ce constat d'impuissance. Mieux comprendre doit permettre d'encadrer plus efficacement. Afin de ne pas en rester à de simples descriptions des situations observées sur le plan national, il s'agit de procéder à de multiples comparaisons avec ce qui se passe au même moment dans les pays voisins. Le comparatisme est paré de toutes les vertus en ce qu'il permet de mesurer quels sont les atouts et les faiblesses de la production nationale, de décrire les avantages comparés de différents systèmes productifs, et de découvrir de nouvelles méthodes d'encadrement²⁶². Dans cette perspective, ce sont les agricultures productives de l'Europe du Nord-Ouest et surtout des États-Unis qui servent de point de référence. Les « missions de productivité » organisées dès la fin de la guerre à destination de ces pays placent au cœur de leurs observations et de leurs travaux la question des moyens de faire advenir la modernisation, les oppositions au projet étant de ce fait disqualifiées dans le champ politique général, pour être requalifiées en résistances ou obstacles à la marche du Progrès. Le développement d'un questionnement économiste, et bientôt sociologique, sur le monde rural français, apparaît comme un indice du fait que l'industrialisation de l'agriculture n'a encore rien d'évident à ce moment là, en particulier pour ceux qui sont les premiers concernés : les exploitants agricoles.

Les initiatives des quelques grandes firmes directement intéressées à la modernisation de l'agriculture pour inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques, ce qui en ferait alors autant de clients potentiels, restent encore d'une envergure modeste. Elles rencontrent un bon accueil dans le CETA du Mantais avec par exemple la mise en place d'un champ d'essai commun entre le CETA, plusieurs laboratoires publics de recherche agronomique et Saint-Gobain, grand producteur d'engrais à ce moment là, ou la projection d'un film promotionnel de la Shell française sur les nouveautés en matière de machinisme agricole lors d'une réunion de travail²⁶³. L'industrie chimique

262 Une hypothèse de recherche qu'il serait intéressant de développer chercherait à établir ce que ce goût du comparatisme des professeurs et des chercheurs en sciences agronomiques, et en économie rurale en particulier, doit à la création de l'Institut international d'agriculture (IIA) en 1905, et réciproquement, sachant par exemple que Michel Augé-Laribé a été le représentant de la France à partir de 1935, que Jean Chombart de Lauwe y a été expert à partir de 1938, ou que Michel Cépède a été régulièrement sollicité par la FAO, qui prend la suite de l'IIA, dans les années 1950.

263 Créé en 1945, le champ d'expérimentation mesure neuf hectares et comporte deux cents parcelles. L'objectif est de « substituer à la simple observation des chiffres précis portant sur une dizaine d'années ». Voir Piel-Desruisseaux, J., *L'organisation scientifique du travail en agriculture...*, op. cit., p.5. Le film de la Shell française « tracteurs et sillons », mettant notamment en scène le ramassage des fourrages, a été réalisé à l'occasion de la 28^e exposition internationale de Senlis. Il fait aussi état des dernières nouveautés et établit une nomenclature des matériels pour les travaux de labour et de préparation du sol. Voir Bibliothèque nationale de France, CETAM, compte-rendu de la réunion générale d'hiver des 10 et 11 janvier 1951

notamment joue un rôle fondamental dans l'élaboration des sciences agronomiques depuis le 19^e siècle²⁶⁴. Elle est partie prenante de la vulgarisation agricole mise en œuvre dans l'Entre-deux-guerres, avec notamment la création dès 1929 d'un Comité de vulgarisation de l'emploi des superphosphates²⁶⁵. Mais en dehors des événements tels que les salons ou foires, leur présence sur le terrain reste limitée²⁶⁶. Afin de coordonner leurs actions, les industriels producteurs de superphosphates (produit dérivé de la chimie lourde) et de scories potassiques (produit dérivé de la sidérurgie) se regroupent en 1946 dans l'association de propagande des engrais phosphatés (APEP), rejoints ensuite par d'autres industriels intéressés à l'agriculture, dont ceux du pétrole, dans l'Association d'Encouragement à la Productivité agricole²⁶⁷. La création de ces associations marque la volonté des industriels de participer activement au projet de modernisation de l'agriculture, pas seulement en mettant au point et en commercialisant de nouveaux objets techniques, de nouvelles machines, de nouveaux produits, mais aussi en reprenant à leur compte le questionnement sur les moyens de les faire adopter par les agriculteurs. Rassemblant des hauts fonctionnaires, des industriels, des agriculteurs de pointe et des responsables professionnels, partageant une commune volonté de transformer les structures du monde agricole, les missions de productivité vont être le creuset du renouvellement de la réflexion sur la vulgarisation du progrès technique en agriculture.

2.2. Les missions de productivité ou la recherche d'un nouvel élan politique

2.2.1. La constitution d'une élite de la modernisation agricole

Les missions de productivité vers les États-Unis débutent en 1949 et se succèdent durant près d'une décennie, bien qu'elles soient nettement plus nombreuses les premières années. Elles ne constituent pas les premiers voyages d'études de ce type²⁶⁸. Entre août et octobre 1946, René

264 Jas, N., *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture, les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*, Éditions des archives contemporaines, 2001, 433 p.

265 Olléon, J., *Ouverture de la Conférence « La solidarité des industries dans les progrès de l'agriculture » prononcée par Robert Préaud le 27 octobre 1951 devant l'Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole*, Paris, AEPA, 1952. Sur la convergence de la chimie et de l'agriculture,

266 On regrette de n'avoir pu consulter, par manque de temps, les archives de Saint-Gobain conservées aujourd'hui par le Centre d'archives de Rhône-Poulenc à Besançon, du fait du rachat de la branche chimie de de Saint-Gobain par Rhône Poulenc en 1970. Le chapitre suivant donne quelques éléments sur la présence de ces grandes firmes dans les opérations de vulgarisation qui sont mises en œuvre au cours des années 1950.

267 Préaud, R., *La solidarité des industries dans les progrès de l'agriculture*, Paris, Association pour l'encouragement à la productivité agricole, 27 octobre 1950.

268 Il faut signaler notamment la mission de M. Gery sur l'*Extension Service* [Service de Vulgarisation] américain en 1945, à laquelle il est fait référence dans le travail de Michel Dumant, haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture proposant un tour d'horizon du conseil agricole dans les pays étrangers et concluant à la nécessité de

Dumont, mandaté par le Commissariat du Plan de Modernisation et d'Équipement, avait déjà effectué un voyage à travers la grande moitié Est des États-Unis afin d'analyser ce que les Français pouvaient apprendre des Américains en termes d'organisation du travail agricole²⁶⁹. Également en 1946, la Confédération Générale de l'Agriculture, avait entrepris de sélectionner quarante jeunes agriculteurs dans l'ensemble de la France et de les envoyer parcourir les États-Unis pendant deux mois, de fermes modernes en stations d'expérimentation²⁷⁰. Les missions de productivité reprennent ce principe du voyage d'observation itinérant mais cette fois dans le cadre des aides de l'*European Recovery Program* qui permettent d'en généraliser le fonctionnement pour plusieurs milliers de personnes, tous secteurs d'activité confondus²⁷¹. Il existe trois types de missions : les missions professionnelles, de quatre à six semaines, comprenant des patrons, des contremaîtres et des syndicalistes ; les missions techniques, interprofessionnelles, de douze semaines, composées d'ingénieurs, de fonctionnaires et d'économistes, qui ont pour objectif d'enquêter et d'analyser les facteurs de la productivité américaine ; les missions de recherche, de six à neuf mois, ouvertes essentiellement aux jeunes ingénieurs, professionnels et diplômés des Grandes écoles, devenant à cette occasion des « stagiaires en productivité »²⁷². Ces missions s'insèrent dans un cadre complexe car elles constituent pour les responsables économiques et politiques français, autant une occasion de faire avancer leurs idées en diffusant le nouvel « état d'esprit » de la productivité aux élites du pays, qu'un gage de bonne volonté à l'égard des responsables américains qui n'entendent pas financer l'économie française sans avoir un droit de regard sur ses orientations. Ce commerce diplomatique a suscité un débat politique, prolongé aujourd'hui en un débat historiographique, sur l'américanisation de la France à partir de ces années d'après-guerre, les travaux les plus récents concluant à des phénomènes d'hybridation technique, économique et politique, plus que de colonisation²⁷³.

Mais l'agriculture reste singulièrement absente de la plupart des travaux évoqués ci-dessus,

créer des conseillers agricoles français capables de « multiplier les contacts directs à la ferme et sur le terrain ».

Dumont, M., « Les conseillers agricoles à l'étranger ... », *op. cit.*, p. 69.

269 Le compte-rendu de cette mission a été publié. Voir Dumont, R., *Les leçons de l'agriculture américaine*, Paris, Flammarion, 1949, 368 p.

270 Le compte-rendu collectif de ce voyage a également été publié. Collectif, *Quarante jeunes agriculteurs reviennent des USA...*, Paris, s.e., Imprimerie Malakoff, 1947, 207 p.

271 On estime le nombre total des missionnaires à quatre mille cinq cents, dont environ deux mille sept cents entre 1949 et 1953.

272 Badin, P., *Aux sources de la productivité américaine. Premier bilan des missions françaises*, Paris, 1953, p. 13.

273 Barjot, D., Reveillard, C., *L'américanisation de l'Europe occidentale au XXe siècle. Mythe et réalité*, Paris, PUPS, 2002, 274 p. ; Barjot, D., *Catching up with America : Productivity missions and the diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, 2002, 477 p. ; Boulat, R., *Jean Fourastié...*, *op. cit.* Ces travaux nuancent les études menées dans les années 1980, davantage tournées vers la critique des processus de domination symbolique. Voir Boltanski, L., « America, America... », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 38, mai 1981, p. 19-41 ; Kuisel, R. F., « L'américan way of life et les missions françaises de productivité », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°17, janvier-mars 1988, p. 21-38.

qui se concentrent essentiellement sur l'évolution des rapports de production à l'intérieur des usines et des grandes entreprises, avec un intérêt tout particulier pour l'introduction des méthodes américaines de management²⁷⁴. Pourtant, l'Annuaire des missions françaises de productivité menées entre 1949 et 1959 recense soixante-huit missions agricoles pour un total de deux cents soixante missions²⁷⁵. Après l'envoi d'une mission pilote en février 1950 pour observer les structures d'encadrement de l'agriculture américaine, les missions suivantes sont plus ciblées : vingt-quatre ont pour objet les questions de production (culture, élevage, irrigation, protection, fertilisation, mécanisation), douze les problèmes liés aux industries agricoles et alimentaires (transformation et distribution), trente-et-une les problèmes généraux (remembrement, formation des jeunes et vulgarisation, gestion, crédit, recherche). Dix-neuf de ces missions ont donné lieu à un rapport de recherche publié par l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité (AFAP). Sans prétendre mener une véritable étude prosopographique détaillée, on peut donner quelques éléments sur les caractéristiques sociales des membres de ces missions de productivité agricole²⁷⁶.

Sur les deux mille sept cents missionnaires envoyés aux États-Unis, cinq cent vingt le sont au titre de l'agriculture. S'ils ne sont pas majoritaires, leur part n'est donc pas négligeable. La très grande majorité des participants sont des hommes. Plusieurs enseignantes en écoles ménagères agricoles sont néanmoins conviées lors de la mission pilote. La distribution géographique des missionnaires est très inégale sur le territoire national : Paris et les régions de grande culture sont surreprésentés, au détriment des régions de petites exploitations²⁷⁷. On peut l'expliquer en partie par l'importante présence des ingénieurs des Services centraux du ministère de l'Agriculture, et celle des industriels agricoles regroupés dans le Nord et le Bassin Parisien. La répartition des membres selon l'objet de la mission effectuée indique trois orientations distinctes : les missions de production, celles à destination des industries agricoles et alimentaires, et celles en vue de la formation des jeunes.

274 Cette absence était déjà criante dans le Premier bilan des missions dressé par Pierre Badin. Voir Badin, P., *Aux sources de la productivité...*, *op. cit.* Pour une socio-histoire de l'importation des techniques de management en France, voir Boltanski, L., *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, 523 p.

275 Cent cinq concernent l'industrie, vingt-sept la formation et l'enseignement, cinquante-neuf des problèmes généraux. Agence Française pour l'Accroissement de la Productivité, *Missions de productivité aux États-Unis. Annuaire des participants. 1949-1953*, Paris, Société Auxiliaire pour la Diffusion des Editions de Productivité, 1954.

276 On bénéficie d'un point de comparaison grâce à l'étude prosopographique menée par Hervé Joly sur 698 membres de cinquante missions « professionnelles ». Trois missions de sa sélection concernent l'agriculture. Joly, H., « Sociology of the members of the french productivity mission to the USA, 1949-1954 », in Barjot, D., *Catching up...*, *op. cit.*, p. 183-196.

277 Aucun représentant pour la Savoie, deux pour l'Isère, un pour la Haute-Savoie.

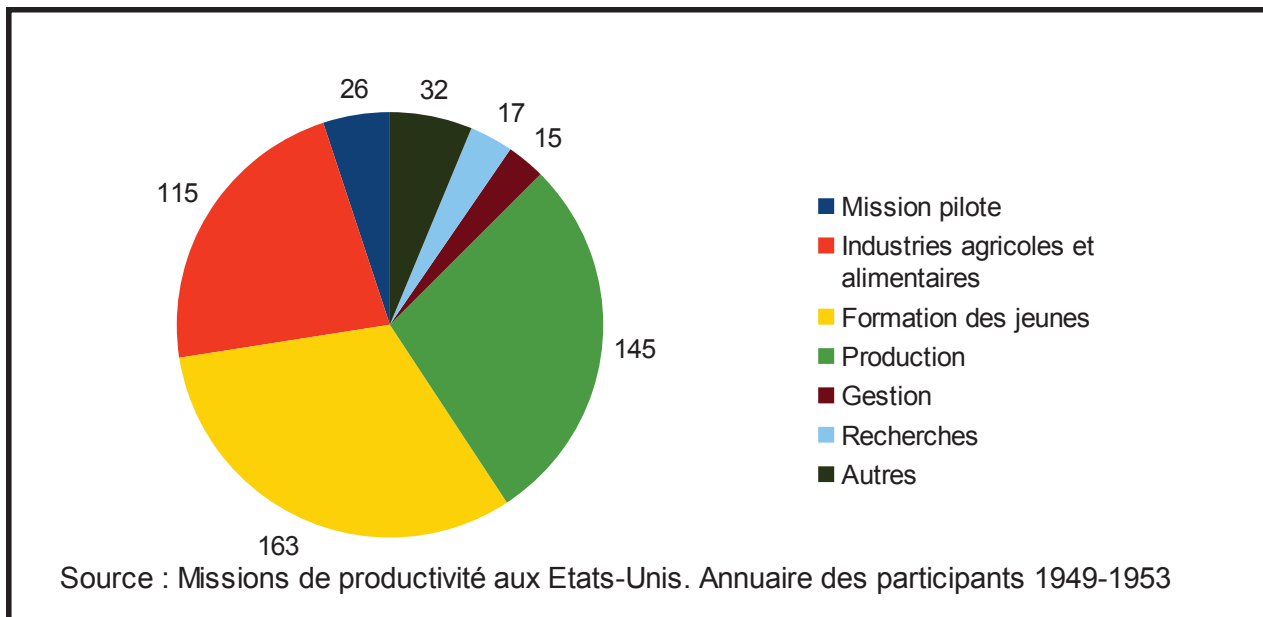


Illustration 2: Diagramme de la répartition des membres des missions de productivité agricole en fonction du type de mission, 1959-1953.

Ces derniers sont essentiellement des jeunes gens qui ont le statut particulier de stagiaires en formation professionnelle. La plupart sont agriculteurs, quelques uns sont techniciens. Les effectifs sont concentrés dans les trois voyages qui ont lieu entre 1950 et 1952, dans lesquels seulement quatre femmes ont réussi à se glisser, dont une assistante sociale et deux responsables d'organisation agricole féminine.

La composition des missions à destination de l'industrie agricole et alimentaire semble traduire une sous-représentation des employés et des ouvriers, en comparaison avec les missions du secteur industriel²⁷⁸. Ils représentent moins de 15% de l'ensemble, soit deux à trois fois moins que dans le secteur industriel non agricole. Par ailleurs, on observe la présence relativement modeste (moins de 15%) des ingénieurs et enseignants rattachés au ministère de l'Agriculture. Les directeurs et cadres des firmes privées et des grandes coopératives sont donc largement majoritaires. Ces éléments assez simples sont intéressants en comparaison de la composition des missions consacrées aux questions de production. Dans ces dernières, les ingénieurs des différents corps d'État et les enseignants représentent plus de la moitié des effectifs. Un peu plus d'un dixième des membres représente un établissement commercial en lien avec l'agriculture, et moins d'un tiers des participants est un représentant d'une organisation professionnelle agricole ou un agriculteur sans mandat indiqué. La surreprésentation de l'administration dans ces missions indique clairement que la productivité agricole est envisagée comme un effort collectif, mais dans le domaine d'intervention

²⁷⁸ Joly, H., « Sociology of the members..., *op. cit.*

privilegié des services de l'État. Alors que les missions industrielles font un large appel aux responsables économiques et techniques des entreprises, publiques et privées, ainsi qu'aux représentants syndicaux des employés et des ouvriers, les missions concernant la production agricole, question technique *a priori* ouverte, restent la chasse gardée de l'administration, Services agricoles et Génie rural en tête.

Cette impression générale est confirmée à l'analyse de la composition de la mission pilote agricole qui s'est déroulée entre février et mars 1950. Les objectifs de la mission étaient d'étudier l'agriculture américaine dans son ensemble, d'interpréter les observations recueillies et d'apprécier dans quelle mesure les méthodes utilisées aux États-Unis pouvaient être adaptées en France, et enfin, de préparer le programme des missions ultérieures et d'orienter leurs études²⁷⁹. Coordonnée par Jacques Ratineau, Inspecteur général de l'agriculture et Directeur de l'École Nationale d'Agriculture de Grignon, elle se composait de douze Ingénieurs en chef des Services agricoles de divers départements, de deux Directeurs de Stations agronomiques, du Directeur de l'IOSTA, de cinq représentants d'organisations professionnelles agricoles nationales (Confédération Générale de l'Agriculture, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Cercle des Jeunes, Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole, Union des Coopératives Laitières), d'un responsable du Cercle de la Jeunesse Paysanne de la Meuse, et d'un agriculteur de la Somme²⁸⁰. Les Services agricoles sont largement prédominants. Principaux auteurs et principaux destinataires de ce rapport du fait de sa publication dans le Bulletin Technique d'Information des Ingénieurs Agricoles, ils se positionnent de la sorte comme les agents incontournables de l'accroissement de la productivité agricole française.

Mais sauf à réduire les missions de productivité à une simple excursion procurant une certaine autorité à celui qui revient d'Amérique, se pose tout de même la question de l'impact de ces missions, de la réception du modèle américain, des emprunts qui seront réellement adoptés en France²⁸¹. Deux questions distinctes sont à examiner : l'américanisation des esprits d'une part, soit l'*impression* suscitée par le tableau général de l'agriculture américaine, et d'autre part, l'intérêt spécifique porté à l'appareil d'encadrement de l'agriculture et en particulier aux services de

279 Avant-propos du Ministre de l'Agriculture Pierre Pfimlin au *Rapport de la mission pilote agricole sur son voyage aux États-Unis*, publié en tant que numéro spécial du Bulletin Technique d'Information des Ingénieurs Agricoles, n° 55, décembre 1950, p. 727.

280 La Chambre d'agriculture de la Somme joue dans les années suivantes un rôle pionnier dans l'embauche des premiers conseillers agricoles. Pour un récit détaillé, voir Polak, J., *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux : l'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Hubscher, R., Paris, Université Paris X Nanterre, 3 vol., 1992, 582 p.

281 La production de cet effet d'autorité était cependant explicitement visée par les initiateurs des missions de productivité, comme le montre les propos de Jean Fourastié cités dans la thèse de Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité...*, *op. cit.*, p. 260.

vulgarisation. La première est difficile à appréhender et on se bornera ici à la mise en perspective de deux récits de voyages. La seconde est capitale pour l'histoire du conseil agricole : l'organisation de la vulgarisation américaine a-t-elle été perçue comme un modèle à transposer en France ?

2.2.2. Une fascination relative : récits croisés de deux expériences américaines

Richard Didier fait partie des jeunes agriculteurs envoyés en voyage d'études aux États-Unis par la Confédération Générale de l'Agriculture en 1946²⁸². Représentant du département de l'Isère, il est ensuite sélectionné après un concours national. Fils d'un petit exploitant agricole, il est alors l'animateur de la Jeunesse Agricole Catholique en Isère. Il présente son voyage de cinq mois comme un prolongement de son expérience acquise dans la JAC²⁸³. Son récit enchanté ne cesse d'opposer l'abondance qu'il a découverte là-bas, aux conditions de vie qu'il connaissait ici.

« On arrivait là-bas, y avait déjà deux bagnoles dans toutes les maisons, y avait des tracteurs partout, chez nous y en avait encore point. Y avait des tracteurs partout, ils avaient un réservoir de carburant à la ferme ; nous on l'achetait par bidon de cinq litres à l'épicerie. Des réservoirs de mille litres ou cinq mille litres ; quand ils avaient plus de carburant, ils téléphonaient. Chez nous il y avait un ou deux postes par commune. Là-bas ils avaient tous le téléphone. Ils téléphonaient à leurs voisins, alors on trouvait ça extraordinaire. Ils téléphonaient pour se faire livrer du carburant, ils allaient même pas voir. On venait, on leur livrait, ils recevaient une facture et ils payaient avec un chèque. On n'avait jamais vu de chèque encore. Dans les maisons, partout, y avait une machine à laver. Chez nous on avait à peine l'électricité. C'était extraordinaire ! Extraordinaire... »²⁸⁴

Le récit insiste plus sur le décalage entre deux modes de vie que sur la différence entre systèmes techniques agricoles *stricto sensu*. Voitures, tracteurs, carburant, téléphones, chèques, machines à laver : ce sont des objets qui matérialisent l'abondance propre à l'économie américaine. Cette description renvoie à la fois à l'impression laissée sur le jeune homme par ses multiples découvertes, mais aussi à la volonté présente de l'ancien dirigeant d'organisations professionnelles agricoles de convaincre son interlocuteur des bienfaits de la société de consommation, alors qu'elle

282 Quelques voyages de ce type seront organisés les années suivantes, et pas uniquement aux États-Unis, afin d'initier les jeunes agriculteurs à d'autres manières de travailler. Voir par exemple : Collectif, *Conclusions de deux voyages en Suède*, Paris, Cercle National des Jeunes de la CGA, 1952, 84 p.

283 Le chapitre 3 revient sur le rôle fondamental de la JAC dans la formation d'une partie des responsables professionnels et des conseillers agricoles.

284 Entretien de l'auteur avec Richard Didier réalisé le 29 avril 2011, [17'50 ; 19'43].

est aujourd'hui sous le feu de critiques, injustifiées à ses yeux²⁸⁵. En creux, se dessine le problème des valeurs associées à la modernisation. Cette double lecture invite à ne pas séparer la fascination éprouvée par le jeune agriculteur au moment de son voyage et l'usage persuasif qu'il peut faire de son récit, ce qu'il aura l'occasion d'éprouver lors des nombreuses conférences qu'il prononcera à son retour, comme cinquante-cinq ans plus tard à l'occasion de notre entretien.

André Voisin est lui le Président de l'Union des Coopératives Laitières de Seine-Inférieure. Il fait partie de la mission « Cultures fourragères » qui se déroule entre juillet et septembre 1951 à travers l'Est des États-Unis²⁸⁶. En sus du rapport de synthèse coordonné par le chef de mission, Léon Der Katchatourian, André Voisin fait publier son journal de voyage en deux volumes qui retrace jour par jour leurs tribulations, des Universités aux exploitations agricoles en passant par les stations d'essais. Le ton très libre de son récit contraste avec le style habituel des rapports qui font suite aux missions de productivité²⁸⁷. Il se montre très enthousiaste devant la clarté et l'assurance des agents de l'*Agriculture Department* qu'il rencontre, comme devant les expérimentations menées dans les Centres de recherche. Mais il est aussi critique de l'exploitation trop intensive du sol qui a conduit certains territoires à la catastrophe écologique et économique du *Dust Bowl*, qui se caractérise par une succession de tempêtes de poussière extrêmement violentes. Le récit avançant, il fait part de doutes plus profonds sur la modernisation en cours, d'abord en défendant le programme de la *Tennessee Valley Authority*, critiqué pour son « romantisme »²⁸⁸, et plus loin, dans une description assez romanesque, en concluant sur les incertitudes qu'il éprouve à la suite de la visite d'une ferme d'élevage géante de mille huit cents vaches laitières (*corporate farm*)²⁸⁹. Ces quelques éléments fugaces sont autant de traces des interrogations d'un homme convaincu de la nécessité d'augmenter la productivité sans pour autant sacrifier les équilibres végétaux et humains existants²⁹⁰.

285 Plusieurs digressions de l'interviewé viennent confirmer cette hypothèse dans la suite de l'entretien.

286 Voir la reproduction de la carte de l'itinéraire de cette mission à la fin de ce chapitre. À retrouver dans Voisin, A., *Journal de voyage aux USA de la mission "production fourragère"*, Paris, 1952.

287 Vincent Guigueno a montré que ces rapports ne sauraient être réduits à de simples instruments de propagande et qu'ils exigent une lecture attentive à toutes les annotations personnelles qui les émaillent, en marge du jargon technique et des formules stéréotypées. Ils révèlent ainsi que les membres des missions n'étaient pas seulement fascinés par l'efficacité économique américaine, mais aussi préoccupés des problèmes sociaux qu'ils auraient à affronter en France, alors que leur périple leur offrait la vision idéale de la belle unanimité des Américains devant la productivité, et l'effacement consécutif des oppositions de classes. Guigueno, V., « What they saw, what they wrote, what we read. The american experience in the reports of French Marshall-Plan missionaries » in Barjot, D., *Catching up with America...*, op. cit., p. 197-206.

288 « Certes il y a du romantisme dans le programme agricole de la TVA, mais les poètes ont aussi leur rôle à jouer et il n'est pas inutile qu'ils apportent des idées brillantes et séduisantes aux techniciens prosaïques, trop souvent dépourvus d'imagination. » Voisin, A., *Journal de voyage aux USA*, op. cit., p. 360.

289 « *Nous pensions à notre visite et à la vision qui nous avait été donnée de la vie future des vaches... et un peu de la notre.* » *Ibid.*, p. 430

290 André Voisin prolonge ces réflexions les années suivantes en publiant de nombreux articles et ouvrages. Il insiste sur le nécessaire maintien des équilibres naturels dans la perspective d'un accroissement durable de la productivité agricole, ce qui ne manque pas d'originalité et d'intérêt au moment où les phytogénéticiens de l'INRA dominent la recherche agronomique, entièrement tournée vers la sélection à outrance, la réduction de la diversité variétale et la

Les États-Unis et leur nouvelle politique de préservation des pâturages (*green patures*) lui servent de point de comparaison pour persuader son lecteur de la nécessité du maintien des cultures herbagères en France.

Ces deux exemples obligent à déplacer la question de l'américanisation, c'est-à-dire de la diffusion indifférenciée d'un modèle culturel, à celle des usages possibles du récit de l'expérience américaine. Les éloges de l'agriculture américaine, qui sont du même coup des critiques acerbes de l'agriculture française, ou à l'inverse, les critiques des excès américains, ne sont compréhensibles qu'en fonction de l'effet de persuasion recherché. Dans une perspective similaire, il s'avère que de nombreux rapports élogieux sur le plan technique contiennent des critiques sur la standardisation des modes de vie des Américains, qui apparaît à certains missionnaires comme un appauvrissement culturel contradictoire avec l'objectif d'élévation des niveaux de vie²⁹¹. Autre exemple, René Dumont, lors de son voyage aux États-Unis, pourtant peu avare de remarques assassines sur la faiblesse de la productivité française, avait lui aussi mis en avant le fait que les Américains avaient à apprendre des Européens « *pour la mise au point d'une organisation de l'économie permettant de tirer, au profit de l'homme, tous les bénéfices des progrès de la technique* »²⁹². Si elle a suscité de nombreux fantasmes, l'américanisation des campagnes reste finalement difficile à cerner et ne prend son sens qu'au niveau plus global des échanges culturels entre les deux pays, franchement déséquilibrés dans l'Après-guerre²⁹³. Les échanges réels entre Français et Américains, révèlent la complexité des points de vue et des usages qui peuvent être faits du récit de l'expérience américaine. Il peut servir à affirmer l'infériorité matérielle évidente de l'Europe, dans le but d'en transformer les structures sociales et les repères culturels, et peut aussi laisser entendre une forme de supériorité morale dont les Américains seraient privés du fait de leur frénésie productive²⁹⁴.

recherche des systèmes productifs les plus performants dans l'immédiat. Voir par exemple Voisin A., Lecomte A., *La vache et son herbe. Manuel de productivité de l'herbe*, Paris, Flammarion, 1958, 108 p.

291 Kuisel, R. F., « L'american way of life », *op. cit.*, p. 37-38.

292 Dumont, R., *Les leçons...*, *op. cit.*, p. 343.

293 Au rang desquels fantasmes, il faudrait peut-être ranger aussi ceux des publicitaires plus que des agriculteurs eux-mêmes. Voir Bourdon, J.-P., « L'américanisation de nos campagnes. Affiches agricoles et histoire rurale (1870-1950) » in *Histoire et sociétés rurales*, n° 28, 2e semestre 2007, p. 123-166.

294 Sur les liens entre morale et modernisation, Patrick Fridenson suggère de s'intéresser aux liaisons qui peuvent exister entre l'américanisation, pensée comme une multiplicité de circulations, et les réflexions des milieux catholiques dans les années 1950. Fridenson, P., « Postface » à Boulat, R., *Jean Fourastié...*, *op. cit.* p. 412. Le chapitre 2 développe cette question.

2.3. La Vulgarisation agricole au miroir de l'*Agricultural Extension*

2.3.1. Un modèle d'encadrement technique

À son retour des États-Unis, le diagnostic de René Dumont est sans appel : « la supériorité de l'agriculture américaine dérive essentiellement de son équipement industriel »²⁹⁵. Tous les produits nécessaires à l'agriculture sont concernés : usines de tracteurs ou d'engrais, industries pétrolières, transporteurs, distributeurs. Il réclame de ce fait un changement radical de politique agricole qui privilégierait une « haute industrialisation » plutôt qu'une lutte désespérée contre l'exode rural. Mais son analyse va plus loin que la simple nécessité d'augmenter la production de biens matériels. En faisant de la réorganisation du travail des agriculteurs un facteur déterminant de l'augmentation de la productivité, il pose le problème central de la diffusion des connaissances agronomiques et des pratiques culturelles efficaces, et de là, celle du rôle de l'appareil d'encadrement technique de l'agriculture.

Décrivant le fonctionnement de l'*Agricultural Extension Service*, son récit éreinte la vulgarisation agricole telle qu'elle est pratiquée en France par les Ingénieurs des Services Agricoles. Il vante les liens étroits entre chercheur, enseignant et vulgarisateur à travers le système des Collèges d'agriculture contrôlant un réseau de Stations de recherches et de fermes expérimentales auquel est associé l'Agent de Comté (*County Agent*). Dans chaque État, on compte un agent par Comté, généralement aidé d'un assistant pour la jeunesse et parfois d'une femme pour la vulgarisation ménagère, ainsi que de spécialistes chargés de répondre aux questions techniques les plus pointues. René Dumont oppose alors la disponibilité de ce personnel auprès des agriculteurs, dont la devise est « *We are service people* », à la lourdeur administrative des Services agricoles français chargés de contrôler les agriculteurs plus que de les conseiller²⁹⁶. De même, il salue la politique menée par l'administration américaine depuis les années 1930, qui a conditionné son soutien économique aux agriculteurs à l'observance des bonnes pratiques agronomiques, ce qui la rend à ses yeux bien supérieure aux mesures de régulation des prix adoptées en France à la même époque²⁹⁷.

295 Dumont, R., *Les leçons...*, op. cit., p. 330

296 *Ibid.*, p. 110.

297 Quelques années plus tard, il est rejoint sur ce point par André Cramois, Directeur de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui vante dans son rapport de mission les mérites du crédit supervisé, c'est-à-dire d'une forme de crédit qui s'accompagne d'une assistance technique fournie à l'emprunteur pour la conduite rationnelle de son exploitation pendant la durée de son prêt. Voir Cramois, A., *Le crédit à l'agriculture aux États-Unis*, Paris, ministère de l'Agriculture/Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, 1954.

Publiées en 1949, ces critiques sont certainement présentes à l'esprit des représentants du ministère de l'Agriculture qui font partie de la Mission pilote agricole qui s'envole en février 1950 à destination des États-Unis. On a souligné plus haut que la composition de cette mission marquait la mainmise de l'administration sur les questions générales de politique agricole au détriment des professionnels de l'agriculture, bien que les principales organisations syndicales soient néanmoins représentées. Les Services agricoles, dont les délégués sont en nombre, ont là l'occasion de découvrir un nouveau modèle de vulgarisation mais aussi de défendre leur propre fonctionnement. Ainsi, un des articles de présentation des multiples services qui encadrent l'agriculteur américain note que ce dernier peut souffrir de la multiplication des agents chargés de le conseiller et de le contrôler²⁹⁸. Il critique la spécialisation étroite des agents qui secondent l'Agent de Comté et avancent que certains experts américains venus en mission en France ont reconnu l'intérêt qu'il y aurait pour l'administration de leur pays de disposer d'agents polyvalents aptes à faire des rapports de synthèse aux échelons supérieurs. Il apprécie par contre le fait que le fonctionnaire américain ne se sente pas comme un rouage, que l'administration ait développé le « sens de la personne », et que les fermiers, qui partagent avec lui la devise « *learning by doing* », le jugeront d'abord sur son œuvre.

L'agent de Comté retient particulièrement l'attention des membres de la mission pilote et des missions suivantes : « [Ils] accomplissent le travail de vulgarisation sur le terrain. Ils sont en contact avec le public. Ils doivent lui consacrer le maximum de leur temps en conférences, démonstrations, visites, en vulgarisation par la presse, radio, cinéma. Ils doivent recruter, former, animer les *leaders* qui les assistent dans leur tâche. »²⁹⁹ En comparaison de l'Ingénieur des Services Agricoles, son travail serait facilité du fait que le *farmer* américain est mieux formé que le paysan français : il a l'esprit d'entreprise, aime « travailler les mains gantées », est plus instruit, plus curieux. André Voisin, présenté plus haut, a lui aussi décrit les manières de procéder de l'Agent de Comté : après avoir trouvé un agriculteur progressiste chez lequel réaliser les meilleurs techniques de culture ou d'élevage, il assiste les cultivateurs alentour pour appliquer la méthode qui a fait ses preuves, et surtout, il démontre par le calcul la rentabilité de cette nouvelle manière de procéder³⁰⁰. Un autre rapporteur insiste lui sur l'intérêt de la fonction de vulgarisateurs-spécialistes, faisant la

298 Il est vrai que la longue liste des services américains peut dérouter : *Extension Service, Home Demonstration Service, Production and Marketing Administration, Soil Conservation Administration, Federal Land Bank, Production Credit Association, Farmer's Home Administration, Vocational agriculture*, plus divers services spécialisés par type de production, par territoire, ou selon un public particulier. Guérin, L., « Les services officiels et les institutions professionnelles à la disposition de l'agriculture » in *Rapport de la mission pilote agricole, op. cit.*, p. 783-785.

299 Coquery, P., « Les services de la vulgarisation aux États-Unis » in *Rapport de la mission pilote agricole, op. cit.*, p. 843-855.

300 Voisin, A., *Journal de voyage aux USA, op. cit.*, p. 12.

liaison entre le chercheur dans son laboratoire et l'Agent de Comté qui doit se maintenir au courant de ce qui se passe aussi bien en agronomie, qu'en zootechnie, ou en économie rurale³⁰¹. Pour le *Farm Management* par exemple, cet *Extension Specialist* doit traduire les résultats des travaux les plus récents en un langage à la portée des fermiers, adapter les conclusions d'ensemble pour conseiller telle ou telle exploitation et aider l'Agent de Comté à faire des conférences sur le sujet. Le rapport ajoute que si l'éducation technique des agriculteurs est entièrement le fait de l'*Extension Service*, les organisations professionnelles agricoles ont mis sur pied des services d'information économique payants afin d'anticiper sur les tendances des marchés.

La mission chargée de la vulgarisation féminine, essentiellement composée d'enseignantes en écoles ménagères agricoles, a quant à elle rapidement conclu que le rôle de la fermière américaine était trop différent de ce que les Françaises pouvaient vivre de leur côté³⁰². Il n'y a en effet pas d'enseignement ménager agricole aux États-Unis, mais un enseignement ménager tout court, sans adaptation rurale particulière. Plus généralement, le rapport note qu'il n'y a pas de paysannerie à proprement parler mais plutôt des chefs d'entreprises agricoles. Dans ce contexte, alors que la femme de l'agriculteur français travaille aux côtés de son mari, celle de l'agriculteur américain est presque exclusivement l'épouse du *farmer*, la maîtresse de maison³⁰³. La technicienne du *Home Demonstration Service* limite donc son action à des questions domestiques, sans spécificité rurale. Mais les membres de la mission ont remarqué que les Clubs 4H (*Head, Heart, Hands, Health*) servaient à pallier la relative faiblesse de l'enseignement ménager américain. Ils se montrent très enthousiastes devant les actions de ces associations locales de jeunes ruraux, qui créent un état d'esprit, voire une véritable « mystique » commune au niveau du pays tout entier³⁰⁴. Cette organisation constituerait un exemple à suivre pour la France afin de mettre un frein à la désertion des jeunes. Ainsi, si les conditions de vie des femmes des deux pays sont trop différentes aux yeux des missionnaires pour proposer d'imiter le modèle américain, l'enthousiasme de la jeunesse frappe les imaginations.

301 Laforêt, H., *Les études d'économie rurale et la mise en valeur régionale aux États-Unis. Rapport de la Mission Française de Productivité "Farm Management"*, Paris, ministère de l'Agriculture/Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, 1951.

302 Lasnier-Lachaise, M., « L'enseignement féminin rural aux USA » in *Rapport de la mission pilote agricole, op. cit.*, p. 801-815.

303 *Ibid.*

304 Voir le rapport faisant suite à la mission de productivité « Jeunes agriculteurs » de 1951 : Baillet, C., *Aux USA, la jeunesse rurale et ses problèmes*, Paris, Société Auxiliaire pour la Diffusion des Éditions de Productivité, 1953, p. 47-60.



Illustration 3: Les jeunes garçons du Club 4H de Mannington regarde leur leader, Elwood S. DuBois Jr., leur exposer comment mener un boeuf pendant un concours afin de mettre en valeur ses points forts lors du tour d'exposition, 1945, New Jersey, 8x10, N&B, url : <https://www.state.nj.us/state/darm/agricultureimages/jpegs/SAGSE001BabyBeef666.jpg>, consulté le 23/09/11

Dans un registre presque ethnographique, André Voisin tente de son côté de décrire les opérations de vulgarisation en vue de l'amélioration des cultures fourragères dans un comté de Virginie Occidentale³⁰⁵. En plus des classiques conférences, il remarque que les agents de comté doivent chaque mois faire parvenir à leur supérieur un rapport sur les progrès réalisés pour rendre « plus vertes » les collines de l'État. Ces rapports sont résumés dans un rapport de synthèse qui est renvoyé ensuite à l'ensemble des agents. Ces derniers sont notés d'après les réalisations qu'ils ont menées à bien dans leurs territoires : une démonstration d'ensilage vaut mille points, une nouvelle construction de silo cent points, chaque are semé avec de la graine certifiée de mélange luzerne-graminée rapporte vingt-cinq points, etc. De même, un concours des « plus vertes collines » est ouvert entre les agriculteurs : cinq points par tonne d'ensilage de qualité convenable, cinq points pour quarante ares de pâture marnée, etc. Enfin, une chanson a été créée dans le cadre de ce programme, intitulée « Green Pastures on the Hills », chantée en chœur lors des réunions et démonstrations³⁰⁶. Cette profusion de détails produit un effet de réel, ce que l'auteur vise intentionnellement afin de

305 Voisin, A., *Journal de voyage aux USA*, op. cit., p. 161.

306 Chantée sur l'air de « The West Virginia Hills », elle commence par « Oh... les pâtures sur nos collines, comme elles ont besoin de notre aide et de nos soins... » et le chœur reprend « Faites pousser les pâtures, maintenez les toujours vertes... ». André Voisin ajoute : « Le Professeur Bowers a eu la gentillesse de nous chanter le premier couplet. C'était charmant et fort sympathique. ». *Ibid.*

rendre sensible l'ambiance difficilement descriptible de son voyage. C'est bien la productivité comme « état d'esprit », comme émulation permanente, qui est visée ici, au-delà des techniques de production fourragère.

Qu'ils représentent ou non le ministère de l'Agriculture, qu'ils défendent ou non la vulgarisation telle qu'elle est menée par les Services agricoles français, il semble que le climat dans lequel travaille l'*Extension Service* impressionne tous les membres des missions de productivité. « *Fondée sur la persuasion et l'amitié, elle rend plus rapidement efficaces toutes les mesures prises en faveur de l'agriculture et les techniques recommandées par les stations expérimentales. Elle allume des foyers de progrès. [...] Grâce à l'Extension Service, une façon commune de penser et d'agir se retrouve chez tous les agriculteurs des États-Unis : l'Extension Service contribue à la formation d'une âme nationale.* »³⁰⁷ La confiance mutuelle qu'ils perçoivent entre l'administration américaine et les agriculteurs doit être mise en relation avec la défiance qu'ils perçoivent dans leur propre pays, en mal de cohésion sociale. En idéalisant quelque peu cette relation, ils révèlent que l'enjeu majeur de la vulgarisation agricole française est de parvenir à assurer la participation active des agriculteurs aux initiatives de l'administration, ce qui est loin d'être assuré au sortir de la Seconde Guerre Mondiale.

2.3.2. Le *County Agent*, un conseiller agricole idéalisé

Au-delà de la diffusion somme toute limitée des rapports des missions de productivité, l'OECE mène une politique active afin de faire connaître le modèle de l'*Extension* américaine, en témoigne la production dès 1950 d'un court-métrage intitulé « Le conseiller agricole »³⁰⁸. Diffusé par le Service cinématographique du ministère de l'Agriculture, le générique introductif précise au spectateur que le film lui « est offert par le Plan Marshall ». Les premiers plans du film décrivent, sans le situer, un comté agricole des États-Unis, présenté comme tout ce qu'il y a de plus ordinaire : les champs sont immenses, le bétail nombreux, le fermier est juché sur son tracteur. Nous apprenons qu'ici, les fermes ont chacune entre quatre-vingt et cent trente hectares de terrain, et que les terres sont cultivées « sans relâche, avec orgueil et indépendance ». Le jeune fermier sur son tracteur rentre alors à la ferme, et commande à sa femme qui était au jardin de fermer les poules, à cause de

307 Coquery, P., « Les services de la vulgarisation aux États-Unis... », *op. cit.*, p. 855.

308 Archives de la Cinémathèque du ministère de l'Agriculture, Thompson, F., *Le conseiller agricole*, 1950, Noir et Blanc, parlant, 16 min. Les images sont soulignées par une bande son reprenant des airs populaires américains, et commentées en voix off, par dessus les dialogues des personnages, le commentaire pouvant être décliné dans autant de langues que le réclame sa diffusion en Europe.

l'orage qui menace. Celle-ci, que le réalisateur a voulu rattacher à l'univers domestique en l'accompagnant d'un chat, s'exécute pendant que son mari met ses machines à l'abri. La division sexuelle du travail est explicite et se retrouve dans le partage de l'espace. Après l'orage, le fermier retrouve son voisin pour un rapide tour des champs qui ont été dévastés. Pensant qu'un tel désastre aurait pu être évité, le voisin suggère de rendre visite à l'agent de comté, « le docteur des fermes malades ».

Celui-ci prend le temps de les recevoir, malgré les nombreuses visites qu'il reçoit, entre ceux qui viennent pour le consulter et ceux qui passent simplement le saluer. L'agent de comté est présenté comme un homme dynamique, occupé mais sachant se rendre disponible, compétent et affable. Au tableau noir, il explique aux deux fermiers comment planter des bandes de blé entre les maïs afin de freiner la descente de l'eau dans les pentes et retenir la terre végétale. Ce problème d'érosion, qui est au centre des attentions de la *Soil Conservation Administration*, laisse penser que le film a été d'abord conçu pour le public américain avant d'être adapté pour l'Europe. L'agent de comté et le fermier sinistré prennent rendez-vous pour le lendemain matin. Le fonctionnaire arrive dans la ferme au volant de sa Chrysler noire, qui est pour lui « comme un compagnon ». S'en suivent une analyse de terre, *sur le champ*, un arpentage du terrain et le tracé d'un plan de labour que le cultivateur devra respecter. La mise en scène insiste sur le fait que l'agent de comté est un homme à l'esprit pratique, et que ses connaissances théoriques supérieures à celles des agriculteurs ne l'ont pas pour autant éloigné des réalités du terrain.

Puis nous poursuivons la tournée du conseiller. Il se rend dans une ferme voisine dont la grange a brûlé : c'est l'occasion d'en rebâtir une neuve suivant une organisation mieux adaptée. Et rend visite ensuite à une famille dont le fils a monté un atelier de réparation de machines agricoles, sur le conseil de notre agent de comté. Et le commentaire insiste lourdement sur cette relation qui les unit : « *Les gens du comté considèrent Hart [le conseiller] comme leur ami pour bien des raisons. Il fait partie de leur vie, a vu pousser leurs récoltes et grandir leur enfant.* » L'agent de comté est intégré à la vie des communautés rurales, ce que confirme une séquence ultérieure durant laquelle on le voit participer à un bal populaire. La confiance qu'il a su nouer avec les familles agricoles fait partie intégrante de son métier car « *ce n'est pas seulement l'étude du sol et des fertilisants qui fait un agent de comté, il doit aussi comprendre les êtres humains et leurs problèmes* ». Il n'est pas un simple technicien mais un référent important, voire un confident éventuel. Enfin, le film prend bien soin de désamorcer deux critiques dont le travail de l'agent de comté pourrait être la cible : la déshumanisation de l'agriculture par la technique, et la domination du conseiller sur l'agriculteur. Pour ce faire, le réalisateur a introduit une séquence de moissons,

durant laquelle on voit l'agriculteur descendre de son tracteur et prendre la peine de préserver un nid d'oiseau en le réinstallant devant sa maison. Belle métaphore du déplacement de l'animal sauvage de son territoire naturel, devenu un espace réservé au travail, vers l'espace domestique. Puis, en conclusion, le commentaire n'oublie pas de préciser que « *si le comté doit beaucoup à son agent, celui-ci doit lui aussi beaucoup au comté* ». La satisfaction de son travail est de surveiller une récolte sûre et prospère aux côtés de l'agriculteur qui avait vu son champ détruit par l'orage un an auparavant. L'agent de comté ne se substitue pas au fermier mais l'accompagne dans la durée, partageant ses difficultés et ses réussites guidées par l'adoption de nouvelles techniques.

Ce film présente une vision idéalisée du travail de l'agent de comté qui n'est pas sans rappeler la représentation que le dessinateur Norman Rockwell lui a donné dans sa série intitulée « *Norman Rockwell Visits a County Agent* », publiée en 1948³⁰⁹. La confiance qu'il a su inspirer repose sur une compétence sans faille, une disponibilité de tous les instants, une capacité à mener les travaux les plus complexes directement sur le terrain, un sens du contact avec les familles agricoles et un respect des valeurs attachées à la terre, ou supposées telles, comme l'indépendance d'esprit, ou le respect des rythmes biologiques. Une double mise à distance s'impose alors. D'une part, il est évident que les relations réelles entre agents de comté et agriculteurs étaient infiniment plus complexes, et certainement plus conflictuelles, que ce que le film nous donne à voir³¹⁰. Ensuite, l'analyse des rapports réalisés au retour des missions de productivité montre que personne n'a pris pour argent comptant le modèle américain. Les Services agricoles en particulier ont pointé les différences entre les agricultures française et américaine, rendant irréaliste le projet de copier intégralement les réalisations de l'*Extension* américaine. Mais l'agent de comté sert indéniablement de point de référence à un moment où la recherche de nouvelles méthodes de vulgarisation est en pleine effervescence au niveau européen³¹¹. La relation idéalisée du conseiller et de l'agriculteur est archétypique de ce climat de confiance que les participants aux missions de productivité, agriculture et industrie confondues, rêvent de voir régner en France. Elle s'inscrit dans l'ensemble plus vaste des

309 Pour une fine description d'un des dessins de la série, représentant un agent de comté agenouillé près d'un veau afin de l'examiner sous le regard de l'ensemble de la famille, et une analyse de la position de médiateur du conseiller agricole, une des rares personnes à pouvoir pénétrer dans la familiarité et l'univers domestique de certaines fermes, voir Rémy, J., « Entre familles, marchés et politiques publiques : le conseiller agricole » in *Revue de l'INRA*, n° 127, été 2006, p. 38-40.

310 Donald B. Danbom évoque par exemple les résistances importantes qu'a dû affronter l'*Agriculture Department*, aussi bien au niveau politique qu'au sein du monde agricole, à partir du tournant du *New Deal*. Danbom, D., *Born in the country. A History of Rural America*, Baltimore/London, The John Hopkins University Press, 1995, p. 206-232.

311 En témoigne la parution régulière, à partir de 1954 et jusqu'au milieu des années 1960, de la revue du Service d'Information Technique sur les Questions d'Alimentation et d'Agriculture (FATIS), affiliée à l'Agence Européenne de Productivité, financée par l'OECE. Cette revue propose un tour d'Europe des méthodes innovantes en matière de vulgarisation agricole. La réflexion est essentiellement tournée vers l'usage de nouveaux supports, dans un cadre qui reste somme toute classique : préparation d'une exposition, enregistrement magnétique, affiches, films, photographies, train pour la propagande, poulailler ambulancier, démonstration d'herbicides, hebdomadaires agricoles...

nouvelles méthodes d'organisation du travail en entreprise, dites de *management*, importées à ce moment là des États-Unis³¹². Dans l'industrie, les nouvelles techniques de gestion des ressources humaines atomisent l'analyse marxiste de la lutte des classes pour proposer une vision en termes de conflits individuels liés au travail. Dans l'agriculture, leur adoption vise l'accroissement de la productivité tout en réduisant les réticences des agriculteurs qui percevraient la modernisation comme l'imposition de manières de travailler et de vivre qu'ils n'ont pas choisies.

La construction d'un nouveau référentiel politique autour de la notion de productivité a un objectif clair : la réorganisation du travail agricole selon les critères de rationalité industriels doit permettre des gains de productivité spectaculaires, à même d'assurer l'autonomie alimentaire du pays, son positionnement stratégique sur les marchés mondiaux et la libération d'une main d'œuvre nombreuse nécessaire au développement industriel. La quête de productivité nourrit une réflexion sur les conditions qu'il est nécessaire de réunir afin que les agriculteurs adoptent les nouvelles techniques qui leur sont soumises. Le nouvel élan politique donné au développement des sciences agronomiques, qui s'enrichissent de nouvelles dimensions en intégrant les apports des sciences de l'organisation introduites par l'IOSTA ainsi que ceux des sciences économiques et sociales, repose sur la mise au point des instruments nécessaires au projet modernisateur, aussi bien en termes d'innovations techniques indispensables à l'accroissement des rendements, que de méthodes de conduite rationnelle des exploitations. De là, l'écart entre les pratiques réelles de l'ensemble des agriculteurs et les modèles qui leur sont soumis devient un problème central : une des tâches principales des promoteurs de la modernisation doit être d'élaborer de nouveaux instruments permettent de résorber cet écart. La vulgarisation du progrès technique en agriculture est ainsi au cœur des réflexions menées dans le cadre des missions de productivité, alimentées en particulier par la découverte des réalisations de l'*Extension Service* américain.

La quête de productivité a alors pour effet de redistribuer les cartes du jeu des différents groupes et institutions qui tentent de se positionner comme des acteurs incontournables de l'encadrement de l'agriculture. La vulgarisation devenant l'instrument privilégié de l'accroissement de la productivité agricole, ceux qui la mettent en œuvre se trouvent confrontés à de nouvelles valeurs, indissociables des nouvelles pratiques prescrites. Esprit d'initiative, gestion des relations humaines, émulation, évaluation des performances, autant de critères qu'il s'agit d'appliquer aux agriculteurs afin d'orienter leur action, mais qui en retour ne peuvent manquer de s'appliquer aux

312 Boltanski, L., « America, America... » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 38, mai 1981, p. 19-41. Le chapitre 6 revient plus en détail sur l'importation de la psychologie industrielle de Kurt Lewin dans le champ de la modernisation agricole.

vulgarisateurs eux-mêmes³¹³. À ce jeu, l'héritage culturel de l'administration en charge de l'agriculture devient un handicap. Le respect de la hiérarchie, des procédures, et des cadres juridiques entrent en contradiction avec l'enthousiasme qui doit irradier du nouvel état d'esprit de la productivité, et le sens de l'improvisation nécessaire pour adapter les nouvelles méthodes aux problèmes rencontrés lors de leur expérimentation³¹⁴. Reprochant aux Services de l'État de ne pas parvenir à penser la vulgarisation sur un autre mode que celui de l'enseignement et de la publicité³¹⁵, les industriels de l'engrais regroupés au sein de l'Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole (AEPA) pointent les obstacles à la commercialisation de leurs produits³¹⁶. L'AEPA critique la diffusion massive d'informations agricoles par le biais de la presse ou de la radio, qu'elle juge inefficace en raison « de la méfiance innée » du paysan. Elle entend s'appuyer sur une propagande objective, des démonstrations concrètes, et sur l'action personnelle d'hommes notoirement connus et respectés. Pour cela, elle compte s'appuyer sur « *un noyau d'ingénieurs agronomes et agricoles implantés dans différentes régions et connaissant le pays, ses traditions, ses mœurs, ses cultures, persuadés que les thèmes justes et les objectifs dont ils seraient armés auraient beaucoup plus de chances de gagner les esprits et les cœurs que la propagande la plus bruyante et la plus spectaculaire* »³¹⁷. Ce nouveau dispositif de vulgarisation entend prendre en considération les obstacles « humains » qui se dressent lorsqu'il s'agit de faire adopter superphosphates et scories potassiques à des agriculteurs réticents. La réduction de la distance culturelle entre le vulgarisateur et l'agriculteur devient de ce fait un chantier prioritaire. Cette initiative témoigne du fait que l'imposition du nouveau référentiel politique visant l'accroissement continu de la productivité du travail agricole ouvre un nouvel espace dans lequel l'administration n'a plus le monopole de la définition légitime des méthodes de la vulgarisation du progrès technique en agriculture. Les organisations professionnelles agricoles l'investissent immédiatement.

L'enjeu de ce premier chapitre était de décrire la formation d'une nouvelle problématique

313 Suivant l'exemple du concours des *green patures* en Virginie Occidentale évoqué par André Voisin, dans lequel agriculteurs et *County Agents* reçoivent des points en fonction de leurs réalisations.

314 Jacques Ratineau, Directeur de l'École Nationale d'Agriculture de Grignon, parle même de « sensation » pour définir la productivité : « Il faut tout de même admettre que le terme de « productivité » très à la mode, devenu un j'oserais dire un « quasi-slogan », contient à la fois un concept et plus encore une sensation, et si le premier peut s'énoncer assez clairement, il en va différemment de la seconde qui cependant est indispensable pour créer l'atmosphère, l'ambiance, le climat, comme vous voudrez. » Ratineau, J., *L'augmentation de la productivité agricole. Conférence faite à la Société des Agriculteurs de France le 28 novembre 1951*, Paris, Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole, 1952, p. 1.

315 *Ibid.*, p. 12-13.

316 Olléon, J., *Ouverture de la Conférence « La solidarité des industries dans les progrès de l'agriculture » prononcée par Robert Préaud le 27 octobre 1951 devant l'Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole*, Paris, AEPA, 1952.

317 *Ibid.*

résultant de la confrontation entre la volonté interventionniste et planiste des services de l'État au sortir de la guerre, et les structures économiques et sociales extrêmement diverses du monde agricole. La méconnaissance de cette hétérogénéité, qui se prête mal à l'évaluation et à la prévision, est au principe de l'échec relatif des politiques de reconstitution agricole dans les régions sinistrées. Dans la pratique, la reconstitution agricole confond l'imposition de nouvelles exigences de production et le contrôle de l'emploi des ressources affectées à la reconstruction. En dépit de l'usage innovant de l'indemnisation conditionnelle, l'administration ne parvient pas à véritablement influencer sur les pratiques des agriculteurs, faute de disposer de relais suffisamment présents sur le terrain. Ces difficultés justifient d'encourager la production de connaissances sur le monde rural, en particulier sur les zones dites défavorisées, parallèlement au nouvel élan donné aux sciences agronomiques. En économie rurale comme en phytogénétique, les chercheurs reçoivent un mandat clair : l'objectif de l'accroissement continu de la productivité du travail agricole doit guider l'ensemble de leurs travaux³¹⁸. Dans les années d'Après-guerre, le monde agricole apparaît dès lors comme un vaste champ d'expérimentation dont il s'agit d'intensifier l'exploitation en recourant à de nouvelles méthodes d'encadrement³¹⁹.

Impulser un nouvel élan au pays en instaurant un « climat de productivité » doit assurer la relève économique et morale du pays, la défaite étant mise sur le compte de l'immobilisme qui aurait prévalu avant-guerre. Ce projet prend corps avec la création du Commissariat du Plan de Modernisation et d'Équipement, et trouve un second souffle, à partir de 1947, grâce au déblocage de l'aide Marshall par le Congrès américain. L'organisation de missions de productivité à destination des États-Unis permet aux ingénieurs français de se confronter à l'exemple américain et aux conditions de sa transposition dans leur pays. Les Services agricoles se montrent ainsi particulièrement intéressés par les réalisations de l'*Extension Service* auprès des cultivateurs américains. Si les missionnaires ne se montrent pas naïvement enthousiastes et savent au contraire

318 « Mandat » est ici employé dans son sens commun. Mais l'application de la notion de « mandat », reprise de la sociologie des professions d'Everett C. Hughes et comprise comme la capacité collective d'un groupe détenteur d'une « licence », apanage des professions les mieux établies, à contrôler le contenu de son travail ainsi que celui des métiers qui lui sont subalternes, pourrait être éclairante pour décrire la manière dont un certain nombre de professeurs et de chercheurs constituent l'agronomie comme un champ relativement autonome des champs politique et scientifique qui l'englobent. Voir Hughes, E., *Le regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, EHESS, 1996, 344 p.

319 On pourrait mener un utile travail de comparaison entre la diffusion de ce climat de productivité dans l'agriculture française de l'Après-guerre, et l'invention de l'« idéal industriel » aux États-Unis entre les deux guerres mondiales conduisant à envisager « chaque ferme comme une usine », selon le titre de l'ouvrage de Deborah Fitzgerald. L'historienne américaine décrit notamment le rôle fondamental des *farm management experts* dans la promotion de cet idéal industriel auprès des agriculteurs en encourageant l'usage des machines motorisées et des outils de gestion économique. Un des enjeux de l'étude menée ici est certainement de définir l'originalité propre à la modernisation agricole française, et aux conseillers qui l'ont mise en œuvre, qui n'a pas constitué un simple décalque des processus engagés aux États-Unis trois décennies auparavant. Fitzgerald, D., *Every farm a factory : the industrial ideal in American agriculture*, New Haven/London, Yale University Press, 2003, 242 p.

prendre leurs distances avec ce qu'on leur présente, il ressort tout de même de leurs récits une certaine fascination pour la relation de confiance qu'entretiennent le *County Agent* et le *farmer*. Ce rapport idéalisé relève davantage de la consultation professionnelle que du cours magistral, ce qui justifie pour les ingénieurs des Services agricoles un renforcement de leurs prérogatives et de leur ancrage sur le terrain alors que leurs détracteurs font de l'exemple américain la preuve qu'il est nécessaire de rompre avec les méthodes de l'administration en matière de vulgarisation du progrès technique en agriculture. La définition de la bonne distance entre le vulgarisateur et le monde agricole, celle qui permettrait l'adhésion du plus grand nombre d'agriculteurs au projet modernisateur, devient l'objet de toutes les attentions. Dans l'économie politique de la modernisation de l'agriculture française, l'accroissement de la productivité appelle l'émergence d'une nouvelle classe d'intermédiaires qui se caractériserait par son adhésion aux politiques à mettre en œuvre en même temps que sa proximité, voire sa complicité, avec les agriculteurs. Dès la fin des années 1940, plusieurs dispositifs originaux vont tenter de soutenir cette gageure.

JOURNAL DE VOYAGE
AUX U.S.A.
DE LA MISSION
"PRODUCTION FOURRAGÈRE"

15 Juillet — 17 Septembre 1951

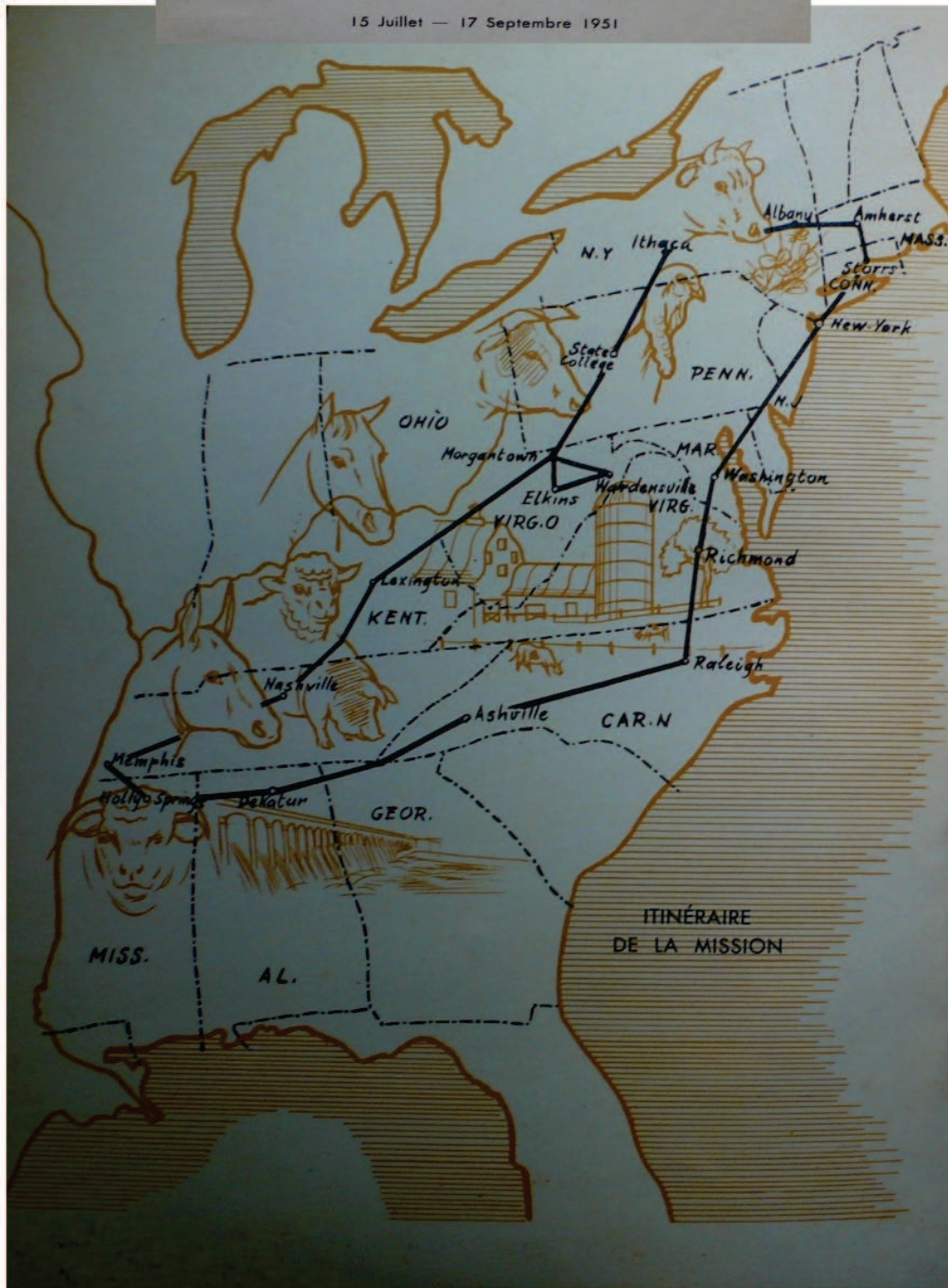


Illustration 4: Itinéraire de la mission "production fourragère" aux Etats-Unis (Voisin, A., 1951)

Chapitre 2 : De la vulgarisation du progrès technique à l'encadrement des exploitations familiales agricoles : trois dispositifs de sélection et de promotion

Au moment de la Libération, la vulgarisation du progrès technique en agriculture a déjà une longue histoire, qu'on pense aux traités de Columelle dans l'ancienne Rome ou à ceux d'Olivier de Serres dans la France 17^e siècle, aux travaux des physiocrates dans l'Europe du 18^e siècle ou encore à la profusion d'expérimentations techniques destinées à mettre au point de nouvelles méthodes culturales dans les grandes domaines agricoles du 19^e siècle³²⁰. L'art de la diffusion des bonnes pratiques agricoles connaît ensuite un important tournant à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, sous l'impulsion de premières organisations professionnelles agricoles puis de l'État. L'organisation des premiers comices agricoles et leur multiplication sur l'ensemble du territoire national jouent un rôle fondamental en créant les conditions d'une émulation technique à l'intérieur du monde agricole, notamment par l'encouragement donné à la sélection du bétail, et en instituant des moments dans lesquels la reconnaissance de « l'excellence agricole » se confond avec la mise en scène de l'unité du monde agricole³²¹. A partir des années 1880, la structuration des syndicats, de la mutualité et du crédit en deux ensembles rivaux, les organisations dites de la « rue d'Athènes », catholiques et conservatrices, s'opposant à celles du « boulevard Saint-Germain », laïques et républicaines, permet une première forme d'encadrement spécifique au monde agricole³²². Mais les actions techniques restent limitées, les commandes groupées d'engrais devenant l'action la plus emblématique du fonctionnement de ces syndicats³²³. Durant la première moitié du XX^e siècle, les organisations

320 Flaubert donne un plaisant aperçu de ce foisonnement théorique agronomique dans le deuxième chapitre de Bouvard et Pécuchet. Voir Flaubert, G., Bouvard et Pécuchet, Paris, Gallimard, 1998, 206 p. Pour une mise en perspective historique des sciences agronomiques, voir Denis, G., « L'agronomie au sens large : une histoire de son champ, de ses définitions et des mots pour l'identifier », in Robin, P., (ed.), Aeschlimann, J.P., (ed.), Feller, Christian, (ed.), Renoir S., (collab.), *Histoire et agronomie : entre ruptures et durée*, Paris, IRD, 2007, p. 61-90 ; Hervieu, B., Hubert, B., (dir.), *Sciences en campagne : regards croisés, passés et à venir*, Colloque de Cerisy 2007, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2009, p.

321 Mayaud, J.-L., 150 ans d'excellence agricole en France : histoire du concours général agricole, Paris, Belfond, 1991, 195 p. ; Bourrigaud, R., « Aux origines des organisations professionnelles agricoles : les comices agricoles du siècle dernier », in Boulet, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945, Actes du Colloque ENESAD 19-21 janvier 1999*, Dijon, Educagri, 2000, p. 173-178 ; Mayaud, J.-L., « Les comices agricoles et la pédagogie de l'exemple dans la France du XIX^e siècle, in Boulet, M., (dir.), *Les enjeux...op.cit.*, p. 253-258.

322 Mendras, H., « Les organisations agricoles et la politique », in *Revue française de science politique*, n°4, 1955, p. 736-760.

323 Ce type d'action leur vaut d'être réduits à la dénomination de « syndicats-boutiques » par la nouvelle génération des dirigeants agricoles qui émergent à la Libération. Les Compagnies de chemins de fer jouent également un rôle actif en se dotant de Services agricoles, pour soutenir la promotion et la diffusion à grande échelle des engrais qu'elles se

agricoles du Sud-Est réalisent tout de même des opérations ponctuelles de vulgarisation, notamment dans les départements de l'Isère et de la Savoie : ce sont souvent des démonstrations de matériel ou d'engrais qui font suite à des commandes passées par le biais de ses coopératives d'achat³²⁴. Surtout, elles mettent en place un système de cours par correspondance performant pour l'époque, suivis par de nombreux jeunes agriculteurs, qui prennent des responsabilités syndicales à partir des années 1950³²⁵. Jusqu'aux années 1940, les organisations professionnelles agricoles se sont considérablement investies pour diffuser le progrès technique à un large public d'agriculteurs, mais sans toutefois concentrer leur réflexion sur les méthodes de la vulgarisation et leur efficacité.

Du côté des services de l'État, la vulgarisation agricole est le domaine réservé des Ingénieurs des Services agricoles, nouveau corps créé au sein du ministère de l'Agriculture aux côtés de ceux du Génie rural et des Eaux et Forêts³²⁶. Dans chaque département, un ingénieur en chef des Services agricoles, communément appelé « Professeur d'agriculture », entreprend de faire des conférences, de publier des articles dans la presse généraliste et professionnelle, d'établir des statistiques sur les différentes productions, d'encourager le développement du crédit et de la mutualité, mais aussi de participer à la répartition des subventions publiques versées par l'Office agricole départemental³²⁷. Ils sont assistés dans leurs tâches par d'autres ingénieurs, en principe un par arrondissement, et éventuellement par des collaborateurs chargés de les aider à réaliser les expérimentations en plein champ. Si les Services agricoles font preuve d'une activité indéniable pendant l'Entre-deux-guerres en matière de vulgarisation du progrès technique, l'émergence du projet modernisateur après la Libération change la donne : intervenant de manière ponctuelle dans le monde agricole, leur manière de travailler ne permet pas de répondre aux nouvelles exigences de mobilisation générale des agriculteurs et d'institution du référentiel de l'accroissement illimité de la productivité du travail agricole. La distance sociale qui sépare les ingénieurs de la grande majorité des agriculteurs apparaît désormais comme un obstacle à l'efficacité de leur action. En retour, les Services agricoles s'efforcent de faire la preuve de leur connaissance intime des structures économiques et sociales du monde rural, et de faire du contact avec les agriculteurs une composante

chargent ensuite d'acheminer. Voir Ribeill, G., « Les « Services agricoles » des grands réseaux : de grands moyens pour quelle efficacité ? », *Revue d'histoire des chemins de fer*, en ligne, n° 41, 2009, mis en ligne le 30 avril 2012, consulté le 04 septembre 2012, url : <http://rhcf.revues.org/1157>

324 Une thèse sur le sujet est en cours de réalisation. Chamard, P., *L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles (1888-1940)*, thèse réalisée sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Laboratoire d'Études Rurales, Université Lyon 2.

325 Prenant leur essor dans les années 1930, les cours par correspondance du Sud-Est sont sous le patronage du ministère de l'Agriculture, dans le cadre fixé par la loi du 30 mai 1936. Voir Charmasson, T., *L'enseignement agricole, 150 ans d'histoire, évolution historique et atlas contemporain*, Dijon, Éducagri, 1999, p. 90.

326 Les directions départementales des Services agricoles ont été créées en 1912.

327 « L'Office agricole départemental, composé de notables, répartit [par exemple] trois millions trois cents mille francs de subventions entre 1919 et 1935 », suivant les conseils du Directeur des Services agricoles. Voir Barral, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République : histoire sociale et politique*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 116.

essentielle de leur métier³²⁸. Mais « amis des agriculteurs d'un côté, représentants de l'autorité publique de l'autre », ils ne parviennent pas réellement à repenser leur rapport aux agriculteurs autrement que sur le modèle de la relation pédagogique, voire de l'enseignement magistral³²⁹.

En réarticulant les pratiques de vulgarisation du progrès technique autour de la question de la réduction de la distance entre les promoteurs de la modernisation et le plus grand nombre possible d'agriculteurs, la définition même de la vulgarisation passant de diffusion des bonnes pratiques à la recherche permanente de l'accroissement de la productivité, le projet de modernisation de l'agriculture après-guerre dessine l'espace au sein duquel « l'administration » et « la profession » vont s'affronter pour le contrôle des moyens de la vulgarisation³³⁰. Cette lutte ne prend son sens que dans la création de nouveaux dispositifs, pensés pour entraîner les agriculteurs à adhérer au processus de modernisation. Deux initiatives distinctes sont directement issues du monde agricole. Le projet de créer des villages-témoins, imaginé par l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) en 1948, ambitionne de généraliser dans les petites et moyennes exploitations les méthodes déjà éprouvées dans les grandes fermes céréalières. Celui de création des CETA de « petites cultures », à partir de 1949, consiste lui en une appropriation des méthodes de travail en groupe et d'organisation scientifique du travail mises au point dans les premiers CETA, présents jusque là uniquement dans les régions de grandes cultures, dans le but de former des groupes d'agriculteurs qui se distinguent par leur dynamisme. Dans ces deux dispositifs, les Ingénieurs des Services agricoles se trouvent rejetés à la marge, sollicités en tant que techniciens spécialisés ou en tant que représentants de l'autorité de l'État garantissant le bon usage des subventions accordées. Les organisations professionnelles à vocation générale, telles que les syndicats et les Chambres d'agriculture, sont également en retrait.

La création des zones-témoins en 1952 apparaît de ce fait comme une forme de compromis entre les Services agricoles, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et les Chambres d'agriculture, pour instituer un dispositif inédit de vulgarisation qui tend à encadrer les agriculteurs volontaires d'un territoire donné, reprenant certaines méthodes des deux dispositifs précédents, tout en permettant un contrôle plus centralisé sur les opérations menées sur le plan local. L'objectif affiché est de s'adresser directement aux exploitations familiales agricoles. Dans cette optique, les agents techniques des zones-témoins sont appelés à jouer un rôle fondamental, qui

328 Pierre Muller a ainsi décrit les années d'après-guerre comme « l'heure de gloire du professeur d'agriculture », par opposition aux années 1960 qui marquent le retrait des Services agricoles de toute activité de vulgarisation de terrain. Muller, P., *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, p. 15-36. Les chapitres suivants reviennent sur cette évolution.

329 *Ibid.*

330 Ces termes font l'objet d'un usage rhétorique, notamment de la part des responsables professionnels qui entendent discréditer l'intervention des Services agricoles en la renvoyant du côté de la pesanteur administrative.

outrepasse largement celui de la diffusion des connaissances pour tendre vers une forme d'accompagnement des orientations des exploitations, et d'encadrement au plus près des agriculteurs et de leurs familles. Les trois dispositifs qui émergent dans les années d'Après-guerre, village-témoin, CETA de « petites cultures » et zone-témoin, sont le produit d'initiatives distinctes, elles-mêmes prises dans des configurations institutionnelles singulières, qui leur donnent chacun leur propre style. Mais ils ont en commun de faire de la vulgarisation une constellation d'opérations locales et exemplaires reposant sur la présence permanente des agents techniques de villages-témoins et de zones-témoins ou ingénieurs de CETA, pivots de la mise en œuvre du projet modernisateur et garants de son efficacité. En ce sens, ils renversent terme à terme l'ancienne conception de la vulgarisation du progrès technique en agriculture qui reposait sur les interventions ponctuelles des Ingénieurs des Services agricoles, représentants de l'État républicain centralisé, au service de la diffusion des programmes et des directives élaborées dans le cadre national.

1. Un agrarisme technicien : deux appropriations distinctes du projet modernisateur

La création de la Confédération Générale de l'Agriculture visait le renouvellement des responsables professionnels agricoles compromis dans la Corporation paysanne du Régime de Vichy. Mais elle se heurte rapidement à la résistance des anciennes structures professionnelles agricoles qui partagent *a minima* un même rejet des interventions de l'État dans le domaine agricole³³¹. Cette forme d'agrarisme n'est pas incompatible avec l'adhésion au projet modernisateur, mais elle est au principe d'une réappropriation des instruments de la vulgarisation du progrès technique³³². Le CETA du Mantais, évoqué au chapitre précédent, place ainsi l'ingénieur sous l'autorité du groupement d'agriculteurs, sur le modèle du bureau d'études industriel, à l'opposé de l'enseignement magistral des Services agricoles. Cette conception est reprise dans les CETA de « petites cultures » à partir de 1949, le groupe devenant l'objet d'une véritable mystique, les savoirs

331 Wright, G., *La révolution rurale en France. Histoire politique de la paysannerie au XX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Epi, 1967, p. 145-169.

332 Montrer de l'intérêt pour les développements de la technique et de la science moderne constitue en soi une prise de position politique, dont la particularité est de transcender les clivages les plus affirmés du monde politique, notamment entre capitalisme et socialisme. Pour une dénonciation aussi virulente qu'éclairante de cette fascination commune pour la Technique, voir notamment Charbonneau, B., *Le Système et le chaos : critique du développement exponentiel*, Paris, Éditions Anthropos, 1973, 205 p. ; Ellul, J., *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, 361 p. Technicisme et agrarisme font par exemple bon ménage dès les années 1930 dans le monde de la recherche. Voir Denis, G., « De l'institut des recherches agronomiques au premier Institut National de la Recherche Agronomique », *op. cit.*

devant être coproduits à l'aide de l'ingénieur mais jamais sous sa conduite. Dans le modèle des villages-témoins, l'agent technique doit concentrer son action sur les démonstrations de nouvelles méthodes et établir un contact régulier avec les agriculteurs d'un même territoire, en-dehors du contrôle direct de l'administration.

Rompant avec le style traditionnel des Services agricoles, ces deux dispositifs conduisent à faire de l'enseignement et de la vulgarisation deux domaines distincts, avec leurs règles et leurs objets propres, alors même qu'ils étaient confondus dans l'action du ministère de l'Agriculture, ce que rappelait le nom de Professeur d'agriculture attribué aux Ingénieurs des Services agricoles, et dont ces derniers n'avaient jamais réussi à se défaire complètement. Selon cette conception, les agents techniques et ingénieurs chargés d'animer les dispositifs de vulgarisation sont d'abord au service des agriculteurs avant d'être au service de l'État. Mais si l'expérience des CETA de « petites cultures » apparaît comme une tentative des petits et moyens exploitants les plus dynamiques des régions dites défavorisées pour s'approprier directement le projet modernisateur, celle des villages-témoins marque plutôt l'affirmation des grands exploitants en pointe sur le plan technique, nouvelle fraction montante à l'intérieur du champ des élites agricoles opposée à l'ancienne fraction des notables traditionnels et des grands propriétaires. Entraîner les exploitations familiales dans la modernisation par le biais de ces dispositifs devient un enjeu économique, social et politique majeur, à l'intérieur même du monde agricole.

1.1. Réduire la distance : l'expérience des villages-témoins

1.1.1. La création des villages-témoins par l'Association Générale des Producteurs de Blé

Depuis sa création en 1924, l'AGPB affirme défendre l'ensemble des producteurs français de blé, bien que la base de ses adhérents soit constituée essentiellement de gros exploitants³³³. Elle regroupe des agriculteurs fortement engagés dans des actions techniques, issus de régions agricoles plutôt favorisées, tout en déployant « une rhétorique visant à la positionner comme défenseur de l'agriculture et des agriculteurs en général »³³⁴. Si des collaborations ponctuelles entre l'AGPB et les

³³³ Dans sa thèse sur le syndicalisme agricole spécialisé, Denis Pesche s'intéresse aux secteurs du lait et du blé, et de là, à l'incontournable AGPB. Voir Pesche, D., *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin des alliances*, Paris, L'Harmattan, 368 p.

³³⁴ Pesche, D., « Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers au sein du syndicalisme agricole en France », in *Economie rurale*, n° 312, juillet-août 2009, p. 70. Cet article analyse comment l'AGPB a pu mettre en œuvre des

Services agricoles ont existé avant-guerre, l'action technique prend un nouveau départ en 1943 avec la création de champs régionaux d'expérimentation des variétés de céréales, en collaboration avec la Recherche agronomique publique³³⁵. Une taxe sur les livraisons de blé à l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) assure le financement de ce projet. Quant à la réflexion sur les méthodes de vulgarisation, elle débute véritablement à la suite de démonstrations de désherbage dans divers départements à faibles rendements³³⁶. Désormais, « il ne s'agit plus seulement d'améliorer le niveau des agriculteurs avertis, mais aussi d'accompagner le développement du progrès technique dans des régions jusque là ignorées par l'organisation des producteurs de blé »³³⁷. Pour ce faire, montrer les résultats obtenus dans des champs d'essai est nécessaire, mais encore faut-il convaincre un public plus large que les seuls initiés en mesure de prendre connaissance de ces travaux.

En 1947, le gouvernement acte la création du Fonds National de Progrès Agricole (FNPA) alimenté par une taxe sur les filières agricoles, et dont les crédits sont mis à la disposition de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) récemment créé ainsi que des associations spécialisées, c'est-à-dire essentiellement les céréaliers et les betteraviers. L'AGPB trouve là l'opportunité de financer son ambitieux programme de villages-témoin, conçu pour dépasser les obstacles auxquels se heurtent les méthodes de vulgarisation classiques³³⁸. L'objectif est de concentrer les moyens dans « *une expérience limitée quant aux surfaces touchées, mais où l'on mettrait en œuvre l'ensemble des améliorations souhaitables, en animant l'ensemble des agriculteurs d'une seule commune* »³³⁹. Quatre villages sont initialement choisis, auxquels trois autres viendront s'ajouter en 1951 : ce sont « *des communes ingrates, mal cultivées, essentiellement composées de petites exploitations* »³⁴⁰ mais dans lesquelles un redressement rapide est possible grâce à un noyau de cultivateurs dynamiques³⁴¹. Résidant dans le village ou à proximité, un technicien est mis à la disposition des cultivateurs afin de les orienter. Il doit notamment procéder à

mécanismes d'influence efficaces tout en travaillant à conserver sa légitimité auprès de publics différenciés, dans une logique de synergie qui est au principe de sa remarquable puissance.

335 Hallé, P., « L'action technique des associations spécialisées », in *Chambres d'agriculture*, n° 9, octobre-décembre 1951, p. 10.

336 Menesson, M., « Les premiers villages-témoins après trois ans d'expérience », in *Économie rurale*, n°15, 1953, p. 4.

337 Pesche, D., *Le syndicalisme agricole spécialisé...*, *op. cit.*, p. 141.

338 D'autant que l'AGPB bénéficie après 1945 d'un nouveau système de cotisations reposant « sur un prélèvement effectué sur les livraisons de blé aux organismes stockeurs de céréales, coopératives mais aussi négociants. Ce système permettra à l'AGPB de compter sur un budget important, avec des rentrées relativement assurées et en constante expansion car indexé sur la progression de la production céréalière nationale. » Pesche, D., « Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers... », *op. cit.*, p. 73.

339 Menesson, M., « Les premiers villages-témoins... », *op. cit.*, p. 4.

340 Hallé, P., « L'action technique... », *op. cit.*, p. 11.

341 Couillens, M., « Le village-pilote de Baumarchès » in *Bulletin Technique d'Informations des Ingénieurs des Services Agricoles*, n° 63, octobre 1951, p. 529.

des démonstrations selon un programme dressé par le Directeur départemental des Services agricoles.

Pour l'AGPB, l'intérêt de ce programme réside dans le fait d'expérimenter l'efficacité des méthodes destinées à relever le niveau technique des exploitations à faibles rendements. La stratégie des céréaliers est guidée par leur volonté d'obtenir la fixation d'un prix du blé garanti par l'État, revendication dont ils font la condition des efforts des agriculteurs pour accroître la productivité de leur travail, tout en faisant avorter la revendication des représentants de certaines régions qui souhaitent obtenir un prix différentiel en fonction des conditions de production³⁴². Dans la perspective prochaine de la construction du Marché Commun Européen, l'AGPB souhaite que la France se positionne comme une puissance agricole tournée vers l'exportation. En ce sens, « l'action technique est donc clairement conçue comme une composante d'une stratégie plus vaste visant l'expansion de l'agriculture française par la conquête des marchés agricoles au niveau européen »³⁴³. Et si l'efficacité immédiate de l'expérience des villages-témoins est sujette à caution, il n'en demeure pas moins qu'elle introduit deux innovations majeures en terme de vulgarisation : d'abord en positionnant un technicien de terrain au cœur du dispositif, ensuite en incitant les agriculteurs adhérents à investir dans la modernisation de leur exploitation par le biais de financements conditionnels³⁴⁴.

1.1.2. L'exemple du village de Saint-Didier-de-la-Tour en Isère

En 1951, trois nouveaux villages-témoins, dont celui de Saint-Didier-de-la-Tour en Isère, viennent s'ajouter aux quatre autres créés en 1948. Le choix s'est opéré entre des communes productrices de céréales, moyennes du point de vue de la qualité des terrains et de l'étendue des exploitations, et situées non loin du centre administratif du département³⁴⁵. Au mois d'août 1951, une réunion à laquelle assiste notamment M. Genin, le Secrétaire général de la Chambre

342 « Ne serait-ce pas la négation du progrès et ne vaut-il pas mieux rechercher l'assistance à ces régions sous une autre forme ? » demande l'auteur de l'article, Directeur de l'AGPB. Menesson ,M., « Les premiers villages-témoins... », *op. cit.*, p. 4.

343 Pesche, D., *Le syndicalisme agricole spécialisé...*, *op. cit.*, p. 145.

344 Pierre Hallé, ingénieur « Agro », secrétaire puis « conseiller » de l'AGPB, directeur de cabinet de Pierre Caziot sous Vichy , haut responsable de la Corporation et inquiet à ce titre à la Libération, a été le véritable architecte du projet des villages-témoins. C'est en tout cas le rôle que lui attribue Jean Pinchon, jeune ingénieur alors secrétaire du Président de l'APPCA René Blondelle, dans ses mémoires récemment publiées. Voir Pinchon, J., *Mémoires d'un paysan (1925-2009)*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 38.

345 Il semble que le choix du département de l'Isère dépende non seulement de critères objectifs concernant la production céréalières mais certainement aussi des contacts étroits entretenus par un responsable syndical départemental, M. Joly, avec l'AGPB.

d'agriculture de l'Isère, et M. Raffin, le Directeur départemental des Services agricoles, permet de trouver un accord sur le choix de la commune de Saint-Didier-de-la-Tour, et recommande de prendre contact avec les responsables syndicaux locaux afin de savoir si une telle opération est envisageable³⁴⁶. Située dans la région vallonnée des Terres froides, la commune compte cent vingt-huit exploitations pour huit cents quatre-vingt-quatorze habitants, la plupart engagées dans un système de polyculture avec une prédominance des prairies naturelles. Les rendements en blé sont assez faibles, de l'ordre de quinze à vingt quintaux à l'hectare³⁴⁷. M. d'Armancourt, l'agent technique embauché par l'AGPB pour suivre l'opération, peut compter sur l'appui d'une poignée de cultivateurs locaux, dont le Président du syndicat agricole du village, M. Barral³⁴⁸. Ils parviennent à rassembler soixante-six adhérents pour la première année de fonctionnement du village-témoin. Les petites exploitations, de moins de dix hectares, représentent plus des deux tiers de l'ensemble³⁴⁹.

| Superficie de l'exploitation (en hectares) | Nombre d'adhérents | Pourcentage du total des inscriptions | Superficie totale (en ha) |
|--------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| 0 à 5 | 22 | 34,80% | 101 |
| 5 à 10 | 25 | 37,8 | 123 |
| 10 à 15 | 7 | 11 | 96 |
| 15 à 20 | 1 | 1,5 | 20 |
| 20 à 30 | 6 | 10 | 150 |
| 30 à 40 | 0 | 0 | 0 |
| 40 à 50 | 3 | 4,5 | 140 |
| 50 à 60 | 1 | 1,5 | 60 |
| De 100 | 1 | 1,5 | 100 |
| Total | 66 | 100 | 790 |

Illustration 5: Tableau de répartition des adhérents du village-témoin en fonction de la surface de leur exploitation lors de la première campagne (Source : Rapport D'Armancourt 1953)

Le 4 octobre 1951, un programme technique, dressé par la Direction des Services agricoles et les techniciens de l'AGPB, est adopté par l'ensemble des agriculteurs adhérents. Cette première campagne donne la priorité au développement de la fertilisation (analyses, amendements, fumures), aux essais comparatifs de variétés de céréales, à la sélection et l'alimentation du bétail, et à la création d'une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)³⁵⁰. Les réalisations commencent rapidement. Sollicitée par l'AGPB, l'Union des Coopératives du Sud-Est assure

346 AD 38, 3426W 212, Compte-rendu de réunion pour le choix du village-témoin, 11 août 1951, 3 p.

347 AD 38, 3426W 212, M. Raffin, Rapport sur la 1ère campagne agricole du Village témoin de Saint-Didier-de-la-Tour, 1953, 6 p.

348 Hubert d'Armancourt est ingénieur diplômé de l'Institut de Beauvais.

349 AD 38, 3426W 212, M. d'Armancourt, Rapport complet sur la 1ère année du Village témoin, 1953, 10 p. Les chiffres présentés dans le tableau sont repris de ce rapport.

350 AD 38, 3426W 212, Direction des Services agricoles de l'Isère, Projet technique pour le Village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour, 21 novembre 1951, 4 p.

l'approvisionnement initial en semences et en scories potassiques, une firme industrielle se chargeant de celui en chaux³⁵¹. Des plants de pommes de terre du Danemark sont commandés. M. d'Armancourt convainc quelques agriculteurs de mettre en place des champs d'essai. Il est notamment sollicité par l'Institut Technique Betteravier pour mener des essais de traitements sanitaires sur les deux hectares de culture de betteraves du village-témoin. En outre, l'agent technique, avec l'aide du DSA, monte un dossier administratif pour la constitution de la CUMA, et il tente d'encourager les cultivateurs réticents à ouvrir un compte au Crédit agricole³⁵². Il remarque aussi que la mécanisation a commencé avant son arrivée puisque la commune compte déjà dix-huit tracteurs. Il regrette d'ailleurs que cela ait déséquilibré les trésoreries au détriment d'efforts en faveur de l'amélioration des cultures³⁵³. Le village-témoin est ensuite l'objet de visites régulières des responsables de l'opération, mais aussi de la part des CETA voisins qui viennent de se constituer, ainsi que de l'ingénieur régional travaillant pour le compte des industriels de l'Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole (AEPA)³⁵⁴. Des journées de visite sont également organisées³⁵⁵. Tous les protagonistes de la vulgarisation sont rassemblés en un lieu unique, le village de Saint-Didier-de-la-Tour devenant le témoin de cette effervescence.

Mais l'enthousiasme des débuts cède vite la place à une vision plus distanciée : il n'est pas possible d'entraîner tous les cultivateurs à investir, une sélection est inévitable, voire souhaitable pour certains des promoteurs de l'opération. Après deux ans d'activité, le nombre d'adhérents a chuté de soixante-six à vingt-quatre. Pour l'agent technique, c'est en fait l'effectif de départ qui était trop flatteur, les petites exploitations étant soupçonnées de ne participer que pour toucher les subventions. Selon lui, *« les évènements ont permis en quelque sorte de sélectionner les inscriptions : en effet, l'autofinancement, qui est nécessaire dans le cadre du Village-témoin, exigeait une Trésorerie relativement solide ; c'est pourquoi on peut dire qu'en troisième année, il n'y a pas d'adhésions plus nombreuses qu'au départ, et qu'au contraire, tout l'effort du village est assuré par un groupe de cultivateurs ayant des exploitations d'une dizaine d'hectares minimum. [...] On peut donc conclure que quarante-deux exploitants sur soixante-six inscrits ne constituent qu'un poids mort. C'est avec les vingt-quatre autres que l'évolution est chiffrable, soit un secteur*

351 Cette collaboration est facilitée du fait que M. Barral, responsable syndical local, est également le Délégué cantonal de l'Union des coopératives du Sud-Est pour la région de la Tour-du-Pin.

352 AD 38, 3426W 212, M. d'Armancourt, Avancement de la première campagne village-témoin à Saint-Didier-de-la-Tour, 14 décembre 1951, 2 p.

353 AD 38, 3426W 212, M. d'Armancourt, Rapport complet sur les 2 premières campagnes du Village témoin de Saint-Didier-de-la-Tour, août 1953, 24 p.

354 AD 38, 3426W 212, Village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour, Organisation de deux journées de visites commentées, 11 juin 1953, 1 p.

355 Selon l'agent technique, trois cents personnes sont venues, dont cent quarante jeunes, ainsi que des visiteurs de marque, précisant que : « nous avons, sans peine, la possibilité de leur montrer la différence entre un bon et un mauvais cultivateur. » AD 38, 3426W212, M. d'Armancourt, Rapport complet sur les deux premières années, *op. cit.*

de cinq cents soixante-six hectares. »³⁵⁶ De ce fait, Hubert d'Armancourt envisage ainsi de créer un groupe d'études avec une quinzaine d'agriculteurs « *parmi les plus évolués* »³⁵⁷. Le principe de sélection en fonction de la capacité d'auto-financement est clairement énoncé par l'agent technique, même s'il n'apparaît pas dans les comptes-rendus officiels de la Chambre d'agriculture ou de la DSA. Les subventions sont dégressives à mesure que le temps passe et l'effort personnel de ceux qui peuvent suivre les investissements demandés tend à augmenter. En trois ans, les consommations d'engrais et de semences ont au moins doublé voire triplé, ce qui a occasionné l'achat de nouveau matériels tels que des semoirs ou des pulvérisateurs. L'agent technique regrette alors que la transformation du village-témoin ait buté sur la question des facilités d'accès au crédit pour un plus grand nombre d'agriculteurs³⁵⁸.

Le village-témoin permet aussi des études précises sur la conduite de ces petites exploitations pour lesquelles il est malaisé de recueillir des données. Pierre Badier, de la Division de la Rentabilité à la CGA, est chargé d'une étude comparative sur trois villages-témoins, à partir d'inventaires simplifiés permettant de suivre la variation du capital d'exploitation, ainsi que l'évolution des principaux postes de l'actif, les moyens de production et la production elle-même³⁵⁹. Son étude permet d'introduire la notion de « groupe de tête », constitué par les meilleures exploitations de l'échantillon étudié. La connaissance des caractéristiques de chaque groupe doit permettre de « guider le conseil » et le faire tendre ainsi vers un véritable conseil de gestion reposant sur une connaissance approfondie de l'économie de chaque exploitation. L'étude montre que les deux années de campagne ont davantage profité au groupe de tête qui a en quelque sorte accru son avance. Mais l'auteur insiste aussi sur les limites de l'expérience. L'amélioration de la situation économique des exploitations reste faible et l'auteur en conclut qu'« *il est donc bien plus difficile de relever le niveau de vie d'une petite exploitation, que celui d'une moyenne ou d'une grande, car les moyens en sont très limités* »³⁶⁰. Il parvient tout de même à élaborer un modèle d'exploitation pour Saint-Didier-de-la-Tour, avec douze hectares de Surface Agricole Utile, une augmentation nette des cultures fourragères et des terres labourables ainsi qu'un accroissement du

356 *Ibid.*

357 *Ibid.*

358 « Les marchands locaux ont depuis longtemps inauguré le système de vente à crédit des engrais remboursables à la récolte au moment de la livraison du blé, cependant cette formule n'est réservée qu'à une catégorie restreinte de cultivateurs. De sorte que si le village-témoin pouvait faire crédit on obtiendrait une demande plus importante. Mais il ne faut pas perdre de vue le but éducatif du village témoin : les champs d'essai, les analyses de terre, la vulgarisation écrite ou parlée, les films contribuent à la généralisation de l'emploi des engrais et sans doute la persuasion vaut mieux que l'aumône. » AD 38, 3426W 212, M. d'Armancourt, Suite du rapport complet sur la première année du village-témoin, 1953, 8 p.

359 3426W 212, Badier, P., *Évolution économique de trois villages-témoins : Le Chatelet (Allier), Saint-Didier (Isère), Saint-Laurent (Morbihan)*, juillet 1954, 18 p.

360 *Ibid.*

cheptel bovin. Partant du principe que l'intensification doit être adaptée en fonction des conditions locales, il préconise le recours à un conseiller de gestion qui devra s'inspirer de ce modèle « dont l'évolution lui servira de base pour son action auprès des exploitants, qu'il aura pour mission de guider »³⁶¹. Un rapport de 1955 dresse un bilan de l'opération, ce qui permet de suivre la transformation du profil des adhérents au village-témoin, faisant nettement apparaître, à quatre ans d'intervalle, la quasi élimination des agriculteurs exploitant moins de dix hectares³⁶².

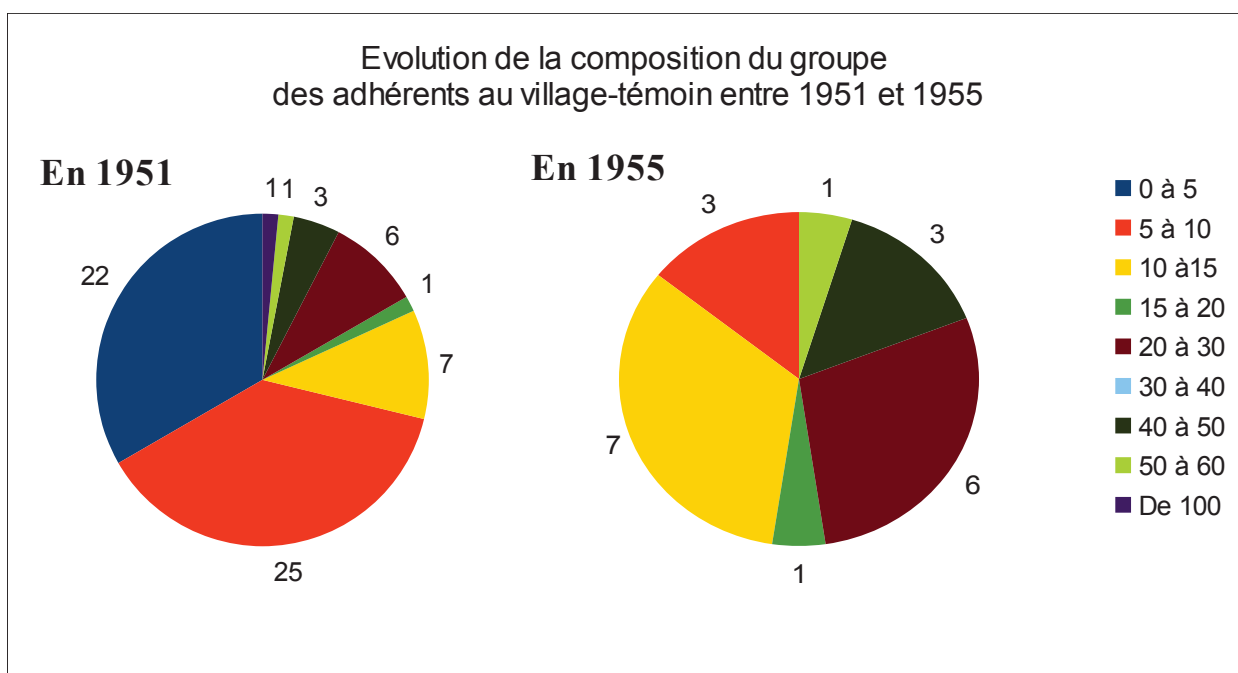


Illustration 6: Distribution des adhérents du village-témoin en fonction de la surface de leur exploitation (en hectares) (Source : Rapport d'Armancourt, 1955).

L'agent technique du village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour se montre très direct quand à la sélection des exploitations qu'il perçoit comme inéluctable : « le maintien de la toute petite exploitation (cinq hectares) semble difficile et elle disparaîtra avec les vieillards qui l'exploitent actuellement »³⁶³. Il précise alors que sur les cent-vingt fermes recensées, seules une quarantaine de familles vivent exclusivement des ressources de l'exploitation. En distinguant les vrais exploitants et même les bons exploitants du reste de la masse, et en faisant les seuls dignes de l'aide technique et financière, le dispositif du village-témoin préfigure la politique qui sera lancée au début des années 1960 sous l'impulsion de la moyenne paysannerie moderniste. À Saint-Didier-de-la-Tour, il semble que l'opération n'ait pas bouleversé les structures d'exploitation, mais elle a néanmoins permis à une « minorité agissante » d'être révélée à elle-même et de prendre l'habitude de travailler

361 AD 38, 3426W 212, Badier P., *Etude économique du Village témoin de Saint-Didier-de-la-Tour*, mars 1953, 16 p.

362 AD 38, 3426W 212, M. d'Armancourt, *Rapport sur le Village témoin de Saint-Didier-de-la-Tour*, 1955, 20 p.

363 *Ibid.*

collectivement en collaboration avec un technicien.

Diverses initiatives sont néanmoins envisagées pour prolonger l'expérience du village-témoin. Les initiatives collectives sont encouragées : constitution d'un CETA, ébauche d'un cours post-scolaire hivernal, participation à la création d'un syndicat de contrôle laitier. Ce dernier projet apparaît à l'agent technique comme une solution d'avenir car l'intensification de la production fourragère serait plus facile à réaliser que celle de la production céréalière et elle correspond mieux à l'orientation de la région agricole des Terres froides largement tournée vers l'élevage bovin. Cette vision est d'ailleurs ardemment défendue par René Dumont, professeur à l'Institut national d'agronomie, dans une étude qu'il réalise sur le village-témoin isérois³⁶⁴. Dans le prolongement de cette expérience, l'AGPB propose la réalisation de « démonstrations techniques culturelles », à partir de champs d'essai répartis dans quatre secteurs différents du Nord-Isère. Pour les céréaliers, c'est un retour à des méthodes classiques de vulgarisation. Il correspond au tournant pris par l'association lorsqu'elle décide d'abandonner le conseil technique direct pour se tourner vers la production de références, ce qui se traduit par la création en 1959 de l'Institut Technique des Céréales et Fourrages (ITCF)³⁶⁵. Pour autant, l'expérience des villages-témoins a ouvert de nouvelles perspectives en matière de conseil agricole de terrain, qui vont être prolongées en-dehors du giron de l'AGPB.

1.1.3. L'agent technique et le financement conditionnel, instruments de la modernisation agricole

L'agent technique de village-témoin est salarié de l'AGPB mais il est placé dans chacun des départements concernés sous la responsabilité du Directeur des Services agricoles et du Président de la Chambre d'agriculture. Sa qualité première est d'être « au contact permanent avec l'agriculteur »³⁶⁶. Il est chargé d'étudier les exploitations des adhérents, puis il doit indiquer aux agriculteurs les améliorations à réaliser, les conseiller individuellement ainsi que leurs coopératives dans l'exécution des techniques nouvelles, contrôler l'utilisation des encouragements en argent ou en nature, et mesurer la rentabilité des différentes techniques. Il se doit d'inspirer confiance aux exploitants, grâce à son expérience pratique et non en raison de ses seules connaissances théoriques.

364 3426W 212, Dumont R., *Saint-Didier de la Tour dans les « Terres froides » de l'Isère*, 1952, 6 p.

365 « L'AGPB va alors développer une capacité de production de références techniques dans le domaine des céréales et des fourrages qui lui permettra d'influer de manière significative sur les modèles techniques proposés par les conseillers agricoles. » Pesche, D., « Fondement et mécanismes... », *op. cit.*, p. 72.

366 Le directeur de l'AGPB valorise le rôle de l'agent technique : « si je n'avais pas trop peur d'insister, je dirais même que l'agent technique me semble encore plus utile que l'aide financière. » Menesson, M., « Les premiers villages-témoins... », *op. cit.*, p. 9-10.

De surcroît, ses employeurs lui demandent de faire preuve de tact et de bien connaître le milieu dans lequel il évolue afin de se faire adopter des agriculteurs³⁶⁷. René Dumont va encore plus loin en assimilant l'agent technique à un « *agronome moderne [qui] ne doit pas être seulement un conseiller de bureau, un conférencier, moins encore l'homme des Commissions et des Statistiques. Il doit être déchargé des tâches économiques et administratives pour pouvoir se rendre le plus possible aux champs, aux prises avec la réalité, avec des problèmes individuels, où la responsabilité du conseil l'engage directement - ce qui l'inclinera parfois à la modestie* »³⁶⁸. Il dénonce ici toute tentative d'assimiler l'agent technique de village-témoin à un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, et veut plutôt voir en lui une incarnation de la Science agronomique³⁶⁹. Parlant au nom de l'AGPB, Pierre Hallé voit lui l'agent technique comme « *un moniteur connaissant bien la pratique et capable d'inspirer confiance aux exploitants* »³⁷⁰. L'emploi de ce terme de moniteur renvoie à l'univers des Maisons Familiales Rurales qui se structurent au même moment, dans lesquelles les enseignants sont désignés par ce titre³⁷¹. À la lecture de ces définitions concurrentes, l'agent technique de village-témoin apparaît comme une fonction-objet au même titre que la paysannerie a pu apparaître comme une classe-objet : elle n'est pas définie pour elle-même et par elle-même, mais toujours de l'extérieur, en fonction des projections des institutions ou des individus qui cherchent à imposer le sens de son existence, affirmant au passage leur légitimité à exercer un pouvoir sur l'objet en question³⁷². Un principe commun traverse l'ensemble de ces énoncés : la nécessaire, et inédite, proximité entre le conseiller et l'agriculteur, non seulement en augmentant la fréquence des contacts, mais plus encore, « [en forçant] *le vulgarisateur à s'approcher davantage de ceux pour qui la vulgarisation est faite* »³⁷³. Cette formule résume bien l'importance du dispositif : l'agent technique doit être placé dans une situation qui l'oblige à nouer des relations qui dépassent largement le cadre de l'enseignement et de la diffusion des connaissances. De manière symétrique, il est nécessaire d'inciter les agriculteurs à suivre à ses recommandations.

C'est le second volet clairement innovant du programme village-témoin : la mise à

367 Couillens, M., « Le village-pilote de Baumarchès..., *op. cit.*, p. 529.

368 Dumont, R., « Une idée féconde. Le village-pilote » in *Productivité française*, n° 5, mai 1952, p. 46.

369 « Éveillés par les résultats obtenus, les paysans de la commune, et, à un moindre degré, des environs, sont désormais plus faciles à convaincre, plus réceptifs aux données raisonnables de la Science Agronomique. Pour ce faire, il a fallu que celle-ci, sous la forme des techniciens, prenne le chemin du village, aille sur place étudier les problèmes concrets posés par chaque exploitation, fasse des propositions précises, immédiatement et économiquement applicables, adaptées aux différentes situations. » *Ibid.*

370 Hallé, P., « L'action technique..., *op. cit.*, p. 11.

371 Le chapitre 4 revient sur l'importance des MFR dans la formation des premiers conseillers agricoles.

372 Bourdieu, P., « La paysannerie, une classe objet », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, novembre 1977, p. 2-5.

373 Menesson, M., « Les premiers villages-témoins..., *op. cit.*, p. 9.

disposition des agriculteurs de subventions et de facilités de crédits *à condition* qu'ils s'engagent à suivre les directives de l'agent technique. Si le programme encourage financièrement des investissements qui sont normalement hors de portée des ressources propres des agriculteurs, la conditionnalité de l'attribution des aides doit assurer la participation effective des agriculteurs aux opérations de vulgarisation, et de là, leur adhésion au projet modernisateur. La démonstration de l'intérêt du progrès technique n'a de sens que si les agriculteurs sont convaincus de la rentabilité de la démarche et acceptent en conséquence d'emprunter les fonds nécessaires à la transformation de leur exploitation. La conversion des agriculteurs à la logique de l'investissement financier est ainsi un des objectifs majeurs du programme³⁷⁴. C'est notamment l'Angleterre qui sert de point de référence à cette innovation que constitue l'aide technique et financière conditionnelle³⁷⁵. Le gouvernement britannique a en effet établi dès 1943 un programme de mise en valeur de ses *marginal lands*, par le biais de projets d'amélioration agricole qui, s'ils obtiennent l'agrément des services techniques, sont financés par l'État à raison de la moitié de leur montant total. Dans ce système, « *l'aide spéciale est réservée à qui modernise, au lieu d'être répartie même à qui s'endort, comme dans le cas du prix différentiel* »³⁷⁶. Le village-témoin peut être considéré comme pilote non seulement du fait des méthodes culturales que le technicien préconise, destinées à être imitées par les communes et les régions voisines, mais aussi parce qu'il constitue un dispositif inédit pour accroître la productivité agricole des régions qui ne sont pas encore engagées dans la voie du progrès technique. Il combine une aide matérielle effective, avec la présence permanente d'un technicien aux côtés des agriculteurs, tout en suspendant le paiement des aides à l'exécution des améliorations conseillées par l'agent technique, sous le contrôle de la Direction des Services agricoles et de la Chambre d'agriculture. L'objectif est d'instituer le « climat de productivité » dont les missions de productivité ne cessent de louer les vertus à leur retour des États-Unis ou d'Europe du Nord³⁷⁷.

En dépit des difficultés rencontrées sur le terrain, dont l'histoire du village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour donne un aperçu, l'AGPB persuade rapidement la FNSEA de la nécessité d'étendre les villages-témoins à des zones plus nombreuses et plus étendues. Pierre Hallé, le Secrétaire général de l'AGPB, est alors également directeur du Comité de coordination des

374 Selon les vues du directeur de l'AGPB, « il y aura un très gros effort à faire pour amener les agriculteurs à se servir du crédit ». *Ibid.*, p. 9.

375 Mais pas uniquement. Lors de sa mission aux États-Unis en juillet 1952, le Président de la Caisse Nationale de Crédit Agricole André Cramois se montre lui aussi très intéressé par les formules de prêts conditionnels qu'il semble découvrir alors et dont il propose de généraliser l'usage en France. Voir Cramois, A., *Le crédit à l'agriculture aux États-Unis*, Paris, 1954.

376 Dumont, R., « Une idée féconde... », *op. cit.*, p. 42.

377 « Outre les capitaux, il faut fournir à notre population agricole, sensiblement moins évoluée et moins instruite que la britannique, un désir de progrès qu'elle ne possède pas toujours, et un sérieux encadrement technique. » *Ibid.*, p. 42.

Associations spécialisées (CCAS) au sein de la FNSEA, position stratégique car ce comité est le véritable lieu de débat et d'élaboration de la politique économique de l'ensemble du syndicat³⁷⁸. Pour contrer les réticences des notables traditionnels, l'AGPB s'appuie sur une nouvelle génération de syndicalistes formés à la JAC, représentants des régions de petites et moyennes exploitations souvent tournées vers la production de lait³⁷⁹. Sous son égide, le Comité établit un programme prévoyant la création de cent-quarante villages-témoins, ce qui nécessite un soutien conséquent de l'État en subventions et en prêts. Derrière ce projet se tient un véritable fantasme de transformation civilisationnelle du monde agricole, ce qu'exprime très explicitement le directeur de l'AGPB lors d'un premier bilan sur les villages-témoins : « *par beaucoup de côtés d'ailleurs cette œuvre – et cela ne doit choquer personne – s'apparente un peu à de la colonisation. Dans certaines régions il faut, en effet, remettre en route bien des pratiques essentielles qui ont été abandonnées peu à peu.* »³⁸⁰ La franchise de cette déclaration, et l'indéniable violence symbolique qu'elle véhicule, ne sont pas conformes au discours des organisations professionnelles agricoles sur la vulgarisation. Prononcée dans l'entre-soi d'une revue scientifique ruraliste, elle renvoie à un univers d'ingénieurs agronomes qui n'ont que peu d'affinités avec le monde paysan, mais qui sont bien obligés de composer avec les anciennes structures syndicales et consulaires de l'agriculture s'ils ne veulent pas voir leurs projets assimilés à ceux de leurs homologues de l'administration, toujours suspects de se livrer à des ingérences dans les affaires d'un monde agricole qui leur serait complètement étranger³⁸¹.

Bien qu'elle implique « l'administration » et la « profession » en tant que caution de l'opération et instances de contrôle, la création des villages-témoins apparaît surtout comme une manifestation de l'affirmation du nouveau rôle que l'AGPB entend jouer en matière de politique agricole. L'agent technique est ainsi salarié de l'AGPB, au service des agriculteurs adhérents, placé sous la responsabilité conjointe des services du ministère de l'Agriculture et des organisations professionnelles à vocation générale. Il doit suivre en permanence les adhérents de son secteur pour

378 Pesche, D., « Fondement et mécanismes... », *op. cit.*, p. 74.

379 Dans ses mémoires Jean Pinchon évoque les liens d'amitié que nouent les ingénieurs et dirigeants de l'AGPB comme lui-même ou le Président Jean Deleau, avec de jeunes figures du syndicalisme comme le Savoyard Lucien Biset ou les Isérois Albert Genin et Fréjus Michon. Voir Pinchon, J., *Mémoires d'un paysan...*, *op. cit.*, p. 43-44. Pour une analyse politique de ce renouveau du syndicalisme agricole marqué par l'ascension de responsables issus des régions en pleine intensification laitière, voir Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle...*, *op. cit.*

380 Menesson, M., « Les premiers villages-témoins... », *op. cit.*, p. 10.

381 Sans tomber dans la sur-interprétation d'un élément de langage somme toute isolé, il faut tout de même souligner la filiation de ce discours avec celui que peuvent tenir certains ingénieurs forestiers dans les régions de montagne. Pour une analyse de la circulation des savoirs forestiers entre les Alpes et l'Algérie coloniale, on se reportera aux travaux en cours de Nicolas Krautberger (LARHRA, Université de Grenoble). Dans une perspective plus large et plus littéraire, voir Dufour, F., *De l'idéologie coloniale à celle du développement : une analyse du discours France-Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2010, 276 p.

les assister dans la conduite de leurs exploitations, lesquels sont encouragés à coopérer au vu des moyens techniques et financiers que l'agent peut débloquent. L'expérience dessine une alternative possible à l'opposition frontale entre le fonctionnaire des Services agricoles assimilé à un enseignant, et l'ingénieur des premiers CETA, qui occupe un rôle similaire à celui des employés des bureaux d'études de l'industrie. L'agent technique de village-témoin ouvre une nouvelle voie, refusant de trancher entre l'affiliation totale et l'autonomie complète, maintenant cette ambivalence afin de pouvoir mobiliser l'un ou l'autre de ces styles en fonction des besoins de la situation.

1.2. « Monter dans le train du Progrès » : l'expérience des Centres d'Études Techniques Agricoles de « petites cultures »

1.2.1. La création des CETA de « petites cultures » portée par « la révolution fourragère »

Le projet initial du CETA du Mantais, consistant pour de petits groupes d'agriculteurs de pointe à mettre une partie de leurs moyens en commun afin de salarier un ingénieur qui puisse organiser un bureau d'études interne au groupe, est au départ imité uniquement dans régions de grandes cultures. Mais en décembre 1949, à l'initiative de Johannès Deplaudé, responsable national de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) avant la guerre, des petits exploitants de la Loire décident de créer leur propre groupe, le CETA de la Vallée du Gier, après avoir convaincu l'ingénieur des CETA du Bassin Parisien, Jean-François Breton, d'accepter de les suivre dans leur démarche³⁸². Ce premier CETA créé en région de « petites cultures » se démarque de ses prédécesseurs par le souci affiché de lier la formation technique à la « formation humaine » des agriculteurs, infléchissant la méthode CETA initiale qui faisait déjà du groupe l'instance de réflexion et de décision, dans le sens du projet de l'Action catholique visant la promotion sociale du monde rural³⁸³. En 1951, les vingt-cinq CETA officiellement constitués, dont trois de « petites cultures », se regroupent dans la Fédération Nationale des CETA (FNCETA) qui assure la diffusion des études techniques réalisées dans les différents groupes, et prend en charge l'organisation des voyages d'études. Le ministre de

382 Archives privées Charles Jaunet, HST FN A 1944-50, 3 p. Charles Jaunet est un ancien ingénieur régional de la FNCETA qui a conservé de nombreuses archives de son activité professionnelle, et réalisé de courtes synthèses historiques, notamment pour répondre aux sollicitations des retraités des organisations agricoles.

383 Houssel, J.-P., « Des débuts de la révolution fourragère dans le lyonnais à la modernisation en petite culture », in Géocarrefour, [en ligne], vol. 81/4, 2006, mis en ligne le 1^{er} février 2008, URL : <http://geocarrefour.revues.org/1684>, consulté le 9 septembre 2011.

l'Agriculture Pierre Pfmilin et le commissaire général à la Productivité Gabriel Ardant accordent leur soutien à cette initiative, ce qui permet au CETA de la Vallée du Gier de disposer de subventions publiques pour financer un technicien³⁸⁴. Le développement des CETA de « petites cultures » est en effet rendu difficile par le manque de moyens des adhérents³⁸⁵.

Mais une initiative au départ étrangère à ce mouvement favorise l'essor des CETA de « petites cultures » : la « révolution fourragère ». L'intérêt pour les techniques de production fourragère est déjà manifeste durant l'entre-deux-guerres, dans le monde de la recherche comme dans les organisations professionnelles agricoles³⁸⁶. L'agronome René Dumont joue ici un rôle décisif, de par sa position institutionnelle, son activité, et l'*aura* qu'il conquiert. Diplômé de l'Institut national d'agronomie coloniale, reconnu pour son approche globale et comparative des problèmes ruraux, il est, à partir de décembre 1945, conseiller agricole au Commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement³⁸⁷. Il assure la direction pratique des travaux de la section agricole du Plan Monnet et publie à cette occasion un ouvrage intitulé *Le Problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement*, dans lequel il fait part de sa conception moderniste et volontariste de la politique agricole à mener³⁸⁸. C'est dans cette optique qu'il publie en 1948 un article intitulé « la nécessaire intensification fourragère » dans lequel il développe l'argumentation qui fait de ce problème *a priori* exclusivement technique et sectoriel un enjeu socio-économique incontournable de portée nationale³⁸⁹. Alors que l'élevage était jusque là considéré comme une source de fumier à épandre permettant d'obtenir de bons rendements céréaliers³⁹⁰, c'est l'augmentation de la production animale à destination de la consommation humaine qui est à présent explicitement visée, le changement des habitudes alimentaires justifiant

384 Braun, A., *La Promotion sociale en agriculture*, Paris, Cujas, 1965, p. 63-64.

385 Dans le Queyras, la Direction des Services agricoles tente d'impulser directement la création d'un CETA, ce qui ne manque pas de générer ultérieurement des tensions avec la FNCETA.

386 L'augmentation des surfaces consacrées aux prairies artificielles est sensible dès la seconde moitié du 19^e siècle, liée à la croissance de l'élevage. Voir Barral, P., *Le département de l'Isère sous la III^e République...*, *op. cit.*, p. 108. A partir du milieu des années 1920, quatre chercheurs contribuent à réorienter de manière décisive l'ancienne approche des agronomes : Léon Der Katchadourian, directeur d'un centre d'expérimentation en Moselle, Louis Hédin, spécialiste de la botanique des prairies, René Dumont qui devient l'agronome incontournable de l'Après-guerre, et André Voisin qui se démarque par son approche systémique de la production et sa mise en garde contre l'épuisement des sols. Voir Salette J., « Introduction » in *La révolution fourragère : 50 ans après. Contribution à l'histoire des idées* / ed. Salette J., Paris, Académie d'Agriculture, 2005, pp. 2-3. La thématique de la production fourragère est abordée plusieurs fois au cours des sessions de la Chambre d'agriculture dans les années 1930. Voir AD 38, 139M34, Procès-verbaux des sessions ordinaires de la Chambre d'agriculture de l'Isère, du 15 décembre 1933 et du 9 janvier 1934.

387 Séjeau, W., « René Dumont agronome », in *Ruralia*, n°15, 2004, mis en ligne le 1 juillet 2008, URL : <http://ruralia.revues.org/document1027.html>, consulté le 5 janvier 2010.

388 Dumont R., *Le Problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement*, Paris, Les Éditions Nouvelles, 1946, 382 p.

389 Dumont, R., « La nécessaire intensification fourragère », in *Bulletin Techniques d'Information à destination des Ingénieurs des Services Agricoles*, n°35 spécial Fourrages, décembre 1948, p. 599-604.

390 Frémont A., « Les techniques de production fourragère dans les pays de la zone tempérée », in *Annales de Géographie*, Volume 73, n°397, 1964, p. 261.

l'intensification fourragère³⁹¹. Pour René Dumont, le respect des objectifs fixés par le Plan pour 1952 passe par le retournement d'un minimum de deux millions d'hectares de prairies naturelles, l'utilisation généralisée des engrais azotés, l'achat de machines adaptées³⁹². Il suit ici le modèle anglais du *ley-farming*, mis en place durant la Seconde Guerre Mondiale, introduit la culture rationnelle et régulière des prairies temporaires dans l'assolement, permettant de doubler ou tripler la production fourragère de l'acre de terre par l'emploi de semences sélectionnées (Ray-grass notamment) et d'accroître d'autant la production de fumier à la ferme³⁹³. Ce modèle technique sert de base aux publications des promoteurs de la révolution fourragère en France : le retournement des anciennes prairies permanentes pour semer des prairies temporaires composées de variétés sélectionnées (mélange de légumineuses et de graminées), s'impose pour la plupart des auteurs comme un procédé incontournable, aussi bien pour son efficacité agronomique immédiate que pour sa dimension spectaculaire et symbolique.

René Dumont fait un pas de plus en posant le problème de la diffusion de ces nouvelles pratiques : « *La supériorité de la prairie temporaire n'est vraie que si elle est bien semée, fumée et exploitée ; c'est un art plus savant que la conduite d'une prairie permanente qu'il nous faut apprendre* »³⁹⁴. Devenant partie intégrante du problème, cette question de l'apprentissage marque une reconfiguration cruciale des savoirs agronomiques collectés, en les inscrivant non plus dans la logique d'une prescription théorique mais dans celle d'une révolution des pratiques. En 1948, Pierre Chazal, délégué de l'Association de Propagande des Engrais Phosphatés (APEP) et technicien de la Fédération des Producteurs de Lait du Bassin Lyonnais, prend contact avec René Dumont après avoir lu ses articles dans le Figaro Agricole, et lui propose d'effectuer des essais sur des parcelles appartenant aux coopérateurs qui sont ses employeurs³⁹⁵. La constitution du CETA des Monts du Lyonnais en décembre 1952 puis celle du CETA de Communay en mars 1953 amplifient considérablement l'audience des expérimentations de Pierre Chazal. Ce dernier trouve là un cadre idéal pour poursuivre son travail de recherche, diffuser les résultats obtenus, et faire la preuve

391 Bailly P., « Avant-propos », in *Bulletin Techniques d'Information à destination des Ingénieurs des Services Agricoles*, n°35 spécial Fourrages, décembre 1948, p. 597.

392 René Dumont a un indéniable sens de la formule : « La parole n'est plus à la médecine de l'engrais mais à la chirurgie du labour ». Voir Dumont R., « La nécessaire intensification... », *op. cit.*, p. 600.

393 Bailly P., « Avant-propos », *op. cit.* p. 598. Encore en amont, il faut évoquer le système mis en place en Allemagne pendant la Première Guerre Mondiale, la méthode Warmbold (ou Warmbold-Hohenheim), qui recherche l'intensification de l'usage des pâturages. Elle se base sur une division du troupeau en fonction des besoins nutritifs estimés pour chaque animal, chaque groupe étant amené à effectuer des rotations rapides et régulières sur des parcelles elles-mêmes subdivisées en unités plus petites. Aux yeux des ingénieurs français, cette forme de pâturage rationné apparaît comme un progrès notable par rapport au système traditionnel de pâturage extensif mais elle présente un caractère trop rigide et pas assez global. Comme l'exprime Pierre Chazal, collaborateur de René Dumont, « il ne peut être question d'édifier un système rationnel de production fourragère sur une méthode de pâturage ». Voir Chazal P., *Serai-je encore agriculteur demain ?*, Paris, Le Journal de la France agricole, 1964, p. 12.

394 *Ibid.*, p. 602.

395 Houssel J.-P., « Des débuts de la... », *op. cit.*

directe des résultats spectaculaires obtenus par application de sa méthode. Le CETA de Communay devient le foyer de la « révolution fourragère », et le symbole de la réussite du mouvement des CETA de « petites cultures », démontrant la capacité des petites et moyennes exploitations familiales laitières à s'engager dans « la voie du Progrès », pour reprendre la terminologie de l'époque³⁹⁶.

Les publications constituent un vecteur important de diffusion de la « révolution fourragère », les livres de Pierre Chazal étant par exemple des succès d'édition³⁹⁷. Mais ce sont les groupements techniques d'agriculteurs qui constituent le meilleur moyen de faire connaître, les zones-témoins, évoquées dans la suite de ce chapitre, et les CETA dont le nombre connaît une croissance rapide en l'espace de quelques années³⁹⁸. On compte quatre-vingt-dix CETA en 1954, deux cents cinquante-six en 1956, six cents soixante-dix-neuf en 1959³⁹⁹. Cette multiplication rapide des CETA, Paul Houée parle de « vague », a surpris aussi bien l'administration que les organisations professionnelles agricoles. Bien qu'ils n'aient pas été contraints par un cadre normatif rigide, les groupements ont adopté la même formule : un nombre limité d'agriculteurs (de dix à vingt), une région agricole restreinte, des études en vue de l'amélioration des conditions de vie, de travail et de production⁴⁰⁰. Entre les organismes de recherche et la vulgarisation telle que la pratiquait les Services agricoles, le CETA crée une nouvelle forme dans laquelle les agriculteurs sont responsables des actions techniques qu'ils entreprennent. La FNCETA définit les membres des groupements comme des « agriculteurs passionnés par l'amélioration technique », prêts à se réunir au moins mensuellement pour discuter des problèmes pratiques que chacun rencontre et entreprendre des essais⁴⁰¹. Les activités des groupements sont largement plus diversifiées que la seule recherche de l'intensification de la production fourragère, mais celle-ci constitue un point de

396 Jean-Pierre Houssel dispose d'une copie d'un film réalisé sur le CETA de Communay pour en exposer les mérites et en diffuser le modèle sur le plan national. Nous regrettons aujourd'hui de ne pas avoir pris le temps de le contacter.

397 Il s'écoule vingt-quatre mille exemplaires, en plusieurs éditions, de son ouvrage de référence, *La nécessaire révolution fourragère et l'expérience lyonnaise*. Voir Houssel J.-P., « Des débuts de la... », *op. cit.*

398 La « révolution fourragère » fait notamment l'objet de publications dans les bulletins locaux à destination des adhérents des zones-témoins. Voir par exemple AD 38, 3426W211, Groupement de productivité agricole du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°7, juillet 1953. Elle est même au cœur des préoccupations de la zone-témoin des Monts du Lyonnais, liée à l'organisation du premier CETA d'éleveurs laitiers du même nom, voir Gratier de Saint-Louis, R., « “ Les vaches du progrès ”. Révolution fourragère et zone-témoin dans la montagne beaujolaise (1950-1970) », in *Ruralia* [En ligne], n° 10/11, 2002, mis en ligne le 10 juillet 2006, consulté le 23 septembre 2011, URL : <http://ruralia.revues.org/297>

399 Les chiffres sont repris de l'ouvrage de Paul Houée, *Les étapes du développement rural, t. 2 : la révolution contemporaine*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions Ouvrières, 1972, p. 50. Le modèle des CETA se diffuse même à l'étranger avec la première création d'un CETA belge en 1953, suisse en 1954, argentin en 1958, puis portugais, chilien, brésilien et uruguayen au début des années 1960. A l'apogée du mouvement, on comptera près d'une centaine de groupes à l'étranger. Voir Archives privées Charles Jaunet, HST FN B 1950, p. 1-2.

400 Éditorial « Zone-témoin et CETA », in *Bulletin de la FNCETA*, n° 5, mai-juin 1953, p. 1.

401 *Ibid.* Dans le même temps, la FNCETA se structure en se dotant de services spécialisés : bâtiments et machinisme (1953), comptabilité et gestion, agronomie, élevage, nouvelles des marchés, viticulture, arboriculture et maraîchage, féminin (1959), bulletin des CETA. Voir Archives privées Charles Jaunet, HST FN B 1950, p. 2.

départ incontournable dans les régions d'élevage, où les petites et moyennes exploitations familiales restent largement dominantes.

1.2.2. L'exemple du CETA de Chambéry-Nord

Fondé en 1954 par des exploitants installés près de Chambéry, le premier CETA savoyard se divise ensuite en deux groupes distincts, Nord et Sud, pour respecter la limitation du nombre d'adhérents⁴⁰². Dans un questionnaire sur les orientations à prendre au sein du groupement, les adhérents se montrent conscients d'appartenir à une élite et envisagent de créer un groupe de vulgarisation en parallèle du CETA, afin de développer d'autres régions qui sans cela risqueraient de « *végéter trop longtemps* ». La consultation des compte-rendus de réunion indique que les membres du CETA Chambéry-Nord se sont réunis huit fois au cours de l'année 1956, dont une fois avec leurs homologues du Sud. Gilbert Delaunay, alors salarié de la Chambre d'agriculture pour les trois quarts de son temps de travail a été mis à contribution pour divers exposés. D'autres intervenants, ingénieurs agronomes spécialisés, ont été sollicités, en fonction de leur domaine de compétences, pour traiter leur sujet de prédilection (prairies artificielles, alimentation du bétail). Enfin, un voyage d'études dans le département voisin de la Haute-Savoie a été organisé, et les membres du CETA ont réalisé des commandes groupées de scories potassiques. Les années suivantes ne marquent pas de modifications notables, avec des réunions régulières et des interventions d'ingénieurs de grandes firmes comme les Potasses d'Alsace ou Saint-Gobain.

Les moyens dont dispose le CETA sont très limités mais il semble que les échanges entre les membres créent une véritable solidarité, en témoigne le chantier collectif entrepris chez un des agriculteurs traversant une période difficile. Et Gilbert Delaunay, qui tient le rôle d'ingénieur de CETA, n'est pas un simple consultant. Il entend être un véritable compagnon de route en accompagnant les réalisations de différents agriculteurs⁴⁰³. Son rôle de référent apparaît au détour de fragments de correspondance dans lesquels son avis est sollicité soit pour la création d'un nouveau CETA, soit pour qu'il valide la forme d'un compte-rendu de réunion. Les méthodes de travail novatrices créent une complicité entre les membres du CETA et l'ingénieur, qui ont souvent le même âge, les mêmes « préoccupations spirituelles », c'est-à-dire une certaine affinité avec l'Action

402 Archives de la Chambre d'agriculture de la Savoie (ACA 73), Archives des CETA (1954-1964). Ce sont principalement des convocations à des réunions et des échanges de correspondance qui ont été conservés.

403 Dans son récit de cet épisode, Gilbert Delaunay souligne combien il était plaisant pour lui de travailler avec ces jeunes agriculteurs qui étaient « demandeurs ». Entretien de l'auteur avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*, [22'-23']. Voir en annexes la courte fiche biographique consacrée à Gilbert Delaunay (Annexe XXIV).

catholique, et qui affrontent ensemble les marques de désapprobation de l'ancienne génération d'agriculteurs⁴⁰⁴. Certaines réalisations deviennent exemplaires, notamment une prairie temporaire, réalisée sur les conseils de l'ingénieur Pierre Chazal, qui est visitée par de nombreux agriculteurs intéressés par la « révolution fourragère »⁴⁰⁵. La dimension symbolique de cette prairie temporaire est indéniable. Il s'agit en effet de profondément remettre en cause les cadres de perception traditionnellement associés à la culture herbagère dans les sociétés paysannes. Cet effet de rupture est très clairement recherché par les techniciens qui en font la condition d'une véritable intégration des changements proposés dans les pratiques quotidiennes des agriculteurs.

Cette stratégie de la rupture se traduit notamment par une instrumentalisation du schème de séparation naturel/artificiel. Un des procédés les plus employés consiste à établir une analogie entre la fenaison des prairies permanentes et la cueillette préhistorique : « *Du stade de la cueillette à la culture de l'herbe* »⁴⁰⁶ ; « *Sans franchir cette étape décisive, nous en restons au stade de la "cueillette" comme les hommes primitifs* »⁴⁰⁷ ; « *Le sol sans travail nous rapproche du stade de la « cueillette » [mot souligné par l'auteur], qui précède l'agriculture, quand l'homme se contentait du ramassage des productions spontanées, toujours insuffisantes* »⁴⁰⁸. Ce déplacement de la ligne de démarcation entre nature et culture provoque un discrédit des méthodes traditionnelles⁴⁰⁹. Les paysans réfractaires sont renvoyés à l'état de nature, hors du temps de l'histoire, ou du moins leurs pratiques sont elles assimilés à celles des « hommes primitifs ». Et paradoxalement, il permet de renvoyer le retournement des prairies à une simple extension des principes de bonne culture, euphémisant ainsi dans le même mouvement la violence du propos.

404 Gilbert Delaunay raconte que le propre des CETA était de se réunir sur le terrain, pratiquement jamais en salle, et toujours en semaine, ce qui leur avait valu l'accusation de « se balader » de la part du père d'un des adhérents. *Ibid.*

405 *Ibid.*

406 Chazal, P., *Guide pratique...*, *op. cit.*, [légende de la photo de couverture]

407 AD 38, 3426W211, Groupement de productivité agricole du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°7, juillet 1953.

408 Dumont R., « La nécessaire intensification... », *op. cit.*, p. 600.

409 Bien qu'elle suppose dans la plupart des milieux une forte anthropisation, la prairie permanente est renvoyée du côté de la prairie « naturelle » par opposition à une prairie temporaire et artificielle se situant du côté du progrès technique et du sens de l'histoire. Frémont A., « Les techniques... », *op. cit.*, p. 266.

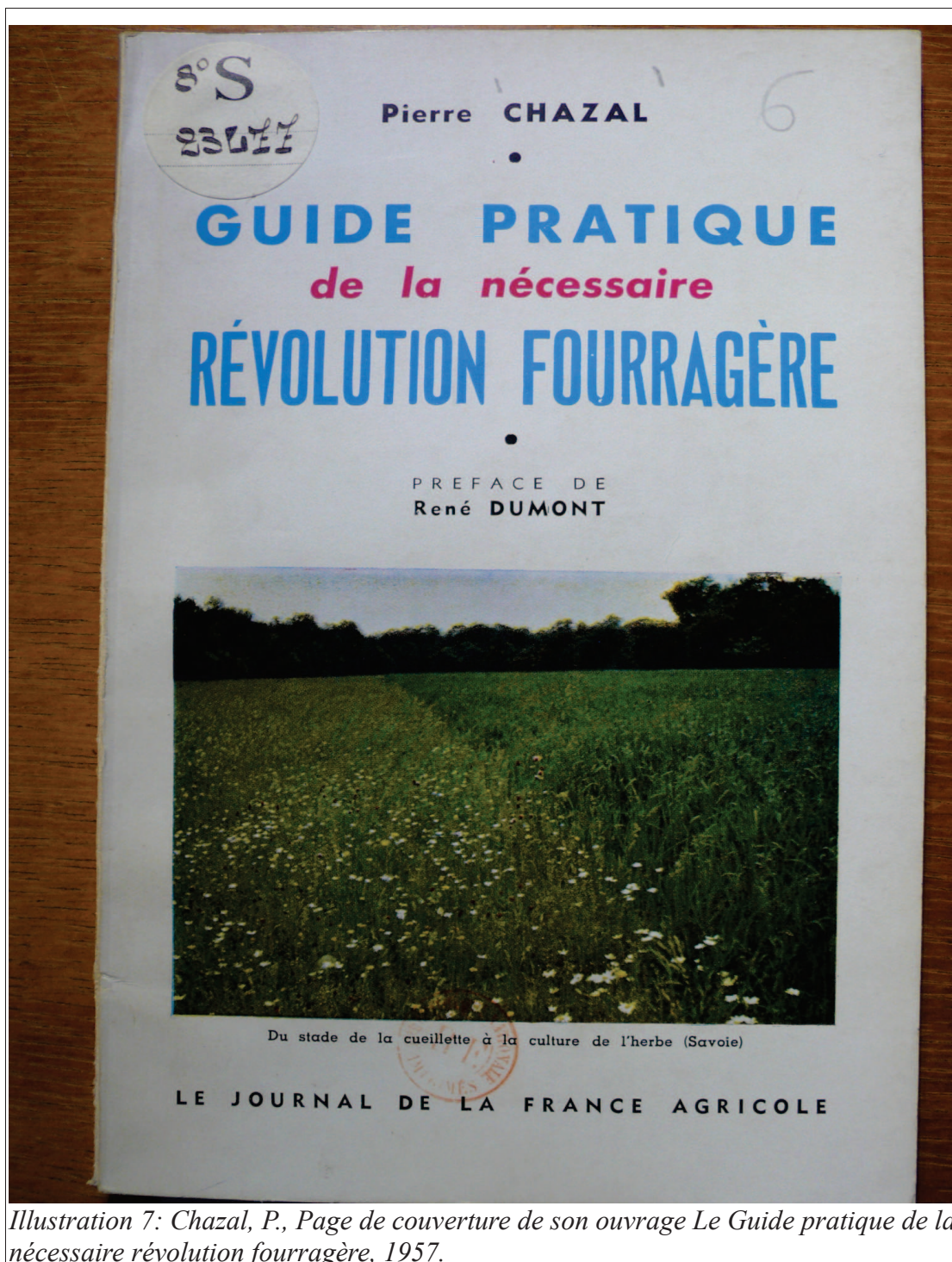


Illustration 7: Chazal, P., Page de couverture de son ouvrage Le Guide pratique de la nécessaire révolution fourragère, 1957.

Le type de culture envisagé nécessite alors un nouveau quadrillage de l'espace et du temps, plus serré et plus régulier. La révolution fourragère transforme profondément le rapport à la terre et à la flore. La prairie temporaire doit se composer de variétés sélectionnées et privilégier les mélanges binaires (une graminée et une légumineuse). Sur le plan temporel, le pâturage fractionné impose une accélération de la fréquence des déplacements de bétail donc de manipulations des

parcs. La mise en place de prairies artificielles vise explicitement à supprimer toute rupture dans l'approvisionnement en nourriture et même toute variation saisonnière dans la qualité nutritive de l'alimentation. L'imposition de ces nouveaux cadres spatio-temporels doit inciter les agriculteurs eux-mêmes à reconnaître le caractère insuffisant du « *sens du foin* »⁴¹⁰, auquel le projet modernisateur entend substituer l'intensification contrôlée de la production fourragère. Le point de fuite de cette logique de l'intégration aux circuits commerciaux globaux conduit alors à envisager « *la suppression du pâturage (ou zero-grazing) et l'alimentation des bêtes en stabulation libre sur de l'ensilage ou du fourrage vert, avec mécanisation complète de la récolte, du transport et du service, pour le maximum de rendement et de productivité, [qui] achèvent de transformer la chaîne d'élevage en usine à viande ou à lait* »⁴¹¹. La force des CETA de « petites cultures » est de combiner cette recherche de technicité qui tend vers une intensification toujours plus poussée, voire une industrialisation de la production, avec une méthode de travail qui valorise la vie en groupe, la solidarité entre agriculteurs, leur capacité à s'approprier collectivement le projet modernisateur.

Après 1956, les CETA se multiplient dans le département de la Savoie, principalement dans les zones de plaine ou les fonds de vallée. Certains se spécialisent en fonction de production localement dominante comme le tabac ou les arbres fruitiers, et un premier Centre d'Études Techniques Ménagères Agricoles est également fondé dans l'Avant-Pays savoyard. Pour suivre les travaux de ces différents groupes qui n'ont pas les moyens de salarier un employé, deux ingénieurs sont bientôt embauchés au niveau de la Chambre d'agriculture, un instituteur agricole est également mis à contribution, ainsi qu'une directrice d'école ménagère. Les CETA perdent alors en autonomie ce qu'ils gagnent en assurance de pouvoir bénéficier des conseils d'un ingénieur. Ces collaborations multiples font au passage relativiser les oppositions entre organisations sur le plan national. Ce sont souvent les mêmes hommes que l'on retrouve, les militants du progrès technique agricole n'étant pas si nombreux dans un département de petites exploitations peu modernisées comme la Savoie.

1.2.3. L'héritage de la Jeunesse Agricole Catholique : l'ingénieur au service des adhérents du CETA

La nouvelle dynamique professionnelle portée par les CETA est largement adossée à la dynamique sociale plus large incarnée par la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), dont l'influence

410 AD 38, 139M63, Richard H., Communication lors de la Journée « Herbe et montagne », Grenoble, 29 avril 1954.

411 Frémont A., « Les techniques... », *op. cit.*, p. 280.

déterminante sur la modernisation rurale a été maintes fois soulignée⁴¹². Gordon Wright affirme d'ailleurs que la création du premier CETA de petites cultures dans la Loire a été le fruit d'une idée d'un rédacteur du journal agricole de la JAC ayant rendu visite à Bernard Poullain⁴¹³. Les jacistes ont souvent été les premiers adhérents des CETA, bien que ces groupements ne constituent pas à proprement parler une extension de l'Action catholique⁴¹⁴. Dans les régions de petites cultures et d'élevage, les CETA ont opéré une hybridation entre leur vocation technique initiale de bureau d'études pour les exploitations en pointe d'une région donnée, et le projet plus global de la JAC d'une promotion sociale collective du monde rural. Il n'existe pas de réelle contradiction entre les deux mouvements car « *la JAC-JACF semble avoir davantage opéré dans le sens d'une promotion collective au service de l'action individuelle, qui a pu être portée par la notion d'« épanouissement », que dans le sens d'une promotion individuelle au service d'une action collective* »⁴¹⁵. Les CETA ont conservé de la JAC une pédagogie basée sur l'observation, et la nécessité pour chaque membre de prendre des responsabilités au niveau du groupe, avec l'idée plus générale que les paysans puissent « prendre leur destin en main » dans tous les domaines les concernant, la technique ne faisant pas exception à cette règle.

Les commandements de la « méthode CETA » sont homologues à ceux de la pédagogie diffusée par l'Action catholique : «

- *On travaille mieux à quinze qu'à deux ou cinquante*
- *Une réunion de CETA a lieu plutôt dans un champ que dans une salle de mairie.*

412 Armand Braun parle de « ferment de la métamorphose du monde rural » quand Paul Houée parle lui d'une « inspiratrice du développement rural ». Braun, A., *La promotion..., op. cit.*, p. 47-54 ; Houée, P., *Les étapes..., op. cit.*, p. 7-20. L'étude complète la plus récente est certainement la thèse de Vincent Flauraud. Flauraud, V., *La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) : des années 1930 aux années 1960*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Chastagneret, G., Université de Provence, 3 vol., 2003, 705 p. Voir aussi la thèse classique de Marie-Josèphe Durupt : *Les Mouvements d'Action catholique, facteur d'évolution du monde rural*, thèse de sciences politiques sous la direction de René Rémond, Paris, 1963, 2 vol., 413 et 165 p. ; ainsi que l'étude régionale très éclairante de Jean-Pierre Houssel, « Pour une étude de l'héritage actuel de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) dans la modernisation des campagnes de la région Rhône-Alpes », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n° 4, 1986, p. 461-475.

413 Wright, G., *La révolution rurale..., op. cit.*, p. 221.

414 Dans son étude sur les Monts du Lyonnais, Jean-Pierre Houssel note que « la carte des CETA laitiers reproduit pour l'essentiel celle des fiefs de la JAC, car la plupart des responsables et des membres en sont issus. Les points forts se situent au niveau des pays montagneux de petites exploitations qui correspondent aux pays de chrétienté comme le Lyonnais (Monts et Plateau), les monts du Pilat, le nord des monts du Forez. » Voir Houssel, J.-P., « Des débuts de la révolution fourragère..., op. cit.

415 Il poursuit : « Nous entendons par là que les processus d'entraînement par la JAC-JACF ont été de nature collective, communautaire, s'appuyant sur un terreau catholique de paysans moyens ; mais que la formation reçue, technique et spirituelle, tout en mettant l'accent sur la notion de « service », portait en elle des concepts susceptibles de conduire à la recherche d'une réussite de vie personnelle. La notion de « chef exemplaire » était un héritage de départ ; par la suite, celle d'« épanouissement » de la personne a pu amener à privilégier le destin individuel, la notion de choix. Ainsi pourrait s'expliquer, aussi, l'existence d'itinéraires ultérieurs particulièrement divers chez les anciens jacistes. » Flauraud, V., « La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960 », in *Ruralia*, en ligne, n° 18/19, 2006, consulté le 26 août 2011, URL : <http://ruralia.revues.org/1401>

- Dans un CETA, il n'y a pas « d'auditoire » écoutant un « orateur », faire une conférence, mais des « participants » à une « discussion ».
- Quelques faits sont préférables à de longs discours. Il n'y a en agriculture que des cas particuliers, et les études générales n'ont pour rôles que de situer chacun de ces cas dans un ensemble.
- On doit toujours choisir entre plusieurs inconvénients, il s'agit de connaître l'importance de chacun d'eux.
- Il vaut mieux approfondir une question, qu'en effleurer dix.
- Un Ingénieur CETA ne travaille pas POUR mais AVEC les Agriculteurs. »⁴¹⁶

L'idéologie des CETA repose sur la notion d'effort personnel des agriculteurs. Le financement des activités est assuré par la participation de chacun des membres, et le groupement perçoit une aide de l'État par le biais du Fonds national pour la vulgarisation du progrès agricole, ce qui peut lui permettre d'embaucher un ingénieur, le plus souvent à temps partiel. En outre, le déroulement des réunions doit permettre aux membres de participer activement : « elle commence par la présentation du matériel, l'observation d'une culture ou la visite de bâtiments. Elle se poursuit par l'étude d'une ou deux questions. Il ne s'agit en aucun cas de conférence mais de discussion. L'exposé ne doit pas dépassé un tiers du temps prévu, quel que soit l'intervenant. »⁴¹⁷ Ensuite, la diffusion des résultats des travaux se fait à l'intérieur des groupes et par le biais de la publication de bulletins internes à la Fédération. Cette forme d'élitisme des CETA leur est reprochée, à la fois par les organisations professionnelles agricoles qui les accusent de ne pas défendre les intérêts de l'ensemble du monde agricole, et par l'administration qui craint une autonomie totale des différents groupements vis-à-vis de son autorité.

En faisant de la vulgarisation un instrument de promotion sociale, les CETA obligent ceux qui la pratiquent à une redéfinition de leur manières de procéder, de leur style. La FNCETA rappelle ainsi que les premiers techniciens d'un groupement sont ses membres, et qu'il n'est pas question d'embaucher un ingénieur avant que les agriculteurs aient eu le temps de se connaître et de mettre leurs problèmes en commun, dans l'entre-soi⁴¹⁸. Dans le portrait idéal qu'elle dresse du technicien de CETA, la Fédération souligne qu'il occupe une triple fonction : agent de liaison entre les membres et les organismes officiels, professionnels ou industriels ; chercheur travaillant avec les meilleurs

416 Archives privées Charles Jaunet, HST FN A 1944-50, p. 3. Ces commandements ont été sélectionnés par Charles Jaunet à partir de la lecture d'un numéro des cahiers de la productivité daté de 1953.

417 Éditorial « Le caractère pratique d'une réunion de CETA », in *Bulletin de la FNCETA*, n°6, juillet-août 1953, p. 1.

418 FNCETA, *Les Centres d'Etudes Techniques Agricoles - supplément au Bulletin des CETA*, Paris, janvier 1956.

spécialistes et adaptant les innovations aux conditions locales ; conseiller se déplaçant d'une ferme à une autre et procédant à d'utiles comparaisons. Il se doit de posséder une formation supérieure lui permettant d'étudier scientifiquement les problèmes, mais doit aussi posséder une expérience pratique importante, et enfin être relativement jeune. Ces critères objectifs pourraient certainement correspondre à nombre de vulgarisateurs déjà en poste dans l'administration. Mais la FNCETA fait des Services agricoles un contre-modèle en dénonçant le rapport professoral qui a prévalu jusqu'alors dans les relations entre ingénieurs et agriculteurs⁴¹⁹. Salarié par le groupement, l'ingénieur de CETA ne saurait dicter la marche à suivre aux agriculteurs qui l'emploient. Ce renversement introduit une nouvelle manière de penser la vulgarisation du progrès technique en agriculture comme « travail en commun entre le praticien et le technicien, le polyvalent et le spécialiste, le synthétique et l'analytique »⁴²⁰.

Qu'ils embauchent ou non un ingénieur, les CETA sont également encouragés à faire appel à des intervenants extérieurs, quel que soit leur organisme de rattachement : Direction des Services Agricoles, Génie Rural, Chambre d'Agriculture, Recherche Agronomique, Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole, entreprises commerciales. Là encore, les CETA renversent l'ancienne manière de procéder : les différents services à l'agriculture sont instrumentalisés en fonction des besoins du groupement et non plus en fonction des intérêts économiques d'une firme ou des nécessités de la politique agricole nationale. Pourtant, la nécessaire animation de ces groupes et le suivi des expériences menées ne permettent pas de fonctionner seulement avec des intervenants. Et si les ingénieurs embauchés par le CETA du Mantais pouvaient constituer le bureau d'études d'un groupement d'exploitations menées elles-mêmes par des agriculteurs ingénieurs, qu'en est-il lorsque les écarts culturels se creusent entre l'employé diplômé et les employeurs souvent peu diplômés ? Dans les pays de petite culture, il semble que l'ingénieur est appelé à prendre plus de responsabilités et à avoir davantage de poids dans les décisions du groupement. Cette caractéristique a pu être recherchée par les ingénieurs embauchés par les CETA car elle leur conférerait davantage de responsabilités. Alors qu'ils auraient été considéré comme des employés dans les fermes modernes des régions de grandes cultures, la faible formation des petits et moyens exploitants d'un département comme la Savoie les mettait en position d'orienter les actions techniques et les choix des agriculteurs, et de ce fait d'agir en conseiller plutôt qu'en consultant⁴²¹.

419 Sur ce point, Georges Séverac remarquait que « la seule assimilation, par l'intermédiaire du langage, de notions élaborées par les esprits de culture citadine pose à beaucoup d'agriculteurs français des problèmes souvent insoupçonnés même des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Une erreur commune est de confondre l'inaptitude à saisir les éléments d'une technique exposée par un vulgarisateur de formation extérieur au milieu agricole avec une inaptitude radicale à appliquer cette technique, en bref de confondre une différence de formation intellectuelle avec une infériorité intellectuelle. » in « Les Centres d'Etudes Techniques..., *op. cit.*, p. 482.

420 *Ibid.*

421 Le récit de Gilbert Delaunay est explicite sur ce point. Entretien avec G. Delaunay n°2... [21']

L'ingénieur qui accepte de travailler dans ce cadre se doit donc de ménager la susceptibilité de ses interlocuteurs, de miser sur la dynamique du groupe plutôt que sur l'autorité que lui confère son savoir. Dépendant de groupes indépendants sans réelle puissance économique, il sait que son salaire ne peut être assuré par cette seule activité. Ce renoncement à une partie du prestige qu'il pourrait tirer de son titre, et cette prise de risque financière au vu de sa précarité salariale, lui ouvrent une perspective nouvelle et jusque là inaccessible à ses homologues de l'administration ou des firmes commerciales : celle de nouer un véritable rapport de collaboration avec les agriculteurs en voie de modernisation. Malgré leurs limites financières et organisationnelles, les CETA contribuent ainsi à forger à nouveau style de conseil agricole dans lequel l'ingénieur est au service des agriculteurs, disponible pour mettre en œuvre des expérimentations en fonction des problèmes soulevés dans la pratique, attentif à ne pas les priver de leurs prérogatives au sein du groupement. L'ingénieur de CETA doit renoncer à être un professeur d'agriculture. Mais si les CETA parviennent à brouiller durablement les frontières entre enseignement, vulgarisation et recherche, produits de l'activité de l'administration durant les décennies précédentes, l'indépendance des groupements les uns vis-à-vis des autres ne leur offre pas suffisamment de ressources financières et symboliques pour instituer durablement la signification qu'ils donnent au travail des ingénieurs qu'ils emploient.

Les activités des CETA se différencient radicalement des actions de vulgarisation menées par les Services de l'État ou les firmes commerciales, et cherchent à rompre avec la conception « descendante » de la vulgarisation⁴²². Et elles surimposent aux classiques rassemblements des syndicats agricoles locaux une série de réunions techniques indépendantes et difficiles à contrôler. Comme le note Georges Séverac dès 1959, « *le CETA remplit une tâche spécifique, indispensable au progrès agricole, et pourtant mal distinguée jusqu'alors par les promoteurs du progrès technique, économique et social en agriculture. Cette tâche se définit ainsi : créer une collectivité de producteurs assez souple pour s'adapter aux infinies variations de situation de chaque producteur et cependant assez efficace pour supprimer les contradictions qui semblaient jusqu'alors bloquer l'introduction du progrès technique dans les exploitations.* »⁴²³ Au-delà des études techniques qui sont menées, ces groupements permettent de développer des formes d'entraide et de coopération au travail qui bousculent les anciennes hiérarchies : celles des élites rurales traditionnelles d'une part, et celles des détenteurs légitimes du savoir d'autre part⁴²⁴.

422 On reprend ce terme de Paul Houée qui oppose une vulgarisation descendante (type DSA) et à une vulgarisation ascendante (type CETA).

423 Séverac, G., « Les Centres d'Etudes Techniques Agricoles », in *Revue politique et parlementaire*, décembre 1959, p. 481.

424 Muller, P., *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions Ouvrières, 1984, p.46-47.

Mais le fait de poser les problèmes du monde agricole à partir de la vulgarisation ne leur permet pas de prétendre traiter l'ensemble des questions de politique agricole, qui restent chasse gardée du syndicalisme, et dans une moindre mesure, des Chambres d'agriculture. En un sens, les CETA ont constitué un instrument de prise de conscience collective des intérêts économiques, et non proprement politiques, de la paysannerie en voie de modernisation⁴²⁵. Mais pour compléter cette analyse, on notera qu'ils ont introduit de nouvelles questions dont celle de la place des femmes : bien qu'elles soient considérées d'abord comme les épouses des adhérents du CETA, leur légitimité est peu à peu jugée suffisante pour qu'elles puissent avoir leurs propres réunions, consacrées essentiellement à traiter des sujets ménagers ou des activités féminines agricoles comme les petits élevages⁴²⁶. En ce sens, les CETA ne peuvent être réduits à un pur instrument aux mains d'une nouvelle couche sociale : ils sont aussi un espace de prise de parole dans lequel s'affirment des revendications politiques, comme la volonté des femmes de participer activement à l'élan de modernisation des exploitations familiales agricoles.

CETA et village-témoin ont en commun d'être des créations institutionnelles qui se sont faites à la marge des deux grands pôles que sont le syndicalisme agricole général et les Services agricoles de l'État. Les deux formules font du vulgarisateur, ingénieur ou agent technique, la clé de la diffusion du progrès technique en agriculture. Bien qu'elles ne soient pas semblables, elles insistent toutes les deux sur la nécessité de disposer d'un technicien compétent quant aux dernières innovations, relativement indépendant des directives qu'il pourrait recevoir de l'État, et qui sache se tenir aux côtés des agriculteurs et non au-dessus d'eux. Elles se construisent en opposition avec le modèle des Services agricoles et le style du Professeur d'agriculture. De ce fait, elles produisent une coupure entre enseignement et vulgarisation, là où l'administration ne voit qu'un *continuum* empêchant tout renversement de la situation d'apprentissage. Dans cette optique, la vulgarisation du progrès technique en agriculture ne doit plus être l'enseignement agricole continué par d'autres moyens, mais par d'autres *manières*.

D'un côté, l'ingénieur de CETA incarne un style nouveau : plus proche, plus ouvert, plus accessible, plus jeune aussi, sûrement. Il doit marquer la rupture avec les « conférenciers » qui l'ont précédé⁴²⁷. Mais il n'est accessible qu'à une minorité d'agriculteurs, déjà prête à investir pour intensifier ses productions et convaincue des vertus d'une pédagogie misant sur la prise de

425 *Ibid.*, p. 58-59.

426 Éditorial « Problèmes féminins et CETA », in *Bulletin de la FNCETA*, n° 33, novembre 1956, 4 p.

427 Pierre Muller a bien montré le caractère caricatural de cette représentation du travail des Ingénieurs des Services agricoles, ce qui ne l'empêche pas d'être politiquement efficace, en servant de repoussoir à l'agrarisme technicien. Muller, P., *Le technocrate...*, *op. cit.*

responsabilités et la promotion collective des individus. D'un autre côté, l'agent technique apparaît comme une solution plus acceptable aux yeux des organisations professionnelles agricoles et des Services agricoles. Le programme village-témoin fédère l'ensemble des institutions ayant un intérêt pour la vulgarisation agricole sur la base d'une idée simple : les gains de productivité sont relativement faciles à obtenir dans les régions à faibles rendements, et des exemples bien choisis devraient permettre d'entraîner la masse. L'agent technique sera donc un homme de synthèse, capable de gagner la confiance des petits exploitants en menant des essais spectaculaires grâce aux méthodes éprouvées dans les régions les plus modernes. Mais il est en fait rapidement conduit à sélectionner les agriculteurs à même de suivre ce qu'il préconise et son jugement est d'autant plus écouté que sa compétence technique se double de la légitimité que lui confèrent les organisations professionnelles agricoles qui sont partie prenante du programme.

Alors que l'ingénieur de CETA travaille pour un groupe qui s'est nécessairement déjà reconnu en tant que groupe, l'agent technique œuvre finalement à révéler à une minorité d'agriculteurs qu'elle se distingue d'un ensemble paysan jusque là indifférencié, et participe ainsi à la soustraire à une fin jugée inéluctable. L'agent technique de village-témoin inaugure une forme de conseil agricole ouvert à tous mais clairement orienté vers la sélection des seuls agriculteurs en capacité d'intensifier leurs productions. A partir de l'été 1952, le programme d'Aide technique et financière de productivité, dit des « zones-témoins », tente de se superposer aux deux dispositifs existants, impliquant cette fois directement les organisations professionnelles à vocation générale, et dans une moindre mesure, les Services agricoles. De par ses ambitions considérables, ce troisième dispositif apparaît comme un véritable creuset pour le renouvellement de la réflexion sur la vulgarisation, déjà amorcé avec les villages-témoins et les CETA de « petites cultures ».

2. Un creuset technique en forme de compromis politique : l'expérience des zones-témoins

De prime abord, le programme d'Aide technique et financière de productivité, dit des « zones-témoins », initié en 1952 apparaît dans la continuité des opérations « villages-témoins » puisqu'il en étend les principes : les zones concernées sont plus étendues, les adhérents plus nombreux, et les investissements de l'État croissants⁴²⁸. Pourtant, les zones-témoins marquent un

428 Alors que la littérature scientifique restait le plus souvent imprécise sur le programme des « zones-témoins », la

tournant important dans l'histoire de la vulgarisation en cristallisant des questions restées jusque là sous-jacentes : la place de l'État, la légitimité des différentes organisations professionnelles agricoles, la mission impartie aux agents sur le terrain, les méthodes de vulgarisation, l'autonomie des groupes locaux d'agriculteurs. La mise en place du programme « zones-témoins » oblige les différentes institutions intéressées à confronter et accorder leurs politiques parfois divergentes. En 1951, sous l'impulsion de Pierre Hallé, l'AGPB imagine un projet de création de cent quarante villages-témoins, ce qui nécessiterait un large concours financier de l'État⁴²⁹. La FNSEA soutient cette initiative en ce sens qu'elle réaffirme l'autonomie du monde paysan face à aux interventions de l'État. Plus exactement, ce sont les fractions montantes du syndicalisme agricole, souvent de jeunes jacistes issus de régions engagées dans l'intensification laitière, qui trouvent là une opportunité pour faire valoir leur adhésion au nouveau projet modernisateur. Figure de cette nouvelle génération, le Président de la FDSEA de l'Isère, Albert Genin, présente au Congrès national de la FNSEA en 1951, un rapport fondateur sur la défense de l'exploitation familiale dans lequel il explique la nécessité de conserver cette structure économique et sociale singulière, tout en visant sa transformation profonde par le biais des nouvelles méthodes de vulgarisation du progrès technique⁴³⁰. Mais en affirmant son intérêt pour cette question qui jusque là n'avait pas été jugée prioritaire, le syndicalisme agricole se heurte frontalement aux volontés de l'administration qui souhaite conserver la maîtrise des opérations de vulgarisation, déjà battue en brèche par l'émergence des villages-témoins et des CETA⁴³¹.

L'Assemblée Permanente des Présidents de Chambres d'Agriculture (APPCA) tire parti de cette opposition pour se reconstruire une nouvelle légitimité. L'accord national agricole du 8 février 1951, passé entre la FNSEA, la CGA et l'APPCA, confie ainsi la défense de la profession au syndicalisme et charge les Chambres d'agriculture de représenter l'ensemble des activités professionnelles auprès des pouvoirs publics⁴³². Dès mai 1951, l'APPCA rend public son intérêt pour le progrès technique en commanditant une enquête sur le sujet aux Chambres d'agriculture : la vulgarisation ne doit plus demeurer l'apanage des seuls Services agricoles départementaux⁴³³.

thèse de Mélanie Atrux-Tallau apporte un nouvel éclairage grâce à l'analyse des archives de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APPCA). Voir Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle BreLOT, Université Lyon 2, 2010, p. 413-468.

429 Voir *infra*, chapitre 1, p. 38.

430 AD 38, 3426W210, Groupement de productivité agricole du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°1, septembre 1952, 21 p.

431 Au final, de larges coupes budgétaires dues aux restrictions d'Après-guerre justifieront opportunément pour le ministère l'abandon de cet ambitieux plan d'extension des village-témoins.

432 Houée, P., *Les étapes du développement rural. t. 2, la révolution contemporaine : 1950-1970*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions ouvrières, 1972, p. 78.

433 Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 431-432.

Réalisées au cours de l'année 1952, les enquêtes départementales témoignent de l'absence de ligne directrice sur la conduite de la vulgarisation⁴³⁴. Mais elles s'inscrivent dans la stratégie de l'APPCA qui cherche à se positionner comme un intermédiaire incontournable entre les directives de l'État et les revendications des agriculteurs en matière de formation professionnelle. L'APPCA imagine un service technique pour suivre la mise en place des zones-témoins, et opérer ainsi une véritable « traduction » des directives administratives à destination des organisations agricoles départementales et des groupements locaux⁴³⁵. Ce faisant, elle s'approprie implicitement la notion de service public qui prévaut dans le travail des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Davantage que les villages-témoins qui restreignaient leur intervention aux producteurs de céréales ou que les CETA qui s'appuient uniquement sur la fraction la plus dynamique des agriculteurs, les zones-témoins forment un dispositif qui doit concerner l'ensemble des exploitations familiales agricoles, ou qui doit en tout cas être suffisamment ouvert pour donner cette impression vu de l'extérieur. L'agent technique doit être le garant de cette ouverture, qui apparente son travail à une mission d'intérêt général, une sorte de service public professionnel.

La question du rôle et du statut de l'agent technique de zone-témoin cristallise les oppositions entre les différentes parties. Sous quelle autorité doit-il être placé ? Quelle latitude lui laisser ? Après avoir laissé un certain flou, autorisant des situations locales contrastées, le ministère de l'Agriculture tente, au printemps 1953, d'affirmer son autorité face aux organisations professionnelles agricoles en essayant d'imposer la DSA comme unique employeur des agents techniques. Le projet, finalement avorté, donne lieu à une véritable crise institutionnelle, obligeant l'APPCA à prendre une position tranchée contre la mise sous tutelle des agents techniques par l'État, et donc en faveur de leur embauche par les seules Chambres d'agriculture⁴³⁶. En-deçà de ces affrontements nationaux pour la redéfinition de la vulgarisation agricole, les histoires parallèles de deux zones-témoins, situées dans des régions de moyenne montagne pré-alpines – le plateau du Trièves et le massif des Bauges –, permettent de suivre localement comment l'agent technique construit sa position, à partir des directives qui lui sont données par ses employeurs, des instruments qu'il a à sa disposition, et en fonction des relations qu'il noue sur le terrain⁴³⁷.

434 Quand le rapporteur pour la Chambre d'agriculture de la Savoie appelle, pêle-mêle, à la multiplication des expériences culturelles, à la création de fermes-pilotes et de CETA, celui de la Chambre d'agriculture de l'Isère insiste sur l'outillage individuel, l'absence de relations de la Chambre avec les institutions scientifiques, et l'intérêt des opérations témoins. Voir, ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 30 mai 1952 ; ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 1952.

435 Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 420. L'auteur met notamment en lumière le rôle déterminant de Jean Achard, salarié de l'Institut Technique de la Betterave et du Service technique de l'APPCA, puis secrétaire général de la Fédération National des Groupements de Productivité Agricole (FNGPA), bâtie sous l'autorité de l'APPCA.

436 *Ibid.*, p. 443-457.

437 Bien qu'elles ne soient pas focalisées sur les agents techniques, deux études peuvent servir de points de repère sur le fonctionnement local des zones-témoins, celle de Mélanie Atrux-Tallau sur la zone-témoin de Bellecombe-en-

2.1. Appeler le territoire à comparaître

2.1.1. Établir un périmètre de modernisation

Le terme même de zone-témoin indique que le programme repose sur une double opération préalable à toute initiative de vulgarisation du progrès technique : la délimitation d'un territoire précis choisi pour son potentiel de modernisation, et dont la transformation doit faire la preuve que les régions dites défavorisées sont susceptibles d'être intégrées au projet modernisateur. L'histoire du choix du plateau du Trièves en Isère montre bien l'empilement des différentes interventions qui permettent la qualification de ce territoire de moyenne montagne en zone témoignant des spectaculaires possibilités d'accroissement de la productivité du travail agricole. Ici encore, René Dumont joue un rôle décisif. Hébergé par un de ses anciens élèves, il passe plusieurs mois à étudier le Trièves durant l'été 1951 dans le cadre de son travail pour le Commissariat du Plan. Dans son rapport d'études, il affirme que si le Trièves est une région agricole en grande difficulté, elle mérite, contrairement à d'autres régions, de ne pas être abandonnée⁴³⁸. Il constate une relative déprise agricole, critique le développement excessif du pré de fauche, l'ignorance des techniques modernes de production fourragère – son véritable *credo* du moment –, le polyélevage. Il déplore l'absence de grandes exploitations dynamiques qui puissent « jouer le rôle de moteur du progrès agricole », l'individualisme, le départ des « jeunes de valeur » vers la ville, et plus globalement, l'absence de « leaders agricoles »⁴³⁹. Au passage, René Dumont ne se prive pas de souligner le manque de moyens des Services agricoles dont les actions restent modestes, d'autant que leur correspondant dans le Trièves est « un ancien banquier, plein de bonne volonté mais qui ne peut jouer un rôle actif

Bauges, qui se concentre sur les rivalités institutionnelles et les jeux de pouvoir entre le national et le local, et celle de Renaud Gratier de Saint-Louis sur la zone-témoin des Monts du Lyonnais qui s'applique davantage à saisir l'impact de l'opération en terme de mutations techniques, économiques, et culturelles. Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 443-468 ; Gratier de Saint-Louis, R., « « Les vaches du progrès »... », *op. cit.*

438 Archives Départementales de l'Isère (AD 38), 3426W210, Dumont, R., *L'agriculture du Trièves évolue lentement. Rapport pour le Commissariat général au Plan*, 15 août 1951, 33 p. Ce rapport est composée à partir de considérations techniques agronomiques tirées de son travail d'observation sur le terrain, de consultation des travaux des ingénieurs agricoles et de rencontres avec les responsables agricoles locaux, à partir desquelles il envisage les orientations possibles. Les différentes études locales qu'il a mené sont partiellement reprises dans un ouvrage en 1951, réédité et augmenté en 1956. Voir Dumont, R., *Voyages en France d'un agronome*, Paris, M-Th. Genin/Librairie de Médecis, 1951, 485 p.

439 AD 38, 3426W210, Dumont, R., *L'agriculture du Triève*, *op. cit.* Il compare ici le Trièves avec la région voisine de la Matheysine où quelques agriculteurs « très évolués cherchent à entraîner la masse vers le progrès ». L'analyse de René Dumont est sociologiquement fine car il note que « le Trièves comporte certains éléments évolués (ex : Morin à Casseyre, Arnaud à Saint-Sébastien) mais étant « étrangers » au pays, ils ne pourront prendre la même influence sur leurs concitoyens que les personnalités citées ci-dessus [MM. Genin, Gauthier, et Michon en Matheysine] ».

de conseiller technique »⁴⁴⁰. L'agronome propose de réorienter les systèmes de culture et d'élevage : introduction de nouvelles variétés, mécanisation réfléchie et collective, contrôle laitier⁴⁴¹. Et il imagine à quoi pourrait ressembler l'exploitation agricole idéale dans cette région : une ferme de cent hectares de terres et de prés, avec une forte proportion de prairies temporaires destinées à la production de fourrages à ensiler, une cinquantaine d'hectares de parcours, une vingtaine de vaches et autant d'élèves avec un bon vacher et une machine à traire, deux cents brebis avec un bon berger, passant l'été en montagne et programmant les agnelages à l'automne. Cette ferme devrait être menée par quatre hommes (trois ouvriers et un patron), à l'aide de matériel moderne, ce qui impliquerait de fusionner en une seule au moins quatre ou cinq des fermes de 1951⁴⁴².

Conscient des nombreux obstacles à franchir avant de parvenir à une telle réorganisation des structures agricoles, l'agronome propose de repenser la vulgarisation du progrès technique. Il propose de s'appuyer sur les résultats de la Fédération des Producteurs de Lait du Bassin Lyonnais dont certains membres connaissent des situations comparables au Trièves dans les Monts du Lyonnais⁴⁴³. Suivant ce modèle, un conseiller technique, détaché des Services agricoles, devrait prendre en charge un groupe d'expérimentation-vulgarisation, en adaptant son travail au rythme du travail agricole : « *il n'aurait guère de bureau que sa bibliothèque, guère de papiers autres que ses résultats d'essais et ses fiches d'exploitation ; il serait la moitié du temps sur les routes, et pendant l'été de préférence les dimanches et les jours de mauvais temps, quand les paysans, non bousculés, l'écouteront plus volontiers.* »⁴⁴⁴ Tout en affirmant qu'il ne faut pas négliger la masse paysanne, René Dumont soutient que le conseiller aurait intérêt à commencer par aider « *les agriculteurs les mieux disposés à marcher* ». Il envisage même de mettre en concurrence deux systèmes de vulgarisation, un conseiller régional unique s'appuyant sur des spécialistes (sur le modèle du *County Agent* américain), ou une équipe de spécialistes opérant dans un rayon d'action plus important sous l'autorité d'un professeur jouant le rôle de chef d'orchestre, afin de voir lequel est le plus efficace. Il insiste enfin sur le fait qu'à l'instar des *marginal lands* anglais, le Trièves ne peut autofinancer sa modernisation et qu'il incombe donc à l'État de subventionner les dépenses d'équipement tout en obligeant les agriculteurs à participer aux dépenses afin de garantir la bonne utilisation des fonds engagés⁴⁴⁵.

440 *Ibid.* Dumont ajoute que les Services agricoles se contentent de champs d'essais plutôt que de mener de véritables expérimentations, « comme toujours dans le cas de ces Services ».

441 *Ibid.* Il salue d'ailleurs les efforts entrepris par la firme Nestlé en ce domaine.

442 *Ibid.* Dumont lui-même ne semble pas véritablement croire à cet idéal, soulignant non sans un certain dédain que « l'équipement type 19^e siècle n'est même pas terminé ».

443 C'est la création du modèle du CETA de « petites cultures ». Voir le chapitre 1.

444 AD 38, 3426W210, Dumont, R., *L'agriculture du Trièves...*, *op. cit.*

445 *Ibid.* Sur l'importation en France du modèle anglais de la modernisation des *marginal lands*, voir le chapitre 1.

Cet ambitieux rapport est perçu par le Directeur des Services agricoles de l'Isère, M. Raffin, comme une violente charge contre l'activité de son administration⁴⁴⁶. Il entreprend en conséquence de démontrer point par point les critiques de René Dumont, en proposant des solutions techniques alternatives, et en tentant de dédramatiser le sombre tableau brossé par l'agronome. Au-delà des divergences agronomiques, M. Raffin entend défendre le correspondant local des Services agricoles, et le niveau de compétence de ses ingénieurs par rapport aux employés des firmes privées. Néanmoins, il ne conteste pas la nécessité d'une réforme de l'encadrement technique des agriculteurs, les deux experts s'accordant à déplorer le manque de moyens financiers mis au service de la vulgarisation du progrès technique en agriculture. Les deux ingénieurs partagent la même visée, la modernisation des régions au potentiel inexploité, et se rejoignent sur l'essentiel, à savoir la nécessité de disposer de conseillers de terrain auprès des agriculteurs afin de leur faire adopter les nouvelles méthodes culturales. Le Trièves apparaît dès lors comme un champ d'expérience parfaitement approprié. En ce sens, la description de sa configuration géographique, « *véritable enclave au caractère très autonome* », alimente le fantasme d'un territoire éprouvette, sur lequel il est possible d'opérer une transformation en profondeur des structures économiques et sociales⁴⁴⁷.

Un troisième regard explique la qualification du Trièves en zone-témoin, celui d'Albert Genin, auteur du rapport sur la défense de l'exploitation familiale au Congrès de la FNSEA en 1951, installé dans la région voisine de la Matheysine⁴⁴⁸. L'influence d'un tel responsable professionnel agricole, reconnu aussi bien sur le plan local que national, a très certainement joué au moment de la sélection des départements appelés à recevoir les crédits du programme d'Aide technique et financière de productivité⁴⁴⁹. En Savoie, Lucien Biset, homologue d'Albert Genin à plus d'un titre bien qu'ils n'occupent pas les mêmes mandats à ce moment là, joue un rôle symétrique dans la décision d'implanter une zone-témoin dans le massif des Bauges⁴⁵⁰. Ces deux hommes représentent d'ailleurs la FNSEA au sein de la Commission nationale d'Aide technique et financière de

446 AD 38, 3426W210, Raffin, G., *Réponse au rapport de René Dumont sur le Trièves*, 23 août 1951, 2 p.

447 AD 38, 3426W210, DSA, Le Trièves, zone témoin de montagne, 13 octobre 1954, 8 p. On peut citer cet autre rapport : « Petit monde bien clos, ainsi fermé à la pénétration des vents humides de l'Ouest et du Sud, le Trièves offre une impression d'ampleur, d'espace largement déblayé. » AD 38, 3426W210, DSA, *Rapport sur la physionomie, les vocations et l'avenir du Trièves*, 1952. Derrière l'image du territoire éprouvette, on retrouve un fantasme qui renvoie à l'imaginaire de la colonisation, et certainement à l'importation des savoirs administratifs inhérents.

448 Clôturant le Congrès des Jeunes Agriculteurs de l'Isère en 1953, Albert Genin fait de la défense de l'exploitation familiale une « troisième voie » en rejetant dos à dos l'industrialisation de l'agriculture sur le mode capitaliste et la collectivisation socialiste. AD 38, 139M62, Renseignements Généraux, *Note sur le Congrès du Cercle Départemental des Jeunes Agriculteurs de la CGA de l'Isère*, 21 décembre 1953. Voir également l'ouvrage de René Colson, président de la JAC : Colson, R., *Motorisation et avenir rural*, Paris, CNER, 1950, 148 p.

449 Le premier bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves rend hommage à l'activisme d'Albert Genin. Voir sa fiche biographique (annexe XXIV).

450 Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 417. Voir la fiche biographique de Lucien Biset en annexes (Annexe XXIV).

productivité, chargé de la mise en œuvre du programme « zones-témoins » à l'été 1952. Eux aussi projettent sur les territoires témoins leur propre conception de la modernité, l'intensification laitière dans des régions réputées difficiles devant faire la preuve de l'engagement des départements qu'ils représentent dans le processus de modernisation. En ce sens, la zone-témoin apparaît donc d'abord comme le plan d'intersection des projections faites par les promoteurs du renouvellement de la vulgarisation. Elle forme une nouvelle « espèce d'espace », dont les caractères doivent être assez communs pour susciter l'identification des agriculteurs des régions défavorisées, et le devenir suffisamment exemplaire pour entraîner des changements au-delà de ses limites⁴⁵¹. Différents critères administratifs rationalisent cette politique : la zone-témoin doit être contiguë à deux départements au moins, constituer une unité physique et économique, comporter des hommes prêts à promouvoir le progrès, et supporter une majorité d'exploitations évoluées vivant exclusivement de l'agriculture⁴⁵².



Illustration 8: Carte de situation : zones-témoins des Bauges et du Trièves en 1952.

451 Perek, G., *Espèces d'espace*, Paris, Galilée, 1974, 124 p.

452 AD 38, 3426W210, Raffin, G., *Rapport « Autour d'une zone témoin »*, 15 mai 1954, 8 p.

2.1.2. L'exemplarité des zones-témoins

Les zones-témoins de l'Isère et de la Savoie, situées entre six cents et huit cents mètres d'altitude, ont valeur d'exemple pour les régions de moyenne montagne tournées vers la polyculture et la production laitière⁴⁵³. Le Trièves et les Bauges sont des régions non industrialisées, à la limite des départements des Hautes-Alpes et de la Drôme pour la première, de la Haute-Savoie pour la seconde. Dans les deux cas, il existe des structures collectives locales (fruitière, coopérative) dont l'organisation est jugée perfectible. La zone-témoin du Trièves s'étend sur treize communes, sur les dix-huit que comportent le plateau, et comprend cinq cents vingt-et-une exploitations pour quatre mille huit cents hectares de terres labourables⁴⁵⁴. Les premières enquêtes précisent néanmoins que l'action ne visera véritablement que trois cents exploitations, « retenues parmi celles qui forment vraiment une unité agricole », avec la volonté d'exclure ceux dont l'agriculture n'est pas l'activité principale⁴⁵⁵. L'identification des « vrais » agriculteurs devient d'ailleurs un *leitmotiv* du projet modernisateur, ce qui ne va pas sans poser de problème dans les régions de montagne où la pluriactivité des exploitants agricoles domine⁴⁵⁶.

| | Matheysine (canton de La Mure) | Trièves (cantons de Monestier, Clelles et Mens) | Beaumont (canton de Corps) |
|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|
| Nombre d'exploitants | | | |
| En 1929 | 1135 | 2224 | 832 |
| En 1952 | 832 | 1394 | 455 |
| Terres labourables (en ha) | | | |
| En 1929 | 3480 | 11769 | 2327 |
| En 1952 | 3546 | 9496 | 1801 |
| Surface des exploitations en 1952 | | | |
| Moins de 10 ha | 400 | 320 | 105 |
| De 10 à 20 ha | 300 | 850 | 310 |

Illustration 9: Enquête de la Direction des Services agricoles de l'Isère préalable au démarrage de la zone-témoin du Trièves, 4 juillet 1952. Source : AD 38, 3426W210, Direction des Services Agricoles de l'Isère, Tableaux récapitulatifs de la situation agricole du Trièves, 4 juillet 1952, 2 p.

453 AD 73, M3947, Procès-verbal de la réunion du Bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 12 juillet 1952.

454 AD 38, 3426W210, Carte de l'Isère situant la zone témoin du Trièves, 1952. Les communes concernées sont : le Percy, Monestier-de-Percy, Saint-Maurice-en-Trièves, Lalley, Treminis, Prebois, Saint Baudille et Pipet, Mens, Saint Genis, Saint Sebastien, Saint Jean d'Heran, Cornillon en Trièves, Cordéac.

455 AD 38, 3426W210, Direction des Services Agricoles de l'Isère, Rapport sur la physionomie, les vocations et l'avenir du Trièves, 1952.

456 On revient sur cette importante question dans le chapitre 8. Pour une mise en perspective historique, voir Mayaud, J.-L., *La petite exploitation rurale triomphante : France, XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.

Le nombre d'exploitants a quasiment été divisé par deux dans le Trièves et le Beaumont en l'espace de deux décennies ; il diminue moins fortement dans la Matheysine. Les surfaces de terres labourables ont diminué nettement dans les deux premières régions, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'une simple concentration des exploitations mais bien d'un mouvement de déprise agricole. La relative stabilité de la Matheysine est à mettre en rapport avec le nombre élevé de petites exploitations, nombre d'agriculteurs travaillant comme ouvriers dans les mines. Si le Trièves a ensuite été privilégié par rapport au Beaumont pour accueillir la zone-témoin, c'est certainement parce que cette dernière région était trop excentrée par rapport au reste du département et son potentiel de modernisation trop réduit pour en faire une réussite convaincante⁴⁵⁷. Moins de quarante exploitations font plus de vingt hectares contre deux cents vingt-quatre dans le Trièves. La zone-témoin apparaît en ce sens comme un moyen de ralentir l'exode, souvent comparé à une hémorragie dans les enquêtes, en concentrant les efforts de vulgarisation sur les seuls agriculteurs en capacité d'investir dans leurs outils de travail.

Dans les Bauges, la surface de la zone-témoin est plus réduite puisqu'elle se cantonne à la seule commune de Bellecombe-en-Bauges. Moins d'une centaine d'exploitations sont concernées ; la polyculture reste la norme et la plupart produisent du lait pour les différentes fruitières (une pour chaque village de la commune). Là encore, il s'agit d'un territoire situé non loin de la préfecture, à l'agriculture encore peu modernisée mais aux potentialités importantes, Bellecombe-en-Bauges étant considéré comme une des communes sur lesquelles se trouvent les meilleures terres du massif⁴⁵⁸. Consultés par le ministère deux ans après le démarrage de l'opération pour savoir ce qui serait à refaire ou à éviter s'il fallait recommencer, le Président de la zone-témoin des Bauges et l'agent technique regrettent le manque de préparation initiale⁴⁵⁹. Ils critiquent également le fait qu'il ait fallu absolument obtenir la proportion de 60% d'adhésion parmi les agriculteurs de la zone avant septembre 1952 en les appâtant avec des avantages financiers plutôt que de s'appuyer sur les seuls qui étaient prêts à faire un effort durable. Leur intervention souligne le caractère contingent, et nécessairement arbitraire, des choix opérés dans l'urgence pour délimiter des zones, et relativise l'adhésion des agriculteurs au projet. En un sens, les territoires choisis pour être témoins occupent la position des bons élèves des classes défavorisées. Repérés par l'œil expert des responsables de la modernisation agricole, une chance leur est offerte de rejoindre les régions plus avancées, à condition qu'ils se soumettent à un rigoureux programme de rattrapage.

457 Les comptes-rendus de sessions de la Chambre d'agriculture de l'Isère, et notamment les tractations pour constituer ou renouveler le bureau, témoignent de la difficulté de maintenir un équilibre entre les différentes régions du département qui connaissent des conditions d'exploitation radicalement différentes, de la haute montagne à la plaine céréalière en passant par l'arboriculture.

458 Entretien de l'auteur avec les enfants d'Edmond Petit-Roulet Bellecombe-en-Bauges, 30 septembre 2009.

459 ACA 73, GPA des Bauges, *Réponse à un questionnaire*, 20 juillet 1954.

À partir de juin 1952, une série d'instructions ministérielles fixe les objectifs et les modalités d'application de l'Aide technique et financière de productivité, procédant par corrections successives à mesure que les obstacles surgissent et que les ambitions des Services agricoles et des organisations professionnelles s'affirment. Le programme a pour objectif « *de diffuser les pratiques culturales les plus modernes, non plus par les seuls moyens habituels de vulgarisation et d'enseignement, mais à l'aide d'exemples concrets étendus à des unités territoriales, où des efforts cohérents et généralisés tendront à accroître à la fois la production et la productivité* »⁴⁶⁰. Il s'agit d'utiliser les aides, subventions et bonifications de prêts, sur des zones « *où leur concentration permettra de franchir en une seule étape toutes les phases d'une évolution devant conduire la production au niveau aussi élevé que le permettent le sol et le climat* »⁴⁶¹. Les promoteurs de l'opération sont guidés par l'idée qu'il existe un potentiel agricole propre à chaque région naturelle, qu'il faut révéler aux agriculteurs locaux afin qu'ils rattrapent leur retard sur les exploitations modernes en matière de productivité.

À partir de 1953, l'Aide technique et financière de productivité fusionne les deux lignes budgétaires précédemment ouvertes : la première, permettant l'attribution de subventions était inscrite au Budget de Reconstruction et d'Équipement sous la désignation « Vulgarisation – Villages-témoins » ; la seconde, permettant l'attribution de prêts, correspondait à une dotation ouverte au Fonds National de Modernisation sous la rubrique « Vulgarisation des Techniques nouvelles »⁴⁶². Sur le plan national, une Commission regroupant des représentants de l'État ainsi que des principales organisations professionnelles agricoles, est chargée de piloter la mise en œuvre du programme. Une grande latitude est laissée aux règlements départementaux entre la DSA, la Chambre d'agriculture et la FDSEA, ce qui explique la diversité des configurations locales⁴⁶³.

460 Archives Départementales de la Savoie (AD 73), M3947, Ministère de l'Agriculture, *Circulaire n°973/CAB sur l'Aide technique et financière de productivité*, 30 juin 1952, 4 p.

461 *Ibid.*

462 AD 73, M3947, Direction de la Production Agricole du Ministère de l'Agriculture, *Instruction relative aux modalités d'application de l'aide technique et financière de productivité*, 10 juin 1953, 10 p.

463 Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 419.

2.2. Gagner la confiance des agriculteurs

2.2.1. L'effet de couple : la nécessaire complicité de l'agent technique et du président de Groupement de Productivité Agricole

La zone-témoin repose sur la constitution d'un Groupement de Productivité Agricole (GPA), rassemblant les agriculteurs volontaires pour adhérer. Bien que la présence d'une équipe dynamique ait été un critère explicite pour choisir l'emplacement des zones, le recrutement des adhérents s'avère peu évident. A Bellecombe-en-Bauges, Edmond Petit-Roulet, sur lequel les responsables de la Chambre d'agriculture comptaient s'appuyer dès les prémices du programme, est élu Président du GPA. Responsable syndical local, féru de progrès technique, il fait partie des exploitants de pointe de la commune⁴⁶⁴. Quelques agriculteurs le suivent pour constituer le bureau mais les archives du GPA montrent qu'il fût relativement esseulé pour assurer le fonctionnement du groupement. Pour autant, sur les quatre-vingt-quinze exploitations recensées dans le village, cinquante-et-une adhèrent au programme lors de la première année. Avant même le lancement de l'opération, Edmond Petit-Roulet a tissé des liens d'amitié avec un jeune ingénieur-conseil récemment établi dans la ville d'Aix-les-Bains, Gilbert Delaunay⁴⁶⁵. Ce dernier est étroitement associé à la mise en œuvre de la zone-témoin, réalisant notamment un premier recensement des exploitations agricoles afin de distinguer celles qui sont modernisables de celles pour lesquelles les investissements seront trop lourds à porter. Lors de la session ordinaire de septembre 1952, après recommandation de Petit-Roulet, la Chambre d'agriculture confie le poste d'agent technique de la zone-témoin à Gilbert Delaunay⁴⁶⁶. Il accepte tout en obtenant de pouvoir s'y consacrer à temps partiel, car il souhaite conserver son activité d'ingénieur-conseil⁴⁶⁷.

La complicité entre le Président du GPA et l'agent technique est la garantie de la cohérence de l'opération. La comparaison avec le Trièves est éclairante car les conditions de création de la zone-témoin diffèrent quelque peu. La région est plus vaste, plus riche également, et la Direction des Services agricoles plus présente qu'en Savoie. Le président du GPA, Francis Morin, est un jeune

464 Ses huit vaches laitières le placent parmi les exploitations les plus importantes de Bellecombe-en-Bauges, alors qu'elles feraient de lui un petit exploitant dans la plaine voisine de l'Albanais. Entretien avec la famille Petit-Roulet, *op. cit.* ; Gilbert Delaunay se souvient que la famille Petit-Roulet possédait en outre une paire de bœufs, et la première moto-faucheuse du village, ce qui avait suscité des jalousies. Entretien avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*

465 Voir sa fiche biographique en annexe (annexe XXIV).

466 Petit-Roulet loue les capacités de Delaunay et sa parfaite connaissance des milieux ruraux. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 27 septembre 1952.

467 Son contrat d'embauche précise qu'il doit consacrer au moins dix-huit jours par mois à la zone-témoin. ACA 73, Zone-témoin, *Contrat d'embauche de Gilbert Delaunay*, septembre 1952.

exploitant qui se distingue nettement du voisinage puisqu'il est également docteur en droit et juge de paix⁴⁶⁸. Une équipe de responsables agricoles se forme afin de le seconder⁴⁶⁹. Sur les trois cents soixante-dix-sept exploitations que comptent la zone, environ deux cents adhèrent dans les premiers mois⁴⁷⁰. Les membres du GPA ont deux obligations : établir un programme d'amélioration pour leur exploitation qui soit vérifiable, et payer une cotisation de trois cents francs par hectare exploitable, cotisation retenue sur la subvention qu'ils recevront. En retour, deux principaux avantages s'offrent à eux : la présence d'un ingénieur à leurs côtés, et une aide financière conséquente⁴⁷¹.

Lors de l'Assemblée générale constitutive du GPA du Trièves, le Directeur des Services agricoles rappelle que l'opération s'inscrit dans une logique de promotion de l'exploitation familiale, quand Albert Genin, secrétaire général de la Chambre d'agriculture et secrétaire national de la FNSEA, rappelle la nécessité de l'accroissement des exportations agricoles dans un contexte européen de plus en plus concurrentiel. La zone-témoin est conçue comme un vaste terrain de « démonstration dont les résultats économiques sont d'avance pleinement assurés »⁴⁷². Dans un article intitulé « double témoignage » et publié dans le bulletin de la FNGPA, Pierre Hallé, qui avait porté le projet des villages-témoins au sein de l'AGPB, insiste lourdement sur le fait que les zones-témoins ne sont pas une expérience mais bien une démonstration⁴⁷³. En cela, elles se distinguent des CETA, en pleine expansion à ce moment là, car elles n'ont pas vocation à être des stations de recherche mais bien à matérialiser ce que peut le progrès technique. La démonstration est double dans le sens où elle doit non seulement convaincre les agriculteurs de l'intérêt de la vulgarisation pour améliorer leurs conditions de travail et de vie, mais aussi persuader les élites politiques du potentiel économique de l'agriculture française, qui subit la concurrence de l'effort national de modernisation industrielle lors des arbitrages budgétaires. Les promoteurs des zones-témoins donnent à leur action une dimension économique importante, mais ils ne cessent d'ajouter que le programme ne devra pas négliger « l'aspect social et humain »⁴⁷⁴.

468 AD 38, 3426W210, Laurent, J., « Trois mois d'opération « zones témoins » chez les cultivateurs du Sud-Est. Partie II », in *Le Dauphiné Libéré*, mardi 4 novembre 1952.

469 Le dépouillement des bulletins destinés aux adhérents est éclairant à ce titre. Alors que celui des Bauges est entièrement rédigé par Edmond Petit-Roulet et Gilbert Delaunay, celui du Trièves est le produit de la collaboration d'une équipe de cinq ou six hommes, dont le Président du GPA et l'agent technique.

470 AD 38, 3426W210, Laurent, J., « Trois mois d'opération... », *op. cit.*

471 AD 38, 3426W210, Groupement de productivité agricole du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°1, septembre 1952, 21 p.

472 AD 73, M3947, Direction de la Production Agricole du Ministère de l'Agriculture, Instruction Z.T. 1, 29 juillet 1952, 11 p. Le Président de l'APPCA et de la FNSEA, René Blondelle, parle lui « de réaliser l'expansion du progrès technique dans l'agriculture française, grâce aux preuves que fourniront les Zones Témoins. ». Bulletin GPAT n°4...

473 Les propos de Pierre Hallé sont relayés dans les bulletins locaux à destination des adhérents de zone-témoin. Voir AD 38, 3426W211, GPA du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°4, janvier 1953, 22 f.

474 *Ibid.* Discours d'Albert Genin.

Dans cette perspective, le choix du conseiller est déterminant. S'il est le fruit de l'amitié entre un responsable syndical local et un ingénieur-conseil dans le cas de Bellecombe-en-Bauges, il est plus long à se dessiner dans le Trièves, en partie du fait des tensions entre la DSA et les organisations professionnelles, chacune cherchant à contrôler cette embauche. Le Président du GPA du Trièves dresse le portrait idéal de celui qui devra être la « *cheville ouvrière* » du projet : « *théoricien les pieds sur terre* », il devra posséder une expérience de l'enseignement agricole, avoir le sens de l'action afin d'établir un programme de rénovation des exploitations, et être capable d'organiser des journées de démonstration ou des voyages d'études⁴⁷⁵. Bernard Fabre est finalement embauché en novembre 1952. Les archives consultées ne permettent pas de connaître en détail son parcours antérieur. Il semble qu'il exerce la profession d'ingénieur-conseil à Grenoble avant de s'installer à Mens, au cœur du Trièves, au moment de son embauche. Il semble également qu'il était davantage le candidat de la DSA que celui de la Chambre d'agriculture, ce qui n'est pas sans conséquence par la suite⁴⁷⁶.

L'histoire des premières années de fonctionnement des zones-témoins permet ensuite d'aborder simultanément la mise au point des programmes d'actions techniques et la lente reconnaissance de l'activité de l'agent technique. Le premier travail de ce dernier consiste à nouer un contact avec les adhérents du GPA en procédant à des visites individuelles des exploitations à l'issue desquelles il procède à une analyse technique et économique détaillée. Un aide-mémoire à l'adresse des GPA rappelle l'intérêt d'une telle procédure : « *Au cours de ces visites, il devra obtenir l'accord de l'exploitant sur un programme répondant aux besoins précis de l'exploitation considérée.[...] Il est très important que l'action des techniciens s'exerce suivant des méthodes comparables, et que d'autre part, les programmes individuels d'action se traduisent par des résultats prévisionnels chiffrés, également comparables entre eux.* »⁴⁷⁷ Respectant cette consigne, les agents techniques Fabre et Delaunay mettent en place un système de fiches individuelles d'exploitation afin de suivre leurs adhérents respectifs, et d'établir un plan de production pour les

475 *Ibid.* Discours de Francis Morin intitulé « Nous aurons un conseiller agricole ». Son enthousiasme est mêlé d'impatience : « Dans des pays comme la Suisse, il y a un Conseiller agricole pour 200 exploitations ; sans aller jusque là, nous allons être parmi les favorisés en France. Un Ingénieur pour deux cantons, cela doit se rencontrer assez rarement. Bonne chance à notre Technicien, et surtout prompt arrivée ! ».

476 L'histoire du GPA du Trièves est tumultueuse, notamment du fait des difficultés rencontrées par le groupement au niveau de la gestion des prêts bonifiés. Contrairement au GPA des Bauges, celui du Trièves choisit d'endosser la responsabilité du remboursement des prêts en son nom propre, ce qui pose des problèmes épineux par la suite pour recouvrer les créances faites aux agriculteurs membres du groupement. L'agent technique de la zone-témoins est rendu responsable de ces difficultés. Fortement critiqué, il est remplacé à la fin des années 1950 par un nouveau conseiller, employé par la Chambre d'agriculture, qui se charge de faire la tournée des exploitations en compagnie d'un comptable afin d'obtenir le remboursement des sommes dues. On se réfère ici à des propos recueillis lors de différents entretiens auprès de responsables agricoles départementaux, et de conseillers ayant travaillé dans ce même secteur, ainsi qu'aux formulations allusives qui jalonnent les compte-rendus d'activité du GPA du Trièves dans la seconde moitié des années 1950.

477 ACA 73, FNGPA, *Aide-mémoire des GPA*, novembre 1953.

quatre années suivantes⁴⁷⁸. La répartition des subventions et des prêts aidés doit se faire en fonction des investissements envisagés par l'agriculteur et approuvés par l'agent technique.

Mais ce suivi individuel des adhérents s'avère très délicat à réaliser, la première tâche de l'agent technique étant de parvenir à gagner la confiance des agriculteurs. La simple mise en place des champs d'essai, méthode très classique de vulgarisation agricole, réclame de l'agriculteur qu'il abandonne au technicien la maîtrise d'une partie de ses terres, même minime, ce qui se révèle un obstacle considérable. Le Président du GPA joue alors souvent le rôle du pionnier en collaborant ouvertement avec l'agent technique⁴⁷⁹. Ce dernier trouve ensuite d'autres agriculteurs relais afin de ne pas concentrer les essais sur une seule ferme, ce qui reviendrait à reproduire la formule de la ferme-pilote, rejetée car trop éloignée des conditions de travail réelles des autres exploitants⁴⁸⁰. Le dispositif est en tension permanente du fait qu'il repose d'un côté sur la nécessité de s'appuyer sur un couple président/agent technique dynamique qui tend, du fait de son activité, à s'extraire de la condition commune des agriculteurs de la région, et de l'autre sur l'impératif d'entraîner le plus grand nombre à adopter les méthodes préconisées.

2.2.2. L'amorce collective des changements individuels

L'efficacité de l'action des agents techniques repose sur l'organisation d'actions relativement simples conçues pour être autant de points de départ possibles pour entraîner les agriculteurs dans une course à l'intensification de leur production. Le dispositif s'appuie sur d'anciennes méthodes de vulgarisation tout en leur donnant une nouvelle portée, du fait de la puissance de son ancrage territorial. Les « journées de motoculture en coteau » organisées dans le Trièves en mars 1953 constituent un bon exemple de ce travail⁴⁸¹. Organisées par le GPA du Trièves et les services agricoles de la branche française de l'entreprise pétrolière Shell, l'évènement réunit de nombreuses personnalités du monde agricole ainsi que des cultivateurs locaux. Il s'agit de tester différents

478 On reviendra dans le chapitre 5 sur la nature des opérations cognitives qui sont en jeu lors de cette mise en fiche des exploitations agricoles d'un territoire donné.

479 Le président du GPA joue un rôle-clé dans l'animation de la zone-témoin, en replaçant l'opération dans le contexte plus large de la promotion sociale du monde agricole. Voir en annexes la reproduction d'un article du président du GPA de Bellecombe-en-Bauges, paru dans le Bulletin de liaison de la zone-témoin en 1953 dans lequel il exhorte les agriculteurs à entrer dans la modernisation en dépit des difficultés rencontrées (Annexe XIX).

480 Différents essais sont entrepris de cette manière : céréales, pommes de terre, *etc.* Un compte-rendu détaillé des résultats est publié dans le bulletin adressé aux adhérents de la zone-témoin. Voir par exemple ACA 73, M3947 Zone-témoin, *Bulletin de la zone-témoin des Bauges n°3*, 1953. Des articles équivalents sont publiés dans le bulletin de liaison du Trièves.

481 AD 38, 3426W210, Torcy, J., « Les journées de motoculture en coteau », in *Le Dauphiné Libéré*, lundi 23 mars 1953.

modèles de tracteurs et de charrues pour réaliser des labours dans une forte pente, et pouvoir ainsi recommander le matériel le mieux adapté à l'agriculture de montagne⁴⁸². Une douzaine d'engins sont présentés ; après examen de la profondeur et de la régularité des sillons, un jury composé d'ingénieurs et d'agriculteurs « spécialement qualifiés » est chargé de donner une note et de rendre une critique détaillée pour chaque machine testée.

Ce sont essentiellement des personnalités du monde agricole des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes, si ce n'est la présence remarquable de M. Achard, directeur de la FNGPA, qui assistent à ces journées. Les deux directeurs des Services agricoles accompagnés de deux ingénieurs, ainsi que de l'ingénieur en chef du Génie rural de l'Isère représentent le ministère de l'Agriculture, tandis que le président de la Chambre d'agriculture de l'Isère, le président du Cercle des Jeunes, le conseiller économique de la FDSEA de l'Isère, le président du GPA du Trièves qui est également à la tête du CETA Matheysine-Trièves, et deux directeurs de coopératives agricoles représentent les organisations professionnelles agricoles. Les représentants des firmes commerciales forment un troisième groupe identifiable : les agents des concessionnaires des marques de machines agricoles (Farmall, Massey-Harris, Renault, Labourier, Simplex, Someca, Allgaier, S.F. Vierzon, Micromax), le directeur des services agricoles de Saint-Gobain (production d'engrais), le responsable des *public relations* de la Shell française⁴⁸³. Ces entreprises sont d'autant plus intéressées par le marché que représentent les zones-témoin qu'elles savent que l'État garantit les prêts contractés par les adhérents, outre la visibilité que procure une telle opération. Géographiquement, la démonstration intéresse principalement le département de l'Isère mais les Hautes-Alpes voisines ne sont pas exclues pour autant. Socialement, elle constitue une scène sur laquelle les responsables de l'opération se doivent d'apparaître et de démontrer leurs compétences. Économiquement, elle représente un enjeu commercial considérable pour les producteurs de machines ou d'engrais, non pour le seul marché qu'elle constitue, mais aussi parce que la zone-témoin a valeur d'exemple pour l'ensemble des territoires de montagne.

Pour l'agent technique de la zone-témoin, la mécanisation est « *l'atout important qui rendra accessible l'ensemble des améliorations à atteindre dans les différentes techniques* »⁴⁸⁴. Et les

482 Une manifestation semblable est organisée dans la zone-témoin du Queyras (Hautes-Alpes) en mai 1954, à laquelle les membres du GPA du Trièves sont invités à se rendre. Voir AD 38, 3426W211, GPA du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°9, avril 1954, 19 p.

483 AD 38, 3426W210, Torcy (Jacques), « Les journées de motoculture... », *op. cit.*

484 AD 38, 3426W211, Groupement de productivité agricole du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°6, mai 1953, 18 f. Pour autant, il ne faudrait pas caricaturer cet élan vers la mécanisation puisque les agents techniques passent un temps considérable à persuader les agriculteurs de leur zone de ne pas réaliser d'investissements inconsidérés, c'est-à-dire de ne pas acheter de machines agricoles coûteuses sans avoir revu l'organisation de l'exploitation et les méthodes culturales. C'est un des grands principes de la « révolution fourragère » promue par René Dumont.

promoteurs de l'opération voudraient en faire « *le nerf du progrès technique* ». Pour organiser ces journées, Bernard Fabre a dû convaincre un exploitant de consacrer une une de ses parcelles aux démonstrations de labour. Il s'est appuyé sur l'abbé Evrard, régisseur de la ferme du Serre-Izard. Ce dernier est un des cultivateurs les plus enclins à adopter les nouvelles méthodes que l'agent technique tente de vulgariser. L'abbé Evrard a repris une ferme en 1951, relativement grande mais très peu modernisée. Son exploitation sert de champ d'expérience pour le technicien, ce qui explique qu'il soit sollicité pour accueillir les journées de motoculture en coteau⁴⁸⁵. Ici encore, les activités du GPA sont grandement facilitées par le lien privilégié entre l'agent technique et un exploitant en recherche d'innovations techniques. C'est grâce à ce point d'appui initial qu'il devient possible de mettre en œuvre la vulgarisation auprès de l'ensemble des agriculteurs de la zone-témoin. On retrouve ici une conception semblable à celle des leaders agricoles américains chargés de relayer l'action des conseillers agricoles sur le terrain. Les « journées de motoculture » permettent ainsi d'ancrer l'action de vulgarisation dans le territoire, en procédant à une démonstration directement chez un des membres du groupement.

L'agent technique de la zone-témoin du Trièves multiplie les cours et les journées de démonstration, en plus des champs d'essai, selon un répertoire d'actions assez proche de celui des Ingénieurs des Services agricoles⁴⁸⁶. De manière plus originale, il entreprend notamment d'organiser une campagne de moissonnage-battage entièrement mécanisée, entre la fin du mois de juillet et le début du mois de septembre 1953⁴⁸⁷. Deux modèles différents de moissonneuse-batteuse effectuent une tournée dans le Trièves : une automotrice assez lourde et un engin plus mobile traîné derrière un tracteur. Les agriculteurs volontaires doivent s'inscrire à l'avance et indiquer sur quelles parcelles ils veulent voir fonctionner les machines. Le technicien souligne alors que l'utilisation de la moissonneuse-batteuse est adaptée à des récoltes homogènes favorisées par un labour régulier, des engrais répandus en grande quantité et des semences issues de variétés sélectionnées. S'en servir ne prend de l'intérêt qu'à la condition de revoir l'ensemble des pratiques culturales en amont. En dépit des péripéties et mésusages, la technique connaît un relatif succès puisqu'une nouvelle campagne est organisée l'année suivante, qui permet ensuite d'impulser la création d'une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)⁴⁸⁸. La campagne de moissonnage-battage permet de comparer le fonctionnement de plusieurs types de machines et de proposer une solution d'urgence aux aléas

485 AD 38, 3426W210, GPA du Trièves, *Historique du "rétablissement fourrager" (1951-1956), ferme du Serre-Izard à Saint-Sébastien, Isère*, 1956 environ.

486 La notion de « répertoire d'action collective », empruntée à l'historien Charles Tilly, a été reprise notamment par les sociologues de l'engagement et du militantisme. Voir Tilly, C., *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.

487 AD 38, 3426W210, Fabre, B., *Rapport sur la première campagne de moissonnage battage dans le Trièves*, 1953.

488 AD 38, 3426W211, GPA du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°11, septembre 1954, 18 p.

météorologiques, mais elle est surtout une occasion durant laquelle les cultivateurs qui partagent la même volonté de mécaniser leurs exploitations peuvent se reconnaître mutuellement et envisager de travailler collectivement. C'est de cette manière que les créateurs du GPA peuvent élargir leur groupe, et l'agent technique gagner la confiance des hésitants.

Entre la démonstration publique non ciblée et le conseil individuel spécifique, les actions collectives apparaissent comme un moyen terme efficace pour obtenir ensuite en engagement individuel des exploitants. Dans les Bauges, où le GPA focalise son attention sur le bétail et la production laitière en particulier, l'agent technique est par exemple sollicité afin de conseiller un groupe d'agriculteurs en visite chez des éleveurs de la Tarentaise pour leur acheter des vaches. Sur le plan technique, l'objectif affiché est de renouveler le cheptel local. Mais la symbolique culturelle et sociale est également très forte : à la race tarine correspond un imaginaire ainsi qu'un système productif spécifique, celui des « grandes montagnes », c'est-à-dire des alpages collectifs du Beaufortain réputés pour l'excellence de leur production laitière. L'achat de ce bétail sélectionné typique des montagnes Savoyardes, dont la rusticité garantit une bonne adaptation aux conditions rigoureuses des Bauges, pourrait même apparaître comme un choix politique : il aurait été certainement plus facile sur le plan logistique d'acheter des vaches de race abondance dans la Haute-Savoie voisine, notamment dans les Aravis toutes proches, mais cela au détriment de l'unité du département en matière d'élevage.

Gilbert Delaunay raconte le déroulement de cette opération :

« On est donc allé en Tarentaise chercher de-ci de-là des vaches susceptibles de commencer à être un noyau d'amélioration. [...] ça a été quand même épique. [...] on savait qu'on avait trois vaches qui nous attendaient dans un alpage du Beaufortain, à la Gîte, chez un membre de la Chambre d'agriculture s'appelant Frison. J'avais trouvé que c'était l'occasion. J'avais réussi à avoir une voiture de location. On va aller les voir avant de les acheter. C'est une époque où le barrage de Roselend est pas encore mouillé mais il était déjà fait. [...] On arrive dans l'après-midi puis nous voilà partis à pied. Y avait l'alpage de Frison. On a trouvé un bonhomme qui trônait dans son chalet. C'était une personnalité. « oh ben vous arrivez bien tard, les vaches viennent d'être traitées mais je vous en ai gardé trois très bien, vous pouvez être tranquilles ». On a cassé la croûte, ce qui était le terme approprié. C'était du pain qu'on pouvait casser à la hache tellement ça faisait longtemps qu'il était là. Quand on est revenu, il était nuit. [...] Les vaches sont arrivées quelque temps après, elles ont été tirées au sort [...]. Certaines étaient bonnes, d'autres pas. [...] Mais ça a été très bien. Par contre, à Bourg-Saint-Maurice, chez un que je ne nommerai pas, [...], « oh mais vous arrivez trop tard, la vache elle a vélé, [...] son veau est là ». J'accompagnai le groupe, j'étais derrière et un petit aide me dit « la prenez pas, c'est pas son veau, elle a avorté ». J'ai pu mettre en garde les autres et on est allé ailleurs, mais c'est pour dire l'ambiance. Ça a été difficile. Surtout que dans le même temps les maquignons des Bauges s'en donnaient à

cœur joie pour dire que chez un tel, chez un tel... Pour eux, ça se faisait pas d'acheter du bétail sans passer par eux. Sur ce plan là, ça a été un début mais c'était pas flamboyant. »⁴⁸⁹

Ce récit distribue les rôles des différents participants selon un sens certain de l'épique, ce qui permet de mieux apprécier la nature des relations qui les unissent, au-delà de leurs fonctions officiellement définies⁴⁹⁰. Le héros, l'agent technique, et ses compagnons, les membres du GPA de Bellecombe-en-Bauges, partent chercher fortune, des tarines, dans un monde incertain, le Beaufortain bouleversé par l'aménagement encore inachevé du barrage de Roselend, puis la Tarentaise. Ils rencontrent un personnage impressionnant dont ils partagent le maigre repas. Ce dernier appartient en réalité à une des familles d'éleveurs les plus réputées du Beaufortain. En l'absence de critères de choix rationnels, le hasard décide de la fortune des éleveurs. Puis un second personnage tente de les escroquer, mais ils sont sauvés par l'intervention d'un jeune homme innocent, symbole d'une rédemption possible pour le monde paysan miné par ses divisions. Et finalement, c'est à son retour que le héros devra affronter ses adversaires les plus redoutables, les maquignons desquels il menace la position de domination sur les éleveurs. La conclusion, mesurée, rappelle qu'il ne s'agit finalement là que d'un épisode anecdotique dans un combat de longue haleine.

La complicité entre l'agent technique et les adhérents du GPA ne peut que sortir renforcée de ce genre d'épreuve qui contribue à forger une identité collective aux agriculteurs qui ont la volonté de s'affranchir des anciennes hiérarchies et de reconstruire l'unité du monde agricole autour de leur action. Ce premier travail de renouvellement du cheptel est ensuite prolongé par d'autres actions techniques qui visent à augmenter la productivité des bovins : amendement des pâturages, aménagement des étables, achats d'aliments spécifiques, tuberculination afin d'éliminer les bêtes malades, contrôle laitier⁴⁹¹. Cet enchâssement des actions les unes dans les autres doit dès lors permettre le basculement inéluctable d'une agriculture traditionnelle vers une autre, résolument moderne⁴⁹².

489 Entretien n°1 avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*, [5'37 :12'03].

490 Pour une réflexion sur la construction des identités narratives à travers les témoignages sollicités par le chercheur, voir notamment Mesini, B., Guilhaumou, J., Pelen, J.-N., *Résistances à l'exclusion : récits de soi et des autres*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, 2004, 384 p.

491 AD 73, M3947, Bardet, H., Millon, P., *Programme 1953-54 de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges*, 1953, 3 p.

492 On peut mobiliser ici la notion de « système technicien » afin de décrire cet effet d'entraînement. Voir Ellul, J., *Le système technicien...*, *op. cit.* Avec la notion de « système technicien », Jacques Ellul entend décrire comment les techniques deviennent cohérentes les unes par rapport aux autres, comment elles sont organisées les unes en fonction des autres, excluant les problèmes posés à l'extérieur du système, et empêchant toute forme de contrôle politique sur l'extension de ce système.

2.2.3. La lutte pour la définition du statut des agents techniques

Lorsqu'elles sortent des sentiers battus de la vulgarisation agricole pensée comme un cours postsecondaire, les initiatives de M. Fabre ou de M. Delaunay, accomplies grâce au soutien des équipes dirigeantes des GPA, créent de nouvelles formes de relations entre le technicien et les agriculteurs qui tiennent davantage du conseil que de l'enseignement. Mais cela n'est pas sans risque puisque chaque expérience met à l'épreuve la compétence de l'agent technique, la crédibilité de sa parole, et finalement la relation de confiance qu'il tente d'instaurer avec les adhérents du GPA, ce qui le conduit à s'investir sans compter dans son métier. C'est par son activisme forcené qu'il entend renforcer sa fragile légitimité, toujours susceptible d'être mise à mal par la diversité des demandes des agriculteurs. En retour, la reconnaissance qu'il obtient l'autorise à réclamer des conditions de travail moins précaires. Les premières instructions administratives sur les zones-témoins datées de 1952 restaient très imprécises quand au statut de l'agent technique. L'instruction Z.T. 1 envisage d'abord que l'agent technique soit rémunéré par la Chambre d'agriculture et que cette dernière puisse bénéficier d'un prêt au Crédit agricole dans le cas où ses moyens seraient limités⁴⁹³.

Mais l'État souhaite reprendre la main à partir de l'année suivante en rattachant les agents techniques aux DSA, ce qui provoque une levée de boucliers des organisations professionnelles agricoles, et de l'APPCA en particulier⁴⁹⁴. Mais au-delà des affrontements pour le contrôle de l'embauche des techniciens, il semble qu'une certaine unanimité existe sur le fait qu'il faille leur assurer une rémunération décente afin de retenir les ingénieurs qui pourraient être tentés par une autre carrière. Comme le souligne Pierre Hallé, « *l'agent technique, bon théoricien, bon praticien, ami et guide des paysans, est l'atout du succès* »⁴⁹⁵. Il regrette que sa situation matérielle ne soit pas complètement définie et propose que la France s'inspire de l'exemple danois, en mettant sa rémunération en partie à la charge de l'État et en partie à la charge de la profession. Faisant vibrer la corde de la fierté nationale, il rappelle que « *les agents techniques ne doivent pas attendre, chaque année, l'aide américaine pour être payée* »⁴⁹⁶.

493 AD 73, M3947, Direction de la Production Agricole du Ministère de l'Agriculture, *Instruction Z.T. 1*, 29 juillet 1952, 11 p.

494 Cette crise est analysée dans le détail par Mélanie Atrux-Tallau. Voir Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 443-462.

495 AD38, 139M62, Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'agriculture, « Compte-rendu de la 2e session ordinaire 1953 de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'agriculture - 24 et 25 novembre 1953 » in *Chambres d'agriculture*, n° 42, 15 décembre 1953.

496 *Ibid.* L'aide Marshall finance le Fonds National de la Productivité. Voir chapitre 1, partie 1.2. « L'Amérique de la productivité ».

Renonçant à placer les agents techniques de zone-témoin sous sa seule autorité, l'État fixe néanmoins un cadre pour l'exercice de ce métier. A partir de l'été 1953, il est décidé que les candidats devront être agréés par une commission siégeant au Ministère de l'Agriculture, présidée par le Ministre ou son représentant, comprenant quatre agriculteurs praticiens désignés par l'APPCA et quatre fonctionnaires du Ministère⁴⁹⁷. Âgés de vingt-trois à quarante ans, les candidats subiront un examen portant sur leur culture générale et leurs connaissances pratiques agricoles. Leur niveau de formation devra correspondre au minimum à celui des examens de sortie des Écoles régionales d'agriculture. L'agent technique est mis à l'essai les six premiers mois après un court stage de formation, son contrat est ensuite renouvelé annuellement. Son salaire mensuel est de cinquante mille francs, quatre-vingt mille francs sont prévus pour couvrir ses frais de déplacement annuels⁴⁹⁸⁴⁹⁹.

Cette régularisation intervient en septembre 1953, après un an de fonctionnement des zones-témoins. Jusque là, les agents techniques ont dû travailler dans des conditions extrêmement précaires. Embauchés à l'automne 1952, ils ont été payés après plusieurs mois de retard, les financements de l'Aide technique et financière de productivité tardant à être débloquée⁵⁰⁰. La combinaison de cette désorganisation administrative et de leur investissement personnel dans leur nouveau métier, leur permet de se positionner aux côtés des agriculteurs, unis par une même complicité basée sur le rejet des pesanteurs de l'État. Sur cette base, les techniciens obtiennent en retour le soutien de leur GPA au moment où ils doivent eux-mêmes passer sous les fourches caudines de l'administration. Edmond Petit-Roulet appuie ainsi très fortement Gilbert Delaunay au moment où le ministère de l'Agriculture lui reproche de ne pas s'être soumis à la procédure d'agrément⁵⁰¹. Le président du GPA fait valoir les états de service de son agent technique ; ce dernier monte un rapide dossier et il obtient le soutien unanime des autorités départementales, Direction des Services agricoles et Chambre d'agriculture confondues. Plus encore, Gilbert Delaunay parvient à imposer ses propres conditions à la poursuite de son activité : il obtient ainsi de bénéficier d'un temps partiel (dix-huit jours de travail mensuel), et d'échapper à l'obligation de résidence dans la zone-témoin⁵⁰². Il souhaite de cette manière poursuivre ses activités d'ingénieur-conseil auprès

497 AD 73, M3947, Direction de la Production Agricole du Ministère de l'Agriculture, *Instructions pour l'embauche des agents techniques des zones-témoins*, 27 août 1953, 3 p.

498 *Ibid.*

499 ACA 73, Zone-témoin, *Renouvellement du contrat de Gilbert Delaunay*, 23 mars 1954.

500 Gilbert Delaunay évoque le fait que le président de la Chambre d'agriculture lui a fait une avance sur salaire sur ses fonds personnels, ce qui donne au passage une idée de l'importance des relations personnelles quand les règlements administratifs sont défaillants. Entretien avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*

501 AD 73, M3947, Delaunay, G., *Candidature pour devenir agent technique de la zone-témoin de Bellecome-en-Bauges et avis du Président de la Chambre et du Directeur des Services agricoles*, 5 septembre 1953, 2 p.

502 Il faut souligner ici le fait que Gilbert Delaunay possède un diplôme d'ingénieur de l'Institut agricole de l'Université de Toulouse, ainsi que deux certificats de licence en zoologie appliquée et en botanique appliquée

d'agriculteurs, d'organismes d'enseignement et de syndicats, ainsi que ses missions d'expert agricole et foncier agréé près de la Cour d'appel de Chambéry⁵⁰³. Il s'engage en revanche à ne pas participer à des activités commerciales.

Ce partage est fondamental pour la suite : de par sa position d'interlocuteur privilégié des agriculteurs, le technicien de terrain met un point d'honneur à distinguer son travail de celui du représentant de commerce⁵⁰⁴. L'enseignement par contre est considéré comme compatible avec les missions de l'agent technique, qu'il soit organisé au sein de la zone-témoin comme c'est le cas dans le Trièves, ou en-dehors, comme en Savoie⁵⁰⁵. Le métier de conseiller agricole est en pleine construction, et les agents techniques des zones-témoins participent directement à la définition de leur métier selon les orientations qu'ils parviennent à faire valoir auprès de leurs employeurs, plus occupés à s'affronter sur la question de l'autorité sous laquelle les techniciens doivent se placer qu'à élaborer le contenu de leur action⁵⁰⁶.

Paradoxalement, les attermolements nationaux renforcent les liens locaux entre le technicien et les membres les plus dynamiques du GPA. Faisant face aux mêmes difficultés, pris entre d'un côté les procédures administratives vécues comme des complications bureaucratiques, et de l'autre côté les réticences de la majorité des agriculteurs à s'engager dans le processus, l'agent technique de zone-témoin et le président de GPA, possiblement entouré d'une équipe restreinte d'agriculteurs volontaires, construisent ensemble une nouvelle méthode de vulgarisation du progrès technique dont ils sont les premiers bénéficiaires. Le technicien tisse dans ce cadre les indispensables rapports

obtenus à la Sorbonne, qui en font un salarié sur-qualifié par rapport au poste qu'il occupe. ACA 73, Zone-témoin, *Curriculum vitae de Gilbert Delaunay*, 1954.

503 Ce multipositionnement est à comparer avec la position de l'agent technique de la zone-témoin du Trièves qui semble se consacrer uniquement au GPA. Pour une définition de la position d'expert comme une multipositionnalité, Massardier Gilles. « Les savants les plus « demandés ». Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », in *Politix*, vol. 9, n°36, quatrième trimestre 1996, p. 163-180.

504 Ce point sera développé dans le chapitre suivant.

505 Dans le Trièves, Bernard Fabre organise par exemple des sessions de cours pendant l'hiver à destination des jeunes. Il s'appuie également sur une assistante sociale rurale pour proposer un enseignement ménager agricole à destination des femmes d'adhérents au GPA. AD 38, 3426W211, GPA du Trièves, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves n°3*, novembre 1952.

506 En novembre 1953, Pierre Hallé s'exprime devant l'APPCA pour faire part de son scepticisme quant au projet du second Plan de Modernisation et d'Équipement qui prévoit la création rapide de cinq cents soixante Foyers de Progrès Agricole, un par petite région naturelle. Il soutient qu'il vaut mieux s'en tenir aux zones-témoins qui sont d'excellents centres de démonstration, et privilégier des démonstrations simples et efficaces, qui pourraient être organisées facilement, davantage que la multiplication excessive des zones-témoins, afin de préparer les formules, qui sont encore à mettre au point selon lui, de l'extension de l'aide technique à la masse des exploitations. Cette position peut surprendre car le retour aux démonstrations semble marquer un retour aux méthodes traditionnelles des Services agricoles, contre lesquels justement Pierre Hallé avait élaboré l'expérience des villages-témoins. Au principe de ces prises de position apparemment contradictoires, il faut certainement placer le refus de voir l'État planificateur prendre trop d'importance, au détriment de l'ascendant des organisations professionnelles sur le monde agricole. Voir AD 73, 139M62, Compte-rendu de la 2e session ordinaire 1953 de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'agriculture - 24 et 25 novembre 1953.

de confiance qu'il espère étendre avec le temps à un plus grand nombre de cultivateurs. Les leaders du GPA trouvent là l'occasion d'accroître leurs compétences techniques, et maximisent leurs chances de survie économique. Les grandes manifestations des agriculteurs de l'été 1953, marquées par la formation du Comité de Guéret, qui débouchent sur une organisation partielle des marchés agricoles ont en effet démontré que la concurrence économique était en passe de devenir le problème majeur, à partir du moment où la fin de la pénurie alimentaire de l'après-guerre débouchait sur une crise de surproduction⁵⁰⁷. La vulgarisation du progrès technique, théoriquement adressé à l'ensemble des agriculteurs, devient un enjeu majeur dans la perspective d'une sélection des exploitations les plus performantes.

2.3. La modernisation à marche forcée

2.3.1. Subventions et prêts bonifiés : des instruments d'incitation à l'investissement

Si les zones-témoins se situent dans la perspective d'un renouvellement de la vulgarisation du progrès technique en agriculture, elles s'inscrivent aussi dans un vaste mouvement de « bancarisation du monde de la terre » dont le rythme s'accélère dans les années d'Après-guerre⁵⁰⁸. Le Crédit agricole est devenu un outil central de la politique de l'Etat après 1936, à partir du moment où il doit gérer les stocks de l'Office National Interprofessionnel des Céréales⁵⁰⁹. Son rôle est encore élargi à la Libération avec la distribution des prêts de modernisation et d'équipement dans le cadre de la Planification. Une nouvelle orientation voit le jour : les prêts « sociaux » doivent être limités pour ne pas entraver les objectifs du programme d'investissements agricoles⁵¹⁰. La répartition des crédits affectés par l'Etat et ventilés par le Fonds de Modernisation et d'Equipeement passe par des organismes associant administration, profession agricole et industries agro-alimentaires⁵¹¹. S'appuyant sur le développement d'un appareil statistique et comptable de plus en plus précis dont le développement a été suscité par les travaux du Plan, les responsables de la politique agricole peuvent alors évaluer, selon les normes en vigueur, les performances de la

507 Gervais, M., Jollivet, M., Tavernier, Y., *Tome 4. La fin de la France paysanne*, in Duby, G., Wallon, A., (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1977, p. 495

508 Gueslin, A., « Crédit agricole et agriculture en France au XXe siècle », in *Économie rurale*, vol. 184, n° 1, 1988, p. 107-115.

509 *Ibid.*, p. 110.

510 Gueslin, A., *Histoire des crédits agricoles, Tome 1 : L'envol des Caisses Mutuelles (1910-1960)*, Paris, Economica, 1984, p. 677.

511 Le Fonds bénéficie notamment de l'aide financière américaine au travers du Plan Marshall.

« ferme France », chiffrer les déficits et les retards du pays, comparer les résultats des régions et typer les exploitations agricoles sur une échelle allant des plus archaïques aux plus modernes⁵¹².

Trois types de prêts en matière d'équipement sont accordés par le Crédit Agricole à partir du début des années 1950 : les prêts à moyen terme classiques accordés aux agriculteurs, aux artisans ruraux, à des collectivités ayant un objet exclusivement agricole ; les prêts à long terme aux coopératives ; les prêts de caractéristiques spéciales (3% sur un maximum de 30 ans) attribués sur proposition du Ministère de l'Agriculture à des sociétés anonymes dont les investissements vont dans le sens d'un essor de l'agriculture⁵¹³. Les opérations financées doivent être conformes aux prescriptions du Programme d'Investissements Agricoles élaboré par le Ministère en fonction du Plan et des recommandations des Comités agricoles régionaux⁵¹⁴. Le niveau de bonification pour chaque type de prêt est difficile à établir. Les prêts à caractéristiques spéciales, qui bénéficient de conditions privilégiées, sont essentiellement utilisés pour des travaux d'amélioration foncière souvent associés à des grands aménagements régionaux. Les prêts à long terme aux coopératives sont accordés au taux pratiqué pour ses opérations habituelles par l'établissement qui sert d'intermédiaire mais l'octroi d'avances du Fonds de Modernisation et d'Équipement est considéré en soi comme un privilège à un moment où la disponibilité d'argent pour le long terme est rare⁵¹⁵. Enfin, les prêts à moyen terme individuels d'équipement ne bénéficient pas directement de bonifications, hormis lorsqu'ils s'adressent aux jeunes agriculteurs, ou lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre d'opérations de modernisation telles que les zones-témoins. Concernant essentiellement l'achat de cheptel mort ou vif, tracteurs et bétail pour l'essentiel, les agriculteurs peuvent néanmoins profiter de dégrèvements ou de ristournes⁵¹⁶. A partir de 1948, les prêts de modernisation et d'équipement à moyen terme représentent entre 60% et 80% de l'ensemble des prêts à moyen et long terme consentis dans une année⁵¹⁷.

Les zones-témoins apparaissent comme un instrument destiné à inciter à la généralisation de l'emprunt, et tout particulièrement des prêts d'équipement, dans les régions agricoles dites défavorisées, restées jusque là à l'écart du mouvement de bancarisation du monde agricole⁵¹⁸. Afin de gagner la confiance des agriculteurs, le dispositif procède étape par étape⁵¹⁹. La première phase

512 Alphanéry, P., Bitoun, P., Dupont, Y., *Les champs du départ, une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte/Cahiers libres, 1988, p. 149-150.

513 Gueslin, A., *Histoire des crédits...*, op. cit., t.1, p. 665.

514 Voir par exemple : AD 38, 3426W198, Comité Régional Agricole, *Plan de production animale*, 1949.

515 Gueslin, A., *Histoire des crédits...*, op. cit., t.1, p. 665.

516 AD 38, 3426W204, Demandes de prêts, 1947-1952.

517 Gueslin, A., *Histoire des crédits...*, op. cit., t.1, p. 670.

518 Un des objectifs avoués de la constitution des GPA est de « familiariser le monde rural avec les services du Crédit agricole ». AD 38, 3426W210, Raffin, G., Rapport sur l'évolution du Trièves sous l'influence du Groupement de Productivité, 1956 environ.

519 AD 73, M3947, Direction de la Production agricole du ministère de l'Agriculture, Instruction n°3 relative aux

est celle de la démonstration : des actions de base spectaculaires doivent permettre de convaincre les adhérents d'entreprendre des améliorations plus ambitieuses. L'emploi des ammonitrates sur les pâturages, qui provoque une augmentation immédiate des rendements, est par exemple un des meilleurs tours que le technicien a à sa disposition⁵²⁰. Ensuite, l'agent technique doit viser « *l'application généralisée des techniques culturelles déjà éprouvées* » en prenant garde à ne pas générer des situations de surendettement⁵²¹. Puis il doit entraîner les adhérents à passer le stade des investissements proprement dits. L'aide financière pour les actions de base se réduit progressivement mais ceux qui se sont montrés aptes à suivre peuvent bénéficier d'une aide pour poursuivre leurs améliorations, grâce à des prêts à caractéristiques spéciales et des subventions. Pour ceux qui n'auraient pas réussi à suivre le mouvement, les instructions prévoient que les aides relatives à la deuxième étape pourraient être étendues à une année supplémentaire. La quatrième et dernière année de campagne de la zone-témoin est celle qui doit assurer l'essor de la gestion économique des exploitations. La productivité, dont le suivi est rendu possible par la tenue de fiches d'exploitation détaillées, doit être portée à « *un optimum réalisable dans les conditions locales* », sous l'effet des conseils du technicien et de l'ensemble du groupement⁵²². La possibilité d'un renouvellement de l'aide technique et financière est alors suspendue à l'augmentation du capital d'exploitation, et la prorogation du financement de l'opération est prévue au cas par cas, après examen du dossier par la Commission Nationale d'aide technique et financière de productivité qui procèdera à une enquête sur place⁵²³. Enfin, le succès de l'opération doit être entériné par une extension des résultats et des méthodes à la région entourant la zone-témoin, ce qui donne une valeur clairement expérimentale au dispositif⁵²⁴. En théorie, chacune des quatre étapes précédentes doit durer une année, mais plus que le respect de ce calendrier hypothétique, c'est l'ordre de réalisation qu'il convient de respecter.

En pratique, l'agent technique est chargé de définir les actions prioritaires, en fonction des résultats de son enquête initiale sur le terrain. A partir de ce travail préalable, le dispositif de la zone-témoin ajuste les financements accordés aux adhérents aux investissements que l'agent technique recommande. Les variations des taux de subventions et de bonifications des prêts dessinent ainsi une cartographie mobile des bonnes pratiques de la modernisation agricole, épousant

modalités d'aide technique et financière de productivité, 6 mai 1955, 17 p.

520 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 22 mai 1953. L'analogie avec la prestidigitation n'est pas sans fondement tant l'effet de ces engrais est spectaculaire sur le moment mais sans suite après quelques années d'exploitation intensive. Voir le chapitre 6.

521 AD 73, M3947, Direction de la Production agricole du ministère de l'Agriculture, *Instruction n°3, op. cit.*

522 *Ibid.*

523 AD 73, M3947, Direction de la Production Agricole du Ministère de l'Agriculture, Aide technique et financière de productivité. Zones-témoins parvenant au terme de leur quatrième campagne, 9 août 1956, 4 p.

524 *Ibid.*

le relief de l'agriculture locale.

| Nature de l'investissement | Montant (en francs) | dont subvention | dont Prêt aidé | dont autofinancement |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------|
| Amendements | 180 000 | 20% | 45% | 35% |
| Engrais | 1 925 000 | 20% | 45% | 35% |
| Semences et plants | 1 300 000 | 0% | 0% | 100% |
| Lutte contre les ennemis et les parasites | 110 000 | 10% | 0% | 90% |
| Cheptel vif | 10 000 000 | 15% | 60% | 25% |
| Aliments du bétail | 2 000 000 | 20% | 25% | 55% |
| Lutte contre les maladies contagieuses | 50 000 | 100% | 0% | 0% |
| Equipement en moyens mécaniques – machines d'usage collectif | 1 300 000 | 10% | 90% | 0% |
| Equipement en moyens mécaniques – machines d'usage individuel | 5 220 000 | 0% | 63% | 37% |
| Aménagement des bâtiments d'exploitation | 5 900 000 | 10% | 90% | 0% |
| Contrôle laitier | 300 000 | 100% | 0% | 0% |
| Total | 28 285 000 | 12% | 61% | 27% |

Illustration 10: Mode de financement des investissements encouragés par la zone-témoin des Bauges pour la campagne 1953-1954. Source : AD 73, M3947, DSA de la Savoie, Evaluation du financement du programme d'action de la zone-témoin en 1953-54, 3 juin 1953, 2 p.

En valeur absolue, le renouvellement des troupeaux (achat de quatre-vingt bêtes) et la modernisation des moyens mécaniques absorbent plus des deux tiers du total des investissements prévus par les adhérents de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges sur la période considérée. L'action en matière d'élevage est considérée comme essentielle, ce qui explique que les adhérents puissent bénéficier de 15% de subventions pour l'achat de bétail alors que le seuil est réglementairement fixé à 10% dans les instructions nationales⁵²⁵.

Le développement de prêts à moyen terme permet de soutenir les agriculteurs qui souhaitent s'équiper : clôtures électriques, moto-faucheuses, machines à traire sont autant d'innovations techniques adaptées à l'élevage dans cette région de moyenne montagne. L'aménagement des bâtiments agricoles bénéficie lui de prêts à long terme à taux avantageux. Plus remarquable encore est la subvention intégrale accordée à deux opérations pourtant peu coûteuses en valeur absolue : la lutte contre les maladies contagieuses du bétail et le contrôle laitier. Ces pratiques de vérification et de mesure supposent une pénétration à l'intérieur des exploitations pour évaluer les qualités des troupeaux, ce qui met en jeu la réputation des éleveurs du GPA en créant des points de comparaison objectifs. Elles suscitent des réticences importantes, mais elles sont suffisamment essentielles aux

⁵²⁵ AD 73, M3947, DSA de la Savoie, *Rapport sur la création de secteurs encouragés autour de la zone-témoin, et sur les taux de subvention du programme d'action de la zone-témoin en 1953-54*, 3 juin 1953, 3 p.

yeux des promoteurs des zones-témoins pour être entièrement financées par les fonds publics. La tuberculination, qui permet de repérer les animaux porteurs de la tuberculose et de les éliminer, s'inscrit dans un ensemble de mesures destinées à sélectionner le bétail afin d'en améliorer la productivité⁵²⁶. Garantissant l'assainissement du cheptel existant, elle est une première étape indispensable à la réussite des investissements ultérieurs⁵²⁷. Quant au contrôle laitier et au contrôle de croissance des animaux, ils rendent possible la mesure des variations de la production consécutives aux changements de pratiques, et justifient la réduction de la diversité des usages locaux. Offrant une grille de repères communs, ces méthodes sont de puissants instruments pour persuader les adhérents de la validité des choix techniques proposés par la zone-témoin.

Comme le souligne un responsable des Services agricoles à l'adresse de sa hiérarchie, le maintien des taux de subvention est plus fondamental encore que l'enveloppe totale des crédits disponibles⁵²⁸. La suite lui donne raison puisqu'un bilan intermédiaire dans la zone-témoin des Bauges montre que tous les fonds prévus, en subventions comme en bonifications de prêts, ne sont pas intégralement utilisés par les adhérents⁵²⁹. Le jeu des variations des taux de subvention offre la possibilité d'ajustements en fonction des orientations prises par la zone-témoin et des difficultés rencontrées. Les ingénieurs de la Direction des Services agricoles sont mis à contribution afin d'examiner l'abaissement, le maintien ou le relèvement de la part des subventions dans les investissements des adhérents du GPA⁵³⁰. Le programme quadriennal de la zone-témoin est susceptible de corrections en fonction de ce que l'agent technique observe sur le terrain, ce qui en fait un dispositif d'orientation de l'agriculture d'une plasticité inédite. La zone-témoin juxtapose ces techniques nouvelles de gouvernement avec les anciennes pratiques de la vulgarisation : elle lie sur

526 Le Directeur des Services Vétérinaires de l'Isère, M. Magallon, publie plusieurs articles sur le sujet dans le bulletin des adhérents du GPA du Trièves. Voir AD 38, GPA du Trièves, Bulletin des adhérents n°2, octobre 1952. M. Magallon a cet aphorisme pour qualifier la modernisation de l'élevage dans le Trièves : « le chemin est long de Mens à Copenhague ». Voir AD 38, GPA du Trièves, Bulletin des adhérents n°3, novembre 1952.

527 La tuberculination s'inscrit dans une histoire longue entamée dans la seconde moitié du 19^e siècle. La zone-témoin apparaît ici comme un dispositif destiné à rendre efficace des politiques entreprises de longue date mais ralenties du fait de la réticence des exploitants agricoles à se plier aux injonctions des Services vétérinaires. Voir Berdah, D., « Suivre la norme sanitaire ou « périr » : la loi de 1954 sur la prophylaxie collective de la tuberculose bovine », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-M., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 203-222.

528 AD 73, M3947, DSA de la Savoie, *Rapport sur la création de secteurs...*, *op. cit.*

529 AD 73, M3947, Million, P., Bardet, H., Petit-Roulet, E., *Dépenses effectivement réalisées au cours de la 1^{ère} campagne de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges*, 1954 environ, 4 p.

530 En septembre 1953, un Ingénieur des Services agricoles note par exemple la nécessité de distinguer dans les aménagements entre les fosses à purin qui seront subventionnées et les abreuvoirs automatiques, dont l'usage apparaît suffisamment rentable pour se passer des subventions. C'est la perception de telle ou telle innovation par les agriculteurs qui déterminent selon l'ISA les ajustements à opérer. Il soutient par ailleurs le maintien d'un taux de 20% de subvention pour l'achat d'engrais, pratique non encore enracinée dans le village de Bellecombe-en-Bauges, ou réaffirme encore la nécessité de maintenir la subvention du contrôle laitier à 100%, « opération capitale pour ne pas retarder l'élimination des bêtes médiocres. » AD 73, M3947, Julien, J., *Programme 1953-54 de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges*, 30 septembre 1953, 3 p.

un même territoire le champ d'essai et la subvention de l'achat des engrais nécessaires à la reproduction de l'essai. Elle autorise une mesure des investissements réalisés par les adhérents des GPA, qui traduit l'intensité de leur adhésion au projet politique national de modernisation de l'agriculture.

Le couplage de la vulgarisation technique et de l'incitation financière en faveur de la modernisation de l'équipement des exploitations permet d'entraîner les agriculteurs dans le processus de modernisation. Sans qu'il soit possible d'établir une filiation directe avec les zones-témoins françaises, on retrouve ce même type de dispositif dans le travail de la FAO au Brésil à la fin des années 1940, lorsqu'elle expérimente un système de « crédit surveillé associé à la coopération et la vulgarisation »⁵³¹. Il s'agit d'offrir de « *nouvelles possibilités aux petits exploitants qui ne possèdent que peu ou pas d'actifs tangibles pouvant servir de garantie aux prêts normalement consentis par les établissements de crédit et les exploitants, étant assurés constamment d'une orientation et de conseils techniques, sont plus à même d'améliorer les méthodes d'exploitation et la production, et partant, leur revenu* »⁵³². L'association crédit-vulgarisation est recherchée à la fois parce qu'elle oblige le cultivateur à évaluer ses besoins financiers et à acquérir des principes de gestion, par le biais de l'enseignement collectif et des conseils individuels du vulgarisateur. Les démonstrations techniques doivent alors montrer comment tirer le meilleur parti tant du crédit disponible que des ressources de la ferme.

Introduit en 1948 dans l'État brésilien du Minas Gerais, le crédit surveillé nécessite la mise en place de services administratifs spécialement chargés du travail de vulgarisation : chaque bureau régional doté d'une équipe de vulgarisateurs de rang élevé coiffe au moins cinq bureaux locaux qui disposent chacun de techniciens que l'on appelle des vulgarisateurs, ainsi que d'un agronome et d'un spécialiste de l'économie ménagère⁵³³. Le principe fondamental du dispositif est que la meilleure des garanties pour les prêts réside encore dans le contrôle de l'emploi des fonds. Le contrôle commence au moment de l'élaboration du programme de production entre l'agriculteur « *considéré comme un chef d'entreprise* » et le vulgarisateur. Il se poursuit ensuite par les fréquentes visites afin de délivrer des conseils techniques tout en vérifiant le juste emploi des fonds. Le contrôle peut s'assouplir en cas de résultats satisfaisants et tendre alors vers le « *crédit orienté* », formule moins contraignante qui doit permettre aux vulgarisateurs de se concentrer sur le secteur le

531 FAO, « Un nouveau système de crédit agricole. Le crédit surveillé associé à la coopération et la vulgarisation agricoles », in *Collection FAO : Progrès et mise en valeur*, n°77, 1964.

532 *Ibid.*, p. 1.

533 « Cet agronome est habituellement diplômé d'une université rurale ; de leur côté, les spécialistes de l'économie ménagère comprennent des membres de l'enseignement supérieur, des nutritionnistes, ou des jeunes femmes qui ont reçu une éducation secondaire ou équivalente et possèdent une certaine expérience. Le travail de bureau est habituellement confié à un commis. » *Ibid.*, p. 12.

plus rentable de l'exploitation⁵³⁴. Le dispositif vise néanmoins toujours à assurer le développement global de la région, comme en témoigne la prise en compte des aspects domestiques par le biais de l'économie ménagère.

L'exemple brésilien est extrêmement proche du cas français des zones-témoin. La circulation internationale de ces savoirs-faire en matière de politique agricole renvoie certainement en partie au rôle de la FAO, rabattue sur sa fonction d'élaboration de plans de développement locaux et de diffusion de leurs résultats après que le consensus international qui aurait pu en faire un instrument d'organisation des marchés ait éclaté⁵³⁵. Il faudrait également examiner le rôle des voyages d'études de délégations nationales qui se multiplient après la Seconde Guerre Mondiale pour comprendre comment des initiatives semblables peuvent émerger simultanément⁵³⁶. Ces dispositifs expérimentaux peuvent relever de différents niveaux de planification et laisser par exemple une place plus ou moins importante aux organisations professionnelles agricoles, mais ils cherchent tous à stimuler « l'état de réceptivité au microbe modernisation [...] en créant des foyers d'infection »⁵³⁷. Si les opérations du crédit surveillé et de la zone-témoin ont une portée restreinte puisqu'elles sont limitées dans le temps et dans l'espace, les effets en matière de sélection des exploitants agricoles sont indéniables.

2.3.2. La sélection des « bons » agriculteurs

Subventions et bonifications d'emprunts sont destinées à l'ensemble des adhérents, mais pour autant, ceux-ci n'ont pas tous les mêmes capacités à investir. Comme le remarque rapidement un ingénieur de la DSA à propos des Bauges, « *les investissements importants qui contribuent à relever la moyenne de l'ensemble sont réalisés par quelques exploitants relativement aisés, capables d'aider à leur amortissement par quelques coupes de bois* »⁵³⁸. Dans cette économie agro-sylvo-pastorale, le patrimoine forestier, inégalement partagé entre les familles agricoles, permet à certains d'assumer les charges entraînées par la conversion des exploitations aux nouvelles

534 *Ibid.*, p. 38.

535 Marchisio, S., Di Blase, A., *L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)*, Genève, Georg Éditeur, 1986, 251 p.

536 On a notamment évoqué les « missions de productivité » dans le chapitre 1.

537 Commissariat Général au Plan, Premier rapport de la Commission de modernisation de l'équipement rural, septembre 1946, p. 28, cité dans Alphandéry, P., Bitoun, P., Dupont, Y., *Les champs...*, op. cit., p. 149.

538 *Ibid.* L'agent technique de la zone-témoin du Trièves livre une analyse similaire : ceux qui suivent la cadence du projet zone-témoin « profitent au maximum des avantages » alors que les « hésitants », qui sont « les petits exploitants » ne peuvent pas suivre puisque pour eux « tout progrès est une perturbation dangereuse pour leur équilibre précaire », et ils reculent devant l'emprunt. AD 38, 3426W210, Fabre, B., *Rapport « Le Trièves, zone témoin de montagne »*, 13 octobre 1954, 8 p.

méthodes culturelles. De même, un autre fonctionnaire remarque que la poursuite du programme nécessite que la trésorerie des exploitations soit suffisante, le manque d'argent liquide pouvant menacer le remboursement des prêts contractés. Dans cette perspective, le lait apparaît comme un enjeu stratégique car cette production offre un revenu régulier et stable, à condition d'en maîtriser les paramètres et que les cours se maintiennent. Selon un raisonnement circulaire, la zone-témoin propose à ses adhérents de leur donner les outils garantissant une plus grande maîtrise des quantités produites et donc de leur assurer des rentrées d'argent nécessaires au remboursement de leurs investissements. Autant que sur l'augmentation spectaculaire des rendements, les solutions préconisées dans le cadre de l'Aide technique et financière de productivité sont donc largement tournées vers le contrôle et la mesure des résultats obtenus par les agriculteurs, contrepartie sécurisante à la prise de risque à laquelle ils sont incités⁵³⁹.

Les inégales capacités des adhérents à suivre le programme idéal de modernisation incitent les promoteurs des zones-témoins à une certaine méfiance quant à un possible détournement des crédits de la réalisation des objectifs auxquels ils sont assignés. En 1954, le ministère de l'Agriculture est obligé de rappeler que « *les projets intéressant soit des exploitations de subsistance plutôt que des entreprises de production agricole, soit le sauvetage économique d'une région déshéritée* », ne sont pas justifiables de l'Aide technique et financière de productivité⁵⁴⁰. Suivant cette logique, la Caisse nationale de Crédit agricole, par laquelle transitent les fonds publics destinés aux zones-témoins, insiste par la voix de son directeur adjoint sur le fait qu'il est « *indispensable que les zones-témoins s'orientent vers des actions productives pour pouvoir rembourser leurs prêts, condition sine qua non de la poursuite de l'expérience* »⁵⁴¹. Et il rappelle la responsabilité des dirigeants des GPA auxquels « *il appartient de prendre les initiatives nécessaires quand ils se trouvent en présence d'un agriculteur qui ne mérite pas un plein crédit personnel* »⁵⁴². Les bilans intermédiaires du fonctionnement des premières zones-témoins révèlent en effet au ministère de l'Agriculture que le rapport de un à dix entre le montant des crédits de subventions et celui des crédits de prêts ouverts pour chaque zone-témoin n'est que très rarement respecté⁵⁴³. La poursuite du financement de l'achat de cheptel vif sera ainsi suspendue à une triple réserve sur l'état sanitaire satisfaisant du cheptel et du logement des animaux, l'effort réel de l'alimentation rationnelle des

539 Le chapitre 5 revient sur l'histoire de ces instruments de contrôle.

540 Ce sont des situations qui appellent « des solutions autres, dégagées de la préoccupation fondamentale de rentabilité qui doit caractériser les réalisations placées sous le signe de la productivité ». AD 73, M3947, ministère de l'Agriculture, *Instruction N°2 relative aux modalités d'application de l'aide technique et financière de productivité*, 6 mai 1954, 4 p.

541 Les propos de M. Pompon, directeur adjoint de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, sont rapportés par le Président du GPA du Trièves dans son éditorial. Voir AD 38, GPA du Trièves, *Bulletin des adhérents* n°3, novembre 1952.

542 *Ibid.*

543 AD 73, M3947, Direction de la Production Agricole du ministère de l'Agriculture, *Instruction Z.T. 3, op. cit.*

animaux, l'effort réel de fertilisation rationnelle des sols et notamment des prairies. La notion d'« effort réel » correspond à la part d'autofinancement et surtout de prêt bonifié dans les investissements réalisés par les adhérents.

Les services de l'État ont constamment peur d'être floués par les agriculteurs qui se réapproprieraient les moyens mis à leur disposition sans tenir compte des directives. Plus que des malversations, qui ne sont pas à exclure mais sont difficilement repérables, les promoteurs des zones-témoins redoutent le mésusage des aides, en particulier en raison de la fascination exercée par le machinisme agricole. Dans le Trièves, l'agent technique produit ainsi un court fascicule destiné à « ceux qui ont pris pour une brimade le refus de leur conseil d'administration de leur financer partiellement l'achat d'un tracteur », dans lequel il justifie la nécessité d'entreprendre une étude de gestion avant de se lancer dans un investissement aussi lourd, et montre que, pour une exploitation moyenne de sa zone, l'achat d'engrais est comparativement plus productif dans l'immédiat que celui d'un tracteur⁵⁴⁴. Sur le plan national, le ministère confirme que « trop souvent le groupement de productivité n'a pas su résister à une tendance de ses adhérents à profiter des modalités de financement de la zone-témoin pour s'équiper en matériel mécanique avant même que l'amélioration des techniques culturales de base ait été poussée de façon suffisante »⁵⁴⁵.

Ces objectifs généraux sont parfaitement intégrés par les responsables locaux des GPA qui soulignent le risque de réduire la portée des zones-témoins à un simple afflux de crédits⁵⁴⁶. Francis Morin, président du GPA du Trièves, veut lutter à la fois « contre la rouerie de « l'échelon de base » qui guette l'injection de crédit pour réaliser ses projets même s'ils n'ont rien à voir avec la productivité, et « l'échelon du sommet » qui reste indifférent et ne répond pas aux demandes de crédit de l'année en cours »⁵⁴⁷. La contribution financière directe des agriculteurs à la modernisation de leurs exploitations est retraduite en terme d'engagement moral auprès de la communauté formée par le GPA, qui se surimpose aux anciennes hiérarchies communales ou locales en reclassant les adhérents selon leur dynamisme et leur potentiel économique. En cherchant à distinguer « quels sont ceux qui sont vraiment adhérents et quels sont ceux qui en réalité n'ont pas l'intention de l'être »⁵⁴⁸, l'Aide technique et financière de productivité donne à l'adhésion un sens moral qui

544 Pour ce faire, il se livre à une comparaison détaillée entre deux exploitations, l'une motorisée et l'autre non. Où on mesure l'intérêt des zones-témoins pour collecter des informations individuelles, immédiatement réutilisées dans le dispositif de persuasion. AD 38, 3426W210, GPA du Trièves, *Problèmes économiques*, non daté, 4 p.

545 M3947, ministère de l'Agriculture, *Instruction N°2*, *op. cit.* En conséquence, les programmes des nouvelles zones-témoins devront exclure de la première campagne l'acquisition de matériel hors d'une CUMA à l'exception du petit matériel de culture, et aménagement des bâtiments à l'exception des fumières et fosses à purin.

546 3426W211, Morin, F., *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°5, mars 1953.

547 3426W211, Morin, F., *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°8, septembre 1953.

548 3426W211, Morin, F., *Le paysan du Trièves...*, n°5, *op. cit.*

double l'examen des critères objectifs de la situation des individus. Et pour ce faire, le président du GPA du Trièves affirme que « *la présence de l'Agent technique [aide] considérablement à cette discrimination* »⁵⁴⁹. Après l'enthousiasme des débuts, le nombre d'adhérents baisse sensiblement avant de se stabiliser, aussi bien dans les Bauges que dans le Trièves, ce qui provoque une certaine désillusion chez les dirigeants des GPA⁵⁵⁰.

En Savoie, les promoteurs de la zone-témoin sont amenés à distinguer « la bonne équipe qui suit très bien et croit fermement à la réussite de l'expérience » (un quart des adhérents), « la masse qui accepte d'avantage les conseils par sympathie pour le technicien que par conviction profonde » (60% des adhérents), « *l'équipe de ceux qui ont adhéré au Groupement sans savoir exactement pourquoi ou simplement attirés par une subvention [et dont il n'est pas certain que leur effort soit poursuivi après la disparition du Groupement]* » (15% des adhérents)⁵⁵¹. Cette tripartition est reprise quasiment à l'identique par l'agent technique du Trièves deux ans plus tard. Après quatre campagnes successives, ce dernier distingue « *les adhérents par erreur, qui attendaient des subventions et ne voulaient pas prendre de risques ; les adhérents de bonne volonté : qui ont fait de nets progrès en productivité, mais qui ont des problèmes maintenant qu'il faut rembourser puisque l'accroissement de leurs charges financières absorbe en grande partie l'accroissement de leur revenu brut ; les adhérents de pointe, qui ont franchi un cap, ont doublé le rendement brut de l'exploitation, sont sympathisants des CETA, auditeurs assidus des journées d'étude, abonnés aux revues techniques, prêtant leurs terres et leur bétail à l'expérimentation et faisant appel à leurs conseillers techniques* »⁵⁵². Se dessine ainsi une nouvelle hiérarchie indissociablement économique et sociale, d'abord entre ceux qui adhèrent au GPA et ceux qui sont en-dehors, puis à l'intérieur du groupement, en fonction du degré d'adhésion au projet.

D'une part, les zones-témoins rationalisent l'élimination d'une fraction du monde agricole, par l'accroissement de l'écart avec les agriculteurs en capacité de suivre les recommandations du technicien, et d'autre part, elles empêchent les agriculteurs hésitants de se contenter de demi-mesures, en les soumettant à la pression financière des emprunts engagés. Ce travail de sélection et de reclassement produit une équivalence entre les vrais adhérents et les bons agriculteurs, qui ne partagent pas seulement une situation économique homologue mais aussi un univers commun de

549 *Ibid.*

550 On passe par exemple de 200 à 170 adhérents au GPA du Trièves entre 1952 et 1956. Le mode de faire-valoir (80% en propriété, 20% en fermage, 1% en métayage) ne semble pas affecté, tout comme la répartition des unités de travail (60% du fait du chef d'exploitation ; 30% de main d'œuvre familiale ; 10% de main d'œuvre salariée. Voir, AD 38, 3426W210, Direction des Services agricoles, Tableaux de données sur l'évolution de la zone témoin entre 1954 et 1958, Grenoble, 1958 environ, 12 p.

551 AD 73, M3947, Millon, P., Bardet, H., Petit Roulet, E., *Dépenses effectivement réalisées, op. cit.*

552 3426W211, Fabre, B., *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°14, décembre 1956.

pratiques professionnelles. Comme l'exprime avec une grande lucidité l'agent technique de la zone-témoin du Trièves, chaque adhérent s'engage en contrepartie de l'aide de l'État « *à se prêter au contrôle des résultats sur son exploitation* »⁵⁵³. Le dispositif des zones-témoins est chargé de vaincre « *la réticence du cultivateur à servir de cobaye à l'expérimentation du technicien* », créant une sorte de contrat entre les agriculteurs et les promoteurs de l'opération, les premiers acceptant d'offrir leurs pratiques individuelles aux multiples regards des seconds (ingénieurs des Services de l'État, responsables agricoles, adhérents du groupement), en échange de quoi ils sont soutenus financièrement et techniquement. À l'articulation de ces échanges matériels et symboliques, le technicien anime ce dispositif singulier qui encourage la sélection du plus grand nombre.

2.3.3. La reconnaissance du travail de conseil

En novembre 1954, dans le bilan intermédiaire sur le fonctionnement de la zone-témoin du Trièves, le président du GPA se demande si le fait d'avoir « *sorti les agriculteurs de leur engourdissement* », va les conduire « *vers une vie plus humaine* » ou s'ils en seront « *simplement désorientés* »⁵⁵⁴. On mesure ici l'ambition totalisante qui guide les promoteurs des zones-témoins. Les techniques de production et la rationalisation économique sont soumises à un dessein plus vaste qui relève de la transformation des modes de vie des agriculteurs des territoires retenus. Le problème social, et notamment celui de la place des femmes dans l'exploitation modernisée, a été soulevé avant même le début des opérations, aussi bien à la Chambre d'agriculture de l'Isère qu'à celle de Savoie⁵⁵⁵. Dans cette perspective, les agents techniques de zone-témoin doivent faire preuve de leurs capacités à comprendre les difficultés spécifiques des adhérents du GPA duquel ils sont salariés. Dans le Trièves, Bernard Fabre développe une approche compréhensive et nuancée des réticences des agriculteurs à adhérer au programme qu'il tente de mettre en œuvre⁵⁵⁶. Loin des

553 AD 38, 3426W210, DSA de l'Isère, Rapport « Le Trièves, zone témoin de montagne... », *op. cit.*

554 AD 38, 139M62, GPA du Trièves, *Rapport présenté à la session de novembre 1954 à la Chambre d'agriculture de l'Isère*.

555 « Le Président Millon pense également qu'en plus des diverses améliorations qui vont être apportées sur le plan technique, il y aura lieu de ne pas négliger le côté social et humain. Il estime en effet que l'amélioration des conditions économiques (qui entraîne souvent par contrecoup un accroissement des charges très lourdes que supportent les femmes à la campagne) pose un problème social qu'il faut résoudre en même temps que l'on poursuit les autres améliorations. M. Achard intervient aussitôt pour indiquer que le raisonnement de M. Millon est très juste, que rien ne s'oppose à ce que cet aspect social et humain soit pris en considération et il précise, au passage, que dans le département de l'Isère (où il se trouvait hier) le même problème a été évoqué et que la Chambre d'agriculture de l'Isère a décidé d'en tenir compte dans son projet. » ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 1er août 1952.

556 Faisant preuve d'une compréhension sociologique de ses interlocuteurs, il explique notamment que l'agriculteur réticent est « conscient de la faiblesse de la cohésion du monde agricole, il pense jouer perdant en entrant trop franchement dans le cycle d'échanges que lui ouvrent l'Industrie et les techniques modernes ». AD 38, 3426W210,

invectives contre l'archaïsme paysan, il définit la routine comme « *un mur de défense élevé au cours de générations de labeur contre la déception des innovations malheureuses aussi bien que contre le sarcasme des jaloux* ». Et il en tire les conséquences pour son propre travail : « *sous cet aspect, cet instinct de conservation doit inspirer au technicien plus de patience que de mépris. A lui d'en faire le tour, de découvrir la brèche ou de la provoquer par une démonstration de caractère explosif.* »⁵⁵⁷ Un tel regard suppose une réelle proximité avec le milieu dans lequel il évolue, qui dans l'idéal confondrait rapports professionnels et relations d'amitié. C'est grâce à ce rapport de confiance, opposé à un rapport de marchandage qui le ravalerait au niveau d'un représentant de commerce, que le technicien peut prétendre mener des expérimentations techniques sur les exploitations des adhérents⁵⁵⁸. Se devine ici une morale du conseil agricole qui exclut le recours au seul intérêt financier de l'agriculteur. Le point de vue du technicien n'est pas réductible à la simple volonté d'appliquer un programme technique prédéfini : il fait du contact humain le cœur même de son activité professionnelle.

Les agents techniques des Bauges comme du Trièves regrettent la lourdeur des tâches administratives qui leur sont imposées. Gilbert Delaunay déplore notamment les retards dans les traitements des demandes de prêts, soulignant non sans ironie le manque de productivité de l'administration et du Crédit agricole⁵⁵⁹. Et il regrette également le fait d'avoir eu pour consigne d'obtenir par tous les moyens un taux de 60% d'adhésion parmi les agriculteurs de la zone-témoin, ce qui a selon lui ouvert l'opération à des individus peu convaincus de son intérêt, attirés par les subventions ou par simple imitation du voisin. Le CETA représente alors un modèle tentant pour le technicien : la compétence technique est mise en valeur, et les adhérents sont déjà acquis à l'intérêt de participer à un groupement technique⁵⁶⁰. Mais ces groupes ne bénéficient pas des mêmes financements publics que les zones-témoins et peinent donc à salarier un employé. La position du technicien se constitue dès lors en tension entre la volonté de travailler dans un certain confort moral, avec des agriculteurs qui ne sont pas à convaincre en permanence, et le souhait d'être assuré d'une certaine sécurité matérielle, grâce au soutien de l'État dont les financements sont tournés vers le plus grand nombre.

DSA de l'Isère, Rapport « Le Trièves, zone témoin de montagne... », *op. cit.*

557 *Ibid.*

558 Bernard Fabre rappelle le slogan du Trièves : « faites confiance pour vingt-cinq ares ». Selon lui, dans une relation de confiance, le paysan accordera un champ d'essai au technicien d'abord pour lui faire plaisir. Ensuite, « ainsi introduit, grâce au « champ du pauvre », le technicien sera bientôt chez lui sur le domaine tout entier. » *Ibid.*

559 ACA 73, Zone-témoin, Delaunay G., *Réponse au questionnaire du 20 juillet 1954*, 4 p.

560 À l'opposé du GPA qui suscite des interrogations quand à son efficacité réelle, la création du CETA de Chambéry est évoquée de manière enthousiaste par Gilbert Delaunay. Voir : ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 30 septembre 1953 ; ACA 73, Procès-verbal de la deuxième session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie de 1954 du 6 janvier 1955.

Ce n'est pas seulement la définition de la mission des agents techniques qui en jeu durant ces premières années de fonctionnement des zones-témoins, c'est aussi leur propre sécurité matérielle. Le premier recadrage administratif de 1953, qui oblige les agents techniques à être agréés par la Commission d'Aide technique et financière de productivité, permet d'avoir une idée du profil de ces techniciens⁵⁶¹. Ce sont exclusivement des hommes. À une exception près, tous sont nés entre 1920 et 1932 ; l'année de naissance médiane du groupe étant 1927 ; plus de la moitié d'entre eux sont âgés de vingt-cinq à vingt-neuf ans. À cette relative homogénéité s'oppose la grande diversité de leur formation initiale. Classés par ordre de prestige de leur école, on retrouve : cinq diplômés d'une école nationale d'agriculture (trois sortent de Grignon, deux de Rennes) ; six diplômés de grandes écoles privées (Angers, Purpan) qui tentent de se positionner comme les homologues des Écoles nationales ; trois candidats non ingénieurs font valoir qu'ils ont suivi les cours de ces écoles par correspondance ou comme auditeur libre ; deux diplômés de l'Institut technique de pratique agricole, lié à l'APPCA, dont le diplôme d'ingénieur technique d'agriculture est reconnu par l'État depuis 1948 ; quatre font valoir des diplômes universitaires, pas forcément liés à l'agriculture puisqu'on compte deux juristes ; un seul candidat déclare s'être arrêté à la première partie du baccalauréat ; et enfin, seize sont diplômés d'une école régionale d'agriculture, soit près de la moitié de l'ensemble.

L'emploi est suffisamment indéfini pour attirer des ingénieurs, à l'exception des ingénieurs de l'Institut national d'Agronomie qui aspirent à des fonctions plus prestigieuses, et des non ingénieurs, diplômés des écoles régionales d'agriculture, ce dernier profil étant explicitement visé par les instructions d'embauche lors de la création des zones-témoins. Les ingénieurs peuvent envisager cet emploi comme une situation d'attente salariée qui leur permet d'exercer le métier avant de s'établir comme ingénieur-conseil au service de clients qui auraient les moyens de les rémunérer à hauteur de leur diplôme. Les autres peuvent y voir une opportunité pour quitter leur travail agricole du moment sans s'éloigner de leur milieu d'origine. Il faudrait également penser aux stratégies de rapprochement de la région d'origine dans le cas de jeunes hommes qui ont trouvé à

561 Une liste de demandeurs de l'agrément pour être agent technique, incomplète puisqu'on n'y retrouve ni Gilbert Delaunay ni Bernard Fabre, permet de faire un travail prosopographique sommaire sur le profil des candidats à ce poste. Voir ACA 73, boîte « zones-témoins », Demandes d'agrément enregistrées par le Ministère de l'Agriculture au 15 septembre 1953. Trente-cinq personnes ont demandé leur agrément. Outre l'échantillon réduit qui oblige à être prudent quand aux analyses qu'on pourrait tirer sur le groupe des candidats au poste d'agent technique, il faut signaler quelques lacunes et surtout un fort déséquilibre territorial dans les départements demandés pour affectation. Bien entendu, seuls les départements d'accueil des zones-témoins sont représentés. Mais on remarque surtout que trois départements sont largement surreprésentés (cinq demandent le Gers, cinq les Landes, quatre la Loire), sans qu'il soit possible de donner une explication satisfaisante à ce déséquilibre. Le choix correspond le plus souvent au département d'origine du demandeur (ou à un département voisin). On a donc à faire à un échantillon partiel de candidatures, qui offre des éléments sommaires mais néanmoins intéressants sur le parcours antérieur des candidats et leurs titres de légitimité, ajustés à l'exercice de ce métier, et donc autant scolaires que pratiques.

s'embaucher à la fin de leur formation parfois loin de leurs attaches familiales. Le document collecte ensuite une série d'informations hétérogènes sur leurs expériences professionnelles passées ou en cours. Certains ont occupé plusieurs fonctions au cours des années précédentes. Trois des ingénieurs de Grignon ne justifient d'aucune expérience particulière, ce qui pourrait indiquer que leur titre scolaire constitue une marque de légitimité suffisante. Les plus jeunes mettent en avant le fait qu'ils ont réalisé différents stages, voire participé à des voyages d'études (deux aux États-Unis avec le voyage des Jeunes de la CGA⁵⁶², un au Danemark). Six candidats justifient d'un emploi d'agent technique pour un groupement d'agriculteurs, notamment en tant que contrôleur laitier. Cinq ont déjà occupé une fonction d'enseignant dans une Maison Familiale Rurale. Cinq ont été ou sont salariés d'un organisme économique, industriel ou coopératif. Quatre se déclarent agriculteurs, dont un précise qu'il travaille sur le territoire d'une zone-témoin. Et trois précisent explicitement qu'ils sont fils d'agriculteurs, travaillant vraisemblablement sur l'exploitation familiale sous l'autorité du chef de famille.

Les candidats ont bien compris qu'il leur fallait justifier d'une expérience pratique du travail agricole, et plus encore du milieu agricole, d'où les références aux origines familiales et à la connaissance d'une région en particulier. La fonction d'agent technique, aussi mal définie soit-elle, apparaît comme une promotion professionnelle relativement aux emplois cités ci-dessus, ou plutôt peut-être comme une nouvelle opportunité source d'une promotion potentielle. Employé au niveau du groupement local, l'agent technique travaille néanmoins sous le regard direct du Directeur des Services agricoles du département et du Président de la Chambre d'agriculture. Il est à la place idéale pour faire reconnaître ses compétences et son sens de l'initiative, au-delà de son niveau de formation initiale.

Cependant, deux ans après le démarrage des zones-témoins, les agents techniques se trouvent toujours devant un vide administratif. Il faut attendre 1956 pour que le statut connaisse une évolution significative, avec la publication par le secrétariat d'État à l'Agriculture d'un règlement-type concernant le recrutement, la formation et la rémunération des agents techniques de zones-témoins⁵⁶³. En ce qui concerne le niveau scolaire requis, les exigences restent souples puisque le candidat qui aurait une expérience professionnelle de dix années dans la direction d'une exploitation agricole peut postuler au même titre que celui qui est diplômé d'un établissement d'enseignement public ou privé figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Secrétariat d'État à l'Agriculture⁵⁶⁴.

562 Voir le chapitre 1.

563 AD 73, M3947, Direction de la Production du Secrétariat d'État à l'Agriculture, *Règlement-type concernant le recrutement, la formation, et la rémunération des agents techniques de zones-témoins et de secteurs encouragés*, 24 septembre 1956, 2 p.

564 Une troisième solution existe : être titulaire de la première partie du baccalauréat et avoir au moins cinq années de

Les individus doivent être âgés de vingt-cinq à quarante ans, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation, et pouvoir justifier d'une aptitude physique à exercer un emploi non sédentaire. Les « *qualités humaines* » ou le « *sens du contact* » sans arrière-pensée paternaliste, sont explicitement recherchés, pour mettre en œuvre un nouveau style de vulgarisation dans laquelle « *la conversation directe avec l'agriculteur est la plus sûre méthode* »⁵⁶⁵.

Après une période d'essai de six mois, les candidats doivent participer à une formation d'un mois dans un établissement d'enseignement agricole d'État dans lequel ils passent un examen probatoire. En cas de succès, ils peuvent être embauchés par le GPA pour une période d'un an renouvelable. Des sessions de formation sont ensuite organisées par le ministère et la FNGPA. L'agent technique gagne quarante-cinq mille francs, puis cinquante mille à partir du septième mois, ce qui est faible pour un salarié de niveau ingénieur⁵⁶⁶. Son régime de protection sociale est le régime agricole mais il bénéficie du régime de retraites des cadres, à travers la Caisse de Prévoyance des Cadres de l'exploitation agricole. En résumé, l'agent technique est employé localement dans des conditions précaires, protégé socialement par le régime des cadres des organisations professionnelles agricoles, et placé sous l'autorité des Service administratifs de l'État.

Au-delà des quatre années de fonctionnement de la zone-témoin, les GPA peuvent prolonger le contrat de leur agent technique mais il ne sera que partiellement payé par l'État. En Savoie, Gilbert Delaunay parvient avant le terme de l'opération à se faire embaucher par la Chambre d'agriculture, dont il devient le premier technicien et de fait, le directeur. Il se positionne alors pour une poursuite de l'action technique étendue à l'ensemble du massif des Bauges, nécessitant l'embauche d'un nouveau technicien⁵⁶⁷. Dans le Trièves, la situation reste confuse du fait de l'endettement du GPA. Le contrat de Bernard Fabre est néanmoins prolongé durant plusieurs années, grâce au soutien du président du GPA, avant que le technicien ne trouve à s'embaucher comme responsable régional des GPA. Le travail d'agent technique apparaît comme une fonction transitoire permettant d'accéder ensuite à un poste avec davantage de responsabilités, les opportunités dépendant des liens entretenus avec les institutions de tutelle du GPA. Gilbert Delaunay, qui a eu la Chambre d'agriculture comme interlocuteur principal, devient le directeur de cet organisme, quand Bernard Fabre, qui s'est davantage appuyé sur son groupement local, et s'est trouvé en partie décrédibilisé par les graves problèmes de comptabilité du GPA sans que sa compétence technique

pratique agricole.

565 AD 38, 139M62, Chambre d'agriculture de l'Isère, *Réponse à une enquête de l'APPCA portant sur les conseillers agricoles*, 5 novembre 1954.

566 AD 73, M3947, Direction de la Production du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, *Directives pour les Subventions aux groupements de productivité agricole pour le paiement des émoluments des agents techniques de zones témoins et de secteurs encouragés*, 14 novembre 1956, 7 p.

567 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 mai 1956.

en soit invalidée, est embauché par la Fédération nationale des GPA. Deux jeunes techniciens sont embauchés par les Chambres d'agriculture pour prendre leur suite dans le Trièves et dans les Bauges afin de prolonger les actions initiées depuis 1952, ce qui traduit la volonté des responsables professionnels de pérenniser ce nouveau type de dispositif⁵⁶⁸.

Les zones-témoins apparaissent comme la matrice de multiples changements dans la manière d'envisager la vulgarisation du progrès technique en agriculture, contribuant à un forger un nouveau style de relation entre agriculteurs et techniciens. En théorie, le dispositif est conçu pour collecter des informations individuelles sur les exploitations agricoles d'un territoire bien délimité, par l'intermédiaire d'un agent technique chargé ensuite d'élaborer un programme de modernisation spécifiquement adapté. Les agriculteurs volontaires adhèrent à un Groupement de Productivité Agricole, duquel l'agent technique est salarié. Ce dernier doit pouvoir s'appuyer sur les compétences techniques des Services agricoles du département et sur le réseau de relations de la Chambre d'agriculture. Les crédits du Fonds National de Progrès Agricole permettent de le payer, et de faciliter les investissements des adhérents en les subventionnant pour partie et en proposant des prêts bonifiés. En contrepartie, ces derniers s'engagent à collaborer avec l'agent technique et à respecter les orientations qu'il préconise. Les premières instructions données aux agents techniques insistent pour que les programmes d'action se traduisent par des résultats prévisionnels, et débouchent ensuite sur des comparaisons chiffrées.

Les zones-témoins permettent d'établir des études locales précises pour suivre l'évolution des pratiques, faisant ainsi la preuve de l'efficacité des nouvelles méthodes culturales, aux agriculteurs et aux responsables politiques, de la possibilité d'un accroissement spectaculaire de la productivité du travail agricole⁵⁶⁹. Pourtant, ce bel édifice se heurte à la diversité des situations des exploitations agricoles concernées et aux réticences de nombreux agriculteurs à se lancer dans des investissements considérables, dont le remboursement des annuités effraie eu égard au peu d'argent

568 Voir par exemple le rapport du président du GPA du Trièves en 1958 dans lequel il se montre optimiste sur le maintien d'un conseiller, laissant la possibilité aux agriculteurs de « consolider les résultats favorables » obtenus. 3426W210, Morin, F., *Rapport sur la zone-témoin du Trièves présenté à la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de novembre 1958*, 13 novembre 1958.

569 Les données collectées permettent par exemple de constater le doublement de la production laitière dans le Trièves entre 1952 et 1957, ou encore la progression spectaculaire de la consommation d'engrais lors des deux premières années du programme. Voir AD 38, 3426W210, GPA du Trièves, *Rapport concernant l'évolution de la zone-témoin du Trièves au cours des campagnes 1952 à 1957 inclus*, 1958 environ ; AD 38, 3426W210, DSA de l'Isère, *Problèmes de fertilisation du Trièves*, 1954. La zone-témoin peut également servir de champ d'expérimentation à d'autres organismes qui trouvent là un terrain favorable pour mener des essais ou faire des démonstrations, à l'exemple de l'ingénieur agricole employé par la firme Saint-Gobain réalisant des mesures dans la zone-témoin du Queyras et vulgarisant ses résultats dans la zone-témoin du Trièves. 3426W211, *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès. Bulletin des adhérents de la zone-témoin du Trièves*, n°8, septembre 1953.

liquide en circulation dans l'économie de leur exploitation. En 1956, au moment de prolonger l'expérience des zones-témoins après déjà quatre années de fonctionnement, le ministère de l'Agriculture publie de nouvelles instructions qui insistent davantage sur les actions éducatives et sociales pour rendre le travail moins pénible, assurer le plein emploi de la main d'œuvre, inciter les jeunes à prendre des responsabilités dans le milieu agricole⁵⁷⁰. Ce glissement vers un traitement social des adhérents des zones-témoins se traduit dans la pratique des agents techniques par une approche globale des problèmes agricoles, qui ne se focalise plus seulement sur des démonstrations techniques spécifiques. La zone-témoin apparaît comme un instrument d'ensemble de promotion sociale de régions agricoles peu productives, tout en étant un outil de sélection économique des seuls agriculteurs en capacité d'investir dans la modernisation de leurs fermes. La conditionnalité des aides financière constitue alors un puissant moyen d'orienter les pratiques individuelles dans le sens des techniques préconisées par le salarié de la zone-témoin.

Mais à l'inverse des CETA qui se multiplient rapidement durant la période 1952-1959, la zone-témoin ne semble pas constituer un compromis suffisamment satisfaisant pour ses différents promoteurs, si bien que la création de groupements de ce type reste rare⁵⁷¹. Elle met à l'épreuve la cohésion des sociétés agricoles locales en accélérant le processus de modernisation, et en radicalisant la différence entre les adhérents qui suivent le programme d'action technique et ceux qui ne veulent ou ne peuvent le faire. Bien qu'elle s'adresse en théorie à tous les exploitants situés sur son territoire, elle contribue à faire naître un nouveau groupe d'agriculteurs, appelés à prendre une place croissante dans les organisations professionnelles, qui se distinguent par leur capacité à envisager une transformation profonde de leurs manières de travailler, supposant des investissements financiers considérables mais également un réagencement de leur mode de vie et finalement de l'ensemble de leurs rapports sociaux, familiaux en premier lieu. Prolongeant ce processus, les deux agents techniques Bernard Fabre et Gilbert Delaunay proposent, chacun de leur côté à quelques mois d'intervalle, d'opérer la distinction entre le conseil de gestion, destiné aux agriculteurs techniquement en pointe, et le conseil technique, à destination de ceux qui commencent à s'engager dans la modernisation de leur exploitation⁵⁷². Pleinement engagés dans ce processus de

570 L'amélioration des conditions de travail des agriculteurs devient un objectif prioritaire, avec l'ambition de ralentir le départ des jeunes et des femmes en particulier vers un travail non agricole. AD 73, M3947, Direction de la Production agricole du ministère de l'Agriculture, *Aide technique et financière de productivité. Zones-témoins parvenant au terme de leur quatrième campagne*, 9 août 1956, 4 p.

571 Aucune autre zone-témoin n'est créée en Savoie, mais il faut en signaler deux en Isère : à Saint-Jean-de-Bournay dès 1954, et dans le massif de l'Oisans plus tardivement, en 1958. Ces deux réalisations n'ont toutefois pas la même portée ni les mêmes moyens que celles du Trièves, les crédits attribués par l'État allant en diminuant régulièrement. A Saint-Jean-de-Bournay, l'agent technique M. Regairaz parvient tout de même à rassembler cent soixante-seize adhérents, avec lesquels il mène des essais de fumure ou de nouvelles variétés de céréales, et réussit à constituer des CUMA. ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 10 novembre 1955.

572 3426W211, Fabre, B., *Le paysan du Trièves dans la voie du progrès...*, n°14, *op. cit.* ; ACA 73, Procès-verbal de la

sélection des agriculteurs, ils recherchent activement quelle signification donner à leur travail, ce qui donne à leurs interrogations éthiques une sincérité qui les éloigne des problèmes purement spéculatifs. Ils prennent une part active dans la réflexion intellectuelle sur la définition du processus de modernisation du monde agricole et sur leur propre place dans cette transformation socio-historique majeure.

Village-témoin, CETA de « petites cultures », zone-témoin : ces trois dispositifs émergent à quelques années d'intervalle dans le contexte de l'Après-guerre. Ils constituent autant de tentatives pour résoudre la question majeure posée par le projet de modernisation de l'agriculture française, à savoir comment entraîner le plus grand nombre possible d'exploitants agricoles dans une quête visant l'accroissement de la productivité de leur travail et supposant une révolution complète de leur mode de vie. Ils ont en commun de rechercher d'abord l'exemplarité avant d'imaginer la généralisation à l'ensemble du territoire national des principes mis en œuvre sur le plan local. Pour faire le lien entre les promoteurs du dispositif et les bénéficiaires, qui peuvent être partiellement ou totalement confondus comme dans le cas des CETA, ils créent une fonction nouvelle d'intermédiaire, désignée par un nom restrictif (agent technique ou ingénieur), mais qui a pourtant des attributions étendues et qui est même indispensable au fonctionnement effectif de chaque dispositif.

Les promoteurs de ces projets sont distincts : le village-témoin est une initiative des grands producteurs de l'AGPB : le CETA de « petites cultures » est lié à la Jeunesse Agricole Catholique et à l'affirmation de la fraction la plus entreprenante des petits et moyens exploitants des régions d'élevage ; la zone-témoin apparaît ensuite comme un compromis entre l'administration, le syndicalisme et les Chambres d'agriculture pour affirmer leur capacité respective à prendre à leur compte le renouvellement de la politique de vulgarisation du progrès technique en agriculture. Les industriels jouent également un rôle non négligeable en participant aux différentes opérations sans toutefois créer leur propre dispositif. Les agronomes tels que René Dumont apparaissent eux comme des pourvoyeurs de méthodes, voyant dans ces expériences qui se déroulent non plus en plein champ mais en pleine région, des opportunités de faire appliquer ce qu'ils définissent comme les bonnes pratiques agricoles. L'idéal de la promotion collective du monde paysan défendu par la Jeunesse Agricole Catholique alors en plein essor fonctionne comme le ciment idéologique de ce renouvellement de la réflexion sur la vulgarisation, résolvant, au moins temporairement, la

session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 20 mai 1957. Pour Gilbert Delaunay, la vulgarisation correspond à la formation primaire de l'agriculteur, alors que la Gestion permet de savoir quelles productions entreprendre et quel équilibre atteindre pour améliorer le revenu de l'exploitation.

contradiction entre maintien des hommes de la terre à la terre et sélection des éléments les plus performants⁵⁷³. Le contrôle de la vulgarisation du progrès technique par les organisations professionnelles agricoles est alors constitué en revendication politique pour affirmer l'unité du monde agricole contre les prétentions des Services techniques de l'État⁵⁷⁴. Selon cette conception, les agents chargés du conseil agricole sont d'abord au service des agriculteurs avant d'être au service des politiques publiques agricoles.

Dans chacun de ces dispositifs, la fonction d'intermédiaire a sa spécificité. L'agent technique de village-témoin a un rôle relativement restreint puisqu'il doit se concentrer essentiellement sur un programme de démonstrations techniques défini sous l'autorité de ses employeurs ainsi que du Directeur des Services agricoles du département. Le fait que l'attribution des aides financières individuelles soit suspendue au respect de ses préconisations lui confère néanmoins un pouvoir non négligeable, et l'autorise à élargir ses préoccupations à des considérations plus larges que la seule culture céréalière. Dans les CETA, l'ingénieur est le salarié du groupe d'agriculteurs. Il ne doit surtout pas empiéter sur l'autonomie du groupe et imposer sa compétence technique au détriment de l'expression des membres lors des réunions et des activités collectives. Mais en même temps, il doit être impliqué dans le projet de modernisation aux côtés des agriculteurs, introduire des méthodes culturelles spectaculairement efficaces tout en montrant son dévouement au service du groupe. Quant à l'agent technique de zone-témoin, il bénéficie d'une grande latitude pour définir son programme. Il doit prendre en compte tous les aspects de l'agriculture sur un territoire de la taille d'un petit canton et toucher le plus grand nombre possible d'exploitants agricoles. Comme l'agent de village-témoin, il peut utiliser le moyen des financements conditionnels pour emporter la conviction des adhérents du groupement, et comme l'ingénieur de CETA, il doit veiller à ne pas animer le dispositif en lieu et place des agriculteurs eux-mêmes. Ne pouvant se reposer sur une dynamique sociale déjà constituée avant son arrivée, il noue une relation privilégiée avec les agriculteurs les plus engagés dans la vie du groupement. Si les fonctions diffèrent, un même individu peut pourtant en cumuler plusieurs : il n'est pas rare que le conseiller de zone-témoin suive un ou plusieurs CETA voisins. Il adapte alors son attitude et son discours à son public et au dispositif dans lequel il évolue.

En même temps qu'ils visent la promotion des exploitations familiales agricoles en renvoyant dos à dos les perspectives collectiviste et libérale qui aboutiraient à une industrialisation de l'agriculture, et qu'ils réalisant de fait une première sélection des petites et moyennes exploitations les plus à même de s'engager dans le processus de modernisation, ces dispositifs

573 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p.

574 Muller, P., *Le technocrate et le paysan*, *op. cit.*

créent les conditions de possibilité de formation d'une nouvelle classe intermédiaire d'agents de la modernisation, dont les intérêts se trouvent dès lors intimement lié au projet de leurs employeurs. La formule des CETA de « petites cultures » et celle des zones-témoins en particulier marquent bien l'ambition totalisante du projet modernisateur : il ne s'agit plus seulement de vulgarisation du progrès technique mais d'une transformation sociale d'une ampleur inédite. Les nouveaux intermédiaires chargés d'assurer la réussite de ce projet se trouvent dès lors investis d'une mission considérable dans laquelle ils doivent s'engager personnellement ou renoncer rapidement. Ils se constituent un premier répertoire d'actions au fil de leurs expériences : démonstrations techniques, organisation de réunions, enquête individuelle auprès des adhérents nécessitant de visiter chaque exploitation, de pénétrer dans les cours de ferme et les cuisines, négociations avec les institutions d'encadrement telles que le Crédit agricole, voyages d'études, suivi longitudinal des références techniques agricoles. Surtout, ils conquièrent progressivement leur propre domaine d'intervention, en se démarquant d'un côté de l'enseignement agricole, du fait qu'ils recherchent d'abord la complicité des agriculteurs en-dehors du cadre strict de la pédagogie, et de l'autre côté des représentants de commerce et agents technico-commerciaux, du fait qu'ils donnent à leur travail la valeur d'un service public professionnel incompatible avec toute forme de propagande commerciale servant nécessairement des intérêts autres que ceux de leurs adhérents.



Illustration 11: FNCETA, Page de couverture du fascicule de présentation des CETA, 1967

Chapitre 3 : L'invention du métier de conseiller et l'économie morale de la modernisation du monde agricole

Dire que les agents techniques des opérations témoins et les ingénieurs de CETA exercent une même fonction dans le projet de modernisation de l'agriculture française ne signifie pas qu'ils forment une nouvelle classe intermédiaire pour autant, bien qu'ils occupent des positions objectives relativement similaires. C'est par la confrontation des différents points de vue sur la signification à donner à cette fonction que s'élabore progressivement un sens commun qui donne à cette classe d'intermédiaires hétérogènes son unité minimale. Ce n'est pas un travail d'habillage idéologique destiné à recouvrir une essence déjà existante, mais plutôt la partie intégrante d'un processus d'invention qui prend appui sur des pratiques discursives et non discursives⁵⁷⁵. Les promoteurs des différents dispositifs de modernisation agricole s'affrontent pour définir ce que doit être le travail de leurs nouveaux agents de modernisation, lesquels s'immiscent également dans les discussions afin de décider des orientations de leurs actions. Leurs réflexions et leurs réalisations dessinent un domaine d'intervention spécifique à partir de la notion de vulgarisation et ébauchent ce que pourrait être le métier qui consiste à intervenir dans les exploitations agricoles familiales pour écouter les difficultés, collecter et apporter de nouvelles références techniques, prodiguer des conseils. La question fondamentale devient alors comment conseiller dans l'intérêt des individus tout en allant dans le sens du projet modernisateur porté par les employeurs. L'invention du métier de conseiller agricole constitue une réponse singulière et contingente à cette interrogation générale historiquement et socialement construite.

Alors qu'elle se voulait très ambitieuse, l'opération des zones-témoins est finalement un demi-échec. Elle devait entraîner la majeure partie des agriculteurs d'un territoire donné à moderniser leurs exploitations et adopter les nouvelles méthodes de production. Elle s'est révélée fonctionner comme un dispositif inédit de sélection économique et de reconnaissance sociale, participant à la formation d'un groupe d'agriculteurs cohérent, réunis par leur capacité à supporter des investissements financiers et par leur ouverture au progrès technique vulgarisé par l'agent de la

⁵⁷⁵ Les travaux de Michel Foucault ont mis en lumière l'intérêt de ne pas séparer « les mots » et « les choses », et de réintégrer les discours dans le monde des pratiques afin de les analyser en tant que telles, c'est-à-dire non pas comme des représentations extérieures et totalisantes mais comme des actes dont il s'agit moins d'examiner la signification, toujours partielle et contingente, que l'usage tactique qui en est fait à l'intérieur des dispositifs de savoir-pouvoir dans lesquels ils s'inscrivent, et desquels ils peuvent être détachés pour être recombinaisonnés afin de former de nouveaux dispositifs. Voir notamment Foucault M., *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p.

zone-témoin⁵⁷⁶. Ensuite, elle devait faire la preuve de l'intérêt pour l'État d'investir dans l'agriculture des régions de petites et moyennes exploitations ayant un fort potentiel d'intensification de leur production. Mais les projets d'extension des zones-témoins sont pourtant restés lettre morte, faute de crédits suffisants. Ils ne constituaient pas une priorité absolue au moment des arbitrages budgétaires, et ce quelque soit la couleur politique des gouvernements qui se sont succédés jusqu'à la fin de la IV^e République⁵⁷⁷. Mais malgré ces difficultés à mobiliser les agriculteurs et à retenir l'attention des responsables politiques, les zones-témoins ont ouvert de nouvelles voies, notamment en resserrant la problématique de l'efficacité de la vulgarisation autour de la latitude d'action laissée à l'agent technique au contact des agriculteurs sur le terrain.

Critiqué pour sa rigidité et sa pesanteur, le dispositif zone-témoin fait les frais des tensions entre ses différents promoteurs, davantage d'ailleurs sur le plan national qu'au niveau strictement départemental où différents compromis ont pu être trouvés entre les Services agricoles et les organisations professionnelles agricoles. C'est en-dehors de cette opération qu'il faut suivre les lignes prolongeant le triple questionnement amorcé avec le programme d'Aide technique et financière de productivité : comment concilier la promotion collective des agriculteurs et la sélection des plus performants ? Comment dépasser l'insatisfaction née des difficultés de fonctionnement des groupements de productivité agricole ? Quels cadres fixer à la fonction de technicien agricole pour pérenniser son activité ? La maîtrise des dispositifs de vulgarisation du progrès technique est perçue comme un enjeu politique stratégique. Mais en-deçà des compromis passés au niveau national, les questions techniques, voire technocratiques, visant à optimiser l'efficacité des dispositifs sont appropriées par ceux-là même qui les mettent en œuvre localement, à savoir les représentants des petits et moyens exploitants en voie de modernisation et les agents techniques.

En liant le renouvellement des conceptions de la vulgarisation du progrès technique à la question des valeurs associées au projet modernisateur, leur intervention marque la formation d'une

576 Le syndicalisme, et particulièrement le CNJA, qui de Cercle des Jeunes rattaché à la CGA devient Centre des Jeunes lié à la FNSEA, joue un rôle considérable pour faire reconnaître l'existence de ce groupe et ses revendications politiques spécifiques, jusqu'à devenir le principal interlocuteur du gouvernement au début de la V^e République, au moment où se négocie la politique de cogestion de l'agriculture. Voir Bruneteau, B., *Les paysans dans l'État: le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.

577 Gordon Wright insiste sur l'influence considérable des responsables agricoles au sein des milieux parlementaires de la IV^e République. Voir Wright, G., *La révolution rurale en France. Histoire politique de la paysannerie au XX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Épi, 1967, p. 114-142. Il faut souligner la remarquable continuité administrative, au-delà des changements politiques fréquents, symbolisée par exemple par la carrière de Roger Houdet au ministère de l'Agriculture. Inspecteur général du Génie rural à la Libération, en charge de la Reconstitution agricole, il devient ministre de l'Agriculture entre le 28 juin 1953 et le 19 juin 1954 dans le gouvernement de Joseph Laniel (Républicain Indépendant), il est reconduit au même poste dans le gouvernement de Pierre Mendès France (radical-socialiste) jusqu'au 23 février 1955, et se retrouve à nouveau dans les gouvernements du général De Gaulle puis de Michel Debré, du 8 juin 1958 jusqu'à sa démission le 27 mai 1959.

véritable économie morale de la modernisation⁵⁷⁸. Dans cette économie morale, la double injonction de promotion du monde agricole et de sélection des agriculteurs n'apparaît pas comme une contradiction mais au contraire comme une ligne politique. La réduction de la paysannerie au seul groupe des agriculteurs en capacité d'investir et de s'investir dans le processus de modernisation de leur exploitation est présentée autant comme une nécessité économique qu'une obligation morale⁵⁷⁹. La puissance de cette déclinaison du projet modernisateur repose sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une construction idéologique abstraite défendue par les militants du CNJA ou de la FNSEA lors de leurs réunions syndicales. Investissant le champ de la vulgarisation du progrès technique, elle s'incarne dans les premiers Services techniques des Chambres d'agriculture, qui en retour, mettent en œuvre les dispositifs destinés à promouvoir et sélectionner. Cette causalité circulaire est au principe de sa cohérence et de son efficacité politique. L'économie morale de la modernisation n'est pas un vernis passé sur l'économie politique de la modernisation afin de la rendre acceptable. Elle est la condition de possibilité de la mise en œuvre effective du projet modernisateur.

Dans ce projet, les agents techniques deviennent des acteurs incontournables : ils participent à l'invention de leur métier aux côtés des responsables agricoles qui les emploient. Ils délimitent leur domaine d'intervention en le distinguant à la fois de l'enseignement délivré par les Services agricoles, et des transactions commerciales recherchées par les intermédiaires des grandes firmes ou coopératives. Dans les années 1950, les confusions entre les différents domaines sont fréquentes et le mélange des genres reste possible mais il n'en demeure pas moins que la vulgarisation est progressivement constituée comme un espace relativement autonome de réflexions et de pratiques. Elle devient le territoire de ceux qui entendent exercer le métier de conseiller agricole auprès des exploitations familiales, en-dehors de la tutelle de l'État, et sans être suspendus à la vente d'un quelconque produit. Ils obtiennent une première reconnaissance officielle de leur existence collective au moment des décrets de 1959, au moment même où la nouvelle génération de responsables agricoles accède aux responsabilités politiques.

578 E.P. Thompson a montré l'intérêt de prendre en compte l'économie morale de la classe ouvrière afin de ressaisir la manière dont les ouvriers se constituent en tant que classe, pas seulement en fonction de leur position dans le processus de production, mais aussi en fonction des valeurs héritées de mobilisations politiques communes. Didier Fassin propose d'élargir l'usage du terme en considérant l'économie morale « comme la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des sentiments moraux, des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l'espace social ». Voir Thompson, E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012 (1965), 1164 p. ; Fassin, D., « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 55-5, 2000, p. 955-981. L'articulation entre économie politique et économie morale est développée dans l'introduction de la première partie de thèse.

579 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p.

1. Réflexions croisées sur la fonction de médiateur du « progrès » : l'idéal du technicien humaniste

En mai 1954, l'éditorial de *L'Agriculteur du Sud-Est* relève la coïncidence temporelle entre deux initiatives distinctes visant à interroger le nouveau métier de conseiller agricole⁵⁸⁰. D'un côté, l'Union nationale des Ingénieurs agricoles organise du 28 au 31 mai un Congrès sur le thème « Les conseillers de l'agriculture » pour faire le bilan des réalisations aussi bien publiques que privées en matière de vulgarisation agricole, et proposer de nouvelles orientations. De l'autre, la revue *Économie et humanisme* consacre son numéro de mai-juin à l'étude des rapports entre les techniciens et l'agriculture. Il faut signaler en outre qu'au mois de janvier, les ingénieurs de l'École d'agriculture d'Angers ont déjà livré leurs réflexions sur le sujet dans un numéro spécial de leur bulletin de liaison intitulé *Le conseiller agricole, agent de la promotion paysanne*, et que l'APPCA a décidé au mois de mai de lancer une enquête sur « le conseiller agricole et la vulgarisation » auprès de chaque Chambre d'agriculture. Le métier de conseiller agricole est l'objet d'un véritable bouillonnement intellectuel dans lequel les différentes institutions cherchent à faire valoir leur propre conception de la vulgarisation du progrès technique. Plus globalement, ce foisonnement de questions sur la vulgarisation s'inscrit dans une large réflexion sur le progrès des sociétés humaines, à replacer dans le champ intellectuel de l'époque largement dominé par l'adhésion au marxisme-léninisme mais dans lequel les intellectuels chrétiens progressistes parviennent tout de même à se faire entendre⁵⁸¹.

Les diverses réflexions prêtent une attention particulière aux questions de techniques agricoles et à la compréhension du mode de vie paysan. La vulgarisation n'apparaît pas comme un simple point d'application d'une idée générale du progrès social, selon un corpus théorique, préconstruit et inamovible, qui serait diffusé notamment par la Jeunesse Agricole Catholique. Plutôt que de considérer l'idéologie de l'Action catholique comme un bloc uniforme, l'examen des différentes études incite à l'envisager comme la résultante des multiples réflexions menées sur des objets singuliers, dont le rapport des techniciens et agriculteurs est un bon exemple. La vulgarisation est un champ d'investigation à part entière. Les réflexions viennent des employeurs des conseillers mais aussi des conseillers eux-mêmes, par le biais des écoles d'ingénieurs ou du fait de leurs initiatives individuelles. Liant très fortement la compétence technique et « le sens de

580 « Éditorial », in *Supplément pratique à L'Agriculteur du Sud-Est*, mai 1954.

581 L'intervention de l'armée soviétique en Hongrie en 1956 modifiera considérablement ce rapport de force. Voir Sirinelli, J.-F., « Un automne 1956 », in Sirinelli, J.-F., (éd.), *Intellectuels et passions françaises : manifestes et pétitions au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 167-191.

l'humain », elles dessinent ce que devrait être le socle de valeurs commun à tous ceux qui voudraient exercer le métier de conseiller agricole.

1.1. L'harmonisation des rapports entre agriculteurs et techniciens selon Économie et Humanisme

Fondée en septembre 1941 sous l'impulsion du père Louis-Joseph Lebreton, l'association Économie et Humanisme fait paraître son manifeste et le premier numéro de sa revue au printemps 1942⁵⁸². Elle élabore une « économie humaine » qui intègre les apports des sciences humaines à la doctrine sociale de l'Église⁵⁸³. Plusieurs tensions successives traversent cette pensée catholique et sociale en perpétuel renouvellement : l'adhésion puis l'éloignement du régime de Vichy, l'intérêt pour le marxisme avant une rupture interne conflictuelle en 1950, puis la réorientation vers le développement du tiers-monde suivant un impératif éthique de solidarité. Le champ des réflexions de la revue est vaste, et si l'agriculture fait l'objet de plusieurs numéros, elle ne constitue pas pour autant un objet privilégié⁵⁸⁴. L'association Économie et Humanisme entretient néanmoins des relations suivies avec certains responsables de la JAC comme René Colson⁵⁸⁵, qui se prolonge avec la nouvelle génération de responsables agricoles regroupés au sein du CNJA, pour lesquels le père Pierre Viau organise au cours des années 1950 des sessions de formation à l'économie générale et agricole⁵⁸⁶. Ces hommes partagent une commune croyance dans les vertus du progrès technique et dans l'efficacité des stratégies de planification, même s'ils se méfient de toute forme d'étatisme⁵⁸⁷. Pour décrire la succession des différentes « phases de civilisation », le père Lebreton a forgé le concept de « montée humaine », que Paul Houée définit comme « *un développement authentique et universel, intégral et harmonisé [...], une avancée vers la civilisation universelle* »⁵⁸⁸.

582 Pelletier, D., *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde 1941-1966*, Paris, Cerf, 1996, p. 33.

583 *Ibid.*, p. 11.

584 Il faut tout de même signaler le numéro spécial de l'année 1951 intitulé « Paysans d'hier, agriculteurs de demain », consacré à la transformation du paysan en agriculteur dans le monde moderne, ce qui implique le passage d'un « état de vie » à un « métier ». Cette description politique performative anticipe sur la description sociologique, et non moins performative, de « la fin des paysans » menée par Henri Mendras quinze années plus tard. Voir Mendras, H., *La fin des paysans : changements et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Armand Colin, 1967, 358 p.

585 Michel Debatisse raconte comment René Colson, Secrétaire général de la JAC en 1942, entreprit de créer le Centre national des études rurales, en s'appuyant sur les méthodes d'enquête éprouvées au sein d'Économie et Humanisme. De ces enquêtes réalisées au sein de la JAC, il tire un ouvrage qui fait date. Voir Debatisse M., 1963, *La révolution silencieuse*, Calmann-Lévy, Paris, p. 103. Voir également Colson, R., *Motorisation et avenir rural*, Paris, CNER, 1950, 148 p.

586 Puel, H., *Économie et Humanisme dans le mouvement de la modernité*, Paris, Cerf, 2004, p. 61.

587 Pelletier, D., *Économie et Humanisme, op. cit.*, p. 433.

588 Houée, P., *Le père Lebreton, un éveillé d'humanité*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, p. 125.

En 1954, l'attention de l'association est principalement tournée vers l'Amérique latine, où le père Lebret mène des projets de recherche-action. Néanmoins, le père Viau entreprend de consacrer un numéro de la revue à la question de l'harmonisation des rapports entre techniciens et agriculteurs. Pour l'équipe qui anime la revue et qui digère à peine la rupture intervenue en 1950, le monde agricole représente certainement un terrain moins conflictuel que le monde ouvrier, et sur lequel il est possible d'appliquer les principes de l'économie du développement élaborés pour le tiers-monde. En décembre 1953, le père Viau écrit un texte de cadrage qui lui permet de solliciter différents contributeurs, parmi lesquels on retrouve entre autres l'agronome René Dumont, et les agents techniques des zones-témoins des Bauges et du Trièves, Gilbert Delaunay et Bernard Fabre. Ce texte, qui est repris ultérieurement en introduction du numéro spécial « agriculteurs et techniciens » publié en juin 1954, établit un parallèle entre les services techniques qui devront encadrer l'agriculteur sur son exploitation et les ingénieurs qui encadrent déjà l'ouvrier à l'usine⁵⁸⁹. Le père Viau plaide pour un effort de compréhension mutuel, tout en posant clairement la question de la primauté de l'avis des techniciens sur celui des agriculteurs qui acceptent de passer « *de l'empirisme à la modernisation* »⁵⁹⁰. Il envisage quatre angles d'approche différents : un état de la question revenant sur la multiplication des services à l'agriculture, une mise en perspective des solutions développées à l'étranger, un panorama des expériences françaises les plus récentes, et enfin la mise en lumière de quelques impératifs afin de « *concilier évolution rapide de l'agriculture et montée humaine du monde paysan* »⁵⁹¹.

Le père Viau a d'abord sollicité Gilbert Delaunay une première fois afin de collecter des renseignements ponctuels sur les rendements en blé obtenus en Savoie, avant de lui proposer d'écrire un article pour le numéro qu'il coordonne, une monographie de la zone-témoin des Bauges. Le technicien envoie finalement son papier au mois d'avril en s'excusant de n'avoir pu s'empêcher de théoriser plutôt que de se contenter de raconter son expérience⁵⁹². Dans son récit, Gilbert Delaunay insiste sur le fait qu'il faut d'abord se faire accepter en tant qu'homme avant même de songer à donner un quelconque conseil technique⁵⁹³. L'exercice du métier nécessite ensuite une certaine finesse dans l'approche des agriculteurs, pour parvenir à vaincre la méfiance dès les premières visites à domicile : « *Être persuasif sans être autoritaire, affirmer sa compétence sans jouer au « je-sais-tout », être aimable et à l'aise sans être trop familier, rentrer dans les détails sans*

589 ACA 73, Zone-témoin, *Correspondance entre le père Viau et Gilbert Delaunay*, 17 décembre 1953.

590 Viau, R. P., « Introduction », in *Économie et Humanisme*, n° spécial « Agriculteurs et techniciens », mai-juin 1954, p. 1.

591 ACA 73, Zone-témoin, *Correspondance entre le père Viau...*, *op. cit.*

592 *Ibid.*

593 Delaunay, G., « Le témoignage d'un agent technique de zone-témoin », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954, Agriculteurs et techniciens, p. 61-66.

être indiscret... telle est l'attitude que j'ai cru devoir adopter, attitude pleine de nuances, parfois malaisée à saisir, surtout au début »⁵⁹⁴. Pour lui, les vulgarisateurs devraient bénéficier d'une formation psychologique, mais il persiste sur le fait que ce travail « nécessite à l'origine une certaine vocation, et qu'avant tout il faut aimer sa tâche, c'est-à-dire les hommes avec qui l'on travaille »⁵⁹⁵. Ce terme de « vocation » est également utilisé par un autre contributeur au numéro d'Économie et Humanisme, ingénieur CETA, dont le témoignage marque bien l'absence de distinction entre la manière de concevoir le métier de technicien agricole et l'engagement « au service de « l'homme » »⁵⁹⁶. Bernard Fabre abonde également dans le même sens lorsqu'il explique que les réalisations des zones-témoins ne sont pas uniquement comptables mais qu'elles s'apprécient « en visitant les étables et les champs » et que « les plus précieuses [...] se devinent sur le sourire de fierté du montagnard »⁵⁹⁷. La relation humaine avec les agriculteurs est au cœur de l'expérience de ces premiers conseillers agricoles. Lors des contacts initiaux, ces derniers doivent faire la preuve de leurs connaissances pratiques en matière agricole, et plus encore, de leur adhésion à certaines valeurs de leurs interlocuteurs⁵⁹⁸. Les agriculteurs exercent ainsi une pression sur les techniciens en leur imposant un certain type de comportement, une conformation préalable aux manières de faire locales avant d'envisager leur transformation⁵⁹⁹. Le technicien doit être capable de s'approprier ces codes pour être à l'aise dans le milieu agricole, sans pour autant s'y conformer complètement puisque sa tâche est de les contourner pour introduire de nouvelles références.

Gilbert Delaunay explique que son intégration a été facilitée du fait qu'il connaissait quelques agriculteurs de la zone-témoin, et surtout grâce au fait qu'il ait été présenté par le président de la Chambre d'agriculture comme un technicien choisi et rémunéré par la profession lors de la réunion de constitution du GPA⁶⁰⁰. Pour lui, la complicité entre le technicien et les responsables agricoles est absolument cruciale pour la réussite des opérations de vulgarisation. En ce sens, il

594 *Ibid.*, p. 64.

595 *Ibid.*, p. 64. Le chapitre 6 revient plus en détail sur les questions que cette distinction entre « formation psychologique » et « sens du contact » ne manque pas de soulever.

596 « En fin de compte, la montée de l'homme à travers son travail vers plus d'intelligence et plus de générosité, tel est l'objectif premier de l'Ingénieur de CETA. N'est-ce pas là la véritable action du militant ? » Voir Tallon, J.-C., « Mission de l'ingénieur CETA », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954, Agriculteurs et techniciens, p. 57.

597 Fabre, B., « Le Trièves, zone-témoin de montagne », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954, Agriculteurs et techniciens, p. 67-73.

598 Bernard Fabre écrit par exemple : « ce contact avec la terre et les difficultés du cultivateur constitue la meilleure des enquêtes. Pour combattre les erreurs, il faut non seulement les connaître, mais en pressentir les excuses ». *Ibid.*

599 Ce type de pression exercée dans une relation qui pourrait apparaître comme un simple mécanisme de domination n'est pas sans rappelé l'anecdote autobiographique de l'éléphant blanc narrée par Georges Orwell, alors fonctionnaire de la monarchie britannique en Inde. Il raconte comment la pression du regard de la foule l'oblige à abattre un éléphant qui a été incontrôlable pendant un moment, avant son arrivée sur les lieux. Bien que l'animal soit calmé, il se sent obligé de se conformer à la représentation qu'ont les colonisés du comportement du représentant du pouvoir colonial. Voir Orwell, G., *Shooting an elephant*, Londres, Penguin Books, 2003 (1950), 357 p.

600 Delaunay, G., « Le témoignage d'un agent technique de zone-témoin... », *op. cit.*, p. 64.

encourage d'un côté la Profession à faire un effort financier pour assurer une partie du salaire des techniciens, et de l'autre côté, il invite l'Administration à admettre que « les techniciens appelés à travailler avec la Profession doivent être issus d'elle pour avoir sa confiance, sans que cela exclue une aide financière de l'État »⁶⁰¹. Sa conception de ce que devrait être la situation des agents techniques s'inscrit parfaitement dans la ligne défendue par Économie et Humanisme. Pour le père Viau, il importe que le corps des conseillers agricoles soit subordonné aux agriculteurs ou du moins à leurs groupements, car les conséquences des prises de décision affectent les agriculteurs et leurs familles dans leur vie toute entière⁶⁰². Par conséquent, il se prononce en faveur d'un modèle inspiré de l'exemple danois, dans lequel les vulgarisateurs sont embauchés par les organisations professionnelles agricoles tout en bénéficiant du soutien financier de l'État. La formule doit « concilier deux nécessités apparemment contradictoires : le respect de valeurs traditionnelles faites en grande partie de liberté et d'autonomie, et la nécessité d'une orientation générale de la production et d'un encadrement technique »⁶⁰³. On retrouve ici « l'utopie communautaire » défendue par l'association, et pensée comme une troisième voie permettant d'échapper à l'alternative entre individualisme et collectivisme. Ce soutien apporté aux organisations professionnelles agricoles, et notamment à la nouvelle génération des jeunes syndicalistes formés à la JAC, se fait sur la base du projet politique commun selon lequel « les destinées de l'agriculture ne doivent pas échapper au monde paysan »⁶⁰⁴, variante de la formule rituelle selon laquelle les jeunes agriculteurs sont appelés à « prendre leur destin en main ». Dans cette perspective, il est préférable que les vulgarisateurs soient contrôlés par les représentants des agriculteurs et, plus encore, qu'ils soient pour la plupart issus du monde agricole. Mettant en garde contre toute forme de démagogie qu'entraînerait une trop grande soumission des techniciens aux agriculteurs, la revue insiste pour que les premiers soient dotés du « sens de l'homme », et surtout du « sens du rural »⁶⁰⁵.

Cette valorisation des origines agricoles des techniciens va de pair avec une critique à peine voilée du style des ingénieurs des Services agricoles. Quand le père Viau regrette que « le cultivateur, du moins chez les générations anciennes ou dans les régions moins avancées, continue à penser que l'ingénieur qui passe quelque fois dans le village avec sa serviette de cuir et ses souliers fins, n'est qu'un théoricien sans expérience, et que son rôle essentiel est la confection des dossiers nécessaires aux subventions de l'État »⁶⁰⁶, ou quand René Dumont stigmatise « ce petit air

601 *Ibid.*, p. 66.

602 Viau, R. P., « Le choix des institutions », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954, Agriculteurs et techniciens, p. 92.

603 *Ibid.* p. 90.

604 Collectif, « Dilemmes posés par la mise en place d'un encadrement technique », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954, Agriculteurs et techniciens, p. 12.

605 *Ibid.*, p. 13.

606 Collectif, « Vers une multiplication des services techniques », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954,

dégagé qui résulte du complexe de supériorité de l'homme de bureau, aux mains blanches qui ne se sont jamais salies, caractérisant une nouvelle espèce d'aristocrate moderne, affranchi des tâches serviles et tout fier de l'être »⁶⁰⁷, ce sont bien des attaques directes portées contre l'administration. Ces écrits montrent que le clivage entre Profession et Administration, aussi réducteur qu'il puisse paraître, a une réelle efficacité politique dont les contributeurs à la revue *Économie et Humanisme* ne se privent pas d'utiliser la force afin de faire valoir leurs propres conceptions de la vulgarisation. Quand le père Viau développe une conception politique des rapports entre les hommes et la technique opposée à toute forme de technocratie et visant la promotion de nouvelles élites, René Dumont réfléchit surtout en terme d'efficacité organisationnelle de la vulgarisation, et les techniciens justifient eux leur soutien à la profession en montrant qu'elle est d'abord le garant de l'efficacité de leur travail sur le terrain⁶⁰⁸. Ce questionnement éthique sur les fondements des rapports entre techniciens et agriculteurs se révèle donc indissociable d'une réflexion politique sur les conditions d'embauche et d'exercice du métier de conseiller agricole. Suivant un autre cheminement, les associations d'ingénieurs qui voient dans ce nouveau métier un débouché possible pour les nouveaux diplômés reprennent ce point d'aboutissement comme de point de départ de leur réflexion.

1.2. Les ingénieurs et le métier de conseiller agricole

En janvier 1954, l'association amicale des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers (ENSAVA), investit le bulletin mensuel de l'école pour faire paraître un numéro spécial sur le thème « le conseiller agricole, agent de la promotion paysanne »⁶⁰⁹. L'école d'Angers est un établissement privé, intégré à l'Université catholique de l'Ouest, formant des ingénieurs en agriculture. C'est une école de rang national, au même titre que l'École supérieure d'agriculture de Purpan ou l'Institut supérieur d'agriculture de Beauvais, qui délivre des diplômes d'ingénieurs dont la validité est reconnue par l'État. Les ingénieurs issus de ces écoles se trouvent en concurrence directe avec les « agris », issus des Écoles nationales d'agriculture de Grignon,

Agriculteurs et techniciens, p. 3.

607 Dumont, R., « L'agriculture moderne a besoin de bons techniciens », in *Économie et Humanisme*, n° 85, mai-juin 1954, *Agriculteurs et techniciens*, p. 7.

608 S'il est difficile de mesurer la portée de la publication du numéro d'*Économie et Humanisme*, on peut tout de même relever cette anecdote selon laquelle un des premiers conseiller agricoles embauchés à la Chambre d'agriculture de la Savoie, a révélé au moment de son départ à la retraite à Gilbert Delaunay que la lecture de son article l'avait convaincu d'embrasser la carrière de conseiller agricole. Entretien avec Delaunay, *op. cit.*, [40'-40'30'].

609 ACA 73, *Bulletin mensuel de l'école supérieure d'agriculture d'Angers*, n° spécial « Le conseiller agricole, agent de la promotion paysanne », n° 310, janvier 1954, 63 p.

Montpellier et Rennes⁶¹⁰. Leurs prises de position sur le métier de conseiller agricole sont à replacer dans le cadre de cette lutte pour faire reconnaître la valeur de leur formation, leur titre d'ingénieur étant toujours susceptible d'être dévalué par rapport à celui délivré par les écoles nationales. En revanche, ils peuvent jouer sur le registre de la proximité avec les élites agricoles, parfois formées dans les mêmes écoles, et pour lesquelles le passage par l'enseignement privé constituerait plutôt un gage de la conformité des vues des ingénieurs avec leurs propres conceptions politiques.

Dans le bulletin de 1954, le président de l'association des anciens élèves de l'ENSAVA affirme qu'il s'agit d'abord de « *sauver l'agriculture familiale* », en liant progrès technique et « *progrès spirituel et moral* »⁶¹¹. L'objectif affiché est d'inciter les nouvelles promotions à se tourner vers le métier de conseiller agricole, en acceptant de se mettre « *au service* » des agriculteurs. Selon le directeur de l'ENSAVA, « *le paysan paie sa liberté de son insécurité* », d'où la nécessité de mettre en place un service de conseillers agricoles qui lui permette de se tenir à jour des évolutions techniques sans que celui-ci ne comporte un caractère unique et obligatoire⁶¹². L'association des ingénieurs formés par l'École d'Angers définit quatre séries d'actions à entreprendre : « *faciliter l'apparition d'une nouvelle routine plus rationnelle destinée à remplacer la routine périmée ; provoquer l'adaptation réciproque de l'instrument et de la ferme ; faire entreprendre de nouvelles cultures ; développer le conseil de gestion, c'est-à-dire rechercher l'équilibre comptable, économique et cultural de l'exploitation* »⁶¹³. En conséquence, elle différencie plusieurs types de conseillers⁶¹⁴. Le conseiller de gestion se distingue par sa formation agronomique, économique et sociale complète, ses connaissances pratiques, ses qualités psychologiques. Il doit être enraciné dans la région dont il a la charge. La description idéale qui en est donnée n'est pas sans rappeler celle, non moins idéale, du *County Agent* américain⁶¹⁵. Le vulgarisateur polyvalent est le bras droit du conseiller de gestion, il connaît bien les techniques et sait les enseigner aux agriculteurs de sa zone. Le vulgarisateur spécialisé, embauché par des firmes commerciales ou des associations spécialisées, attaché à un produit ou une technique particulière, vient donner des conseils sous le contrôle des conseillers de gestion et de vulgarisation. Enfin, l'association se prononce

610 Ils sont rejoints bientôt par ceux des écoles de Toulouse et de Nancy, spécialisées dans les industries alimentaires. Les « hortis » de l'École nationale d'Horticulture de Versailles ont un statut à part. Quant aux « agros » de l'Institut National d'Agronomie, ils dominent nettement cette hiérarchie.

611 ACA 73, *Bulletin mensuel de l'école supérieure d'agriculture d'Angers*, op. cit.

612 Le modèle des coopératives agricoles soviétiques sert ici de repoussoir parce qu'il ne respecte pas la liberté des agriculteurs, quand le modèle libéral d'un corps de conseillers organisé sur le modèle des vétérinaires est critiqué pour l'efficacité restreinte qu'il aurait. Charles Viannay propose une troisième voie aux résonances agrariennes : « les professionnels groupés choisissent les conseillers et les moyens d'information, les exploitants les utilisent librement ». *Ibid.*, p. 7-8.

613 *Ibid.*, p. 17.

614 *Ibid.*, p. 18.

615 Voir le chapitre 1.

explicitement contre le fait que les instituteurs puissent se charger du conseil agricole, ce qui participe à la séparation de la vulgarisation et de l'enseignement.

D'un côté, la partition proposée par les ingénieurs de l'École d'Angers revient à restreindre le métier de conseiller à celui de conseiller de gestion, aidé dans sa tâche par des spécialistes professionnels et interprofessionnels⁶¹⁶. Ce resserrement permet une revalorisation des postes à hauteur des aspirations des ingénieurs de ces écoles d'envergure nationale, tandis que la fonction de vulgarisateur polyvalent est occupée par des hommes formés dans les écoles régionales d'agriculture. La motion votée par l'assemblée générale de l'association rappelle que « *le recrutement de conseillers de valeur nécessite de leur assurer une situation semblable à celle qu'ils pourraient trouver à l'extérieur* »⁶¹⁷. D'un autre côté, elle entend limiter le contrôle de l'administration sur le métier de conseiller en plaidant pour que la Profession puisse « *choisir en toute liberté ceux qui exerceront ce métier, sans obligation de titres et de diplômes* »⁶¹⁸, ce qui est une manière de s'assurer le bénéfice de ses liens privilégiés avec les organisations professionnelles agricoles en écartant la concurrence que pourrait représenter les ingénieurs formés dans les écoles nationales d'agriculture⁶¹⁹. Outre l'instituteur-conseiller, l'association rejette le modèle du conseiller politicien qui profiterait de sa position pour influencer les cultivateurs, et le modèle du conseiller fonctionnaire au motif que « *le sens professionnel de l'agriculteur français est trop développé pour qu'il accepte de suivre des conseils qui lui paraîtront des ordres venus d'une instance supérieure* »⁶²⁰.

Les ingénieurs de l'École d'Angers placent clairement le métier de conseiller agricole sous la responsabilité des Chambres d'agriculture, lesquelles devraient selon eux se charger de recruter leurs propres conseillers, de superviser les embauches de conseillers par des organismes libres (les CETA notamment), ainsi que de contrôler les activités des conseillers spécialisés (comme ceux des firmes regroupées dans l'AEPA). Le financement serait assuré par les Chambres, à condition que l'État leur permette d'augmenter leurs ressources basées sur une contribution fiscale sur le foncier non bâti, par les industries des produits nécessaires à l'agriculture, par les assemblées locales et départementales, et grâce aux crédits du Plan. Confrontée à la diversité des situations

616 ACA 73, *Bulletin mensuel de l'école supérieure d'agriculture d'Angers*, op. cit., p. 55.

617 *Ibid.*

618 *Ibid.*

619 Il faut « éviter que le titre de conseiller puisse être le monopole de telle école ou de tel ou tel diplôme, car la valeur humaine et la valeur de pratique agricole jouent un rôle considérable » car « aucun diplôme ne peut assurer la possession des qualités humaines », « demander à l'État d'aider la profession à choisir des hommes possesseurs de diplômes à déterminer, ce qui serait une garantie de leur formation solide et de leurs connaissances techniques » et « organiser la formation des ceux qui désirent remplir le rôle de conseiller ». *Ibid.* p. 30.

620 Les modèles canadiens et américains sont cités en exemple : les conseillers sont salariés de l'État mais ils travaillent en toute indépendance de l'administration.

professionnelles des anciens élèves⁶²¹, l'association des anciens élèves propose un modèle qui sécuriserait l'avenir des titulaires du diplôme d'ingénieur de l'École d'Angers en leur offrant des postes de conseillers agricoles qui soient suffisamment attractifs pour les intéresser, et suffisamment bien définis pour écarter les concurrents potentiels.

Le Congrès organisé à la fin du mois de mai 1954 par l'Union Nationale des Ingénieurs Agricoles peut se lire comme une réponse au bulletin de l'École d'Angers publié en janvier. L'UNIA publie un bulletin de liaison qui entend exprimer la voix des « agris »⁶²². Le Congrès vise à mettre en rapport les différentes institutions concernées par la vulgarisation agricole pour aller vers une harmonisation des conditions de travail des « conseillers de l'agriculture » dont il s'agit de faire reconnaître le rôle indispensable pour mener à bien les politiques de modernisation agricole⁶²³. La première journée est consacrée à un tour d'horizon des initiatives françaises et étrangères, et à la définition de leur rôle sur le plan régional et national ; la seconde journée s'attarde sur les questions de rentabilité des conseillers de l'agriculture, de formation de ces conseillers et finit sur la proposition d'un plan général d'organisation du conseil agricole en France ; une visite de l'École de Grignon est organisée le troisième jour ; et le dernier jour, quatre-vingt congressistes sont invités à visiter la ferme expérimentale de Chêne-Arnoult, dans l'Yonne, dirigée par la société Shell⁶²⁴. Des représentants des principales organisations professionnelles agricoles, du Ministère de l'agriculture, ainsi que des industriels, sont invités à participer aux débats. L'UNIA entend jouer un rôle de médiateur et propose de coordonner les initiatives existantes. Elle propose une tripartition du conseil agricole équivalente à celle des ingénieurs d'Angers : « *des vulgarisateurs de base, agents d'information technique polyvalents dont l'action s'exercerait en permanence dans une*

621 De courtes monographies donnent une idée de cette diversité : conseiller agricole à la Chambre d'agriculture de la Somme, agent de secteur de modernisation du paysannat au Maroc, conseiller des Centres d'Études et de Modernisation Agricole fondés sous l'impulsion de l'École supérieure d'agriculture de Purpan, ingénieur de CETA en région de petites cultures, conseiller en alimentation pour une firme d'alimentation du bétail, ingénieur au service machine d'une Union départementale coopérative, expert foncier et expert régisseur, vétérinaire praticien. *Ibid.*, p. 35-50.

622 L'UNIA a son siège Boulevard Saint-Germain. Lucien Brétignière, professeur à l'École de Grignon, est la figure tutélaire de cette association. Il la représente lors des congrès internationaux d'ingénieurs agricoles. André Scoupe, secrétaire général de l'UNIA à partir de 1947, devient également le directeur de la revue *Agriculture* en 1949. Cette revue est destinée à un public plus large que le bulletin de liaison de l'UNIA adressée aux seuls adhérents. Le bulletin fait essentiellement de l'information interne sur l'activité des sections régionales, publie les nominations, les offres d'emploi, les mariages et les décès. Un éditorial ouvre chaque numéro. La revue publie quant à elle des articles techniques et des prises de position sur la modernisation de l'agriculture. Elle est composée à la manière du Bulletin Technique d'Information à destination des Ingénieurs des Services agricoles, publié par le Ministère de l'Agriculture, mais sa ligne éditoriale se veut indépendante de l'administration.

623 « Aujourd'hui il est admis que des conseillers et des vulgarisateurs doivent prolonger l'action des ISA, en nombre insuffisant, pour que tous les agriculteurs puissent être renseignés sur les possibilités de mise en œuvre des techniques modernes dans leur exploitation. » Voir Scoupe, A., « Éditorial », in *Agriculture*, n° spécial « les Conseillers de l'Agriculture », n° 161, octobre 1954, p. 3.

624 Union nationale des Ingénieurs agricoles, « Programme du Congrès sur Les conseillers de l'agriculture », in *Agriculture*, n°156, avril 1954, p. 163.

circonscription limitée ; des conseillers d'exploitation capables d'étudier avec l'agriculteur les problèmes techniques, l'équilibre des productions et l'économie de l'exploitation ; des conseillers spécialisés dont le nombre et la diversité seront fonction des productions de chaque région et de l'action qu'exercent déjà les ISA ». Les conseillers agricoles d'exploitation ou spécialisés, ingénieurs, se distinguent clairement des vulgarisateurs, formés dans les écoles régionales d'agriculture⁶²⁵. L'UNIA propose de constituer un comité départemental de vulgarisation dans chaque département afin de coordonner les initiatives publiques et privées.

Cette volonté de compromis répond à l'impératif premier de l'association : « assurer une sécurité morale et matérielle [aux vulgarisateurs et aux conseillers] par un statut qui devrait être élaboré d'urgence »⁶²⁶. Mais contrairement aux ingénieurs de l'École d'Angers, les « agris » souhaitent se placer directement sous la tutelle du ministère de l'Agriculture⁶²⁷. Et bien qu'André Scoupe se défende de chercher des débouchés aux Écoles nationales d'agriculture, il est indéniable que les prises de position de l'UNIA s'inscrivent dans un espace concurrentiel, voire conflictuel. Lors des débats de clôture du Congrès, un échange un peu vif entre André Scoupe et M. Vannoye, initiateur de l'embauche des premiers conseillers agricoles par la Chambre d'agriculture de la Somme⁶²⁸, vient d'ailleurs rappeler que le clivage entre « l'administration » et « la profession » polarise aussi le champ des ingénieurs agricoles, dont les conflits internes renforcent en retour cette dichotomie politique. Lorsque M. Vannoye se prononce contre la fonctionnarisation, ou pour la création préalable de postes de conseiller et la rationalisation de leur organisation ensuite, et critique les CETA qui accentuent la fracture au sein du monde agricole, il oblige en retour les « agris », à *leur corps défendant*, à ne pas se contenter de solutions de compromis et à se positionner en faveur de la primauté de l'Administration sur la Profession.

Les plans élaborés par les « agris », comme les conceptions développées par les ingénieurs de l'École d'Angers, n'ont pas de répercussions institutionnelles immédiates. Mais elles redoublent les discussions menées entre le ministère de l'Agriculture et les organisations professionnelles

625 « Les vulgarisateurs auraient pour mission de recommander la mise en œuvre des techniques dont l'efficacité et la rentabilité sont prouvées. Les conseillers d'exploitation et les conseillers spécialisés auraient la responsabilité de définir les méthodes d'exploitation et les techniques les plus valables. » Une possibilité est laissée aux vulgarisateurs de devenir conseillers, après trois ans de pratique et s'ils satisfont à un examen. Voir *Agriculture*, n°160, septembre 1954.

626 *Ibid.*

627 « La rémunération des conseillers devra être nécessairement à la charge du Ministère de l'agriculture, il est donc logique que celui-ci fixe les conditions de leur recrutement ». Scoupe, A., « Editorial », in *Agriculture*, n° spécial..., *op. cit.*, p. 3.

628 C'est après une mission de productivité aux USA que M. Vannoye convainc la Chambre de la Somme de prendre à sa charge des conseillers agricoles. Cette initiative devient une référence incontournable pour les organisations professionnelles agricoles. Voir Polak, J., *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux : l'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme*, thèse de 3e cycle sous la direction de Hubscher, R., Paris, Université Paris X Nanterre, 3 vol., 1992, 582 p.

agricoles, et les nourrissent d'autant que les ingénieurs agricoles occupent des postes clés dans toutes les institutions qui sont intéressées à la vulgarisation du progrès technique en agriculture⁶²⁹. Sur le moyen terme, leur positionnement est d'autant plus crucial qu'ils sont effectivement amenés à occuper ces postes de conseillers agricoles dont ils ont participé à définir les cadres d'action.

1.3 « Le conseiller agricole et la vulgarisation » selon les Chambres d'agriculture

Les organisations professionnelles agricoles ne sont pas restées inactives et ont rapidement compris l'enjeu de définir la fonction de conseiller agricole au mieux de leurs intérêts. L'APPCA a joué un rôle crucial dans ce travail, s'affirmant du même coup face au syndicalisme et face aux ambitions des Services agricoles⁶³⁰. En 1954, elle lance une enquête auprès de toutes les Chambres d'agriculture pour approcher le rôle des conseillers agricoles dans les actions de vulgarisation. Dans le texte qui sert de cadrage à l'enquête, l'APPCA ne manque pas de critiquer « l'inefficacité des conférences et démonstrations qui n'attirent qu'un auditoire restreint », comprendre la vulgarisation telle qu'elle est pratiquée par les Services agricoles, à laquelle elle oppose « *la nécessité d'un ensemble d'actions coordonnées par quelqu'un qui est familier [des cultivateurs], qui vit continuellement avec eux, au milieu d'eux* »⁶³¹. Un tour d'horizon permet de balayer les initiatives pionnières déjà entreprises par certaines Chambres d'agriculture. Dans l'Eure, des vulgarisateurs se consacrent pour moitié à l'enseignement et pour moitié à la vulgarisation. Dans la Mayenne, un service de quatre conseillers est entièrement financé par la Chambre, chacun d'entre eux est attaché au suivi des agriculteurs d'un canton. Dans l'Orne, la collaboration avec la DSA est plus affirmée, et les industries et commerces participent également à financer la vulgarisation. Dans la Seine-Inférieure, deux conseillers embauchés par la Chambre sont mis à la disposition des CETA. Mais le modèle le plus abouti est incontestablement celui de la Somme où on trouve « *les plus anciens conseillers, [...] ceux qui répondent le mieux à la définition du conseiller agricole* »⁶³². Le premier conseiller est embauché en février 1951. D'abord payé sur les fonds de la Chambre, il bénéficie

629 On note par exemple que Bernard Poullain fondateur du CETA du Mantais, M. Piel-Desruisseaux, directeur de l'IOSTA, ou Louis Malassis économiste siégeant au Commissariat au Plan et membre du comité de rédaction de la revue *Économie rurale*, sont tous des « agris ». Il manque une étude socio-historique détaillée de ce groupe qui peine à se constituer en tant que corps, malgré l'activité de l'UNIA, mais dont l'éclatement entre diverses institutions peut constituer un atout considérable pour résoudre les situations conflictuelles entre employeurs. De même, une comparaison avec les trajectoires des ingénieurs des écoles supérieures d'agriculture privées permettrait de saisir les rivalités et les alliances possibles, contre les « agros » par exemple ou contre les diplômés des Écoles de rang inférieur.

630 Les enquêtes pour l'APPCA lui permettent de légitimer ses prises de position sur le plan national. Voir Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale...*, op. cit., p. 490.

631 « Le conseiller agricole et la vulgarisation dans l'agriculture », in *Chambres d'agriculture*, n° 52, mai 1954, p. 3.

632 *Ibid.*

ensuite des ressources allouées par le programme d'Aide technique et financière de productivité. Le service compte quatre conseillers en 1954, chacun affecté à un territoire donné. Une assemblée des agriculteurs, sans structure juridique, se prononce annuellement sur l'activité du conseiller⁶³³. Elle est pilotée par un Comité de suivi, analogue au conseil d'administration d'un GPA. Le conseiller doit proposer des améliorations qui ne nécessitent pas des investissements trop importants, et il doit « *apprendre à ne pas bouleverser les habitudes de l'agriculteur* ». Il jouit d'une grande liberté d'action mais doit tout de même rédiger un rapport d'activité hebdomadaire, participer à des réunions trimestrielles avec l'ensemble des conseillers et présenter un rapport sur son action à chaque session de la Chambre d'agriculture. La Chambre est le principal financeur, les agriculteurs versent une cotisation, et le Crédit agricole apporte un soutien ponctuel⁶³⁴.

L'APPCA tire de ses différents exemples un certain nombre de principes généraux qui doivent selon elle guider l'organisation du conseil agricole⁶³⁵. Le premier principe concerne l'implication des agriculteurs : ils doivent pouvoir exercer un droit de regard localement, et en retour contribuer à l'entretien du conseiller. Les qualités du conseiller sont précisées : il est polyvalent, possède une formation autant technique que pratique qu'il est prêt à poursuivre par le biais de stages de perfectionnement, et il n'a pas de position d'autorité (ce qui exclut les instituteurs). On mesure ici le décalage avec la conception mises en avant par les associations d'ingénieurs. Le véritable conseiller et celui qui est sur le terrain, le vulgarisateur qui est en contact direct et régulier avec les agriculteurs qui en retour orientent son action. Les qualités humaines d'un tel conseiller sont primordiales et pourtant difficiles à définir en toute rigueur : « *le savoir-faire pour accrocher les agriculteurs [...] est un art et s'apprend difficilement* »⁶³⁶. Le conseiller doit être un éveilleur de conscience qui sait donner la parole aux agriculteurs, et les amène à réfléchir, à se réunir, à discuter, avec l'objectif d'en faire des hommes participant à la vie du pays⁶³⁷. Chargé d'inculquer ses idées et de s'effacer en laissant aux agriculteurs tout le bénéfice, il se distingue par sa totale abnégation⁶³⁸. Le style du conseiller agricole selon l'APPCA est un mélange d'implication totale et d'effacement, qui suppose la croyance partagée du conseiller et des

633 Ce fonctionnement renvoie au modèle hollandais des Comités de direction qui exerce le même type de contrôle sur le travail des conseillers agricoles de terrain.

634 La Caisse régionale de Crédit agricole a par exemple mis une 2CV à la disposition du premier conseiller agricole.

635 *Ibid.*

636 *Ibid.*

637 « Le rôle du conseiller à leur égard est sans doute d'ouvrir à ces hommes la voie du progrès, mais c'est aussi de les habituer peu à peu à renoncer à leur réserve, de les faire sortir d'eux-mêmes, exprimer leur opinion sans crainte d'on ne sait quel ridicule. » *Ibid.*

638 « Au bout de quelques années, quittant le village qui lui avait été confié, le conseiller agricole sera sûr d'avoir accompli sa mission s'il laisse derrière lui une communauté d'hommes soucieux de parfaire par eux-mêmes les notions qu'il leur a inculquées, des hommes pour qui la lutte de chaque jour n'est plus une lutte désespérée, où l'on se sent seul et découragé, alors, mais alors seulement, il aura fait du bon travail. » *Ibid.*, p. 21.

agriculteurs en un idéal politique d'émancipation du monde agricole qui dépasse de loin la seule notion de vulgarisation du progrès technique.

En Isère, Albert Genin, le président de la Chambre d'agriculture, se charge de répondre à l'enquête de l'APPCA⁶³⁹. À la fin de l'année 1954, trois agents techniques ont été recrutés par la DSA pour suivre des questions techniques spécifiques (culture du maïs, qualité du lait), mais aucun conseiller n'a encore été recruté par la Chambre, bien que les CETA aient exprimé le souhait de bénéficier d'une telle assistance. Le rapporteur regrette les moyens trop limités de la Chambre d'agriculture pour assurer l'entretien de conseillers agricoles, d'autant qu'elle en souligne la nécessité dans le contexte de libéralisation des échanges. Quant à la définition du métier de conseiller, il insiste lui aussi sur les « *qualités psychologiques* », nécessaires pour se présenter « *en ami et en collaborateur* », et sur l'autonomie de l'agriculteur auquel il doit apprendre à se passer de ses conseils. Ce portrait idéal du conseiller suscite la colère du Directeur des Services agricoles qui regrette que Genin fasse « *table rase de l'expérience d'une vulgarisation qui a commencé sous le Second Empire* ». Il réfute la distinction entre une vulgarisation administrative qui se chargerait de la formation technique et donnerait un avis sur les programmes, et la vulgarisation professionnelle qui aurait un rôle d'exécutant. Il refuse qu'on puisse dire que l'administration ne connaît rien à la psychologie des agriculteurs et redit plutôt la difficulté de recruter des vulgarisateurs compétents, et de là, l'intérêt de s'appuyer sur les chaires d'arrondissement existantes. Habile politique, Albert Genin reconnaît le grand dévouement de ces techniciens, et son souhait d'une collaboration loyale, tout en rappelant le fait que les organisations professionnelles prennent une place grandissante dans le pays, plus seulement en terme de revendications mais aussi d'actions constructives. Cette passe d'armes renvoie aux conflits analysés par Pierre Muller pour le contrôle de la vulgarisation⁶⁴⁰. Elle tend aussi à montrer que les organisations professionnelles ont un rôle moteur dans la définition du métier de conseiller agricole alors que les Services agricoles peinent à sortir des cadres existants, ce qui les fige dans une position conservatrice, et par conséquent les affaiblit à un moment où le mouvement et le progrès sont des notions qui font consensus sur le plan politique.

En Savoie, le rapport commandé par l'APPCA est réalisé par Michel May, membre de la Chambre très au fait des questions techniques⁶⁴¹. Il établit une nette distinction entre enseignement et vulgarisation, ce qui suppose selon lui des méthodes différentes et des qualités spécifiques pour les personnes chargées d'une activité ou de l'autre. Là encore, le rapporteur insiste lourdement pour définir le conseiller agricole comme un excellent psychologue, capable de se faire adopter des

639 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 9 novembre 1954.

640 Muller, P., *Le technocrate et le paysan...*, op. cit.

641 ACA 73, Procès-verbal de la deuxième session ordinaire de Chambre d'agriculture de la Savoie du 6 janvier 1955.

agriculteurs. Il plaide pour un conseiller libre de son temps, ce qui le distingue de l'instituteur, occupé par les cours d'hiver et qui n'a pas les mêmes qualités pédagogiques, et de l'ingénieur des Services agricoles, retenu par ses charges administratives. Il ne peut selon lui en aucun cas être un fonctionnaire, car « *si le cultivateur pouvait croire que le conseiller lui transmet les consignes d'un bureau lointain et anonyme, quelles que puissent être ses qualités, son influence serait nulle* »⁶⁴². En conséquence, les organisations professionnelles, et en particulier les Chambres, doivent contrôler l'embauche des conseillers et faire un effort financier pour les rémunérer, avec l'aide des cultivateurs, de l'État et des départements. Et comme en Isère, ce sont les demandes des CETA qui sont les plus pressantes.

Sur le plan national, le bilan de l'enquête indique que les conceptions des deux Chambres étudiées ici sont largement partagées par leurs homologues des autres départements, avec des variations selon le degré de collaboration avec la DSA locale⁶⁴³. Il est recommandé à l'APPCA de coordonner les questions de vulgarisation mais de ne pas centraliser l'embauche des conseillers agricoles. Chaque Chambre tient à préserver sa propre autonomie, et ne pas troquer la tutelle de l'État contre celle d'une organisation professionnelle nationale. L'enquête permet tout de même à l'APPCA de faire voter une « *délibération relative à la vulgarisation agricole et à l'assistant technique agricole* » lors de sa première session ordinaire de 1955⁶⁴⁴. Le choix de ce terme d'assistant technique, relativement neutre et assez restrictif, marque certainement les hésitations quant à l'appropriation définitive du terme de conseiller agricole, également disputé par les associations d'ingénieurs qui lui donnent une valeur plus élevée. L'APPCA propose de distinguer entre quatre domaines étroitement liés : la vulgarisation, l'assistance technique, l'enseignement et la recherche. Elle souhaite que la vulgarisation (les actions de base) et l'assistance technique (le suivi des agriculteurs déjà engagés dans la modernisation) soient confiées aux organisations professionnelles agricoles, et plus encore, que la formation, le recrutement, le perfectionnement et l'encadrement des assistants techniques agricoles soient réservés aux Chambres et à l'APPCA. Sans surprise, la place de l'administration est réduite à la portion congrue. Et à nouveau, sur cette question de la formation des assistants techniques, l'APPCA parvient à se positionner comme la partie la plus dynamique, la plus innovante, en proposant d'organiser des sessions de formation plutôt qu'en regrettant le manque de candidats valables pour occuper les postes à pourvoir.

642 *Ibid.*

643 « La vulgarisation et les conseillers agricoles vus par les Chambres d'agriculture », in *Chambres d'agriculture*, n° 71, mars 1955, p. 5-16.

644 « Délibération relative à la vulgarisation agricole et à l'assistant technique agricole », in *Chambres d'agriculture*, n°78, juin 1955, p.16-17.

Au cours de cette seule année 1954, les initiatives pour tenter de définir le travail des conseillers agricoles sont multiples et viennent à la fois des écoles d'ingénieurs, des Chambres d'agriculture et de l'APPCA, ainsi que des premiers agents techniques qui occupent des postes précaires au sein des zones-témoins invités à s'exprimer dans la revue catholique *Économie et humanisme*. Cette variété de points de vue n'exprime certainement pas la totalité des visions publiées à ce moment là, mais elle donne une idée des principaux enjeux et des principales oppositions qui structurent la définition du métier de conseiller agricole. L'opposition centrale entre Administration et Profession est jouée à différents niveaux, entre l'APPCA, la FNSEA et le ministère de l'Agriculture sur le plan national, entre la Chambre d'agriculture, la FDSEA et la DSA au niveau départemental. Mais au-delà de ces institutions directement impliquées dans la vulgarisation agricole, elle structure aussi le champ des écoles supérieures d'agriculture, les ingénieurs des écoles privées tendant à se rapprocher de la Profession quand les « agris » se positionnent en faveur d'un contrôle de l'État sur les conseillers agricoles. Et sur le plan local, les agents techniques des groupements techniques existants, dont l'intégration dépend du soutien accordé par les responsables agricoles locaux, justifient l'autorité exercée par la Profession sur leur groupement à condition qu'ils obtiennent des conditions de travail plus stables et plus valorisantes, ce qui nécessite un accord avec l'Administration.

Une autre opposition structure la réflexion commune sur le métier de conseiller agricole, qui recoupe en grande partie la première : la distinction posée entre enseignement et vulgarisation. Les tenants de la primauté de la Profession sur l'Administration en matière de vulgarisation insistent tous sur la nécessité de séparer les deux domaines et de créer des méthodes spécifiques pour la vulgarisation, qui n'est pas selon eux réductible à une extension de l'enseignement vers les adultes. Le rôle du conseiller est au cœur de la réflexion qui cherche à donner une consistance à la vulgarisation : il doit établir une relation avec les agriculteurs qui a quelque chose d'inouï, mélange de confiance et de persuasion qui nécessite un tact bien particulier, « le sens du rural ». L'humanisme affiché n'est pas un vernis mais est au cœur de la définition du métier du conseiller agricole, ce qui en fait un objet de réflexion privilégié pour ceux qui cherchent à penser les rapports entre progrès technique et progrès social, notamment au sein du catholicisme social. La puissance de cet idéal d'émancipation du monde agricole affaiblit de fait les positions de l'Administration, dont l'action est réduite à une ingérence qui menace la réalisation de ce projet politique.

Enfin, une dernière opposition sépare les différents participants à la réflexion, construite autour de la distinction entre les fonctions de vulgarisateur et de conseiller proprement dit. Les ingénieurs, des écoles privées et publiques confondus, tiennent à cette séparation car elle leur

permet d'investir le métier de conseiller en le débarrassant des tâches subalternes, de la réalisation des démonstrations techniques par exemple, confiées à des vulgarisateurs issus des écoles régionales d'agriculture. Requalifié en conseil de gestion ou conseil d'exploitation, le conseil agricole devient un métier valorisant les compétences techniques garanties par le titre d'ingénieur. Les organisations professionnelles agricoles restent prudentes sur cette question et elles insistent à l'inverse sur les qualités psychologiques du conseiller et la finesse de sa connaissance du monde agricole, qui suppose une activité de terrain régulière, et pas seulement de consultance, tout en reconnaissant l'intérêt de suivre les agriculteurs qui s'engagent dans la modernisation et de ne pas en rester aux actions de base destinées à impressionner les agriculteurs réticents à toute forme d'investissement. Dans la deuxième moitié des années 1950, des initiatives qui ne sont pas toujours coordonnées s'appuient sur ces réflexions pour donner corps au métier de conseiller agricole, malgré l'absence de statut officiel.

2. Extension du domaine de la vulgarisation

Combien sont-ils en France à exercer fonction d'intermédiaire de la modernisation agricole ? Le bulletin de l'École d'ingénieurs d'Angers déjà évoqué plus haut donne quelques indications statistiques sur la population de ceux que les auteurs définissent comme les conseillers agricoles français en 1954⁶⁴⁵. Les CETA et CEMA⁶⁴⁶ emploient trente ingénieurs à temps plein et douze à temps partiel. Les Chambres d'agriculture salarient dix-sept conseillers à temps plein, les fédérations de syndicats et de coopératives, treize. Les zones-témoins et les secteurs encouragés mobilisent cinquante agents techniques, tandis que les industriels de l'Association pour l'Encouragement de la Productivité Agricole embauchent dix démonstrateurs. Dans le même temps, les associations spécialisées dont l'AGPB emploient trente-deux conseillers, les maisons industrielles et commerciales environ trois cent vingt conseillers. Pour la DSA, l'étude distingue trois cent vingt vulgarisateurs polyvalents employés à temps partiel, et quarante-neuf agents techniques spécialisés à temps plein. S'il est difficile de s'assurer de la validité de ces chiffres en l'absence de toute information sur la manière dont ils ont été collectés et agglomérés, une tendance générale est assez claire, au-delà de l'éclatement des employeurs : les conseillers agricoles employés

645 ACA 73, « Statistiques des conseillers agricoles français », in *Bulletin mensuel de l'école supérieure d'agriculture d'Angers, op. cit.*, p. 57.

646 Les Cercles d'Échanges du Monde Agricole sont créés en 1951 dans la région de Toulouse. Ce sont des groupements d'agriculteurs animés par des ingénieurs issus de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan. Cette initiative ne déborde pas le cadre régional.

par les Chambres d'agriculture sont numériquement minoritaires par rapport aux agents des firmes industriels et commerciales, ainsi que par rapport aux vulgarisateurs des DSA. Pourtant, l'analyse des réflexions menées sur le métier de conseiller agricole indique que les Chambres d'agriculture réussissent à faire valoir leur propre conception et participent à cliver le débat sur la vulgarisation pour l'organiser autour de l'opposition entre l'Administration et la Profession. C'est en leur sein que se forge un nouveau style de conseiller, sous l'impulsion conjointe des membres de Chambres et des premiers occupants des postes de conseillers agricoles. Ce nouveau métier se différencie progressivement du technicien vulgarisateur comme de l'agent commercial, par la qualité de la relation qu'il entretient avec les agriculteurs, et son inscription dans la durée.

2.1. Le renouveau des Chambres d'agriculture : l'exemple de la création du Service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie

Avoir la volonté politique de salarier des agents techniques est une chose, être en mesure de financer leur salaire en est une autre. Pour structurer de véritables services techniques, les Chambres d'agriculture doivent accroître leurs ressources financières. Le décret du 24 décembre 1954 « tendant à assurer la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique » marque un important tournant en la matière⁶⁴⁷. Le Code rural accordait jusque là le droit aux Chambres d'agriculture de prélever un impôt sur le foncier non bâti, dont le taux était exprimé en centimes de francs par hectare, plafonné par l'État à un niveau très bas⁶⁴⁸. Ce prélèvement couvrait les frais de représentation, les dépenses liées aux déplacements et aux repas des membres. Dans les départements les plus riches sur le plan agricole, il avait permis d'initier les premières actions techniques. L'APPCA, par l'intermédiaire de Gilbert Martin, président de la Chambre d'agriculture de l'Eure et soutien actif du député Pierre Mendès France dans ce même département, obtient du président du Conseil Pierre Mendès France qu'il signe le décret sur le déplaçonnement de la taxe para-fiscale sur le foncier non bâti⁶⁴⁹. Ce décret du 24 décembre 1954 autorise les Chambres

647 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 505.

648 Une étude de Pierre Coutin publiée en 1953 montre que le niveau de taxation fiscal et para-fiscal sur l'agriculture demeure relativement bas. Il enjoint à une réforme de ce système qui devrait reposer selon lui sur une meilleure connaissance de la structure des exploitations agricoles de la part de l'administration fiscale, et conditionne l'augmentation des revenus générés par ces charges à l'augmentation du revenu net des exploitations et donc à la nécessité d'encourager l'accroissement de leur productivité. Voir Coutin, P., « Fiscalité et para-fiscalité agricoles en France », in *Revue économique*, vol. 4, n° 5, 1953, p. 695-699.

649 D'après Gilbert Martin, en plus de la confiance réciproque entre les deux hommes, les expériences pionnières menées par les Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Eure ont contribué à emporter la décision de Mendès. Gilbert Martin ajoute que la signature du décret s'est faite littéralement sur le dos d'un haut fonctionnaire au moment où Mendès France montait dans l'avion pour la Tunisie, en pleine période de négociations pour l'indépendance. Voir

d'agriculture à percevoir des centimes additionnels à condition qu'ils financent la constitution de services techniques, et permet la création d'un fonds national de péréquation, financé par une partie de ces centimes additionnels, destiné à niveler les inégalités de revenus entre les Chambres. Le Fonds national de péréquation des Chambres d'agriculture est un instrument de redistribution permettant d'impliquer l'ensemble des départements dans le projet politique de pilotage des nouveaux dispositifs de vulgarisation agricole. Il garantit une certaine unité politique à l'APPCA en créant une solidarité financière entre les Chambres, et en justifiant une relative uniformisation des méthodes de travail et des procédures d'embauche puisque chaque Chambre soumet un dossier de demande de financement en fonction de ses besoins spécifiques en matière de vulgarisation⁶⁵⁰.

L'histoire de la constitution du service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie permet de suivre comment une Chambre d'agriculture relativement démunie sur le plan financier parvient en quelques années à embaucher plusieurs techniciens. En janvier 1955, Gilbert Delaunay cesse d'être l'agent technique de la zone-témoin des Bauges pour devenir le conseiller technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie⁶⁵¹. Son activité s'étend : organisation de veillées-cours à la demande des Jeunes d'une commune, suivi du CETA de Chambéry, poursuite de la zone-témoin, réponse aux demandes d'aide technique des présidents de syndicats agricoles locaux⁶⁵². Les champs d'intervention se multiplient et il réclame la création de nouveaux postes de conseillers. La Chambre est d'accord sur le principe mais ses ressources se révèlent trop limitées, en l'absence d'un déplafonnement du taux de la taxe parafiscale perçue sur le foncier non bâti. Une ouverture existe cependant : la création d'un Service technique l'autorise à percevoir des décimes supplémentaires⁶⁵³. En novembre 1955, la décision est prise de créer un tel service regroupant aussi bien la formation professionnelle, la vulgarisation du progrès technique, l'amélioration des bâtiments ruraux, le remembrement, la comptabilité et la gestion⁶⁵⁴. Le Fonds national de Péréquation entre les Chambres d'agriculture doit permettre d'assurer les salaires de deux agents techniques ainsi que de constituer un fonds documentaire. A la fin du mois de décembre 1955, Michel May est embauché comme assistant technique. Ingénieur agricole, il est membre de la Chambre d'agriculture et

Archives Jacques Rémy- Institut National de la Recherche Agronomique (AJR-INRA), 1JR4, Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, 1976 environ, p. 8-10. Le rôle fondamental de Gilbert Martin dans l'histoire de la formation des conseillers agricoles est évoqué dans le chapitre suivant.

650 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 772-775.

651 ACA 73, Procès-verbal de la deuxième session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 6 janvier 1955.

652 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 11 octobre 1955.

653 « En vue de la mise en route du Service technique, la Chambre demande l'autorisation de percevoir 120 décimes supplémentaires conformément à l'article 8 du décret du 24 décembre 1954 ». ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 mai 1956.

654 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 15 novembre 1955.

démissionne de son mandat à son entrée en fonction⁶⁵⁵. En concurrence avec un ingénieur de l'École d'Angers, il est vraisemblable que sa connaissance directe des responsables agricoles savoyards l'ait aidé à obtenir ce poste de technicien polyvalent au service de plusieurs groupements et dont les efforts doivent porter sur la production fourragère et laitière ainsi que sur la comptabilité-gestion⁶⁵⁶. Dès sa première année, il est effectivement sollicité par cinq CETA, et il initie seize comptabilités d'exploitation en liaison avec le Centre régional de comptabilité de Lyon⁶⁵⁷. Les deux techniciens salariés de la Chambre d'agriculture participent également à l'organisation de réunions syndicales pour aider la FDSEA dans ses activités. En novembre 1956, Michel May se rend à sa première session de perfectionnement des assistants techniques, organisée par l'APPCA⁶⁵⁸. Une vingtaine d'assistants techniques venus d'autant de départements différents sont rassemblés à Paris. La formation insiste sur la question de la rentabilité qui doit primer sur la production, et sur la nécessité de classer les exploitations et d'établir des normes régionales, avec l'objectif « d'améliorer la vie de l'exploitant en améliorant son revenu net ». Durant la semaine, un voyage d'études est organisé dans la Somme, où le premier assistant technique de cette Chambre d'agriculture modèle a été embauché en 1951.

Le Service technique s'étoffe en 1956 avec le recrutement d'un autre assistant technique, Jean Murguet pour prendre en charge les questions arboricoles et maraîchères⁶⁵⁹. Sa candidature est retenue parmi douze propositions, tous des ingénieurs agricoles, horticoles ou de l'école d'Angers. Deux candidats sont sélectionnés pour passer un rapide examen écrit puis un entretien individuel avec le président de la Chambre d'agriculture, le DSA et Gilbert Delaunay Secrétaire administratif et technique de la Chambre et bientôt Directeur⁶⁶⁰. Le contrat d'assistant technique est relativement précaire du fait de l'absence de statut officiel⁶⁶¹. Jean Murguet entre finalement en fonction en mars

655 Avant de devenir conseiller, il semble qu'il connaissait des difficultés sur son exploitation qu'il avait engagé dans une modernisation radicale, après un voyage d'études aux États-Unis. Voir entretien avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*

656 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 28 décembre 1955.

657 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 mai 1956. Le chapitre 6 revient sur l'introduction et le perfectionnement progressif des méthodes de gestion.

658 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 22 novembre 1956.

659 *Ibid.*

660 Les questions de l'examen cherchent davantage à savoir quelle conception le candidat se fait du métier de conseiller agricole qu'à mettre à l'épreuve ses connaissances techniques. « 1- Exposez brièvement le rôle et le fonctionnement des Chambres départementales d'agriculture. 2- Comment concevez-vous le rôle de conseiller technique agricole d'une manière générale ? 3- Comment envisagez-vous votre action dans le département, tant à l'intérieur de la Chambre d'agriculture, qu'auprès des agriculteurs eux-mêmes, de l'administration, etc... ? 4- En ce qui concerne la production fruitière et légumière, dans quel sens croyez-vous qu'il serait nécessaire d'orienter la vulgarisation ? » ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 5 novembre 1956.

661 « En l'absence d'un statut concernant le personnel technique (indices, salaires, titularisation, etc...), il n'est pas proposé de titularisation, mais la question des indices et salaires devra être étudiée à une prochaine réunion par analogie avec le statut du personnel administratif des Chambres d'agriculture et celui du personnel des autres Organisations. En attendant, le salaire de M. Murguet est fixé à 51 250 francs par mois. » ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 décembre 1956.

1957, après avoir repoussé son entrée en fonction d'un an en raison de son service militaire. Il collabore avec la DSA pour enseigner, apporte son aide à la Fédération Départementale des Producteurs de Fruits et Légumes, conseille individuellement les agriculteurs qui le sollicitent et soutient les CETA tournés vers l'arboriculture qui se constituent dans le secteur d'Albertville. Les assistants techniques n'ont plus seulement pour objectif d'abaisser les coûts de revient en enseignant aux agriculteurs les techniques modernes, mais bien de leur assurer le revenu net le plus élevé en leur facilitant le choix des productions et leur écoulement⁶⁶². C'est une manière pour les Chambres d'agriculture de se différencier de la « vulgarisation officielle du progrès technique », en s'adressant de fait à une population d'agriculteurs dynamiques et ouverts à la modernisation.

De 1952 à 1957, les ressources de la Chambre savoyarde ont fortement augmenté bien que le taux de la taxe parafiscale sur le foncier non bâti (dit aussi valeur du décime) reste un des plus faibles de l'ensemble des départements français. Il passe de deux cents cinquante centimes par hectare en 1952 à quarante décimes à partir de 1954, auxquels viennent s'ajouter cent vingt décimes additionnels à partir de 1957, perception autorisée grâce à la reconnaissance officielle du Service technique.

| | 1952 | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Perception sur le foncier non bâti (en francs) | 860 000 | 860 000 | 1 360 000 | 1 360 000 | 1 360 000 |
| Subvention du Conseil Général (en francs) | 0 | 400 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Subvention du Fonds National de Péréquation (en francs) | 0 | 0 | 0 | 3 400 000 | 3 400 000 |
| Prise de bénéfices sur la participation au capital des Potasses d'Alsace (en francs) | 0 | 0 | 0 | 387 000 | 774 000 |
| Perception supplémentaire sur le foncier non bâti après création d'un Service technique (en francs) | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 101 000 |
| Total | 860 000 | 1 260 000 | 1 860 000 | 5 647 000 | 10 135 000 |

Illustration 12: Tableau présentant l'évolution des ressources financières de la Chambre d'agriculture de la Savoie entre 1952 et 1957 (Source : ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1957).

Le soutien du Conseil général est facilité du fait de la présence de deux membres de la Chambre d'agriculture en son sein. Il exprime plus généralement le soutien des élus locaux à la modernisation de l'agriculture savoyarde. Les revenus tirés de la participation financière au capital des Potasses d'Alsace constituent un mécanisme de renforcement circulaire : les bénéfices réalisés

⁶⁶² Cette idée est reprise dans une délibération officielle de la Chambre d'agriculture de la Savoie, qui distingue entre « vulgarisation agricole » et « assistance technique et économique agricole ». ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1957.

par la firme productrice d'engrais (scories potassiques) peuvent alimenter des actions de vulgarisation destinées à accroître l'emploi de ces mêmes engrais. Enfin, l'autorisation accordée par l'État de percevoir des décimes supplémentaires pour entretenir des assistants techniques participe pleinement du transfert du contrôle des activités de conseil agricole de « l'administration » vers la « profession », en donnant aux Chambres d'agriculture les moyens de salarier des assistants techniques en dépit du manque de ressources pour le fonctionnement même de l'institution.

Les assistants techniques font preuve d'un véritable activisme lors de leurs premières années d'exercice du métier. Au cours des quatre premiers mois de 1958, Michel May et Jean Murguet participent à cent vingt-et-une réunions techniques, réalisent cent quatre-vingt-quatre visites individuelles, assurent vingt-huit cours ou conférences en plus des consultations orales ou écrites données à leur bureau⁶⁶³. Ils s'appuient sur les syndicats locaux, les Cercles cantonaux des Jeunes Agriculteurs et les CETA. Michel May participe également à la création du premier centre départemental de comptabilité-gestion, dont il devient salarié à temps partiel au début de l'année 1959. Il s'appuie sur la cinquantaine d'agriculteurs qui ont accepté de tenir une comptabilité, parfois sommaire, afin de procéder à des comparaisons entre leurs exploitations. La création du centre ravive au passage les tensions entre la Chambre d'agriculture et les Services agricoles départementaux. M. Bardet, le DSA, regrette la méfiance des agriculteurs à l'égard de ses services, et le fait que les organisations professionnelles en fassent leur principal argument pour lancer leur propre initiative de manière autonome⁶⁶⁴.

En parallèle, la prolongation des crédits de la zone-témoin des Bauges de 1956 à 1958 permet le maintien sur place d'un agent technique, François Maniglier, en remplacement de Gilbert Delaunay. Sa zone d'action est étendue aux treize communes du Massif des Bauges. Il passe au moins deux fois par mois dans chaque commune afin de suivre près de quatre-vingt-dix cultivateurs, en journée pour les essais et les contacts individuels, et le soir lorsqu'il organise des veillées pour des causeries ou les réunions dans les fruitières⁶⁶⁵. La sélection entre les adhérents du GPA initial de Bellecombe-en-Bauges et ces noyaux de cultivateurs organisés dans chaque commune est rendue plus évidente du fait de la diminution des crédits⁶⁶⁶. Ensuite, à partir de mai

663 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 21 mai 1958.

664 « Je sais bien que certaines tendances ayant conduit à des prises de résolutions et votes de motions, reconnaissent impossible la collaboration des Techniciens officiels à des travaux de ce genre, exigeant la confiance des agriculteurs et la garantie du secret sur certains résultats chiffrés. Je ne puis croire que la majorité des membres de votre Compagnie puisse avoir cette méfiance à l'égard de nos Services. » Il propose de lancer une action conjointe entre la DSA et la Chambre sous l'égide du Crédit agricole, proposition qui n'est pas suivie par la suite. *Ibid.*

665 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 mai 1956.

666 « Ceux attirés uniquement par les subventions marquent un léger recul dans l'effort de modernisation de leurs exploitations, les autres au contraire augmentent leurs efforts personnels parallèlement à la diminution des crédits. » *Ibid.*

1958, François Maniglier devient le premier technicien chargé spécifiquement des questions de montagne : il étend ses visites à la Haute-Maurienne, au Beaufortain et aux Entremonts. Lors de l'examen pour obtenir le poste, il lui est demandé d'exposer ses connaissances sur les Sociétés à Fruit commun, les siccateurs à fourrage, et de définir les relations qu'il compte entretenir avec les agriculteurs, les collectivités, les administrations⁶⁶⁷. Le jury, composé des membres du bureau de la Chambre, du Directeur de la Chambre, du DSA et d'un représentant de la Préfecture, évalue donc le candidat aussi bien sur les aspects techniques qu'économiques et sociaux de l'agriculture de montagne, sans oublier le sens relationnel du technicien. Un second technicien montagne, spécialiste des questions laitières, et rattaché plus directement à la Tarentaise et au Beaufortain est engagé au cours de l'année suivante. Ces deux conseillers n'ont pas un profil identique aux assistants techniques embauchés précédemment : ils ont été formés dans une école régionale d'agriculture, possèdent une connaissance pratique très importante du monde agricole.

En juin 1959, Lucien Biset prend la présidence de la Chambre d'agriculture après le retrait de Pierre Millon contre lequel il s'était présenté plusieurs fois sans succès⁶⁶⁸. Biset est un responsable professionnel d'envergure nationale, qui a notamment présidé la Fédération Nationale des Producteurs de Lait et a siégé régulièrement à l'APPCA en tant que suppléant de Millon. Il est une figure reconnue dont l'autorité ne souffre aucune contestation au sein de la Chambre au moment de son accès à la présidence. Ce changement, qui se déroule de manière homologue sur le plan national, traduit l'arrivée au pouvoir de la nouvelle génération de responsables agricoles formés à la JAC et au CNJA. Le ton des discours n'est plus le même : il est désormais admis que la sélection des agriculteurs est inéluctable et qu'elle doit être accompagnée au mieux, voire orientée⁶⁶⁹. Comme un symbole, la protestation du représentant des organisations agricoles du Sud-Est sur le fait qu'elles ne soient pas représentées au bureau de la Chambre alors qu'elles représentent encore la plus grande partie des agriculteurs savoyards, est débouté par Lucien Biset, pourtant lui-même ancien responsable de ce syndicat⁶⁷⁰. Ce n'est plus le nombre des agriculteurs qui doit primer mais leur qualité. La mission du Service technique de la Chambre doit s'accorder à cette nouvelle donne

667 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 3 mars 1958.

668 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 10 juin 1959.

669 Biset pense que « certaines exploitations vont encore être appelées à disparaître ; il souligne que ces départs ne doivent pas se faire sans que les agriculteurs aient été informés de leurs possibilités éventuelles de demeurer à la terre, mais cette information devra se faire impartialement, sans chercher à leurrer quiconque. » *Ibid.*

670 A la protestation du représentant des organisations agricoles du Sud-Est sur le fait qu'on ne lui propose qu'un poste de Secrétaire adjoint, Lucien Biset rétorque qu'il n'y a pas de première et de dernière place au bureau en-dehors du Président. *Ibid.* La perte d'influence des organisations du Sud-Est renvoie au choix stratégique opéré dans les années d'Après-guerre de laisser le terrain de la lutte syndicale à la FNSEA après qu'elle ait rompu avec la CGA en 1947. Le Sud-Est garde une position importante dans le crédit agricole et la mutualité agricole (qui donnera naissance par la suite à Groupama). Voir André, C., *La banque des quatre saisons: histoire du Crédit agricole et du Crédit agricole du Sud-Est*, Lyon, LUGD/Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1992, 369 p.

politique, en s'appuyant sur la large autonomie d'action laissée au directeur sur le plan de l'organisation, comme aux techniciens pour leurs réalisations de terrain.

2.2. Un montage institutionnel complexe : la création de la Commission technique au sein des organisations professionnelles agricoles de l'Isère

Alors la Chambre savoyarde a su se saisir des questions techniques en laissant les actions revendicatives à la FDSEA, en Isère, le syndicalisme joue un rôle prépondérant dans tous les domaines. À la fin de l'année 1956, la FDSEA de l'Isère crée une Commission technique à laquelle la Chambre d'agriculture accorde immédiatement une subvention de trois cents mille francs pour élaborer un programme technique commun au syndicat et à l'institution consulaire⁶⁷¹. Au même moment, l'agent technique du village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour, Hubert d'Armancourt, salarié depuis 1952 par l'AGPB, est engagé par la Chambre dans des conditions identiques⁶⁷². Durant les mois suivants, ce diplômé de l'Institut de Beauvais suit deux stages à Paris, de perfectionnement comptable et d'information sur les échanges amiables ruraux, et assiste, en compagnie de la Commission technique de la FDSEA, à la création du Centre national d'Économie rurale et de Gestion, avec visite à la clé des réalisations pionnières du Centre départemental de l'Eure. Il réalise une enquête dans la noyeraie du Grésivaudan, largement sinistrée lors de l'hiver précédent, afin d'imaginer des cultures de remplacement pour pallier le manque à gagner. En parallèle, le GPA du Trièves est empêtré dans ses difficultés financières à la suite de l'achat de matériel collectif non remboursé par les adhérents, alors que le GPA du Bas-Dauphiné poursuit ses actions sur la production laitière notamment par la création de prairies temporaires⁶⁷³. Les deux agents techniques chargés de ces groupements fonctionnent de manière relativement autonome par rapport à la Chambre d'agriculture.

La création du Service technique de la Chambre intervient à la fin de l'année 1956 grâce à la subvention du Fonds de Péréquation Nationale mis en place par l'APPCA pour niveler les écarts de ressources entre les Chambres d'agriculture des différents départements⁶⁷⁴. Bien que la Chambre et la FDSEA soit théoriquement deux entités indépendantes, le Service technique travaille sous l'autorité de la Commission technique du syndicat présidée par Richard Didier⁶⁷⁵. Ce dernier,

671 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 8 novembre 1956.

672 *Ibid.*

673 *Ibid.*

674 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 16 mai 1957.

675 Voir en annexes la fiche biographique de Richard Didier (Annexe XXIV).

Secrétaire général du Cercle des Jeunes Agriculteurs de l'Isère, se positionne en faveur d'une ambitieuse politique de concentration des exploitations que « *l'application rationnelle des découvertes scientifiques* » rend indispensable, « *sous peine de disparition* »⁶⁷⁶. Dans cette perspective, la multiplication des postes de techniciens est à la fois une nécessité pour encadrer les exploitants, et une opportunité à saisir pour les jeunes qui ne pourraient pas s'installer sur une exploitation viable mais souhaiteraient continuer à travailler en agriculture⁶⁷⁷. Richard Didier fait partie de la nouvelle génération des responsables agricoles qui prennent rapidement une place prédominante dans les différentes organisations professionnelles du département, dans le sillage de figures nationales comme Albert Genin et Fréjus Michon. La Commission technique apparaît ainsi comme un dispositif politique qui permet d'amarrer, beaucoup plus étroitement qu'en Savoie, le syndicalisme à la vulgarisation et aux moyens qui lui sont alloués par l'État. Elle permet aux responsables agricoles d'affirmer d'autant plus fortement la distinction entre l'assistance technique et économique agricole, « *action entreprise par la profession dans le seul et unique intérêt professionnel de l'agriculteur pris en particulier* », et la vulgarisation, « *action systématique de propagande et de publicité menée dans le but d'influencer les exploitants en vue de certains objectifs prédéterminés* »⁶⁷⁸.

La création du Centre départemental de gestion, dès février 1957, traduit ce positionnement. Il est inauguré en présence de Robert Hervieu, président du Centre de gestion pionnier de l'Eure, où le technicien de l'Isère Hubert d'Armancourt a effectué un stage d'un mois et demi⁶⁷⁹. La collecte d'informations sur chaque exploitation par le biais de fiches doit permettre un suivi individualisé et surtout des analyses comparées par petits groupes afin de créer une émulation entre les exploitations qui présentent des caractéristiques similaires. Le Centre de l'Eure sert de véritable tutelle puisque des visites et des stages de perfectionnement sont prévus pour le technicien et pour les adhérents intéressés. La première section est établie dans le secteur de la Tour-du-Pin, là où réside et travaille Hubert d'Armancourt, qui peut s'appuyer sur les fiches d'exploitation établies pour le village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour. Le centre est un Service de la FDSEA, qui fonctionne grâce aux cotisations des adhérents, à la subvention du Conseil Général, et dont le conseiller est salarié de la Chambre d'agriculture. Ces financements croisés entre la Chambre et la FDSEA se font sous l'égide de la Commission technique qui constitue une Direction unique. Comme le souligne Richard Didier, « *l'action technique de la FDSEA a des assises solides avec un délégué communal dans chaque*

676 AD 38, 139M62, Cercle des Jeunes agriculteurs de l'Isère, *Compte-rendu de l'Assemblée générale du Cercle des Jeunes agriculteurs de l'Isère de 1956*, 14 janvier 1956.

677 *Ibid.*

678 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 16 mai 1957.

679 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 14 novembre 1957.

localité ; des commissions cantonales et un regroupement dans le cadre de la commission départementale »⁶⁸⁰. La légitimité syndicale de la Commission technique l'autorise à la fois à développer le conseil de gestion en reprochant une vulgarisation trop généraliste à la DSA, et à revendiquer une prééminence sur les CETA au nom du fait que le syndicalisme n'est pas dans une « démarche de recherche » mais a pour objectif « la vulgarisation de masse »⁶⁸¹. La valorisation de la « vulgarisation de contact »⁶⁸² permet à Richard Didier le dépassement de ces oppositions en insistant sur la nécessité d'un encadrement au plus près du plus grand nombre des agriculteurs sans que celui-ci soit perçu comme intrusif, ce qui exclut d'un côté une intervention directe de l'État qui serait assimilée à une ingérence, et de l'autre une auto-organisation des agriculteurs les plus dynamiques qui exclurait les millions d'exploitants qui peinent à investir pour moderniser leurs exploitations.

L'embauche de Jean-Pierre Perrard, ingénieur, en janvier 1958⁶⁸³, puis de François Chauvin, technicien formé dans une école régionale d'agriculture, en novembre de la même année⁶⁸⁴, s'inscrit dès lors dans un plan d'extension de la vulgarisation dans le cadre du budget de la Chambre d'agriculture mais sous l'autorité de la Commission technique. Jean-Pierre Perrard devient Directeur du Service technique de la Chambre d'agriculture sous l'autorité d'un directeur administratif, également directeur de la FDSEA, M. Chavanis. Par ailleurs, l'élection de la nouvelle Chambre d'agriculture en juin 1959 confirme l'emprise de la nouvelle génération de responsables agricoles et les liens croisés entre la Chambre et la FDSEA : Albert Genin devient président ; ses deux vices-présidents sont également vice-présidents de la FDSEA ; Richard Didier est le secrétaire général quand Fréjus Michon devient le délégué de Genin à l'APPCA⁶⁸⁵. Ces responsables, avec l'appui des techniciens récemment embauchés, multiplient les réunions afin de former des commissions techniques cantonales actives qui pourraient servir de cadre à l'embauche de nouveaux agents techniques, dont le statut se négocie au même moment sur le plan national.

En parallèle des actions de vulgarisation (champs de démonstration, études économiques, constitution d'un service de documentation), ce véritable travail de prospection permet de former trente commissions cantonales et de dégager « sept ou huit secteurs où il serait possible d'implanter un assistant de vulgarisation technique et économique »⁶⁸⁶. La Chambre envisage dès

680 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 13 novembre 1958.

681 *Ibid.*

682 « Dans celle-ci, le progrès pénètre dans les exploitations par la présence d'un technicien qui se rend chez les agriculteurs, discute avec eux de chaque culture, de chaque travail, assiste à certains travaux quand c'est nécessaire. » ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 9 mai 1958.

683 *Ibid.*

684 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 13 novembre 1958.

685 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 23 juin 1959.

686 *Ibid.*

lors de créer un Service d'utilité agricole de vulgarisation et d'assistance technique et économique, ce qui l'oblige à solliciter auprès de l'État l'autorisation de percevoir une cotisation extraordinaire de cent dix décimes additionnels à partir du 1er janvier 1960⁶⁸⁷. Elle compte ainsi mettre à la disposition du maximum d'agriculteurs huit assistants techniques et économiques polyvalents dans huit régions naturelles différentes structurées par une commission cantonale, lesquels leur « *conseillent les méthodes de progrès technique éprouvées leur permettant de mieux rentabiliser leurs exploitations, surtout avec l'entrée de notre pays dans le Marché Commun* »⁶⁸⁸. Ils seraient placés sous l'autorité directe du Président du Bureau de la Chambre d'agriculture, et travailleraient en étroite collaboration avec les services agricoles, les services vétérinaires, le Génie rural et les organisations professionnelles, en conformité avec les nouveaux statuts de la Vulgarisation votés en avril 1959. À ce moment là, la Commission technique s'efface pour laisser place à la Chambre d'agriculture, qui est l'interlocuteur privilégié de l'État pour recevoir des financements publics. Pour autant les agents techniques sont bien sous le contrôle direct des responsables de cette même Commission technique. Cette maîtrise des rouages institutionnels permet aux dirigeants syndicaux de l'Isère de jouer sur plusieurs registres de légitimité en fonction de leurs interlocuteurs, et d'adapter la fonction d'agent technique à leurs desseins.

2.3. Une opposition de styles : le conseiller, l'instituteur et l'agent technico-commercial

2.3.1. La distinction : le « sens rural » des premiers conseillers

La diversité des embauches réalisées par les Chambres d'agriculture de la Savoie et de l'Isère entre 1956 et 1959 indique que le métier de conseiller agricole reste encore indéfini. Les « assistants techniques et économiques », c'est leur titre du moment, n'ont pas un profil homogène et leurs cadres d'action sont fluctuants. Une certaine symétrie existe néanmoins du point de vue de l'enchaînement des types de missions qui leur sont confiées par l'une ou l'autre Chambre d'agriculture. Les deux ingénieurs recrutés en 1956 se concentrent sur les questions de gestion et sont à l'origine de la création d'un Centre dans chacun des départements. Par la suite, les deux Chambres recrutent un autre ingénieur appelé à diriger le Service technique et éventuellement à

687 *Ibid.*

688 *Ibid.* L'intégration de l'agriculture française dans le Marché Commun est une des principales préoccupations de Fréjus Michon durant les deux décennies suivantes. Voir sa fiche biographique en annexes (annexe XXIV).

s'occuper des CETA, mais aussi un technicien au profil légèrement différent, pour s'adresser à l'ensemble des agriculteurs situés sur des territoires de moyenne montagne. Les femmes ne sont pas encore prises en compte par les Chambres d'agriculture, bien qu'un premier rapport en ce sens soit rédigé dès 1955 en Isère⁶⁸⁹. Bien que les configurations politiques soient dissemblables, les services techniques des deux Chambres d'agriculture se constituent de manière relativement similaire, grâce à l'extension des ressources, notamment par le biais du Fonds national de Péréquation entre les Chambres et par l'autorisation d'augmenter le prélèvement parafiscal sur le foncier non bâti. La Chambre d'agriculture peut s'appuyer sur la multitude de responsables syndicaux locaux pour relayer ses informations et introduire ses techniciens chez les exploitants hésitants. Cet avantage sur les ingénieurs et vulgarisateurs de l'administration ou sur les représentants des maisons commerciales et industrielles, fait l'objet d'une politique concertée en Isère alors qu'il relève davantage d'un arrangement informel en Savoie.

Les pratiques associées au conseil de gestion ou à la vulgarisation technique de base semblent relever de deux logiques distinctes. Elles reposent en fait sur des manières de faire communes aux responsables agricoles et au personnel technique des Chambres d'agriculture qui, en laissant délibérément la prééminence symbolique aux agriculteurs dans la relation de conseil, s'accordent suffisamment pour donner aux multiples actions entreprises une unité de style. Les allocutions et les écrits des dirigeants des Chambres d'agriculture ainsi que des premiers techniciens insistent lourdement sur le « sens rural » qui doivent posséder les futurs conseillers agricoles, sans pour autant que la signification du terme puisse être précisée. L'unité du discours apparaît ici comme le double opposé de la diversité des trajectoires des nouveaux entrants et de l'hétérogénéité des missions qui leur sont confiées. Pourtant, il serait préjudiciable pour la compréhension du processus de réduire cette opposition à celle d'un jeu de langage immatériel peinant à recouvrir des rapports sociaux qui seraient les seuls ancrés dans le réel. Au contraire, c'est l'efficacité politique de ce travail d'unification des points de vue sur la modernisation du monde agricole qui interroge. Les récits recueillis auprès des responsables agricoles comme des techniciens recrutés dans ces premières années indiquent qu'ils partageaient des dispositions communes et surtout un idéal politique relativement semblable, bien qu'il n'était pas toujours clairement explicité, et dont les mots d'ordre de la JAC constituaient l'expression la plus achevée⁶⁹⁰. La promotion collective du monde

689 Mme Jany, présente un rapport sur la formation professionnelle féminine à la session ordinaire du 10 novembre 1955, dans lequel elle écrit : « la jeune fille doit apprendre son métier, elle sera ménagère et fermière et ne pourra tenir sa place que dans la mesure où elle aura reçu une formation correspondante. » L'enseignement agricole féminin est insuffisant pour « donner le goût de la vie à la campagne aux jeunes filles ». Elle encourage la Chambre d'agriculture à prendre en compte cette question pour former des élites féminines mais son rapport n'est suivi d'aucun effet immédiat. Voir ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 10 novembre 1955.

690 Le recours à la fameuse devise de la JAC « Voir, juger, agir » dans les différents récits peut être compris comme

agricole est un horizon politique sur lequel les clivages entre ingénieurs et techniciens, responsables et salariés, tendent à s'estomper : le service envers les agriculteurs prime.

C'est une clé pour interpréter l'insistance des récits des premiers conseillers sur les retards de paiement de leurs premiers salaires et sur l'absence de limite à leur volume horaire de travail. Les réunions sont régulièrement organisées en soirée ou le dimanche après-midi, ce qui oblige les conseillers agricoles à se rendre disponible, souvent au détriment de leur vie familiale, à moins qu'ils n'impliquent leur famille en l'emmenant sur le lieu de la réunion⁶⁹¹. Cette acceptation des manières de faire des agriculteurs marque une forme d'identification à leur mode de vie et à leurs intérêts, étape cruciale car elle conditionne l'acceptation de leur présence dans les fermes, leur intégration aux discussions locales, et par là, toute l'efficacité de leur action. Elle n'est pas le produit mécanique d'un calcul mais est plutôt vécue comme une nécessité que leur parcours antérieur a pu les préparer à accepter. Au détour du récit de son parcours, un de ces techniciens pionniers précise :

« Une chose qui n'a rien d'agricole. Enfin, si. Je faisais partie de la JAC. C'est pas la Jeunesse Assoiffée Catholique hein ? C'est Agricole. À l'époque les jeunes agriculteurs je vois en Savoie, les gars qui ont pris en main les Jeunes Agriculteurs, c'est tout des gars qui avaient été formés par ce mouvement d'action. Moi ça m'a... Y avait des sessions et des stages qu'il fallait payer... mais qui rendent bien service par la suite. Et actuellement, le gars qui sort de l'école et qui a pas une ouverture d'esprit un peu plus large que la partie purement agricole, il a du souci à se faire, je m'en rends bien compte.

- Vous aviez suivi ça ?

- J'en faisais partie alors les loisirs... Y avait toujours des activités, puis on avait pratiquement... deux trois fois par semestre y avait deux journées de formation, samedi et dimanche, des fois dans le département, des fois ailleurs, [notamment au Monastère de l'Arbresle, siège de l'association Économie et Humanisme]. On avait des stages pendant les périodes de congés. On a eu deux stages à Paris qui ont duré quinze jours, à nos frais, on logeait dans une école de Jésuites, on avait des conférenciers, les Boissonnat, les gros pontifs qui sont à la retraite maintenant, les Douroux, Debatisse [...]. La visite de la Bourse à l'époque où les gens étaient autour de la Corbeille. [...]. Déjà on se pose des questions. Une fois on a eu la réunion à Lyon, on était assis dans les sièges du

une manière simple de faire comprendre à l'interviewer, dont l'altérité à cette époque est sensible pour les interviewés, quelque chose de difficilement exprimable qui relève d'une commune vision du monde qui est aussi une division du monde commun, pour paraphraser Pierre Bourdieu. Il est frappant de constater que près de cinquante années plus tard, des liens d'amitié solides unissent certains responsables agricoles et certains des premiers conseillers, à l'intérieur de chaque département.

691 Entretien avec François Maniglier, *op. cit.*, 23' ; Entretien avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*

*Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais pendant une journée entière. Un voyage en Hollande, un voyage en Angleterre. [...] Les loisirs, ils passaient comme ça. Et on a pas divorcé depuis hein ? [rires] »*⁶⁹²

Ce récit coloré a plusieurs dimensions. Il exprime la proximité qui pouvait exister entre les jeunes hommes engagés dans la JAC, qui deviennent par la suite responsables agricoles ou techniciens, par contraste avec un spécialiste actuel qui serait incapable de trouver sa place dans ce type de contexte. Ils partagent un univers de repères commun, et davantage encore, une même aspiration qui les porte à chercher à comprendre les grandes évolutions du monde dans lequel ils évoluent : les références à la finance et aux pays étrangers rappellent la confrontation de cette génération avec la logique capitaliste et la construction du Marché Commun en Europe, perçues non pas comme des abstractions lointaines mais comme des mutations ayant un impact direct sur les petites et moyennes exploitations agricoles. Le récit marque aussi l'intrication des sphères domestiques et professionnelles, qui rappelle l'indistinction entre le métier d'agriculteur et le mode de vie agricole. Le métier de conseiller suppose un investissement qui va bien au-delà du rapport de travail classique. Il engage le mode de vie de ceux qui l'exercent. On comprend mieux dès lors pourquoi les rapports de salariat peuvent être l'objet d'un certain déni : la brutalité de la transaction financière en paiement d'un travail réalisé rappelle la différence de situation entre l'agriculteur et le technicien, alors même que les manières d'envisager le travail laissent croire à une communauté de pratiques. Le conseiller agricole est un technicien qui entend travailler en agriculteur, ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour les jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent reprendre l'exploitation familiale, sans pour autant vouloir rompre avec le monde agricole.

2.3.2. Comment devient-on technicien d'une Chambre d'agriculture à la fin des années 1950 ? Vies parallèles de deux techniciens exemplaires

François Maniglier et François Chauvin sont les premiers techniciens non ingénieurs embauchés respectivement par les Chambres d'agriculture de la Savoie et de l'Isère, à deux années d'intervalle (1956 et 1958)⁶⁹³. Le premier est originaire de Haute-Savoie, son père est un petit exploitant de montagne, ce qui lui donne l'occasion de garder les vaches en alpage dès l'âge de

692 Entretien avec François Maniglier, *op. cit.*, [1h07' – 1h09'].

693 Les informations biographiques sont tirées de deux entretiens réalisés par l'auteur avec les deux intéressés. Entretien avec François Maniglier, *op. cit.* ; entretien avec François Chauvin, réalisé par l'auteur le 2 mai 2011.

douze ans. Il commence à suivre le séminaire mais refuse de s'engager pour devenir prêtre. Il intègre alors une école d'agriculture privée régionale située à Limonest au nord de Lyon, alternant travaux pratiques et cours de formation générale. Diplômé en juin 1950, il effectue ensuite un stage de six mois dans une ferme de Haute-Savoie tenue par un agriculteur moderniste, qui tente de reproduire ce qu'il a vu lorsqu'il était prisonnier de guerre en Allemagne. A la suite de la lecture d'une annonce parue dans le journal la France agricole, il décide de partir à la découverte de l'élevage en Normandie. Il s'embauche d'abord dans une grande exploitation peu modernisée, loge dans un château en ruines et préfère partir au moment où arrive la saison de la récolte des betteraves sucrières. Il travaille sur l'exploitation du président des Jeunes Agriculteurs du Calvados, lequel lui permet de participer à des essais de machines modernes, et lui donne la possibilité de participer à des voyages d'études en Angleterre organisés par les JA. Après ses dix-huit mois de service militaire, il repasse par son école et apprend que l'abbaye des Dombes est à la recherche d'un chef de culture. Il occupe cet emploi durant deux années, gérant une exploitation de deux cents cinquante hectares, employant cinq ouvriers et six ou sept moines lors de période d'intense activité. Il découvre ensuite, toujours dans la France agricole, l'annonce de l'ouverture de postes de techniciens dans le cadre des zones-témoins, à un moment où il discute beaucoup avec le tout nouveau directeur de la Chambre d'agriculture de l'Ain, hébergé pour six mois à l'abbaye des Dombes. Son oncle est un des responsables de la zone-témoin créée en Haute-Savoie à Évires, mais il préfère présenter sa candidature en Savoie. Il est retenu et immédiatement envoyé dans les Bauges pour achever le programme de la zone-témoin, succédant à Gilbert Delaunay devenu secrétaire général et bientôt directeur de la Chambre d'agriculture. Hébergé par le président de la zone-témoin pendant plusieurs mois, il installe son bureau dans la cuisine de ce dernier. Sa zone d'action est ensuite étendue à tout le massif des Bauges, avant qu'il ne soit recruté définitivement par la Chambre d'agriculture pour s'occuper en particulier des territoires de montagne. Il se spécialise plus tard dans les questions liées au machinisme agricole.

François Chauvin est lui originaire de Paris, d'une famille d'ingénieurs, son père travaille à la SNCF, dont il se considère comme « le vilain petit canard ». Il est fasciné par le travail agricole bien que sa famille n'ait aucun lien direct avec ce monde. Il profite notamment des vacances familiales en Touraine pour soigner les animaux. Ses études secondaires difficiles convainquent ses parents de l'envoyer dans une école privée d'agriculture en Vendée, respectant sa volonté de devenir agriculteur. Son diplôme en poche, il ressent la nécessité de faire de nombreux stages pratiques, afin de « prendre des cals aux mains ». Á vingt ans, il obtient de ses parents de le laisser partir au Danemark, pays référence en matière de nouvelles méthodes d'élevage. Il obtient une bourse du

gouvernement danois pour s'inscrire dans une haute école populaire, dans laquelle il apprend le danois avant d'effectuer un stage de six mois dans un élevage très moderne, en 1954. Cette expérience le rend très autonome mais il se trouve décalé lorsqu'il revient en France. Il s'embauche alors dans une ferme de l'Indre, chez le père d'un de ses camarades rencontré en Vendée. Il fait alors partie de la JAC, ce qui se révèle être une nouvelle expérience très formatrice. Il effectue ensuite trente mois de service militaire, entre l'Allemagne et l'Algérie. À son retour, après une courte période durant laquelle il est chef de culture d'une vaste ferme délabrée, il s'adresse à l'AGPB afin de trouver un nouveau stage, plus technique. L'AGPB lui trouve une place à la Chambre d'agriculture du Rhône. Il apprend la gestion avec un ingénieur de l'AGPB comme maître de stage, lequel l'informe après un an que la Chambre d'agriculture de l'Isère recrute un technicien. En 1958, il est le deuxième technicien embauché. Après quelques années de vulgarisation empirique et de travail de terrain pour constituer des groupements, il s'attache plus particulièrement au massif du Vercors où il réussit à créer un groupement avec l'appui de deux responsables locaux. Il fait ensuite carrière au sein de la Chambre d'agriculture puis de l'Établissement Départemental d'Élevage.

Ces deux récits montrent d'abord la fluidité des circulations possibles entre les différentes organisations professionnelles agricoles et tout le bénéfice qu'il est possible de tirer d'un capital social constitué en nouant connaissance avec les dirigeants et les salariés de ces institutions. Le partage des mêmes formations et des mêmes expériences que les jeunes agriculteurs modernistes, y compris le passage par la JAC, permet non seulement de bénéficier de l'interconnaissance dans le cas où le conseiller est amené à travailler sur un terrain qu'il fréquente de longue date, mais aussi, plus profondément, de pouvoir s'appuyer sur des repères communs qui donnent la possibilité de multiplier les arrangements, bien au-delà des rapports classiques entre employeur et employé. L'origine familiale agricole est un atout mais elle n'est pas un passage obligé, à condition que le technicien fasse la preuve de son expérience pratique du travail agricole. Les récits dessinent en filigrane un tableau de l'agriculture de l'époque, marquant l'opposition entre des grands domaines agricoles peu mis en valeur liés à l'ancienne aristocratie foncière, à l'exception de ceux tenus par les congrégations religieuses, souvent à la pointe du progrès, et les fermes de taille moyenne mais exploitées par des jeunes agriculteurs faisant preuve d'un dynamisme à toute épreuve. La vocation du conseiller, dont la spécialisation ultérieure correspond dans chaque cas à une expérience marquante de jeunesse – l'élevage danois pour l'un et les machines des betteraviers pour l'autre –, consiste à porter assistance à ces jeunes agriculteurs méritants dont ils s'identifient à l'idéal d'émancipation des anciennes pesanteurs sociales et économiques. Ces deux techniciens, par leur parcours et par leur embauche précoce dans les Chambres d'agriculture, incarnent ensuite pour la génération suivante de

conseillers embauchés à partir de 1960 une certaine idée du métier forgée par leur activisme débordant, leur enthousiasme sans faille, et leur adhésion au projet de modernisation défendu par leurs employeurs.

Il ne s'agit plus seulement d'être « au service des agriculteurs », ce que les Services agricoles pouvaient largement revendiquer, mais de participer de l'intérieur à la promotion sociale du monde agricole tout entier. Ce travail se veut à la fois plus sélectif que la simple démonstration de techniques nouvelles, en cherchant à suivre les pratiques des agriculteurs au plus près et à les orienter en fonction de leurs résultats, et plus global en prenant en compte les spécificités culturelles du monde agricole et en refusant de réduire le conseil à un rapport marchand, à l'inverse des représentants commerciaux. Durant les années 1955-1959, un style propre s'élabore au sein des Chambres d'agriculture sous la pression conjointe des nouveaux responsables agricoles et des jeunes salariés, dont la diversité des niveaux de formations n'empêche pas la même adhésion à un idéal modernisateur conforme au référentiel de l'Action catholique⁶⁹⁴. Par rapport à la vulgarisation proposée par les Services agricoles ou les l'Association d'Encouragement à la Productivité Agricole, les quelques conseillers des Chambres d'agriculture se démarquent en faisant de leur intégration locale un préalable indispensable à l'entreprise de toute action technique. Leur puissance de conviction en est démultipliée du fait que leur travail ne se limite pas à de simples démonstrations ponctuelles, et bien plutôt qu'ils incarnent, à travers leurs actions, un interlocuteur dont le style, empreint tout à la fois d'un attachement aux repères culturels hérités et d'une aspiration à la modernisation d'un monde agricole en crise, est accordé à celui de la fraction la plus dynamique des agriculteurs de ces régions de petites et moyennes exploitations. La vulgarisation du progrès technique s'étend ainsi, non pas seulement sur des zones, selon une progression plane, mais en profondeur, en pénétrant dans les cours de ferme, suivant le déplacement des corps de ces conseillers agricoles.

2.3.3. La visite individuelle ou le corps du conseiller à l'épreuve de l'altérité paysanne

La visite individuelle, c'est-à-dire l'action qui consiste pour un conseiller à se rendre dans une exploitation afin de discuter avec l'agriculteur et sa famille des problèmes qu'ils rencontrent, est

694 Ce référentiel fonde la vision d'un monde rural hiérarchisé mais solidaire, sans qu'il n'y ait de contradiction entre les deux termes. Voir Bruneteau, B., « Le référentiel catholique au service de la modernisation : l'exemple de la paysannerie technicienne française de l'après-guerre aux années soixante », in Boudoin, J., Portier, P., *Le mouvement catholique français à l'épreuve de la pluralité : enquêtes autour d'une militance éclatée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 62.

certainement l'épreuve de vérité pour tous ceux qui entendent exercer le métier de conseiller. Dans les années d'Après-guerre, entrer dans les cours de ferme, les étables et les cuisines des petites exploitations agricoles reste un privilège rare, habituellement réservé à ceux dont l'intervention peut préserver la vie : le médecin, le vétérinaire, le curé s'il s'agit déjà de penser à la vie dans l'au-delà⁶⁹⁵. En un sens, la légitimité du conseiller tient à ce que lui aussi intervient dans une situation de crise, crise économique du secteur agricole dès le milieu des années 1950 avec le problème récurrent de la baisse des prix qui justifie à la fois l'organisation des marchés et l'accroissement de la compétitivité des exploitations, crise morale de la paysannerie cause et conséquence du départ des jeunes et des femmes vers la ville, mouvement déjà ancien mais vécu comme un drame à partir du moment où ce sont les héritiers « naturels », successeurs socialement désignés de la génération précédente, qui décident de ne pas poursuivre le travail de la terre⁶⁹⁶. Mais l'intrusion des conseillers dans les exploitations est ambivalente car elle est autant destinée à encourager ceux qu'ils repèrent comme les plus dynamiques à s'engager dans la modernisation de leur outil de travail, qu'à décourager ceux qui ne sont pas jugés capables de supporter les efforts nécessaires de continuer leur activité afin de libérer de la place pour les précédents en termes de foncier et de marché⁶⁹⁷. La revitalisation des petites et moyennes exploitations, requalifiées en exploitations familiales en voie de modernisation, va de pair avec une forme de démoralisation de la petite paysannerie⁶⁹⁸. Se pose alors la difficile question de l'intentionnalité des conseillers dans le processus de sélection des agriculteurs : s'il n'est jamais explicitement question d'éliminer les exploitants les moins dynamiques, les récits recueillis incitent à penser que les conseillers sont conscients du fait que le fonctionnement du dispositif dans lequel ils s'insèrent travaille en ce sens. Mais dans la pratique, les conseillers n'ont bien souvent qu'à suivre la pente de leurs affinités pour accompagner les agriculteurs qui sont les plus ouverts à leur intervention. La démoralisation des moins réceptifs à la vulgarisation peut dès lors leur apparaître comme un effet collatéral inévitable et qu'ils ne cherchent d'ailleurs pas à éviter.

Le corps du conseiller doit incarner le projet modernisateur dans ses deux dimensions : il est l'intermédiaire indispensable à la nouvelle politique agricole, dont les deux axes sont la mobilisation générale des petites et moyennes exploitations et la recherche d'un accroissement illimité de la productivité du travail agricole, mais il est aussi le témoin de moralité de l'appropriation de ce projet

695 Rémy, J., « Entre familles, marchés et politiques publiques : le conseiller agricole » in Revue de l'INRA, n° 127, été 2006, p. 38-40.

696 Bourdieu, P., *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002, 266 p.

697 Ce double mouvement qui est au cœur de l'action des conseillers dès les années 1950, est au principe de la politique agricole mise en œuvre par les lois d'orientation de 1960 et 1962, dite politique des structures, visant à encourager le maintien des plus « jeunes », c'est-à-dire les plus dynamiques sur le plan économique, et le départ des plus « anciens », les plus conservateurs en matière d'investissements nouveaux, l'opposition entre classes d'âge recouvrant une opposition entre générations. Voir le chapitre suivant.

698 Champagne, P., *L'héritage refusé – La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Paris, Seuil, 2002, 336 p.

par les organisations professionnelles agricoles, et les représentants des fractions montantes de la paysannerie en particulier, sa présence garantissant le fait que les mesures politiques soient appliquées dans le sens de l'intérêt des agriculteurs pris individuellement, avant de considérer la rationalité économique globale dans laquelle elles s'inscrivent. A la fois proche des agriculteurs, avec lesquels il partage un même univers de repères culturels, et irréductiblement distant du monde paysan, du seul fait de la fonction qu'il occupe, le conseiller occupe une position inédite dans l'espace social qui se traduit dans sa manière de se déplacer dans l'espace réel. Il habite généralement près de la préfecture ou du chef-lieu de canton selon qu'il travaille au niveau du département ou d'un groupement local, mais jamais ni dans le centre-ville de la préfecture du département où sont généralement situés les locaux de la Chambre d'agriculture, ni dans des endroits reculés du département⁶⁹⁹. Il est le plus souvent en mouvement, en tournée entre plusieurs exploitations, voire plusieurs réunions parfois dans la même journée, les trajets en voiture par tous les temps et sur toutes les routes étant constitutifs de son métier⁷⁰⁰. Et il possède une maîtrise pratique des lieux qui constituent l'exploitation ce qui lui permet d'être à l'aise aussi bien aux champs, à l'étable, au seuil de la porte d'entrée qu'attablé à la table familiale⁷⁰¹. Dans ces différentes situations, il doit savoir se tenir sans avoir l'air emprunté⁷⁰².

Se tenir, c'est-à-dire être capable de se positionner au bon endroit pour ne pas gêner le travail en cours, ne pas apparaître gêné en maintenant une distance excessive ou au contraire trop intrusif en se montrant trop familier une fois introduit dans l'espace domestique, adopter une attitude prudente afin d'observer les tensions internes à la famille, sans être effacé pour autant ce qui conduirait à des moqueries sur l'inutilité de son travail, afin de susciter un mélange de sympathie et de respect de la part de ses interlocuteurs, qui sont d'abord les chefs d'exploitation, mais aussi les héritiers potentiels et les épouses sur lesquels il peut éventuellement s'appuyer afin d'emporter la

699 Il s'agit là d'une observation empirique à partir des témoignages recueillis qui mériterait une confirmation statistique après étude systématique. Sur les difficultés d'approcher statistiquement le mode de vie des conseillers agricoles, voir le chapitre 9.

700 La description des trajets, à bord de la mythique 2 CV pour la première génération de conseillers, est un point récurrent de la plupart des récits recueillis. Les difficultés rencontrées témoignent du dévouement des conseillers au service des agriculteurs, et même parfois de leur prise de risque pour accomplir leur mission.

701 Avoir été invité à partager le repas de la famille dans de très nombreuses exploitations agricoles du département est une des fiertés des conseillers les plus anciens.

702 Ne pas apparaître comme un urbain parmi les ruraux revient à faire en sorte que les agriculteurs qui sont ses interlocuteurs ne perçoivent pas leurs corps et leurs manières comme empaysannés. Bien que le conseiller ait rarement l'occasion de danser au cours de ses visites, l'analogie avec le bal décrit par Pierre Bourdieu n'est pas sans fondement : « En situation de concurrence avec des citadins lors du bal, le paysan est conduit à intérioriser l'image de lui-même que se forme les autres, lors même qu'il s'agit d'un simple stéréotype. Il vient à percevoir son corps comme corps marqué par l'empreinte sociale, comme corps empaysanné, portant la trace des activités et des attitudes associées à la vie paysanne. Il est embarrassé de son corps et dans son corps. C'est parce qu'il saisit son corps comme empaysanné qu'il a conscience d'être paysan empaysanné. Il n'est pas exagéré de dire que la prise de conscience de son corps est pour lui l'occasion privilégiée de la prise de conscience de la condition paysanne. » Bourdieu, P., *Le bal des célibataires...*, op. cit., p. 117.

conviction du chef de famille⁷⁰³. La présence physique des conseillers dans les fermes, qui constitue une des ruptures les plus évidentes avec l'ancienne manière d'envisager la vulgarisation du progrès technique en agriculture, permet des interactions simples avec les agriculteurs destinées à les mettre en confiance. C'est le « coup de main » donné pour rentrer les bêtes à l'étable, pour dételer une remorque ou manœuvrer un tracteur, décharger des sacs de semence ou d'engrais, éventuellement finir la traite quand ce n'est pas l'épouse qui s'en occupe. En alternant rendez-vous et passages à l'improviste, le conseiller renforce l'impression de sa présence permanente sur le terrain. Mais il doit alors s'adapter aux rythmes des travaux journaliers et saisonniers afin de surprendre l'agriculteur au moment opportun sous peine d'être éconduit parfois sans ménagement. Il peut également jouer sur les temps où il est sûr de rencontrer ses interlocuteurs seul à seul ou au contraire viser les moments collectifs traditionnellement consacrés à la discussion⁷⁰⁴. Il doit alors manifester sa compréhension du patois local, tout en refusant de le parler s'il le connaît, toujours pour maintenir ce mélange de proximité lui assurant une compréhension intime des situations vécues, et de distance garantissant la crédibilité de ses conseils. Mieux encore, c'est en démontrant sa capacité à jouer avec les codes de ses interlocuteurs et à faire preuve de finesse d'esprit, voire d'astuce, pour arriver à ses fins en dépit du contexte mouvant dans lequel il évolue, qu'il obtient la reconnaissance de ses employeurs, de ses pairs, et des agriculteurs qu'il conseille⁷⁰⁵.

La connaissance pratique qu'a le conseiller du monde agricole relève d'une logique de l'incorporation. Il ne peut être question pour lui de mesurer consciemment chacun de ses gestes pour apparaître à la bonne distance, bien qu'un certain nombre d'entre eux puissent être plus ou moins calculés. L'essentiel, c'est-à-dire, tous les comportements, les attitudes, les expressions du visage, les intonations de la voix, doit relever de sa personnalité, c'est-à-dire qu'il doit être tel qu'il est « au naturel », ou en termes plus sociologiques, que ses dispositions socialement inculquées doivent être ajustées aux attentes de ses interlocuteurs afin de produire l'effet d'une réelle proximité sociale. Il lui est d'autant plus difficile de feindre posséder des qualités qu'il ne possède pas que sa légitimité fragile l'expose toujours à être dénoncé comme l'agent d'un double jeu⁷⁰⁶. Les dispositions incorporées nécessaires à l'exercice du métier de conseiller sont plus fréquentes chez les enfants d'agriculteurs, ce qui explique que les recrutements soient orientés en ce sens, mais elles sont aussi le produit d'une identification aux manières de faire des agriculteurs qui n'est pas le privilège unique

703 Ce point est développé dans le chapitre 6.

704 Un conseiller explique par exemple comment il s'arrange pour arriver au moment où les producteurs portent leur lait à la fruitière, passage obligé et quotidien qui leur a donné l'habitude de se réunir de manière informelle.

705 Sur l'analogie possible entre la navigation et le métier de conseiller, voir le chapitre 6.

706 En cela, sa trajectoire sociale le rapproche des catégories des personnes dont l'ascension sociale est conditionnée par un déracinement culturel initial, leur commun habitus clivé étant au principe d'une série de dispositions communes telles que la curiosité, la prudence, la ruse, ou la ténacité. Sur le lien entre habitus clivé et *libido sciendi*, voir Bourdieu, P., *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, 2004, 141 p.

des seuls héritiers biologiques, d'où le fait que certains conseillers soient parfaitement reconnus pour leur capacité à se mouvoir dans les exploitations familiales agricoles sans pour autant avoir été élevé dans ce cadre. L'identification des premiers conseillers à la destinée des petits et moyens agriculteurs qui font les efforts nécessaires pour intégrer le processus de modernisation est au principe de la reconnaissance de la spécificité de leur métier par rapport aux autres intermédiaires du projet modernisateur.

Si « la connaissance par corps » ne relève pas d'un calcul délibéré dans la pratique individuelle des conseillers sur le terrain, son efficacité propre reposant justement sur le fait d'être intériorisée et demi-consciente, elle est en revanche sciemment instrumentalisée sur le plan collectif par les promoteurs du projet modernisateur à la recherche d'intermédiaires qui sauraient démontrer l'étendue de leur « sens du rural » pour gagner la confiance des agriculteurs⁷⁰⁷. De même, elle est l'objet d'une stratégie collective de la part des premiers conseillers pour affirmer leur unité par-delà l'hétérogénéité de leurs positions et de là, la singularité de leur métier. La visite individuelle est le moyen par lequel le conseiller se distingue nettement de l'instituteur en charge des enseignements postsecondaires agricoles ou de l'ingénieur des Services agricoles proposant des réunions d'information sous la forme de conférences appuyées sur des démonstrations locales. Elle inverse les termes de la relation puisque c'est le conseiller qui se déplace à la ferme plutôt que l'agriculteur qui prend sur son temps pour venir assister au cours ou à la réunion. Elle suppose une prise de risque certaine puisque les refus de laisser entrer le conseiller ou de lui accorder son attention sont toujours possibles. Mais c'est justement cette possibilité qui change la nature de la vulgarisation : elle place l'agriculteur dans la position dominante, pour un court moment, de celui qui choisit ou non de nouer une relation avec le conseiller. Le métier du conseiller consiste à accepter la fragilité de sa position de départ pour rééquilibrer progressivement la relation par la suite, en faisant preuve d'une certaine autorité morale au besoin, et surtout d'une ténacité à toute épreuve. La persévérance du conseiller devient une marque de son dévouement envers les agriculteurs.

La visite du conseiller pourrait alors se rapprocher du démarchage des représentants de commerce. Mais elle en diffère pourtant radicalement du fait qu'elle est un acte gratuit. Conscients de ce risque d'être assimilés à des bonimenteurs de la modernisation, les conseillers doivent mettre un point d'honneur à se démarquer sans ambiguïté de toute pratique commerciale. Régulièrement en contact avec les marchands de machines agricoles avec qui il organise les démonstrations de matériel, un conseiller explique par exemple qu'il avertissait explicitement ses interlocuteurs qu'il

⁷⁰⁷ Voir Bourdieu, P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Minuit, 1997, p. 156-193. Pour un exemple d'analyse réflexive de ce que génère la « connaissance par corps » dans les interactions entre des enquêteurs en sociologie et des personnes sans domicile fixe, voir Memmi Dominique, Arduin P., « L'enquêteur enquêté. De la « connaissance par corps » dans l'entretien sociologique », in *Genèses*, n° 35, L'Europe vue d'ailleurs, 1999, p. 131-145.

n'était pas question d'envisager des dessous de table sans quoi il en référerait immédiatement de la chose à ses responsables⁷⁰⁸. Une telle déclaration, reprise dans d'autres récits, se situe dans le registre normatif et engage l'ensemble de ceux qui se revendiquent du même métier⁷⁰⁹. Mais plus encore que des représentants de commerce, c'est de la comparaison avec les agents technico-commerciaux des grandes firmes, puis des coopératives, que les conseillers entendent s'affranchir. Apporter des informations techniques directement aux exploitants ne suffit pas. La visite individuelle telle qu'ils l'entendent doit être dépourvue de toute arrière-pensée commerciale, condition nécessaire pour établir une relation de service et d'assistance qui ne soit pas fondée en dernière instance sur la recherche d'une transaction.

Les premiers conseillers collaborent avec les agents des coopératives – ils ont d'ailleurs fréquemment les mêmes employeurs puisque les responsables professionnels départementaux sont souvent aussi les administrateurs des grandes coopératives⁷¹⁰ – mais en essayant de les maintenir dans un rôle de consultant technique, en encadrant éventuellement certaines de leurs interventions au niveau des groupements. La distinction est parfois malaisée d'autant que certains agents de coopératives se conduisent en conseillers. Mais c'est justement sur ce point qu'il faut insister : ces pratiques brouillent le rattachement institutionnel du métier de conseiller aux seules Chambres d'agriculture mais en retour elles renforcent de fait la distinction entre relation de conseil et relation commerciale. C'est en se faisant conseiller que le démonstrateur peut prétendre nouer un rapport de confiance avec les agriculteurs qu'il ne considère plus seulement comme des clients potentiels. Le métier de conseiller impose d'être d'abord au service de ses interlocuteurs avant de répondre aux exigences de la politique agricole nationale ou des impératifs commerciaux d'une entreprise, fût-elle une coopérative.

Mais utiliser la « connaissance par corps des conseillers » ne relève pas seulement de la stratégie politique ou de l'affirmation collective d'un nouveau groupe professionnel, c'est aussi une technique innovante qui doit permettre de collecter des références fines permettant de saisir quelles sont les pratiques et les résultats obtenus dans les petites et moyennes exploitations agricoles qui échappent encore le plus souvent au regard de l'État. Les nouveaux dispositifs de vulgarisation des années 1950 ne misent plus, ou en tout cas plus seulement, sur des démonstrations ponctuelles destinées à impressionner les agriculteurs, mais sur un suivi régulier permettant de mesurer

708 Entretien avec François Maniglier, op. cit., [53'15-53'45].

709 Ce qui suppose d'ailleurs en creux qu'une telle pratique a pu exister. Mais elle échappe nécessairement au regard de l'historien si elle n'a pas été saisie par le système judiciaire.

710 C'est notamment le cas en Isère. Voir Martin, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacroix, Université Grenoble 2, 1982, 337 p.

l'évolution des exploitations dans la durée, l'enregistrement des progrès accomplis devant apporter la preuve du bien fondé des nouvelles orientations décidées par l'agriculteur. La visite individuelle est le seul moyen de mettre en œuvre ce suivi régulier auprès d'un large public peu familier des techniques d'enregistrement (des rendements, des temps de travaux, des consommations d'intrants, etc.) quand la participation aux réunions reste aléatoire en fonction de l'implication et de la disponibilité de chaque agriculteur. En ce sens, le travail des conseillers permet de collecter des références inédites et inaccessibles en-dehors des relations d'interconnaissance. Il ouvre ainsi la possibilité d'une conversion du regard : ce n'est plus seulement la situation objective des exploitations qui est prise en compte mais aussi l'état d'esprit de l'exploitant et de sa famille, leur capacité et leur envie de s'engager dans le processus de modernisation. Cumuler ces deux types d'informations, sur la nature des choses et la qualité des personnes, permettent d'apprécier le potentiel de modernisation de chaque exploitation familiale⁷¹¹.

Les années 1950 marquent l'extension du domaine de la vulgarisation dans le sens où elle devient un domaine de réflexion à part entière, avec des méthodes distinctes de celles de l'enseignement ou du démarchage commercial. La constitution des premiers services techniques des Chambres d'agriculture est une étape fondamentale car elle ouvre un espace dans lequel les agents des nouveaux dispositifs de modernisation disposent d'une grande latitude d'action pour faire valoir leur propre conception de leur métier, dans le cadre du projet porté par leurs employeurs de mobilisation de la fraction la plus dynamique des petits et moyens exploitants. Le style particulier des conseillers est fondé sur un dévouement sans faille envers les agriculteurs dont les représentants professionnels sont aussi leurs employeurs. En ce sens, les conseillers sont un des principaux instruments de l'ascension d'une nouvelle génération de responsables agricoles à l'intérieur des organisations professionnelles, avec lesquels ils partagent parfois une même formation au sein de la Jeunesse Agricole Catholique, dont le réappropriation du projet modernisateur tient dans le double mouvement de promotion de l'exploitation familiale et de sélection des plus performantes d'entre elles.

Le « sens rural » des conseillers est la condition de l'acceptation de leur intervention dans le

711 On emprunte cette distinction aux travaux de Simona Cerruti décrivant le conflit entre deux procédures juridiques à Turin au XVIII^e siècle, la procédure sommaire basée sur « la nature des choses » et la procédure ordinaire basée elle sur « la qualité des personnes », le basculement vers la seconde traduisant l'affaiblissement de l'expérience commune comme source du droit, et l'affirmation de la hiérarchie des statuts comme nouvelle source du droit. Voir Cerruti, S., « Nature des choses et qualité des personnes. Le Consulat de commerce de Turin au XVIII^e siècle », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57^e année, n° 6, 2002, p. 1491-1520. La thèse de Nicolas Krautberger (Larhra – Université de Grenoble), intitulée *Des dommages et des hommes. Les économies du malheur dans les Alpes (XVIII^e-XIX^e siècles)*, qui doit être soutenue le 19 novembre 2012, reprend cette distinction pour articuler l'histoire des dédommagements dans les communautés villageoises alpines aux 18^e et 19^e siècles.

monde agricole. Il est l'objet d'une instrumentalisation par les promoteurs de la modernisation qui voient dans la connaissance pratique qu'a le conseiller du monde agricole, une possibilité de réduire la distance sociale entre eux et ceux qui sont l'objet de leur politique, distance qu'ils convertissent en un écart supposé irréductible entre la rationalité moderne et la tradition paysanne. Mais recruter des conseillers en fonction de leur « sens rural » est aussi le moyen d'affirmer l'appropriation du projet modernisateur dans la perspective d'une émancipation du monde agricole de l'ancienne tutelle des notables traditionnels et du contrôle de l'État. La réduction de l'altérité paysanne est au principe du mandat confié aux conseillers, en même temps que leur existence fige le paysan comme irréductiblement autre. A ce titre, la distance devient étrangeté. En tant qu'intermédiaire de la modernisation, le conseiller doit faire la preuve de son adhésion au projet modernisateur, mais son corps doit être le témoin de son ancienne familiarité avec le monde paysan. Si les responsables agricoles incarnent la possibilité d'une ascension sociale par la modernisation, les conseillers incarnent eux l'économie morale de la modernisation agricole, à savoir une incitation permanente pour les agriculteurs à s'engager dans un processus de modernisation dans lequel la cessation d'activité économique de ceux qui partent devient la condition de la promotion sociale de ceux qui restent.

3. Le statut de conseiller agricole de 1959 : une première reconnaissance officielle

Le décret du 11 avril 1959 sur la vulgarisation agricole marque un premier tournant qui institue le transfert des activités de vulgarisation des Services agricoles vers les organisations professionnelles agricoles. Plusieurs auteurs se sont attachés à en montrer la portée paradoxale : il ne règle aucune des questions soulevées au cours de la décennie précédente de manière définitive, mais cette indécision même peut être interprétée comme la reconnaissance des initiatives entreprises au sein de « la profession »⁷¹². Pour Pierre Muller, ce décret correspond à « *l'alliance de fait entre le poids politique des Chambres et la conception dynamique des CETA* », consacrant le groupe comme vecteur principal de la vulgarisation, et réduisant le rôle des ingénieurs des Services agricoles à une fonction de supervision⁷¹³. Hélène Brives insiste sur le fait que le décret marque « *la délégation à la profession de l'entière responsabilité de la mise en œuvre de la vulgarisation* » tout

712 Voir notamment : Brives, H., « Chapitre 1. La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », in Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006, p. 24-25 ; Houée, P., *Les étapes du développement...*, *op. cit.*, p. 59 ; Muller, P., *Le technocrate et le paysan...*, *op. cit.*, p. 112-113.

713 Muller, P., *Le technocrate et le paysan...*, *op. cit.*, p. 50-59.

en précisant bien que cette « victoire » contre « l'administration » réveille les rivalités au sein de la « la profession »⁷¹⁴. Pour Lucien Rolland, il s'agit surtout d'un « *texte de compromis* » car il reconnaît « *toutes les initiatives publiques, professionnelles et privées* », mais ne satisfait véritablement aucune des parties⁷¹⁵. En un sens, le laisser-faire de l'État sur la vulgarisation du progrès technique en agriculture est interprété par les différentes parties comme un manque de soutien à l'action des Services agricoles et à l'inverse comme une reconnaissance officielle des initiatives professionnelles. Ou comment l'absence de mouvement politique amorce paradoxalement une nouvelle dynamique en instituant un champ des vulgarisations possibles dans lequel chaque partie se retrouve sur le même plan pour faire valoir ses propres atouts. Deux objets cristallisent toutes les attentions : le groupement technique d'agriculteurs, et le technicien en charge de l'animer. Les luttes pour le contrôle des groupements ayant largement monopolisé l'attention, il s'agit ici de relire cette histoire en ne séparant pas l'affrontement de « l'administration » et de « la profession » des débats concernant la définition du métier de conseiller agricole, réinsérant le décret du 11 avril dans une série de textes juridiques visant la réorganisation des activités de vulgarisation.

3.1. Les affrontements institutionnels préalables au décret d'avril 1959

3.1.1. Les Services agricoles à contre-temps : l'échec des Foyers de Progrès agricole

À partir du milieu des années 1950, deux séries de dispositions juridiques concernant la vulgarisation agricole coexistent. Le décret du 24 décembre 1954 autorise les Chambres d'agriculture à financer un Service d'Utilité Agricole par le biais de cotisations extraordinaires mutualisées en un Fonds national de péréquation⁷¹⁶. Les conditions d'embauche des techniciens de ces nouveaux services ne sont pas définies précisément. En parallèle, un arrêté du ministère de l'Agriculture du 11 juin 1954 organise le premier concours pour le recrutement de douze agents techniques contractuels des travaux agricoles dont l'embauche a été décidée à la fin de l'année précédente⁷¹⁷. Les candidats doivent avoir *a minima* un diplôme d'études agricoles du second degré,

714 Brives, H., « Chapitre 1. La voie française... », *op. cit.*, p. 25.

715 Il précise par exemple que l'APPCA exprime sa satisfaction dans une délibération du 5 mai 1959 mais craint les conflits à venir avec les ingénieurs des Services agricoles, faute de répartition claire des attributions de chacun. Rolland, L., « L'histoire de la vulgarisation agricole en France avant 1966 », in *Économie rurale*, n°159, 1984, p. 15.

716 « Décret n° 64-1263 du 24 décembre 1954 tendant à assurer la participation des chambres d'agriculture à l'expansion économique », in *Journal officiel de la République française*, 25 décembre 1954, p. 12157-12158.

717 « Concours pour l'emploi d'agents techniques contractuels des travaux agricoles », in *Journal Officiel de la République française*, 12 juin 1954, p. 5484-5485.

être âgé de vingt-et-un à trente ans ; le concours est ouvert aux agents du service de la protection des végétaux déjà en fonction. L'arrêté fixe également le déroulement des épreuves et les modalités de l'évaluation. Ces agents techniques sont considérés d'abord comme les auxiliaires des ingénieurs des Services agricoles, embauchés pour des missions pour lesquelles l'administration juge inutile de recourir à des ingénieurs diplômés. En 1956, un projet très ambitieux prévoit pourtant une extension de l'opération zones-témoins qui porterait leur nombre de quatre-vingt à cinq cents quatre-vingt, et la constitution parallèle de cinq cents quatre-vingt foyers de progrès « *comportant chacun une école saisonnière, un échelon ambulante d'école ménagère et un centre de démonstration* », ce qui nécessiterait l'embauche de sept cents vingt agents techniques à la charge du budget du ministère de l'Agriculture.

L'idée des Foyers de progrès agricole (FPA) est inspirée du modèle américain de vulgarisation agricole⁷¹⁸. Il s'agit de rassembler des agriculteurs dans des lieux décentralisés, en leur confiant la responsabilité du conseil d'administration mais sous la tutelle directe du ministère de l'Agriculture, les Services agricoles assurant l'encadrement technique et économique. Le FPA est d'abord conçu comme un lieu de formation et d'expérimentation, à partir duquel le progrès doit rayonner sur la zone alentour. Antenne locale de la DSA devant lui permettre de s'implanter au niveau de la petite région agricole, le FPA ambitionne de devenir un lieu d'accueil pour les groupements locaux d'agriculteurs⁷¹⁹. Théoriquement, chaque FPA doit être animé par un ingénieur mais le manque de moyens contraint l'administration à faire plutôt appel à des instituteurs jusque là chargés des cours postsecondaires agricoles ou recourir à l'embauche d'agents techniques subalternes. Ce dispositif apparaît à contretemps par rapport aux zones-témoins et aux CETA de « petites cultures », qui en dépit de leurs difficultés de fonctionnement, ont considérablement renouvelé la réflexion sur la vulgarisation du progrès technique, notamment par l'utilisation des financements conditionnels et la création des postes d'agents techniques dont la mission est de travailler aux côtés des agriculteurs.

De plus, l'inertie de l'administration constitue un obstacle considérable à la mise en œuvre de cette formule. Alors que le premier FPA fonctionne à partir de 1955, ce n'est qu'à partir de 1957 que le nombre de FPA commence véritablement à se multiplier. Mais entre temps, le projet d'extension des zones-témoins à l'ensemble des départements a été abandonné, ce dispositif de compromis ayant été critiqué de toutes parts⁷²⁰. Surtout, l'ancrage local des FPA est difficile, du fait qu'ils sont peu

718 Voir le chapitre 1. Elle fait suite à un rapport de M. Coquery, ingénieur des Services agricoles ayant participé à une mission de productivité aux États-Unis en 1953, soutenu par M. Braconnier, Directeur général de l'agriculture au ministère de l'Agriculture.

719 Rolland, L., « L'histoire de la vulgarisation agricole... », *op. cit.*, p. 15.

720 Voir le chapitre 2. Jean Chombart de Lauwe, professeur d'économie rurale à l'École Nationale d'Agriculture de

nombreux et parce qu'ils suscitent l'hostilité ouverte des responsables professionnels agricoles, au moins sur le plan national, qui craignent une réduction de leurs prérogatives sur le contrôle des orientations de la vulgarisation. En Savoie, deux Foyers de progrès sont ainsi créés à la fin des années 1950. Celui du secteur d'Albertville n'a laissé aucune trace archivistique tangible et il y a lieu de croire que son rayonnement fût limité, notamment en raison de la concurrence précoce des CETA, bien structurés dans ce secteur. Le rôle de celui de Montmélian est en revanche plus visible, principalement en raison de la personnalité de l'instituteur qui l'animait, M. Girel, devenu une figure incontournable de la vie locale⁷²¹. Le FPA entreprend notamment des travaux pionniers sur l'étude du vignoble savoyard, domaine situé à la marge des préoccupations des membres de la Chambre d'agriculture, davantage tourné vers les questions d'élevage. En Isère, quatre FPA voient le jour entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 (Vienne, La tour du pin, Saint-Ismier, La Mure)⁷²². Sur le plan national, on comptera au maximum quatre cents FPA en 1964⁷²³.

Malgré cette couverture accrue du territoire et des réalisations ponctuelles remarquables, la formule des FPA ne s'impose jamais véritablement au sein du monde agricole. L'opposition des organisations professionnelles agricoles ne relève pas seulement du calcul politique stratégique : ce sont bien deux conceptions de la vulgarisation qui s'affrontent⁷²⁴. Alors que les organisations professionnelles agricoles expérimentent, non sans une certaine confusion, différents dispositifs de vulgarisation faisant de la responsabilité des agriculteurs une question centrale, l'administration entend d'abord fixer les limites et les règles de ce domaine d'activités avant même que les problèmes pratiques ne se posent. Plus globalement, à l'intérieur des organisations professionnelles, la génération montante des responsables formés par la JAC et le CNJA a conquis une liberté de manœuvre incomparable par rapport à celle des ingénieurs des Services agricoles, ce qui donne aux dispositifs imaginés dans le cadre de « la profession » une souplesse de fonctionnement beaucoup plus importante, essentielle à un moment où la plupart des nouvelles méthodes de vulgarisation sont encore au stade expérimental⁷²⁵. Le renouvellement des méthodes de vulgarisation n'est pourtant pas

Grignon livre une critique féroce des zones-témoins. Voir Chombart de Lauwe, J., « La vulgarisation agricole dans les zones déprimées », in *Économie rurale*, n° 29, 1956, p. 23-29.

721 Entretien avec Maniglier, *op. cit.*

722 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 20 septembre 1971, rapport sur le bilan de l'action des Chambres dans le développement.

723 Rolland, L., « L'histoire de la vulgarisation agricole... », *op. cit.*, p. 15.

724 « Les foyers de progrès étaient plus des foyers pour réunir des types, pour augmenter leur bagage, des agriculteurs, que conseil à domicile tel qu'on le voyait, nous. Et je pense que c'était nous qui avions la bonne conception. On ne déplace pas les gens pour les perfectionner, il faut aller les voir pour apporter ça malgré eux. » AJR-INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, 1976, p. 33. Gilbert Martin, vice-président de l'APPCA, devient président du CNVPA en 1959 (voir *supra*).

725 « Le monde rural doit à la JAC une reconnaissance extraordinaire car la JAC a mis en place avant la guerre, sous l'occupation, et est sortie avec la scission de la FNSEA, quelques années après le CNJA, une pépinière de gars qui ont poussé les vieux, ont poussé dans la structure professionnelle si bien qu'en 57-58 le terrain était mûr chez la profession agricole, au CNJA pour faire quelque chose (on ne savait pas quoi), alors que l'Administration des DSA,

ignoré des ingénieurs des Services agricoles, comme le montrent les réflexions du Congrès international de la vulgarisation agricole de 1957 aux Pays-Bas, qui abordent notamment la nécessité de réaliser des visites individuelles pour obtenir la confiance des agriculteurs, et l'importance de développer la formation sociologique des vulgarisateurs pour qu'ils comprennent mieux leurs interlocuteurs⁷²⁶.

Les instituteurs en charge des cours postsecondaires agricoles impulsent néanmoins une véritable alternative laïque au mouvement inspiré par la JAC. L'Association nationale des Maîtres et Maîtresses agricoles (ANMA) et la Ligue française de l'Enseignement créent à partir de 1955 les premières Sections d'Information agricole et ménagère-agricole (SIAM), là où l'Amicale laïque est déjà implantée, et les premiers Centres d'Information Agricole et Ménager-agricole (CIAM), quand il n'existe pas de structure d'accueil sur le terrain⁷²⁷. Il s'agit de s'inspirer du modèle des CETA et de s'en démarquer en critiquant leur élitisme technicien. L'instituteur joue le rôle de l'animateur au service des agriculteurs, selon une conception qui relève autant de la vulgarisation technique que de l'éducation populaire. Rebaptisés CIVAM (Centres d'Information et de Vulgarisation agricole et ménagère-agricole) après les décrets d'avril 1959, ces groupes sont implantés essentiellement dans le Midi de la France⁷²⁸. Leur succès relatif tient certainement pour une large part à leur appropriation du renouvellement de la réflexion sur la vulgarisation, là où les FPA ne parvenaient pas à se défaire totalement des anciennes conceptions. Mais ce mouvement n'est pas en mesure de contester les projets des organisations professionnelles agricoles pour autant. L'inertie de l'administration concernant les FPA et l'ancrage limité des CIVAM laissent le champ libre, ou presque, à l'affrontement entre les organisations professionnelles agricoles pour définir la meilleure formule d'encadrement de la vulgarisation.

la seule en contact, et les jeunes générations comme moi, je me donne modestement en exemple, j'étais à l'époque disons, j'ai l'âge de Debatisse, je suis de génération comparable, nous aurions été capable mais nous n'avions pas le pouvoir et la France étant à pouvoir vertical, je n'étais moi, qu'ingénieur de 2e classe, j'avais un principal, un ingénieur en chef, six mecs au-dessus de moi. » AJR-INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jean Roger par Jacques Rémy, 1976, p.6. Jean Roger était ingénieur des Services agricoles des Bouches-du-Rhône pendant les années 1950, avant de devenir le secrétaire général du Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole (CNVPA) en 1960 (voir *supra*).

726 « Compte-rendu du Congrès international de la vulgarisation agricole à Wageningen (Pays-Bas) », in *Bulletin Technique d'information des Ingénieurs des Services Agricoles*, juillet 1957.

727 FNCIVAM, *Pourquoi écrire l'histoire des CIVAM ?*, 2004, [en ligne], consulté le 13 septembre 2012, url : <http://w2.civam31.org/wp-content/uploads/2010/02/Histoire-Civam.pdf>

728 *Ibid.* Paul Houée affirme lui que la FNCIVAM, créée en 1961, est ensuite bien implantée dans le Centre et le Sud-Ouest. Voir Houée, P., *Les étapes du développement rural, t. 2 : la révolution contemporaine*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions Ouvrières, 1972, p. 26-27.

3.1.2. Un jeu à trois : l'État, le syndicalisme et les Chambres d'agriculture

Le décret du 18 février 1957 s'inscrit clairement dans la continuité des efforts de l'administration pour retrouver le contrôle de la vulgarisation, réaffirmant l'autorité de l'État en la matière et le rôle consultatif des organisations professionnelles⁷²⁹. Il donne un premier statut officiel à la vulgarisation en réorganisant le Conseil National de la Vulgarisation et du Progrès Agricole (CNVPA)⁷³⁰ qui donne un avis consultatif sur le programme national de la vulgarisation soumis par le directeur général de l'agriculture et propose des mesures tendant à coordonner les actions de vulgarisation, et instituant d'autre part dans chaque département un Comité Départemental de la Vulgarisation et du Progrès Agricole. Le conseil et les comités offrent une reconnaissance aux responsables des différentes organisations agricoles, tout en laissant au Ministère et aux Services agricoles départementaux le privilège de la coordination de l'ensemble des initiatives. Cette formule suscite un profond mécontentement dans les organisations professionnelles agricoles, refusant de siéger si elles restent cantonnées à un rôle mineur.

Durant les deux années suivantes, la FNSEA va tenter se poser comme la seule organisation capable de s'opposer aux visées de l'administration sur la vulgarisation. Pour ce faire, elle doit écarter les autres organisations pour apparaître comme l'interlocuteur incontournable de l'État, en s'appuyant notamment sur la densité de son implantation locale. Elle impose une définition de la vulgarisation comme « *l'opération qui consiste à mettre à la disposition de tous les agriculteurs la connaissance et l'usage des meilleures méthodes techniques et économiques afin d'élever leur niveau de vie de façon durable et dans des conditions économiques données* »⁷³¹. Tout l'appareil syndical doit être mis au service de la vulgarisation générale polyvalente : le syndicat local « pour l'application de la méthode dite de démonstration culturelle (Centre de démonstration) », l'échelon cantonal « pour l'application de la méthode dite de productivité et de pré-gestion (Section de vulgarisation) » ; le niveau départemental « pour la coordination avec l'organisme chargé de l'application de la méthode dite de gestion »⁷³². Selon cette répartition des tâches, un Centre de gestion doit établir pour chaque région agricole naturelle « les références économiques qui sont

729 « Décret n°57-184 du 18 février 1957 portant création d'un conseil national et de comités départementaux de la vulgarisation et du progrès agricoles », in *Journal officiel de la République française*, 19 février 1957, p. 1967-1968.

730 Depuis 1953, l'organisme précédent gérait essentiellement le Fonds national de la Vulgarisation et du Progrès Agricole à partir duquel étaient affectés les crédits des zones-témoins.

731 AJR-INRA, 1JR4, FNSEA, *Rôle des différentes organisations professionnelles et de l'administration selon la FNSEA*, document ronéotypé, juillet 1957.

732 *Ibid.*

ensuite vulgarisées par les appareils de vulgarisation générale polyvalente précitée » ; les CETA se cantonnent à établir les références techniques, les Chambres d'agriculture à mettre à disposition les moyens financiers et les agents techniques, les coopératives à faire de la recherche appliquée et mettre à disposition leurs spécialistes, et l'Administration à coordonner les programmes, contrôler l'emploi des fonds, élaborer des programmes de vulgarisation et les exécuter si la profession est défaillante, et mettre à disposition ses agents spécialisés⁷³³. De cette manière, la FNSEA entend s'assurer le contrôle de l'ensemble des groupements et de ce fait des activités menées par les techniciens de terrain, ce qui conduit à une opposition frontale avec les Services agricoles auxquels le décret de février accordait une certaine prééminence.

La FNSEA oppose le projet que l'État tenterait d'imposer aux agriculteurs qui les réduirait à n'être que des « machines-à-produire-à-la-disposition-des-citoyens-et-des-capitaux », à celui qu'elle défend pour faire de la vulgarisation « un moyen d'élever humainement, techniquement, socialement, etc. de façon durable le niveau de vie des exploitants et concomitamment celui de la société »⁷³⁴. Elle définit quatre principes de base : privilégier une vulgarisation individuelle de contact ; s'appuyer sur des groupements afin de valoriser le conseil individuel ; travailler dans le cadre de petites régions agricoles homogènes ; confier l'autorité totale aux exploitants *via* les groupements. Face aux autres organisations professionnelles agricoles qui pourraient s'opposer à ses visées hégémoniques, la FNSEA fait valoir son ancienneté, gage de continuité pour les actions entreprises, son rôle de défense de l'unité de la profession face aux risques d'éclatement, et son implantation locale sans commune mesure⁷³⁵. Les nouvelles ambitions du syndicat en matière de vulgarisation ne sont pas sans susciter d'inquiétudes parmi les premiers conseillers agricoles qui valorisent eux l'autonomie de leur position, garante de l'impartialité de leurs conseils, qui pourrait être remise en cause par un encadrement trop contraignant des groupements par le syndicat. Dans la perspective d'une définition du métier de conseiller comme un service public professionnel, les Chambres d'agriculture, qui sont souvent déjà leurs employeurs, apparaissent comme un interlocuteur plus ouvert à cette revendication.

De fait, l'APPCA reste prudente mais elle se concentre sur les questions de formation des assistants techniques et économiques, renforçant la légitimité des Chambres à être la structure employeur des techniciens agricoles. Sous l'impulsion de Gilbert Martin, elle crée notamment en

⁷³³ *Ibid.*

⁷³⁴ AJR-INRA, 1JR4, FNSEA, *Position de la FNSEA*, document ronéotypé, 24 février 1958.

⁷³⁵ « Étant, par nature même, créateur, animateur promoteur et dépositaire de l'ordre moral, humain, économique, technique, etc... du monde rural, le Syndicat agricole est l'institution qui, non seulement a vocation générale à représenter et défendre les intérêts des exploitants, mais encore présente l'incontestable supériorité d'exister depuis fort longtemps, dans toutes ou presque les petites circonscriptions administratives françaises. » *Ibid.*, p. 6.

1957 l'Association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA), en coordination avec les grandes organisations professionnelles agricoles⁷³⁶. À partir de l'année suivante, l'association organise plusieurs sessions de perfectionnement, sur le plan national et régional, à destination du personnel technique des Chambres d'agriculture, ainsi que des stages pour les jeunes qui se destinent au métier de conseiller agricole⁷³⁷. Puis, en 1959, l'AFPA crée le centre de formation de Trie-Château⁷³⁸. En abandonnant la lutte frontale contre l'administration à la FNSEA, l'APPCA ne renonce toutefois pas à influencer sur l'organisation de la vulgarisation et la définition du métier de conseiller, mais sans pour autant rentrer en conflit avec le syndicalisme.

Les tensions sont plus vives entre la FNSEA et la FNCETA, qui par ses prétentions à coordonner les groupements techniques très autonomes et dynamiques que sont les CETA, empiète directement sur les visées hégémoniques du syndicalisme. En octobre 1958, une note interne, émanant vraisemblablement du directeur de la FNSEA et adressée à son président Joseph Courau, revient sur la « *recrudescence des attaques* » contre le syndicat⁷³⁹. Le directeur est particulièrement remonté contre M. Breton, son homologue au sein de la FNCETA, qui tente de créer des structures concurrentes à celles du syndicat dans différents domaines stratégiques : traitement des données recueillies par les Centres de gestion, établissement de références techniques pour l'élevage, mécanisation⁷⁴⁰. Il exhorte son président à contacter directement les présidents des différentes organisations concernées pour aplanir les différends, et en profite pour lui rappeler la « *carence de son service de Vulgarisation, qui pris entre la nécessité d'asseoir et de développer votre politique en province et celle de mener la politique nationale, passe son temps à colmater les brèches, mais ne dispose pas des moyens suffisants pour représenter efficacement la FNSEA sur ces deux points* »⁷⁴¹. Le directeur réclame un adjoint sous deux mois et un choix politique clair du syndicat.

La lutte entre les organisations professionnelles agricoles s'exprime d'autant plus clairement qu'elle prend ici la forme d'une lutte entre les directeurs des différentes institutions, dont le discours est moins policé que celui de leurs dirigeants⁷⁴². Elle introduit une certaine complexité dans

736 Voir le chapitre suivant.

737 Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 519.

738 Le chapitre suivant revient sur le fonctionnement du Centre de Trie-Château.

739 AJR-INRA, 1JR4, FNSEA, *Note interne adressée au Président Joseph Courau*, 7 octobre 1958.

740 « Constatons d'abord que toutes ces tentatives pour saper l'autorité de la FNSEA ont un dénominateur commun : M. Breton, homme énergique et relativement neuf qui sert de démarcheur à un certain nombre d'organisations qui n'apparaissent pas officiellement dans ces conflits : ACTA, Boulevard St-Germain, APPCA voire FNCETA ». *Ibid.* L'Association de Coordination technique agricole (ACTA) représente les intérêts des associations spécialisées. Le Boulevard Saint-Germain désigne les organisations d'inspiration laïque et républicaine regroupées au sein de la Confédération générale de l'Agriculture (CGA).

741 *Ibid.*

742 Si le discours du directeur de la FNSEA est si direct, c'est d'une part qu'il s'agit d'une note interne, et d'autre part, qu'au contraire des responsables agricoles qui occupent le plus souvent plusieurs positions au sein d'institutions concurrentes, les directeurs de chaque organisation doivent toute leur autorité à la seule organisation qui les emploie.

l'opposition structurante, entre « la profession » et « l'administration », sans l'effacer pour autant. Une note du ministère de l'Agriculture sur l'organisation générale de la vulgarisation agricole rappelle ainsi que « l'encadrement des vulgarisateurs est et doit rester une affaire d'État » même s'il est obligatoire d'y associer étroitement la profession⁷⁴³. Elle attire l'attention sur le climat de découragement à l'intérieur de l'Administration, entraînant la désertion des ISA et principalement des plus jeunes au profit du secteur privé ou semi-public, du fait du découragement. Elle propose d'y répondre en régionalisant les services, et pour répondre à la pénurie de cadres d'absorber les « administratifs » de la profession, c'est-à-dire les salariés des organisations professionnelles, en tirant profit du « *désir de stabilité exprimé par lesdits administratifs dans leur revendication maintes fois exprimées d'un statut de vulgarisateur* »⁷⁴⁴. On ne saurait exprimer plus clairement l'enjeu stratégique que constituent les « administratifs » chargés de mettre en œuvre la vulgarisation, et la possibilité pour chaque partie de nouer une alliance avec ce groupe émergent en tenant compte de ses aspirations propres⁷⁴⁵. Mais l'État n'a pas intérêt à rentrer dans un tel rapport de force contre le monde agricole, qui retrouverait pour le coup très rapidement son unité. Les discussions entre Luce Prault, directeur de l'APPCA, et Raymond Braconnier, directeur général de l'agriculture au ministère de l'Agriculture, permettent de sortir de l'impasse et aboutissent à la rédaction d'un premier texte juridique d'envergure visant une organisation générale de la vulgarisation⁷⁴⁶. Dans un contexte aussi complexe et aussi tendu, le décret du 11 avril 1959 ressemble davantage à un compromis nécessaire qu'à une prise de position politique tranchée⁷⁴⁷.

3.2. Les décrets de 1959 et le métier de conseiller agricole

Les motifs du décret du 11 avril 1959 sont clairs : mener à bien la modernisation des

La thèse de Mélanie Atrux-Tallau montre l'intérêt de restituer le point de vue des « administratifs » des organisations professionnelles agricoles, à l'exemple de Luce Prault, directeur de l'APPCA, pour comprendre les orientations prises par l'institution qui les emploie. Atrux-Tallau, *Histoire sociale...*, *op. cit.*, p. 491-495

743 AJR-INRA, 1JR4, ministère de l'Agriculture, *Note sur l'organisation générale de la vulgarisation*, environ 1958.

744 *Ibid.*

745 Le mot de stratégie n'est pas à prendre au sens métaphorique : « l'écémage des ingénieurs des groupements professionnels départementaux par les Directions régionales de l'agriculture désorganiserait très rapidement le mouvement actuel » et « la création ou le renforcement de quelques services nationaux pourrait permettre de « ponctionner » les « administratifs de la profession » les plus remuants ». Pour ce haut fonctionnaire, il s'agit bien de déjouer les plans de l'adversaire en misant sur la désorganisation de ses activités en « retournant » ses meilleurs éléments, tout en tâchant de les reprendre à son compte. *Ibid.*

746 AJR-INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec M. Morhet, chef du service technique de l'APPCA en 1957, 1976, p. 23.

747 Dans ce contexte de tension permanente, on peut d'ailleurs se demander, sans qu'il ne soit possible d'étayer solidement cette hypothèse, si le retrait partiel de l'État dans le décret du 11 avril 1959, ne constitue pas aussi une tactique pour laisser libre cours aux divisions internes entre les organisations professionnelles agricoles, afin de reprendre la main ultérieurement, en toute légitimité cette fois.

structures de production, accroître la productivité des exploitations et adapter l'agriculture française aux conditions du Marché Commun⁷⁴⁸. La définition retenue de la vulgarisation, relativement neutre, autorise différentes lectures et ne fait pas de l'autorité des agriculteurs un préalable indispensable⁷⁴⁹. Si l'autorité et le contrôle de la vulgarisation appartiennent au ministère de l'Agriculture, les réalisations pratiques sont confiées aussi bien aux établissements et collectivités publiques qu'aux organisations professionnelles ou aux personnes privées. La participation des agriculteurs est assurée par la formation de « *groupements librement constitués* », ce qui, par définition, n'interdit aucune des organisations concernées de former des groupes qui lui soient affiliés. Le CNVPA élabore un plan quadriennal de vulgarisation et un plan annuel de réalisation, alors que les comités départementaux sont mandatés pour étudier un programme départemental et d'harmoniser les actions au sein à leur échelle. Concernant le personnel technique, le décret précise que les Ingénieurs des Services agricoles seront chargés de la coordination des mesures, du contrôle technique et du contrôle financier, mise à distance qui sape les bases mêmes de leur autorité et qui est souvent mal vécue par les intéressés⁷⁵⁰. À la base, il prévoit que « *des « conseillers agricoles »* [le terme est entre guillemets dans le texte original, sa définition étant encore incertaine] *mettent en œuvre les programmes, sous l'autorité des groupements d'agriculteurs* »⁷⁵¹. Une définition du métier, dont la dénomination de « conseillers agricoles » suscite encore l'emploi de guillemets, est instituée : « *ces conseillers sont recrutés par les groupements, ou mis à leur disposition par convention avec une collectivité publique ou un organisme professionnel* » ; et « *la rémunération des conseillers est à la charge des groupements qui peuvent bénéficier à cet effet de subventions publiques* »⁷⁵².

La FNSEA se montre très réservée quant au contenu de ce décret facilitant de fait le développement de la concurrence entre les organisations professionnelles si toutes les formes de groupements peuvent prétendre aux subventions publiques. Elle agite le spectre d'une « *nationalisation de l'agriculture* » en dénonçant les « *ingérences des ministères économiques injustifiées en ce qui concerne les conditions d'agrément des groupements et les conditions de recrutement et de formation des conseillers* »⁷⁵³. D'une manière générale, elle souhaite d'abord éviter toute extension des services de l'État, en matière de recherche agronomique notamment⁷⁵⁴, et

748 « Décret n°59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole », in *Journal officiel de la République française*, 14 avril 1959, p. 4145-4146. Voir la reproduction du décret en annexes (annexe I).

749 La vulgarisation est définie comme « la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs notamment pour élever leur niveau de vie et améliorer la productivité des exploitations ». *Ibid.*

750 Muller, P., *Le technocrate et le paysan*, op. cit.

751 Décret n°59-531, op. cit.

752 *Ibid.*

753 AJR-INRA, 1JR4, FNSEA, *Position de la FNSEA sur le nouveau décret, document ronéotypé*, 11 avril 1959.

754 Le décret prévoit la création au sein de l'INRA d'une section d'application de la recherche à la vulgarisation, qui

projette la création, dans chaque département, d'un service professionnel de vulgarisation chargé de coordonner l'ensemble des activités de vulgarisation, qui court-circuiterait de fait les Comités départementaux⁷⁵⁵. En concentrant ses critiques contre l'État, la FNSEA s'oppose à son adversaire le plus structuré et ne peut que fédérer de fait les autres organisations derrière elle. Dans la lutte interne qui l'oppose à ces mêmes organisations, on peut dès lors penser que ses dirigeants comptent tirer parti de son avantage structurel : elle possède des sections syndicales dans chaque canton et souvent dans chaque village qui serviront facilement de base pour structurer les « groupements librement constitués ».

La nomination de Gilbert Martin à la tête du CNVPA permet néanmoins d'arrondir les angles entre le syndicalisme et le ministère, et contribue à faire des Chambres d'agriculture une instance de régulation des conflits⁷⁵⁶. Suppléant de Mendès France aux élections législatives depuis 1950, président de la Chambre d'agriculture de l'Eure et vice-président de l'APPCA, Gilbert Martin doit incarner la possibilité de repenser la vulgarisation en-dehors de l'opposition frontale entre « l'administration » et « la profession ». S'il appartient aux organisations professionnelles agricoles, son engagement politique le fait apparaître comme un dissident par rapport aux autres responsables tels que René Blondelle, le président de l'APPCA ou Joseph Courau, le président de la FNSEA, sur une ligne plus conservatrice et plus agrarienne. Il constitue une équipe avec des personnalités hétérodoxes telles que Jean Roger. Ce dernier, qui assure la direction du secrétariat général du CNVPA au début des années 1960, a d'abord été ingénieur des Services agricoles avant de se mettre en disponibilité puis de quitter définitivement l'administration pour assurer ses nouvelles fonctions au sein du CNVPA. Frustré par les pesanteurs administratives qui ont entravé ses initiatives d'ingénieur des Services agricoles, il se rallie résolument à la thèse selon laquelle il faut mettre en place un système de conseillers qui soit indépendant de l'administration et des orientations décidées par le ministère⁷⁵⁷. Son parcours montre l'attrait que peut exercer le dynamisme des organisations professionnelles en matière de vulgarisation sur un haut fonctionnaire convaincu du bien fondé du projet modernisateur. En ce sens, si le décret de 1959 ne décide pas clairement d'un transfert d'autorité de l'administration vers la profession, il laisse suffisamment de marge de manœuvre aux

pourrait prendre en charge notamment la formation et le perfectionnement des conseillers agricoles. Mais en réalité, la formation des conseillers en tant que telle échappe pour l'essentiel à l'INRA. Cette section devient en 1964 le Service d'Information et d'Expérimentation (SEI), département de recherche pluridisciplinaire. Les travaux du SEI alimentent alors les services documentation des DSA, des Chambres d'agriculture, des lycées agricoles, des Instituts techniques. Sous la direction de Jean Rebischung, le SEI se consacre essentiellement à l'élaboration et la réalisation de programmes d'expérimentations. Voir Archorales-INRA, Entretien de Denis Poupardin avec Jean-Pierre Deffontaines, novembre 1995, [en ligne], consulté le 13 septembre 2012, url : <http://www.inra.fr/archorales/t10-11DeffontainesJP.pdf>

755 C'est ce qu'a déjà expérimenté avec succès la FDSEA de l'Isère en créant la Commission technique.

756 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale...*, op. cit., p. 517.

757 AJR-INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jean Roger..., op. cit., p. 11-12.

organisations professionnelles, et aux Chambres d'agriculture en particulier, pour se positionner comme les institutions les plus dynamiques et les plus attractives pour ceux qui souhaitent travailler au renouvellement de la vulgarisation.

Alors que le recrutement des agents contractuels des FPA était règlementairement encadré, les Chambres d'agriculture gardaient jusque là une grande latitude pour l'embauche de leurs collaborateurs. Les décrets du 23 octobre 1959 imposent un cadre commun qui constitue la première forme d'unification institutionnelle du métier de conseiller agricole. Le premier définit plus rigoureusement les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État, et les oblige à se soumettre aux règles de recrutement, de formation et d'emploi de conseillers agricoles prévus par l'article 3 du décret du 11 avril⁷⁵⁸. Le second fixe les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles en élargissant la définition de « conseiller agricole », jusque là réservée à la dénomination des agents de l'administration, à celle de conseiller agricole polyvalent de base, aussi bien que de technicien de CETA, de conseiller de gestion ou de conseiller spécialisé⁷⁵⁹. Ils peuvent être recrutés directement par les groupements ou mis à disposition par une organisation plus globale.

La définition même du profil des candidats reste relativement ouverte puisqu'ils peuvent éventuellement compenser la faiblesse de leur niveau de formation initiale par le suivi des cours d'un centre de formation accélérée de vulgarisateurs agricoles agréé par le ministre de l'agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole, à condition d'avoir au moins trois ans de pratique agricole ou d'enseignement agricole⁷⁶⁰. La valorisation de l'expérience pratique des candidats en matière de travail agricole correspond à la reconnaissance du privilège accordé au « sens rural » des futurs conseillers, ce qui est un des principaux motifs autour duquel les techniciens des Chambres d'agriculture ont commencé à forger leur style. Ils doivent en outre avoir vingt-et-un ans au moins et avoir rempli leurs obligations militaires, n'avoir aucune condamnation afflictive ou infamante, et pouvoir justifier de leur aptitude physique à exercer un emploi non sédentaire⁷⁶¹. Le décret reprend en partie les dispositions de l'arrêté du 30 juillet : la

758 « Décret n°59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143. Voir la reproduction du décret en annexes (annexe II).

759 « Décret n°59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles, Journal Officiel de la République française », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143-10144. Voir la reproduction du décret en annexes (annexe II).

760 Les candidats doivent être diplômés d'un établissement d'enseignement agricole public ou d'une école d'agriculture ou centre de formation privé figurant sur une liste arrêtée chaque année par le ministre de l'agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole, et avoir au moins un an de pratique agricole ; ou muni du diplôme d'études agricoles du second degré et avoir au moins un an de pratique agricole ; ou encore du diplôme de baccalauréat ou de brevet supérieur et avoir au moins trois ans de pratique agricole. *Ibid.*

761 Ce sont des critères qui prévalaient déjà au moment de l'embauche des agents techniques des premières zones-témoins en 1952.

période d'essai de six mois est maintenue, mais l'examen d'aptitude professionnelle avant l'engagement définitif doit se faire devant un jury intégrant des représentants des organisations professionnelles agricoles. Pendant la période d'essai, le conseiller doit suivre un stage de formation accélérée dans un établissement agréé, ou suivre un stage de formation pratique auprès d'un conseiller agricole de l'État ou privé. Après son embauche définitive, chaque conseiller agricole est obligé de participer chaque année à dix jours de stage de perfectionnement, et de participer à des réunions d'information sous l'égide du Comité départemental de vulgarisation. Leur suivi est assuré par les présidents de groupement qui transmettent un rapport d'activité trimestrielle au Comité, la DSA pouvant procéder à des contrôles. Enfin, les agents employés depuis plus de six mois par les organisations professionnelles agricoles, sont dispensés des stages et de l'examen d'accès à la profession.

Les décrets établissent une équivalence entre la nouvelle profession telle qu'elle est instituée et le métier tel qu'il est déjà exercé. Bien qu'il reprenne la terminologie administrative, en parlant des « conseillers agricoles » plutôt que des « assistants techniques et économiques », le cadre proposé est suffisamment plastique pour pouvoir être approprié par les techniciens qui peuvent s'y reconnaître, quelque soit l'institution qui les emploie. Mieux encore, il déborde largement la fonction restrictive imaginée au sein des Services agricoles d'un conseiller qui ne serait que l'auxiliaire de terrain de l'Ingénieur. Ces décrets marquent la première reconnaissance officielle d'une fonction qui n'est ni celle d'un simple exécutant des plans de vulgarisation, ni celle de l'ingénieur consultant occasionnel, qui n'est pas non plus un instituteur agricole et encore moins un représentant de commerce. L'institutionnalisation du métier de conseiller agricole délimite un domaine d'intervention dans le monde agricole qui recouvre partiellement celui de ces différents métiers, et légitime une série de pratiques jusque là expérimentées dans des initiatives éclatées, tournée vers la constitution d'une relation de confiance entre agriculteur et technicien qui vise explicitement le renforcement de l'autonomie du premier. À partir de ce présupposé commun, chaque institution tente de valoriser son style de vulgarisation, pour rendre ses conseillers les plus attractifs possible.

La genèse juridique complexe du statut de conseiller agricole apparaît comme le produit d'un double mouvement. D'un côté, les cadres sont ceux qui ont été élaborés par le ministère de l'Agriculture pour l'embauche de vulgarisateurs subalternes. D'un autre côté, le contenu de la mission des conseillers agricoles évolue en fonction de la pression des organisations professionnelles agricoles, au premier rang desquelles la FNSEA, pour s'approprier la vulgarisation

du progrès technique en agriculture jusqu'à en faire une de leurs principales missions. Cette histoire indissociablement juridique et politique rappelle l'opposition historiquement construite entre le dynamisme de la Profession par rapport à la prudence de l'Administration, déjà aperçue au moment de décrire les différentes initiatives prises en matière de vulgarisation en Savoie et en Isère. En ne fixant pas un cadre strict pour la suite, les décrets de 1959 semblent favorables aux conseillers embauchés par les Chambres d'agriculture, qui jouent précisément sur ce registre de l'autonomie d'action et de la liberté de mouvement pour se rapprocher des agriculteurs avec lesquels ils travaillent, en se démarquant constamment de leurs « concurrents » embauchés par l'État, décrits comme trop gênés par les pesanteurs administratives pour être efficaces, et de ceux qui sont embauchés par les firmes industrielles et commerciales, ramenés à des représentants de commerce trop intéressés pour être de bon conseil. L'absence de cadre strict semble aussi jouer pour le syndicalisme qui peut ainsi faire valoir son ancrage territorial sans commune mesure, mais surtout, il valorise la politique de l'APPCA qui s'est très tôt orientée vers la formation et le perfectionnement des conseillers agricoles, lesquels apparaissent désormais comme les premiers soutiens des Chambres d'agriculture dans la lutte pour le contrôle des structures naissantes de la vulgarisation. Les nouvelles possibilités de financements pour les Chambres d'agriculture qui s'ouvrent à partir de 1960 permettent de concrétiser ces potentialités en multipliant les embauches de conseillers agricoles.

Les jalons délimitant le métier de conseiller agricole sont posés entre 1954 et 1959, sur la base des expérimentations réalisées au sein des dispositifs décrits dans le chapitre précédents. Ces travaux pratiques sont indissociables d'un vaste travail de réflexion sur le sens à donner à la vulgarisation. La nouvelle génération de responsables agricoles unie par un référentiel commun, catholique et modernisateur, élaboré au sein de la JAC, et actualisé notamment par les études menées par l'association Économie et Humanisme, joue un rôle crucial en liant modernisation technique et promotion sociale du monde agricole⁷⁶². Suivant cette conception, s'opposer à la vulgarisation du progrès technique en agriculture revient à refuser l'émancipation paysanne. En conséquence, la fonction de médiateur du projet de modernisation de l'agriculture doit être redéfinie à l'aune de cette nouvelle économie morale qui fait de la sélection des petites et moyennes exploitations les plus performantes la condition de la promotion de l'ensemble des exploitations familiales agricoles. Le conseiller agricole est celui qui possède les connaissances mais qui accepte

⁷⁶² Pour une mise en perspective historique de la construction de ce référentiel, voir Waché, B., « Catholicisme social et modernisation agricole en France des années 1870 aux années 1950 », in Vivier, N., (dir.), *Élites et progrès agricoles, XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 295-316.

de laisser la prééminence symbolique aux agriculteurs au sein de leur relation, afin de garantir leur autonomie de décision. Les ingénieurs diplômés des écoles nationales d'agriculture cherchent eux à distinguer les fonctions de conseiller et de vulgarisateur, en se réservant l'accès à la première et en déléguant les tâches subalternes. Mais ils se montrent partagés quant à la nature de leur rapport aux agriculteurs : alors que ceux qui sont issus des Écoles nationales préféreraient un lien contractuel, comme une simple extension du modèle des Ingénieurs des Services agricoles, ceux qui sortent des Écoles supérieures d'agriculture privées tendent à se rapprocher des positions défendues par les organisations professionnelles agricoles et à les soutenir dans leur projet de développement et d'appropriation de l'appareil de vulgarisation. Ces dernières, se montrent particulièrement dynamiques, et commencent à donner corps au métier de conseiller agricole en procédant à de premières embauches, mettant à profit l'autorisation donnée aux Chambres d'agriculture par l'État d'augmenter leurs ressources.

Les cadres d'exercice du métier restent souples et permettent localement la circulation d'un même conseiller entre des groupements techniques de nature différente, parfois dans une seule et même journée : suivi d'un ou plusieurs CETA, conférence aux Jeunes Agriculteurs d'un canton ou à la demande du syndicat agricole d'une commune, mise sur pied des premières méthodes de gestion des exploitations, collaboration avec la DSA pour un travail de recherche spécifique. Autant d'organisations dont la rivalité sur le plan national est en train de s'exacerber, ce qui n'empêche pas les arrangements locaux en fonction des multiples positions occupées par les responsables agricoles concernés. La liberté de mouvement accordée aux techniciens est autant le produit de la précarité de leurs conditions d'embauche, leurs salaires étant l'objet de montages financiers fragiles et leurs heures de travail étant fonction des nombreuses demandes des différents groupements, que celui de leurs propres efforts pour contribuer à la définition de leur fonction. Ils refusent d'être de simples agents techniques et en affichent leur volonté d'être partie prenante du projet de promotion sociale du monde agricole. Le partage d'une même économie morale avec leurs interlocuteurs les plus dynamiques donne à leur métier la couleur d'une mission et à leur choix professionnel celle d'une vocation. La visite individuelle du conseiller au près de chaque exploitant du secteur dont il a la responsabilité apparaît comme l'épreuve de vérité qui lui permet de se distinguer des autres formes de vulgarisation technique. Il se place dès lors au service de l'agriculteur, en-dehors de toute considération commerciale ou politique générale. Son travail ne prend sens qu'à l'intérieur du projet modernisateur, mais cette fois, le projet doit d'abord être approprié par les agriculteurs eux-mêmes. L'engagement physique du conseiller dans le processus de modernisation se traduit par un nouveau style de vulgarisation, fondé sur une connaissance pratique du monde agricole et une incorporation

préalable des manières de faire des agriculteurs, qui lui donne la possibilité d'introduire de nouvelles références dans l'univers de ses interlocuteurs.

Les organisations professionnelles agricoles instrumentalisent le travail des conseillers avec lesquels elles ont partie liée pour revendiquer le contrôle des orientations des nouveaux dispositifs de vulgarisation. Elles sont solidaires pour d'abord écarter l'État, en profitant du fait que les Services agricoles ne parviennent pas à s'intégrer véritablement au mouvement de renouvellement des méthodes de la vulgarisation et se trouvent de fait cantonnées à des prises de position conservatrices à un moment où le « Progrès » est le nouvel idéal politique, avant de laisser éclater leurs rivalités. La FNSEA fait valoir sa légitimité à représenter l'ensemble des intérêts du monde agricole pour s'imposer face aux CETA et aux Chambres. Mais ces dernières peuvent s'appuyer sur les services techniques qu'elles ont structurés à partir de 1955 pour se poser en médiateur du conflit entre « la profession » et « l'administration ». Les négociations débouchent finalement sur un compromis, institué avec les décrets de 1959, qui marquent un désengagement relatif de l'État associé à un laisser-faire qui favorise le développement des initiatives professionnelles et leur mise en concurrence. Les textes reconnaissent également la valeur des manières de travailler des conseillers déjà en poste, ce qui autorise les plus assurés d'entre eux, au sein des Chambres d'agriculture en particulier, à imaginer la mise en œuvre des instruments nécessaires à la consolidation et à la reproduction de leur groupe professionnel émergent.



Illustration 13: « Un conseiller agricole sur le terrain avec un agriculteur » ; photo n°20, classeur n°84 « Enseignement, Mélanges », albums du Ministère de l'agriculture, versement 880215, Collection Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau. Cliché et date inconnus, 1960 environ.

Conclusion de la première partie

Deux mouvements distincts sont constitutifs de l'invention du métier de conseiller agricole. D'un côté, l'économie politique de la modernisation impose la définition d'une nouvelle fonction d'intermédiaire destinée à encadrer le monde agricole de manière plus resserrée mais également plus souple (chapitre 1). La démultiplication des incitations au changement doit prendre le pas sur la prolifération règlements inappliqués. De l'autre, l'économie morale de la modernisation justifie le recrutement de conseillers qui sont d'abord au service des agriculteurs avec lesquels ils sont en relation sur le terrain, avant de considérer les enjeux globaux de la politique agricole nationale (chapitre 3). Ces conseillers partagent les mêmes valeurs que les responsables agricoles locaux qui les emploient. Ils se rejoignent sur l'idée que la sélection des petites et moyennes exploitations qui ont le plus grand potentiel de modernisation, est une étape nécessaire pour assurer la promotion du plus grand nombre possible d'exploitations familiales agricoles. Ces deux mouvements, économie politique et économie morale de la modernisation, s'articulent dans les nouveaux dispositifs de vulgarisation que sont les villages-témoins, les CETA de « petites cultures » et les zones-témoins, à partir de la fin des années 1940 (chapitre 2), puis dans les premiers services techniques des Chambres d'agriculture à partir du milieu des années 1950 (chapitre 3).

Les techniciens embauchés au coup par coup jusqu'à la fin des années 1950 occupent une position stratégique puisqu'ils se trouvent chargés non seulement de la diffusion des connaissances techniques, mais également de relayer les aspirations du monde agricole, ou tout du moins de leurs dirigeants. Ils peuvent tenter d'exploiter le flou relatif qui entoure leur métier pour affirmer la spécificité de leur action par rapport aux professionnels de la vulgarisation déjà en poste : ingénieurs des Services agricoles, instituteurs chargés des cours postsecondaires agricoles, démonstrateurs des firmes industrielles et commerciales, vulgarisateurs subalternes au sein de l'administration, agents technico-commerciaux des coopératives. Leur qualité de « faisant-fonction » leur offre la possibilité de dépasser leurs attributions contractuelles d'agents techniques, pour s'engager corps et âme au service du monde agricole, souvent inspirés par le même référentiel catholique modernisateur que leurs employeurs⁷⁶³. Ces derniers leur laissent des marges de

⁷⁶³ La notion de « faisant-fonction » est introduite par Pierre Bourdieu dans *La Distinction* pour qualifier des stratégies symboliques visant à profiter du décalage entre l'ordre des mots et l'ordre des choses, autrement dit « à s'appropriier les mots pour avoir les choses qu'ils désignent ou les choses en attendant d'obtenir les mots qui les sanctionnent », et ce afin d'exercer les fonctions sans avoir les titres pour le faire. Voir Bourdieu, P., *La Distinction*, Paris, Minuit, 1979, p. 561.

manœuvres d'autant plus importantes qu'ils ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer de la présence permanente d'un agent sur le terrain qui ne soit pas seulement un technicien, mais aussi un conseiller qui sait jouer de son rapport ambivalent d'intériorité et d'extériorité avec le monde agricole. Si le terme « conseiller agricole » dont l'emploi se généralise après les décrets de 1959, reprend la terminologie employée par les Services agricoles afin de définir les emplois de techniciens travaillant au contact direct des agriculteurs, c'est bien la conception défendue par les organisations professionnelles agricoles qui prévaut, malgré les divergences internes.

L'institution imaginaire du métier de conseiller renvoie à des logiques hétérogènes. En ce sens, les décrets de 1959 marquant la première reconnaissance officielle de ce métier relèvent davantage d'un compromis que d'un acte fondateur et unificateur. Instruments du projet modernisateur, l'évolution des conseillers suit l'élévation du niveau d'exigence de leurs employeurs. L'imposition du nouveau référentiel politique de recherche d'un accroissement continu de la productivité du travail agricole justifie le perfectionnement des techniques et des méthodes employées par les conseillers afin de maximiser leur efficacité. Leur répertoire d'actions s'élargit et gagne en précision. Il s'adapte à la technicisation des pratiques des agriculteurs dans leurs exploitations. En ce sens, le perfectionnement des conseillers eux-mêmes obéit à une logique technicienne. Instrumentalisés, ils occupent une fonction d'intermédiaire dans un projet de modernisation dont la définition des orientations leur échappe, puisqu'ils sont considérés comme des exécutants. Mais les conseillers sont également les instruments de l'affirmation politique de la fraction la plus dynamique des petits et moyens exploitants, fondée sur le double principe de sélection et de promotion des exploitations familiales. Leur « sens rural » les distingue des autres catégories d'intermédiaires de la modernisation : ils ont une intelligence pratique des structures économiques et sociales du monde agricole qui leur permet de comprendre les difficultés de leurs interlocuteurs et d'ajuster leur comportement et leurs méthodes de travail en fonction des situations qu'ils rencontrent.

Le métier de conseiller se constitue en tension entre ces deux exigences de perfectionnement technique de leurs interventions et de dévouement à la cause des exploitations familiales, l'une ne devant pas apparaître comme un frein au développement de l'autre. Encore très peu règlementé, la précarité et l'incertitude caractérisent les conditions de travail des premiers conseillers, le métier se construit en revanche dans le puissant double cadre normatif de l'économie politique et de l'économie morale de la modernisation agricole. C'est en jouant des disjonctions entre ces deux facettes de leur métier que les conseillers peuvent faire valoir auprès de leurs employeurs directs ainsi qu'auprès de l'ensemble des promoteurs de la modernisation la nécessité de leur accorder un

minimum d'autonomie dans leur action. Ce faisant, ils affirment qu'ils ne sont ni les simples courroies de transmission d'un projet global dont les attendus leur resteraient foncièrement étrangers, ni les obligés des petits et moyens agriculteurs au service desquels ils se placent. La formation d'un groupe professionnel des conseillers agricoles passe par le double affranchissement de la définition technique et restrictive de leur métier, qui reste malgré tout au principe même de leur intervention, et de la tutelle de leurs employeurs directs avec lesquels ils ont néanmoins partie liée du fait de leurs valeurs communes et de leurs ambitions homologues. A partir du début des années 1960, la question de l'autonomie collective des conseillers agricoles devient une question centrale pour la poursuite du processus de modernisation.

Deuxième partie : Une profession de foi (1959-1972)

Marquant les débuts de la cogestion de la politique agricole entre l'État et les organisations professionnelles agricoles, les textes des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 sont susceptibles de différentes interprétations puisque le thème de la défense de l'exploitation familiale côtoie celui de la rationalisation de l'appareil productif dans le but « d'accélérer l'adaptation de l'agriculture à une nouvelle phase du développement du capitalisme national »⁷⁶⁴. La nouvelle législation apparaît à tous les observateurs comme un tournant politique considérable, marquant l'alliance de la nouvelle génération de responsables agricoles avec les dirigeants de la V^e République contre le conservatisme réel ou supposé de leurs prédécesseurs, et entérinant le choix d'une agriculture française résolument moderne et productive⁷⁶⁵. La nouvelle politique vise à transformer les structures économiques de l'agriculture, envisagée comme un appareil national de production (« la ferme France » selon l'expression des économistes de l'époque), en agissant notamment sur la transmission et la recomposition foncière des exploitations, ainsi que l'accroissement des investissements des agriculteurs dans leurs outils de travail⁷⁶⁶. Le modèle à suivre est celui de « l'exploitation à 2 UTH », qui correspond moins à une norme comptable qu'à un idéal politique : une ferme familiale mais dans laquelle la cohabitation entre générations est limitée, une exploitation indépendante vis-à-vis d'une planification trop rigide mais suffisamment productive pour soutenir la concurrence dans le Marché commun européen naissant⁷⁶⁷. L'État apporte un concours financier continu à cette politique, les dépenses concernant l'agriculture progressant notablement entre 1954 et 1962⁷⁶⁸.

764 Gervais, M., Jollivet, M., Tavernier, Y., *Tome 4. La fin de la France paysanne*, in Duby, G., Wallon, A., (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1977, p. 636. Pour les auteurs de cet ouvrage, « il en est de la lecture des lois d'orientation comme des auberges espagnoles : on n'y trouve que ce qu'on y apporte ». *Ibid*, p. 635.

765 Voir notamment : Bruneteau, B., *Les paysans dans l'État: le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p. ; Chatriot, A., « A la recherche des « forces vives » », in Berstein, S., Birnbaum, P., Rioux, J.-P., (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 219-237 ; Lynch, E., « Le « moment Debré » et la genèse d'une nouvelle politique agricole », dans Berstein, S., Milza, P., et Sirinelli, J.-F., (dir.), *Michel Debré Premier ministre, 1959-1962*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 335-363 ; Tavernier, Y., « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement, juin 1958-avril 1962 », in *Revue française de science politique*, volume XII, n° 3 : Les paysans et la politique sous la Ve République, septembre 1962, pp. 599-647.

766 Ces transformations passent par la mise en œuvre de l'Indemnité Viagère de Départ (IVD), la constitution de la Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural (SAFER), et l'extension des prêts bonifiés accordés par le Crédit Agricole. Gavignaud-Fontaine, G., *La révolution rurale dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 143-144.

767 Sur la demande du gouvernement, l'APPCA prend une part active dans l'enquête sur l'exploitation à deux Unités-Travailleur-Humain pour définir quelle réalité statistique elle recouvre, tout en s'opposant à la planification projetée par l'administration. « C'est moins la réponse en termes d'hectares que l'APPCA veut pouvoir présenter au ministre que la capacité des chambres d'agriculture de mobiliser des services d'études, de mettre en œuvre des protocoles d'étude très complexes, assurés par des structures dont la pérennité se joue précisément dans ces années 1960 ». Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2010, p. 689.

768 « Il apparaît ainsi que loin d'être archaïque, la politique agricole de la IV^e République a préparé la politique de modernisation plus sélective de la V^e République. Dès les années 1954-1962, le montant élevé des dépenses d'investissement s'est accompagné d'une croissance des dépenses sociales et des dépenses de soutien des marchés. Ces dernières apparaissent ainsi intimement liées à toutes les mesures d'aide à l'équipement et, après 1962, à la

La place de la vulgarisation dans les lois d'orientation de 1960 et 1962 reste relativement indéfinie – certainement du fait que les décrets de 1959⁷⁶⁹ aient fixé un premier cadre – mais elle n'en est pas moins un point stratégique dans la perspective « *d'orienter et d'encourager les productions les plus conformes aux possibilités de chaque région* »⁷⁷⁰. Durant la décennie suivante, le recours à des intermédiaires chargés d'adapter les agriculteurs et leurs moyens de production aux nouvelles exigences reconnues dans la loi se développe dans différents domaines. L'enseignement agricole est restructuré par la loi de 1960 afin d'assurer une véritable formation professionnelle aux futurs agriculteurs⁷⁷¹. Sur un autre plan, la vulgarisation promotionnelle des produits des industries liées à l'agriculture précède la multiplication des initiatives menées par les grandes coopératives, dont l'essor est favorisé par les nouvelles dispositions législatives⁷⁷². Enfin, les Chambres d'agriculture multiplient les embauches afin de mettre des techniciens à disposition des différents groupements professionnels qui se constituent. Les conseillers agricoles, dont le métier se démarque à la fois de la fonction d'enseignant et de celle d'agent technico-commercial, sont de fait concentrés dans les institutions consulaires où les responsables agricoles leur laissent une grande liberté de manœuvre, à condition qu'ils renouvellent sans cesse les preuves de leur dévouement à la cause des exploitations familiales agricoles.

Après avoir obtenu une première reconnaissance officielle de leurs actions – et de leur style basé sur la recherche d'une compréhension pratique des structures économiques et sociales du monde agricole et l'introduction d'un recul critique sur les pratiques des agriculteurs – lors des décrets de 1959, les conseillers tentent de se constituer en groupe professionnel autonome, ce qui implique nécessairement qu'ils prennent leurs distances vis-à-vis de leurs employeurs. Ce mouvement est d'autant plus difficile que les conseillers se sont appuyés sur les responsables agricoles locaux et départementaux pour conquérir une forme d'autonomie vis-à-vis des prétentions hégémoniques de l'administration sur la vulgarisation. Ce faisant, ils ont renoncé à revendiquer

politique des structures. » Alphandéry, P., « Les concours financiers de l'État à l'agriculture française de 1945 à 1984 », in *Économie rurale*, n°184-186, 1988, p. 141.

769 L'expression « les décrets de 1959 » permet d'englober le décret du 11 avril sur l'organisation de la vulgarisation, et les décrets du 23 octobre fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation, ainsi que les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles. Voir les reproductions de ces textes réglementaires en annexe.

770 Loi n° 62-933 du 8 août 1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole, article 2.

771 Boulet, M., « La loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles », in *La formation des acteurs de l'agriculture. Continuités et ruptures, 1945-1985*, p. 65-74.

772 Dans le domaine de la coopération agricole, le département de l'Isère apparaît nettement en avance sur celui de la Savoie avec la constitution au début des années 1960 de grandes coopératives laitière (Dauphilait) ou avicole (Dauphinoeuf) en plus des anciennes coopératives céréalières. Les responsables de ces coopératives sont souvent également des responsables syndicaux. Voir Martin, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacroix, Université Grenoble 2, 1982, 337 p.

collectivement leur condition de salarié pour privilégier la recherche individuelle de la reconnaissance de l'utilité de leur action. Durant les années 1960, le processus de professionnalisation des conseillers agricoles est constamment tiraillé entre ces deux injonctions : conserver une relation privilégiée avec les agriculteurs sur la base d'un sentiment de solidarité et d'un dévouement sans faille et/ou obtenir une reconnaissance officielle de leur travail et des droits qui vont avec. Les conseillers agricoles sont tenus de cheminer sur cette ligne de crête afin de ne pas renoncer aux postulats sur lesquels repose l'invention de leur métier.

Que faut-il entendre exactement par processus de professionnalisation ? La question des professions a fait l'objet de nombreux travaux sociologiques, américains en particulier, récemment actualisés en France⁷⁷³. A partir de l'étude de la profession des architectes, Florent Champy a ainsi élaboré une « nouvelle théorie sociologique des professions » afin de dépasser la triple opposition paradigmatique, théorique et empirique entre une sociologie fonctionnaliste et une sociologie interactionniste des professions⁷⁷⁴. Sur le plan de la théorie, il relève trois principaux points d'achoppements : la spécificité des professions par rapport à l'ensemble des métiers, l'unité interne de chaque profession, la genèse des protections accordées aux professions. Alors que le fonctionnalisme introduit une opposition binaire entre métier et profession, suivant ainsi l'acception anglaise du mot « profession » pour réserver l'emploi de ce terme à des métiers caractérisés par un haut niveau de formation, l'interactionnisme rejette toute distinction de nature entre le travail dans les activités considérées comme des professions et dans les autres métiers. De même, alors que l'unité est constitutive des professions pour les fonctionnalistes, les interactionnistes mettent au contraire en avant la nature précaire et illusoire de ces constructions, et la fragmentation irréductible des professions. Enfin, le fonctionnalisme fait des protections accordées aux professions la conséquence nécessaire de leur activité réclamant que leur autonomie soit garantie pour être efficace, quand l'interactionnisme ne voit dans ces mêmes protections que le produit contingent de luttes.

Plutôt que de chercher à concilier les deux modèles d'interprétation concurrents en dépit de leurs profondes divergences, le sociologue propose de leur substituer « *une théorie des luttes pour l'imposition de conceptions légitimes de la réalité, sous la contrainte d'un cadre normatif stable qui fait que ces conceptions peuvent être soumises à des épreuves de pertinence* »⁷⁷⁵. Il établit une

773 Pour une utile mise en perspective du renouvellement récent de la sociologie des professions en France, voir Vézinat, N., « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa (2009) et Florent Champy (2009) », in *Sociologie*, n°3, vol. 1, 2010, p. 413-420

774 Voir Champy, F., *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, 2011, p. 1-22 et p. 145-166.

775 *Ibid.*, p. 16.

typologie qui l'amène à distinguer entre quatre grandes catégories d'activités professionnelles : les métiers innombrables qui n'ont pas le statut de professions ; les métiers qui ne sont pas des professions mais qui sont parvenus à fermer leurs marchés dans le cadre d'accords avec l'État et leurs employeurs après avoir établi un rapport de forces (exemple : les dockers) ; les professions assermentées, protégées par l'État car leurs actes ont force de loi (exemple : les notaires) ; les « professions à pratique prudentielle » qui sont parvenues à convaincre que des protections étaient nécessaires pour qu'elles apportent des solutions pertinentes aux cas auxquels elles sont confrontées (exemple : les médecins). Les membres de ces dernières, au rang desquels on retrouve les architectes qu'il étudie, ne peuvent pas se contenter d'appliquer des savoirs scientifiques, même s'ils ont la maîtrise de tels savoirs. Ils doivent prendre le risque de faire des paris face à l'incertitude de leurs activités, les professionnels devant être capables de hiérarchiser les objectifs de leurs actions avec discernement.

Quelles nouvelles perspectives offre ce détour pour comprendre l'histoire des conseillers agricoles ? La transposition de l'analyse est délicate à réaliser car il ne s'agit pas de décrire le fonctionnement d'une « profession établie »⁷⁷⁶, déjà reconnue et réclamant un haut niveau de qualification, mais plutôt de prendre au sérieux les implications de la définition du métier élaborée dans les années 1950 selon laquelle le conseiller ne peut se contenter d'appliquer des procédures techniques pré-élaborées, à l'inverse du simple démonstrateur, et doit au contraire faire la preuve de ses capacités d'adaptation face à la situation singulière de chaque exploitation familiale. Il s'agit alors de reprendre les problèmes de la spécificité des conseillers agricoles par rapport aux autres catégories d'intermédiaires de la vulgarisation, de leur unité professionnelle, et de la protection qu'ils recherchent, pour les analyser comme un enjeu de luttes entre les acteurs de la modernisation agricole, qui se déroulent à l'intérieur du « cadre normatif relativement stable » produit de l'invention des situations et de la délibération sur les fins de l'action, qui est aussi une composante essentielle de l'activité des premiers conseillers agricoles durant les années 1950. La professionnalisation des conseillers agricoles apparaît dès lors comme un processus visant à faire reconnaître la spécificité de leurs valeurs associées à leur style de vulgarisation, l'unité de leurs pratiques par-delà la diversité de leurs statuts, et l'obtention de protections garantissant leur autonomie de réflexion pour faire face à la multiplicité des situations qu'ils rencontrent. Tout le problème de ces intermédiaires de la modernisation est alors d'assurer la stabilité d'un cadre normatif agencé selon leurs propres valeurs, qui sont initialement les mêmes que celles de leurs

⁷⁷⁶ On emprunte ce terme de « profession établie » à Jean-Michel Chapoulie qui le réserve aux « métiers qui ont développé un ensemble de caractéristiques spécifiques, monopoles d'exercice de certaines fonctions, contrôle des praticiens par leurs pairs, etc. » Voir Chapoulie, J.-M., « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », in *Revue française de sociologie*, n° 14-1, 1973, p. 89.

employeurs ainsi que celles des « usagers » de leurs conseils. Dans cette optique, les moindres divergences entre les différentes parties deviennent des obstacles à la professionnalisation des conseillers agricoles.

Pour autant, ce processus n'est pas univoque. Si la professionnalisation correspond au « processus selon lequel un corps de métier tend à s'organiser sur le modèle des professions établies »⁷⁷⁷, cela ne signifie pas pour autant que ce soit le devenir logique, ou socio-logique, de toutes les activités professionnelles, sous peine de naturaliser ce qui relève en fait de la fascination des classes moyennes pour les professions établies⁷⁷⁸. Le second processus qui prend en compte le besoin de reconnaissance et de protection des conseillers agricoles au début des années 1960 est basé sur la revendication globale d'un alignement de leurs conditions de travail sur celles de l'ensemble des salariés français. Cette dynamique n'est pas ontologiquement inférieure à celle qui tend à faire des conseillers un corps de consultants reconnus. Elle doit être considérée comme une seconde possibilité, moins tournée vers l'ascension sociale que vers la consolidation d'une position. Cette alternative renvoie au clivage latent interne à la population des conseillers agricoles, entre les ingénieurs en attente de promotion professionnelle et les techniciens, souvent fils de petits exploitants, issus de la « promotion sociale ». Afin de respecter cette ambivalence socialement et historiquement constituée, il est nécessaire d'examiner l'ensemble des efforts accomplis en faveur de la constitution d'un groupe autonome de conseillers agricoles, que ce soit dans la perspective qu'ils deviennent des professionnels à pratique prudentielle, des salariés dont le statut soit garanti, ou peut-être justement ni l'un ni l'autre car cela risquerait de mettre en péril leur lien spécifique avec les agriculteurs.

La quête d'autonomie des conseillers gagne à entretenir une certaine indétermination quant à ses motifs et ses objectifs. Si « la constitution d'un monopole sur une sphère d'activité, qui dépend des autorités légitimes et des classes dominantes, exige des justifications qui tendent à emprunter des formes idéologiques propres à ces classes »⁷⁷⁹, la monopolisation de la vulgarisation par les conseillers oblige ces derniers à s'aligner sur les « formes idéologiques » propres à leurs employeurs, responsables agricoles locaux, départementaux, voire nationaux. L'indétermination du statut des agriculteurs, enjeu de lutte notamment pour la fraction moderniste du monde agricole qui oppose le métier d'agriculteur à l'état de paysan, rejaillit sur le métier de conseiller⁷⁸⁰. En devenant des consultants indépendants ou des salariés protégés, les conseillers rompraient le charme par

777 *Ibid.*

778 *Ibid.*, p. 95.

779 *Ibid.*, p. 96.

780 Rémy, J., « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », in *Sociologie du travail* n° 4, 1987, p. 415-441.

lequel ils s'imposent comme les interlocuteurs privilégiés des petits et moyens agriculteurs qui s'engagent dans la modernisation. C'est l'indétermination même de ce qu'être agriculteur veut dire qui justifie leur intervention spécifique en tant que conseillers, et non en tant qu'ingénieurs, techniciens, démonstrateurs, ou enseignants.

Si l'agriculture n'est pas une activité comme les autres, conception qui est le produit d'une différenciation avec le monde du travail global historiquement et socialement construite, agriculteurs et conseillers ne peuvent entretenir des rapports sur le mode du patron et de l'ingénieur ou du patron et du technicien, en dépit des efforts des grands exploitants pour valoriser le modèle de l'entreprise agricole. Il leur faut inventer leur propre *modus operandi* dont les décrets de 1959 constituent une première formalisation. En instituant le monopole des conseillers sur les activités de conseil aux exploitations agricoles familiales, ces décrets entérinent la distinction entre ce domaine de connaissance et l'enseignement ou la démonstration commerciale. Alors que les chapitres précédents décrivaient les conditions de la monopolisation de ce domaine de connaissance, cette seconde partie examine les conditions de la formation d'un corps de spécialistes, les conseillers, et les conséquences de l'émergence de ce nouveau groupe professionnel sur la signification même de la vulgarisation du progrès technique à destination des exploitations familiales agricoles, requalifiée en développement agricole après 1966⁷⁸¹. Il s'agit d'examiner ce que la professionnalisation des agriculteurs doit à la professionnalisation des conseillers agricoles, et réciproquement.

Porter alors l'attention sur les « situations de marché » des services produits par les conseillers permet de ne pas occulter le fait que si les agriculteurs sont les utilisateurs directs de ces services *via* les groupements techniques, ils ne les financent pas pour autant directement, si ce n'est par une contribution annuelle symbolique. Les organisations professionnelles agricoles, et les Chambres d'agriculture en particulier, jouent le rôle d'intermédiaire, ce que confirme le décret du 4 octobre 1966 sur le développement agricole qui marque le retrait complet de l'administration des activités de vulgarisation, en endossant progressivement le rôle d'employeur légitime des conseillers agricoles. L'organisation des Services d'Utilité Agricole à l'intérieur des Chambres permet aux conseillers de s'affirmer en tant que salariés sans altérer leur relation aux agriculteurs des groupements qu'ils encadrent. Mais les administrateurs des Chambres peuvent également jouer de leur qualité d'agriculteurs représentants des utilisateurs des services des conseillers pour limiter les

781 Sur le travail opéré par le corps des juristes pour constituer un champ juridique relativement autonome, « lieu d'une concurrence pour le droit de dire le droit », et sur le rôle fondamental de ce corps dans la construction de l'État moderne, voir Bourdieu, P., « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 64, décembre 1986, p. 3-19 ; « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118 juin 1997 p. 55-68. Ce questionnement est également au cœur des cours au Collège de France récemment publiés. Bourdieu, P., *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil/Raisons d'agir, 2011, 656 p.

revendications de ces derniers à une plus grande autonomie.

Au début des années 1960, à l'intérieur des SUA, mais aussi dans les premiers centres de formation et les premiers syndicats spécialisés, les conseillers agricoles tentent de s'émanciper de la tutelle de leurs employeurs sans pour autant rompre le lien qui les unit au monde agricole (chapitre 4). En proposant un cadre à leur action, la doctrine du développement telle qu'elle est introduite dans les textes législatifs à partir de 1966 constitue une opportunité pour les techniciens des Chambres d'agriculture de rendre leur action plus visible. Souvent présenté comme un tournant dans l'histoire de la modernisation agricole⁷⁸², le « développement » prolonge un processus de professionnalisation des conseillers agricoles déjà entamé et, paradoxalement, en radicalise la contradiction interne. L'accord tacite qui prévaut entre les conseillers et leurs employeurs, chacun défendant l'autonomie de l'autre vis-à-vis de l'État pour surinvestir la vulgarisation d'une signification plus haute, le « Développement » de « l'Homme », pour reprendre la terminologie des organisations professionnelles agricoles, est menacé à partir du moment où il se doit d'être réglé de manière explicite (chapitre 5). Intégrées dans le cadre réglementaire de la politique de développement agricole, les initiatives tournées vers la modernisation des exploitations familiales agricoles perdent en spontanéité ce que les conseillers agricoles gagnent en sécurité quant à leurs conditions d'emploi. Cette tension croissante jusqu'au début des années 1970 double celle qui traverse les organisations professionnelles agricoles confrontées à la brutalité de la sélection économique des agriculteurs. Sommés de s'adapter sans cesse à des situations instables, conseillers et conseillères agricoles – les premières sont embauchées au début des années 1960 – développent des ressources individuelles et collectives, empruntant au registre de la ruse ou bénéficiant du perfectionnement de leurs méthodes de travail, pour affirmer l'unité de leurs manières de faire et la communauté de leurs valeurs avec celles des exploitants familiaux, bien que leurs pratiques divergentes soumettent leur groupe professionnel, et celui des agriculteurs, à de puissantes forces centrifuges (chapitre 6).

782 Alors que la thèse de Bruno Lémery évoque simplement le transfert de compétence de l'État vers les organisations professionnelles agricoles réalisé par la réforme du développement agricole, l'étude de Jean-François de Caffarelli montre que cette évolution inaugure paradoxalement une période d'incertitudes concernant l'avenir de l'agriculture. Pour Marianne Cerf et Daniel Lenoir, « le décret de 1966 n'est pas seulement l'aboutissement d'une époque, [mais qu'] il en marque également l'apogée ». Il n'apporte qu'un répit de courte durée avant des crises politiques à répétition. Caffarelli (de), J.-F., *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1978, 47 p. ; Cerf, M., Lenoir, M., *Le développement agricole*, Paris, PUF, 1987, 126 p., Lémery, B., *Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture. Essai sur les processus de « rationalisation »*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Lyon 2, janvier 1981, 328 p.

Chapitre 4 : Une prudente émancipation : la formation d'un nouveau groupe professionnel (1959-1966)

Les décrets de 1959 organisant la vulgarisation agricole constituent davantage un point de départ qu'un aboutissement dans l'histoire des conseillers agricoles. La reconnaissance de la spécificité du métier de conseiller ouvre la voie à la formation d'un nouveau groupe professionnel. L'institution du groupe, processus supposant un travail d'homogénéisation à l'intérieur du groupe et de différenciation vis-à-vis de l'extérieur, repose sur la création d'une série d'institutions, au sens de structures politiques et sociales relativement stables auxquels appartiennent selon différents régimes tout ou partie des conseillers agricoles. Ces institutions constituent un cadre professionnel en définissant, de manière plus ou moins souple, les critères permettant de juger de l'adéquation de la pratique instituante d'un conseiller avec les standards désormais institués de son métier ⁷⁸³. Elles permettent aux individus de se reconnaître en tant que membre d'un groupe du fait qu'ils partagent les mêmes conditions de travail, les mêmes méthodes et les mêmes revendications collectives. De ce fait, la question de l'autonomie du groupe professionnel est suspendue à la maîtrise du fonctionnement des institutions qui le fondent en tant que tel. Dans le cas des conseillers agricoles, la difficulté principale qu'ils rencontrent est de s'affranchir de la tutelle morale des agriculteurs qui les emploient afin d'affirmer leur propre existence collective, sans pour autant remettre en cause le fait qu'ils partagent une même économie morale de la modernisation ⁷⁸⁴. Ce faisant, ils affrontent les questions cruciales de leur spécificité par rapport aux autres intermédiaires de la modernisation agricole, de leur unité en tant que groupe, et des protections qui leur sont nécessaires pour garantir leur autonomie de réflexion.

Tout d'abord, les conseillers agricoles n'exercent pas leur métier de manière indépendante : les décrets de 1959 prévoient que leur embauche est placée sous la responsabilité des groupements locaux d'agriculteurs. Sur ce plan, la position du conseiller est donc ambivalente puisqu'il est à la fois le subordonné des membres du groupement sur un secteur délimité, et la personne ressource chargée de suivre ces mêmes agriculteurs au plus près, en orientant leurs pratiques suivant les nouvelles méthodes visant l'intensification de la production. La reconnaissance officielle accordée à

783 Cette distinction entre institutions instituantes et institutions instituées, déjà utilisée dans la première partie de thèse, est empruntée à Cornélius Castoriadis. Voir notamment Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, p. 536. Dans une perspective proche, bien que les concepts employés soient entièrement différents, voir Bourdieu, P., « Le mort saisit le vif », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 32-33, avril/juin 1980. Paternalisme et maternage, p. 3-14.

784 Voir le chapitre précédent.

sa position n'est pas en conformité avec le prestige que lui confère sa fonction, ce qui autorise de multiples arrangements en fonction du rapport de force établi entre le conseiller et son ou ses groupements. Le jeu se complexifie encore du fait que dès le début des années 1960, le principe de l'autonomie des groupements, produit du compromis entre les organisations professionnelles agricoles et les services de l'État et condition du retrait de la vulgarisation de terrain aux seconds, n'est jamais réellement respecté, hormis pour une partie des CETA. Pour des raisons pratiques, la gestion d'un salarié suppose une logistique que les groupements locaux ne sont pas en mesure de fournir, et politiques, la prise en main de cette gestion est un enjeu stratégique pour les organisations professionnelles puisqu'elle permet de s'assurer une relative maîtrise des orientations de la vulgarisation ainsi que de se positionner en interlocuteur privilégié de l'État et en principal bénéficiaire des financements publics destinés à la vulgarisation. Malgré les ambitions de la FNSEA, les Chambres d'agriculture tirent parti de leur expérience en la matière, acquise de haute lutte durant les années 1950, pour s'imposer comme le principal employeur des conseillers agricoles. Les Services techniques des Chambres deviennent une institution fondamentale de leur groupe professionnel naissant.

Ensuite, alors que les premiers conseillers étaient envoyés sur le terrain avec la mission de développer l'usage d'un certain nombre de techniques nouvelles mais sans réel cadre méthodologique, l'intégration massive des nouveaux entrants embauchés au début des années 1960 dans un groupe professionnel cohérent nécessite un minimum de formalisation des techniques du conseil elles-mêmes. C'est le rôle imparti aux centres de formation des conseillers agricoles : codifier les bonnes méthodes pour les enseigner aux nouveaux conseillers et à ceux qui sont déjà en poste sous la forme de stages de perfectionnement. Une des caractéristiques distinctives du métier de conseiller est d'ailleurs d'être en perpétuel renouvellement sur le plan méthodologique. Les centres de formation, créés en-dehors de l'État, mais aussi en lisière des principales organisations professionnelles agricoles, sont des lieux d'expérimentation dans lesquels la signification même du métier de conseiller est au centre de l'attention. Dans ces institutions, l'autonomie du groupe professionnel des conseillers est à la fois un questionnement théorique et un effet pratique de la réunion dans un même endroit de conseillers et de conseillères venus de tous les départements. La formation est un moment de confrontation des expériences antérieures des uns et des autres, la possibilité ouverte pour chacun de se reconnaître dans une identité commune.

Enfin, la combinaison de l'instabilité des conditions de travail des conseillers et de leur attachement au métier est à la source d'une syndicalisation précoce et soutenue. La structuration d'un syndicalisme spécifique de conseillers agricoles suit les clivages internes de leur groupe

naissant. A la diversité initiale des statuts, des niveaux de qualification, et des fonctions dans les années 1950, répond la création de multiples organismes de défense des intérêts de leurs membres. Mais à partir du début des années 1960, tous privilégient la recherche d'une unité syndicale nationale autour de la défense du métier de conseiller agricole, ce qui ne va pas sans dissensions et affirmations de conceptions divergentes. La création de l'Union nationale des associations de techniciens et de conseillers agricoles (UNATCA) institutionnalise cette dynamique politique. Cette alliance joue un rôle considérable dans la formation du nouveau groupe professionnel, notamment en procédant à un travail d'identification de ses membres ainsi qu'en contribuant à la mise en forme d'une définition unitaire du métier, nécessaire du fait du recrutement très large des adhérents. Les congrès syndicaux nationaux sont l'occasion pour les conseillers de faire valoir leur cohésion tout en réaffirmant leur dévouement à l'économie morale de la modernisation du monde agricole.

Au début des années 1960, quatre séries d'institutions permettent aux conseillers agricoles de s'affirmer comme un groupe professionnel émergent : les groupements techniques au sein desquels ils travaillent, les services techniques des Chambres d'agriculture qui les emploient, les centres de formation qui garantissent leur compétence, les syndicats qui défendent leurs intérêts. Mais il ne s'agit pas pour autant d'une émancipation pure et simple des responsables agricoles avec lesquels ils ont partie liée du fait même des conditions de l'invention de leur métier. Les responsables des groupements locaux sont les premiers usagers des services des conseillers mais en tant que responsables au niveau départemental, c'est devant eux que les conseillers sont obligés de rendre des comptes en présentant régulièrement des bilans de leurs activités. Cette relation complexe incite les conseillers à une grande prudence, préférant le plus souvent les arrangements contingents aux réglementations générales. Les responsables des organisations professionnelles agricoles jouent également un rôle crucial dans la mise en œuvre des premiers centres de formation, sur le plan de l'organisation comme sur celui de la définition des contenus d'enseignement. Et même dans les syndicats, la césure entre employeurs et employés n'est pas nette : délégués syndicaux et représentants des employeurs se focalisent d'abord sur la bonne marche de la vulgarisation, avant même d'imposer chacun leurs revendications spécifiques. L'indépendance des conseillers agricoles est un horizon qui doit rester lointain pour ne pas entraver la marche vers une plus grande autonomie du groupe professionnel.

1. Les nouveaux cadres de la vulgarisation : cohésion départementale et autonomie locale

Sur le plan national, l'augmentation du nombre de conseillers embauchés par les Chambres d'agriculture est considérable puisqu'il passe de deux cents vingt-deux en 1959-1960 à au moins mille cent trente-huit en 1964⁷⁸⁵. Cette croissance spectaculaire est rendue possible par l'augmentation des ressources des Chambres par la captation des crédits du FNPA d'une part, et d'autre part par le dé plafonnement de la contribution additionnelle à l'impôt sur les propriétés non bâties. Sur le plan national, la multiplication des groupements techniques agricoles donne lieu à des affrontements entre les différents organismes en concurrence pour assurer leur coordination. La FNSEA crée les Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA), regroupés dans la Fédération Nationale des Groupements de Vulgarisation et de Productivité Agricole (FNGVPA), pour ne pas laisser la FNCETA ou l'APPCA la supplanter dans le contact régulier avec les agriculteurs, base même de sa légitimité, et dans le bénéfice des crédits de la vulgarisation⁷⁸⁶. L'APPCA parvient à endosser ce rôle du coordinateur en créant une commission professionnelle de la vulgarisation en juin 1960, puis en faisant reconnaître son rôle médiateur entre l'État et les revendications des agriculteurs portées par le syndicat⁷⁸⁷.

Les Chambres d'agriculture s'organisent afin d'être les organismes officiellement chargés de mettre des « conseillers techniques agricoles » à disposition des différents groupements techniques⁷⁸⁸. Sous cette appellation, on retrouve aussi bien des conseillers agricoles polyvalents travaillant avec les groupes d'action technique cantonaux, des conseillers de gestion en liaison avec un centre de comptabilité, des techniciens spécialisés, des techniciens de CETA. Une grande autonomie est laissée à chaque groupement puisque « *le conseiller technique agricole est responsable de son emploi du temps devant la président de son groupe* »⁷⁸⁹. Au sein de la Chambre d'agriculture, un comité d'action technique doit suivre la marche financière et technique du groupe

785 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire, op. cit.*, p. 761. Selon l'auteur, la géographie de la répartition nationale de ces conseillers indique qu'ils sont plus nombreux dans l'Ouest de la France, selon un arc qui irait de la Bretagne aux Pyrénées-Atlantiques. La faible densité observée dans certaines régions pourrait correspondre à des endroits où les DSA sont restées présentes sur le terrain, le syndicalisme y étant moins actif.

786 Brives, H., « La Voie française : Entre État et profession, l'institution du conseil agricole », in *Conseiller en agriculture*, Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., (dir.), Dijon, Educagri, 2006, p. 25. La FNGPA, le CNCA ou même le CNJA, ne sont pas des rivaux pour la FNSEA, l'APPCA et la FNCETA car ils n'ont pas de prétention hégémoniques sur la modernisation du monde agricole.

787 Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire, op. cit.*, p. 764. Les Chambres n'étaient pas seulement les mieux positionnées structurellement dans le champ des organisations en lutte pour le contrôle de la vulgarisation agricole, l'APPCA a mené une politique active afin de conquérir cette position.

788 APPCA, « Le statut de la vulgarisation agricole », in *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 203, 1^{er} septembre 1960, p. 5-9.

789 *Ibid.*, p. 7.

par le biais de rapports mensuels adressés par les présidents du groupement au président de la Chambre d'agriculture, par la réunion hebdomadaire des représentants des groupements utilisateurs, et par des visites effectuées par le Chef du Service technique chez les présidents de groupe. Dans la pratique, il semble que les formes de contrôle soient plus souples et informelles, ce qui ne signifie pas qu'elles soient inopérantes pour autant. Ces allers et retours entre groupes locaux et Chambre départementale constituent le quotidien des conseillers agricoles, non seulement sur le plan symbolique et juridique du fait de leurs conditions d'embauche, mais aussi sur le plan physique et matériel du fait de leurs conditions de travail.

1.1. Les Services techniques des Chambres d'agriculture : une communauté de contraintes pour l'exercice du métier de conseiller

1.1.1. Les constructions parallèles des Services techniques des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie

Le décret du 11 avril 1959 charge les comités départementaux de vulgarisation agricole de coordonner les initiatives des différents groupements. Ces comités établissent des programmes annuels afin de répartir les crédits du Fonds National de Progrès Agricole (FNPA). L'examen des travaux des comités de de l'Isère et de la Savoie permet de mesurer la diversité des activités prévues et d'apprécier la concurrence entre les organismes qui entendent bénéficier de ces financements. En Savoie, le comité est présidé par Lucien Biset, également président de la Chambre d'agriculture⁷⁹⁰. Il insiste pour distinguer entre recherche appliquée d'un côté et vulgarisation proprement dite de l'autre, en souhaitant laisser la première aux organismes nationaux et régionaux pour éviter la multiplication des demandes au FNPA. La vulgarisation suscite des attentes importantes auxquelles le comité ne peut répondre entièrement : pour 1960, il accorde un peu plus de cent soixante mille nouveaux francs de subventions, alors que la somme des montants des demandes reçues dépasse les quatre cents mille nouveaux francs⁷⁹¹. Dans ce département de petites exploitations familiales, en production laitière le plus souvent, le programme se donne pour principal objectif de « *freiner l'exode des jeunes ruraux en donnant à chaque exploitant un niveau de vie convenable* »⁷⁹². Le

790 AJR-INRA, 1JR5, Chambre d'agriculture de la Savoie, *Copie des travaux du Comité départemental de vulgarisation adressée à l'APPCA*, 26 novembre 1959.

791 *Ibid.*

792 Sur les vingt mille exploitations que compte le département en 1959, 80% mesurent moins de dix hectares.

comité prévoit des interventions ajustées aux conditions rencontrées dans les onze régions naturelles agricoles répertoriées du département, sur le plan physique mais aussi humain, afin de tenir compte des variations de « *la valeur professionnelle des exploitants* »⁷⁹³. Afin de réaliser des actions techniques répondant à ces recommandations territorialisées, les 5/8e du montant total de l'enveloppe sont attribués à la Chambre d'agriculture, le reste étant réparti entre les Fédérations spécialisées, le CDJA, les cinq CETA, ainsi que différents organismes spécifiques⁷⁹⁴. La Chambre d'agriculture, qui emploie déjà les conseillers qu'elle laisse à disposition des CETA, se trouve confirmée dans ses prérogatives pour embaucher de nouveaux conseillers. En Isère, la répartition est relativement semblable mais la Chambre n'emploie pas directement tous les conseillers, les CETA de la région de Vienne ayant un fonctionnement plus autonome⁷⁹⁵.

L'APPCA entend faire de la Chambre d'agriculture une instance de suivi et de contrôle des actions de vulgarisation, réduisant du même coup les prérogatives accordées à la DSA. Si cette dernière participe au contrôle financier et technique des groupements bénéficiant de subventions sur les fonds publics, la Chambre est elle, « *directement liée par contrat avec le conseiller technique agricole* », prenant en charge une partie de sa formation et la liaison des conseillers techniques agricoles entre eux⁷⁹⁶. Il devient dès lors nécessaire pour chaque Chambre de structurer un véritable Service technique. En 1960, le Service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie comprend neuf employés, aux attributions diverses, et un directeur, qui est aussi directeur de la Chambre⁷⁹⁷. Sept techniciens proprement dits sont attachés à un ou plusieurs groupements techniques, les GVA récemment créés venant s'ajouter aux CETA plus anciens quand ils ne les remplacent pas purement et simplement⁷⁹⁸, un ingénieur consultant réalise des études pour les organisations d'élevage, et une technicienne est chargée de la vulgarisation ménagère agricole sur l'ensemble du département. Cette dernière est une des premières femmes embauchées par une

793 « [La valeur professionnelle des exploitants] est plus élevée dans les régions basses parce qu'il a été plus facile d'y implanter des établissements de formation professionnelle et aussi parce que l'introduction de cultures spéciales a obligé l'agriculteur non seulement à acquérir des connaissances nouvelles, mais aussi à se tenir continuellement au courant des progrès techniques. » Les onze régions naturelles indiquées sont les suivantes : Chautagne, Albanais, Quatre Cantons, Cluse de Chambéry, Chartreuse, Combe de Savoie, Val d'Arly, Beaufortain, Tarentaise, Maurienne, Bauges. *Ibid.*

794 Le financement des deux Foyers de Progrès agricole (La Motte-Servolex et Albertville) du département est pris sur un autre budget, qui correspond vraisemblablement à celui de l'enseignement professionnel.

795 AD38, 4984W21, Travaux du Comité départemental de vulgarisation, novembre 1959. Le département de l'Isère compte également quatre Foyers de Progrès agricole qui deviennent progressivement des antennes locales des DSA, chargés notamment des études statistiques, plus que de véritables groupements de vulgarisation.

796 APPCA, « Le statut de la vulgarisation agricole », *op. cit.*, p. 8.

797 ACA 73, *Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 novembre 1960.*

798 Le CETA d'Albertville devient un GVA quand les CETA de l'Avant-pays savoyard gardent eux leur forme initiale. On compte six GVA pour cinq techniciens : Albanais (M. Damian), Vallée du Guiers (M. Pointet), Échelles et Bauges (M. Maniglier), Albertville (M. Boiton), Val d'Arly-Beaufortain (M. Deslandes). L'implantation des groupements reste relativement inégale, un vaste territoire comme la vallée de la Maurienne n'étant pas couvert directement. Les exploitations de plaine sont plus organisées que celles des territoires de montagne, malgré les efforts de la Chambre pour compenser ce déséquilibre. *Ibid.*

Chambre d'agriculture en tant que technicienne en France, ce qui indique l'extension du domaine que l'institution entend couvrir⁷⁹⁹. S'appuyant essentiellement sur les responsables locales de la JACF, elle parvient à structurer cinq groupements féminins dès le premier hiver, dont la géographie recoupe celle des secteurs actifs de la vulgarisation technique masculine⁸⁰⁰.

Au même moment en Isère, onze GVA réunissent chacun en moyenne une cinquantaine d'adhérents, contre près d'une centaine en moyenne en Savoie⁸⁰¹. Mais chaque technicien a souvent la charge de deux GVA. Cinq techniciens de terrain sont salariés de la Chambre d'agriculture, les responsables estimant qu'il en manque deux supplémentaires afin de répondre aux demandes des agriculteurs⁸⁰². Le directeur du Service technique, M. Perrard, occupe une fonction distincte de celle du directeur de la Chambre d'agriculture. Le Centre de gestion départemental comprend lui sept sections locales, et emploie un technicien pour suivre les quelques deux cents adhérents, la création d'une nouvelle section justifiant là aussi une nouvelle embauche. Son fonctionnement est partiellement indépendant de celui du Service technique proprement dit. Dans ce département, les actions techniques sont moins centralisées qu'en Savoie : les Foyers de Progrès de la DSA sont plus actifs et peuvent entrer temporairement en concurrence avec les GVA ; les CETA, notamment dans la région de Vienne continuent de fonctionner de manière relativement autonome ; la Maison de l'Élevage située à Bourgoin-Jallieu mène des actions de recherche appliquée à l'échelle de plusieurs départements ; la Fédération départementale des associations de familles rurales entreprend un travail de vulgarisation auprès des agricultrices, souvent en collaboration avec les équipes féminines de cercles des Jeunes⁸⁰³. La Commission technique, transversale à la Chambre d'agriculture et à la FDSEA de l'Isère, assure la coordination de l'ensemble en décidant du partage des ressources financières collectées au niveau de la Chambre d'agriculture. Elle cherche à employer un personnel homogène, et souligne d'ailleurs « *la nécessité d'aboutir sur la plan national à un statut du Conseiller agricole* »⁸⁰⁴.

Durant les cinq années suivantes, l'évolution du Service technique de la Chambre d'agriculture de l'Isère est marquée par un double mouvement : l'extension de la formule des GVA en lien avec le Centre de gestion, et le resserrement de sa mission autour de l'action technique en

799 Voir le chapitre 6.

800 Les groupements féminins qui établissent des programmes pour l'hiver 1960-1961 sont ceux d'Entremonts, de l'Albanais, de la vallée du Guiers, de Novalaise et du Beaufortain.

801 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 10 mai 1960.

802 Les GVA qui bénéficient du concours d'un technicien sont les suivants : Saint-Laurent-du-Pont et Villard-de-Lans (M. Chauvin), Crémieu et Morestel (M. Valeille), Beaurepaire et Le Grand Lemps (M. Garon), Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (M. Gallin-Martel), La Verpillère (M. Rimaud). Ceux de Voiron, Saint-Symphorien d'Ozon, et Pont-de-Beauvoisin sont dans l'attente de l'affectation d'un technicien. *Ibid.*

803 *Ibid.*

804 *Ibid.*

déléguant les fonctions connexes à des services créés pour l'occasion. D'une part, la croissance des effectifs salariés, continue, va de pair avec l'intégration des différents types de groupement. En 1962, le Service technique embauche sept conseillers agricoles, outre le directeur, et deux conseillers de gestion, tout en apportant son appui aux quatre zones-témoins du département, aux trois Foyers de Progrès Agricole, aux treize CETA, au CETA féminin, ainsi qu'à la Maison de l'élevage⁸⁰⁵. La même année, la Chambre d'agriculture crée de nouveaux services spécialisés chacun dans un domaine distinct : le Service des Cours et marché afin de suivre les évolutions économiques sur le plan national, le Service d'enseignement auquel se rattachent quatre moniteurs et une monitrice travaillant dans les Maisons Familiales Rurales, le Service foncier qui se préoccupe des conséquences des grands aménagements, le Service d'études économiques et sociales chargés d'analyser des évolutions récentes (loi d'orientation agricole de 1960, plan Rueff-Armand, industrialisation de la région de Roussillon). Cette diversification des services proposés aux agriculteurs permet à la Chambre d'agriculture de se présenter comme « une plate-forme où se rencontrent toutes les organisations agricoles du département »⁸⁰⁶.

En parallèle, un accord avec la FDCETA en mai 1962 aboutit à la prise en charge des salaires de deux techniciens de CETA par la Chambre d'agriculture, ce qui amorce une progressive intégration de ces groupements au sein de la Chambre d'agriculture. En novembre 1963, l'Isère compte vingt-deux GVA, et deux zones-témoins. Les onze conseillers salariés de la Chambre couvrent la plus grande partie du département, et s'adressent aux mille deux cents adhérents de leurs groupements⁸⁰⁷. Cette croissance ne concerne pas le seul Service technique puisque quatre nouveaux moniteurs sont embauchés par le Service enseignement, quand trois autres conseillers sont respectivement chargés des questions de coopération, de tourisme, d'orientation scolaire et des problèmes fonciers⁸⁰⁸. L'augmentation des effectifs salariés des Chambres d'agriculture rend visible la distinction entre deux logiques d'action différentes au sein de l'institution : alors que les vulgarisateurs regroupés au sein du Service technique travaillent au contact direct des groupements d'agriculteurs, les consultants employés dans les Services généraux apparaissent davantage comme des instruments spécifiques destinés à l'ensemble du monde agricole, concrétisant les orientations politiques souhaitées par les responsables agricoles du département.

805 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 25 mai 1961. Pour le nombre de groupements techniques hors GVA en Isère à la fin de l'année 1961, voir ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 17 novembre 1961.

806 ACA 38, *Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 25 mai 1961*.

807 Une dizaine de cantons, sur quarante-cinq au total, sont dépourvus de technicien agricole. Il s'agit principalement de cantons à dominante urbaine et industrielle. ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 26 novembre 1963.

808 Il est intéressant de remarquer que le conseiller du Service coopération, est d'abord rattaché au Service technique, avant que son poste ne soit transféré vers les Services généraux.

1.1.2. L'homogénéisation des conditions de travail

Le Service technique est un creuset de l'identité des conseillers agricoles. Leurs employeurs se doivent de justifier ce qui les sépare des autres intermédiaires de la modernisation afin de légitimer leur propre position dans la politique de vulgarisation. A ce sujet, le rapporteur de la Chambre d'agriculture écrit ainsi qu'il est indispensable de « *distinguer le vulgarisateur de l'agent de firme commerciale et de sa propagande en faveur d'une sorte de produit ou de matériel, qui deviendra de façon plus ou moins camouflé de la publicité de marques* »⁸⁰⁹. Ensuite, il s'agit de « *distinguer entre le vulgarisateur d'une organisation professionnelle et l'agent d'un service de l'État* »⁸¹⁰. Cette double distinction du type A/B puis A₁/A₂ inscrit le métier de « vulgarisateur » dans une mission de service des agriculteurs et du monde agricole en-dehors de toute considération extérieure telle que l'intérêt financier ou politique, reconduisant les délimitations fixées au cours des années 1950 pour définir le domaine d'intervention des conseillers. Sur ces bases, l'emprise des Services techniques s'étend. En novembre 1965, les dix-sept conseillers du Service technique de la Chambre d'agriculture de l'Isère couvrent vingt-quatre GVA comprenant au total mille trois cents cinquante adhérents, et cinq sections de gestion permettant de suivre deux cents comptabilités analytiques et deux cents soixante-dix comptabilités simplifiées⁸¹¹. Le Service technique possède son encadrement spécifique : un directeur, un sous-directeur chargé de la gestion et un ingénieur d'études. L'étroitesse des liens entre la vulgarisation technique et le conseil de gestion correspond à une politique délibérée de la Chambre d'agriculture de l'Isère, dont les principaux responsables sont attachés à une vision entrepreneuriale de l'exploitation agricole.

La comparaison avec l'évolution du Service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie est éclairante. Comme en Isère, la croissance des effectifs est spectaculaire puisque de cinq techniciens en 1960, le service passe ensuite à neuf en 1963, puis à treize à la fin de l'année 1965, hors Centre de gestion⁸¹². Le service compte alors deux conseillères chargées des questions

809 *Ibid.*

810 « Le premier est considéré comme « l'ami qui ne s'impose pas », « l'homme à qui l'on peut s'ouvrir », il travaille au milieu d'un groupe, ce qui permet de garder un dialogue constant, un enrichissement mutuel, des plus formateurs qui soient pour les deux parties ; le second a une action conforme à un but d'intérêt général qui peut diverger de celui du milieu ou il agit. » *Ibid.*

811 Leurs attributions se répartissent comme suit : deux temps complets pour la gestion, onze temps complets pour la vulgarisation, deux temps complets consacrés pour moitié à la gestion et pour moitié à la vulgarisation, un spécialiste des productions animales et un spécialiste des productions fruitières. ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 13 novembre 1965.

812 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 20 mai 1963 ; ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1965.

féminines, quatre techniciens spécialisés et sept techniciens attachés à un ou plusieurs groupements techniques (GVA et CETA indistinctement), couvrant la majeure partie du département. Lucien Biset, le président de la Chambre d'agriculture a voulu faire de ce service un exemple sur le plan régional, voire national, justifiant ainsi qu'il absorbe les deux tiers du budget de l'institution⁸¹³. Il met l'accent sur « *l'unité de ce service [...] : unité de direction, unité de conditions d'emploi, unité de rémunération, unité de remboursement de frais, unité de comportement* »⁸¹⁴. Il se défend de l'idée que la Chambre ait pris des responsabilités à la place des groupements et des syndicats, tout en rappelant que son rôle peut être « *d'aiguillonner le syndicalisme agricole si par hasard il s'attardait* ». La Chambre d'agriculture est bien la première institution qui donne une certaine unité professionnelle à l'ensemble des conseillers agricoles qu'elle emploie, quitte à tourner l'esprit des décrets de 1959 qui valorisaient l'autonomie de chaque groupement.

Malgré des moyens limités, la Chambre d'agriculture savoyarde s'attache à développer la vulgarisation, quitte à restreindre l'encadrement et les Services généraux. Ces derniers sont moins développés qu'en Isère même si on compte un conseiller chargé des problèmes fonciers, embauché en commun avec la FDSEA, et un autre chargé de l'orientation professionnelle. Pour répondre aux exigences du Fonds National de Vulgarisation et de Progrès Agricole, un poste de directeur adjoint est créé mais ce dernier partage son temps de travail entre cette fonction et celle de directeur de la FDSEA, le Service technique restant dans les faits sous l'autorité directe du directeur de la Chambre d'agriculture⁸¹⁵. Le Centre départemental de comptabilité-gestion et d'économie rurale fonctionne en relative autonomie, présidé par Joseph Guigue, qui est aussi le président de la FDSEA, et dirigé par Michel May, les deux formant un tandem concurrent à celui composé de Lucien Biset et Gilbert Delaunay, respectivement président et directeur de la Chambre d'agriculture⁸¹⁶. Il est co-financé par la Chambre et la DSA, chaque organisation détachant deux techniciens. Contrairement à l'Isère, le Service économique est bien distinct du Service technique, ce qui témoigne de la configuration politique interne aux organisations agricoles départementales, mais renvoie aussi plus largement à une vision de l'exploitation agricole différente de celle défendue par les responsables agricoles de l'Isère. Bien qu'on compte tout de même trois conseillers de gestion et un ingénieur d'études économiques au sein de la Chambre savoyarde en 1965, la dimension sociale des actions techniques est davantage mise en avant. Dès 1963, une deuxième conseillère est chargée de la vulgarisation agricole féminine, et par ailleurs, les zones de montagne sont l'objet d'une attention particulière, avec trois conseillers à plein temps dès 1962, et la recherche de montages financiers avec les

813 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie des 18 et 19 mai 1961.

814 *Ibid.*

815 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1965.

816 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 novembre 1960.

collectivités territoriales pour subvenir à de nouvelles embauches. La structuration des services des Chambres d'agriculture révèle des positionnements différents quant à la politique de modernisation agricole que chaque institution entend mener. Les petites exploitations de montagne tendent à être marginalisées en Isère par la recherche primordiale de rentabilité, alors qu'elles servent de justification en Savoie pour solliciter de nouveaux financements (que ce soient des subventions ou une autorisation d'augmenter le taux de la taxe perçue sur les propriétés foncières non bâties).

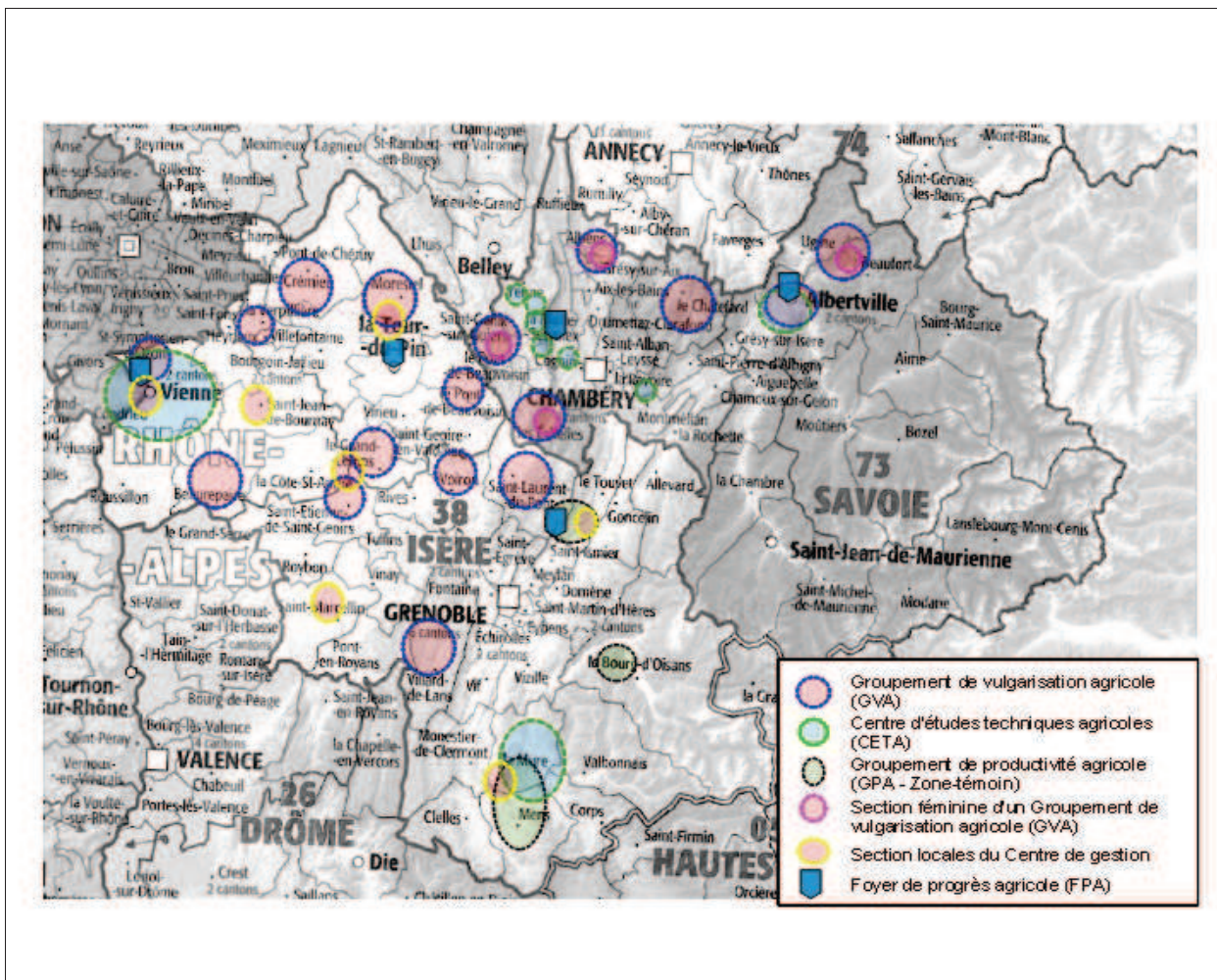


Illustration 14: Cartographie des groupements de vulgarisation en Isère et en Savoie en 1960

La cartographie permet une comparaison rapide entre les deux départements en 1960. Le nombre de groupements techniques agricoles est beaucoup plus important en Isère qu'en Savoie, mais cette différence recouvre une opposition plus fondamentale entre plaine et montagne. En Savoie, les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise sont encore dépourvues de groupements techniques. En Isère, la présence des zones-témoins de l'Oisans et du Trièves compense l'absence d'autres formes de groupements, à l'exception notable du CETA Matheysine-Trièves, mais elles n'ont pas le dynamisme des CETA et des GVA. Une autre opposition, qu'il faut cependant relativiser

car les situations vont évoluer très rapidement en quelques années, concerne l'organisation précoce de sections féminines dans les groupements de vulgarisation en Savoie, alors que l'Isère, se démarque par la création de sections locales du Centre de gestion. Quant aux Foyers de progrès agricole gérés par les DSA, il semble que leur implantation dans des zones déjà urbanisées limite leur rayonnement.

Malgré les écarts entre les politiques des deux départements étudiés, les Chambres d'agriculture apparaissent dans les deux cas comme une institution essentielle pour comprendre la constitution du métier de conseiller agricole en profession. Les conseillers travaillent dans un cadre commun et assez peu contraignant qui, paradoxalement, garantit l'unité de style de la profession. S'ils ne partagent pas toujours les mêmes locaux, la plupart d'entre eux se trouvant trop éloignés de la Chambre d'agriculture et leurs activités les amenant à circuler en permanence, ils se retrouvent régulièrement pour des réunions d'information, et doivent rendre compte de leurs activités hebdomadaires à leur chef de service⁸¹⁷. Le dynamisme des Chambres d'agriculture au début des années 1960, qui met un nombre croissant de conseillers à disposition des GVA comme des CETA ou des fédérations syndicales spécialisées, permet une relative homogénéisation des conditions de travail des conseillers, quel que soit le ou les groupements pour lesquels ils travaillent. C'est au cours de ces années que se renforcent l'unité et la spécificité des conseillers agricoles et ce sont les responsables agricoles eux-mêmes qui le formulent le plus clairement, quand la Chambre d'agriculture de l'Isère affirme la différence de nature entre ses « vulgarisateurs » et les autres intermédiaires de la modernisation, ou quand la Chambre d'agriculture de la Savoie met en avant la profonde « unité » de son Service technique.

L'horizon professionnel des conseillers agricoles, et en particulier la question des protections garantissant leur autonomie de décision, est donc tributaire du contexte départemental et plus précisément, des orientations politiques prises par les responsables agricoles et de leurs rivalités éventuelles. En Isère, le président de la Commission technique, qui est aussi le Secrétaire général de la Chambre d'agriculture, Richard Didier, occupe une place primordiale dans le recrutement et le suivi des conseillers. Ayant mené des actions pionnières en matière de comptabilité et de gestion depuis le milieu des années 1950, il infléchit la vulgarisation en ce sens en multipliant les liens entre les techniciens et le centre de gestion, grâce au soutien des cadres de la Chambre d'agriculture. Cette

817 En Isère, en 1965, les techniciens se sont retrouvés entre eux une demi-journée par mois et ont assisté à trois journées complètes en compagnie des présidents de groupement technique. Les centres de réunion sont délocalisés à La-Tour-du-Pin pour les conseillers des Terres froides, ou à Vienne pour ceux de la Vallée du Rhône. Les sujets abordés sont techniques : le revenu agricole, les poules pondeuses, les règlements européens, les nouveaux prêts, l'Indemnité Viagère de Départ... En outre, théoriquement, « un fichier établi par adhérent permet de relever par quinzaine les visites effectuées chez chacun. » ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1965.

hiérarchisation interne marquée entre les conseillers d'un côté, et leurs chefs de service et employeurs de l'autre, menace de reléguer les premiers au rang de simples agents techniques, au sens où elle les renvoie à un rôle d'exécutant plus que de professionnel autonome. En Savoie, la configuration est différente puisque le directeur de la Chambre d'agriculture bénéficie d'une très grande latitude d'action, son président, accaparé par ses responsabilités nationales, lui délègue l'essentiel des décisions à prendre en matière de gestion du personnel. Directement impliqué dans le recrutement et le suivi des techniciens, il leur laisse à son tour une grande liberté d'action, contrôlant leur intégration dans le secteur sur lequel ils opèrent par le biais des retours des responsables agricoles locaux plus que par la lecture de leurs rapports d'activités⁸¹⁸. L'autonomie professionnelle des conseillers agricoles est davantage reconnue puisque la Chambre d'agriculture leur laisse une relative indépendance vis-à-vis des responsables agricoles, mais tout en présupposant une identité de leur point de vue sur la nécessité de la modernisation agricole.

Placés dans une certaine insécurité du fait même de l'institution qui les emploie, les conseillers agricoles des Chambres d'agriculture peuvent alors trouver une certaine cohésion dans le fait de partager les mêmes difficultés sur le terrain. D'une manière plus générale, par rapport au technicien qui serait directement salarié d'un groupement technique, le conseiller de Chambre d'agriculture bénéficie de l'autonomie relative de l'institution qui le place, directement ou indirectement, en situation de confronter son expérience à celle de ses homologues et d'en faire ressortir les traits communs. Dans chaque département, les petits effectifs et la relative stabilité des emplois favorisent la construction de liens interpersonnels entre les conseillers, pris dans un rapport commun à leur hiérarchie, ce qui contribue à créer un « esprit maison » propre à chaque Chambre d'agriculture⁸¹⁹.

1.2. L'expérience du groupement : une épreuve de vérité pour les conseillers

Contrairement à la Chambre d'agriculture, le groupement technique n'a le plus souvent pas de structures matérielles propres. Le conseiller aménage une pièce à son domicile pour qu'elle lui serve de bureau, et les réunions ont lieu directement chez les adhérents. Seule l'équipe dirigeante du groupement, quand ce n'est pas uniquement le président, a des contacts très réguliers avec le

818 Gilbert Delaunay qualifie lui-même ce type de gestion du personnel de « paternaliste », insistant sur l'intérêt de réduire les pesanteurs administratives, vision partagée par la grande majorité des conseillers agricoles interviewés par la suite.

819 Bien qu'il ne soit pas toujours aisé de suivre nominativement les mouvements de personnel, très peu de départs, démissions ou licenciements, sont enregistrés dans les deux Chambres d'agriculture étudiées, entre 1960 et 1965.

conseiller pour organiser les activités collectives. Pour les adhérents, les contraintes sont légères : la cotisation annuelle est minime et aucune obligation ne leur est faite d'assister aux démonstrations ou de participer aux expériences entreprises. L'intensité de l'implication varie également en fonction de la nature du groupement : les adhérents d'un CETA sont partie prenante de la création du groupe alors que ceux d'un GVA ont été sollicités au moment de sa création pour adhérer, parfois afin de « faire nombre », quant aux fédérations spécialisées elles relèvent des deux logiques en même temps. Comme il a été souligné au chapitre précédent, le groupement fonctionne comme une entreprise de reconnaissance des agriculteurs entre eux, en imposant des critères communs de sélection qui, à l'échelle d'un ou plusieurs cantons, permettent à des exploitants de former un groupe cohérent et distinct de celui de leur syndicat agricole communal respectif⁸²⁰.

Le conseiller agricole évolue au sein de ce groupe, passant l'essentiel de son temps auprès des adhérents, qu'il réunit et qu'il visite. Dans ce cadre, l'institution se révèle être un double processus : en acceptant la présence du conseiller sur leurs exploitations, les agriculteurs reconnaissent l'intérêt de son travail ; en liant les adhérents à un même programme d'action technique, le conseiller atteste de leur qualité distincte de celle de l'ensemble des agriculteurs. Chaque groupement possède ainsi sa propre histoire et sa propre identité, en fonction de la nature de la relation établie entre le conseiller et les individus du groupement, chaque visite individuelle pouvant aussi être envisagée comme une visite à un représentant du groupe. Ce sont donc à chaque fois des histoires singulières, mais cela n'empêche pas les conseillers, pris collectivement, de proposer le même type d'activités, d'affronter le même type d'épreuves et de partager le même type d'expériences.

La comparaison des rapports d'activités pour l'année 1962 des conseillers agricoles employés par la Chambre d'agriculture de la Savoie donne une idée de l'homogénéité de leurs pratiques professionnelles, et interroge sur la corrélation possible entre le type de groupement et le choix de privilégier telle ou telle forme de vulgarisation⁸²¹. En premier lieu, c'est l'activisme forcené de l'ensemble des conseillers qui apparaît : près de trois cents visites individuelles en moyenne, des dizaines de réunions, d'expériences et de démonstrations. On retrouve dans chaque groupement le même éventail d'actions : les visites individuelles et les réunions permettent de mettre au point des essais et d'en comparer les résultats ; les voyages d'études sont l'occasion de constater *de visu* l'intérêt d'une innovation technique ; les démonstrations visent à familiariser les agriculteurs avec

820 Voir Rémy, J., « L'hétéroclite et l'identique », *Agriscopes*, n° 7, printemps 1986, p. 131-135.

821 Les rapports d'activités de huit conseillers du Service technique sont conservés en annexe du Procès-verbal de la session de la Chambre d'agriculture, ceux-ci ayant fait l'objet d'une présentation orale devant les responsables agricoles. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 28 mai 1962. Voir annexe XIII.

une nouvelle variété végétale, une nouvelle machine ou un nouvelle méthode de travail ; les formations proposées par les conseillers les rapprochent d'un rôle d'enseignant pour adultes. L'équilibre entre les différents types d'actions se construit en fonction des attentes des agriculteurs du groupement et des ressources du conseiller.

Le conseiller travaillant avec un ou plusieurs CETA se distingue de celui collaborant avec un ou plusieurs GVA : le premier privilégie le travail collectif et expérimental, donc les réunions et les essais, quand le second semble davantage tourné vers une approche individuelle et informative, en multipliant les visites à domicile et les démonstrations techniques spectaculaires. La vulgarisation féminine développe sa propre voie en fonctionnant sur la base de réunions par petits groupes et en proposant des démonstrations techniques prétextes à des réflexions plus générales sur les rapports au sein de la famille ou du monde social. Enfin, entre un GVA de montagne et un GVA de plaine, la liste des activités proposées par le conseiller ne varie pas significativement, au moins à ce moment là, les petites exploitations tournées vers la production laitière restant largement majoritaires aussi bien sur les reliefs que dans les zones de piémont de la Savoie.

Outre leurs méthodes de travail, les conseillers agricoles partagent des épreuves communes qui jalonnent leur entrée dans le métier. Plusieurs récits de conseillers embauchés à la fin des années 1950 et au début des années 1960 se recoupent et permettent d'identifier des étapes quasi-incontournables pour le nouvel entrant. L'embauche est généralement vécue comme une formalité, du fait de la rapidité du processus, parfois limitée à un court entretien avec le responsable du Service technique et/ou l'élu de la Chambre d'agriculture en charge des questions techniques. Les conseillers ont d'ailleurs souvent le choix entre plusieurs employeurs⁸²². Le système de pré-embauche permet au futur conseiller de compléter sa formation par un ou plusieurs stages auprès d'un conseiller chevronné, tout en ayant la garantie de disposer d'un poste après quelques mois d'expérience. Le travail commence véritablement au moment où le conseiller découvre le secteur géographique auquel il est affecté. Suivons par exemple ce récit, exemplaire de l'ensemble des récits recueillis :

« On m'a largué sur Virieu [Virieu-sur-Bourbre, en Isère] en me disant : « il faut aller habiter là-bas, et puis vous vous débrouillez, il faut créer un groupement de vulgarisation ». Y en avait pas. [...] Un responsable syndical local a réuni quelques présidents de syndicats locaux, ça se passait dans le cadre du syndicalisme à l'époque, la FDSEA. Je les ai rencontrés, j'ai fait à peu près toutes

822 Le bénéfice qu'ils tirent d'être arrivé sur le marché du travail dans une société de plein emploi est raconté sur un mode quasi-enchanté, insistant sur le contraste avec la situation actuelle générale et la position précaire de leur intervieweur en particulier, les témoins s'interrogeant sur les possibilités de trouver un travail après avoir soutenu une thèse d'histoire.

les réunions de syndicats du canton, les dimanches matin parce que ça se faisait le dimanche matin, pour connaître un peu les gens, et puis après, certains se sont dévoués pour m'accompagner, pour m'introduire un petit peu dans les communes, puis, après j'ai fait du porte-à-porte pendant pratiquement tout l'hiver 62-63, du porte-à-porte dans les fermes, donc bien reçu dans certaines, jeté dans d'autres, avec tout ce que ça comporte. »⁸²³

Le conseiller, « parachuté » (« largué ») sur un territoire qui lui est le plus souvent étranger, découvre les agriculteurs avec lesquels il doit travailler en procédant de manière concentrique, d'une figure cantonale vers les responsables syndicaux locaux puis enfin vers les agriculteurs « de base ». Pour gagner la confiance des différents cercles, il doit avant tout respecter leur rythme spécifique (les réunions le dimanche matin), prendre sa place au sein des relations d'interconnaissance (d'où la nécessité d'être « introduit »), et enfin, accepter de se mettre dans une situation pour le moins inconfortable (le risque d'être « rejeté » et de voir les portes se fermer, ce qui manifeste l'échec de la première mission du conseiller : pousser les portails des cours de ferme puis les portes des habitations). Cette mise à l'épreuve initiale a donc plusieurs fonctions : elle assure de la capacité du conseiller à nouer un dialogue avec les agriculteurs, et elle fonde en même temps la loyauté de l'employé à l'égard des responsables syndicaux locaux qui se sont portés garants du bien fondé de sa présence dans les fermes du canton.

Passé le premier contact, l'épreuve suivante consiste pour le conseiller à démontrer la persévérance dont il est capable, à ancrer les relations qu'il établit avec les agriculteurs dans la durée, et à entretenir une dynamique collective à l'échelle du canton par-delà, non pas les haies, mais les hiérarchies locales⁸²⁴. Un conseiller embauché en 1964 raconte par exemple comment des actions très concrètes lui permettent de s'intégrer aux agriculteurs de son secteur :

« J'avais à l'époque une 2 CV [...]. J'avais fait faire... Parce qu'une des actions était la sélection du cheptel, on allait acheter des veaux de huit jours ou quinze jours inscrits au Livre généalogique. Donc je m'étais fait faire une caisse que j'avais mise sur les sièges de la voiture, et puis j'allais, c'est moi qui faisais le transport des veaux. [...] Et en général, quand je parlais de confiance... Les gens voulaient un veau ou deux veaux, j'essayais de les trouver et après j'allais les chercher ; les gens me faisaient confiance, parce qu'un veau c'est un veau, mais de bonne qualité, etc... c'est moi qui les amenais, par ci par là, c'était une dizaine dans l'année. C'est pas... c'était le semis... le début de la sélection, pour faire voir aux gens que des animaux sélectionnés c'était plus productif que... »

823 Entretien avec Jean Perrin, réalisé par l'auteur le 29 juin 2011, [16'00-17'20].

824 La théorie de la vulgarisation « par-dessus la haie » renvoie à la sociologie de l'innovation en « tâche d'huile » importée des États-Unis, appuyée sur une lecture simplifiée des travaux d'Everett Rogers. Voir Rogers, E., *Diffusion of innovations*, New York, Free Press, 1962, 367 p.

[...] L'intégration, y a fallu faire la preuve pratique qu'on pouvait apporter quelque chose. Parce qu'apporter un veau sélectionné, c'était plus parlant que de faire un beau discours. [Plus loin, après avoir donné un exemple semblable concernant l'achat de poules sélectionnées, il conclut] Tout ça c'était quand même des choses pratiques, on était loin à l'époque de questionnaires de la PAC, qui n'existaient encore pas, et de papiers à remplir, c'était... C'est pour ça que l'intégration d'un technicien, d'un conseiller ou autre, pour ma part ça s'est fait par ce biais là, et puis j'ai pas dû trop me planter parce qu'autrement ça aurait vite arrêté. [...] C'est pour ça que eux ils ont pas désespéré du petit jeune technicien qui arrivait, et moi des agriculteurs j'allais dire qui comprennent rien, entre guillemets, à développer. La base elle est quand même de prendre les gens où ils en sont, pour les aider à grimper, à évoluer, en fonction de ce qu'ils souhaitent ou de leurs possibilités. »⁸²⁵

Le technicien n'est pas seulement étranger au pays, il est aussi jeune et inexpérimenté, à l'opposé des agriculteurs fortement ancrés au niveau local, plus âgés et plus assurés de l'enchaînement quotidien de leurs activités. Le fait de rendre un service pratique permet au conseiller de résorber cette distance objective, en faisant d'un seul coup la preuve de sa compétence technique et sociale à choisir les bons animaux, celle de ses capacités d'adaptation aux contraintes que connaissent les éleveurs (l'aménagement d'un véhicule détourné de son usage premier pour transporter les bêtes), et celle de son investissement en acte dans le projet de développement qu'il défend en parole. C'est toute une conception du métier qui s'exprime ici, basée une approche compréhensive et pragmatique (« prendre les gens où ils en sont »), en opposition à la bureaucratisation que symbolise la PAC dans le récit. En ce sens, le groupement n'est pas qu'un cadre institutionnel à l'intérieur duquel le conseiller exercerait son métier selon des conceptions préconçues issues de sa formation antérieure au sein de la JAC ou autre, mais aussi un des lieux dans lequel le métier de conseiller prend forme et sens à mesure que les expériences s'enchaînent.

Les conseillers agricoles embauchés au début des années 1960 partagent une même expérience du groupement qui se décline selon trois horizons : pédagogique lorsqu'il doit enseigner un savoir à des adultes, scientifique lorsqu'il confronte différentes sources de connaissances, politique lorsqu'il prend la mesure des potentialités du collectif. Le conseiller doit faire preuve de son habileté sur ces trois plans simultanément, sans que l'un ne vienne supplanter les deux autres. Chacun sur son secteur fait l'expérience de sa relative solitude alors même que le métier est essentiellement fait de contacts humains. Et chacun prend progressivement conscience des limites de son pouvoir lorsqu'il est confronté à des difficultés insurmontables ou à des refus de collaborer que certains agriculteurs peuvent lui opposer. La confrontation avec les agriculteurs, collectivement

825 Entretien avec Daniel Roux, réalisé par l'auteur le 19 mai 2010, [33'00-38'00].

lors des réunions et individuellement lors des visites, fonctionne comme une mise à l'épreuve perpétuelle des qualités du conseiller. Cette situation rend la question du degré d'autonomie des conseillers par rapport aux agriculteurs particulièrement sensible. Dès 1962, un des conseillers de la Chambre d'agriculture de la Savoie regrette ainsi l'absence de directives claires de la part des responsables d'un des groupements dont il a la charge⁸²⁶. Cette autonomie est au cœur du métier de conseiller : en contrepartie des risques que chaque conseiller prend en acceptant d'endosser seul la responsabilité de la réussite ou de l'échec de son intégration locale, il leur devient plus difficile d'accepter que certains de leurs interlocuteurs, ingénieurs ou responsables agricoles, veuillent continuer de leur faire « *faire l'agent technique* »⁸²⁷.

L'expérience du groupement est une des clés pour comprendre la diversité des conceptions du métier de conseiller agricole, en même temps qu'elle est un critère qui permet de donner une certaine unité à cette diversité (une universalité), en participant à distinguer les vulgarisateurs qui travaillent auprès de groupements territorialisés d'agriculteurs de ceux qui sont amenés à circuler sur des territoires plus vastes et qui s'adressent le plus souvent directement aux individus, à l'instar des conseillers spécialisés employés par exemple par l'Institut techniques des céréales et des fourrages (ITCF) récemment créé. Cette notion d'expérience du groupement recouvre en fait une multitude d'expériences qui se recombinent différemment selon la personnalité du technicien et la nature du ou des groupements auxquels il a à faire, mais dont le produit est invariablement la création d'une relation de conseil, non réductible à une consultation technique ou à une transaction commerciale. C'est pour et par le groupement que les conseillers agricoles développent les valeurs cardinales qui les rapprochent les uns des autres : la persévérance, l'inventivité, le sens de l'écoute. Cette vision rappelle que leur univers de valeurs est d'abord le produit de leur travail quotidien au contact des agriculteurs, ce qui leur permet d'actualiser certaines dispositions acquises lors de leur jeunesse et de leur formation initiale. Ce faisant, l'incorporation de ces valeurs accroît la distance aux autres devenirs professionnels possibles.

De prime abord, le conseiller agricole est celui qui a pour métier de conseiller les agriculteurs dans le cadre de la politique générale de vulgarisation du progrès technique en

826 Il s'agit d'un des conseillers les plus anciens et les plus actifs de la Chambre d'agriculture savoyarde, attaché au suivi de plusieurs secteurs distincts, ce qui lui donne une légitimité supplémentaire vis-à-vis des responsables agricoles locaux. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 28 mai 1962, rapport de François Maniglier.

827 Voir l'entretien avec Guy Mathelet, *op. cit.*, [1h00'-1h01']. Dans cet exemple, c'est un ingénieur de l'Agro, responsable du service technique de Saint-Gobain qui s'adresse à lui pour qu'il prenne en charge le suivi d'essais agronomiques dont il a mis le protocole au point, réactualisant la division du travail entre les travaux intellectuels réservés à l'ingénieur et les tâches manuelles dévolues à l'agent technique, ce qui correspond au schéma classique de la vulgarisation, contre lequel le métier de conseiller agricole s'est construit (voir le chapitre 2).

agriculture. Mais le fait que les conseillers soient « au service des agriculteurs », et qu'ils partagent une même économie morale de la modernisation du monde agricole, oblige à dépasser cette définition tautologique. Le sens de la notion de service varie dans chaque département selon les orientations prises par chaque Chambre d'agriculture, elles-mêmes fonction de l'équilibre politique des rapports entre les différentes organisations professionnelles agricoles et les services de l'État. Il est mis à l'épreuve lors de chaque nouveau recrutement, lorsque le conseiller prend contact avec les agriculteurs de son groupement et s'ingénie à gagner leur confiance. La description de la diversité de ces contextes départementaux et de ces expériences locales permet de ne pas présupposer trop rapidement l'unité du groupe professionnel des conseillers agricoles pour au contraire mettre en lumière l'agrégation de processus de professionnalisation singuliers rendue possible par la confrontation à des cadres institutionnels semblables et au vécu d'expériences comparables, et constitutive de leur identité commune.

La liberté que leur laisse le suivi des groupements sur le terrain et la relative sécurité que leur confère leur embauche dans les Services techniques des Chambres d'agriculture permettent aux conseillers de faire évoluer la relation à leurs employeurs dans le sens d'une plus grande autonomie. Le questionnement peut basculer dans le sens inverse lorsque le conseiller est amené à se substituer aux responsables locaux pour pallier leur manque d'implication : il risque alors de se retrouver esseulé et de manquer à sa mission qui est de rendre les agriculteurs plus autonomes. Mais en dépit des nombreuses difficultés, ces premières années de la décennie 1960 sont marquées du sceau de l'enthousiasme et de l'expansion continue des services proposés par les conseillers agricoles. Cette effervescence est propice à la négociation de multiples arrangements entre les conseillers, leurs employeurs et les agriculteurs aux côtés desquels ils travaillent. Cette même dynamique anime les premiers centres de formation des conseillers, véritables laboratoires cherchant à donner une cohésion au nouveau groupe professionnel.

2. Le discours de la méthode : les centres de formation et la formalisation des techniques de conseil

Institutions productrices des référentiels indispensables à l'homogénéisation des pratiques des conseillers, les centres de formation sont néanmoins dans l'obligation de tenir compte de l'hétérogénéité des stagiaires qu'ils accueillent. Cette double dimension de leur travail, à savoir

l'identification de la diversité des parcours des conseillers et l'élaboration de méthodes reproductibles, rend ces organismes incontournables pour décrire la manière dont se constitue le groupe professionnel des conseillers⁸²⁸. L'histoire des centres de formation des conseillers est intimement liée à celle des organisations professionnelles agricoles. Le décret du 23 octobre 1959 impose la formation des conseillers dans des centres agréés par le ministère de l'Agriculture, en distinguant les centres de préparation accélérée à l'examen d'aptitude au métier (dits Centres A) des centres de formation à l'exercice du métier (dits Centres B). Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'une École supérieure d'agriculture ou de son équivalent dans l'enseignement privé sont eux dispensés de formation et peuvent prétendre accéder directement aux fonctions de conseiller agricole. Les centres de formation s'adressent donc d'abord à un public issu de la « promotion sociale », parfois diplômé d'une école régionale d'agriculture mais dont la formation scolaire reste en général assez courte, d'où la nécessité d'une préparation accélérée à base de cours de rattrapage intensifs.

Pour les hommes, neuf Centres A sont répartis sur l'ensemble du territoire, dont sept sont des établissements privés et deux des foyers de progrès agricole, et neuf Centres B, dont huit établissements privés et un seul lycée agricole⁸²⁹. Quatre de ces centres font double emploi : l'Association de Formation et de Perfectionnement Agricole (AFPA) affiliée aux organisations professionnelles agricoles à Paris, le Centre de Formation de Moniteurs et de Vulgarisateurs agricoles de l'Union du Sud-Est à Anjou en Isère, le Centre de Formation des Vulgarisateurs d'Angers affilié à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, et le Centre de Formation de Conseillers agricoles de Behasque par Saint-Palais dans les Basses-Pyrénées. L'histoire des deux premiers est particulièrement intéressante dans le cadre de cette thèse : l'AFPA en raison de son *leadership* dans la formation des conseillers, et le Centre d'Anjou en raison de son implantation géographique, de nombreux conseillers des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie ayant été recrutés après y avoir été formés. Pour les femmes, il existe sept Centres A, dont quatre écoles ménagères agricoles, et deux Centres B : l'école ménagère agricole de Capou-Montauban, et l'AFPA qui propose des formations à destination des hommes et des femmes, ainsi que des formations mixtes, ce qui représente un enjeu politique important sur lequel il faudra revenir⁸³⁰.

L'histoire de ces centres de formation est d'autant plus cruciale pour approcher la

828 Le chapitre 6 apporte des précisions sur le perfectionnement progressif des méthodes du conseil.

829 AJR-INRA, 1JR1, Service de la Vulgarisation, Direction Générale de la Production et des Marchés, Ministère de l'Agriculture, *Notice concernant le recrutement et la formation des conseillers agricoles*, mai 1964.

830 AJR-INRA, 1JR1, Service de la Vulgarisation, Direction Générale de la Production et des Marchés, Ministère de l'Agriculture, *Notice concernant le recrutement et la formation des conseillères agricoles*, avril 1962. Voir en annexes la reproduction de cette notice (Annexe IV).

professionnalisation du groupe des conseillers agricoles, que ces derniers sont amenés à suivre régulièrement des stages : un minimum de dix jours par année doit être consacré à la formation continue. L'AFPA joue un rôle pionnier dans ce domaine du perfectionnement, qui concerne l'ensemble des conseillers, y compris les ingénieurs ayant échappé au Centre B du fait de leur titre scolaire. Elle est ensuite rapidement concurrencée par une multitude d'organismes qui offrent des formations techniques spécifiques en fonction de leur domaine de compétence privilégié comme par exemple le Centre de formation en élevage porcher et vacher de Canappeville en Normandie. Non sans une certaine confusion du fait du foisonnement des offres, ces centres de formation instituent la spécificité du métier de conseiller agricole en en faisant l'objet d'une réflexion et d'un enseignement distincts de celui des écoles d'agriculture, quel que soit le niveau de celles-ci. En 1960, la grande loi sur l'enseignement agricole entérine ce partage en ne proposant pas de concurrence directe aux établissements de formation des conseillers, ce qui marque l'autonomisation relative de la vulgarisation par rapport à l'enseignement, conception portée depuis le début des années 1950 par les organisations professionnelles agricoles contre le modèle des foyers de progrès agricole proposé par le ministère⁸³¹. Mais avant de se focaliser sur l'AFPA, puis les centres d'Anjou et d'Etcharry, dont les premières activités ne commencent véritablement qu'en 1959-1960, il est intéressant de revenir sur les quelques années de tâtonnement qui précèdent, en faisant notamment un détour par l'expérience fondatrice des Maisons Familiales Rurales.

2.1. Les premières réflexions sur la formation des conseillers agricoles : de l'exemple des Maisons familiales rurales à la création de l'Association pour la formation et la promotion agricole

En décembre 1956, la réunion d'un groupe de travail sur la formation des assistants techniques et économiques agricoles des Chambres d'agriculture, interne à l'APPCA, débouche sur la fondation d'une association chargée de la formation des jeunes gens se destinant à cet emploi⁸³². Ce groupe est présidé par Gilbert Martin, président le Chambre d'agriculture de l'Eure, qui jouit d'une position ambivalente au sein de l'APPCA en raison de sa stature politique nationale et de son soutien à Pierre Mendès France, mal perçu par les membres les plus conservateurs de l'institution,

831 Boulet, M., « La loi du 2 août 1960... », *op. cit.* Le sociologue Franck Sanselme a lui analysé les effets de l'institutionnalisation d'un sous-champ de l'enseignement agricole à partir de 1960, Voir Sanselme, F., *Les maisons familiales rurales : l'ordre symbolique d'une institution scolaire*, Rennes, PUR, 2001, p. 27.

832 AJR-INRA, APPCA, *Compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur la formation des assistants techniques et économiques agricoles des Chambres d'agriculture*, 12 décembre 1956.

majoritaires⁸³³. A ses côtés, on retrouve notamment Francis Porchy, le directeur de la Chambre de l'Eure, Jean-Pierre Réal, le premier conseiller agricole de la Somme (et de France), Jacques Vannoye, membre de la Chambre de la Somme et importateur de l'idée d'embaucher des conseillers agricoles à son retour des États-Unis, ou encore M. Morhet, ingénieur agronome en charge des questions de formation au sein de l'APPCA⁸³⁴. La question de la formation des futurs conseillers agricoles répond à des considérations sur le positionnement global des organisations professionnelles agricoles qui entendent s'affirmer par rapport à l'État, mais aussi à des objectifs politiques internes à ces mêmes organisations quand l'APPCA cherche à devancer la FNSEA, voire internes à la seule APPCA. Gilbert Martin, laïque et mendésiste, souhaite donner une certaine autonomie à l'organisme de formation des conseillers et garder ainsi les coudées franches vis-à-vis des fractions les plus conservatrices de cette institution. Dès sa création, l'AFPA est donc aussi un instrument politique qui suscite une certaine méfiance de la part de l'APPCA⁸³⁵.

Gilbert Martin a été très favorablement impressionné lors de son voyage en Suède par la visite des Hautes écoles populaires, une institution scandinave née au début du XIXe siècle qui a pour objet de proposer des formations scolaires générales pour adultes à destination des paysans, des artisans et des ouvriers, en usant de méthodes pédagogiques basées sur l'autonomie des apprenants⁸³⁶. Il est également assez admiratif du travail accompli au sein de l'Union nationale des Maisons familiales rurales (UNMFR) dirigée par Florent Nové-Josserand⁸³⁷. Cette dernière mène une réflexion novatrice sur la pédagogie dans le sillage d'André Duffaure, qui a lui aussi voyagé en Suède en 1955⁸³⁸. Cet ingénieur agronome formé à l'École de Purpan est entré à l'UNMFR en 1948 comme responsable pédagogique. Influencé par les théories de l'École Nouvelle qui développe les « méthodes actives » dans l'éducation, basées sur l'esprit d'observation et de coopération, il s'appuie sur l'expérience des Maisons Familiales pour formaliser sa propre doctrine, une approche empirique qui se traduit notamment par la création du cahier d'exploitation⁸³⁹. En pleine expansion, les

833 Voir le chapitre précédent.

834 Pour un tour d'horizon des initiatives pionnières des Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Eure, voir le chapitre 2.

835 Rémy, J., « Le « malaise des conseillers » ou l'histoire d'une institution pédagogique », in *Éducation Permanente*, n° 37, janvier-février 1977, p. 63-84.

836 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, 1976 environ, p. 26. Sur les Hautes écoles populaires, voir Appell, G., « L'éducation au Danemark », in *Enfance*, Tome 1, n° 3, 1948, p. 275-281.

837 Il parle des « apôtres des MFR ». AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, *op. cit.*

838 Nové-Josserand, F., *L'étonnante histoire des Maisons familiales rurales*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 231.

839 Ce cahier est le support de la transformation de chaque élève en enquêteur sur les pratiques de sa propre famille. Il permet de mettre à profit l'alternance entre le temps du travail scolaire au sein de la Maison familiale et le temps du travail agricole sur l'exploitation familiale, en maintenant l'élève dans un processus de recherche y compris lorsqu'il n'est pas dans les murs de l'institution. *Ibid.*, p. 228. Cette innovation pédagogique fait l'objet d'un ouvrage cosigné par André Duffaure et son collaborateur universitaire Jean Robert. Duffaure, A., Robert, J., *Une méthode active d'apprentissage agricole, les cahiers de l'exploitation familiale*, Paris, Éditions EAM, 1955, 247 p. Sur la manière dont la théorie pédagogique des MFR se démarque de celle de l'École nouvelle, voir Marois, T., « La pédagogie de l'alternance en maisons familiales rurales », in *Recherches & éducations*, n° 4, 1er trimestre 2003, [En ligne], mis en

maisons familiales constituent un modèle intéressant pour penser la formation des futurs conseillers agricoles, d'autant plus que le mouvement a dû organiser la formation de ses propres enseignants.

Le métier de moniteur ou monitrice de MFR s'adresse essentiellement à des fils et filles d'agriculteurs très souvent actifs au sein de la JAC⁸⁴⁰. Les premiers centres de formation fonctionnent dans la continuité des Écoles de cadres nées sous le régime de Vichy en 1941. Femmes et hommes sont dissociés. L'année de la formation constitue souvent un premier déracinement hors de la région natale⁸⁴¹. L'enseignement se veut technique et pédagogique. L'UNMFR bénéficie des crédits du ministère du Travail affecté au programme dit de « promotion sociale » à partir du début des années 1950. Les centres de formation délivrent des diplômes de technicien agricole ou de technicienne rurale, reconnus par l'État, qui ouvrent ensuite sur la possibilité d'une embauche comme moniteur ou monitrice dans une MFR⁸⁴². Par la suite, dès le milieu des années 1950, le faible niveau initial des candidats et la technicisation des métiers paragrriques incitent les responsables du mouvement à imaginer des centres de préformation⁸⁴³. Quelques années après, le décret de 1959 prolonge cette distinction en instituant le partage entre Centres A (préformation) et Centres B (formation) pour les conseillers agricoles. Le mouvement des Maisons familiales a servi de référent pour imaginer ce que pourrait être la formation des conseillers agricoles. Avant de poser le problème sur le plan national, Gilbert Martin a d'ailleurs initié l'embauche par la Chambre d'agriculture de l'Eure dont il était président de techniciens agricoles qui soient aussi moniteurs pour la moitié de leur temps de travail.

A la suite des travaux de la commission de l'APPCA sur les conditions de travail des agents techniques et économiques des Chambres d'agriculture, le conseiller agricole de la Chambre d'agriculture de l'Orne, Pierre Allaire, organise la première rencontre nationale de conseillers agricoles à Argentan au printemps 1957⁸⁴⁴. Il bénéficie du soutien de M. Pousset, ingénieur salarié de l'APPCA, et de Luce Prault, le Directeur de l'APPCA, qui suggère de filmer cette réunion afin de démontrer aux dirigeants de l'APPCA l'urgence de prendre en compte le problème de la formation des premiers techniciens des Chambres d'agriculture⁸⁴⁵. Leur réflexion s'oppose par certains aspects

ligne le 15 octobre 2008, URL : <http://rechercheseducations.revues.org/index187.html>. Consulté le 16 février 2012.

840 Florent Nové-Josserand personnifie cette symbiose entre la JAC et l'UNMFR, en opposition avec le clergé traditionnel. A partir du milieu des années 1950, l'UNMFR cherche d'ailleurs à se soustraire de l'emprise directe de l'Église en interdisant que le poste de directeur d'une Maison familiale puisse être confié à l'aumônier local. Nové-Josserand, F., *L'étonnante histoire...*, *op. cit.*, p. 220-226.

841 Gimonet, J.-C., (dir.), *Engagements dans les Maisons Familiales Rurales. Ils ont marché pour ouvrir des chemins nouveaux*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 133-148.

842 Parmi les principaux centres de formation, on retient notamment ceux de Crépy-en-Valois pour les hommes, et Semur-en-Auxois pour les femmes.

843 Gimonet, J.-C., (dir.), *Engagements dans...*, *op. cit.*, p. 243.

844 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Pierre Allaire, 1976 environ, p. 7-10.

845 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Pousset, 1976 environ, p. 13.

à celle de l'école d'Angers et à celle menée au sein de la FNGPA qui se veut de plus en plus indépendante de la FNSEA⁸⁴⁶. Les conseillers agricoles ne doivent être ni des ingénieurs au service de la profession, ni des techniciens indépendants de la profession. Cette réunion matérialise l'existence d'un groupe semi-formel d'une quinzaine de conseillers agricoles dans lequel on retrouve Gilbert Delaunay, premier conseiller agricole de la Chambre d'agriculture de la Savoie, ou Jean-Pierre Réal pour la Somme, et à ce titre, homologues de Pierre Allaire pour l'Orne. Les premiers conseillers sont partie prenante de la réflexion sur la formation et jouent un rôle décisif auprès de l'APPCA pour définir l'orientation à lui donner. Ils comptent en outre en la personne de Gilbert Martin un allié à l'intérieur des organisations professionnelles agricoles.

Bénéficiant de son positionnement politique ambivalent aux yeux du ministère de l'Agriculture comme des organisations professionnelles, ce dernier est nommé président du Comité National de Vulgarisation et de Progrès Agricole en 1957 et il est reconduit après les décrets de 1959 à la tête de cet organisme paritaire qui répartit les crédits de la vulgarisation et fixe les principales orientations. Faisant de la formation des conseillers agricoles une priorité politique et un combat personnel, il se met en quête d'un lieu qui pourrait accueillir l'AFPA, et donnerait au groupe de travail qu'il anime les moyens concrets de ses ambitions⁸⁴⁷. La neutralité bienveillante de l'APPCA ainsi que l'enthousiasme soulevé par les conseillers agricoles lors des premières sessions de formation informelles le renforcent dans ses convictions. Pour des questions juridiques, l'AFPA ne peut être au départ un Service d'Utilité Agricole rattaché directement à l'APPCA, ce qui convient bien aux velléités d'indépendance du Président Martin. Chaque Chambre d'agriculture est donc sollicitée pour adhérer à l'association, ce qui va prendre plusieurs années. Parmi les adhérents, on retrouve également les principales organisations agricoles engagées dans la vulgarisation : FNSEA, AGPB, FNCETA, ACTA, CCCMA⁸⁴⁸. Cet élargissement progressif remet en cause l'équilibre de l'association car les représentants de chaque institution ont bien compris qu'il s'agissait d'une position stratégique pour influencer sur les orientations de la vulgarisation et éventuellement pour capter des financements publics associés à la formation professionnelle.

L'ACTA présidée par Lucien Biset, représentant les intérêts des syndicats spécialisés au sein de la FNSEA, a ainsi réussi à se faire attribuer huit millions de francs au titre de la formation de techniciens agricoles, sous la forme de bourses ou de pré-salaires destinés à des jeunes gens se destinant au métier de vulgarisateur de contact⁸⁴⁹. Ce trésor de guerre est finalement mis à la disposition de l'AFPA lorsque l'ACTA devient adhérente en 1958, écartant du même coup

846 *Ibid.*, p. 15-16.

847 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, *op. cit.*, p. 28-31.

848 JR-INRA, JR/16, Procès-verbal du Conseil d'administration de l'AFPA, 11 mars 1959.

849 AJR-INRA, JR/16, Procès-verbal du Conseil d'administration de l'AFPA, 11 septembre 1958.

l'hypothèse d'une rivalité entre les deux organismes. Par ailleurs, la FNSEA et notamment Eugène Forget se sont tournés vers la création de l'Institut de Formation des Cadres Paysans (IFOCAP)⁸⁵⁰, et pendant un temps, des discussions ont lieu avec Gilbert Martin pour tenter de trouver un lieu de formation commun aux futurs cadres du syndicalisme et aux conseillers agricoles⁸⁵¹. Après l'abandon de ce projet, Gilbert Martin jette finalement son dévolu sur un château situé à soixante-dix kilomètres au Nord-Ouest de Paris, dans la commune de Trie-Château, département de l'Oise. Il convainc le président de la Mutualité Sociale Agricole de lui faire un prêt avantageux et se porte acquéreur⁸⁵². La manière dont l'opération se réalise illustre bien l'implication personnelle de Gilbert Martin dans le projet et l'importance des arrangements interpersonnels à l'intérieur des affrontements institutionnels. Après les décrets de 1959 sur la vulgarisation, la conjonction des nouveaux moyens accordés à la formation et de la relative indépendance de l'AFPA se matérialisent dans la mise en route du Centre de formation de Trie-Château, dont la direction est confiée à Pierre Allaire, conseiller agricole pionnier en matière de réflexion sur la formation.

2.2. Une institution incontournable : le Centre de Trie-Château

Selon l'article 1er de ses statuts, l'AFPA a pour but la formation et le perfectionnement du personnel technique et administratif de la profession agricole dans les domaines technique, économique, administratif, juridique, *etc*⁸⁵³. Les stagiaires ont des titres professionnels divers : conseillers agricoles, assistants techniques et économiques des Chambres d'agriculture, ingénieurs de CETA, techniciens de GPA, ingénieurs spécialisés. Le Centre de Trie-Château est donc un lieu de rencontre et de confrontation entre des publics qui n'ont pas le même employeur, la même formation initiale, et les mêmes objectifs au quotidien. A ce titre, elle est une institution-clé pour approcher le mouvement de professionnalisation des conseillers agricoles. D'une part, elle institue un certain nombre pratiques qui deviennent communes aux professionnels du conseil agricole. Et d'autre part, elle est un des rares organismes à prendre en compte cette population hétéroclite de conseillers pour

850 Cet institut devient un instrument de promotion sociale et politique pour la génération des jacistes, à la conquête de la FNSEA. Voir Bruneteau, B., « La construction d'une nouvelle élite paysanne en France. Des sessions de la JAC à la mise en route de l'IFOCAP (1945-1966) », in *Kreiz. Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, n° 10, 1999, p. 279-296.

851 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Pousset, *op. cit.*, p. 17-18 L'échec de ces discussion semble dû à des considérations pratiques et économiques. Sur le mode de l'histoire contrefactuelle, on ne peut s'empêcher d'imaginer les conséquences qu'aurait pu avoir la création d'un tel lieu. La face du développement agricole en aurait-elle été changée pour autant ? En anticipant sur la suite du récit, on peut au moins faire l'hypothèse que les tensions entre salariés et responsables agricoles au sein des Chambres auraient pu trouver en un tel lieu un cadre idéal pour s'exprimer.

852 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, *op. cit.*, p. 30.

853 AJR-INRA, JR/16, Statuts de l'AFPA, 1959 environ.

elle-même, à la constituer comme son public, et de là à chercher à comprendre quels sont ses besoins spécifiques, ses aspirations. C'est au sein de l'AFPA que sont réalisées les premières enquêtes sur les conseillers agricoles. Ils accèdent ainsi à une forme d'unité qui leur était déniée tant qu'ils étaient considérés du seul point de vue de leurs employeurs, comme une multiplicité d'instruments au service de la mise en œuvre des politiques agricoles.

Les premières sessions de formation organisée par l'AFPA durent deux semaines et consistent en une succession de conférences qui abordent les principales questions liées au conseil agricole : poser un problème, faire un exposé, animer une réunion, comprendre la psychologie de groupe, s'exprimer à l'oral⁸⁵⁴. Elles prévoient de nombreuses visites afin de familiariser les conseillers agricoles avec leur environnement de travail (laboratoires d'analyses et de recherches, centre de comptabilité, champs d'essais) et permettent aux différentes fédérations de groupements techniques de présenter leur formule (CETA, GVA, GPA). L'idée générale est de proposer des enseignements qui aboutissent à la définition de méthodes de travail directement reproductibles par les stagiaires à leur retour dans leur département, d'où le titre de certaines séances : « comment organiser la visite d'un champ de démonstration avec un groupe d'agriculteurs ? », « la rédaction d'un article de vulgarisation technique », « comment constituer et animer un groupement d'agriculteurs »⁸⁵⁵. Dans la lignée des MFR, la pédagogie suscite une importante réflexion au sein de l'AFPA.

Dès la fin des années 1950, Gilbert Martin s'est mis en relation avec un conseiller d'orientation exerçant son activité à Évreux, Jacques Blique⁸⁵⁶. Il le sollicite lorsqu'il doit recruter un nouveau conseiller dans sa Chambre d'agriculture de l'Eure. Après la création du centre de Trie-Château, l'AFPA reçoit des demandes de la part de certaines Chambres d'agriculture pour qu'elle prenne en charge la sélection des candidats au métier de conseiller, avant d'envisager leur formation. Ce travail repose en grande partie sur un entretien psychotechnique, conçu par Jacques Blique, qui doit permettre de clarifier les motivations du candidat et les obstacles éventuels à ce qu'il exerce ce métier défini notamment par l'aptitude au contact avec les agriculteurs. Mais ce travail devient trop lourd du fait du nombre de demandes, et à partir du début des années 1960, l'AFPA n'assure plus que des formations à destination de personnes qui sont pré-embauchées par un organisme de vulgarisation.

Cela n'empêche pas le Centre de Trie-Château de développer une approche du métier de conseiller qui entend tenir compte des méthodes élaborées dans les sciences humaines et sociales,

854 AJR-INRA, 1JR2, Programme d'une session de formation de l'AFPA du 25 janvier au 6 février 1960.

855 *Ibid.*

856 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Pousset, *op. cit.*, p. 14.

sous l'impulsion notamment de M. Pousset, responsable de la formation au sein de l'APPCA et proche collaborateur de Gilbert Martin à ce moment là. Il sollicite par exemple son ami M. Lonquet, directeur de la Chambre de Commerce de Paris, auteur d'un ouvrage intitulé « Comment animer une conférence ? », afin qu'il intervienne durant les premiers stages. Cette initiative rompt avec le conservatisme affiché de l'APPCA et montre bien comment les éléments les plus novateurs de l'institution peuvent tirer parti de la création d'une association autonome comme l'AFPA. Par la suite, M. Pousset et Jean-François Breton, directeur de la FNCETA, introduisent André Levesque au sein de l'équipe des collaborateurs réguliers de Trie-Château. Ce dernier, auteur d'une étude sur les migrations rurales, est un spécialiste de psychologie. Cette discipline ne doit pas servir qu'à la sélection des candidats, elle doit dès lors être au cœur du métier de conseiller agricole, ce dernier devant apprendre à décrypter les réactions des agriculteurs pour faire en sorte de se faire accepter⁸⁵⁷. Cette approche psycho-sociologisante va constituer la marque distinctive des formations de l'AFPA pendant les années à venir.

La première session de formation dans les murs du Centre de Trie-Château se déroule du 17 au 21 avril 1961⁸⁵⁸. La composition de la première équipe de formateurs est ainsi marquée par une double origine : des praticiens (Roland Boucard, Gilberte Roux...), c'est-à-dire d'anciens conseillers agricoles, capables de transmettre les ficelles du métier aux nouveaux entrants, et des théoriciens (Robert Josse, Paul Spinat), sans que le mot soit péjoratif, détenteurs de savoirs sur les comportements humains inconnus des stagiaires et de la plupart des leurs employeurs. Ce couple fonctionne efficacement durant les premières années de fonctionnement du Centre de Trie-Château⁸⁵⁹. Le nombre de stagiaires croît régulièrement et les formations se diversifient, en s'appuyant sur de nombreux intervenants en plus des formateurs salariés du centre.

En 1964, le compte-rendu d'activités de l'AFPA dresse une liste de vingt-sept animateurs de sessions, collaborant régulièrement avec le Centre de formation⁸⁶⁰. Trois femmes, employées chacune par une fédération syndicale ou technique, sont plus particulièrement en charge de la formation féminine, bien qu'elles puissent intervenir également dans les séminaires réservés aux conseillers masculins⁸⁶¹. La plupart des hommes sont des ingénieurs, spécialisés dans un domaine bien particulier comme l'aviculture, la lutte antiparasitaire ou la gestion, salariés d'un centre de formation spécialisé, comme le Centre de formation de vachers-porchers de Canappeville, ou d'une

857 Le chapitre 6 revient sur les implications de l'introduction de la psychosociologie, d'inspiration américaine, dans la formation des conseillers agricoles.

858 « Ce qu'est le Centre de Formation et de Perfectionnement Agricoles de Trie-Château », in *Chambres d'agriculture*, supplément au n°233, décembre 1961, p. 2.

859 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Roland Boucard, 1976.

860 AJR-INRA, JR/17, AFPA, Compte-rendu d'activités de l'AFPA pour l'année 1964, 1965 environ.

861 Il s'agit de Mesdames Planchenault (FNCETA), Dentzer (FNGVPA) et Gain (FNSEA).

fédération de groupements techniques, la FNCETA étant la plus active. Les missions de ces animateurs se répartissent entre les quatre services proposés par l'AFPA : la formation (Centre B), le perfectionnement, les actions extérieures (formations délocalisées), le perfectionnement pédagogique.

La formation des conseillers et des conseillères est différenciée mais le principe général reste identique : cinq sessions de formation entrecoupées de retours sur le terrain, stages durant lesquels les aspirants doivent procéder à des observations spécifiques et tenir un journal. Cette méthode pédagogique est d'ailleurs directement inspirée de l'expérience des MFR. Les séminaires portent sur le cadre institutionnel dans lequel évolue les conseillers et les conseillères, sur les méthodes de travail, sur l'économie de l'exploitation pour les femmes et la situation globale de l'agriculture pour les femmes, et offrent un cadre pour réfléchir à la définition du métier de conseiller⁸⁶².

Le service de perfectionnement pédagogique s'adresse aux salariés des instituts spécialisés et des services techniques des grandes fédérations. Le savoir-faire spécifique de l'AFPA en matière de pédagogie pour adultes fondé sur l'apport des spécialistes en psychosociologie est reconnu de fait par la plupart des organisations professionnelles agricoles. En formant les formateurs, l'AFPA se positionne comme l'institution pédagogique de référence en matière de vulgarisation agricole, ce que confirme la multiplication des actions extérieures, un salarié de l'AFPA se consacrant uniquement à ce travail de diffusion des méthodes élaborées par le Centre dans les structures de formation des conseillers et conseillères agricoles.

En tout, près de trois cents intervenants sont mobilisés pour participer aux sessions de formation et de perfectionnement de l'AFPA. Leurs statuts sont très divers : conseillers agricoles expérimentés, ingénieurs rattachés au ministère de l'Agriculture, consultants économiques, journalistes, ingénieurs rattachés à des firmes commerciales, professeurs, chercheurs, agriculteurs, psychosociologues, responsables agricoles. L'hétérogénéité des intervenants ponctuels renvoie à la construction même de l'AFPA dont l'autonomie relative est paradoxalement liée à la présence du plus grand nombre possible d'organisations agricoles et para-agricoles, leurs rivalités internes se neutralisant plus ou moins à l'intérieur du conseil d'administration. Toutes veulent avoir leur mot à dire durant les moments de formation ou de perfectionnement des conseillers et des conseillères agricoles, ce qui empêche la mainmise d'une seule d'entre elles⁸⁶³. Les salariés de l'AFPA bénéficient en conséquence d'une liberté d'action considérable qui les entraîne dans un véritable

862 Le cycle de formation intitulé « le métier de conseiller » est sujet à des controverses au sein même de l'AFPA. La réflexion méthodologique n'est jamais dénuée d'enjeux politiques.

863 Gilbert Martin redoutait notamment les ingérences de l'APPCA ou de la FNSEA dans le fonctionnement de « son » centre de formation.

processus de recherche liant pédagogie pour adultes et vulgarisation agricole. Cette autonomisation progressive de l'équipe de formateurs est à la source de conflits plus ou moins latents avec les employeurs des conseillers et des conseillères agricoles, voire avec les stagiaires eux-mêmes, chaque partie défendant sa conception du métier de conseiller agricole⁸⁶⁴.

L'AFPA concentre dans un même lieu des hommes et des femmes qui travaillent pour des organisations différentes, le plus souvent dans une certaine solitude, chacun ayant son propre territoire ou son domaine de compétence spécifique. En pratique, elle construit une représentation unitaire de son public et participe de ce fait pleinement à fonder les activités de conseil agricole en un métier à part entière avec ses règles, ses objets, ses valeurs. Les animateurs de l'AFPA entreprennent de réaliser ou de faire réaliser des enquêtes afin de définir plus rigoureusement les caractéristiques des conseillers et conseillères dont ils doivent assurer la formation ou le perfectionnement. En offrant un point de vue sur cette population, ces enquêtes permettent d'une part de décrire celles et ceux qui exercent une activité de conseil agricole, et d'autre part, elles instituent une certaine manière d'envisager le métier de conseiller en lui donnant la légitimité d'une pratique professionnelle nécessitant des connaissances techniques et économiques mais aussi un sens pédagogique.

Une enquête réalisée à l'occasion de la dixième assemblée générale ordinaire de l'AFPA en 1967 donne un aperçu de la composition du public des sessions de perfectionnement entre 1961 et 1965⁸⁶⁵. En 1961, cinq cents un participants prennent part à vingt-quatre sessions de perfectionnement : perfectionnement technique, perfectionnement économique, méthodes, perfectionnement féminin. Près de 80% d'entre eux ont moins de trente-cinq ans. L'âge moyen des participants reste stable entre 1961 et 1965, passant de 31,7 à 31 ans. L'ancienneté moyenne des participants dans le métier passe de 2,9 ans en 1961 à 3,8 ans en 1965. La faible valeur de l'augmentation de l'ancienneté moyenne ainsi que la légère diminution de l'âge moyen des participants sont le résultat à la fois de la croissance générale des effectifs de conseillers et de conseillères, les employeurs n'hésitant pas à faire appel à des jeunes hommes et femmes, et aussi du *turn-over*, fonction des abandons plus que des licenciements.

Plus intéressante encore, l'enquête réalisée en juillet 1961 par le département agricole de l'Institut Synergie-Roc fait le constat de la multiplication rapide des conseillers agricoles et

864 L'analyse de ce décalage et de son instrumentalisation politique est au cœur de l'article de Jacques Rémy sur le Centre de Trie-Château. Voir Rémy, J., « Le « malaise » des conseillers... », *op. cit.*

865 AJR-INRA, JR/17, AFPA, Statistiques sur l'âge, l'ancienneté, l'origine géographique des conseillers et conseillères agricoles ayant participé à des stages de Formation ou de Perfectionnement 1961-1963-1965-1967, 30 novembre 1967. En dépit de son titre, l'enquête se limite aux années 1961, 1963 et 1965 et ne concerne que les sessions de perfectionnement. Elle n'apporte pas non plus d'informations sur la formation initiale des conseillers et des conseillères agricoles.

entreprind explicitement de définir leur devenir professionnel⁸⁶⁶. Trois options sont envisagées : se définir comme une émanation des agriculteurs dont les conseillers deviendraient les représentants, ou comme un prolongement de leurs organismes employeurs dont ils deviendraient aussi les représentants, ou encore comme un métier autonome. L'étude vise à sonder les conseillers agricoles eux-mêmes afin de savoir comment ils se situent par rapport aux agriculteurs et aux organismes qui les emploient, quels rapports ils ont entre eux, et comment ils envisagent leur métier et leur avenir. Elle repose sur soixante-dix entretiens psychologiques en profondeur, entretiens individuels semi-directifs visant à connaître « les raisons conscientes et avouées » du comportement « mais encore les raisons inconscientes et cachées », réalisés dans sept départements différents, et au sein de structures différentes (GVA pour moitié, FPA, DSA, CETA). C'est André Levesque, en charge du département agricole au sein de Synergie-ROC qui pilote cette étude, mettant en application les principes psychosociologiques qu'il a lui-même introduit comme un des piliers de la formation des conseillers lors des premières sessions de l'AFPA qui se déroulent au même moment⁸⁶⁷.

Que rapporte cette enquête ? Premièrement, à l'intérieur du groupement technique, le conseiller « tend à nouer avec l'agriculteur une relation typique »⁸⁶⁸, marquée par la solidarité du premier à l'égard du second, tout en refusant d'endosser le rôle de porte-parole⁸⁶⁹. Les conseillers interviewés ont insisté sur l'importance des problèmes économiques et sociaux des agriculteurs, et la nécessité de les envisager dans la perspective globale d'une politique agricole sans laquelle leur action de terrain demeure inopérante. Ils se montrent également méfiants quant aux actions de commercialisation qu'ils pourraient mener, d'un côté en désirant une formation en ce sens, et de l'autre en tenant à conserver un statut de conseiller technique qui les différencie nettement des vulgarisateurs technico-commerciaux. Deuxièmement, les conseillers interrogés manifestent un grand souci d'indépendance vis-à-vis de leurs employeurs au motif que les orientations techniques qu'ils proposent aux agriculteurs doivent être exemptes de toute considération politique générale qui pourrait aller à l'encontre des intérêts particuliers de ceux qu'ils conseillent. Mais ils reconnaissent l'intérêt d'être employés par des structures puissantes qui puissent garantir leur sécurité professionnelle, tant que les agriculteurs n'ont pas acquis leur autonomie. Troisièmement, ils

866 AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC, Étude sur les conseillers agricoles, 31 juillet 1961. L'histoire de Synergie-ROC mériterait d'importants développements. Créé par un ingénieur centralien, Daniel Adam, d'abord comme service d'études commerciales de l'agence publicitaire Synergie (R.-L. Dupuy et H. Hénault), l'organisation devient ensuite une filiale à part entière de ce groupe, avant de devenir en 1962 une des composantes fondatrices de la SOFRES. Voir Antoine, J., *Histoire des sondages*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 55-57. Voir en annexes la reproduction du sommaire du rapport d'étude de Synergie-ROC (Annexe IX).

867 Le chapitre 6 reviendra sur cette démarche qui tend à placer les conseillers en formation dans une position homologue à celles des agriculteurs à qui ils délivrent leurs conseils.

868 AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC, Étude sur les conseillers..., *op. cit.*, p. 61.

869 La « relation typique » correspond peu ou prou à « l'expérience du groupement », ma propre enquête prenant ainsi sa place à la suite d'une série entamée en 1961.

regrettent les conflits qui les opposent aux collègues employés par d'autres organisations, et qui ne font souvent que retraduire les conflits entre les responsables des organismes employeurs. Ils souhaitent au contraire renforcer les possibilités de collaboration entre conseillers et de dialogue avec leur hiérarchie. Quatrièmement enfin, le métier de conseiller agricole ne leur offre pas une sécurité professionnelle suffisante, du fait de la précarité des agriculteurs dont ils sont solidaires, de l'impossibilité de promotion professionnelle interne, et des conditions matérielles qu'ils jugent insatisfaisantes. Pourtant, ils n'envisagent qu'à regret d'abandonner ce métier et réclament de ce fait une clarification de leurs fonctions et une amélioration des possibilités de formation.

Ce premier portrait collectif des conseillers agricoles est dressé du point de vue de leur institution pédagogique, au double sens du mot institution, désignant à la fois l'AFPA comme centre de formation et foyer de réflexion sur l'identité professionnelle de son public, et le processus qui fait des conseillers agricoles des professionnels aux prises avec la pédagogie pour agriculteurs et non plus de simples agents techniques. Les femmes ne sont pas prises en compte en tant que telles dans cette enquête qui se contente de rappeler le rôle clé des femmes d'agriculteurs dans l'efficacité de la vulgarisation, et fait le vœu pieu d'une collaboration étroite entre le conseiller et une conseillère agricole qui se distingue de la simple conseillère ménagère⁸⁷⁰. Cette réflexion prend de l'ampleur les années suivantes au sein de l'AFPA mais cette différence de traitement initiale au début de 1961 rappelle que ce sont d'abord des hommes qui instituent le métier de conseiller, les femmes étant obligées de s'adapter ensuite relativement à ce premier travail de professionnalisation.

L'enquête ne tranche pas clairement entre les trois options présentées ci-dessus mais met au jour les injonctions qui constituent le métier de conseiller : la proximité revendiquée avec les agriculteurs ne doit pas les conduire à en devenir les porte-parole ; l'indépendance vis-à-vis des directives de l'organisme employeur n'empêche pas de réclamer une politique de soutien aux agriculteurs ; l'autonomie du métier ne doit pas nuire à la recherche de la sécurité professionnelle. A partir du moment où les animateurs de l'AFPA reprennent à leur compte ces trois principes fondamentaux, une des fonctions de cette enquête qualitative étant de donner une cohérence à la manière dont ils approchent le public des conseillers et des conseillères agricoles, l'institution pédagogique peut inculquer cette définition particulière du métier aux nouveaux entrants en formation comme aux plus anciens en perfectionnement. L'AFPA révèle ainsi l'identité commune des conseillers et des conseillères qu'elle doit prendre en charge, en même temps qu'elle fonctionne comme un instrument de reproduction de cette identité collective, en devenant un lieu d'enseignement et de dialogue entre des professionnels qui se côtoient peu. Cette identité est

870 AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC, Étude sur les conseillers..., *op. cit.*, p. 22 et p. 46.

tirillée entre la sécurité que représente le fait de rester dans le giron des organisations professionnelles et l'horizon de se constituer en profession libérale⁸⁷¹, tension qui est homologue à celle qui parcourt l'AFPA depuis sa création, cherchant le soutien de ces mêmes organisations professionnelles tout en montrant des velléités d'autonomie quant au choix de ses intervenants et de ses méthodes pédagogiques.

2.3. Deux structures périphériques : le Centre d'Anjou en Isère et le Centre d'Etcharry dans les Pyrénées-Atlantique

Si l'AFPA joue indéniablement un rôle pionnier en matière de formation des conseillers agricoles, d'autres initiatives voient néanmoins le jour. C'est notamment le cas du Centre de Formation des Vulgarisateurs et des Moniteurs Agricoles (CFMVA) mis en œuvre par l'Union des organisations agricoles du Sud-Est, d'abord à Beaumont-Montheux, dans la Drôme dès 1955, puis à Anjou, en Isère à partir de 1959⁸⁷². L'initiative du Sud-Est s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par cette organisation en matière d'enseignement postsecondaire, notamment par le biais du développement d'un service d'enseignement par correspondance permettant à de jeunes ruraux ayant arrêté l'école après le Certificat d'études de poursuivre leur formation⁸⁷³. L'objectif est de former les futures « élites rurales », capables de prendre des responsabilités syndicales et politiques, qui constitueraient autant de relais possibles pour accroître l'emprise locale du Sud-Est. La création du CFMVA prolonge cette activité et permet d'envisager la professionnalisation de jeunes ruraux qui ne deviendraient pas agriculteurs, en les formant aux métiers de moniteur ou de vulgarisateur, c'est-à-dire d'enseignant dans une Maison familiale rurale ou d'agent technique.

Tout démarre lorsque Jean de Livonnière, premier directeur du CFMVA et qui est aussi dirigeant de l'Union du Sud-Est, sollicite plusieurs intellectuels catholiques afin de constituer une

871 L'enquête rapporte ainsi que « plusieurs interviewés ont comparé leur profession à une profession libérale. [...] Toutefois, cette solution est estimée impossible avant une évolution des agriculteurs et l'acceptation par ceux-ci de rémunérer les conseillers agricoles. » *Ibid.*, p. 37. Cette question anticipe des questions qui restent aujourd'hui très actuelles, évoquées dans le chapitre 9. Voir par exemple Mundler, P., Labarthe, P., Laurent, C., « Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes », in *Économie rurale*, n° 291, p. 26-41.

872 Malgré une enquête sur place, facilitée par l'entremise de Patrick Mundler, ancien formateur à Anjou aujourd'hui professeur à l'Université Laval à Québec (Canada), et des contacts pris avec les liquidateurs du centre, il s'est avéré impossible de retrouver les archives du CFMVA. D'après mes interlocuteurs successifs, elles ont vraisemblablement été détruites lors de la liquidation intervenue en 2003 suite à des graves problèmes de gestion financière, ou lors des inondations des caves de l'agence Groupama de Lyon qui aurait pu en avoir récupéré une partie. Les archives de l'Union du Sud-Est seraient certainement très intéressantes à consulter mais elles restent pour le moment sous le sceau de la confidentialité, malgré les efforts déployés par Pierre Chamard, doctorant du Laboratoire d'Études Rurales, pour y accéder.

873 Voir le chapitre 2.

équipe enseignante⁸⁷⁴. Avec le philosophe et sociologue Marcel Clément, il crée à Beaumont-Montheux un éphémère Centre français de sociologie, éditeur de leur ouvrage intitulé *Scènes de la vie sociale*⁸⁷⁵. Marcel Clément accepte cette charge de cours, pourtant peu prestigieuse, notamment parce qu'elle lui donne l'occasion de se rapprocher de la mystique Marthe Robin pour laquelle il exprime une grande admiration⁸⁷⁶. Il est ensuite rejoint par son frère André Clément, professeur de psychologie, puis par un jeune ingénieur fraîchement diplômé de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, Hubert Audemard d'Alançon, qui devient directeur adjoint du CFMVA. Cette petite équipe d'enseignants s'appuie ensuite sur de nombreux intervenants parmi lesquels on retrouve des responsables des organisations agricoles des départements alentour ou des figures intellectuelles prestigieuses comme le philosophe Gustave Thibon⁸⁷⁷. La partie technique est confiée à Jean-Louis Laureau, lui aussi un proche de Marthe Robin.

Le déménagement du centre dans le château d'Anjou en Isère intervient en 1959 et marque un nouveau départ qui se traduit par une augmentation des moyens disponibles et des effectifs. Les recrutements ont lieu en juillet, l'année scolaire s'étend d'octobre à juin. L'inauguration officielle intervient le 17 mai 1960, après une année complète de fonctionnement. De très nombreuses personnalités du monde agricole viennent saluer l'effort accompli par l'Union du Sud-Est. Les discours prononcés à cette occasion mettent très fortement l'accent sur les valeurs qui doivent être inculquées aux futurs techniciens : « *compétence, pondération, amitié, esprit de service, tous ces mille services qui montrent l'attachement au métier, le désir de compréhension de toutes les situations, la simplicité et la droiture dans les rapports d'homme à homme* »⁸⁷⁸. Pour sélectionner les candidats, le CFMVA a recours à un centre d'études psychotechniques situé à Lyon chargé d'établir des tests. Après avoir passé cette première épreuve, les candidats doivent être capables de répondre à des questions plus directement centrées sur les techniques agricoles, et enfin, un entretien avec les enseignants du centre doit permettre de déceler quels sont les candidats les plus aptes pour exercer

874 Pour un récit autobiographique de l'action de Jean de Livonnière à la tête des organisations de l'Union du Sud-Est, voir Livonnière, J. (de), *Une doctrine, une action, une étape : histoire de l'Union du Sud-Est et de ses organisations*, Lyon, Éditions du Sud-Est, 1975, 119 p.

875 Clément, M., Livonnière, J. (de), *Scènes de la vie sociale, petit traité de vie sociale par l'image*, Centre français de sociologie, Beaumont-Montheux, 1955, 192 p.

876 Marthe Robin (1902-1981) est une figure mystique importante du catholicisme français. Fille de paysans, clouée au lit à la suite d'une maladie dans sa jeunesse, elle exerce une fascination considérable sur les visiteurs à qui elle prodigue ses conseils, parmi lesquels se trouvent nombre de futurs prêtres et d'intellectuels catholiques. Voir Clément, M., *Pour entrer chez Marthe*, Paris, Fayard, 1993, 317 p.

877 Entretien avec Odile Morestin, comptable du CFMVA de 1959 à 1969, réalisé par l'auteur le 18 janvier 2011. Gustave Thibon, philosophe catholique et paysan autodidacte vient animer des veillées au sein de CFMVA. Il jouit d'un prestige tout particulier en raison de son parcours pour le moins singulier.

878 Intervention du Président de l'Union des organisations agricoles du Sud-Est, Guy de Leffemberg, citée dans « La nouvelle installation du Centre de formation de moniteurs et de vulgarisateurs agricoles de l'Union du Sud-Est a été inauguré », in *L'agriculteur du Sud-Est*, 21 mai 1960.

un métier au contact des agriculteurs, qui réclame le « sens du rural »⁸⁷⁹.

La formation de moniteur ou de vulgarisateur apparaît comme une solution intéressante pour les enfants d'agriculteurs qui n'ont pas la possibilité de reprendre l'exploitation familiale, souvent parce qu'ils la jugent trop petite pour être économiquement viable, mais qui veulent travailler en lien avec le monde agricole. Un conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Isère, fils d'un petit agriculteur savoyard, raconte comment, durant son service militaire, un conseiller de la Chambre de la Savoie repère l'ingénieur poulailler qu'il a construit, suivant les conseils d'un enseignant de la Maison familiale rurale qu'il fréquente, et l'encourage à son retour à postuler pour entrer au Centre d'Anjou⁸⁸⁰. Après un hiver comme moniteur remplaçant, il se décide à passer les épreuves de sélection. Les frais de scolarité se montant à trois cents vingt francs par mois l'obligent à se faire embaucher pour l'été dans un alpage, travail physiquement éprouvant mais relativement bien payé. Après avoir réussi les différentes épreuves et convaincu un jury qui lui proposait au départ de faire une année de cours par correspondance, il termine sa saison d'alpagiste et commence sa formation le 1^{er} octobre.

Le niveau de formation initiale des jeunes hommes de sa promotion est très disparate, ce qui lui fait prendre conscience de ses lacunes scolaires, certains ayant le baccalauréat, d'autres, comme lui, le seul certificat d'études et les formations dispensées dans le cadre de la JAC et des MFR. Au prix d'un travail intensif, et d'un rattrapage oral de son échec en mathématiques, il finit par valider ses diplômes de moniteur et de vulgarisateur. Lors du jury final, il attire l'attention d'un des examinateurs qui est le chef du Service technique de la Chambre d'agriculture de l'Isère, par son souhait de travailler dans une région de montagne. Il est embauché après avoir obtenu l'aval de Richard Didier, responsable agricole en charge de la Commission technique en Isère⁸⁸¹. Pour les enfants d'agriculteurs dont le principal bagage culturel consiste en la fréquentation de la JAC, l'accès à la formation du CFMVA nécessite un investissement économique et intellectuel considérable, qui ouvre de réelles perspectives professionnelles. La présence dans les jurys d'examen ou parmi les intervenants des responsables de Chambre d'agriculture et des directeurs de service facilitent ensuite les recrutements, quand ce n'est pas l'employeur qui pré-embauche un conseiller et éventuellement finance sa formation⁸⁸².

Durant les neuf mois de leur formation, les futurs moniteurs et vulgarisateurs ne rentrent que

879 L'expression, dont on a montré dans le chapitre 3 qu'elle définit la qualité distinctive du métier de conseiller, est employée par Marcel Clément lors de l'inauguration de 1960. Archives privées Odile Morestin, Coupures de presse sur le Centre d'Anjou, *le Dauphiné Libéré*, 19 mai 1960.

880 Entretien avec Guy Mathelet, *op. cit.* [12'50-35'00].

881 Sur le fonctionnement de la Commission technique en Isère, voir le chapitre précédent.

882 Entretien avec Odile Morestin, *op. cit.*

deux fois chez eux, à Noël et à Pâques. L'objectif affiché est de créer un état d'esprit commun, qui tend vers l'idéal communautaire dont les enseignants catholique sont inspirés⁸⁸³. La formation est conçue comme un tout, dans lequel les veillées, discussions sur des sujets de société ou des problèmes personnels, sont aussi importantes que les cours de mathématiques ou d'agronomie. L'ancienne comptable du CFMVA rapporte par exemple qu'un jeune homme qui habitait une commune voisine du centre et qui rentrait de fait chez lui tous les soirs s'est retrouvé en marge de sa promotion, faute de partager la vie quotidienne et les réflexions de l'ensemble du groupe⁸⁸⁴. Cette forme d'apprentissage implique également un investissement considérable de la part des enseignants dont le rôle de formateur va au-delà de celui de simple professeur. En 1963, Hubert Audemard d'Alançon, directeur surmené du Centre après que Jean de Livonnière a pris la direction d'une Maison familiale rurale, sollicite le directeur de l'Union des organisations agricoles du Sud-Est, André Charrassin, afin d'obtenir la création d'un poste d'adjoint. Après avoir essuyé un refus, il démissionne de son poste, entraînant avec lui les frères Clément à quitter le CFMVA. Les activités se poursuivent mais le centre perd peu à peu de son dynamisme et doit fermer ses portes en 1969, faute de moyens financiers⁸⁸⁵. Le désinvestissement progressif de l'Union du Sud-Est correspond au reflux de l'organisation dans le monde agricole face à la toute-puissance de la FNSEA et à son recentrage sur les activités de crédit et d'assurance mutuelle.

Le passage par le centre de formation constitue une étape importante dans le parcours professionnel des futurs conseillers. Tel conseiller agricole de la Chambre d'agriculture de la Savoie rappelle qu'il avait initialement postulé à deux écoles : le CFMVA d'Anjou et une école pour devenir vendeur-réparateur de matériel agricole située à la Motte-Servolex en Savoie⁸⁸⁶. Il a choisi le premier uniquement parce que ce fût le plus prompt à lui répondre. Cet épisode *a priori* anecdotique est important : il relativise la rationalisation rétrospective inhérente au récit biographique et rappelle la contingence des orientations professionnelles. Le fait qu'un individu puisse envisager simultanément deux carrières faisant appel à des valeurs et des dispositions différentes, celle de conseiller et celle de technico-commercial, rappelle que cette opposition historiquement et socialement construite n'est pas absolue. Cela révèle en creux l'importance d'une institution comme

883 Le parallèle avec l'idéal de l'association Économie et Humanisme évoquée dans le chapitre précédent serait à développer afin de saisir l'unité et les divergences des manières dont les intellectuels chrétiens cherchent à « être au monde », le Sud-Est incarnant une position relativement conservatrice quand Économie et Humanisme est beaucoup plus ouverte aux luttes radicales.

884 Entretien avec Odile Morestin, *op. cit.*

885 Le Centre est ensuite relancé sous une nouvelle forme en 1971, sous l'impulsion des anciens élèves et du responsable de la formation technique, Jean-Louis Laureau. Il devient le Syndicat agricole pour la formation et la promotion, avec pour l'objectif de réaliser à la fois des courtes sessions de perfectionnement pour les agriculteurs et des formations pour adultes plus longues, dans la perspective de la « promotion sociale », validée par l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur Agricole. Ce centre continue de fonctionner jusqu'au début des années 2000.

886 Entretien avec André Fugier réalisé par l'auteur le 29 juillet 2010, [4'00-5'00].

le centre de formation, qui professionnalise l'aspirant conseiller agricole en valorisant certaines de ses dispositions, tout en obligeant à ne pas se limiter aux seuls intitulés de la formation proposée. Tous les diplômés du CFMVA ne sont pas devenus moniteurs en Maisons familiales ou vulgarisateurs. Mais ceux qui ont eu cette opportunité étaient prédisposés par l'institution qui les avait formés à défendre une certaine idée de leur métier.

L'analyse de l'annuaire des anciens élèves du Centre d'Anjou rappelle aussi la diversité des trajectoires possibles à partir d'un même socle de formation, même s'il est difficile d'en faire une exploitation systématique car les renseignements sur la profession occupée sont fragmentaires⁸⁸⁷. Ils sont nombreux à travailler dans une organisation professionnelle agricole (Chambre d'agriculture pour la grande majorité, FDSEA, CUMA, Mutualité), quelques uns font de l'enseignement agricole, très peu se déclarent agriculteurs ou représentants commerciaux. Mais plus de la moitié des situations professionnelles ne sont pas renseignées, ce qui peut permettre de nuancer la très forte représentation des conseillers agricoles : ceux qui ont répondu sont ceux qui sont restés en contact avec une institution qui les a formés, qui sont souvent aussi ceux qui ont tiré un bénéfice de cette formation pour la suite de leur carrière. A l'inverse, il y a de fortes chances pour que ceux qui n'ont plus de relation avec le centre et les anciens élèves aient suivi des trajectoires professionnelles en dehors des organisations agricoles. L'histoire du Centre de formation d'Anjou rappelle que la formation des conseillers agricoles ne dépend pas de la seule AFPA, bien que celle-ci occupe une position centrale au niveau national⁸⁸⁸.

D'autres initiatives ont vu le jour, dont Anjou, mais aussi à Angers où un Centre de formation est créé en parallèle de l'École Supérieure d'Agriculture, et surtout à Etcharry dans les Pyrénées-Atlantiques⁸⁸⁹. Ce dernier site apparaît comme un contrepoids périphérique à la centralité du centre de Trie-Château. Davantage que le Centre d'Anjou, relativement isolé car sans véritables relais dans les principales organisations professionnelles agricoles sur le plan national, l'Association de formation en milieu rural (AFMR) qui est à l'origine du Centre d'Etcharry se positionne progressivement en alternative aux orientations méthodologiques de l'AFPA, ce qui suscite à moyen

887 Archives privées Odile Morestin, Annuaire des anciens élèves du Centre d'Anjou édité par l'Amicale des anciens élèves, 1973 environ, 29 p..

888 Certains des anciens stagiaires du Centre d'Anjou se montrent très attachés à la structure qui les a formés. Lorsque celle-ci connaît des difficultés de financement et de fonctionnement à la fin des années 1960, ils entreprennent de recréer une nouvelle association afin que le centre puisse poursuivre ses activités. Voir en annexes la reproduction d'une plaquette de présentation du Centre en 1970 (Annexe XXII).

889 En raison des contraintes de temps, il ne m'a pas été possible de me rendre au Pays Basque pour consulter les archives du Centre d'Etcharry, toujours en activité aujourd'hui. Le public du centre s'est considérablement élargi à partir de la fin des années 1970, avec le passage de la formation des conseillers agricoles à un spectre d'enseignements plus large autour de la formation des animateurs ruraux. Voir AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Dubosq, 1976, 51 p. ; AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Casaubielh, 1976, 30 p. M. Dubosq est le président fondateur de l'association qui gère le centre. M. Casaubielh a été directeur adjoint puis directeur du centre.

terme une certaine rivalité entre les deux organisations. La création de l'AFMR répond au même processus que celle de l'AFPA. Son président fondateur, Franz Dubosq, est rapporteur du CNVPA à partir de la fin des années 1950, sous les présidences successives de Raymond Braconnier puis de Gilbert Martin, avec qui il se lie d'amitié. Les deux hommes participent au même voyage d'études en Suède, en compagnie de nombreux autres responsables agricoles dont Michel Debatisse⁸⁹⁰. Cette mission de productivité, dont on a souligné plus haut qu'elle était le véritable déclencheur de la création de l'AFPA, est aussi à l'origine de la création de l'AFMR. La découverte en Suède des vertus de l'unité professionnelle agricole et du système de formation ouvert des Hautes écoles populaires provoque le même enthousiasme chez Franz Dubosq et Gilbert Martin. Le soutien du Commissariat à la Productivité permet de financer les premiers locaux du Centre d'Etcharry, en fait la location d'une propriété appartenant à la famille Dubosq⁸⁹¹. Ce type de montage bricolé rappelle la manière dont Gilbert Martin se démène pour rassembler les financements nécessaires à l'acquisition du Centre de Trie-Château.

La formation dispensée à Etcharry se veut moins théorique et expérimentale qu'à l'AFPA, plus largement tournée vers la formation des ruraux que des seuls conseillers agricoles, comme le rappelle le nom de l'association⁸⁹². Mais l'AFMR ne rejette pas pour autant les méthodes actives d'apprentissage, et vise clairement à se démarquer de l'enseignement agricole traditionnel. Elle encourage par exemple des réunions internes entre formateurs sous forme de *brainstorming*, afin de monter de nouveaux projets et d'évacuer les tensions internes au groupe⁸⁹³. Le centre d'Etcharry a sa dynamique et ses enjeux propres qui s'inscrivent dans la problématique plus vaste de l'autonomie des centres de formation des conseillers par rapport aux organisations professionnelles agricoles : sa situation périphérique lui permet de rester en retrait par rapport aux conflits entre les organisations professionnelles agricoles pour le contrôle de l'AFPA, et de travailler dans une plus grande sérénité avec les conseillers agricoles venant passer leur examen de Centre B ou suivre des stages de perfectionnement.

Au début des années 1960, Trie-Château est incontestablement le centre le plus dynamique et le plus novateur, exportant ses méthodes et ses réflexions dans les autres centres, cette diversité des lieux de formation alimente un débat, non sans arrière-pensées politiques, sur la critique du

890 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Dubosq, *op. cit.*, p. 3-5.

891 *Ibid.*, p. 6-7.

892 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Casaubielh, *op. cit.*, p. 8.

893 Ces réunions régulières sont dénommées « le laboratoire » à l'intérieur du centre. Pour M. Dubosq, toute la difficulté de faire fonctionner le centre repose sur le « dosage » de l'utilisation des méthodes actives, afin de se démarquer suffisamment de la pédagogie traditionnelle sans pour autant déstabiliser les formateurs et les stagiaires. AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Dubosq, *op. cit.*, p. 15.

centralisme de l'AFPA. Cette critique à peine voilée de l'autonomie dont font preuve ses animateurs et son président, Gilbert Martin, vis-à-vis des organisations professionnelles agricoles, est relancée par les Chambres d'agriculture qui souhaitent créer leurs propres structures de formation, décentralisées et régionalisées, afin de réduire le coût de la formation des conseillers et de mieux contrôler les contenus délivrés. Maintien de la prépondérance de l'AFPA ou régionalisation de la formation des conseillers agricoles deviennent alors deux options politiques opposées, avec au cœur de ce conflit, la question de la maîtrise de l'appareil de formation des conseillers, enjeu politique stratégique pour l'ensemble des organisations professionnelles agricoles.

Le terme d'« appareil » est d'ailleurs impropre, les différents centres de formation constituant davantage un système où chaque structure a son autonomie et sa propre histoire. L'AFPA, le CFMVA et l'AFMR n'ont pas les mêmes administrateurs, les mêmes enseignants, le même mode de fonctionnement, mais ils ont des pratiques communes, notamment l'usage plus ou moins modéré des méthodes actives d'apprentissage, et une même ambition, celle d'instituer le travail de conseiller agricole comme un métier à part entière. Le passage par ces centres de formation constituent un des moments importants de la professionnalisation des conseillers et des conseillères agricoles, d'autant plus qu'ils sont amenés à y retourner régulièrement pour suivre des stages de perfectionnement. L'autonomie dont font preuve ces centres est un motif d'inquiétude pour les états-majors nationaux des organisations professionnelles agricoles, craignant qu'elle ne remette en cause leur autorité déjà menacée par la multiplication des groupements techniques. Par rapport aux anciennes institutions du monde agricole (syndicat, chambre, mutuelle, coopérative, crédit), les centres de formation apparaissent comme des lieux d'intense réflexion sur le sens même de la vulgarisation. Ils jouent également un rôle essentiel dans la socialisation professionnelle des conseillers, les stages étant autant d'occasions de rompre l'isolement de chaque conseiller dans son secteur. Outre la diffusion des nouvelles connaissances techniques, les formateurs insistent largement sur la méthodologie de la relation de conseil, la relation du formateur aux stagiaires apparaissant comme un miroir déformant de la relation du conseiller aux agriculteurs⁸⁹⁴. Prolongeant l'intérêt accordé au groupe dans la JAC et l'Éducation populaire, les centres de formation entendent créer les conditions d'une libération de la parole propice à la confrontation des expériences et de là, à la formation d'un groupe professionnel relativement autonome⁸⁹⁵.

894 Voir le chapitre 6.

895 De part leur genèse à la fin des années 1950 et leur fonctionnement ultérieur, très autonome des organisations professionnelles agricoles au moins dans les premiers temps, les centres de formation apparaissent comme de véritables « hétérotopies », au sein desquelles se développe un discours relativement libre sur l'économie morale de la modernisation, ce qui explique que ces centres apparaissent par la suite comme des foyers d'hétérodoxie par rapport au discours de plus en plus contrôlé sur le développement agricole. Michel Foucault propose ce terme pour décrire « des lieux qui ont dessinés dans l'institution même de la société [...], des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels

3. L'unité syndicale, condition de l'affirmation du groupe professionnel

Avant la fin des années 1950, il n'existe pas de syndicats de conseillers agricoles à proprement parler, ce qui accrédite l'hypothèse de l'institution imaginaire de ce métier au cours de cette décennie, procédant par différenciation progressive des autres types d'activités de vulgarisation au sein d'un secteur para-agricole en pleine expansion. La constitution de syndicats spécifiques est une étape décisive dans l'affirmation du nouveau groupe professionnel en créant les conditions nécessaires à l'expression des préoccupations communes, et en obligeant les syndicalistes à réfléchir sur la délimitation du groupe des professionnels au nom desquels ils entendent revendiquer tel ou tel changement de leurs conditions de travail. La notion même de revendication doit être considérée avec prudence puisque les syndicats de conseillers sont, au moins au début des années 1960, davantage dans la recherche de solutions communes avec les employeurs que dans la confrontation directe. Le cadrage du métier de conseiller est présenté non pas comme un souhait interne au groupe mais comme une nécessité plus large, conditionnant la réussite du projet de modernisation. Chaque syndicat doit composer avec deux impératifs : celui d'avoir la base d'adhérents la plus large possible, afin d'augmenter son poids politique dans d'éventuelles négociations, et celui de former le groupe le plus homogène possible pour éviter les dissensions internes. La construction de l'unité syndicale passe par un effort de rapprochement entre des organismes souvent spécialisés dans la représentation des intérêts d'un groupe restreint (les ingénieurs de CETA par exemple). C'est la fonction de l'Union nationale des syndicats de techniciens et de conseillers agricoles (UNATCA) : chaque organisation peut garder sa spécificité mais elles doivent converger dans un ensemble plus large afin d'apparaître comme un interlocuteur crédible pour les organisations professionnelles agricoles nationales et les services de l'État. Ce rapprochement nécessite un double travail d'identification de la diversité des parcours des conseillers agricoles afin de mieux faire ressortir leurs caractéristiques communes, et de justification de la constitution d'un groupe professionnel unitaire, vis-à-vis des individus qui le composent et dans la perspective d'accroître l'efficacité du projet modernisateur. Après la pratique du métier dans des cadres institutionnels imposés, et le passage par les centres de formation, la syndicalisation représente un troisième processus distinct tendant à la professionnalisation des conseillers agricoles.

que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables. » Voir Foucault, M., *Dits et écrits 1984*, « Des espaces autres » (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre 1984, p. 47.

3.1. L'émergence d'un syndicalisme de conseillers agricoles

3.1.1. Cadres, employés, conseillers : une lente différenciation

Dans les années d'Après-guerre, le paysage syndical para-agricole est polarisé selon deux logiques différentes : celle des cadres de l'agriculture, et celles des employés des organisations professionnelles agricoles⁸⁹⁶. A l'intérieur de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA) mise en œuvre à la Libération pour remplacer la Corporation paysanne de Vichy, deux fédérations différentes de salariés de l'agriculture sont créés en 1945 : la Fédération Nationale des Syndicats d'ingénieurs, techniciens, cadres et employés de l'agriculture, et la Fédération générale des syndicats de salariés des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire (FGSOA). La première est notamment investie par le Syndicat National des Cadres d'Exploitation Agricole (SNCEA), qui regroupe essentiellement des régisseurs et des chefs de culture, lesquels tiennent leur première réunion constituante dans les locaux de la conservatrice Société des Agriculteurs de France⁸⁹⁷. La seconde se veut davantage le défenseur des employés et des ouvriers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Alors que la CGT et la CFTC représentent les salariés du secteur de la production, la FGSOA représente davantage les services de la transformation, de la coopération, du crédit et de la mutualité. CGT et CFTC se retirent de la CGA en 1947, marquant leur hostilité à toute forme de corporatisme. La FGSOA, dominée par les directeurs d'organismes agricoles, reste elle au sein de la CGA afin de défendre la spécificité des intérêts des travailleurs liés à l'agriculture⁸⁹⁸.

En parallèle, la Fédération des techniciens de l'agriculture est créée en 1945 au sein de la CFTC. En 1948, elle conclut un accord avec la FNSEA afin de créer une caisse de prévoyance et de retraite complémentaire pour les salariés du secteur para-agricole, ce qui marque le début de l'implantation de la CFTC dans le secteur technique⁸⁹⁹. L'argument de la spécificité de l'agriculture est dénoncé comme un voile utilisé par les patrons agricoles et les pouvoirs publics pour justifier la

896 Il s'avère assez complexe de retracer l'histoire des différents syndicats et des liens qu'ils entretiennent, faute de disposer de travaux de référence sur le sujet. Les partitions classiques entre les grandes centrales syndicales se doublent d'enjeux qui renvoient davantage aux problématiques du syndicalisme agricole, ce qui rappelle la double appartenance des conseillers agricoles, salariés des organisations professionnelles agricoles tout en étant impliqués personnellement dans les problèmes économiques et sociaux du monde agricole.

897 Pour une chronologie indigène du SNCEA, voir SNCEA, *Historique du SNCEA/CFE-CGC, 1945-2010*, en ligne, consulté le 26 janvier 2012, url :

http://www.sncea.fr/wwwData/upload/File/NosValeurs/historique_sncea_2010_2011.pdf

898 Archives de la CFDT, 27G1, *Brochure sur l'histoire de la FGSOA (1943-1984)*, février 1984.

899 Archives de la CFDT, 27G1, *Brochure Notre histoire éditée par la FGA-CFDT*, mars 1988.

faiblesse des revenus et des protections et accordées aux travailleurs de ce secteur. En 1954, cette fédération publie une revue intitulée « Sur la brèche »⁹⁰⁰. L'analyse de son contenu montre clairement que les adhérents du syndicat sont en majorité des employés exerçant une activité administrative au sein des organisations agricoles. Aucune mention n'est faite des conditions de travail des premiers techniciens embauchés par certaines Chambres d'agriculture ou par le biais des Groupements de Productivité Agricole (les zones-témoins).

En 1957, le SNCEA et « un groupe de techniciens agricoles » fondent une Fédération Générale des Cadres de l'Agriculture affiliée à la Confédération Générale des Cadres : la FGCA-CGC⁹⁰¹. Ce groupe de techniciens est constitué d'ingénieurs de CETA regroupés dans l'UNICETA et d'ingénieurs des premiers centres de gestion regroupés dans l'UNITOCCER⁹⁰². A l'intérieur de la FGCA-GGC, il crée bientôt le Syndicat National des Conseillers agricoles (SNCA). Parallèlement, la Fédération des techniciens de l'agriculture de la CFTC se subdivise pour former notamment un Syndicat national de l'action technique et professionnelle agricole (SNATPA) qui regroupe notamment le Syndicat des assistants bergers et le Syndicat des techniciens AGPB-Oléagineux. Enfin, à l'intérieur de la FGSOA, prend forme un Syndicat National du Personnel des Chambres d'Agriculture (SNPCA), ce qui correspond au développement croissant de ces organisations. L'affiliation aux deux grandes centrales syndicales que sont la CGC et la CFTC prolonge la polarisation évoquée plus haut, les techniciens de l'agriculture devant se positionner eux-mêmes plutôt comme cadre (SNCA) ou plutôt comme employé (SNATPA), en fonction de leur formation, de leurs dispositions et de leurs aspirations. Les techniciens des Chambres d'agriculture peuvent également adhérer à un syndicat qui préserve l'indétermination de leur position en les incluant dans un collectif qui n'est pas fondé uniquement sur la pratique professionnelle mais sur l'appartenance institutionnelle : le Syndicat national des personnels de Chambre d'agriculture (SNPCA).

En 1960, la création de l'Union Nationale des Vulgarisateurs et Conseillers Agricoles (UNAVCA) permet de regrouper les deux premières tendances, et de fédérer en plus certains techniciens des Groupements de productivité, et certains ingénieurs employés par des services de vulgarisation attachés à des groupes industriels (APEP, Saint-Gobain, Service rural des Charbonnages de France, etc.). Cette organisation est la première à se poser comme un représentant légitime des professionnels du conseil agricole, différenciés, à partir de leur pratique professionnelle, à la fois de l'ensemble des cadres d'exploitation agricole et de l'ensemble des employés des organisations agricoles. L'UNAVCA fait exister une nouvelle délimitation, qui

900 *Sur la brèche*, 1954, deux numéros consultables à la Bibliothèque nationale de France.

901 SNCEA, *Historique du SNCEA/CFE-CGC*, *op. cit.*

902 AJR-INRA, 1JR2, *Document annexe au programme de la session de l'UNAVCA à Clermont-Ferrand*, 1960 environ.

recouvre partiellement les anciennes limites tracées par les différents syndicats para-agricoles. Mais cette union reste encore un agrégat d'organisations particulières structurées en fonction des employeurs, et reproduisant partiellement les divisions internes au champ des organisations professionnelles agricoles.

3.1.2. L'unité par la recherche d'emploi : la création de l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs, et techniciens de l'agriculture en 1954

En 1954, le SNCEA, proche de la CGC mais à laquelle il n'est pas encore affilié, crée l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs, et techniciens de l'agriculture (APECITA) afin de centraliser les offres et les demandes d'emploi dans le domaine de l'encadrement technique de l'agriculture. Cette association, agréée par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) en 1970 puis reconnue d'utilité publique, existe encore aujourd'hui. Dès sa fondation, elle a pour but de placer les candidats le plus efficacement possible, et tient ses propres statistiques afin de justifier de son activité. Le recueil de ces données permet de suivre la place de la vulgarisation par rapport aux autres métiers possibles de cadres de l'agriculture, en ne généralisant pas ces variations qui concernent le seul public de l'APECITA. Une enquête récapitulative portant sur le travail réalisé par l'association durant la période 1954-1963 permet de mesurer les variations des offres et des demandes enregistrées pour chaque domaine d'activité couvert par l'association : exploitation, vulgarisation, technico-commercial, technico-industriel, coopératives, administration, enseignement, recherche et expérimentation, *etc*⁹⁰³. La manipulation de ces données est délicate car il est difficile de savoir ce que les catégories recouvrent exactement, d'autant qu'elles varient dans le temps.

903 APECITA, *Problèmes de cadres agricoles*, n° 1, 1964.

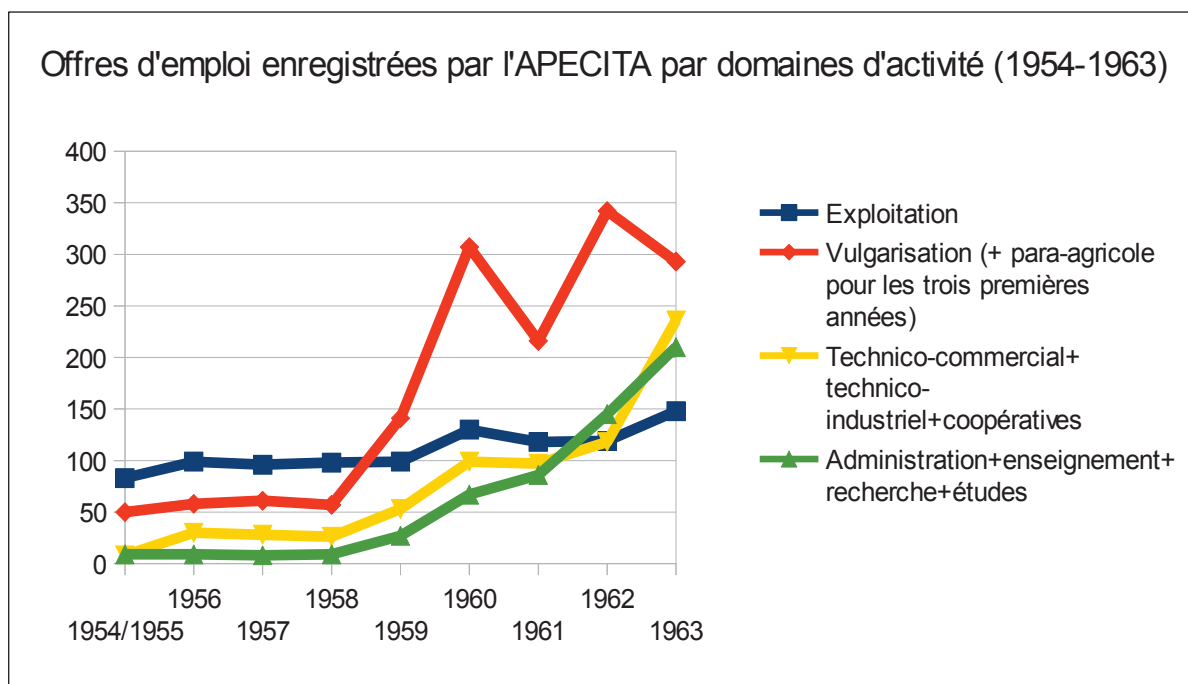


Illustration 15: Graphique représentant le nombre d'offres d'emploi enregistrées par l'APECITA, avec des variations sensibles selon le domaine considéré (1954-1963).

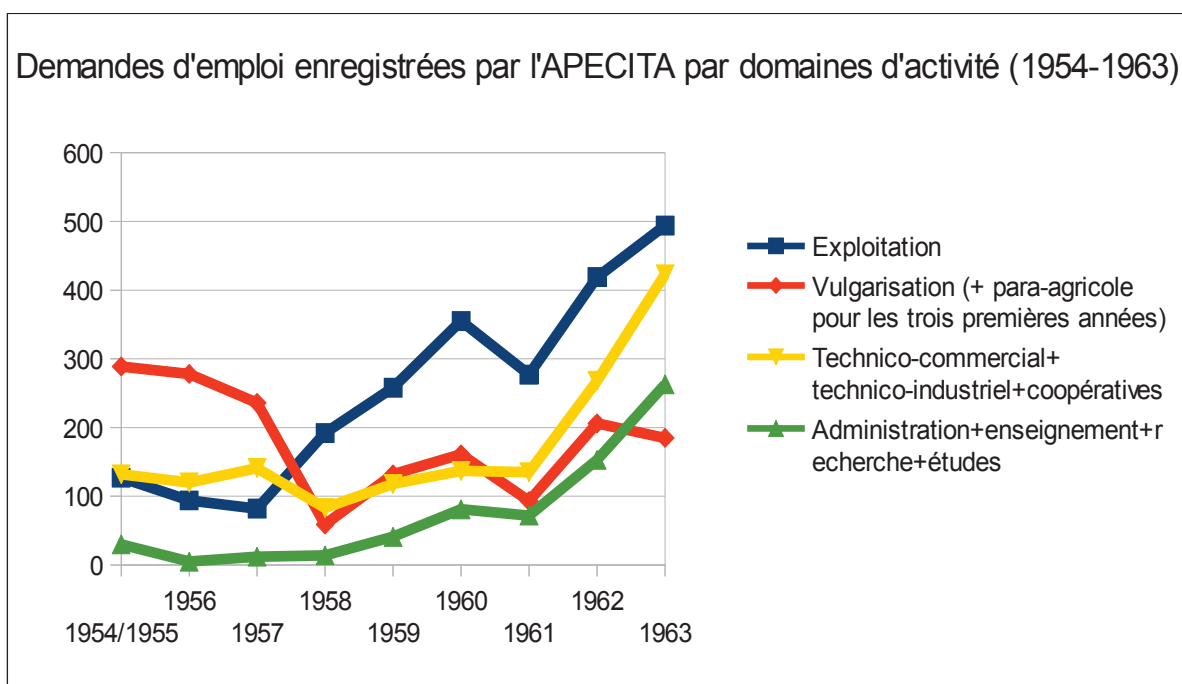


Illustration 16: Graphique représentant le nombre des demandes d'emploi enregistrées par l'APECITA, avec des variations sensibles selon le domaine considéré (1954-1963).

Les deux graphiques ci-dessus mettent en lumière l'évolution respective des structures de l'offre et de la demande d'emploi telle qu'elle a été enregistrée par l'APECITA. Plusieurs remarques s'imposent. Pour des raisons de composition du tableau récapitulant les résultats de l'enquête, les

trois premières années concernant les demandes en matière de vulgarisation doivent être interprétées avec prudence. A partir de 1959, il est intéressant de souligner que les offres d'emploi en matière de vulgarisation se multiplient mais qu'elles ne peuvent être satisfaites par des demandes correspondantes. A l'inverse, les demandes pour exercer une fonction technico-commerciale ou technico-industrielle restent toujours supérieures aux offres dans ce domaine qui sont pourtant en croissance constante sur toute la période. Quant au domaine de la recherche et de l'enseignement, offres et demandes sont relativement ajustées, la croissance observée sur la fin de la période correspondant à l'accroissement du sous-secteur « recherches et expérimentations ». Pour ce qui concerne la forte demande en matière d'emploi sur des exploitations, il faut se référer à l'évolution du public de l'APECITA, laquelle est confrontée à l'arrivée massive des rapatriés français d'Afrique du Nord. Cette étude souligne que l'attractivité de la vulgarisation est limitée pour ceux qui cherchent à exercer une fonction de cadre de l'agriculture.

Pour la période 1962-1965, on observe une augmentation très nette des offres et des demandes d'emploi dans l'ensemble des secteurs répertoriés par l'association, à l'exception du travail sur l'exploitation, dont le niveau stagne et qui enregistre de surcroît un fort déficit de demandes⁹⁰⁴. En matière de vulgarisation, l'offre est toujours légèrement supérieure à la demande (quatre cents trente offres d'embauche en 1965 contre quatre cents demandes). Le secteur qui a la croissance la plus rapide est sans conteste le secteur technico-commercial dont les offres et les demandes sont multipliés par quatre en quatre ans. D'une manière plus globale, les secteurs liés à un haut niveau de technicité (recherche, technico-industriel) sont en forte croissance. L'analyse des données de l'APECITA fait bien ressortir que la vulgarisation n'est pas le secteur le plus demandé par ceux qui ont des niveau de formation plus élevé que la moyenne des postulants au métier de conseiller agricole. Il importe donc d'être attentif à ressaisir les trajectoires des conseillers ayant effectivement fait carrière dans un espace des trajectoires possibles plus ou moins ouvert selon leur niveau de formation initiale.

904 APECITA, *Problèmes de cadres agricoles*, n° 5, 1965.

3.2. La construction d'une représentation unitaire de la profession de conseiller agricole

3.2.1. Le Congrès national de l'UNACVA à Nérès-les-Bains en 1961 : un premier travail d'identification des conseillers agricoles sur le plan national

Le premier président de l'UNACVA, Charles Barbier, est conseiller agricole dans le Puy-de-Dôme⁹⁰⁵. Il a fait partie des premières commissions de réflexion sur le métier de conseiller agricole à l'intérieur de l'APPCA à la fin des années 1950, déjà évoquées plus haut. Il est le principal organisateur du premier grand congrès syndical de Nérès-les-Bains (Puy-de-Dôme) en 1961 qui réunit près de quatre cents conseillers⁹⁰⁶. L'UNACVA fédère maintenant les trois principaux syndicats de vulgarisateurs/conseillers agricoles : le SNCA affilié à la CGC, le SNATPA affilié à la CFTC, et la section cadres et techniciens du SNPCA. L'absence de terminologie claire pour désigner les adhérents de l'union syndicale, le sigle UNACVA traduisant l'hésitation entre le terme « vulgarisateurs » et le terme « conseillers », traduit le flou qui entoure cette activité qui est déjà plus qu'une fonction mais encore moins qu'une profession.

Une des premiers intervenants du congrès est Bernard Monnier, chargé par l'AFPA de diffuser les méthodes de formation des conseillers mises au point au Centre de Trie-Château. Il rappelle que la seule définition possible du travail du conseiller agricole « *réside dans les contacts directs avec les agriculteurs* », ce qui le distingue de la vulgarisation de masse⁹⁰⁷. L'UNACVA reprend ici une conception du conseil agricole forgée durant les années 1950 qui tend à en exclure à la fois les tâches subalternes des agents techniques, aussi bien que les conférences des ingénieurs⁹⁰⁸. La FNCETA propose sa propre déclinaison de ce thème de la qualité particulière de la relation du conseiller agricole et de l'agriculteur en proposant le compte-rendu d'une enquête sur la manière dont les agriculteurs, en fait les membres de CETA, perçoivent les conseillers, en fait les ingénieurs

905 Voir le témoignage de Jean Muret, conseiller agricole recruté en 1959 puis responsable de la FNGEDA : Muret, J., « De la vulgarisation au conseil. Rappel des grandes étapes du conseil en agriculture à travers un cheminement personnel », in TRANS FORMATION Consultant(e)s / ION+, « *Changements et accompagnements* », Journée d'échanges de pratiques, Paris, 30 mai 2006, en ligne, consulté le 26 janvier 2012, url : <http://www.tfconsultant.fr/IMG/pdf/ChangementsEtAccompagnement.pdf>

906 Rapport du Congrès des Conseillers agricoles (Nérès-les-Bains - 14 et 15 mai 1961), n° spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, 28 p.

907 Monnier, B., « La situation du conseil agricole en France au niveau des relations entre agriculteurs et conseillers », in *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, p. 5.

908 Le chapitre 2 a montré comment ces oppositions parfois caricaturales étaient historiquement et socialement construites par les différents groupes en lutte pour le contrôle de la vulgarisation du progrès technique en agriculture.

employés par les CETA⁹⁰⁹. Les réponses des agriculteurs servent à accréditer le fait que le métier de conseiller doit correspondre à une situation stable et valorisante. Mais les questions posées portent également sur le profil sociologique du conseiller tel que les agriculteurs le souhaitent. Il ressort qu'il est important qu'il ait plus de vingt-cinq ans, qu'il soit marié, mais pas forcément à une femme d'origine rurale même si celle-ci a un grand rôle à jouer auprès de son mari, qu'il soit « *digne et droit* » dans sa vie privée, et que son origine rurale ou citadine et ses convictions religieuses ne sont pas déterminantes. Cette enquête rappelle le rôle d'autorité morale que tient le conseiller agricole et montre que la FNCETA peut être un allié pour que les conseillers fassent reconnaître leurs aspirations à une plus grande stabilité professionnelle.

Une autre enquête, cette fois auprès des conseillers eux-mêmes, insiste sur les problèmes communs qu'ils rencontrent, que ce soit sur le plan de la coordination des différentes organisations en matière de vulgarisation, de suivi des responsables agricoles, d'impossibilité de promotion à l'intérieur de la profession, ou d'absence de statut⁹¹⁰. L'insécurité dans laquelle sont placés les conseillers a des répercussions jusque sur leur vie familiale. L'enquête se penche également sur les conditions matérielles dans lesquelles travaillent les conseillers en mettant en lumière un certain dénuement pour ce qui concerne les équipements les plus basiques. Ce manque de moyens contraste avec l'investissement considérable des conseillers dans leur métier, puisque 20% d'entre eux travaillent le dimanche, et 80% d'entre eux travaillent plus de huit heures par jour (22% déclarant faire des semaines de plus de cinquante-quatre heures). L'enquête permet aussi de définir quelques traits sociologiques de la population des conseillers qui ont répondu : ce sont des hommes jeunes (les trois quarts ont moins de trente-cinq ans), mariés pour les trois-quarts d'entre eux, pas majoritairement d'origine agricole (42% d'origine citadine, 36% d'origine agricole, et 17% d'origine rurale), ayant une formation d'ingénieur pour 40% d'entre eux ou une formation agricole de second degré pour 21%, et 46% d'entre eux ont déjà été exploitants ou gérants d'une exploitation⁹¹¹. Près de la moitié sont embauchés par une Chambre d'agriculture, 13% par un centre de gestion, 8% par un CETA, le reste dans des formules mixtes. Cette enquête donne l'image d'un groupe jeune, qualifié et dynamique, ce qui crée un violent contraste avec le traitement qui leur est réservé.

Au-delà des revendications et des doutes, ce Congrès marque une étape importante dans la professionnalisation des conseillers. Le fait d'être employé par une organisation professionnelle

909 Tagaux, M., « Ce que l'agriculteur français pense du conseiller agricole », *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, p. 7-12.

910 Bonnefoy, H. (de), « Les aspirations des conseillers agricoles et leurs inquiétudes », in *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, p. 13-17.

911 Ce chiffre de 46% paraît élevé alors qu'il s'agit d'hommes jeunes et relativement inexpérimentés. Les déclarations des conseillers prennent certainement en compte les stages qu'ils ont effectué dans de grandes exploitations où ils pouvaient facilement occuper un poste de chef de culture.

agricole tend à devenir partie intégrante de la définition du métier, au titre de la spécificité de la relation que le conseiller doit nouer avec l'agriculteur. Cette orientation ne relève pas d'une décision collective explicite mais plutôt d'une orientation politique globale. Un fin observateur de ce Congrès, M. Roger, secrétaire du Comité national de vulgarisation et de progrès agricoles, et à ce titre, un des principaux collaborateurs du président Gilbert Martin, estime que ce moment a marqué le début de l'abandon de l'horizon qui consistait à faire du métier de conseiller une profession libérale⁹¹². Sans être aussi affirmatif, l'examen de la suite de l'histoire syndicale valide partiellement cette hypothèse en montrant que différentes voies se différencient au sein de l'UNATCA.

3.2.2. Le Congrès national de l'UNATCA à Vichy en 1964 : justifier l'autonomie relative d'un groupe professionnel émergent

En mai 1964, le deuxième Congrès national réunit près de six cents conseillers agricoles à Vichy pour deux jours de conférences et de débats⁹¹³. L'UNACVA s'est transformée en Union Nationale des Associations de Techniciens et de Conseillers Agricoles (UNATCA), le terme « techniciens » ayant remplacé le terme « vulgarisateurs » et précédant maintenant celui de « conseillers ». Ce changement traduit là encore une évolution globale dont Gilbert Martin, toujours président du CNVPA, se fait l'écho dans son discours inaugural : « *Sauf si au cours de ces deux jours, vous m'apportez un démenti formel, ma conviction demeure que le Groupement de Vulgarisation, partout où il y a matière à évolution, est une étape vers d'autres implantations techniques, économiques, sociales, culturelles où tout technicien agricole digne de sa mission doit trouver une occasion de promotion. Il vous appartient de travailler dans ce sens car je continue à penser que le stade du NPK est largement dépassé, que la vulgarisation n'a point qu'un rôle strictement technique et qu'elle doit s'orienter vers bien d'autres problèmes. Votre intérêt dans cette voie est intimement lié à celui de notre agriculture toute entière.* »⁹¹⁴ Dans la continuité des réflexions du précédent congrès, cette déclaration définit le conseil agricole dans une perspective évolutive et englobante, non réductible aux actions de base de la première vulgarisation technique. Pour le président du CNVPA, c'est aussi une manière de répondre à une des principales

912 AJR-INRA, 1JR4, *Entretien de Jacques Rémy avec M. Roger*, 1976. Ingénieur des Services agricoles détaché au CNVPA, il constitue sa propre équipe de collaborateurs et devient un proche du président Gilbert Martin. Sa position et son parcours lui confèrent une forme de « lucidité structurale » sur les glissements successifs de la définition du métier de conseiller agricole.

913 « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy les 1^{er} et 2 mai 1964 », in *Chambres d'agriculture*, n° 300, 15 septembre 1965, 32 p.

914 *Ibid.*, p. 3.

récriminations soulevées par les syndicats de conseillers agricoles : l'absence d'évolutions de carrière bien définies.

Plusieurs intervenants du congrès tentent de définir les tendances selon lesquelles la situation professionnelle des conseillers évolue. Si l'union est proclamée, il est tout de même possible de repérer les différentes manières dont les trois principaux syndicats de conseillers agricoles envisagent la professionnalisation des activités de conseil agricole⁹¹⁵.

Alors que l'enquête de 1961 avait permis de recueillir cent soixante-et-une réponses, cette fois ce sont cinq cents quatre-vingt-neuf conseillers agricoles qui ont renvoyé le questionnaire établi par l'UNATCA. De l'ensemble des données, le SNCA retire un principal enseignement : le métier de conseiller n'offre pas suffisamment de garanties à ceux qui l'exercent pour qu'ils puissent envisager de faire carrière⁹¹⁶. La proportion des conseillers d'origine rurale tend à augmenter, ce qui correspond aux critères de recrutement des nombreux conseillers de secteur. Le rajeunissement des conseillers, l'inexpérience des deux tiers d'entre eux, et l'augmentation du nombre de célibataires par rapport à 1961 sont mis sur le compte de cette précarité. L'insécurité dans laquelle ils travaillent est soulignée par le fait que seulement la moitié d'entre eux sont rattachés à une grille de salaire, alors même qu'ils sont près de 80% à avoir suivi un cycle d'enseignement secondaire. Pour le SNCA, qui voit dans les conseillers agricoles des cadres en puissance, cette situation est injuste et intenable dans la durée. Pour preuve, près de 40% des conseillers interrogés envisagent de quitter la profession à court terme, et 35% n'envisagent pas de finir leur carrière dans cette branche. Les auteurs du rapport montrent en outre que ce sont plutôt ceux qui ont une formation dans l'enseignement supérieur, une famille, et une origine urbaine, qui sont les plus susceptibles de partir. Le SNCA craint de fait une déqualification du métier de conseiller agricole. Une seconde intervention dans le congrès, réalisée par le Président du syndicat sur la base d'une enquête auprès des responsables nationaux des organisations agricoles, insiste sur le fait que le métier de conseiller demande déjà et demandera de plus en plus la mise en œuvre de savoirs de haut niveau⁹¹⁷. Conseillers spécialisés et polyvalents devront travailler en parallèle : les premiers répondant à l'affinement des techniques de production, au souci de gestion, aux besoins nouveaux en aval du

915 Je reprends ici la suggestion de Paul Houée de s'intéresser de près aux Congrès de l'UNATCA afin de suivre comment évolue le métier de conseiller agricole. Voir Houée, P., *Les étapes du développement rural, tome 2...*, *op. cit.*, p. 57-58.

916 L'intervention du délégué du SNCA se clôt d'ailleurs sur cette interrogation en forme de regret : « décider une bonne fois pour toutes si oui ou non la profession de conseiller n'est qu'un passage éphémère d'activité dans la vie d'un homme ou un véritable métier. » Voir M. Loutrel, « Rapport suite à l'enquête sur la situation des conseillers » in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy... », *op. cit.*

917 Nicollin, R., « Que pensent les agriculteurs du conseil agricole d'aujourd'hui et de demain ? » in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy... », *op. cit.* On appréciera la montée en généralité entre l'enquête réalisée auprès de responsables agricoles et le fait de savoir ce que pensent les agriculteurs.

produit, et à l'extension du besoin de prévision ; quand les seconds se doivent d'être psychologue, « pour mieux connaître les besoins », un sociologue « pour mieux déceler les pannes du groupe », et pédagogue « pour traduire les évolutions en terme de tous les jours »⁹¹⁸. Pour le SNCA, c'est d'abord sur l'usage de ces connaissances spécifiques auprès des agriculteurs que les conseillers agricoles fondent leur identité commune. La compétence est la première justification de la professionnalisation des conseillers agricoles.

Le secrétaire général du SNATPA insiste lui davantage sur la nécessité de serrer au plus près les caractères propres aux conseillers agricoles⁹¹⁹. D'abord, il entreprend de raconter leur histoire commune au sein d'une multitude de groupements différents, et de là, propose une définition du métier : le conseiller est celui qui met ses connaissances au service d'autres hommes, et sait s'adapter au milieu dans lequel il travaille. Les qualités des conseillers sont l'objet d'une grande attention car elles servent à montrer que ces salariés de structures différentes travaillent dans une perspective commune, en dépit de la diversité de leurs parcours. Ceux qui ont des origines rurales (65% selon l'étude) souhaitent éviter le déracinement, quand les autres mettent en avant l'attrait pour la nature et les sciences vivantes. Mais tous croient dans les possibilités de promotion sociale du monde agricole, pour lequel ils sont prêts à s'investir humainement et intellectuellement, parfois au détriment de leur vie familiale et extra-professionnelle. Le SNATPA entend fédérer des employés de structures concurrentes, professionnelles et administratives, qui se ressemblent par leurs « exigences communes », humaines et techniques. Par rapport au SNCA, il est plus soucieux de l'unité des pratiques et des aspirations des conseillers agricoles que de leurs conditions matérielles de travail. Dans une autre intervention, le président du SNATPA revient sur l'importance des centres de formation, de l'examen d'aptitude au métier, et de l'organisation de sessions de perfectionnement qui permettent aux conseillers d'acquérir des compétences nouvelles⁹²⁰. La professionnalisation des conseillers agricoles passe ici par le contrôle des conditions d'accès au métier, formation et diplôme devant valider à la fois la possession de savoirs spécifiques, et la capacité d'intégration au monde agricole.

Enfin, le représentant du troisième syndicat, le SNPCA, se place lui uniquement sur le terrain de l'organisation future du conseil agricole⁹²¹. Le lien consubstantiel aux organisations professionnelles agricoles, et *a fortiori* aux Chambres d'agriculture dont ses adhérents sont salariés,

918 *Ibid.*

919 Caillaud, J., « Le conseiller agricole professionnel... vu par les conseillers », in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy... », *op. cit.*

920 Joly, G., « Moyens à mettre en œuvre pour mieux organiser la profession de conseiller agricole » in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy... », *op. cit.*

921 Pourrat, C., « Place du conseil agricole parmi les diverses actions des organisations professionnelles » in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy... », *op. cit.*

n'est pas discuté et il s'agit dès lors de définir quelle place peut prendre le conseil par rapport à l'ensemble des actions menées par ces organisations. Il appelle à une unification des organismes professionnels employeurs qui ferait de la petite région l'échelon de base des activités de conseil agricole, et à la distinction entre conseil spécialisé et conseil polyvalent. Pour la section des cadres et techniciens du SNPCA, l'unité des conseillers n'est pas un problème puisqu'elle est le produit de leur condition de salarié d'une Chambre d'agriculture. Et la question de leurs conditions matérielles de travail n'est pas la plus fédératrice, les adhérents du syndicat pouvant aussi bien être directeurs de service technique que conseillers de terrain⁹²². Syndicat autonome vis-à-vis des grandes centrales, le SNPCA est en revanche structurellement lié à l'organisme employeur, et tente en conséquence d'influer directement sur les orientations politiques des organisations professionnelles agricoles dont le conseil agricole devient de fait un attribut légitime. La professionnalisation des conseillers agricoles dépend alors de leur capacité à se faire reconnaître comme des interlocuteurs légitimes par leurs employeurs, pas seulement pour parler de leurs conditions de travail comme des salariés ou délivrer leur expertise comme des cadres, mais aussi pour prendre une part active à l'élaboration des politiques agricoles.

Le Congrès de Vichy marque également la prise en compte dans les débats des conseillères agricoles. Plusieurs oratrices évoquent la situation des conseillères lors des débats, mais elles ne représentent pas pour autant des sections syndicales qui seraient autonomes de celles des hommes. Seuls deux des trois syndicats évoqués ci-dessus prennent position sur la situation des conseillères agricoles. Une administratrice du SNATPA rappelle que l'objectif d'élever le niveau de vie des familles agricoles leur a été assigné par décret⁹²³. Son intervention va dans le même sens que celles des orateurs masculins de son syndicat. L'accent est mis sur les pratiques concrètes des conseillères qui doivent répondre à des agricultrices qui ont des préoccupations d'ordre professionnel comme d'ordre ménager. Pour faire face aux difficultés matérielles qu'elles rencontrent, il leur est nécessaire d'allier connaissances techniques et qualités humaines de contact, et le cas échéant, de faire appel à des spécialistes détenteurs de savoirs de haut niveau pour compléter l'information qu'elles délivrent aux agricultrices. Cette définition du métier de conseillère agricole est suffisamment large pour intégrer des adhérentes employées par des différentes structures. Cette intervention confirme le fait que pour le SNATPA, la professionnalisation passe par la reconnaissance des qualités pédagogiques de la conseillère, à savoir sa capacité de maîtriser des connaissances techniques et de les faire entendre à ses interlocutrices.

922 Le Directeur de la Chambre d'agriculture de la Savoie est ainsi affilié au même syndicat que certains des conseillers dont il est le supérieur hiérarchique. Voir Entretien de l'auteur avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*, ??

923 Barberot, M., « Quelques aspects de la profession de conseillère agricole », in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy... », *op. cit.*

La représentante du SNPCA prend elle aussi une position très cohérente avec celle de ses camarades syndicaux masculins⁹²⁴. Il s'agit pour la conseillère de faire de l'agricultrice « *la collaboratrice compétente de son mari dans la marche de l'exploitation* », en lui enseignant les techniques propres à la comptabilité, à la gestion, au secrétariat, tout en lui gardant une activité sur l'exploitation. Les réunions doivent constituer une « *ouverture* » aux problèmes du monde agricole ainsi qu'à ceux des autres milieux, « une libération des travaux manuels quotidiens par de nouvelles méthodes et organisations », « un lieu d'échanges et d'amitié ». Ce positionnement entretient une certaine confusion entre les intérêts des conseillères agricoles et ceux des agricultrices, la défense des secondes par les premières constituant alors la meilleure garantie de professionnalisation. Le SNCA n'a quant à lui pas de représentante féminine. La professionnalisation qu'il propose, basée sur la maîtrise de savoirs techniques ou pédagogiques de haut niveau, ne représente pas un horizon possible pour des conseillères agricoles qui sont encore loin de se penser comme des cadres. Une agricultrice intervenante au Congrès rappelle même que la conseillère doit savoir s'effacer devant la responsable, être compréhensive et réservée, et même qu'elle sache adapter son apparence vestimentaire en fonction des situations⁹²⁵.

Les manières d'envisager la professionnalisation des conseillères agricoles ne diffèrent pas radicalement de celles d'envisager celle de leurs homologues masculins mais les enjeux sont retraduits différemment, le faible niveau de formation des femmes leur interdisant de se poser comme détentrices de savoirs experts, et l'absence d'organisations professionnelles agricoles spécifiquement féminines les empêchant de prétendre à autre chose qu'un rôle subalterne dans l'orientation des politiques agricoles⁹²⁶.

2.3.3. Une organisation, trois syndicats : divergences de points de vue sur l'avenir du métier de conseiller

Au début des années 1960, les syndicats de conseillers et conseillères agricoles sont à la recherche d'une expression unitaire. Les grands congrès de 1961 et 1964 constituent des moments

924 Mlle Bosset, « Point de vue des femmes sur leur place dans l'évolution de l'agriculture et sur l'aide que peut apporter la vulgarisation », in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy..., *op. cit.*

925 « *Qu'elle soit habillée sans recherche, mais avec goût, car sa tenue a une valeur éducative. Qu'elle soit différente pour les visites auprès des adhérentes, en réunion de base, dans les réunions officielles. Qu'elle soit toujours adaptée aux différentes situations et régions où elle peut se trouver.* » Le fait que cette exigence soit formulée aussi explicitement en dit long sur l'exemplarité dont doit faire preuve la conseillère au quotidien, et sur la violence potentielle des reproches qui lui seront adressés en cas d'écart. Mme Jacquin, « Rôle de la conseillère vu par une agricultrice », in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy..., *op. cit.*

926 Le métier de conseillère fait l'objet d'une approche plus détaillée dans le chapitre 6.

importants durant lesquels chaque intervenant est tenu d'expliciter sa conception du métier, de fixer des limites au groupe, et de décrire l'horizon qu'il entrevoit, en son nom et au nom du collectif syndical qu'il représente. Aux trois principaux syndicats correspondent trois manières différentes d'envisager la professionnalisation des conseillers agricoles. Pour celui qui définit les conseillers agricoles comme des cadres, le SNCA-CGC, c'est d'abord le haut niveau de compétence qui fait la légitimité des conseillers agricoles auprès des agriculteurs. Pour le SNATPA, la maîtrise de savoirs techniques conjuguée au sens de la pédagogie pour adultes doit être garantie par un diplôme sanctionnant une formation commune. Et pour le SNPCA, l'autonomie des conseillers agricoles est d'abord liée à l'indépendance et à la puissance des organisations professionnelles agricoles qui les emploient et à la marche desquelles ils doivent prendre une part active. Les cibles de ces trois syndicats ne sont pas exactement les mêmes, le premier se rapportant davantage à l'idéal de l'ingénieur, le second à celui du technicien, et le troisième à celui de l'employé dévoué, quasi-missionnaire.

Le repérage de ces trois composantes du processus de professionnalisation des conseillers et conseillères agricoles dans les débats syndicaux permet d'identifier trois types de relation de travail : la consultance, le salariat, l'identification. Il ne s'agit pas de trois formes pures et indépendantes qui seraient mises en œuvre par tel ou tel conseiller selon un calcul stratégique, mais plutôt de trois référentiels structurant confusément les pratiques professionnelles des conseillers. Le moment particulier des débats syndicaux permet de les apercevoir en suspendant la complexité des prises de décision dans les situations réelles pour exprimer ce que devraient être les relations idéales entre les professionnels du conseil agricole, leurs employeurs et les agriculteurs. Alors que le consultant/ingénieur traite directement avec l'agriculteur, le salarié/technicien introduit la nécessité d'un troisième terme dans la relation, l'employeur, qui peut être plus ou moins proche de l'agriculteur, ce qui autorise différentes sous-configurations. La distance introduite par la relation peut aussi être déniée en entretenant la confusion entre les termes, l'employeur ne se distinguant plus de l'usager des services du conseiller, et le conseiller s'identifiant à l'agriculteur qu'il conseille. Consultant et compagnon peuvent se rapprocher par leur commun rejet de l'État, selon une logique libérale dans le premier cas et corporatiste agrarienne dans le second, alors que le technicien attend de l'État qu'il garantisse en droit le maintien des distances entre les termes de la relation de conseil par la reconnaissance des diplômes ou le respect des contrats de travail.

Dans la synthèse du Congrès de Vichy en 1964, le Président de l'UNATCA, M. Savary, concilie les trois tendances exprimées par les syndicats en insistant sur le fait que le conseiller n'est pas un simple « distributeur de technique » et qu'il est devenu « homme des méthodes et de la

pédagogie »⁹²⁷. Pour s'opposer aux forces centrifuges que représentent les devenirs professionnels de consultant, de technicien ou de compagnon, il donne des gages aux trois parties : requalifier la « vulgarisation » en « *éducation permanente* » afin d'empêcher toute dévalorisation du métier, transformer le « *conseil-vocation* » en « *conseil-profession* » afin d'obtenir de réelles garanties quant aux conditions de travail, et obtenir des responsables agricoles qu'ils pensent l'avenir du conseil agricole à long terme afin d'harmoniser ses différentes formes.

Le travail syndical participe directement du processus de professionnalisation des conseillers et des conseillères agricoles, sans offrir véritablement aux secondes les conditions d'une réflexion sur la spécificité de leur travail par rapport à leurs homologues masculins. En raison des lacunes archivistiques de cette recherche, il est difficile d'apprécier l'influence des syndicats dans chaque Chambre d'agriculture et les configurations spécifiques à chaque département. Mais il n'en demeure pas moins que les deux premiers congrès nationaux connaissent un grand succès, plusieurs centaines de participants avec une forte augmentation entre 1961 et 1964, et que le compte-rendu des débats est largement diffusé, notamment *via* la revue de l'APPCA *Chambres d'agriculture*. Ces congrès unitaires créent un espace politique dans lequel il est possible pour chaque organisation d'exprimer la spécificité de son point de vue sans pour autant remettre en question le processus global de professionnalisation des conseillers agricoles. Les divergences et les contradictions qui apparaissent dans ces occasions sont euphémisées dans des formulations floues et retraduites en autant de déclinaisons d'un même devenir professionnel. En ne fixant pas de cadre réellement contraignant à l'exercice du métier de conseiller agricole, les décrets de 1959 favorise l'hétérogénéité des situations locales, mais ils permettent aussi aux syndicats d'opérer une synthèse large en ouvrant le groupe vers des agents de la vulgarisation qui ne sont pas obligatoirement embauchés par les Chambres d'agriculture mais qui se reconnaissent dans les valeurs du métier collectivement élaborées. A l'inverse, le décret du 4 octobre 1966 sur le développement agricole oblige les syndicats à préciser leurs positions, fragilisant ce processus d'unification entamé au début des années 1960.

Les années qui suivent les décrets de 1959 organisant la vulgarisation agricole sont marquées par une intense créativité institutionnelle visant à donner un contenu précis au métier de conseiller agricole. Elle se déploie sur trois plans distincts. Premièrement, le métier de conseiller

927 M. Savary, « L'évolution de l'agriculture pose des problèmes graves pour l'évolution du conseil agricole », in « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy..., *op. cit.*

s'exerce au contact des groupements d'agriculteurs dont les décrets de 1959 ont fait le pivot de la vulgarisation. En réalité, conseillers et conseillères agricoles partagent une série d'expériences individuelles relativement semblables au cours desquelles ils doivent trouver leur place auprès des agriculteurs qu'ils rencontrent individuellement, et dans les réunions des groupements qu'ils suivent. Les organisations professionnelles agricoles nationales sont en concurrence pour organiser l'ensemble de ces activités. La FNSEA mène une campagne active pour couvrir le territoire de Groupements de vulgarisation agricole (GVA) et de vulgarisation agricole féminine (GVAF), du fait que la réglementation prévoit que deux groupements ne peuvent être agréés, et donc bénéficier des financements publics, dans la même zone⁹²⁸. Les Chambres d'agriculture parviennent néanmoins à se positionner comme le véritable employeur des conseillers, à qui elles garantissent une plus grande liberté de manœuvre par rapport au syndicalisme, et comme l'organisme le mieux à même de gérer les subventions de l'État cumulées au produit des taxes para-fiscales. L'institution progressive des services techniques à destination des agriculteurs dans les Chambres d'agriculture, à la charnière des groupements locaux et des organisations départementales donne un premier cadre à l'exercice du métier de conseiller.

Deuxièmement, il apparaît nécessaire aux employeurs et aux premiers titulaires du poste de définir des programmes et des méthodes de formation des conseillers et conseillères agricoles validant leur entrée dans le métier et instaurant ensuite à un perfectionnement continu. L'autonomie relative dont disposent les premiers centres de formation par rapport aux organisations professionnelles dominantes permet de faire de la réflexion méthodologique une dimension constitutive du conseil agricole. Dans ces institutions, les conseillers et conseillères en formation constituent une population dont il est possible d'étudier les caractéristiques, et un public auquel il faut transmettre des méthodes de travail propres à obtenir la confiance et l'adhésion des agriculteurs. Le recours à la psychosociologie permet à la fois d'approcher les motivations des conseillers et de proposer des techniques d'intervention auprès des agriculteurs. Dans cette optique, les conseillers ne doivent plus seulement se distinguer des autres intermédiaires de la modernisation par leurs valeurs, mais aussi par leurs méthodes de travail, ce qui peut permettre de mieux contrôler l'élargissement du groupe professionnel sans lui faire perdre sa cohérence.

Troisièmement, les premiers syndicats de conseillers et conseillères agricoles travaillent à définir leur métier en tenant compte de l'hétérogénéité de leurs conditions de travail et des divergences de leurs aspirations. L'intégration des points de vue exprimés par les différentes

928 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Franz Dubosq, *op. cit.*, p. 20. Cette course donne lieu à des pratiques politiques peu avouables, certains groupements apparaissant au moins au départ comme des coquilles vides.

organisations dans une union syndicale (UNACVA puis UNATCA) doit servir la promotion du métier de conseiller et éviter qu'il ne soit réduit à une activité de consultant, de technicien ou de relais de la volonté des employeurs. Ces trois devenirs sont le point d'aboutissement des réflexions des trois principales organisations qui font entendre leur voix lors des congrès nationaux de l'union syndicale : le SNCA-CGC, le SNATPA-CFDT, et le SNPCA. Le groupe professionnel des conseillers se constitue en tension entre les trois pôles que représentent le cadre, l'employé et le subordonné dévoué. L'institution syndicale des conseillers agricole doit établir, par l'enquête et par le débat, les critères objectifs qui rassemblent ceux qui se reconnaissent dans ce métier. Les travaux réalisés dans ce cadre sont une des rares sources permettant d'approcher la composition du groupe professionnel sur le plan national, aux côtés des recensements des salariés des Chambres d'agriculture auxquels procède l'APPCA, ou des enquêtes psychosociologiques portant sur des échantillons de stagiaires dans les centres de formation. Ce triple travail d'enquête est partie prenante de l'institution du groupe des conseillers et conseillères, répondant dans chaque cas à une optique particulière : le contrôle du travail effectué sur le terrain, la formation méthodologique de ceux qui interviennent au plus près des exploitations familiales agricoles, et la revendication d'une meilleure protection professionnelle ainsi que d'une plus grande reconnaissance du travail accompli.

Ces institutions sont les lieux où se forge l'identité professionnelle des conseillers et des conseillères agricoles, grâce au travail d'identification des membres du groupe, au double sens du mot « identification » : comme visée de connaissances des caractéristiques des individus qui composent le groupe, et comme appropriation des mêmes repères par les individus dont les activités les amènent à fréquenter ces institutions⁹²⁹. D'une part, la professionnalisation des conseillers agricoles passe par l'identification progressive des caractéristiques des conseillers saisis par les institutions qui les repèrent en tant que tels. D'autre part, elle passe simultanément par l'identification progressive des conseillers à leur métier tel que ces institutions le définissent, de sorte que la fréquentation répétée de ces institutions rend de plus en plus socialement coûteux le passage vers un autre métier, même initialement jugé proche, comme par exemple celui d'agent technico-commercial, dont les savoirs sont communs en bonne partie mais dont les valeurs diffèrent⁹³⁰.

929 Sur les rapports entre construction identitaire et travail d'identification, voir les travaux de Gérard Noiriel sur la construction des identités nationales, ou ceux de Gilles Laferté sur le crédit. Laferté, G., « De l'interconnaissance sociale à l'identification économique : vers une histoire et une sociologie comparées de la transaction à crédit », in *Genèses*, n° 79, 2/2010, p. 135-149. Noiriel, G., *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005, 590 p.

930 En fonction des observations réalisées dans les départements de l'Isère et de la Savoie, il apparaît que la part de ceux qui peuvent envisager un changement d'orientation professionnelle, et pas seulement d'employeur, décroît non seulement avec l'ancienneté, mais aussi à mesure que le groupe des conseillers affirme son identité propre et son rejet de la fonction commerciale. Les passages de la Chambre d'agriculture vers les coopératives restent extrêmement rares. Ils semblent davantage possible depuis ou vers les coopératives qui fonctionnent comme un

Le fonctionnement de ces institutions repose dans chaque cas sur une suspension des conditions objectives qui menacent l'autonomie du groupe. Les enquêtes ne doivent pas faire de mises au point trop nettes qui dissiperaient le flou qui entoure la nature de la relation entre les conseillers et les organisations professionnelles agricoles, qui endossent alternativement le rôle d'employeur et celui de représentant légitime des agriculteurs conseillés. Instruments de la formation du groupe, mais instruments formés en partie seulement par le groupe, les institutions des conseillers sont en effet largement le produit de l'activité des organisations professionnelles agricoles qui ont saisi le parti qu'elles pouvaient tirer de la maîtrise de l'appareil de vulgarisation agricole. En entretenant la confusion entre l'identification des conseillers aux agriculteurs, le travail salarié régulier et la prestation de services ponctuels, les institutions des conseillers agricoles produisent une identité professionnelle dont la cohérence gagne à ne pas être examinée de trop près, ce qu'impose pourtant la nouvelle politique dite de développement agricole à partir de 1966.

service public professionnel, notamment les coopératives d'insémination artificielle.



Illustration 17: AFPA, Deux photographies extraites d'un fascicule de présentation du Centre de Trie-Château, 1967.

Chapitre 5 : La professionnalisation inachevée des conseillers agricoles (1966-1972)

Le terme de « développement agricole » est introduit pour la première fois par la loi d'orientation du 5 août 1960. Les principaux objectifs retenus sont d'associer les agriculteurs à la recherche agricole appliquée ; de diffuser les connaissances visant l'amélioration des techniques de production agricole, la gestion des entreprises et des groupements agricoles, le développement des structures économiques de production et de vente, et l'amélioration des conditions de vie des exploitants ; ainsi que de leur faire prendre conscience des problèmes techniques, économiques et sociaux⁹³¹. La notion de développement se veut plus large que celle de vulgarisation du progrès technique en insistant sur la dimension économique des actions à entreprendre et sur la participation effective des agriculteurs. Elle est parfaitement conforme à la ligne politique du CNJA synthétisée dans la théorie des « trois agricultures » : celle qui est déjà performante, celle qui est en voie de modernisation, et celle qui est trop archaïque pour être modernisée. La nouvelle politique s'adresse ainsi explicitement à une catégorie restreinte d'agriculteurs. L'histoire du développement agricole est intimement liée à la promotion de ce groupe social particulier à l'intérieur de l'ensemble des agriculteurs, les petits et moyens agriculteurs modernistes qui ont entrepris l'intensification de leurs productions souvent issus des régions d'élevage, au point qu'il est possible de parler d'une progressive « identification des institutions du développement agricole à la couche sociale qui en assume les responsabilités et qui en est la première bénéficiaire »⁹³².

Le décret du 4 octobre 1966 marque un important tournant de la politique agricole nationale⁹³³. L'intérêt porté aux structures économiques est manifeste (article 2), leurs liens avec les organismes de vulgarisation devant être renforcés, mais aucune disposition immédiate ne concrétise ce vœu. Le financement des actions de développement agricole est confié à l'Association nationale du développement agricole (ANDA), les crédits étant ensuite répartis en fonction des programmes des Services d'utilité agricole départementaux (SUAD) de chaque Chambre

931 Pharo, P., Schaff, J.-P., Simula, P., *Les agents de développement agricole*, Paris, La documentation française, 1981, Dossier du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, p. 30. Cerf, M., Lenoir, M., *Le développement agricole*, *op. cit.*, p. 46-51.

932 Rémy, J., « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social », in *Éducation permanente*, n° 77, 1984, p. 113.

933 Journal Officiel de la République française, *Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole*, 6 octobre 1966, p. 8774-8776. Voir la reproduction du texte du décret en annexes (annexe V).

d'agriculture. Les Instituts techniques et les organisations professionnelles à cadre national peuvent également bénéficier de ces subventions. Mais cette restructuration exclut le financement direct des groupements d'agriculteurs à l'échelon local. Si le décret réaffirme l'autorité des organismes qui utilisent les services du conseiller agricole sur ce conseiller agricole, il reconnaît la nécessité de passer des conventions avec l'organisme employeur, le SUAD dans de nombreux cas, et d'établir des contrats-types pour l'embauche des conseiller. Le SUAD devient la pierre angulaire de l'appareil de développement agricole, partie intégrante de la Chambre d'agriculture mais sous le contrôle financier de l'État.

Le décret prévoit également la dissociation des fonctions financières de la fonction d'orientation : un Comité national d'études des problèmes du développement agricole (CNEPDA) doit établir des programmes nationaux qu'il soumet à l'ANDA, et à l'échelle départementale, le Conseil départemental de développement agricole (CDDA) soumet ses propositions au SUAD⁹³⁴. Dans cette nouvelle organisation, les Ingénieurs des Services agricoles sont cantonnés à un rôle de contrôleurs, et sur le papier, de coordinateur, mais cette fonction leur échappe de fait puisqu'elle incombe directement aux Chambres d'agriculture, *via* les SUAD⁹³⁵. CNEPDA et CDDA apparaissent comme des gages donnés à l'administration pour mieux lui faire accepter son retrait de toute activité de vulgarisation de terrain. Mais ces structures demeurent sans autorité réelle, le pouvoir effectif de décision étant concentré dans les mains de l'ANDA et des SUAD.

Tournant politique majeur, le « développement agricole » est le produit d'un triple accord : entre l'État et les organisations professionnelles agricoles, entre les céréaliers et les éleveurs, ainsi qu'entre le syndicalisme et les Chambres d'agriculture⁹³⁶. La politique de cogestion dont la réforme de 1966 porte la logique à son paroxysme ne consiste pas seulement en un transfert de pouvoir marquant la victoire de « la profession » sur « l'administration » après deux décennies de lutte acharnée, elle est en retour le moyen pour l'État de s'arroger « un droit de regard sur des tâches qui sont du ressort de la société civile en les faisant financer par des taxes parafiscales sur les produits agricoles »⁹³⁷. Le financement du Fonds national de développement agricole pèse effectivement pour l'essentiel sur les céréaliers, ce qui en contrepartie, permet à ces des derniers de justifier les prix élevés qui leur sont garantis et d'apaiser les éleveurs qui eux ne bénéficient pas des mêmes avantages. Quant à la FNSEA, progressivement investie par la génération des responsables

934 Voir en annexes la reproduction d'un organigramme récapitulant le fonctionnement de l'appareil de développement après le décret du 4 octobre 1966 (Annexe VI).

935 Muller, P., *Le technocrate et le paysan*, *op. cit.*

936 Colson, F., Rémy, J., « Chapitre 4 : Le développement, un enjeu de pouvoir » in Coulomb, P., *et al.*, (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 197-205.

937 *Ibid.*, p. 197. Les auteurs renvoient ici aux analyses de Claude Servolin. Voir Servolin, C., « Politiques agricoles », in *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.

agricoles formés à la JAC puis au CNJA dans les années 1950, interlocuteur privilégié de l'État dans la politique des structures, elle consent à laisser la coordination des actions techniques aux Chambres d'agriculture, tant qu'elle ne menace pas son hégémonie sur les revendications politiques et économiques⁹³⁸. Ménageant ce savant équilibre politique, la réforme de 1966, à laquelle il faut adjoindre la loi sur l'élevage créant les Établissements Départementaux d'élevage (EDE) et offre des facilités de crédit inédites aux éleveurs qui souhaitent investir⁹³⁹, entérine le succès d'une conception volontariste du développement agricole, portée aussi bien par la génération Debatisse, pétrie par l'Action catholique, et partie prenante de la réforme des structures initiée au début de la V^e République, que par un laïc comme Gilbert Martin, qui en tant que président du Comité national de vulgarisation du progrès agricole a largement collaboré avec les ministres de l'Agriculture Edgard Pisani puis Edgar Faure⁹⁴⁰.

La nouvelle donne du développement a des effets considérables sur les conseillers agricoles. Auxiliaires incontrôlés de la modernisation de l'agriculture aux yeux de l'administration, ils deviennent des agents de la politique agricole que l'État entend cogérer, et ne pas seulement déléguer. Par rapport aux anciens cadres de la vulgarisation, le nouveau référentiel du développement marque une extension de leur domaine d'intervention, officialisant le fait que leur travail ne se limite pas aux seules actions techniques et économiques et qu'il englobe aussi des dimensions culturelles et sociales. La réforme modifie également le rapport aux employeurs : ayant supplanté les services de l'État, les organisations professionnelles agricoles sont en position de force pour imposer leurs exigences à leurs salariés. Mais le cadre du SUAD uniformise de fait les conditions de travail et ouvre la perspective de revendications collectives. Examiner les effets du développement agricole sur la professionnalisation des conseillers nécessite de se focaliser sur la manière dont les différents processus repérés dans le chapitre précédent (encadrement, formation, syndicalisation) sont infléchis par cette politique.

A la fin des années 1960, le resserrement de l'encadrement des activités des conseillers, l'accroissement du contrôle de la formation par les employeurs et les divergences entre syndicats de conseillers concourent à réactiver les clivages internes au sein du groupe professionnel émergent. En retour, ces inflexions ne sont pas sans conséquences sur la mise en œuvre des actions de développement. A la remise en question de la position des conseillers agricoles au sein des organisations professionnelles agricoles correspondent les premiers doutes sur la possibilité réelle

938 Pour la FNSEA, il semble que le renforcement du contrôle des groupements techniques par le SUAD, au détriment de sa propre autorité exercée *via* la FNGVPA, vaille toujours mieux qu'un renforcement de l'autonomie de ces groupements sur le modèle des CETA.

939 Loi sur l'élevage du 28 décembre 1966.

940 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gilbert Martin, n° 2, 22 juillet 1976, p. 7.

de généraliser le modèle de l'exploitation familiale modernisée. Paradoxalement, la réforme du développement marque une reconnaissance du travail considérable effectué par les conseillers agricoles depuis leur entrée en fonction, mais elle n'achève pas pour autant leur professionnalisation, sapant même les bases de la fragile unité du groupe en imposant des critères de différenciation plus nets entre les différentes dimensions constitutives du métier.

1. Employés d'utilité agricole : vers un encadrement resserré des activités des conseillers agricoles

La réforme de 1966 fait des conseillers agricoles les véritables pivots de la nouvelle politique agricole puisqu'ils sont les uniques relais de la mise en œuvre des programmes techniques et économiques de modernisation. Mais elle ne leur confère pas pour autant une autonomie collective à l'intérieur des opérations de développement. Les conseillers sont avant tout les agents des organismes de développement qui les emploient, ce qui confirme le renoncement évoqué plus haut à l'idéal de la profession libérale. Mais le rapport d'employeur à employé n'est pas aussi clair qu'il n'y paraît : les conseillers sont profondément liés au devenir des agriculteurs avec lesquels ils travaillent, c'est même un des traits saillants de leur identité collective. Ce lien affectif est entretenu lors des visites aux adhérents du groupement ou des réunions régulières, les conseillers devant toujours renouveler les preuves de leur dévouement afin de conserver la confiance de leurs interlocuteurs. L'inconfortable position du conseiller devant l'agriculteur semble composer une étrange variante de la dialectique du maître et de l'esclave : celui qui est en position de force par son savoir ne doit jamais s'en servir de la manière la plus directe sous peine de rompre avec la règle intangible des agriculteurs prenant leur destin en main, ce qui l'amène à se placer symboliquement sous la volonté de celui que pourtant il domine par son savoir⁹⁴¹.

Art de la suggestion et du placement, le conseil agricole s'accommode mal de la réforme du développement qui oblige à préciser les positions des uns et des autres, à définir plus rigoureusement les actions entreprises et les objectifs visés, à rendre compte des résultats effectivement obtenus. En même temps qu'elle encourage une meilleure couverture de l'ensemble des petites régions agricoles de chaque département, la nouvelle politique a pour effet d'accroître les disparités financières entre les départements. Dans les groupements, les conseillers doivent faire

941 Voir le chapitre suivant.

face aux premiers signes de désaffection des agriculteurs, ce qui les amène parfois à endosser la fonction d'animateur en lieu et place des responsables locaux lorsque ceux-ci sont défailants. A peine promulguée, la politique de développement est soumise à une première crise après les publications successives des rapports Vedel et Mansholt en 1968. En assignant les conseillers à un fonction plus précise, elle amorce une rupture avec la conception première du métier de conseiller qui valorisait une approche globale fondée d'abord sur le sens rural. Les premières années du développement agricole apparaissent comme un moment troublé, marqué par un relatif essoufflement du projet modernisateur, et le début d'une dissociation entre l'économie politique de la modernisation de l'agriculture et l'économie morale de la modernisation du monde agricole.

1.1. Deux nouvelles structures d'encadrement : l'Association nationale du développement agricole et le Service d'utilité agricole départemental

Le passage de la vulgarisation au développement renforce doublement l'encadrement des activités des conseillers et conseillères agricoles par leurs employeurs et par les services de l'État. D'un côté, les organismes nationaux de développement, qui peuvent prétendre aux subventions de l'ANDA, fédèrent les groupements techniques locaux avec lesquels les conseillers travaillent quotidiennement, et proposent des formations. L'ANDA distingue : les fédérations de groupements de développement proprement dites (FNCETA, FNGVPA, FNGPA, FNCIVAM, etc.)⁹⁴² ; les fédérations de groupements de sensibilisation (CNJA, MRJC, FNASAVPA)⁹⁴³ ; les organismes de formation de conseillers et conseillères agricoles (AFPA, CFMVA, AFMR, APECITA, etc.)⁹⁴⁴ ; les organismes de gestion et d'économie (IGER, ISER)⁹⁴⁵ ; les organismes coopératifs⁹⁴⁶. C'est la nature

942 La FNCETA a conservé son indépendance mais est en perte de vitesse, notamment en raison de l'expansion de la FNGVPA qui émane directement de la FNSEA. La FNGPA rassemble quelques groupements issus des anciennes zones-témoins. La FNCIVAM s'appuie sur les instituteurs ruraux et les anciens Foyers de Progrès. Laïque, elle est surtout implantée dans le Sud de la France.

943 Le CNJA mène des actions de formation auprès de ses adhérents, souvent ouvertes à l'ensemble des jeunes d'une région donnée. Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne est l'héritier de la JAC. Quant à la méconnue Fédération des Associations de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole, elle regroupe une dizaine de groupements de salariés d'exploitation qui entendent apporter leur contribution à la modernisation de l'agriculture.

944 Les sigles correspondent respectivement aux Centres de formation de Trie-Château, d'Anjou et d'Etcharry (voir partie 1.2). L'APECITA est une association qui émane du syndicat des cadres d'exploitations agricoles (voir partie 1.3).

945 L'Institut national de Gestion et d'Économie rurale et l'Institut Supérieur d'Économie rurale coiffent les Centres de gestion départementaux.

946 On reprend ici l'inventaire proposé dans la revue *Chambres d'agriculture*. Le peu de détail concernant les organismes coopératifs peut s'expliquer à la fois du fait de leur foisonnement, et aussi du fait que les organismes économiques sont quelque peu tenus à l'écart de la réforme de 1966. Cette division est significative pour comprendre l'écart grandissant qui sépare les conseillers agricoles des techniciens des coopératives, assimilés aux agents technico-commerciaux des grandes firmes. Voir « Les organismes nationaux de développement agricole », in

des groupements avec lesquels il travaille qui détermine avec quelle fédération (ou quelles fédérations) le conseiller va être en relation, et pourra au besoin solliciter l'intervention d'un des ingénieurs qu'elle emploie ou se reporter à tel compte-rendu d'expérience dans la revue fédérale. Ces appartenances structurent assurément l'identité professionnelle du conseiller en différenciant plusieurs manières d'exercer le métier, en fonction des orientations du groupement et de la composition du public.

Hormis l'APECITA évoquée dans le chapitre précédent qui occupe un rôle d'intermédiaire entre employés et employeurs, l'ensemble des structures considérées appartiennent au champ des organisations professionnelles agricoles, largement dominé par la FNSEA et dans une moindre mesure par l'APPCA. La multiplicité des organismes nationaux de développement ne doit pas masquer le fait qu'aucun d'entre eux n'est contrôlé directement par les conseillers agricoles. L'unité syndicale des agriculteurs, fondée sur le mythe de l'unité paysanne⁹⁴⁷, ne laisse place à aucun contre-pouvoir, aucun conflit d'envergure, dont pourraient tirer parti les conseillers pour faire avancer leurs propres revendications. Il d'ailleurs est significatif que l'institution dans laquelle leurs marges sont les plus importantes, l'AFPA, soit le produit de la volonté d'un homme, Gilbert Martin, d'une sensibilité politique distincte des orientations dominantes du syndicalisme agricole. La centralisation des financements et des programmes de développement au sein de l'ANDA ne peut que renforcer l'emprise des principales organisations professionnelles agricoles sur les groupements techniques et les centres de formations des conseillers.

D'un autre côté, la transformation des Services techniques des Chambre d'agriculture en SUAD accentue l'autorité des Chambres d'agriculture en faisant du Président de la Chambre le gestionnaire des crédits du développement, et *a fortiori* l'employeur unique ou presque des conseillers et conseillères agricoles, chaque groupement local gardant une autorité toute théorique sur son conseiller. En pratique, elle renforce également le pouvoir des directeurs de Chambre d'agriculture et de Service technique. Leur rôle de coordinateur sur le plan départemental est désormais pleinement reconnu, une dizaine d'années seulement après la création des premiers postes d'agents techniques, parfois occupés par ces mêmes directeurs. Leur ascension, très rapide, les pousse à s'identifier aux intérêts d'un employeur auquel ils doivent une carrière socialement très valorisante. A défaut de leur offrir une rétribution financière à la hauteur de ce que leur diplôme d'ingénieur pourrait leur permettre d'obtenir ailleurs, les postes de directeur au sein des Chambres permettent d'intégrer le cercle des notabilités départementales, ne serait-ce que par les interlocuteurs

Chambres d'agriculture, Supplément au n° 441-442, 1er-15 août 1970.

947 Hubscher, R., Lagrave, R.-M., « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 48-1, 1993, p. 109-134.

avec lesquels ils traitent au quotidien : hauts fonctionnaires, élus, entrepreneurs. L'extension rapide des services des Chambres d'agriculture au début des années 1960 leur confère un statut de chef de personnel, le directeur du service technique référant au directeur général, et déplace leur activité en ce sens, ce qui les éloigne de leur métier initial de conseiller agricole. Les conseillers agricoles sont pris de ce fait dans un rapport ambivalent à des supérieurs hiérarchiques qui sont aussi leurs prédécesseurs, les pionniers du métier qu'ils exercent.

En Isère et en Savoie, les SUAD sont créés dans le courant de l'année 1967. Le directeur de la Chambre d'agriculture de la Savoie insiste sur le fait que la réforme donne maintenant la possibilité de gérer directement les fonds publics, ce qui exige « *un esprit nouveau, l'esprit du service public professionnel* »⁹⁴⁸. Cette déclaration traduit parfaitement l'esprit de la réforme de 1966. Plusieurs allers et retours entre le Conseil de direction du SUAD, la Chambre d'agriculture et l'ANDA, sont nécessaires pour ajuster le budget annuel, en fonction du programme prévu et des subventions accordées par l'un ou l'autre organisme. Le SUAD dispose de marges de manœuvre importantes puisqu'il peut opérer des choix, hiérarchiser les priorités, décider de la nature des aides techniques à apporter, et peut également procéder en son nom à certaines actions de développement si des secteurs du département ne sont pas couverts par les initiatives des groupements locaux. Cette autonomie considérable pousse même le président de l'APPCA René Blondelle à rappeler que les Chambres ne doivent pas être entièrement accaparées par leur fonction de service et en oublier leur rôle consultatif⁹⁴⁹. C'est une prudente mise en garde contre une des voies ouvertes par la réforme de 1966 qui tend à constituer les SUAD en service para-public échappant au contrôle des organisations professionnelles agricoles qui se trouveraient cantonnées à un rôle de gestionnaire. Le transfert de responsabilité de « l'administration » vers « la profession » n'est pas un processus univoque. C'est un coup à plusieurs bandes dont l'issue demeure incertaine et dont les différentes parties concernées cherchent en permanence à en infléchir le cours, y compris après la signature des décrets de 1966.

1.2. Accroissement des disparités départementales et premières divergences des modèles de développement

Au niveau départemental, les Chambres d'agriculture profitent des moyens de l'ANDA pour diversifier leurs services et embaucher de nouveaux conseillers. Mais l'État ne s'est pas pour autant

948 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 mai 1967.

949 « Exposé introductif du Président Blondelle », in *Chambres d'agriculture, Supplément au n° 369-370*, 1er-15 août 1967, p. 3-4.

complètement retiré. En 1969, le directeur de la Chambre savoyarde regrette ainsi la contradiction entre le discours affiché au moment de la réforme du développement et l'évolution réelle des rapports avec l'administration : la souplesse promise a laissé place à un encadrement de plus en plus serré du fonctionnement des Chambres par une succession de circulaires tandis que la politique agricole devenait de plus en plus inconstante⁹⁵⁰. C'est tout le paradoxe de ces premières années du développement agricole : les décrets de 1966 consacrent le travail réalisé les années précédentes par les conseillers agricoles mais leur application n'a pas des effets uniformes. Dans les Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie, la croissance globale du nombre de salariés se poursuit mais le rythme des embauches de conseillers agricoles est radicalement différent.

En Savoie, le moment du développement est celui d'une relative stabilisation de l'activité de conseil auprès des groupements après une période où les initiatives foisonnaient. Alors qu'en Isère, c'est le temps du déploiement des conseillers dans l'ensemble du département et de la structuration de leur activité. Cette différenciation correspond à la logique même de la nouvelle politique : le développement est plus sélectif que la vulgarisation dans le sens où les actions s'adressent d'abord à la fraction des agriculteurs en capacité de moderniser leur exploitation. Les agriculteurs isérois sont dans leur grande majorité beaucoup plus conformes à ce modèle que leurs homologues de la Savoie, département où, dans les régions de montagne en particulier, les possibilités d'intensification de la production, d'agrandissement des exploitations, de collectivisation des moyens sont très limitées. Ces situations très contrastées des agricultures de deux départements voisins sont la cause de l'écart considérable des ressources de leur Chambre d'agriculture respective. Et, selon un processus circulaire, cette différence de possibilités d'investissement dans l'appareil de développement vient renforcer l'écart entre l'écart économique entre les agriculteurs des deux départements.

Les options politiques sont également divergentes : les responsables agricoles départementaux de l'Isère encouragent très fortement le développement de la coopération en s'impliquant personnellement dans ce mouvement, notamment au niveau de la production laitière avec la croissance de Dauphilait qui devient ensuite le géant régional ORLAC⁹⁵¹. Le cumul des mandats d'administrateurs des coopératives et d'élus de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture leur donne une audience considérable et la maîtrise des leviers politiques et économiques accentuant l'efficacité de la politique des structures. La coopération est le moteur d'un puissant

950 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 12 décembre 1969.

951 Albert Genin et Fréjus Michon sont les grandes figures du mouvement coopératif isérois. Outre leurs mandats syndicaux départementaux et nationaux, ils sont également les présidents successifs de la Chambre d'agriculture. Voir Martin, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacroix, Université Grenoble 2, 1982, 337 p.

mouvement de normalisation des pratiques et d'intensification des méthodes productives. En Savoie, bien que Lucien Biset ait été président de la Fédération nationale des coopératives laitières avant même de devenir président de la Chambre d'agriculture, le mouvement coopératif reste plus limité. La réorganisation de la production de fromage de Beaufort après la création de l'Union des Producteurs de Beaufort en 1965 s'inscrit dans une perspective différente de celle des coopératives laitières du département de l'Isère : le groupement de producteur doit permettre d'intégrer les coopératives, les alpagistes et les industriels dans un cadre commun visant la préservation de la qualité du produit transformé avant l'accroissement des quantités produites⁹⁵². Limitée à une région bien délimitée, cette initiative n'a pas vocation à être étendue à l'ensemble du département, à l'inverse du mouvement coopératif isérois qui déborde même rapidement sur les départements voisins. Le déploiement des conseillers doit être replacé dans ce contexte de différenciation progressive des politiques départementales.

En Savoie, le nombre de salariés de la Chambre passe de vingt-deux personnes à vingt-sept entre 1964 et 1969⁹⁵³. Parmi les nouveaux recrutés, on compte une conseillère, un ingénieur en élevage, un spécialiste du tourisme, un spécialiste du foncier, et un conseiller de secteur pour une région de haute montagne. Dans le même temps, le nombre de conseillers et de conseillères agricoles reste assez stable, passant d'une douzaine à une quinzaine de personnes : les embauches couvrent numériquement les départs mais les postes occupés sont souvent différents, ce qui explique que certains groupements puissent rester sans conseiller⁹⁵⁴. La diversification des services et le recours à du personnel spécialisé prime sur l'embauche de conseillers et de conseillères de terrain. Plus intéressant encore, trois postes de conseillers sont ouverts mais non pourvus, faute de candidats répondant aux attentes des employeurs. Le directeur déplore également le faible niveau de rémunération des conseillers qui incite les plus qualifiés, les ingénieurs, à ne pas postuler ou à quitter leur poste, et la revalorisation automatique des salaires selon l'ancienneté qui ne constitue pas un outil de gestion du personnel. L'accroissement de l'écart entre les dispositions réelles des candidats et les exigences de la fiche de poste traduit la dévalorisation du métier de conseiller : les candidats les plus qualifiés se tournent vers les autres services de la Chambre d'agriculture (foncier, économique) qui offrent des situations plus en adéquation avec leur niveau de formation.

En Isère, la croissance des services de la Chambre est plus spectaculaire, les ressources

952 Le chapitre 8 revient sur cette question de la promotion des produits de qualité en Savoie.

953 *Ibid.*

954 Un conseiller explique à ce sujet combien il lui a été difficile de prendre en charge un groupement avec lequel deux conseillers avaient déjà travaillé avec des périodes de déshérence entre l'embauche de ses prédécesseurs successifs, la réanimation du groupement demandant une énergie considérable puisqu'il lui fallait prendre en compte la déception suscitée par l'échec des tentatives antérieures. Entretien réalisé par l'auteur avec Daniel Roux, *op. cit.*

propres de l'organisme étant beaucoup plus conséquentes qu'en Savoie. Le nombre de conseillers et de conseillères employés au sein du Service technique puis du SUAD passe de onze en 1964 à vingt-trois en 1967 et à trente en 1969⁹⁵⁵. Que recouvre une telle croissance ? Ce comptage oblige en effet à agglomérer des personnels exerçant des fonctions assez différentes. Les onze techniciens de 1964 sont rattachés à des groupements de vulgarisation ou de gestion selon des formules diverses : un chef de service encore impliqué dans le conseil agricole, deux conseillers de GVA, deux conseillers de gestion, trois ingénieurs de CETA, deux conseillers travaillant selon une formule mixte gestion/vulgarisation, une conseillère. Les trente conseillers de 1969 se répartissent eux de la manière suivante : quatre conseillers régionaux, dix conseillers de GDA (Groupement de développement agricole), trois ingénieurs de CETA, six conseillères agricoles, trois conseillers de gestion, deux conseillers spécialisés, un ingénieur d'études et un animateur. Alors que les effectifs du Services techniques de l'Isère et de la Savoie étaient comparables en 1964, l'écart s'est très largement accru en l'espace de cinq années. La croissance des services en Isère passe par l'embauche de conseillers et de conseillères agricoles attachés à des groupements de développement agricole, ainsi que de conseillers ayant des missions plus spécialisées (technique, animation, recherche). En parallèle, les services de la Chambre d'agriculture se développent considérablement (cours et marchés, formation professionnelle, assainissement du cheptel, participation aux services interdépartementaux), mais contrairement à la Savoie, cette diversification ne se fait pas au détriment de l'embauche de nouveaux conseillers de terrain.

La création de postes de conseillers régionaux correspond à la volonté de territorialiser les activités de conseil en créant un échelon intermédiaire entre le groupement local et le SUAD départemental. Le département de l'Isère est découpé en quatre régions : Terres froides ; Bièvre-Vienne ; Bas-Grésivaudan ; Haut-Grésivaudan et montagne. Dans chaque région, un chef d'équipe, lui-même conseiller agricole, doit coordonner l'action d'un conseiller de gestion, de deux ou trois conseillers d'exploitation plus ou moins spécialisés et d'une ou deux conseillères. Cette réorganisation doit permettre de travailler plus étroitement avec les organismes économiques, notamment les coopératives dont le rayonnement dépasse l'échelle du canton, et de prendre en compte les problèmes d'aménagement du territoire qui émergent à ce moment là (construction de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau, projet de Parc régional du Vercors). Des initiatives du même type se développent en Savoie en 1968. Les délégués des groupements techniques, des syndicats, de la coopération, du crédit et de la mutualité, des quatre cantons de l'Avant-pays savoyard se réunissent au sein d'un comité « petite région ». L'objectif est de permettre à tous les techniciens travaillant dans leur région de se rencontrer régulièrement et d'influer sur le contenu de leur activité. Le comité

⁹⁵⁵ ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 20 septembre 1971.

souhaite que « *les techniciens jouent le rôle de correspondant et d'animateur* », sans se focaliser uniquement sur les problèmes techniques, qu'ils soient capables de « *repérer les problèmes au niveau des familles paysannes* », dans la perspective de passer plus tard « *du développement agricole au développement rural* »⁹⁵⁶. L'année suivante, la Chambre d'agriculture tente de généraliser ce modèle de comité en imaginant cinq régions dans lesquelles opérer des rapprochements entre les différents groupements techniques, mais seule l'initiative de l'Avant-pays savoyard donne lieu à une collaboration pérenne entre les GVA, les CETA et les sections féminines de ce territoire. Cette tentative avortée de régionalisation de l'action des SUAD renvoie à des instructions nationales relayées par l'ANDA selon lesquelles « *seuls seront agréés des groupements ayant un nombre d'adhérents suffisant pour justifier l'emploi d'un conseiller agricole à plein temps et même si possible d'une équipe de conseillers* »⁹⁵⁷. Le regroupement n'est pas qu'une adaptation aux nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire, c'est aussi un pis-aller face à la désaffection des groupements locaux, reflet de la situation plus générale du monde agricole, miné par le départ des jeunes et le vieillissement de ceux qui restent⁹⁵⁸.

1.3. Le conseiller animateur : entre ruralisation des activités de conseil et désaffection des responsables locaux

Ces tentatives de réorganisation du travail des conseillers n'ont pas d'efficacité immédiate, le groupement local continuant de constituer l'unité de référence pour leur action⁹⁵⁹. Mais elles traduisent une évolution fondamentale de leur mission : endosser le rôle d'animateur devient une composante à part entière de leur métier, alors que cela leur était formellement interdit dans les années 1950, l'initiative devant toujours venir d'abord des agriculteurs. En 1968, le président de l'ANDA lui-même, Gilbert Martin, rappelle que le développement est au service de la promotion de l'exploitant, « au service de l'homme » selon la formule désormais classique des responsables agricoles depuis près de deux décennies, mais il ajoute que « *le conseiller agricole, par sa*

956 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1968.

957 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 12 décembre 1969. La directive du CNEPDA prévoit que le SUAD établisse pour chaque région naturelle un programme pluriennal de développement sur le plan technique, économique et humain, après enquête préalable, définition des productions à développer et des moyens à mettre en œuvre. Elle constitue les prémisses des Plans pluriennaux de développement agricole (PPDA) dont il est question dans le chapitre 7.

958 Il faudrait explorer plus avant les liens entre déprise sociale (mais pas forcément déprise agricole pour autant) sur un territoire et politiques d'aménagement (au sens littéral « s'établir dans une maison ») : constituer la déprise en problème politique n'est-il pas la première étape du travail des aménageurs ?

959 Voir l'entretien avec Guy Thomasset, qui a occupé ce poste de conseiller régional, et en donne une vision assez critique. Entretien avec Guy Thomasset réalisé par l'auteur le 8 juin 2011.

connaissance du milieu, ses qualités humaines facilitant le contact demeurera l'animateur par excellence du groupe et que sur lui repose le succès de la vulgarisation et du développement »⁹⁶⁰. L'emploi du verbe « demeurer » ne doit pas masquer le fait qu'il s'agit d'un énoncé qui aurait été difficilement envisageable seulement dix années auparavant. Si le conseiller avait pour mission de demeurer au milieu des agriculteurs, il n'était pas question, au moins officiellement, qu'il se substitue aux responsables locaux pour impulser les actions de modernisation, même s'il était souvent conduit à le faire en pratique. Mais à la fin des années 1960, le terme « animateur » devient de plus en plus courant pour décrire le travail des conseillers et des conseillères agricoles.

Une conseillère de la Chambre savoyarde décrit ainsi très finement quelles pratiques recouvre le glissement sémantique du technicien vers l'animateur : *« Toute cette activité d'animation très prenante en temps, très passionnante en même temps est difficile à cerner. Ses résultats ne peuvent se chiffrer, se mettre en graphique ; une SICA⁹⁶¹ qui se constitue dans le but d'améliorer la vie des jeunes agriculteurs du secteur, une association qui de l'animation touristique passe à un rôle constructif quant à l'avenir d'une région, des hommes sortant de leur routine qui acceptent de prendre des responsabilités et en assument les exigences, etc. Pour l'animateur, c'est savoir être à l'écoute de son secteur en dialogue avec les gens cela suppose de multiples visites, réunions... C'est pouvoir apporter l'aide demandée, pas forcément lui-même, il n'est pas une encyclopédie, mais en faisant intervenir le spécialiste, ce sont alors les contacts multiples hors du secteur. C'est se tenir au courant, s'informer pour être à même de mieux comprendre et de porter une aide plus efficace : sessions, lectures, etc... C'est une tâche jamais terminée, irréalisable sans l'aide, le travail, en étroite collaboration au sein d'une équipe, responsables professionnels et autres techniciens. »*⁹⁶² Cette manière d'envisager le métier n'est pas généralisable à l'ensemble des conseillers, certains restant fidèles à leur conception initiale de leur travail. Mais elle s'inscrit dans une réflexion qui dépasse le cas de cette seule conseillère, celle de la ruralisation de l'action des techniciens, la Chambre d'agriculture étant de plus en plus sollicitée par les collectivités locales⁹⁶³. Le chef du SUAD savoyard abonde dans le même sens en soulignant que l'ancienne vulgarisation est dépassée et qu'il faut désormais envisager l'agriculture plus globalement, en ne négligent ni la formation des agriculteurs, ni l'organisation des structures économiques, ni les aménagements

960 AJR-INRA, 1JR1, Martin, G., « exposé au cours d'une réunion à l'APPCA », 4 avril 1968, p. 7.

961 La Société d'Intérêt Collectif Agricole est une forme juridique permettant notamment d'associer des collectivités territoriales au capital de la société. Voir le chapitre 8.

962 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 1^{er} décembre 1972.

963 L'introduction du Président Lucien Biset lors l'Assemblée générale de la Chambre d'agriculture de la Savoie en 1970 va clairement en ce sens, tout en notant que la Chambre ne doit pas financer des actions qui ne sont pas du domaine agricole, mais au contraire bénéficier des subventions des collectivités locales lorsque ses agents réalisent des missions qui dépassent leurs attributions de conseillers techniques agricoles. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 7 décembre 1970.

communaux ou touristiques⁹⁶⁴. La comparaison des programmes annuels des différents conseillers des départements de l'Isère et de la Savoie montre bien que cet élargissement des missions des conseillers est particulièrement sensible dans les régions de montagne, alors que les conseillers des régions de plaine continuent de privilégier l'intensification de la production⁹⁶⁵.

Devenir animateur peut constituer une solution, ou un palliatif, aux situations problématiques vécus par les conseillers et conseillères. A partir de la fin des années 1960, certains des comptes-rendus annuels d'activité, souvent ceux des plus anciens et donc les plus légitimes à exprimer un malaise ressenti avec d'autant plus d'acuité qu'il ont en mémoire l'enthousiasme de leurs débuts, laissent paraître une critique directe de la désaffection des agriculteurs pour les groupements avec lesquels ils travaillent. Il est reproché aux responsables locaux de ne pas donner de directives claires aux conseillers et de laisser libre cours à la critique par la suite, ce qui n'encourage pas le conseiller à s'investir dans son travail⁹⁶⁶. Le rôle du conseiller de secteur devient de plus en plus difficile et ingrat. Le même conseiller reconnaît qu'il s'attache plus spécialement aux agriculteurs qui répondent d'eux-mêmes aux initiatives de la vulgarisation, ce qui ne représente qu'un faible pourcentage de l'ensemble des agriculteurs d'une région donnée, et cherche à donner une vision de ses collègues pleine d'espoir et qui a pourtant des connotations désespérées : « *ils connaissent les reproches qui ont été formulés par des agriculteurs passifs ou qui ne croient plus à l'avenir de la profession, mais ils poursuivent avec la même foi leur action pour que progresse l'agriculture de leur secteur.* »⁹⁶⁷ Les formulations ressemblent à celles des débuts de la vulgarisation mais le ton a changé. La rapidité du bouleversement du monde agricole impressionne : dans les secteurs de montagne, seule une minorité soulève les problèmes techniques, les autres essaient plutôt de « *choisir le départ le moins mauvais possible ou de faire autre chose sans changer de résidence* »⁹⁶⁸. Dans cette situation de crise, l'implication des responsables locaux est présentée comme une des clés de l'efficacité du développement. Mais implicitement, c'est au conseiller de compenser le déficit d'enthousiasme collectif des agriculteurs pour les actions de développement.

964 *Ibid.*

965 En Savoie, il est ainsi possible d'opposer le travail réalisé dans l'Avant-pays ou dans l'Albanais avec celui des régions de moyenne ou de haute montagne comme les Bauges ou la Maurienne. De même, en Isère, les travaux réalisés dans le Trièves ou le Vercors diffèrent notablement de ceux de la Plaine de la Bièvre ou des Terres froides.

966 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 4 décembre 1967. François Maniglier a le sens de la formule : « L'indécision des uns risque d'entraîner le découragement chez les autres. »

967 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1968.

968 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 12 décembre 1969.

1.4. Naissance de « la crise du développement » : le choc de la publication des rapports Vedel et Mansholt

La mise en place des SUAD coïncide avec les premières dénonciations de l'ambivalence des discours sur la modernisation agricole. En 1967, reprenant le thème de l'absence de directives claires, le directeur de la Chambre de Savoie rappelle la contradiction originelle dans lesquelles sont pris les conseillers de terrain, dits « polyvalents », par opposition aux conseillers spécialisés qui interviennent ponctuellement pour répondre à une demande, une des missions des polyvalents étant de susciter ces demandes : « *faut-il toucher la masse quitte à avoir l'impression d'être peu efficace et de travailler souvent avec des gens déjà condamnés ou se réserver sur l'élite, mais à condition alors qu'il ne leur soit pas reproché dans le même temps d'avoir eux-mêmes condamnés les agriculteurs qui sont encore des contribuables ?* »⁹⁶⁹. Ce dilemme n'est pas nouveau dans son énoncé puisque dès les premières zones-témoins au début des années 1950 se pose la question de la sélection des agriculteurs « les mieux disposés à marcher », selon la formule de l'époque. Mais ce qui apparaissait aux fractions modernistes des agriculteurs, Jeunes Agriculteurs en tête, comme une entreprise politique maîtrisable et souhaitable est en passe de devenir un processus incontrôlé, menaçant même ceux qui se sont prêtés au jeu de l'investissement et de l'intensification.

Que ceux qui ont suivi les orientations préconisées par les conseillers agricoles puissent être fragilisés au point d'abandonner leur exploitation apparaît comme une violente remise en cause de la légitimité même du développement agricole. Toujours en première ligne du fait même de leur position, ce sont les conseillers eux-mêmes qui sont tenus de répondre aux critiques adressées à une politique qu'ils mettent en œuvre mais dont ils n'ont pas la responsabilité pour autant. Cette critique sourde ne laisse pas de traces écrites mais elle apparaît en creux lorsque le directeur de la Chambre savoyarde interpelle les responsables agricoles sur le fait que les conseillers agricoles leur « *demandent des choix clairs, des directives précises, des critiques fondées et franches, des conseils éclairés* »⁹⁷⁰. Il dénonce le fait que certains dirigeants puissent jouer un double jeu, endossant tour à tour le rôle de responsable syndical dénonçant la sélection des agriculteurs ou celui de responsable d'une politique agricole cogérée volontairement sélective, et laissant leurs employés seuls au moment d'affronter les conséquences réelles de la modernisation agricole.

En 1968, la double publication des rapports respectifs du commissaire européen à l'agriculture, Sicco Mansholt, sur la modernisation de l'agriculture européenne, et de la commission

969 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 4 décembre 1967.

970 *Ibid.*

du ministère de l'Agriculture sur l'avenir à long terme de l'agriculture française, présidée par Georges Vedel, fragilise encore davantage le discours des organisations professionnelles agricoles sur l'unité paysanne. Le rapport Mansholt et le plan Vedel partagent les mêmes conclusions sur la faible productivité du secteur agricole en France et préconisent des mesures radicales comme le gel d'une partie des terres et la concentration des exploitations. Mais en programmant explicitement la disparition des agriculteurs « marginaux », ces travaux vont à l'encontre du flou entretenu par les organisations professionnelles sur la question de la sélection. Elles réagissent pour dénoncer des propositions qui ébranlent leurs bases idéologiques et divisent leurs adhérents de base. Mais les publications successives de ces deux rapports ébranlent en profondeur la politique de développement qui commence tout juste à être mise en œuvre. Ce nouveau discours radicalise les termes de l'économie morale de la modernisation : la sélection des petites et moyennes exploitations les plus dynamiques, qui était la condition de la promotion des exploitations familiales, doit être encore accélérée pour tendre vers le maintien des entreprises agricoles qui seront non seulement les plus performantes, mais surtout les seules rentables sur le plan économique. Pour chaque agriculteur, cela signifie que les efforts d'investissements, financiers et humains, ne garantissent plus la pérennité de l'exploitation familiale. Loin de se ralentir comme ses promoteurs l'avaient espéré, la course à l'agrandissement des exploitations et l'intensification des méthodes de production se poursuit et menace de s'accélérer sous l'impulsion des politiques projetées dans les rapports Vedel et Mansholt.

En 1970, le rejet *in extremis* du contre-rapport présenté par Antoine Richard au Congrès national du CNJA révèle au grand jour la difficulté de maintenir le consensus modernisateur à l'intérieur même du syndicalisme alors que les contestations se multiplient⁹⁷¹. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'émergence de la critique sur l'efficacité du développement qui permet de rallier les laissés pour compte de la modernisation à des dirigeants qui ont beau jeu de faire de la crise de l'agriculture le produit de l'échec de la vulgarisation et du développement, laissant planer l'idée qu'il pourrait s'agir d'un échec des vulgarisateurs eux-mêmes plus que des décideurs politiques. La commission Vedel ne tient d'ailleurs pas un discours très différent. Alors que le mémorandum Mansholt se bornait à rappeler la nécessité de former des conseillers et des animateurs, le rapport Vedel se montre critique vis-à-vis de la politique de vulgarisation « *qui ne date pas d'hier* », et estime « *qu'il aurait été préférable de s'interroger sur les limites de l'influence exercée par les*

971 Cette dissension marque le début de l'organisation du mouvement des paysans-travailleurs. Voir Martin, J.-P., *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005, 311 p. Voir également Purseigle, F., *Les sillons de l'engagement. Jeunes agriculteurs et action collective*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 262.

vulgarisateurs actuels » et d'élucider « *la rationalité de la résistance au changement* »⁹⁷². L'ouverture d'un débat critique sur l'efficacité du développement fonctionne comme un contre-feu permettant d'esquiver une réflexion plus radicale sur la contradiction originelle de la vulgarisation prolongée par le développement : maintenir le plus grand nombre tout en sélectionnant les plus performants. Placés au centre du débat, les conseillers agricoles sont instrumentalisés en fonction des intérêts politiques de leurs employeurs, desquels il leur est difficile de se démarquer après avoir passé près de deux décennies à affirmer leur dévouement sans faille.

Le passage des services techniques aux SUAD et la reconnaissance accordée aux organismes nationaux de développement marque une montée en généralité sémantique, de la vulgarisation au développement, qui se traduit par un encadrement renforcé des conseillers agricoles. La croissance de leurs effectifs, inégale selon les départements, ne leur permet pas pour autant de se constituer en un groupe réellement autonome de ses employeurs. Mais contrairement à ce que pourrait laisser soupçonner un examen rapide du texte réglementaire du 4 octobre 1966, le moment du développement agricole n'est pas celui de la consécration du métier de conseiller agricole mais bien celui des premières remises en question de leur activité. A la fin des années 1960, la réorganisation des activités de conseil par petites régions qui traduit la volonté de leurs employeurs de prendre en compte les problèmes liés à l'aménagement rural, ne peut masquer l'essoufflement des groupements technique, ce qui fragilise la légitimité des conseillers et conseillères sur le terrain. Les premières critiques sur l'efficacité de leur travail, quand ce n'est pas sur la sélectivité de la modernisation qu'ils participent à mettre en œuvre, ne leur permettent pas de prolonger le processus de professionnalisation amorcée au début de la décennie.

Pris entre plusieurs feux, peu soutenus par les agriculteurs auxquels ils ont pourtant lié leur devenir collectif, les conseillers sont amenés à soit se replier sur la fonction de technicien, soit à assumer celle, risquée, d'animateur. Dans le premier cas, ils nient une partie de leur héritage professionnel produit d'un travail de dépassement de la simple fonction d'agent technique, et dans le second, ils s'aventurent à endosser la responsabilité de l'échec éventuel du développement. La revendication d'une réussite leur est difficile du fait même de leur éthique professionnelle, la figure repoussoir étant ici celle du « technocrate » qui spolierait les agriculteurs de la prise en main de leur

⁹⁷² *Perspectives à long terme de l'agriculture française, 1968-1985, Rapports remis les 27 juin 1968 et 20 juin 1969 à M. le ministre de l'Agriculture par la Commission présidée par M. le doyen Georges Vedel*, Paris, La Documentation française, 1969. Pour une présentation critique des enjeux du Plan Mansholt, voir Petit, M., Viallon, J.-B., « Réflexions sur le Plan Mansholt », in *Économie rurale*, n° 86, 1970, p. 43-50. Pour une mise en perspective du travail de la Commission Vedel et de celui de Sicco Mansholt dans la construction de la Politique agricole commune, voir Fouilleux, E., *La politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 223-255.

destin⁹⁷³. En somme, alors que la vulgarisation insistait sur la nécessaire complicité entre les agriculteurs et leurs conseillers, le développement ramène davantage les conseillers à leur statut d'employés. Fragilisés par la remise en question de la nature de leur relation aux agriculteurs et à leurs organisations, les conseillers recherchent des garanties nouvelles en matière de formation et de diplômes.

2. Entre éducation permanente des professionnels et formation continue des salariés : les enjeux politiques de la formation pédagogique des conseillers

Les centres de formation des conseillers et conseillères agricoles sont partie prenante du processus visant le renforcement de leur autonomie professionnelle, notamment parce qu'ils émanent d'initiatives en marge des orientations dominantes des organisations professionnelles agricoles. Certains des premiers conseillers agricoles sont devenus formateurs, en particulier au sein de l'AFPA et de son centre de Trie-Château. Mais l'autonomie relative de ce lieu suscite l'inquiétude de certains dirigeants agricoles qui souhaitent à la fois limiter le coût de la formation de leurs salariés et exercer un droit de regard sur les contenus et les méthodes d'enseignement. Le recrutement de conseillers qui correspondent à l'idée que s'en font les responsables agricoles est difficile, en raison du décalage entre le haut niveau d'investissement requis et les faibles compensations matérielles offertes. En 1966, un administrateur de l'AFPA, par ailleurs responsable du recrutement des conseillers et conseillères agricoles dans le département de l'Isère, rappelle la nécessité de relever le niveau de recrutement des centres de pré-formation, dits Centres A, qui préparent à l'entrée en formation au métier de conseiller dans les Centres B, sous peine de menacer la crédibilité de l'ensemble de la vulgarisation⁹⁷⁴. L'inquiétude des responsables de l'AFPA est nourrie par une étude réalisée auprès des candidats à la formation en Centre B révélant que plus de la moitié des candidats ne paraissaient pas capables d'exercer cette profession. En outre, le grand nombre de candidats issus du canal de la promotion sociale, c'est-à-dire ayant suivi la pré-formation assez courte de ces centres A, pose problème car les directives ministérielles prévoient à partir de 1968 d'aligner le niveau de l'examen de sortie Centre B sur celui du Brevet de Technicien Supérieur Agricole. La formation des conseillers est donc soumise à des injonctions contradictoires de la part

973 Le directeur Delaunay est obligé de se défendre explicitement de cette accusation sourde : « je vous assure que le souci de ne pas être de petits technocrates est une préoccupation réelle de tout le monde. » Voir ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 1^{er} décembre 1972.

974 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'AFPA du 8 juin 1966.

des responsables agricoles : ils souhaitent disposer de techniciens compétents tout en conservant cette filière de recrutement de la promotion sociale qui permet d'embaucher des jeunes disposés à s'investir totalement dans un métier que leur parcours les porte à considérer comme une chance unique d'échapper au *fatum* de la faiblesse de leur formation scolaire initiale.

De ce fait, elle n'est jamais complètement satisfaisante, et donc toujours remise en question. La recherche du conseiller idéal renvoie à un modèle mythifié : l'ingénieur très qualifié et totalement dévoué aux organisations professionnelles, accompagnant les agriculteurs pionniers dans leur ascension aux premiers temps de la vulgarisation. Les conseillers eux-mêmes, de par les difficultés qu'ils rencontrent dans cette période des premières années de mise en œuvre de la politique de développement agricole, sont aussi confrontés à cet âge d'or supposé de la vulgarisation, ce qui tend à déprécier le regard qu'ils portent sur leur propre formation. Eux aussi sont en recherche d'une adaptation constante aux difficultés nouvelles qu'ils rencontrent dans leur travail, avec notamment un glissement possible vers la fonction d'animateur. Au fil des remises en question successives, la formation des conseillers et conseillères évolue selon trois directions successives : la régionalisation des sessions de perfectionnement qui permet aux organisations professionnelles de techniciser le métier en fonction de leurs besoins spécifiques, l'accent mis sur les expérimentation pédagogique dans le cadre de l'AFPA afin de travailler sur la spécificité de la relation de conseil, la mise en place d'un titre qui garantisse le niveau scolaire des conseillers et conseillères agricoles et délimite plus nettement les conditions d'accès au métier.

2.1. La régionalisation de la formation continue : une volonté des employeurs d'accroître leur contrôle sur le contenu des enseignements

La régionalisation du perfectionnement des conseillers agricoles doit donner la possibilité aux organisations agricoles départementales d'ajuster les contenus des sessions de formation continue avec les besoins et les orientations propres à leur région. A partir de 1965, certaines Chambres entreprennent de collaborer pour créer des centres régionaux de formation et de perfectionnement agricoles sous la forme juridique de Services d'utilité agricole à compétence interdépartementale (SUACI)⁹⁷⁵. En août 1967, un tel service est créé au niveau de la région Rhône-Alpes, auquel adhèrent notamment les Chambres d'agriculture de la Savoie et de l'Isère. Il propose des stages de quatre jours sur des thématiques variées comme «la connaissance de la petite

⁹⁷⁵ AJR-INRA, 1JR7, APPCA, *Rapport de la direction de la formation, du perfectionnement et de la promotion*, août 1967.

région », « la qualité du lait », « le tourisme », « la défense des cultures », et pour les conseillères « une initiation à la comptabilité », ou « l'aménagement et décoration intérieure de la maison »⁹⁷⁶. Chaque conseiller ou conseillère devant effectuer deux stages dans l'année, cette réorganisation vise aussi à limiter les coûts liés au déplacement et à l'hébergement des stagiaires. L'AFPA encourage également la régionalisation sur le plan financier en versant une indemnité fonction du nombre de journées-stagiaires, couvrant environ 40% du coût des stages de perfectionnement⁹⁷⁷. Les personnels de la direction de la formation de l'APPCA et celui de l'AFPA participent selon leur compétence et leur spécialité à la préparation des programmes de stages⁹⁷⁸. Ces déplacements en région donnent une certaine unité aux stages de perfectionnement notamment sur le plan des méthodes de travail au-delà de la diversité des thèmes abordés.

Les centres régionaux proposent des sessions courtes et spécifiques alors que l'AFPA se concentre davantage sur des sessions plus longues. A titre indicatif, on peut rappeler qu'en 1970, l'ensemble des centres régionaux accueillent plus de mille trois cents participants pour un total de près de sept mille journées-stagiaires, quand l'AFPA reçoit moins de six cents stagiaires mais pour un total de journées-stagiaires presque équivalent autour de six mille cinq cents⁹⁷⁹. Une différence majeure entre les stages régionaux ou nationaux tient aussi au recours massif à des intervenants extérieurs dans les centres régionaux. La régionalisation permet de faire davantage appel aux ingénieurs régionaux des Instituts techniques ou de l'Institut de Gestion et d'Économie rurale qui participent aux sessions des centres régionaux ou organisent leurs propres stages. Mais surtout, elle introduit une présence beaucoup plus importante des organismes nationaux de développement, qui sont pour la plupart entre les mains des organisations professionnelles agricoles. A titre d'exemple, sur les cinquante-quatre sessions organisées par l'AFPA en 1969, six ont intégré un représentant de ces organismes, quand dans les soixante-six sessions des centres régionaux la même année, ce ne sont pas moins de cent quatorze intervenants qui ont été mandatés par ces organismes de développement pour intervenir dans le perfectionnement des conseillers et conseillères agricoles⁹⁸⁰. En comparaison, seuls vingt-six intervenants dans les centres régionaux sont issus de la recherche et de l'enseignement. Sur le plan des contenus de formation, la régionalisation marque donc clairement un renforcement de l'emprise des organisations professionnelles agricoles sur les conseillers agricoles, des employeurs sur les employés, la formation continue entretenant l'intégration des seconds dans un appareil entièrement contrôlés par les premiers.

976 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 14 novembre 1967.

977 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, *Statistiques sur le perfectionnement des agents de développement et autres techniciens agricoles, 1969-1972*, avril 1972.

978 AJR-INRA, 1JR7, APPCA, *Rapport de la direction de la formation...*, *op. cit.*

979 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, *Statistiques sur le perfectionnement...*, *op. cit.*

980 *Ibid.*

Essentiellement techniques au départ, les thèmes des sessions de perfectionnement des centres régionaux se sont progressivement élargis à une approche globale de l'exploitation agricole⁹⁸¹. Cinq types d'actions de perfectionnement continu sont identifiables à la fin des années 1960 : technique, économique, de développement, méthodologique, et pédagogique. Le choix des formations peut alors être envisagé comme un plan de formation correspondant à un plan de carrière, en fonction de la politique de l'employeur du conseiller. De plus, le public des stages tend également à s'élargir pour intégrer, au-delà des seuls conseillers agricoles, des administrateurs d'organisations professionnelles, des chefs de service, du personnel de secrétariat, des enseignants et des conseillers spécialisés⁹⁸². Ces centres régionaux de formation apparaissent comme des outils au service de la cohésion interne des SUAD, en participant à des formes de promotion interne et en refusant une coupure nette entre employeurs et employés pour privilégier la notion de service commun des intérêts du monde agricole.

Les enjeux de cette évolution sont clairement perçus au sein des organisations agricoles. Dans les premières années du développement agricole, un débat oppose les tenants de l'autonomie de la formation des conseillers, défendant la ligne hétérodoxe de Gilbert Martin, le fondateur de l'AFPA, à ceux qui souhaitent privilégier l'adaptation de la formation aux besoins spécifiques des organisations agricoles départementales, selon la ligne du directeur de la formation, du perfectionnement et de la promotion à l'APPCA, Jean Pousset, jusque là soutien du président Martin⁹⁸³. La régionalisation n'est pas qu'une simple réorganisation « *plus rationnelle* » des activités de formation des conseillers, elle a aussi pour enjeu le retour à une certaine orthodoxie, c'est-à-dire à un contrôle plus serré de la formation et de là des futurs conseillers par leurs employeurs. Le conflit, qui aboutit au retrait de Jean Pousset de l'AFPA, isole quelque peu l'association, ce qui entraîne une forme de radicalisation des orientations prises par les formateurs du centre de Trie-Château.

2.2. L'expérimentation pédagogique au sein de l'AFPA : une réflexion méthodologique au service de l'autonomie professionnelle

Malgré la régionalisation, le centre de Trie-Château reste la référence incontournable en matière de formation des conseillers et conseillères agricoles. En 1967, son fonctionnement

981 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, *Mémoire sur les principales activités menées par l'AFPA, 1970-1972*, 1973.

982 *Ibid.*

983 AJR-INRA, 1JR4, *Entretien de Jacques Rémy avec M. Pousset*, 22 juin 1976, p. 25-27.

mobilise une trentaine de personnes à temps complet dont huit formateurs⁹⁸⁴. Les infrastructures se sont progressivement étoffées jusqu'à pouvoir accueillir une centaine de sessions par an réunissant chacune vingt à vingt-cinq stagiaires. La disposition des lieux doit matérialiser l'orientation générale du centre, qui repose sur la mise en œuvre de « méthodes actives » d'apprentissage. Comme le vante une brochure informative sur le centre, « *il ne s'agit pas de subir les cours, mais de prendre part à cet enseignement sous la direction et les conseils d'animateurs* »⁹⁸⁵. La disposition des tables des salles d'études, la prise des repas en commun, le logement sur place, les salles de travail en petits groupes, chacun de ces éléments doit favoriser la création d'une cohésion entre les conseillers et conseillères en formation. Le centre entend également développer leur ouverture à la culture contemporaine en proposant des concerts, des projections, des conférences, et en exposant dans les salles communes et dans les salles de travail des œuvres prêtées par des galeries parisiennes⁹⁸⁶. L'idée de créer une familiarité avec les productions culturelles éloignées du monde agricole s'inscrit dans la perspective de la « promotion sociale », qui passe par la maîtrise de références culturelles associées aux classes supérieures, mais toujours dans le respect des « méthodes actives » qui cherchent à susciter la curiosité et la réflexion des apprenants. En invitant les stagiaires « *à se situer par rapport au monde* », Trie-Château matérialise les ambitions totalisantes de l'AFPA en matière de formation des conseillers. Mais dans le nouveau contexte du développement agricole, la fidélité de ce projet à la définition du métier de conseiller forgée dans les années 1950 est en décalage croissant avec le contrôle qu'entendent imposer les organisations professionnelles agricoles sur leurs employés.

L'indépendance de l'AFPA alimente les fantasmes de ses détracteurs quant au supposé endoctrinement politique qu'elle réaliserait. En 1965, une dénonciation anonyme fait suspecter le centre d'être noyauté par « *les rouges* »⁹⁸⁷. L'affaire n'a pas de conséquence directe mais elle révèle les difficultés que suscitent les innovations pédagogiques dans la formation des conseillers : toute forme d'autonomisation du groupe des conseillers, favorisée par la démarche réflexive des formateurs de Trie-Château, peut être perçue comme une remise en cause de l'unité du monde agricole auquel les conseillers se doivent d'être entièrement dévoués, et de là, de l'ordre social tout entier d'où l'assimilation à la menace communiste⁹⁸⁸. A partir de ce moment, les méthodes

984 AJR-INRA, 1JR7, APPCA, *Rapport de la direction de la formation...*, *op. cit.*

985 AJR-INRA, 1JR7, *Brochure sur le Centre de formation et de perfectionnement et de promotion de Trie-Château*, 1967.

986 *Ibid.*

987 Gilbert Martin tente de dédramatiser cette affaire en filant la métaphore de l'alerte à la bombe se révélant n'être qu'un pétard mouillé. Voir AJR-INRA, 1JR1, « Allocution de Gilbert Martin », in *Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AFPA de 1967*, 30 novembre 1967.

988 Jacques Rémy analyse en détail cette affaire et les tensions qu'elle révèle. Voir Rémy, J., « L'institution pédagogique des conseillers... », *op. cit.*

d'apprentissage deviennent l'objet d'un débat sans fin. A la fin des années 1950, l'AFPA s'était pourtant constituée sa légitimité auprès des employeurs des conseillers agricoles en recourant à l'embauche de psychosociologues qui avaient notamment pour tâche d'aider les futurs employeurs à discerner les aptitudes morales des candidats à exercer le métier de conseiller.

Cette approche s'est doublée dès le début des années 1960 d'une réflexion novatrice sur la pédagogie pour adultes, en partie sur la base d'une confusion entre savoirs pédagogiques et psychologiques, entretenue par les premiers intervenants spécialisés eux-mêmes et parfois malgré eux⁹⁸⁹. Dans les premières années, ces intervenants bénéficient d'une indéniable autorité par rapport aux animateurs qui sont d'anciens conseillers agricoles et qui souffrent d'un certain dénuement méthodologique pour appréhender leur nouveau travail de formateur pour adultes, sont heureux de pouvoir s'appuyer sur les psychosociologues du centre⁹⁹⁰. Mais au moment du tournant du développement agricole, cette relative harmonie tend à se fissurer sous la pression conjuguée des difficultés nouvelles rencontrées par les conseillers dans leur travail, de la recherche d'efficacité organisationnelle liée à la création des SUAD, et de la volonté politique des organisations professionnelles agricoles de disposer de conseillers qui soient des employés dévoués.

Le centre de formation est sommé d'apporter des solutions concrètes aux stagiaires, même si les problèmes qu'ils rencontrent dépassent de loin celui de leur formation, plutôt que de miser sur la réflexion collective des conseillers et des conseillères entre eux. Non sans arrière-pensées politiques, il est reproché aux formateurs les plus portés sur les approches théoriques analytiques d'oublier les situations réelles dans lesquelles les conseillers exercent leur activité pour ne traiter de l'apprentissage que de manière abstraite⁹⁹¹. La réflexion méthodologique proprement dite ne correspond pourtant qu'à une partie restreinte des activités de l'AFPA, mais elle suffit à donner à l'esprit des lieux une tonalité libertaire contrastant avec la bienséance conservatrice affichée par les organisations professionnelles agricoles. Cette évolution divise la définition du métier de conseiller selon deux pôles : d'un côté, un technicien au service des organisations qui l'emploient sans réelle possibilité de faire entendre sa voix, et de l'autre, un théoricien de la relation de conseil qui perd sa légitimité de praticien du conseil agricole. En radicalisant les positions des uns et des autres, le conflit larvé entre l'AFPA et l'APPCA à partir de la fin des années 1960 a pour conséquence d'accroître la difficulté pour les conseillers à faire valoir l'unité de leurs pratiques, et la spécificité de leur identité professionnelle historiquement bâtie sur le rejet des disjonctions entre théorie et pratique, entre autonomie de pensée et service des agriculteurs.

989 AJR-INRA, 1JR4, *Entretien de Jacques Rémy avec M. Spinat*, 1976.

990 AJR-INRA, 1JR4, *Entretien de Jacques Rémy avec Roland Boucard*, 1976.

991 Rémy, J., « L'institution pédagogique des conseillers... », *op. cit.*, p. 68.

L'expérimentation de méthodes pédagogiques participatives au sein de l'AFPA apparaît comme une tentative pour renforcer l'autonomie des conseillers et des conseillères agricoles face à leurs employeurs. Dans ce cadre, l'élargissement du public des formations aux responsables agricoles locaux ne prend pas le même sens que dans le cadre de la régionalisation : il s'agit d'un espace de liberté où les conseillers peuvent faire valoir les problèmes qu'ils rencontrent d'égal à égal avec leurs responsables, alors que les centres régionaux reproduisent la situation hiérarchique en privilégiant l'intervention de responsables agricoles⁹⁹². Mais ces formations communes ne se développent pas véritablement et l'AFPA s'isole progressivement, des organisations professionnelles agricoles d'abord, et dans une moindre mesure, des conseillers et conseillères eux-mêmes qui ne peuvent s'identifier pleinement à cette institution⁹⁹³. En choisissant de privilégier l'approche théorique des difficultés liées à la pratique du conseil, l'AFPA prête le flanc à la critique de ceux qui rappellent que le conseil agricole doit rester avant tout une pratique empirique sous peine de reproduire le mode professoral de l'ancienne vulgarisation duquel justement les pionniers du métier de conseiller ont cherché à se démarquer. En ce sens, les expérimentations pédagogiques échouent à achever un processus de professionnalisation des conseillers auquel elles avaient pourtant contribué au début des années 1960. Néanmoins, l'ensemble des activités de formation des conseillers accède à une reconnaissance progressive en-dehors des seules organisations agricoles en s'alignant progressivement sur les titres scolaires de l'enseignement professionnel.

2.3. La sélection des candidats au métier : l'exemple des journées préparatoires à l'examen de Centre B en janvier 1966

A sa création, l'AFPA part du postulat que « l'accès au métier de conseiller doit être permis à toute personne ayant un minimum de connaissances et d'aptitudes nécessaires à l'exercice de ce métier, indépendamment de ses diplômes scolaires »⁹⁹⁴. Son premier travail a donc été de définir quel était ce minimum requis, notamment en faisant appel aux évaluations psychotechniques comme on l'a rappelé plus haut. Cette question s'est progressivement doublée de celle du niveau des candidats sortant des Centres B. Au début des années 1960, les nouveaux stagiaires sont en majorité

992 En 1967, un conseiller de la Chambre d'agriculture de la Savoie fait valoir la nécessité de tel lieu afin de réduire la distance croissante avec les responsables locaux, en particulier les nouveaux, moins impliqués que leurs prédécesseurs dans la vie des groupements et plus prompts à la critique des conseillers. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 4 décembre 1967.

993 En 1971, une enquête menée par l'AFPA fait ressortir le problème du « déphasage » entre les responsables professionnels et leurs techniciens lorsque ceux-ci ont suivi des cycles de perfectionnement. AJR-INRA, 1JR7, *Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de l'AFPA du 17 mars 1971*.

994 AJR-INRA, 1JR7, *Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AFPA de 1967*, 30 novembre 1967, p. 11.

embauchés par leur futur employeur, sous réserve qu'ils parviennent au terme de la formation, alternant sessions théoriques et stages sur le terrain auprès de conseillers déjà expérimentés. Au départ, le Centre B est perçu par les employeurs comme une formalité à accomplir par des conseillers qui ont déjà fait la preuve de leur compétence sur le terrain. Mais, les responsables agricoles se plaignant du rajeunissement et de la baisse de niveau des candidats aux postes de conseiller agricole incitent à l'AFPA à partir de septembre 1966 à prendre en charge l'organisation d'examens auxquels les Chambres d'agriculture peuvent, si elles le souhaitent, présenter des conseillers agricoles qu'elles envisagent de recruter où qui sont encore en période d'essai⁹⁹⁵. Ces tests fonctionnent en quelque sorte comme un examen d'admission en Centre B. Ils sont relativement sélectifs puisque sur les cent quatorze candidats présentés au cours des cinq premiers mois, seuls cinquante-huit sont retenus. Le jury est composé en majorité de représentants des organisations agricoles départementales. L'AFPA précise que l'échec n'implique pas un licenciement immédiat, le candidat pouvant être conservé par la Chambre d'agriculture dans un poste d'agent technique ou d'auxiliaire d'un conseiller agricole⁹⁹⁶. L'examen introduit ainsi une première barrière à franchir pour accéder au poste de conseiller agricole proprement dit.

Les journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller (Centre B) organisées par l'AFPA du 18 au 22 janvier 1966 ont pour objectif de donner des indications aux formateurs de l'AFPA sur les candidats à la formation au métier de conseiller afin de composer des groupes relativement homogènes et d'adapter le contenu des sessions aux besoins spécifiques de ce public⁹⁹⁷. Jusque là, les seuls renseignements concernaient l'âge, la formation technique et générale ainsi que les structures d'emploi et la fonction occupée. Il s'agit désormais d'en savoir plus sur la personnalité du candidat, son niveau de culture et de connaissances générales, sa connaissance préalable du métier de conseiller, son cadre d'activité, sa perception du milieu agricole et des problèmes de l'agriculture. L'enquête porte sur les quarante-six candidats issus de vingt-six départements différents, inscrits pour suivre les prochains cycles de formation au métier. Les méthodes employées doivent permettre une approche globale : questionnaire à l'employeur, présentation personnelle du candidat devant le groupe, questionnaire au candidat, discussion de groupe, travail écrit, entretien individuel final. L'évaluation des candidats est réalisée par un jury

995 AJR-INRA, 1JR7, APPCA, *Rapport de la direction de la formation...*, *op. cit.*, p. 23.

996 En cas d'échec, l'évaluation peut susciter un conflit avec l'employeur présentant le candidat, ce qui nécessite un entretien avec le Président ou avec le Directeur et le Chef du Service technique de la Chambre d'agriculture afin de « trouver un accord », manière de rappeler que dans ces organisations agricoles où l'interconnaissance est très forte, les résultats d'une évaluation sont toujours susceptibles d'être modifiés en fonction de l'intérêt bien compris des responsables agricoles impliqués. *Ibid.*

997 AJR-INRA, AFPA, *Journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller agricole (Centre B) des 18, 19, 20, 21, 22 janvier 1966*. Voir en annexes la reproduction d'extraits de ce document : programme des journées, questionnaire adressé aux employeurs, questionnaire adressé aux candidats (Annexe X).

composé de trois responsables agricoles départementaux, de trois responsables agricoles locaux, d'un directeur de service technique par ailleurs président de l'UNATCA, et de quatre animateurs de l'AFPA.

Cette enquête ponctuelle exceptionnelle (le document est d'ailleurs classé confidentiel) permet de dresser un portrait collectif des postulants au Centre B en 1966. Les caractéristiques de cette population doivent donc être interprétées en fonction des conditions objectives qui obligent les conseillers à suivre la formation de Centre B à ce moment là : en sont notamment dispensés les conseillers embauchés avant 1963 pour ceux qui sont ingénieurs, et 1961 pour les non ingénieurs. Les deux tiers des candidats ont moins de vingt-cinq ans, et 80% d'entre eux ont été agriculteurs ou sont fils d'agriculteurs. Moins d'un quart a une formation générale secondaire. Sur le plan de la formation technique, la moitié est diplômée d'une École régionale d'agriculture, un peu plus d'un quart a suivi la formation accélérée dit Centre A (promotion sociale), seulement trois sont ingénieurs. Tous sont déjà en activité, la plupart d'entre eux ayant la charge du suivi d'un GVA (seulement cinq techniciens spécialisés). Le dépouillement des réponses au questionnaire adressé aux employeurs fait ressortir une appréciation négative du travail du conseiller dans environ un tiers des cas (« *timidité ou insuffisance de maturité* », « *travail insuffisant* »), contre deux tiers d'appréciations élogieuses (« *bonne connaissance du milieu* », compétence technique, « *très travailleur* »). La moitié des employeurs n'envisage pas de changement immédiat dans l'avenir de leur employé, les autres pensent possible de les faire évoluer vers des postes de conseillers de petite région ou de conseiller spécialisé. Ils attendent du Centre B essentiellement une formation en matière de prise de contact et de connaissance du milieu agricole. Le questionnaire fait aussi ressortir que les moyens mis à la disposition du conseiller pour qu'il se documente sont très disparates. Il est intéressant de pouvoir comparer ces attentes avec celles des conseillers eux-mêmes. Eux aussi sont d'abord en attente de formation sur l'animation de groupe, la connaissance du milieu et les méthodes de vulgarisation.

Le questionnaire d'opinions sur les problèmes agricoles permet ensuite d'aller plus loin, même si la situation d'évaluation se prête largement à un phénomène d'*allodoxia* : les jeunes conseillers tentent de répondre ce qu'ils pensent que les membres du jury répondraient à leur place. A la question « *aimeriez-vous être agriculteur ?* », 80% des candidats ont ainsi répondu par l'affirmative, justifiant souvent leur réponse par le goût de l'indépendance et de la prise d'initiative. Cette réponse est intéressante car, outre la manifestation d'attachement au monde agricole, elle met en lumière que le choix du métier de conseiller peut se faire d'abord sur la base d'un renoncement au travail de la terre. Elle explique aussi en partie le dévouement de ces jeunes conseillers et la facilité

avec laquelle ils peuvent s'identifier à leurs employeurs agriculteurs. La suite du questionnaire indique ensuite que les candidats au métier peuvent se montrer critiques, tout en restant raisonnables. Ils déplorent ainsi le manque de dynamisme du milieu agricole, l'excès de petites exploitations non rentables, et un certain conservatisme des agriculteurs. Sur la place des femmes, aucun n'envisage qu'une femme doive principalement « *aller au champ avec son mari* » et ils sont une grande majorité à vouloir qu'elle s'occupe d'abord de ses enfants et de son mari, tout en souhaitant qu'elle puisse s'intéresser à la marche de l'exploitation. Concernant l'exode, plus de 80% le trouvent « *normal* » ou « *souhaitable* », contre moins de 20% qui le considèrent comme une chose « *regrettable* ». Et Plus de 80% imaginent que l'avenir de l'agriculture passe par le développement de « *formes d'associations laissant à chaque agriculteur son autonomie* ». Ce sont là des prises de position très proches de celles des Jeunes Agriculteurs.

Malgré ce qui s'apparente à de la bonne volonté de la part des candidats, au moins dans les réponses à ce questionnaire, le jury se montre peu convaincu lors de son rapport final. Les candidats sont répartis en trois catégories : dix peuvent devenir de bons conseillers agricoles ; vingt-cinq auront des difficultés à exercer ce métier en raison de leur manque de maturité psychologique, de leurs motivations peu certaines et de leur niveau de formation générale faible ; dix autres candidats ont un niveau intermédiaire entre ces deux extrêmes et peuvent éventuellement être rattrapés. La violence de ce verdict est d'autant plus grande que la plupart des candidats exercent déjà effectivement leur métier et sont en attente de la formation de Centre B qui leur permettrait de se mettre en règle avec la loi. Le jury déplore que les stages préparatoires soient trop courts ou inexistantes pour les deux tiers des candidats, et pointe les faibles moyens mis à leur disposition. Plus globalement, il reproche aux candidats « *l'étroitesse de raisonnement* », « *conséquence d'un manque de références qui se traduit par une argumentation à base de schémas pré-établis (slogans)* ». Pour les évaluateurs, de nombreux candidats « *ne paraissent pas être désenclavés de leur milieu d'origine* ». Cette enquête constitue donc un moyen pour l'AFPA de se positionner face aux employeurs qui réduisent la formation à une formalité administrative. Mais c'est aussi une manière de reposer la question constitutive de l'identité professionnelle des conseillers : comment être suffisamment proche du milieu agricole pour s'y investir personnellement tout en ayant suffisamment de recul pour apporter quelque chose de neuf aux agriculteurs ? En regrettant le fait que les jeunes conseillers reproduisent les slogans syndicaux ou autres sans faire montre de leur esprit critique, l'AFPA s'affirme comme une institution dans laquelle l'autonomie des conseillers agricoles peut être défendue contre les employeurs qui verraient en eux de simples exécutants.

2.4. La création du premier diplôme de conseiller agricole : le décret du 7 septembre 1970

La réforme du développement agricole accentue cette logique. Le contrôle resserré des activités des SUAD par les services de l'État impose notamment une normalisation du statut des personnels employés et en particulier de ces conseillers et conseillères agricoles aux profils si disparates. Il est ainsi prévu, qu'à partir de 1969, la profession de conseiller ne soit accessible qu'aux techniciens ayant obtenu le Brevet de Technicien Supérieur Agricole⁹⁹⁸. Les candidats titulaires de ce diplôme sont embauchés à titre temporaire pendant douze mois, période durant laquelle ils doivent recevoir une « préparation au métier » d'au moins six mois. Le décret oblige également l'employeur à faire participer annuellement chaque conseiller à dix journées au moins de perfectionnement, ce qui était déjà largement pratiqué, au moins dans les départements observés de l'Isère et de la Savoie. Enfin, le texte précise que si le conseiller se spécialise, il doit posséder un certificat d'aptitude attestant ses connaissances dans la branche intéressée. Les certificats d'aptitude s'inscrivent dans une politique dite de « recyclage » permettant de répondre à la crainte des conseillers les plus anciens devant l'arrivée de techniciens scolairement mieux préparés. Ils constituent aussi un outil pour les employeurs de gestion de leur personnel en offrant différentes possibilités d'évolution de carrière⁹⁹⁹. D'une manière générale, l'article 3 prévoit que « *tout changement dans la nature des activités d'un conseiller entraîne pour celui-ci l'obligation de recevoir les compléments de préparation au métier qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa nouvelle fonction* »¹⁰⁰⁰. Ce texte régleme donc non seulement l'accès au métier de conseiller mais également la mobilité interne à l'intérieur des SUAD, en encadrant juridiquement les pratiques des employeurs en matière d'embauche et d'évolution de carrière.

Après avis de l'ANDA sur ce premier texte de loi, un arrêté pris le 7 septembre 1970 précise les modalités de recrutement¹⁰⁰¹. Le concours pour devenir conseiller agricole comprend deux séries d'épreuves, un examen probatoire précédant le concours proprement dit. L'examen probatoire correspond à l'examen de sélection et d'orientation qui précède l'admission du candidat au centre de

998 AJR-INRA, 1JR7, Arrêté du 13 décembre 1968 relatif à la qualification des conseillers agricoles, Journal Officiel du 14 janvier 1969. L'article 5 prévoit un statut à part pour les secrétaires techniques et techniciennes animatrices des centres de jeunes agriculteurs et des associations de salariés agricoles. Ils sont exclus de la fonction de conseiller agricole et leur embauche doit faire l'objet d'un examen spécifique, moins sélectif.

999 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration sur les certificats d'aptitude du 12 juillet 1967.

1000 *Ibid.*

1001 Arrêté du 7 septembre 1970 portant sur la formation et la qualification des conseillers agricoles, in *Journal officiel de la République française*, 3 octobre 1970, p. 9211-9212. Voir la reproduction du texte de l'arrêté en annexes (annexe VII).

formation dans lequel il suivra la préparation au métier. Les épreuves doivent permettre de juger les aptitudes à la synthèse, à la communication écrite ou orale, au travail en équipe. Tous les candidats ayant réussi doivent ensuite recevoir une formation correspondant à l'initiation au métier de conseiller agricole, quelles que soient leurs fonctions ultérieures (conseiller d'exploitation, de gestion, spécialisé) et quels que soient leurs diplômes. Durant six mois, alternativement dans un Centre et sur le terrain, les stagiaires doivent obligatoirement suivre un cycle sur les méthodes de travail des conseillers, complété par un stage d'un mois au moins auprès d'un conseiller qualifié, et effectué des stages auprès d'organisations professionnelles et d'organismes économiques en particulier. A la fin de la formation, le candidat présente un mémoire faisant la synthèse des travaux réalisés en sessions et en stages et passe un examen oral devant un jury composé de représentants des grandes organisations professionnelles agricoles et du ministère de l'Agriculture. En cas de réussite, il est inscrit sur une liste d'aptitude au métier de conseiller agricole établie par l'ANDA, et il lui est délivré un carnet sur lequel seront portés la liste des diplômes obtenus et des stages effectués dans les centres agréés. Pour la première fois, un diplôme officiel de l'État français reconnaît le métier de conseiller agricole. Il faut d'ailleurs remarquer que le décret conserve le terme de conseiller agricole alors que l'ANDA, dans son commentaire au décret du 13 décembre 1968, soulignait l'hétérogénéité des situations locales vécues par les conseillers agricoles et suggérait de désigner l'ensemble des conseillers agricoles sous le vocable d'agents de développement, réservant le terme de conseiller aux agents de développement faisant réellement du conseil¹⁰⁰².

L'AFPA est obligée de réorganiser ses activités pour tenir compte de l'arrêté du 7 septembre 1970, bien qu'il ne s'agisse pas d'un bouleversement de la formation pratiquée jusque là, plutôt d'un ajustement. En outre, à la fin 1971, la convention qu'elle signe avec l'IGER et le CNCA, fait doubler le nombre de stagiaires suivant le cycle « préparation au métier », passant de cent soixante-neuf en 1970 à trois cents quarante-huit en 1972¹⁰⁰³. Mais là où le texte prévoyait une préparation commune au métier pour l'ensemble des conseillers quels que soit leur employeur, l'AFPA est obligée, devant la réticence des participants, de différencier conseillers de SUAD, conseillers de Centre de gestion et conseillers de coopérative, en proposant un système d'options. Ces incompatibilités illustrent bien la différenciation progressive de ces trois types de techniciens dont le métier n'a pas été institué selon les mêmes processus¹⁰⁰⁴. Ensuite, la réflexion de l'AFPA sur les possibilités de spécialisation des conseillers, prévue règlementairement par l'arrêté de 1970, est intéressante puisque sur dans le domaine de la vulgarisation spécialisée, elle entre en concurrence avec les Instituts techniques et la

1002 AJR-INRA, 1JR7, ANDA, *Note concernant l'application de l'arrêté du 13 décembre 1968 relatif à la qualification des conseillers agricoles*, 1969.

1003 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, *Mémoire sur les principales activités menées par l'AFPA 1970-1972*, *op. cit.*

1004 Ce qui rappelle les divergences syndicales évoquées dans le chapitre précédent.

Coopération, clairement encouragée par les pouvoirs publics. Pour l'AFPA, cette forme de vulgarisation risque « *de limiter considérablement l'autonomie du producteur dans les choix de ses orientations* ». L'association se donne en conséquence pour mission « *d'accroître l'aptitude [des producteurs] à analyser, diagnostiquer, proposer des solutions, synthétiser, développer leur autonomie par rapport aux conseillers de toute espèce qui gravitent autour d'eux* »¹⁰⁰⁵. Cette analyse montre bien qu'au début des années 1970, le vocable de conseiller recouvre des métiers différents, exercés selon des logiques qui peuvent être contradictoires du point de vue de l'AFPA.

En envisageant la formation de conseillers dits « de synthèse » pour apprendre aux agriculteurs à se défendre des injonctions des techniciens « *de toute espèce* », l'AFPA se positionne comme la garante de l'ancienne conception du métier de conseiller agricole, menacée par la multiplication des intervenants exerçant une forme de conseil à visée commerciale, notamment dans le cadre des coopératives en plein essor à ce moment là. L'AFPA propose ainsi une formation d'animateurs de développement et d'aménagement rural, destinée aux futurs conseillers de synthèse exerçant au niveau de la petite région agricole. Et pour ne pas délaisser entièrement le terrain économique, elle envisage également en partenariat avec l'IGER la formation de conseillers d'entreprises agricoles, qui soient des conseillers de synthèse au niveau de l'exploitation. Ces spécialisations représentent aussi des opportunités de progression de carrière pour les conseillers de terrain. A un niveau moins poussé, quatre types de perfectionnement sont également ouverts aux conseillers et conseillères au titre de leur formation continue : technique, économique, pédagogique, développement et aménagement. Le décret du 7 septembre 1970 a conduit l'AFPA à clarifier son offre de formation et par là même, la définition du métier de conseiller qui sous-tend son action. L'accent mis sur le développement et l'aménagement rural, le maintien de méthodes pédagogiques ambitieuses pour travailler sur la transmission des connaissances, l'orientation réflexive donnée aux enseignements techniques et économiques, l'ensemble de ces éléments font de l'AFPA un lieu singulier dans lequel l'autonomie des conseillers et des conseillères agricoles est valorisée, en opposition avec la logique dominante de la primauté donnée à l'efficacité économique.

Durant ces premières années du développement agricole, la question de la formation des conseillers et des conseillères agricoles est un enjeu politique important car elle conditionne la manière dont seront mises en œuvre les décisions prises dans le cadre de la nouvelle politique agricole. Le débat sur la régionalisation des centres de formation révèle le problème constitutif de l'identité des conseillers, celui de trouver la juste distance par rapport à des agriculteurs qui sont

1005 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, Mémoire sur les principales activités menées par l'AFPA 1970-1972, *op. cit.*

aussi leurs employeurs. L'opposition politique entre des centres régionaux aux mains des Chambres d'agriculture et l'AFPA qui constitue une organisation agricole hétérodoxe au sein des organismes nationaux de développement, les premiers défendant leur pragmatisme quand les seconds valorisent des méthodes actives en matière de pédagogie, ne permet pas véritablement aux conseillers et conseillères agricoles, pris entre deux feux, de renforcer leur autonomie. L'alignement progressif de leurs qualifications sur le système de l'enseignement professionnel, en pleine mutation au même moment, aboutit en 1970 à la création d'un diplôme de conseiller agricole¹⁰⁰⁶. Elle efface au passage l'ancienne distinction entre conseillers et conseillères puisqu'il s'agit d'un diplôme commun¹⁰⁰⁷.

Mais les critères retenus ne prolongent pas le processus de professionnalisation du début des années 1960. Ils autorisent notamment le retour de la fonction commerciale, qui avait été exclu au moment de l'invention du métier de conseiller agricole dans les années 1950, ce qui entretient une confusion avec les conseillers des coopératives, la coopération faisant un retour en grâce politique au titre de la recherche de l'efficacité économique, alors même qu'elle était tenue à l'écart au moment des décrets sur le développement agricole. Très largement contrôlé par les employeurs, le diplôme de conseiller marque un infléchissement de la professionnalisation des conseillers, fragilisant un groupe qu'il paraît pourtant conforter dans son existence en lui donnant un titre officiel, ayant cours en-dehors des seules organisations professionnelles agricoles. Au début des années 1970, l'AFPA apparaît de plus en plus comme une institution en résistance, poursuivant la réflexion sur le métier de conseiller, en essayant notamment de valoriser ses capacités de synthèse et l'adéquation de son héritage avec les nouveaux enjeux de l'aménagement rural.

3. Syndiquer de simples salariés ou protéger des professionnels autonomes : l'unité du groupe fragilisée

Au début des années 1960, la construction de l'une unité syndicale des conseillers agricoles se traduit notamment par l'organisation de deux congrès nationaux en 1961 et 1964. Trois organisations se préoccupent de défendre les intérêts des conseillers et conseillères agricoles : le SNCA affilié à la FGCA-CGC, le SNATPA qui appartient à la FGA-CFDT, le SNPCA (ou SNPTA)

1006 L'enseignement professionnel agricole se développe avec un certain retard sur l'enseignement professionnel des métiers de l'industrie. Voir Brucy, G., *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel (1880-1965). L'État, l'École, et les Entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, 1998, 285 p.

1007 Voir le chapitre suivant.

syndicat autonome lié à la FGSOA-CGA. Elles se sont unies pour former l'UNATCA, mettant de côté les intérêts parfois divergents des groupes qu'elles représentent, pour insister sur ce qui fonde l'unité du métier de conseiller. Après s'être demandé si le conseil agricole était une activité transitoire lors du congrès de 1961, et avoir insisté sur la nécessité de faire évoluer le métier pour lui assurer une vraie reconnaissance lors du congrès suivant en 1964, l'UNATCA est maintenant confrontée à la réforme du développement agricole, dans laquelle elle n'a joué qu'un rôle politique consultatif. Le congrès de 1967 est entièrement consacré à l'analyse de la réforme et de ses conséquences sur le métier de conseiller. Dans les années qui suivent, les différentes organisations syndicales sont confrontées à un problème commun : comment défendre les intérêts des salariés sans renoncer à participer activement aux orientations de la politique agricole dans le cadre du développement ?

La difficulté est de taille car elle renvoie à la relation complexe qu'entretiennent les conseillers et conseillères agricoles avec les agriculteurs, dont ils se doivent d'être proches et même solidaires dans l'exercice de leur métier, et dont ils doivent s'affranchir pour faire valoir leurs droits de salariés. Entre la CGC qui se consacre à la défense exclusive des cadres, la CFDT qui se réclame d'un syndicalisme de classe, et la CGA qui s'identifie d'abord aux organisations professionnelles agricoles, les oppositions ne manquent pas. L'existence de l'UNATCA traduit pourtant la possibilité d'un compromis local autour d'un métier singulier, mais l'attitude à adopter pour tenir compte de l'ambivalence de la relation conseillers/agriculteurs divise les organisations syndicales, qui ne parviennent pas à tenir un nouveau congrès unitaire en 1971. Amorçant une reconnaissance des revendications portées par les syndicats, notamment sur la nécessité d'organiser le métier, le développement agricole introduit une exigence politique de normalisation des statuts et des pratiques qui rend plus difficile les arrangements entre des parties dont les intérêts ne coïncident que sous un certain angle.

3.1. L'adaptation des syndicats de conseillers au nouveau référentiel politique du développement agricole

Le décret du 4 octobre 1966 sur le développement agricole suscite une certaine émulation au sein des syndicats de conseillers. Pendant l'hiver 1967, le SNATPA, syndicat des salariés agricoles, organise par exemple des séminaires de réflexion pour appréhender les enjeux de la réforme et définir les positions du syndicat. Voyant dans la réforme une opportunité de faire bouger les lignes,

l'organisation fait appel à des spécialistes des sciences humaines pour clarifier la notion même de développement, dont elle retient qu'il constitue « *le passage d'une rationalité traditionnelle fondée sur l'expérience, le travail, un certain cadre social et religieux, à une rationalité moderne fondée sur la prévision, la multiplication des relations interpersonnelles, la spécialisation* »¹⁰⁰⁸. Le SNATPA entend défendre un développement « global », c'est-à-dire qui évite les coupures entre masse et leaders, et « endogène », c'est-à-dire au service du plus grand nombre et s'appuyant sur les responsables locaux de chaque petite région. Simultanément ou presque, le syndicat autonome affilié à la CGA, le Syndicat National du Personnel Technique Agricole (SNPTA, ex-SNPCA) rappelle l'esprit de la réforme et souligne simplement le fait qu'agriculteurs et techniciens doivent prendre conscience de leur rôle respectif au sein de l'agriculture du pays¹⁰⁰⁹. Enfin, le SNCA, syndicat de cadres, entreprend de rappeler à ses adhérents que le syndicalisme des conseillers a été reconnu par la réforme puisque, *via* l'UNATCA, il a obtenu trois sièges au Comité National d'Études des Problèmes du Développement Agricole (CNEPDA), l'organe consultatif qui doit accompagner le travail de l'ANDA¹⁰¹⁰. Mais le principal point qui retient l'attention du SNCA est sans conteste l'encouragement donné à la négociation d'une convention collective. Pour le syndicat, la refonte des contrats est un argument qui devrait permettre de conserver les conseillers et conseillères qui hésitent à quitter leur métier pour rechercher de meilleures conditions d'emploi et de rémunération.

L'accueil de la réforme du développement est globalement favorable par l'ensemble des syndicats dans lesquels des conseillers sont représentés. Le SNCA est certainement la plus active des trois organisations quant à la réflexion sur le conseil car c'est le seul syndical réellement spécifique. Dans les deux autres, les conseillers partagent la même structure que des employés des grandes organisations agricoles (crédit, mutualité, coopération) qui n'exercent pas de fonction de conseil. Le SNCA est aussi la mieux implantée sur le terrain¹⁰¹¹. Une petite enquête réalisée par ce syndicat auprès de ses adhérents recueille ainsi quatre cents dix-huit réponses, sur cinq cents trente-cinq questionnaires envoyés. L'objectif de ce travail est d'informer le syndicat sur le suivi de la formation de Centre B par les conseillers, certains employeurs pouvant se montrer réticents à envoyer leurs salariés en formation et certains conseillers négligeant ce qu'ils considèrent comme une formalité administrative. Ceux qui ont été recrutés avant le 1^{er} janvier 1963 étant dispensés du

1008 Archives CFDT (ACFDT), 60G 9, *Compte-rendu du week-end SNATPA/Chambre d'agriculture des 25 et 26 février 1967*.

1009 Pascotto, P., « Le conseiller agricole, élément moteur du développement » in *L'action syndicale. Tribune de l'Union des syndicats nationaux de techniciens, cadres, employés, ouvriers des organisations agricoles*, n°200, octobre 1967, p. 20-21.

1010 AJR-INRA, 1JR7, SNCA-FGCA-CGC, *Bulletin d'informations et de liaisons*, n° spécial, avril 1967.

1011 On ne dispose malheureusement pas de données précises mais l'ensemble des témoignages et des informations recueillies concordent sur ce point.

Centre B, il ressort de l'enquête qu'environ 16% des effectifs sont en situation irrégulière, ce qui montre au passage que l'exercice du métier compose avec la réglementation plus qu'elle n'est régit par elle.

En outre, cette enquête permet également de cerner quelques traits dominants de cette population. La grande majorité des conseillers qui ont répondu ont une formation supérieure ou secondaire (près de 80%), près des trois quarts ont plus de quatre ans d'expérience dans le métier, plus de la moitié sont au service d'un groupement technique local (type GVA, GPA, CETA) et plus d'un quart travaillent pour un Centre de gestion. Il faut d'ailleurs noter que le syndicat reproduit une distinction introduite par le Comité National de la Vulgarisation et du Progrès Agricole à partir de 1963 entre les conseillers agricoles titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (C1), et ceux qui ont un niveau de second degré agricole ou de brevet de technicien agricole (C2). Pour les premiers, un recrutement avant 1963 les dispense de passer l'examen d'aptitude, alors que les seconds doivent avoir été recrutés avant 1961. Cette distinction renvoie à la volonté de favoriser l'accès des ingénieurs au métier de conseiller au début des années 1960. Mais l'enquête du SNCA montre les limites de cette politique. Avant 1963, cent-dix-sept conseillers C1 ont été recrutés, seulement quarante-huit après. La tendance est inverse pour les conseillers classés C2 : soixante-neuf embauches avant 1961, cent quarante-neuf après. Cette étude sur les seuls adhérents du SNCA confirme ce qui a été entrevu dans les SUAD de l'Isère et de la Savoie ainsi que dans les centres de formation : conseiller tend à devenir un métier assimilé au niveau de technicien plus que d'ingénieur, y compris pour les adhérents d'un syndicat de cadres comme le SNPA.

La comparaison avec les données sommaires d'une étude de l'AFPA indique que les adhérents du SNPA sont mieux formés et plus anciens dans le métier, et que les conseillers de gestion sont sur-représentés par rapport à l'ensemble des conseillers en formation Centre B à Trie-Château où, entre 1963 et 1966, la proportion de ceux qui ont un diplôme supérieur d'agriculture ne dépasse pas les 15%, et la part de ceux qui ont un niveau supérieur ou égal au secondaire agricole atteint environ un tiers de l'ensemble, progressant d'année en année¹⁰¹². L'enquête réalisée à l'occasion du Congrès de l'UNATCA à Vichy en 1967 confirme également les analyses ci-dessus. Alors que les ingénieurs représentaient 60% de l'ensemble des adhérents de l'UNATCA ayant répondu en 1961 et 1963, les trois quarts ne sont pas ingénieurs en 1967¹⁰¹³. Mais pour les syndicats, non ingénieurs ne doit pas devenir synonyme de non qualifiés. Les intervenants du congrès de 1967 rappellent tout ce que le métier doit aux conseillers issus de la « promotion sociale », souvent les

1012 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, *Graphiques représentant annuellement la répartition des conseillers en Centre B selon l'âge et le diplôme de 1963 à 1966*, 1967 environ.

1013 Quemeneur, Y., « La politique de l'emploi des conseillers agricoles » in *Les conseillers agricoles et le développement*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 389-390, 1er-15 juin 1968, p. 9-16.

plus anciens, et prennent soin de revendiquer l'obligation pour les employeurs de leur proposer un « recyclage », c'est-à-dire qu'ils suivent des stages de perfectionnement afin de ne pas se sentir dépassés par leurs jeunes collègues. Il n'en demeure pas moins qu'ils cherchent d'abord à protéger le métier d'une possible déqualification en se positionnant clairement en faveur de la réforme qui projette de rendre obligatoire la possession d'un BTSA pour postuler à l'entrée en Centre B. Durant le congrès, le SNCA, qui définit les conseillers comme des cadres de l'agriculture, est en pointe concernant cette revendication de relever le niveau de recrutement. Il est favorable également une réorganisation des conseillers par petites régions, ce qui permettrait de créer une forme de promotion interne pour les conseillers devenant chefs d'équipe.

Lors de ce même Congrès de Vichy, le SNATPA part de postulats différents mais s'accorde avec le SNCA sur le danger de la déqualification¹⁰¹⁴. Il propose une partition de la qualification des conseillers en fonction de leur spécialité : conseillers d'études, conseillers d'animation, conseillers d'exploitation, conseillers spécialistes par produit. Pour ce syndicat, il s'agit de prendre acte de l'industrialisation de l'agriculture, marquée par la transformation des exploitations en ateliers intégrés, tout en tâchant d'en maîtriser les conséquences humaines, selon une troisième voie rejetant dos à dos le socialisme et le capitalisme libéral¹⁰¹⁵. Cette prise de position diffère de celle qui est encore affichée par les organisations professionnelles agricoles : plutôt que de défendre coûte que coûte l'exploitation familiale, il s'agit pour le SNATPA d'organiser au mieux les ateliers de production agricole qui se constituent inéluctablement. La synthèse du président de l'UNATCA laisse en suspens cette question potentiellement conflictuelle de l'industrialisation de l'agriculture. Il préfère insister sur les liens qui unissent l'union syndicale des conseillers et les organisations professionnelles agricoles, sur la base d'une définition consensuelle du « développement » qui permette de concilier la vision fonctionnaliste du SNATPA – le conseiller est un employé incontournable pour maîtriser l'industrialisation de l'agriculture –, avec la vision organique du SNCA – le conseiller est un cadre de l'agriculture avant tout solidaire du milieu où il travaille. Le troisième courant du syndicalisme des conseillers, affilié à la CGA, ne propose pas de rapport écrit imprimé avec le compte-rendu du Congrès de 1967, ce qui pourrait traduire la faiblesse de son implantation, mais il présente une communication sur l'ouverture prochaine de négociations avec les employeurs et approuve les conclusions de la synthèse proposée par l'UNATCA réclamant une codification des conditions de travail et de rémunération¹⁰¹⁶.

1014 Sournac, A., « Notre conception du développement » in *Les conseillers agricoles et le développement, supplément à la revue Chambres d'agriculture*, n° 389-390, 1er-15 juin 1968, p. 19.

1015 Le rapporteur du SNATPA cite dans sa communication les travaux de l'économiste François Perroux, présent au Congrès, et du Père Lebret, le fondateur d'Économie et Humanisme (cf chapitre 2), en pointe dans la recherche d'une troisième voie emprunte d'humanisme chrétien.

1016 Savary, « Conclusions des journées d'études » in *Les conseillers agricoles et le développement, supplément à la*

3.2. Faire cause commune : la lutte pour la signature de conventions collectives protégeant les personnels techniques des Chambres d'agriculture

La constitution *ad hoc* des services techniques des Chambres d'agriculture à partir des années 1950 a laissé en suspens la question du statut de ces nouveaux personnels. Le 10 décembre 1952, une loi institue un statut pour le personnel administratif des Établissements publics que sont les Chambres de commerce, les Chambres d'agriculture et les Chambres des métiers, avec la mise en place d'une Commission nationale paritaire et de Commissions régionales paritaires¹⁰¹⁷. En 1954, un décret permet de calquer la base de valeur du point Chambre d'agriculture sur l'évolution de l'indice général des salaires de l'INSEE. Les dispositions relatives au personnel administratif sont de fait appliquées aux personnels techniques, dont les embauches se multiplient rapidement au cours des années 1950. En 1956, la Chambre d'agriculture de la Savoie note que la question des indices et salaires doit être prochainement étudiée par analogie avec le statut du personnel administratif et de celui du personnel des autres organisations agricoles¹⁰¹⁸. Le premier salaire d'un technicien est d'environ cinquante mille francs par an, ce qui est jugé assez médiocre par les premiers titulaires de ces postes. Jusqu'en février 1962, l'APPCA recommande aux Chambres d'agriculture de faire signer à leurs agents du personnel technique un contrat individuel faisant référence aux dispositions du statut. Mais les situations varient selon les départements. Dès 1961, la Chambre d'agriculture de l'Isère met ainsi en place une grille de rémunérations avec l'objectif d'harmoniser les salaires avec ceux observés dans les départements voisins¹⁰¹⁹. L'année suivante, la Commission régionale paritaire établit une grille de classement du personnel administratif et technique des Chambres d'agriculture¹⁰²⁰. Mais ce n'est qu'en 1965 qu'une lettre émanant du cabinet du ministère de l'Agriculture reconnaît la possibilité de négocier et signer des conventions collectives dans les Chambres d'agriculture.

Le SNATPA souligne que l'absence de convention collective ne pénalise pas les salariés tant que le climat est favorable puisque les mêmes conditions que celles du personnel technique leur

revue Chambres d'agriculture, n° 389-390, 1er-15 juin 1968, p. 23-27.

1017 En 1969, le SNATPA adresse aux responsables syndicaux départementaux un utile historique des évolutions concernant le statut des personnels techniques afin de justifier sa rupture des négociations avec l'APPCA, duquel je reprends les éléments factuels. Voir ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Note annexe : les négociations à l'APPCA*, 6 mars 1969, 3 p.

1018 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 décembre 1956.

1019 ACA 38, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 20 septembre 1971.

1020 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 15 janvier 1962.

sont de fait appliquées¹⁰²¹. Mais en cas de difficulté, l'argument du non renouvellement de contrat peut être utilisé pour déguiser ce qui est en fait un licenciement. Au Congrès de Vichy de 1967, le SNATPA, le SNCA et le SNPCA préparent le premier projet de convention collective nationale pour les conseillers agricoles. En parallèle, les représentants des personnels techniques au sein de la Commission nationale paritaire travaillent à l'amélioration et à l'extension de leur statut. Une première tension avec les employeurs apparaît au grand jour lorsque le SNATPA est exclu des négociations au sein de la Commission nationale paritaire, le SNPCA devenant le seul interlocuteur des responsables agricoles de l'APPCA. Cet incident alimente la critique du SNATPA vis-à-vis de son homologue jugé corporatiste en raison de sa filiation avec la CGA. De fait, il apparaît que ce syndicat est très prudent dans ses revendications. Mais les événements de mai 68 modifient le rapport de force jusque là peu favorable aux syndicats de conseillers.

Lors des premières négociations rue de Varennes à la fin du mois de mai, l'APPCA consent à élargir le groupe de travail de la Commission nationale paritaire à des représentants des syndicats de conseillers agricoles : un pour l'UNATCA, deux pour le SNCA, deux pour le SNATPA, et un pour le SNPCA¹⁰²². Les discussions commencent véritablement le 6 juin 1968. Un compte-rendu de réunion de l'équipe rurale œuvrant au sein de la revue *La Vie nouvelle*, à laquelle participe entre autres André Sournac, le secrétaire général de l'UNATCA, donne une idée du climat d'ébullition intellectuelle de l'après-mai¹⁰²³. La réflexion sur l'agriculture et le développement doit être profondément liée à une réflexion plus globale sur le modèle de société à venir. Anticipant sur les bouleversements à venir, les participants souhaitent que les agriculteurs s'unissent aux ouvriers et prennent conscience du problème de la défense des plus « petits », agriculteurs de France ou du Tiers-monde. Dans ce contexte, ils soulignent « *le malaise des conseillers agricoles [...] en partie lié au fait que leur action est de fait au service des plus forts* »¹⁰²⁴. Ils envisagent de privilégier des initiatives globales, à l'échelle de la petite région, qui ne se cantonnent pas au seul secteur agricole, en établissant des contrats de développement minimum dans les régions, avec SMIG garanti en cas de respect des normes de production, et un minimum de planification pour éviter la concurrence entre régions. Ces réflexions nouvelles témoignent que mai 68 a ouvert de nouveaux possibles en ébranlant les institutions les mieux établies, et que le monde agricole n'est pas replié sur lui-même, ni en-dehors des mouvements politiques qui traversent l'ensemble de la société française. Fait

1021 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Note annexe...*, *op. cit.*

1022 *Ibid.*

1023 Cette équipe rassemble depuis 1963 des chercheurs et des praticiens du conseil agricole sous diverses formes. On y retrouve notamment Paul Houée ou François Colson, figures en devenir de la réflexion sur le développement agricole, ce dernier réalisant un exposé sur la réorganisation de l'Agro et de l'Université. Voir ACFDT, 60G 9, Équipe rurale de *la Vie nouvelle*, *Compte-rendu de la journée du 29 juin 1968*, 4 juillet 1968, 4 p.

1024 *Ibid.*, p.3.

inédit, des grèves ont même éclaté dans certaines Chambres d'agriculture¹⁰²⁵. Et les organisations professionnelles agricoles se montrent disposées à des évolutions importantes en matière de droit syndical et d'augmentation de salaire, la signature des accords de Varennes faisant pendant à celle des accords de Grenelle au même moment. Profitant de cet élan, les syndicats de conseillers agricoles élaborent un projet commun de convention collective nationale à partir des travaux déjà en cours et le soumettent à l'APPCA en septembre.

Les employeurs rejettent le texte et formulent une contre-proposition en février de l'année suivante. Le point d'achoppement principal concerne les salaires : les dirigeants des Chambres d'agriculture ne veulent pas se retrouver prisonniers d'un texte qui les obligerait à augmenter automatiquement les revenus de leurs salariés chaque année¹⁰²⁶. Le projet des employeurs est rejeté par les syndicats mais l'unité syndicale se fissure. Le SNCA et le SNATPA déclarent le texte irrecevable car très en retrait par rapport au texte antérieur en ce qui concerne les rémunérations et le droit syndical. Ils envisagent dès lors de « mener une vigoureuse campagne d'information auprès des Présidents de Chambres d'agriculture et de leurs sections syndicales en vue de la conclusion rapide de nombreuses conventions collectives départementales »¹⁰²⁷. Le SNPCA, ainsi qu'un autre syndicat autonome affilié à l'APPCA, jugent insatisfaisant le nouveau texte auquel ils préfèrent le *statu quo*, mais ils souhaitent reprendre la discussion à partir du projet de statut élaboré en juillet 1967, en retravaillant au niveau de la Commission nationale paritaire. C'est une manière de mettre entre parenthèses mai 68 afin de repartir sur des discussions professionnelles spécifiques. SNCA et SNATPA choisissent eux d'entrer dans un rapport de force au niveau départemental, en misant sur les divergences politiques entre les Chambres d'agriculture pour faire progressivement avancer leurs revendications et obliger les Chambres plus réticentes à s'aligner sur celles qui se montrent favorables à une convention collective. Les années suivantes sont ainsi marquées par un patient travail de ces syndicats pour parvenir à donner un véritable statut au personnel technique, département après département¹⁰²⁸. Le syndicalisme des conseillers agricoles a échoué à imposer ses vues au niveau national.

1025 Les salariés de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme ont ainsi obtenu une convention collective départementale à la suite d'une grève au mois de mai 1968. ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Lettre aux responsables des sections départementales*, 19 juin 1968.

1026 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1968.

1027 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Note annexe...*, *op. cit.*

1028 En 1971, en Savoie, la question du statut du personnel technique, « en cours de révision à l'échelon national », n'est toujours pas tranchée. La Chambre établit des contrats de travail individuels reproduisant les conditions du statut du personnel administratif. ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1971.

3.3. La fin des revendications syndicales unitaires : entrer dans la lutte des classes ou demeurer au service des agriculteurs

Le Congrès de l'UNATCA à Vichy en 1967 fût la dernière grande manifestation organisée de manière unitaire par les différents syndicats de conseillers agricoles. Les négociations pour l'obtention d'une convention collective nationale accentuent la division entre syndicalisme de salariés (SNCA-CGC et SNATPA-CFDT) et syndicalisme autonome (SNPCA-CGA). En mars 1969, l'UNATCA, contrôlée par les deux premières organisations, prend position en faveur de la signature de conventions collectives départementales¹⁰²⁹. Mais l'alliance entre le SNCA et le SNATPA ne dure pas. Après le temps de la réflexion, tous les syndicats sont en pleine reconfiguration pour s'adapter au mieux à la réforme du développement agricole. Le SNCA devient ainsi le Syndicat national des conseillers de développement agricole (SNCDA) après avoir absorbé une petite section syndicale¹⁰³⁰. Quant au SNPCA, il prend le nom de Syndicat national des associations de salariés de Chambres d'agriculture. Et le SNATPA procède lui à une réorganisation interne afin de créer trois secteurs : développement, formation et enseignement, organisations professionnelles¹⁰³¹. Les intérêts des conseillers agricoles sont représentés par le premier secteur qui est subdivisé en quatre branches selon la logique d'une division par entreprise : Chambres d'agriculture, Établissements départementaux d'élevage, Centres de gestion, Syndicalisme. La branche Chambres d'agriculture est subdivisée en deux ensembles distincts pour le personnel administratif d'un côté et le personnel technique de l'autre. Le secteur développement du SNATPA créé également des groupes de travail entre les branches pour réfléchir à des positions communes sur le conseiller d'élevage, le conseiller de gestion, le personnel de secrétariat, l'agent d'animation du syndicalisme. Cette réorganisation du SNATPA va dans le sens d'une spécialisation et d'une fragmentation du métier de conseiller. Elle prolonge la réorganisation de l'activité des conseillers au sein des SUAD, le syndicat souhaitant explicitement une clarification des méthodes de travail, des programmes d'action et des profils de poste¹⁰³².

Le SNATPA entend participer aux discussions sur les orientations du développement en attirant l'attention sur les agents de développement qui abandonnent leur métier en raison du manque de garanties collectives et de perspectives d'évolution de carrière. Le syndicat souligne que la formation et les conditions d'emploi restent des problèmes centraux. Il propose de créer de

1029 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Note annexe...*, *op. cit.*

1030 Je n'ai pas réussi à identifier quel était le nom de cette section.

1031 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Lettre adressée aux membres de la branche Chambres d'agriculture*, 27 mai 1969.

1032 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Propositions sur le développement*, mai 1969.

nouvelles structures dont une association de formation des agents de développement et une Bourse nationale de l'emploi pour le secteur du développement agricole¹⁰³³. Ces structures, qui ne verront jamais le jour, seraient homologues à des structures déjà existantes aux mains des organisations professionnelles agricoles : l'AFPA et l'APECITA. Ce faisant, le SNATPA rappelle que les agents de développement restent tributaires de leurs employeurs, pour le contrôle de leur formation et de la régulation du marché de l'emploi. Cette radicalisation des positions du syndicat, sur la base d'un syndicalisme de classe, rend impossible l'action commune avec les syndicats autonomes, mais complique aussi le dialogue avec le SNCA-CGC, qui tient à conserver une position plus modérée lui permettant de collaborer avec les organisations professionnelles agricoles aux orientations globales du développement, pas seulement à la partie concernant la défense des salariés. En octobre 1970, les discussions préparatoires à la tenue d'un nouveau congrès de l'UNATCA révèlent ces dissensions croissantes.

Le SNATPA rejette les conditions de la participation au congrès telles qu'elles sont instituées depuis la création de l'association en 1960, spécifiant que chaque intervenant ne doit pas défendre le seul point de vue de son syndicat, mais exprimer au contraire les points qui sont partagés par les trois syndicats adhérents à l'UNATCA¹⁰³⁴. Le désaccord fondamental porte sur la représentativité de l'association. De bureau d'études à sa fondation, l'UNATCA est devenue représentative des conseillers agricoles auprès des employeurs. Le SNATPA conteste le principe même de représentation des seuls conseillers, sur la base d'une représentation du métier construite au cours des trois premiers congrès. Cette conception du métier de conseiller va à l'encontre de la nouvelle orientation du syndicat qui souhaite une normalisation des rapports de travail entre organisations agricoles et conseillers, d'où la réorganisation interne de ses activités en branches par entreprises. Si le SNATPA reconnaît que l'Union « *a joué un rôle important dans l'affirmation de la profession de conseiller* », c'est pour affirmer ensuite que cette « *profession a éclaté et [que ses] préoccupations deviennent celles de tout le développement et de toutes les catégories de personnel* »¹⁰³⁵. Alors que le SNCDA continue de vouloir représenter spécifiquement les conseillers et conseillères agricoles, le SNATPA préfère adopter le nouveau vocable d'« agent de développement » lui permettant de prendre en compte la population plus vaste que constitue l'ensemble des salariés de l'appareil de développement agricole. En conséquence, le SNATPA demande une modification des statuts de l'association. Devant le refus du SNCDA, il propose la dissolution de l'UNATCA ou, à défaut, sa démission. L'année 1971 marque donc la fin de toute représentation syndicale unitaire.

1033 *Ibid.*

1034 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Compte-rendu de la réunion de la branche Chambres d'agriculture*, 17 octobre 1970.

1035 ACFDT, 60G 9, SNATPA, *Note sur notre retrait de l'UNATCA*, fin 1970 environ.

Les prises de position du SNATPA-CFDT ont également des conséquences sur le syndicalisme autonome. Vivement critiquée pour son corporatisme agrarien et son refus de prendre en considération la lutte des classes, la FGSOA-CGA, qui coiffe différents syndicats comme le SNASCA, se scinde en 1972 en deux fédérations distinctes. La création de la Fédération Nationale des Directeurs et Cadres Supérieurs des Organisations Professionnelles Agricoles (FNDCS) doit permettre à la FGSOA de se débarrasser de la tutelle des directeurs sur les employés, qui adhéraient jusque là au sein d'un même syndicat¹⁰³⁶. Les deux organisations restent cependant liées au sein de la Confédération Générale Autonome des syndicats de cadres, techniciens, employés et ouvriers des organisations professionnelles de l'agriculture. L'UNATCA vidée de son sens par le refus du SNATPA de poursuivre l'action commune, le syndicalisme autonome scindé du fait des tensions grandissantes entre directeurs et employés, le SNCDA-CGC se retrouve comme la seule organisation syndicale dont l'objet reste en priorité de protéger et de faire évoluer le métier de conseiller agricole, prolongeant l'idéal selon lequel le conseiller doit être pleinement engagé dans la modernisation agricole.

Pour le syndicalisme des conseillers agricoles, les premières années du développement agricole sonnent l'heure d'une normalisation des relations de travail avec les employeurs. Mais les appréciations divergent entre les trois principaux syndicats quant à la question toujours cruciale de la juste distance avec les agriculteurs. L'unité de 1967 entre des syndicats qui font primer la reconnaissance de la profession de conseiller agricole sur les intérêts divergents de leurs adhérents respectifs, ne résiste pas à mai 68, à la radicalisation de la CFDT et à la négociation inachevée d'une convention collective nationale. Au moment où la réforme du développement agricole promet de d'encadrer l'activité de conseil agricole, les organisations représentant les intérêts de ces conseillers et conseillères ne parviennent plus à trouver de terrain d'entente, l'UNATCA cessant de représenter cette profession en devenir. L'intransigeance des organisations professionnelles agricoles, qui souhaitent à la fois conserver des employés dévoués à la cause de la modernisation agricole, tout en disposant de techniciens compétents, n'a pas été un facteur d'unité, les réticences des employeurs alimentant la dénonciation du corporatisme dans lesquels les conseillers ne peuvent trouver leur place. L'autonomie des conseillers agricoles se trouvent de ce fait renvoyée sur le terrain de la compétence technique, mais cette définition technicienne du métier entre en contradiction avec la conception élaborée au cours des deux décennies précédentes dans laquelle le rapport humain, le sens rural, primait. Les atermoiements des syndicats traduisent le trouble dans lequel les conseillers

1036 Selon cette logique, il semble qu'en Savoie le directeur de la Chambre d'agriculture ait été jusqu'au début des années 1970 le délégué du personnel, ce qui n'était pas sans poser des difficultés, de l'aveu du directeur lui-même. Voir entretien avec Gilbert Delaunay, *op. cit.*

agricoles sont plongés au début des années 1970, la réforme du développement agricole ayant reconnu la valeur de ce qu'ils ont accompli tout en les invitant à changer en profondeur leurs manières de travailler afin de se conformer à leur nouvelle fonction : agent de développement.

La nouvelle politique de développement agricole devait consacrer les actions hétéroclites menées au cours des quinze années précédant les décrets de 1966. Mais contrairement à ce qu'elle proclame, la réforme ne s'inscrit pas dans le simple prolongement de la vulgarisation. Elle introduit une logique nouvelle, celle de la maîtrise et du contrôle des opérations réalisées, là où la politique antérieure de vulgarisation favorisait le foisonnement des initiatives et la prolifération des groupements d'agriculteurs. L'économie politique de la modernisation de l'agriculture en est modifiée : si l'accroissement continu de la productivité du travail agricole est toujours recherché, il ne s'agit plus de mobiliser l'ensemble des exploitations agricoles du pays, mais de soutenir seules celles qui apparaissent comme économiquement viables. L'économie morale de la modernisation en est également ébranlée : la sélection des exploitations les plus performantes est toujours à l'ordre du jour, mais l'objectif de la promotion sociale des exploitations familiales tend à s'effacer devant le simple alignement sur les règles économiques du monde de l'entreprise.

Alors qu'au milieu des années 1960 les conditions semblaient favorables à l'émergence du groupe professionnel des conseillers agricoles, les premières années qui suivent la réforme du développement agricole débouchent sur une triple crise de la professionnalisation des conseillers agricoles. Crise de leur représentation syndicale avec la mise en sommeil de l'UNATCA, crise de leur institution pédagogique avec l'isolement de l'AFPA, crise de leur encadrement avec les difficultés de financement de l'ANDA. Ces trois processus ont chacun leur propre logique mais ils renvoient tous les trois à l'impasse de la modernisation agricole pour tous les agriculteurs : la ligne politique reconnue par la cogestion au début des années 1960 qui consistait à rechercher le maintien du plus grand nombre à la terre tout en organisant la sélection des seules exploitations économiquement viables devient de plus en plus coûteuse politiquement. A mesure que l'écart entre les exploitations les plus performantes et les moins productives s'accroît, processus renforcé par l'appareil de développement lui-même, il devient de plus en plus difficile pour les organisations professionnelles agricoles de maintenir leur unité et pour l'État de justifier qu'il est au service de tous les agriculteurs.

Ne disposant pas des instruments qui leur permettraient d'être reconnus comme un groupe professionnel autonome, les conseillers agricoles sont tentés de faire valoir qu'ils ne sont que les agents de cette politique dont ils mesurent quotidiennement les conséquences sociales dans leur

périmètre d'intervention. En cherchant à être des employés dévoués, des techniciens qualifiés, et des salariés protégés, les conseillers et conseillères agricoles parviennent à obtenir un cadre de travail mieux défini avec des possibilités d'évolution de carrière, un diplôme de niveau supérieur protégeant l'accès à leur métier, et des conventions collectives départementales réglant l'exercice de leurs droits de travailleurs. Ces points concrets attestent de la reconnaissance de fait de leur existence collective par leurs employeurs ainsi que par l'État. Ils garantissent des conditions de travail plus homogènes et favorisent la perspective de carrières longues. Mais vont-ils pour autant dans le sens de l'achèvement, ou au moins de la poursuite, de la professionnalisation des conseillers et conseillères agricoles ?

Certes, les garanties objectives obtenues protègent l'exercice du travail de technicien agricole, employé d'un SUAD duquel il attend le respect d'un certain nombre de droits. Mais est-ce réellement la même chose que de protéger le métier de conseiller tel qu'il a été inventé au cours des années 1950 et institué au début des années 1960 ? Le glissement sémantique du conseiller agricole à l'agent de développement, opéré par une partie des employeurs et des syndicats, traduit le fait que la logique du développement est hétéronome à celle de la vulgarisation, si on entend par là le domaine historiquement et socialement construit de l'intervention des conseillers agricoles aux côtés des exploitants familiaux. Alors que tous les commentateurs de la réforme de 1966 soulignent qu'elle prolonge les décrets de 1959 sur la vulgarisation, en radicalisant certains aspects, l'examen de l'histoire singulière des conseillers agricoles indique que le développement n'est pas un simple « tournant » mais plutôt un nouveau départ. La normalisation de la relation des conseillers aux agriculteurs, produit de la triple évolution de l'appareil d'encadrement, du système de formation des conseillers, et des revendications syndicales de ces derniers, ne consiste pas en une généralisation des pratiques déjà effectives des conseillers et des agriculteurs, elle en modifie l'esprit et la lettre. Le contrôle opéré via les SUAD oblige chaque conseiller à définir plus précisément son activité, ce qui aboutit à une spécialisation des tâches et à une relative division entre le travail de technicien et celui d'animateur. L'obligation de réussir un diplôme attestant de l'aptitude au métier de conseiller recouvre une redéfinition de la fonction qui en élargit l'acception à l'ensemble des techniciens agricoles, y compris les agents technico-commerciaux des firmes agro-industrielles et des grandes coopératives. L'union des syndicats s'est brisée sur la question de la nature de la double relation aux agriculteurs et aux employeurs, et de la confusion des termes empêchant les conseillers d'être des salariés comme les autres.

Ces trois processus participent de la déqualification du métier de conseiller au sens où ils introduisent des principes contradictoires avec les valeurs déjà instituées. La fonction d'animation

était proscrite, bien que tolérée de fait à condition qu'elle ne soit pas explicite, car elle contrevenait à l'idée d'une modernisation dans laquelle les agriculteurs prendraient leur destin en main, et celle de technicien apparaissait réductrice, ne tenant pas compte de la solidarité des conseillers avec les agriculteurs. La dimension commerciale était rejetée au motif qu'elle entacherait la perception de l'action du conseiller, en en faisant un agent intéressé à la vente de ses produits ou de ses procédés, rendant impossible le fait d'établir une relation de confiance, première justification de la présence de ces hommes auprès des agriculteurs. Le fait d'être salarié des organisations agricoles était passé sous silence au profit de la notion de service des agriculteurs, ce qui pose problème lorsque des syndicats introduisent des revendications sur la base d'une analyse en termes de classes.

En ce sens, le développement agricole rompt avec l'héritage de la vulgarisation telle qu'elle était pratiquée par les conseillers agricoles en appliquant à ces derniers les logiques de spécialisation, de rentabilité et de salariat. L'histoire des conseillers agricoles se confond ici avec celle des exploitations agricoles familiales, montrant au passage la puissance de transformation du monde social d'un projet politique quand il parvient à investir des institutions déjà établies. A ce titre, la réforme de l'ANDA de 1972, qui permet de sortir de la crise budgétaire en élargissant le cercle des financeurs au-delà des céréaliers et betteraviers, notamment les producteurs d'oléagineux, de viande et de vin, est éclairante quant à la manière dont les nouvelles orientations de la politique de développement sont affichées : le modèle d'agriculture visé est celui de l'agriculture productiviste ; le modèle de conseiller visé est celui du technicien de coopérative¹⁰³⁷. L'exploitation familiale et son conseiller agricole peuvent persévérer dans leurs relations, ils ne sont plus au cœur de la politique de développement agricole, six ans seulement après une réforme qui annonçait précisément le contraire, tout en favorisant des processus qui remettaient profondément en cause le fragile équilibre de ces relations.

Dès lors, pour ceux qui s'opposent à ces évolutions, la défense du métier de conseiller agricole doit trouver des refuges en-dehors des grandes institutions, ou à l'intérieur dans des niches, afin de sauvegarder localement l'ensemble des valeurs attachées à ce métier. Au début des années 1970, l'AFPA pour la formation, certains groupements techniques ou services de Chambres d'agriculture pour le cadre de travail, le SNCDA pour le syndicalisme, apparaissent comme autant de lieux dans lesquels les conseillers agricoles envisagent de poursuivre leurs activités dans le respect de l'acception première de leur métier. Mais avant de prolonger ce récit au-delà de 1972, il importe de rendre compte de la manière dont les conseillers et conseillères vivent ces transformations institutionnelles au cours de leur pratique professionnelle quotidienne, afin de ne

1037 Caffarelli (de), J.-F., *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française*, op. cit., p. 22-23.

pas laisser échapper ce qui fait l'essence même de leur métier : adapter les agriculteurs, et s'adapter eux-mêmes, en permanence aux obstacles rencontrés afin de ne jamais laisser retomber l'élan modernisateur.

ENSEIGNEMENT
FORMATION
PROMOTION
AGRICULTURE

389-390

NOUVELLE SÉRIE - N° 6

LES CONSEILLERS AGRICOLES ET LE DÉVELOPPEMENT



(Photo MOUGINS C°)

LES 23 et 24 septembre 1967, 500 Conseillers Agricoles étaient réunis pour la troisième fois à Vichy.

Au centre de leurs débats, le thème suivant :

« DE LA VULGARISATION AU DEVELOPPEMENT »

On trouvera ci-après les principaux rapports présentés à ces journées.

Notre cliché : A la tribune, MM. CORMORECHE, ROLLIN, MARTIN, SAVARY, COLLET, NOVE-JOSSERAND, LAVAUD, ROY et M^{lle} SAVOURAT

« CHAMBRES D'AGRICULTURE »

Revue publiée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Maison des Chambres d'Agriculture, 9, avenue George-V, PARIS (VIII^e) - Tél. BALzac 28-50

Abonnement annuel : 85 F - Etranger : 100 F — C. C. P. Agent Comptable de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
91-93, Boulevard Pasteur, PARIS (15^e) - C. C. P. Paris n° 9061-33

Le Directeur de la publication : F. HOUILLIER.

Fontainebleau Imprimerie S. I. B. P.

Chapitre 6 : Le bonheur dans la modernité

Les descriptions successives de l'invention du métier de conseiller au cours des années 1950 et de la professionnalisation inachevée du groupe des conseillers lors de la décennie suivante dans les chapitres précédents ont introduit une question en filigrane : comment les conseillers et conseillères agricoles s'y prennent-ils pour emporter la conviction des agriculteurs ? Et de là, en quoi cette capacité de persuasion est constitutive d'une identité professionnelle singulière ? Leur pratique professionnelle repose sur l'usage combiné d'instruments de mesure et de comparaison hérités de l'ancienne conception de la vulgarisation, importés de l'étranger ou mis au point dans le cadre de dispositifs expérimentaux novateurs, et d'instruments de mise en relation tels que la réunion de groupes de travail et la visite individuelle de l'exploitation agricole. La dynamique de professionnalisation se développe à partir des trois lieux principaux que sont les services techniques des Chambres d'agriculture, les centres de formation et les syndicats, institutions au sein desquelles se dessine une autonomie relative du groupe professionnel des conseillers qui ne va pourtant pas jusqu'à rompre le lien de filiation avec les organisations professionnelles agricoles. Ces deux approches successives de l'institution du métier de conseiller indiquent que la question des manières de travailler est au cœur des réflexions des différents acteurs, que ce soit lorsqu'est mis en avant le « sens rural » des premiers conseillers pour démarquer la relation de conseil aussi bien de la pédagogie des agents de l'État que de la transaction commerciale, ou lorsqu'il s'agit de définir les attentes de leurs employeurs, le contenu de leur formation et les limites de leur groupe.

Mais en quoi ces manières particulières de travailler auraient-elles un effet sur les agriculteurs ? Autrement dit, quels sont les ressorts de l'efficacité du style des conseillers agricoles ? Et d'ailleurs, est-il réellement possible de mesurer cette efficacité ? Cette question récurrente va devenir centrale au cours des années 1970, justifiant une série de réformes et de remises en question qui seront au cœur des chapitres suivants. Mais pour l'heure, il s'agit d'élucider ce que sont les pratiques des conseillers en articulant ensemble les récits de leur expérience, pour approcher la manière dont ils mettent en œuvre les techniques du conseiller, et les formalisations de ces mêmes techniques en savoirs théoriques, influant sur la reproduction du groupe professionnel. Procéder ainsi, c'est faire de la tension entre le récit des pratiques de terrain et la transmission réglée de techniques formalisées le principal moteur du processus d'institution du métier de conseiller, et d'échapper ainsi au double réductionnisme de l'universalisation de l'expérience individuelle et de la

description de la règle prise pour la description du monde¹⁰³⁸.

Si les témoignages recueillis permettent d'approcher l'expérience du métier de conseiller, d'autres sources énoncent ce que devaient être les normes de leur action, notamment les fiches méthodologiques à destination des conseillers des Groupements de vulgarisation agricole ou les comptes-rendus de sessions de formation au Centre de Trie-Château. Un dispositif d'enquête original proposant à une conseillère agricole de la Chambre d'agriculture de la Savoie retraitée depuis près de vingt ans de retourner avec elle chez d'anciennes adhérentes des groupements de vulgarisation et de filmer ces retrouvailles apportait un regard doublement décalé sur l'histoire du métier de conseiller, en plaçant une conseillère au centre de l'attention et en ravivant d'anciennes complicités ou rivalités estompées par le temps¹⁰³⁹. Cette tentative d'ethnographie historique et cinématographique visait à mieux saisir l'épaisseur des relations humaines qui avaient pu se nouer à partir de la relation de conseil. Elle renvoie tout particulièrement aux années 1960 lorsque, jouant sur le double registre de la mesure des évolutions des exploitations agricoles et de la compréhension des difficultés des agriculteurs, conseillers et conseillères tentaient de convaincre les agriculteurs et agricultrices, et de se persuader eux-mêmes, que tous allaient trouver « le bonheur dans la modernité », selon la belle expression de Georges Pérec¹⁰⁴⁰.

Rendre compte dans la description historique à la fois des techniques, des valeurs et des normes du métier de conseiller nécessite d'articuler, suivant la relecture des travaux d'Edward Palmer Thompson proposée par Didier Fassin, l'économie morale des conseillers et l'économie politique du conseil agricole, l'idée de promotion et celle de productivité, et d'approcher ainsi ce qui faisait la puissance imaginaire de la modernisation et l'efficacité symbolique du travail des conseillers et conseillères agricoles¹⁰⁴¹. Si la morale de la promotion sociale du monde agricole justifie des conseillers qu'ils déploient une intelligence qui déborde les cadres qui leur sont assignés, les tentatives de formalisation de leurs savoir-faire portent les ferments d'une nouvelle division du travail de conseil, enfin, les indices de l'intensité des relations passées entre une conseillère et des agricultrices laissent penser que les conseillers et conseillères à l'œuvre dans les années 1960 ont laissé une empreinte politique non négligeable sur le monde agricole.

1038 Jean-Claude Passeron met en garde contre la tentation du chercheur de faire de la description de chaque objet singulier une description de l'univers tout entier. Passeron, J.-C., *Le raisonnement sociologique : un espace non popperien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006, 666 p. Pierre Bourdieu a lui livré une critique du juridisme en sciences sociales qui consiste à ne voir dans la pratique qu'un écart à la règle. Bourdieu, P., *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, 474 p.

1039 Voir en annexes la note d'intention du projet de film documentaire (Annexe XVII).

1040 « Le bonheur dans la modernité », Propos de Georges Pérec recueillis par Jean Duvignaud, in *Le Nouvel observateur*, n° 57, décembre 1965, p. 15-21. Repris in *Georges Pérec En dialogue avec l'époque et autres entretiens*, Paris, Joseph K, 2011, 184 p.

1041 Fassin, D., « Les économies morales revisitées », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6, 64^e année, p. 1237-1266.

1. Les ruses de la modernisation

Loin de ressusciter un énième avatar de la ruse de la Raison hégélienne, il s'agit plutôt d'aborder ce que le processus de modernisation de l'agriculture doit aux stratégies non codifiées de certains conseillers agricoles pour obtenir l'adhésion des agriculteurs à des projets collectifs, et leur consentement à investir et s'investir dans des systèmes de production plus intensifs. Un détour par l'histoire de la Grèce antique peut dès lors s'avérer éclairant, et plus particulièrement, par les travaux de Marcel Detienne et Jean-Pierre Vernant sur la *mêtis*, l'intelligence de la ruse, qui ouvrent une perspective nouvelle pour analyser les récits des conseillers, fascinants pour l'enquêteur dans ce qu'ils disent de leur capacité à se jouer des multiples obstacles et des incertitudes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier¹⁰⁴². Selon la définition qu'en donne les deux historiens, « *la mêtis est bien une forme d'intelligence et de pensée, un mode du connaître ; elle implique un ensemble complexe, mais très cohérent, d'attitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise ; elle s'applique à des réalités fugaces, mouvantes, déconcertantes et ambiguës, qui ne se prêtent ni à la mesure précise, ni au calcul exact, ni au raisonnement rigoureux* »¹⁰⁴³.

Mais le parallèle entre la Grèce homérique et la France des Trente glorieuses a-t-il un sens, et ne mène-t-il pas tout droit à l'anachronisme ? Sans projeter sur la pensée contemporaine des schèmes de pensée propres à la pensée grecque, il rappelle l'intérêt de prendre en compte la diversité des formes d'intelligence du monde pour élargir notre compréhension de l'histoire. Dans le cas de l'étude des conseillers agricoles, il sort de l'ombre tout un pan de la modernisation parfois réduite à simple processus de rationalisation et d'intensification. Les multiples anecdotes des conseillers sur leur travail attestant de leur sens de l'improvisation pour arriver à leurs fins dans des situations souvent inextricables dans lesquelles les malentendus et les conflits se succèdent ne sont pas de simples péripéties, des remous à la surface d'un puissant courant de taylorisation du travail agricole inéluctable quoi qu'ils en disent. Ces formes de récit révèlent un mode de connaissance qui a sa propre logique et sa propre efficacité, adaptées à un métier dans lequel la rigueur et le perfectionnement des mesures ne suffisent pas à persuader les agriculteurs de les suivre dans leurs

1042 Si la mise à distance de cette fascination ressentie au cours du recueil de certains entretiens est impérative, ce sentiment doit être réintégré ensuite dans l'analyse et le récit plutôt que rejeter dans l'ombre comme une manifestation inavouable d'un défaut de neutralité axiologique.

1043 Detienne, M., Vernant, J.-P., *Les ruses de l'intelligence : la mêtis des Grecs*, Paris, Flammarion, 2008, p. 10.

raisonnements. Elles s'imposent quand l'assurance de dire le vrai s'efface devant l'intime conviction de faire ce qui est juste. C'est la découverte de cet art de l'adaptation, appuyé sur une morale de la promotion sociale agricole et une croyance inébranlable dans les vertus de l'action collective, qui conduit à poursuivre les investigations historiques sur la base de l'analyse d'extraits de récits de conseillers agricoles.

Mettre en lumière la *métis* des conseillers, c'est aussi se donner la possibilité de mieux comprendre les rapports qui les lient au monde agricole et aux responsables professionnels en particulier, en ne restant pas uniquement focaliser sur la question du dévouement, dont on est sinon condamner à se demander quelle satisfaction il peut apporter. Pour ne pas reproduire les discours officiels sur la conception sacrificielle, quasi christique, de ce métier dont les ressorts sont renvoyés du côté de l'atavisme social, il faut s'attacher à restituer la dimension complémentaire au réel dévouement dont font preuve les conseillers, à savoir le plaisir du jeu, ou autrement dit la satisfaction de triompher des situations les plus inextricables, de naviguer au milieu d'obstacles toujours mouvants, de nouer des complicités avec ceux qui jouent le même jeu et d'obtenir la reconnaissance de celles et ceux que vous guidez. Prendre en compte ces deux faces de l'économie morale de la modernisation, c'est éviter de reproduire un point de vue moralisant sur la morale qui réduirait les valeurs et les normes d'action déployées aux représentations publiques qui en sont données, et oublierait de restituer l'épaisseur des relations humaines et la complexité des motivations des différents protagonistes qui s'engagent dans le périple de la modernisation.

1.1. La *métis* des conseillers agricoles ou comment prendre les agriculteurs dans les filets du développement

1.1.1. Des tours et des détours : tirer parti d'un répertoire d'actions aux effets spectaculaires

Le métier de conseiller agricole vise la généralisation de l'emploi des méthodes destinées à améliorer la productivité des exploitations agricoles mais les moyens utilisés pour susciter l'adhésion des agriculteurs ne sont pas toujours aussi rationnels qu'il n'y paraît. Les récits des premiers conseillers sont éloquentes à ce sujet, ce qui s'explique du fait que les techniques du conseil sont encore peu formalisées. Pierre Allaire a été interviewé en 1976 par Jacques Rémy dans le cadre

de ses recherches sur le Centre de formation de Trie-Château dans lequel tous deux travaillaient¹⁰⁴⁴. Il revient sur l'enthousiasme suscité par ses actions de jeune conseiller dans le département de l'Orne, à tel point qu'il ne pouvait plus prendre de petit déjeuner en famille sans qu'il soit sollicité par un agriculteur :

« JR : - *Qu'est-ce qui faisait ton succès ?*

Allaire : - *Une première chose, je crois, c'était la première fois que des gens qui ne vendaient pas venaient dans les fermes [...]. Tous les camarades de l'époque prenaient en compte globalement le problème de l'exploitation. On écoutait les femmes parler. Et puis le grand succès de l'époque : on avait beaucoup de choses à vulgariser. Quant tu faisais un plan de fumure avec un épandeur par rapport à rien du tout ou par rapport à des conneries, et bien quand tu revenais tu étais le bon dieu. Quand grâce à une fumure équilibrée le gars faisait quarante quintaux d'orge au lieu de quinze, après tu pouvais lui faire faire n'importe quoi. Quand tu arrivais sur une exploitation où il y avait péniblement 0,5 UGB/ha, et que tu arrivais à 1 UGB (Unité Gros Bétail) ou 1,5 UGB/ha. Il est certain qu'actuellement ce genre de choses est pratiquement terminé, c'était l'époque de la moissonneuse-batteuse, c'était l'époque des premiers ensilages, c'était l'arrivée des premières betteraves danoises. On nourrissait des porcs avec des betteraves, c'était encore les bonnes femmes qui faisaient la soupe, c'était le moment des primes d'habitat rural, on a fait mettre l'eau sur l'évier, ça existait depuis des années mais personne ne leur avait dit qu'ils pouvaient toucher 40 à 60% du montant des travaux. On avait dans notre musette des choses que plus jamais aucun technicien n'aura à proposer. Alors ça, ça a été quand même la grande facilité. J'ai rempli des salles le soir avec un film sur les presses-ramasseuses. On faisait une démonstration de tracteur ou de labours, ça durait une journée, on avait 200-300 gars, tu faisais un rallye variétés de blé, t'avais cinquante bagnoles, tout le monde venait. »¹⁰⁴⁵*

La description n'insiste pas sur le fonctionnement du système technique dans lequel un investissement en entraîne un autre suivant une mécanique implacable, mais tente d'expliquer comment les conseillers parvenaient à susciter l'enthousiasme des agriculteurs et parvenaient à rassembler plusieurs centaines de personnes pour une démonstration technique, ou à remplir des salles en projetant des films de vulgarisation pas forcément des plus attrayants¹⁰⁴⁶. Deux registres distincts sont mis en œuvre par les conseillers : ils sont là pour écouter sans rechercher un

1044 AJR-INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec Pierre Allaire, 1976, 34 p. Pierre Allaire a été conseiller agricole avant de devenir directeur technique du centre à partir du début des années 1960.

1045 *Ibid.*, p. 24-25.

1046 Étudiant la projection de films à destination des agriculteurs dans l'entre-deux-guerres, Alison Levine montre que le public attend du cinéma qu'il soit d'abord distrayant avant d'être pédagogique. Alison Levine « Cinéma, propagande agricole et populations rurales en France (1919-1939) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, 3/2004, p. 21-38.

quelconque profit commercial et ils ont des tours dans leur « musette » susceptibles d'impressionner favorablement leurs interlocuteurs. Le métier du conseiller consiste à se démarquer des représentants qui font l'article sans pour autant basculer du côté de l'austérité pédagogique. Il utilise des techniques aux effets spectaculaires (plan de fumure, ensilage) afin d'amorcer un cercle vertueux qui lui confère plus que la confiance de la part de l'agriculteur, une certaine fascination (« tu revenais tu étais le bon dieu »)¹⁰⁴⁷. Ce rapport est renforcé du fait de la position d'intermédiaire du conseiller entre le monde agricole et les programmes de l'État : ce n'est pas le conseiller qui fait naître le désir d'avoir l'eau courante à la ferme (« l'eau sur l'évier »), mais c'est lui qui en dessine la perspective concrète en informant des possibilités de financement (« personne ne leur avait dit »)¹⁰⁴⁸. Le pouvoir du conseiller ne tient donc pas uniquement à de purs rapports de confiance mutuelle et de compréhension réciproque, il repose aussi sur une capacité à susciter l'émerveillement des agriculteurs devant les ressources techniques et économiques insoupçonnées avant l'arrivée du conseiller. La mesure de l'intensification, ici la charge de bétail en fonction de la surface, est un argument supplémentaire, qui intervient *a posteriori* pour conforter dans leur choix ceux qui ont commencé à suivre le conseiller.

Mais la fascination exercée par les démonstrations n'est rien si elle n'est pas couplée dans l'action du conseiller à un sens de l'écoute et une compréhension fine des relations humaines au sein d'exploitations agricoles prises en compte « globalement ». Un autre extrait du récit de Pierre Allaire insiste sur ce point :

« Je vais te raconter une petite histoire. On avait fait une campagne auprès des laiteries pour le lait soit payé par chèque. Ça évitait au camion de se déplacer avec des sommes importantes. Les gens étaient d'accord. Et puis le jour de l'entrée en vigueur de ce système, on a été obligé d'arrêter en catastrophe un an ou deux parce qu'on s'est aperçu que les laiteries qui appliquaient ça [baisaient] au profit de celles qui n'avaient pas adopté ça. Parce que pour les femmes l'argent du lait c'était pour faire tourner la maison et si ça tombait dans le compte du mari, il fallait qu'elles demandent au bonhomme du fric, le bonhomme trouvait que c'était beaucoup. Elles n'étaient pas plus maîtres d'une production qui traditionnellement était celle qui fournissait l'argent pour faire vivre la famille. Ça c'est un exemple parfait d'une erreur et du manque de réflexion au niveau de la psychologie de la femme. Il est certain que quand on faisait une étude d'implantation du matériel, la femme qui assistait, enfin pour ma part j'ai toujours essayé de faire assister au maximum dans ce genre de discussions, avait toujours un réflexe économique, car la trésorerie était dans bien des cas

1047 On a décrit dans le chapitre 2 le spectacle de la « révolution fourragère ».

1048 On retrouve l'expression « l'eau sur l'évier » notamment dans le récit la Révolution silencieuse par Michel Debatisse. Debatisse, M., *La révolution silencieuse : le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1964, p. 162.

pas un pactole, il fallait donc si tu veux, et c'est pour ça que j'ai utilisé le terme de compensation, si on achetait du matériel, ou si on construisait telle ou telle chose, bâtiment ou installation, il était nécessaire d'apporter une compensation, et la compensation importante à ce moment-là c'était l'eau sur l'évier. »¹⁰⁴⁹

Le manque d'attention pour les conséquences d'une décision a priori anodine, ici le paiement par chèque, a de lourdes conséquences puisqu'il menace la viabilité même des laiteries. Le métier du conseiller consiste à être capable de comprendre les implications sociales du moindre choix technique, d'anticiper les tensions à venir au sein des familles, et d'imaginer des compensations afin de maintenir les équilibres nécessaires à la poursuite du projet de modernisation. La discussion apparaît dès lors comme un moyen de parvenir à cette fin : elle ne doit pas exclure les femmes et au contraire prendre appui sur leur implication dans la gestion quotidienne de la trésorerie à un moment où le budget familial est encore souvent confondu avec celui de l'exploitation. Les femmes sont d'ailleurs le principal public des formations à la comptabilité dans les années 1960. Mais la discussion telle que la représente Pierre Allaire se situe ici dans un cadre qui se rapproche davantage de la sophistique que de celui de la maïeutique socratique. Il ne s'agit pas de convaincre rationnellement les membres de la famille qu'ils prennent les bonnes décisions, mais de les persuader chacun des intérêts qu'ils pourraient trouver à s'engager dans le cycle modernisateur. La possibilité d'avoir l'eau courante, qui représente la fin d'une corvée mais aussi un puissant symbole d'entrée dans la société du confort, permet d'écarter les réticences des femmes qui sentent plus ou moins confusément que l'investissement dans de nouveaux bâtiments ne représente pas seulement un surcoût difficile à supporter mais qu'il menace à terme de les exclure de l'exploitation en séparant de plus en plus nettement les sphères domestique et professionnelle.

Ce récit permet d'approcher ce qui constitue une dimension essentielle du travail des conseillers et de leur rapport à la modernisation. Ils n'informent pas les agriculteurs, pas plus qu'ils ne les trompent ou ne leur révèle une Vérité dissimulée. Mais ils jouent sur les multiples écarts internes au monde agricole pour faire accepter des transformations partielles qui participent d'un même mouvement global tout en assurant une relative conservation du système de différences initial. En ce sens, ils ne conçoivent pas la modernisation comme un mouvement globalement révolutionnaire bien qu'elle repose sur une multitude de subversions locales. Les capacités d'improvisation des conseillers sont particulièrement visibles dans les récits des débuts des premiers conseillers et tendent à s'estomper au cours des années 1960 avec l'institutionnalisation du métier, mais elles ressurgissent en pleine lumière dans les situations de crise qui leur demandent

1049 AJR, 1JR4, *Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec Pierre Allaire...*, op. cit., p. 27-28.

d'accomplir de véritables exploits.

1.1.2. Des exploits : faire la preuve de son ingéniosité en situation de crise

Le choix du mot « exploit » pourrait paraître inapproprié dans une analyse en sciences sociales dans le sens où la connotation héroïque du terme ferait basculer le récit historique du côté de l'hagiographie. Mais se priver intentionnellement de cette dimension des témoignages recueillis serait certainement aussi problématique. Qualifier certaines anecdotes d'exploits, c'est une manière de les extraire de la trame du récit en montrant que la tension narrative propre à ces moments particuliers est constitutive du rapport des conseillers à leur métier. Ce sont les récits de ces exploits qui font la réputation du conseiller, son aura auprès des agriculteurs, de ses employeurs et de ses collègues. Les deux récits suivants sont extraits d'un entretien avec François Maniglier, un des premiers conseillers de la Chambre d'agriculture de la Savoie¹⁰⁵⁰. Le premier résonne avec le récit de Pierre Allaire en levant le voile sur la manière dont le conseiller réagit lorsqu'il rencontre des difficultés pour obtenir l'adhésion des agriculteurs :

« - FM : *L'approche des gens. L'approche des gens, on sait comment s'y prendre. Suivant le gars... Quand vous allez chez un gars que vous connaissez pas, sans avoir suivi des cours de psychologie, au bout de trois minutes, on voit par quel bout il faut le prendre. Moi y a un gars qui voulait pas signer pour un morceau de terrain inculte pour faire un alpage collectif à Sainte-Reine, ce gars là il s'appelait [XX] et le surnom dans le village c'était le filou. [rires] Non mais quand on le sait...*

- SB : *et donc qu'est-ce que vous avez-fait ?*

- *Alors, il fallait faire au col du Fresne, à gauche au col du Fresne quand on monte de Saint-Pierre d'Albigny, y avait tout un secteur à gauche, pentu, jusqu'où arrive le télésiège des Aillons. C'était pas fauché. Les gens avaient tous des parcelles de dix, vingt ares, ça représentait à peu près une centaine d'hectares. Des broussailles qui poussaient et chaque hiver des coulées de neige, des petites avalanches qui coulaient parce que l'herbe couchée c'est un tapis roulant pour la neige. On s'est dit faudrait peut-être...*

- SB : *mettre en commun, et cetera ?*

- FM : *Mettre en commun. Alors le boulot, c'est un collègue qui est devenu technicien agricole en Haute-Maurienne qui était stagiaire [courte digression sur sa carrière ultérieure]. Il est allé à la*

1050 Son parcours est évoqué dans le chapitre 2.

mairie de Sainte-Reine, puis après il a fallu aller à la mairie de Saint-Pierre d'Albigny, parce que les limites d'alpages, la commune de Saint-Pierre elle dépassait un peu la crête, enfin bref. Vous avez toute les feuilles du cadastre, les propriétaires et puis il faut faire le total. Voyez cent hectares avec des parcelles de dix ares, ça prend du temps. Bon. Et il y avait un gars, enfin il y en a pas mal qu'ont signé. Y en a quelques uns qui répondaient pas, on a fait comme si ils avaient signé ; Les gars on leur a dit, on vous paye une location équivalente aux impôts que vous payez, parce qu'il y a un impôt foncier qui était de l'ordre de deux francs à l'hectare ou quelque chose comme ça, terre inculte. Mais enfin bon, sur le principe. Le filou en question il en avait un petit peu plus et il voulait pas signer alors je suis resté un soir chez lui. Il a trait ses vaches. J'ai soupé chez lui. Puis il avait sommeil et je lui ai dit « de toute façon moi je redescends pas si j'ai pas votre signature ». Il avait envie d'aller se coucher, il a signé [rires].

- SB : *Vous l'avez eu à l'usure en fait ?*

- FM : *Ah mais ça... Non mais parce qu'en fait il détenait l'emplacement où on pouvait faire le petit parc pour regrouper les bêtes quand on les amène. Bon. Quand c'est arrivé l'automne, payer la location, on a payé en fonction de la feuille d'impôts. Et en y ramenant à l'hectare il s'est aperçu que lui pour ses parcelles, les répartiteurs des impôts dans la commune l'avaient fait payé beaucoup plus cher que les autres. Et après il m'a remercié. J'y étais pour rien mais il s'est aperçu que son terrain, peut-être parce qu'il s'appelait le filou et qu'il avait déjà dû roulé des gens [rires].*

- SB : *Il avait pas fait une mauvaise affaire.*

- FM : *Non mais finalement... Je me suis jamais fait foutre dehors hein ? [silence] De toute façon, je serai rentré par la fenêtre. [rires] »¹⁰⁵¹*

Le conseiller se distingue par sa connaissance très fine du terrain sur lequel il doit intervenir, qui s'exprime dans sa maîtrise de la géographie locale (« jusqu'où arrive le téléski ») et son intérêt pour le surnom de l'agriculteur récalcitrant (« quand on le sait »). La question du bien-fondé de l'opération de création d'un alpage collectif n'est pas réellement discutée : elle est doublement justifiée par le risque potentiel que font courir les avalanches à répétition et par le fait de ne pas laisser un terrain à l'abandon alors qu'il pourrait servir à certains agriculteurs. Le morcellement de la propriété impose une réponse bricolée qui n'a pas la lourdeur du remembrement : le projet permet de regrouper les terres sans que les propriétaires ne vendent, abandonnant seulement leur droit d'usage à un groupement agricole. La solution trouvée est bien acceptée, et le conseiller se charge d'accélérer les procédures le cas échéant (« on a fait comme si »). C'est moins le respect du droit

1051 Entretien de l'auteur avec François Maniglier, *op. cit.*, [1h25'50-1h30'00].

qui importe que la réussite d'un projet qui lui paraît incontestablement juste. Et lorsqu'un individu menace de faire échouer le regroupement, c'est la ténacité du conseiller dans les discussions qui achève de le convaincre (« je redescends pas »), et qui transforme une initiative compromise en un coup d'éclat. C'est en déployant une sociologie pratique des agriculteurs (« l'approche des gens », « sans avoir suivi de cours de psychologie ») que le conseiller parvient à ses fins. L'implication d'un jeune technicien dans ce travail, qui s'occupe des recherches cadastrales quand le conseiller plus expérimenté s'occupe des négociations, laisse présager la possibilité d'une transmission de cette conception du métier¹⁰⁵². La morale de l'histoire insiste sur le fait que finalement toutes les parties sont gagnantes, y compris l'agriculteur réticent qui se rend compte finalement qu'il payait trop d'impôts eu égard à la surface réelle de ses parcelles. Références indissociables de l'action du conseiller, la débrouillardise et le sens de l'intérêt commun ont assuré le succès de l'opération.

Au cours du même entretien, le conseiller donne l'exemple d'une autre initiative pour le moins originale :

« Donc, si on revient dans les Bauges... Les alpages, là au-dessus, les alpages que je vous disais tout à l'heure c'est la Combe d'Arclusaz, Bellevaux, par là à travers. Et y a pas d'eau là au-dessus. Ils avaient quelques tonneaux, ils récupéraient l'eau de pluie. Fallait faire des aménagements, fallait faire des citernes. Pas de chemins, les communes allaient pas mettre les sous pour faire des chemins. Alors on s'était dit avec le contrôleur laitier de la Compôte, y avait la base d'hélicoptères du Bourget [en Savoie] au moment de la guerre d'Algérie, et tous les hélicoptères qui s'entraînaient c'était pour aller en Algérie, c'était des Sikorsky [digression sur ce modèle d'hélicoptère]. Alors on dit ces hélicoptères plutôt que de faire des manœuvres pour rien du tout, s'ils pouvaient nous monter au printemps quelques voyages de moellons, de ciment, de sel, cuves à fromage, etc., au printemps ça rendrait bien service. Alors on est allé voir le commandant de la base du Bourget. Et puis je lui explique comme ça, je lui dis : « vous savez, les hélicoptères ça brasse et ça fait peur aux vaches là au-dessus, faudrait quand même une indemnité » [rires], et le gars il me dit « d'accord ». Il m'a dit « mais moi je peux pas le faire sans avoir une autorisation du ministère de la Guerre ». Alors faire appel au ministère, on avait Dumas le maire de Chambéry qui était en même temps député, on va le voir, il dit qu'il faut faire une demande au Préfet, faire la demande au ministère mais passer par la préfecture et tout le reste... ça c'était au mois de février. Ça suit son cours. Avril ça va pas, au mois de mai les alpages vont bientôt commencer, fallait démarrer le truc. Alors je vais trouver le commandant, la réponse arrivait toujours pas, il me dit « bon on essaye quand même, allez ». On a fait ça trois ans de suite. La première année, on avait deux hélicoptères, ils avaient

1052 Et effectivement, le jeune technicien en question devient un des conseillers les plus respectés en Savoie pour la réussite de son action dans un secteur pourtant difficile.

fourni les filets. Les agriculteurs sur le plateau de la Compôte si vous connaissez, les gars ils avaient chacun deux filets, ils mettaient tout ce qu'ils voulaient dedans, avec le nom de l'alpage sur un panneau [digression]. On avait monté peut-être trente tonnes en l'espace d'une matinée. La deuxième année la même chose. Heureusement qu'on a pas eu d'accident parce que l'autorisation du ministère de la Guerre elle est arrivée fin août [rires]. On aurait eu un accident... [digression] Eux ils passaient ça comme manœuvre, et par contre les agriculteurs, quand les gars ils avaient fini de bosser on leur payait un bon casse-croûte dans un restaurant. On a fait ça trois-quatre ans de suite, et puis d'ailleurs en 1976, au moment de la sécheresse, et bien ça s'est fait de manière plus rapide, c'était pour monter de l'eau parce que les bêtes avaient rien à boire. »¹⁰⁵³

Outre l'enchevêtrement des contextes que l'historien a tendance à segmenter (la montée du matériel en alpage et la guerre d'Algérie ont en fait un point commun, l'utilisation de l'hélicoptère), le récit insiste sur ce que les individus peuvent en dépit des pesanteurs institutionnelles. Le déficit d'aménagements utiles à l'exploitation des alpages d'un secteur de moyenne montagne suscite une initiative du conseiller et du contrôleur laitier local. Ce dernier fait remonter les problèmes et imagine des solutions avec le conseiller qui se charge ensuite des négociations. La manière dont est formulée la demande au commandant de la base d'hélicoptères rappelle l'art qui consiste pour celui qui est demandeur d'un service d'arriver à ses fins en jouant sur sa situation difficile, non sans humour. La demande d'une compensation pour un motif fictif permet de ne pas aborder la question de l'utilité des manœuvres de l'armée et la frustration des militaires de ne pas se sentir utiles lorsqu'ils sont à l'arrière des combats. Le conseiller, qui a d'ailleurs lui-même fait partie des « appelés » en Algérie, prend en charge les démarches nécessaires pour obtenir un accord officiel, se plaçant de fait comme le représentant des agriculteurs auprès de ses interlocuteurs politiques et administratifs. Et lorsque la situation nécessite (« fallait démarrer »), les arrangements prennent le pas sur les considérations juridiques malgré les risques encourus (« heureusement qu'on a pas eu d'accident »). En contrepartie du service rendu, les militaires mobilisés sont invités au restaurant par les agriculteurs et le conseiller. Les accords verbaux et la reconnaissance mutuelle entre individus se substituent aux rapports institutionnels. L'interconnaissance et l'audace priment sur le respect des hiérarchies, à condition de rester dans le cadre incontesté d'un service d'intérêt général. Les mêmes moyens peuvent être mobilisés de nouveau lorsqu'une situation de crise l'exige (par exemple la sécheresse de 1976).

L'aptitude à fédérer les bonnes volontés et à vaincre les résistances pour monter un projet collectif s'avère être une des principales compétences des conseillers. Les exploits des conseillers

1053 Entretien de l'auteur avec François Maniglier, *op. cit.*, [41'50-45'49].

correspondent à des moments où ils agissent en dehors des cadres de leur fonction, avec l'appui tacite de leur hiérarchie directe, et font la preuve aux yeux de tous de leur sens aigüe de l'anticipation, de leur aptitude à la négociation et même à la persuasion, de leur capacité à ne pas se conformer aux voies officielles pour au contraire naviguer à vue entre le politique, l'administratif et le juridique en respectant les prérogatives de leurs interlocuteurs mais sans jamais se laisser enfermer dans un rôle défini à l'avance. La combinaison de leur imprévisibilité et de leur sens de la prévision assure leur réputation, entretenue par le colportage des récits de leurs exploits. Il est difficile de résister à la tentation d'allonger la liste de Marcel Detienne et Jean-Pierre Vernant rassemblant « les types d'hommes à *mètis* », au rang desquels ils classent, outre le chasseur, le pêcheur, et le pilote de navire, le médecin, le stratège et le sophiste, pour lesquels « il n'est pas d'autre champ d'action que le devenir, le changement et ce qui ne reste jamais semblable à soi »¹⁰⁵⁴. C'est parce que le devenir de l'agriculture n'a jamais été aussi mouvant depuis que la modernisation est enclenchée que les conseillers agricoles sont un type d'hommes à *mètis*, leurs actions entrant en résonance avec celles des agriculteurs, et en particulier celles des responsables agricoles, qui eux-mêmes déploient des formes d'intelligence hors normes.

1.2. Devenirs-minoritaires dans la modernisation agricole

Les travaux de Michèle Salmona ont exploré les usages de la *mètis* en agriculture principalement en l'envisageant comme une intelligence de la résistance face à toutes les formes de domination : stratégies langagières de l'autochtone face à l'étranger qui consiste à parler de soi comme d'un « niais » afin de tester la réaction de l'interlocuteur et évaluer son éventuel manque de finesse ; attitude critique des femmes vis-à-vis des modèles scientifiques et techniques qui leur impose un espace-temps quadrillé dans lequel elle perd toute capacité d'initiative ; stratégies de débordement, de contournement et de harcèlement des néo-ruraux confrontés à la rigidité du fonctionnement bureaucratique de l'appareil de développement lors de leur installation¹⁰⁵⁵. Ces stratégies de la ruse créent des foyers de résistance à la sélection des agriculteurs, à la parcellisation des tâches et au mépris culturel. Elles naissent au sein des petites exploitations agricoles familiales confrontées dans les années 1970 à une « demande paradoxale », selon la terminologie de l'école de Palo Alto, l'appareil de développement continuant d'encourager les agriculteurs à l'investissement et à l'intensification afin de vivre mieux, alors que ceux-ci sont contraints de travailler toujours

1054 Detienne, M., Vernant, J.-P., *Les ruses de l'intelligence...*, *op. cit.*, p. 294.

1055 Salmona, M., *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 177-196.

plus. De plus, Michèle Salmona montre que les réponses inventives nées du déploiement de la *mètis* ne sont pas la règle. La majeure partie du temps, les petites exploitants se trouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des organismes de développement, qui les condamne à adopter des attitudes beaucoup moins combatives : « *fuir dans l'imaginaire de la rationalité scientifique, utilisée comme mythe rassemblant et non pas comme démarche de réflexion ; ou encore se conformer à toutes les injonctions, la recherche du sens se situant dans la multiplication du travail fourni, notamment chez les femmes (« dynamisme » et « hyperactivité ») ; ou à l'inverse, adopter des conduites de retrait, d'abandon, la fuite dans la passivité, la maladie, la dépression voire le suicide* »¹⁰⁵⁶. Dans cette perspective, rapprocher la *mètis* de l'activité socio-technico-économique des paysans, et même au-delà de l'ensemble des activités quotidiennes, revient pour cette chercheuse à se donner les moyens de critiquer l'imposition d'une rationalité scientifique univoque ayant conduit à l'appauvrissement des relations entre les agriculteurs et leur environnement de travail, sans pour autant donner une représentation misérabiliste des petites exploitations agricoles. S'appuyant sur des savoirs pratiques, ces agriculteurs déploient les ressources de leur *mètis* pour instituer un autre imaginaire que celui de la raison techno-scientifique¹⁰⁵⁷.

Il est possible de déplacer ces réflexions en-dehors de l'analyse des résistances à la logique de la modernisation, envisagée comme un implacable processus d'industrialisation de l'agriculture, pour esquiver ce que la modernisation doit aux stratégies de la ruse de ceux qui ont cru en ce projet politique de transformation sociale et économique du monde agricole, et de prêter ainsi attention à ce qui relève dans la modernisation non pas du fait historique majoritaire mais des multiples devenirs minoritaires initiés dans des actions collectives toujours locales et contingentes¹⁰⁵⁸. Pour Gilles Deleuze, ces devenirs-minoritaires sont autant de processus de subjectivation, définis comme « l'opération par laquelle des individus ou des communautés se constituent comme sujets, en marge des savoirs constitués et des pouvoirs établis, quitte à donner lieu à de nouveaux savoirs et pouvoirs »¹⁰⁵⁹. Mais quel est le rapport entre cette notion de devenir-minoritaire et la *mètis* ? Et quel est l'intérêt de ce détour pour comprendre la modernisation agricole et de là le métier de conseiller ?

1056 Société française d'Économie rurale, « Compte rendu du groupe de travail n°2. Note de Michèle Salmona », in *Économie rurale*, 1980, vol. 136, n° 1, p. 55.

1057 Salmona, M., « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant : la *Mètis* et Jean-Pierre Vernant », in *Agir en clinique du travail*, Clot, Y., Lhuilier, D., (dir.), Toulouse, ERES, « Clinique du travail », 2010, p. 185-202. Dans cette synthèse théorique, Michèle Salmona cite les travaux de Roger Bastide, Cornélius Castoriadis, Marcel Detienne et Jean-Pierre Vernant, Georges Simondon, Michel Tibon-Cornillot.

1058 On emprunte cette distinction entre fait majoritaire et devenirs minoritaires à Gilles Deleuze. Voir notamment Deleuze, G., « Contrôle et devenir », *Pourparlers*, Paris, Minuit, 2003 (1990), p. 229-239. Voir aussi l'usage de ces notions proposé par Pascal Houba dans sa réflexion sur le cinéma : Houba, P., « La parole errante des corps », *Multitudes*, n° 11, 1/2003, p. 135-143.

1059 Deleuze, G., « Sur la philosophie », *Pourparlers*, op. cit., p. 206. La notion de processus de subjectivation est empruntée à l'œuvre de Michel Foucault et retravaillée par Gilles Deleuze.

L'hypothèse développée ici est que tout un pan de la modernisation repose sur les processus de subjectivation de différentes fractions du monde agricole qui se sont organisées collectivement afin d'avoir voix au chapitre.

Devenir minoritaire ne concerne pas uniquement les formes de résistance observées par Michèle Salmona à partir des années 1970 mais aussi les efforts des Jeunes agriculteurs pour prendre le contrôle du syndicalisme à partir du début des années 1950, ceux des responsables des régions de montagne pour faire valoir la spécificité de leurs conditions de travail dès les années 1960, ou encore ceux des responsables de la vulgarisation agricole féminine pour affirmer l'autonomie des agricultrices et leur volonté de participer activement aux opérations de développement. Dans chacun de ces cas, il s'agit pour les différents responsables de mettre en avant l'état de minorité de la fraction du monde agricole qu'ils entendent représenter, afin d'énoncer la revendication collective d'une transformation sociale qui modifierait un état de fait qu'ils décrivent comme le fait de la majorité. Engagés dans l'action collective et nourrissant le processus de subjectivation qui les anime, ils vont dès lors déployer toutes les ressources dont ils sont capables pour parvenir à leurs fins. Dans la lutte entre fractions dominées et fractions dominantes, pour employer cette fois la terminologie de la sociologie critique, la *mètis* apparaît comme « le moyen, pour celui qui est plus faible, de triompher, sur le terrain même de la lutte, de celui qui est plus fort »¹⁰⁶⁰. Appliquée à la modernisation agricole, cette hypothèse de travail demanderait à être considérablement approfondie et on ne fait ici qu'avancer des indices qui lui donnent un certain crédit. Néanmoins, il semble bien que mettre en lumière les devenirs-minoritaires à l'intérieur du processus de modernisation ait une réelle portée heuristique en ce que cela éclaire toute une série de comportements qui restent habituellement dans l'ombre, relégués au rang de tics de langage, de double discours, d'anecdotes ou d'exceptions. Plusieurs exemples illustrent cette idée.

Au cours d'un entretien évoquant son parcours de responsable d'un groupement de vulgarisation agricole féminine, Renée Beaudoin donne un aperçu des ressources dont elles devaient faire preuve pour mener à bien des projets collectifs :

« - RB : *Les papiers, la congélation... qu'est-ce qu'on a fait d'autre ?* [silence, elle cherche dans sa mémoire] *Après... on a appris à tailler aussi*

- SB : *tailler les arbres ?*

1060 Transcription, par Taos Aït Si Slimane, d'un extrait de l'émission de France culture, « *Science et techniques* », du 9 avril 1975, rediffusée dans le cadre de l'émission spéciale, « *Salut à Jean-Pierre Vernant* » du dimanche 14 janvier 2007. Georges Charbonnier s'entretenait avec Jean-Pierre Vernant à propos du livre « *Les ruses de l'intelligence : La mètis des Grecs.* », [en ligne], url : <http://www.fabriquedesens.net/Les-ruses-de-l-intelligence-La>, page consultée le 8 août 2012.

- RB : *tailler les arbres, les groseilliers, les framboisiers. On plantait des framboisiers parce qu'il n'y en avait pratiquement pas. Oui. Le jardin. Mais ça, souvent les femmes elles étaient...*

- SB : *savaient déjà ?*

- RB : *savaient [rires]... ça elles savaient oui... et puis...*

- SB : *ça, vous faisiez tout ça avec la conseillère ?*

- RB : *Oui, oui parce que bon on faisait des réunions l'hiver et puis après ça ça s'arrêtait, ça s'arrêtait au printemps parce qu'après bah on avait plus le temps quoi. Mais aussi à préparer des plats pour que l'été on ne soit pas obligé de cuisiner, par exemple, préparer des plats et les mettre au congélateur, tout ça. Qu'est-ce qu'on a pu faire d'autre ? Alors pour se faire des sous, la technicienne là était pas tellement d'accord [rires], mais moi je lui disais « qu'est-ce que ça peut faire ? », quand il y avait le comice agricole on tenait la buvette. Alors elle disait « c'est quand même pas possible, vous saouler vos maris », alors moi je lui disais « il faut autant que ce soit nous qui récupérons l'argent puisqu'ils vont aller le boire au bistrot alors tant qu'à faire autant que ce soit nous ». Et après ça nous permettait de faire un voyage et d'avoir un peu d'argent quoi... [rires] »¹⁰⁶¹*

Le récit de cette responsable agricole enchaîne l'énumération d'actions classiques de vulgarisation féminine (le classement des documents administratifs, techniques, économiques, la formation à l'utilisation de congélateurs collectifs puis individuels, le démarrage de productions complémentaires comme les petits fruits) avec une anecdote plus singulière, la prise en main de la buvette du comice agricole dans le but de financer d'autres actions collectives dont un voyage d'études annuel. Les femmes de ce groupement de vulgarisation trouvent là un moyen détourné d'obtenir l'argent nécessaire au financement de leurs activités auprès de leurs maris, sans avoir besoin de leur consentement. Cette opération ne reçoit pas l'aval de la conseillère, au nom d'une certaine conception de la morale (« vous saouler vos maris »), ce qui n'empêche pas sa mise à exécution et sa reproduction d'année en année. Cet exemple illustre parfaitement l'idée de l'engagement collectif dans un devenir-minoritaire : ces femmes acceptent de se faire plus petites qu'elles ne sont, de servir leurs maris lors de la fête de la même manière qu'elles les servent chacune dans leur foyer, mais cette fois pour mieux les flouer. Elles acceptent de jouer un jeu dans lequel elles se trouvent à la marge mais c'est pour mieux en détourner les règles. Assurées par le collectif de la justesse de leur cause, les femmes de ce groupement sont libres d'employer des moyens que la bonne morale réprouverait peut-être mais qui sont parfaitement en phase avec une morale de la

1061 Entretien avec Renée Beaudoin réalisé par l'auteur le 9 juin 2011, [11'30-13']

promotion sociale ramenée ici à une volonté de s'émanciper de l'autorité des maris, et tout cela, en restant dans le cadre de la vulgarisation féminine agricole.

Autre exemple d'un devenir-minoritaire à l'intérieur du processus de modernisation agricole, à un niveau départemental cette fois, le président de la Chambre d'agriculture de la Savoie, Lucien Biset, réalise un rapport précurseur sur « les problèmes de développement et d'aménagement rural » dans lequel il entend attirer l'attention sur les difficultés spécifiques de l'agriculture de montagne¹⁰⁶². A partir de l'étude d'une région de moyenne montagne, le massif des Bauges, il dresse un bilan assez catastrophique : mouvement de dépopulation, vieillissement de ceux qui restent, morcellement de la propriété foncière, équipement technique désuet des treize coopératives fruitières du massif, détérioration nette du revenu agricole, lourdes menaces sur la pérennité des commerces locaux. C'est la première fois que le charismatique président de la Chambre savoyarde prend le temps de réaliser une telle étude. On peut légitimement supposé qu'il n'agit pas simplement pour enrichir les connaissances de l'organisme dont il a la responsabilité. C'est une étude tournée vers l'action et le fait que Lucien Biset s'y investisse personnellement plutôt que d'en déléguer la réalisation à un technicien de la Chambre ne fait que renforcer cette dimension. Il fixe ainsi des actions prioritaires au niveau agricole : concentration des coopératives en une seule fromagerie, abandon de l'emmental pour privilégier la fabrication soignée de tomme de Savoie, remembrement général, exploitation des ressources forestières.

Mais à quoi lui sert-il d'établir un programme aussi ambitieux ? Pourquoi à ce moment là précisément ? S'il s'agissait uniquement d'alerter les agriculteurs de ce secteur, on peut imaginer que l'étude aurait suivi d'autres voies. Son rapport est d'ailleurs assez mal perçu sur le plan local¹⁰⁶³. Mais ce rapport prend tous son sens du fait qu'il s'adresse justement à de nouveaux interlocuteurs potentiels de la Chambre d'agriculture : les collectivités locales. Le rapport de Biset imagine notamment d'encourager le développement du tourisme des urbains pendant les week-ends afin de redynamiser la région. Il affirme non seulement que la Chambre ne peut agir sans les communes, mais aussi que ces dernières doivent désormais s'organiser « pour obtenir l'oreille du Conseil général ». Le syndicat intercommunal ainsi créé pourrait alors passer un accord avec la Chambre pour financer un poste d'animateur et définir un programme d'action. Le tableau catastrophique dressé initialement est utilisé comme un argument rhétorique décisif pour élargir la base du financement des actions de développement en intégrant les collectivités territoriales (communes et Conseil général) aux travaux de la Chambre. Cette pratique serait d'ailleurs à replacer dans une

1062 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1968.

1063 Entretien avec Maniglier... Une formule de Biset avait frappé les esprits, il prévoyait que dans les années à venir il n'y aurait plus dans les Bauges « qu'une seule cheminée qui fume », une seule fruitière en lieu et place des treize existantes.

histoire longue, des travaux récents ayant par exemple décrit le jeu des communautés de montagne du Dauphiné à l'époque moderne négociant l'obtention de dégrèvements fiscaux pour raison de calamités naturelles, chaque partie adaptant sa description de la situation en fonction des enjeux politiques du moment¹⁰⁶⁴.

Plus proche dans le temps du rapport de Lucien Biset, on peut évoquer la réputation de Maxime Viallet, le charismatique responsable de l'Union des Producteurs de Beaufort, figure incontournable de la politique agricole départementale à partir du milieu des années 1960. Forçant l'admiration des témoins qui me l'ont décrit du fait de sa ténacité et de sa vision pionnière d'une agriculture de montagne articulée autour de la promotion d'un produit d'appel labellisé, il n'est quasiment jamais évoqué sans qu'il ne soit fait référence à sa capacité hors du commun à « tirer des larmes », « faire pleurer », « émouvoir » ses interlocuteurs en exposant la situation désespérée de l'agriculture dans « ses » montagnes. De la même manière, il n'est pratiquement jamais question de Lucien Biset sans que ne soit abordé, même succinctement, son talent exceptionnel d'orateur, lui donnant la possibilité de retourner le cours d'une réunion officielle ou de convaincre une assemblée d'agriculteurs par la seule force du verbe, en se faisant le porte-parole des « petits montagnards ». Là encore, c'est en se faisant minoritaires que ces responsables trouvent les ressources pour amorcer un élan collectif qui n'est pas en opposition à la modernisation mais au contraire y contribue pleinement en acceptant le jeu de la transformation sociale tout en essayant de faire valoir des intérêts particuliers, ici ceux de l'agriculture de montagne.

On pourrait décliner cette idée dans une troisième série d'exemples qui concernerait la plupart des responsables agricoles départementaux et nationaux émergeant au cours des années 1950-1960. Les chapitres précédents ont insisté sur les montages politiques parfois acrobatiques réussis par certains d'entre eux pour assurer au groupe qu'ils représentent le contrôle d'un organisme ou pour conférer à une institution une autonomie relative. On pense par exemple aux dirigeants de la FDSEA de l'Isère qui par le biais de la création de la Commission technique départementale s'assurent la maîtrise effective des orientations du SUAD de la Chambre d'agriculture, ou aux efforts déployés par Gilbert Martin pour convaincre les responsables professionnels et administratifs de la nécessité de créer l'Association de Formation Professionnelle agricole (AFPA) et de lui donner des moyens conséquents permettant l'acquisition du château de Trie-Château, sans imposer pour autant un contrôle serré des contenus pédagogiques destinés à la formation des conseillers et conseillères, ou encore aux manœuvres byzantines destinées à assurer à Michel

1064 Favier, R., « From solidarity to individual compensation : assistance mechanisms faced with the emergence of liberalism in France during the 18th century », in Favier, R., Pfister, C., (dir.), *Solidarité et assurance. Les sociétés européennes face aux catastrophes (17e-21e siècles)*, MSH-Alpes, Grenoble, 2008, p. 57-80.

Debatisse le contrôle de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, relatées non sans ironie dans un ouvrage de Gilles Luneau¹⁰⁶⁵. Ces représentants des petits et moyens agriculteurs font preuve d'une impressionnante maîtrise des rouages institutionnels de l'appareil de développement, et d'une certaine roulardise, qui constituent leur culture politique commune¹⁰⁶⁶.

Ils ne sont pas seulement des individus héritant des propriétés sociales de leur milieu, mais aussi des agents engagés collectivement dans un devenir politique qui les entraîne à se faire les porte-parole de la fraction du monde agricole qu'ils représentent, convertissant dès lors les marques de leur infériorité sociale et économique, qui peut être feinte, en signes de reconnaissance mutuelle, et leur état de sujétion en un processus de subjectivation¹⁰⁶⁷. Dépossédant les anciens notables de leur monopole de la représentation agrarienne du monde agricole en politique, cette génération a réussi le tour de force de créer un paysan modèle qui est devenu le principal référent de la politique agricole nationale jusqu'au début des années 1980, transformant peu à peu leur devenir minoritaire en un fait majoritaire¹⁰⁶⁸. Mais du début des années 1950 jusqu'à la fin des années 1960, c'est leur inventivité qui frappe, visible notamment dans la multiplication des institutions autour du développement agricole, et dans leur débauche d'énergie toujours orientée selon un sens politique très fin, ce dont témoigne le récit des négociations avec le ministre d'Edgar Pisani au moment des lois d'orientation de 1960-1962¹⁰⁶⁹, associée à leur point d'honneur à ne jamais renoncer à défendre l'unité du monde agricole, condition de la poursuite de leur lutte pour s'en assurer le contrôle de la représentation politique¹⁰⁷⁰.

Les différents exemples exposés ci-dessus montrent qu'à toutes les échelles, la

1065 Luneau, G., *La forteresse agricole...* Cet ouvrage très bien documenté constitue un réquisitoire contre la mainmise de la FNSEA sur le syndicalisme agricole et plus globalement sur la politique agricole nationale. Si la vision donnée par ce journaliste est parfois simplificatrice, réduisant les mutations sociales et économiques à des manipulations politiques, la description des coulisses politiques de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme est extrêmement intéressante.

1066 Sylvain Maresca avance qu'une « histoire sociale approfondie de la promotion de la moyenne paysannerie moderniste monterait probablement qu'elle n'a été possible que sous l'effet de restructurations préalables au sein de la représentation de la paysannerie aisée qui bénéficièrent aux riches entrepreneurs agricoles au détriment des notables paysans ». C'est indéniable mais cela ne doit pas masquer le fait que cette moyenne paysannerie moderniste a développé ses propres valeurs et son propre registre politique, indéniablement sous l'influence du modèle entrepreneurial, mais non réductible à ce dernier, en témoigne la rivalité entre le mouvement des CETA et la FNSEA. Maresca, S., *Les dirigeants paysans*, Paris, Minuit, 1985, p. 271.

1067 Erving Goffman décrit comment le stigmate peut devenir un emblème, faisant de cette stratégie de présentation de soi une ressource permettant de créer une cohésion collective. Goffman, E., *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 2003 (1975), 175 p.

1068 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p. Cornu, P., Mayaud, J.-L., (dir.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19e siècle à nos jours : actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 462 p.

1069 Bruneteau, B., *Les paysans dans l'État : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V^e République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.

1070 Hubscher, R., Lagrave, R.-M., « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », in *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, janvier-février 1993, n° 1, p. 109-134.

modernisation agricole repose sur des processus de subjectivation qui, de manière circulaire, entraînent en retour le mouvement de la modernisation. Les multiples devenirs-minoritaires esquissés sont autant de justification de l'emploi des stratégies de la ruse par les responsables agricoles quels que soient les niveaux auxquels ils agissent, à tel point que les arts de la *mètis* deviennent une valeur constitutive de leur unité politique. Ces pratiques communes aux responsables agricoles et aux conseillers permettent d'envisager leurs rapports sous un autre angle que la seule homologie de trajectoire sociale (même milieu familial, même niveau d'études, même fréquentation de la JAC, etc.). Il existe une homologie politique dans leur manière d'envisager la modernisation : mettre en œuvre toutes les stratégies imaginables pour trouver le bonheur dans la modernité, le sien et celui du monde agricole dans son ensemble, ne relève pas d'une croyance aveugle mais d'un amour du Progrès dont il leur faudrait sans cesse renouveler les preuves en faisant étal d'une débauche de moyens.

1.3. Les conseillers ont-ils cru à la modernisation ?

Levons immédiatement le doute et paraphrasons la conclusion tranchante du livre de Paul Veyne qui a inspiré cette question : « A la seule lecture du titre, quiconque a la moindre culture historique aura répondu d'avance : « Mais bien sûr qu'ils y croyaient à la modernisation ! »¹⁰⁷¹. La question a pourtant le mérite de nous obliger à nous interroger sur l'évidence de cette croyance, non pas pour la dénoncer ou en falsifier l'énoncé, ce qui n'aurait guère de sens en sciences historiques, mais pour préciser le mode selon lequel les conseillers croyaient en la modernisation. Les chapitres précédents avaient insisté sur la construction collective d'un métier de conseiller qui ne soit pas réductible à la fonction de diffusion des connaissances techniques nécessaires à l'accroissement de la productivité agricole, et avaient insisté sur la nature de la relation aux agriculteurs qui devait être placée sous le signe de la confiance et de la compréhension, imposant le recrutement d'agents dont les manières de faire soient suffisamment proche de celles des agriculteurs pour ne pas heurter leur sensibilité. Le détour par la *mètis* permet d'ajouter une nouvelle dimension au processus d'institution du métier de conseiller en ne restant pas prisonnier d'une conception qui réduirait la modernisation à la diffusion d'une vérité révélée, ou ce qui revient au même, à la marche inéluctable d'un processus de rationalisation extérieur à la volonté des acteurs considérés.

Réintégrer l'intelligence de la ruse dans l'activité des conseillers et conseillères, c'est aussi se

1071 Veyne, P., *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? : essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1992, p. 138.

donner les moyens de mieux comprendre la relation qu'ils entretiennent avec les responsables agricoles qui sont leurs employeurs. Ces derniers, engagés dans des devenirs-minoritaires, sont passés maîtres dans les arts de la *mètis*, dont ils combinent l'usage avec un dévouement sans faille pour la fraction du monde agricole dont ils assurent la représentation politique. De ce point de vue, ils constituent de véritables modèles pour les conseillers qui, en retour, accroissent la légitimité de ces responsables en leur donnant par leur travail les moyens concrets de réaliser ce qu'ils ambitionnent. Ce n'est pas un hasard si au niveau des organisations départementales comme des groupements locaux, des tandems solides se forment au cours des années 1950 et 1960 entre le président du groupement et le conseiller de secteur, entre le président de Chambre d'agriculture et le directeur, ou entre le président du SUAD et le directeur du SUAD. C'est dans les devenirs-minoritaires incarnés par leurs responsables que les conseillers trouvent des ressources pour agir et des gratifications pour persévérer. Ainsi, une remarque fréquente des conseillers rencontrés consiste-t-elle à souligner l'écart qu'ils observaient entre leur manière de travailler et ce que leurs homologues des régions de grandes cultures pouvaient leur raconter durant des sessions de formation communes. C'est invariablement pour les plaindre et affirmer qu'eux n'auraient pas pu continuer à travailler dans une relation où ils auraient été considérés comme des auxiliaires techniques ou des ingénieurs consultants. La complicité politique avec les employeurs construite sur les bases du partage d'une même économie morale de la modernisation se révèle être une composante essentielle de leur métier.

Cette économie morale ne réfère pas uniquement à un investissement total dans les actions collectives, souvent au détriment du temps passé avec sa propre famille, qui demeure néanmoins un pré-supposé incontournable, mais aussi à une intelligence de la ruse élevée au rang de valeur politique et dont l'emploi est la source d'une jubilation non dissimulée de la part des responsables comme des conseillers, chacun des initiés pouvant relayer les exploits passés d'une de ses connaissances et faire ainsi la preuve de son appartenance au groupe. Astucieux mais dévoués, serviables mais rusés, ainsi se définissent les conseillers dans leur rapport ambivalent à des agriculteurs minoritaires mais collectivement organisés. La combinaison indissociable de la notion de service des agriculteurs et du plaisir éprouvé dans les jeux de la *mètis* structure le mode de croyance des hommes et des femmes investis dans la modernisation agricole. Ces deux dimensions ne sont pas seulement complémentaires, elles s'alimentent mutuellement : être dévoué justifie d'employer les moyens les plus efficaces qui ne sont pas forcément les plus conventionnels, et le plaisir pris à faire preuve de son inventivité justifie de s'investir toujours davantage. Le maintien d'une tension entre les deux principes est à la source de l'intensité de la croyance en la

modernisation. Que la prise d'initiative soit menacée ou que la sincérité de la relation soit remise en cause et cette croyance menace aussitôt de s'effondrer.

Pour les conseillers comme pour les responsables, la *mètis* est l'art d'entretenir un double rapport de proximité et de distance avec le monde agricole. Renouant en un sens avec l'ancienne conception des Grecs selon laquelle « seul le même peut agir sur le même » et « seul le même peut connaître le même », leurs pratiques sont guidées par l'idée « *qu'il faut que l'intelligence se rende semblable à l'objet auquel elle s'applique et si cet objet est un objet mouvant, est un objet inquiétant, est un objet qui prend toutes les formes l'intelligence doit se faire elle-même plus polymorphe, plus souple et plus dangereuse et ambiguë que ceux qu'elle essaye de connaître* »¹⁰⁷². Il ne s'agit pas d'être le même mais de se faire le même que ceux à qui on s'adresse, de s'approcher et non pas d'être proche, ce qui laisse la possibilité de faire le chemin inverse, de reprendre ses distances afin de s'adresser à d'autres interlocuteurs avec d'autres repères et selon une autre logique. On ne peut pas ici ne pas faire le parallèle avec les analyses de Philippe Descola et voir dans cette manière de procéder une survivance de l'ontologie analogiste au cœur même du travail d'imposition des schèmes de perception naturalistes que véhicule le processus de modernisation¹⁰⁷³. Cette capacité à naviguer entre plusieurs mondes est une des principales sources de satisfaction de ceux qui sont engagés dans la modernisation. L'économie morale de la modernisation est toute entière tournée vers la promotion sociale du monde agricole et la conservation de son unité. Responsables et conseillers personnifient cette double exigence et trouvent leur bonheur dans la modernité, non pas du seul fait de la jouissance de l'accroissement de leur niveau de vie, mais aussi du plaisir que peuvent procurer les multiples navigations à l'intérieur du monde social, au cours desquelles ils mettent leur *mètis* à l'épreuve afin de garder le lien avec le monde agricole, tout en intégrant les perspectives plus larges d'une économie politique tournée vers la maximisation de la productivité agricole.

Si la *mètis* est une intelligence des potentialités qu'ouvrent les incertitudes de la modernisation, commune aux conseillers et aux responsables agricoles, il ne faudrait pas en conclure pour autant que leurs positions sont identiques. La légitimité de l'intervention des conseillers reste toujours problématique, suspendue à l'accord, même tacite, des responsables agricoles qui bénéficient eux d'une réelle légitimité politique et institutionnelle auprès des agriculteurs. La fragilité de la situation des conseillers n'apparaît jamais aussi nettement que dans les moments de conflits, lorsque la roublardise de leurs employeurs ou les réticences des

1072 Transcription, par Taos Aït Si Slimane, d'un extrait de l'entretien radiophonique de Jean-Pierre Vernant avec Georges Charbonnier..., *op. cit.*

1073 Descola, P., *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 623 p.

agriculteurs se retournent contre eux. Dans ce cas, le conseiller est conduit à abandonner ce métier ou au minimum à quitter le secteur sur lequel il travaillait. De même, en cas d'échec patent d'une opération de développement, le conseiller sera le premier à être critiqué et jouera au besoin le rôle de fusible pour désamorcer une crise naissante. Ces désaveux, qui restent malgré tout l'exception dans les deux Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie jusqu'au début des années 1970, sont violemment ressentis par le conseiller en ce qu'ils remettent en cause non seulement la qualité de son travail mais aussi ses qualités personnelles, la sincérité de son dévouement comme sa finesse d'esprit, et de là, ébranle sa croyance dans la modernisation. Par ricochet, ces conflits rappellent aux conseillers non impliqués leur statut de simples salariés des organisations professionnelles agricoles, qui plus est mal protégés collectivement, au moins jusqu'au milieu des années 1970.

D'une manière plus générale se pose la question de la reproduction des valeurs de ce groupe professionnel dont on a vu précédemment qu'il ne possédait pas la maîtrise des institutions qui le constituent. Envisager l'institution du métier de conseiller sous l'angle d'une économie morale partagée avec les responsables agricoles, alliant preuves de dévouement et usages de la *métis*, permet d'ouvrir les frontières du groupe professionnel en considérant non plus seulement les propriétés objectives des agents, comme leur appartenance à telle ou telle institution, mais aussi leur attachement à une signification imaginaire sociale qui peut éventuellement transcender les coupures fonctionnelles entre les différents métiers du conseil¹⁰⁷⁴. Rapporter le métier de conseiller à une économie morale singulière revient à ne pas discréditer *a priori* tous ceux qui exercent une activité de conseil sans se revendiquer explicitement de ce métier : il est possible qu'un conseiller de SUAD n'adhère pas à l'imaginaire du métier de conseiller, tandis qu'un conseiller de coopérative, ou un inséminateur, puisse s'en approcher dans sa pratique individuelle. Simplement, son engagement relèvera davantage d'une trajectoire individuelle que d'un devenir collectif encouragé par l'employeur comme c'est le cas pour les conseillers de terrain des Chambres d'agriculture. Se pose le problème plus global de la compatibilité de l'intelligence de la ruse, adaptée à un monde instable et mouvant, avec l'émergence de nouveaux savoirs destinés à uniformiser les pratiques des conseillers pour les rendre plus efficaces.

1074 Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, 502 p.

2. La formalisation des techniques du métier de conseiller

Les différents instruments à la disposition des conseillers agricoles ont été mis au point dans les années 1950, la plupart du temps au sein de dispositifs novateurs comme les villages-témoins, les zones-témoins, et les CETA, en reprenant un répertoire d'actions déjà existant (les démonstrations, les financements conditionnels, le voyage d'études) et en y ajoutant une attention particulière pour la nature de la relation nouée avec les agriculteurs, d'où l'intérêt pour des formes neuves de prise de contact comme la réunion en petit groupe et la visite individuelle à domicile. Dans les années 1960, se pose la question de la diffusion de ces méthodes empiriques à l'ensemble des groupements techniques agricoles, et donc de la formalisation des savoirs nécessaires à l'exercice du métier de conseiller. Les fédérations nationales de groupements techniques jouent un rôle primordial, et notamment la FNGVPA créée en 1963 sous l'impulsion de la FNSEA contre l'esprit des décrets de 1959 qui avait privilégié l'autonomie des groupements, ainsi que les Centres de formation de conseillers agricoles, et en particulier l'AFPA et son centre de Trie-Château dont la centralité a déjà été souligné¹⁰⁷⁵. Deux registres distincts sont identifiables, d'un côté les techniques qui consistent à mesurer/enregistrer/comparer les résultats obtenus par les agriculteurs individuellement ou en groupe, voire à l'échelle de la région, du département ou du pays, et de l'autre les techniques qui permettent de dialoguer/animer/orienter, donnant un cadre aux relations des conseillers et des agriculteurs. A ces deux registres correspondent deux savoirs émergents, les sciences de gestion et la psychosociologie. Ces deux domaines tendent à prendre une relative autonomie des disciplines établies telles que l'économie, la sociologie ou la psychologie, leurs promoteurs insistant sur le fait qu'elles sont entièrement tournées vers l'action au service des organisations¹⁰⁷⁶.

La formalisation des techniques du métier de conseiller vise un double effet, l'accroissement de l'efficacité des actions de vulgarisation sur les comportements des agriculteurs et l'uniformisation du style des conseillers agricoles et de leurs méthodes de travail ce qui, dans cette période de création de nouveaux postes, est une condition nécessaire pour élargir le groupe tout en conservant sa cohérence, donnant dans le même temps la possibilité aux employeurs de dépersonnaliser la fonction en rendant les employés relativement interchangeables. Pour les conseillers eux-mêmes,

1075 Pour être plus complet, il aurait sans doute fallu détailler le contenu des méthodes proposées par la FNCETA et la FNCIVAM, ainsi que celles enseignées dans les centres de formation d'Etcharry et d'Anjou. Le temps a manqué pour accomplir cette tâche.

1076 Godelier, E., « Histoire des historiens, histoire des gestionnaires », in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n° 25, 2000, mis en ligne le 16 janvier 2009, consulté le 24 août 2012. URL : <http://ccrh.revues.org/1812>

elle est une opportunité pour faire reconnaître la valeur de leur travail à l'aune de l'évaluation de l'efficacité de leur action et de l'intensité de leurs efforts. Et, au début des années 1960, une relative uniformisation des pratiques leur est indispensable pour affirmer la cohésion de leur groupe professionnel. Mais, en ramenant la valeur de leur travail à la mesure de sa technicité, la formalisation compromet la reconnaissance de la maîtrise des arts de la *métis* comme valeur cardinale de leur métier, et menace de réduire le dévouement, par définition inquantifiable, à un temps de travail. Les boîtes à outils gestionnaire et psychosociologique ne sont ni des systèmes techniques autonomes qui imposeraient leur logique implacable en-dehors même de l'usage qui en est fait, l'usage astucieux des instruments de mesure faisant par exemple partie de la panoplie du conseiller des premières zones-témoins, ni de purs instruments dont l'usage serait entièrement défini par la seule volonté du conseiller, le perfectionnement des méthodes comptables suivant par exemple sa propre logique justifiant la spécialisation des conseillers qui en ont l'usage. Si la tension entre technicisation des méthodes et reproduction des valeurs est constitutive du processus d'institution du métier tout au long des années 1960, la primauté progressivement accordée au premier terme sur le second redouble l'inachèvement de la professionnalisation des conseillers décrit dans le chapitre précédent.

2.1. Prendre la mesure du Progrès

2.1.1. L'introduction de la gestion en agriculture

L'idée d'apprendre aux agriculteurs à mieux gérer leur exploitation est ancienne, et elle repose en grande partie sur l'usage réflexif des techniques de l'écrit¹⁰⁷⁷. Les écrits des agronomes du XIXe siècle, notamment ceux de Mathieu de Dombasle, fourmillent de recommandations en ce sens et la reprise de leurs prescriptions dans des almanachs et autres dictionnaires laisse entrevoir le processus de familiarisation du monde agricole, ou d'une partie de celui-ci tout au moins, aux techniques de notation, de comptage, d'observation des régularités et des cycles biologiques ou météorologiques¹⁰⁷⁸. Pour autant, la gestion économique reste cantonnée aux grands domaines, et les

1077 Les travaux de Nathalie Joly sont tournés vers cette perspective de recherche, qui se réfère notamment à l'anthropologie de l'écrit de Jack Goody. Voir notamment Joly, N., « Shaping records on the farm : Agricultural record-keeping in France from the nineteenth to the Liberation », in *Agricultural History Review*, n° 59, I, 2011, p.61-80. Goody, J., *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1978, 274 p.

1078 Knittel, F., « L'Europe agronomique de C.J.A. Mathieu de Dombasle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57-1, 2010, p. 119-138.

producteurs agricoles tendent dans leur grande majorité à rester en-dehors de l'essor des techniques comptables, commerciales, bancaires qui accompagne le développement de l'industrie et du commerce dans la seconde partie du XIXe siècle. A ce titre, la création de l'Office Central de Comptabilité Agricole de Soissons en 1925 constitue une initiative pionnière pour élargir la diffusion de ces techniques dans un cadre collectif, bien qu'elle ne concerne encore que les grandes exploitations de l'Aisne¹⁰⁷⁹.

En 1954, la création du Centre de gestion de l'Eure apparaît comme un tournant, dans le prolongement du mouvement de CETA, pour généraliser l'usage de la gestion au-delà des grandes exploitations des régions de grandes cultures. Après un voyage d'études en Allemagne, les membres d'un CETA du Vexin normand qui avaient pris l'habitude d'exploiter leurs résultats comptables pour améliorer la rentabilité de leurs exploitations nouent une collaboration avec Jean Chombart de Lauwe, professeur d'économie rurale à l'École nationale d'agriculture de Grignon, afin d'effectuer des enquêtes et des analyses des résultats de leurs exploitations¹⁰⁸⁰. Ils sont soutenus dans leur initiative par le ministère de l'Agriculture et le Commissariat général de la Productivité, ce qui leur permet d'obtenir les financements nécessaires à la création des premiers postes de conseillers de gestion. En septembre 1957, chacune des six régions naturelles du département de l'Eure bénéficie des services d'un conseiller de gestion¹⁰⁸¹. Ces conseillers sont diplômés d'une École supérieure d'agriculture. Leur mission est triple : conseiller individuellement les adhérents, établir des références économiques intéressant l'ensemble des exploitations de leur région, mener à bien des études générales des problèmes techniques, économiques et sociaux qui ont une incidence sur la rentabilité des exploitations.

Pour le conseil individuel, ils s'appuient sur l'analyse des carnets d'exploitation à la disposition des agriculteurs pour consigner leurs opérations quotidiennes factuels. Le conseiller collecte ensuite les renseignements manquants afin d'établir la fiche d'exploitation, dont les résultats sont dépouillés et commentés avant d'être renvoyés à l'agriculteur. Cette fiche sert ensuite de support à la visite du conseiller qui propose un programme d'amélioration chiffré à mettre en œuvre pour l'année suivante. Les conseillers assistent également ceux qui décident de tenir une comptabilité, élaborent des budgets d'exploitation type, et réunissent les adhérents durant l'hiver afin de leur présenter des études de synthèse. Pour justifier l'attribution de subvention de

1079 Jean Ferté est le principal animateur de cet Office. Houée, P., *Les étapes du développement rural, t. 2, la révolution contemporaine : 1950-1970*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions ouvrières, 1972, p. 124.

1080 Témoignage du Centre de Gestion de l'Eure, « Comment créer, organiser un Centre de Gestion », in *Organisation et gestion de l'entreprise agricole*, n° 1, janvier 1963. Robert Hervieu est le premier Président du Centre de gestion de l'Eure.

1081 *Ibid.*

fonctionnement, les responsables du Centre de gestion de l'Eure font valoir le fait que les références qu'ils établissent servent ensuite à l'ensemble des conseillers de la Chambre d'agriculture, encouragés à eux-mêmes mettre en œuvre ce système des fiches techniques d'exploitation afin de définir les actions prioritaires dans leur région, et de pouvoir « utiliser l'argumentation économique pour donner plus de poids à leur conseil »¹⁰⁸².

Ce modèle est rapidement reproduit dans les autres départements français. En Savoie, dès le printemps 1956, Michel May commence à suivre les comptabilités de seize exploitations et constitue les premières fiches d'exploitation¹⁰⁸³. Techniciens de la Chambre d'agriculture et de la DSA collaborent au Centre de comptabilité gestion créé à l'automne 1958. En 1960, le Centre établit cent quarante fiches d'exploitation. Plusieurs méthodes de traitement sont possibles en fonction de la précision des renseignements recueillis, de la méthode globale procédant à des comparaisons horizontales entre exploitations de même type suivies sur plusieurs années, à la méthode analytique permettant d'obtenir les coûts de production par unité productive (Surface Agricole Utile, Unité Gros Bétail, etc.) après avoir pris en compte l'ensemble des charges qui ont concouru à la production, le choix de la méthode se faisant en fonction du « niveau d'évolution de l'agriculteur »¹⁰⁸⁴. Les études par petite région permettent de calculer « un seuil de viabilité, en fonction de l'orientation de l'exploitation », « un seuil de rendement brut par travailleur nécessaire pour sortir un salaire », et surtout permettent au conseiller d'insister sur le fait que « l'intensification est plus importante que la surface »¹⁰⁸⁵. Pour l'Isère, on a déjà évoqué dans le chapitre 2 la formation de l'agent technique du village-témoin aux méthodes de la comptabilité-gestion à partir de 1956, la création des premières sections locales du centre de gestion et la liaison forte qui est rapidement établie entre la gestion et la vulgarisation technique au niveau des groupements de base, notamment sous l'impulsion de Richard Didier, un des principaux responsables agricoles du département¹⁰⁸⁶. De fait, le mouvement est véritablement national puisqu'on en compte dix-huit en 1955 et déjà quatre-vingt-trois en 1963 : à cette date, la plupart des départements français sont concernés puisqu'on ne compte généralement qu'un centre par département¹⁰⁸⁷. Les adhérents individuels font partie de la fraction la plus dynamique du monde agricole, celle qu'on retrouvait déjà dans les CETA, mais l'adhésion des collectifs (GVA et CUMA notamment) assure une audience plus large aux centres de gestion.

1082 *Ibid.*

1083 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 mai 1956. Le parcours de ce conseiller est évoqué dans le chapitre 2.

1084 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 novembre 1960.

1085 *Ibid.*

1086 Voir le chapitre 2 et le chapitre 4.

1087 Houée, P., *Les étapes du développement rural...*, *op. cit.*, p. 124-125.

Les femmes constituent le public privilégié des formations à la comptabilité, préoccupation déjà ancienne de l'enseignement des écoles ménagères agricoles reprise par les premières conseillères au début des années 1960¹⁰⁸⁸. Inculquer la distinction entre le budget de l'exploitation d'un côté et celui du ménage de l'autre, doit assurer que les dépenses de la famille ne seront pas rognées par les investissements professionnels, à un moment où le départ des jeunes et des jeunes femmes en particulier, alors communément attribué à l'accroissement de l'écart avec le niveau de confort urbain, est identifié comme une des principales menaces qui pèsent sur l'avenir de l'agriculture. Mais le développement du conseil de gestion relève d'une logique quelque peu différente et c'est bien le chef d'exploitation, le mari dans la très grande majorité des cas, qui est l'interlocuteur principal du conseiller de gestion, ce dernier recherchant dans l'épouse un allié de circonstance. La familiarité avec la comptabilité est jugée susceptible de limiter l'appréhension du ménage à s'engager dans de lourds investissements.

La gestion ne se limite pas à une approche comptable mais prend en compte l'ensemble des aspects organisationnels de l'exploitation agricole. C'est du moins le sens du rapprochement institutionnel entre l'Institut d'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture (IOSTA) et la Fédération nationale des Organismes de Gestion (FNOGA), opéré en 1963 à l'occasion de la fusion de leur revue respective, *Terre et Méthode* et *Gestion de l'Exploitation Agricole*, pour donner lieu à la naissance de *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*¹⁰⁸⁹. Requalifiée en entreprise, l'exploitation agricole doit être optimisée en fonction des principes de l'Organisation Scientifique du Travail (OST) et des possibilités ouvertes par la prévision économique analytique, dans le but de faire converger son fonctionnement avec celui des grandes entreprises industrielles tout en favorisant le mutualisme comme rempart face au capitalisme débridé¹⁰⁹⁰. La création de l'Institut de Gestion et d'Économie rurale (IGER) en 1964, regroupant l'ensemble des Centres de gestion départementaux ainsi que les Associations régionales d'Économie rurale, permet d'envisager la réalisation d'études économiques nationales, tout en plaçant la nouvelle organisation sous l'autorité directe des grandes organisations professionnelles¹⁰⁹¹. La gestion émerge comme un nouveau

1088 Voir notamment Barthez, A., *Famille, travail et agriculture...*, *op. cit.* La troisième partie de ce chapitre revient sur la difficulté pour les femmes de trouver leur place sur l'exploitation modernisée et sur l'évolution du travail des conseillères agricoles en fonction de ce malaise.

1089 Penel, R., « Pour un meilleur service... », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963.

1090 « Nos fermes ne pourront s'unir secteurs par secteurs ou complètement, elles ne pourront se spécialiser et devenir comme les ateliers de production d'un groupe plus large, que si l'on est en mesure de parfaitement mesurer la valeur ajoutée par chacun, et de l'attribuer à chacun ou de la répartir dans un esprit mutualiste » Estrangin, L., « La gestion progresse et collabore », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963.

1091 Un tiers des administrateurs sont élus par les Centres départementaux, un tiers par les associations régionales et un tiers par les grandes organisations professionnelles nationales, au premier rang desquelles on retrouve la FNSEA. Gérard de Caffarelli est le premier président de l'IGER. Voir Estrangin, L., « Une nouvelle étape pour l'économie rurale française », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 11, janvier 1964.

référentiel, à l'instar de la productivité dix ans auparavant¹⁰⁹².

La loi d'orientation agricole de 1960 participe de ce mouvement puisque l'article 3 prévoit que « l'observation du niveau de la rémunération du travail et du capital agricoles sera faite par le moyen de comptabilités moyennes d'exploitations représentatives des types d'utilisation du sol, des types d'exploitation et des régions économiques »¹⁰⁹³. C'est une évolution considérable pour la statistique agricole tournée jusque là vers la description fine de la production plus que de la mesure des échanges économiques de ce secteur à l'intérieur et avec l'extérieur. Alors que la collecte de références techniques était déjà au cœur du travail des premiers conseillers dans les opérations-témoins et les CETA dans les années 1950, cette mission est désormais élargie aux références économiques, par le biais d'instruments tel que le cahier de comptabilité ou la fiche d'exploitation, ce qui démultiplie les possibilités de comparaison entre agriculteurs, un des principaux ressorts de l'action des conseillers. La convergence entre les initiatives de la fraction du monde agricole qui conduit à la création des Centres de gestion puis la fondation de l'IGER, et la volonté des agents de l'État de développer l'acuité du regard de l'administration sur les échanges économiques agricoles assure le succès de la gestion, qui devient un nouvel impératif politique, souvent présenté comme la solution aux impasses du progrès technique, c'est-à-dire à la stagnation des revenus en dépit de l'accroissement des productions¹⁰⁹⁴.

2.1.2. Les techniques de gestion intégrées à la panoplie du métier de conseiller

La généralisation des méthodes de gestion dans les programmes de vulgarisation agricole au début des années 1960 pose le double problème de l'adhésion des agriculteurs et de la formation des conseillers, d'où l'ambition de certains économistes de proposer un instrument simple qui permette d'entraîner par la suite conseillers et agriculteurs dans des opérations plus complexes, au risque de ne disposer que de données imprécises et d'aboutir à des conclusions finalement peu convaincantes au regard de la complexité de la situation vécue¹⁰⁹⁵. Depuis le début des années 1950, les travaux

1092 Valérie Boussard retrace les grandes étapes de la construction du Logos gestionnaire qui se cristallise au début des années 1970. Boussard, V., *Sociologie de la gestion : les faiseurs de performance*, Paris, Belin, 2008, p. 39-70.

1093 Article 3 de la Loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole.

1094 Sur la construction historique du regard de l'État sur le monde, on renvoie à la lecture de l'ouvrage déjà cité plus haut de James C. Scott, *Seeing like a state : how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998, 445 p.

1095 François Colson et Christian Mouchet notent que la simplification des techniques de conduite de l'exploitation avait déjà suscité la controverse entre agronomes au cours du XIXe siècle. Colson, F., Mouchet, C., « La promotion de la gestion auprès des agriculteurs ou l'histoire de la comptabilité simplifiée et de son utilisation en agriculture », in *Économie rurale*, n°169, 1985, p. 54-55.

d'économie rurale sont en plein renouvellement et, sous l'impulsion de chercheurs comme Jean Chombart de Lauwe, Denis Bergmann ou Louis Malassis, la gestion des exploitations agricoles est devenu un objet de recherche à part entière¹⁰⁹⁶. La méthode de Jean Chombart de Lauwe, dont on a souligné le rôle primordial dans la création du Centre de gestion de l'Eure, fondée sur l'analyse de groupe à partir de la constitution de fiches d'exploitation individuelles, est expérimentée dans plusieurs départements au début des années 1960. Les récits de ces expériences sont ensuite publiés dans les revues de la FNGVPA ou de la FNOGA et de l'IOSTA dans le but de favoriser l'essor de la Gestion simplifiée en s'adressant directement aux conseillers et aux responsables qui seraient susceptibles de la mettre en œuvre.

La Gestion simplifiée a deux principaux objectifs : acculturer l'ensemble des agriculteurs au « raisonnement économique » et leur révéler des problèmes qui restaient jusque là invisibles. Cette nouvelle méthode doit permettre de partir « *des besoins réels de l'exploitation, qui ne sont pas toujours ceux ressentis ou exprimés par les exploitants* »¹⁰⁹⁷. Tout repose sur un document, « le tableau de bord de l'exploitation », qui détaille la répartition des cultures, les mouvements des animaux, les engrais épandus, l'emploi de main d'œuvre, les vêlages, les ventes des principaux produits, l'utilisation d'aliments pour le bétail¹⁰⁹⁸. Cet ensemble de tableaux doit être rempli par l'agriculteur, assisté du conseiller. Ils enregistrent des données essentiellement techniques et limitent la précision des indications financières. Si les données recueillies sont suffisamment précises, les tableaux de bord sont convertis en fiches perforées et font l'objet d'un traitement mécanographique au niveau national, puis réexpédiées dans les groupements sous forme de tableaux de chiffres¹⁰⁹⁹. Le

1096 Chombart de Lauwe, J., *Gestion des exploitations agricoles*, Paris, Dunod, 1957, 222 p. et *Nouvelle gestion des exploitations agricoles*, Paris, Dunod, 1963, 509 p. ; Malassis, L., *Économie des exploitations agricoles et conseil de gestion. Fasc. 1, Structure socio-technique*, Rennes, École Nationale d'Agriculture, 1955, 74 p. Denis Bergmann, Directeur de Département à l'INRA, a encouragé les études micro-économiques afin de « mettre sur pied les principes du conseil de gestion aux agriculteurs ». Voir Levy-Strauss, L., Mendras, H., « Les études rurales en France », in *Économie rurale*, n°103, 1974, A quoi servent les sociologues ruraux ?, p. 8. Dans sa thèse, Mélanie Atrux-Tallau a décrit la concurrence des méthodes (Moreau, Gabillard, etc.) visant l'évaluation de la fameuse « exploitation à 2 UTH », modèle théorique de la modernisation agricole au début des années 1960, illustrant à la fois le bouillonnement théorique des économistes ruraux au service de la conduite plus rationnelle de politique agricole, quand bien même l'objet de leurs études, à l'instar de l'exploitation à 2UTH, relève plus de la construction idéologique que du modèle économique standardisé. Voir Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle BreLOT, Université Lyon 2, 2010, p. 617-705.

1097 Bonhoure, J., Jaunet, C., « Exemple d'un groupement qui a établi son programme de travail en partant de la fiche simplifiée », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 1, juillet 1963.

1098 Bernard Guitton, ingénieur de la FNOGA, et François Buttin, technicien du GVA du Genevois, mènent une expérience pionnière de Gestion simplifiée dans cinq départements du Centre et de la Savoie. Voir Guitton, B., Buttin, F., « La gestion simplifiée », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963. Voir en annexes la reproduction d'un extrait de cet article présentant le « tableau de bord de l'exploitation », et commentant l'intérêt de l'approche synoptique des performances des différentes exploitations d'un groupe (Annexe XIV).

1099 De Chanterac, « Une opération de gestion simplifiée en Meurthe-et-Moselle », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 4, septembre 1964.

but est de rendre comparables les exploitations d'un même groupement pour présenter ensuite au groupe les résultats de manière anonyme au cours d'une réunion où les agriculteurs peuvent s'exprimer, « prendre conscience » des écarts de rendements, identifier des problèmes techniques tels que les effets d'une fumure déséquilibrée, et alimenter l'émulation collective en prolongeant l'expérience plusieurs années de suite¹¹⁰⁰. Lors de ses visites ultérieures sur l'exploitation, le conseiller dispose de points de repères concrets et peut argumenter sur la nécessité des changements à opérer en se référant à la situation singulière de chaque agriculteur.

Les premiers comptes-rendus d'expérience de Gestion simplifiée comportent des mises en garde quant à l'usage de cette nouvelle méthode : les conseillers craignent que l'analyse de données chiffrées ne se substitue au dialogue. Dans le Tarn, le Président d'un GVA et le conseiller rappellent la nécessité de faire découvrir le problème de l'exploitation « dans sa globalité » grâce aux principes de gestion mais ils soulignent aussi que « *dans l'établissement d'un programme, la gestion, si elle est et doit être un auxiliaire excessivement précieux, ne doit pas prendre le pas sur des besoins qui pour ne pas être chiffrés n'en peuvent pas moins être valables* »¹¹⁰¹. Dans l'Ain, les conseillers notent qu'il « *serait dangereux de conseiller l'agriculteur sur l'orientation à prendre à la suite de la seule fiche simplifiée* »¹¹⁰². En Meurthe-et-Moselle, le responsable explique que la nouvelle méthode vient « s'inclure intimement dans l'action de Vulgarisation »¹¹⁰³. La Gestion simplifiée s'intègre au travail des conseillers en usant des techniques qui sont au cœur de leur métier : elle est un outil plus perfectionné que ce qu'ils avaient à leur disposition jusque là pour établir des comparaisons entre agriculteurs, et elle donne lieu à des réunions, des discussions, des visites, des actions collectives. Elle leur donne une plus grande assurance dans leur travail sans remettre en cause les principes fondateurs de leur groupe professionnel.

Néanmoins, elle est aussi pensée par ses promoteurs comme « *une sorte de palier permettant d'accéder à une véritable gestion économique de l'entreprise agricole* »¹¹⁰⁴. Dans le travail de collecte de références, elle apparaît complémentaire au travail mené auprès des adhérents des Centres de gestion en permettant de disposer de données plus nombreuses mais également plus imprécises. La création en 1965 d'un service Gestion simplifiée au sein de la FNGVPA entérine le glissement vers une conception davantage économiste de la méthode. Si l'amélioration des techniques au cours des décennies précédentes a permis aux agriculteurs d'augmenter leur

1100 Bonhoure, J., Jaunet, C., « Exemple d'un groupement..., *op. cit.*

1101 Scie, Voillon, « Un GVA pense à... ..associer étroitement la gestion à l'établissement de son programme », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 2, décembre 1963.

1102 Bonhoure, J., Jaunet, C., « Exemple d'un groupement..., *op. cit.*

1103 De Chanterac, « Une opération de gestion simplifiée..., *op. cit.*

1104 *Ibid.*

production, le responsable de ce nouveau service remarque que les charges productives ont augmenté, notamment du fait du coût des intrants, et que la généralisation de la mécanisation, bien qu'elle ait diminué la pénibilité du travail, ne s'est pas toujours traduite par des augmentations de rendements¹¹⁰⁵. La Gestion simplifiée doit amorcer un véritable suivi par le Centre de gestion, à même de permettre à l'agriculteur de « *diagnostiquer les points faibles de son entreprise* », et d'être en mesure pour chaque modification envisagée, « *de connaître toute les conséquences que cette modification entraîne pour son entreprise et de comparer ses augmentations de dépenses à ses augmentations de recettes pour faire un bilan des nouvelles actions qu'il veut entreprendre* »¹¹⁰⁶. Sur le plan collectif, elle doit répondre à l'essoufflement des groupements techniques, la FNGVPA envisageant de se recentrer sur la gestion pour laisser la vulgarisation technique aux coopératives¹¹⁰⁷. Ce glissement traduit le rapprochement du syndicalisme majoritaire et de la Coopération, contre le pouvoir grandissant des Chambres d'agriculture, au nom d'une conception entrepreneuriale et gestionnaire de l'exploitation agricole adossée à l'essor des Centres de gestion. En 1966, un accord entre la FNGVPA et l'IGER permet de répartir les rôles entre les deux organismes concernant la Gestion simplifiée : la première se charge d'encourager la multiplication des initiatives des groupements en ce sens et élabore des formations pour les conseillers de base, et le second se concentre sur la mise au point des documents nécessaires, le traitement mécanographique des données recueillies et la préparation de l'exploitation des résultats¹¹⁰⁸.

Pour autant, sur le terrain, les services départementaux et les groupements gardent une autonomie considérable, ce qui multiplie les possibilités de collaboration échappant aux organismes nationaux, d'autant qu'il arrive encore au début des années 1960 qu'un même conseiller occupe plusieurs postes, conseiller de CETA et directeur du Centre de gestion par exemple. En-deçà des prescriptions de la FNGVPA et de l'IGER qui entendent faire « adhérer les agriculteurs au raisonnement économique »¹¹⁰⁹, l'effervescence que suscitent les méthodes de gestion se traduit par la multiplication des modèles de cahiers d'exploitation. Ces objets sont à la confluence de la longue histoire de la tenue de livres de raison dès l'époque moderne, et des techniques d'enregistrement et de comptage dans le prolongement de la Gestion simplifiée¹¹¹⁰. Support de la généralisation des

1105 Baudouard, « Primauté du technique ou de l'économique dans les exploitations agricoles », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 7, septembre 1965.

1106 *Ibid.*

1107 Cormorèche, P., « Rapport moral présenté à l'Assemblée Générale de la FNGVPA le 7 décembre 1965 », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 8, février 1966. Pierre Cormorèche est à ce moment là le Secrétaire Général de la FNGVPA.

1108 *Ibid.*

1109 *Ibid.*

1110 Joly, N., « Chroniques du travail agricole et livres de compte : la diffusion des pratiques d'écriture en milieu paysan », in Boulet, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture (1760-1945)*, Dijon, Éducagri, 2000, p. 239-246.

méthodes gestionnaires au début des années 1960, ils matérialisent la formalisation des techniques de conseil agricole en proposant un cadre relativement uniforme pour mener à bien les comparaisons entre agriculteurs dans une perspective longitudinale. Mais il n'y a pas un cahier mais bien des cahiers, ce support étant l'objet de multiples réappropriations régionales, départementales et locales, symboles de l'autonomie des groupements qui les élaborent.

Dans le Sud-Est, l'initiative la plus aboutie est certainement celle du Centre de Comptabilité-gestion et d'Économie rurale de Haute-Savoie¹¹¹¹. Le Centre utilisait initialement le système de comptabilité en partie simple du Centre National de Comptabilité et d'Économie rurale, ce qui avait permis de familiariser les adhérents avec les techniques de l'enregistrement et du contrôle. Mais à partir de 1960, la présence d'agriculteurs associés dans une même société parmi les adhérents oblige les conseillers du Centre à rechercher une méthode adaptée. De plus, les conseillers cherchent à intégrer dans leurs analyses des données plus complexes qui rendent compte des arrangements entre voisins, des créances et des dettes, des avances ou des paiements par acompte. La comptabilité en partie double apparaît comme la solution la plus adaptée mais la complexité de sa mise en œuvre ne permettrait pas aux agriculteurs de tenir eux-mêmes leurs comptes, d'où le choix des conseillers d'opter pour la technique du journal grand-livre, reposant sur un système composé de trois cahiers différents (cahier de caisse, cahier partie double et cahier d'inventaire). L'agriculteur enregistre quotidiennement ses opérations sur le cahier de caisse, et, une fois par mois, il centralise toutes les opérations sur le cahier partie double. En fin d'année, il établit l'inventaire. Le cahier partie-double est composée de manière à faciliter le travail d'écriture, et s'adapte aux Groupements d'exploitation agricole en commun (GAEC), aux CUMA, aux Maisons familiales, aux petites coopératives. L'idée est de favoriser la prise de responsabilité des agriculteurs en leur mettant à disposition un même modèle de document duquel ils deviennent peu à peu familiers. En fin d'année, l'agriculteur peut lui-même reprendre chacun des comptes (dépenses en argent, variations d'inventaire, etc.). Les concepteurs du Cahier de Haute-Savoie, puisque c'est sous ce nom qu'il est repris dans les départements voisins, soulignent que ce support permet de tenir un compte d'exploitation global, distinct du compte privé, qui laisse la possibilité de calculer les marges brutes si l'exploitant tient un carnet technique dans lequel il inscrit l'utilisation des éléments de l'exploitation (engrais par exemple). Une idée guide cette simplification comptable : mettre la comptabilité « *à la portée de l'épouse de l'exploitant qui peut répartir les sommes simplement à la vue des pièces comptables sans attendre des informations que l'exploitant peut seul lui donner* »¹¹¹². L'utilisation du cahier

1111 CCGER de Haute-Savoie, « En Haute-Savoie, les agriculteurs tiennent eux-mêmes leur comptabilité », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 34, mai 1966.

1112 *Ibid.*, p. 8.

assigne les rôles du conseiller, de l'exploitant et de son épouse. En ce sens, il tend à uniformiser les fonctions des uns et des autres, tout en reposant sur un processus de création interne au Centre de gestion départemental.

Cette double dimension du cahier d'exploitation est bien perçue par les agriculteurs et les conseillers, ce qui donne lieu à des réappropriations locales du Cahier de Haute-Savoie. Dans le GVAF du Vercors, les adhérentes et la conseillère ont ainsi mis au point leur propre cahier destiné à séparer les comptes du ménage et de l'exploitation, qu'elles refusent d'abandonner malgré les injonctions de la Chambre d'agriculture et du Centre de Gestion qui recommandent l'utilisation du Cahier de Haute-Savoie¹¹¹³. Chaque groupe a élaboré le support qui lui paraît le mieux adapté aux exigences des individus qui le composent, et perçoit l'imposition d'un modèle extérieur comme une source de complexité inutile. Cette réappropriation traduit l'acculturation des agriculteurs aux méthodes de la gestion tout en indiquant une résistance possible à l'acceptation du « raisonnement économique » tel que l'imaginent les promoteurs de la Gestion simplifiée. Les groupements et les conseillers fonctionnent autant comme passeurs de nouvelles manières d'évaluer l'exploitation agricole, que comme garants de la conservation d'un certain esprit de la modernisation, dans lequel l'injonction invitant l'ensemble des agriculteurs à « prendre leur destin en main » serait réellement prise au sérieux.

2.1.3. Technicisation des procédés, spécialisation des conseillers

Si les cahiers d'exploitation restent empreints d'une conception artisanale de la gestion des exploitations agricoles, les méthodes de gestion continuent d'être perfectionnées, en témoignent notamment les avancées de la recherche dans le domaine de la programmation linéaire. Au sein des Centres de gestion, la gestion analytique avait succédé à la gestion globale. La programmation linéaire marque le passage vers une troisième étape, celle du calcul économique prévisionnel¹¹¹⁴. Il s'agit de proposer à l'agriculteur et au conseiller une aide à la prise de décision dans l'optique de parvenir au système de production le mieux équilibré. La programmation linéaire perfectionne les méthodes précédentes (budget partiel, calcul des marges brutes, programme planning) en permettant

1113 Entretien avec Renée Beaudoin, *op. cit.*, [17'-18'].

1114 Guichard, « La Programmation linéaire. Un nouvel outil mis à la disposition des agriculteurs pour préparer leurs décisions », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 35, juillet 1966, 15 p. Pour une approche plus technique et détaillée de cette méthode, voir Le n° 2 des Cahiers de l'IGER, qui reprend un mémoire de Jean Boîteux, directeur de l'IGER, consacré à la programmation linéaire. Jean-Claude Tirel, économiste à l'INRA, est un des introducteurs de cette méthode issue de la recherche opérationnelle américaine. Voir Archorales, entretien avec Jean-Claude Tirel, 5 juin 1996, [en ligne], url : <http://www.inra.fr/archorales/t3tirel.pdf>, consulté le 14 août 2012.

d'établir la combinaison de productions qui procurera le revenu maximum à l'agriculteur, en fonction des contraintes spécifiques qu'il se donne (seuil d'investissement maximum, refus de telle ou telle production, ou au contraire minimum incompressible consacré à telle ou telle production, etc.). Le principe de la gestion sera donc « d'affecter les moyens disponibles aux productions qui les valorisent le mieux », c'est-à-dire dont la combinaison procure la marge brute totale la plus grande, couvrant les charges fixes et dont l'excédent formera le bénéfice¹¹¹⁵.

Le traitement informatique des multiples paramètres permet de réduire le temps de calcul nécessaire à la définition de la meilleure combinaison. Cette méthode exige un grand nombre de références, les plus précises possibles, concernant l'exploitation agricole. Pour une culture, il faudra par exemple définir préalablement les rendements avec leur époque de disponibilité, les prix, les charges variables, les règles de succession, les dates et les temps de travaux, les besoins en matériel, en bâtiments et leurs dates d'utilisation. La programmation linéaire incite à tenir compte des disponibilités de l'exploitation en fonction des périodes de l'année, ce qui conduit à éliminer les périodes creuses, rupture considérable avec les cycles agricoles traditionnels faits justement de temps forts et de temps morts dont l'enchaînement structure l'ensemble de la vie sociale. Il est également possible de tester le plan de production optimal en lui ajoutant des contraintes ou en faisant varier un paramètre afin de calculer ce qu'entraînerait l'embauche d'un ouvrier ou l'achat d'une parcelle. L'ingénieur de l'IGER présentant la programmation linéaire insiste sur le fait qu'elle n'est qu'un outil et que la prise de décision reste dans les mains du chef d'entreprise, mais que ce dernier travaille désormais « en connaissance de cause », choisissant tel ou tel plan en fonction de ses ressources et de ses préférences (prise de risque, goût pour une production particulière)¹¹¹⁶.

En Isère, la méthode est expérimentée par un agriculteur de la région de Vienne, Marc Bazin, qui n'est autre que le Président du SUAD¹¹¹⁷. Pour effectuer les différentes simulations nécessaires à la recherche du plan de production optimal, il se rend trois jours à Chalon-sur-Saône pour accéder à l'ordinateur, assisté d'une dizaine de techniciens, programmeurs et chercheurs. La lourdeur de la procédure limite sa généralisation, et il faudra attendre la fin des années 1970 et le développement de la micro-informatique pour que les conseillers de gestion puissent étendre l'usage de la programmation linéaire à un grand nombre d'exploitations¹¹¹⁸. Pour autant, le perfectionnement des méthodes de gestion et l'expérimentation des nouveaux procédés par des pionniers qui sont aussi des responsables agricoles impressionnent les conseillers agricoles et les agriculteurs qui suivent cette évolution de près. De fait, au cours des années 1960, le conseil de gestion tend à

1115 *Ibid.* p. 4-5.

1116 *Ibid.* p. 14.

1117 Entretien avec Marc Bazin réalisé par l'auteur le 2 juin 2011, [31'-35'].

1118 Entretien avec Pierre Ducret, conseiller de gestion en Savoie, réalisé par l'auteur le 28 juillet 2010.

devenir un nouvel idéal et suggère un nouveau partage des tâches. Le conseiller de gestion n'est plus le spécialiste auquel le conseiller de secteur fait appel au même titre qu'il sollicite l'Ingénieur régional de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages. Il peut désormais prétendre à être l'homme de la synthèse, reléguant le conseiller de terrain à un rôle de collecteur des références nécessaires pour établir les comparaisons et les modèles de gestion adaptés à chaque exploitation.

Les conseillers de gestion sont partie prenante de l'institution du métier de conseiller agricole. Bien que recrutés à un niveau de formation scolaire supérieur, les premiers conseillers de gestion étaient souvent pour partie conseiller de secteur, ou avaient exercé cette fonction au préalable. Mais à partir du milieu des années 1960, s'amorce un processus de différenciation de ces deux activités qui se traduit aussi bien dans l'apparence, le conseiller de gestion est en costume alors que le conseiller de secteur est vêtu de manière plus commune, que dans la maîtrise des outils de plus en plus perfectionnés, les conseillers issus de la promotion sociale étant généralement peu à l'aise avec les mathématiques, ou que dans l'organisation du travail. Les conseillers de gestion mettent un point d'honneur à être rigoureusement organisés, s'éloignant du conseiller de secteur, toujours sur les routes, mais sans que son itinéraire ne soit parfaitement défini à l'avance. Un séminaire régional de conseillers de gestion propose ainsi d'appliquer les principes de l'OST à leur propre travail, dans l'organisation et la préparation de leurs tournées (établir des « fiches client », envoyer des avis de visite, calculer les trajets, etc.), ainsi que dans le travail de secrétariat (classement du courrier, utilisation du téléphone), avec l'objectif de « travailler plus efficacement, plus vite, dans une atmosphère détendue »¹¹¹⁹. Dans le même temps, un conseiller de secteur expérimente en Savoie un système de cartes postales, chaque adhérent ayant cinq cartes lui permettant de solliciter une visite du conseiller, mais c'est un échec et il doit rapidement abandonner ce système¹¹²⁰.

La formalisation toujours plus poussée des techniques de gestion qui n'étaient qu'une partie indistincte du répertoire d'action des premiers conseillers puis qui étaient intégrés dans au métier de conseiller à travers des expériences comme la Gestion simplifiée ou des objets comme les cahiers d'exploitation, accentue l'écart entre les conseillers de gestion et conseillers de terrain sans pour autant remettre en cause l'institution du métier, mais certainement en participant à l'inachèvement de leur professionnalisation. Les Centres de gestion tendent à s'éloigner du contrôle des Chambres

1119 Session régionale Centre-Est de la FNOGA, « Lorsque les conseillers de gestion s'efforcent de mieux organiser leur travail », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 4, juin 1963.

1120 « Après 10 mois d'essai, aucune de ces cartes remises aux intéressés n'a été utilisée, les adhérents se plaignant dans le même temps de ne pas voir le technicien assez souvent. Les visites qui ont été faites sont dues à des essais en cours ou à l'utilisation du téléphone. » Voir Le rapport de François Maniglier dans ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 28 novembre 1966.

d'agriculture et à évoluer selon leur propre logique : cotisation des adhérents, services comptables à destination des associations agricoles, réalisation de travaux type « bureau d'études » pour des opérations d'aménagement rural, formation spécifique et de leurs conseillers¹¹²¹. Cependant, en 1969, le sous-directeur de la FNSEA et le directeur de l'IGER remarquent que si les Centres de gestion ont bien concouru à développer « le raisonnement économique chez les agriculteurs », leur succès s'avère plus fragile que celui des CETA, bien que les subventions limitent la cotisation payée par les agriculteurs à 20% du coût réel du service¹¹²². Alors qu'en Allemagne ou en Hollande, la gestion est restée du ressort des conseillers de base polyvalents, les méthodes prévisionnelles s'étant considérablement moins développées qu'en France, ces dernières sont devenues la marque d'une catégorie de conseillers et d'une élite d'agriculteurs qui n'envisagent plus l'exploitation agricole autrement que comme une entreprise, à la tête de laquelle il faut un chef qui soit en mesure de prendre les orientations économiques optimales. Ce n'est que sous la pression de facteurs externes, comme la soumission des exploitations agricoles à la TVA ou la multiplication des formes associatives et sociétaires (GAEC en particulier), qu'une majorité d'agriculteurs est contrainte d'adhérer au Centre de gestion à partir du début des années 1970¹¹²³. On ne peut manquer de faire le rapprochement entre l'absence d'élan unitaire des agriculteurs pour la gestion, au contraire de ce que la technique avait pu susciter à partir des années 1950, au moins dans une certaine mesure, et la partition introduite à l'intérieur du métier de conseiller avec la différenciation de plus en plus nette des conseillers de gestion des conseillers de terrain.

La progression de la formalisation des savoirs gestionnaires en agriculture marque pour les conseillers le passage d'un art de la mesure à une logique d'enregistrement de la performance. Il ne s'agit pas seulement un perfectionnement technique mais d'un changement de perspective. La mesure des progrès était avant tout un argument pour convaincre les agriculteurs de l'intérêt d'intensifier leur production, fondé sur la confiance dans les effets du progrès technique sur l'amélioration de la productivité. Dans l'enregistrement de la performance, la confiance est placée dans les instruments eux-mêmes, le conseiller ayant pour fonction de renforcer la maîtrise de l'agriculteur sur son exploitation, de lui permettre de prendre les décisions optimales, fondée sur une représentation rationnelle du procès de production incluant le travail du conseiller¹¹²⁴. Dans cette

1121 L'AFPA propose un nouveau cycle « Conseiller d'entreprise » à partir de 1971. Voir AJR-INRA, JR/20, Rapport sur le conseiller d'entreprise agricole, 1971 ; Rapport sur la formation économique à Trie-Château, 1969, par Michel Torlasco, responsable du Département d'économie. COMPLETEUR

1122 Chatanay, J.-N., Richard, P., « Le développement de la formation et du calcul économique chez les agriculteurs », in *Économie rurale*, n° 79-80, 1969, p. 273-278.

1123 Colson, F., Mouchet, C., « La promotion de la gestion... », *op. cit.*, p. 55.

1124 On retrouve ici les trois piliers du Logos gestionnaire tel que le définit Valérie Boussard : Rationalité, Maîtrise et

optique, l'action du conseiller de gestion se trouve subordonnée à la maximisation des performances des exploitations qu'il suit. La gestion apparaît comme un devenir possible pour le métier de conseiller en le faisant tendre vers le principe défini par Max Weber de « rationalité en finalité », selon lequel « agit de façon purement rationnelle en finalité celui qui oriente son activité d'après les fins, moyens et conséquences subsidiaires et qui confronte en même temps rationnellement les moyens et la fin, la fin et les conséquences subsidiaires et les diverses fins entre elles »¹¹²⁵.

Mais la constitution de ce devenir ne signifie pas sa généralisation à l'ensemble des conseillers. Bien au contraire, les premiers conseillers de gestion sont imprégnés des valeurs du métier de conseiller et se différencient pas ou peu, dans leurs pratiques et leurs manières, de leurs collègues conseillers de secteur. Dans les années 1960 tout du moins, ils n'ont que rarement l'occasion de s'adresser à des agriculteurs qui se définiraient eux-mêmes comme chefs d'entreprise, en particulier dans des régions où la petite production laitière reste dominante, comme c'est le cas en Savoie et dans la majeure partie de l'Isère. Mais alors que l'usage des instruments de comparaison entre agriculteurs avait été un facteur d'unité du groupe professionnel des conseillers du fait qu'ils étaient mis au service du projet de modernisation qu'ils portaient, l'intégration de ces instruments dans des méthodes de gestion dont les conseillers ont une maîtrise inégale devient un facteur de différenciation au sein du groupe, renforçant de manière circulaire l'inachèvement de la professionnalisation du groupe. La collecte de références techniques et économiques qui permettait au conseiller de comparer les agriculteurs, et de susciter le désir de se comparer chez les agriculteurs, pour ensuite proposer des ajustements collectifs et individuels, peut devenir une tâche indépendante ou au moins partiellement déconnectée de la mise en œuvre des techniques de comparaison qui échappent progressivement au conseiller de base. Mais l'exemple de la Gestion simplifiée indique que ce n'est pas seulement la formalisation de plus en plus poussée de ces méthodes qui est à l'origine de la distinction entre conseillers agricoles et conseillers de gestion, mais leur utilisation au service d'un projet concurrent à celui de la promotion de l'ensemble des agriculteurs, et qui affirme qu'il faut désormais viser la maximisation des performances des entreprises agricoles¹¹²⁶. Le changement de perspective sur l'usage des instruments de comparaison n'est pas uniquement la conséquence de leur perfectionnement mais aussi le produit de l'amorce d'une transformation politique du projet de modernisation¹¹²⁷.

Performance. Voir Boussard, V., *Sociologie de la gestion...*, *op. cit.*, p. 23-27.

1125 Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1921, p. 57, cité dans Boussard, V., *Sociologie de la gestion...*, *op. cit.*, p. 62.

1126 Il faudrait faire le parallèle avec la concurrence entre le modèle de l'exploitation familiale et celui de l'entreprise agricole. Voir Rémy, J., « L'exploitation agricole : une institution en mouvement », in *Déméter*, n° 19, 2013, p. 357-384.

1127 Espeland, W. N., Mitchell, M. L., « Commensuration as social process », in *Annual Review of Sociology*, vol. 24, août 1998, p. 313-343.

2.2. Animer les passions des agriculteurs

2.2.1. Les techniques d'animation des groupements agricoles

La formalisation des techniques d'animation apparaît complémentaire à celle des techniques de comparaison. Durant les années 1960, le travail du conseiller est envisagé sous l'angle de sa relation à des groupes d'agriculteurs plus qu'à des individus. Bien qu'en théorie, le conseiller ne fasse qu'assister les responsables agricoles pour organiser les activités collectives de chaque groupement, il tient en réalité une place prépondérante, suppléant en permanence au manque de disponibilités de ses employeurs. Pour ce faire, les conseillers s'appuient souvent sur leur propre expérience antérieure, notamment pour ceux qui ont fréquenté la JAC, dont un des rôles majeurs, en-deçà de la transmission d'une mystique du Progrès souvent mise en avant, est certainement d'avoir formé ses membres à l'organisation de manifestations collectives en les familiarisant avec une multitude de tâches concrètes qui permettent d'instituer un groupe (envoi de convocations, prise de parole dans un cadre donné, rédaction de compte-rendu de réunion, élection de délégués aux différents échelons, etc.). Ceux qui ont l'expérience de l'enseignement en Maison familiale rurale sont aussi formés à certaines de ces tâches. Pour homogénéiser les méthodes de travail des conseillers, la FNGVPA diffuse des récits d'expérience donnant des indications pratiques par exemple sur la manière de réunir des agriculteurs et sur la place à tenir lors d'une réunion.

Une des tâches essentielles des conseillers est d'organiser des réunions, à différents niveaux : Assemblée générale du groupement, réunion technique d'information, réunion départementale des responsables des différents groupements, *etc.* L'organisation d'une assemblée générale nécessite la rédaction d'un rapport moral qui fasse le bilan des activités de l'année écoulée et aborde l'organisation interne du groupement, de rapports techniques qui présentent l'intérêt des travaux réalisés, la présentation de témoignages destinés à faire réfléchir les agriculteurs présents, et l'invitation de responsables agricoles départementaux dont les discours de clôture permettent d'intégrer les actions du groupement dans un mouvement plus vaste¹¹²⁸. De même, la préparation d'une journée technique d'information doit associer agriculteurs et techniciens pour choisir les exploitations qui serviront de modèles, envoyer des convocations, faciliter la discussion en alternant les interventions des uns et de autres dans une salle où les tables auront préalablement été

1128 Extrat, C., « Pour être dynamique et active, une Assemblée générale doit être soigneusement préparée », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 1, juillet 1963.

« disposées en fer à cheval », prolonger la réflexion par des visites d'exploitation, et rendre compte du déroulement de la journée par un article dans la presse professionnelle départementale¹¹²⁹. Ces différents comptes-rendus transmettent des considérations pratiques dans l'optique d'une amélioration progressive des savoir-faire des conseillers cumulant leurs propres expériences avec celles de leurs collègues.

Une attention particulière est accordée aux supports pédagogiques et notamment à la photographie. La Fédération nationale des Groupements de Productivité agricole (FNGPA) a constitué une photothèque de diapositives à partir des photographies réalisées par des conseillers régionaux, des conseillers de secteur ou d'autres organismes¹¹³⁰. Elle envisage de prêter ses collections mais elle incite surtout les conseillers à se constituer eux-mêmes une photothèque, et pour ce faire, leur soumet un plan de classement à partir de cartes perforées permettant de retrouver rapidement les diapositives associées à un même lieu, à un même thème (productions animales, productions végétales, machinisme, bâtiments, voyages) et sous-thème (céréales, plantes sarclées, prairies, irrigation, ensilage). Un certain nombre de conseillers rencontrés au cours de mon enquête se sont effectivement constitués des collections de diapositives dont ils se servaient pour animer les réunions, mais aucun d'entre eux n'a appliqué un plan de classement aussi perfectionné, bien que chacun ait élaboré son propre système (code couleur, classeurs différenciés)¹¹³¹. Les diapositives ont parfois été commandées à des organismes nationaux, ainsi l'IOSTA qui a mis à la disposition des conseillères des séries thématiques portant par exemple sur « le classement des papiers »¹¹³². La qualité des supports est une des preuves de l'investissement du conseiller dans son travail et de sa volonté de créer une ambiance de travail au sein du groupe.

Mais la question essentielle demeure celle de la place du conseiller par rapport aux responsables du groupement. Si la FNGVPA valorise la formation des responsables agricoles plutôt que celle des conseillers, l'ambivalence de certains articles, la plupart sont d'ailleurs signés ou co-signés de la main de conseillers, laisse penser que personne n'est dupe : ce sont bien les conseillers qui font l'essentiel du travail d'animation. Un article de juillet 1963 détaille ainsi le rôle de l'animateur dans une réunion sans jamais préciser le titre de celui qui occupe cette fonction¹¹³³.

1129 Plat, Y., « Une journée technique d'information sur l'ensilage du maïs eu GVA de Saint-Saulge », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 3, avril 1964.

1130 FNGPA, « La photothèque de la FNGPA », in *Bulletin d'information technique de la FNGPA*, n° 52, 1962.

1131 On pense notamment à la collection de photographies botaniques de Bernard Flachat, ingénieur régional ITCF, ou à celle plus diversifiée de Christiane Bernard, sur laquelle on revient dans la suite de ce chapitre.

1132 Ces séries sont mélangées à la collection de diapositives de Christiane Bernard et conservées à la Chambre d'agriculture de la Savoie. Voir en annexes la reproduction de quelques photographies issues de ce fonds (voir Annexe XV).

1133 Malidin, J., « Le rôle de l'animateur dans une réunion-discussion », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 1, juillet 1963.

L'article donne des exemples de formulations permettant d'introduire la réunion, et suggère de reprendre le schéma popularisé par la JAC, voir-juger-agir, afin de structurer la discussion et d'obtenir l'engagement de chaque individu vis-à-vis du groupe. Le rôle de l'animateur est de parvenir à maintenir l'unité du groupe en répartissant la parole, en ramenant les égarés vers le sujet central, en « jouant les conciliateurs » afin que ne se constitue pas une minorité qui s'oppose au point de vue de la majorité. Les prises de décision doivent être l'objet d'un consensus. Si le président de groupement est théoriquement le mieux placé pour assumer la fonction d'animateur, la formation des responsables s'inscrivant dans une logique de promotion sociale et d'émancipation politique du monde agricole, le conseiller peut s'y substituer en prenant garde à ne pas imposer un style d'animation trop éloigné des attentes des participants.

Le « petit groupe de base » fait d'ailleurs l'objet d'un véritable investissement idéologique, par exemple en étant défini par André Levesque, psychosociologue déjà associé à la création du premier CETA du Mantais et ensuite au démarrage du Centre de Trie-Château, comme « *la cellule sociale au niveau de laquelle les hommes peuvent se changer en inventant leurs structures* »¹¹³⁴. C'est en partant de ce niveau qu'il devient possible « *de mettre une population en mouvement* », « *de repenser les relations entre les groupes, [...] entre l'agriculture et l'industrie, [...] entre l'agriculture et l'université* »¹¹³⁵. Et pour ne pas accentuer la coupure entre les membres des groupes et le reste de la population agricole, Levesque souligne la nécessité d'une « *pédagogie d'information de masse* », pour que « *[les agriculteurs] comprennent ce qu'on attend d'eux ; pour qu'ils comprennent ce que font leurs leaders pour eux, et que par conséquent ils acceptent de les considérer comme toujours représentatifs de leurs intérêts* ». Dans cette optique, l'animation des groupes est un enjeu considérable puisque c'est là-dessus que repose toute la logique du développement agricole, terme qui se substitue progressivement à celui de vulgarisation, notamment pour insister sur la dimension interne au monde agricole du processus de modernisation, Levesque parlant d'ailleurs d'auto-développement. Les conseils pratiques aux responsables et aux conseillers sont systématisés et deviennent l'objet d'une formalisation plus poussée, par le recours aux sciences humaines et en particulier à la psychosociologie en plein essor au début des années 1960.

1134 Levesque, A., « Rôle et place du groupe dans la vulgarisation », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 3, avril 1964.

1135 *Ibid.*

2.2.2. L'enseignement de la psychosociologie au Centre de formation de Trie-Château

La psychosociologie est introduite en France avec la création en 1959 de l'Association pour la Recherche et l'Intervention Psychosociologique (ARIP) par une équipe de jeunes psychologues (dont Max Pagès, Guy Palmade, André de Perretti, Jean-Claude Rouchy) imprégnés de psychosociologie américaine¹¹³⁶. D'autres institutions telles que l'ANDSHA (Association nationale pour le développement des sciences humaines appliquées) ou le Groupe français d'études de sociométrie, contribuent également à l'essor de la psychosociologie qui sert de méthode d'intervention pour l'étude de l'organisation de grandes entreprises et la formation de leurs cadres¹¹³⁷. Durant les années 1960, l'ARIP est le lieu de débats virulents au cours desquels différentes approches se confrontent : la psychologie comportementale du National Training Institute fondé par Kurt Lewin, l'analyse des relations humaines selon le Tavistock Institute de Londres, la sociologie des organisations de Michel Crozier, la psychothérapie institutionnelle de Georges Lapassade, l'ethnopsychanalyse de Georges Devereux¹¹³⁸. L'adhésion ou le rejet de méthode de « la dynamique de groupe » de Carl Rogers, invité par l'ARIP en 1967 pour un séminaire d'une dizaine de jours, provoque une rupture entre les fondateurs de l'association. Au-delà des querelles théoriques, il est intéressant de remarquer que bien que la psychosociologie ait été conçue dès le départ comme une discipline permettant d'intervenir sur le fonctionnement des organisations afin d'accroître leur efficacité, elle peut être perçue comme potentiellement subversive du fait qu'elle demande aux acteurs de prendre la parole, et suscite une certaine méfiance, notamment de la part du patronat qui redoute l'opportunité ainsi offerte aux cadres des grandes entreprises pour exprimer des revendications collectives¹¹³⁹.

Dans le domaine de l'agriculture, on a déjà souligné comment des psychopédagogues, pionniers du conseil d'orientation, avaient été sollicités par Gilbert Martin pour réfléchir au recrutement des premiers conseillers agricoles dès la fin des années 1950, collaboration poursuivie ensuite avec la participation active du cabinet de conseil Synergie-Roc, dont fait partie André

1136 Max Pagès a été l'élève de Carl Rogers au cours d'un stage d'un an aux États-Unis, et a ensuite participé à une mission européenne de productivité de trois mois en 1955 « à Bethel, la Mecque de la dynamique de groupe issue des recherches de [Kurt] Lewin ». Voir Pagès, M., « Le rôle précurseur de Guy Palmade et l'institutionnalisation de la psychosociologie », in *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°5, 2008/1, p. 69. Voir en annexes la reproduction d'extraits d'un article de Carl Rogers paru en 1962 et diffusé en interne au sein de l'AFPA (Annexe XXI).

1137 Lambelet, D., « Réinvestir le champ de la formation : éclipses et retour de la psychosociologie ? », in *Connexions*, n°92, 2009/2, p. 165-177.

1138 « Entretien avec Jean-Claude Rouchy » Les pionniers français de l'intervention psychosociologique en entreprise, in *Connexions*, n° 92, 2009/2, p. 11-28.

1139 Jean-Claude Rouchy raconte qu'après 1968, le Centre national du Patronat français (CNPF) surveille de près le contenu des séminaires proposés par l'ARIP. *Ibid.*, p. 22.

Levesque, aux premières activités du Centre de formation de Trie-Château. En 1960, le cabinet Synergie-Roc est par exemple sollicité pour animer une session de formation intitulée « connaissance du milieu » dont le but est de partir des expériences de terrain des conseillers pour ensuite les analyser dans le cadre de « la sociologie de l'exploitation » ou de la « la psychologie de la relation entre les conseillers et les agriculteurs », et définir notamment quelles doivent être les attitudes de l'animateur au cours d'une réunion¹¹⁴⁰. Le même cabinet est sollicité l'année suivante pour étudier les conseillers agricoles sur la base d'entretiens en profondeur afin que les employeurs puissent cerner la manière dont cette nouvelle catégorie de personnel envisage son travail¹¹⁴¹. La psychosociologie est utilisée à deux niveaux : elle doit servir non seulement à l'identification des conseillers, à la détection de leurs motivations, mais aussi à la définition de la relation de conseil, à la prise de contact et au suivi des relations avec les agriculteurs. Elle n'est pas seulement utilisée par des intervenants extérieurs puisque certains formateurs de l'AFPA sont recrutés pour leurs compétences en matière de psychologie et sont chargés de réfléchir, en miroir à nouveau, à la fois sur la méthodologie du conseil agricole et sur la méthodologie de la formation des conseillers agricoles¹¹⁴².

Les archives de l'AFPA laissent entrevoir deux sources d'inspiration distinctes en théorie et recombinaison dans la pratique des formateurs : les travaux de Carl R. Rogers et ceux des héritiers de Kurt Lewin, comme Ronald Lippitt, Jeanne Watson et Bruce Westley¹¹⁴³. Les formateurs disposent par exemple d'une copie d'un texte de Rogers, paru dans le Bulletin de Psychologie, faisant de la qualité du contact interpersonnel la condition de l'efficacité du travail de conseiller¹¹⁴⁴. Préalablement à l'emploi de techniques de contact, le conseiller doit d'abord veiller à établir « un rapport direct », « *une rencontre de personne à personne* », en se présentant « *sans façade* », en étant capable de « *faire l'expérience d'une compréhension exacte, empathique, du monde privé de son client* », ce qui implique « *une certaine sorte d'amour pour son client en tant que personne* », dans un sens non possessif, et justifie « *une considération positive inconditionnelle* » du client¹¹⁴⁵. Le texte se montre critique envers « *le professionnel du counseling qui considère les individus*

1140 AJR-INRA, JR/20, AFPA, *Programme de la session connaissance du milieu*, 1960.

1141 Les résultats de cette enquête sont commentés dans le chapitre 4.

1142 Après le départ des intervenants Robert Josse et Jacques Blique autour de 1965, c'est Paul Spinat qui est en charge de la réflexion psycho-pédagogique de l'AFPA, en collaboration avec les autres formateurs du Centre. Voir AJR-INRA, 1JR4, Transcription *de l'entretien de Jacques Rémy avec Paul Spinat*, 1976, p. 15.

1143 En France à la fin des années 1950, les travaux postlewinien sont aussi repris par Gaston Berger pour fonder la prospective comme un nouveau champ de recherche, qui « avant d'être une méthode ou une discipline », doit être « une attitude ». Ce positionnement rappelle clairement celui de Jean Fourastié qui a participé à définir la productivité d'abord comme un « état d'esprit ». Voir Berger, G., « L'attitude prospective », in Berger, G., Bourbon-Busset, J. (de), Massé, P., (dir.), *De la prospective. Textes fondamentaux de la prospective française (1955-1966)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 81-86.

1144 AJR-INRA, JR/9, AFPA, Roger, C., *Les bases de l'efficacité du travail de conseiller (extraits)*, 1963, 3 p.

1145 *Ibid.*, p. 1-2.

comme essentiellement des objets qu'il faut manipuler pour le bien-être du pays, pour le bien d'un système d'éducation, ou pour satisfaire son besoin de puissance et de contrôle »¹¹⁴⁶. La conception rogerienne de la relation de conseil influence fortement les formateurs de l'AFPA. Les sessions de formation sont imprégnées de cette quête du rapport authentique entre formateurs et stagiaires, et de là, entre conseillers et agriculteurs. Cette formalisation de la relation de conseil rejoint l'expérience de terrain des conseillers agricoles, dont la réussite du travail exige d'abord qu'ils se fassent accepter par le « milieu », et sollicite donc leurs capacités à nouer des relations de confiance. La dimension corporelle, sensible, de cette approche psychosociologique valorise une conception du métier selon laquelle les capacités d'improvisation passent avant la maîtrise des techniques du conseil, au moins dans la relation du conseiller aux individus.

De manière complémentaire, les travaux postlewinien sur la dynamique de groupe apporte un cadrage plus resserré de l'activité des conseillers. Paul Spinat, responsable de la formation à Trie-Château, réalise lui-même la traduction d'un chapitre de l'ouvrage américain « *The Dynamics of Planned Change* », dont il fait un document de travail à usage interne de l'AFPA sous le titre « les rôles et tâches de l'agent de changement »¹¹⁴⁷. Cette approche vise à définir de manière systématique les activités de l'agent de changement selon une terminologie qui neutralise les affects de la relation et privilégie la description des étapes à suivre et des techniques à mettre en œuvre. Après avoir fait « *le diagnostic de la nature du problème du système-client* », l'agent doit « *déterminer les motivations et les capacités à changer du client* » et « *évaluer ses propres motivations et ses ressources* »¹¹⁴⁸. Le suivi de la relation est très codifié et demande de l'agent de changement une maîtrise complète du processus : choix des objectifs et du type de rôle à adopter, identification des différentes phases dans lesquelles il faudra guider le client, choix « *des techniques et des formes de comportement spécifiques appropriées à tout ce qui survient dans la progression de la relation de changement* »¹¹⁴⁹. Le texte suggère même une progression dans la formalisation des expériences de conseil en encourageant les agents de changement à rendre compte de leurs travaux afin de « *contribuer au développement des aspects pratiques et théoriques de la profession* ». L'approche psychosociologique est mise ici au service de la modélisation du conseil avec l'objectif d'affiner les techniques permettant d'obtenir une maîtrise toujours plus grande du processus de changement. Combinée à une sociologie de la diffusion des innovations en tâche d'huile, selon le modèle proposé par Everett Rogers et repris en France notamment dans les travaux de Maryvonne Bodiguel,

1146 *Ibid.*, p. 3.

1147 AJR-INRA, JR/14, AFPA, « Les rôles et tâches de l'agent de changement », in Lippit, R., Watson, J., Westlet, B., *The Dynamics of Planned Change*, New-York/Berlingame, Harcourt, Brace and World Inc., 1958, Traduction de Paul Spinat en 1965, 41 p.

1148 *Ibid.*, p. 41.

1149 *Ibid.*

l'analyse en terme de dynamique de groupe doit donner au conseiller les moyens d'intervenir auprès des agriculteurs en suivant un schéma rationnel¹¹⁵⁰.

La formalisation psychosociologique de la relation du conseiller aux agriculteurs élaborée au sein de l'AFPA est donc ambivalente puisqu'elle associe la valorisation de la relation interpersonnelle directe, empathique, affective et inconditionnelle, avec la modélisation des rapports entre l'agent de changement et le système-client. Le conseiller idéal doit être personnellement investi dans son travail pour viser le développement des individus desquels il est au contact, tout en étant capable de prendre du recul par rapport au processus de changement pour se comporter en gestionnaire recherchant la maximisation de la performance du groupe dont il a la charge. Ce syncrétisme théorique ne suscite pas d'opposition ouverte de la part des stagiaires du Centre, du moins jusqu'à l'introduction des méthodes pédagogiques non directives à partir de la fin des années 1960¹¹⁵¹. Les réticences des conseillers, dont on a montré dans le chapitre 5 qu'elles avaient pu être instrumentalisées par des responsables agricoles nationaux soucieux de reprendre en main une AFPA devenue un peu trop indépendante, portent sur le niveau d'abstraction des formations méthodologiques et se cristallisent sur le refus de la pédagogie non directive, dont l'emploi apparaît comme une prise de position politique dans le contexte de l'après-Mai 68¹¹⁵². Mais un responsable de l'AFPA, lui aussi critique de l'introduction de la non directivité, précise que ce sont souvent les conseillers les mieux formés, comprendre ceux qui ont la formation scolaire initiale la plus poussée, qui se montrent les plus virulents, davantage que les conseillers issus de la promotion sociale, qui sont eux plus enclins à accepter des méthodes étrangères à la culture scolaire classique¹¹⁵³.

Les réticences se transforment en conflit ouvert lors d'une session de formation méthodologique menée en 1972 par un intervenant psychologue du Centre universitaire de Coopération économique et sociale (CUCES) de Nancy¹¹⁵⁴. Certains des conseillers présents remettent en cause les méthodes de leurs formateurs qu'ils perçoivent comme un verbiage déconnecté de leur expérience et regrettent d'avoir à perdre leur temps dans une formation obligatoire qui dure huit jours. Le psychologue du CUCES entend lui faire de ce rejet un analyseur

1150 Rogers, E., *Diffusion of innovations*, New York, Free Press, 1962, 367 p. ; Bodiguel, M., *Les paysans face au progrès*, Paris, Presses de la FNSP, 1975, 177 p.

1151 Une bibliographie établie par l'AFPA en 1972 à l'occasion d'une session de perfectionnement sur la relation de conseil montre que la thématique du non-directif occupe une place importante dans les références théoriques des formateurs du début des années 1970 : l'entretien non directif, Rogers et le non directivisme, l'orientation non directive, directivité et non directivité dans le dialogue, l'inspiration non directive. AJR-INRA, JR/1, AFPA, *Première bibliographie sur la relation de conseil*, 1972, 2 p.

1152 Pour éviter une lecture anachronique, il faut néanmoins rappeler que ces méthodes, dont on rappelé la filiation avec entre autres la « psychologie industrielle » de Kurt Lewin, ont été introduites bien avant les événements de Mai, qui en infléchissent l'usage et la signification *a posteriori*.

1153 « Le public d'autodidactes n'a pas posé le plus de problèmes, c'est ceux qui avaient une certaine formation et des certitudes. » AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Pousset, p. 26.

1154 AJR-INRA, JR/20, AFPA, Compte-rendu de la session MM 4-2 et notes additionnelles, 1972, 5 p. + 23 p.

de la relation de conseil, en établissant une symétrie entre le malaise ressenti par les conseillers au cours de la formation qu'il anime et le malaise que doivent ressentir certains agriculteurs au cours des réunions animées par ces mêmes conseillers. Mais il échoue à se faire entendre du groupe de stagiaires et la session se termine dans la confusion, et même sur une certaine hostilité entre les formateurs et une partie des conseillers et conseillères. Le formateur défend une conception politique de son travail, bien qu'il se défende de l'étiquette de « *gauchiste* » comme il refuse d'être le représentant de « *la culture urbaine de coupeurs de futilités en quatre* ». Il analyse les « *tendances fascisantes* » de certains membres du groupe et déplore que les conseillers refusent de s'engager dans un véritable changement social, qui passerait par un retour réflexif sur leur propre pratique, par l'usage de la situation de formation comme d'un miroir des difficultés auxquelles ils sont confrontés individuellement dans leur pratique quotidienne¹¹⁵⁵.

Sans généraliser ce conflit à l'ensemble des activités de l'AFPA, ici exacerbé par les choix politiques et méthodologiques de l'intervenant du CUCES, l'écart entre les formateurs et les stagiaires semble pourtant s'accroître tout au long des années 1960. La formalisation des techniques d'animation et de contact, y compris l'usage des théories de Carl Rogers sur la relation authentique, ne parvient pas à apprivoiser la *métis* des conseillers, en dépit de la volonté affichée de valoriser l'investissement personnel des conseillers dans la relation aux agriculteurs. L'intelligence de la ruse semble échapper à la psychosociologie qui tend progressivement à prendre pour objet la fonction d'animateur au détriment de la compréhension du métier de conseiller dans sa globalité¹¹⁵⁶. Les conseillers ne se saisissent jamais collectivement de la dimension réflexive de la discipline qui leur permettraient pourtant de mieux comprendre leur propre position dans le processus de modernisation, et privilégient la recherche d'arrangements locaux où les échanges restent peu formalisés lorsqu'il s'agit de faire face à des difficultés ou d'éclaircir des incompréhensions.

2.2.3. Le conseiller, l'animateur et le technicien

Si la formalisation des techniques de comparaison reprise dans les méthodes de gestion va

1155 Se mettant à la place des conseillers, le formateur écrit ainsi « *C'est urbain, sophistiqué, artificiel, rigolo. Ça va un moment, mais maintenant j'en ai marre. J'en suis à l'épreuve de force. Et là faites-moi confiance, je m'y connais. C'est-à-dire : je sais bien comment substituer la manœuvre politique, le pouvoir contournant, à la relation de conseil : je sais « baiser les gens », j'en ai l'habitude dans mon métier (qu'on veuille bien considérer l'importance de tels présupposés méthodologiques, et qu'on admette pour un coup que nous sommes là au cœur de la l'enjeu de la formation considérée).* » *Ibid.*, p. 3.

1156 C'est notamment pour surmonter cet échec que se développent dans les années 1970 des travaux partant de l'observation de la pratique des conseillers et des agriculteurs, notamment autour de Jean-Pierre Darré. Voir le chapitre 8.

de pair avec la constitution d'un corps de spécialistes, les conseillers de gestion, se détachant progressivement de l'institution du métier de conseiller agricole, la formalisation des techniques d'animation et de contact a des effets plus diffus. Elle contribue certainement à la disjonction des tâches techniques et des tâches relationnelles, alors même que la fusion de ces deux ensembles était une des bases sur lesquelles reposait l'invention du métier. La transformation de l'offre de formation de l'AFPA au cours des années 1960 indique que les questions méthodologiques sont non seulement développées mais aussi internalisées aux sessions de formation technique.

En 1963, le programme de perfectionnement distingue quatre ensemble de sessions de quatre à cinq jours environ : « technique », « méthodes », « économie », « conseillères agricoles »¹¹⁵⁷. Le programme technique comprend vingt sessions thématiques portant sur des questions spécialisées du type « élevage – production lait », « défense des cultures », « oléagineux », « viticulture », « fruits rouges », *etc.* La partie méthode comprend elle six cycles de trois sessions dont le contenu modifiable à la demande des organisations agricoles pour lesquelles elles sont organisées afin d'adapter les conférences et les travaux pratiques aux attentes des stagiaires et des employeurs. Dans les thèmes susceptibles d'être retenus, on retrouve par exemple : « Les facteurs de cohésion du groupe », « Les techniques d'enquête », « Notions de psychologie », « Animation de réunion », « Élaboration de cycles de vulgarisation », *etc.* La partie économie est constituée de deux cycles, le premier de trois sessions portant sur l'économie générale (« les opinions et les faits », « la croissance économique », « la vulgarisation économique, comment la réaliser ? »), et le second de deux cycles sur la commercialisation axés sur le fonctionnement des différentes formes de groupements commerciaux. Quant aux conseillères agricoles, huit sessions leur sont spécifiquement réservées, portant sur des points techniques précis, emblématiques de la vulgarisation féminine agricole : « organisation du travail », « amélioration de la maison d'habitation », « l'électro-ménager », « la gestion de l'exploitation », « étude du milieu », « l'alimentation », « pédagogie de la vulgarisation », « embellissement des cours de ferme ». Ce fastidieux inventaire constitue une bonne représentation des préoccupations majeures du moment en matière de vulgarisation agricole, mais permet surtout de voir où se situent les lignes de partage entre les différents domaines. Il y a des différences de nature entre les différents domaines mais pas de hiérarchisation, hormis pour les cycles destinées aux conseillères qui sont à part. Les cycles méthodologiques sont destinés à des groupes déjà formés alors que les cycles techniques et économiques sont destinés à des individus qui souhaitent acquérir des connaissances sur un point précis.

1157 AJR-INRA, JR/5, AFPA, *Programme de perfectionnement pour la période du 1^{er} janvier 1963 au 31 juillet 1963*, 1^{er} octobre 1962.

La comparaison avec le programme de 1968 est intéressante car elle met en lumière plusieurs évolutions significatives¹¹⁵⁸. Les stages de perfectionnement sont désormais répartis selon trois grands domaines : économique, technique et méthodologique. Les cycles sont désormais mixtes et les sessions destinées aux conseillères ont été remaniées pour pouvoir accueillir aussi des conseillers, bien que dans la pratique le clivage persiste. Mais c'est surtout l'organisation des cycles de formation qui a été profondément modifiée. Chaque cycle économique a désormais son public spécifique : celui d'économie générale s'adresse explicitement aux responsables agricoles, aux cadres des organisations professionnels et aux ingénieurs spécialisés, quand celui de l'économie de l'exploitation est réservée aux conseillers et conseillères, et celui concernant l'utilisation des méthodes prévisionnelles aux techniciens de CETA et aux conseillers de gestion. Seul le cycle sur la commercialisation est ouvert de manière plus large. Ce triple partage des rôles confirme l'évolution signalée dans l'étude de la formalisation des techniques de comparaison : les questions générales aux supérieurs hiérarchiques et aux employeurs, les questions de terrain aux conseillers et conseillères, et les questions pointues aux conseillers de gestion et aux ingénieurs des CETA. Les cycles méthodologiques ont eux aussi été profondément remaniés. Les approches thématiques ont remplacé les interventions « à la carte » proposées par l'AFPA en 1963 : pédagogie d'adulte ; vie et animation des groupes d'agriculteurs ; conduite de réunions ; expression, information ; connaissance du milieu.

La diversification et la spécialisation des formations méthodologiques proposées par l'AFPA s'appuie sur une utilisation plus systématique et plus contrôlée des méthodes de la psychosociologie. Concernant la formation technique des conseillers et conseillères, la trentaine de sessions courtes et spécialisées a été remplacée par trois cycles longs : agronomie, élevage, et aménagement du cadre de vie. Une seule formation courte sur la récolte et la conservation des fourrages est désormais dispensée au sein du centre. Les cycles longs agronomie et élevage se concluent par un voyage d'études et laissent la possibilité aux stagiaires de soumettre un mémoire de recherche à la fin de leur formation afin d'obtenir un certificat d'aptitudes, sous le contrôle du ministère de l'Agriculture. Le cycle long sur l'aménagement du cadre de vie est ouvert à tous les conseillers mais il est en réalité fréquenté quasi exclusivement par des conseillères. Il marque néanmoins la volonté de l'AFPA de rapprocher les métiers de conseiller et de conseillère¹¹⁵⁹. Alors que les cycles techniques courts de 1963 reposaient essentiellement sur des conférences de spécialistes, les cycles longs entendent développer les capacités des conseillers et conseillères à

1158 AJR-INRA, JR/5, AFPA, *Programme de perfectionnement pour l'année 1968*.

1159 La question de savoir s'il faut conserver des cycles de formation réservés aux conseillères fait l'objet d'un intense débat parmi les formateurs de l'AFPA. AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Pierre Allaire, *op. cit.*

l'examen, l'observation, la synthèse, la réflexion. Le diagnostic et la résolution des problèmes techniques rencontrés par les agriculteurs fait désormais l'objet d'une importante réflexion méthodologique.

Cette tentative pour concilier la spécialisation technique et le perfectionnement des méthodes de conseil apparaît comme une tentative de préserver l'identité spécifique du métier de conseiller¹¹⁶⁰. Elle s'inscrit dans le contexte de la profonde mutation de l'offre de conseil au cours des années 1960, marquée par la croissance des institutions délivrant un conseil technique spécialisé : coopératives, Instituts techniques spécialisés, Établissements départementaux d'élevage après 1966¹¹⁶¹. Dans ces différents organismes, le partage des tâches est clair entre d'un côté les ingénieurs liés au monde de la recherche, à l'expérimentation et aux prises de décision économiques stratégiques, et de l'autre les agents techniques chargés de collecter les références dans les exploitations ou les stations de recherche, de contrôler les pratiques et de démontrer l'intérêt des nouveaux procédés. Contrôleurs laitiers, contrôleurs de croissance, inséminateurs, démonstrateurs, agents technico-commerciaux, représentants de commerce, contrôleurs des Services agricoles, sont autant de concurrents potentiels pour les conseillers agricoles du fait de leur présence sur le terrain. L'État et les grandes firmes sont des acteurs majeurs de cette évolution en investissant dans la recherche agronomique dans l'optique d'une standardisation des processus de productions¹¹⁶². Sur le terrain, les conseillers des Chambres d'agriculture collaborent avec les agents technico-commerciaux des firmes qui font des réunions d'information ou des démonstrations des performances de leurs produits. Ils peuvent également fréquenter les formations proposées par les Instituts techniques spécialisés. Mais ils doivent veiller à conserver une légitimité spécifique auprès des adhérents de leurs groupements, sous peine d'être progressivement discrédités par l'expertise des ingénieurs et des agents techniques, qui est précisément le modèle de division du travail contre lequel s'est constitué le métier de conseiller. L'intégration d'une réflexion méthodologique dans les formations techniques proposées par le Centre de Trie-Château apparaît de fait comme une voie possible pour revaloriser le métier de conseiller et son approche globale de l'exploitation.

Le projet de réorganisation des formations de l'AFPA en 1969 montre que, bien que de nouvelles tendances apparaissent telles que le conseil d'entreprise et le développement rural, le

1160 Mais le parti pris de l'organisation de cycles longs limite de fait le nombre de stagiaires : on compte par exemple deux cycles agronomie en 1968, accueillant vingt participants à chaque fois.

1161 Pour une étude des travaux récents de l'Institut d'élevage, voir Compagnone, C., *Le travail d'élaboration des connaissances au sein d'un institut technique agricole. Les conceptions d'ingénieurs de l'institut de l'élevage*, thèse de sciences biologiques et de psychologie sous la direction de Jean-Pierre Prod'homme, Institut national agronomique Paris-Grignon, 1999, 399 p.

1162 Bonneuil, C., Hochereau, F., « Gouverner le « progrès génétique ». Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2008/6, 63e année, p. 1305-1340.

conseil aux petits groupes (GVA/GVAF et CETA/CETMA, mais aussi CUMA, groupements de producteurs, *etc.*) et le conseil individuel aux chefs d'exploitation (qui ne se définissent pas comme des chefs d'entreprise) restent les deux pôles majeurs de l'activité des conseillers et conseillères agricoles¹¹⁶³. Ces quatre optiques différentes supposent quatre réflexions méthodologiques spécifiques, ce qui fait dire à certains formateurs de l'AFPA que l'axe méthodes du Centre est en train d'être progressivement intégrés aux formations techniques et économiques. La formalisation des techniques de contact et d'animation permet de donner une base commune à ces quatre approches. En ce sens, elle constitue un facteur d'unité du métier de conseiller. A l'inverse, le repli des conseillers sur la maîtrise de savoirs méthodologiques au détriment de leur connaissance des techniques nouvelles risque de les réduire à un rôle d'animateur, dont l'exercice serait d'autant plus périlleux qu'il risquerait de menacer les prérogatives des responsables agricoles.

La formalisation des techniques du métier de conseiller au cours des années 1960, examinée sous l'angle du double registre des techniques de comparaison et des techniques de contact et d'animation, a un effet ambivalent sur le processus d'institution du métier. Elle peut servir de point d'appui à l'émergence de nouveaux devenirs qui fragilisent l'unité du métier (conseiller de gestion, animateur), le perfectionnement des méthodes justifiant le retour à une division du travail spécialisé entre ingénieurs et agents techniques. Mais elle est aussi la condition d'une relative homogénéisation des manières de faire qui sont constitutives de ce métier, ce qui rend possible leur extension à l'ensemble des conseillers en poste et leur reproduction par les nouveaux entrants. Le développement de la gestion et de la psychosociologie dans le cadre de la modernisation agricole montre au passage que le monde agricole des années 1960 n'est pas le simple terrain d'application des méthodes élaborées ailleurs, dans l'industrie et le commerce, mais qu'il est un espace de développement privilégié pour ces nouveaux savoirs, notamment du fait de la présence des multiples institutions créées dans l'élan de la modernisation, qui sont autant de relais et de structures d'accueil pour les chercheurs et les consultants qui mettent au point de nouveaux outils destinés à la conduite rationnelle des organisations et à la maximisation de leurs performances. Les deux registres de la comparaison et de l'animation convergent dans le perfectionnement de la Gestion, indissociablement comptable et organisationnelle¹¹⁶⁴. Mais ces savoirs ne structurent pas une matière informe. Ils sont appropriés par les conseillers qui tentent de les recombinaisonner avec leurs valeurs, leur conception de l'économie morale de la modernisation. Les efforts réalisés en ce sens par les conseillères sont particulièrement intenses du fait de la fragilité de leur position et de

1163 AJR-INRA, JR/9, AFPA, Compte-rendu du séminaire de l'AFPA du 31 mars au 3 avril 1969, 15 p.

1164 Boussard, V., *Sociologie de la gestion...*, *op. cit.*, p. 71-85.

l'impossibilité pour elle, au moins jusqu'au début des années 1970, de se spécialiser dans la gestion ou la technique.

3. Le métier de conseillère

S'il est possible de distinguer le plan des valeurs de celui des techniques dans les textes ou les récits qui décrivent l'activité des conseillers, la pratique ignore ces catégories et se charge de brouiller les limites théoriques de la sphère de la morale de celle des savoirs formalisés à la vue de l'observateur extérieur. La pratique des conseillères est particulièrement intéressante à analyser car, en raison même de la fragilité de la position de ces dernières, elle retraduit la pratique du métier de conseiller en exacerbant certains de ses traits les plus remarquables. En ce sens, l'histoire du travail de ces conseillères constitue un pan à part entière de la construction sociale et historique d'un devenir-conseiller. Se priver de l'examiner en détail reviendrait à amputer le processus de modernisation de l'agriculture d'une de ses dimensions les plus fondamentales et risquerait d'en fausser toute la compréhension. Dès le milieu des années 1970, la vulgarisation féminine agricole a d'ailleurs retenu l'attention de certains sociologues qui souhaitaient rompre avec le modèle dominant dans les sciences sociales, qui tendait à réduire la modernisation à sa seule dimension économique, et privilégiait l'étude des conditions favorables à la diffusion des innovations¹¹⁶⁵. Plus tard dans les années 1980, un important ouvrage réexaminait la place des femmes en agriculture en revenant sur l'indéniable mouvement de promotion sociale des décennies précédentes associé à un non moins indéniable maintien de la domination masculine¹¹⁶⁶. Enfin, une thèse récente est venue rappeler l'intérêt d'une étude fine de l'histoire des groupements féminins d'un département, de leurs réalisations et des limites de leur action, pour saisir la manière dont s'articule l'intervention des différentes institutions (MSA, Chambre d'agriculture, Syndicalisme)¹¹⁶⁷. Dans la plupart de ces travaux, les conseillères apparaissent comme un maillon essentiel de l'action collective des femmes

1165 Voir notamment Barthez, A., *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, 192 p. ; Becouarn, M.-C., *L'évolution des techniques en agriculture et le travail des femmes*, CNRS/Centre d'Études Sociologiques, 1971, 45 p. ; Berlan, M ; Painvin, R.-M., *Conditions de vie et de travail des femmes dans les exploitations agricoles en France*, Paris/Rennes, INRA/ENSAR, 1980, 123 p. ; Rémy, J., « Modèles de formation à l'usage des femmes rurales », in *Pour*, n° 51, 1976, p. 73-79.

1166 Lagrave, R.-M., (dir.), *Celles de la terre : agricultrice, l'invention politique d'un métier*, Paris, EHESS, 1987, 254 p.

1167 Pelletier, J., *La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture en Loir-et-Cher de la Libération au début des années 1980*, Thèse d'histoire sous la direction de Michel Lescure, Paris 10 - Nanterre, 2 vol., 2010, 909 p. + 167 p.

en agriculture mais elles sont rarement prises pour objet¹¹⁶⁸.

Quelque peu effacées dans les institutions qui assurent la professionnalisation des conseillers, les pratiques des conseillères ne sont pas aisées à saisir en-dehors des récits oraux de leurs actions. A l'instar de la démarche suivie pour leurs homologues masculins, j'ai pu rencontrer plusieurs conseillères au fil de mon enquête. Mon intérêt pour l'un de ces témoignages en particulier qui me semblait porter une parole extrêmement intéressante et qui risquait de devenir bientôt inaudible, a justifié de pousser l'enquête un peu plus loin en entreprenant une ethnographie cinématographique sur les traces de cette conseillère qui partirait en ma compagnie ainsi qu'en celle d'une jeune cinéaste à la rencontre des anciennes adhérentes de « ses » groupements de vulgarisation¹¹⁶⁹. Il ne s'agissait pas de procéder à une illusoire reconstitution d'une situation passée mais d'observer quelles traces avaient pu laisser les anciennes relations entre ces femmes, et alors peut-être d'approcher leurs manières d'être ensemble, leurs complicités et leurs conflits, leurs ressemblances et leurs singularités, leurs satisfactions et leurs regrets vis-à-vis de leur histoire commune. Il était d'autant plus intéressant d'assister aux retrouvailles de ces petits groupes de femmes que ces réunions réactivaient les anciens canaux de la vulgarisation féminine, la conseillère contactant les anciennes responsables locales de groupement, celles-ci se chargeant ensuite d'inviter les anciennes adhérentes. Le choix de filmer cette enquête accentuait encore la mise en scène de ces moments par les participantes elles-mêmes, le souci de présentation de soi en tant qu'actrices de cette histoire réactivant des dispositions inculquées au cours des réunions qui s'étaient tenues quarante ou cinquante ans plus tôt¹¹⁷⁰.

La conseillère, les responsables et les adhérentes rencontrées au cours de cette enquête ne sont pas des agricultrices comme les autres, ce sont des « femmes animées » pour reprendre une expression de Michèle Perrot¹¹⁷¹. Et c'est précisément l'examen des traces laissées par leurs mouvements passés qui peut éclairer le métier de conseillère et de là l'esprit de la modernisation

1168 A l'exception notable du mémoire de Jacques Rémy qui s'appuie en particulier sur le bilan réflexif d'une formation proposée par l'AFPA, intitulée « Les agricultrices et le développement », qu'il a co-animé avec Marguerite Planchenault, alors responsable des questions féminines à la FNCETA. La formation était également ouverte à des conseillers mais le public est resté exclusivement féminin. Voir Rémy, J., *Travail, famille et développement agricole. Aspects de la vulgarisation féminine agricole*, Paris, INRA, 1977, 115 p.

1169 Voir en annexes la note d'intention du film qui revient en détail sur la démarche suivie. Sans Chloé Pons, la cinéaste qui a pris une part active dans le déroulement de cette enquête, et Christiane Bernard, la conseillère qui a bien voulu repartir sur les routes avec nous, toute cette partie de ma réflexion n'aurait pu voir le jour. Ma dette ne sera effacée que si nous parvenons à mener à bien notre projet commun de film documentaire. Ce travail a été récemment encouragé par l'obtention du prix du projet du documentaire historique du festival des Rendez-vous de l'histoire de Blois en octobre 2012. Voir Annexe XVII.

1170 Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1979, 251 p.

1171 Perrot, M., « la femme populaire rebelle », in Dufrancatel, C., Farge, A. et alii, *L'histoire sans qualités*, 1979, citée dans Salmons, M., « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant : la mètis et Jean-Pierre Vernant », in Clot, Y., Lhuillier, D., (dir.) *Agir en clinique du travail*, Toulouse, ERES, 2010, p. 202.

dans les années 1960. La confrontation des observations effectuées pendant l'enquête avec les types de sources déjà mobilisés jusqu'ici doit ainsi permettre de mieux comprendre ce que conseiller des femmes en agriculture veut dire. Les pressions qui pèsent sur la relation entre la conseillère et les adhérentes sont encore plus contraignantes que dans le cas des hommes. Elles laissent la possibilité d'une appropriation partielle des techniques du métier de conseiller, dans une perspective qui ne remette pas en cause l'ordre établi. Néanmoins, le travail accompli au sein des groupements est une forme de mobilisation politique qui n'est pas sans effet sur les rapports de genre au sein du monde agricole, ce qui conduit à avancer l'hypothèse du féminisme discret des conseillères agricoles.

3.1. Composer avec de puissants cadres normatifs

3.1.1. La persistance des conceptions issues de l'enseignement ménager

Lorsque les premières conseillères agricoles sont embauchées au début des années 1960, l'enseignement ménager est déjà structuré depuis plusieurs décennies. Des écoles d'hiver ambulantes ou des maisons familiales assurent une formation aux jeunes filles rurales après le certificat d'études afin de les préparer à être de bonnes épouses et de bonnes mères, à même de « tenir leur maison », en leur inculquant des connaissances pratiques (cuisine, couture, petits élevage, entretien de la maison) qui sont autant de délimitations de leur rôle dans l'exploitation, et des vertus (tempérance, dévouement, discrétion, minutie) qui leur assignent une place et un comportement à tenir au sein de la famille. En outre, depuis la fin des années 1950, la Mutualité sociale agricole (MSA) développe un service d'assistance sociale qui recouvre partiellement les missions de la vulgarisation agricole féminine en structurant des petits groupes de femmes afin de servir d'espaces de discussion et de supports de l'intervention des monitrices chargées d'informer les femmes sur la nécessité de l'hygiène, la rénovation de l'habitat, l'éducation des enfants, la nutrition. Dans certains départements, les missions de la vulgarisation agricole féminine sont entièrement ou presque déléguées à la MSA par la Chambre d'agriculture, ce qui est une manière pour les responsables agricoles de reléguer les femmes en-dehors de la vulgarisation puis du développement, et de faire des économies conséquentes en faisant supporter tout ou partie du coût de l'embauche des conseillères par la Mutualité¹¹⁷². Mais il existe d'autres configurations dans lesquelles les

1172 Dans le département du Loir-et-Cher terrain d'études de la thèse de Jérôme Pelletier, la MSA est fortement impliquée dans la vulgarisation féminine agricole ce qui colore les actions entreprises d'une perspective morale et surplombante plus affirmée que dans d'autres départements comme la Savoie. Une cartographie nationale des

Chambres d'agriculture ont pu jouer un rôle prépondérant en structurant la vulgarisation féminine agricole comme un domaine distinct de l'enseignement ménager et de la protection sociale. C'est notamment le cas de la Savoie, alors que l'Isère est dans une position intermédiaire¹¹⁷³.

Durant l'enquête filmée sur les traces de la première conseillère agricole de la Chambre d'agriculture de la Savoie, il est apparu nettement que les responsables les plus anciennes des groupements situés non loin de l'école ménagère départementale avaient suivi un certain nombre de formations et de démonstrations effectuées par la directrice de cette école. L'arrivée de la conseillère a permis de donner une continuité aux actions entreprises sans que les contenus soient perçus comme radicalement différents. Cela se comprend d'autant mieux que la conseillère avait elle-même été au préalable monitrice puis directrice d'une Maison familiale rurale, important les connaissances et les méthodes issues de cette expérience dans ce nouveau travail relativement insécurisant du fait du peu de consignes données par ses employeurs. Les débuts de la conseillère ne marquent pas de rupture, au moins dans l'immédiat, et celle-ci s'arrange avec la directrice de l'école ménagère afin de ne pas se retrouver en concurrence localement, et de ne pas raviver le conflit encore frais de l'Administration et de la Profession pour le contrôle des moyens de la vulgarisation. L'embauche d'une seconde conseillère en 1964 améliorant le quadrillage du territoire et le retrait progressif de l'enseignement ménager dans les établissements assure le monopole de l'animation des groupements locaux aux conseillères de la Chambre, ce qui n'empêche pas les interventions ponctuelles des assistantes sociales de la MSA ou encore des conseillères de grandes entreprises comme Électricité de France (EdF) soucieuse d'informer les femmes sur l'utilisation des appareils ménagers.

Au cours des années 1960, les conceptions issues de l'enseignement ménager tendent à refluer à mesure que la formation des conseillères se perfectionne et que leur domaine d'intervention prend de la consistance. Mais le modèle de la bonne épouse et de la bonne mère continue d'être défendu à divers niveaux, au nom du maintien d'une spécificité féminine qui risquerait d'être dissolue dans la modernité. Cette position socialement conservatrice est assortie d'un discours progressiste sur la libération des femmes des tâches ménagères les plus ingrates grâce

différentes configurations institutionnelles de la vulgarisation féminine révélerait peut-être une opposition entre des départements où les exploitations agricoles sont très homogènes ce qui incite les Chambres d'agriculture à intégrer les activités féminines à leur politique, et des départements où les contrastes sont plus importants, les questions féminines étant alors reléguées au même titre que la fraction des petites exploitations jugées trop archaïques pour être prises en considération par la politique de développement. L'intégration ou non de la vulgarisation féminine au développement agricole pourrait alors devenir un indicateur de la distance sociale entre les agriculteurs travaillant quotidiennement avec leur épouse et leurs responsables pour qui cette collaboration appartiendrait déjà au passé. Ce serait en tout cas une hypothèse à explorer. Voir Pelletier, J., *La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture en Loir-et-Cher...*, *op. cit.*

1173 Voir le chapitre 4.

aux seules vertus du progrès technique. Comme le proclame l'Assemblée Générale de la Fédération nationale des Groupements familiaux de vulgarisation ménagère agricole, il faut « *libérer la femme rurale* » des contraintes matérielles et des contraintes abusives par l'information ménagère permettant d'adopter un nouveau style de vie, et « *insérer la femme rurale dans la vie professionnelle et sociale* » en participant aux institutions professionnelles (et ainsi mieux comprendre son mari), tout en « *aidant la femme rurale à trouver son point d'équilibre* », c'est-à-dire ne pas aller trop loin, ne pas substituer l'émancipation féminine à la promotion sociale¹¹⁷⁴. Si les femmes sont jugées indispensables à la poursuite de la modernisation, elles ne sont pas pour autant autorisées à cesser de s'occuper du foyer. Sous couvert d'acceptation du changement, l'autorité patriarcale est réactualisée dans la construction d'une fonction féminine définie de toute éternité, à laquelle les femmes doivent se conformer si elles ne veulent pas mettre en péril le mouvement même de la promotion sociale du monde agricole¹¹⁷⁵. Si les femmes ne doivent plus être reléguées uniquement aux tâches ménagères, elles ne doivent pas pour autant subvertir l'équilibre de l'exploitation familiale, dans laquelle le couple est valorisé mais l'autorité patriarcale n'est pas pour autant abolie.

3.1.2. Promouvoir la femme collaboratrice du mari

Des années 1930 au début des années 1960, la presse de la JACF construit plusieurs figures successives auxquelles les lectrices sont encouragées à s'identifier¹¹⁷⁶. Entre 1935 et 1940, le discours de la presse revendique le droit au foyer pour les rurales, et « le devoir de s'y tenir »¹¹⁷⁷. Ce modèle de la maîtresse de maison consacre la prédominance des travaux ménagers sur les travaux agricoles dans la définition du rôle des femmes, et vise à « arrimer l'idée que le travail domestique

1174 Fédération nationale des Groupements familiaux de vulgarisation ménagère agricole, *Le Milieu rural. Promotion féminine*, Paris, Confédération nationale de la Famille rurale, 1967, p. 4-7. La relégation physique devient symbolique : « Après l'avoir, des décades durant, reléguée entre les murs de sa maison, ne l'ayant pas fait participer aux travaux de l'exploitation que dans des tâches rebutantes et sans initiative, on ne veuille brusquement exiger d'elle une égalité de fonctions et de responsabilités avec l'homme, ce qui la détournerait radicalement de ses fonctions féminines essentielles, qui sont étrangères à l'homme et qu'il ne saurait en aucun cas accomplir. » *Ibid.*, p. 7.

1175 Les éditoriaux de Gabriel Lantin dans la revue sarthoise *Femmes au village. Revue mensuelle d'information sociale rurale et de vulgarisation ménagère agricole* durant les années 1960 sont assez typiques de ce discours conservateur apaisé dans lequel les conflits ne sont jamais que des incompréhensions amenées à s'effacer avec le temps. De manière assez symptomatique, l'éditorial du numéro de juillet 1968, première parution après mai, est consacré à l'organisation des vacances à la mer ou à la montagne. La Bibliothèque nationale de France conserve la collection complète des numéros de cette revue entre 1952 et 1993.

1176 Perrot, M., « La jaciste : une figure emblématique », in Lagrave, R.-M., (dir.), *Celles de la terre, op. cit.*, p. 34-60.

1177 *Ibid.*, p. 35.

est aussi un métier »¹¹⁷⁸. Ensuite, les figures de la fermière avisée, qui émerge entre 1940 et 1945 dans le contexte de guerre obligeant les femmes à une participation accrue aux travaux des champs, et de la femme sur le seuil entre 1945 et 1950 qui pose l'élargissement de l'espace de travail à la ferme en la distinguant des champs, apparaissent comme des modèles transitoires jusqu'à l'affirmation en 1953 d'une nouvelle orientation : la femme doit désormais être l'associée du mari. Elle doit pouvoir s'impliquer dans l'orientation de l'exploitation en construisant un nouvel équilibre entre les tâches professionnelles et les tâches familiales, qui passe en fait par la construction d'une confusion entre les deux permettant une « annexion du territoire professionnel par la famille »¹¹⁷⁹. Les militantes de la JACF se sont progressivement éloignées d'une conception restrictive du rôle des femmes concentrée sur le seul foyer pour investir désormais le modèle de l'exploitation familiale en voie de modernisation porté par le CNJA durant les années 1950 et consacré par les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962.

Les femmes rencontrées durant l'enquête filmée incarnent parfaitement cet idéal de la collaboratrice du mari. Elles travaillaient quotidiennement sur l'exploitation, notamment pour faire la traite ou soigner les veaux, et s'impliquaient autant que possible dans l'orientation de l'exploitation sans toutefois bénéficier de la moindre reconnaissance officielle. Tout l'enjeu était alors pour elles de concilier cette activité professionnelle avec leurs obligations familiales puisqu'elles prenaient en charge l'ensemble des tâches ménagères ainsi que l'éducation des enfants. Nul hasard dans la correspondance entre l'idéal-type forgé par la JACF et les femmes rencontrées, puisque les contacts se sont faits par le biais de la conseillère, ayant elle-même été secrétaire départementale de la JACF au milieu des années 1950, qui a sélectionné les femmes qui lui paraissaient les plus intéressantes car les plus actives et les plus conformes à sa conception de la vulgarisation féminine agricole. En étant repris par les conseillères et les responsables locales dans leur manière d'envisager l'action des groupements, le cadre normatif élaboré par la JACF ne restait pas une pure construction théorique mais acquérait une dimension pratique. Chercher à être une collaboratrice de son mari devenait autant un objectif à atteindre pour chacune des adhérentes sur le plan personnel qu'une manière pour la conseillère de donner une cohérence à son travail. En s'opposant aux stéréotypes de la femme asservie sur la petite exploitation archaïque, et de la femme totalement indifférente à l'exploitation sur la grande exploitation ayant perdu tout lien avec le monde rural, la femme collaboratrice de son mari incarne alors la voie de la moyenne exploitation en voie de modernisation, dans laquelle sont conciliés l'impératif de l'intensification et le devoir de

1178 *Ibid.*, p. 40.

1179 *Ibid.*, p. 56. Parallèle à faire avec la construction du modèle de l'exploitation familiale exposée par JR dans son article récent...

maintenir l'héritage culturel paysan¹¹⁸⁰.

La conseillère agricole se doit ainsi d'être la garante de cet idéal, en encourageant les femmes qui le représentent le mieux à prendre des responsabilités dans les groupements. La promotion de l'exploitation familiale permet de rompre avec la conception strictement ménagère du rôle des femmes en faisant du soin apporté au foyer et de l'implication dans la bonne marche de l'entreprise les deux faces d'un seul et même travail, dont les responsables professionnels masculins louent l'importance sans pour autant lui donner un véritable statut. Cette indétermination rejaille sur le travail des conseillères, lesquelles sont sommées de compenser le flou des situations vécues par des démonstration de dévouement et d'ingéniosité à l'égard de leurs adhérentes sans pour autant empiéter sur le domaine réservé des maris, comprenant notamment la gestion de l'exploitation ou l'orientation des cultures, sous peine de voir leur action dénoncée comme une ingérence à l'intérieur de la sphère familiale.

3.1.3. La subordination des conseillères au sein des organisations professionnelles agricoles

Les marges de manœuvre des conseillères agricoles s'avèrent d'autant plus réduites qu'il n'existe pas réellement de lieux dans lesquels elles pourraient s'exprimer de manière collective et autonome. Si elles sont intégrées à l'appareil de développement, elles sont maintenues dans une position de subordination, de la même manière que les responsables agricoles féminines intègrent peu à peu les institutions professionnelles sans obtenir pour autant de postes à responsabilité ni se voir confier des questions autres que celles afférentes à la famille, au foyer, à l'espace domestique, ou aux questions sociales dans le meilleur des cas¹¹⁸¹. Les rapports des conseillères aux responsables professionnels masculins sont parfois difficiles, les marques publiques de reconnaissance, délivrées à l'occasion d'assemblées générales dont les membres sont souvent exclusivement des hommes, étant souvent teintées d'une certaine condescendance quand elles ne sont pas prétexte à des allusions sexuelles, comme le confie la conseillère savoyarde au cours des trajets qui nous menaient à la rencontre d'anciennes adhérentes. Les responsables de la vulgarisation féminine occupent elles une position trop marginale à l'intérieur des organisations professionnelles pour réellement modifier cet

1180 Voir Rémy, J., « Modèles de formation à l'usage des femmes rurales », in *Pour*, n° 51, 1976, p. 73-79.

1181 C'est ce que montre de manière très convaincante l'analyse de Rose-Marie Lagrave portant sur la croissance du nombre de femmes depuis les années 1960 jusqu'au années 1980 dans les organigrammes des organisations professionnelles agricoles, sans pour autant que le rapport de domination des hommes sur les femmes ne soit remis en question. Voir Lagrave, R.-M., « Les dirigeantes dirigées », in Lagrave, R.-M., (dir.), *Celles de la terre*, op. cit., p. 153-186.

état de fait. Quant à la solidarité professionnelle entre conseillers et conseillères face aux employeurs, il semble qu'elle n'aille pas de soi et que les premiers ajoutent volontiers leurs voix à celles des responsables professionnels pour encenser leurs homologues féminines tout en veillant à ce qu'elles ne débordent pas leurs prérogatives. Leur participation à la politique de développement agricole est minorée, comme, de manière homologue, le travail des femmes sur l'exploitation se trouve systématiquement sous-évalué.

La commission féminine de l'AFPA apparaît comme un des rares endroits où est entreprise une réflexion longue concernant la formation des conseillères, et plus globalement la définition même de leur métier. En 1969, la responsable du service féminin note ainsi qu'il serait primordial de mieux distinguer entre vulgarisation professionnelle et vulgarisation ménagère pour permettre à la première de s'inscrire pleinement dans le développement, et donner ainsi la possibilité aux conseillères d'être moins dispersées et de pouvoir acquérir de véritables compétences techniques¹¹⁸². C'est dans cette perspective qu'il faut replacer la refonte des formations délivrées par l'AFPA en 1969 et qui aboutit à la disparition des sessions spécifiquement destinées aux conseillères portant sur des thématiques classiques de leur activité pour leur substituer des cycles mixtes sur des questions de portée plus générale. Au début des années 1970, un nouveau cycle de formation introduit même dans ses supports pédagogiques des textes politiques radicaux sur les questions de genre¹¹⁸³. Mais dans les départements, les collaborations entre conseillers et conseillères restent très rares, au moins jusqu'aux années 1970, et le métier de conseillère reste une fonction « mouvante », marquée par une grande polyvalence et un prisme qui les oblige à ne traiter que les tâches qu'effectuent les femmes au détriment d'une approche globale de l'exploitation¹¹⁸⁴.

Malgré les incertitudes entourant leur action, ou peut-être du fait même de ce flou, les exigences des responsables féminines à leur égard sont très élevées en matière d'attitude et de comportement. Davantage encore que les conseillers, les conseillères doivent être constamment en alerte et toujours renouveler les preuves de leur dévouement à une modernisation idéale qui affranchirait les femmes de leur servitudes sans bouleverser l'équilibre social, gageure qu'elles ne peuvent soutenir qu'en faisant preuve d'une certaine astuce. Pour encourager les femmes à affirmer leur point de vue au moment des prises de décision concernant la conduite de l'exploitation, les

1182 AJR-INRA, JR/21, AFPA, Roux, G., *Réflexions sur la vulgarisation féminine*, 1969, p. 37.

1183 Au programme du cycle « les agricultrices et le développement » de 1973 se trouve la lecture d'extraits traduits d'un article chilien intitulé « Théorie pour une libération de la femme » d'inspiration marxiste révolutionnaire, voisinant avec un compte-rendu d'enquête sociologique sur les conditions de travail des femmes dans les exploitations spécialisées, et un texte d'Emmanuel Mounier, auteur plus traditionnel dans la formation des conseillers, intitulé « la femme aussi est une personne ». JR/25, AFPA, Documents préparatoires au cycle « Les agricultrices et le développement », 1973.

1184 AJR-INRA, JR/21, AFPA, Roux, G., *Réflexions sur la vulgarisation féminine*, 1969, p. 28.

conseillères ne les forment pas à affronter leurs maris sur le terrain des méthodes de gestion, mais elles les incitent en revanche à investir les questions d'expression.

3.2. La *genderisation* des techniques du conseil en agriculture

3.2.1. Un répertoire d'actions commun avec les conseillers

Les méthodes employées par les conseillères pendant les années 1960 ne diffèrent pas radicalement de celles de leurs collègues masculins. Le niveau de formation scolaire et professionnelle des conseillères est le plus souvent inférieur à celui des conseillers et les domaines d'intervention sont bien délimités, la production agricole pour les hommes, l'univers domestique pour les femmes. Mais pour autant, au début des années 1960, les instruments employés par les unes et les autres présentent de remarquables similitudes. Les conseillères utilisent par exemple la méthode de l'IOSTA de l'enregistrement des temps de travaux combinée à la mesure des distances parcourues dans une même journée par les agricultrices¹¹⁸⁵. En fonction des résultats obtenus, elles préconisent une réorganisation de l'enchaînement des tâches et de l'agencement des lieux afin de gagner en efficacité. Pour les femmes, c'est aussi une manière de démontrer que les travaux domestiques sont partie intégrante du fonctionnement de l'exploitation familiale et qu'ils peuvent donc être réorganisés sur les mêmes principes que le travail de production. A l'inverse, les nombreuses formations à la comptabilité ont pour objectif d'ancrer la dissociation entre budget de l'exploitation et budget de la famille. Mais elles permettent aux femmes d'avoir un moyen de suivre l'évolution de l'exploitation et le cas échéant, de participer aux grandes orientations en ayant des arguments comptables à faire valoir. Sur un autre plan encore, les démonstrations de matériel ménager sont homologues aux démonstrations de matériel agricole auxquelles les femmes sont rarement conviées. Mais il n'est par contre pas question de véritables expérimentations. Les conseillères utilisent les mêmes méthodes de comparaison que les conseillers, avec un même objectif de faire de la possibilité même des comparaisons entre agricultrices un ressort de l'émulation modernisatrice, mais elles n'ont accès qu'aux versions simplifiées de ces méthodes. A

1185 Michèle Salmona revient sur le quadrillage du temps et de l'espace de travail des femmes en agriculture en montrant que le processus d'intensification des productions repose pour partie sur une exploitation toujours plus poussée de la main d'œuvre féminine non rémunérée, laquelle menace d'appauvrir considérablement le travail agricole privé de la culture spécifique des femmes centrée sur « la relation au vivant ». Salmona, M., « L' « échappée belle » ou la mobilisation des femmes dans l'agriculture en France », in *Tiers-Monde*, tome 26 n°102, 1985, p. 371-382.

l'inverse de la vulgarisation à destination des hommes, la vulgarisation féminine agricole ne fait pas l'objet d'une politique recherchant son constant perfectionnement. Dès la fin des années 1960, les conseillères sont confrontées à ce problème du renouvellement de leur action, une des causes identifiées du manque de renouvellement des adhérentes à l'intérieur des groupements.

Sur le plan des méthodes de contact et d'animation, les conseillères utilisent également les mêmes procédés que les hommes, à une nuance près, la réunion est largement plus employée que la visite individuelle. Les conseillères, qui ne sont le plus souvent qu'entre trois et cinq dans chaque département ont peu de temps à consacrer au suivi individuel des adhérentes des groupements. De plus, la réunion de groupe est un moyen pour les femmes de quitter leur domicile, les occasions n'étant pas si fréquentes pour nombre d'entre elles, ce qui constitue une première forme d'émancipation. La plupart des femmes rencontrées au cours de notre enquête ont insisté sur ce point : partir assister à une réunion était déjà une preuve d'affirmation de soi face à l'autorité des maris, et celle plus redoutable encore, des belles-mères avec lesquelles certaines d'entre elles cohabitaient. Une anecdote rapportée au cours de ces échanges illustre bien la fonction du groupe de créer un espace de parole permettant de revendiquer certaines aspirations ou tout simplement d'assumer son mode de vie : au cours d'une réunion faisant suite à l'enregistrement des temps de travaux des différentes adhérentes, il apparaît qu'une des participantes affirme effectuer plusieurs heures de repassage par jour, ce qui paraît très excessif aux autres femmes présentes. Après discussion, il ressort en fait que c'est là le seul stratagème que cette femme ait trouvé pour pouvoir regarder la télévision sans craindre les foudres de sa belle-mère. Il est évident que ce type d'échanges ne peut avoir lieu en-dehors du groupe. Bien que la pression sociale sur les femmes en agriculture soit exacerbée, les groupes masculins ont une fonction relativement similaire lorsqu'ils permettent à des jeunes agriculteurs de remettre en cause les choix de leurs aînés, et le silence qui leur est parfois imposé.

L'utilisation du même répertoire d'action par les conseillères et les conseillers crée une solidarité professionnelle de type horizontal sur la base du partage d'expériences homologues. En ce sens, la pratique du métier de conseillère renforce l'institution du métier de conseiller, puisqu'ils partagent les mêmes valeurs et les mêmes registres méthodologiques. Mais cependant, la jonction ne s'opère jamais véritablement et il semble plutôt que l'écart entre conseillers et conseillères demeure irréductible tout au long des années 1960 bien qu'il change de nature. Le perfectionnement des méthodes de comparaison et d'animation grâce à l'apport des savoirs issus de la gestion et de la psychosociologie reconfigure les rapports de genre au sein du métier de conseiller.

3.2.2. Les conseillères dépossédées des techniques d'aide à la prise de décision

L'intégration des techniques de comparaison dans des méthodes de gestion de plus en plus perfectionnées contribue au déclassement des conseillères qui perdent progressivement la maîtrise d'un registre essentiel de leur action. Si les femmes sont très impliquées dans la comptabilité, le développement des centres de gestion qui se chargent du traitement des données recueillies et de soumettre des stratégies de conduite de l'exploitation aux exploitants, limite leur contrôle effectif sur les choix d'investissements à opérer qui se trouvent dès lors renvoyés du côté de la production, le domaine des hommes. Les femmes n'ont de fait pas accès à la fonction de conseiller de gestion. Ce partage genré du travail de conseil en agriculture est renforcé par le mouvement de spécialisation des exploitations agricoles comme le montre une étude de Marie-Catherine Becouarn réalisée en 1971 : « *d'une part on assiste à un retranchement des femmes dans certains travaux dont le nombre se multiplie et qui sont de plus en plus voisins des travaux industriels, travaux qui s'accomplissent sous la pression d'horaires impératifs et qui sont en fait l'équivalent des travaux d'OS dans l'industrie. D'autre part, des femmes d'exploitants participent à des travaux de gestion mais cette participation rencontre des difficultés d'ordre matériel, technique et d'ordre psychologique.* »¹¹⁸⁶ La dissociation des espaces domestique et de production complique la tâche des femmes qui sont en outre insuffisamment formées pour suivre les développements de la gestion¹¹⁸⁷.

Selon les départements, la situation peut néanmoins varier. Dans le Tarn par exemple, les conseillères sont associées à la collecte de « données technico-économiques élémentaires »¹¹⁸⁸. Dans un esprit proche de celui de la Gestion simplifiée, elles contribuent à recueillir des informations chiffrées relativement détaillées permettant de suivre l'évolution de chaque exploitation. Par ailleurs, les conseillères réunies lors d'une session de formation au Centre de Trie-Château en 1970 pour réfléchir sur leur rôle expriment leur souhait de ne pas abandonner le terrain de la gestion. Elles proposent de se recentrer sur le public des agriculteurs qui n'adhèrent pas aux Centres de gestion, « *des agriculteurs qui ne connaissent pas très bien, ni leurs besoins actuels, ni le revenu tiré de leur exploitation ou celui qu'ils peuvent escompter en retirer* », « *des gens qui rencontrent des difficultés au niveau de leur exploitation, qui ont du mal à subvenir aux besoins de la*

1186 Becouarn, M.-C., *L'évolution des techniques en agriculture et le travail des femmes*, CNRS/Centre d'Études Sociologiques, 1971, 45 p. + XXIV p.

1187 « Elles se trouvent en fait mêlées à certains travaux de gestion mais éliminées du fait de l'évolution de l'entreprise agricole, des processus importants de décisions et d'une participation véritable dans les organisations professionnelles, que celles-ci soient à but technique, économique ou syndical. » *Ibid.*, p. 43.

1188 AJR-INRA, JR/25, Fiches servant à l'enregistrement des données technico-économiques élémentaires des exploitations du Tarn, 1971 environ.

famille »¹¹⁸⁹. De cette manière, il deviendrait possible d'élargir le rôle des conseillères aux agriculteurs en difficulté et plus seulement aux femmes. Dans cette optique, la commission féminine de l'AFPA souhaite un renforcement de la formation économique des conseillères, qui passerait par l'accès à des stages dans les organismes économiques et les organisations professionnelles, et l'introduction d'une session dans la formation initiale des conseillers (Centre B) concernant la profession agricole et l'organisation de l'agriculture¹¹⁹⁰.

Si les conseillères partagent très vraisemblablement ces recommandations, il semble qu'elles soient résignées à accepter d'être dépossédées de la maîtrise des techniques de gestion, en en faisant en retour une opportunité pour recentrer leur activité sur les petites et moyennes exploitations en difficulté, et en adoptant une approche globale des problèmes : les ateliers de production en élevage dont les agricultrices ont la charge (organisation, conditions de travail), les problèmes de consommation (achats, congélation, autoconsommation), l'environnement de l'exploitation (possibilités de revenus complémentaires tirés du tourisme ou de l'artisanat lié au tourisme)¹¹⁹¹. En refusant de rentrer dans la course au perfectionnement des méthodes de gestion, course dans laquelle elles partiraient avec un handicap trop important sur les hommes pour espérer le combler un jour, les conseillères n'évitent pas la relégation hors du champ du conseil envisagé comme assistance à la prise de décision, mais elles se donnent en revanche les moyens d'échapper à une déqualification complète de leur travail en se recentrant sur la définition première du métier de conseiller marquée par la nécessité de l'approche globale et la primauté de la relation aux agriculteurs sur les aspects strictement techniques et économiques de la vulgarisation. Si en 1970, les responsables féminines souhaiteraient qu'elles soient davantage formées sur les questions d'économie générale et d'économie de l'exploitation, les conseillères sont elles tournées vers l'acquisition de méthodes qui leur permettraient de « résoudre des problèmes concrets »¹¹⁹².

3.2.3. L'appropriation des techniques d'expression

La formation des responsables agricoles et des conseillers à l'expression écrite et orale est une dimension importante de la vulgarisation à partir du moment où elle est prise en main par la Profession à la fin des années 1950 : il s'agit de démontrer que les responsables professionnels

1189 AJR-INRA, JR/21, AFPA, Commission féminine, *La vulgarisation féminine agricole et le rôle des conseillères*, 1971, p. 6. Voir en annexes la reproduction de ce document (Annexe XI).

1190 *Ibid.*, p. 11.

1191 *Ibid.*, p. 7.

1192 *Ibid.*, p. 10.

locaux ont amorcé la promotion sociale du monde agricole et que les conseillers qui leur sont dévoués ne sont en rien inférieurs aux fonctionnaires des Services agricoles. Des sessions courtes consacrées aux techniques d'expression orale et écrite sont au programme de l'AFPA dès le début des années 1960 sans susciter un engouement particulier de la part des conseillers, qui leur préfèrent des thématiques plus techniques. Le perfectionnement des techniques d'animation et de contact qui procède par intégration des savoirs et des méthodes de la psychosociologie conduit l'AFPA à transformer son offre de formation, la maîtrise de ces techniques devenant incontournable pour affirmer la spécificité du métier de conseiller à un moment où la concurrence se fait de plus en plus vive. Les conseillères jouent un rôle important dans cette évolution en s'appropriant ce registre pour en faire une nouvelle source de légitimité de leur intervention. En un sens, elles réactualisent l'ancienne partition des rôles établie par le Code civil napoléonien qui structure la construction sociale de la famille contemporaine en assignant à l'homme une fonction instrumentale et à la femme une fonction expressive¹¹⁹³. Mais utiliser ces méthodes modernes alors en pleine évolution, c'est aussi une manière d'éviter d'apparaître toujours en retard et en retrait sur leurs collègues masculins. Et de la même manière, pour les responsables féminines et les adhérentes des groupements, c'est une possibilité de revaloriser leurs activités collectives en évitant l'assimilation infamantes de leurs travaux à des « réunions Tupperware ».

Ces formations à l'expression sont parmi celles qui ont le plus marqué les femmes rencontrées au cours de l'enquête filmée. Commencées localement à la fin des années 1960, elles se sont développées ensuite pendant la décennie suivante. Au départ, elles concernent pourtant d'abord les hommes. En 1967, l'ingénieur régional de la FNCETA et de la FNGVPA pour la région Rhône-Alpes entre en contact avec un psychosociologue pour répondre à une demande de la FDCETA de la Loire pour améliorer l'expression orale des responsables¹¹⁹⁴. Ce psychosociologue travaille déjà auprès de l'Université, de chefs d'entreprises industrielles, de Chambres de commerce. Quatre groupes agricoles mixtes sont constitués la première année, on en compte onze en 1970. L'ingénieur régional et le psychosociologue élaborent progressivement une méthode d'intervention au cours de leurs trajets à la rencontre des différents groupes. L'objectif est de former les responsables agricoles aux techniques de communication afin d'accroître l'efficacité du travail des groupes. Les conseillers de terrain servent de relai pour assurer l'organisation des réunions et participent de fait aux formations, ce qui doit renforcer leur cohésion avec les responsables. Chaque session de formation dure trois ou quatre jours (étalés dans le temps et entrecoupés de réunions du groupe sans la

1193 Segalen, M., *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 110-111.

1194 Archives privées Charles Jaunet, Jaunet, C., *Note sur la formation des responsables à la participation, à la communication et à la prise de responsabilités dans un groupe technique d'agriculteurs. Dix ans d'expérience Rhône-Alpes : 1967-1977, été 1978*, 35 p.

présence du psychosociologue) et réunit quinze à vingt participants. Elle doit ensuite être répétée d'année en année.

La formation doit permettre aux responsables et aux conseillers de mieux comprendre leurs rôles respectifs dans la conduite d'une réunion, en les informant sur les différentes configurations possibles et en leur donnant des connaissances de base sur la sociologie du fonctionnement d'un groupe. Les responsables doivent aussi apprendre à représenter le groupe à l'extérieur ce qui impose de travailler sur des techniques précises (comment faire un compte-rendu par exemple), des manières de raisonner, et plus globalement sur la confiance en soi nécessaire à toute prise de parole. Pour être efficace, la formation à l'expression orale doit s'enraciner dans des groupes locaux et être l'objet d'un suivi dans le temps. Pour l'ingénieur régional initiateur de ce travail, la psychosociologie doit servir le fonctionnement des groupes techniques d'agriculteurs plutôt que rechercher l'épanouissement personnel des participants. Concrètement, la formation propose à la fois des « flashs d'information » sur des points précis (comment utiliser un micro, comment présenter un conférencier à un groupe et réciproquement, comment dominer le trac, comment caractériser les attitudes devant une idée nouvelle, *etc.*) et des exercices d'entraînement (reformulation de la pensée d'autrui, improviser sur un thème, faire un plan, acquérir des mots nouveaux, association d'idée, apprendre à supporter le silence en groupe, préparer une lettre, *etc.*) dont la répétition doit permettre aux participants de passer outre leur timidité.

Conseillères et responsables de la vulgarisation féminine s'impliquent fortement dans cette formation à « l'expression orale ». L'appropriation des techniques d'expression apparaît comme une compensation possible à leur dépossession des techniques de gestion. Ce mouvement se prolonge d'ailleurs durant les années 1970¹¹⁹⁵. Si la symétrie entre le devenir des conseillères et celui des responsables agricoles féminines interroge sur la nature de leurs rapports, il ne faudrait pas réduire le travail effectué autour de l'expression, et plus généralement, tous les efforts réalisés pour l'animation des groupements féminins, à une compensation collective permettant d'adoucir l'éviction des femmes des exploitations agricoles, bien que cette assertion soit en partie vraie, sous peine de manquer les effets du travail de mobilisation proprement politique des femmes à l'intérieur de ces groupements.

1195 Voir le chapitre 8.

3.3. Le féminisme discret des conseillères agricoles

3.3.1. Au bonheur des dames : un *social feminism* à la française

Jamais réellement détachée de ses origines ménagères, la vulgarisation féminine agricole prête le flanc aux critiques qui ne voient en elles qu'une vaste entreprise d'acculturation des femmes rurales aux nouveaux standards urbains de confort, ouvrant de nouveaux marchés à l'intérieur même du pays aux industriels, à la grande distribution naissante, aux banques, aux assurances. Et certainement, les informations délivrées à l'occasion des réunions de vulgarisation résonnent avec un ensemble de sollicitations adressées aux femmes de la campagne par des représentants de commerce ou dans des publicités dans la presse ou à la radio, et peuvent sonner comme autant d'injonctions à se conformer à ce nouveau mode de vie moderne qui leur impose de rompre avec leurs anciennes habitudes et leurs goûts en matière de consommation alimentaire ou vestimentaire, d'équipement de la maison, de distractions. Cette critique repose sur la déconstruction de la vision enchantée véhiculée par les zéloteurs du développement agricole qui faisait de la généralisation du confort moderne dans les exploitations familiales la solution pour endiguer l'exode des femmes hors de l'agriculture. Mais en examinant les discours plutôt que les pratiques, la critique risque paradoxalement de reconduire le point de vue des promoteurs de la vulgarisation féminine, en ce sens qu'elle reste aveugle à l'appropriation par les femmes des instruments et des formes par lesquelles on voudrait les faire entrer dans la modernité. Et des formes aussi résolument politiques que la réunion publique ne peuvent pas ne pas avoir d'effets autres que la simple diffusion des modèles normatifs de la société urbaine et industrielle.

Comme l'écrivent les auteures de l'ouvrage *Celles de la terre* à propos des manifestations de femmes rurales dans les années 1970 et 1980, « sortir de chez soi peut conduire à sortir de soi, à prendre conscience des rôles inculqués »¹¹⁹⁶. Certes, les réunions de la vulgarisation féminine n'ont pas la dimension spectaculaire des manifestations et elles ne cherchent jamais à occuper la rue. Mais elles sont néanmoins d'indéniables occasions pour les femmes d'affirmer leur présence dans des espaces semi-publics ou professionnels desquels elles sont traditionnellement exclues : café, mairie, salle communale, salles de réunion de la Chambre d'agriculture, de la MSA ou du Crédit agricole. Chaque participation à une réunion est vécue comme une petite victoire qui a demandé au préalable d'organiser le travail en fonction, c'est-à-dire de prendre de l'avance tout en étant

1196 Elles ajoutent : « Par un jeu de regards croisés, du dehors et du dedans, se forment des connaissances et des reconnaissances mutuelles. » Voir Lagrave, R.-M., (dir.), *Celles de la terre, op. cit.*, p. 28.

irréprochable pour se prémunir des critiques éventuelles, de passer outre les réprobations muettes ou bruyantes de l'entourage familial, de faire le trajet jusqu'au lieu de rendez-vous, souvent plusieurs kilomètres à pied en hiver, et de trouver sa place au sein d'un collectif de femmes dont les situations ne sont pas toujours homogènes, certaines responsables ayant par exemple une formation supplémentaire après le certificat d'études (certificat d'aptitude à la couture entre autres) leur donnant une plus grande aisance, les attitudes des maris étant également variables selon leur propre niveau d'engagement dans les organisations professionnelles (les responsables vont souvent par couple).

Ces ruptures dans l'enchaînement des travaux quotidiens et cette mise à distance des assignations sociales qui pèsent sur elles ne suscitent jamais autant de satisfaction que lorsqu'elles parviennent à organiser des voyages d'études sur une journée complète. Partir une journée signifie pour certaines laisser leur mari seul à manger le midi, chose difficilement envisageable dans certaines familles, ce qui nécessite tout un travail de la conseillère pour rassurer celles qui s'y risquerait. D'autres, plus malicieuses, exigent de la conseillère de partir très tôt le matin et de revenir tard le soir, se faisant un plaisir de laisser faire la traite à leur mari au moins une journée dans l'année. Aussi insignifiantes qu'elles peuvent paraître à l'observateur trop pressé de démontrer l'implacable destruction du monde paysan dans le monde moderne, ces manifestations d'indépendance relèvent pourtant bien des « féminismes silencieux » qui sans réellement renverser l'ordre établi subvertissent imperceptiblement et continuellement les rapports de genre au sein du monde agricole¹¹⁹⁷.

Cette approche rejoint celle des travaux d'historiennes canadiennes portant sur le rôle des *Women's Institutes* de l'Ontario au tournant du 19^e et du 20^e siècle. Conçus dans la lignée des *Farmers' Institutes* qui procédaient à des réunions locales et des démonstrations techniques dont le but était de vaincre les réticences des agriculteurs à l'égard de l'enseignement agricole, les *Women's Institutes* sont créés en 1897, directement sous le contrôle du gouvernement mais en sollicitant une participation active des femmes. Le succès est très rapide et l'organisation compte déjà trente mille adhérentes réparties en neuf cents groupes en 1919¹¹⁹⁸. Linda Ambrose et Margaret Kechnie montrent que deux approches complémentaires de cette histoire sont souhaitables (*top-down* et *bottom-up*). En s'intéressant aux élites du mouvement, il est possible de décrire la manière dont des

1197 La belle expression « féminismes silencieux » est empruntée à l'ouvrage *Celles de la Terre. Ibid.*, p. 12.

1198 Ambrose, L., Kechnie, M., « Social Control or Social Feminism?: Two Views of the Ontario Women's Institutes », in *Agricultural History*, vol. 73, n° 2, Rural and Farm Women in Historical Perspective, printemps 1999, p. 223. Le modèle de l'Ontario essaime d'ailleurs en Europe du Nord dès le début du 20^e siècle : Royaume-Uni, Scandinavie, Belgique au début du XX^e avant de revenir au Québec. Voir Huneault, E., *L'Union catholique des fermières de la province d'Ontario de 1936 à 1945*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2000, 136 p.

expertes issues de la classe moyenne et rémunérées par le gouvernement imposent leurs valeurs et leurs modèles culturels, ignorant les difficultés réelles des femmes rurales et leur faisant miroiter un idéal domestique inatteignable¹¹⁹⁹. Cette description des mécanismes du contrôle social renvoie notamment aux travaux d'historiens américains comme Robert Stamp analysant le développement des *Home Economics*, aux États-Unis dans la première moitié du 20^e siècle et montrant que l'introduction d'une « science domestique » dans les écoles visait d'abord à renforcer les assignations sociales fixant la répartition des rôles selon le genre, plutôt que de rechercher l'émancipation des femmes en tant que telle¹²⁰⁰.

Mais il est également possible de partir de l'observation des groupes de femmes en insistant sur leur appropriation des directives et des modèles qui leur sont soumis. Cette seconde approche met alors en lumière les efforts réalisés au niveau de ces groupes pour rompre l'isolement qui caractérise les femmes rurales à ce moment là et pour encourager les adhérentes à prendre part aux orientations des communautés locales en matière d'aménagements publics ou de protection sociale¹²⁰¹. Ce travail pour élargir les horizons des femmes et subvertir les rapports de genre les plus rigides n'est pas revendiqué en tant que tel par les femmes mais il n'en est pas moins réel. En conséquence, les auteures proposent de qualifier ces pratiques de *social feminism*. Ce concept forgé par Naomi Black vise à rassembler toutes les actions qui, conscientes ou non de leur portée, participent à la transformation des structures patriarcales et des valeurs qui leur sont associées¹²⁰². Il permet de décrire les pratiques des femmes à l'intérieur des groupements de vulgarisation agricole féminine en France et de comprendre leur intérêt pour les techniques d'animation qui sont aussi des techniques d'affirmation de soi, permettant de prendre la parole en public. Ce travail n'est pas ouvertement contestataire et encore moins révolutionnaire mais il est pourtant indéniablement politique lorsqu'il crée des espaces dans lesquels des expériences singulières peuvent trouver à s'exprimer comme un devenir minoritaire¹²⁰³. L'expression de cette parole collective ainsi que toutes

1199 Ambrose, L., Kechnie, M., « Social Control... », *op. cit.*, p. 230.

1200 Robert Stamp, « Teaching Girls Their 'God-Given Place in Life': The Introduction of Home Economics in the Schools », in *Atlantis*, n° 2, printemps 1977, p. 18-34. Cité dans Ambrose, L., Kechnie, M., « Social Control... », *op. cit.*, p. 236. Sur la réévaluation du rôle des *Home Economics*, voir Stage, S., Vincenti, V. B., (dir.), *Rethinking Home Economics : Women and the History of a Profession*, Ithaca/New York, Cornell University Press, 1997, 384 p.

1201 Ambrose, L., Kechnie, M., « Social Control... », *op. cit.*, p. 235.

1202 Black, N., *Social Feminism*, Ithaca/New York, Cornell University Press, 1989, 390 p. ; Black, N., Cuthbert Brandt, G., *Feminist Politics on the Farm. Rural Catholic Women in Southern Quebec and Southwestern France*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 295 p. Naomi Black et Gail Cuthbert Brandt ont mené une étude comparative entre la France et le Québec sur des militantes catholiques rurales, respectivement adhérentes des Groupements de vulgarisation agricole féminine et des Cercles de fermières, et montré que si ces femmes rejettent les attitudes ouvertement féministes et radicales, leurs activités s'inscrivent pourtant bien dans un projet qui cherche à accroître la participation des femmes dans la vie publique. D'où la proposition d'étendre la notion de féminisme au-delà du féminisme militant radical, c'est l'intérêt du concept de *social feminism*, et plus globalement d'une approche du politique qui ne se réduise pas à la seule description des prises de position dans le champ politique légitime.

1203 Faire appel à la notion d'espace public oppositionnel pourrait se révéler éclairant. Negt, O., « L'espace public oppositionnel aujourd'hui », in *Multitudes*, n° 39, 4/2009, p. 190-195.

les petites manifestations d'indépendance qui se font jour lors des réunions constituent une réelle source de satisfaction professionnelle pour les conseillères agricoles, autant si ce n'est davantage que de constater la transformation des modes de vie et l'élévation des standards de confort.

3.2.2. La solitude des nombres premiers

Sous ce titre, emprunté au roman éponyme de Paolo Giordano, il s'agit d'évoquer la place inconfortable de la conseillère agricole à la fois relais des politiques modernisatrices normatives et catalyseur discret des pratiques féministes à l'intérieur des groupements de vulgarisation féminine¹²⁰⁴. Les conseillères embauchées au début des années 1960 sont des pionnières, comme pouvaient l'être les premiers conseillers agricoles au début des années 1950, mais leurs perspectives d'évolution de carrière restent quasi nulles, au moins jusqu'au milieu des années 1970. Chacune construit son propre parcours de manière relativement indépendante par rapport aux collègues femmes bien que toutes évoluent dans les mêmes cadres normatifs. L'investissement quasi monacal des conseillères dans leur travail apparaît comme le produit de l'injonction émise par leurs employeurs, hommes et femmes, selon laquelle elles doivent incarner l'idéal d'une modernité agricole vertueuse, et de leur incapacité à se doter d'institutions autonomes qui seraient en mesure de porter leurs revendications professionnelles spécifiques¹²⁰⁵. Mais leurs activités ne se réduisent pas à apporter les preuves de leur dévouement exacerbé, elles reposent aussi sur une appropriation graduelle des techniques d'animation et de contact mise au service d'une inventivité sans cesse renouvelée, conférant un style particulier à chaque conseillère.

La conseillère dont nous avons suivi les retrouvailles avec d'anciennes adhérentes de groupements avait par exemple une collection considérable de photographies conservées sous forme de diapositives afin d'être projetables lors des réunions qu'elle animait. La diversité de ce fonds reflète les différentes facettes de son métier et le tour particulier qu'elle imprimait à son action¹²⁰⁶. Plusieurs séries sont des reproductions de diaporamas conçus par l'IOSTA ou la FNGVPA sur des thématiques classiques de la vulgarisation féminine agricole telles que le classement des papiers ou l'aménagement des cuisines¹²⁰⁷. En les projetant, la conseillère endosse le rôle de celle qui diffuse

1204 Giordano, P., *La solitude des nombres premiers*, Paris, Seuil, 2009, 328 p.

1205 Sur l'imposition d'un modèle monacal dont la force se retrouve dans le taux de célibat relativement élevé des conseillères, voir Rémy, J., *Travail, famille et développement agricole*, op. cit.

1206 Nombre de ces photographies ont été conservées dans les archives de la Chambre d'agriculture de la Savoie. Voir en annexe la présentation de ce fonds ainsi que la reproduction d'une sélection de photographies (Annexe XV).

1207 Ces diaporamas pouvaient être accompagnés d'un guide de passage indiquant le texte à dire et la musique éventuelle à écouter, donnant des instructions sur le rythme de défilement des diapositives, et se clôturant par une série de questions pour structurer la discussion à venir. AJR-INRA, JR/25, AFPA, *Guide de passage des*

aux agricultrices des schèmes de pensée conçu à l'extérieur du monde agricole, même si l'essentiel de la démarche repose sur la discussion que suscite ces photographies davantage que sur les images elles-mêmes. D'autres photographies immortalisent des moments forts de la vie des groupements, réunions et surtout voyages d'étude, ou des réalisations particulièrement emblématiques comme les congélateurs collectifs. La conseillère se fait ici la gardienne de la mémoire de ces groupes au-delà du renouvellement des adhérentes. Un troisième ensemble de photographies est constitué de représentations de paysages, vues d'ensemble d'une exploitation, d'un village, d'un alpage, permettant d'illustrer une thématique particulière et de faire connaître les spécificités de tel ou tel petite région. Les voyages d'études ont souvent lieu à l'intérieur même du département, et une de leur fonction est de faire découvrir aux agricultrices de la plaine les conditions de vie et de travail de celles de la montagne, et réciproquement, avec le souci de renforcer l'unité du monde agricole. Enfin, un quatrième ensemble est constitué de photographies de fleurs en plein champ, en montagne, en jardinière, en pot, le plus souvent en gros plan. Ces représentations florales ont plusieurs usages possibles. Elles servent à illustrer une action importante de la vulgarisation féminine : l'embellissement des maisons et des cours de ferme, avec l'organisation des concours des plus belles fermes fleuries dès le début des années 1960. Ce travail véhicule l'imposition du modèle de l'exploitation agricole familiale propre et moderne en lieu et place de l'ancienne ferme, sale et archaïque, qui se traduit par la domestication des végétaux devenus plantes d'ornementation. Mais il marque aussi l'extension du domaine des femmes en-dehors des murs de la maison, à l'espace de la cour qui est celui du passage des bêtes et des manœuvres des machines agricoles. La conseillère utilise également les photographies de fleurs pour répondre à la demande des femmes des groupements de haute montagne, déstabilisées par les touristes de plus en plus nombreux et qui leur demandent le nom des fleurs de haute montagne. La nomenclature botanique officielle vient ici combler une relative ignorance ou dans certains cas se substituer aux savoirs vernaculaires et indicibles¹²⁰⁸.

Mais ces photographies, celles de paysage et de fleurs en particulier, sont aussi les traces d'un des loisirs favoris de la conseillère. La pratique de la photographie, « art moyen » selon les termes de Pierre Bourdieu, c'est-à-dire pratique artistique typique de la classe moyenne et moyen pour ceux qui la pratiquent de faire valoir leur sens de l'esthétique par lequel ils se séparent des classes populaires, donne lieu à un jeu de rapprochement et de mise à distance. Illustration de la

diapositives, montage audio-visuel Chatillonnais, mars 1971, 19 p.

1208 Aujourd'hui, l'association Jardins du Monde Montagnes en Bauges et Chartreuse a monté un programme de recherche en ethnobotanique en collaboration avec le Laboratoire d'écologie alpine afin de procéder à un recensement de ces noms vernaculaires. L'ITCF avait mené un projet similaire de répertoire des noms vernaculaires des herbes des champs. Archives privées Bernard Flachat, Fascicule sur les dénominations régionales et locales des herbes des champs, 1980 environ.

parole de la conseillère, l'image soutient la position de la conseillère aux yeux des adhérentes des groupements : elle est celle qui leur rapporte ce qu'elle a vu au cours de ses déplacements et de ses rencontres et qu'elles ne peuvent voir. En ce sens elle est un passeur vers l'extérieur, d'autant plus qu'elle incarne le plus souvent elle-même ce passage du monde paysan vers le monde moderne du fait même de sa trajectoire. Mais les photographies matérialisent aussi la distance irréductible qui sépare la conseillère des agricultrices. Présentées à plusieurs femmes lors de notre enquête filmée, ces photographies suscitent une certaine curiosité mais les commentaires restent succins, la plupart étant déçues de ne pouvoir identifier des connaissances, et les photographies de fleurs attirent souvent cette même remarque : seule la conseillère était en mesure de prendre ce genre de photographies, elles n'en avaient « pas le temps ».

Durant les années 1960, exercer le métier de conseillère s'avère donc une expérience riche de relations humaines, mais qui paradoxalement ne va pas sans une certaine solitude. Les conseillères agricoles sont placées dans une position assez inconfortable puisque les attentes les concernant sont très fortes, bien que cela ne se traduise pas par des directives claires, mais que leurs marges de manœuvres sont réduites, du fait même de la position subordonnée des femmes au sein du monde agricole. Leurs difficultés à instituer un métier de conseillère qui viendrait consolider l'institution du métier de conseiller se comprennent à partir de cette double homologie : les conseillères rencontrent des difficultés relativement semblables à celles de leurs collègues masculins dans leurs rapports aux responsables agricoles et aux adhérentes de leurs groupements pour affirmer la spécificité de leur position, tout en connaissant les mêmes problèmes que les femmes rurales pour s'affirmer au sein de l'exploitation familiale comme dans les organisations professionnelles. Toujours soupçonnées de porter la parole d'un autre, elles doivent exercer un puissant auto-contrôle sur leurs propres réactions afin d'éviter les critiques en tout genre. Mais c'est aussi leur force que de semer le trouble en incarnant la possibilité d'une subversion de l'ordre de choses : leur mobilité, leur formation constamment renouvelée, leur déploiement d'énergie, leurs prises de parole en public sont autant de preuves pour celles et ceux qui les observent et travaillent avec que le monde agricole n'est pas à l'écart de la profonde mutation des rapports de genre qui affecte l'ensemble de la société française.

L'expérience du métier de conseiller telle qu'elle se constitue au cours des années 1960 a été abordée selon trois approches successives. La première insistait sur le fait que l'état d'esprit des conseillers ne pouvait être réduit à une croyance aveugle dans le Progrès et qu'il fallait plutôt lui

substituer l'idée d'une économie morale singulière combinant le dévouement et l'intelligence de la ruse au service de la promotion sociale du monde agricole. La seconde montrait que la formalisation des techniques employées par les conseillers selon les deux registres distincts de la comparaison et de l'animation avait un double effet puisqu'elle était à la fois condition de possibilité d'un élargissement du groupe en facilitant la reproduction de ses savoir-faire et de ses savoirs-être, mais aussi ferment d'une spécialisation des tâches par acquisition de compétences méthodologiques en gestion ou en psychosociologie indépendantes de la pratique de terrain jusque là référentiel unique, ou jouant en tout cas le rôle de dernière instance, pour l'ensemble des hommes et des femmes prétendant à l'exercice du métier de conseiller. La troisième envisageait le métier de conseiller à partir de l'expérience d'une conseillère en partant du fait que la pratique des conseillères présente des traits homologues à celle des hommes tout en étant profondément exacerbés du fait des difficultés spécifiques des femmes pour s'affirmer au sein du monde agricole, ce qui permettait de rendre compte de la manière dont les conseillères s'affranchissent partiellement des cadres normatifs qui leur sont imposés, de voir comment le perfectionnement des méthodes formalisées leur impose un retrait stratégique sur les tâches d'animation au détriment de leur maîtrise de la gestion, et finalement de donner un aperçu du mélange de satisfaction complice que leur procure les marques d'émancipation des femmes, et de frustration solitaire que leur confère l'altérité irréductible de leur position par rapport au monde agricole. Tout ce qui est dit des conseillères est vrai pour les conseillers, simplement ces derniers ont souvent des ressources plus riches, en matière de formation ou de spécialisation, une surface sociale plus étendue, une aisance plus grande, caractéristiques sociales propres à leur genre qu'ils mobilisent pour brouiller leur identité professionnelle et éviter dans une certaine mesure les assignations sociales les plus contraignantes, ce qui les rend de fait insaisissables, ou au moins difficilement saisissables, pour leurs employeurs et les adhérents de leurs groupements, mais aussi pour l'historien.

Pour les conseillers et conseillères agricoles, « le bonheur dans la modernité » correspond sans doute à ce moment historique singulier pendant lequel leurs exigences morales concernant leur travail sont en parfaite adéquation, ou presque, avec les attentes politiques qui pèsent sur eux. La modernisation agricole ressemble alors à une vague porteuse née dans les années 1950 de la conjonction de l'économie morale singulière de la génération montante des responsables agricoles pour laquelle les marques de dévouement et les ressources de la *métis* ne sont jamais trop nombreuses ni trop fortes si elles servent la promotion du monde agricole, et de l'économie politique des classes dirigeantes qui ont fait des gains de productivité en agriculture une des clés du développement industriel et de la prospérité économique de la nation. C'est de cette vague que les

conseillers et conseillères bénéficient lorsqu'il s'agit d'emporter la conviction des hommes et des femmes de la terre : leur voix est amplifiée, relayée, fragmentée par toute une série d'institutions, organisations professionnelles, administrations, entreprises, associations qui sont autant de points d'appui donnant du crédit à leur discours et concrétisant ce qu'ils annoncent. Dans ce mouvement continu, il leur est difficile de faire valoir leur propre parole, leurs propres exigences. Cela ne pose pas de difficultés tant que la belle unanimité modernisatrice se maintient, c'est-à-dire tant que la distorsion politique qui permet de maintenir l'unité du projet de développement malgré les divergences d'intérêt entre les différentes fractions qui composent le monde agricole ne s'avère pas trop coûteuse économiquement et politiquement pour les promoteurs de la modernisation.

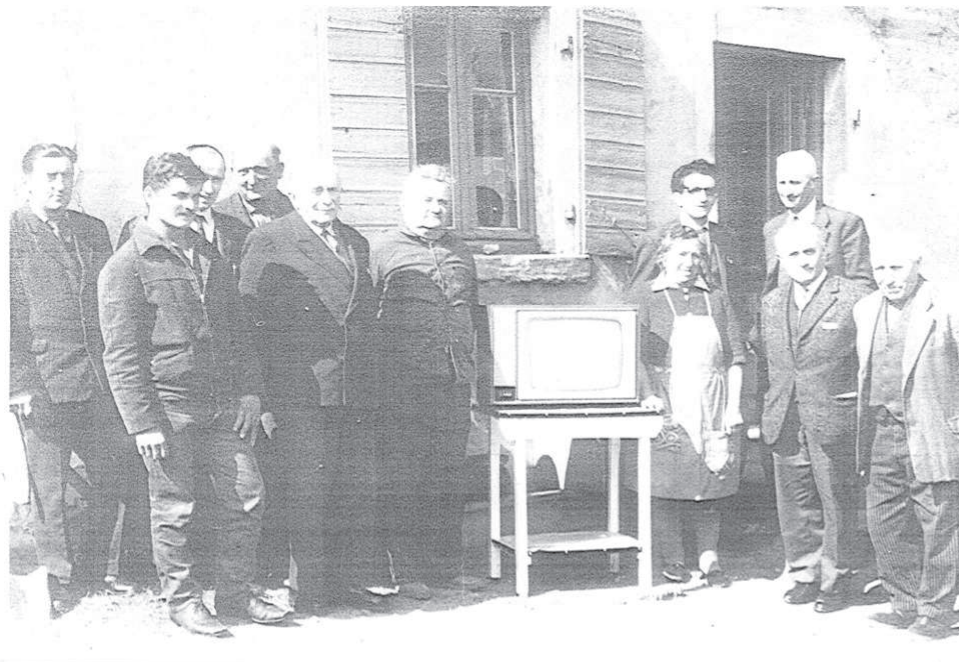


Illustration 19: En haut : Photo non légendée reprise dans Pays, Paysages, Paysans, La Fontaine de Siloé, 1997, Collection ADAYG/ Musée Dauphinois, Cliché et date inconnus, 1960-1970 environ. En bas : « Madame Seux, heureuse gagnante d'une télévision lors de la tombola de la FDSEA pose à côté de l'objet en compagnie des responsables locaux du syndicat, de la Mutualité Sociale Agricole et d'autres personnages », Collection ADAYG/ Musée Dauphinois, Cliché et date inconnus, 1960 environ.

Conclusion de la deuxième partie

Parfois décrites comme l'âge d'or de la modernisation et du métier de conseiller, les années 1960 apparaissent comme une époque beaucoup plus complexe que ce que ce type de récit enchanté laisse imaginer. Clairement, la réforme de 1966 introduisant le développement agricole en lieu et place de la vulgarisation marque une rupture considérable. Au récit d'un processus univoque de professionnalisation des conseillers et conseillères agricoles, l'examen de la période qui s'étend de 1959 à 1972 permet de substituer la description de mouvements successifs de professionnalisation et de déprofessionnalisation, qui ne sont pas obligatoirement synonymes d'une qualification plus importante ou d'une déqualification du métier de conseiller agricole, la déprofessionnalisation pouvant signifier l'abandon de l'aspiration à tendre vers une profession à pratique prudentielle sans pour autant renoncer à une plus grande autonomie vis-à-vis des employeurs, garantie par exemple par la possession d'un diplôme¹²⁰⁹. Ces mouvements sont le produit de l'activité conjointe mais non coordonnée d'institutions qui ont pour objet de définir quelles doivent être les activités de ceux qui exercent le métier de conseiller. Il est possible d'identifier trois processus (instituant), à savoir : les employeurs établissant les missions à accomplir et les cadres dans lequel le travail doit se réaliser ; des employeurs hétérodoxes et certains des premiers conseillers créant des centres de formation ; des conseillers s'associant dans des syndicats afin d'obtenir des garanties collectives quant à l'exercice de leur métier tel qu'ils l'entendent. A ces processus correspondent diverses institutions (instituées) (SUAD, CNVPA, ANDA, AFPA, SNATPA...), c'est-à-dire des organisations structurées, en lutte pour infléchir chacun des trois processus selon la conception du métier de conseiller qu'elles défendent.

L'étude des activités de ces différents organismes permet de comprendre la manière dont ils prennent position les uns par rapport aux autres. Alors que la description des expérimentations locales était cruciale pour comprendre comment était inventé le métier de conseiller dans les années 1950, c'est maintenant essentiellement au niveau national que se déroulent les activités qui mettent en jeu la définition de l'identité du groupe des conseillers et conseillères agricoles. Les enquêtes cherchant à établir les caractéristiques de ce groupe se multiplient. Elles sont menées à la fois par les syndicats de conseillers agricoles, par les services employeurs ou encore par les centres de formation. Les méthodes et les objectifs varient, mais il s'agit dans chaque cas d'asseoir la position

1209 Sur la disjonction possible entre déprofessionnalisation et déqualification, voir Demazière, D., Gadéa, C., *Sociologie des groupes professionnels, acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p. 20.

de l'organisme en question sur des bases statistiques. Entre le recensement par les SUAD de leur nombre d'employés, la recherche par un syndicat des traits communs de ses adhérents, ou le portrait psychosociologique des stagiaires d'un centre de formation, les conseillers agricoles se trouvent objectivés sous différents angles. La définition des limites du groupe et donc de son identité est au principe de l'ensemble de ces travaux d'enquête. La succession de ces points de vue sur l'objet constitue une trame possible pour le récit de l'historien qui procède non pas à l'agglomération de ces descriptions de la population des conseillers agricoles, construites sur des bases hétérogènes, mais plutôt à l'intégration de ces enquêtes dans le récit de la professionnalisation des conseillers agricoles, puisqu'elles visent toutes à donner une certaine représentation du groupe et du métier.

La question transversale avec laquelle l'ensemble des organisations sont aux prises est celle de l'autonomie du groupe professionnel émergent des conseillers agricoles. Deux modèles polarisent l'ensemble des réflexions : celui de la profession établie, ou plutôt de la profession à pratique prudentielle pour reprendre la terminologie de Florent Champy, et celui du salarié¹²¹⁰. Mais l'un et l'autre ne sont jamais complètement satisfaisants car ils se heurtent à l'éthique fondatrice du métier de conseiller, telle qu'elle a été inventée dans les années 1950 : pour être conseiller il faut d'abord être solidaire des agriculteurs. Ce sentiment de solidarité inhibe à la fois les revendications en termes de droit du travail et les volontés de se constituer en un corps totalement indépendant des agriculteurs avec lesquels il entretiendrait une relation de consultance. Ce sentiment, historiquement et socialement construit, est largement entretenu par les employeurs des conseillers et conseillères qui ne manquent jamais de rappeler leur hostilité à toute ingérence technocratique dans les affaires agricoles et toute forme de bureaucratisation de l'encadrement technique. Il est d'autant plus facile de faire partager ces conceptions à leurs employés que ces derniers ont précisément conquis leur autonomie en s'affranchissant de la tutelle de l'Administration et de l'Ingénieur des Services agricoles en particulier. L'alliance entre les premiers conseillers agricoles et les organisations professionnelles agricoles avait permis de constituer la vulgarisation comme un domaine indépendant de l'enseignement au cours des années 1950. La perspective se renverse lors de la décennie suivante : cette proximité entre employés et employeurs constitue le principal frein à l'autonomisation des premiers.

La périodisation de cette « professionnalisation inachevée »¹²¹¹ montre que la réforme de

1210 Voir l'introduction de la seconde partie.

1211 Il y aurait un intéressant travail de comparaison à mener avec les travaux d'Odile Henry qui propose une lecture socio-historique de « l'impossible professionnalisation » du métier d'ingénieur-conseil entre 1880 et 1954. Elle montre à la fois que le métier est clivé selon deux conceptions rivales dont l'antagonisme renvoie à l'histoire de la constitution de ce métier, et que les caractères mêmes du métier font obstacles à la professionnalisation, notamment du fait de l'importance primordiale donnée au charisme du consultant au détriment de la codification du travail, et aussi du fait que l'organisation du travail constitue un domaine mal délimité. Privés d'une autorité de fonction, les

1966 dite du « développement agricole » est plus qu'un simple tournant dans l'histoire des rapports des conseillers agricoles et de leurs employeurs. En introduisant une logique de normalisation administrative de l'ensemble des opérations conduites jusque là sous l'étiquette restrictive mais finalement très souple de vulgarisation, le développement agricole oblige chaque partie à clarifier ses positions, et de là, à rigidifier des procédures de travail qui s'étaient traduites jusque là par de multiples arrangements locaux. Avant la réforme, des conseillers et conseillères agricoles s'investissent dans des institutions nouvelles qui donnent corps à la population relativement hétéroclite qu'ils constituent, sans pour autant qu'ils en tirent de réelles garanties collectives quant à leur travail. Après la réforme, ces mêmes institutions leur offrent enfin un certain nombre de protections comme un diplôme ou une convention collective, mais elles renoncent à défendre la spécificité du lien du conseiller aux agriculteurs. Requalifiés en agents de développement, les conseillers et conseillères agricoles ont partiellement échoué à se faire reconnaître comme une profession établie, mais leur statut de simple salarié n'est pas entièrement satisfaisant pour autant eu égard à leur investissement personnel considérable dans leur métier.

Les années suivant l'introduction de la politique de développement ne peuvent être considérées comme un moment de déqualification du métier de conseiller puisque les exigences scolaires n'ont jamais été aussi élevées et que la formation s'est considérablement perfectionnée, mais elle entraîne en revanche une certaine disqualification des manières de faire et des tournures d'esprit propres à ce métier. La possession du « sens rural » n'est plus indispensable à un moment où un nombre croissant d'exploitations familiales se retrouvent marginalisées par les nouvelles orientations productivistes de la politique agricole cogérée et, de fait, poussées en-dehors de l'appareil de développement. Les conseillers et conseillères maîtrisant les arts de la *métis* se replient sur des stratégies individuelles et locales pour continuer à exercer leur métier selon les valeurs collectivement élaborées et instituées par le groupe, désormais décalées par rapport aux nouvelles attentes de la politique agricole pensée en termes de spécialisation et de rentabilité économique. Ou ils peuvent être tentés d'investir plus spécifiquement le champ de l'animation en mettant à profit leurs connaissances en matière de psychosociologie et leur maîtrise pratique de l'organisation du travail de groupe, et éviter ainsi de se trouver déqualifiés par les agents de développement ayant une formation scolaire supérieure ou des instruments de vulgarisation technique plus puissants que les leurs. A partir de la crise de 1972, une nouvelle période s'ouvre dans laquelle les conseillers et

ingénieurs-conseil sont obligés de renouveler sans cesse les preuves de leur compétence. La comparaison avec l'histoire de la professionnalisation inachevée des conseillers agricoles est éclairante car, outre le décalage temporel, elle permet d'apprécier le décalage entre le monde de l'industrie et celui de l'agriculture, ce dernier n'opérant pas une simple reproduction avec retard des changements opérés dans l'industrie, mais bien une retraduction et donc une réinvention. Henry, O., « L'impossible professionnalisation des ingénieurs-conseil (1880-1954) », in *Le Mouvement social*, n° 214, janvier-mars 2006, p. 37-54.

conseillères agricoles attachées à l'acceptation première de leur métier se découvrent des affinités avec les marges de l'agriculture.

Troisième partie : L'impossible développement (1972-1983)

Du début des années 1970 au début des années 1980, la politique de développement agricole est perpétuellement remise en question. Ces « crises redondantes »¹²¹² ont en fait trois dimensions : économique, en raison des difficultés de financement de l'Agence nationale du développement agricole (ANDA), sociale, du fait de l'accélération de la sélection des exploitations les plus performantes, et politique, avec les premières contestations radicales de l'unité syndicale agricole et les conflits portant sur la cogestion de la politique agricole. Le ralentissement économique global amorcé par le choc pétrolier de 1973 est particulièrement sensible en agriculture, menaçant la pérennité d'exploitations conduites par des agriculteurs qui ont pourtant accepté de jouer le jeu de la modernisation en procédant à des investissements considérables¹²¹³. L'accroissement du rythme des départs des agriculteurs, qui partent à la retraite ou qui abandonnent le métier, affaiblit considérablement la puissance symbolique de la politique de développement agricole, construite sur le principe d'une sélection raisonnée des exploitations agricoles : ceux qui étaient montés dans « le train du progrès » n'étaient pas sensés pouvoir en être débarqués en cours de route¹²¹⁴. La croyance en cette logique méritocratique de la modernisation agricole est d'autant plus fragilisée que la politique agricole se fait beaucoup plus hésitante. Si le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing vante en décembre 1977 les mérites du « pétrole vert de la France », et le Premier ministre Jacques Chirac annonce peu de temps après « une politique active de réanimation de la France rurale pour enrayer la dévitalisation qui frappe nos campagnes », leurs déclarations ne se traduisent pas par des plans de modernisation aussi volontaristes qu'au début des années 1960¹²¹⁵.

Mais l'emploi de la notion de crise est moins transparent qu'il n'y paraît car il laisse croire qu'un contexte global et lointain détermine mécaniquement l'évolution du développement agricole, faisant des conseillers agricoles les simples jouets d'une histoire économique dont le déroulement leur échapperait en totalité. Au contraire, il faut s'employer à décrire les processus distincts que la crise recouvre et replacer les réformes successives qu'elle justifie dans une histoire longue articulant la construction de l'État et la lente mutation des institutions de gouvernement, et restituer les luttes politiques qui parviennent à imposer la nécessité de la réforme¹²¹⁶. D'abord défini comme un ensemble de mesures politiques applicables au monde agricole, le développement devient au cours

1212 Cerf, M., Lenoir, M., *Le développement agricole*, Paris, PUF, 1987, p. 52-53.

1213 Bompard, J.-P., Girard J., Postel-Vinay, G., « Le crédit, les agriculteurs et la crise », in *Économie rurale*, n°139, 1980, pp. 23-30.

1214 Alphandéry, P., Bitoun, P., Dupont, Y., *Les champs du départ, une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte/Cahiers libres, 1988, 264 p.

1215 Voir l'intervention de Jacques Cambolive, député socialiste de l'Aude, devant l'Assemblée nationale, *Journal Officiel de la République française*, 8 novembre 1979, p. 9616.

1216 Ce programme de recherche est formulé par Odile Henry et Frédéric Pierru lorsqu'ils appellent à la « caractérisation sociologique des coalitions qui définissent et promeuvent les réformes et les intérêts que celles-ci servent, mais toujours sous contraintes institutionnelles et politiques ». Henry, O., Pierru, F., « Les consultants et la réforme des services publics », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°193, 3/2012, p.11-12.

des années 1970 un « problème d'État » à résoudre¹²¹⁷. Le maintien de la conjonction de l'économie politique de la modernisation de l'agriculture et de l'économie morale de la modernisation du monde agricole, qui donnait son élan singulier à l'institution du métier de conseiller, n'est plus tenable politiquement. Les efforts en vue de l'accroissement continu de la productivité du travail agricole ne doivent plus simplement être étendus à l'ensemble des exploitations du pays, ils doivent être concentrés en fonction des types de région et des types d'exploitation, la spécialisation devenant la condition *sine qua non* de la rentabilité. Au sein des organisations professionnelles agricoles, la promotion de l'exploitation familiale ne fait plus consensus. L'émergence du modèle entrepreneurial justifie la poursuite de la sélection économique des agriculteurs mais cela ne va pas sans susciter de déceptions, pouvant aller jusqu'à l'opposition ouverte aux organisations professionnelles dominantes, parmi ceux qui s'étaient laissés convaincre de la nécessité d'investir et de s'investir dans la modernisation de leur outil de travail.

L'introduction du développement en 1966 brouille les cartes car elle affiche la volonté de perpétuer l'élan modernisateur en confiant la responsabilité complète des actions entreprises sur le terrain aux organisations professionnelles agricoles, tout en infléchissant nettement la politique agricole selon le nouvel impératif de spécialisation et de rentabilité. Cette rupture dans la continuité est au principe d'un certain malaise parmi ceux qui avaient porté le projet modernisateur jusque là, au premier rang desquels on retrouve les conseillers et conseillères agricoles qui ne sont pas parvenus à se constituer comme un groupe professionnel autonome. Lorsque la crise éclate au début des années 1970, les responsables de la politique de cogestion assignent une lourde responsabilité à ceux qui sont leurs intermédiaires sur le terrain en les désignant comme source de dysfonctionnement de la politique de développement. N'ayant pas été à la hauteur de la mission qui lui avait été confié, à savoir la sélection des agriculteurs les plus dynamiques en vue de pérenniser le maximum d'exploitations familiales modernisées, l'appareil de développement doit être réformé pour gagner en efficacité. Ce faisant, la réforme participe de l'infléchissement toujours plus prononcé du développement vers le nouveau référentiel productiviste¹²¹⁸.

Aux critiques qui se multiplient, les conseillers peuvent difficilement répondre collectivement, en raison de leur manque de cohésion, de la division de leurs syndicats, du poids de leurs employeurs, autrement dit, de l'inachèvement de leur professionnalisation analysé dans le chapitre précédent. Intermédiaires en charge de la mise en œuvre du développement agricole, ils sont l'objet des spéculations de tous ceux qui entendent réformer cette politique, sans parvenir à

1217 Bourdieu, 1993, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97. Esprits d'État, mars 1993, p. 50. Il évoque comment l'immigration est devenu un « problème d'État » au début des années 80 après avoir d'abord été l'objet d'une politique économique.

1218 Prével, M., *L'usine à la campagne : une ethnographie du productivisme agricole*, Paris, L'Harmattan, 2007, 299 p.

faire entendre leur voix, du moins sur le plan national. Leur rôle menace d'être réduit à celui d'agents du développement, ce qui n'est pas sans rappeler le début des années 1950, lorsque les conseillers devaient s'affirmer pour ne pas être considérés comme de simples agents techniques. Les réformes successives du développement ne cessent de remettre en question les fondements même du métier de conseiller, et d'abord la spécificité de son domaine d'intervention, en favorisant l'essor de formes concurrentes de vulgarisation davantage liées aux organismes économiques (coopératives, groupements de producteurs, industries) et fondées sur la primauté accordée à la gestion économique des exploitations. Elles suscitent l'opposition des institutions attachées à la défense de l'autonomie relative des conseillers agricoles, qui de ce fait, se trouvent rejetées du côté de la conservation alors qu'elles fondaient leur légitimité sur le fait d'être à la pointe du mouvement du progrès. En se présentant comme unique remède aux problèmes du développement, la réforme du développement ne souffre pas d'être contestée frontalement, sauf à se placer en-dehors du cadre politique fixé par les décrets de 1966, ce qui est inenvisageable pour une grande majorité de responsables agricoles et de conseillers.

Pour justifier la représentation qu'ils donnent du groupe des conseillers et de sa fonction, les différents groupes et institutions en lutte pour définir les orientations du développement agricole recourent alors massivement à la mobilisation des savoirs et des méthodes des sciences humaines et sociales. L'économie, la sociologie, la géographie et les sciences politiques sont mises à contribution pour analyser la « crise » du développement et formuler des propositions afin d'en sortir. Les conseillers agricoles se trouvent alors triplement objectivés, selon trois approches différentes : le calcul de leur coût et de leur efficacité, la nature de leur relation aux agriculteurs, leur influence sur la mise en œuvre des mesures politiques nationales au niveau local. Ces approches peuvent en retour être utilisées par les conseillers eux-mêmes pour amorcer un processus de subjectivation collective, bien que les obstacles soient nombreux. L'intégration des sciences humaines et sociales dans ces affrontements serait alors symptomatique de l'entrée du développement agricole dans l'âge de « la modernité réflexive »¹²¹⁹. Selon cette théorie, la modernité réflexive constitue une forme de radicalisation des caractéristiques propres à la modernité, définie notamment par le désenchantement de l'individu des anciens cadres spatiaux et temporels, qui a pour conséquence la généralisation du doute dans les conduites les plus intimes comme dans les débats politiques. Bien qu'elle soit critiquable lorsqu'elle prétend au statut de théorie sociologique

1219 Anthony Giddens parle indifféremment de « modernité réflexive » ou de « modernité radicale ». Voir Giddens, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 (1990), 192 p. Pour un commentaire éclairant de cette notion, voir Nizet, P., *La sociologie de Anthony Giddens*, Paris, La Découverte, 2007, p. 63. Sur la notion proche de « modernité avancée », voir Bonny, Y., *Sociologie du temps présent : modernité avancée ou postmodernité ?*, Paris, Armand Colin, 2004, 248 p.

générale, cette approche met en lumière les transformations des objets sociaux sous l'effet de la multiplication des ressources cognitives permettant de les appréhender¹²²⁰. Différentes enquêtes délimitent le travail des conseillers agricoles comme un objet de connaissance, dont il s'agit de déterminer les règles de fonctionnement et d'optimiser les résultats, en amont des pratiques instituées des conseillers, dont l'efficacité est jugée déficiente.

La généralisation de l'usage des méthodes réflexives modifie le régime d'encadrement des conseillers par leurs employeurs, et de manière homologue, celui des agriculteurs par leurs conseillers. Il s'agit de développer des procédures permettant en permanence d'opérer un retour sur les actions entreprises afin d'ajuster leur déroulement aux résultats observés. Ce principe d'application d'une boucle de contrôle est constitutif de la pratique du développement agricole. Il se retrouve à la fois dans les nouveaux dispositifs incitatifs à destination des exploitations agricoles en voie de modernisation, c'est-à-dire en voie de devenir des entreprises rentables, et dans les nouveaux cadres réglementaires régissant le travail des conseillers agricoles. L'entrée dans l'âge de la modernisation agricole réflexive correspond à l'introduction d'une nouvelle manière de « gouverner par les instruments »¹²²¹, qui est elle-même le produit d'une profonde transformation du champ bureaucratique¹²²². L'histoire de la généralisation de l'utilisation des sciences humaines et sociales dans les réflexions sur le rôle des conseillers doit être articulée avec l'histoire de la cogestion du développement agricole marquée par la montée en puissance de nouvelles fractions parmi les organisations professionnelles agricoles ainsi que par le contrôle plus serré de l'État sur le volume et l'emploi des financements publics. Au début des années 1970, la transformation du champ bureaucratique dans le domaine de la politique de cogestion de l'agriculture modifie profondément les cadres d'exercice du métier de conseiller. Le nouveau projet, inspiré des techniques de Rationalisation des choix budgétaires, s'inscrit dans un vaste mouvement qui tend à imposer le management public comme le nouveau corpus méthodologique des élites en lieu et place

1220 Ulrich Beck reprend la notion de « modernité réflexive » dans ses travaux sur la « société du risque ». Pierre-Paul Zalio critique radicalement l'usage de ces notions sans pour autant leur dénier tout intérêt. Voir Zalio, P.-P., « Ulrich Beck fait-il courir des risques à la sociologie ? », en ligne, mis en ligne le 15 mai 2002, consulté le 30 mars 2012, url : <http://www.melissa.ens-cachan.fr/spip.php?article61>

1221 Lascoumes, P., Le Galès, P., (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, 370 p.

1222 Le champ bureaucratique est l'instance par laquelle « le capital symbolique diffus » des différents individus et groupes devient « un capital symbolique objectivé, codifié, délégué et garanti par l'État, bref bureaucratifié ». Voir Bourdieu, P., « Esprits d'État... », *op. cit.*, p. 57. Cette notion a été récemment actualisée par Loïc Wacquant pour rendre compte de la transformation de la politique carcérale des États-Unis à partir des années 1970 dans la perspective d'une anthropologie historique du néolibéralisme. Il montre que l'explosion de la population carcérale n'est pas simplement un effet induit, un dommage collatéral, des politiques néo-libérales détruisant les anciennes structures de solidarité, mais bien une dimension constitutive du projet néo-libéral envisagé non pas comme retrait de l'État, mais comme réorientation profonde du champ bureaucratique, la dérégulation des marchés économiques supposant des dispositifs conjoints de régulation des troubles sociaux. Voir Wacquant, L., « Three steps to a historical anthropology of actually existing neoliberalism », in *Social Anthropology*, vol. 20, n° 1, février 2012, p. 66-79.

de la traditionnelle compétence juridique¹²²³. Privilégiant le soutien aux entreprises agricoles les plus performantes, il entre en concurrence avec l'ancienne ambition de promotion des exploitations familiales les plus dynamiques (chapitre 7).

Plutôt que de suivre le récit de la « crise » du développement agricole, il s'agit de reconsidérer les oppositions classiques entre l'industrialisation de l'agriculture et le développement territorial, ou le libéralisme économique des responsables agricoles et la tutelle imposée par l'État, du point de vue de l'histoire du groupe des conseillers et conseillères agricoles. Déstabilisant le champ bureaucratique duquel les conseillers tirent une légitimité objectivée, la réforme permanente des années 1970 accentue leur sentiment d'insécurité professionnelle en les exposant au feu de violentes critiques, ce qui les incite à accepter un contrôle croissant de l'État sur leurs activités. Le recours croissant aux sciences humaines et sociales s'explique alors aussi du fait de l'instabilité des positions auparavant garanties ou du moins relativement stables, la réflexivité généralisée accroissant en retour cette instabilité en instillant un doute permanent sur la validité des positions occupées par les uns et des autres. Mais la remise en cause de l'autonomie des conseillers et conseillères agricoles sur le plan national s'accompagne d'une évolution inverse sur le plan départemental et local.

Le malaise latent parfois exprimé après la réforme de 1966 laisse place à une expression plus directe des contradictions que les conseillers doivent affronter dans leur pratique professionnelle quotidienne, ce qui ouvre la possibilité de nouveaux accords, locaux et contingents, avec les agriculteurs. Ce double mouvement apparemment contradictoire est un effet de la constitution d'un « pouvoir périphérique » dont la logique diffère de celle du pouvoir central, sans pour autant devoir être rejetée du côté de l'irrationnel ou de la « contingence des facteurs locaux »¹²²⁴. Elle impose de ne pas négliger l'interface formée par les organisations agricoles départementales, Chambres d'agriculture en tête, qui, en raison même de la logique centralisatrice imposée par la cogestion de la politique agricole, dispose de marges de manœuvre importantes pour négocier son application réelle. La position sur l'échelle hiérarchique ne suffit pas pour comprendre le comportement des fonctionnaires territoriaux, et qu'il faut tenir compte de leur « territorialité », c'est-à-dire leur capacité d'arbitrage en interaction avec la société locale sans en référer au centre¹²²⁵. Il est possible d'étendre cette analyse aux organisations professionnelles agricoles et à l'appareil du

1223 Bezès, P., « État, experts et savoirs néo-managériaux », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 3/2012, p. 16-37.

1224 Grémion, P., *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, p. 155-156.

1225 « L'identification au territoire se fait contre l'allégeance hiérarchique ; les solidarités périphériques jouent contre le centre ; la territorialité horizontale mine la loyauté verticale ». *Ibid.*, p. 180.

développement agricole. En ce sens, les années 1970 sont aussi celles de la différenciation des politiques agricoles entre départements voisins, à l'instar de la Savoie et de l'Isère, et même entre petites régions voisines, à l'instar de l'Arvan et de l'Oisans. L'affirmation politique des territoires en général, et des territoires de montagne en particulier, ouvre des interstices pour les conseillers et conseillères agricoles qui souhaitent exercer leur métier de manière autonome (chapitre 8).

La tentative avortée de construire un groupe professionnel autonome des conseillers agricoles laisse place à une situation ambivalente dans laquelle le renoncement à faire valoir l'unité des conseillers sur le plan national, coexiste avec la réinvention des valeurs de ce métier dans des expérimentations départementales et locales. L'examen des bilans réflexifs sur le développement agricole qui prolifèrent au début des années 1980 laisse penser que l'attachement à l'ancienne conception du métier de conseiller a partiellement traversé les vagues de critiques qui se sont abattues sur les conseillers, alors même qu'elles ont entraîné la fin du monopole des conseillers sur la mise en œuvre du développement¹²²⁶. Les enquêtes sociologiques détaillées réalisées à l'occasion des États généraux du développement agricole en 1982-1983 révèlent que l'institution imaginaire du métier de conseiller constitue une référence persistante alors même que les institutions défendant l'autonomie du groupe professionnel des conseillers se sont désagrégées ou recomposées. La fragmentation du processus de professionnalisation interroge alors sur les possibilités laissées aux conseillers de faire valoir une identité collective inventée dans les années 1950, éventuellement en-dehors de leur espace d'intervention classique (chapitre 9).

La bureaucratisation du métier de conseiller, sa territorialisation, et les recompositions du groupe procèdent par bilans réflexifs des actions de développement. Alors que le premier processus tend à dissoudre ce qui faisait la spécificité du métier de conseiller, le second entraîne des réappropriations inattendues, quant le troisième tente de surmonter l'indétermination ouverte par la double injonction du contrôle bureaucratique et de l'ancrage territorial. En entrant dans l'âge de la réflexivité, l'élan unitaire, historiquement et socialement construit, qui caractérisait la modernisation agricole est progressivement dissout en processus multiples et coexistants. La politique agricole doit devenir davantage gestionnaire que planificatrice, ce qui ne signifie pas le retrait de l'État ni celui des organisations professionnelles agricoles, mais un changement de régime dans la nature de leurs interventions. Lorsque la régulation prend le pas sur l'incitation, c'est la fonction même de conseiller agricole qui est à réinventer.

1226 Caffarelli, J.-F. (de), *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1978, 47 p.

Chapitre 7 : L'efficacité des conseillers agricoles en question : réformes du développement et nouveau régime d'encadrement du conseil agricole

La question de l'efficacité du travail des conseillers agricoles est un problème aussi ancien que le métier, puisque c'est précisément pour pallier les difficultés rencontrées par les Services agricoles à nouer une relation de confiance avec les agriculteurs qu'a été inventée cette nouvelle fonction d'intermédiaire de la politique de modernisation agricole. Mais jusqu'au début des années 1970, cette question n'est rappelée que pour être aussitôt écartée : si les actions de vulgarisation puis le développement ne touchent qu'un nombre réduit d'agriculteurs, l'ensemble du monde agricole en bénéficie par effet d'imitation et d'entraînement. Cette interprétation est accréditée par la théorie sociologique alors en vogue de la diffusion des innovations en « tâche d'huile »¹²²⁷. Ce même argument se retrouve aussi bien dans les discours inaugurant les premières zones-témoin au début des années 1950 que dans les rapports d'activité des groupements de développement agricole à la fin des années 1960 : il est vain de comptabiliser le nombre d'adhérents des groupements puisque les effets induits de ces groupements sont bien plus vastes. En 1968, les rapports Vedel et Mansholt soulignent la nécessité de réorganiser la vulgarisation dans le sens d'une plus grande interconnexion avec le monde de la recherche, mais les préconisations en ce sens demeurent évasives, concentrant l'attention des observateurs sur la concentration et la spécialisation des structures économiques¹²²⁸.

A partir de 1972, plusieurs rapports critiques remettent vivement en cause l'organisation de l'appareil de développement, ainsi que le travail des conseillers et conseillères agricoles en tant que tel¹²²⁹. Deux logiques opposées convergent. D'un côté, certaines voix s'élèvent dans l'administration pour dénoncer le coût de la politique de développement et regretter les concessions faites aux organisations professionnelles en 1966. La publication du rapport de la Cour des comptes sur « l'efficacité et le coût du développement agricole » en 1972 s'inscrit dans ce registre : les magistrats

1227 Tiré des travaux d'Everett Rogers, sociologue américain déjà évoqué dans le chapitre 4, le concept de la diffusion des innovations en tâche d'huile est notamment repris dans les travaux de Maryvonne Bodiguel ou de Pierre Boisseau. Voir Bodiguel, M., *Les paysans face au progrès*, Paris, Presses de la FNSP, 1975, 177 p. ; Boisseau, P., « Sociologie de la tâche d'huile : innovations et rapports sociaux dans le processus de modernisation de l'agriculture française », in *Économie rurale*, n° 103, 1974, p. 34-37.

1228 Voir le chapitre 5.

1229 Raymond Mérillon propose une chronologie de cette série de rapports critiques sur le développement agricole. Voir Mérillon, R., « La politique de vulgarisation-développement », in Boulet, M., Boulet, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945*, Actes du Colloque ENESAD 19-21 janvier 1999, Dijon, Educagri, 2000, p. 51-54.

déplorent que l'État ait pu autoriser la perception d'importantes taxes para-fiscales aux organisations professionnelles agricoles, tout en leur laissant le monopole de la mise en œuvre des actions de développement sur le terrain¹²³⁰. De l'autre côté, la remise en question de la politique des deux décennies précédentes émerge aussi du fait d'une transformation interne au champ des organisations professionnelles agricoles. Alors qu'ils avaient été tenus à l'écart de la réforme de 1966 sur le développement, les organismes économiques, les coopératives au premier chef, entendent prendre une part active à l'élaboration de la politique de développement. La crise du financement de l'ANDA, reposant sur les taxes para-fiscales prélevées sur les céréales depuis 1967 et les betteraves sucrières après 1969, est l'occasion d'une renégociation des termes du développement à l'intérieur des organisations professionnelles agricoles. En 1972, la « réforme de Grignon », pose les bases d'un nouveau compromis dans lequel la prépondérance des Chambres d'agriculture dans l'organisation des actions de développement est clairement revue à la baisse face à la coalition d'une partie du syndicalisme et des organismes économiques¹²³¹.

L'exploitation familiale agricole qui était le modèle de référence dans le cadre de la vulgarisation puis du développement, est mise en concurrence avec des diverses formes d'entreprises capitalistes spécialisées. La différenciation de plus en plus marquée entre les différentes fractions du monde agricole, selon leur degré d'intégration à la logique de production industrielle, fragilise la position de conseillers agricoles entièrement dévoués à la promotion des exploitations familiales. Les réformes du développement introduisent de nouveaux instruments destinés à mesurer l'efficacité du travail des conseillers et à intégrer leur action dans une série d'interventions portant sur la conduite technique et économique des exploitations menées par les différents organismes de développement. La maîtrise des méthodes de gestion devient le nouvel impératif guidant de manière homologue l'encadrement des conseillers, requalifiés en agents de développement dont il s'agit de gérer le coût et la coordination de leurs activités, et l'encadrement des agriculteurs, requalifiés en chefs d'entreprise à qui les conseillers doivent offrir une assistance à la prise de décision.

La transformation du régime d'encadrement du conseil agricole s'inscrit dans le mouvement plus global de l'introduction du management public comme nouveau référentiel de la mise en œuvre

1230 Le rapport, publié en 1972, porte sur des données recueillies pour l'année 1970. Voir Cour des Comptes, *Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations, année 1970*, Paris, *Journaux officiels*, 1972, p. 53-57 (rapport), p. 135-137 (réponse du gouvernement).

1231 Gérard de Caffarelli est le principal instigateur de la réforme de Grignon combinant l'élargissement des sources de financement de l'ANDA et la réorientation des actions de développement dans le sens d'une plus grande spécialisation. Représentant les intérêts de la FNSEA, il est élu à la tête de l'ANDA contre M. Perrin qui était le candidat présenté par l'APCA. Voir AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gérard de Caffarelli, 1976 environ.

des politiques publiques. Autour de 1968, la Direction de la Prévision et de l'analyse économique du ministère des Finances met au point le programme de Rationalisation des choix budgétaires (RCB)¹²³². Au départ, les stages de diffusion de la méthode RCB sont un échec. Mais le programme, qui fait l'objet d'un financement interministériel, sert tout de même de point d'appui à l'élaboration d'un nouveau corpus de doctrines reprenant les méthodes gestionnaires élaborées aux États-Unis. L'élaboration théorique du management public à la française va de pair avec son institutionnalisation dans le champ universitaire en tant que discipline spécifique, et l'élaboration de techniques adaptées aux cultures professionnelles des différents ministères¹²³³. Dans les années 1970, le management public apparaît comme une collection de savoirs pratiques fragmentés, encore subordonnés aux savoirs juridiques seuls légitimes à prétendre guider l'action de l'État.

Un organisme comme l'ANDA, dont le mode de financement par les taxes para-fiscales apparaît comme une anomalie aux yeux des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, constitue un terrain d'application privilégié pour les méthodes issues du programme RCB. Les Plans pluriennaux de développement agricole pour encadrer les activités des SUAD et des Plans de développement agricole pour inciter les agriculteurs à investir en suivant les méthodes gestionnaires sont les produits de l'introduction du management public en agriculture, ici étendu aux organisations professionnelles agricoles du fait de la cogestion, démontrant au passage que ce mode de gouvernance ne constitue pas seulement un transfert d'autorité de l'administration vers la profession, puisqu'il permet en retour d'étendre l'usage des instruments gestionnaires au-delà des services de l'État stricto sensu. Si le tournant néo-libéral des politiques publiques n'intervient pas avant le début des années 1980, la généralisation de l'utilisation des méthodes et des instruments du management public au cours de la décennie précédente dans les sphères administratives et para-administratives explique l'adoption rapide de ce nouveau référentiel par la suite¹²³⁴.

Les cadres de travail des conseillers sont profondément bouleversés du fait de l'introduction des méthodes managériales. Alors que leur culture professionnelle valorisait le sens de l'adaptation et de l'improvisation, les impératifs gestionnaires sont perçus comme une forme de

1232 Aude Terray, *Des Francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances, 1948-1968*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, 683 p.

1233 Bezes, P., « État, experts et savoirs néo-managériaux », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 3/2012, p. 7-12.

1234 « Le grand tournant de 1983 n'est pas seulement le produit d'une réponse improvisée à une conjoncture économique et financière incontrôlée, il est aussi le résultat d'une révision en profondeur des outils intellectuels de l'élite politico-administrative : la pénétration de nouvelles approches économiques dans les centres d'expertises de l'État précède de près de dix ans leur utilisation rhétorique quand viendra le moment de légitimer le recours aux recettes classiques des financiers pour accompagner la poursuite de l'internationalisation de l'économie française. » Voir Jobert, B., Théret, B., « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert, B., (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 24.

bureaucratisation de leur travail, antinomique de la manière dont ils ont institué leur domaine d'intervention spécifique : c'est en limitant au maximum la « paperasse » et les procédures qu'ils se sont différenciés des agents des Services agricoles, obligés de rendre compte en permanence de leurs activités à leur hiérarchie et de suivre un programme prédéterminé. De même, la nouvelle place accordée aux organismes économiques dans l'appareil de développement, au nom de la bonne gestion des moyens du développement, trouble la frontière établie dans et par le métier de conseillers pour rejeter toute forme d'activité commerciale.

Tout au long des années 1970, les réformes du développement sont soutenues par un groupe de pression qui irrigue la réflexion des principaux employeurs des conseillers agricoles. Mais leur puissance de conviction réside dans le fait qu'elles ne sont pas attachées explicitement à une institution particulière. Elles se présentent plutôt comme le simple effet de l'application des méthodes gestionnaires, ce qui complique la tâche de ceux qui s'opposent à cette logique : il est plus coûteux de remettre en question la validité d'une série d'instruments que de contester les positions d'un groupe toujours réductibles à l'expression d'un intérêt particulier. Fragilisant les bases mêmes de l'identité professionnelle des conseillers, les réformes suscitent de nouvelles tensions à l'intérieur du groupe professionnel des conseillers ainsi qu'entre le groupe et ses employeurs. En devenant le problème central de la politique de développement agricole, la mesure de l'efficacité du travail des conseillers agricoles justifie un contrôle resserré de leurs activités, qui doit permettre de réguler leurs pratiques en fonction des résultats enregistrés. Perdant de leur autonomie, les institutions qui défendaient la professionnalisation des conseillers agricoles s'affaiblissent considérablement au cours de la décennie, remettant en question l'idée même de l'existence du métier de conseiller agricole.

1. La critique managériale de l'action des conseillers agricoles

Jusqu'au début des années 1970, les conseillers étaient publiquement encensés par leurs employeurs pour leur dévouement à la modernisation du monde agricole, ce qui n'empêchait pas les conflits et les critiques en interne. La reconnaissance de leurs mérites et la valorisation de leurs travaux apparaissaient comme la rançon de leur maintien dans des conditions de travail souvent précaires et peu attractives. A partir de 1972, le vent tourne brutalement sous l'effet conjugué des critiques sur le coût du développement, des réticences des principaux financeurs de l'ANDA à

poursuivre leur effort, et des nouvelles directives européennes. Les organismes économiques, coopératives et crédit, se joignent aux fractions montantes à l'intérieur de la FNSEA constituées autour de la primauté des entreprises agricoles sur les exploitations familiales pour contester le quasi monopole des Chambres d'agriculture sur le contrôle de l'appareil de développement. La constitution du groupe de pression « Horizon 80 » matérialise cette alliance politique, qui doit cependant renoncer à une action trop directe du fait des contestations que leurs projets suscitent, à un moment où le mythe de l'unité syndicale paysanne est fortement ébranlé, à l'intérieur de la FNSEA et du CNJA, et à l'extérieur du syndicalisme majoritaire avec la création d'organisations autonomes comme celles des Paysans-Travailleurs. Bien que la ligne politique du développement dévie peu dans ses formulations officielles – le souci de maintenir un consensus est alors dénoncé comme un « double discours » par les opposants les plus virulents –, la généralisation des méthodes managériales à l'intérieur de l'appareil de développement impose la mesure de l'efficacité du travail comme le nouveau référentiel du conseil agricole.

1.1. Maîtriser le coût du développement agricole : les justifications de la réforme de l'ANDA en 1972

Commandé par le ministère de l'Agriculture en 1970, le rapport de la Cour des comptes sur le développement agricole publié en 1972 critique sèchement la complexité des structures et des circuits financiers, l'imprécision des objectifs annoncés et des programmes établis, et regrette l'insuffisance du contrôle administratif sur les réalisations et l'emploi des fonds¹²³⁵. Les rapporteurs mettent en doute le fait que les actions de développement bénéficient réellement à « *ceux qui en ont le plus besoin* », sans nier pour autant que leur portée dépasse « *le cercle restreint des agriculteurs innovateurs* ». Ils notent que c'est la « *finalité même du développement agricole* » qui pose problème car le public visé n'est jamais déterminé avec précision. Cet argument, qui semble l'évidence même, révèle en fait un renversement du regard sur la politique agricole : alors que son efficacité reposait justement depuis deux décennies sur la préservation de l'unité du monde agricole dont il fallait assurer la promotion globale, chaque action particulière rejaillissant sur l'ensemble des agriculteurs en construisant la figure d'un paysan modèle¹²³⁶, cette fiction est maintenant dénoncée

1235 Cour des Comptes, *Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations, année 1970...*, *op. cit.* Pour une analyse éclairante de ce rapport, voir Brun, A., Deffontaines, J.-P., Osty, P.-L., Petit, M., « Une équipe de recherches face aux problèmes de développement », in: *Économie rurale*, n° 99-100, 1974, p. 105-114.

1236 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p.

comme illusoire, la recherche d'efficacité imposant de délimiter précisément les publics auxquels les actions de développement doivent s'adresser directement. Cette nouvelle vision a pour corollaire la différenciation des actions de développement, qui doivent être ajustées chacune aux attentes spécifiques de la fraction du monde agricole qu'elles ciblent. Pour autant, le rapport de la Cour des comptes continue de concevoir la diffusion de l'innovation selon le schéma classique de la vulgarisation, sans remettre en cause directement les méthodes de travail des conseillers agricoles¹²³⁷. Dénonçant la multiplication incontrôlée des institutions émergeant au budget de l'Agence nationale du développement agricole (ANDA), il suggère de financer désormais des actions et non plus directement des organismes, ce qui impose de disposer d'une vision synchronique et synoptique de l'ensemble des initiatives entreprises sur le plan national et dans les départements.

Dès 1972, la question du coût du développement est donc intrinsèquement liée à la réforme de l'appareil de développement. Le même type de raisonnement se retrouve au sommet de l'ANDA, confrontée au début des années 1970 à une crise aiguë sur la question de son financement. Céréaliers et betteraviers, qui supportent l'essentiel des prélèvements destinées au développement agricole, réclament et obtiennent l'élargissement des contributeurs à d'autres filières. La perception de la taxe alimentant l'ANDA est ainsi étendue aux producteurs d'oléagineux, de viande et de vin¹²³⁸. Là encore, la revendication des céréaliers et des betteraviers semble frappée du sceau de l'évidence : pourquoi devraient-ils supporter seuls le coût élevé d'actions qui sont destinées à l'ensemble du monde agricole ? Mais en rester là occulterait le fait que cette revendication était auparavant indicible. Les prélèvements para-fiscaux ne soulevaient pas d'opposition du fait qu'ils garantissaient un équilibre : au sortir de la guerre, la contribution au financement de la vulgarisation de cette fraction du monde agricole parmi les plus aisées avait été pensée comme la contrepartie de la garantie par l'État de prix élevés sur les marchés¹²³⁹. Dans ce cadre, les céréaliers et les betteraviers avaient plus intérêt à défendre l'unité du monde agricole qu'à faire valoir leurs intérêts sectoriels.

La crise du financement l'ANDA révèle que cet accord tacite est rompu : céréaliers et betteraviers imposent un raisonnement en termes de filières bien différenciées, ce qui n'exclut pas des accords transversaux, mais contredit le principe de solidarité interne au monde agricole¹²⁴⁰. La

1237 Selon ce « schéma linéaire », « l'innovation, l'information nouvelle coulent des laboratoires de recherche vers les agriculteurs par l'intermédiaire d'un certain nombre de relais ». Brun A., et *alii*, « Une équipe de recherches... », *op. cit.*, p. 106.

1238 Raugel, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole (1972-1977)*, Mémoire de DEA réalisé sous la direction de Denis Bergmann, Paris, INRA, 1978, p. 17.

1239 Certains auteurs parlent d'une « rente céréalière » pour décrire cette politique des prix élevés. Voir Servolin, C., *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989, p. 176.

1240 Voir le chapitre 2.

réforme qui s'en suit en 1972, dite « réforme de Grignon », impose de redéfinir le développement agricole afin d'en maîtriser les coûts, c'est-à-dire d'en limiter le volume et d'en contrôler la répartition, et d'adapter le travail des conseillers agricoles aux nouvelles exigences d'une production par filière spécialisée et intensifiée, directement calquée sur l'organisation de l'industrie. Dans chaque département, le SUAD doit passer une convention avec l'ANDA afin d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de son Plan pluriennal de développement agricole. La réforme de Grignon renforce le poids de l'ANDA en lui confiant un triple rôle : l'orientation du développement sur le plan national par le biais de financements modulés en fonction du respect des directives qu'elle préconise par les départements, la coordination des activités des différents organismes, le contrôle des programmes financés, ce dernier point nécessitant la mise au point d'instruments de mesure de l'efficacité des opérations de développement permettant une étude critique des résultats enregistrés¹²⁴¹.

Pour répondre à ces nouveaux objectifs, les promoteurs de « la réforme de Grignon » invente le Plan pluriennal de développement agricole (PPDA), véritable outil d'orientation, de coordination et de contrôle des actions entreprises par chaque organisation prétendant à un financement de l'ANDA¹²⁴². Élaboré par la direction du SUAD en concertation avec la Direction départementale de l'agriculture, et après consultation de l'ensemble des organismes départementaux et locaux, le PPDA repose sur la définition d'objectifs précis et chiffrés, hiérarchisés en sous-objectifs, eux-mêmes décomposés en critères de réalisation¹²⁴³. Ce programme, établi en fonction d'une analyse de la situation du département, est soumis à l'ANDA qui peut alors exiger des modifications avant de donner son agrément. La méthode de la Rationalisation des choix budgétaires (RCB) guide les différentes opérations qui conduisent à l'élaboration et à la validation du PPDA. Le service méthodologique de l'APCA édite d'ailleurs une brochure afin d'exposer les principes de la RCB aux responsables des SUAD pour les aider dans leur tâche¹²⁴⁴. La RCB est d'ailleurs présentée comme une procédure devant faciliter la prise de décision par décomposition du travail en différentes phases : observation, définition et mise en ordre des objectifs et moyens d'action, évaluation prévisionnelle, exécution, contrôle des résultats et réévaluation des objectifs.

Le PPDA doit identifier des « groupes-cibles », en tenant compte de la diversité des

1241 Raugel, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole...*, *op. cit.*, p. 112-113.

1242 Voir en annexes un article de la revue *Chambres d'agriculture* publié en avril 1975, à destination des responsables agricoles départementaux, des directeurs de Chambres d'agriculture et de SUAD, récapitulant les étapes de l'élaboration d'un PPDA (Annexe VIII).

1243 Les différents partenaires doivent en théorie se concerter au sein de Comités départementaux de développement agricole (CDDA) mais ces structures demeurent des coquilles vides, les directions de SUAD endossant la responsabilité des programmes et la plus lourde partie du travail d'élaboration.

1244 Raugel, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole...*, *op. cit.*, p. 116-117.

productions et des conditions de production, tout en visant un élargissement de l'impact des actions de développement. La version finale se présente sous forme d'un graphe pyramidal à quatre niveaux. Au sommet, le niveau 4 est celui des missions permanentes (augmentation des niveaux de vie, amélioration des revenus), en-dessous, le niveau 3 récapitule les objectifs stratégiques (développer telle ou telle production), en-dessous encore, le niveau 2 présente les objectifs tactiques (développer telle ou telle technique), enfin, à la base, le niveau 1 est celui de la présentation des réalisations pratiques (telle opération à tel endroit)¹²⁴⁵. En théorie, les différents niveaux du graphe doivent être accompagnés d'indicateurs chiffrés permettant de hiérarchiser les objectifs en fonction du calcul de leur « coût-efficacité » et de leur « coût-avantage ». S'il est impossible d'évaluer la valeur monétaire de ces indicateurs, la méthode prévoit de donner une note à chaque mission permanente en fonction de son importance, puis à chaque objectif, sous-objectif, et réalisation en fonction de l'intensité de sa contribution à la réalisation de l'objectif qui lui est supérieur. Il devient alors possible de traiter mécanographiquement les informations recueillies afin d'établir quels sont les chemins prioritaires à emprunter, partant de l'action de base jusqu'à la mission permanente.

En pratique, la mise au point des PPDA est beaucoup plus chaotique que ce que les textes règlementaires prévoient (voir supra 2.1.). L'ANDA est d'ailleurs prudente : la première année, l'application de la réforme de Grignon concerne un échantillon de onze départements. Elle est progressivement étendue les années suivantes à l'ensemble des départements français. En dépit de son allure technocratique, la réforme de 1972 réaffirme que « la promotion du monde agricole » doit rester au cœur de la politique de développement, ce qui nécessite de donner aux agriculteurs une plus grande maîtrise du contexte technique, économique et social dans lequel ils évoluent¹²⁴⁶. L'application de la méthode RCB n'est pas envisagée seulement dans la perspective de réduire les coûts des actions de développement, elle est présentée également comme le moyen de retrouver une certaine harmonie entre organisations professionnelles agricoles dont les rivalités sont de plus en plus exacerbées. La réforme de Grignon apparaît comme un compromis entre l'ancienne conception du développement formulée dans les décrets de 1966 et défendue par les Chambres d'agriculture, et les nouvelles prétentions de l'État et des organismes économiques en matière d'orientation, de coordination et de contrôle de la politique de développement. Si elle ne modifie pas fondamentalement la répartition des rôles entre les différentes organisations professionnelles agricoles et l'État, elle introduit de nouveaux instruments élaborés dans la perspective d'une généralisation des méthodes du management public.

Élaborée dans un cadre national, cette nouvelle exigence d'efficacité, et de mesure de

1245 *Ibid.*

1246 *Ibid.*, p. 123.

l'efficacité, du développement agricole trouve un écho au niveau européen dans la promulgation en 1972 de trois directives, dites socio-structurelles, destinées à donner une nouvelle dimension à la Politique agricole commune (PAC). Bien que la garantie des prix continue d'absorber l'essentiel des ressources allouées à l'agriculture, ces mesures introduisent une logique inédite d'orientation des structures agricoles au niveau communautaire. Jusque là, la PAC imaginée lors de la Conférence de Stresa en 1958 et mise en application à partir de 1962 consistait essentiellement en un système de gestion des marchés agricoles reposant sur trois piliers : l'unicité du marché entre les États membres, la préférence communautaire et l'intervention commune sur les marchés¹²⁴⁷. Autrement dit, la PAC préconise la libre circulation des marchandises dans la communauté européenne, la protection contre les cours faibles et instables des marchés mondiaux, le financement des achats d'intervention et du stockage ainsi que la subvention aux exportations sur les marchés mondiaux.

Cette politique est calquée sur le système d'intervention français créé en 1953, le Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles (FORMA)¹²⁴⁸. Les pouvoirs publics et les organisations de producteurs (céréales, lait, viande) négocient annuellement un prix d'intervention déclenchant automatiquement l'intervention de l'État : quand le prix du marché descend en-dessous de ce niveau, l'État s'engage à acheter, au prix d'intervention, toute quantité de produit qu'on présenterait à ses organismes d'intervention. L'État soulage également le marché intérieur en subventionnant directement l'exportation du produit considéré : l'exportateur reçoit du fonds d'intervention une somme équivalente à la différence entre le prix auquel il a vendu le produit à l'étranger et le prix d'intervention¹²⁴⁹. Au niveau de la communauté européenne, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) permet de garantir les prix d'intervention, selon les mêmes mécanismes que le FORMA, mais avec des ajustements permettant de compenser les fluctuations monétaires, et surtout des exceptions aux principes de préférence communautaire (libre entrée des produits de substitution aux céréales) et de solidarité financière (reversement accordé à la Grande-Bretagne sous la pression de Mme Thatcher en 1984).

Les trois directives européennes de 1972 ne remettent pas radicalement en cause cette

1247 Ledent, A., Burny, P., *La politique agricole commune des origines au 3^e millénaire*, Gembloux, Les Presses agronomiques de Gembloux, 2002, p. 37-38.

1248 Baptisé d'abord Fonds de garantie mutuelle et d'orientation, il prend le nom de FORMA en 1960. Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, *op. cit.*, p. 96-100, 135-138.

1249 Claude Servolin note que cette double intervention repose sur deux présuppositions implicites. Premièrement, « l'encombrement des marchés est un phénomène conjoncturel, c'est-à-dire périodique et temporaire qu'il suffit de réguler par le stockage ou l'exportation subventionnée », ce qui « convient bien à une société en pleine expansion dans laquelle la hausse du niveau de vie provoque une hausse de la demande en nourritures riches (produits animaux), et où les agriculteurs sont capables d'offrir des quantités croissantes de ces produits à des prix qui tendent à baisser du fait des progrès techniques ». Deuxièmement, la politique agricole doit être protectionniste, « l'État doit contrôler l'entrée des produits étrangers, y compris des produits de substitution, qui pourraient être offerts à un prix inférieur au prix d'intervention ». *Ibid.*, p. 99-100.

politique, la première crise n'intervenant qu'en 1984 avec l'imposition des quotas laitiers, mais elles marquent une première inflexion, en tentant cette fois d'agir directement sur les structures agricoles. Elles sont des instruments pour réduire le coût de la PAC à moyen terme, en encourageant la cessation d'activité pour les plus âgés, en élevant le niveau de qualification des personnes travaillant dans l'agriculture, et surtout, en instaurant des plans de développement. Les directives reprennent en fait les propositions du Plan Mansholt présentées en 1968 et ajournées en raison de l'hostilité qu'elles avaient suscitées¹²⁵⁰. La mesure phare est celle qui prescrit « *de ne financer les investissements agricoles que sur présentation par l'exploitant d'un « plan de développement » démontrant la rentabilité à moyen et long terme des investissements projetés* »¹²⁵¹. Cette nouvelle politique, qui entre en vigueur en 1974, donne un poids considérable organisations professionnelles agricoles qui ont la maîtrise des structures (Services des Chambres d'agriculture, Centres de gestion et d'économie rurale, Caisses régionales de Crédit agricole) en charge d'instruire les dossiers de plan de développement. Clairement tournée vers la sélection des exploitations agricoles les plus performantes, elle est tempérée en 1975 par une nouvelle mesure instituant des Indemnités de compensation des handicaps naturels (ICHN) ayant pour but de soutenir l'agriculture dans les régions défavorisées et donc prendre en compte les inégalités territoriales¹²⁵².

L'inflexion de la PAC implique de redéfinir le travail des conseillers agricoles en leur imposant un contrôle resserré de leur emploi du temps, de leurs objectifs et de leurs méthodes, avec pour but de limiter le coût de l'appareil de développement selon les critères de l'efficacité bureaucratique. Les compressions budgétaires nationales dues au ralentissement économique, sensibles après 1974, renforcent encore cette logique, tout comme les difficultés de financement de l'ANDA provisoirement résorbées par la réforme de 1972. La diminution des coûts légitime la recherche d'une plus grande efficacité, non seulement du travail des agriculteurs qui doivent être encadrés en ce sens par les conseillers agricoles qui ont leur confiance, mais aussi du travail de ces mêmes conseillers qui doivent être managés en ce sens par leurs employeurs, le tout sous le contrôle des services de l'État. Les Plans de développement agricole réglant les rapports entre les agriculteurs engagés dans la modernisation de leur exploitation et l'appareil de développement, et les Plans pluriennaux de développement agricole encadrant les relations entre les conseillers et leurs employeurs, reposent sur le même triptyque managérial : orientation, coordination et contrôle. Mais avant de détailler les transformations concrètes du métier de conseiller induites par l'usage de ces

1250 Voir le chapitre 5. Voir aussi Clerc, F, « Une invention de l'Europe : les plans de développement. Origine, bilan », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 5-7.

1251 Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, op. cit., p. 204.

1252 On reviendra dans le chapitre suivant sur les ICHN qui concernent au premier chef les zones de montagne, et par conséquent les départements de la Savoie et de l'Isère.

instruments, il s'agit d'abord de suivre les prolongements politiques du tournant amorcé en 1972.

1.2. La constitution du groupe de pression « Horizon 80 », signe de la montée en puissance des organismes économiques

A l'intérieur du champ des organisations professionnelles agricoles, jusque là polarisé par la rivalité entre l'APCA et la FNSEA pour le contrôle de l'appareil de développement, la Coopération agricole, avec dans son sillage, le Crédit agricole et dans une moindre mesure les industries agro-alimentaires, affirme sa volonté de réviser la politique de développement en tenant compte des nouvelles exigences qui ont émergé en 1972. La loi sur les coopératives agricoles de 1972 a permis à ce mouvement de s'affirmer comme une puissance économique de premier ordre en introduisant le nouveau statut d'associé non coopérateur, ce qui leur permet de recevoir des apports extérieurs pour pallier le manque de capitaux internes, et en assouplissant la règle de l'exclusivisme qui les obligeait à ne réaliser des opérations qu'avec leurs seuls sociétaires, ce qui les autorise désormais à prendre des participations dans des filiales, sociétés de capitaux classiques¹²⁵³. Fortement concentrées, utilisant les techniques industrielles et commerciales les plus modernes, les coopératives laitières sont motrices dans cette évolution capitaliste qui les éloigne des principes moraux posés par les pionniers du mouvement coopératif au XIXe siècle à Rochdale en Angleterre, pour les rapprocher du modèle des firmes industrielles et commerciales avec lesquelles elles sont en concurrence¹²⁵⁴.

Tenu à l'écart de la réforme de 1966 sur le développement agricole bien qu'il soit reconnu comme une organisation professionnelle agricole majeure, le Centre national de la Coopération agricole (CNCA) met à profit les difficultés rencontrées par l'ANDA pour affirmer ses propres conceptions en matière de développement. Le Président du CNCA regrette ainsi que les conseillers agricoles, significativement requalifiés en « agents techniques », soient « abandonnés à eux-mêmes, petits rois dans leur royaume, récusés ou adorés par le peuple, et s'épuisant dans l'affirmation d'une certitude qu'ils ne possèdent pas toujours, faute de contacts périodiques avec les chercheurs et les responsables de la recherche appliquée »¹²⁵⁵. Il propose une voie coopérative pour le développement qui serait plus efficace et plus rapide, en revendiquant pouvoir toucher l'ensemble des agriculteurs, et tirerait profit de la stabilité des structures coopératives pour lancer de véritables

1253 Lewi, G., Perri, P., *Les défis du capitalisme coopératif. Ce que les paysans nous apprennent de l'économie*, Paris, Pearson Éducation France, 2009, p. 75-76.

1254 Toucas-Truyen, P., Dreyfus, M., (dir.), *Les coopérateurs : deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2005, 430 p.

1255 Rives, E., « Les relations entre le développement et les coopératives », in *Économie rurale*, n°99-100, Le développement agricole en France, 1974, p. 80.

programmes de recherche appliquée, en réorganisant l'ensemble des actions de vulgarisation autour de fermes expérimentales appartenant aux coopératives. Ce projet renvoie dos à dos le manque de moyens de l'INRA et l'inertie des Chambres d'agriculture qui ont préféré investir dans des locaux citadins, et propose de dépasser l'ancien clivage entre l'administration et la profession en vantant la souplesse des coopératives et leur forte implantation à l'échelle de la petite région. Bien qu'il s'en défende, le CNCA se pose en rival des Chambres d'agriculture lorsqu'il réclame un financement de l'État pour organiser le développement agricole. Les coopératives entendent tirer parti des nouvelles exigences de contrôle de l'ANDA, réalisées dans l'optique de la recherche d'une plus grande efficacité économique de l'action des conseillers, en faisant valoir qu'elles sont déjà habituées à fixer des objectifs, à contrôler leur exécution, et à prendre des sanctions le cas échéant¹²⁵⁶.

Cette prise de position suscite l'opposition des Chambres d'agriculture mais trouve un écho favorable au sein du syndicalisme, ouvert à une réforme de l'appareil de développement dont le contrôle lui a progressivement échappé depuis le début des années 1960. En mettant en avant la mission d'animation des syndicats agricoles lors de la réforme de l'ANDA de 1972, il est déjà parvenu à soustraire le nouveau Fonds d'action formation des exploitants agricoles (FAFEA) au contrôle des SUAD¹²⁵⁷. De plus, une partie de ses responsables est tournée vers le projet de construction d'interprofessions qui permettent de structurer des filières par produit organisant les relations entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs. La constitution de groupements de producteurs, prévue par les lois d'orientation de 1960-1962 pour éviter l'intégration des agriculteurs par le capital agro-industriel, ne suffit pas à répondre au développement considérable des industries agro-alimentaires, d'autant que la crise économique tend des relations jusque là apaisées¹²⁵⁸. Pour les organisations professionnelles agricoles, syndicalisme et coopération en tête, le projet de constituer des interprofessions comporte plusieurs volets : organisation des productions, appropriation des pouvoirs de gestion du marché détenus par les organismes d'intervention étatiques, réintroduction d'un prix minimum garanti, supérieur aux prix planchers d'intervention de la PAC, signifiant un retour à l'indexation des prix.

L'État, sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture Jacques Chirac, est favorable aux interprofessions, clairement d'inspiration libérale, lui permettant de se décharger sur les représentants des agriculteurs d'arbitrages politiques difficile à mettre en œuvre¹²⁵⁹. Cette nouvelle

1256 Saint-Martin, Jacques (de), « Les conflits sources de progrès », in *Économie rurale*, n°99-100, Le développement agricole en France, 1974, p. 86.

1257 Colson, F., Rémy, J., « Chapitre 4 : Le développement, un enjeu de pouvoir » in Coulomb, P., et al., (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 199.

1258 Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, op. cit., p. 205-206.

1259 *Ibid.*, p. 206-207.

étape de la politique de cogestion se concrétise d'abord dans le secteur laitier, avec la création du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière en 1973, avant la généralisation des interprofessions à l'ensemble des branches agricoles les années suivantes. Cette nouvelle ligne politique rompt avec le projet de promotion des exploitations familiales agricoles qui était jusqu'à la fin des années 1960 le socle commun, au moins dans les discours, des organisations professionnelles agricoles. Les résultats des interprofessions ne sont pas à la hauteur des attentes de leurs promoteurs qui doivent rapidement renoncer aux prix minimum garantis, et si l'État délègue l'organisation technique des filières, il garde la haute main sur l'organisation économique en s'assurant de sa « *mise en conformité avec la politique économique nationale* » attachée à la réduction de l'inflation¹²⁶⁰. L'application du libéralisme économique à la politique agricole ne signifie pas le retrait pur et simple de l'État mais le redéploiement de ses moyens en fonction de ses nouveaux objectifs.

C'est sur ces bases que se structure un groupe de pression appelant à une refonte complète du développement agricole. Dans un rapport intitulé « Horizon 80 », ce groupe entend restreindre le rôle des Chambres d'agriculture à un conseil de synthèse, les entreprises d'amont et d'aval (firmes et coopératives) se chargeant de la vulgarisation technique, et le syndicalisme assurant la fonction d'animation¹²⁶¹. Dans les régions où la coopération est puissante, les programmes départementaux de développement doivent être ajustés en fonction des stratégies et des possibilités des principales coopératives. D'une manière générale, il s'agit de donner une place prépondérante aux organismes économiques, en établissant une analogie entre le métier d'agriculteur et celui de chef d'entreprise, le seul critère d'appréciation du succès des opérations de développement étant les résultats des entreprises¹²⁶². Le groupe de pression autour du rapport Horizon 80 n'a pas d'existence institutionnelle : il regroupe principalement des représentants de la coopération et du syndicalisme mais aucun responsable ne s'en revendique explicitement. Il est soutenu par l'entourage du ministre de l'Agriculture, Christian Bonnet, ce dernier se montrant plutôt favorable aux conclusions avancées, lourdes de conséquences¹²⁶³.

« Horizon 80 » préconise de donner la prépondérance à la vulgarisation par produit, c'est-à-dire au conseil technique et technico-économique mis en œuvre par les coopératives et les firmes à qui il faudrait en conséquence transférer les moyens correspondant, financiers et humains, ce qui en

1260 *Ibid.*, p. 208.

1261 Colson, F., Rémy, J., « Chapitre 4 : Le développement, un enjeu de pouvoir... », *op. cit.*, p. 200.

1262 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Gérard de Caffarelli (président de l'ANDA depuis 1972, architecte de la réforme de Grignon, et soutien du rapport « Horizon 80 »), 1976, p. 14-15.

1263 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Cormorèche, 1976, p. 15-16.

ferait de facto les principaux employeurs des agents de développement¹²⁶⁴. En parallèle, les Chambres conserveraient la maîtrise du conseil de synthèse, c'est-à-dire de gestion des exploitations, en liaison étroite avec le Crédit agricole. L'information générale incomberait au syndicalisme, alors que les Chambres seraient réorientées vers le conseil spécialisé en agronomie, élevage et économie de l'exploitation, en lien avec le monde de la recherche. Outre la reconfiguration des rapports de pouvoir entre organisations professionnelles agricoles, une note complémentaire au rapport « Horizon 80 » montre qu'il s'agit de transformer l'appareil de développement pour en faire l'instrument direct de la politique agricole. Des « SUAD rénovés », intégrant les organismes économiques, auraient à charge l'élaboration et le suivi des programmes, mais ils n'emploieraient plus de personnel, cette fonction serait endossée directement par les organisations nationales ce qui leur permettrait d'affecter les moyens humains et financiers dont elles disposent en fonction des objectifs politiques qu'elles se donnent. Cette réorganisation servirait deux objectifs plus globaux : la conquête des marchés extérieurs et l'harmonisation de l'aménagement du territoire. Le groupe « Horizon 80 » donne des gages à l'administration en affirmant que les organisations professionnelles seraient prêtes à accepter l'extension des taxes parafiscales au plus grand nombre de produits, avec pour objectif de limiter la contribution des céréaliers à la moitié du total, et ainsi de mettre fin à la crise du financement de l'ANDA.

Cette nouvelle conception du développement agricole imposerait le transfert de la responsabilité de l'emploi des conseillers agricoles des Chambres d'agriculture vers ces organismes économiques. Cette perspective suscite une grande inquiétude dans les Chambres d'agriculture, réactivant de fait une certaine solidarité entre les conseillers et leurs employeurs. En rendant publique la note complémentaire au rapport « Horizon 80 » le 28 avril 1976, le SNATPA-CFDT entend dénoncer les tractations secrètes entre le groupe de pression et le ministère, n'ayant aucune considération pour le principe d'autonomie des conseillers agricoles. Malgré des rapports tendus de ce syndicat de conseillers avec l'APCA (voir *supra* 3.2), les représentants des Chambres d'agriculture, ou au moins une partie d'entre eux, apparaissent comme leurs meilleurs alliés dans la bataille qui s'engage. Une dizaine d'entre eux se réunissent de manière informelle pour démonter l'argumentaire du rapport « Horizon 80 », et s'opposer fermement à une telle réforme, indignés qu'on puisse remettre en cause aussi brutalement vingt-cinq années de développement agricole sur la base d'une analyse qu'ils jugent caricaturale¹²⁶⁵.

Ils réfutent notamment l'opposition établie par le groupe de pression entre d'un côté les actions de développement issues de la réforme de 1966 coordonnées par les SUAD, et de l'autre

1264 Raugel, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole...*, *op. cit.*, p. 129-132.

1265 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Pousset, 1976, p. 42-44.

celles qui sont entreprises dans le cadre du FORMA notamment par le biais des groupements de producteurs, en montrant que les collaborations sont plus nombreuses que ce que le rapport laisse entendre. Ils reconnaissent les difficultés que connaît l'appareil de développement agricole, notamment en raison de l'augmentation mécanique de la masse salariale sans qu'il soit possible d'organiser une vraie promotion interne, et admettent la nécessité d'une meilleure coordination avec les coopératives. Mais ils refusent que la fonction d'employeur des conseillers soit retirée aux SUAD, ce sur quoi ils obtiennent le soutien des représentants syndicaux des conseillers et conseillères agricoles. Ce blocage institutionnel oblige le ministère de l'Agriculture et les principales organisations professionnelles agricoles à revenir à des positions plus consensuelles¹²⁶⁶, et à se borner à une meilleure coordination des différentes parties concernant l'embauche des techniciens¹²⁶⁷.

La nouvelle réforme de l'ANDA en 1976 est ainsi très en retrait par rapport à ce que les conclusions d'Horizon 80 préconisaient, bien que l'organisme ouvre son conseil d'administration aux représentants des entreprises agro-alimentaires¹²⁶⁸. La Coopération a néanmoins réussi à imposer l'idée qu'elle constitue un acteur incontournable du conseil agricole, en matière technique d'une part, et en matière de commercialisation d'autre part. Ce faisant, elle entend favoriser la spécialisation des exploitations agricoles selon une logique complètement différente de la promotion des exploitations familiales, mais qui diffère aussi, et c'est important de le souligner, de la valorisation du modèle de l'entreprise agricole : les exploitations ne sont pas considérées dans leur globalité mais comme le support d'ateliers de production dont il s'agit d'optimiser le fonctionnement sur le modèle de l'industrie. Cette conception s'oppose aux principes qui régissent l'action des conseillers des Chambres d'agriculture, mais elle est aussi difficilement soutenable pour le syndicalisme qui reste attaché à la défense des exploitants agricoles, qui soient des chefs d'entreprise et pas les ouvriers spécialisés d'un vaste atelier de production disséminé. L'alliance nouée dans le groupe de pression « Horizon 80 » est nécessairement fragile et supporte mal la publicité qui oblige chaque partie à clarifier ses prises de position.

Les conséquences institutionnelles de la crise ouverte en 1976 restent limitées dans l'immédiat, mais cet épisode révèle les tensions internes au champ des organisations professionnelles agricoles, ainsi que la méfiance que suscitent les conseillers agricoles, y compris auprès des responsables politiques, du fait que certains d'entre eux soient devenus des leaders

1266 « Les problèmes des hommes » restent prioritaires sur « les problèmes des produits ou les problèmes de l'entreprise ». AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Cormorèche, 1976, p. 2.

1267 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. de Caffarelli, 1976, p. 16.

1268 Colson, F., Rémy, J., « Chapitre 4 : Le développement, un enjeu de pouvoir... », *op. cit.*, p. 200.

d'opinion¹²⁶⁹. Elle amorce également un renversement dans la hiérarchie interne des différentes formes de conseil agricole : alors que conseiller polyvalent était depuis l'origine considérée comme une fonction moins qualifiée que celle de conseiller spécialisé, le transfert avorté vers les organismes économiques poussent les responsables des Chambres d'agriculture à valoriser la capacité de synthèse de leur conseillers agricoles par opposition aux simples agents techniques employés par les coopératives ou aux animateurs syndicaux. Mais pendant que cette évolution du métier tente d'être instituée, notamment par la formation de Conseiller de synthèse d'exploitation agricole, la critique libérale de l'inefficacité du développement agricole continue de s'épanouir, bénéficiant en un sens du contexte de la pénurie de moyens qui impose des réductions budgétaires de plus en plus difficiles à arbitrer.

1.3. Mesure de l'efficacité et coordination des actions de conseil, nouveaux impératifs du développement agricole

La comparaison de deux rapports internes à l'APCA, le premier intitulé « bilan de l'action des Chambres d'agriculture dans le développement » paru en 1973 et le second intitulé « l'efficacité du développement » daté de 1980, donne la possibilité de mesurer le chemin parcouru par les Chambres d'agriculture dans leur manière d'appréhender le rôle des conseillers agricoles¹²⁷⁰. En 1973, l'enquête réalisée auprès de cinquante-huit Chambres d'agriculture se donne pour objectif de les « sensibiliser à la possibilité d'accroître la rationalité de leur politique de développement ». L'impératif de la recherche d'efficacité imposé conjointement par la réforme de l'ANDA et les directives de la PAC en 1972 est ici prudemment reformulé à destination des responsables départementaux des Chambres d'agriculture. Décrivant l'organigramme du développement dans les départements, le rapport présente les SUAD comme des structures foncièrement ouvertes aux autres organisations agricoles, favorisant la concertation entre elles. L'APCA reconnaît que le souci majeur des conseillers doit être de développer le raisonnement économique chez les agriculteurs par le biais d'actions techniques ou de la généralisation des méthodes de gestion, afin qu'ils envisagent leur exploitation comme une entreprise à part entière. En ce sens, les Centres de gestion sont amenés à jouer un rôle plus important dans l'appareil de développement sans pour autant remettre

1269 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Pousset, 1976, p. 44. On prête au ministre de l'Agriculture de l'époque une hostilité particulière aux conseillers agricoles, l'un d'entre eux s'étant présenté contre lui dans sa circonscription.

1270 AJR-INRA, 1JR3, APCA, Bilan de l'action des Chambres d'agriculture dans le développement, mai 1973, 60 p. ; AJR-INRA, 1JR8, APCA, Rapport sur l'efficacité du développement, février 1980, p. 62.

en cause l'autorité des SUAD¹²⁷¹.

Mais le rapport insiste également pour que le développement ne soit pas réduit à « *des phénomènes matériels* », et continue de viser « *un changement d'attitude* », « *une prise de conscience* », ou encore « *une évolution des structures mentales* », autant d'expressions qui renvoient à la conception du développement agricole définie dans les décrets de 1966 et vivement critiquée par la suite¹²⁷². En 1973, les Chambres d'agriculture sont réticentes à suivre les injonctions de rationalisation de leurs activités dont la mise en œuvre réduirait de fait leurs prérogatives. Contraintes de tenir compte des exigences conjointes de la coopération, du syndicalisme, et de l'État, qui recherchent, à travers les objectifs de diminution des coûts et de plus grande efficacité du travail des conseillers, une réorientation politique profonde de la politique de développement agricole, elles apparaissent dans une position plutôt conservatrice, alors même qu'elles avaient réussi à se placer du côté de l'innovation institutionnelle depuis les années 1950 en réussissant à rejeter les pratiques des Services agricoles du côté de l'immobilisme et de l'inefficacité. A un bilan chiffré des activités de développement menées depuis dix ans qu'il juge impossible de réaliser en toute rigueur, le rapport de l'APCA oppose l'idée du « *capital d'expérience* » accumulé dans les SUAD, justifiant que ces structures continuent de coordonner le développement¹²⁷³.

La multiplication des interventions extérieures dans les exploitations et la nécessité de les articuler entre elles, sont évoquées dans un film commandé par le ministère de l'Agriculture en 1973 intitulé *Le visiteur*¹²⁷⁴. Dans ce film, un jeune agriculteur, critiqué par son père pour avoir choisi de se spécialiser dans la production de viande de bovins au détriment du maintien d'une activité laitière sur l'exploitation, reçoit les visites successives d'une quinzaine de visiteurs différents. Le commentaire en voix off précise que « *la ferme est le lieu le plus visité du monde surtout si l'agriculteur rompt avec la tradition tente des spéculations nouvelles qui nécessitent des techniques plus délicates* ». Le cadre choisi est celui d'une exploitation familiale déjà engagée dans la modernisation : le mari est aux champs sur son tracteur tandis que son épouse se charge de nourrir les veaux. Le défilé des visiteurs commence par l'entrée en scène du représentant du marchand de machines agricoles qui incite le couple à faire de nouveaux investissements. Il est suivi du conseiller de gestion qui s'inquiète d'un endettement excessif, rappelle la nécessité de

1271 Au niveau national, cent trente-quatre mille agriculteurs sont adhérents des Centres de gestion, dont quarante-quatre mille au service gestion proprement dit, et soixante-dix mille au seul service TVA. A titre de comparaison, le nombre d'adhérents aux Groupements de vulgarisation agricole est estimé à environ cent cinquante mille en 1973.

Voir Raugel, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole...*, *op. cit.*, p. 41-46.

1272 AJR-INRA, 1JR3, APCA, Bilan de l'action..., *op. cit.*, p. 48-55.

1273 *Ibid.*, p. 55.

1274 Cinémathèque du ministère de l'Agriculture, *Le visiteur*, réalisé par Armand Chartier, Ministère de l'Agriculture / Les Films du Centaure, 1973, Couleur, 32 min.

respecter le plan de production élaboré l'année précédente et incite l'agriculteur à tenir une comptabilité. Le marchand de linge fait ensuite son apparition et s'entretient uniquement avec la fermière. Puis c'est le conseiller du groupement interprofessionnel de la volaille de Bresse qui l'encourage à construire de nouveaux bâtiments après lui avoir rappelé la réglementation en vigueur, suivi du patron de l'abattoir et commerçant qui lui demande d'augmenter sa production pour pouvoir suivre la demande, et du directeur du centre de sélection qui lui vend des poussins et l'informe sur les techniques d'élevage.

Les visites se poursuivent avec une nouvelle série d'interventions davantage tournées vers les questions foncières : conseiller de l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA), conseiller de l'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF), le directeur de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Le conseiller d'exploitation de la Chambre d'agriculture aide ensuite l'agriculteur à préparer un Plan de développement rural, en collaboration avec l'ADASEA, afin de déterminer les investissements et les orientations de l'exploitation sur les cinq prochaines années. L'agriculteur exprime ses craintes mais le conseiller le rassure en lui vantant les mérites d'une étude approfondie qui évitera toute mauvaise surprise. La suite du film met en scène une dizaine d'autres visites : le vendeur ambulant d'ouvrages techniques et de romans, le technicien de la station d'expérimentation qui souhaite élargir la collecte de références techniques, le délégué cantonal de la FDSEA à la recherche de nouveaux responsables, le représentant de la firme d'aliments du bétail travaillant également pour le groupement de producteurs qui recommande des compléments alimentaires pour le bétail, le délégué du CDJA organisant une session de formation sur l'élevage bovin, le conseiller fiscal de la Fédération départementale des coopératives agricoles préconisant l'assujettissement à la TVA calculée au réel et non plus au forfait, le représentant de la Mutuelle incendie proposant de nouveaux contrats pour couvrir le mobilier et les nouvelles machines, le président de la coopérative laitière regrettant d'avoir perdu un adhérent, et enfin, le représentant de la Caisse locale de Crédit agricole, celui « *qui détient le nerf de la guerre* » selon le commentaire en voix off, conseillant au couple de solliciter un prêt spécial bâtiment d'élevage.

Cette longue litanie est entrecoupée de scènes au cours desquelles l'agriculteur fait part de ses questions quand aux décisions qu'il doit prendre, le défilé des visiteurs ajoutant à sa confusion. Il en vient à douter des motivations de ses interlocuteurs, le commentaire s'interrogeant alors : « *tous ceux qui défilent, est-ce qu'ils n'ont pas tous un petit peu quelque chose à vendre ?* ». Les plans de coupe choisis par le réalisateur ajoutent une certaine ironie à la situation : des grenouilles dans une mare, des pigeons, un moineau sur une ligne électrique, l'agriculteur dressant son chien

dans la cour de la ferme en lui mettant un sucre sur le nez et en lui demandant de ne pas bouger jusqu'à ce qu'il l'autorise à l'avalier. L'agriculteur, seul ou en couple, selon le sujet abordé par ses interlocuteurs, apparaît comme un jeune homme courageux et dynamique, mais pourtant plongé dans un certain trouble du fait des incitations multiples et parfois contradictoires avec lesquelles il doit composer. Le film traduit le renversement de perspective opéré par la politique de développement agricole : le métier de conseiller, référent unique ou presque spécifiquement chargé du suivi des exploitations familiales, s'est effacé du fait de la fragmentation des métiers du conseil, laissant l'agriculteur seul aux prises avec une multitude d'intervenants. Le partage des fonctions opéré par l'institution du métier de conseiller entre enseignement, vulgarisation et commerce, est ici complètement brouillé, ce qui pose problème à l'agriculteur pour trancher entre les différentes orientations qui lui sont soumises. Dans le film, le conseiller d'exploitation de la Chambre d'agriculture apparaît comme un visiteur parmi d'autres, chargé uniquement de la préparation du Plan de développement agricole, et dont le rôle est moins valorisé que celui du représentant du Crédit agricole.

Le film évoque également les multiples législations et normes formant un enchevêtrement complexe dans lequel il devient impossible de se repérer seul. En outre, deux problèmes fondamentaux sont suggérés : le manque de temps à consacrer à l'action collective en raison de l'intensification des rythmes de travail, et le spectre du surendettement. La spécialisation des exploitations familiales apparaît ici à la fois comme un processus inéluctable dans lequel les jeunes doivent s'engager et une source de difficultés nouvelles qui n'ont pas encore trouvé de réponses. Répondant à une commande du ministère de l'Agriculture, le réalisateur, l'expérimenté Armand Chartier, fait preuve d'une certaine liberté de ton en pointant avec malice les problèmes soulevés par les orientations récentes du développement. Mais dans le même mouvement, le film dénie toute place particulière aux conseillers agricoles : jamais ils n'apparaissent comme un recours possible pour l'agriculteur et les styles même des différents agents de développement se démarquent assez peu les uns des autres, entretenant la confusion entre leurs interventions respectives. *Le visiteur* démontre en creux que les conseillers agricoles, interlocuteurs privilégiés des petits et moyens agriculteurs lorsqu'ils étaient souvent les seuls ou presque à pénétrer dans leurs exploitations, doivent désormais ajuster leurs pratiques et leurs manières de faire au fait que l'agriculteur est désormais sollicité de toute part.

Au cours des années 1970, l'APCA se voit contrainte de modifier son approche et d'adapter son argumentaire aux termes d'un débat dont elle n'a pas la maîtrise du rythme. Les Chambres doivent par exemple répondre à l'obligation de définir précisément des indicateurs de

développement permettant une auto-évaluation des actions entreprises dans le cadre de chaque Programme pluriennal de développement agricole (PPDA)¹²⁷⁵. En fonction des objectifs retenus, une série d'indicateurs doit permettre de mesurer la vitesse de réalisation du programme prévu et d'évaluer quels sont les résultats obtenus. Ce travail nécessite un recours massif aux statistiques constituées par les différents organismes de développement. Par exemple, concernant l'élévation du niveau de vie, le PPDA doit prévoir de mesurer l'évolution de l'habitat en recourant aux enquêtes INSEE ainsi qu'à des enquêtes ponctuelles sur la vente d'appareils ménagers, ou encore de mesurer le niveau d'instruction des jeunes qui s'installent en recourant aux données collectées par l'ADASEA. Cette exigence d'un auto-contrôle permanent oblige les conseillers à consacrer une part importante de leur activité à la collecte de références qui serviront ensuite de base pour établir des comparaisons et mesurer des évolutions. La généralisation de l'usage des indicateurs et leur intégration comme composante essentielle des actions de développement doit tendre à la mise en conformité des pratiques des conseillers des SUAD avec le nouveau modèle du développement agricole dont l'action de base n'est plus la réunion de groupement mais l'étude prévisionnelle technico-économique. Bien qu'il semble que ce travail soit réalisé superficiellement dans les SUAD, dans le seul but de donner des gages de crédibilité à l'ANDA, il n'en demeure pas moins que ce type de pratique contribue à ancrer la notion d'efficacité des conseillers comme un problème central de la politique de développement agricole.

En 1980, le rapport de l'APCA pose désormais directement la question de « l'efficacité du développement » sans passer par les périphrases prudentes repérées en 1973¹²⁷⁶. Il préconise un rapprochement entre les SUAD et les Centres de gestion, leurs conseillers exerçant une action d'orientation et d'animation du milieu agricole qui doit être clairement différenciée de l'appui technique et économique délivré par les agents relations culture des coopératives, les inséminateurs, les comptables, les contrôleurs laitiers. Il s'agit de recentrer l'activité des conseillers sur les tâches exigeant une maîtrise de l'ensemble des éléments de la situation agricole, c'est-à-dire sur les tâches de synthèse et d'animation, avec la possibilité de coordonner à l'échelle de la petite région les tâches de l'ensemble des agents techniques. Le modèle à suivre est celui des actions d'appui technique et économique mises en place auprès des éleveurs afin de contrôler de manière régulière l'emploi des facteurs de production, la trésorerie et les résultats de production de chaque exploitation¹²⁷⁷.

Un agent passe plusieurs fois par an pour aider l'agriculteur, selon une méthode préétablie à laquelle il a été formé (par exemple le contrôle laitier associé à des méthodes de gestion de base), à

1275 AJR-INRA, JR/9, APCA, Quelques indicateurs, 1976, 25 p.

1276 AJR-INRA, 1JR8, APCA, Rapport sur l'efficacité..., *op. cit.*

1277 *Ibid.*, p. 13. Outre les SUAD, ces actions bénéficient du soutien financier et technique du FORMA, des EDE, et des Instituts techniques spécialisés.

enregistrer des données et les comparer sur le champ à des références-objectifs. Les problèmes constatés sont référés aux conseillers des Établissements départementaux d'élevage qui sont eux chargés de trouver des solutions et d'encourager les agriculteurs à participer à une organisation économique. D'une manière générale, le rapport de l'APCA encourage une meilleure intégration de ces agents techniques dans les actions de développement, tout en les maintenant dans un rôle subalterne. La collecte et l'exploitation de références techniques et économiques servant de points de comparaison mobilisables dans toutes les situations de conseil ou presque est appelée à devenir la pratique clé autour de laquelle s'ordonnent les différentes formes de conseil agricole, de la collecte des données à leur traitement et même à la création de nouveaux indicateurs. Les autres formes d'action, notamment concernant la vie des groupements, ne sont pas abandonnées mais passent clairement au second plan.

En moins d'une décennie, la quête de l'efficacité est devenue le *leitmotiv* de l'ensemble des organismes de développement, ce qui n'empêche pas de sérieuses divergences de vues sur la répartition des rôles. L'État, le syndicalisme et la coopération remettent en cause la prééminence des Chambres d'agriculture dans le développement agricole, *via* le contrôle des SUAD. La prolifération des organismes participant au développement oblige à repenser la coordination de leurs initiatives par le biais des instruments de gestion. Au début des années 1980, les Chambres d'agriculture sont parvenues à conserver une position privilégiée dans l'appareil de développement, mais au prix d'une adaptation considérable de leur ligne politique, qui reprend désormais pour partie les méthodes et les objectifs qui étaient préconisés dans le rapport « Horizon 80 », représentant essentiellement les intérêts de la Coopération et d'une partie de la FNSEA. La relative stabilité institutionnelle de l'organigramme de l'appareil de développement malgré les réformes successives ne doit pas masquer le bouleversement bien réel du projet politique désigné par le terme de développement agricole. Les nouvelles exigences de rentabilité, réclamant une diminution des coûts ainsi qu'un emploi rationalisé des moyens, ont pris le pas sur l'idéal de la promotion sociale de l'ensemble du monde agricole. Pour les agriculteurs comme pour les conseillers, la valeur cardinale de l'autonomie a perdu son pouvoir de mobilisation devant les critiques multiples portant sur l'inefficacité de leur conception du développement agricole, laissant le champ libre à la prolifération de procédures de contrôle beaucoup plus serrées leurs activités respectives.

2. Orientation, coordination, et contrôle : la bureaucratisation du travail des conseillers

Le Plan pluriennal de développement agricole (PPDA) et le Plan de développement agricole (PDA) sont deux instruments nouveaux permettant d'introduire en pratique la logique gestionnaire dans le travail des conseillers agricoles¹²⁷⁸. Le PPDA, principale innovation portée par la « réforme de Grignon » en 1972, rompt avec la logique de bricolage institutionnel qui avait prévalu jusque là dans les SUAD. L'application de la méthode RCB (voir *infra* 1.1.) dans l'élaboration et l'analyse des PPDA ne vise pas seulement la réduction des coûts mais la réorientation des moyens du développement, et donc la réaffectation des conseillers agricoles à de nouvelles tâches. Les exigences de la politique agricole nationale viennent s'immiscer dans la définition des missions des conseillers, qui avaient jusque là hérité d'un mandat très global, calqué sur la conjonction de l'économie politique de la modernisation de l'agriculture et de l'économie morale de la modernisation du monde agricole, ce qui leur laissait d'importantes marges de manœuvre pour élaborer leur programme de travail à mi-chemin entre les attentes des agriculteurs sur le plan local et les orientations définies par leurs employeurs sur le plan départemental.

Le Plan de développement agricole, dont la mise en œuvre est encouragée par les directives socio-structurelles de la PAC en 1972, traduit l'émergence d'une conception individuelle et gestionnaire du développement sur le terrain alors que l'ancienne conception privilégiait le travail en groupe et l'approche globale des problèmes de l'exploitation familiale. Ce sont des Plans d'investissement sur cinq ans élaborés par le chef d'exploitation, assimilé à un chef d'entreprise, en collaboration étroite avec l'appareil de développement. Les dossiers sont montés par le conseiller de secteur avec l'appui du conseiller de gestion, puis instruits par un conseiller de l'ADASEA, soumis à une commission de responsables des organisations professionnelles et de représentants de l'administration. La validation du PDA permet à l'agriculteur de bénéficier des prêts du Crédit agricole à des conditions avantageuses. Le montage des dossiers de PDA devient une part importante de l'activité des conseillers agricoles. La transformation des conditions d'exercice du métier de conseiller et l'exécution des nouvelles tâches qui leur sont confiées participent d'un mouvement de bureaucratisation de leur travail. Cette évolution contribue à effacer la spécificité professionnelle des conseillers par rapport aux agents de l'administration. Combinée aux

1278 Valérie Boussard relève qu'il est nécessaire de distinguer les principes de gestion, elle parle du Logos gestionnaire fondé sur les trois principes Rationalité/Maîtrise/Performance, et les pratiques de gestion nécessairement contingentes mais formant pourtant un ensemble cohérent. Voir Boussard, V., *Sociologie de la gestion : les faiseurs de performance*, Paris, Belin, 2008, 263 p.

dissensions entre organisations professionnelles agricoles qui provoquent la fragmentation des métiers du conseil, la bureaucratisation du métier de conseiller autorise le ministère à envisager une reprise en main directe des activités de développement sur le terrain qui seraient réintégrées dans une filière recherche-vulgarisation-enseignement. Ce projet est un échec : il réussit à fédérer contre lui la plupart des acteurs du développement, employeurs et employés confondus malgré leurs oppositions de plus en plus vives, démontrant au passage la persistance de leur commun attachement au métier de conseiller.

2.1. Un instrument de gestion pour encadrer le travail des conseillers : le Plan pluriennal de développement agricole

Décidée en 1972, la mise en œuvre des premiers Plans pluriennaux de développement agricole (PPDA) débute en 1974 dans chaque département français. L'économiste Louis Malassis est un ardent défenseur de ce projet qui doit permettre à la politique agricole d'influer sur la répartition géographique des productions et d'associer les firmes agro-alimentaires et les coopératives au développement dans l'objectif de conquérir de nouveaux marchés. En différenciant clairement les exploitations « *bloquées* » de celles qui sont aptes à une « *promotion économique* », les PPDA doivent permettre de recentrer les moyens du développement sur les secondes, notamment en ajustant les stratégies de production avec celles de commercialisation¹²⁷⁹. Il prédit ainsi un grand avenir à la vulgarisation technico-commerciale, et propose de déléguer la « *promotion des hommes* » à des instituts de promotion sociale à vocation générale. C'est une des premières fois où la déconnexion entre les aspects techniques et humanistes du développement est affirmée aussi clairement, ce qui marque une rupture importante avec l'ancien projet porté par les conseillers agricoles et réaffirmé dans les décrets de 1966. Mais la réalisation de ces projections implique un travail considérable, ne serait-ce que pour définir le contenu de chaque PPDA.

Les directeurs de SUAD se trouvent quelque peu démunis devant les nouvelles exigences de l'ANDA, qui imposent une formalisation beaucoup plus importante des actions de développement jusque là largement laissées à l'initiative des groupements locaux et de leurs conseillers. Les PPDA sont l'occasion pour l'ANDA de mettre en place une politique contractuelle avec des organismes de développement qui jouent le rôle de maîtres d'œuvre. Le programme doit prévoir pour chaque action un instrument de mesure ou une série d'indicateurs qui permettent de mesurer son efficacité

1279 Malassis, L., « Commentaires à propos des plans départementaux de développement », in *Économie rurale*, n°99-100, 1974, p. 102.

réelle en vue de décider de l'opportunité de la prolonger dans le plan suivant¹²⁸⁰. Ce système d'évaluation des résultats *a posteriori* tranche avec la gestion jusque là très empirique du développement agricole dans le cadre des SUAD. Les arbitrages entre les différentes composantes du programme doivent également prendre en compte la méthode RCB imposée par l'ANDA (voir *infra* 1.1.), ce qui ne va pas sans poser de problèmes comptables et techniques aux services des Chambres, peu habitués à cette rigueur toute administrative qui oblige à établir un budget récapitulatif global prévisionnel prenant en compte les temps de travaux affectés par chaque technicien à chaque type d'action.

Toutes les actions de base doivent être mises en fiches comportant une présentation sommaire, les agriculteurs ciblés, les objectifs à réaliser, les indicateurs d'objectifs, la zone de réalisation, les objectifs au niveau supérieur visés, un planning financier comportant les différentes sources de financement, et un descriptif des actions élémentaires (maître d'œuvre, nombre de personnes touchées, nombre de journées consacrées à l'action par technicien, coût total)¹²⁸¹. La logique du PPDA de découper l'activité des conseillers afin de l'affecter à telle ou telle part du programme décidé est foncièrement antinomique de la manière dont les conseillers travaillent sur le terrain, où le plus souvent ils ne distinguent pas au cours une même journée ou d'une même semaine entre le temps consacré aux productions animales, à l'animation ou à l'aménagement rural. L'enjeu pour les Chambres est néanmoins considérable puisque de leur capacité à convaincre l'ANDA de la pertinence des actions prévues et de leur maîtrise dépend la variation des ressources qui lui sont affectées et peuvent par exemple permettre l'embauche d'un technicien supplémentaire.

Ce décalage suscite non seulement les critiques ouvertes de certains conseillers qui voient là une restriction de leur autonomie d'action, mais aussi les réserves des responsables de la Chambre d'agriculture de la Savoie pour qui un tel dispositif est inapplicable dans les régions de montagne : définir des indicateurs d'autocontrôle de l'efficacité des programmes leur semble irréaliste à un moment où la priorité est d'abord de « *sauver ce qui existe* » et de « *maintenir une vie en montagne* »¹²⁸². Cet argument de la spécificité montagnarde est une manière de revendiquer des marges d'action pour les responsables départementaux qui ne veulent pas être réduits à travailler selon des méthodes qui leur ôtent une grande partie de leur pouvoir. En Isère, la mise en œuvre du premier PPDA suscite ainsi beaucoup moins de remous, au moins au niveau des services centraux de la Chambre d'agriculture. Dans ce département, la concertation entre les organismes économiques, la Chambre d'agriculture et la FDSEA est déjà ancienne, la même équipe dirigeante

1280 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 27 septembre 1974.

1281 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 29 novembre 1974.

1282 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 27 septembre 1974.

contrôlant la plupart des actions menées par le biais de la Commission technique départementale, structure originale dont l'organisation précoce a réduit le SUAD à une fonction technique¹²⁸³.

A l'inverse, en Savoie, la fronde contre le contrôle bureaucratique de l'ANDA se poursuit durant les années suivantes. En 1976, le directeur de la Chambre fustige la normalisation et la quantification des actions « *plus ou moins calquées sur les méthodes technico-commerciales* », et rappelle que le « *Développement* » doit d'abord avoir un impact sur « *l'Homme* »¹²⁸⁴. Ce rappel des valeurs originelles du développement agricole a d'autant plus de force que la rationalisation comptable a été synonyme de restrictions budgétaires : les contrôles de l'ANDA sont perçus comme un abandon de la politique de 1966 bien qu'aucune loi ne soit explicitement revenue dessus. La Chambre de la Savoie a ainsi refusé que chaque technicien suive scrupuleusement les directives qui prévoyaient l'enregistrement journalier des actions, la tenue d'une comptabilité par action, et l'évaluation de l'impact sur les agriculteurs lors de chaque contact. Elle encourage néanmoins l'expérimentation locale de pratiques qui puissent donner le change à l'ANDA.

Réticente ou non, chaque Chambre se trouve soumise aux mêmes tâches de justification des actions engagées, sans que les tensions créées soient prises en considération sur le plan national. Mais cette situation affermit la volonté de ces organismes de défendre leur propre conception du développement agricole, et notamment de revaloriser le métier de conseiller de groupement par rapport à l'agent technico-commercial avec lequel l'ANDA tend à le confondre. En Savoie comme en Isère, les responsables des Chambres mettent en avant les capacités de synthèse des conseillers qu'elles emploient¹²⁸⁵. Les conseillers eux-mêmes déplorent le glissement de leurs tâches de la technique vers l'administratif, même si certains admettent que le temps du conseiller qui sillonnait le département sans aucun contrôle est désormais révolu¹²⁸⁶. La préparation du deuxième PPDA en 1978 montre qu'aucune résolution de ces tensions n'est intervenue. L'ANDA menaçant de représailles financières les départements qui ne joueraient pas le jeu selon les nouvelles règles, les critères chiffrés (nombre d'agriculteurs touchés, nombre de dossiers traités, nombre de stages accomplis, *etc.*) sont devenus prépondérants pour évaluer le premier plan et justifier les orientations du second. Par conséquent, il est difficile de ne pas voir dans l'exposition de ces chiffres la recherche d'un effet d'affichage bien que les documents officiels annoncent un bilan objectif des réalisations accomplies.

En 1981, le directeur du SUAD reconnaît d'ailleurs qu'il a toujours cherché à « *réduire au*

1283 ACA38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 28 novembre 1975.

1284 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 novembre 1976.

1285 ACA38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 9 mai 1977.

1286 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1978.

maximum les charges administratives consécutives aux réformes permanentes du développement », ce qui accrédite l'idée d'une alliance entre les conseillers et les responsables départementaux contre la tutelle de l'ANDA, chaque décision nationale étant sujette à retraduction départementale voire locale¹²⁸⁷. Mais en revanche, il ne faut pas sous-estimer l'impact des méthodes introduites par l'ANDA : les discussions internes aux Chambres d'agriculture pour définir les orientations à venir se font désormais sur la foi des indicateurs mis en place pour évaluer les différentes actions du PPDA¹²⁸⁸. En outre, cette dissociation des niveaux départemental et national se complexifie du fait de l'importance croissante de la Politique agricole commune, ce qui peut entraîner des injonctions contradictoires. Alors que les responsables politiques européens sont inquiets de la croissance des dépenses du FEOGA-garantie et cherchent à limiter la production pour ne pas continuer d'accumuler des excédents, les structures départementales du développement continuent d'encourager l'intensification de la production, toute limitation étant perçue comme une entrave au développement¹²⁸⁹. Bien que le président Giscard d'Estaing rappelle la vocation exportatrice de la France en matière agricole, la politique nationale reste hésitante, repoussant le moment d'un choix clair qui pourrait se révéler politiquement couteux¹²⁹⁰.

2.2. Un instrument de gestion pour encadrer l'investissement des agriculteurs : le Plan de développement agricole

La bureaucratisation du travail des conseillers ne s'exprime pas seulement dans l'imposition de nouveaux cadres visant à renforcer le contrôle de leurs employeurs, et en dernière instance des financeurs de leurs employeurs, sur leurs activités. Elle se traduit aussi par un profond renouvellement des instruments à disposition des conseillers pour mener à bien les actions de développement. La réforme la plus emblématique est certainement l'introduction des Plans de développement agricole (PDA), encouragée par le FEOGA et par l'ANDA. Destinés aux seuls exploitants capables, en six ans, d'atteindre un revenu comparable à celui des activités non agricoles de la région, le PDA pose un premier jalon en vue d'un « régime sélectif d'encouragement des

1287 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1981.

1288 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 24 novembre 1977 ; ACA38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 18 novembre 1977.

1289 Interviewés à l'occasion d'un film documentaire sur la PAC, les responsables de la PAC dans les années 1970 et 1980 révèlent que la plupart d'entre eux étaient conscients que l'absence de limitation aux quantités de produits dont le prix devait être garanti a généré la constitution d'immenses stocks (de produits animaux en particulier) posant des problèmes logistiques et économiques insolubles. Voir : Roché, N., *PAC, la voix de ses pères*, France, 2009, couleur, 35 min.

1290 Servolin, C., *L'agriculture moderne...*, *op. cit.*, p. 209-210.

exploitations agricoles en mesure de se développer »¹²⁹¹. Les critères d'éligibilité visent à rapprocher l'exploitation agricole considérée du modèle de l'entreprise classique : activité agricole à titre principal, possession d'une capacité professionnelle suffisante, engagement à tenir une comptabilité dès le début du plan, approbation du plan de développement de l'entreprise par les autorités compétentes. En contrepartie, le PDA facilite la mise à disposition des terres libérées, offre une bonification des taux d'intérêt sur les prêts nécessaires aux investissements, des garanties pour les prêts contractés, ainsi que des primes supplémentaires d'encouragement pour la production de viande bovine.

Les dossiers des PDA sont instruits au niveau des Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) qui gèrent déjà notamment les dossiers d'Indemnités viagères de départ. Mais avant d'être examiné, chaque dossier doit être constitué par l'exploitant en collaboration avec un technicien agréé de l'ADASEA. Malgré le poids nouveau qui leur est donné, les ADASEA sont obligées de se tourner vers les Chambres d'agriculture en raison de leur manque de personnel qualifié pour cette tâche. En Savoie par exemple, la Chambre prend position pour affirmer que seuls les conseillers de Centre de gestion et d'économie rurale remplissent les conditions pour exercer cette fonction : ils répondent aux exigences du décret du 4 octobre 1966, ils possèdent une expérience sérieuse du conseil de gestion, et ce choix respecte l'incompatibilité entre les fonctions de conseil et d'instruction¹²⁹². C'est une manière pour la Chambre d'affirmer son hégémonie sur les activités de conseil en dépit de la création de nouvelles institutions introduites par les réformes du développement. Si le nombre de dossiers reste limité, avec quatre-vingt-treize PDA réalisés entre 1976 et 1981 et une seule demande refusée, ce nouvel instrument du conseil agricole a un impact considérable sur la manière dont les conseillers envisagent leur travail¹²⁹³.

Instrument d'une sélection économique et symbolique des agriculteurs « capables » de moderniser leur exploitation, c'est-à-dire en mesure de faire la preuve de leur potentiel économique, le PDA valide la prééminence du conseil de gestion individualisé sur le conseil technique appuyé sur des groupements, en même temps qu'il rompt clairement avec la promotion collective diffuse fondée sur l'imitation incontrôlée des « bonnes » pratiques. De plus, le PDA peut être combiné à d'autres mesures sélectives, comme la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) : une aide financière sous forme de subventions et de bonifications de prêts versée à condition que le projet valide un certain nombre de critères assurant de sa validité économique, dont le plus sélectif est sans doute la

1291 ACA38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 19 mai 1972.

1292 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 5 juillet 1975.

1293 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1981.

Surface minimum d'installation, calculée en fonction du système de production envisagé et des caractéristiques de la région. En Isère, cent trente DJA sont ainsi accordées entre 1974 et 1977. En outre, le PDA peut aussi permettre d'encourager la formation de Groupement agricoles d'exploitation en commun (GAEC) dont les dossiers de constitution sont aussi l'occasion pour les conseillers de gestion d'introduire des méthodes comptables perfectionnées¹²⁹⁴. Ces mesures socio-structurelles n'empêchent pas les formes plus classiques du développement agricole de continuer, mais elles marquent l'émergence d'une nouvelle logique articulée autour de l'impératif de l'efficacité économique, des techniques agricoles comme des formes de conseil, qui bénéficie de tout le soutien des organismes européens et nationaux. Les conseillers qui suivent cette voie bénéficient d'un soutien matériel et symbolique leur permettant d'expérimenter de nouvelles techniques, notamment l'informatique appliqué à la gestion.

Sur le plan national, près de huit mille PDA sont mis en œuvre entre 1975 et 1978, soit seulement 7% du total européen. Ce dispositif a essentiellement bénéficié aux exploitations moyennes, surtout d'élevage, qui ont davantage augmenté leur capital d'exploitation que leur superficie, essentiellement grâce aux facilités bancaires accordées¹²⁹⁵. Les prêts bonifiés ont été particulièrement utilisés pour financer de nouveaux bâtiments d'élevage. Le bilan effectué en 1981 indique que l'accroissement du volume de la production et de la productivité est tangible mais que l'objectif de la parité de revenu avec les salariés non agricoles n'a pas été atteint¹²⁹⁶. Surtout, les PDA ont modifié la répartition des rôles au sein du développement agricole, en introduisant les nouveaux acteurs que sont les ADASEA, contrôlées par les FDSEA, et les Caisses régionales de Crédit agricole pour contrôler la validité économique des orientations envisagées, en généralisant le calcul économique prévisionnel, en obligeant les exploitants soutenus à tenir une comptabilité rigoureuse¹²⁹⁷. C'est la structure même de la population des agents de développement agricole qui s'en trouve bouleversée, les Centres de gestion multipliant les embauches afin de suivre les nouvelles comptabilités, les ADASEA et les Caisses de crédit agricole recrutant leurs propres collaborateurs pour instruire les dossiers, et l'approche technico-économique prévisionnelle revalorisant la fonction des conseillers « de synthèse » des Chambres d'agriculture. En ce sens, et malgré les réticences initiales à l'intérieur des SUAD, les PDA constituent un instrument majeur de

1294 Sur les cent trente-six exploitations iséroises tenant une comptabilité à partie double en 1977, soixante-quatorze sont des GAEC. ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 18 novembre 1977.

1295 Clerc, F., « Une invention de l'Europe : les plans de développement. Origine, bilan », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 5-10.

1296 Bazin, G., Kroll, J.-C., Viel, J.-M., « La politique des plans de développement en France. Des principes avancés à la réalité des faits », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 11-16.

1297 Godard, D., « La mise en place des plans de développement et ses répercussions », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 31-36.

réorientation de la politique de développement agricole.

Le PDA est l'instrument d'une rupture avec l'économie morale de la modernisation dans le sens où le principe de sélection est désormais suspendu à des critères de gestion. Les efforts des agriculteurs pour accroître la productivité de leur travail sont toujours nécessaires mais plus forcément suffisants. La poursuite de l'intensification des modes de productions signifie désormais une rupture avec le cadre de l'exploitation familiale, ou tout au moins un bouleversement des rapports à l'intérieur même de la famille lorsque la forme exploitation familiale se maintient. La dissolution des anciens cadres sociaux et spatio-temporels est la source d'une indéniable souffrance pour de nombreux agriculteurs et leur famille¹²⁹⁸. Les conseillers eux-mêmes sont plongés dans un profond malaise devant cette accélération du processus de sélection, d'autant que les PDA excluent de fait certains agriculteurs qui ont été les bons élèves de la vulgarisation puis du développement durant les années 1960 mais ne sont plus en mesure de procéder à de nouveaux investissements, qu'ils soient trop âgés, trop endettés, ou trop fatigués¹²⁹⁹. L'analyse de la mutation des pratiques sous l'effet de l'introduction des méthodes de gestion ne doit pas oublier de prendre en compte les souffrances vécues par celles et ceux qui les ont mis en œuvre. En plus de nuire à l'équilibre interne de la famille, la multiplication des interventions des agents de développement au sein des exploitations dissout la relation de confiance établie entre le conseiller et les agriculteurs qu'il suit, ce qui leur vaut d'être durement critiqués. Remis en cause par leurs employeurs en raison de leur inefficacité supposée, les conseillers et conseillères agricoles se trouvent ici mis en accusation pour leur trop grande efficacité¹³⁰⁰.

Le pendant de cette politique de sélection des agriculteurs, qui n'avait jamais été affirmée aussi clairement, est le nouveau souffle donné à la formation professionnelle des agriculteurs. Alors

1298 Michèle Salmona a bien décrit les effets psychopathologiques de la mise en œuvre des PDA à l'intérieur des familles agricoles, et les formes de résistance ou de réappropriation qu'elle suscite. Voir Salmona, M., *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan, 1994, 254 p.

1299 C'est ce même malaise qui s'exprime au cours de leurs sessions de formation (voir *supra* 3.2.). Voir Rémy, J., « Le « malaise des conseillers » ou l'histoire d'une institution pédagogique », in *Éducation permanente*, n° 37, janvier-février 1977, p. 64-84.

1300 Michèle Salmona parle ainsi des « fantassins du développement » sans opérer de distinction entre les différents agents de développement. Elle montre que « [leur] pénétration [...] dans l'espace privé est un des éléments du dysfonctionnement de la famille : si une souffrance pèse lourdement sur les salariés dans l'organisation à laquelle ils sont rattachés, la souffrance des travailleurs indépendants est multipliée par le nombre d'agents de développement qui interviennent à l'intérieur même de ces groupes de travail/familles où ils se rendent régulièrement pour encadrer la préparation et la réalisation de l'incitation, et particulièrement par leur pénétration à l'intérieur de l'espace privé, familial, domestique. Cette pénétration régulière dans l'espace privé, familial, domestique, est une des caractéristiques de l'action des fantassins du développement sur le groupe de travail familial. Les salariés ne sont pas « pénétrés » directement par les agents d'encadrement de leur entreprise. Tandis que chez les travailleurs indépendants l'espace privé est totalement envahi par la présence physique des conseillers et experts. L'ensemble de la famille est interpellé par les obligations et les injonctions liées à l'incitation. Cette intrusion dans le domaine privé marque une différence forte entre travailleurs indépendants et salariés. En effet, chez les travailleurs indépendants, il n'y a pas de remparts permettant de s'isoler des préoccupations professionnelles et des discours et exigences des « fantassins » du développement. » Salmona, M., *Souffrances et résistances...*, *op. cit.*, p. 50.

que le développement agricole de la réforme de 1966 confondait ces deux dimensions, le tournant du début des années 1970 consiste précisément à distinguer entre le dispositif d'incitation à la modernisation des structures économiques des exploitations et le plan de formation des agriculteurs. Sur le plan des rivalités internes au champ des organisations professionnelles agricoles, la création du FAFEA a permis de donner des gages au syndicalisme en soustrayant ce domaine au contrôle direct des SUAD. Concrètement, l'ensemble des agriculteurs, et plus seulement les responsables agricoles, ont la possibilité de s'inscrire à des stages de courte durée (de vingt à cent vingt heures) pendant la durée desquels ils sont rémunérés à hauteur du manque à gagner dû à leur absence sur l'exploitation. Les jeunes agriculteurs souhaitant bénéficier de la DJA et les agriculteurs engagés dans un PDA sont eux obligés de suivre une formation attestant de leur « capacité professionnelle » d'un volume total de deux cents heures, où la moitié du temps doit être consacré à la formation économique, en fait essentiellement comptable¹³⁰¹.

Si les FDSEA ont la maîtrise des crédits permettant l'organisation de ces formations, *via* le FAFEA, elles font largement appel aux conseillers des SUAD pour exercer la fonction de formateur. Ces derniers, et notamment les conseillères encore chargées de la vulgarisation féminine dont la légitimité est menacée par les réformes du développement agricole, peuvent retrouver dans l'animation de ces stages les marges de liberté et les moyens financiers qui leur sont de plus en plus difficiles de maintenir du fait de la pression imposée par le PPDA¹³⁰². Mais sur un plan plus global, cette réorganisation du développement dissociant l'enseignement et le conseil technico-économique revient à rétablir la division de la vulgarisation du progrès technique en agriculture antérieure à l'invention du métier de conseiller. Sans que la cogestion de la politique agricole ni le transfert de l'organisation des actions de développement agricole n'aient jamais été remises en question directement, la bureaucratisation du conseil agricole durant les années 1970 favorise la possibilité d'un retour à une intervention directe de l'État dans l'organisation du développement agricole.

1301 Marshall, E., « D'une formation centrée sur un savoir disciplinaire à une formation centrée sur les problèmes économiques des agriculteurs », in *Économie rurale*, n° 136, 1980, p. 19. La définition d'une capacité professionnelle constitue une étape importante dans le processus de professionnalisation des agriculteurs. Voir Rémy, J., « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », in *Sociologie du travail* n° 4, 1987, p. 415-441.

1302 Entretien de l'auteur avec Christiane Bernard, conseillère à la Chambre d'agriculture de la Savoie, réalisé le 20 août 2010.

2.3. Un projet avorté : reconstituer une « filière du Progrès » sous l'autorité de l'État

En 1979, une commission mandatée par l'ANDA et le ministère de l'Agriculture effectue un audit dans le but d'apaiser les tensions entre les différentes conceptions du développement agricole, et de proposer une nouvelle réforme de cette politique qui ne satisfait aucune des parties en présence. Présidée par Jacques Pélissier, la commission enquête notamment dans le département de la Savoie territoire jugé représentatif des zones dans lequel les actions de développement sont difficiles à mener du fait des structures économiques et sociales qui se prêtent mal à une intensification rapide des productions¹³⁰³. Les membres du groupe de travail sont des hauts fonctionnaires de la recherche et du ministère de l'Agriculture, ainsi que des responsables agricoles (dont le président de l'Institut technique de l'élevage bovin, connu pour ses positions beaucoup plus ouvertes que celles de l'Institut technique des céréales et des fourrages). Ils procèdent à l'audition de différentes personnalités participant à la mise en œuvre de la politique de développement, et effectuent des missions d'observation sur le terrain (en Savoie donc, mais aussi en Mayenne, en Autriche et en Grande-Bretagne)¹³⁰⁴. Ils tentent également de chiffrer les effectifs des agents de développement selon les organismes employeurs et examinent la manière dont sont financés les PPDA. Le rapport, adressé au ministre de l'Agriculture Pierre Méhaignerie, déplore l'insuffisance de la formation des agriculteurs et des conseillers, la perte d'expertise agronomique des ingénieurs du ministère accaparés par les tâches administratives, et le manque de liaison entre les Instituts techniques contrôlés par les organisations professionnelles agricoles et l'établissement public qu'est l'INRA¹³⁰⁵. Les conclusions du rapport envisagent la réorganisation simultanée de la recherche, le statut de l'INRA devant évoluer vers celui d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)¹³⁰⁶, de l'enseignement et de la vulgarisation. Il retient deux composantes distinctes dans le développement : la diffusion du progrès technique d'un côté, et le développement socio-économique des exploitations de l'autre. Cette conception fait fi de l'histoire du développement et efface toute référence à la notion de promotion sociale.

1303 Jacques Pélissier était président du Conseil d'administration de la SNCF. Une copie du rapport est notamment conservée par la bibliothèque de l'INRA à Montpellier. Voir Pélissier, J., *Rapport Pélissier sur le développement en agriculture : Rapport du groupe de travail sur le développement agricole*, Paris, 25 janvier 1980.

1304 En outre, des rapports sur les systèmes de vulgarisation des États-Unis, des Pays-Bas, de l'Angleterre, du Danemark et de l'Autriche se trouvent dans les annexes du document principal.

1305 Mérillon, R., Mérillon, R., « La politique de vulgarisation-développement... », *op. cit.*, p. 52.

1306 Bonneuil, C., Thomas, F., Bonneuil, C., Thomas, F., « L'introduction du maïs hybride en France: une technologie fordiste », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-M., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 159.

Selon les recommandations de la commission Pélissier, la crise du développement justifie de « mobiliser plus totalement [les] ressources et [les] hommes pour répondre aux besoins du marché intérieur et à l'exportation », et « une intensification et une adaptation de l'effort entrepris dans le domaine de la recherche » dont les liaisons avec l'appareil de développement devraient être renforcées¹³⁰⁷. Le diagnostic opéré n'est pas surprenant mais l'explication donnée mérite par contre d'être relevée. Selon le rapport, « désorientés par l'absence d'objectifs quantifiés de production auxquels les premiers Plans les avaient habitué, les agriculteurs s'intéressent moins à l'innovation technique qu'au cours des années 1950, alors même que le maintien des positions françaises dans la CEE et la nécessité de payer par des exportations agro-alimentaires une partie des importations pétrolières exigent une agriculture plus compétitive »¹³⁰⁸. Cette façon d'envisager la question du développement est typique de la manière dont les hauts fonctionnaires et les élites de la politique de développement interprètent les comportements des agriculteurs en leur prêtant leurs propres schèmes de raisonnement. Penser que les agriculteurs travaillaient en fonction des objectifs quantifiés de production du Plan revient à universaliser un peu rapidement leur propre expérience : ce sont essentiellement les élites formées au sein du Commissariat du Plan qui ont acquis cette culture commune du respect impératif des objectifs quantifiés¹³⁰⁹. C'est précisément parce que cette universalisation n'a rien d'automatique que les réflexions sur la vulgarisation ont été mise en branle dès la fin des années 1940 et le métier de conseiller institué lors de la décennie suivante comme un domaine d'intervention spécifique. Le rapport Pélissier apparaît à contre-temps sur ces questions, en réactualisant les anciennes manières de penser la vulgarisation.

Le rapport conforte les vues du Directeur général de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture, l'économiste Louis Malassis, qui conceptualise une « filière du progrès » associant recherche, vulgarisation et enseignement, qu'il juge urgent de réorganiser afin de gagner en efficacité et d'être en mesure de faire face aux difficultés économiques que connaît l'agriculture française à ce moment là. Adoptée lors de la Conférence annuelle agricole de 1979, symbole de la politique de cogestion, cette vision est institutionnalisée par la directive sur la Formation, la Recherche, l'Expérimentation et la Diffusion du progrès en Agriculture promulguée le 21 mai 1980¹³¹⁰. Critiquant le développement agricole tel qu'il a été mené au cours des deux décennies

1307 Pélissier, J., *Rapport Pélissier sur...*, *op. cit.*, Annexes.

1308 *Ibid.*, p. 12.

1309 Bourdieu, P., Boltanski, L., « La production de l'idéologie dominante », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2-3, juin 1976, p. 3-73.

1310 Archive en ligne, Ministère de l'Agriculture, Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche, *Directive sur la Formation, la Recherche, l'Expérimentation et la Diffusion du progrès en Agriculture à destination des Ingénieurs généraux d'Agronomie et des Directeurs d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle*, 21 mai 1980, [en ligne], url : http://www.agropolis.fr/pdf/actu/directive_malassis.pdf, consulté le 27 mars 2012.

précédentes, la nouvelle directive rappelle la nécessité de lier formation, recherche, expérimentation et diffusion du progrès, mais surtout, elle rejette « l'autonomie de la diffusion des connaissances ». C'est-à-dire qu'elle entend précisément revenir sur le travail effectué au cours des années 1950 par les organisations professionnelles agricoles pour instituer la vulgarisation comme un domaine à part entière qui ne relevait ni de l'enseignement, ni de la simple démonstration technique à visée commerciale. Il s'agit de redonner aux services de l'État un rôle majeur de coordination, à tous les niveaux de la filière du Progrès. La directive projette ainsi la mise en place du Réseau nationale d'expérimentation et de développement (RNED) pour collecter des références par filières issues des travaux de l'INRA et des Instituts techniques, la création d'une Conférence départementale de l'agriculture pour coordonner les actions des ADASEA et des SUAD en matière d'installation et d'incitation au développement, l'ajustement des programmes de formation initiale de l'enseignement agricole et de formation continue du FAFEA, la définition d'une méthodologie du développement et de l'enseignement basée sur l'analyse de la prise de décision des exploitants (notamment grâce aux travaux du nouveau département Systèmes Agraires et Développement (SAD) de l'INRA¹³¹¹).

La nouvelle réforme du développement a pour ambition d'assurer à la politique de « diffusion du progrès » une unité de conception en mettant à disposition des différents organismes la même base expérimentale : le RNED vise à dépasser le stade de « l'expérimentation fragmentaire » pour mettre au point des « chaînes de production utilisables par secteur pour l'orientation et la conduite des systèmes d'exploitation »¹³¹². Pour ce faire, il faut « adapter les systèmes d'exploitation » aux exigences des marchés, en s'appuyant sur les références établies dans un réseau de fermes expérimentales et de fermes de référence. Les formulations humanistes du premier développement agricole ont ici laissé la place à une conception directement dérivée du rôle des départements Recherche et Développement au sein de l'industrie, et la promotion sociale du monde agricole est subordonnée à la conformité de chaque exploitation avec la norme en vigueur. Sur le plan du financement, il s'agit aussi de garantir une certaine unité d'action grâce à la création d'un Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire, appuyé sur des comités de secteur et des relais régionaux, qui proposerait les grandes orientations à suivre en matière de formation, de recherche, d'expérimentation et de développement¹³¹³. Cette idée est en contradiction complète avec l'autonomie accordée aux groupements locaux depuis les décrets sur la vulgarisation de 1959, et qui a seulement été limitée en 1966. Elle revient également à placer l'ANDA sous la

1311 Voir le chapitre suivant.

1312 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 23 novembre 1980.

1313 Archive en ligne, Ministère de l'Agriculture, *Directive sur la Formation, la Recherche...*, *op. cit.*

tutelle de ce Conseil, et de manière homologue, à contrôler le travail des SUAD, et donc l'élaboration du PPDA, par le biais d'une Conférence départementale de l'agriculture et du développement.

Cette affirmation somme toute spectaculaire du retour de l'État, la directive effaçant d'un seul coup près de deux décennies de cogestion du développement agricole, suscite de nombreuses réticences, et d'abord celles du gouvernement lui-même, peu enclin à entrer dans un conflit à l'issue incertaine avec les organisations professionnelles agricoles, les conseillers agricoles, et les chercheurs de l'INRA, ou au moins une fraction de ces différentes parties, à un moment où les échéances électorales approchent. La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980, dont le ministère de l'Agriculture ambitionnait pourtant qu'elle soit la première réforme législative d'envergure depuis 1966, est vidée de toute disposition réellement contraignante. Alors que les réformes successives de l'ANDA, les directives européennes, les transformations internes au champ des organisations professionnelles agricoles ont profondément modifié le contenu de la politique de développement agricole et donc le travail des conseillers, le gouvernement privilégie, du fait même de l'absence de décrets d'application, une sorte de *statu quo* qui, à défaut de suivre une ligne politique claire, a l'avantage de n'offrir aucun prétexte à une manifestation publique de mécontentement. L'arrivée au pouvoir de la gauche en mai 1981 enterre définitivement cette loi d'orientation mais la réflexion sur la filière du progrès et la nécessité pour les services de l'État de réinvestir le développement agricole n'est pas abandonnée pour autant. L'organisation des États généraux du développement agricole en 1982-1983 reprend un certain nombre de réflexions et de propositions qui avaient été émises trois ans auparavant¹³¹⁴. Plus encore, si le retour de l'État dans la conduite du développement agricole a avorté en 1980, les réflexions menées ont renforcé le consensus autour de la nécessité d'une refonte de l'appareil de développement agricole qui passe par la requalification des conseillers en agents de développement agricole, selon un processus de bureaucratisation de leur travail, nonobstant les résistances de ceux qui défendent l'autonomie de ce métier.

La décennie 1970 apparaît comme une période de profonde remise en cause du métier de conseiller agricole, non seulement de ses cadres d'exercice mais aussi des pratiques professionnelles auxquelles il est associé. L'économie morale de la modernisation, partagée par les conseillers et leurs employeurs, est considérablement fragilisée par la généralisation des méthodes de gestion. Les effets de ces dernières sont d'autant plus puissants qu'elles ne sont pas imposées à l'issue d'une bataille idéologique mais introduites sous la forme de nouveaux instruments tels que le PPDA ou le

1314 Voir le chapitre 9.

PDA, et légitimées par le constat répété de la crise de la politique de développement. Les méthodes gestionnaires permettent d'organiser la pénurie de moyens, tout en limitant les contestations que ne manquent pas de soulever la profonde réorientation de la politique de développement. Soumis à l'utilisation des nouveaux instruments reposant sur le même triptyque managérial orientation/coordination/contrôle, le travail des conseillers se trouve bouleversé à la fois dans le rapport aux employeurs au plan départemental et dans le rapport aux agriculteurs sur le plan local : les principes de la bonne gestion s'opposent termes à termes à ceux de l'intelligence des situations.

La maîtrise des bricolages institutionnels, le sens de l'improvisation, la confiance mutuelle, la parole donnée, sont autant d'éléments constitutifs de la pratique du métier de conseiller, et de là de l'unité du groupe professionnel, qui n'ont plus leur place selon la nouvelle donne managériale. La bureaucratisation du travail des conseillers efface les anciennes limites instituées, ce qui donne un argument supplémentaire aux élites de l'administration et des organisations professionnelles concurrentes des Chambres d'agriculture pour affirmer la nécessité d'un redéploiement des agents de développement dans la perspective d'une plus grande efficacité de la politique agricole, sans être obligées d'en rester au compromis antérieur qui reposait sur la conjonction de l'économie politique de la modernisation de l'agriculture et de l'économie morale du monde agricole. En ce sens, les réformes du développement des années 1970 sonnent la fin du projet modernisateur. Fragilisées, les institutions du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles n'opposent qu'une faible résistance à ce processus.

3. Les institutions des conseillers agricoles fragilisées par les « réformes redondantes » du développement

L'inachèvement de la professionnalisation des conseillers agricoles, qui ne sont pas parvenus à se constituer comme un groupe professionnel autonome après les décrets de 1966 sur le développement (voir le chapitre 5) a d'importantes conséquences à partir du début des années 1970, du fait que la généralisation des méthodes gestionnaires et la reconfiguration du champ des promoteurs du développement agricole remettent en cause l'existence même d'un domaine d'intervention spécifique aux conseillers. Les institutions qui avaient supporté la professionnalisation des conseillers au début des années 1960 ménagent des résistances possibles, mais elles sont de plus en plus coûteuses. Sur le plan de la formation des conseillers, la période est

marquée par la dissolution de l'AFPA, un des principaux foyers de réflexion sur l'autonomie professionnelle des conseillers. La spécialisation des formations et l'éclatement des lieux répond à l'intégration des conseillers dans l'ensemble plus vaste des agents de développement. Quant à l'unité syndicale rompue au début des années 1970, elle n'est pas reconstituée. Au contraire, les prises de positions de deux principaux syndicats, affiliés à la CGC d'un côté et à la CFDT de l'autre, tendent à diverger inexorablement. Seul le premier continue de défendre le métier de conseiller en tant que tel, tandis que le second est engagé dans une lutte pour la reconnaissance des droits des salariés concernant l'ensemble des agents de développement. Enfin, les allers et retours opérés assez librement par les conseillers entre leur SUAD et leurs groupements deviennent l'objet de réglementations plus contraignantes, sources de nouvelles tensions entre conseillers, employeurs et « usagers » du conseil. Un mouvement global de déprofessionnalisation s'amorce mais les tensions repérées dans le fonctionnement des diverses institutions montrent que le métier de conseiller demeure une référence, en dépit des critiques répétées dont il fait l'objet.

3.1. La dissolution de l'AFPA ou la fin d'une hétérotopie

De par son histoire et sa position à la marge des grandes organisations professionnelles agricoles, l'Association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA) aurait pu représenter un contrepoids politique important à la quête effrénée d'efficacité dans le développement agricole¹³¹⁵. Mais au début des années 1970, cette institution traverse une crise profonde, affaiblie par la volonté de l'APCA de régionaliser l'offre de formation et par l'instauration du diplôme de conseiller agricole qui élargit l'acception du terme bien au-delà de la définition du métier telle qu'elle est défendue à l'AFPA. Sa position s'en trouve donc doublement fragilisée, d'abord du fait de la remise en question de son *leadership* méthodologique sur la formation des conseillers, et plus globalement, du fait de l'inachèvement du processus de professionnalisation des conseillers et des conseillères agricoles. Si l'AFPA est une institution hétérodoxe depuis sa constitution, la perception de la radicalité de ses propositions pédagogiques évolue dans le temps en fonction de la transformation du champ des organisations professionnelles agricoles. Tenus en retrait par l'APCA bien qu'ils aient des représentants au conseil d'administration de l'AFPA depuis sa création, la coopération et le syndicalisme affirment de nouvelles ambitions, de manière homologue à ce qui passe au niveau de l'ANDA.

1315 Voir le chapitre 4. La signification du terme hétérotopie, emprunté à Michel Foucault, est précisée dans ce même chapitre.

L'arrêté du 7 septembre 1970 qui institue un diplôme unique de conseiller agricole sans faire de distinction entre les diverses formes de conseil à l'intérieur des SUAD ni même les agents technico-commerciaux des coopératives, oblige l'AFPA à modifier le contenu de ses formations et à ouvrir des négociations avec l'Institut de gestion et d'économie rurale (IGER) ainsi que le Centre national de la coopération agricole (CNCA). La convention tripartite signée en décembre 1971 part du principe que « *les aptitudes fondamentales nécessaires à l'exercice des fonctions de conseiller, que l'on soit conseiller de développement, conseiller de coopérative, SICA ou groupement de producteurs, ou conseiller de gestion sont globalement de même nature* », ce qui constitue un renversement complet de perspective par rapport au travail accompli depuis 1959¹³¹⁶. L'AFPA garde des prérogatives importantes, que ce soit pour l'examen de sélection, la définition des conditions de la préparation au métier, ou le contrôle et la sanction de la formation, du fait de son savoir-faire en matière d'enseignement de la méthodologie du conseil. Mais la convention attribue à chacun des partenaires un droit de regard spécifique sur chacun des trois types de conseiller à former : à l'IGER les conseillers de gestion, au CNCA ceux de coopératives, SICA ou groupements de producteur, et à l'AFPA les conseillers d'orientation. La réforme institue un tronc commun initial de formation (les quatre semaines initiales du cycle « Méthodes et métiers ») complété par des cycles optionnels ainsi que des stages sur le terrain organisés par chacun des trois partenaires¹³¹⁷. La mise en œuvre du cycle « Méthodes et métiers » se révèle très délicate, cristallisant les tensions qui traversent l'institution lesquelles révèlent des conceptions de plus en plus divergentes du métier de conseiller agricole entre les différentes parties impliquées : formateurs, conseillers en formation, Chambres d'agriculture, syndicalisme et coopération¹³¹⁸.

Les critiques se concentrent essentiellement sur les méthodes d'apprentissage employées au sein de l'AFPA. Elles fédèrent contre elles une partie des conseillers qui se trouvent désorientés, voire se sentent culpabilisés, par des formateurs animant leurs sessions selon le principe de non-directivité des psychosociologues américains, dans le but de faire ressortir les contradictions inhérentes à la position de conseiller afin que les participants puissent s'en libérer¹³¹⁹. Cette fronde somme toute limitée est exploitée par les responsables des organisations professionnelles agricoles qui n'ont jamais accepté la relative indépendance dont jouit l'AFPA¹³²⁰. Les détracteurs de l'institution se concentrent sur le problème de l'inefficacité des formations proposées, jugées trop

1316 AJR-INRA, JR/14, Convention AFPA-CNCA-IGER sur la préparation au métier de conseiller agricole, 4 novembre 1971.

1317 Les quatre cycles complémentaires sont : « économie de l'exploitation » organisé par l'AFPA et l'IGER, « action économique » par le CNCA et l'AFPA, « campagne de vulgarisation » et « les agricultrices et le développement » par la seule AFPA. *Ibid.*

1318 Rémy, J., « Le « malaise des conseillers... », *op. cit.*, p. 68-70

1319 Sur la genèse de l'emploi de ces méthodes, voir le chapitre 6.

1320 *Ibid.*, p. 17.

coûteuses et trop lointaines des problèmes concrets des conseillers sur le terrain. Paradoxalement, cette critique explicite se double en filigrane de la crainte d'une trop grande efficacité de la formation au sens où celle-ci risquerait de subvertir le lien qui unit les conseillers à leurs employeurs en donnant aux conseillers et conseillères l'occasion de se rencontrer, d'échanger librement sur leurs conditions de travail, et éventuellement de se regrouper en-dehors du contrôle des organisations professionnelles agricoles. L'attention portée aux méthodes pédagogiques est d'autant plus importante qu'elles sont au cœur du métier de conseiller, dans lequel la manière importe autant voire davantage que le contenu transmis.

En 1974, l'AFPA tente de se justifier de l'usage des « méthodes actives » et du recours aux sciences humaines dans les formations qu'elle dispense en rappelant qu'elle ne souhaite pas former des « *exécutants efficaces* », mais prend tout de même soin de se démarquer d'un certain idéalisme passé, voire d'un certain « *angélisme rogerien* »¹³²¹, ce qui oblige à proscrire la non-directivité et les formes de laisser-faire de certains animateurs¹³²². Cette adaptation des fondements théoriques se double d'une réorganisation interne d'un organigramme jugé trop parcellisé, c'est-à-dire laissant une autonomie importante à chaque formateur, en avril 1975 afin de donner des gages aux organisations professionnelles agricoles concernant la rationalisation des activités de formation¹³²³. Mais ces dernières ne s'en contentent pas et les échanges au sein du conseil d'administration de l'AFPA se font de plus en plus vifs tout au long de l'année 1975, jusqu'à la dissolution de l'AFPA le 31 décembre, immédiatement recréée sous la forme d'un Service d'utilité agricole (SUA) interne à l'APCA¹³²⁴. Cette réorganisation doit permettre un contrôle plus serré de la formation des conseillers par les directions des principales organisations professionnelles agricoles. Les opposants à cette réforme, parmi lesquels on retrouve les représentants des syndicats de conseillers agricoles, le délégué de l'Institut technique de l'élevage bovin et celui de la FNCETA, dénoncent le fait qu'ils soient écartés du futur comité de direction du SUA et relégués dans un rôle consultatif au comité d'orientation¹³²⁵. En dépit des dénégations des responsables des principales organisations (APCA, ANDA, CNMCCA), la liquidation de l'AFPA ne constitue pas un simple ajustement administratif : elle marque la fin de l'équilibre politique au niveau national entre les conseillers et leurs employeurs construit autour de cette institution hétérodoxe qu'était l'AFPA et de l'esprit maison propre à son centre de formation de Trie-Château. Elle fragilise du même coup l'identité des conseillers lentement élaborée au cours des années 1960, qui avait trouvé dans l'AFPA un point fixe autour

1321 Du nom du psychologue clinicien américain Carl Rogers dont les thèses ont profondément influencé les animateurs de l'AFPA au cours des années 1960. Voir le chapitre 6.

1322 *Ibid.*, p. 21.

1323 AJR-INRA, JR/1, Rapport sur la réorganisation des services de l'AFPA, 24 avril 1975.

1324 AJR-INRA, 1JR7, Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de l'AFPA, 1975.

1325 AJR-INRA, 1JR7, Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'AFPA, 20 novembre 1975, p. 6.

duquel pouvaient se déployer les aspirations des conseillers à l'autonomie professionnelle.

La création d'un SUA au sein de l'APCA pour prendre en charge la formation et le perfectionnement des conseillers et conseillères prolonge les réformes engagées à la fin des années 1960 en donnant plus de poids aux centres régionaux de formation créés par les Chambres d'agriculture, et en déléguant les sessions de formation spécialisées aux organismes de développement jugés les plus compétents. Cette évolution accompagne l'émergence de la nouvelle conception du développement agricole évoquée plus haut axée sur la recherche de l'efficacité, qui crée une confusion entre des formes de conseil autrefois opposées. Pour autant, tous les acquis de la période précédente ne sont pas effacés d'un seul coup. La création de la formation de conseiller de synthèse d'exploitation agricole, chargé de suivre l'exploitation familiale dans sa globalité, répond à la demande des Chambres qui souhaitent continuer à embaucher des conseillers d'orientation qui ne soient pas de simples agents techniques¹³²⁶. Alors que le projet de l'AFPA était de donner un style commun à des conseillers ayant des activités très différentes, le nouveau système tend à parcelliser le métier de conseiller en prêtant attention aux exigences des employeurs, y compris pour valoriser la « synthèse » comme une capacité parmi d'autres.

Cette évolution va de pair avec la lente transformation de la composition du public des stagiaires. Une étude de l'AFPA portant sur quelques dizaines de candidats à l'examen d'entrée au cycle de préparation au métier, en 1971, 1974 et 1977 indique que la proportion de candidats d'origine citadine augmente de 19,1% à 26,8% puis 35,5%, tandis celle des candidats d'origine agricole baisse en passant de 77,4% à 67,1% puis 62,9%¹³²⁷. C'est à la fois une nette diminution par rapport aux années 1960, et le signe de la conservation d'une identité spécifique : les conseillers restent majoritairement des agents qui ont partie liée avec le monde agricole dont ils ont une intime connaissance. Si la possession du « sens rural » n'est plus une condition aussi valorisée dans les discours institutionnels, elle reste implicitement un critère important dans le choix de ce métier et dans le recrutement des candidats. La filière dite de « la promotion sociale », c'est-à-dire des candidats ayant suivi une préformation (Centre A) pour être admissible à la formation de conseiller proprement dite (Centre B), était l'objet de toutes les attentions dans les années 1960. D'un côté, les employeurs craignaient que l'augmentation des candidats qui en étaient issus dévalue le niveau de compétence technique attachée au métier, et de l'autre, les syndicats revendiquaient l'institution d'un diplôme de niveau BTS tout en valorisant ce que le métier devait aux conseillers issus de la promotion sociale. En 1977, une étude de l'AFPA révèle que si la part des conseillers titulaires d'un

1326 Rémy, J., « Le « malaise des conseillers... », *op. cit.*, p. 71.

1327 L'étude de Jean-François de Caffarelli avait déjà souligné ce point. Voir Caffarelli, J.-F. (de), *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française, supplément à la revue Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1978, p. 27-28.

BTSA acquis par la voie de la promotion sociale dans les candidats au Centre B a diminué de moitié entre 1971 et 1977, leur taux de réussite aux examens d'entrée reste sensiblement équivalent à celui obtenu par les ingénieurs, et largement supérieur à celui des candidats titulaires d'un BTSA obtenu par la voie scolaire classique¹³²⁸. L'entrée dans le métier des candidats issus de la promotion sociale reste facilitée à un moment où la compétence technique est largement mise en avant, où le niveau général de formation tend à se relever et où la proportion de citadins tend continuellement à augmenter. Cela s'explique notamment du fait de l'introduction précoce de la psychosociologie dans les méthodes de recrutement et de formation au métier de conseiller, cette approche valorisant les candidats dont les dispositions, historiquement et socialement acquises, sont ajustées au contact des agriculteurs¹³²⁹.

En dépit de la dissolution de l'AFPA, sous sa forme initiale relativement autonome des organisations professionnelles dominantes, d'autres lieux continuent d'entretenir leur spécificité et prolongent les réflexions des années 1960 sur l'autonomie des conseillers. A Anjou en Isère, après une fermeture imposée du fait des difficultés de financement, le Centre rouvre au début des années 1970 sous l'impulsion notamment de l'association des anciens élèves¹³³⁰. Le centre d'Etcharry au Pays basque poursuit lui ses activités et parvient à préserver son autonomie en se tenant à l'écart des grands conflits nationaux¹³³¹. Sur le plan régional, les sessions de perfectionnement à destination des conseillers permettent de nouer des liens, bien que les poids des départements reste prépondérant dans la manière dont les conseillers et conseillères tissent des relations entre eux. Il n'empêche que la dissolution de l'institution la plus emblématique du projet politique consistant à former des conseillers qui soient des professionnels autonomes laisse le champ libre, au moins sur le plan national, à la critique managériale de l'inefficacité des conseillers tels qu'ils étaient formés jusque là et à la justification d'un contrôle bureaucratique de leurs activités.

1328 *Ibid.*, p. 28.

1329 Pour mémoire, l'AFPA a joué un rôle pionnier en la matière, notamment en commanditant dès 1961 une enquête psychosociologique auprès de soixante-quinze conseillers, qui a montré, et institué du même coup, qu'ils tendaient à nouer avec les agriculteurs « une relation typique » marquée par un fort sentiment de solidarité et le refus d'endosser pour autant le rôle de porte-parole. AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC, *Étude sur les conseillers agricoles*, 31 juillet 1961. Voir le chapitre 4.

1330 Entretien avec Odile Morestin, comptable du CFMVA de 1959 à 1969, réalisé par l'auteur le 18 janvier 2011.

1331 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec M. Casaubiellh, alors directeur du Centre de formation d'Etcharry, 1976, 27 p.

3.2. Les résistances des syndicats de conseillers agricoles à la déprofessionnalisation du groupe

Tout au long des années 1960, les syndicats de conseillers agricoles ont participé activement à la professionnalisation du groupe en cherchant à mener des actions communes et à donner une représentation unitaire, notamment lors des grands Congrès de l'Union nationale des associations de techniciens et de conseillers agricoles tenus à Vichy en 1961, 1964 et 1967. Mais au début des années 1970, la rupture entre les deux principaux syndicats, le Syndicat national des conseillers agricoles affilié à la CGC et le Syndicat national de l'action technique et professionnelle agricole qui adhère à la CFTC, compromet l'action de l'UNATCA. Désormais, deux analyses s'opposent à l'intérieur du champ syndical : le SNATPA s'attache à replacer les conseillers et leur action dans la perspective de la lutte des classes et de la défense des salariés, quand le SNCA, devenu le Syndicat national des conseillers de développement agricole (SNCDA) après sa fusion avec un syndicat minoritaire proche des responsables agricoles des Chambres d'agriculture, revendique l'implication des conseillers dans la définition de la politique de développement et la conservation de l'idéal de promotion collective des agriculteurs et de leurs conseillers. Ces syndicats sont confrontés à l'émergence de la question de l'efficacité qui suppose l'évaluation des actions des conseillers, à la suite des revendications de la coopération et du syndicalisme sur le contrôle de l'appareil de développement, et des nouvelles exigences de l'administration en matière de contrôle budgétaire. Ils doivent également prendre en considération la transformation de la structure de la population de leurs adhérents potentiels, du fait de la croissance globale des effectifs des agents du développement agricole, et en particulier de l'importance prise par les agents techniques (contrôleurs laitiers, inséminateurs, *etc.*).

Pour faire face aux incertitudes exprimées lors de son congrès de 1971, le SNCDA lance une série d'enquête afin d'identifier les problèmes concrets auxquels sont confrontés ses adhérents et de définir une ligne politique claire. Les responsables du syndicat ont perçu le changement de direction de l'ANDA en 1972, avec l'arrivée du nouveau président M. de Caffarelli venu de la FNSEA et d'un nouveau directeur M. Le Gouis, venu du ministère des Finances, comme une menace pour leur autonomie professionnelle, un rapport évoquant même un développement qui serait désormais « *en liberté surveillée* »¹³³². Le SNCDA entend répondre aux critiques qui viennent à la fois des responsables agricoles et des hauts fonctionnaires, les premiers se plaignant du coût et de l'inefficacité des conseillers quand les seconds pourraient tenter d'imposer le retour des Services

1332 AJR-INRA, 1JR7, SNCDA-CGC, Rapport d'activité lors de l'assemblée générale du SNATPA, mai 1974, p. 1.

agricoles¹³³³. Face à la montée en puissance de la coopération et du syndicalisme, le SCDA réaffirme son attachement aux SUAD et aux valeurs d'indépendance du métier de conseiller agricole, contre une conception technocratique du développement qui serait imposée aux groupements locaux.

Une première enquête, menée auprès de quarante-cinq conseillers, sert de base à la rédaction d'un « plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace ». Ce texte est présenté une première fois dans le cadre des journées de la Société française d'économie rurale (SFER) en mai 1973 puis diffusé aux présidents et directeurs de Chambre d'agriculture et de Centres de gestion, ainsi qu'à l'ensemble des techniciens répertoriés par l'UNATCA¹³³⁴. La confrontation des points de vue lors de ce colloque est intéressante à suivre puisqu'outre les représentants du SNCDA, on retrouve parmi les nombreux participants le directeur de l'ANDA dont la communication insiste lourdement sur le problème de l'efficacité du développement, et un délégué du SNATPA-CFDT qui privilégie lui la défense des conseillers en tant que salariés¹³³⁵. Fidèle aux conceptions élaborées durant les années 1960, le SNCDA exprime sa crainte que les sanctions et les contrôles annoncés par l'ANDA ne reviennent à dessaisir les agriculteurs de la responsabilité du développement, et à déposséder les conseillers de l'essence même de leur travail. Le syndicat est ainsi scandalisé qu'une directive administrative sur le développement envisage que les dispositifs d'auto-contrôle des actions prévues dans les PPDA prennent la forme d'enquêtes dont la réalisation serait confiée aux élèves des lycées agricoles. Il réactive là les analyses forgées dans les années 1950 pour démarquer le conseil agricole de la vulgarisation pratiquée par l'administration¹³³⁶. Cette disposition est assimilée à l'imposition d'un carcan rigide, lequel privilégierait l'appareil au détriment de « l'Homme », ce qui est perçu comme un évident manque de considération par rapport au travail accompli au cours des quinze années précédentes.

Cette identification des intérêts des conseillers à ceux des agriculteurs se double de revendications plus spécifiques sur les conditions d'emploi des conseillers. Deux enquêtes, lancées en 1973, examinent ainsi comment se déroule la mise en œuvre d'une convention collective dans chaque département, et quels sont les modalités de remboursement des frais de déplacement,

1333 AJR-INRA, 1JR7, SNCDA-CGC, Plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace, 9 et 10 février 1973, 20 p.

1334 L'UNATCA n'a plus de fonction syndicale représentative en tant que telle, mais elle continue de publier un annuaire des agents de développement agricole.

1335 Quemeneur Y., Servaud J., « Plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace », in *Économie rurale*, n° 99-100, 1974, p. 149-152 ; Le Gouis, M. « Les choix actuels de l'Association nationale de développement agricole (ANDA). Discussion par M. Cormorèche et J. Rebischung », in *Économie rurale*, n°99-100, 1974, p. 53-59 ; Dupuis, B., « Les conseillers agricoles face au développement », in *Économie rurale*, n°99-100, 1974, p. 153-154.

1336 AJR-INRA, 1JR7, SNCDA-CGC, Rapport moral et d'orientation lors de l'assemblée générale du SNATPA, mai 1974, p. 5-6.

préoccupation prosaïque mais très sensible pour les adhérents du syndicat qui passent un temps considérable sur les routes¹³³⁷. Les résultats de ces travaux mettent en lumière les disparités encore importantes entre les départements : des écarts subsistent notamment au niveau de l'application du droit syndical, des conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement, de l'obtention d'un supplément familiale ou encore d'indemnités de licenciement. Sur ce point, le SNCDA est rejoint par le SNATPA-CFDT mais l'analyse qui s'en suit diffère radicalement. Le premier continue de se présenter comme un interlocuteur privilégié pour les organisations professionnelles agricoles, et les Chambres d'agriculture en particulier, ayant sa place dans la définition de la politique de développement. Le second prend acte de l'évolution des formes de conseil et la technicité croissante du métier : « au conseiller homme de contact, libre et indépendant (image d'Épinal bien sûr), se substitue un technicien dont on cherche à préciser les objectifs d'action, à quantifier le travail, à évaluer le rendement »¹³³⁸. A partir de ce présupposé, le SNATPA veut créer une conscience plus nette de salarié, quitte à renoncer à la spécificité du lien du conseiller et de l'agriculteur, conception jugée passéiste, et à dissoudre la « conception centralisatrice du métier » (matérialisée notamment par le diplôme unique) dénoncée comme un facteur de blocage de la promotion des techniciens.

Il ne s'agit plus ici de défendre l'autonomie professionnelle des conseillers mais leurs droits de salariés, ce qui nécessite de les situer au sein des rapports de classe, et de provoquer une réflexion sur la finalité capitaliste du développement en rupture avec le corporatisme agricole. Une troisième organisation, l'Union nationale des personnels des Chambres d'agriculture (UNPCA) défend des positions beaucoup plus modérées, dans la droite ligne de son orientation depuis les années 1950, teintée d'un certain corporatisme agricole. Elle entretient une proximité réelle avec les responsables agricoles notamment du fait qu'elle représente largement les intérêts des directeurs d'organismes agricoles, traditionnellement plus proches des vues de leurs dirigeants que de celles de leurs employés¹³³⁹. Mais y compris après le départ du syndicat des directeurs vers la FGSOA-CGA en 1972, l'UNPCA continue d'incarner une voie modérée privilégiant la concertation avec les employeurs et refusant d'analyser les conflits en terme de lutte des classes. Les autres centrales syndicales (FO, CGT, FGSOA-CGA) restent marginales pour ce qui concerne la représentation des conseillers agricoles, et sont d'une manière générale très en retrait par rapport aux trois organisations précitées pour ce qui concerne la syndicalisation de l'ensemble des salariés des organisations agricoles¹³⁴⁰.

1337 AJR-INRA, 1JR7, SNCDA-CGC, Analyse des conventions signées, novembre 1973, 33 p ; AJR-INRA, 1JR7, SNCDA-CGC, Résultats de l'enquête sur les conditions d'emploi des conseillers agricoles, novembre 1973, 13 p. ; AJR-INRA, 1JR7, SNCDA-CGC, Résultats de l'enquête frais de déplacements, 42 p.

1338 Dupuis, B., « Les conseillers agricoles face au développement... », *op. cit.*, p. 153.

1339 ACFDT, 60G 16, USNATPA-FGA, Note sur les organisations syndicales, 1972.

1340 ACFDT, 60G 9, USNATPA-FGA, Point sur les différentes organisations syndicales, 1974.

Durant toute la décennie 1970, la question du statut cristallise l'attention de l'ensemble des syndicats de conseillers. En septembre 1973, une circulaire du ministre de l'Agriculture Jacques Chirac adressée aux Inspecteurs des lois sociales relance la signature de conventions collectives entre les syndicats et les Chambres d'agriculture. De leur côté, les syndicats de conseillers établissent des textes type qui précisent à leurs délégués départementaux quels sont les points cruciaux sur lesquels ils ne doivent pas céder durant les négociations : refuser les conditions de bonne moralité, appliquer la convention à l'ensemble du personnel, faire respecter le droit syndical, éviter l'emploi de personnel stagiaire¹³⁴¹. La signature des conventions collectives progresse au coup par coup, au gré des arrangements trouvés dans chaque département, et semble devoir se généraliser en quelques années (en 1978, soixante-douze conventions départementales ont déjà été validées¹³⁴²). Mais sur le plan national, les rapports entre les syndicats et leurs employeurs se tendent très fortement lors de la publication du rapport « Horizon 80 ». Alors que leurs lignes politiques divergent de plus en plus depuis la fin des années 1960, le SNCDA et le SNATPA se retrouvent pour faire front commun et s'opposer de manière virulente aux vues de ce groupe de pression qui entend imposer un bouleversement radical de la logique même du développement agricole.

Le SNCDA dénonce le projet d'agrément des techniciens de coopératives et de groupements de producteurs ainsi que des animateurs syndicaux au titre d'agents de développement qui permettrait aux structures qui les emploient de bénéficier plus largement des crédits de l'ANDA. Contre cette réforme qui reviendrait à « brader la profession de conseiller », le SNCDA appelle à défendre la qualification nationale reconnue par le ministère sur la base de la démonstration d'un niveau de compétence et d'une aptitude à exercer le métier¹³⁴³. En réponse, le syndicat publie en 1976 un rapport intitulé « le Développement en question : analyse et proposition » dans lequel il rappelle son attachement aux valeurs humanistes de ce métier, à l'autonomie de décision, aux vertus du travail collectif et à la solidarité avec l'ensemble des agriculteurs¹³⁴⁴. Cette position reste d'ailleurs inchangée jusqu'au début des années 1980. De son côté, le SNATPA s'oppose lui aussi à Horizon 80 mais sur des bases différentes. Il est le premier à révéler publiquement l'existence d'une note complémentaire au rapport, dans laquelle les rapporteurs abandonnent toute prudence et révèlent leur intention de bouleverser entièrement l'appareil de développement. Le 2 juin 1976, le syndicat organise une manifestation de trois cents personnes devant l'immeuble de l'APCA, puis une délégation tente d'intervenir pendant la session de l'APCA mais elle est refoulée par la

1341 ACFDT, 23G 9, USNATPA-FGA, Historique du statut des conseillers, 1978.

1342 SNCDA, *SNCDA information*, n°9, 4e trimestre 1980. La collection est partiellement conservée à la Bibliothèque nationale de France.

1343 SNCDA, *SNCDA information*, n°5, 1er trimestre 1978, p. 1-2.

1344 SNCDA, *SNCDA information*, n°10, 2e trimestre 1981.

police¹³⁴⁵.

Le SNATPA plaide pour que les agents de développement prennent conscience des enjeux politiques de développement au sens où ils seraient instrumentalisés comme « agents de transmission des valeurs de la société de consommation et des outils d'intégration des agriculteurs au mode de production capitaliste » quand ils ne seraient pas réduits à une fonction d'assistance sociale¹³⁴⁶. Il dénonce l'adaptation du développement au projet d'organiser les producteurs agricoles au profit des firmes agro-alimentaires dans une perspective productiviste, élitiste, économiste, et privatisée. Et ne se prive pas de fustiger les comportements hésitants des agents de développement, entre « le fonctionnaire qui fait ce qu'on lui dit et se fout du reste », et « le petit notable qui dans sa région veut faire partie des professions libérales »¹³⁴⁷. Le SNATPA veut imposer un rapport de force qui soit avant tout une lutte de salariés contre leurs employeurs, et permette de former une coalition composée de l'ensemble des salariés de l'agriculture. L'union des syndicats contre le projet défendu dans le rapport Horizon 80 contribue à son abandon dès l'été 1976. Mais durant les années suivantes, les syndicats n'auront de cesse de dénoncer la poursuite plus ou moins masquée des objectifs affichés dans ce rapport.

Dans le même temps, les rapports des syndicats avec l'APCA, dont une partie des dirigeants sont pourtant eux aussi opposés aux velléités de la Coopération et du syndicalisme de mettre la main sur l'appareil de développement, demeurent difficiles. Habités à un règlement des conflits sur un mode paternaliste, les responsables de l'APCA se plaignent que les problèmes de personnel prennent une place de plus en plus considérable, ce qu'ils attribuent à l'influence négative des organisations syndicales dont le discours tend de plus en plus à dénoncer le principe de solidarité organique des conseillers et de leurs employeurs¹³⁴⁸. Le statut du personnel technique, et donc des conseillers, est au cœur des tensions. Alors que le travail du personnel administratif relève du droit public depuis 1952, les conditions d'emploi du personnel technique, qui représente les trois quarts des effectifs n'ont pas été complètement éclaircies malgré les précisions apportées lors des décrets de 1959, 1966 et 1970. L'APCA refuse de négocier une convention collective nationale, réclamée par les syndicats, qui reviendrait à une application intégrale du droit privé. En 1977, elle présente un projet qui ferait de ses contractuels des salariés sous un régime de droit public restreint. En centralisant les négociations et en proposant un statut spécifique aux salariés des Chambres d'agriculture, l'APCA veut faire coup double : elle évite les arrangements départementaux au niveau

1345 Raugel, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole...*, *op. cit.*, p. 136. Les conseillers auraient même chanté l'Internationale, scandalisant une partie des responsables agricoles assemblés pour la session de l'APCA.

1346 ACFDT, 60G 18, USNATPA-FGA, Colloque sur le développement agricole, novembre 1974.

1347 *Ibid.*

1348 ACFDT, 23G 49, APCA, Rapport de l'APCA sur les questions de personnel, septembre 1975.

de chaque Chambre, et elle rappelle sa prééminence dans les questions de développement face aux organisations agricoles rivales. Cette affirmation d'autorité trouve aussi sa source dans la méfiance grandissante qu'inspirent les conseillers à leurs employeurs. Un rapport de l'APCA de 1976 croit bon de préciser que « *les agents de développement ne peuvent utiliser leur situation pour tenter d'infléchir dans quelque sens que ce soit les intentions des agriculteurs lors des élections professionnelles ou politiques* »¹³⁴⁹. Dans ce climat tendu, avec même une grève ponctuelle des conseillers agricoles en mai 1977, les négociations nationales s'avèrent très difficiles et la réforme du statut du personnel technique se trouve bloquée, ou cantonnée aux conventions collectives départementales jusqu'au début des années 1980¹³⁵⁰.

Les syndicats de conseillers constituent une force politique non négligeable capable de faire reculer le projet « Horizon 80 » et de s'opposer aux volontés centralisatrices de l'APCA. Ils sont en mesure de soutenir les conseillers et les conseillères attachés aux groupements de développement à destination des salariés agricoles (ASAVAPA¹³⁵¹) et des femmes qui sont particulièrement inquiets du projet de réforme du développement¹³⁵². Celui-ci menace en effet de les éliminer purement et simplement, à moins qu'ils ne se conforment aux volontés strictes de leurs employeurs, ce que les syndicats empêchent ou reportent. Néanmoins, leur unité ne tient pas lorsqu'il s'agit de formuler un projet commun : le SNATPA-CFDT s'étant définitivement tourné vers la défense des droits des salariés et la normalisation des conditions d'emploi des agents de développement agricole, tandis que le SNCDA tente toujours de faire valoir les conceptions du métier de conseiller et du développement agricole élaborées lors des décennies précédentes.

Plus encore, les syndicats sont contraints d'apparaître comme des forces de résistance, ce qui constitue un renversement décisif par rapport à la décennie précédente où les organisations se positionnaient d'abord comme des partenaires du développement agricole. La puissance de la réforme libérale du développement agricole, qui passe par la mesure de l'efficacité du travail des conseillers, tient à cette capacité à rejeter ceux qui s'y opposent dans le camp de la réaction, ce qui affaiblit considérablement le groupe des conseillers qui s'est constitué sur la mystique du progrès¹³⁵³.

1349 ACFDT, 60G13, APCA, Rapport sur les règles définissant les modalités d'exercice de la fonction d'agent de développement agricole, 1976, p. 15.

1350 ACFDT, 60G10, USNATPA-FGA, Document récapitulatif sur les négociations portant sur le statut du personnel, 1978.

1351 Les ASAVPA (Association départementale des salariés agricoles pour la vulgarisation et le progrès agricole) embauchent des animateurs-techniciens, qui reprennent les méthodes des conseillers agricoles des années 1960 pour les appliquer aux salariés agricoles : visites et voyages d'études notamment, journées d'information, réunions. Le soutien de l'ANDA à cette initiative reste très limité puisqu'elle ne consacre en 1977 que 0,6% de son budget au fonctionnement des ASAVPA. A cette époque, il n'en existe encore aucune pour la Savoie ni pour l'Isère. Voir ACFDT, 60G 31, USNATPA-FGA, documents sur les sections syndicales relatives aux ASAVPA, 1973-1986

1352 Voir par exemple l'article d'une conseillère féminine en Haute-Loire dans : *SNCDA information*, n°5, 1er trimestre 1978, p. 5-6.

1353 Ainsi lorsque le SNCDA tente d'opposer à la nouvelle exigence de mobilité voulue par les employeurs, la mobilité

Ce n'est que lorsque l'arrivée de la gauche au pouvoir modifie la donne politique, au moins pendant un temps, que les syndicats retrouvent leur force de proposition, et de provocation, en demandant par exemple la réforme complète par l'État des organisations professionnelles, dont l'APCA, dans un souci de redonner une cohérence au développement agricole¹³⁵⁴. Renversement impensable quelques années auparavant, dont la possibilité même n'est pas sérieusement envisagée par le ministère de l'Agriculture, mais qui révèle par contraste le climat pesant, le malaise, dans lequel les syndicats ont travaillé les années précédentes.

3.3. Les tensions nouvelles à l'intérieur des SUAD : mutation des services et conflits de travail

Avec les centres de formation et les syndicats, les services techniques des Chambres d'agriculture constituent le troisième pôle de professionnalisation des conseillers dans les années 1960. La remise en cause du monopole des SUAD sur le contrôle des activités des conseillers agricoles par les réformes successives du développement lors de la décennie suivante modifie les rapports à l'intérieur de ces structures en fragilisant les bases sur lesquelles s'était créé le métier de conseiller. D'une manière générale, les SUAD perdent progressivement le dynamisme qui les caractérisait et pouvait créer une certaine émulation entre les conseillers et leurs employeurs en dépit des conditions matérielles souvent difficiles. Pourtant, la croissance des effectifs salariés se poursuit, mais elle change de rythme et de nature.

En 1971, la Chambre d'agriculture de la Savoie emploie vingt-neuf agents dont dix-neuf exercent une activité de conseil (quatorze dans le cadre du SUAD et cinq dans celui de l'Établissement départemental d'élevage)¹³⁵⁵. En 1975, sept nouveaux contrats ont été signés, contre un seul départ. La stagnation des ressources para-fiscales de la Chambre, dont les directives nationales limitent l'augmentation au taux de l'inflation, imposent une diversification des sources de financement, et par là, des fonctions des employés : un poste de conseiller créé dans une région de montagne après avoir convaincu l'ANDA de débloquer un financement spécial, un poste d'agent technique au service de remplacement financé par les contributions sociales, un poste d'agent technique spécialisé dans la fabrication du fromage de Beaufort et les machines à traire embauché grâce à un versement de l'Union des producteurs de Beaufort, un poste mixte pour un conseiller

intellectuelle et promotionnelle, il apparaît inévitablement comme un pôle de conservation, ce qui fait le jeu de ceux qui critiquent les pesanteurs de l'appareil de développement. Voir *SNCDA information*, n°7, 3e trimestre 1979.

1354 *SNCDA information*, n°11, 2e trimestre 1982.

1355 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 10 décembre 1971.

dont le temps de travail est réparti entre le Centre de gestion et le conseil en bâtiments d'élevage, un poste de conseiller de promotion des produits agricoles soutenu par les groupements de producteurs concernés¹³⁵⁶. Le poste supprimé de conseiller viticole est en fait repris sous la forme d'un emploi de secrétaire de la Fédération des Vins de Savoie. Quant aux études techniques réalisées par la Chambre, elles sont davantage confiées à du personnel temporaire.

Cette diversification illustre bien la mutation interne des SUAD en quelques années, sous l'effet conjugué des coupes budgétaires, des nouvelles exigences des producteurs et de l'affirmation de l'intérêt des organismes économiques pour le développement. Elle va de pair avec une différenciation croissante des types de conseil proposés par la Chambre d'agriculture : quatre conseillers départementaux (deux conseillers de gestion, un conseiller d'élevage et un conseiller spécialisé) occupent une position supérieure aux huit conseillers de secteur ayant une spécialisation, eux-mêmes étant au-dessus de la dizaine de conseillers moins qualifiés ou exerçant une fonction plus limitée¹³⁵⁷. Le rythme des embauches se ralentit nettement par la suite, si ce n'est la titularisation de trois agents employés à temps partiel jusqu'en 1981 et l'embauche d'un nouveau conseiller de gestion¹³⁵⁸. Alors que le service technique puis le SUAD avaient constitué un outil d'homogénéisation des cadres de travail pour les premiers conseillers, l'évolution perceptible dans les années 1970 montre plutôt un éclatement des missions, des objectifs, et des employeurs en dépit de la conservation d'une unité administrative.

En Isère, l'évolution est différente car les moyens plus importants dont dispose la Chambre d'agriculture lui permettent d'étoffer ses effectifs sans recourir aussi systématiquement à la diversification de ses activités. En 1974, le SUAD emploie vingt-sept conseillers (dont six conseillères, contre trois en Savoie au même moment). Trois ans plus tard, les effectifs se montent à trente-trois conseillers (dont toujours six conseillères), chiffre qui tend à se stabiliser les années suivantes¹³⁵⁹. Ils se répartissent de la manière suivante : quatre conseillers spécialisés, seize conseillers de secteur dont quatre sont responsables d'une petite région, six conseillères animant vingt-deux groupements féminins, cinq conseillers de gestion, ainsi que huit conseillers d'élevage et seize contrôleurs laitiers sous la tutelle de l'EDE¹³⁶⁰. Cette légère croissance des effectifs de conseillers pourrait laisser croire à une extension progressive des opérations de développement agricole à l'ensemble du territoire du département. Mais ce serait laisser échapper la mutation fondamentale que représente le recours de plus en plus systématique à des agents techniques, à

1356 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 novembre 1975.

1357 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 30 décembre 1975.

1358 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1981

1359 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 4 février 1974.

1360 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 18 novembre 1977.

l'instar des contrôleurs laitiers, chargés de collecter des données auprès des agriculteurs et de les transmettre aux conseillers qui doivent eux faire preuve de leurs capacités à proposer de nouvelles orientations en fonction des résultats de chaque exploitation¹³⁶¹. Ce modèle est particulièrement bien structuré au sein des EDE, et il tend à s'imposer à l'ensemble des conseillers.

Sur le plan national, l'ANDA recense ainsi en 1978 un total de deux mille cinq cent soixante-et-un conseillers de terrain et animateurs auxquels elle ajoute mille six cent cinquante cinq cadres départementaux pour arriver au total de quatre mille huit cent dix-huit « agents départementaux de conseil, d'appui et d'encadrement répartis entre les SUAD, les Centres de gestion et les EDE¹³⁶². Elle différencie de cette première catégorie les six mille six cents quatre-vingt-douze agents d'appui technique, économique et comptable (contrôleurs laitiers, inséminateurs, comptables, agents relations culture des coopératives¹³⁶³) dont elle estime qu'ils consacrent 20 à 30% de leur temps à des actions de développement. Le fait que les agents techniques soient devenus plus nombreux que les conseillers agricoles traduit l'évolution considérable du développement agricole, de plus en plus technicisé et spécialisé, accordant une place prépondérante à la collecte de références et aux méthodes de gestion. Elle a pour conséquence de fragiliser le métier de conseiller dans le sens où sa légitimité reposait sur sa capacité à nouer un contact privilégié avec l'agriculteur dont il suivait le travail d'extrêmement près. La délégation de la collecte des informations et des conseils pratiques les plus simples aux agents techniques les prive de cette légitimité de la maîtrise du terrain en déplaçant leur compétence spécifique vers l'esprit de synthèse, ce qui risque de mettre en difficulté les moins bien formés d'entre eux et d'accroître les différences entre ceux qui sont en mesure d'assumer cette vision globale de l'exploitation et ceux qui sont cantonnés à des domaines plus spécifiques, dont les conseillères par exemple.

Les années 1970 sont donc une période paradoxale pour les SUAD, à la fois d'une remarquable stabilité des effectifs en matière de rotations des personnes et d'une augmentation régulière au moins jusqu'au milieu de la période. Mais cette approche ne suffit pas à rendre compte des tensions grandissantes qui parcourent les structures du fait de la différenciation des postes, qui recouvre un double mouvement de spécialisation et de hiérarchisation. A cela s'ajoute également l'essoufflement du projet commun de promotion du monde agricole qui unissait les conseillers et leurs employeurs. Parmi les seconds, certains responsables agricoles regrettent « *l'hostilité excessive* » des premiers à l'égard des agents des organismes économiques que les réformes de

1361 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 28 novembre 1975.

1362 AJR-INRA, 1JR8, APCA, Rapport sur l'efficacité du développement, février 1980, p. 58.

1363 Pour être précis, elle recense, deux mille vingt contrôleurs laitiers, deux mille deux cents inséminateurs, mille cinq cent soixante comptables, cinq cent trente-deux agents relations culture à dominante développement. *Ibid.*

l'ANDA tentent d'intégrer progressivement au développement¹³⁶⁴. Les conflits du travail, rares ou en tout cas inexprimés dans des années 1960, deviennent plus fréquents, sur le plan local comme sur le plan départemental¹³⁶⁵. Le contrôle resserré des activités des conseillers est d'autant plus mal vécu qu'il coïncide avec un relatif désengagement des agriculteurs des groupes locaux de développement, perceptible dans les difficultés de renouvellement des équipes dirigeantes, qui oblige les conseillers à endosser des fonctions d'animation qui étaient jusque là, au moins officiellement, réservées aux agriculteurs eux-mêmes¹³⁶⁶. La FNSEA et le CNJA entretiennent la confusion en embauchant des animateurs syndicaux sur les crédits de l'ANDA, à la grande fureur des organisations syndicales minoritaires qui n'ont elles pas accès à ces financements. Cette situation pour le moins singulière, produit de la cogestion de la politique agricole, est même règlementée : à partir de 1979, l'animateur doit être titulaire d'un CAP d'animateur syndical pour que son employeur puisse prétendre à un financement de l'ANDA¹³⁶⁷.

Enfin, l'accroissement des écarts au sein du monde agricole fait éclater au grand jour la contradiction interne à une politique de développement agricole en perpétuelle réforme : *« il faut donc savoir ce que l'on veut que les techniciens fassent, mais ils ne peuvent être au four et au moulin, assister les agriculteurs en difficulté et apporter un appui technique aux agriculteurs de pointe, tout en assurant la diffusion de masse ; ils ne peuvent accepter et ils n'acceptent pas, alors qu'on les avait autrefois ignorés, qu'on les considère maintenant comme responsables du fait que les agriculteurs, surtout en montagne, n'arrivent pas à compenser l'augmentation considérable des charges et la stagnation des prix de vente des produits »*¹³⁶⁸. Les attermolements politiques et les exigences économiques libérales peuvent être ressenties par les conseillers comme un échec personnel et professionnel en raison de la nature de leur investissement dans leur travail, et ce d'autant plus fortement lorsque l'institution qui les emploie laisse planer le doute quant à leur responsabilité directe dans l'échec du projet de promotion collective du monde agricole. Sur le terrain, les conseillers subissent en outre la concurrence accrue des agents des coopératives, de leurs démonstrations spectaculaires, et de leurs méthodes souvent radicales :

1364 L'expression est de Fréjus Michon, alors président de la Chambre d'agriculture de l'Isère. ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 9 mai 1977.

1365 Au moins trois des entretiens réalisés font état de situations conflictuelles : soutien à un collègue licencié, deux violents conflits entre le conseiller et les responsables du groupement local.

1366 Comme le résume avec à-propos un conseiller agricole en 1974 : « si une initiative du technicien réussit, les responsables professionnels s'en félicitent ; si une initiative du technicien échoue, c'est la faute du technicien ». Voir ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 29 novembre 1974.

1367 Pharo, P., Schaff, J.-P., Simula, P., *Les agents de développement agricole*, Paris, La Documentation française, 1980, p. 103.

1368 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1981. C'est une intervention du directeur de la Chambre d'agriculture lui-même, qui se fait ici le porte-parole des conseillers agricoles.

« *Un des facteurs déclenchant [il est en train de raconter pourquoi il a quitté son travail de conseiller de secteur pour devenir conseiller départemental en bâtiments d'élevage], c'est que je me suis retrouvé un jour avec un agriculteur qui me dit : « tiens, viens voir, j'ai mon orge là ». C'était au printemps, au mois de mars. « J'ai de l'orge qui est jaune, qui est pas belle, qui démarre mal, il doit y avoir un problème. » Alors je suis allé sur la parcelle, on a tourné bien en rond là-dessus. J'ai dit : « écoute, moi je vois pas de maladie, pas de septoriose [maladie fongique], on vient de traverser une période froide, je pense que la végétation a été stoppée, l'azote a pas nitrifié, donc à mon avis, c'est simplement ça, carence de soleil, s'il arrive une pluie chaude derrière, ton orge il va repartir sans problème. » Bon. Et puis quelques jours après, je repassais dans le coin, je m'arrête, je lui dit : « alors, cet orge, ça va mieux ? » Il me dit : « ben oui ça y est c'est reparti mais je sais pas d'où ça venait. Le technicien de la coopérative il est passé après toi et il m'a fait traiter avec un fongicide. » J'ai dit : « t'as laissé un morceau, une parcelle témoin pour qu'on voit s'il y a une différence ? ». Il me dit : « oh ben non j'ai traité partout. » Je lui ai dit : bon ben ça va. Moi j'avais rien à vendre, je suis à peu près sûr de ce que j'ai dit mais... Alors que mon camarade de la coop il avait un produit qu'il fallait fourguer. Donc il a été plus écouté par... Le vendeur a été plus écouté que le conseiller indépendant et ça, ça m'a semblé un petit peu... ça enlève rien d'ailleurs de l'amitié que j'avais pour le collègue de la coop... Mais, [...] je me suis dit le commercial est en train de primer. »¹³⁶⁹*

Ce récit met en scène le conseiller dans son travail quotidien : déplacement, contact avec l'agriculteur, diagnostic technique, suivi du problème dans la durée. L'intervention du technicien de la coopérative s'oppose à la sienne sur le plan des méthodes : alors que le conseiller privilégie l'observation et l'expérimentation, l'agent de la coopérative préconise un traitement uniforme et immédiatement efficace. Cette différence d'approche n'est pas nouvelle, elle existe déjà à la fin des années 1950. Ce qui crée la rupture, c'est le renversement de la hiérarchie des relations de l'agriculteur avec chacun des deux agents : toute la légitimité du conseiller repose sur le fait de disposer de la confiance de l'agriculteur, ce qui doit donner un poids un plus grand poids à sa parole qu'à celle des autres agents de développement. Son indépendance garantit la confiance qu'il réclame. Lorsque le conseiller s'aperçoit qu'un technicien moins indépendant que lui, car pris dans une logique commerciale, est plus écouté que lui, il ressent une grande désillusion vis-à-vis de son métier. Ce récit d'une expérience individuelle exemplifie la description du processus global de fragilisation du métier de conseiller au cours des années 1970, l'effacement des anciens cadres collectifs qui en délimitaient la pratique se traduisant par une moindre protection des individus. Le plus petit des conflits apparaît dès lors comme une remise en cause globale du sens même du travail

1369 Entretien de l'auteur avec Jean Perrin réalisé le 30 juin 2011, [27'-29'40].

effectué jusque là, et fait douter les conseillers de la nécessité de poursuivre leur action.

Le fonctionnement des institutions qui avaient amorcé la professionnalisation des conseillers agricoles dans les années 1960 est profondément modifié par la transformation interne au champ des organisations professionnelles agricoles, d'autant plus que les conseillers n'ont jamais obtenu une véritable maîtrise de leurs propres institutions, leurs employeurs restant incontournables. C'est vrai des centres de formation qui, malgré l'hétérodoxie de l'AFPA, sont dirigés par des responsables agricoles, les conseillers ayant au départ un rôle consultatif primordial. L'autonomie de l'AFPA est en outre considérablement réduite par les réformes visant la régionalisation et la spécialisation des formations dès le début des années 1970. C'est également vrai des SUAD, services para-publics contrôlés par les Chambres d'agriculture et indirectement par l'État, dont le financement est l'objet de luttes acharnées entre organisations professionnelles agricoles rivales, plaçant les employés dans une position difficile qui leur permet néanmoins de nouer une alliance temporaire avec les Chambres d'agriculture. Et, en un sens plus restrictif, c'est aussi vrai des syndicats de conseillers dont les divisions sont articulées autour du problème de la nature de la relation aux employeurs, qui n'est pas totalement différenciée de la relation au monde agricole. Les deux principales conceptions opposent l'assimilation pure et simple à l'ensemble des salariés de l'agriculture inscrits dans la lutte des classes, ce qui revient à nier les fondements de l'identité professionnelle des conseillers, à la participation aux orientations du développement subordonnant de fait les intérêts du groupe à la réussite de cette politique. Indéniablement fragilisées, ces institutions sont néanmoins suffisamment robustes pour offrir une résistance à la critique managériale à laquelle elles sont soumise. Syndicats et SUAD se trouvent ainsi en pointe lorsqu'il s'agit de dénoncer le renversement de la politique de développement agricole et sa transformation en une entreprise de sélection économique accélérée, instiguée par les promoteurs du projet « Horizon 80 ».

L'efficacité de la critique de l'inefficacité des conseillers agricoles à partir du début des années 1970, repose sur le renversement des positions associées d'un côté au progrès, au mouvement, à l'innovation, et de l'autre, à la conservation, à l'immobilisme, à la résistance. Perdant de son dynamisme, la construction du groupe professionnel autonome des conseillers agricoles est progressivement réduite à la défense des quelques dispositions qui garantissent une relative indépendance au conseiller dans son travail. Lorsque le développement était d'abord défini comme

un élan, donnant une valeur performative à la parole des responsables agricoles et des conseillers puisqu'ils annonçaient ce qui advenait, la recherche de nouveaux moyens financiers et humains et leur emploi étaient subordonnés à la conservation de l'élan modernisateur envisagé comme un mouvement global, ce qui autorisait de multiples arrangements départementaux et locaux. La nouvelle donne managériale introduite dans le sillage de la réforme de Grignon et des directives européennes socio-structurelles en 1972, relayée par la Coopération et une partie du syndicalisme, impose de faire exactement l'inverse : contrôler rigoureusement l'emploi des moyens humains et financiers pour faire de la mesure de l'efficacité de chaque action de développement le critère décisif de la poursuite de chaque réalisation.

La crise du financement des institutions du développement agricole au début des années 1970 constitue un contexte favorable pour imposer de nouvelles méthodes de gestion déclinant les trois principes cardinaux de la nouvelle politique : orientation, coordination et contrôle. La généralisation de l'utilisation des instruments de gestion au niveau de l'encadrement du travail des conseillers agricoles (exemple du PPDA) et du suivi de l'investissement des agriculteurs (exemple du PDA) est présentée comme un dépassement possible de l'opposition entre les deux objectifs du développement, à savoir la sélection des agriculteurs qui sont aptes à « monter dans le train du progrès », et la promotion de l'ensemble du monde agricole, en neutralisant le travail de discrimination sociale pour en faire le simple produit d'un système de mesure « objectif », dont les règles sont apparemment indépendantes de la volonté de celui qui les fait appliquer. Dans cette perspective, chaque nouvel échec enregistré grâce à la mesure permanente de l'efficacité (ou plutôt de l'inefficacité) du développement agricole peut être attribué à un défaut de rationalité de la part de ceux qui manipulent ces instruments, donc au premier chef des conseillers eux-mêmes, chaque nouvelle réforme se justifiant ainsi par la nécessité d'apporter des corrections aux dysfonctionnements en affinant les procédures de contrôle. La pénétration de la logique du management public dans les administrations publiques et para-publiques n'est pas spécifique au développement agricole¹³⁷⁰. Elle s'inscrit dans un processus international, et émerge au grand jour en France lors du tournant politique néo-libéral de 1983¹³⁷¹.

Poursuivant le mouvement de déprofessionnalisation des conseillers, la généralisation de l'emploi des méthodes de gestion tend à dissoudre le métier de conseiller pour ne plus considérer que la coordination des métiers du conseil. La spécialisation toujours plus poussée des exploitations suppose les interventions toujours plus pointues d'une foule d'agents de développement, quitte à susciter un certain désarroi chez les agriculteurs livrés à eux-mêmes, l'intensification de leur travail

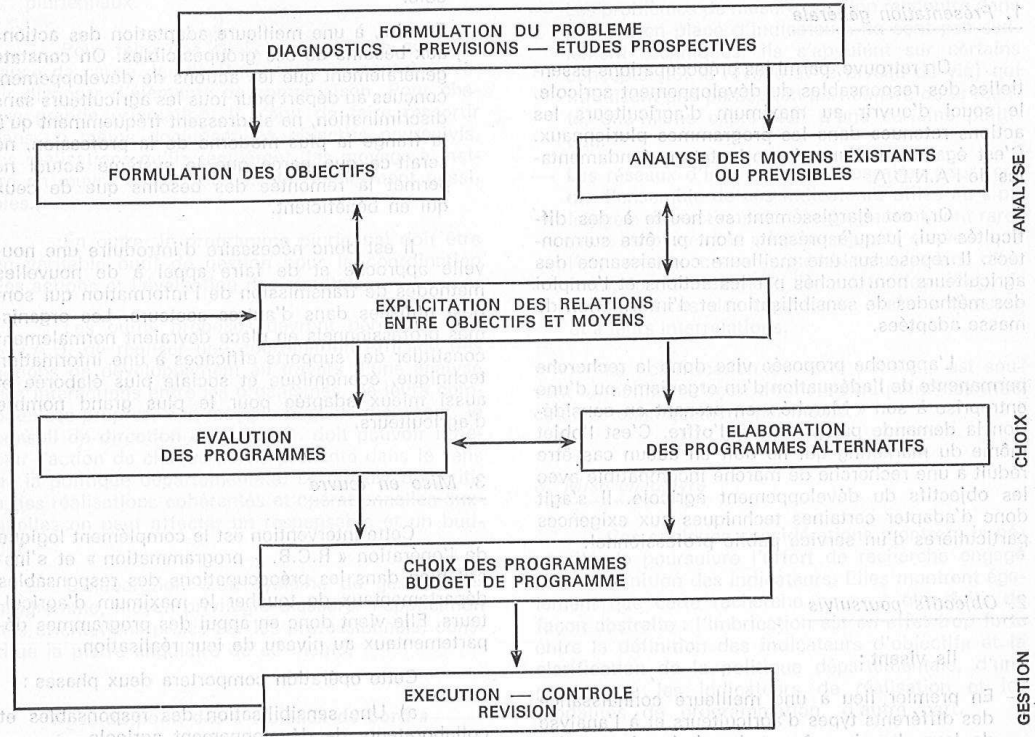
1370 Bezes, P., « État, experts et savoirs néo-managériaux..., *op. cit.*

1371 Voir le chapitre 9.

ayant brisé les anciennes solidarités et les cadres spatio-temporels traditionnels, et qui ne savent plus à quel conseiller se vouer. Les conseillers qui s'opposeraient à cette logique au nom de la double préservation de leur autonomie de décision et de celle des agriculteurs risquent d'être renvoyés à l'ambivalence des méthodes qu'ils utilisent depuis les années 1950 pour emporter la conviction des agriculteurs : le respect scrupuleux de l'indépendance de leurs interlocuteurs s'est toujours effacé devant la démonstration de l'irrationalité de telle ou telle orientation et de l'inéluctabilité de telle ou telle décision, chiffres à l'appui. Le miroir tendu par le réformateur gestionnaire au conseiller récalcitrant lui renvoie l'image de l'agent de développement qu'il aurait toujours été sans le savoir, exécuteur des basses œuvres de sélection de la modernisation déguisé en ami des agriculteurs. Pour déformer cette vision pétrifiante, et subvertir la menace de réification sociale qu'elle comporte, les conseillers les plus imaginatifs entreprennent alors, parfois à partir des pôles de résistance que constituent les institutions de leur professionnalisation inachevée, de réinventer la relation qui les unit aux agriculteurs.

ANNEXE I

Représentation schématique des phases de la R. C. B.



ANNEXE II

Fiche d'objectif n°

note (pour niveau 4)

| Libellé | Situation à modifier | INDICATEURS | | | | | | Sous-objets ou réalisations y contribuant | |
|---------|----------------------|-------------|---------|-----------------|-------------|---------------|---------|-------------------------------------------|---------|
| | | Nature | Libellé | Valeur initiale | Périodicité | Valeur finale | Sources | n° | Libellé |
| | <p>GRUPE-CIBLE :</p> | | | | | | | | |

Remarques : — cette fiche peut être modifiée suivant le niveau ;
— les notateurs peuvent avoir une fiche plus détaillée quant à l'analyse de situation.

Illustration 20: Revue Chambres d'agriculture, n° 553-554 consacré à l'application de la Méthode RCB en vue de l'élaboration des PPDA, avril 1975, p. 36.

Chapitre 8 : Recherche de la base et du sommet : les nouveaux territoires des conseillers

Tout au long des années 1970, conseillers et conseillères agricoles ont d'autant plus de mal à se défendre du procès en inefficacité qui leur est intenté par les réformateurs de la politique de développement agricole qu'au même moment, les critiques radicales de l'impasse productiviste dénoncent leur rôle prépondérant dans l'entreprise de sélection des agriculteurs les plus performants sur le plan économique. Les conseillers doivent faire preuve d'une grande inventivité pour continuer d'exercer leur métier selon les valeurs professionnelles collectivement élaborées à partir du milieu des années 1950. Ils investissent notamment les marges de l'agriculture pour obtenir le soutien des responsables locaux et départementaux plongés dans un certain désarroi par les réformes successives du développement. Le projet de promotion collective des exploitations agricoles familiales se trouve en effet doublement disqualifié, par les réformateurs du développement et leurs opposant les plus virulents, voire même triplement, la critique radicale du productivisme comportant deux angles d'attaque distincts, social et environnemental.

La critique sociale du productivisme s'est développée au sein même des organisations professionnelles agricoles¹³⁷². Le premier épisode marquant est certainement la contestation ouverte du rapport d'orientation proposé lors du congrès du Centre national des Jeunes agriculteurs en 1968 et la présentation d'un contre-rapport présenté par Antoine Richard. S'en suit la création du mouvement des Paysans travailleurs, rassemblés autour des propositions de l'ouvrage de Bernard Lambert, *Les Paysans dans la lutte des classes*, lecture marxiste de l'industrialisation récente de l'agriculture¹³⁷³. La FNSEA elle-même est ébranlée, en particulier dans l'Ouest de la France, où la fédération régionale dirigée par Bernard Thureau se pose en opposante aux orientations de la direction nationale. En Isère et en Savoie, les mobilisations sont ponctuelles, à l'occasion par exemple du soutien à un éleveur mis en difficulté par ses créanciers, mais elles provoquent des conflits durables sur le plan local¹³⁷⁴. La contestation virulente du monopole de la représentation syndicale au nom de l'unité paysanne n'épargne pas la politique de développement agricole, laquelle

1372 Deguara, S., « Conditions d'émergence de la Confédération paysanne et conditions de production d'une nouvelle idéologie paysanne : éléments pour une socio-histoire du mouvement progressiste paysan », in *Quaderni*, n° 56, Hiver 2004/2005, p. 71-83 ; Martin, J.-P., *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, la Découverte, 2005, 311 p.

1373 Lambert, B., *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970, 187 p.

1374 Gandet, M.-C., Reverdy, J., *Les nouveaux paysans : origine et formation de la Confédération paysanne en Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1999, 255 p.

est dénoncée comme une entreprise d'ajustement économique et social aux exigences du capitalisme industriel. Dans cette perspective, le travail des conseillers se trouve réduit à la fonction de courroie de transmission et ne constitue pas un objet légitime de réflexion.

Parallèlement, la critique environnementale du productivisme en agriculture dénonce les méfaits des méthodes utilisées par l'agriculture intensive sur l'homme et sur le vivant¹³⁷⁵. En France, les propositions de modèles alternatifs se structurent à partir de 1964 autour de deux pôles : les tenants de la méthode de culture biologique Lemaire-Boucher et l'association Nature et Progrès¹³⁷⁶. Alors que les premiers entendent fonder l'agriculture biologique sur une forme d'excellence agronomique notamment en développant les études sur la micro-biologie des sols et en proposant la fourniture d'intrants spécifiques, les seconds s'engagent dans une réflexion plus globale sur la place de l'agriculture dans la société inspirée des travaux déjà anciens de Rudolph Steiner. La question de la diffusion de ces nouvelles méthodes amène ces mouvements à mettre en place des services de cours par correspondance, à éditer des bulletins de liaison, à participer aux grands congrès agricoles et à organiser un réseau de relais régionaux et locaux, reprenant les moyens classiques de la vulgarisation du progrès technique des Services agricoles. La bienveillance affichée par Fréjus Michon, alors président de la Chambre d'agriculture de l'Isère et président de l'APCA, lors du Congrès national du syndicat des agrobiologistes organisé à Grenoble en 1974 constitue une première marque de reconnaissance officielle de l'agriculture biologique. Malgré les réticences affichées par la plupart des organismes de développement à débloquer des financements spécifiques, le mouvement se structure progressivement. En 1980, sont créés : la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), l'IRAAB (Institut pour la Recherche et l'Application en Agriculture Biologique), et le CINAB (Comité Interprofessionnel de l'Agriculture Biologique). Cette institutionnalisation progressive s'est fait sur le même modèle que celle des organisations professionnelles déjà existantes et n'a pas conduit directement à une réflexion novatrice sur la question de la réforme du développement agricole, si ce n'est de revendiquer une part dans le

1375 Le livre choc de Rachel Carson, biologiste américaine dénonçant les effets de l'emploi du DDT sur la hausse de la mortalité des oiseaux, paru aux États-Unis en 1961, est traduit en France en 1963. Voir Carson, R., *Printemps silencieux*, Paris, Plon, 1963, 283 p. Une critique environnementaliste existe néanmoins dès les années 1950. Voir Charvolin, F., Bonneuil, C., « Entre écologie et écologisme : la protection de la nature au Muséum dans les années 1950 », in *Responsabilité & Environnement*, avril 2007, n° 46, p. 46-52. On pense également aux travaux d'André Voisin sur l'herbe et le pâturage, évoqués dans le chapitre 1, critiques du modèle américain où l'intensification a conduit à l'épuisement des sols. Plus tardivement, voir aussi Aubert, C., *L'agriculture industrielle : salut ou suicide de l'homme ?*, Paris, Le Courrier du livre, 1970, 95 p. ; Charbonneau, B., *Tristes campagnes : essai*, Paris, Denoël, 1973, 239 p. ; Moscovici, S., *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968, 604 p.

1376 César, C., « Les métamorphoses des idéologues de l'agriculture biologique », in *Écologie & politique*, 1/2003, n° 27, p. 193-206. Voir également les travaux plus anciens de Sylvie Bonny, Yves Le Pape ou Jeanne-Marie Viel : Bonny, S., *Socio-économie des exploitations en agriculture biologique : étude de faisabilité*, Paris, Tec et Doc Lavoisier, 1985, 127 p. ; Dessau, J., Le Pape, Y., *L'Agriculture biologique : critique technologique et système social*, Paris, CORDES, 1975, 129 p. ; Viel, J.-M., *L'agriculture biologique, une réponse ?*, Paris, Éditions Entente, 1979, 96 p.

partage des ressources de l'ANDA. Les conseillers agricoles ne sont pas entièrement hermétiques à la critique environnementale, quelques uns organisant même la visite d'exploitations en système agrobiologique, mais leurs méthodes de travail ne s'en trouvent pas bouleversées pour autant.

La disjonction entre les critiques radicales, sociale et environnementale, du productivisme, et la culture politique des conseillers et conseillères souvent plus modérés dans leur approche et attachés à la défense des actions qu'ils ont eux-mêmes impulsées au cours des deux décennies précédentes, empêche une réelle appropriation de ces idées au sein du groupe des conseillers, malgré leur malaise croissant devant les conséquences non maîtrisées de la modernisation¹³⁷⁷. Le renouvellement du métier de conseiller s'opère en-dehors des principaux mouvements de la gauche paysanne, marxiste ou écologiste. Dans la continuité des réflexions des années 1960, et en dépit de l'inachèvement de la professionnalisation des conseillers, trois sources de questionnement restent vivaces au début des années 1970 : la maîtrise agronomique, la formation professionnelle des adultes, et le maintien d'un tissu d'exploitations agricoles sur le plan local. Chacun de ces registres vise à redéfinir le contenu du conseil, la nature de la relation avec l'agriculteur et la finalité même du développement agricole, et ce malgré les réformes successives du développement qui fragilisent l'autonomie des institutions où sont menés ces travaux.

Le plus souvent locales, prenant souvent pour objet de petits groupes d'agriculteurs, différentes initiatives indépendantes les unes des autres permettent de jeter des passerelles entre les réflexions agronomiques et pédagogiques et les pratiques des conseillers qui tendent à se focaliser sur les enjeux d'aménagement et de valorisation des territoires. De nouveaux dispositifs reformulent la question ancienne de la place du conseiller dans la transmission des savoirs. Ils prennent appui sur des références intellectuelles permettant aux conseillers de s'affranchir de la tutelle morale des organisations agricoles et du nouveau paradigme de la quête effrénée d'efficacité, ce qui ouvre la possibilité d'une réinvention, contre le réductionnisme économique néo-classique et contre le centralisme bureaucratique, des politiques de développement agricole. Cette fragmentation des initiatives permet d'échapper aux normes imposées par la généralisation de l'utilisation des instruments de gestion, en investissant des territoires délaissés par les réformateurs du développement. Plus qu'un refuge, la montagne devient ainsi une base de départ où il est possible de construire des projets exemplaires, et à partir de laquelle proposer une conception alternative du développement agricole élargi au développement rural.

Au niveau départemental, les Chambres d'agriculture tirent parti de ces initiatives locales

¹³⁷⁷ Le chapitre précédent évoque notamment comment le SNATPA-CFDT revendique l'intégration des agents de développement dans des rapports de production régis par la lutte des classes, au prix de l'abandon de toute spécificité professionnelle propre aux conseillers et conseillères agricoles.

pour faire valoir la singularité de leur situation dans la politique agricole nationale. Elles cherchent alors à redéfinir quelle doit être leur ligne directrice en fonction de leurs spécificités respectives. En Isère, le SUAD commande une enquête prospective afin d'établir la typologie des exploitations agricoles du département en fonction de leurs capacités à s'adapter aux changements à venir, quand en Savoie, la Chambre s'engage résolument en faveur de la promotion des produits de qualité pour en faire un véritable modèle de développement agricole. Cette montée en généralité, du niveau local au niveau départemental, amorce une nouvelle dynamique politique fondée sur le développement territorial.

1. Les registres de la dissidence : trois formes de résistance intellectuelle à l'impératif productiviste

Si la critique radicale du productivisme est relativement étrangère à la culture professionnelle des conseillers et conseillères agricoles, d'autres types de savoirs, critiques des orientations dominantes mais formulées à l'intérieur même des organisations responsables de la mise en œuvre du développement, sont plus acceptables¹³⁷⁸. Au niveau de la recherche agronomique, un certain nombre de chercheurs tendent à s'écarter de la ligne générale de mise au point de procédés techniques de plus en plus sophistiqués et de sélection toujours plus poussée des espèces végétales et animales, en vue de l'intensification continue des modes de production. Ces chercheurs réhabilitent l'approche globale de l'exploitation agricole, et valorisent la complexité des systèmes productifs plutôt que de rechercher leur simplification à outrance. A un deuxième niveau, d'autres chercheurs, engagés dans la formation des conseillers, essayent de repenser la relation pédagogique entre les conseillers et les agriculteurs, en revalorisant les travaux de sociologie et de psychosociologie qui avaient émergé dans les années 1960, et en les associant à des expérimentations pratiques. Enfin, à un troisième niveau, d'autres chercheurs encore, s'emparent de la question de l'aménagement, posée sur le plan national par la planification de la DATAR à partir du début des années 1960, pour la retraduire sur le plan local. Leurs travaux font apparaître le conseiller comme l'agent le mieux à même de coordonner les actions qui doivent concourir à l'aménagement de l'espace local avec l'objectif de dynamiser le développement économique des

1378 Le terme de « dissidence » est utilisé par Pierre Cornu dans ses travaux sur le département Systèmes Agraires et Développement (SAD) de l'INRA. Il parle de « dissidence interne » pour caractériser la position épistémologique et la trajectoire institutionnelle des fondateurs de ce département créé en 1979. Voir Cornu, P., *La création du département « Systèmes agraires et développement »*, version de travail d'un texte transmis par l'auteur le 12 janvier 2012.

différents territoires qui se constituent au gré des politiques successives. Ces trois types de savoirs dissidents mobilisent en particulier les disciplines académiques des sciences humaines, en se réappropriant certains de leurs outils et de leur concept, pour s'opposer à la nouvelle doxa de la nécessaire intensification des productions agricoles et du non moins nécessaire redéploiement des moyens du développement agricole dans une logique purement gestionnaire. L'appropriation de ces savoirs réflexifs devient la condition d'un renouvellement des pratiques des conseillers, et de là du maintien d'une relative cohérence, si ce n'est de leur groupe, au moins de leur imaginaire professionnel.

1.1. Repenser l'agronomie comme une discipline de synthèse

Au début des années 1970, une fraction des chercheurs de l'INRA et des enseignants de l'Agro apparaît en rupture avec la ligne dominante des départements spécialisés de la recherche publique et des Instituts techniques contrôlés par les organisations professionnelles agricoles : ils entendent privilégier une approche « systémique » des exploitations opposée à « la spécialisation des sciences et au cloisonnement des savoirs »¹³⁷⁹. Pierre Cornu a montré comment ces réflexions, issues d'expériences pluridisciplinaires pionnières dont la plus ambitieuse est certainement celle menée dans l'Aubrac entre 1963 et 1966 associant plusieurs laboratoires de recherche du CNRS et de l'INRA, convergeaient progressivement au cours de la décennie 1970 sous l'impulsion de chercheurs hétérodoxes¹³⁸⁰. Ces derniers parviennent, non sans difficultés, à donner une unité épistémologique à leurs travaux et à faire reconnaître, de l'intérieur de l'INRA, l'intérêt de leur approche pour répondre aux interrogations nouvelles, sociales et environnementales, que l'application du modèle productiviste ne manque pas de faire surgir¹³⁸¹. La création du département Systèmes agraires et développement (SAD) en 1979, produit de ce long processus de négociations,

1379 Le rapport de Bertrand Vissac et André Hentgen, intitulé *Présentation du département de recherches sur les systèmes agraires et le développement*, est cité dans : Vissac, B., (personne honorée), *Dans les pas de Bertrand Vissac un bâtisseur : de la génétique animale aux systèmes agraires*, Paris, INRA, 2009, p. 285.

1380 Les résultats de la recherche coopérative sur programme menée entre 1963 et 1966 dans l'Aubrac sont publiés en six tomes entre 1970 et 1982. Le projet visait à « faire le tableau vivant d'une collectivité rurale » sous l'angle de l'ethnologie, de l'agronomie, et de la sociologie économique. Voir CNRS, *L'Aubrac : étude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain : recherche coopérative sur programme*, Paris, Éditions du CNRS, 1970-1982, 7 vol.

1381 Ces interrogations sont reprises par le directeur de l'INRA Jacques Poly en 1978 lors d'un rapport resté célèbre dans lequel il est fait état de la nécessité d'orienter les recherches vers une agriculture « plus autonome et plus économe ». Pierre Cornu montre bien que ce rapport n'engage pas une réorientation complète de l'institution mais plutôt une diversification de sa politique, la coexistence de plusieurs départements aux méthodes différentes voire opposées lui permettant de jouer sur plusieurs tableaux simultanément, atout non négligeable à un moment où l'accroissement des écarts entre les différentes fractions du monde agricole fait éclater le mythe de l'unité paysanne. Voir Cornu, P., *La création du département « Systèmes agraires et développement... »*, op. cit., p. 18.

s'accompagne, simultanément ou presque, de la dissolution du Service d'expérimentation et d'information (SEI) créé en 1960 et pensé pour être l'interface entre la recherche publique et les services de vulgarisation des organisations professionnelles agricoles, dans l'esprit de la loi d'orientation agricole de 1960.

Cette mutation institutionnelle traduit l'évolution de la place accordée à la vulgarisation puis au développement au sein de l'INRA. Alors que le SEI avait pour mission de prendre en charge la vulgarisation des savoirs élaborés dans l'ensemble des départements de recherche de l'Institut, le développement est devenu le domaine réservé du seul département SAD¹³⁸². Les responsables de ce dernier n'entendent pas se placer dans la continuité du SEI, « courroie de transmission » des autres départements travaillant selon une conception descendante de la vulgarisation du progrès technique¹³⁸³. Ils souhaitent au contraire imposer leur propre approche du développement en prêtant attention, par l'étude des pratiques des agriculteurs d'un territoire donné, à une rationalité qui échappe à l'approche scientifique classique. Il s'agit d'intégrer les apports des sciences humaines et sociales, notamment de l'histoire et de la géographie, dans le but de donner une dimension compréhensive à la discipline agronomique dont il s'agit de faire « *une science agraire de synthèse de type ingénierial, centrée sur les pratiques et une conception anthropologique de la technè* »¹³⁸⁴.

Cette réflexion dont la mise en œuvre imposerait un profond renouvellement du développement agricole constitue une voie alternative à la réforme en cours au même moment guidée par la seule recherche de l'efficacité basée sur la parcellisation des tâches et la spécialisation des actions. C'est le sens d'un article publié en 1974 par une équipe de chercheurs et de professeurs de l'enseignement supérieur agricole pour faire le bilan d'une étude pluridisciplinaire sur les problèmes du développement agricole dans le département des Vosges¹³⁸⁵. Récusant la critique du développement exprimée dans le rapport de la Cour des Comptes de 1972 du fait qu'elle repose sur une conception « simpliste » de la circulation des informations et de la diffusion des innovations, les chercheurs soulignent le fait que le processus de développement en tant que tel reste peu étudié¹³⁸⁶. L'étude menée dans les Vosges à la demande des responsables départementaux du développement a une dimension exemplaire : elle marque le retour de la recherche publique dans la réflexion sur les méthodes de la vulgarisation, abandonnée pour l'essentiel aux organisations professionnelles agricoles après le décret du 11 avril 1959. L'équipe pluridisciplinaire, composée de

1382 AJR-INRA, 1JR4, Entretien de Jacques Rémy avec Jean Rebischung, « patron » charismatique du SEI de 1960 à 1976, 1976 environ.

1383 Cornu, P., *La création du département « Systèmes agraires et développement... », op. cit.*, p. 27.

1384 *Ibid.*, p. 19.

1385 Brun, A., Deffontaines, J.-P., Osty, P.-L., Petit, M., « Une équipe de recherches face aux problèmes de développement », in: *Économie rurale*, n° 99-100, 1974, p. 105-114. Jean-Pierre Deffontaines et Pierre-Louis Osty figureront quelques années plus tard parmi les membres fondateurs du SAD.

1386 *Ibid.*, p. 106.

chercheurs issus de l'économie, de la sociologie, de l'agronomie ainsi que de la zootechnie, et réunis par cooptation, se donne pour objectif de lier l'étude du secteur productif agricole de pair avec celle de l'évolution de la société rurale au motif que c'est l'analyse des interrelations entre ces deux domaines qui peut permettre d'éclairer la politique de développement.

Intégrés aux discussions de préparation du premier Plan pluriennal de développement agricole du département des Vosges, les chercheurs abandonnent le postulat de la neutralité axiologique de la science et affirment au contraire que le dispositif dans lequel ils sont pris les oblige « à prendre parti au nom de [leur] propre éthique sociale »¹³⁸⁷. Cette prise de position sur le fait que leur travail est idéologiquement « situé » leur permet de dénoncer en creux la fausse neutralité du paradigme dominant qui fait de l'organisation économique des producteurs sa priorité absolue. Plutôt que de s'engager dans un combat frontal qu'elle n'aurait pas les moyens de mener, l'équipe pluridisciplinaire « vosgienne » plaide pour la pluralité des engagements idéologiques des diverses équipes de recherches au sein de l'INRA, et la coexistence de projets politiques contradictoires¹³⁸⁸. Elle mise sur l'intérêt des responsables départementaux du développement, directement aux prises avec la contradiction entre le projet de promotion collective du développement et les autres dimensions de la politique agricole, et qui cherchent à desserrer l'étau des contrôles techniques et financiers imposés par l'ANDA.

L'agronomie apparaît comme le dénominateur commun des chercheurs qui partagent une approche systémique ouverte des problèmes de l'exploitation agricole, et cherchent d'abord à répondre au besoin de réflexivité des acteurs du développement davantage qu'à les intégrer dans un schéma technico-économique préétabli. Mais si la réflexion théorique de ces chercheurs est indéniablement innovante par rapport aux orientations générales du champ dans lequel ils évoluent, leurs moyens financiers et humains restent très limités, y compris après la création du département SAD en 1979¹³⁸⁹. La liaison entre les chercheurs et les agents de développement déjà en poste dans les départements reste limitée à des collaborations ponctuelles, le plus souvent dans le périmètre géographique immédiat des centres de recherche accueillant des chercheurs fondateurs du SAD ou proches de ces derniers¹³⁹⁰. Le travail agronomique mené dans les Vosges est néanmoins régulièrement cité en exemple par les formateurs de Trie-Château. Par ailleurs, Michel Sébillotte, professeur d'agronomie à l'Agro, est un des rares à essayer de nouer une relation institutionnelle

1387 *Ibid.*, p. 111.

1388 Les « Vosgiens » soutiennent ainsi que la définition d'une plateforme idéologique commune devrait être la condition préalable au fonctionnement d'une équipe de recherche, manière habile d'obliger leurs adversaires à révéler le point de vue particulier qui fonde leur entreprise universelle de rationalisation de l'agriculture.

1389 Cornu, P., *La création du département « Systèmes agraires et développement... »*, op. cit., p. 29-30.

1390 L'implantation du SAD en Corse est certainement une des initiatives les plus ambitieuses pour donner une consistance pratique à l'approche agronomique systémique, qui se traduit notamment par l'embauche de techniciens locaux capables de nouer une relation de confiance avec les agriculteurs corses. *Ibid.*, p. 23-25.

d'envergure nationale avec les conseillers agricoles et leurs employeurs. Participant régulièrement aux réunions du Conseil d'administration de l'Association de Formation et de Perfectionnement agricole (AFPA) dès la fin des années 1960, il obtient que le Centre de Trie-Château intègre un module de perfectionnement agronomique à ses sessions de formation. A partir de 1969, les conseillers et conseillères agricoles peuvent ainsi préparer un Certificat d'aptitude professionnelle « Agronomie »¹³⁹¹.

Ce diplôme complémentaire à leur formation initial leur est délivré par l'AFPA, au même titre que le CAP « Gestion ». Il s'inscrit dans le mouvement de requalification du métier de conseiller, ce dernier ne devant plus seulement être l'homme du contact avec les agriculteurs, mais aussi celui de la synthèse, capable d'orienter les exploitations agricoles en fonction d'une analyse globale de la situation de l'agriculteur, de sa famille, de son outil de travail et de la conjoncture générale. Cette initiative concrète pour intégrer un enseignement agronomique en rupture avec la spécialisation à outrance dans les programmes du principal organisme de formation des conseillers et conseillères agricoles, dont on a souligné plus haut l'hétérodoxie dans le champ des organisations professionnelles agricoles, est mise à mal par la liquidation de l'AFPA en 1976. Elle trouve néanmoins un écho favorable au sein de la nouvelle Fédération Nationale des Groupes d'Études et de Développement Agricole (FNGEDA) qui entreprend de continuer à diffuser les méthodes proposées par Michel Sébillotte¹³⁹².

Renouvelant l'ancienne conception du développement agricole héritée des décrets de 1959 et de 1966, la réflexion agronomique offre une légitimité scientifique à des initiatives locales en rupture avec les réformes successives du développement, en leur reconnaissant une rationalité propre. Cette justification de la coexistence de plusieurs modèles d'agriculture rompt avec le modèle des trois agricultures (moderne, en voie de modernisation, et archaïque) défendu par le CNJA depuis la fin des années 1950 et repris ensuite par l'ensemble des organisations professionnelles agricoles. Mais elle ne constitue pas pour autant l'unique source des dissidences vis-à-vis de l'impératif d'efficacité imposé par l'ANDA et de la bureaucratisation du travail des conseillers qui s'en suit.

1391 AJR-INRA, 1JR7, Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de l'AFPA du 15 janvier 1969.

1392 La FNGEDA naît en 1977 de la fusion forcée entre la FNCETA et la FNGVPA, justifiée par la rationalisation budgétaire et favorisée par la FNSEA qui trouvait une occasion d'affirmer son autorité sur des groupements techniques comme les CETA qui s'étaient constitués de manière autonome (voir *supra* 2.2.). Pour la suite de l'histoire de la relance agronomique, voir le chapitre 9.

1.2. Refonder la relation de conseil sur de nouvelles bases méthodologiques

Une seconde entrée offre la possibilité d'un renouvellement de la politique de développement agricole, centrée non pas tant sur la dimension technique des savoirs transmis que sur les techniques de transmission elles-mêmes. Depuis le début des années 1960, tout un courant de réflexion s'agrège autour de la question de la pédagogie et de la formation pour adultes, faisant de l'agriculture un domaine parmi d'autres à traiter. On a déjà souligné que les centres de formation des conseillers et conseillères agricoles, et celui de Trie-Château en particulier, ont construit une bonne partie de leur légitimité sur le fait d'apporter une formation globale à la méthodologie du conseil, déléguant le plus souvent la transmission des contenus techniques à d'autres organismes, sous la forme de stages complémentaires en-dehors du centre ou en recourant à des intervenants spécialisés intégrés dans l'offre globale de formation. Malgré la remise en cause progressive de leur autonomie au début des années 1970, ils constituent des pôles de référence dans lesquels certains formateurs imaginent possible de refonder la relation de conseil en agriculture en prenant pour objet d'étude le problème de la domination symbolique qu'implique l'enseignement d'un savoir déjà constitué. Cette approche doit permettre de regagner la confiance des agriculteurs critiques de l'entreprise de sélection que constitue la politique de développement agricole. En ce sens, on peut parler ici aussi de dissidence, et du travail nécessaire pour structurer cette dissidence, plus que d'opposition frontale à la réforme libérale du développement.

Alors que les organisations professionnelles agricoles avaient été pionnières en matière de réflexion pédagogique, dans le sillage de la Jeunesse agricole catholique, au moment de justifier le transfert du contrôle de la vulgarisation de l'administration vers la profession ou lorsqu'il s'agit de structurer le mouvement des Maisons familiales rurales, les chercheurs embauchés comme formateurs à l'AFPA ou dans d'autres centres se réfèrent eux à un corpus théorique bien distinct construit autour de la psychosociologie américaine. Sur le plan national, l'Association pour la recherche et l'intervention psychosociologiques (ARIP) créée en 1959 diffuse en France les travaux des chercheurs de l'école de Lewin (National Training Laboratory) et du Tavistock Institute (Bion, Jaques, Trist,...) en proposant des interventions dans les entreprises et les administrations sous la forme de travaux de groupe¹³⁹³. Pour animer certaines sessions de formation, l'AFPA recourt à des intervenants liés à l'ARIP comme Robert Josse ou Jean-Pierre Darré¹³⁹⁴. Ce dernier est chargé d'études dans un cabinet de conseil, le Bureau de psychosociologie appliquée, dans lequel il devient

1393 ARIP, « Référents théoriques de l'ARIP », en ligne, url : http://www.arip-ics.org/ref_theo.php, consulté le 17 avril 2012.

1394 Ils participent par exemple au colloque organisé par l'ARIP en 1965 sur « la conduite du changement social ». Voir AJR-INRA, JR/1, AFPA, A propos d'interventions psychosociologiques en milieu rural, 1973, p. 16.

progressivement le spécialiste des questions agricoles¹³⁹⁵. Il importe au Centre de Trie-Château les méthodes utilisées auprès des cadres des grandes entreprises pour les initier progressivement aux nouvelles techniques de management¹³⁹⁶. A l'intérieur de même de l'AFPA, la non directivité de certaines formations proposées par l'AFPA est une application directe des principes énoncés par le psychologue américain Carl Rogers. Les débats théoriques entre les formateurs sur les questions méthodologiques sont animés et l'AFPA joue le rôle de laboratoire, accueillant des expérimentations audacieuses, au risque de créer une certaine confusion parmi les stagiaires et d'alimenter la critique de ceux qui jugent leurs travaux déconnecté de la réalité du terrain¹³⁹⁷.

En dépit de la défiance croissante des principales organisations professionnelles agricoles pour ces méthodes qui se traduit par le contrôle resserré des activités de l'AFPA, c'est à partir de ce socle théorique et pratique que certains chercheurs parviennent à développer des projets qui se posent en alternative à la rationalisation des activités de conseil en agriculture impulsée au niveau de l'ANDA après 1972. Trois revues proposent des compte-rendus ponctuels de certaines opérations étayant des analyses générales sur la nécessité de repenser le développement agricole : *Connexions*, la revue créée par l'ARIP en 1972 pour rendre compte des usages de la psychosociologie dans tous les domaines professionnels ; *Éducation permanente*, revue de l'Institut national de formation des adultes fondée par Bertrand Schwartz en 1969 ; et la revue *POUR* éditée par le Groupe de recherche et d'éducation pour la promotion rurale (GREP) à partir de 1967 et financée par le ministère de l'Agriculture dans le but de prendre en considération les problèmes du développement culturel des jeunes et des adultes. Les recherches de Michèle Salmona sur les éleveurs ovins du Puy-de-Dôme, ceux d'Alice Barthez auprès des femmes d'agriculteurs dans les Vosges ou de Marie-Thérèse Becouarn sur les agricultrices de l'Ouest, ou encore celles de Jacques Rémy sur les groupements de développement féminins, ont en commun, sont le fait de jeunes chercheurs, sociologues et psychosociologues, travaillant au contact direct des conseillers et conseillères agricoles en tant que formateurs (au centre de Trie-Château pour Jacques Rémy, à celui d'Etcharry pour Michèle Salmona, en SUAD pour Alice Barthez). Ils mettent l'accent sur l'analyse de la situation de conseil elle-même¹³⁹⁸. La description des relations nouées à cette occasion, l'analyse des échanges symboliques empreints d'une certaine violence qui n'excluent pas des possibilités d'émancipation pour ceux, et surtout celles, qui trouvent dans les groupements de développement un espace inédit

1395 Entretien de l'auteur avec Jean-Pierre Darré réalisé le 17 avril 2012.

1396 *Ibid.*

1397 Voir le chapitre 6.

1398 Barthez, A., *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, 192 p. ; Becouarn, M.-C., *L'évolution des techniques en agriculture et le travail des femmes*, CNRS/Centre d'Études Sociologiques, 1971, 45 p. ; Rémy, J., « Modèles de formation à l'usage des femmes rurales », in *Pour*, n° 51, 1976, p. 73-79 ; Salmona M., de Vries H., « Pour une psychologie du travail agricole : résultats d'une étude psychologique de l'éleveur ovin et applications pédagogiques », in *Économie rurale*, n° 101, 1974, p. 43-50.

d'expression individuelle et collective, apparaissent en rupture avec les projets de réforme du développement condensés dans le rapport « Horizon 80 » et se placent plutôt dans la continuité des réflexions sur le projet de promotion collective du monde agricole des années 1950 et 1960. La double attention accordée aux régions de petites ou moyennes productions et aux femmes peut être comprise comme une manière de revaloriser les exploitations familiales, mais qui soient débarrassées de leur dimension conservatrice symbolisée par l'autorité du *pater familias*, pour échapper à l'alternative entre la concentration économique d'un côté et la marginalisation sociale de l'autre.

Il faut faire une place particulière aux travaux de Jean-Pierre Darré, en raison à la fois des ambitions théoriques déployées dans l'analyse du fonctionnement des petits groupes et des efforts réalisés pour pérenniser cette démarche de recherche en créant une institution qui lui soit dédiée. Embauché en 1970 à l'AFPA comme salarié permanent, il se consacre pour moitié à l'animation de sessions de formation et pour moitié à la rédaction d'un ouvrage théorique nourri de son expérience au sein du cabinet de conseil dans lequel il était chargé d'études pour le compte de grandes entreprises à la fin des années 1960¹³⁹⁹. Jugé trop indépendant par ses employeurs, il est licencié en 1974, au moment de la reprise en main du centre de formation par l'APCA. Il poursuit néanmoins son activité de formateur en tant que travailleur indépendant missionné par divers organismes de développement, parfois au niveau national (Institut technique de l'élevage bovin (ITEB), ACTA, FNGEDA) et le plus souvent en négociant directement au niveau des SUAD¹⁴⁰⁰.

Chaque étude repose sur la constitution de petits groupes d'agriculteurs animés par un ou plusieurs agents de développement et se donne pour triple objectif « *d'aider les agriculteurs à formuler les questions qu'ils se posent dans leur vie quotidienne d'exploitant ou d'exploitante, de membre d'une communauté sociale, de membre d'une famille, leurs besoins et leurs désirs* », « *d'aider à transformer ces questions, désirs ou projets en décisions d'activités individuelles ou collectives* », « *de faciliter la marche de ces activités, soit en les organisant quand il y a lieu et quand la demande en est faite [...], soit en aidant à l'organisation, au suivi, à la recherche d'informations ou de concours extérieurs, en aidant à repérer à temps et à traiter les difficultés* »¹⁴⁰¹. L'intervention de Jean-Pierre Darré vise à reconfigurer les rapports entre les agriculteurs et les conseillers en créant les conditions d'une circulation de la parole qui tienne compte des positions de chacun tout en recherchant l'expression d'une unité collective propre à chaque groupe.

1399 Darré, J.-P., *Liberté et efficacité des groupes de travail*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1978, 231 p.

1400 Entretien de l'auteur avec Jean-Pierre Darré réalisé le 17 avril 2012.

1401 Darré, J.-P., « Mise en perspective d'une intervention prosaïque », in *Connexions*, n° 18, 1976, p. 37.

Ce type d'expérimentation est diversement apprécié, suscitant l'enthousiasme des responsables agricoles et des administrateurs de Chambres d'agriculture de quelques départements, mais aussi une grande méfiance voire de l'hostilité dans une majorité d'endroits, la valorisation de l'autonomie des petits groupes s'opposant au mouvement général des années 1970 d'un contrôle resserré des activités des groupements de développement, via le PPDA notamment. Jean-Pierre Darré trouve néanmoins des soutiens actifs au sein de l'INRA en participant aux séminaires de recherche des agronomes comme Jean-Pierre Deffontaines et Pierre-Louis Osty¹⁴⁰². En 1981, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, il bénéficie de l'appui financier du ministère de l'Agriculture pour créer sa propre structure, le Groupe d'expérimentation et de recherche sur le développement agricole (GERDAL), et réunir une première équipe de jeunes chercheurs : Roger Le Guen, Bruno Lémery et Claire Ruault. Sans englober l'ensemble des activités de ce type menées au même moment, le GERDAL apparaît comme l'institution qui concrétise la contestation de la réforme libérale du développement agricole à partir d'un questionnement sur la transmission des savoirs, comme la création du SAD au sein de l'INRA deux ans auparavant matérialisait la contestation du modèle dominant à partir d'un questionnement agronomique. Liées entre elles, ces deux formes de dissidence sont également indissociables d'un troisième registre visant à redéfinir le développement agricole autour des questions d'ancrage territorial et d'aménagement rural.

1.3. Étendre le développement agricole à l'aménagement rural

La troisième source de dissidence vis-à-vis de la réduction du développement à une rationalisation économique des pratiques des agriculteurs et des conseillers est liée au territoire, à sa valorisation et son aménagement. Cette réorientation du travail des conseillers et conseillères agricoles est rendue possible par le fait qu'ils sont ancrés dans les sociétés locales. Elle prend le contrepied de la réforme libérale qui remet en cause l'identité même des conseillers, socialement et historiquement construite autour de la spécificité de leur relation avec les agriculteurs, pour les confondre avec l'ensemble des techniciens dans la catégorie des agents de développement. L'émergence des collectivités territoriales dans la politique de développement, rural et plus seulement agricole, qui réaffirme l'intérêt de disposer de relais ayant une fine connaissance des

1402 Entretien de l'auteur avec Jean-Pierre Darré réalisé le 17 avril 2012. En-dehors de ces agronomes, les travaux de Jean-Pierre Darré suscitent également l'intérêt des sociologues du Groupe de sociologie rurale dirigé par Marcel Jollivet et de ceux du département Économie et sociologie rurale de l'INRA. Ils s'inscrivent dans une sociologie de l'innovation en plein essor, déjà évoquée dans la première note du chapitre précédent. Pour une critique de cette sociologie de l'innovation, au titre qu'elle revient à nier la lutte des classes, voir Maho, J., « La sociologie des innovations rurales : un bilan », in *POUR*, n° 40, 1975, p. 67-78.

enjeux locaux pour mettre en œuvre tel ou tel aménagement, rencontre la volonté de certains responsables départementaux, administrateurs et administratifs des Chambres d'agriculture, d'échapper à la logique centralisatrice promue dans les réformes successives de l'ANDA. Cette reconfiguration des pouvoirs centraux, régionaux et locaux d'encadrement de l'agriculture est liée à une évolution politique plus générale qui se construit autour de la notion d'aménagement du territoire et se traduit par les premières mesures politiques de planification régionale à partir de la création en 1963 de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)¹⁴⁰³. Préoccupée d'abord de grands aménagements industriels, il faut attendre 1968 et la mise en œuvre de la politique dite de Rénovation rurale pour que la DATAR commence réellement à s'intéresser au développement rural.

Le récit d'une action d'aménagement développée à Crolles, commune située dans la périphérie de Grenoble, permet de ressaisir comment l'agriculture prend place dans l'aménagement du territoire¹⁴⁰⁴. Un centre de formation, d'abord à destination des jeunes ruraux au moment de sa création pendant la Seconde Guerre mondiale puis ouvert à l'ensemble des catégories socio-professionnelles lorsqu'il devient un Foyer régional d'Éducation permanente en 1951, est à la source de cette histoire. En 1953, l'animateur du centre constitue une liste d'union ouvrière et paysanne qui est élue à la municipalité de Crolles. L'aménagement du territoire de la commune devient le principal objectif de la nouvelle équipe : remembrement, remise en culture des terres inondables, plan d'urbanisme distinguant zone agricole, zone d'habitation et zone d'activité industrielle. À partir de 1965, la réflexion s'étend à l'ensemble de la vallée du Grésivaudan, sous l'impulsion du Centre de formation de Crolles qui accueille désormais aussi des élus communaux. Une équipe régionale d'animation se constitue, rassemblant l'animateur du centre, des assistantes sociales, des responsables syndicaux, des conseillers agricoles et des techniciens, des directeurs de Maisons des Jeunes et de la Culture, etc. Elle bénéficie de l'appui des chercheurs de l'Institut de Recherches économiques et de Planification (IREP), et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de l'Université de Grenoble. Sur le plan agricole, le travail d'aménagement s'appuie sur le Groupement de Productivité Agricole, zone-témoin couvrant le territoire des huit communes autour de Crolles, et coordonnant les activités du CETA et du Foyer de Progrès. Il s'agit de planifier l'évolution du secteur agricole pour les deux décennies suivantes, en la liant aux problèmes posés par le développement démographique, pour ne pas mettre en œuvre « un développement spécifique au

1403 Burnham, J., *Politicians, bureaucrats and leadership in organizations : lessons from regional planning in France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, 261 p. ; Caro, P., Dard, O., Daumas, J.-C., *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, PUR, 2002, 360 p. ; Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, *La Transformation du monde rural*, Paris, la Documentation française, 1972, 127 p.

1404 Jargot, P., « Le Grésivaudan, expérience démocratique de développement », in *Éducation permanente*, n°16, 1972, p. 21-32.

monde rural, mais seulement des aspects ruraux du développement global »¹⁴⁰⁵. Reprenant le point de vue de l'animateur du Foyer régional d'Éducation permanente, ce récit illustre la manière dont l'approche territoriale, associée à un travail de formation pour adultes, permet de renouveler le développement agricole en l'inscrivant dans une perspective transversale à l'ensemble des acteurs politiques, dans une planification qui n'est pas seulement rurale mais bien régionale. Mais paradoxalement, cette entrée comporte le risque d'une dissolution de l'intérêt pour l'agriculture à mesure que l'urbanisation et l'industrialisation du territoire se poursuivent.

En 1973, Paul Houée, chercheur et prêtre, animateur rural dans le Morbihan et intervenant régulier au Centre de Trie-Château, prolonge ce questionnement en tentant de clarifier les rapports entre la vulgarisation agricole et le développement micro-régional¹⁴⁰⁶. Il rappelle la tension originelle entre les initiatives de la vulgarisation qui s'adressent à une élite d'agriculteurs de pointe grâce à des apports techniques ponctuels, et l'aspiration au développement comprise comme la volonté de s'adresser à un public plus large et de s'insérer dans un milieu régional global. Alors que les organisations professionnelles agricoles nationales en restent à des propositions générales sans parvenir à intégrer l'aménagement régional dans leurs propositions « trop exclusivement économiques », Paul Houée entend lui partir de l'analyse de onze expériences régionales déjà en cours, dont sept sont dans le prolongement de l'action des groupements de vulgarisation agricole, pour formuler un projet de développement « ascendant »¹⁴⁰⁷. Il s'agit de réarticuler les différents niveaux du développement autour de l'échelon micro-régional.

L'encouragement de l'agriculture de groupe et des micro-coopérations au niveau local et l'utilisation des structures d'encadrement déjà existantes sur le plan intercommunal doivent permettre d'articuler croissance économique, aménagement de l'espace et animation de la vie collective à un niveau micro-régional (équivalent aux petites régions des Chambres d'agriculture) objet d'une planification économique et spatiale à même de casser l'opposition entre le monde rural et le centre urbain. Cette réforme ne nécessite pas obligatoirement une transformation des échelons supérieurs, Paul Houée refusant de trancher entre le maintien de la hiérarchie des départements et de l'État, et la possibilité d'un accroissement de l'autorité des grandes régions dans un cadre européen. Cette approche micro-régionale conserve une filiation directe avec le projet initial du développement agricole en réinscrivant l'aménagement rural dans une perspective de promotion sociale nourrie d'une « aspiration vers une existence plus libre et une terre plus humaine », et d'un « optimisme lucide qui se fonde sur le sein de la durée et la confiance en la vie »¹⁴⁰⁸.

1405 *Ibid.*, p. 30.

1406 AJR-INRA, 1JR3, Houée, P., Vulgarisation agricole et développement micro-régional, 1973, 15 p.

1407 *Ibid.*, p. 11.

1408 *Ibid.*, p. 15.

Plus globalement, ce travail de Paul Houée s'inscrit dans un courant de recherches menées par des géographes et des politistes en particulier, comme en témoigne le travail considérable réalisé par un laboratoire de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble entre 1965 et 1978 pour publier huit tomes sur le thème « aménagement du territoire et développement régional », ou le choix du sujet du Congrès de l'Association des ruralistes français en 1977 : « les petites villes et pays dans l'aménagement rural »¹⁴⁰⁹. Dans les régions de montagne, la DATAR s'intéresse aussi progressivement au développement micro-régional, avec la création des schémas d'orientation et d'aménagement par massifs à partir de 1975, dont l'un des objectifs affichés est de soutenir les installations des jeunes agriculteurs afin de maintenir des activités économiques en zone de montagne¹⁴¹⁰. Au niveau européen, la Politique agricole commune finance à partir 1975 l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) pour soutenir les producteurs de lait, au titre de leur contribution à l'entretien des pâturages et du maintien d'une activité économique et sociale permanente¹⁴¹¹. Cette mesure de soutien doit compenser les effets de la réforme de la PAC qui vise la sélection des agriculteurs les plus performants, en évitant la désertification des territoires de montagne.

Les notions d'auto-développement, de solidarité et de décentralisation sont ensuite reprises en 1982 dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'agriculture dans les zones de montagne et défavorisées (dont le rapporteur est Louis Besson), préfigurant la « loi montagne » adoptée deux années plus tard¹⁴¹². Françoise Gerbaux a décrit le processus par lequel différents groupes et institutions, dont les Services agricoles et les Chambres d'agriculture, confrontent leurs différentes conceptions de la montagne et justifient l'élaboration d'une politique différentielle qui tienne compte de la situation économique défavorisée de ces territoires et entreprenne d'en préserver la spécificité environnementale et culturelle¹⁴¹³. Pour les différentes autorités départementales, le développement micro-régional apparaît comme une voie médiane permettant d'échapper à la déstructuration économique et sociale au niveau local, sans recourir aux grands aménagements décidés sur le plan national et qui se sont traduits au début des années 1960 par la construction des premières stations de sports d'hiver capables d'accueillir un tourisme de

1409 Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire, (éd.), *Aménagement du territoire et développement régional : les faits, les idées, les institutions*, Saint-Martin d'Hères, Institut d'Études Politiques, 8 volumes, 1965-1978 ; Kayser, B., (dir.), *Petites villes et pays dans l'aménagement rural*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, 149 p.

1410 Roger, J., « Une nouvelle approche d'un espace fragile, la montagne. Réflexions sur quelques expériences de terrain menées dans les Alpes du Nord », in *Revue de géographie alpine*, Tome 72, n° 2-4, 1984, p. 311-321.

1411 ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 7 février 1975.

1412 Céline Broggio fait de la notion d'auto-développement une partie intégrante du socle d'une nouvelle pensée de gauche proche du PSU, qui serait une « forme d'affirmation « militante » du droit à la révolte des territoires contre les effets déstructurants des rapports centre-périphérie ». Broggio, C., « La politique de la montagne en France », in *Hérodote*, n° 107, 2002/4, p. 151.

1413 Gerbaux, F., *La montagne en politique*, Paris, L'Harmattan, 1984, 168 p.

masse, et sans non plus limiter la reconnaissance de la montagne comme espace à préserver à la création de Parcs nationaux, espaces protégés excluant le développement d'activités économiques en leur sein¹⁴¹⁴.

Les Chambres d'agriculture sont une des principales institutions dans lesquelles cette nouvelle conception du développement peut s'élaborer. Si la réforme de l'ANDA est l'expression d'une volonté politique centralisatrice, il ne faut pas oublier pour autant que les crédits qu'elle attribue dans le cadre des PPDA ne constituent pas l'unique source de financement pour les SUAD. La part des Conseils Généraux est en effet de plus en plus importante. En Savoie, la création en 1970 du Fonds départemental pour l'équipement des groupements d'agriculteurs (FADEGA) permet de réserver une part du budget annuel dans le but de « faciliter les investissements agricoles des groupements de montagne et des coopératives de plaine, pour conserver une agriculture dynamique en Savoie »¹⁴¹⁵. Outre les aides aux groupements d'agriculteurs, il offre la possibilité de verser une subvention annuelle régulière au SUAD (environ 8% du budget de 1979 par exemple)¹⁴¹⁶. Il n'existe pas de structure équivalente en Isère mais la participation du Conseil général n'en est pas moins importante : en 1978, les responsables agricoles critiquent explicitement le fait que l'ANDA entende tout centraliser alors que le Conseil général apporte une part de financement presque aussi forte au budget du SUAD. Dans les deux départements, l'implication croissante des conseillers agricoles dans les projets d'aménagement qui ne sont pas strictement agricoles, avec notamment la préparation des Plans d'aménagement rural (PAR) ou la participation aux études lors de la construction des villes nouvelles, justifie le versement de cette aide du Conseil général.

Cette transformation du travail des conseillers et conseillères agricoles est prise en compte par les Centres de formation. L'AFPA propose ainsi à partir de 1974 un cycle « animateurs de développement et d'aménagement rural » qui se donne pour objectif de former des techniciens spécialisés dans l'analyse de la situation globale d'une région donnée, et dans la mise en œuvre de méthodes permettant une participation de l'ensemble des acteurs locaux aux orientations du développement régional¹⁴¹⁷. Elle constitue une voie de promotion interne pour les techniciens expérimentés engagés dans des actions de développement ou d'aménagement rural, qui sont déjà ou

1414 Mauz, I., « Comment est née la conception française des parcs nationaux ? », in *Revue de géographie alpine*, 2002, t. 90, n° 2, p. 33-44.

1415 ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 7 février 1975. Des Conseillers généraux comme Maxime Viallet, président de l'Union des Producteurs de Beaufort, Henri Guicherd, agriculteur président de la Marque Savoie, ou Jean Murguet, directeur de la FDSEA et du SUAD, ne sont pas étrangers à la création et à la pérennité du FADEGA qui est aux limites de ce qu'un Conseil général peut proposer en terme de financement catégoriel.

1416 ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1978.

1417 AJR-INRA, JR/1, AFPA, Dossier d'agrément « Animateurs de développement et d'aménagement rural », 1974, 18 p.

souhaitent devenir des conseillers exerçant au niveau de la petite région. L'animateur doit être capable de s'adresser à l'ensemble de la population de la région considérée, tout en facilitant la préparation des projets en faisant la liaison entre les groupes d'élus locaux, les techniciens du développement et les diverses institutions impliquées (administrations, organisations professionnelles, bureaux d'études). La formation comprend des sessions de réflexion théorique sur la notion même de développement micro-régional, un stage de mise en pratique sur un projet concret, des sessions méthodologiques afin de faire face aux problèmes rencontrés. Les principaux animateurs de cette formation sont François Baladier, François Clément, Paul Houée, Robert Josse, Claude Vienney, tous convaincus de l'intérêt de la psychosociologie et de la mise en œuvre de dynamiques de groupe. Les intervenants sont en majorité des économistes, des géographes et des sociologues (dont Nicole Eizner du CNRS, et Pierre Grémion du Centre de Sociologie des Organisations). La formation de l'AFPA fait ici le lien entre l'intégration des sciences humaines dans la formation des conseillers pour redéfinir la relation de conseil, et l'extension de la mission des conseillers agricoles aux problèmes de l'aménagement rural. Ce déplacement des enjeux propres à la formation des conseillers fait écho à la transformation du champ de la sociologie rurale à partir du milieu des années 1970 : le passage d'une approche « rurale », centrée sur le monde agricole, à une approche « environnementale », favorise le retour de la question territoriale¹⁴¹⁸.

Envisagé dans la perspective d'un développement micro-régional, l'aménagement rural constitue une opportunité pour les conseillers et conseillères agricoles d'échapper aux orientations de la réforme libérale du développement, en accord avec leurs responsables départementaux. En un sens, c'est la logique même de la centralisation imposée par la réforme de l'ANDA en 1972 qui crée les conditions de possibilité du renouvellement de l'alliance entre les conseillers et les responsables agricoles dans les Chambres d'agriculture. Avec l'utilisation de l'agronomie comme discipline de synthèse pour repenser le fonctionnement équilibré de l'exploitation agricole, et de l'éducation permanente comme référentiel méthodologique pour refonder la relation de conseil, la recherche d'un ancrage rural et micro-régional pour reformuler les objectifs du développement apparaît comme la troisième forme de dissidence théorique et pratique face au nouveau paradigme dominant des années 1970 qui préconise la spécialisation technique, la primauté des organismes économiques et de leurs méthodes de gestion, ainsi que le contrôle bureaucratique des prises de décision et des actions entreprises.

1418 Voir Billaud, J.-P., « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », in *Études rurales*, n° 183, 2009/1, p. 113-128. Voir également Jollivet, M., Mathieu, N., (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan/Association des ruralistes français, 1989, 354 p. Marcel Jollivet, sociologue, et Nicole Mathieu, géographe, sont parmi les principaux artisans de cet important tournant de la sociologie rurale.

Ces trois registres puisent leur légitimité dans les travaux d'agronomes, de zootechniciens, de sociologues, de géographes ou de politistes eux-mêmes en rupture avec les orientations dominantes de leur propre discipline ou appartenant à des disciplines qui cherchent une légitimité à même de renforcer leur position face aux disciplines plus académiques. Ces chercheurs trouvent dans les conseillers agricoles et les responsables agricoles départementaux des interlocuteurs souvent bien disposés à expérimenter de nouvelles méthodes de travail. Plus que sous l'influence des critiques sociale et environnementale, souvent formulées de manière trop radicale par rapport à l'univers de valeurs des acteurs du développement agricole pour qu'ils puissent les reprendre à leur compte, c'est davantage à partir de ces trois formes de dissidence (agronomique, méthodologique et territoriale s'il fallait les qualifier d'un mot) que s'élaborent différentes initiatives qui ont pour commune ambition de ne pas se résigner à accepter les règles de la course à l'intensification qui s'emballe au cours des années 1970.

2. Prendre de la hauteur : les marges actives du développement agricole

Entre le début des années 1970 et le début des années 1980, une série d'initiatives indépendantes les unes des autres tentent de redonner un nouveau souffle au développement agricole. Suivant un mouvement inverse à celui des réformes de l'ANDA qui leur sont contemporaines, elles investissent les marges de l'agriculture, c'est-à-dire les méthodes de production et les territoires qui faute d'une spécialisation assez poussée sont progressivement mis à l'écart par l'appareil central de développement. L'agriculture de montagne, dont les structures économiques et sociales complexes peuvent difficilement se conformer au modèle productiviste procédant par simplifications successives des modes de production et de commercialisation, apparaît de ce fait comme victime d'un « handicap naturel » que les pouvoirs publics devraient compenser afin d'atténuer la brutalité de la déprise agricole¹⁴¹⁹. Mais du fait même de ses difficultés et de sa différenciation progressive avec le modèle productiviste, elle devient un terrain de prédilection de l'intervention des conseillers et conseillères agricoles. En montagne, ces derniers conservent leurs prérogatives d'interlocuteur privilégié des agriculteurs, la concurrence des autres

1419 L'Indemnité spéciale « montagne » (ISM), versée dans le cadre de la PAC à partir de 1975, concerne par exemple en Savoie deux mille cinq cents agriculteurs, mais exclut quatre mille cinq cents exploitations qui pourraient y prétendre du fait de leur implantation, en étant réservé aux seuls agriculteurs dont le revenu principal provient de l'agriculture. La compensation est encore une forme de sélection : la pluriactivité est encore mal considérée sur le plan national et européen, à l'intérieur même des organisations professionnelles, en dépit des efforts des responsables agricoles représentant ces régions. Voir ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture du 7 février 1975. Sur l'histoire longue de la différenciation progressive entre montagne et plaine, voir Mathieu, J., « Conditions historiques de la spécificité montagnarde », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52, 2005/2, p. 9-25.

agents de développement étant nettement atténuée. Travaillant de manière très autonome vis-à-vis des structures d'encadrement du développement, ils peuvent ainsi accompagner, voire initier, des projets de revalorisation des productions agricoles montagnardes.

La réorientation de la politique de développement a aussi pour effet de marginaliser les groupements techniques d'agriculteurs, CETA et GVA, qui étaient jusque là au cœur de la modernisation. Au niveau national, la création de la FNGEDA en 1976, après la fusion conflictuelle de la FNCETA et de la FNGVPA, permet néanmoins de conserver un espace institutionnel relativement autonome des grandes organisations professionnelles et de l'État, dans lequel la réflexion méthodologique sur la place des conseillers dans la vulgarisation de groupe demeure prépondérante. Enfin, la monopolisation de l'appareil de développement par des organisations professionnelles qui demeurent toutes liées à la FNSEA oblige certaines initiatives radicalement opposées aux orientations politiques dominantes à se développer en-dehors des structures classiques du développement agricole. La création du Comité d'Études et de Propositions (CEP) rural en Isère s'inscrit dans cette logique de rupture. Le travail réalisé au début des années 1980, facilité par l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981, réexamine la nature même de la relation de conseil en proposant d'intégrer la fonction d'animateur au travail des agriculteurs volontaires. Plusieurs expériences novatrices sont menées en ce sens, la plupart en moyenne montagne. La période examinée apparaît fertile en initiatives fortement ancrées sur le plan local (agriculture de montagne, groupements techniques, paysan-animateur), réactivant les marges délaissées par les réformes managériales du développement obnubilées par le régime productiviste, redonnant un nouvel élan au projet modernisateur et une nouvelle légitimité au métier de conseiller.

2.1. Les travaux des conseillers en faveur d'une agriculture de montagne exemplaire : la protection et la promotion des produits de qualité en Savoie

2.1.1. Un travail pionnier : la revalorisation du fromage de Beaufort

La compréhension de l'émergence de ces initiatives menées par différents conseillers agricoles en Savoie au début des années 1970 impose un détour préalable par l'histoire du fromage de Beaufort, dont les producteurs ont accompli un travail pionnier pour faire reconnaître la qualité de leur produit. Ils ont bénéficié d'un soutien considérable de la part de l'INRA et ce dès 1965, après qu'un des responsables agricoles locaux, Maxime Viallet, ait pris contact avec le directeur de la

station centrale de Recherches laitières de Jouy-en-Josas, Germain Mocquot afin d'appuyer le dossier d'attribution d'une appellation d'origine au fromage de Beaufort¹⁴²⁰. Ce dernier prend en compte la demande et envoie une équipe de trois ingénieurs afin de définir les problèmes techniques auxquels se heurte les éleveurs, regroupés au sein de l'Union des Producteurs de Beaufort à partir de 1965, tant au niveau de la conduite des troupeaux, que de la traite ou de la fabrication des fromages. Il s'en suit une collaboration ponctuelle durant les quatre années suivantes, compliquées du fait des rivalités locales et de la mise à l'écart temporaire de Maxime Viallet.

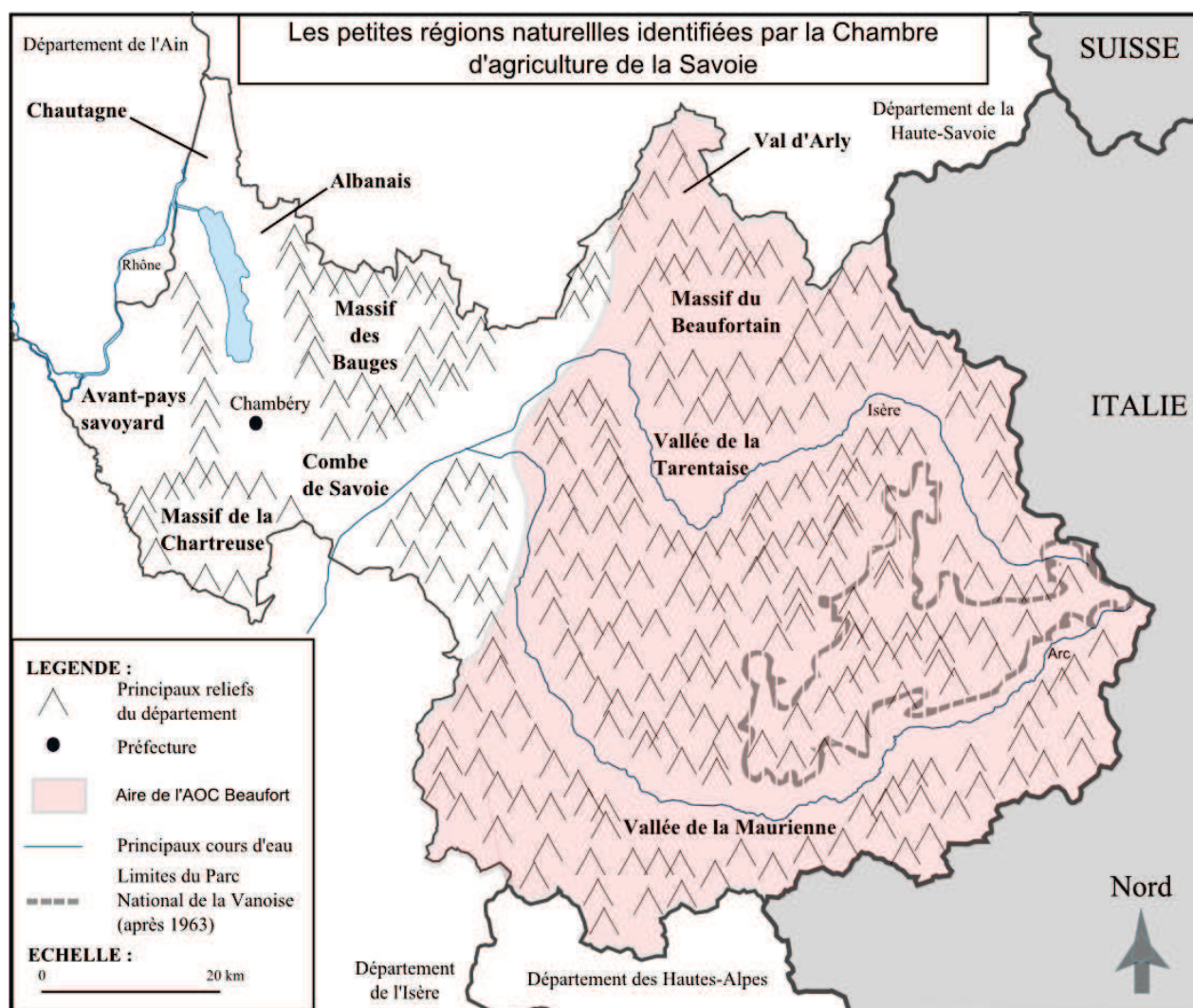


Illustration 21: Les petites régions agricoles de la Savoie et l'aire de l'AOC Beaufort après 1968.

1420 Mustar, P., « La relance du fromage de Beaufort », in *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA, 1998, p. 84-115; voir aussi le témoignage de Gérard Grosclaude, un des trois techniciens envoyés sur le terrain en 1965, et qui travaille ensuite pendant près de dix ans sur le fromage de Beaufort : Archorales-INRA, Entretien de C. Galant et B. Desbrosses avec Gérard Grosclaude les 8-9 septembre 2005, en ligne, consulté le 30 avril 2012, url : <http://www.inra.fr/archorales/t12-7-Gerard-Grosclaude.pdf>

Là encore, se pose le problème de l'ancrage sur le terrain des intervenants techniques, aussi bien pour les chercheurs que pour les responsables agricoles qui souhaitent pérenniser ce travail et lui donner un nouveau souffle. Gérard Grosclaude, l'ingénieur de l'INRA le plus impliqué dans le projet, refuse la proposition de l'UPB de le débaucher, et se met à la recherche d'un correspondant sur place. Les crédits de la DGRST permettent finalement de détacher un technicien en permanence, Gérard Oeuvarard, qui devient ensuite salarié de l'UPB à partir de 1973. Le partenariat avec l'INRA s'intensifie, et des chercheurs de disciplines différentes prennent le Beaufort comme objet d'études, ce qui se concrétise par plusieurs innovations marquantes comme le paiement du lait par la coopérative en fonction de sa qualité bactériologique, ou la mise au point d'une machine à traire adaptée aux alpages qui débouche sur la signature d'un contrat d'assistance technique entre l'INRA et l'UPB en 1973. Un essai de machine à traire en alpage réalisé dix auparavant par un fabricant de machines agricoles avait laissé le souvenir d'un cuisant échec. Les chercheurs de l'INRA reprennent une nouvelle expérimentation, en collaboration avec un concessionnaire local de trayeuses mécaniques à Albertville, pour mettre au point les deux premiers prototypes, puis passent un accord avec le fabricant de matériel de traite Diabolo-Manus, filiale d'Alfa-Laval et concessionnaire d'Aébi, fabricant suisse de tracteurs montagnards, pour une production en série. Plusieurs centaines d'exemplaires sont écoulés mais la machine ne connaît que peu de succès en-dehors de la Savoie, ses caractéristiques étant très directement liées aux manières de travailler des éleveurs de cette région de haute-montagne qui ont été partie prenante de la conception jusqu'à la réalisation. D'une manière générale, le travail réalisé sur le Beaufort devient progressivement une fierté de l'INRA, à mesure que l'intérêt pour les produits de qualité et les critiques de l'agriculture productiviste se développent dans l'ensemble de la société.

Pourtant, dans son étude sur l'histoire de cette collaboration entre l'INRA et l'UPB, Philippe Mustar a insisté sur le fait que cette collaboration était souvent passée sous silence par les éleveurs lorsqu'il s'agit de promouvoir leur produit : l'image d'un produit typique s'accommode mal du fait qu'il bénéficie d'innovations technologiques importantes, alors même que ces dernières ont pu être l'occasion d'un important renouveau de la production, qualitatif et quantitatif¹⁴²¹. On pourrait prolonger cette critique en remarquant que plusieurs conseillers agricoles ont également joué un rôle prépondérant dans la *success story* du Beaufort sans pour autant qu'ils apparaissent très visiblement dans les différents récits. L'organisation même des producteurs dans l'UPB est en partie le produit du travail d'un technicien embauché en 1958 par la Chambre d'agriculture pour le secteur Beaufortain-Tarentaise. La création de l'UPB vise à « centraliser la totalité de la production du

1421 Mustar, P., « La relance du fromage de Beaufort... », op. cit. ; Faure, M., « Un produit agricole « affiné » en objet culturel », in *Terrain*, n° 33, 1999, p. 81-92.

beaufort dans les mains d'un seul organisme », en s'assurant ainsi une relative maîtrise des circuits de commercialisation¹⁴²². Pour le technicien, cela impose notamment de convaincre les éleveurs d'adhérer à l'UPB, de restructurer les différentes coopératives, de procéder à des études de marché, ou encore travailler à la création d'une appellation d'origine. Ce conseiller de la Chambre devient ensuite directeur de la coopérative laitière de Moûtiers mais quitte cet organisme en 1972 à la suite d'importantes tensions avec les responsables agricoles¹⁴²³.

Un second technicien joue un rôle considérable : le contrôleur laitier de l'UPB, Jean Dunand, est mis à contribution par les chercheurs de l'INRA et les responsables agricoles. Envoyé en formation à la station de recherche de Jouy-en-Josas auprès d'un chercheur spécialiste de l'hygiène de la traite, il doit à son retour « *éduquer les producteurs habitués à la traite manuelle pour leur apprendre à bien utiliser la machine dans des conditions rigoureuses d'hygiène* »¹⁴²⁴. Il accomplit un véritable travail de conseil auprès des agriculteurs, outrepassant sa seule fonction de contrôleur laitier, tout en étant employé directement par l'UPB. La constitution d'un service interne à l'UPB doit permettre aux éleveurs de se poser en garants de la typicité du fromage de Beaufort, en se protégeant contre les injonctions des techniciens qui voudraient leur imposer la standardisation de leur produit¹⁴²⁵. Mais cette manière de défendre l'autonomie des producteurs tend à effacer le travail accompli par les conseillers agricoles auprès des producteurs eux-mêmes pour structurer leurs organisations et valoriser leurs productions.

Dans les régions aux marges de la zone Beaufort, les conseillers jouent pourtant un rôle moteur, comme le montrent différents exemples. En Moyenne-Maurienne, les agriculteurs sont intégrés à l'aire de production du beaufort reconnue par l'Institut National des Appellation d'Origine mais ne participent pourtant quasiment pas à la production de ce fromage, faute d'organisation locale appropriée. L'agriculture de cette zone se trouve plongée dans une crise grave puisque le lait ne trouve plus d'acquéreur du fait des coûts importants de ramassage (difficultés d'accès, production faible et irrégulière). En 1965, après plusieurs échecs, un conseiller agricole est nommé sur ce secteur pour tenter de trouver une solution économique durable pour maintenir les activités agricoles¹⁴²⁶. Il parvient à mobiliser les responsables agricoles locaux pour fonder une coopérative qui regroupe le lait des différents éleveurs et qui assure également la transformation en beaufort sur place¹⁴²⁷. C'est un travail considérable puisqu'il s'agit de créer une dynamique sociale et de monter

1422 ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 28 octobre 1972.

1423 Entretien (n° 19) avec le conseiller agricole impliqué réalisé par l'auteur le 25 mars 2011.

1424 Archorales-INRA, Entretien avec Gérard Grosclaude..., *op. cit.*

1425 « La démarche consiste à écouter les praticiens, à respecter leurs savoirs et savoir-faire et à apporter des conseils tout en tenant compte de leurs méthodes de travail ». Voir Faure, M., « Un produit agricole..., *op. cit.*, p. 85

1426 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1965.

1427 Entretien de l'auteur avec Daniel Roux, conseiller alors chargé du secteur, le 19 mai 2010.

une structure juridique, sans négliger les questions matérielles. Sous l'impulsion du conseiller, la municipalité consent à louer l'ancienne école pour accueillir la nouvelle coopérative dont les investissements sont limités à l'équipement. Le conseiller agricole se charge également de convaincre les exploitants locaux du bien-fondé de la démarche afin qu'ils adhèrent au groupement. Ce travail permet de relancer la fabrication de beaufort, ce qui assure une revalorisation conséquente du prix du lait. Pour le conseiller, ce regroupement est l'occasion de moderniser les techniques employées localement afin de stabiliser la production et d'en améliorer la qualité. Les exigences techniques sont cadrées en fonction du cahier des charges de l'UPB, qui a obtenu en 1968 une Appellation d'Origine Contrôlée pour son fromage. Dans cet exemple, le conseiller apparaît comme un agent indispensable dont l'action conduit les agriculteurs d'une région à opérer une conversion de leurs pratiques pour s'orienter vers la fabrication d'un produit typique. Son action est suffisamment exemplaire pour que la Chambre d'agriculture décide de consacrer sa session du printemps 1971 à la visite de la région et de ses nouvelles installations¹⁴²⁸.

Ici, c'est l'autonomie du conseiller qui est valorisée, et sa capacité à faire le lien entre les agriculteurs et les institutions existantes, avec l'appui de sa hiérarchie, comme le souligne cette anecdote rapportée par le Directeur de la Chambre d'agriculture de la Savoie¹⁴²⁹. Après qu'il ait obtenu de la municipalité le prêt des locaux de l'ancienne école pour remonter une fromagerie, le conseiller agricole de l'Arvan se heurte à la Direction départementale de l'agriculture, qui refuse de donner son accord réglementaire à ce projet qu'elle juge irréaliste. Le conseiller en informe le directeur de la Chambre, qui lui même téléphone immédiatement au président de la Chambre alors en réunion à Paris. Ce dernier profite de la venue de Jacques Chirac, alors ministre de l'Agriculture, dans une réunion l'après-midi même pour plaider le dossier. A la fin de l'après-midi, le directeur de la Chambre reçoit un coup de téléphone du Directeur départemental de l'Agriculture qui se plaint de s'être fait « remonter les bretelles » par le Préfet, et de se voir obligé d'organiser une réunion dès le lendemain avec les principaux responsables départementaux et locaux pour officialiser l'accord de l'administration et débloquer les financements nécessaires à l'équipement de la coopérative. Cet enchaînement d'interventions en cascade permet de situer le développement agricole en-dehors de la sphère administrative, en démarquant le travail du conseiller et de son directeur de celui du fonctionnaire scrupuleux et obtus, et en insistant sur la connivence qui rassemble le conseiller et son directeur, le directeur et « son » président, le président et son ministre, tous unis contre les blocages d'une administration qui s'en tient au respect des règles d'évaluation de la faisabilité des projets

1428 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 28 mai 1971.

1429 Entretien de l'auteur avec Gilbert Delaunay, n° 1, [47'-50'].

qu'on lui soumet¹⁴³⁰. Une initiative originale comme celle de l'Arvan permet d'actualiser le projet de développement agricole et de marquer le renouvellement de la confiance entre les responsables agricoles et les employés de l'appareil de développement au niveau départemental, au moment même où les promoteurs de la réforme de l'ANDA entendent réduire les marges de manœuvre des différentes parties.

Cette réussite locale n'a pas automatiquement été transposable à d'autres régions du département. Expriment leur volonté de pouvoir continuer à produire leur fromage sous le nom de beaufort bien qu'ils ne soient pas dans l'aire de production prévue pour l'AOC, les responsables des coopératives fruitières du massif de la Chartreuse se heurtent au refus de l'UPB et du Comité National des Appellations d'Origine des Fromages¹⁴³¹. Si la capacité des responsables agricoles à s'organiser (ou à être organisés) est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour autant : cet exemple vient rappeler que la typicité repose ici sur un acte juridique de délimitation qui est le produit d'un long travail de négociation que l'UPB n'a pas intérêt à remettre en cause au moment où elle est sur le point d'obtenir satisfaction. La différenciation des produits opère ainsi dans un double sens : en valorisant ceux qui correspondent aux critères de typicité et en dévalorisant ceux qui sont rejetés vers les productions banales, voire les contrefaçons. En 1973, l'UPB engage un procès en ce sens, avec le soutien des organisations agricoles départementales, contre un industriel du département de l'Ain accusé de produire une copie du fromage de Beaufort vendue sous le nom de Valfort¹⁴³². Dans son argumentaire, l'UPB ne se contente pas de rappeler les caractéristiques typiques de son fromage fabriqué en Savoie « depuis des temps immémoriaux », mais souligne aussi l'important travail d'organisation et de coordination qu'elle a elle-même réalisé, notamment en consacrant « plusieurs millions d'anciens francs à la propagande pour ce produit ». Ce double registre du discours rappelle au passage que les producteurs n'ont pas attendu les chercheurs pour être éclairés sur la nature « construite » de la typicité de leur produit. En faisant de son action un des critères de typicité du beaufort, l'UPB s'auto-légitime et renforce son propre poids dans la lutte pour la définition de ces critères.

1430 L'analyse de Pierre Bourdieu se révèle ici très éclairante : « Pouvoir réinterpréter la règle et faire des exceptions est le fondement du charisme bureaucratique, que le fonctionnaire convertit en capital social (les relations) et en capital symbolique (la reconnaissance). Ce crédit est personnel, car faire une exception, c'est se démarquer de la stratégie des petits fonctionnaires, prompts à s'effacer derrière la règle. » Citation tirée d'un compte-rendu de l'ouvrage *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, par Sigaud, T., [en ligne], consulté le 24 avril 2012, url : <http://www.melissa.ens-cachan.fr/spip.php?article1322>

1431 ACA 73, Services généraux/AOC Beaufort, Lettre des Présidents de coopératives fruitières de Chartreuse au Directeur de la Chambre d'agriculture, 14 février 1968.

1432 ACA 73, Services généraux/AOC Beaufort, Affaire Union des Producteurs de Beaufort contre Émile Dominici - rapport de l'UPB, 2 janvier 1973.

2.1.2. Dépasser ses fonctions de conseiller agricole pour continuer à exercer son métier

Mais lorsque les producteurs ne sont pas aussi bien structurés, le rôle du conseiller agricole est alors d'autant plus décisif. L'exemple de la Tome des Bauges est assez éclairant à ce titre. Jusqu'au début des années 1970, les Bauges forment une région agricole marquée par la prédominance de la production laitière, transformée en tomme et en emmental. Les producteurs de lait sont organisés en petites fruitières, progressivement rachetées par des industriels du lait à partir des années 1950. Marquée par une forte émigration et un vieillissement rapide de la population, cette zone subit la crise qui frappe alors l'agriculture de montagne¹⁴³³. Et si les éleveurs des Bauges ont bénéficié d'un soutien particulier de la Chambre d'agriculture pendant les années 1950 à travers le programme de zone-témoin évoqué plus haut, ces efforts n'empêchent pas la concentration des exploitations. Mais à partir du milieu des années 1970, une nouvelle orientation est prise avec le travail pour obtenir la labellisation de la tomme des Bauges. Le conseiller agricole du secteur, qui était déjà l'agent technique de la zone-témoin, est à l'origine de ce tournant.

Sur le plan économique, la production laitière des éleveurs des Bauges est fortement concurrencée par les exploitants de plaine, la tomme des Bauges ne répondant à aucun cahier des charges spécifiques. Les industriels fromagers se trouvent ainsi en position de force pour baisser le prix du lait. Une course s'engage alors entre les producteurs et les industriels pour définir les caractéristiques *typiques* de ce produit. Devant la désorganisation des éleveurs montagnards et leur faible capacité de réaction, le conseiller agricole prend alors l'initiative de déposer lui-même, à son nom, un brevet à l'Institut National de la Propriété Industrielle¹⁴³⁴. Il fixe ainsi les caractères de la Tome des Bauges (nom déposé avec un seul « m » pour garantir son originalité) ce qui permet de valoriser la production laitière du massif et d'exclure le lait d'une provenance extérieure. Une Société Collective d'Intérêt Agricole (SICA) est créée *a posteriori* pour prendre en charge la Tome des Bauges. Les éleveurs s'organisent ensuite afin de répondre à ce nouveau cahier des charges, la labellisation du produit leur assurant un débouché économique viable. Ce coup d'éclat du conseiller agricole, soutenu par sa hiérarchie, montre à nouveau que les services techniques de la Chambre d'agriculture ont joué un rôle moteur dans la délimitation des critères de typicité des produits alimentaires savoyards.

La recherche de la typicité se construit ici comme une recherche de différenciation, mais

1433 Guérin, J.-P., « Population et économie dans une moyenne montagne : L'exemple des Bauges » in *Revue de géographie alpine*, 62, 1, 1974, p. 75-92.

1434 Entretien de l'auteur avec François Maniglier, conseiller en charge du secteur, réalisé le 13 août 2009.

sans remise en cause du projet de modernisation agricole visant l'amélioration de la productivité. Il ne s'agit pas de repli sur la tradition mais plutôt de l'affirmation d'un droit à travailler, qui tiendrait compte des spécificités de chaque région. En facilitant la réorganisation, et parfois la réanimation, des structures économiques agricoles locales, les conseillers agricoles visent à réintroduire du particularisme dans la logique générale de standardisation des productions, tout en faisant de ces structures des points d'appui à partir desquels mettre en œuvre la transformation des anciennes pratiques agricoles. Elles permettent une forme de protectionnisme conditionnel, en évitant aux agriculteurs de montagne d'être écrasés par la concurrence économique, tout en limitant cette aide à la fraction la plus dynamique d'entre eux, à même de s'engager dans des projets de développement.

Dans un autre exemple, pris cette fois en Haute-Maurienne, le conseiller agricole du secteur encourage une opération pionnière de vente directe par le biais d'une Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA). Il bénéficie du soutien sans faille du responsable du Groupement de vulgarisation local, Arthur Couvert, qui est aussi responsable des questions concernant la montagne à la Chambre d'agriculture. Créée en janvier 1972, la SICA de Haute-Maurienne a pour objectifs la restructuration des terrains agricoles, la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage, la réalisation d'aménagements en alpages et la commercialisation des produits. Pendant l'été 1973, deux points de vente sont mis en place afin de vendre « pour le compte des adhérents intéressés, les produits de leur fabrication (beaufort, tomme, lait, miel, fromage de chèvre) »¹⁴³⁵. Des vendeurs sont embauchés et les frais engagés sont répartis en fonction du chiffre d'affaire réalisé pour chaque produit. En parallèle, la SICA édite également un dépliant à destination des touristes afin de signaler les adhérents qui vendent leurs produits à domicile.

Aujourd'hui, le récit du conseiller insiste sur la dimension expérimentale de cette action : « *C'était assez folklo, les premiers points de vente, à Aussois, là-haut dans un garage. Mais bon... [...] C'était pas très ambitieux, et puis pas équipé bien sûr. Et après, tout ce mouvement ça s'est fait en même temps que le tourisme. On débarquerait avec des trucs comme ça maintenant, on se ferait flinguer [rires]. Des magasins comme ça, dans le garage, ça ne marcherait pas. Alors qu'à l'époque, le tourisme se développait, y avait moins de monde, y avait beaucoup moins de lits. Ça s'acceptait encore ce genre de prestations, j'allais dire un peu..., un peu légères [rires]. Maintenant ça passerait plus. Mais ça a peut-être permis de donner l'idée.* »¹⁴³⁶ En soulignant le changement

1435 Sur le modèle des chalets temporaires de vente de beaufort installés au Col de la Madeleine dès 1967 puis dans divers sites touristiques. Archives privées Jean Longueville, Document retraçant l'évolution de l'agriculture en Haute-Maurienne établi par le conseiller agricole Jean Longueville, s.d., 10 p. L'ingénieur de l'INRA Gérard Grosclaude raconte quant à lui comment il a mis son épouse à contribution afin de réaliser les illustrations des premiers panneaux publi-informationnels vantant les mérites du Beaufort. Voir Archorales-INRA, Entretien avec Gérard Grosclaude..., *op. cit.*

1436 Entretien n° 11 avec le conseiller agricole alors sur ce secteur, réalisé par l'auteur le 14 juin 2010, [35'30-36'30].

progressif des comportements touristiques, le récit rappelle à la fois que la demande des consommateurs pour les produits typiques suit sa propre histoire, avec l'élévation des exigences en matière de qualité de service, mais qu'elle est aussi le fruit des efforts de producteurs conseillés en ce sens. En Haute-Maurienne, la vente directe franchit ensuite une nouvelle étape au début des années 1980, avec la reprise en main des activités commerciales de la SICA par les différentes coopératives qui créent leurs magasins. Dans cet exemple, le conseiller initie un travail visant le maintien de l'agriculture de montagne tout en obligeant ceux qui le suivent à s'adapter aux exigences de la modernisation : prise en compte des critères de qualité propres aux touristes (urbains)¹⁴³⁷, intensification relative de la production, réorganisation des structures professionnelles locales. En comparaison des filières agricoles industrialisées, la typicité agit comme un modérateur en justifiant, au moins dans un premier temps, des normes moins strictes que dans les filières industrialisées, en matière de production comme de commercialisation.

Ce travail sur la commercialisation des produits s'inscrit dans une logique de développement micro-régional comportant plusieurs volets. Dans la commune de Lanslebourg, un ambitieux programme de restructuration foncière permet la création d'une zone d'activité agricole séparée des habitations et supposant la construction d'un ou plusieurs bâtiments collectifs¹⁴³⁸. Le conseiller agricole est la cheville ouvrière de cette opération. Il anime les réunions, persuade les agriculteurs réticents, étudie les difficultés administratives et juridiques, synthétise les demandes des responsables agricoles et des élus locaux, et assure le suivi de la réalisation du projet. Sur un autre plan, Marie-Andrée Crozet, conseillère agricole en charge de la Maurienne s'intègre également à cette dynamique micro-régionale en menant diverses initiatives pour valoriser le travail artisanal accompli par les agriculteurs durant la saison hivernale. Elle anime de nombreuses réunions sur le sujet et parvient à créer un point de vente collectif à Chambéry pour les productions artistiques et artisanales mauriennes. A partir de 1975, le directeur du SUAD entérine le changement d'affectation de son poste : elle ne se consacre officiellement plus à l'animation des groupements féminins et prend désormais en charge les questions artisanales et rurales dans le département.

Si cette mutation s'inscrit dans la logique de ruralisation des activités de la Chambre d'agriculture, cette dernière obtient néanmoins qu'une partie du salaire de la conseillère soit prise en charge par le Conseil général. L'ensemble des actions menées en Haute-Maurienne est une des expériences de développement micro-régional qui inspire la création du cycle de formation de l'AFPA destinés aux animateurs de développement et d'aménagement rural. Marie-Andrée Crozet

1437 Facilité d'identification, régularité des productions, durée de conservation sont autant de paramètres à prendre en compte dans le cas de la vente directe d'un produit destiné à une consommation ultérieure.

1438 Archives privées Jean Longueville, Document retraçant..., *op. cit.*

est d'ailleurs signalée comme une intervenante dans cette formation en même temps qu'elle en est une des bénéficiaires¹⁴³⁹. La Haute-Maurienne ne constitue pas pour autant un cas isolé. Dans le massif des Bauges au début des années 1970, on peut repérer un processus homologue mêlant restructuration de la production laitières par la concentration des fruitières, plans d'aménagement rural pour favoriser l'implantation d'infrastructures touristiques, et ouverture d'un magasin de vente dans les Bauges proposant des produits agricoles et des produits artisanaux¹⁴⁴⁰. Ces différentes actions nécessitent la collaboration du conseiller et de la conseillère en charge des groupements du secteur. Le développement micro-régional apparaît comme l'occasion d'une redistribution des tâches qui brouille l'ancienne division sexuelle du travail de conseil agricole entre la vulgarisation technique d'un côté et l'enseignement ménager de l'autre. Les femmes, et *a fortiori* les conseillères de leurs groupements, sont partie prenante de la réflexion sur la commercialisation dans des circuits courts, de l'ouverture sur le tourisme ou de la valorisation de la pluriactivité, sans que les hommes soient exclus de ces différents domaines¹⁴⁴¹.

2.1.3. Ruralisation du métier de conseiller et constitution de fiefs

La ruralisation des activités du conseiller agricole apparaît comme une conséquence de la reconnaissance croissante accordée à la pluriactivité dans l'économie montagnarde, dont l'agriculture n'est qu'une dimension parmi d'autres. Mais elle traduit aussi l'impossibilité dans laquelle il se trouve de bénéficier d'une véritable dynamique collective interne au milieu agricole. Et c'est toute l'ambiguïté de la réussite du développement agricole dans l'Arvan évoquée ci-dessus : à l'idéal de promotion collective du monde agricole par lui-même, le conseiller agricole n'étant alors qu'un « accompagnateur », se substitue celui d'un développement rural harmonieux dans lequel l'agriculture s'articulerait au mieux avec le tourisme et l'industrie sous l'impulsion des responsables des différents secteurs, le conseiller devenant alors un « entrepreneur rural » parmi d'autres, compensant au besoin l'absence ou la faible représentation des agriculteurs parmi les décideurs locaux et départementaux. Dans le cas de l'Arvan, la globalisation du développement qui n'est plus spécifiquement agricole s'accompagne d'une personnalisation du processus : le conseiller devient en l'espace d'une quinzaine d'années une personnalité incontournable dont la légitimité repose sur l'activisme dont il fait preuve.

1439 AJR-INRA, JR/1,AFPA, Dossier d'agrément « Animateurs de développement et d'aménagement rural », 1974, 18 p. ; ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 novembre 1975.

1440 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 novembre 1975.

1441 Entretien de l'auteur avec Christiane Bernard, conseillère à la Chambre d'agriculture de la Savoie.

Les ressorts de cet engagement sont multiples. De par sa trajectoire sociale, ses origines, sa formation, ses conditions de travail, le conseiller est prédisposé à défendre les intérêts des agriculteurs de montagne, en étant « partie prenante », en appartenant à « la poignée de gens qui n'ont pas baissé les bras », et qui « marchent à l'envers du truc général », « les problèmes de la montagne n'étant pas ceux de la plaine »¹⁴⁴². La quête personnelle du conseiller s'inscrit dans des luttes collectives pour la reconnaissance de la spécificité montagnarde et pour l'autonomie du métier de conseiller agricole. Il ne s'agit pas d'une opposition frontale au tournant productiviste du développement agricole au début des années 1970 qu'on peut retrouver du côté de la critique sociale des Paysans-Travailleurs ou de la critique environnementale avec l'essor de l'agriculture biologique, mais plutôt d'une « dissidence » (voir *infra* 1.1.) qui se place dans la continuité de la politique de développement agricole des années 1960 en tant qu'elle était porteuse d'un idéal de promotion collective du monde agricole¹⁴⁴³. Menacé par la réforme de l'ANDA de 1972 qui vise notamment à rapprocher les agents technico-économiques et les conseillers agricoles, assimilés sous la catégorie d'agents de développement agricole, alors même que les seconds avaient structuré leur identité professionnelle en opposition avec les premiers, le métier de conseiller agricole trouve dans le développement rural en montagne l'occasion d'un renouveau. En Savoie, les conseillers bénéficient du soutien de leur hiérarchie et de leurs responsables agricoles départementaux qui sont eux-mêmes opposés à la centralisation imposée par l'ANDA, illustrant là le principe de « territorialité », quand « l'identification au territoire se fait contre l'allégeance hiérarchique ; les solidarités périphériques jouent contre le centre ; la territorialité horizontale mine la loyauté verticale »¹⁴⁴⁴.

Depuis le début des années 1950, l'identification du conseiller aux intérêts du monde agricole est socialement encouragée par ses employeurs qui en font un des critères de son embauche, et par les usagers de ses services qui en font une condition de son intégration dans le milieu local. Toute la difficulté pour les conseillers est alors de conquérir une autonomie collective vis-à-vis de leurs employeurs *via* la maîtrise des institutions qui conditionnent la fermeture du groupe (embauche dans un service technique, passage par un centre de formation, adhésion à un syndicat indépendant), sans pour autant rompre le lien qui les unit aux agriculteurs, ce qui aurait pour conséquence de les faire basculer du côté des simples agents techniques¹⁴⁴⁵. L'équilibre des relations suppose une réelle dynamique locale dans laquelle le conseiller doit être partie prenante afin de légitimer sa position vis-à-vis des échelons supérieurs. Lorsque celle-ci fait défaut ou s'avère

1442 Citations extraites de l'entretien de l'auteur avec Daniel Roux, *op. cit.*

1443 Ce qui ne signifie pas qu'elle n'était pas sélective, voir Rémy, J., « « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social », in *Éducation permanente*, n° 77, 1984, p. 113.

1444 Grémion, P., *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, p. 180.

1445 Voir les chapitres 4 et 5.

insuffisante, le conseiller est amené à se substituer aux responsables locaux pour impulser les principales transformations. Mais la justification dernière des financements publics qui sont attribués aux OPA repose sur le principe que le développement est fait pour les agriculteurs et par les agriculteurs. Introduire les conseillers comme un troisième terme indépendant dans l'équation de la politique agricole risque de déchirer le voile jeté par la cogestion du développement agricole sur la responsabilité des actions de développement.

C'est dans cette perspective qu'il faut replacer l'usage du terme de « baron » employé par plusieurs des conseillers ou des responsables agricoles que j'ai pu rencontrer pour qualifier les conseillers ancrés de longue date sur un territoire donné, à l'image du conseiller de l'Arvan, et devenus des personnalités incontournables en matière de développement local, susceptibles d'échapper au contrôle de leur hiérarchie ou de leur groupe professionnel. L'ironie du terme rappelle que l'identité professionnelle du conseiller historiquement construite et socialement élaborée au cours des années 1950 et 1960 lui assigne de demeurer dans l'ombre des agriculteurs, sous peine de menacer la crédibilité du récit selon lequel les agriculteurs de l'Après-Guerre ont pris « leur destin en main » et se sont lancés dans la modernisation de leurs exploitations car « il fallait nourrir la France ». La dénonciation du conseiller en « baron », qui n'est pas contradictoire avec la reconnaissance de ses réalisations, retraduit l'aporie fondamentale du développement : à partir du moment où la conception « descendante » de la transmission des savoirs dans la vulgarisation est rejetée pour lui préférer une conception « ascendante »¹⁴⁴⁶, le statut du conseiller est nécessairement inconfortable en ce qu'il est toujours sous la double menace d'une absence complète de reconnaissance (d'un effacement social) ou d'une dénonciation de ses prétentions injustifiées (d'un isolement social). Cette question de la place du conseiller dans des groupements techniques qui ont perdu de leur dynamisme est au centre des préoccupations des fédérations de groupements, contraintes de se regrouper en une seule grande fédération en 1976.

1446 Paul Houée montre que deux modèles s'opposent dans les années 1950 : une vulgarisation « descendante » (type DSA) et une vulgarisation « ascendante » (type CETA). Houée, P., *Les étapes du développement rural. T. 2, la révolution contemporaine : 1950-1970*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions ouvrières, 1972, p. 65-69.

2.2. La FNGEDA, conservatoire du développement agricole

2.2.1. Conflits nationaux et arrangements régionaux

La création de la Fédération nationale des groupes d'études et de développement agricole (FNGEDA) le 13 juillet 1976 constitue un épisode décisif dans la lutte qui oppose les dirigeants des fédérations concurrentes que sont la Fédération nationale des Centres d'études techniques agricoles (FNCETA) et la Fédération nationale des Groupements de Vulgarisation et de Progrès agricole (FNGVPA), la Fédération nationale des Groupements de Productivité agricole (FNGPA) et la Fédération des Centres d'information et de vulgarisation agricole et ménager-agricole (FNCIVAM). Les réformes successives de l'ANDA à partir de 1972, guidées par la méthode de la Rationalisation des Choix budgétaires qui implique une restriction des moyens financiers et un contrôle renforcé de leur emploi, imposent dans un même mouvement la liquidation de la FNGPA et la fusion de la FNCETA et de la FNGVPA, la FNCIVAM conservant son indépendance. Ce choix « rationnel » renvoie à l'histoire de la formation de chaque fédération et à sa position et à son poids dans la politique agricole.

La FNGPA, très minoritaire, regroupe quelques dizaines de Groupements de Productivité agricole, survivances des zones-témoins créées entre le début des années 1950 et le début des années 1960. Liée aux Services du ministère de l'Agriculture plus qu'aux Chambres d'agriculture, elle est progressivement marginalisée au moment du transfert du contrôle de la vulgarisation de l'Administration vers la Profession, une partie des effectifs de la structure étant même absorbés par la FNGVPA au début des années 1960. Sa dissolution en 1976 entraîne le licenciement collectif du personnel restant, malgré les protestations du syndicat FGA-CFDT qui dénonce la liquidation des « petits organismes non liés directement au revenu des agriculteurs, et non inféodés à telle ou telle organisation professionnelle font les frais d'une frénésie de rationalisation »¹⁴⁴⁷. Sans véritable assise nationale, malgré l'ancrage local solide de certains groupements, la FNGPA disparaît sans susciter de mouvement de protestation massif dans le monde agricole.

La FNCIVAM, créée en 1961 par les instituteurs agricoles auxquels les DSA déléguaient officiellement une partie du travail de vulgarisation depuis le début des années 1950, se trouve elle aussi marginalisée au moment de la mise en place des Commissions départementales de développement agricole (après les décrets de 1966) puis par les réformes de l'ANDA. La fin de

¹⁴⁴⁷ ACFDT, FGA-CFDT, Communiqué : le chômage dans les organisations agricoles. Un cas particulier : la FNGPA, 1er avril 1976.

l'enseignement postsecondaire agricole avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'apprentissage et la formation continue du 16 juillet 1971 fragilise aussi la légitimité de la FNCIVAM, les maîtres agricoles se trouvant reconvertis pour partie dans des collèges d'enseignement général¹⁴⁴⁸. Malgré une réduction nette de son activité tout au long des années 1970, la FNCIVAM parvient à conserver son indépendance et obtient en 1976 d'être agréée comme Centre de perfectionnement des conseillers agricoles (Centre B)¹⁴⁴⁹. Bien implantée dans le Sud de la France, la laïcité de ses cadres s'opposant au catholicisme social de l'appareil de développement dans la majorité des départements, elle ne constitue pas pour autant un acteur national majeur de la politique de développement agricole, bien qu'elle connaisse un certain renouveau avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981.

Au contraire, la fusion FNCETA/FNGVPA constitue assurément un bouleversement important de l'année 1976 en matière de restructuration de la politique de développement agricole. Au-delà des arbitrages économiques, différents auteurs ont souligné qu'elle marquait une « reprise en main » du syndicalisme sur l'appareil de développement, la FNSEA qui contrôle directement la FNGVPA opposant à l'autonomie laissée à la FNCETA dont la légitimité repose sur une forme d'excellence technique de ses membres, son autorité pour assurer une représentation unitaire des intérêts du monde agricole¹⁴⁵⁰. Si la fusion assure effectivement un meilleur contrôle des activités de la FNCETA en les intégrant davantage à l'appareil de développement, il ne faudrait pas oublier pour autant que dans le même temps, elle offre l'opportunité aux salariés et aux responsables de la FNCETA qui sont intégrés dans le nouvel organigramme de bénéficier d'une légitimité dans le monde agricole plus large que celle qui les reliait aux seuls CETA, ce qui donne un nouvel élan à leurs activités. Au sein même de la FNCETA, il semble que la distinction originelle entre CETA de « grandes cultures » et CETA de « petites cultures » continue d'opérer et explique pour partie le refus de plusieurs CETA de « grandes cultures » regroupant des agriculteurs rompus aux techniques modernes depuis les années 1950 d'accepter la fusion avec les groupements de la FNGVPA composés majoritairement d'agriculteurs travaillant sur de petites et moyennes exploitations encore en phase d'intensification de leurs productions¹⁴⁵¹. La naissance de la FNGEDA en juillet 1976 s'opère donc dans un climat relativement tendu, à un moment où la diminution relative des crédits affectés au développement agricole oblige à des arbitrages délicats et où la nouvelle politique agricole entend s'appuyer davantage sur les organismes économiques type coopératives.

1448 FNCIVAM, Histoire des CIVAM, 2004, p. 20, [en ligne], url : , consulté le 14 mai 2012.

1449 Cet agrément correspond à la dissolution la même année de l'AFPA, le principal centre de formation et de perfectionnement des conseillers et conseillères agricoles, et à la fragmentation et la spécialisation de l'offre de formation en ce domaine.

1450 Houée, P., *Les étapes du développement rural...*, op. cit., p. 52-53.

1451 Entretien de l'auteur avec Charles Jaunet, ingénieur régional de la FNGEDA.

Néanmoins, un détour par le niveau régional permet de mettre en perspective cette lutte politique et de restituer ce qu'elle doit aux affrontements des appareils nationaux plus qu'aux oppositions entre groupements sur le terrain. Une fois encore, l'analyse de l'activité réelle des ingénieurs embauchés par ces fédérations pour encadrer les groupements et les conseillers de terrain vient nuancer les discours tenus au sein des organisations nationales. Le témoignage de l'ingénieur régional de la FNCETA en Rhône-Alpes durant toute la période étudiée est à ce titre très éclairant, en premier lieu pour se rendre compte qu'il était aussi l'ingénieur régional de la FNGVPA depuis son embauche en 1962¹⁴⁵². Lui-même se situe dans ce qu'il nomme « la deuxième génération d'ingénieurs régionaux », successeurs des six premiers ingénieurs régionaux de la FNCETA embauchés entre 1958 et 1962 et qui ont progressivement quitté ce métier pour prendre des responsabilités nationales au sein de la FNCETA ou devenir directeur de Chambre d'agriculture ou encore travailler pour des entreprises privées¹⁴⁵³. Les dix ingénieurs de la deuxième génération sont eux embauchés sur des postes mixtes FNCETA/FNGVPA et affectés à des régions-programme organisées autour de « métropoles d'équilibre »¹⁴⁵⁴. Tous sont d'anciens conseillers agricoles de terrain et la majorité d'entre eux font carrière à cette place d'ingénieur régional. Pour Charles Jaunet, ils se différencient clairement d'une troisième génération de jeunes ingénieurs embauchés au milieu des années 1970, qui eux n'avaient pas d'expérience préalable auprès de groupements locaux. A partir des années 1980, à la suite de la diminution des activités et des financements, ils sont détachés auprès du syndicalisme ou des Chambres d'agriculture pour assurer une coordination régionale des activités de ces organismes¹⁴⁵⁵.

En Rhône-Alpes en 1964, l'ingénieur régional a pour mission de s'occuper de cent CETA, neuf CETMA, et cent quatre-vingt-onze GVA dont soixante-quatorze ont des sections féminines. Les effectifs de ces trois cent soixante-quatorze groupes allant de trente à trois cents adhérents, l'ensemble représente près de seize mille adhérents¹⁴⁵⁶. Son activité principale consiste à organiser la formation de responsables locaux ainsi qu'à assister les conseillers et conseillères agricoles lorsqu'ils travaillent en ce sens (cycles d'expression orale et écrite, communication, animation de groupe et de réunions, constitution de dossier). Il revendique une filiation claire avec l'esprit des CETA de « petites cultures », le premier du genre ayant d'ailleurs été créé dans le département de la Loire, la formule s'étant développée ensuite dans les Monts du Lyonnais puis dans l'ensemble de la

1452 *Ibid.*

1453 Archives privées Charles Jaunet (APCJ), HST FN Pré et Post Face, p. 4. Les archives privées de Charles Jaunet contiennent des rapports rédigés durant sa carrière ainsi que des récits historiques retraçant le déroulement de ses activités professionnelles dans le contexte général de la politique de développement agricole.

1454 *Ibid.*

1455 *Ibid.*, p. 5.

1456 APCJ, HIST FN C 1960, p. 5.

région, notamment sous l'impulsion de l'APEP menée par M. Chazal¹⁴⁵⁷. La création d'une Fédération régionale des CETA de Rhône-Alpes en 1968 donne à l'ingénieur une certaine autonomie vis-à-vis de ses dirigeants nationaux, pour continuer à œuvrer à un rapprochement entre les groupements affiliés au syndicalisme et ceux affiliés à la FNCETA. En 1971, il crée ainsi le bulletin SNP (Sans Nom Propre) qui se veut transversal à l'ensemble des groupements dont il a la charge, et encourage la même année la création de la première fédération départementale commune aux CETA et aux GVA en Ardèche.

Ce travail de rapprochement et de conciliation ne se fait pas sans soulever d'oppositions. En Isère, une lutte ouverte oppose les CETA collectivement structurés de la région de Vienne et les responsables syndicaux de la FDGVPA (dont le Président est également Président du SUAD et de la puissante Commission technique de la FDSEA) jusqu'à la fin des années 1960. Mais, là encore, des conciliations sont possibles sur la base d'une commune opposition à un échelon national jugé trop centralisateur et trop directif dans son approche du développement agricole. Cette opposition entre pouvoir central et pouvoir périphérique renforce la cohésion des responsables régionaux entre eux en donnant une place primordiale à l'ingénieur régional dont l'activité même traduit la possibilité d'une coordination efficace à ce niveau. Les critiques exprimées par les hiérarchies nationales sont déconsidérées au niveau régional comme des prises de position « politiques », qui ne respectent pas le principe de neutralité de l'action technique, valeur cardinale du développement agricole depuis les années 1950.

2.2.2. Conserver l'esprit de la modernisation

En Rhône-Alpes, l'ingénieur régional FNCETA/FNGVPA crée des Commissions techniques régionales dès la fin des années 1960 dont l'objectif affiché est de réunir les responsables de groupements et les conseillers en-dehors des limites de leur département afin de mutualiser les expériences et partager des pistes de recherches¹⁴⁵⁸. Certaines de ses commissions deviennent permanentes (montagne, viticulture, arboriculture, maraîchage), la plupart fonctionnant quelques années autour d'une question ponctuelle (exemple : troupeau laitier en expansion)¹⁴⁵⁹. Ces commissions instituent un travail collectif entre responsables et conseillers sans tenir compte de la nature du groupement pour lequel ils travaillent. Les voyages d'études et les relations

1457 Voir le chapitre 1.

1458 APCJ, HST FN K, 4 p.

1459 *Ibid.*

institutionnelles nouées avec la Suisse, dont l'organisation en matière de vulgarisation adaptée à l'agriculture de montagne constitue une référence importante pour les responsables des départements alpins depuis la Libération, renforcent la régionalisation du développement agricole contre les programmes nationaux jugés peu adaptés car élaborés selon des modèles d'agriculture intensive qui restent minoritaires en Rhône-Alpes.

Au contraire, l'accent est mis sur la soutien à des projets en conformité avec l'idéal du premier développement agricole : point de vente collectif, GAEC d'agriculteurs pluriactifs, lutte intégrée en arboriculture, etc. Alors que les réformes nationales du développement insistent sur la gestion prévisionnelle des investissements, l'intensification des productions, la spécialisation des exploitations, la parcellisation des tâches, le niveau régional apparaît comme un conservatoire des anciennes valeurs : travail collectif en petits groupes, autonomie des agriculteurs vis-à-vis des intermédiaires et des fournisseurs, ancrage territorial fort, polyvalence des systèmes agraires, prise en compte des familles agricoles. Cette fidélité se retrouve aussi dans l'importance donnée aux techniques d'« expression », qui doivent donner une certaine assurance aux responsables agricoles locaux et aux conseillers dans l'exercice de leurs fonctions, assurant ainsi la promotion sociale et culturelle du monde agricole¹⁴⁶⁰.

La formation « expression orale » débute ainsi en Rhône-Alpes en 1968 de l'initiative de Charles Jaunet¹⁴⁶¹. La question de la formation des responsables est plus ancienne puisque dès sa prise de fonction en 1962, il a coordonné des cycles « d'information et de sensibilisation » portant sur la conduite de réunion, le rôle des groupements dans la vulgarisation, le rôle des différents responsables dans un groupement et l'élaboration d'un programme de travail commun¹⁴⁶². Mais l'intérêt pour l'expression orale n'est formalisé que quelques années plus tard, lorsque, sur la demande des CETA de la Loire, l'ingénieur régional prend contact avec un psychosociologue lyonnais travaillant comme consultant auprès des grandes entreprises et des Chambres de Commerce¹⁴⁶³. En parallèle, une conseillère de la FNGVPA, Marie-Thérèse Dentzer amorce un travail sur l'expression écrite et la communication dans les départements de la Savoie et la Haute-Savoie. En l'espace d'une dizaine d'années, trente-sept groupes se forment pour suivre des cycles de

1460 Charles Jaunet participe également au développement de la « gestion simple » en collaboration avec M. Baudouard. Voir le chapitre 6.

1461 L'appropriation progressive des formations à l'expression orale par les groupements féminins est évoquée dans le Chapitre 6.

1462 APCJ, HST FN FR E.O., *Note sur la formation des responsables à la participation, à la communication et à la prise de responsabilités dans un groupe technique d'agriculteurs. Dix ans d'expérience Rhône-Alpes : 1967-1977*, été 1978, p. 1.

1463 Le processus est homologué à celui qui préside à la création de l'AFPA, lorsque Gilbert Martin entreprend de nouer une collaboration avec des représentants de l'Association pour la Recherche et l'Intervention Psychologique. Voir le Chapitre 3.

« formation humaine à la participation à l'expression, à la communication et à la prise de responsabilité dans un groupe », selon les termes de l'ingénieur régional¹⁴⁶⁴. Développer « la foi dans le groupe » suppose de dépasser le stade de la sensibilisation pour engager les participants dans un véritable processus de formation qui leur permette de découvrir la dynamique de groupe et leur donne des méthodes afin de l'organiser et de la rendre efficace.

Au départ, les groupes sont souvent mixtes. Mais la formule est appropriée de manière croissante par les groupements féminins. Dans son rapport destiné à justifier son travail sur l'expression orale auprès de sa hiérarchie, l'ingénieur régional de la FNGEDA cite quatre témoignages valorisant l'intérêt de cette formation dans leur parcours personnel, les quatre sont des femmes¹⁴⁶⁵. L'enquête réalisée en Savoie auprès d'anciennes responsables de la vulgarisation féminine a également révélé la vivacité des souvenirs associés à cette formation¹⁴⁶⁶. Une des fiertés de ces femmes est notamment d'avoir inversé le rapport de genre habituel entre les groupements masculins et féminins avec la participation d'hommes aux sessions de formation qu'elles organisaient, ce qui était encore impensable dans les années 1960. L'appropriation des méthodes d'expression par les femmes va de pair avec la masculinisation des techniques d'aide à la prise de décision dans les années 1970, les emblématiques plans de développement agricole s'adressant d'abord aux chefs d'exploitation en dissociant de plus en plus clairement l'économie de l'exploitation de la vie de la famille sur l'exploitation¹⁴⁶⁷. Selon un processus de causalité circulaire, la dissociation genrée de ces deux faces du développement agricole est à la fois un effet et une raison de la remise en cause du modèle de l'exploitation familiale comme référence unique ou presque de la politique de développement agricole.

L'absence d'interruption dans les activités de l'ingénieur régional FNCETA/FNGVPA Rhône-Alpes indique que la fusion conflictuelle de deux structures qui l'emploient n'a pas de conséquence directe sur son travail ou son statut. Au sein de la nouvelle FNGEDA, la préservation de son autonomie reste une préoccupation constante, qui se traduit par la création en 1980 de la Fédération régionale des groupements d'études et de développement agricole (FRGEDA) Rhône-Alpes. D'une manière plus générale, la FNGEDA apparaît comme une organisation refuge pour ceux qui continuent de faire valoir une conception du développement agricole irréductible à la rationalisation économique et au productivisme, en opposition à la nouvelle ligne directrice de l'ANDA qui a pourtant contraint les deux fédérations à la fusion et demeure le principal financeur de la nouvelle structure. L'utilisation des méthodes psychosociologiques est ainsi dans la continuité

1464 APCJ, HST FN FR E.O., *Note sur la formation des responsables.*, p. 4.

1465 *Ibid.*, p. 33-35.

1466 Voir le chapitre 6.

1467 Barthez, A., *Famille, travail et agriculture...*, *op. cit.*

des premiers travaux réalisés au sein de l'AFPA au début des années 1960, discrédités ensuite par certains responsables professionnels agricoles¹⁴⁶⁸. De même, au début des années 1980, la FNGEDA est un des principaux soutiens du programme de « Relance agronomique » imaginé par le professeur d'agronomie Michel Sébillotte, et mis en œuvre en Savoie par le conseiller agricole de la Chambre Gérard Blondon. La démarche systémique doit marquer une rupture avec l'hypermécialisation des pratiques culturelles et le recours massif aux intrants¹⁴⁶⁹. C'est également la FRGEDA Rhône-Alpes qui apporte son soutien à un des premiers CETA tourné vers l'agriculture biologique¹⁴⁷⁰. En pleine période de réforme néo-libérale de la politique agricole, la FNGEDA, et *a fortiori* la FRGEDA Rhône-Alpes, sont parmi les dernières institutions qui défendent les valeurs premières des métiers de conseiller et de conseillère féminine agricole, forgées au cours des deux décennies précédentes¹⁴⁷¹.

Le renversement de la politique agricole place ces institutions dans une certaine marginalité par rapport au modèle dominant, mais sans opposition déclarée pour autant. Lorsque la gauche arrive au pouvoir en 1981 et qu'elle se heurte à la FNSEA pour mettre en œuvre sa nouvelle politique, elle tente d'exploiter cette coexistence de deux modèles de développement pour faire de la FNGEDA une structure relais des nouvelles orientations. Symboliquement, lorsque la ministre de l'Agriculture Édith Cresson annonce officiellement la tenue des États généraux du développement agricole afin de définir une nouvelle ligne politique, elle choisit de s'exprimer lors de l'Assemblée générale de la FNGEDA le 28 juin 1982¹⁴⁷². Si les travaux de la FNGEDA apparaissent comme une forme de dissidence interne à l'appareil de développement, le métier de conseiller agricole a également pu être l'objet d'un travail de redéfinition par des institutions créées en marge des organisations professionnelles agricoles dominantes. L'exemple des réalisations initiées par le Comité d'Études et de Propositions (CEP) « rural » en Isère et en Savoie est particulièrement éclairant à ce titre. En rupture avec la réforme du développement initiée au même moment, cette initiative s'inscrit dans un élan de contestation nourri de la double dénonciation du quasi monopole de la FNSEA sur la représentation syndicale auprès des pouvoirs publics, et de l'hégémonie du

1468 Voir le chapitre 5.

1469 Sur le plan de l'élevage, la création des réseaux EBD (Élevage bovin demain) par l'Institut Technique de l'Élevage Bovin (ITEB) dirigé par Jacques Pluinage répond à une préoccupation symétrique. Voir Compagnone, C., « Conseil collectif et collectifs de production de connaissances » in Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B., (dir.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/Éducagri, 2009, p. 28.

1470 APCJ, HST FN T, p. 2.

1471 La réflexion de la FNGEDA vise notamment à casser la coupure entre conseillers et responsables professionnels, comme en témoigne le titre d'une des revues destinée aux adhérents : *Groupes actualités : revue des responsables et conseillers*. La collection des numéros édités entre 1977 et 1980 est conservée à la Bibliothèque nationale de France.

1472 Muller, P., *Le technocrate et le paysans...*, *op. cit.*, p. 168.

modèle productiviste au sein de l'appareil de développement.

2.3. Une initiative venue du dehors : le travail du CEP rural, entre dissolution du métier de conseiller et réappropriation de la fonction

2.3.1. La création du CEP rural

La création du CEP rural intervient en 1979, à l'initiative de l'association Peuple et Culture fondée en 1945 par des personnalités issues des mouvements de Résistance et dont le premier Manifeste prévoyait de « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture » en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques originales à même de renouveler le projet d'éducation populaire¹⁴⁷³. A la fin des années 1970, l'association Peuple et Culture entend retrouver l'implantation qu'elle a perdue dans le monde rural. Composé d'agriculteurs, d'animateurs de l'association et de chercheurs de l'Université de Grenoble, le Comité d'Études et de Propositions en charge des questions rurales a pour objectif « d'élaborer en commun, en confrontant les expériences des uns et des autres, une réflexion sur les possibilités de survie et même de développement de la petite agriculture de montagne »¹⁴⁷⁴. Au cours de l'hiver 1979-1980, le groupe procède à la visite de trois ou quatre exploitations agricoles dans les différents massifs autour de Grenoble, choisies en fonction des relations des animateurs de l'association, ce qui permet la constitution d'une équipe d'une quinzaine de personnes. S'en suit une première tentative de formalisation des problèmes rencontrés et des solutions élaborées par le groupe, puis une première expérimentation d'auto-construction d'un « tracteur à chenille conçu pour les besoins des expérimentations de montagne »¹⁴⁷⁵, une tentative d'institutionnalisation avortée qui débouche sur la poursuite d'un fonctionnement informel et la création de groupes locaux dans chacun des massifs concernés. Il est frappant de constater que le cheminement suivi et les méthodes employées par le CEP rural sont très similaires à celles des premiers groupements techniques d'agriculteurs à la fin des années 1950 : visites des exploitations des membres du groupe ou des adhérents potentiels, élaboration de fiches récapitulatives pour formaliser les connaissances, expérimentations techniques destinées à accroître la cohésion du

1473 Sur la fondation de Peuple et Culture, voir Saez, G., « Peuple et Culture à Grenoble au lendemain de la Libération », in Cogne, O., Duclos, J.-C., *Rester libres ! : les expressions de la liberté des Allobroges à nos jours*, Grenoble, Conseil général de l'Isère, 2006, p. 133-140. L'association Peuple et Culture Isère a longtemps été une des principales composantes de ce mouvement national.

1474 *Alternatives paysannes*, n° 0, juillet-août 1981, p. 5.

1475 *Ibid.*, p. 12.

groupe, division du groupe initial en sections locales. De ce point de vue, les membres du CEP rural semblent marcher dans les pas des agriculteurs de la première génération du développement agricole, alors même qu'ils désignent ces derniers, devenus responsables dans les organisations professionnelles comme leurs adversaires.

De même, sous un certain angle, le rapport au savoir et aux détenteurs du savoir est homologue avec celui des membres d'un CETA vis-à-vis de leur ingénieur. Dans le CEP, trois chercheurs sont partie prenante du projet dès sa création : l'économiste François Pernet, et les deux jeunes docteurs du Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire (CERAT) Françoise Gerbaux et Pierre Muller. Appelés initialement comme « experts », ils s'investissent progressivement dans le groupe pour mener une « recherche-action » dans laquelle « les chercheurs doivent se mettre au service des paysans et valoriser les solutions que ces derniers auraient trouvées »¹⁴⁷⁶. Pierre Muller a montré que cette démarche supposait une double rupture, avec le modèle de l'agriculture spécialisée intensive d'une part, et avec le paradigme de l'interprétation marxiste de la modernisation agricole d'autre part¹⁴⁷⁷. Il s'agit de partir de situations locales concrètes pour élaborer un modèle alternatif de développement ou plutôt pour montrer qu'il existe une multitude d'alternatives au modèle de développement dominant. Valorisant d'abord les capacités de « résistance » des paysans du groupe à une intensification incontrôlée de leur mode de production qui menacerait l'existence même de leur exploitation, le CEP rural met progressivement en avant les capacités d'innovation de ces paysans requalifiés pour certains d'entre eux en « entrepreneurs ruraux » jouant sur la polyvalence de leurs compétences plutôt que sur la seule spécialisation de la partie agricole de leurs activités¹⁴⁷⁸. Le groupe est envisagé non pas comme le relais de la diffusion des connaissances déjà constituées mais comme le lieu d'élaboration de solutions nouvelles et ajustées à la situation des membres du groupe. Comme le conseiller agricole, le chercheur du CEP doit faciliter l'émergence de ces innovations collectives sans se substituer aux agriculteurs. Le fait que l'analogie entre les deux situations ne soit pas relevée dans les comptes-rendus d'activité ou les récits des membres du CEP indique que la volonté politique de rupture prend le pas sur la continuité des techniques et des problèmes liés à la situation de conseil et au développement en général.

1476 Muller, P., « Le basculement du regard. La question de l'entrepreneur rural », in *Études rurales*, n° 183, 2009/1, p. 102.

1477 *Ibid.*, p. 103-104.

1478 Pernet, F., *Résistances paysannes*, Grenoble, PUG, 1982, 191 p. ; Muller, P., Gerbaux, F., Faure, F., *Les entrepreneurs ruraux : agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989, 189 p.

2.3.2. Une politique de rupture

Le CEP revendique son autonomie vis-à-vis des syndicats agricoles, du fait qu'il n'est pas une organisation professionnelle puisqu'il comprend des chercheurs et des animateurs aux côtés des agriculteurs, tout en se positionnant clairement contre « une politique – syndicale ou étatique – qui irait dans le sens (voulu ou non) de la disparition de la petite exploitation et la désertification de régions entières »¹⁴⁷⁹. Il s'agit donc de réaliser, « en amont » de l'action syndicale, « un travail de réappropriation des technique, de recherche sur un développement plus auto-centré des exploitations »¹⁴⁸⁰. Clairement positionné contre les industries agro-alimentaires et contre la FNSEA, le CEP rural observe néanmoins une certaine prudence pour ne pas apparaître directement affilié aux syndicats qui défendent la petite exploitation (Inter-paysanne, Modéf, Paysans-Travailleurs)¹⁴⁸¹. Toutefois, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 qui décide la reconnaissance de la pluralité syndicale en agriculture donne clairement une nouvelle audience au CEP : visite de la ministre de l'agriculture sur l'exploitation d'un des membres du groupe, délégation reçue par le Directeur adjoint du Cabinet de la ministre, croissance des aides publiques pour le fonctionnement de l'association¹⁴⁸².

Peuple et Culture organise ensuite en février 1982 des rencontres nationales à Corte en Corse sur le thème « des solutions différentes pour revitaliser les zones désertifiées ou en voie de l'être » rassemblant une vingtaine d'équipes de recherche, le CEP apparaît comme une des plus dynamiques¹⁴⁸³. La lecture des intitulés des commission permet de restituer quelles sont les priorités débattues : « vente directe et productions adaptées », « foncier et comités locaux d'installation », « pluralisme des lieux de formation », « mécanisation et énergies renouvelables », « conditions de travail et santé », « coopération et vie en montagne », « revitalisation du tissu socio-économique », « accueil en milieu rural », « statut pour les zones défavorisées », « vie sociale et culturelle en milieu rural », « et la recherche ? »¹⁴⁸⁴. Ces thèmes sont repris lors de la rédaction du Manifeste « Campagnes et Société » imprimé en sept mille exemplaires et diffusé à l'occasion des États

1479 *Alternatives paysannes*, n° 2, novembre-décembre 1981, p. 3.

1480 *Ibid.*, p. 14-15.

1481 Cette déconnexion est toute relative : on retrouve dans les syndicats dits « minoritaires » et ensuite dans les militants de la Confédération paysanne de l'Isère à partir de 1987 nombre des premiers agriculteurs adhérents du CEP rural (Max Mure, Jean-Louis Gervais, Félix et Éliane Genève, etc.). Voir Brunier, S., *S'engager pour exister. Histoire des militants de la Confédération paysanne de l'Isère*, Mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Mme Granet-Abisset, Université Grenoble 2, 2005, 196 p.

1482 Entretien de l'auteur avec Claude Brand, alors animateur du CEP rural.

1483 *Alternatives paysannes*, n° 4, mars-avril 1982, p. 22-34.

1484 *Ibid.*

généraux du développement agricole pendant l'hiver 1982-1983¹⁴⁸⁵. Le CEP rural collabore à cette occasion avec le groupe constitué autour de la revue *Nouvelles Campagnes*, éditée à Toulouse et dirigée par l'économiste de l'INRA Gilles Allaire, ainsi qu'avec le Mouvement rural de la Jeunesse chrétienne (MRJC). L'objectif affiché est de parvenir à faire converger les deux sensibilités qui contestent le modèle de développement dominant, celle qui se concentre sur des revendications syndicales classiques (statut, prix, etc.) et celle des « agricultures différentes » qui valorise une nouvelle conception du métier d'agriculteur, plus ouverte, plus locale, plus diversifiée ; à rapprocher ces paysans de l'ensemble du monde rural et des artisans en particulier ; à faire converger ceux qui dans les campagnes et les villes recherchent d'autres formes de production et de consommation, d'autres formes d'échange et de culture¹⁴⁸⁶.

Ce travail de construction et d'homogénéisation d'un corpus de prises de positions politiques ne procède pas par inventaire des politiques de développement agricole successives mais par rejet du modèle de développement dominant caractérisé par la recherche permanente de l'intensification et de la spécialisation des modes de production agricole. Cet effort de coordination ne va pas sans soulever une question délicate : comment éviter le centralisme « qui reviendrait à produire une couche de technocrates spécialistes de l'alternative », sans privilégier les actions à la seule périphérie au risque de tomber dans « l'auto-marginalisation »¹⁴⁸⁷ ? Les signataires du Manifeste « Campagnes et Société » revendiquent non seulement la reconnaissance de la pluralité des organisations syndicales agricoles mais aussi la création de nouvelles structures qui agissent en faveur du développement des petites exploitations, un appareil de développement *bis* en quelque sorte. Le texte propose ainsi trois ensembles de mesures en faveur d'un développement alternatif : la révision du système de normes qui impose un modèle unique pour encadrer les activités agricoles à l'exemple de la Surface minimum d'installation, une structure de développement autonome qui dispose de son propre personnel et de son propre budget afin « de mettre au point et de diffuser les modèles d'agriculture diversifiées et appropriées aux situations locales », la création d'un nouveau dispositif qui permet de libérer du temps pour les agriculteurs qui innovent dans de petites exploitations en leur finançant un remplacement afin qu'ils s'investissent dans des actions de recherche-développement et de formation¹⁴⁸⁸. Le troisième point, le plus original et le moins couteux politiquement dans le sens où il ne nécessite pas la création de structures concurrentes aux institutions déjà existantes, reçoit l'aval du ministère de l'Agriculture qui accorde un financement

1485 Le manifeste « Campagnes et société », issu ds travaux communs du CEP rural et de la revue *Nouvelles Campagnes* animée par Gilles Allaire, est reproduit en annexes (Annexe XXIII).

1486 *Alternatives paysannes*, n° 10, mars-avril 1983, p. 2-3.

1487 Muller, P., « Point de vue sur Corte », in *Alternatives paysannes*, n° 4, mars-avril 1982, p. 32-34.

1488 *Alternatives paysannes*, n° 6-7, juillet-octobre 1982, p. 53.

spécial au CEP afin de créer les premiers postes de « paysans-animateurs ».

2.3.3. L'invention du paysan-animateur

Bien qu'elle soit mineure de par le nombre de personnes effectivement concernées, la création de cette nouvelle fonction constitue une rupture radicale dans l'histoire du métier de conseiller agricole, puisque, pour la première fois, la fonction de conseiller est en quelque sorte « internalisée » dans le travail des agriculteurs. Le projet débute au début de l'année 1983 et doit durer jusqu'en 1985. Il est financé pour moitié par le Fonds social européen, et par le ministère de l'Agriculture, le Conseil général de l'Isère et l'association Peuple et Culture pour la partie restante¹⁴⁸⁹. Pour chaque paysan-animateur, un poste de remplaçant à mi-temps est financé par le CEP, le temps dégagé devant permettre au paysan-animateur de se consacrer à une expérimentation soutenue par une équipe d'agriculteurs, d'animateurs, de chercheurs et de techniciens, et dont les résultats pourront être utilisés par d'autres agriculteurs travaillant sur de petites structures. Huit projets sont soutenus la première année : développement d'un cycle production de céréales – transformation (minoterie) – fabrication de pain et de biscuits en Valgaudemar ; création d'une mutuelle éleveurs-vétérinaires en Chartreuse ; mise au point d'un tracteur de montagne autoconstruit ; accueil d'enfants à la ferme en Matheysine ; création d'une fruitière en Oisans ; deux projets concernant la vente directe aux consommateurs en Belledonne et en Savoie ; l'élaboration de solutions pour s'installer sur de petites surfaces en Belledonne¹⁴⁹⁰. Répartis pour la plupart sur différents territoires de montagne autour de Grenoble, les projets retenus couvrent l'ensemble des activités du CEP rural depuis sa création. L'objectif de l'opération est triple : faire en sorte que les agriculteurs prennent eux-mêmes en charge les questions relatives au développement, proposer des systèmes de production et des stratégies adaptées aux situations de petits exploitants et des zones difficiles, créer des emplois notamment en encourageant l'installation des remplaçants des paysans-animateurs. Mais c'est sur le plan de la méthode que l'initiative est la plus novatrice.

Au moment de la création des CEP au sein de Peuple et Culture, un animateur avait été embauché pour prendre spécifiquement en charge les questions rurales. Le parcours atypique de ce dernier est intéressant pour comprendre quelles sont les conceptions qui prévalent au sein du collectif en matière de conseil agricole¹⁴⁹¹. Claude Brand est le troisième fils d'un petit agriculteur

1489 *Alternatives paysannes*, n° 14, novembre-décembre 1983, p. 18-19.

1490 *Ibid.*, p. 19-43.

1491 Les informations biographiques sont tirées d'un entretien de l'auteur avec Claude Brand.

du Doubs. Il travaille sur l'exploitation dès l'âge de quatorze ans et assiste à la modernisation rapide des méthodes de travail. Son frère reprenant l'exploitation, il bénéficie des lois Pisani sur l'exode rural qui lui permettent d'obtenir une formation de technicien en échange de son engagement à quitter l'agriculture pendant au moins cinq ans. Il travaille comme technicien d'une mutuelle agricole, effectuant des visites dans les exploitations de sa région natale pour vendre des assurances concernant les accidents du travail et les incendies. Révolté par les inégalités de traitement qu'il constate entre les différents départements de son secteur, il entre en conflit avec sa hiérarchie et est rapidement licencié. Après la rupture de son contrat, il suit une formation d'animateur socio-culturel avant d'être recruté par l'association Peuple et Culture Isère. Sa double formation de technicien agricole et d'animateur socio-culturel est parfaitement ajustée aux attentes de l'association qui cherche à réimplanter l'éducation populaire en milieu rural. Mais davantage encore, c'est le sentiment de révolte contre les organisations professionnelles agricoles dominantes, la critique du modèle productiviste, et le rejet de l'appareil de développement déjà institué qui rapprochent Claude Brand de ses employeurs.

Dans cette logique, le CEP refuse dans un premier temps d'embaucher d'autres animateurs¹⁴⁹². Plus encore, il est exclu que les conseillers de la Chambre soient intégrés au groupe, bien que des collaborations locales et ponctuelles soient possibles¹⁴⁹³. La création des postes de paysans-animateurs s'inscrit clairement dans une rupture avec le travail des conseillers agricoles dont l'action est réduite à celle « d'un ingénieur qui viendrait expliquer aux paysans ce qu'il faut faire », « des paysans dépossédés par la technique » à qui les conseillers apporteraient « des solutions » toutes faites¹⁴⁹⁴. Il est frappant de constater à quel point cet argumentaire est semblable à celui des premiers conseillers agricoles opposés aux ingénieurs des Services agricoles. La fonction de paysan-animateur se construit en opposition à celle du conseiller qui s'était elle-même construite en opposition à celle de l'ingénieur mais l'équipe du CEP rural ne fait pas la distinction entre les deux et rejette toute filiation de ce type. L'exemple des CETA est une des rares références historiques qui soit valorisée pour les méthodes de travail développées à ce moment et pour la capacité des agriculteurs à « prendre leurs affaires en main », mais sans jamais oublier de préciser que cette initiative est associée au modèle productiviste honni¹⁴⁹⁵. Le paysan-animateur doit personnifier la capacité des agriculteurs à innover en fonction des contraintes qu'ils rencontrent sans

1492 Par la suite, un second animateur Jean Le Monnier, au profil plus animateur socio-culturel que conseiller agricole, est embauché aux côtés de Claude Brand.

1493 Après un an de fonctionnement, un animateur de Peuple et Culture souligne néanmoins la nécessité de prendre en compte « les réalités institutionnelles » : Chambre d'agriculture, collectivités locales, Comités d'expansion économique. *Alternatives paysannes*, n° 14, novembre-décembre 1983, p. 47.

1494 Entretien de l'auteur avec Claude Brand, *op. cit.*

1495 *Alternatives paysannes*, n° 14, novembre-décembre 1983, p. 2-3 ; *Alternatives paysannes*, n° 18, juillet-août 1985, p. 3.

qu'ils aient besoin de se référer à un modèle déjà élaboré ailleurs par un corps de spécialistes extérieurs au métier.

Ce mode de fonctionnement constitue une rupture théorique importante mais il rencontre des difficultés considérables au moment de sa mise en œuvre. Les huit agriculteurs et agricultrices qui s'engagent dans le projet sont confrontés à des problèmes matériels aigus notamment pour organiser le travail de leur remplaçant, pour coordonner leurs activités de paysan et d'animateur dans une même semaine ou une même journée, ou pour éviter un certain éloignement des autres agriculteurs du fait de leur statut particulier qui les conduit à être méfiants ou au contraire à se décharger des tâches collectives¹⁴⁹⁶. Confrontés à ces problèmes, la plupart des paysans-animateurs arrêtent la formule au bout de six mois ou une année, certains divisant la tâche d'animation et donc le service de remplacement entre plusieurs agriculteurs de la même région. D'une manière plus générale, le CEP rural peine à maintenir la dynamique des premières années. Les premiers adhérents agriculteurs tendent à prendre leur distance avec le collectif, un tel parce qu'il est en passe d'aligner son exploitation sur le modèle classique et se trouve dès lors critiqué comme un « gros », un autre parce qu'il considère que les revendications politiques se sont faites au détriment de l'action technique et aurait préféré que le CEP devienne « un CETA des agricultures différentes », ou encore un autre parce qu'il considère que le CEP n'est plus une association mais est devenu un réseau qui n'est pas suffisamment pris au sérieux par les organisations professionnelles¹⁴⁹⁷. Pour autant, certaines des initiatives mises en œuvre par les paysans-animateurs s'avèrent pérennes et suivent ensuite leur propre développement¹⁴⁹⁸. Mais sur le plan de la méthode, le modèle du paysan-animateur ne résiste pas à la réduction des financements publics accordés à *Peuple et Culture* après 1985.

2.3.4. Une occasion manquée

Le CEP se tourne alors vers la création de l'Institut pour la Recherche sur les Systèmes d'Exploitation Adaptée et le Développement (IRSEAD), « une agence disposant d'un budget et d'un personnel indépendant, spécialisée dans la recherche, et la diffusion des techniques de production et des modes de gestion appropriés aux exploitations de petite dimension sur l'ensemble du territoire »,

1496 *Alternatives paysannes*, n° 14, novembre-décembre 1983, p. 20-43.

1497 *Alternatives paysannes*, n° 24, juillet-août 1984, p. 3.

1498 C'est parfois le cas jusqu'aujourd'hui, comme le montrent les exemples de l'atelier de découpe de viande d'Allevard ou du Groupement d'Éleveurs Mutualistes pour la Santé Animale (GEMSA) en Chartreuse. Sur le fonctionnement de ce groupement, voir *Alternatives paysannes*, n° 20 spécial « éleveurs et vétérinaires », novembre-décembre 1984.

imaginée lors de la préparation des États généraux du développement agricole, et finalement financé par le Fonds social européen à partir de 1985 pour trois années¹⁴⁹⁹. L'institut qui entend couvrir les domaines de la recherche, de la formation et de l'expérimentation, marque un retour aux méthodes classiques de l'intervention de chercheurs et de formateurs, et l'abandon de la formule des paysans-animateurs. Aussi novatrice qu'éphémère, cette dernière constitue une des rares tentatives pour repenser le métier de conseiller en en faisant une composante à part entière du métier d'agriculteur. Le fait que cette initiative ne soit pas instituée durablement renvoie au retournement de la conjoncture politique : la fenêtre ouverte au moment des États généraux du développement agricole se referme rapidement et est suivie d'un raidissement des positions des organisations professionnelles agricoles dominantes¹⁵⁰⁰. Le CEP revient dès lors à des revendications plus classiques et renonce à poursuivre l'expérimentation « paysan-animateur », coûteuse sur le plan financier mais aussi sur le plan social puisqu'elle impose un investissement considérable de la part des agriculteurs volontaires pour exercer la fonction. Le réservoir d'agriculteurs membres actifs du CEP restant très limité, les premiers paysans-animateurs ne trouvent pas de successeurs prêts à consacrer la moitié de leur temps de travail à un projet collectif. Dans certains cas, lorsqu'une prolongation est jugée souhaitable après une première année de mise en place, le travail du remplaçant salarié par le CEP peut être éclaté entre plusieurs exploitations afin de permettre à plusieurs agriculteurs de s'investir et de répartir ainsi les responsabilités dans le montage de leur projet commun.

Plus profondément, la fragilité du dispositif tient certainement aussi à son relatif isolement politique et à son absence d'ancrage historique. En rejetant en bloc l'héritage du développement agricole et par là même en déniait toute valeur au travail accompli par les conseillers et conseillères agricoles pour se démarquer des professeurs d'agriculture et des représentants technico-commerciaux, en réduisant cet effort à une vaste entreprise à peine déguisée d'imposition d'un modèle unique de spécialisation et d'intensification des modes de production agricole, le CEP, et certainement la majeure partie de la gauche paysanne à ce moment là, manque l'occasion d'inscrire sa propre action dans la continuité de réalisations déjà existantes ou au moins de souligner les convergences possibles avec certaines actions de développement entreprises au sein même de l'appareil officiel. Il se prive ainsi de soutiens possibles, malgré les quelques collaborations très ponctuelles avec des conseillers agricoles, et prend le risque de braquer contre son travail les agriculteurs et les conseillers qui ont été impliqués dans les actions de développement passées en les identifiant au modèle défendu sur le plan national par la FNSEA sans toujours tenir compte des

1499 *Alternatives paysannes*, n° 25, septembre-octobre 1985, p. 5-7.

1500 Voir le chapitre suivant.

retraductions départementales et locales¹⁵⁰¹. Il faut voir dans cette absence de convergence plus qu'une mauvaise stratégie politique, un effet de la brutalité de la modernisation des deux décennies précédentes. La sélection des agriculteurs et, à partir des années 1970, les échecs économiques de ceux qui avaient pourtant consentis à investir et à s'investir dans la modernisation de leur exploitation, ont alimenté un fort ressentiment contre les promoteurs de ces politiques, difficilement exprimable dans le cadre des organisations professionnelles dominantes cogestionnaires. La radicalisation des prises de position des opposants à la politique agricole ne leur offre plus le loisir de distinguer entre les différents projets de développement auxquels ils sont confrontés, dénoncés comme un « double discours » recouvrant un seul et même processus de concentration économique teinté de conservatisme politique.

En sens inverse, il faut également souligner le fait qu'il s'agit d'une occasion manquée par les conseillers et conseillères agricoles pour redéfinir les cadres de leur métier, à un moment où les États généraux du développement soulignent le profond malaise qui les étirent. D'une manière générale, les conseillers rencontrés au cours de cette enquête se trouvent gênés lorsqu'il s'agit d'aborder leur position face à l'émergence de nouveaux syndicats et de structures de développement alternatives au cours des années 1970. Ils soulignent en général leur absence de parti-pris et leur volonté de travailler avec l'ensemble des agriculteurs en partant d'abord de considérations techniques. Mais le fait que cette neutralité axiologique des actions techniques puisse être l'objet même des critiques des opposants aux organisations professionnelles dominantes, en les dénonçant comme les instruments de la généralisation du modèle productiviste, soulève des difficultés qui renvoient à leur propre position vis-à-vis de leurs employeurs. Le fait qu'ils soient assimilés par les opposants à des techniciens appliquant sans discernement les exigences des responsables agricoles renvoie à leur incapacité à s'être constitués en groupe autonome des responsables agricoles, à l'inachèvement de leur professionnalisation.

En Savoie, où des conflits locaux parfois très durs opposent les Paysans-Travailleurs avec les responsables des organisations professionnelles dominantes, les conseillers et conseillères tentent de maintenir la fiction de la neutralité de la Chambre d'agriculture par opposition aux syndicats et obligent les adhérents d'un même groupement local à oublier leurs différends le temps des réunions¹⁵⁰². Confrontés à des prises de position qui font voler en éclat cette fiction comme dans le cas du CEP rural, ils se trouvent collectivement démunis pour élaborer une position commune et

1501 Des passerelles existent néanmoins entre le CEP et les organisations professionnelles départementales, notamment par le biais de Charles Galvin, responsable des questions de montagne dans les organisations professionnelles départementales puis nationales. Entretien de l'auteur avec Claude Brand, *op. cit.*

1502 Gandet, M.-C., Reverdy, J., *Les nouveaux paysans : origine et formation de la Confédération paysanne en Savoie...*, *op. cit.*

sont réduits à composer en fonction de leur propre sensibilité et des relations qu'ils ont déjà noué sur le terrain. Ce faisant, ils risquent d'être dénoncés d'un côté comme de l'autre, comme des agents du maintien de l'ordre établi pour les uns ou de subversion pour les autres. Réduits à un rôle d'instrument politique après avoir tenté pendant trois décennies d'être autre chose que des instruments techniques, les conseillers ne peuvent apercevoir dans la fonction de paysan-animateur autre chose qu'une nouvelle critique de leur métier sans reconnaître une possible filiation avec les valeurs d'autonomie et de promotion sociale au cœur de leur identité professionnelle.

La montagne apparaît comme un territoire de prédilection pour les diverses initiatives des conseillers et conseillères agricoles au début des années 1970. Cette redéfinition du métier de conseiller valorise l'ancrage local du conseiller, ce qui les distingue des nombreux autres agents de développement. Il doit non seulement être intégré dans le milieu agricole mais aussi connaître les élus locaux et les différentes institutions susceptibles de contribuer au projet de développement. Il se doit alors d'être attentif à la participation active des acteurs impliqués et ce, de la conception à la réalisation du projet, d'être ouvert aux dynamiques sociales extérieures au monde agricole, au tourisme en particulier dans le cas savoyard mais aussi à l'urbanisation, pour y inscrire les exploitations agricoles et refuser toute approche réductionniste purement technicienne. Ces initiatives représentent des formes dissidentes de développement agricole par rapport aux nouvelles exigences imposées par l'ANDA. Elles prennent appui sur les registres identifiés plus haut (les recherches agronomiques, les méthodes psychosociologiques, l'inscription territoriale) tout en les alimentant en retour, comme le montre l'exemple du Beaufort qui constitue un terrain d'études privilégié pour un certain nombre de chercheurs de l'INRA, où celui de la Haute-Maurienne qui sert de référence au cycle de l'AFPA destiné à former des animateurs de développement et d'aménagement rural. Mais l'exposition des conseillers agricoles, qui endossent la responsabilité de certaines initiatives, n'est pas sans risque. Leur notabilité croissante les expose à des conflits avec les responsables locaux en cas de divergence d'orientation, puisqu'il devient de plus en plus difficile au conseiller de s'effacer en permanence derrière eux alors qu'il doit assumer au quotidien les conséquences bonnes ou mauvaises de son action ancrée dans la durée. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'usage du qualificatif de « baron » pour désigner ces conseillers qui ont fait de leur secteur un véritable fief, sur lequel rien de ce qui est agricole ne doit échapper à leur droit de regard.

Quant aux travaux accomplis par la FRGEDA Rhône-Alpes et par le CEP rural, ils renvoient à deux logiques distinctes du point de vue de la place accordée aux conseillers agricoles. Dans la première institution, il s'agit d'encadrer leur action en préservant les valeurs originelles de leur

métier menacées par la réforme de la politique de développement agricole des années 1970. Dans la seconde, il s'agit de résister à cette même réforme en intégrant la fonction de conseiller dans le travail de certains agriculteurs devenant des paysans-animateurs. Soient deux approches différentes, réformiste et radicale, pour influencer sur ou s'opposer à la nouvelle politique agricole tournée exclusivement ou presque vers la spécialisation et l'intensification des modes de production en agriculture. Les deux initiatives ont aussi en commun d'être les produits des échanges entre agriculteurs, conseillers, animateurs et chercheurs, et entretiennent une filiation (directe pour la FRGEDA Rhône-Alpes, moins évidente pour le CEP mais pas inexistante pour autant) avec l'esprit des CETA de « petites cultures ».

Dans les deux cas, il s'agit de refuser le réductionnisme techno-économique en valorisant les multiples dimensions du travail agricole et ses liens avec l'ensemble de la société. Les deux institutions travaillent au rapprochement des conseillers et des agriculteurs voire à une internalisation du travail des premiers dans celui des seconds afin de s'opposer à la nouvelle distance bureaucratique créée par la réforme de 1972 entre l'appareil de développement et ses agents indifférenciés d'un côté, et les agriculteurs « professionnels » de l'autre. Pour autant, en dépit des points de convergence, la jonction entre ces deux manières d'envisager un développement agricole alternatif à celui qui est préconisé par la politique agricole nationale s'avère difficile, voire impossible. Deux traditions politiques s'entrechoquent. Au sein de la FRGEDA Rhône-Alpes, la fidélité à l'ancien idéal de la promotion sociale d'un monde agricole sans distinction de classes l'emporte sur la révolte suscitée par l'imposition d'un modèle productiviste, quand le rapport s'inverse terme à terme au sein du CEP rural.

Cette fragmentation de la réflexion caractérise l'entreprise de renouvellement du métier de conseiller. A l'inverse de ce que préconise l'ANDA, les initiatives locales ne sont pas coordonnées entre elles, ce qui leur permet de s'adapter aux caractéristiques spécifiques du territoire sur lesquelles elles se développent. La revalorisation de l'autonomie des territoires et la promotion de leurs productions devient une ressource pour les conseillers qui souhaitent prolonger l'élan collectif de la modernisation. Leurs initiatives trouvent un écho favorable parmi les responsables agricoles locaux et départementaux qui n'acceptent pas les injonctions de la nouvelle politique nationale de développement agricole.

3. Pouvoirs périphériques : deux voies départementales distinctes

Menacées d'un côté par la réforme centralisatrice de l'ANDA et de l'autre par le foisonnement des initiatives dissidentes fortement ancrées dans l'espace local, les Chambres d'agriculture se trouvent dans l'obligation de redéfinir leurs missions et leurs domaines de compétence, ce qui implique de défendre l'échelon départemental auquel elles opèrent en montrant qu'il constitue un cadre pertinent d'intervention en faveur du développement agricole. L'opposition entre centre et périphéries vient doubler le clivage entre l'administration et les organisations professionnelles agricoles construit à partir du début des années 1950 et autorise des alliances « contre-nature » au sein des départements, directeur des Services agricoles et président de Chambre d'agriculture pouvant unir leurs efforts sur la base d'une défiance commune vis-à-vis de politiques venues « d'en-haut », de « Paris », c'est-à-dire du ministère ou des bureaux nationaux des organisations agricoles, et jugées peu adaptées au territoire spécifique sur lequel ils exercent une autorité. En Savoie, la montagne peut jouer le rôle de catalyseur en étant mobilisée comme un référentiel culturel justifiant un statut d'exception politique pour le département. En Isère, c'est davantage la diversité des agricultures du département (dont celle de montagne) qui est mise en avant. La lutte entre les institutions départementales et nationales pour la redéfinition de l'orientation à donner effectivement à la politique de développement agricole prend différents chemins mais elle s'articule d'abord en fonction de l'opposition entre pouvoir central et pouvoir périphérique¹⁵⁰³.

Les Chambres d'agriculture ne prétendent pas élaborer ensemble un modèle alternatif de développement, qui opposerait une sorte de fédéralisme girondin au centralisme bureaucratique des instances nationales, mais plutôt préserver chacune leurs marges de manœuvre. Pour justifier leur refus de se soumettre à la tutelle trop rigide de l'ANDA, les responsables des Chambres, administrateurs et administratifs ayant partie liée, peuvent invoquer le soupçon d'une tentative de l'Administration de reprendre le contrôle de la mise en œuvre des actions de développement, ce qui leur assure un large soutien au sein des organisations professionnelles agricoles. Chaque Chambre se doit donc de définir ce qui fait l'identité du territoire agricole sur lequel elle exerce une emprise, et l'intérêt particulier de la politique de développement qu'elle met en œuvre et qui échappe partiellement aux directives nationales, ce qui suppose un travail de construction de la représentation des types d'agriculture, et donc des types d'agriculteurs, qui sont à la fois, selon un processus de causalité circulaire, des objets singuliers et suffisamment cohérents pour être traités

1503 Grémion, P., *Le pouvoir périphérique...*, *op. cit.*

sur un plan départemental, ce qui justifie l'autonomie accordée à chaque Chambre, et le type idéal sur lequel tous les efforts de l'institution vont être concentrés en vue de son avènement. Il s'agit en quelque sorte des déclinaisons départementales du travail opéré au niveau de l'appareil de développement national pour assurer l'identification et la promotion du groupe d'agriculteurs qui ont la maîtrise de cet appareil, responsables départementaux et nationaux s'opposant sous le même rapport qu'un type d'agriculteurs, par exemple les agriculteurs de montagne, peut s'opposer à la fraction des agriculteurs contrôlant les instances nationales¹⁵⁰⁴.

Les conseillers agricoles sont concernés au premier chef par ces luttes qui opposent les différents échelons des instances décisionnaires de la politique de développement agricole. Bien que qu'ils soient d'abord attentifs à préserver leur ancrage local, ils sont solidaires de leurs responsables et de leurs directeurs départementaux pour s'opposer au renforcement des contrôles de leur action programmé sur le plan national. Cette solidarité est aussi une forme de soumission dans le sens où la fragilité de leur identité professionnelle et les incertitudes accumulées quant à leur devenir collectif au cours des années 1970 ne leur offrent pas une position à partir de laquelle ils pourraient faire valoir un point de vue différent de celui de leurs employeurs. Fortement impliqués dans la construction des services techniques des Chambres d'agriculture, ne serait-ce que par les trajectoires des premiers agents techniques devenus directeurs, services qu'on a identifié plus haut comme une des trois principales institutions donnant sa cohésion à leur groupe professionnel, les conseillers ne sont pas pour autant en mesure d'utiliser collectivement l'opposition entre centre et périphérie pour renforcer leur autonomie. Le travail qu'ils ont réalisé durant les deux décennies précédant les réflexions départementales de l'orée des années 1980 constitue néanmoins la base à partir de laquelle les décideurs départementaux tentent de définir leur identité spécifique. Les conseillers demeurent incontournables sans jamais apparaître en pleine lumière.

3.1. Vers une politique de la qualité en Savoie

3.1.1 La promotion des produits de qualité et la création de la Marque Savoie

Dès 1961, Lucien Biset, Président de la Chambre d'agriculture savoyarde, projetait la création d'un Comité de propagande en faveur des produits agricoles de Savoie, en lien avec la

1504 Rémy, J., « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social..., *op. cit.*

Chambre d'agriculture de Haute Savoie et l'Association française pour l'amélioration de la Qualité¹⁵⁰⁵. Cette première tentative n'aboutit pas. Un Comité régional de propagande « Savoie-Dauphiné » des produits agricoles et alimentaires est ensuite créé en 1965, et s'élargit deux ans plus tard à l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Il prend notamment en charge l'organisation d'un pavillon d'exposition au Salon de l'Agriculture de Paris. Ses objectifs sont de « faire connaître la production, de promouvoir la recherche et l'accroissement des débouchés, d'améliorer la qualité et la présentation commerciale des produits en créant les conditions favorables au dépôt et au fonctionnement de marques syndicales et de labels de qualité, et d'assurer une meilleure liaison avec les organisations touristiques »¹⁵⁰⁶. Malgré ses ambitions affichées, les moyens affectés à ce comité sont modestes, les intérêts des différents départements étant parfois divergents. Dans cet ensemble régional, les dirigeants savoyards craignent que leur département perde son pouvoir d'attraction touristique spécifique. En outre, cette initiative se révèle délicate à mener parce qu'elle se superpose aux efforts réalisés au niveau local par les groupements de producteurs, en Savoie il s'agit principalement de l'Union des Producteurs de Beaufort, pour obtenir une Appellation d'Origine Contrôlée¹⁵⁰⁷. La certification par produit, fonctionnant comme une réglementation technique unique et contraignante, ne relève pas de la même logique que la labellisation géographique départementale, plus vaste et plus souple, pensée pour intégrer différentes productions sous une même marque. Ajoutés à l'opposition latente entre le niveau local en pleine restructuration et le niveau départemental, les nombreux blocages juridiques que rencontre le projet de création d'une marque Savoie achèvent de le mettre en sommeil à la fin des années 1960.

Il faut attendre 1974 pour que les efforts de la Chambre d'agriculture soient relancés, prenant désormais en compte directement le travail de valorisation commerciale des produits du département, en parallèle de la poursuite de la recherche d'une structure juridique qui fasse consensus¹⁵⁰⁸. La Chambre d'agriculture crée son propre service de Promotion, le premier du genre

1505 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie des 18 et 19 mai 1961.

1506 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 mai 1967.

1507 L'AOC Beaufort est créée en 1968 (voir *infra* 2.1.1.).

1508 Avant cela, il faut signaler le face-face télévisé resté célèbre entre Lucien Biset et Sicco Mansholt en 1971. Invités à participer à l'émission *A armes égales*, le président de la Chambre d'agriculture de la Savoie, qui est aussi président de la section agriculture du Conseil économique et social, prend la défense de l'agriculture de montagne contre les projets de sélection économique drastique prévu par le Plan Mansholt. Le court film documentaire produit par Lucien Biset en ouverture du débat met en scène un agriculteur engagé dans la modernisation recevant la visite d'un conseiller. En arrière-plan, un journal télévisé fictif égrène les problèmes de la société industrielle : chômage, mal-être, drogue chez les jeunes, pollution... Un passage de ce faux journal est consacré à la récente (et bien réelle) avalanche de Val d'Isère qui a détruit le chalet de l'UCPA le 10 février 1970, et entraîné la mort de trente-neuf personnes, rappelant que le déclenchement de cette avalanche est dû à des herbages non pâturés, ce qui pose évidemment la question du maintien de l'agriculture de montagne. Le présentateur de ce journal télévisé fictif clôt son intervention par ces mots : « autrement dit après avoir incité les paysans à partir, ne va-t-on pas maintenant les supplier de revenir ? Voilà un beau sujet de thèse pour un étudiant en sociologie. » Ce sera l'argument massue de Lucien Biset durant le débat : oui des efforts de productivité sont nécessaires dans l'agriculture, mais l'agriculture de montagne requiert un soutien particulier si la société française souhaite que les agriculteurs continuent d'entretenir

en France, et recrute un conseiller agricole pour mener à bien ce travail. Ce service permet de rallier les groupements de producteurs à la politique voulue par le Président de la Chambre et le Directeur¹⁵⁰⁹. Le nouveau conseiller doit soutenir les activités déjà existantes. Il participe à la création et au fonctionnement des points de vente temporaires. La Chambre d'agriculture prend en charge son salaire mais il est convenu que le fonctionnement du service doit être autofinancé. Les bénéfices réalisés sur les ventes servent donc à financer différentes actions de promotion. Le conseiller multiplie ainsi les salons professionnels, agricoles et touristiques, sur le plan national et international. Le Service Promotion, rebaptisé Agripromo, crée aussi de nouvelles formes d'interventions, plus originales. Le conseiller est responsable d'un camion promotionnel, véritable vitrine commerciale des productions savoyardes, qui sillonne les endroits les plus touristiques du département¹⁵¹⁰. Présent dans les stations de sports d'hiver, il suit également différents événements sportifs à l'occasion desquels des buffets sont proposés : caravane du Tour de France et du Critérium du Dauphiné Libéré, courses hippiques, Jeux Olympiques d'Albertville en 1992, etc.¹⁵¹¹ Cette activité événementielle permet de renforcer l'image de marque des produits typiquement savoyards auprès du public. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les journalistes présents, qui ne manquent pas en retour d'assurer la promotion des produits par le biais de leurs articles et reportages.

Le service traite principalement avec les producteurs déjà organisés : coopératives fromagères, syndicat des éleveurs de chèvre, Fédération Départementale des Producteurs de Fruits, Rucher des Allobroges, Groupement des artisans créateurs¹⁵¹². Il joue un rôle actif dans la perception de la typicité des produits puisque d'une part, il sélectionne ceux qui « méritent » d'être présentés et défendus, et d'autre part, il permet de recueillir les réactions des consommateurs et de les renvoyer aux producteurs, à charge pour ces derniers de corriger les caractéristiques de leur produit. De plus, il réalise des études commerciales et des supports publicitaires, et il entretient des relations privilégiées avec les distributeurs dans les villes de la région Rhône-Alpes. Sans réel équivalent dans les autres départements, le conseiller d'Agripromo peut se heurter à des difficultés

les alpages et de maintenir une présence humaine permanente dans ces régions à fort potentiel touristique. Voir Inathèque, *A armes égales*, « l'agriculture dans la société moderne », n° 12, 1971, 90 min.

1509 On peut citer en exemple les propos de Maxime Viallet, le charismatique Président de l'UPB : « D'abord par ses chalets situés sur les lieux de passage des touristes, maintenant par l'action de propagande vigoureuse menée par un de ses agents, la profession agricole cherche à faire connaître ses produits. » ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 7 février 1975.

1510 C'est un fourgon grand volume, aménagé en magasin avec vitrine amovible réfrigérée, sonorisation et possibilité de faire des dégustations à l'intérieur. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 novembre 1975.

1511 Entretien de l'auteur avec le conseiller responsable du service Agripromo, Roger Berthier, réalisé le 08 août 2010.

1512 Une convention particulière avec l'UPB prévoit ainsi la réalisation de soixante mille dépliants, vingt panneaux routiers, l'installation et la surveillance de deux chalets de vente. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 26 novembre 1975.

d'ordre administratif ou relationnel, mais il bénéficie du soutien des responsables agricoles départementaux. Le responsable d'un tel service est-il encore considéré comme un conseiller agricole ? Il en a la formation, le statut contractuel, et son rôle auprès des producteurs en fait certainement plus qu'un simple agent commercial. Cas limite, il travaille à la manière d'un conseiller spécialisé. Et les principes de son action ne diffèrent pas de ceux des conseillers de secteur qui ont mis en œuvre des opérations de promotion de manière plus expérimentale. Là où la délimitation de productions typiques apparaissait comme une protection contre la logique de sélection propre à la modernisation, la promotion renforce la légitimité de cette mise en retrait, faisant dès lors apparaître la typicité des produits comme un possible modèle de développement¹⁵¹³.

Imaginée pour, « comme en Bretagne, mettre en valeur les productions agricoles, artisanales, commerciales et industrielles authentiques et de qualité de notre Province, en assurant leur authentification et leur caractérisation », la marque collective doit déborder le cadre strictement agricole et s'appuyer, outre sur les Chambres d'Agriculture, sur les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et les Conseils Généraux des deux départements de Savoie et de Haute-Savoie¹⁵¹⁴. Créée en 1974 mais reconnue officiellement en 1976, la Marque collective Savoie ouvre la possibilité d'une certification des produits au travers du Label Régional Savoie : Emmental de Savoie, Tomme de Savoie, Pommes et Poires de Savoie, Salaisons de Savoie¹⁵¹⁵. Les cinq premières années de fonctionnement de la Marque Savoie sont difficiles car il n'existe pas de cadre juridique adapté aux marques collectives régionales¹⁵¹⁶. Elle constitue néanmoins pour les Services de la Chambre, un instrument juridique permettant de mener des actions défensives (on compte une dizaine de procès pour fabrication frauduleuse de Tomme de Savoie en quelques années), puis de coordonner des opérations promotionnelles¹⁵¹⁷. A partir de 1982, l'association multiplie les opérations de communication, aidée en cela par un financement des deux Conseils Généraux, afin d'associer les AOC et les labels des deux départements dans des manifestations communes.

1513 Cette partie reprend des extraits remaniés d'un article réalisé à l'occasion d'un colloque sur la typicité des produits alimentaires. Voir Brunier, S., « Appellations d'Origine Conseillées », in Ceccarelli, G, Grandi, A., Magnoli, S., (dir.), *La tipicità nella storia, Tradizione, innovazione e territorio*, Actes du Colloque des 9-11 septembre 2010, Parme, Laboratorio per la storia dell'alimentazione Università di Parma –Dipartimento di Economia, Bruxelles, Peter Lang, 2012.

1514 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 4 juin 1973, propos du Directeur Gilbert Delaunay.

1515 Le décret paraît au Journal Officiel le 30 octobre 1976.

1516 La marque collective Label rouge imaginée au moment de la loi d'orientation agricole de 1960 et créée par décret en 1965, pour distinguer les produits haut de gamme des produits de consommation courante, constitue un cadre juridique approchant mais sans toutefois correspondre aux souhaits des promoteurs de la Marque Savoie qui souhaitent établir un cahier des charges englobant l'ensemble des productions agricoles et non agricoles. Après la première reconnaissance officielle de 1976, une série de circulaires débloque la situation en 1981. Voir entretien de l'auteur avec Jacques Lecoin, directeur de la marque Savoie, réalisé le 22 juin 2012.

1517 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 23 novembre 1980.

L'Association Marque Collective Savoie doit permettre de faire travailler ensemble les producteurs, les industriels et les distributeurs, en élaborant des réglementations prenant en compte chaque produit, du mode de production jusqu'à son étiquetage. Mais de fait, malgré l'ouverture aux autres organismes consulaires, les organisations professionnelles agricoles entendent conserver un rôle prépondérant dans le fonctionnement de l'association. Les premiers présidents sont des élus des Chambres d'agriculture (Lucien Biset, Henri Guicherd) puis des représentants du syndicalisme agricole, quand les directeurs sont eux recrutés parmi les salariés des organisations professionnelles agricoles (le premier directeur de la Marque Savoie occupait précédemment le poste de directeur de la FDSEA de Haute-Savoie, son successeur est l'ancien directeur du SUACI Montagne)¹⁵¹⁸. Si la lutte pour le contrôle de ces instances est aussi une lutte pour le contrôle de l'affectation des financements publics qu'elles permettent de débloquer, c'est qu'elle revêt de ce fait un caractère stratégique pour les Chambres d'agriculture qui éprouvent chaque année de plus en plus de difficultés à boucler leur budget¹⁵¹⁹. Mais c'est aussi que, plus qu'un simple secteur d'activité parmi d'autres, la Marque Savoie tend à devenir le symbole effectivement réalisé d'une autre voie possible pour le développement agricole.

3.1.2. Une nouvelle orientation politique départementale

En 1980, la Chambre d'agriculture lance un travail de consultation des différents groupements de producteurs qui aboutit à la rédaction par le Directeur de la Chambre du rapport « les conditions d'une politique de production agricole de qualité en Savoie – atouts et handicaps »¹⁵²⁰. Il s'agit d'un plaidoyer pour une politique volontariste en faveur des produits de qualité, définis comme des produits ayant leurs propres caractéristiques, typiques, en opposition aux productions banalisées. Ce rapport vient consacrer plus de dix années d'essais en faveur de la reconnaissance de l'agriculture de montagne. Il rappelle que dès 1972, une étude menée conjointement par la Chambre d'agriculture de la Savoie et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) recommandait déjà de persévérer dans la voie d'une politique de qualité plutôt que de rechercher à convertir l'agriculture de montagne à la productivité sur le modèle de l'Ouest de la France. Et il arrive après les nombreux travaux réalisés par les conseillers agricoles sur

1518 Jusqu'au début des années 1980, l'association compte deux salariés : le directeur et une secrétaire.

1519 Pour ne pas laisser place au doute sémantique, il n'est pas question ici de détourner l'argent public mais bien d'être présent dans les institutions qui disposent de crédits dont l'affectation n'est pas entièrement définie et ainsi de peser sur les orientations données aux actions de ces institutions, comme par exemple de privilégier la promotion des produits agricoles en se servant de la Marque Savoie.

1520 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 9 mai 1980.

le terrain, notamment dans les secteurs de montagne. Ces nombreuses réalisations locales et départementales légitiment la voie d'une « agriculture appuyée sur des productions de qualité, tournant le dos au productivisme »¹⁵²¹. Selon le rapport de 1980, définir la politique agricole départementale impose désormais de tenir compte des conditions naturelles, des structures sociales, du tourisme, ou encore de l'image de marque.

Pour les conseillers agricoles, et leur Directeur en premier lieu, cette nouvelle donne doit permettre de dépasser les récentes divisions politiques du monde agricole. En 1977, l'émergence du Syndicat Démocratique des Paysans de Savoie, suivant la ligne des mouvements de Paysans-Travailleurs, met à mal le quasi-monopole de la FDSEA sur la représentation syndicale du monde agricole¹⁵²². Bien que la Chambre d'agriculture entretienne des liens consubstantiels avec la FDSEA (le Directeur des Services techniques de la Chambre est également le Directeur de la FDSEA), elle se doit néanmoins d'incarner l'unité de la Profession et de prendre en compte les voix minoritaires. Lors de la consultation lancée auprès des syndicats en 1983 dans la perspective de redéfinir la politique agricole départementale, le rapport du Directeur des Services rejette ainsi la distinction des Paysans-travailleurs entre une agriculture productiviste, exportatrice, polluante et une agriculture économe, autonome, non polluante et solidaire, arguant du fait que les conseillers sont incapables d'établir une telle distinction sur le terrain. Mais il souligne en revanche que la poursuite d'une politique de produits de qualité apparaît comme un des rares points de convergence entre les deux camps¹⁵²³.

Parallèlement, un autre conflit divise les agriculteurs de l'Avant-pays savoyard sur les objectifs en matière d'intensification, cristallisé autour de l'ensilage. Les plus gros exploitants sont tentés de parier sur un lait banalisé, soutenu par les mesures de la CEE et vendu aux industriels¹⁵²⁴. Pour le Directeur de la Chambre, il ne s'agit pas seulement de querelles techniques sur les systèmes fourragers ou les races mais bien sur la qualité ou la banalisation des produits, qui concerne l'essentiel de l'économie agricole du département. Là encore, le Directeur de la Chambre met en garde :

« S'il n'est jamais utile d'avoir raison trop tôt – ceux qui avaient prévu de longue date l'évolution présente le savent bien – il est maintenant très urgent de prendre conscience que si dans les

1521 Archives privées, Delaunay G., *50 ans d'agriculture en Savoie (1930-1980). La révolution silencieuse, Conférence devant la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 7 janvier 1999, p. 25. Sont notamment consultés les responsables de la Fédération départementale des Coopératives Laitières, de la Fédération départementale des Producteurs de Fruits, du Groupement technique des Producteurs de Légumes, et du Syndicat régional des Vins de Savoie.

1522 Gandet, M.-C., Reverdy, J., *Les nouveaux paysans...*, op. cit., p. 50-73.

1523 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 15 octobre 1983.

1524 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 mai 1981.

quelques années qui viennent, producteurs, organisations professionnelles et Pouvoirs publics n'ont pas uni leurs efforts et tous les moyens disponibles pour que cette politique porte ces fruits, les aspirations individuelles, mais légitimes, des producteurs à intensifier leur production et à réduire leurs contraintes, auront submergé les dernières résistances. »¹⁵²⁵

Il fait primer l'action collective sur les intérêts individuels et il encourage les conseillers en ce sens. Mais ce volontarisme en matière de productions de qualité pose davantage de problèmes dans les endroits où il est difficile de définir une production typique, et là où les productions banalisées offrent des avantages immédiats aux agriculteurs les plus en pointe.

En Savoie, le tournant des années 1980 marque une sorte de montée en généralité à partir des expérimentations des deux décennies antérieures. En liant fortement qualité et typicité, le travail des conseillers agricoles a rendu possible la voie médiane synthétisée par le Directeur de la Chambre. D'un côté, elle écarte les revendications de redéfinition radicale de la qualité des produits qui se structurent par exemple avec la naissance de l'Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique (ADAB)¹⁵²⁶. De l'autre, elle repousse les projets des agriculteurs les plus performants qui souhaitent épouser une logique de qualité industrielle. En jouant un rôle actif pour conserver l'unité de la Profession, les conseillers agricoles montrent qu'ils sont plus que des auxiliaires ou des techniciens, et qu'ils sont partie prenante des grandes orientations du département. De cette manière, ils participent activement à la lutte pour la définition du sens donné à leur travail :

« Il faut donc savoir ce que l'on veut que les techniciens fassent, mais ils ne peuvent être au four et au moulin, assister les agriculteurs en difficulté et apporter un appui technique aux agriculteurs de pointe, tout en assurant la diffusion de masse ; ils ne peuvent accepter et ils n'acceptent pas, alors qu'on les avait autrefois ignorés, qu'on les considère maintenant comme responsables du fait que les agriculteurs, surtout en montagne, n'arrivent pas à compenser l'augmentation considérable des charges et la stagnation des prix de vente des produits. Il est évident que c'est bien volontiers qu'ils consacraient à nouveau tout leur temps à promouvoir le progrès technique, et qu'ils laisseraient à d'autres, et notamment à leurs censeurs, le soin de s'occuper des agriculteurs en difficultés !¹⁵²⁷ »

Pour le directeur de la Chambre, les conseiller agricoles ne doivent pas être tenus pour responsables des difficultés nées du bouleversement récent du monde agricole, en dépit des critiques des

1525 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 15 octobre 1983.

1526 A noter au passage qu'une des premières revendications de l'ADAB est d'obtenir qu'un conseiller soit affecté au suivi de ses adhérents. La Chambre refuse arguant du faible nombre d'adhérents et encourage à faire une demande sur le plan régional. Voir ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 18 décembre 1984.

1527 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 19 novembre 1981, propos du Directeur Gilbert Delaunay.

agriculteurs les plus modernistes qui leur reprochent de passer trop de temps avec les exploitants les plus fragiles. D'où l'importance donnée à la seule orientation qui permette d'écarter les « *censeurs* » sans être rejetés du côté des contestataires : la valorisation des produits de qualité construits comme typiquement savoyards. En résumé, la construction d'un modèle de développement privilégiant la typicité doit permettre de généraliser l'expérience des conseillers qui ont réussi à échapper au choix entre les deux impératifs de leur métier, la modernisation de l'agriculture et le maintien des agriculteurs.

Afin de donner une cohérence à la politique agricole départementale, et certainement aussi de donner des gages au syndicalisme agricole, la Chambre d'agriculture prévoit, en parallèle des mesures en faveur des produits de qualité, de lutter contre la « *marginalisation* » agricole, c'est-à-dire contre l'emploi des terres par des agriculteurs qui n'auraient pas une pratique professionnelle. Pour autant, la Chambre savoyarde n'est pas opposée, bien au contraire, à la pluriactivité qu'elle soutient officiellement au titre de la spécificité de l'agriculture de montagne. Mais elle oppose « *une agriculture d'occupation* » à « *une agriculture de production* », la première nuisant à la seconde en réduisant l'accès au foncier et en faisant grimper artificiellement les prix. Sont visés « *ceux qui n'abandonnent pas l'agriculture mais n'en vivent pas non plus* », c'est-à-dire, essentiellement les retraités qui sont incapables de s'adapter à un autre style de vie, et les néo-ruraux dont les projets ne sont pas jugés viables. Le rapport de 1981 sur les « *mesures susceptibles de conforter l'orientation de la politique agricole départementale* » prévoit ainsi de « *trier entre les pluriactifs au-delà des aspects réglementaires pour éviter l'exploitation marginale d'excellentes terres et favoriser l'installation de jeunes pluriactifs en montagne* », de « *former les retraités* », et d'utiliser « *l'accès à la profession agricole pour inciter et contraindre en fonction des orientations de l'agriculture savoyarde* » en fixant des priorités à la SAFER, en favorisant les opérations d'aménagement au niveau des communes, en orientant les ressources du FADEGA (par exemple en limitant les aides aux étables de vaches laitières aux seules coopératives), en obtenant du Crédit agricole un effort sur les prêts ordinaires à destination des agriculteurs qui s'intègrent dans le schéma de développement de l'agriculture départementale¹⁵²⁸. En réalité, il semble que ces mesures n'aient pas été appliquées de manière concertées dans les années suivantes mais elles n'en demeurent pas moins révélatrices du répertoire de ressources effectivement à disposition des organisations professionnelles agricoles départementales lorsqu'elles travaillent en bonne intelligence avec leurs homologues de l'administration qui disposent d'un droit de regard réglementaire.

1528 *Ibid.*

3.1.3. Inscription régionale et revalorisation du métier de conseiller

Le tournant pour une politique de la qualité en Savoie apparaît comme un moyen de raffermir l'autorité des instances départementales mise à mal au cours de la décennie précédente, par les échelons national et local. Elle peut prendre appui sur la politique de décentralisation initiée au début des années 1970. D'abord centrée sur l'articulation entre les métropoles et les activités industrielles, l'action de la DATAR s'est étendue au monde rural à partir de 1968 avec le lancement de la politique de Rénovation rurale décidée par le gouvernement Pompidou¹⁵²⁹. Un des volets du programme doit concerner directement les quatre mille six cents communes classées en « zone de montagne ». Mais les réalisations tardent à être mises en œuvre. En 1975, la DATAR prescrit la réalisation de « schémas d'orientation et d'aménagement » pour chaque massif qui doivent être élaborés par des hauts fonctionnaires en collaboration avec les collectivités territoriales et les organismes consulaires concernées¹⁵³⁰. Ce travail reçoit une forme de consécration politique en août 1977 lorsque le président de la République Valéry Giscard d'Estaing affirme dans son discours de Vallouise la volonté de l'État de poursuivre l'aménagement touristique de la montagne tout en tenant compte de la fragilité spécifique de ces territoires¹⁵³¹.

Le schéma d'Orientation et d'Aménagement des Alpes du Nord qui associe les départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie répond à trois principes : penser le développement à l'échelle des « pays » ou des vallées, mettre en œuvre une politique par filières au niveau du massif, s'appuyer sur des structures légères de coordination et d'animation afin de suivre le processus de développement¹⁵³². Comme le résume le responsable de la conception de ce schéma d'orientation, il s'agit de penser le développement de manière horizontale et globale pour rompre avec les pratiques passées de l'administration en intégrant davantage, « *les « notables » qui après tout sont bien les représentants des montagnards (qu'il s'agisse des élus ou des socio-professionnels)* »¹⁵³³. Chantier prioritaire, la filière lait est l'objet de mesures d'encouragement financier afin de favoriser la concentration des coopératives, le ramassage dans les zones difficiles grâce à un système de primes, la constitution de Groupements pastoraux, la prise en considération des pluriactifs, la vente directe et la valorisation des productions de qualité¹⁵³⁴. S'il tente d'articuler

1529 Roger, J., « Une nouvelle approche d'un espace fragile, la montagne. Réflexions sur quelques expériences de terrain menées dans les Alpes du Nord », in *Revue de géographie alpine*, 1984, t. 72, n° 2-4, p. 312-313.

1530 *Ibid.*, p. 314.

1531 Dans ce discours prononcé le 23 août 1977, Valéry Giscard d'Estaing plaide pour une montagne « vivante, active et protégée ». Voir Guérin, J.-P., « Finalité et genèse de la politique de la montagne en France », in *Revue de géographie alpine*, t. 72, n° 2-4, 1984, pp. 323-327.

1532 Roger, J., « Une nouvelle approche d'un espace fragile... », *op. cit.*, p. 317.

1533 *Ibid.*

1534 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 24 novembre 1977.

politique régionale et ancrage par « pays », le schéma d'orientation et d'aménagement ne sape pas pour autant l'autorité de la Chambres d'agriculture de la Savoie qui peut au contraire y trouver une opportunité pour conforter l'originalité de son orientation en faveur de la qualité. Le SUACI Montagne qui emploie un ingénieur à temps plein assure la liaison entre les différents niveaux. Surtout, il est intéressant de remarquer que la nouvelle orientation du développement territorial imaginée à ce moment repose la question fondamentale de la présence d'un agent de développement global sur le terrain dont l'action puisse s'inscrire dans le temps¹⁵³⁵. Par un détour qui ne manque pas d'ironie, c'est « l'administration » à la faveur de la décentralisation qui vient revaloriser le rôle des agents de développement ancrés sur le terrain, parmi lesquels on retrouve les conseillers agricoles, alors même que ces derniers sont décriés pour leur manque d'efficacité au niveau des représentants nationaux de « la profession ».

Sommés de choisir entre sélection et maintien, entre transformation et préservation, les conseillers agricoles ont construit le lien entre qualité et typicité comme une possibilité d'échapper aux contradictions de leur métier. Leurs efforts individuels ont été intégrés au niveau départemental et légitiment le tournant opéré par la Chambre d'agriculture au début des années 1980 en faveur des produits de qualité. Dans un contexte commercial de plus en plus concurrentiel, ces produits peuvent bénéficier d'une relative protection économique. Ce protectionnisme reste politiquement acceptable au niveau des organisations professionnelles agricoles, du moment qu'il ne s'oppose pas frontalement aux orientations dominantes de la modernisation agricole, se posant comme une solution locale plus qu'un modèle alternatif. Face aux divisions syndicales qui se cristallisent au cours des années 1970, la défense et la promotion de la typicité des produits savoyards fait l'objet d'un relatif consensus. Et hors du monde agricole, cette orientation bénéficie de la nouvelle perception de la montagne comme espace préservé. Et si les agriculteurs de montagne font valoir leur fonction de gardiens de l'environnement, indispensables pour la prévention des risques naturels et la conservation d'un patrimoine à forte valeur touristique, la valorisation des produits typiques leur permet en outre de ne pas être réduits à cette seule fonction de « jardiniers de la nature » et de continuer à axer leurs revendications sur les questions de production.

Encourageant les agriculteurs dans cette voie, les conseillers savoyards implantés sur le terrain ont pu continuer à vivre leur métier comme une vocation. Ils ont marqué de leur empreinte l'agriculture savoyarde et créé un style de conseil agricole qui a essaimé par la suite¹⁵³⁶. Pourtant, il

1535 « Ce qu'il faut retenir c'est que pour une politique de développement d'un espace micro-régional (notion de l'échelle, qui est variable suivant l'objectif poursuivi), les investissements type « béton », sont peut-être nécessaires, mais en tous cas insuffisants. Le facteur temps est un des facteurs déterminants (un agent de développement global doit rester au moins de 3 à 5 ans sur place pour mobiliser les forces vives locales). » Roger, J., RGA, 1984..., p. 320.

1536 Voir le chapitre suivant.

semble que leur rôle est rarement mis en valeur dans les récits décrivant la construction des produits typiques. Les conseillers agricoles et la politique de la Chambre d'agriculture restent dans l'ombre de l'histoire des initiatives locales¹⁵³⁷. En effet, l'image d'un produit typique s'accommode mal du fait qu'il bénéficie d'innovations technologiques importantes, alors même que ces dernières ont pu être l'occasion d'un renouveau de la production, à l'exemple des machines à traire adaptées aux alpages. De la même manière, la présence des conseillers agricoles rappellent la technicité des opérations nécessaires au succès d'un produit typique. Mais plus encore, leur rôle moteur dans la relance de nombreuses productions fait voler en éclat l'idée des initiatives locales spontanées. Au-delà de leur expertise technique, leur travail sur le plan juridique (labellisation des produits), relationnel (organisation des producteurs en groupements), commercial (promotion et vente), rappelle que la construction des produits agricoles typiquement savoyards a fait l'objet d'une véritable politique départementale qui ne se comprend que relativement aux autres politiques menées au même moment sur le plan national et régional¹⁵³⁸. Contre la vision enchantée d'un patrimoine enfoui qui ressurgirait au cours des années 1970 sous la seule pression d'un contexte global (tourisme, préoccupation environnementale, ruralisation), cette histoire singulière fait ressurgir l'importance de l'activité des services techniques de la Chambre d'agriculture afin d'élaborer et de diffuser un modèle de développement basé sur la valorisation des produits de qualité typiquement savoyards.

3.2. La question du développement territorial en Isère

L'histoire comparative des voies suivies respectivement par la Chambre d'agriculture de la Savoie et celle de l'Isère est intéressante car elle permet de tester un certain nombre d'hypothèses sur l'importance de la montagne, sur l'implication des conseillers dans ce « moment réflexif » qui caractérise le début des années 1980 et sur les différents choix politiques possibles à partir de la commune exigence des organisations professionnelles agricoles et de l'administration, sur les plan départemental et national, de pouvoir exercer un droit d'inventaire sur les politiques de développement de l'Après-guerre. En Isère, le champ des organisations professionnelles est notamment structuré par le poids important des coopératives : les trois coopératives céréalières déjà

1537 A l'instar des chercheurs de l'INRA dont l'histoire est rappelée par Philippe Mustar, voir Mustar, P., « La relance du fromage de beaufort... », *op. cit.*

1538 C'est par exemple un conseiller de la Chambre d'agriculture de la Savoie qui imagine de créer des SICA associant les collectivités locales aux groupements techniques agricoles afin que les crédits de la Rénovation rurale puissent servir aux actions de développement agricole.

anciennes, la coopérative laitière en situation de quasi monopole et dont l'envergure déborde le seul cadre départemental (Orlac) ainsi que la coopérative de transformation d'aliments du bétail créée dans les années 1960, ont fait l'objet d'une politique active d'encouragement de la part des principaux responsables agricoles du département¹⁵³⁹. La recherche de la qualité des produits n'a pas autant fait l'objet d'initiatives locales qu'en Savoie, y compris dans les régions de montagne qui se sont davantage tournées vers une diversification des activités qui intègrent l'accueil touristique au sein des exploitations agricoles, ou qui continuent de rechercher une optimisation de leur productivité¹⁵⁴⁰. Le travail des conseillers s'en ressent et l'autonomie de ces derniers, vis-à-vis de leurs employeurs comme de leurs concurrents sur le marché du conseil, en particulier des agents technico-commerciaux des coopératives, est moindre. Au moment où les différents organismes intéressés au développement agricole engagent une réflexion collective pour tenter de redéfinir une politique commune, il leur est difficile de faire entendre leur voix de manière collective et de peser dans les discussions, bien qu'ils soient partie prenante de la réalisation de ce bilan. Au contraire, la déclinaison iséroise du « moment réflexif » du début des années 1980, principalement tournée vers une relecture territoriale de la politique de développement agricole, participe plutôt d'un processus de décomposition du métier de conseiller en misant sur la coordination institutionnelle des différents métiers du conseil agricole à l'intérieur de petites régions.

3.2.1. Le lancement de l'opération Bérengère

En mars 1981, les responsables des organisations professionnelles et économiques, les représentants de l'administration décident de lancer une réflexion prospective et collective sur l'avenir à moyen et à long terme de l'agriculture du département¹⁵⁴¹. Ils mettent en place un groupe

1539 Ces coopératives participent d'une orientation globale du développement agricole en Isère, d'abord tournée vers l'accroissement de la production et de la productivité, beaucoup plus nettement qu'en Savoie. Voir Martin, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacroix, Université Grenoble 2, 1982, 337 p.

1540 Le Centre de formation aux métiers du tourisme d'Autrans, dans le Vercors, est une référence et fait l'objet de nombreuses visites de la part des groupements de vulgarisation, notamment féminins, des départements voisins. Voir ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 21 mai 1965.

1541 Archives privées Christian Potin (APCP), CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique des agriculteurs, Meylan, juin 1982, p. 4. Le fait que la réflexion soit initiée en mars, avant l'arrivée de la gauche au pouvoir, permet de redire que le contexte politique global n'est pas le seul ordre de causalité à prendre en compte pour comprendre le « moment réflexif » du début des années 1980, et qu'il faut s'intéresser aux histoires des politiques de développement agricole et du métier de conseiller agricole, pour en ressaisir les logiques propres, partiellement autonomes de celles du champ politique national, afin de reconstruire l'articulation entre l'histoire des manières de gouverner et l'histoire de la succession des gouvernements sans réduire la première à la seconde et réciproquement.

de dirigeants d'organismes, un groupe d'ingénieurs et techniciens, des groupes de responsables départementaux et locaux, et des assemblées de pays afin de recueillir les suggestions des différentes parties¹⁵⁴². Dans chaque petite région, un atelier de travail doit décrire les différents avènements possibles du territoire. En parallèle, au niveau départemental, d'autres ateliers sont organisés par produits : viande, lait, fruits et légumes, nouvelles productions, vente de services, productions végétales. Le point crucial est la réalisation d'une étude sur les agriculteurs et agricultrices du département afin d'évaluer leurs capacités d'adaptation et leurs attentes par rapport à l'avenir, et d'identifier ainsi les obstacles ou les limites à l'acceptation des modèles de développement qui leur sont proposés¹⁵⁴³. Les initiateurs du projet, et notamment le Service économique de la Chambre d'agriculture, justifient cette réflexion par l'obligation de procéder rapidement à des « choix clairs », en ne prenant pas seulement en considération « les contraintes et potentialités techniques et économiques mais aussi les contraintes et potentialités sociologiques et humaines »¹⁵⁴⁴. Pour ce faire, il s'agit de construire une typologie des agriculteurs isérois fondée à la fois sur des critères objectifs permettant de classer les exploitations et les exploitants, et sur des marqueurs psychosociologiques mesurant leur adaptabilité, ou autrement dit leur attitude à l'égard du changement ou du progrès technique.

Ce souci d'une approche globale qui fasse de l'hétérogénéité de la population agricole son principal objet d'investigation, oblige à produire une étude qui dépasse le seul traitement des critères de classement du Recensement général agricole, ou la simple synthèse des connaissances empiriques des responsables agricoles. Cette mission est confiée à un cabinet d'études indépendant des différentes institutions commanditaires : le Centre d'études et de recherches sociologiques (CERS) dirigé par André Levesque, qui délègue le suivi et la réalisation des enquêtes de terrain à un cabinet grenoblois, le Cabinet d'Études en Développement Rural et Aménagement du Territoire (CEDRAT). Ce sont eux qui proposent de réaliser une étude typologique afin de « prévoir les réactions des groupes homogènes d'agriculteurs et partant, connaissant le poids relatif de ses groupes, de la population dans son ensemble », ce qui donnerait la possibilité aux commanditaires de l'enquête de moduler certaines actions, notamment dans le domaine de l'information, en fonction de la localisation des groupes homogènes d'agriculteurs¹⁵⁴⁵. La rupture avec la conception première du développement agricole élaborée dans les années 1960 est de taille puisqu'il ne s'agit plus de créer les conditions d'un élan unitaire du monde agricole, en allant vers une couverture de plus en plus étendue de l'espace national, mais de définir des politiques différentielles en fonction des

1542 ACA 38, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 24 novembre 1981.

1543 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., op. cit., p. 5.

1544 *Ibid.*, p. 4.

1545 *Ibid.*, p. 6.

attentes de chaque fraction du monde agricole qu'il est possible d'identifier à un territoire spécifique et qu'il s'agit alors de délimiter pour y concentrer un certain type d'intervention.

Le fait qu'il existe une agriculture à plusieurs vitesses n'est pas une nouveauté en soi : même dans l'enthousiasme productif des années 1950, les céréaliers de l'AGPB n'ont certainement pas cru que leurs intérêts étaient exactement semblables à ceux des petits exploitants en polyculture et polyélevage des régions de montagne. Mais ils étaient suffisamment convergents pour qu'ils acceptent de jouer dans une certaine mesure le jeu de l'unité du monde agricole, et d'encourager la diffusion de leurs méthodes culturelles de pointe, notamment par le biais des villages-témoins¹⁵⁴⁶. D'une manière plus générale, tous les acteurs institutionnels qui ont contribué aux politiques de vulgarisation puis de développement ont fondé leur action sur le respect de l'illusion de l'unité du monde agricole, illusion d'autant mieux fondée et d'autant plus efficace qu'elle devenait un enjeu politique majeur dans une période de bouleversement social sans précédent. Mais durant la décennie 1970 ce récit a été considérablement fragilisé du fait de la réorientation de la politique nationale de développement dans la perspective d'une sélection accrue des agriculteurs et en retour de l'essor des pratiques dissidentes au sein de l'appareil de développement. Avec le lancement de l'opération Béregère en Isère, l'hétérogénéité des agricultures et des agriculteurs n'est plus traitée comme une série d'écart qu'il faut résorber ou au moins essayer de réduire, mais comme un système de points préexistants aux actions de développement et dont il faut définir les coordonnées sociales et géographiques avant d'engager des opérations permettant de faire varier les distances entre ces points. La politique de développement agricole ne vise plus à impulser un mouvement uniforme au monde agricole mais à moduler les vitesses de transformations des territoires agricoles. En conséquence, l'action des agents de développement agricole doit être redéfinie en permanence en fonction du territoire sur lequel ils opèrent, pour s'adapter aux caractéristiques des agriculteurs auxquels ils s'adressent. En faisant du processus de différenciation des mondes agricoles son objet même, la territorialisation du développement agricole, sous-tendue dans les objectifs de l'opération Béregère, rompt avec la logique même de la modernisation qui subordonnait la prise en compte des différences à leur intégration dans un seul et même projet d'accroissement de la production et d'élévation du niveau de vie.

Le fait que la conduite de l'opération Béregère soit externalisée, confiée à un cabinet d'études indépendant au sein duquel des consultants vont être chargés de redéfinir le travail des conseillers agricoles, est une manière de déplacer les enjeux de la lutte entre les différents organismes qui prennent part au développement agricole en-dehors de ce champ spécifique en

1546 Voir le chapitre 2.

conférant ainsi aux résultats de l'enquête un caractère objectif, potentiellement indiscutable¹⁵⁴⁷. Le nom de l'opération, qui est celui d'une fée locale, fait partie de ce processus de neutralisation des présupposés politiques de l'enquête : d'après le directeur du CERS André Levesque, donner un nom à une opération quand il y a plusieurs partenaires impliqués permet qu'elle n'apparaisse pas comme l'émanation d'un seul organisme¹⁵⁴⁸. André Levesque est un prêtre catholique qui a participé à la fondation de la Mission de France, communauté de prêtres, diacres et laïcs qui font oeuvre d'évangélisation au travers d'une activité professionnelle profane. En tant que sociologue, il travaille d'abord au sein du cabinet Synergie-Roc et à ce titre, il est le maître d'œuvre des premières enquêtes sur le métier de conseiller agricole, réalisé en partenariat avec l'AFPA au début des années 1960, dans le cadre de la formation des conseillers au Centre de Trie-Château¹⁵⁴⁹. Entre 1963 et 1972 il est salarié de la SEMA, un cabinet de conseil créé par l'économiste Jacques Lesourne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puis il développe sa propre méthode dite de « la relation créatrice », inspirée des travaux de la psychosociologie américaine, en fondant la Société d'Étude et de Recherche Sociologiques qui devient en 1975 le Centre d'études et de recherches sociologiques. Pour mener à bien l'opération Bérengère, qui s'intègre dans la stratégie du cabinet de se positionner comme prestataires d'études prospectives, le CERS collabore avec les jeunes consultants du CEDRAT comme Philippe Parazon, Étienne Childéric ou Christian Potin, ingénieurs agronomes engagés dans une réflexion sur les conditions sociales du développement agricole en France et dans le Tiers Monde¹⁵⁵⁰.

Cette équipe est attentive à ne pas imposer une lecture trop économiste du développement agricole qui se fonderait sur l'analyse des seuls résultats des exploitations, et cherche au contraire à « *déterminer des groupes homogènes en fonction de leur situation concrète et de leur psychologie* »¹⁵⁵¹. La construction de la typologie des agriculteurs isérois, un des principaux chantiers de l'opération Bérengère, comporte donc trois phases. Au cours d'un premier volet

1547 La construction de lieux neutres est analysée comme une étape incontournable de la production de l'idéologie dominante par Luc Boltanski et Pierre Bourdieu. Voir 81Bourdieu, P., Boltanski, L., « La production de l'idéologie dominante », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2-3, juin 1976, p. 3-73.

1548 Levesque, A., *Partenaires multiples et projet commun : comment réussir l'impossible*, Paris, L'Harmattan, p. 36-37. La postface de son livre est signée de Jean-François Hervieu, qui a notamment été président de l'APCA. Le suivi des relations entre André Levesque et certains dirigeants des organisations professionnelles agricoles mériterait une étude plus détaillée.

1549 André Levesque souligne d'ailleurs que le foisonnement de ces études au sein des organisations professionnelles agricoles ne va pas de pair avec une accumulation des résultats, chaque cabinet et chaque consultant ignorant le plus souvent le plus souvent les travaux de leurs prédécesseurs, les savoirs produits dans ces instances différant ainsi considérablement, au moins en théorie, des savoirs scientifiques toujours situés par rapport à un état de la question faisant elle-même l'objet d'un contrôle réflexif. Levesque, A., *Partenaires multiples et projet commun...*, op. cit., p. 23.

1550 Entretien de l'auteur avec Christian Potin, consultant pour le CEDRAT-SERS au moment de l'opération Bérengère, réalisé le 31 juillet 2012.

1551 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., op. cit., p. 7.

exploratoire, soixante-douze « entretiens en profondeur » avec des agriculteurs doivent permettre d'identifier les thèmes qui apparaissent au cœur de leurs préoccupations et semblent discriminants au sein du groupe¹⁵⁵². Les consultants du CEDRAT assurent la réalisation d'une quinzaine d'entretiens et forment des agriculteurs, des techniciens et des enseignants à ces techniques afin de réaliser les cinquante-sept autres. Le procédé de neutralisation symbolique des enjeux proprement politiques de cette enquête confiée à des consultants se double ici d'une réintégration des agents liés à l'appareil de développement au moment de la réalisation des entretiens, ce qui assure une forme de contrôle de cet appareil sur la mise en forme des questions du développement agricole¹⁵⁵³. La seconde étape est celle la validation statistique de la typologie sommaire qui se dégage des entretiens. Plus de huit cents questionnaires sont envoyés à des agriculteurs de l'Isère choisis par échantillonnage de la population agricole du département, avec notamment une attention particulière à l'opposition entre plaine et montagne (20% des questionnaires sont adressés à des agriculteurs travaillant en montagne). Pour diffuser ce questionnaire, les consultants s'appuient sur les élèves les plus âgés des écoles d'agriculture (lycées agricoles et maisons familiales). Au cours d'une troisième étape, les sept cents trente quatre questionnaires qui sont revenus font l'objet d'un codage et d'un traitement statistique par analyse multivariée afin de confirmer la cohérence de la typologie des agriculteurs et de définir les tendances propres à chaque petite région. Par la suite, cette étude doit être débattue au sein des organisations qui sont à l'origine de l'opération pour établir des « projets intégrés de petites régions »¹⁵⁵⁴.

3.2.2. Description du probable et prescription du possible : la construction de la typologie des agriculteurs de l'Isère en fonction de leur rapport à l'avenir

Les conditions de réalisation de l'enquête, notamment l'implication des agents des organisations commanditaires de l'enquête dans sa réalisation et son analyse, et plus largement la filiation non dissimulée de ce travail avec les responsables départementaux du développement agricole, font que les résultats classant les agriculteurs en fonction de leur vision du développement agricole à venir, à titre individuel et collectif, peuvent aussi être lus comme un indice de leur proximité à l'appareil de développement et de leur adhésion aux orientations dominantes de la

1552 La méthode des entretiens en profondeur, entretiens non directifs exploratoires, était déjà celle de l'enquête Synergie-Roc sur le métier de conseiller en 1962. Voir le chapitre 4.

1553 On reviendra sur cette question dans le chapitre suivant avec l'analyse que fait Charles Suaud des procédés de consultation de « la base » au moment des États Généraux du développement agricole.

1554 Ces réunions débats qui rassemblent les responsables départementaux, après consultation des échelons locaux, se déroulent les 15 et 16 octobre 1982. ACP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., op. cit., p. 5.

politique agricole départementale, y compris dans son rapport à la politique agricole nationale. A partir de l'analyse des questionnaires, les consultants du CEDRAT-SERS élaborent douze propositions qui reprennent pour l'essentiel les thèmes identifiés lors des entretiens en profondeur comme les plus clivant au sein de la population agricole, mais leur donnant le caractère de propositions générales floues à même de faire tenir ensemble les contraires.

Cette transfiguration des thèmes, similaire à celle qu'opèrent les instituts de sondage pour rendre compte des résultats de leurs enquêtes, (« *L'avenir de l'agriculture* », « *les problèmes fonciers* », « *le financement de l'exploitation* », etc.) en propositions (« *Les agriculteurs de l'Isère sont pessimistes quant à l'avenir de l'agriculture* » ; « *investissement et endettement : exigences du développement ?* » ; « *la terre agricole, outil de travail essentiel, doit être protégée* ») s'appuie sur une analyse des tendances statistiques observées dans les questionnaires ainsi que sur des extraits des entretiens en profondeur. Elle réalise le tour de force de recréer de l'unité à partir de l'opposition des contraires, en élevant la tendance au rang de généralité (« les agriculteurs de l'Isère sont pessimistes », « les agriculteurs aspirent », etc.), en substituant l'interrogation à la contestation (« *exigences du développement ?* »), en euphémisant les distances sociales (« les agriculteurs face aux organismes »), en préconisant les mesures à prendre (« la terre [...] doit être protégée ») et en pointant les mésusages que font les agriculteurs de leurs organismes (« Les agriculteurs de l'Isère souhaitent se former, mais une majorité d'entre eux n'utilisent pas les moyens existants »). Pour autant, au-delà de ces formulations prescriptives, les consultants du CERDAT-CERS développent une analyse de la diversité des réponses à laquelle ils sont confrontés. Chaque proposition est accompagnée d'une série de remarques qui permet d'en nuancer la portée et de commenter les résultats les plus remarquables. Ainsi sur la question de la formation et du conseil, qui renvoie à la fois à celle des moyens de la vulgarisation et du développement et à celle du rapport à la formation scolaire et professionnelle, les auteurs précisent quelles sont les techniques les plus employées par les agriculteurs pour s'informer et quelles sont celles qu'ils jugent les plus efficaces, et évaluent l'adhésion de la population considérée à une série d'énoncés permettant de préciser ce qu'elle attend de la formation scolaire.

Tableau : L'usage des différents moyens d'information et la perception de leur efficacité par les agriculteurs¹⁵⁵⁵

1555 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., *op. cit.*, p. 83.

| Classements des moyens d'information technique et économique en fonction de leur perception par les agriculteurs | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--|-----------------------------------------------------|-----|
| <i>Les moyens que vous utilisez le plus souvent</i> | | | <i>Les moyens que vous jugez les plus efficaces</i> | |
| Terre Dauphinoise | 80% | | Terre Dauphinoise | 29% |
| Les discussions avec les parents, voisins, amis | 63% | | Les discussions avec les parents, voisins, amis | 21% |
| Un magazine agricole | 52% | | La visite du conseiller agricole | 20% |
| Le journal quotidien | 47% | | Les analyses et expériences sur votre exploitation | 19% |
| Les analyses et expériences sur votre exploitation | 37% | | La réunion d'information avec un spécialiste | 19% |
| La visite de champ d'essai ou d'élevage pilote | 37% | | Une revue technique spécialisée | 18% |
| Une revue technique spécialisée | 35% | | Un magazine agricole | 16% |
| La démonstration | 35% | | La visite de champ d'essai ou d'élevage pilote | 14% |
| La réunion d'information avec un spécialiste | 33% | | La démonstration | 13% |
| La visite du technicien de la coopérative | 29% | | La visite du technicien de la coopérative | 13% |
| La visite du conseiller agricole | 27% | | Les réunions du GVA | 13% |
| Les réunions du GVA | 25% | | Les voyages en France ou à l'étranger | 8% |
| Les voyages en France ou à l'étranger | 18% | | La visite du technicien d'une firme privée | 6% |
| La visite du technicien d'une firme privée | 15% | | La visite du conseiller de gestion | 6% |
| La visite du conseiller de gestion | 13% | | Le journal quotidien | 5% |

Illustration 22: Tableau récapitulatif classant les moyens d'information technique et économique en fonction de la fréquence de leur usage et de la perception de leur efficacité par les agriculteurs

Quatre groupes de moyens peuvent être identifiés en fonction de la fréquence de leur utilisation par les agriculteurs : la presse, les échanges avec les proches, les expérimentations, les contacts directs avec les agents de développement. La presse arrive largement en tête de ce classement avec dans l'ordre : Terre Dauphinoise (la revue de la FDSEA), un magazine agricole, le journal quotidien, une revue technique spécialisée. La « discussion avec les parents, amis, proches » est le deuxième moyen le plus utilisé pour s'informer. Puis arrivent les expérimentations techniques spécifiques comme « les analyses et expériences sur votre exploitation », « la visite de champ d'essai ou d'élevage pilote », « la démonstration ». Enfin, viennent les moyens qui réfèrent

directement à la présence d'un tiers agent de développement avec dans l'ordre : « la réunion d'information avec un spécialiste », « la visite du technicien de la coopérative », « la visite du conseiller agricole », « les réunions du GVA », « les voyages en France ou à l'étranger », « la visite du technicien d'une firme privée », « la visite du conseiller de gestion ». Mais l'examen de la hiérarchie attribuée à l'efficacité des moyens révèle que la place attribuée à la visite du conseiller agricole remonte sensiblement (troisième moyen le plus efficace derrière Terre Dauphinoise et les discussions avec les proches, juste devant la réunion avec un spécialiste, assez nettement devant la visite du technicien de coopérative, et très nettement devant la visite du technicien de firme, mais aussi devant la réunion de GVA). La perception des différents agents de développement n'est pas uniforme, et d'une manière générale, si le recours à leur service concerne moins d'un tiers de l'échantillon, leur efficacité ne semble pas en cause.

Concernant le rapport à l'enseignement et l'apprentissage de nouveaux savoirs, l'analyse des résultats de la question suivante montre que si l'accumulation de l'expérience constitue une vertu irremplaçable du bon agriculteur (61% sont d'accord avec le fait que « *le métier d'agriculteur ne s'apprend pas à l'école mais sur le tas* »), une écrasante majorité a intégré le fait que la formation permanente est désormais une dimension constitutive de leur activité professionnelle : 93% sont d'accord avec le fait que « *celui qui veut développer son exploitation est obligé de se mettre à jour* », 86% ne sont pas d'accord avec l'idée qui veut que « *se perfectionner, c'est bon pour ceux qui ont du temps à perdre* », et 80% sont d'accord pour dire que « *l'agriculteur devrait avoir la formation d'un chef d'entreprise* »)¹⁵⁵⁶. La tendance lourde qui se dégage de ces différentes questions, malgré l'ambiguïté des formulations, indique que le monde agricole a parfaitement intériorisé l'injonction modernisatrice selon laquelle il fallait briser la routine paysanne pour lui substituer un perpétuel effort de formation et d'actualisation des connaissances techniques et économiques. C'est certainement un des indicateurs les plus intéressants du succès des actions de l'appareil de développement au cours des trois décennies précédentes, dans son entreprise de sélection et d'encouragement au maintien des agriculteurs les plus disposés à investir dans l'intensification de leurs productions en même temps qu'ils devaient s'investir dans l'apprentissage et de nouvelles manières de travailler.

Mais ces considérations générales sur une question particulière ne doivent pas faire oublier que l'objectif principal de cette étude est d'établir une typologie des agriculteurs de l'Isère. Après analyse de la distance entre les questionnaires prenant en compte des variables de situation et des variables de comportement, c'est à dire en procédant selon la méthode de l'analyse des

1556 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., *op. cit.*, p. 86.

correspondances multiples, les consultants du CEDRAT-SERS proposent d'identifier cinq classes distinctes auxquelles ils donnent des noms « *volontairement caricaturaux* » et les classent « *en fonction de leur dynamisme par rapport à l'avenir* » : les « *pas dans le coup* » (7,7% des effectifs), les « *chacun chez soi* » (35,9%), les « *libéraux à l'aise* » (5,5%), « *les participatifs* » (45,3%), « *les ferments* » (5,3%)¹⁵⁵⁷. Chaque type se caractérise par un profil spécifique : on ne recherche pas les caractéristiques les mieux partagées par le groupe, celles par lesquelles il est le plus homogène, mais quels sont les traits qui le distinguent le mieux de la moyenne de l'échantillon et *a fortiori* des autres types identifiés, quelles sont en quelque sorte les marqueurs de son hétérogénéité au sein de la population considérée¹⁵⁵⁸. Il s'agit notamment ici de décrire la position attachée à chaque type sur des thèmes clivant comme la question foncière, la volonté de travailler collectivement et le rapport au monde extérieur (institutions professionnelles, formation, mode de vie). En outre, on a essayé de reprendre les catégories des auteurs en les situant non pas uniquement en fonction de leur rapport à l'avenir mais aussi selon leur rapport au processus de modernisation et à leur distance par rapport aux institutions du développement agricole.

Les « *pas dans le coup* » se distinguent par leur propension à ne pas avoir d'avis sur les questions posées, par leur pessimisme marqué, par leur réticence vis-à-vis de toute forme d'association, par le fait qu'ils se sentent incompris de leurs responsables, et sont nettement plus défavorables aux dispositions de protection des terres agricoles qui les empêchent de vendre les leurs¹⁵⁵⁹. Ils sont moins formés, ont moins de successeurs potentiels et comptent moins de responsables dans leurs rangs. Ce sont ceux qui sont restés en-dehors de la course à la modernisation et ont vu l'ensemble des structures économiques et sociales être bouleversées sans prendre une part active à ce mouvement : « *pas dans le coup* », ils sont en fait dépossédés à tout point de vue.

Les « *chacun chez soi* » se rapprochent des précédents mais s'en distinguent nettement par leur capacité à avoir un avis sur l'ensemble des questions qui leur sont posées¹⁵⁶⁰. Pessimistes quant à l'avenir, ils ont contracté moins de prêts que la moyenne, sont plus critiques vis-à-vis des coopératives, moins favorables à la formation et se sentent plus incompris de leurs responsables. Ils sont plutôt âgés, et peu impliqués dans les structures de l'appareil de développement. Leur capacité

1557 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., *op. cit.*, p. 96.

1558 La méthode utilisée pour traiter les résultats de l'enquête est plus proche de l'analyse régressive que de l'analyse multivariée : elle cherche à construire des modèles explicatifs en vue de l'action, en établissant des liaisons causales entre facteurs et effets. Pour une explication limpide des différences entre ces deux méthodes utilisées dans le champ de l'économie et de la sociologie, voir Nétumières (des), F., « Méthodes de régression et analyse factorielle », in *Histoire & Mesure*, 1997, vol. 12, n° 3-4, p. 271-297.

1559 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., *op. cit.*, p. 98-101.

1560 *Ibid.*, p. 102-105.

à exprimer leur mécontentement tend à faire penser qu'il s'agit d'agriculteurs déclassés par le processus de modernisation mais qui ne sont pas forcément les perdants de la course locale : ils sont pessimistes quand à un avenir de l'agriculture qui se décide en-dehors de leur influence. L'individualisme des « chacun chez soi » apparaît en fait comme le produit de leur exclusion des structures collectives du développement agricole, sans que cela signifie qu'ils soient privés de toute ressource individuelle.

Les « libéraux à l'aise » ont des caractéristiques sociales disparates mais présentent pourtant une structure commune de réponses¹⁵⁶¹. Plus optimistes, ils misent davantage sur l'effort de productivité des agriculteurs pour s'en sortir, sont plus indépendants voire individualistes bien qu'ils sachent négocier avec les coopératives et les négociants, ont plus tendance à faire seuls leur gestion, sont davantage favorables à la libéralisation de l'échange des terres, et sont plus nombreux à ne rien attendre des responsables agricoles. Ils sont plutôt soit plus jeunes soit plus vieux, mieux formés mais moins adhérents aux organismes professionnels. S'ils sont mieux disposés pour envisager l'avenir, c'est essentiellement en considérant leur situation personnelle qui les place parmi les agriculteurs les plus modernisés. Mais pour autant, ils restent en-dehors des institutions du développement dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas, et pourraient à la limite être tentés d'y voir une charge inutile.

Le quatrième type, les « participatifs », représente presque la moitié des profils individuels (45%)¹⁵⁶². Les consultants du CEDRAT-SERS soulignent d'ailleurs que c'est celui qui est apparu en premier aux analystes et qui est resté tel quel, présentant une forte cohérence. Ils sont un peu plus optimistes que la moyenne, en misant davantage et simultanément sur une meilleure politique agricole, sur la capacité des agriculteurs à s'organiser et sur leur propre effort de productivité, ce qui constitue une reformulation de la politique de modernisation défendue par le CNJA au début des années 1960. Leur attachement à l'exploitation familiale est plus marqué que dans le reste de la population, ils sont davantage favorables à un encadrement de l'agriculture associant l'État et les structures collectives professionnelles (coopération, centre de gestion, association, syndicat), attendant beaucoup de leurs responsables. Ils sont plus nombreux à avoir moins de cinquante ans, à avoir un successeur potentiel, à être mieux formés, à avoir un meilleur niveau de vie à adhérer aux organismes professionnels, et à travailler sur des exploitations laitières et céréalières. La forte cohérence de ce groupe est certainement pour partie le produit de l'action de l'appareil d'encadrement de l'agriculture durant les trois décennies précédentes, appareil qu'ils ont largement investi et qui a institué un modèle d'agriculture, lié à la représentation d'un agriculteur modèle, liant

1561 *Ibid.*, p. 105-108.

1562 *Ibid.*, p. 109-112.

la promotion de l'exploitation familiale avec le souci de l'organisation collective¹⁵⁶³. Ils sont les plus proches des institutions du développement, et selon un processus de causalité circulaire, les responsables agricoles ont un profil qui correspond davantage à ce type qu'à tous les autres. En retour, la participation et la fréquentation de ces institutions assurent l'intériorisation d'un univers de repères commun et l'homogénéisation des caractéristiques de ce groupe.

Le cinquième et dernier type, les « ferments », se caractérise en premier lieu par une propension à choisir des réponses que le questionnaire ne propose pas, faisant preuve d'une imagination teintée de non conformisme¹⁵⁶⁴. Marqués par une tendance plus importante au pessimisme, une adhésion plus importante à un encadrement de l'agriculture par l'État (prix garantis, municipalisation des sols) qui va de pair avec une certaine distance avec leurs responsables professionnels auxquels ils demandent de rendre des comptes, ils sont plus favorables aux structures associatives tout en développant une critique raisonnée des coopératives, favorables au service de remplacement, très favorables à la formation agricole. Ils sont plus jeunes, répondent plus en couple, sont mieux formés, davantage adhérents des structures économiques (centre de gestion, coopérative, groupement de producteur). Ce type est marqué par une certaine distance vis-à-vis des institutions existantes du développement, sans pour autant traduire un renoncement à l'utilisation des organismes économiques, ce qui semble traduire une rupture avec le projet politique de la modernisation sans contestation pour autant des exigences en terme de production et de gestion des exploitations, et plus globalement un éloignement du style de vie associé au monde paysan, un sens critique qui ne tourne pas au ressentiment.

Au classement de ces types d'agriculteurs isérois en fonction de leur rapport à l'avenir, une lecture attentive des résultats de l'enquête permet de substituer un classement en fonction de leur proximité avec les institutions du développement agricole qui sont aussi les promoteurs de cette étude. Répartis selon ce principe qui reste implicite dans le rapport d'étude, on peut distinguer trois classes : le type qui occupe la position centrale est celui des « participatifs », à gauche on pourrait situer les deux types qui sont critiques de ces institutions du fait qu'ils se considèrent comme des laissés pour compte de la modernisation agricole (les « chacun chez soi » et les « pas dans le coup »), qui se considèrent respectivement comme trahis par des institutions sur lesquelles il n'ont pas prise ou comme complètement exclus de cet univers et n'envisagent pas la possibilité même d'y participer, et à droite situer les deux types qui sont critiques de ces institutions du fait qu'elles ne sont pas adaptées à leur besoin, soient qu'ils privilégient les actions individuelles, soient qu'ils se

1563 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p.

1564 APCP, CEDRAT-SERS, *Opération Bérengère, étude typologique...*, *op. cit.*, p. 113-115.

montrent sélectifs dans les services qui leur sont proposés et privilégient les aspects économiques. Mais aussi intéressante qu'elle soit, cette typologie proposée dans le cadre de l'opération Bérengère ne prend tout son sens pour les consultants qui la construisent que lorsqu'elle se trouve couplée à une lecture territoriale de ces variations collectives de la manière qu'ont les agriculteurs d'envisager l'avenir, variations qui, on espère l'avoir montré, enregistrent une certaine manière de se situer par rapport à l'appareil de développement dans son ensemble, et même aux principales institutions qui le composent (en relevant notamment l'opposition structurante entre les organismes à vocation générale (Chambre, Syndicat) et les organismes économiques, notamment les coopératives dont on a déjà souligné le poids considérable dans ce département.

3.2.3. Une approche micro-régionale de la diversité des rapports entre les agriculteurs et les structures du développement

La suite du rapport propose une véritable cartographie des types de comportements des agriculteurs en fonction de leur localisation dans huit petites régions, dont la délimitation n'est pas réalisée à partir d'une analyse réflexive des données de l'enquête mais en fonction de la présupposition d'une unité géographique fondée notamment sur les études antérieures de la Chambre d'agriculture et dans le découpage proposé par l'INSEE de « petites régions agricoles » à partir du recensement général agricole¹⁵⁶⁵.

L'ajustement des moyens du développement agricole aux attentes des agriculteurs en fonction de leur territoire d'appartenance est le principal enjeu de l'opération Bérengère. Le rapport se focalise sur la prise en compte des écarts à la moyenne dans l'optique de faire ressortir les différences micro-régionales plus que les tendances uniformes sur l'ensemble du département. Dans chaque région, les variations enregistrées quant aux moyens d'information les mieux considérés par les agriculteurs apparaissent dès lors comme autant d'indicateurs en mesure de guider le redéploiement des moyens des différentes institutions commanditaires de l'enquête. On a essayé ici de reprendre la liste de ces variations régionales en les replaçant dans un contexte socio-historique large qui n'est pas ou peu pris en compte dans le cadre de l'opération Bérengère.

1565 En 1954, l'INSEE, en collaboration avec les Services agricoles départementaux, a délimité quatre cents vingt-cinq petites régions agricoles. Ce travail est évoqué dans la revue *Économie rurale*. Voir « Informations - Bibliographie », in *Économie rurale*, n° 21, 1954, p. 28.

Les régions de l'enquête



Illustration 23: Les petites régions délimitées pour l'opération Bérengère, 1982. Carte reproduite dans : ACP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., op. cit., p. 9.

En Matheysine-Trièves, il apparaît que les agriculteurs sont davantage attachés que dans le reste du département à la présence d'un conseiller agricole et à ses visites régulières. Pour mémoire, cette région est celle qui a accueillie la première zone-témoin dès 1952, qui a ensuite essaimé en

plusieurs groupements techniques bien structurés et suivis de près par des conseillers agricoles bien implantés ainsi que par leur hiérarchie (un des conseillers de la zone-témoin est devenu ensuite directeur de la Chambre d'agriculture)¹⁵⁶⁶.

En Vercors-Chartreuse, les agriculteurs apparaissent davantage liés aux groupements techniques eux-mêmes : c'est dans cette région que la densité des adhésions au contrôle laitier, au syndicalisme ou aux GVA est la plus forte. Le pessimisme de ces régions de petites et moyennes exploitations souvent en production laitière n'est pas incompatible avec ce maintien des adhésions dans les organismes techniques existants, comme si l'idéal de la modernisation s'était progressivement effacé mais que les institutions qui la soutenaient poursuivaient leur travail sur leur lancée.

Dans le Grésivaudan, l'adhésion aux groupements techniques est là aussi significativement plus importante, mais elle se double d'une plus grande indépendance vis-à-vis de l'appareil départemental. Cette tendance à un usage distancié pourrait retraduire le fait que les agriculteurs de cette région ne se reconnaissent pas au niveau des instances du département, notamment du fait que les cultures spécialisées (noix, maraîchage) prennent une part importante parmi eux alors que le lait et les céréales dominant à l'échelle départementale.

Dans la Vallée du Rhône, les agriculteurs sont plus informés que la moyenne sur le plan technique mais ils montrent aussi une plus grande défiance vis-à-vis des deux institutions défendant un développement global (la Chambre et la syndicalisme). Cette distance géographique et politique est certainement à la fois le produit de l'hétérogénéité des systèmes productifs par rapport au reste du département avec l'importance de l'arboriculture et des grandes exploitations céréalières recourant davantage au conseil spécialisé et au conseil économique, et d'un conflit de longue date entre les CETA de la région de Vienne qui ont lutté contre la Chambre d'agriculture pour conserver une certaine indépendance malgré leur intégration dans le SUAD à la fin des années 1960. C'est aussi le lieu d'une grande hétérogénéité sociale avec un niveau de vie moyen plus élevé que dans le reste du département mais aussi avec la plus forte proportion de « pas dans le coup », c'est-à-dire d'agriculteurs qui ont renoncé à transmettre leur exploitation.

En Belledonne et en Oisans, l'attachement très marqué à Terre Dauphinoise est sans doute la conséquence de la faible implantation des institutions du développement dans ces régions de haute montagne. La densité d'adhésion à des groupements techniques est la plus faible du département. Les GVA n'ont pas réussi à se pérenniser malgré plusieurs tentatives au début des années 1960 et les coopératives laitières se sont rapidement désintéressées de ces régions en raison des coûts de

1566 Voir le chapitre 2.

ramassage.

Dans les Terres froides et Terres basses, les agriculteurs ne semblent pas avoir de pratique préférentielle pour s'informer, non pas qu'ils s'en sentent exclus mais au contraire qu'ils sont très favorables à l'ensemble des formes d'organisation collective. Majoritairement tournés vers la production laitière, ils apparaissent comme le public privilégié de l'ensemble des institutions du développement, et bien que le niveau de vie soit plus modeste qu'ailleurs, ils ont tendance à se montrer relativement conservateurs au sens où ils ne souhaitent pas un bouleversement d'une politique de développement agricole dont ils se sentent partie prenante. C'est certainement le territoire où l'exploitation familiale tournée vers l'intensification laitière est la plus représentée et la plus valorisée.

Dans la région de la Plaine de Lyon et de l'Isle de Crémieu, on retrouve les plus grandes exploitations du département, ce qui n'empêche pas là aussi un attachement marqué à l'exploitation familiale. Mais ces agriculteurs se distinguent par le fait qu'ils sont très bien informés sur le plan technique et économique et utilisent pour ce faire l'ensemble des moyens qui sont mis à leur disposition, se montrent favorables aux coopératives et convaincus de la nécessité de la gestion, ils attendent davantage que leurs responsables qui leur rendent des comptes. La tendance qui se dégage est homologue à celle de la région des Terres froides et Terres basses à ceci près que dans les relations avec les institutions du développement, les grandes exploitations sont certainement plus exigeantes en matières technique et économique, ce qui les positionne dans une relation de service plus que d'adhésion.

Dans la plaine de la Bièvre et les Chambarans, on retrouve les agriculteurs les moins pessimistes du département, plus attachés que la moyenne à la lecture de revues techniques spécialisées (comme dans le Grésivaudan et la Plaine de Lyon), ce qui correspond vraisemblablement à la spécialisation céréalière et notamment au développement rapide de la culture de maïs, et ils sont davantage avides d'analyses et d'expériences sur leurs exploitations. Ils sont significativement plus engagés dans l'intensification de leurs productions (déjà les plus endettés, ils souhaitent continuer de s'agrandir) et apparaissent comme portés par les institutions du développement agricole sans pour autant marquer un attachement particulier à la dimension collective de ces institutions. Ils aspirent davantage à devenir de gros agriculteurs, à l'image de certains de leurs voisins de la Plaine de Lyon.

Cette lecture géographique montre que plusieurs oppositions structurent le comportement

des agriculteurs de l'Isère, avec notamment une différence relativement marquée entre plaine et montagne, combinée à une distinction selon les systèmes productifs dominants. Mais le rapport aux institutions du développement agricole est plus complexe que le simple schème adhésion/rejet¹⁵⁶⁷. L'étude insiste bien sur le fait que les différents moyens du développement peuvent avoir différents territoires d'élection. A ce jeu, il est possible de composer des ensembles de régions : Grésivaudan, Plaine de la Bièvre – Chambarans, et Plaine de Lyon – Isle de Crémieu, et Vallée du Rhône sont tournés plus que la moyenne vers une recherche d'information technique et économique (revues spécialisées, expérimentations, coopératives). Trièves-Matheysine et Vercors-Chartreuse marquent un attachement plus net aux structures du développement global (conseillers du SUAD, GVA), tandis que la région des Terres froides – Terres basses tire parti de l'ensemble des institutions du développement, ce en quoi elle s'oppose à la région Belledonne – Oisans qui s'en trouve quasiment exclue. On remarque au passage que ce n'est pas le niveau de vie ou la taille des exploitations qui est le critère le plus déterminant pour expliquer les différences dans les manières qu'ont les régions de se positionner par rapport à l'avenir de l'agriculture, mais bien un ensemble de facteurs qui renvoient à l'histoire des initiatives locales, départementales et nationales en matière de développement durant les trente années qui précèdent cette étude.

Plus intéressant encore, alors que ces variations territoriales ne représentent pas forcément les orientations majoritaires des agriculteurs du secteur (ce sont d'abord des écarts à la moyenne qui sont pris en compte), c'est pourtant sur cette base qu'un redéploiement des moyens du développement est envisagé. L'étude typologique des agriculteurs est pensée comme « *un outil pour que les différentes structures puissent adapter leur offre de service aux différentes catégories d'agriculteurs* », « *en tenant compte des potentialités de chaque petite région* », dans un contexte de crise¹⁵⁶⁸. D'un objectif de couverture de l'ensemble du département avec des moyens homogènes, ce qui était au cœur du projet visant à faciliter la multiplication des GVA au début des années 1960 dans un contexte de croissance continue des moyens alloués au développement, on est passé désormais à une volonté de répartir au plus juste des moyens désormais limités, avec le maximum d'efficacité, en tenant compte des attentes spécifiques des petites régions, quitte à favoriser la réalisation de ce qui n'est parfois encore qu'une tendance fragile.

1567 La suite de l'étude confirme que les céréaliers sont plus optimistes et tournés vers l'investissement et l'acquisition de nouveaux savoirs techniques, alors que les producteurs de lait sont partagés entre ceux qui continuent de croire en la modernisation et ceux qui envisagent de renoncer ou de se réorienter, que les arboriculteurs sont désengagés de la politique départementale, et que les éleveurs de bovins viande sont les plus optimistes, ce en quoi ils s'opposent aux éleveurs d'ovins et de caprins qui sont eux les plus pessimistes.

1568 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., *op. cit.*, p. 164. Pour appuyer leur propos, les auteurs soulignent qu'en neuf ans, cinq mille exploitations et huit mille cinq cents hectares de Surface Agricole Utile ont disparu, et que le vieillissement de la population agricole s'est encore accru.

3.2.4. La décomposition locale du métier de conseiller et la coordination territoriale des métiers du conseil

En octobre 1982, après discussion des résultats de l'étude typologique avec les responsables départementaux, les consultants du CEDRAT-CERS entreprennent de rédiger un « Catalogue des projets intégrés de petites régions » qui tire les conséquences des variations micro-régionales des attitudes des agriculteurs devant le développement¹⁵⁶⁹. Pour chaque « pays », le catalogue propose un tableau de bord des indicateurs qui le caractérisent, présente deux ou trois grands projets à mener dans les années à venir, identifie quels sont les types d'agriculteurs et d'exploitations concernés, définit une liste des actions à entreprendre sur le terrain, et évalue quels sont les moyens à mettre en œuvre. Outre les résultats de l'enquête qui a permis d'établir la typologie des agriculteurs de l'Isère, les rédacteurs s'appuient sur des conseils de projet réunis dans chacun des treize pays du département¹⁵⁷⁰.

Dans le cas de la Chartreuse, le projet intégré commence d'abord par une exposition des indicateurs qui permettent de l'identifier comme un territoire spécifique, en montrant notamment comment sont distribués les différents types d'agriculteurs comparativement à la moyenne départementale : il y a significativement moins de « participatifs » et plus de « chacun chez soi »¹⁵⁷¹. Mais la forte adhésion aux structures professionnelles tel le contrôle laitier permet d'envisager des actions de ce côté là. Les auteurs du projet intégré proposent ainsi trois axes : un programme d'intensification laitière et de spécialisation pour les exploitations qui ont moins de vingt-cinq vaches, un programme de maintien des exploitations qui ont une activité complémentaire à l'agriculture en valorisant l'accueil à la ferme, et enfin, un programme d'installation à Saint-Pierre-de-Chartreuse. Chaque programme a son public spécifique, certains agriculteurs pouvant être concernés par plusieurs programmes, et d'autres par aucun. S'en suit la liste des actions à entreprendre pour chaque programme : en ce qui concerne le premier axe, on retrouve les domaines classiques de la vulgarisation (accroissement de la production fourragère, sélection des animaux, *etc.*). En ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre, le document précise de quel personnel il faudrait disposer, estime les temps d'intervention requis et chiffre le budget que cela nécessite.

1569 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, Catalogue des projets intégrés de petites régions, octobre 1982, 129 p.

1570 ACA 38, Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 22 novembre 1982.

1571 APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, Catalogue des projets intégrés..., *op. cit.*, p. 2-20.

Il apparaît comme une déclinaison territoriale des Plans pluriennaux de développement agricole (PPDA) introduits en 1974. Un tableau récapitulatif permet d'estimer les coûts d'emploi liés aux interventions des différents agents et de les répartir dans le temps, c'est-à-dire dans les cinq années qui suivent l'approbation du « projet intégré » au niveau des instances départementales. Pour la Chartreuse, les agents travaillant pour une dizaine d'institutions différentes sont mobilisés: SUAD et EDE, Direction Départementale de l'Agriculture et Direction des Services Vétérinaires, Cemagref, Mutualité Sociale Agricole, Coopérative d'insémination, Fédération des Industries du Lait. Chaque projet prévoit de recourir à la fois à des contractuels afin de mener des études préliminaires (par exemple une « pré-étude d'identification » sur l'utilisation des alpages), et à une série d'agents qui ont chacun leur domaine de compétence propre : techniciens de gestion des alpages, spécialistes des cultures fourragères, inséminateurs, contrôleurs laitier, techniciens en santé animale, animateurs pour étudier les besoins en remplacement, employés du service tourisme de la Chambre d'agriculture et du Comité d'Expansion économique pour réaliser des études d'image et de marketing, *etc.* Cette liste d'intervenants peut être infiniment recomposée en fonction du programme dans lequel elle s'inscrit.

Les tableaux présentant une synthèse départementale des différents projets intégrés montrent que le développement territorial n'est pas synonyme d'un bouleversement des structures existantes, au moins dans l'immédiat¹⁵⁷². En matière de financement, le calcul de la part investie par chaque organisme en frais de personnel pour la réalisation de l'ensemble des projets montre que plus de 60% des crédits viennent de la Chambre d'agriculture (comprenant le SUAD, l'Établissement départemental d'élevage et les Services spécialisés), 9% de la DDA et de la DSV, 8% du CFPPA (enseignement agricole), et 7% des coopératives (d'insémination et de contrôle laitier), le reste étant ventilé de manière plus éclatée. Dans ce schéma, la Chambre d'agriculture garde une place prépondérante, face à l'administration qui conserve ses missions de formation et de contrôle, mais aussi face aux organismes économiques (grandes coopératives et firmes). Mais les projets intégrés issus de l'opération Bérengère introduisent pourtant un bouleversement considérable au sein des institutions du développement agricole. A la manière des projets de réforme nationaux initiés au début des années 1970, ils amorcent une profonde transformation de la manière de penser l'usage des moyens du développement tout en maintenant les cadres institutionnels existants.

Ce travail donne la possibilité de construire des indicateurs mesurant le nombre de jours passés sur le terrain pour chaque type de technicien et rapporté ensuite à chaque projet et chaque région, avec la possibilité d'établir un ratio entre ce temps d'occupation et le nombre d'exploitations

1572 *Ibid.*, p. 126-129.

de la région ou le nombre d'exploitations concernées par le programme en question. La maîtrise du temps est devenu un enjeu essentiel : à la présence permanente des conseillers agricoles sur le terrain centralisant les informations et contrôlant même d'une certaine manière l'accès à leur secteur, critiqués pour être devenus des « barons » du conseil agricole, les consultants qui ont piloté l'opération Bérengère ont désormais substitué la multiplication des interventions ponctuelles des agents de développement, coordonnées au niveau d'un projet intégré qui garantit la possibilité d'un contrôle bureaucratique des employeurs sur les activités de leurs organismes, à condition de déléguer les tâches d'organisation et de répartition à des intervenants spécialisés tels que les consultants qui sont à l'origine de la rédaction de ces projets. Chargés d'études contractuels, techniciens spécialisés missionnés, et consultants coordonnant les programmes à partir de la description du monde que leurs instruments d'analyse leur offre : cette nouvelle triade s'oppose en quelque sorte au couple du conseiller de secteur et du responsable de groupement qui incarnait la dynamique de la modernisation depuis les années 1950¹⁵⁷³.

Le nombre de techniciens/mois pour l'ensemble des projets intégrés sur cinq ans, se monte au total à environ une vingtaine de personnes (moins de la moitié des effectifs de la seule Chambre d'agriculture), et les auteurs prévoient que 77% de la population agricole du département sera concernée. Alors que les budgets sont de plus en plus resserrés et que les critiques de l'inefficacité des agents de développement se sont multipliées durant la décennie précédente, on peut aisément imaginer que cette perspective a de quoi susciter l'enthousiasme des responsables départementaux des différentes institutions. La croyance dans les vertus quasi miraculeuses du redéploiement bureaucratique des effectifs, ou comment faire plus avec moins, s'inscrit dans la ligne de l'ensemble des réformes basées sur la Rationalisation des Choix budgétaires¹⁵⁷⁴. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de cette manière d'envisager le développement territorial : bien qu'elle repose sur la prise en compte de la diversité du terrain, c'est-à-dire de l'hétérogénéité des « pays », contre une vision monolithique qui imposerait des directives nationales uniformes, elle se révèle tout à fait conciliable avec les injonctions venues du centre qui réclame un contrôle accru des actions de développement et des agents qui les mettent en œuvre, mieux encore, elle en affine les procédés et en justifie la nécessité par une adaptation constante aux spécificités de chaque petite région.

Dans cette optique, les conseillers agricoles ancrés sur le terrain ne sont plus les pivots incontournables de la politique de développement agricole. C'est leur compétence spécifique sur tel ou tel domaine qui est valorisé, davantage que leur capacité à rassembler, synthétiser, convaincre. D'une certaine manière, ils peuvent apparaître comme des obstacles à ce redéploiement s'ils ne font

1573 Voir le chapitre 2.

1574 Voir le chapitre 7.

pas la preuve de leurs capacités d'adaptation. En un sens, ce n'est plus leur manière de nouer une relation de confiance avec les agriculteurs d'un secteur donné qui est au cœur de leur travail, mais leur faculté de se positionner comme interlocuteur commun aux différentes institutions dont les agents interviennent sur ce secteur requalifié en territoire, qui ne se définit pas comme une partie d'un tout mais comme un élément singulier respectant la logique d'un ensemble sans pour autant en être la simple reproduction en petit. Fondées sur des études détaillées du contexte propre à chaque région, les infinies possibilités des modulations territoriales font tomber la principale critique liée au centralisme, l'aveuglement des technocrates quant aux réalités du terrain, tout en justifiant la mise à l'écart des conseillers qui incarnaient l'impératif de connaître ce terrain avant d'entreprendre quelque action que ce soit. La force du développement territorial tel que l'imaginent les promoteurs de l'opération Bérengère c'est d'utiliser les instruments de contrôle propres à une approche technocratique centralisatrice tout en en déclinant l'usage au niveau des petites régions, les conseillers de secteur qui trouveraient à redire à cette réorganisation au nom de la préservation de leur autonomie de décision se trouvant rejetés du côté de la pesanteur bureaucratique.

Comme le souligne le directeur du SUAD, Marc Bazin, qui a été une des initiateurs de ce projet, la définition de projets intégrés par pays « *permet d'envisager une nouvelle manière de conduire le progrès agricole* »¹⁵⁷⁵. La création d'un comité pour chaque pays, en charge d'élaborer les projets, de négocier avec les instances départementales pour débloquer les moyens nécessaires et de suivre les réalisations, vise à intégrer aux côtés des agriculteurs représentant les organismes agricoles des individus représentant les « forces vives » du pays. Chaque comité doit être assisté d'une équipe constituée par les agents de terrain ou agents locaux de ces organismes, et chargée de mettre en œuvre les actions de développement pour le pays. Pour les organisations professionnelles agricoles, cette réorientation est l'occasion de réaffirmer leur prééminence au sein d'un développement territorial naissant, certaines institutions nouvelles leur échappant partiellement, à l'image des Parcs naturels régionaux, ou pouvant alimenter les velléités d'autonomie des conseillers les mieux ancrés sur le terrain, à l'image des « barons ». Et au sein même des organisations professionnelles, l'opération Bérengère est aussi une manière de régulariser les conflits récurrents qui opposent les responsables agricoles locaux à l'équipe constituée autour du charismatique Fréjus Michon, le Président de la Chambre d'agriculture, en satisfaisant le souci des premiers de reconnaissance de la spécificité de leur situation sans pour autant remettre en question l'autorité des seconds sur les orientations politiques générales du département¹⁵⁷⁶.

1575 ACA 38, Compte-rendu de la session de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 22 novembre 1982.

1576 Entretien avec Yves Bouyer, conseiller agricole en Isère, réalisé le 7 juin 2012. Voir aussi « Bérengère : une volonté commune », in *Terre dauphinoise*, n° 1557, 27 novembre 1984, p. 8-9.

Comment les conseillers de l'Isère réagissent à ce tournant territorial ? Bien qu'ils soient partie prenante des discussions dans chaque pays, il n'existe pas d'expression collective de leur point de vue au niveau du département. Malgré le perfectionnement théorique de cette réorganisation territoriale, il semble que les conseillers se trouvent parfois désemparés devant l'évolution de leur activité :

« Et puis on nous avait demandé aussi de faire de l'aménagement territorial, pfff, c'était un mot aussi ça aménagement, qu'est-ce que ça voulait dire ? Moi j'avoue que les dernières années où je me suis occupé de ça je savais plus très bien à quoi je servais et j'ai pris ma retraite avec plaisir. Autant les premières années on était très très très heureux de faire le boulot qu'on faisait, on avait l'impression qu'on rendait service, on apportait des trucs, on voyait l'évolution, et cetera. Autant à la fin, pffffff, on savait plus très bien ce qu'on faisait, on voyait pas tellement les résultats, j'en avais marre. [il est parti à la retraite en 1994] »¹⁵⁷⁷

Ce point de vue particulier est partagé par plusieurs des conseillers rencontrés, les plus anciens dans le métier, qui voient l'ensemble de leurs repères professionnels être bouleversé par l'introduction de la logique du développement territorial, qui ne consiste pas en une relocalisation du développement agricole ancienne manière mais bien en une réorientation de l'ensemble des procédés et des objectifs. D'autres conseillers se sont davantage impliqués dans cette question et sont devenus chacun les chevilles ouvrières des dispositifs successifs de cohérence territoriale (Plan d'Occupation des Sols puis Plans d'Aménagement Rural à la fin des années 1970, et Contrat de Pays à partir du milieu des années 1980)¹⁵⁷⁸. Mais ces investissements sont restés de l'ordre de la trajectoire individuelle et n'ont pas fait l'objet d'une retraduction collective qui permet de jeter les bases d'une continuité professionnelle entre le métier de conseiller agricole et celui de conseiller territorial¹⁵⁷⁹.

1577 Entretien de l'auteur avec un conseiller agricole à la Chambre d'agriculture de l'Isère, n° 29, réalisé le 8 juin 2011, [39'50-40'50].

1578 Dans les opérations d'aménagement agricole qui ont connu un certain succès, il faut citer la création de l'Association pour le Développement agricole de l'Y Grenoblois (ADAYG), dont un des enjeux principaux est de concilier le maintien des activités agricoles avec le développement rapide de l'agglomération. Voir Bonnefoy, S., Jean, D., « L'agriculture périurbaine grenobloise : nouvelle composante de l'aménagement », in *Revue de géographie alpine*. 1986, t. 74, n° 3, p. 265-290.

1579 La thèse bientôt achevée de Perrine Vandenbroucke, doctorante en géographie au Laboratoire d'Études rurales (LER) sous la direction de Jean Pluinage, prolonge ce questionnement à partir de l'histoire comparative de deux comités locaux d'aménagement, dans les Monts du Lyonnais et dans les Flandres, des années 1970 aux années 2000. Vandenbroucke, P., *Transformation de l'unité de production agricole, d'une exploitation sectorielle à une exploitation agricole territoriale*, Thèse en cours, Laboratoire d'études rurales, Université Lyon 2, Lyon, 2007-2012. Voir également Esposito-Fava, A., *Territorialisations et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin, de Métropole Savoie et de Rovaltain*, thèse de géographie sous la direction de Bernard Pecqueur, Université Joseph Fourier – Grenoble I, 2010, 410 p.

L'émergence du territoire comme catégorie d'action du développement agricole à partir des années 1970 ne génère pas des effets uniformes. En Savoie la question du territoire se retrouve progressivement couplée à celles de la qualité des produits et de la revalorisation de l'agriculture de montagne, sous l'effet des initiatives locales des groupements d'agriculteurs et de certains conseillers bien implantés sur le terrain qui trouvent là une opportunité de revaloriser leur métier, synthétisées en une ligne politique générale par le Président et le Directeur de la Chambre d'agriculture. En Isère, elle donne lieu à une réflexion collective de la part de l'ensemble des institutions départementales concernées par le développement, qui, sans bouleverser la répartition des rôles entre ces différents organismes, prévoit un redéploiement des agents de développement en fonction des compétences requises par la réalisation des projets intégrés de chaque petite région. Le travail de coordination des différentes interventions est partiellement confié à des consultants extérieurs, qui s'appuient eux-mêmes sur des chargés d'études afin d'être en mesure de dégager des tendances propres à chaque territoire et d'adapter les programmes du développement en fonction de ce que dictent les territoires.

Ce travail non réflexif, qui implique consultants et responsables agricoles et agents de développement, revient à construire un lieu neutre à partir duquel les orientations politiques générales peuvent être énoncées de manière quasi-indiscutables puisqu'adossées à une prise en compte des spécificités du territoire considérée. Surtout, il légitime l'emploi des instruments préconisés par le pouvoir central en matière de développement – à ce titre les tableaux récapitulatifs des projets intégrés de l'opération Bérengère sont remarquablement similaires à ceux des PPDA – et intensifie de ce fait les possibilités d'un contrôle bureaucratique sur les activités des conseillers agricoles. Le métier de ces derniers se trouve de plus en plus fragilisé, du fait de la disqualification de l'idéal politique de la modernisation pensée comme un élan unitaire vers le Progrès, ce qui oblige certains à renoncer à leur idéal professionnel quand d'autres tentent de se reconvertir en conseillers spécialisés dans la recherche de cohérence entre les différents organismes intervenant sur leur territoire.

La comparaison entre les départements de l'Isère et de la Savoie fait ressortir deux voies départementales distinctes, qui sont deux manières d'envisager le développement agricole au niveau des territoires. Mais pour autant, il ne faudrait pas en conclure qu'elles sont exclusives dans chaque département : la question de la qualité a bien évidemment affecté certaines productions iséroises, et la prise en compte des potentialités des petites régions a aussi fait l'objet d'une attention certaine en Savoie. Au niveau du métier de conseiller, il semble que le fait de conserver un lien direct avec la production agricole, via la promotion des produits de qualité, a permis à un certain nombre de ceux

qui exerçaient ce métier de ne pas se sentir évincés au moment de l'émergence des nouvelles questions liées au développement territorial, en conservant une certaine continuité avec leur activité passée. Mais ces requalifications du métier restent essentiellement le fait d'individus isolés qui n'accèdent pas à une représentation collective.

Au cours des années 1970, les initiatives locales et départementales en matière de développement agricole conservent d'anciennes valeurs et introduisent de nouveaux principes hétéronomes à la logique managériale des réformes successives de la politique agricole nationale et européenne. En ce sens, le développement agricole rompt avec le projet modernisateur qui reposait sur la construction sociale et imaginaire d'un élan unitaire. Il y avait une modernisation, il y aura des développements. La volonté de centralisation affichée par l'ANDA et la généralisation de l'usage des méthodes gestionnaires provoquent en retour une remobilisation des marges de l'agriculture, obligées de faire la preuve qu'elles ont leur place dans la politique agricole pour ne pas être sacrifiées sur l'autel du productivisme et de la spécialisation à outrance. Dans le monde de la recherche, l'introduction de nouveaux savoirs (agronomie, zootechnie, psychosociologie, anthropologie, sciences politiques) dissidents des disciplines qui ont nourri le projet modernisateur (économie, biologie, chimie, machinisme, sociologie de l'innovation, géographie) alimente les luttes à l'intérieur du champ spécifique de ces disciplines, en développant une critique de la rationalité simplificatrice des modèles d'intensification des productions, fondée sur la confrontation à la complexité des interactions au sein des exploitations agricoles envisagées dans leur globalité. L'expérimentation locale joue de ce fait un rôle fondamental puisqu'il s'agit de démontrer la validité de cette approche *in situ*, en tenant compte de la singularité de chaque contexte, par opposition aux expériences menées dans le seul but de standardiser un procédé et d'en généraliser l'application en-dehors du contexte dans lequel il a été produit.

Les territoires délaissés par la réorientation de la politique de développement constituent un terrain privilégié pour mener ces expérimentations, à condition que le milieu agricole local soit mobilisable, c'est-à-dire que les structures économiques et sociales n'aient pas déjà été entièrement laminées par la sélection des exploitations les plus performantes. Dans cette perspective, les conseillers agricoles redeviennent incontournables, du fait de la place qu'ils occupent depuis la fin des années 1950 d'interlocuteurs de confiance des agriculteurs au quotidien, et de leur connaissance fine des jeux de pouvoir locaux. La concurrence accrue des interventions des autres agents de développement qui fait peser la menace d'une dissolution de leur fonction, les incite à prendre eux-mêmes des initiatives originales en matière de développement, qui alimentent en retour les

réflexions des chercheurs dissidents. Lorsqu'ils intègrent les questions d'aménagement, la ruralisation de leurs activités leur donne une nouvelle légitimité professionnelle, en faisant de certains d'entre eux des figures incontournables de la vie locale. Mais cette relative notabilisation risque alors de rompre le contrat moral qui régit l'exercice de leur métier : ils sont au service de la promotion du monde agricole et ne sauraient, publiquement du moins, supplanter les responsables professionnels sans briser la relation de confiance qu'ils entretiennent avec les agriculteurs, et qui les démarque des autres agents de développement.

Comme l'indique l'exemple de la Savoie, l'agriculture de montagne devient un domaine de prédilection pour l'intervention des conseillers agricoles au cours des années 1970. Face à l'intensification, la valorisation des productions typiques se dessine progressivement comme un modèle de développement économique et social alternatif, permettant de prolonger le processus de modernisation sur ces territoires alors que l'application des principes gestionnaires des réformes du développement conduirait à leur abandon. Ce renversement de perspective nécessite un déploiement d'énergie considérable : les conseillers sont au cœur des projets de labellisation des groupements de producteurs, réactualisant le rôle qui était le leur dans les premiers groupements de vulgarisation. Réapproprié au niveau local, le développement agricole suppose une réinvention de la fonction de conseiller qui reste fidèle aux valeurs instituées, tout en ouvrant le répertoire des pratiques professionnelles légitimes à de nouveaux horizons (négociation des plans d'aménagement avec les élus, stratégies de communication pour valoriser les productions locales, création de nouvelles structures collectives afin de bénéficier des financements publics) et en perfectionnant les méthodes déjà utilisées de longue date. Les fédérations de groupements techniques agricoles, regroupées pour certaines d'entre elles dans la FNGEDA après 1976, participent à cet effort de renouvellement des techniques de conseil, en étant le support et le soutien de la diffusion des savoirs dissidents du développement agricole. D'autres initiatives voient également le jour, parfois en-dehors de l'appareil de développement existant, à l'exemple du CEP rural en Isère. Leurs expérimentations novatrices s'inscrivent dans ce même mouvement de contestation des orientations dominantes et de propositions de solutions alternatives. Mais leur critique radicale de la modernisation les coupe des travaux menées au sein des Chambres d'agriculture, alors même qu'ils interviennent parfois sur les mêmes territoires de montagne.

Ce foisonnement relativement incontrôlé de projets locaux est partiellement intégré au niveau départemental par les Chambres d'agriculture au début des années 1980 afin d'affirmer leur autonomie vis-à-vis des instances nationales. La prise en compte de la diversité des territoires est devenu un enjeu politique à l'intérieur même de l'appareil de développement. La Chambre

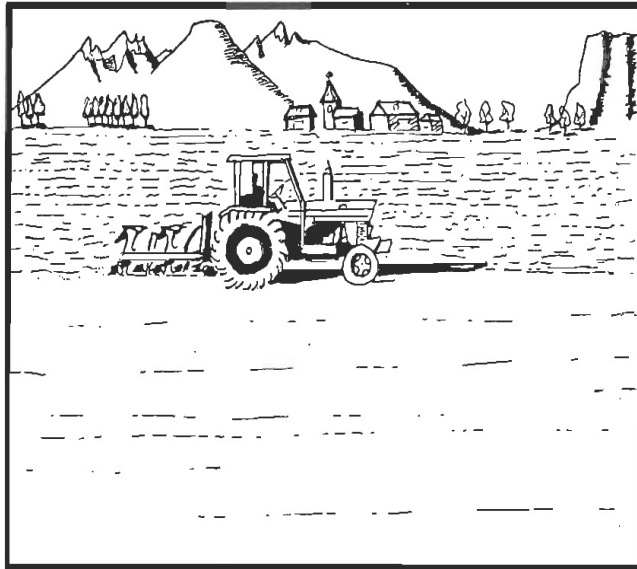
savojarde opte résolument pour une politique articulée autour de la valorisation des productions les plus typiques du département, avec le projet de construire une véritable image de marque associant l'imaginaire de la montagne comme espace préservé, la qualité des produits et le développement d'un tourisme familial maîtrisé¹⁵⁸⁰. La Chambre iséroise tente elle de s'approprier les méthodes gestionnaires en commanditant une grande enquête sur le rapport des agriculteurs au développement. Elle se positionne ainsi comme l'institution la mieux à même de coordonner les initiatives multiples des différents organismes de développement agricole, qui serait à même de faire représenter les intérêts du monde agricole dans les négociations au sujet de l'aménagement du territoire, de plus en plus nombreuses et complexes du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation croissante du département. Si la voie savojarde revalorise le rôle des conseillers agricoles sur le terrain en intégrant les réalisations individuelles de certains d'entre eux dans sa nouvelle politique, la voie iséroise procède par un bilan réflexif qui met en lumière la fragmentation des métiers du conseil et la nécessité de les coordonner plus efficacement pour répondre aux nouveaux enjeux, plus que de refonder un domaine d'intervention spécifique aux conseillers.

La période qui s'étend du début des années 1970 au début des années 1980 apparaît ainsi comme celle de la dissociation progressive entre d'un côté, la politique nationale de développement agricole généralisant l'usage des instruments de gestion, et de l'autre, des initiatives locales et départementales procédant par conservation des anciens cadres de la modernisation et invention de pratiques nouvelles. Le fait que l'appareil de développement agricole soit structuré à différentes échelles relativement autonomes les unes des autres favorise la coexistence de logiques différentes, voire contradictoires, au sein même de la politique de développement agricole. L'élan unitaire de la modernisation n'est plus. Cette rupture historique majeure, perçue pratiquement comme une perte de repères et une faillite de ceux qui avaient conduit le projet modernisateur, suscite un trouble certain parmi l'ensemble des acteurs du développement agricole, avivé du fait de l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 qui menace de rebattre les cartes de la cogestion de la politique agricole.

1580 Pour une mise en perspective dans le temps long et à l'échelle internationale des usages de l'imaginaire de la montagne, voir Debarbieux, B., Rudaz, G., *Les faiseurs de montagne : imaginaires politiques et territorialités, XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, CNRS, 373 p.

OPERATION BERENGERE

ETUDE TYPOLOGIQUE DES
AGRICULTEURS DE L'ISERE



CEDRAT-SERS
Zirst Meylan

Juin 1982

Illustration 24: CEDRAT-SERS, Opération Berengère, Page de couverture de l'étude typologique sur les agriculteurs de l'Isère, juin 1982.

Chapitre 9 : Les États généraux du développement agricole, derniers reflets de la modernisation

Dans les organisations professionnelles agricoles comme au ministère de l'Agriculture, dans les instances nationales comme au niveau départemental, dans les institutions qui dominent l'appareil de développement comme dans les groupes qui demeurent en marge, le début des années 1980 se caractérise par la volonté commune des différentes parties de faire le bilan des politiques de développement agricole de l'Après-guerre et de tirer les leçons de l'échec des réformes engagées à l'orée de la décennie précédente. Contrairement à ce que les promoteurs de la modernisation avaient promis, l'accroissement des performances techniques et économiques de l'agriculture française n'a pas empêché la diminution de la population active agricole. Celle-ci s'est même accélérée, sa part dans la population active totale passant de 13 % en 1970 (2,8 millions d'actifs) à 8 % en 1980 (1,9 million d'actifs)¹⁵⁸¹. Cette chute spectaculaire est d'autant plus durement ressentie dans le monde agricole qu'elle ne touche pas seulement les plus « petits » ou les plus « archaïques », mais aussi une partie de ceux qui avaient lourdement investis dans la spécialisation et l'intensification de leurs productions¹⁵⁸². Pour les organisations professionnelles qui s'étaient fait les chantres de la promotion sociale du monde agricole, il est de plus en plus coûteux de maintenir la fiction politique de l'unité paysanne et d'affirmer qu'il est possible de poursuivre dans la voie tracée par la politique de développement sans que cela se traduise par la concentration économique des exploitations agricoles. Leurs opposants dénoncent le monopole que s'est arrogé la FNSEA sur la représentation syndicale des agriculteurs, et le verrouillage politique de l'appareil de développement, aucune organisation syndicale minoritaire ne pouvant avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider de l'orientation de la politique agricole.

Lorsque la gauche arrive au pouvoir en mai 1981 après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, elle tente de s'appuyer sur cette fronde interne au monde agricole, qui prend la forme d'une opposition frontale structurée comme dans le cas des syndicats de Paysans-

1581 Voir Coulomb, P., « Présentation. L'exploitation familiale en question ? », in Eizner, N., *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 7-13. Le nombre de petites exploitations (entre un et cinq hectares) a été divisé par dix en un siècle, mais le nombre d'exploitations de plus de dix hectares est resté pratiquement constant.

1582 La crise de la reproduction sociale des agriculteurs n'apparaît jamais aussi vivement aux yeux des agriculteurs eux-mêmes que lorsque ce sont les « héritiers », ceux qui étaient socialement prédisposés pour reprendre la succession de leurs parents, qui abandonnent le travail de la terre. Voir Bourdieu, P., *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002, 266 p. ; Champagne, P., *L'héritage refusé : la crise de la reproduction sociale de la paysannerie française (1950-2000)*, Paris, Seuil, 2002, 336 p.

Travailleurs ou d'une dissidence à l'intérieur même du syndicat majoritaire comme dans le cas de la FRSEA de l'Ouest. Ces organisations appellent à une révision de la politique de développement dans un sens qui soit plus favorable aux petits et moyens exploitants, ce qui passe par une redistribution des rôles à l'intérieur du dispositif de cogestion de la politique agricole¹⁵⁸³. Au sein des services nationaux et départementaux du ministère de l'Agriculture, dont le portefeuille a été confié à Édith Cresson, la tentation existe de prendre une revanche sur leur éviction de l'encadrement des agriculteurs sur le terrain actée depuis le décret d'octobre 1966¹⁵⁸⁴. A la confusion existante sur les objectifs de la politique de développement agricole se superpose la remise en question des moyens à mobiliser : la crise du développement agricole est aussi une crise de l'appareil de développement agricole, chaque partie réclamant un droit d'inventaire sur les réalisations passées.

A l'hiver 1982-1983, le ministère impulse la tenue des États généraux du développement agricole (EGDA) pour se donner de nouvelles marges de manœuvre. Ils doivent être l'occasion d'une série d'enquêtes sur le fonctionnement de l'appareil de développement débouchant sur des propositions concrètes de réformes, ce qui suscite l'hostilité de la FNSEA. A la différence de 1972, où la redéfinition de la politique de développement était d'abord une révision du financement de l'Agence nationale du développement agricole, et se faisait donc par le haut, les promoteurs de la nouvelle réforme du développement souhaitent cette fois partir de la « base » pour remonter progressivement en généralité, du local vers le régional puis le national. Conseillers et conseillères agricoles se trouvent de fait au cœur de ces différentes réflexions puisqu'ils incarnent, au sens propre, la politique de développement des trois décennies précédentes. Les États généraux sont d'ailleurs l'occasion de la première grande enquête sociologique sur les agents de développement, ce qui donne rétrospectivement la possibilité de vérifier la persistance de l'institution imaginaire du métier de conseiller alors même que le groupe professionnel des conseillers devient progressivement invisible.

Conformément à ce que souhaitait le gouvernement en lançant cette vaste consultation, les travaux de synthèse nationaux concluent à la double nécessité de diversifier les modèles de développement et d'ouvrir la cogestion de l'appareil de développement à d'autres organisations en reconnaissant la pluralité des syndicats agricoles, à la grande fureur de la FNSEA et de son président François Guillaume ouvertement en guerre contre Édith Cresson. Mais, achevant le travail de dissociation des différentes dynamiques qui composaient la modernisation et lui donnaient son élan singulier, les États généraux du développement agricole ne débouchent pas sur une nouvelle

1583 Au cours des années 1970, la Conférence annuelle agricole est devenue le véritable lieu d'élaboration de la politique agricole nationale. Voir le chapitre 7.

1584 Voir le chapitre 5.

mobilisation générale au sein du monde agricole : ils entérinent plutôt la coexistence des initiatives territorialisées de développement rural et de la poursuite de la course à l'intensification.

Le « tournant de la rigueur » du printemps 1983, qui se traduit par l'abandon des perspectives réformistes les plus ambitieuses, symbolisé dans le domaine de l'agriculture par le remplacement d'Édith Cresson par Michel Rocard au ministère de la rue de Varennes, met fin prématurément aux pistes ouvertes par les États généraux. Sur le plan de la politique générale, cette date marque un renversement complet de la stratégie économique initiée par le gouvernement socialiste lors des deux années précédentes : abandon des recettes keynésiennes et conversion aux bienfaits de la « désinflation compétitive » (défense de la monnaie, rigueur budgétaire et dérégulation du marché du travail)¹⁵⁸⁵. Concernant l'agriculture, le gouvernement rétablit son partenariat privilégié avec la FNSEA de cogestion au niveau national, tout en engageant une profonde réforme de la Politique agricole commune au niveau européen. Les réformes managériales de l'appareil de développement engagées depuis le début des années 1970, temporairement remises en cause lors des États généraux du développement, sont confirmées par le *statu quo* qui s'installe. Le volet développement passe au second plan de la politique agricole, ce qui sonne le glas d'un projet modernisateur que plus personne ne prend la peine de défendre.

La liquidation de ce référentiel politique acte l'effacement du groupe professionnel des conseillers, véritable incarnation institutionnelle du projet modernisateur, ce qui ne signifie pas pour autant la fin du conseil agricole ni même la disparition pure et simple du métier de conseiller agricole, mais indéniablement la fin d'un cycle historique. La décomposition du groupe professionnel empêche toute transmission de l'héritage collectif aux nouveaux entrants, alors même que les conseillers et conseillères agricoles sont individuellement avides de transmettre leur expérience. Mais la transformation du champ de la politique agricole ouvre également de nouvelles voies, recomposant les nouveaux enjeux et les savoirs déjà constitués du métier de conseiller : l'appropriation des méthodes associées à l'agronomie, au développement rural, ou à la psychosociologie amorce un renouvellement des pratiques de conseil et un essaimage des valeurs du métier de conseiller.

1585 Cette politique économique reste remarquablement stable au cours des années suivantes, ce que Bruno Jobert et Bruno Théret relie à la conjonction de trois séries de causalités : la marginalisation des partisans de la sociale-démocratie au sein des partis de gauche, la transformation des conceptions économiques des élites dirigeantes depuis le début des années 1970 (évoquée dans le chapitre 7), et « la poursuite de l'intégration européenne qui sert à la fois de point d'ancrage, de levier et de barrière protectrice pour cette nouvelle stratégie ». Voir Jobert, B., Théret, B., « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert, B., (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 37-54.

1. Les bons comptes des États généraux du développement agricole

L'arrivée de la gauche au pouvoir ébranle l'édifice de la cogestion, en ouvrant de nouvelles possibilités pour ceux qui avaient du mal à faire entendre leurs voix, les dissidents du développement agricole mais aussi les conseillers agricoles, dont les organisations syndicales sont plus proches des socialistes que ne le sont les organisations de leurs employeurs. Les violentes critiques sur l'inefficacité de l'appareil de développement ou au contraire sur sa trop grande efficacité, la multiplication des « expériences en petit » qui échappent à la logique majoritaire, et l'émergence d'un référentiel territorial au sein duquel coexistent des approches diverses du développement, placent l'ensemble des institutions et des acteurs du développement agricole dans une grande insécurité. C'est de ce contexte qu'entend tirer parti la Ministre de l'agriculture Édith Cresson, entourée d'un Cabinet dans lequel on retrouve notamment des sociologues et des économistes de l'INRA, pour faire bouger les lignes de la politique agricole et desserrer l'emprise grandissante du syndicalisme majoritaire sur les orientations du développement. L'organisation d'une vaste consultation sous la forme d'États généraux du développement agricole (EGDA) doit permettre de faire ressortir la pluralité des approches sur le terrain et de favoriser la diversification des modèles de développement. Pour les conseillers agricoles, c'est l'occasion d'exprimer une parole collective et d'affirmer une certaine autonomie après les réformes des années 1970 qui ont considérablement fragilisé leur groupe professionnel. Mais qui est encore conseiller agricole ? L'enquête sociologique menée sur le plan national pour étudier la population des agents de développement en 1982, pose le problème du maintien d'un métier de conseiller distinct de l'ensemble des autres métiers du conseil en agriculture.

1.1. La recherche d'un second souffle pour le développement

1.1.1. Un objectif majeur : la reconnaissance de la pluralité en matière de politique agricole

Bien que l'agriculture ne fasse pas partie des thèmes centraux de la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1981 (trois de ses « cent dix propositions » concernent directement

l'agriculture), le programme de la gauche en la matière est ambitieux, avec quelques propositions phares comme la création des offices fonciers et des offices par produit (créés ou rénovés selon les cas)¹⁵⁸⁶. Mais une fois arrivés au pouvoir, les socialistes sont obligés de composer avec les institutions existantes, qui sont le produit de deux décennies de cogestion de la politique agricole entre « l'administration » et « la profession », ce qui impose de créer un certain consensus autour de la nécessité de réforme plutôt que de tenter de passer en force, d'autant que la FNSEA se montre d'emblée hostile au nouveau gouvernement. Dans ce contexte, mettre en avant la notion de développement rural apparaît comme une manière de déplacer les enjeux propres à la politique agricole sur un terrain plus favorable, en échappant partiellement à l'emprise des organisations professionnelles. Henri Nallet, conseiller spécial à l'Élysée en charge des questions agricoles, développe ainsi l'idée que les grands objectifs de la nouvelle politique agricole jettent les bases d'une nouvelle conception du développement rural, et détaille cinq chantiers prioritaires : la lutte contre le dépeuplement, la création d'emplois dans les zones rurales, la reconstitution du tissu social du milieu rural, la reconquête du marché intérieur, et la lutte pour la diversification des formes de développement de la production agricole en permettant la prise en compte de formes de production plus diversifiées tant à l'intérieur d'une région qu'à l'intérieur d'une forme de productions¹⁵⁸⁷. Cette nouvelle orientation, qui succède à une politique qui privilégiait la spécialisation des systèmes productifs et l'exportation sur les marchés mondiaux, nécessite « *une réflexion sur le développement agricole tel qu'il a été progressivement mis en œuvre et sur sa capacité actuelle à prendre en compte une perspective aussi globale* », associée à un processus de décentralisation qui permettent aux réformateurs de s'appuyer sur les échelons régionaux et micro-régionaux¹⁵⁸⁸.

Le 25 mai 1982, Édith Cresson choisit le quatrième Congrès de la FNGEDA pour annoncer l'intention du gouvernement de mettre en œuvre une profonde réforme du développement agricole en suivant un nouveau principe directeur « *ne plus privilégier comme par le passé les seuls modèles à fort investissement, mais encourager la diversification des systèmes de production selon les régions et les exploitations* »¹⁵⁸⁹. Cette réforme doit être précédée de l'organisation d'un large débat associant autour des agriculteurs eux-mêmes, toutes les parties prenantes de la formation

1586 Bernard Thareau, le leader de la FRSEAO, dissident de la tendance dominante de la FNSEA, est un des principaux animateurs de la Commission agricole du Parti socialiste. Selon Claude Servolin, trois principes vont guider la politique agricole de la gauche durant les deux premières années : l'égalitarisme, en élargissant le nombre d'agriculteurs concernés par la politique agricole, le ruralisme, en favorisant le maintien des agriculteurs à la terre, et le volontarisme étatique, en tentant de réviser les rapports avec les organisations professionnelles agricoles hérités de la cogestion. Voir Servolin, C., « La Gauche aux commandes », in Coulomb, P., et al., (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNAP, 1990, p. 449-450.

1587 Nallet, H., « Pour une nouvelle politique de développement rural », in *POUR*, n°82, mars/avril 1982, p. 18-19.

1588 *Ibid.*

1589 AJR-INRA, IJR15, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États généraux du développement agricole/Le déroulement, octobre 1986, p. 1.

professionnelle, de la recherche et du développement, cette consultation de la « base » devant remonter des petites régions jusqu'au niveau national. François Colson, un des principaux architectes du projet des États Généraux au sein du Cabinet d'Édith Cresson, précise aujourd'hui que l'objectif était double : la diversification des systèmes productifs devait aller de pair avec la reconnaissance du pluralisme syndical¹⁵⁹⁰. La cogestion du financement de l'ensemble des organismes de développement par le biais de l'ANDA avait conduit à une certaine confusion dans l'utilisation des financements publics, conduisant notamment le syndicalisme majoritaire à financer des postes d'animateurs par ce biais, au titre de leur action – bien réelle – sur le développement local, mais sans possibilité en contrepartie pour les syndicats dits minoritaires (Mouvement de défense des exploitations familiales, Fédération des syndicats de paysans-travailleurs, Fédération française de l'agriculture) de bénéficier d'un soutien comparable.

La nécessité pour le gouvernement de procéder à des États Généraux révèle au passage la profonde intrication des institutions du développement agricole avec les organisations professionnelles dont les responsables sont tous affiliés à la FNSEA, ce qui ne les empêche pas d'être traversées par des divisions internes profondes. Ces institutions constituent un appareil de développement agricole qui échappe pour partie au contrôle de l'État. En conséquence, il est impossible de dissocier la diversification des systèmes productifs de la reconnaissance du pluralisme syndical. Le principe de décentralisation apparaît comme le référentiel politique le plus consensuel du moment, du fait même de l'ambivalence de ses effets. D'un côté, la réduction des prérogatives de l'État centralisateur justifie une plus concertation entre l'administration territoriale et les organismes consulaires, et renforce la légitimité des institutions existantes. De l'autre côté, la reconnaissance de la diversité des territoires, première étape sur le chemin de la diversification des modèles de développement, peut justifier la reconnaissance de nouveaux acteurs dans l'élaboration de la politique agricole¹⁵⁹¹. Les États généraux sont organisés sur cette base. Procéder à une large consultation décentralisée apparaît comme la voie la moins coûteuse politiquement pour amorcer une profonde réforme de la politique de développement agricole.

1590 Entretien de l'auteur avec François Colson le 11 juillet 2012.

1591 La réforme de la décentralisation régionale de 1982, dont les effets se font ressentir après le milieu des années 1980, renforce le tournant territorial des politiques agricoles, les Conseils régionaux apparaissant comme de nouveaux acteurs aux côtés des conseils généraux souvent déjà très actifs en matière agricole.

1.1.2. Le retour à la base : la consultation des acteurs du développement au moment des États généraux du développement agricole

Les États généraux respectent l'étiquette de la cogestion de la politique agricole. Aux niveaux national, régional, et local, les débats doivent être co-présidés par un responsable professionnel et un responsable de l'administration. Un Comité de patronage et un Secrétariat national conduisent l'opération. Les co-présidents nationaux sont Michel Gervais, économiste de l'INRA devenu directeur général de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture, et Pierre Cormorèche, président de l'ANDA et secrétaire général de l'APCA. Au niveau régional, les États Généraux sont présidés par le président de la Chambre régionale d'agriculture et par l'Ingénieur régional d'agriculture. Enfin au niveau de la petite région, les co-présidents et animateurs sont désignés par les directeurs départementaux d'agriculture, le représentant de l'ingénieur régional d'agronomie, le président de la Chambre d'agriculture et le président du SUAD¹⁵⁹². Trois thèmes doivent structurer la réflexion à chaque échelon : la diversité des exploitations et des systèmes de production, la méthodologie des actions de développement, les structures et le financement du développement. Un relatif consensus se dessine mais les organisations professionnelles ne montrent guère d'enthousiasme, craignant que cette consultation ne soit qu'un prétexte destiné à légitimer la reprise en main de la responsabilité des actions de développement par l'État à leurs dépens. Elles redoutent que les États généraux préparent le terrain pour une remise en question des concessions successives de 1959 et de 1966¹⁵⁹³. Sans aller jusqu'à imaginer une éviction complète des organisations professionnelles, il est certain que les initiateurs du projet ont en tête un rééquilibrage des pouvoirs au sein de la cogestion du développement agricole. Le schéma de consultation qui part des petites régions pour aller vers les régions puis vers le national vise d'ailleurs à éviter le niveau départemental, là où les organisations professionnelles sont le mieux structurées, craignant que la consultation du monde agricole ne se transforme en caisse de résonance pour les organismes les plus influents. Pour valoriser des paroles et des expériences dissidentes, il s'agit de limiter l'influence du syndicalisme majoritaire et dans une moindre mesure, des Chambres d'agriculture.

Rapidement, le conflit se cristallise autour du bilan de deux décennies précédentes, et plus précisément, sur la question de l'impact réel des actions de développement. Alors que le Modef estime que ces activités n'ont concerné jusqu'à présent seulement les 15% des exploitations agricoles qui étaient déjà les plus performantes, l'Information agricole, organe de presse de la

1592 AJR-INRA, 1JR15, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États Généraux..., *op. cit.*, p. 2.

1593 Voir les chapitres 3 et 5.

FNSEA, rétorque « *que si l'on accepte d'ajouter aux bénéficiaires des services individuels tous ceux qui reçoivent des conseils collectifs, en réunion ou par la presse agricole, et tous ceux qui copient leurs voisins, on approche 80%.* »¹⁵⁹⁴. Ce débat est aussi ancien que la vulgarisation. Il est réactivé avec d'autant plus de virulence que pour la première fois depuis le début des années 1960, le quasi-monopole de la FNSEA sur la représentation syndicale du monde agricole se trouve ébranlé par la conjonction des intérêts de l'administration et des syndicats minoritaires. Dénoncer les excès du productivisme c'est mettre en lumière le fait que le point de vue particulier de certaines organisations professionnelles a régi la définition de l'intérêt général des agriculteurs. La redéfinition du mandat confié à « la profession » dans le projet modernisateur est en jeu. Pour éviter que les débats des États généraux se muent en confrontations syndicales, ce qui suppose de neutraliser les questions proprement politiques pour laisser s'exprimer une hypothétique base qui ne se reconnaît dans aucune des parties et par voie de conséquence d'augmenter l'emprise de l'administration sur les débats, le ministère a prévu de donner des consignes aux animateurs afin que les participants soient incités à formuler des propositions concrètes qui répondent aux trois questions suivantes : « *en partant de l'agriculture d'aujourd'hui et de sa diversité, quels sont les types d'exploitations et des systèmes de production qui permettront le mieux de maintenir le maximum d'actifs et de valoriser au mieux les ressources naturelles ? Quelles sont les méthodes de développement adaptées à cet objectif fondamental de la politique agricole ? Comment les structures du développement devront-elles évoluer pour être plus que par le passé au service de tous les agriculteurs ?* »¹⁵⁹⁵. En pratique, le premier thème, qui a lui seul présuppose l'intérêt des deux suivants, a concentré l'essentiel des discussions au cours des réunions dans les petites régions (avec un minimum théorique de deux réunions par petite région).

Le processus de consultation mis en œuvre à l'occasion des États généraux aboutit à la production de l'illusion de la fidélité à la « base », à l'issue d'un double mouvement, descendant d'abord lorsque les commanditaires s'appuient sur l'ensemble des organisations régionales, départementales et locales pour imposer un certain nombre de questions et de procédures, ascendant ensuite, lorsque les contributions écrites des paysans sont retraduites à chaque niveau successif par les agents de ces mêmes organisations¹⁵⁹⁶. Le premier mouvement contribue à sélectionner le public

1594 AJR-INRA, IJR15, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États Généraux..., *op. cit.*, p. 4.

1595 *Ibid.*, p. 6. Voir le schéma récapitulatif (p. 7) envoyé aux animateurs, reproduit à la fin de ce chapitre.

1596 Suaud, C., « Le mythe de la base », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984. Le travail politique. p. 56-79. La mise en garde qui clôt l'article résonne d'ailleurs avec mon propre travail sur les conseillers agricoles : « Ainsi, lorsque, dans quelques décennies, les historiens liront les rapports de synthèse des EGDA comme on lit souvent aujourd'hui les textes équivalents du passé, c'est-à-dire sans s'interroger sur les processus sociaux dont ils sont le produit, ils pourront croire y lire ce que faisaient et pensaient «les agriculteurs de 1982», alors qu'ils y apprendront en réalité ce que faisaient et pensaient les agents chargés de l'encadrement de l'agriculture et des agriculteurs. » Il n'en demeure pas moins que les États généraux ont pu constituer une opportunité pour un certain nombre d'agriculteurs de faire entendre des voix dissonantes par rapport à celle des organisations professionnelles

des agriculteurs en fonction de leur proximité aux institutions du développement, qui sont à la fois les organisatrices de la consultation et l'objet même des réflexions des participants, ce qui ne facilite guère l'expression des positions les plus critiques, celles-ci devenant, du fait même des conditions de la prise de parole, les positions les moins légitimes. Le second mouvement, celui d'une synthèse progressive respectant les procédures prévus par les initiateurs de la consultation, aboutit à la transformation des problèmes des agriculteurs en questions plus générales et abstraites de développement agricole, les propos n'étant jamais rapportés à la situation particulière du locuteur ou à son appartenance syndicale, mais agrégés avec d'autres citations décontextualisées pour former des énoncés à même de concilier les points de vue opposés en un discours déréalisé, et par là bien fait pour être synthétisé au niveau supérieur en remontant l'échelle bureaucratique.

Avant d'examiner la manière dont ces travaux ont été restitués sur le plan régional puis national, il faut s'interroger sur le rôle des agents de développement dans les États généraux puisqu'ils sont à la fois des acteurs du travail d'organisation de la consultation et de synthèse des contributions, mais aussi des objets de réflexion incontournables au vu de l'objectif avoué de réforme du développement agricole. En Rhône-Alpes, la question spécifique des agents de développement agricole est traitée au niveau des ateliers régionaux, avec trois autres thèmes « *qui risquaient d'être occultés par les petites régions et dont l'intérêt se révélait manifeste pour l'avenir* »¹⁵⁹⁷. Une équipe de quarante-cinq personnes issus de l'administration, des organisations professionnelles agricoles ou de développement rural, de la recherche s'est chargée de retraduire les trois thèmes proposés sur le plan national en fonction des enjeux de la région, d'assurer la formation des cinquante-cinq animateurs de petite région en trois fois deux journées et de leur fournir les matériaux et supports nécessaires, ainsi que d'organiser la lecture des rapports et contributions pour préparer la rencontre régionale du 21 décembre 1982. Les organisateurs revendiquent la participation de douze à treize mille personnes lors de huit cents dix réunions locales dans les cinquante-et-une petites régions, et la collecte de six cents cinquante contributions individuelles

agricoles dominantes, ce qui était précisément le but recherché par les initiateurs de cette consultation. En ce sens, cette analyse méconnaît la capacité des agriculteurs de jouer sur l'antagonisme entre « l'administration » et « la profession » pour accéder à la parole, bien que celle-ci soit, comme l'étude de Charles Suaud le montre ensuite, largement neutralisée par le processus des synthèses successives.

1597 AJR-INRA, 1JR15, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États Généraux du Développement agricole/Le déroulement, Extrait du rapport régional sur l'organisation des EGDA en Rhône-Alpes, octobre 1986, p. 1. Cette formulation est au passage assez archétype de ce que décrit Charles Suaud : lorsque la « base » risque de ne pas voir ce qui est « important pour l'avenir », les agents d'encadrement de l'agriculture sont là pour rectifier le problème. Le même texte révèle que certaines problématiques qui avaient été soumises au niveau régional n'ont pas pu être retenues (dont agriculture biologique, femmes d'exploitants, organisation économique et développement) et que les agents travaillant à ce niveau ont préféré sélectionner, outre le thème des agents de développement, ceux de l'informatique, des salariés agricoles, et des relations de l'agriculture rhodano-alpine avec les agriculteurs des pays en voie de développement, autant de questions qui paraissent davantage relever des préoccupations de ces agents eux-mêmes que des agriculteurs consultés après « une vaste campagne de communication » ayant mobilisé le service de Télé-Promotion Rurale ainsi que la presse généraliste et professionnelle.

entre le mois d'août et le mois de novembre 1982.

Une « *fiche technique* » à destination de l'ensemble des animateurs de petites régions prévoit d'aborder, dans le cadre du thème « *méthodologie* », la question du rôle des agents de développement sous l'angle de « *la complémentarité des différents agents* » qui interviennent dans la même région¹⁵⁹⁸. La fiche part du constat que les agents sont généralement nombreux et interviennent tour à tour sans véritable coordination, la question n'étant donc pas de juger de la pertinence de cet éclatement des métiers du conseil agricole mais seulement d'imaginer quels sont les « *moyens de parvenir à une meilleure complémentarité* » ou les « *moyens d'harmoniser les messages techniques proposés* ». Ces formulations illustrent le passage d'une question problématique et politique, à savoir rendre raison de la multiplication des intervenants-encadrants, à une question typiquement administrative ou organisationnelle sur les moyens d'arranger ce qui est déjà là et donc par là même indiscutable. En Rhône-Alpes, les agents de développements assemblés dans le cadre d'un atelier spécifique « agents de développement » profitent de l'opportunité qui leur est offerte pour revendiquer une convention collective unique, en soulignant que les travaux préparatoires aux États généraux ont été pour eux la première occasion d'échanger entre eux, en-dehors du contrôle de leurs employeurs¹⁵⁹⁹.

1.1.3. Une enquête problématique : conseillers agricoles et agents de développement

En parallèle des ateliers « agents de développement », la préparation des États généraux du développement agricole est l'occasion d'une vaste enquête par questionnaire sur les agents de développement. Sa réalisation est confiée à Jacques Rémy, sociologue à l'INRA et ancien formateur au Centre de Trie-Château, auteur de plusieurs études sur les conseillers agricoles et le développement¹⁶⁰⁰. Outre les questions permettant de mieux cerner les activités de chaque agent de développement et la conception qu'il a de son travail, le questionnaire intègre, dans une seconde partie distincte de la première, une série de questions permettant de situer chaque individu dans le monde social : origines sociale et géographique, pratiques religieuses, politiques, syndicales, consommations culturelles, auto-production, loisirs, habitat, mobilier. Travailler sur une population

1598 AJR-INRA, IJR15, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États Généraux du Développement agricole Document annexe au dossier de l'animateur « petite région ». Thème 2, Fiche H, p. 21.

1599 Archives privées Christian Potin, États généraux du développement agricole. Rencontre régionale Rhône-Alpes. Atelier « agents de développement », Ecole nationale vétérinaire de Marcy-L'Étoile, 21 décembre 1982, 8 p.

1600 Voir Rémy, J., *L'Amour du Progrès, Conseillers et conseillères agricoles dans l'agriculture et la société françaises*, Deuxième partie. L'enquête sur les conseillers agricoles dans le cadre des États généraux du développement agricole, document « incomplet » et non publié, 1989.

exhaustive plutôt que sur un échantillon supposant d'envoyer puis de dépouiller et de traiter plus de six mille questionnaires, le chercheur soumet le projet aux responsables politiques des EGDA qui apportent leur soutien financier pour sous-traiter une partie de l'opération à l'Institut de sondage IPSOS. Le questionnaire définitif est finalement approuvé par les deux co-présidents des EGDA, et envoyé aux agents de développement accompagné d'une lettre officielle justifiant la démarche¹⁶⁰¹.

Les destinataires sont les agents qui ont participé à des actions financées dans le cadre des PPDA, répertoriés dans l'annuaire de l'Union Nationale des Associations de Techniciens et Conseillers Agricoles (UNATCA). Ce critère doit permettre de tenir compte la diversité des agents qui interviennent dans les actions de développement, sans présupposer des distinctions à l'intérieur de ce groupe. Rapidement, le questionnaire suscite des réactions très vives, notamment de la part de certains directeurs de Chambre d'agriculture qui y voient la possibilité d'une mise en cause de leur autorité et dénoncent la partie « sociologique » du questionnaire comme une intolérable atteinte à la vie privée des conseillers. Ils font pressions sur leurs responsables et notamment sur M. Cormorèche qui, en tant que co-président des États généraux, avait validé cette démarche. Certains conseillers se montrent aussi très inquiets des usages qui pourraient être faits de leurs réponses, d'autant qu'en plus de la crainte d'un contrôle possible de leurs employeurs sur les résultats, la présence du nom IPSOS dans l'en-tête du questionnaire les induit à penser que l'opération pourrait revêtir un caractère commercial. Devant ces contestations grandissantes, certains syndicats de conseillers appellent leurs adhérents à s'abstenir de répondre. Puis ce sont les responsables des États généraux eux-mêmes qui reviennent sur leur courrier et affirment avoir été trompés par le sociologue, lequel sera finalement absous par le président de l'INRA Jacques Poly après présentation des archives relatant les différentes étapes de son enquête. En dépit de ces revirements en cascade, mille quatre cent quarante questionnaires s'avèrent exploitables, soit un peu moins d'un quart de la population enquêtée, ce qui constitue un taux de réponse très correct pour une enquête postale.

Plus encore que des tensions internes au groupe enquêté, à rechercher plutôt dans les résultats de l'enquête, les incidents qui ont accompagné la réalisation de ce travail de recherche rappellent que les agents de développement sont au cœur d'un champ de forces de pression qui en contraignent la forme : responsables agricoles, hauts fonctionnaires, directeurs de Chambre, syndicats de conseillers et chercheurs sont en lutte pour faire valoir leur propre vision de ce groupe. Cette lutte n'est pas nouvelle, elle s'inscrit dans l'histoire de celle de la définition de la politique de développement agricole. Mais le fait que la réalisation d'une enquête sociologique puisse

1601 AJR-INRA, 1JR15, Questionnaire de l'enquête Rémy/IPSOS, octobre 1982, 10 p. Le questionnaire est reproduit en annexes (Annexe XII).

déstabiliser l'ensemble du champ et provoquer des réactions parfois violentes, au moins verbalement¹⁶⁰², montre qu'outre le peu de familiarité des enquêtés avec les enquêtes d'opinion, déjà fréquentes dans les catégories de population plus urbaines, la connaissance sociologique de la population des agents de développement pose problème en soi. Plusieurs enjeux sont entremêlés. Bien qu'ils aient une inégale maîtrise des procédés nécessaires à la réalisation de ce type d'enquête, tous les acteurs cités ci-dessus sont conscients de la dimension politique consubstantielle à tout travail d'objectivation statistique, et ils n'entendent pas se laisser déposséder par un chercheur de leur légitimité à imposer leurs propres hypothèses de recherche concernant la composition du groupe des agents de développement. Mais plus profondément, cette méfiance partagée envers la sociologie peut être interprétée comme un effet de la crise d'identité dans laquelle se trouvent plongés les conseillers agricoles par rapport à l'ensemble des agents de développement, elle-même à replacer dans la crise du projet de modernisation, écartelé entre une dynamique de centralisation/rationalisation des actions de développement remettant en cause l'efficacité des moyens déployés sur le terrain, imposant la généralisation de l'usage des instruments de gestion, et des formes de dissidences périphériques qui contestent la possibilité même d'un élan unitaire, dénonçant le fait que la modernisation a fonctionné comme un puissant dispositif de sélection des seuls agriculteurs qui ont accepté de se conformer aux exigences toujours plus élevées de la course à l'intensification des systèmes de production.

L'enquête ravive « le malaise des conseillers », palpable depuis une dizaine d'années déjà. Plus encore que le rappel de leur difficulté à se situer par rapport aux politiques qu'ils mettent en œuvre, et à leurs effets non désirés dont le plus spectaculaire et le plus mal vécu est certainement l'accélération du rythme des départs des agriculteurs, l'enquête risque d'apparaître plus ou moins confusément comme une consécration de la dissolution de leur identité professionnelle spécifique à l'intérieur de la classe administrativement constituée des agents de développement agricole, le seul critère d'appartenance au groupe enquêté étant la participation à un projet inclus dans un Plan pluriennal de développement agricole. Il faut d'ailleurs souligner qu'au début des années 1980, le flou entre conseillers agricoles et agents de développement est entretenu par les syndicats de conseillers eux-mêmes. Le SNCDA-GCC, pourtant une des dernières organisations défendant l'autonomie du métier de conseiller, peut affirmer la complémentarité du travail des différents

1602 Certains questionnaires ont été renvoyés vierges de toute réponse mais assortis de commentaires acerbes à destination de l'enquêteur intrusif, d'autres ont été expédiés depuis un autre département que celui dans lequel travaillait le répondant afin de garantir son anonymat. AJR, 1JR9, Questionnaires retournés à l'enquêteur, 1982. Jacques Rémy note que l'analyse de l'enquête reste intéressante, malgré les consignes de boycott, et qu'il est même possible d'intégrer les effets de ces consignes dans l'analyse, en observant notamment l'écart du taux de réponses entre la partie générale du questionnaire (1440 réponses) et la seconde partie plus « sociologique » (1100 réponses), voire même l'écart entre les taux de réponses à chaque question de cette seconde partie pour approcher la sensibilité à « l'indiscrétion » de chacune d'elle.

agents, rendue nécessaire par l'évolution des techniques et les exigences économiques, à condition toutefois « *que chacun à son niveau [s'attache] à prendre en compte la globalité de l'exploitation* », et dans le numéro suivant de son bulletin de liaison, revendiquer « *que les textes sur le Développement, en cours d'élaboration, différencient clairement la qualification Conseillers agricoles de celle des Agents de développement (animateurs syndicaux, conseillers coopératifs)* »¹⁶⁰³. Il s'agit ici de reprendre ce questionnement sur la différenciation entre conseillers agricoles et agents de développement, en revenant sur les résultats de l'enquête nationale, mis en perspective avec d'autres enquêtes ayant ciblé une population plus restreinte.

1.2. Introuvables conseillers agricoles

Le titre du rapport d'analyse d'IPSOS réalisé à partir de l'analyse des questionnaires, « *Conseillers agricoles et agents de développement* » condense involontairement toute la problématique sous-jacente à la réalisation de l'enquête, sans qu'elle ne soit jamais explicitée en tant que telle¹⁶⁰⁴. Il est pourtant nécessaire de se focaliser sur la distinction entre ces deux catégories qui ont des histoires bien distinctes. Si le métier de conseiller agricole a fait l'objet d'une lutte complexe qui avait pour enjeu la définition de la juste distance entre les agriculteurs et les intermédiaires du projet modernisateur, la fonction d'agent de développement correspond davantage à une nomenclature administrative commode pour désigner l'ensemble des travailleurs salariés qui participent à une action financée dans le cadre de ces politiques. Il n'existe pas à proprement parler de métier d'agent de développement, mais plutôt des métiers du conseil agricole, entendu dans un sens très extensif, alors qu'il existe un métier de conseiller historiquement et socialement constitué, défendu, recomposé, et menacé d'être dissous dans la catégorie précédente depuis le début des années 1970.

Cette distinction sous-tend en partie la construction du questionnaire, notamment certaines questions propres à révéler les tensions internes au sein du vaste groupe des agents de développement. Mais la délégation de l'analyse à IPSOS tend à effacer cette problématique au bénéfice de considérations plus générales sur le moral des agents de développement et leurs motivations, la rapprochant des enquêtes d'opinion classiques visant à déterminer l'état d'esprit de tel ou tel catégorie de la population, et l'éloignant de la réflexion sur l'histoire de la construction des

1603 SNCDA-CGC, *SNCDA information. Bulletin trimestriel du syndicat national des conseillers du développement agricole*, n°9, 4e trimestre 1980, p.1 ; SNCDA-CGC, *SNCDA information. Bulletin trimestriel du syndicat national des conseillers du développement agricole*, « Notre conception du développement », n°10, 2e trimestre 1981, p.9.

1604 AJR, 1JR14, IPSOS, *Conseillers agricoles et agents de développement*, 3 tomes, non publié, 1982.

catégories des métiers du conseil agricole. Les données brutes issues du dépouillement de l'enquête n'ont pas été conservées jusqu'à aujourd'hui par IPSOS, mais on dispose néanmoins des tableaux croisés qui ont guidé la rédaction du rapport de synthèse, ce qui interdit de procéder à de nouvelles ventilations des données mais n'empêche pas de rechercher des indices qui confirmeraient la persistance d'une identité propre à ceux qui exercent le métier de conseiller à l'intérieur du groupe des agents de développement. Il est aussi intéressant de comparer les analyses de cette enquête à visée exhaustive avec d'autres travaux réalisés peu de temps avant, ainsi qu'avec des enquêtes plus anciennes visant à cerner les caractéristiques de la population de ceux qui exercent le métier de conseiller, et enfin d'essayer de le combiner avec les conclusions avancées dans la thèse de Bruno Lémery, réalisée quelques années après, ce dernier étant le premier sociologue à avoir proposé une typologie des conseillers rencontrés durant son enquête.

1.2.1. Les indices de la présence déclinante mais persistante de l'institution imaginaire du métier de conseiller agricole

La métaphore astronomique peut venir ici au secours de l'historien, non pas pour créer une illusion de scientificité demi-savante mais sur un simple point de méthode. Il est vain de chercher à observer directement une population de conseillers agricoles à l'intérieur de la population des agents de développement, vain et même illusoire à partir du moment où on considère que le métier est une institution imaginaire dont le devenir est partiellement distinct de celui du groupe professionnel, donc non réductible à une agrégation d'individus. Mais ce qu'on peut essayer de saisir, c'est plutôt la manière dont cette institution oblige ceux qui répondent au questionnaire, et donc la manière dont elle déforme la distribution des réponses, en raisonnant par analogie avec la manière dont l'astronome Urbain Le Verrier a découvert Neptune, déduisant l'existence de la planète d'après les variations imprimées à la trajectoire d'Uranus imputables à l'influence gravitationnelle de Neptune¹⁶⁰⁵. L'enquête réalisée dans le cadre des EGDA ayant été précédée d'autres travaux appuyés sur des corpus de données plus restreints, il est possible de s'appuyer sur les lectures proposées par ces dernières pour formuler quelques hypothèses d'exploration à l'intérieur des résultats de la grande

1605 Lequeux, J., *Le Verrier : savant magnifique et détesté*, Les Ulis/Paris, EDP Sciences/L'Observatoire de Paris, 2009, 401 p. Suivant Gaston Bachelard, l'utilisation d'une image peut être un obstacle au raisonnement scientifique dans la mesure où il induit une fausse compréhension des phénomènes en contournant les obstacles épistémologiques. Mais il ne s'agit pas ici d'expliquer les trajectoires des corps dans le monde social par analogie avec les trajectoires des corps célestes, mais de reprendre le mouvement de pensée d'un chercheur pour expérimenter sa fécondité dans un tout autre domaine. Voir Bachelard, G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 2004 (1957), 305 p.

enquête Rémy/IPSOS.

Une importante étude avait déjà été réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) en 1980, à la demande du ministère de l'Agriculture et avec la collaboration de l'APCA, sur les emplois d'agents de développement, définis comme la réunion des emplois de conseillers agricoles et des emplois d'agents techniques de terrain¹⁶⁰⁶. Reprenant une estimation de l'APCA, les rapporteurs répartissent les effectifs en sous-catégories de la manière suivante¹⁶⁰⁷ :

| Effectifs des agents de développement : Ingénieurs et techniciens supérieurs | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------|
| Organismes employeurs | Conseillers de terrain et animateurs | Equipes techniques et encadrement | Total |
| SUAD | 1482 | 508 | 1990 |
| GVA-CETA (si employeurs directs) | 165 | | 165 |
| Centres de gestion | 599 | 223 | 822 |
| EDE | | 650 | 650 |
| Animateurs syndicaux | 229 | | 229 |
| Conseillers mutualité | 176 | | 176 |
| CIVAM-ASAVPA | 109 | | 109 |
| Sous-total | 2760 | | 4141 |
| Autres agents départementaux de conseil, d'appui, d'encadrement | | | 635 |
| Total | | | 4776 |

Illustration 25: Tableau d'estimation des effectifs des agents de développement : ingénieurs et techniciens supérieurs, (Source : Rapport Minot, APCA, 1980).

| Effectifs des agents de développement : agents techniques | | |
|------------------------------------------------------------------|-----------|------|
| Types d'emplois | Effectifs | % |
| Contrôleurs laitiers | 2020 | 30% |
| Contrôleurs de croissance | 130 | 2% |
| Inséminateurs | 2200 | 33% |
| Agents Relation Culture à dominante développement | 530 | 8% |
| Comptables | 1560 | 23% |
| Agents de l'ADASEA | 250 | 4% |
| Total | 6690 | 100% |

Illustration 26: Tableau d'estimation des effectifs des agents de développement : agents techniques, (Source : Rapport Minot, APCA, 1980).

Pour les auteurs, le point commun des individus qui occupent ces emplois et de participer à l'inflexion des conduites techniques et économiques des exploitations. Comptables et encadrants

1606 Schaff, J.-P., Simula, P., *Les agents de développement agricole*, CEREQ/Ministère de l'Agriculture, 1980, 156 p.

1607 *Ibid.*, p. 62-63.

mis à part, cette enquête dénombre environ huit mille agents de développement dont moins de trois mille conseillers. Mais se pose alors « *le problème de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des situations de travail rattachées à un même type de fonction, le conseil aux agriculteurs* »¹⁶⁰⁸. Autrement dit, la diversité des situations rencontrées justifie-t-elle un éclatement en autant d'emplois différents ? Étudiant tour à tour l'itinéraire professionnel du conseiller, sa situation fonctionnelle et le contenu de son activité, les rapporteurs tentent de démontrer qu'en dépit des clivages qui sont fonction des domaines d'activité de chaque conseiller, transparaît « *le même type de rapport à l'agriculteur et à l'agriculture* » fondée sur le fait que « *le conseiller assiste l'agriculteur dans sa prise de décision et le contenu de l'exploitation, transmet un savoir scientifique et technique, et tend à rationaliser la production et à l'adapter aux contraintes économiques* »¹⁶⁰⁹. De là, ils conviennent que les agents techniques, dont les actions de conseil ne constituent pas l'activité principale sans dire pour autant qu'elle soit négligeable, ne doivent pas être assimilés aux conseillers agricoles en terme d'emploi du fait que leurs champs d'interventions restent limités aux sous-systèmes productifs dans lesquels ils opèrent respectivement¹⁶¹⁰. En dernière analyse, il est intéressant de remarquer que c'est le niveau de synthèse qui distingue le conseiller de l'agent technique.

Bien que l'intérêt de cette étude soit manifeste pour donner des repères chiffrés sur la diversité des situations relatives aux métiers du conseil agricole, elle semble reproduire le point de vue des employeurs de 1980 sur leurs agents, c'est-à-dire des responsables des différentes institutions en charge du développement sur l'ensemble des personnels qu'ils emploient, sans intégrer le point de vue de ces derniers sur leur propre activité. Alors même qu'une partie de l'étude est consacrée à un historique du développement agricole en France depuis la Libération, et au récit des conflits entre les organisations impliquées dans la définition de la fonction de conseiller, les auteurs préfèrent au final mettre en avant la relative homogénéité des emplois proposés par ces organisations que de s'attarder sur les clivages internes¹⁶¹¹. L'étude du CEREQ précède une autre étude, menée par le Service central des études économiques et statistiques (SCEES) sur le conseil agricole, à la demande du ministère et dans le cadre de la préparation des États généraux, auprès de deux mille cinq cents exploitations afin de déterminer quels sont les agriculteurs qui bénéficient des services des agents de développement¹⁶¹². Elle met en avant un effet d'accumulation : les institutions

1608 *Ibid.*, p. 91.

1609 *Ibid.*, p. 149.

1610 *Ibid.*, p. 156.

1611 La partie historique s'appuie sur les publications de Jean-François de Caffarelli et de Jacques Rémy : Caffarelli, J.-F. (de), *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française, supplément à la revue Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1978, p. 27-28 ; Rémy, J., « Le « malaise des conseillers » ou l'histoire d'une institution pédagogique », in *Éducation permanente*, n° 37, janvier-février 1977, p. 64-84.

1612 Service central des études économiques et statistiques, *Rapport sur le développement agricole*, octobre 1982, 30 p.

du développement bénéficient à une fraction relativement homogène de la population agricole. Sans pousser l'analyse trop avant, le point commun entre les études du CEREQ et du SCEES est certainement cette manière d'envisager le conseil et les agents de développement uniquement en terme d'assistance technique et économique, réactualisant d'une certaine manière le point de vue défendu par les Services agricoles dans les années 1950, c'est-à-dire la vulgarisation envisagée comme diffusion réglée des connaissances techniques et économiques utiles à la modernisation des exploitations agricoles, point de vue particulier que l'outillage statistique fait tendre vers l'universel et qui méconnaît l'histoire de la modernisation comme projet politique incarné notamment dans l'institution des conseillers agricoles.

Selon une toute autre perspective de recherche, mais toujours à la demande du ministère de l'Agriculture dans le cadre des travaux préliminaires aux EGDA, l'association Rhizome, du Réseau Agriculture et espace rural Rhône-Alpes, entreprend deux enquêtes qualitatives, auprès de dix conseillers SUAD de cinq départements du Sillon rhodanien, puis auprès de cinquante agents de développement (au sens large) dans cinq petites régions de la région Rhône-Alpes « *différentes par les conditions « naturelles », par l'histoire de la modernisation et par les structures de développement mises en place* »¹⁶¹³. Ont participé à ce travail des enseignants de l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) école catholique lyonnaise délivrant un diplôme d'ingénieur, comme Michel Guglielmi, ainsi que des chercheurs, jeunes pour la plupart, enclins à valoriser les expériences dissidentes ou tout au moins originales de développement agricole (Jean-Claude Jauneau sur la montagne, Yves Le Pape sur l'agriculture biologique, Samuel Martin et Gilles Novarina sur le développement territorial, ou encore Egizio Valceschini sur le mouvement coopératif)¹⁶¹⁴. Ce groupe s'est créé en 1981 à l'occasion des assises de la Recherche afin de « *décloisonner les différentes fonctions et institutions concernées par les problèmes agricoles et ruraux de la région Rhône-Alpes et en particulier de mieux associer les techniciens et animateurs aux différents travaux d'études et de recherches* », de prendre en compte la diversité des conditions propres à chaque territoire et de valoriser des solutions alternatives qui ne sont pas prises en compte par les structures officielles du développement¹⁶¹⁵.

1613 AJR, 1JR12, Association Rhizome, Réseau Agriculture et Espace rural Rhône-Alpes, *Participation aux États Généraux du Développement Agricole, Synthèse de deux enquêtes auprès d'agents de développement en région Rhône-Alpes*, décembre 1982, 32 p.

1614 Voir Dessau, J., Le Pape, Y., *L'Agriculture biologique : critique technologique et système social*, Paris, CORDES, 1975, 129 p. ; Jauneau, J.-C., *Le Lait de montagne et sa destination : principales données statistiques*, Grenoble, CTGREF, 1978, 57 p. ; Martin, J.-S., Novarina, G., *Patrimoines Familiaux et patrimoines communaux, sources du changement social en montagne*, Grenoble, CESER, 1981, 191 p. ; Valceschini, E., *Stratégies coopératives et diversification des modèles de développement agricole : le cas de la Coopérative de Romans*, Grenoble, IREP, 1984, 225 p.

1615 AJR, 1JR12, *Lettre de Michel Guglielmi à François Colson en vue de la préparation des EGDA*, 13 mai 1982.

Les résultats de la première enquête, auprès de conseillers de SUAD, font apparaître une perception globalement positive du développement toujours teintée du regret de ne travailler qu'au seul contact de la fraction la plus dynamique des agriculteurs, ce qui est une autre manière de dire leur malaise vis-à-vis de la sélection des exploitations les plus performantes. L'unanimité existe aussi pour déplorer l'absence de ligne politique claire pour le développement agricole, « *qui leur facilite une certaine autonomie dans leur travail sur le terrain* », mais qui les contraint aussi à « *assumer des responsabilités que le conseiller n'a peut-être pas à prendre* »¹⁶¹⁶. Les conseillers rencontrés soulignent l'importance des groupes de base et la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec les responsables de ces groupes. Ils évoquent également les problèmes qu'ils ont pu rencontrer lorsqu'une de leurs initiatives entrerait en concurrence avec les intérêts d'un organisme économique (d'une coopérative le plus souvent), ce qui les conduit le plus souvent à s'auto-censurer pour éviter de rentrer dans un conflit. Les rapporteurs de l'enquête soulignent que « *la lutte entre « Coopération » et « Développement » est apparue assez vive, même si les rapports personnels entre techniciens ne sont pas si mauvais* »¹⁶¹⁷. Les conseillers du SUAD tiennent à se démarquer des agents des coopératives au motif qu'ils se considèrent comme plus objectifs, n'étant liés par aucune obligation commerciale. C'est un rappel d'une des valeurs fondamentales du métier de conseiller, établie dès les années 1950, et transmise par les différentes institutions du groupe professionnel. Avec les conseillers spécialisés des Instituts techniques, les rapports sont différents puisqu'il n'y a pas à proprement parler de concurrence, et c'est plutôt le manque de coordination entre les différents intervenants qui concentre les critiques. Les différentes propositions des conseillers vont dans le même sens : ils souhaitent que leur métier soit revalorisé, en réduisant leur aire d'intervention, en créant des « Maisons de l'Agriculture » dans les petites régions, en « *trouvant des créneaux d'intervention percutants* » pour se différencier des coopératives, en étant davantage liés au monde de la recherche, en élargissant leur public et en réorganisant les structures du développement. Cette enquête souligne finalement la vivacité de l'attachement au métier de conseiller en dépit des difficultés croissantes à l'exercer.

La comparaison avec la seconde enquête auprès de cinquante agents de développement est éclairante car elle fait apparaître un certain nombre d'écarts qualitatifs. Elle est menée en parallèle des débats officiels des États généraux du développement agricole, au niveau des petites régions, afin que les agents de développement puissent s'exprimer plus en détail et plus librement sur le développement dans leur zone d'action. Il s'agit de « *repérer quelques-uns des problèmes du*

1616 AJR, 1JR12, Association Rhizome, Réseau Agriculture et Espace rural Rhône-Alpes, *Participation aux États Généraux...*, op. cit., p. 4.

1617 *Ibid.*, p. 5.

développement à partir du point de vue des agents de développement eux-mêmes »¹⁶¹⁸. En parallèle de considérations plus globales sur les publics des actions de développement et la coordination des actions au niveau des petites régions, le rapport met en avant l'idée que d'une manière générale, les techniciens interrogés ne remettent pas fondamentalement en cause les orientations du développement, mais que parmi ceux-ci, les conseillers de SUAD se distinguent par le point de vue plus critique, en réclamant une définition de leurs activités. A l'inverse, les conseillers d'organismes spécialisés et les agents d'organismes économiques sont « plus à l'aise dans leur travail et ne formulent que peu de critiques »¹⁶¹⁹. Les rapporteurs notent que « les éventuels conflits, ou divergences entre organismes ne sont pas apparues très vives, en tout cas moins nettement que lors des enquêtes spécifiques auprès des conseillers SUAD », et mettent la « sensibilité plus grande » de ces derniers sur le compte de leur fonction qui repose sur l'harmonisation des interventions dans un secteur donné¹⁶²⁰. On pourrait alors ajouter qu'à ces deux manières de percevoir la coexistence des différents organismes de développement ne correspondent pas seulement des degrés de sensibilité différents, ce qui renvoie à une approche fonctionnaliste des activités de chaque fraction du groupe, mais aussi un positionnement politique qui est fonction d'un rapport différent à l'histoire de la politique de développement et *in fine* à l'histoire du métier de conseiller. Les conseillers de SUAD ne sont pas seulement des agents de développement critiques en raison de leur rôle qui d'opérer une synthèse entre des actions peu coordonnées, ils sont aussi ceux qui se sentent le plus concernés par la défense d'un métier qui leur confère une autonomie individuelle limitée mais non négligeable, à la source de leur vision plus distanciée de la politique qu'ils ont la charge de mettre en œuvre. Les auteurs de l'enquête Rhizome font d'ailleurs un pas dans cette direction lorsqu'ils concluent en posant prudemment la question de la « contradiction entre leur statut de subordonné et leur pouvoir dans une certaine mesure important, se traduisant par une autonomie qui les conduit à prendre des responsabilités qui peuvent se retourner contre eux ? »¹⁶²¹.

1.2.2. Relire les résultats de l'enquête Rémy/IPSOS : les conseillers agricoles ne sont pas des agents de développement comme les autres

Cette hypothèse d'une disjonction socio-historique et pas seulement fonctionnelle entre conseillers agricoles et agents de développement peut être étayée à travers la relecture de certains

1618 *Ibid.*, p. 31.

1619 *Ibid.*, p. 22.

1620 *Ibid.*

1621 *Ibid.*, p. 23.

résultats de l'enquête nationale Rémy/IPSOS. Les commentaires d'IPSOS fondés sur l'analyse de nombreux tableaux croisés insistent d'abord sur la très grande homogénéité des opinions, c'est-à-dire le fait que les différentes opinions se trouvent également partagées par tous les agents de développement quels que soient leur ancienneté, leur région, leur fonction, leur lieu de travail, et « *qu'il n'existe pratiquement pas de revendications catégorielles à l'intérieur de la profession* »¹⁶²². Mais la problématique résumée dans le titre (conseillers agricoles *et* agents de développement) n'est pas véritablement développée par la suite. Le même problème se pose dans les enquêtes du CEREQ et de Rhizome. Relire ces enquêtes ne doit pas conduire à rechercher un groupe homogène de conseillers agricoles à l'intérieur de l'ensemble des agents de développement, mais plutôt inciter à repérer si les réponses à certaines questions ne seraient pas distribuées en partie en fonction de l'attachement au métier de conseiller tel qu'il a été institué à la fin des années 1950.

Sur un plan général, le rapport IPSOS note « *la très forte motivation des Conseillers agricoles à l'égard de leur métier, attachés au monde rural et agricole en particulier, soucieux de son évolution économique et humaine, de son intégration dans la vie économique générale tout en voulant maintenir une vie réelle et humaine sur les exploitations* ». Ils sont attachés à l'utilité de leur travail, à son caractère concret, et sont réticents à s'engager dans les grands débats d'idées. Ils regrettent le manque de formation des agriculteurs, le manque de coordination général, et le fait que leurs employeurs leur imposent des obligations administratives trop lourdes. L'aspect humain et la dimension pédagogique leur apparaissent plus importants que le caractère technique et économique de leur action. Les rapporteurs notent d'ailleurs que les enquêtés semblent à la recherche de « *chaleur humaine* », et que leur revendication majeure est de pouvoir continuer à exercer ce métier « *qui leur paraît assez utile pour que personne d'autre qu'eux ne leur semble aussi à même de l'exercer de façon aussi efficace* »¹⁶²³. Ces quelques traits qui caractérisent la population considérée sont conformes à la description qu'on a donné des valeurs propres au métier de conseiller : le concret, le contact, l'humain, le service, l'autonomie. Elles expriment des tendances générales à l'intérieur du groupe.

Les analyses thématiques et plus détaillées qui suivent confirment ce premier constat : « *le moyen de formation le plus apprécié est le travail en groupe* » ; « *les qualités requises pour faire ce travail selon les conseillers eux-mêmes renvoient plus au caractère qu'à l'intellect* » ; « *la hiérarchie des tâches selon les conseillers révèle le caractère plus humain que technique de leur*

1622 AJR, IJR15, IPSOS, *Conseillers agricoles et agents de développement*, Tome I, décembre 1982, p. VII.

1623 *Ibid.*, p. IX. La conclusion de l'introduction du rapport se termine sur ces mots : « Et là intervient la question des moyens. Mais, et cela mérite d'être souligné parce que ce n'est pas fréquent, les conseillers agricoles ont d'abord besoin qu'on les écoute, qu'on coordonne assez leur travail pour qu'ils s'appliquent à ce qui est utile plutôt qu'à résoudre des conflits de personnes, ensuite seulement de crédits. »

intervention » ; « *ce qui leur déplait concerne quasiment exclusivement les tâches administratives* » ; « *les conseillers ne se considèrent pas comme des notables pour 75% d'entre eux mais la question suscite un certain malaise* » ; « *la réforme du développement paraît utile aux trois quarts d'entre eux afin de tenir compte des diversités locales et de nouer un dialogue avec la base* »¹⁶²⁴. L'ensemble de ces énoncés, tirés des commentaires d'IPSOS relatifs à la première série de questions portant sur le métier, renvoient à une conception du travail des conseillers agricoles qui ne correspond pas à celle de simples techniciens de l'agriculture. Cela confirme l'hypothèse selon laquelle les tendances relevées par les rapporteurs sont le produit du processus d'institution du métier de conseiller, dont les effets persistent bien qu'il ne soit plus aussi dynamique que par le passé.

On peut rechercher un autre indice de la vivacité des effets de ce processus en observant la manière dont sont perçus les services de l'État et les agents des coopératives, socialement et historiquement constitués comme des figures repoussoirs sur le plan collectif pour affirmer l'existence d'un domaine d'intervention spécifique aux conseillers, ce qui n'empêchait pas les bonnes relations entre les différents agents sur le plan individuel. La question 24 du questionnaire proposait par exemple aux enquêtés d'exprimer leurs attentes sur une série de propositions en vue d'une plus grande efficacité du développement agricole¹⁶²⁵. A la proposition de « *l'augmentation du nombre des agents des industries et coopératives d'amont et d'aval* », les réponses se répartissent comme suit :

| Qu'attendriez vous de l'augmentation du nombre des agents des industries et coopératives d'amont et d'aval sur l'efficacité du développement agricole ? | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----|-------------|--------------------|
| Beaucoup | Assez | Peu | Pas du tout | Ne se prononce pas |
| 4% | 9% | 40% | 34% | 13% |

La structure des réponses est très nette : 13% seulement des interrogés attendraient un effet positif d'une telle mesure. A titre de comparaison, ils sont 54% à attendre un effet positif d'une mesure homologue concernant l'augmentation du nombre des agents des organisations professionnelles agricoles. A la proposition concernant l'augmentation des effectifs des agents de l'État, la réponse est plus nuancée, relativement positive avec 45% de réponses favorables dans le domaine de la formation des agriculteurs, mais seulement 28% de réponses favorables dans le domaine de l'appui technique aux agriculteurs. Ces résultats traduisent la vigueur du lien qui unit les conseillers agricoles et organisations professionnelles qui sont leurs principaux employeurs, et la volonté de conserver une certaine prééminence sur le conseil de terrain.

¹⁶²⁴ *Ibid.*, p. 1-66.

¹⁶²⁵ *Ibid.*, p. 53-55 bis.

La ventilation des réponses apporte quelques précisions et montre que l'appréciation positive concernant l'augmentation du nombre d'agents de coopératives et d'industries est susceptible de varier en fonction de la manière dont les répondants ont défini leur travail, de leur ancienneté, et de leur formation¹⁶²⁶. Elle tend à diminuer nettement chez ceux qui sont « conseillers de SUAD », ou « conseillers polyvalents » (moins de 8% dans les deux cas) alors qu'elle est sur-représentée par rapport à la moyenne de la population chez les « directeurs de SUAD » (22%) et les « techniciens » (23%). Elle semble aussi diminuer avec l'ancienneté, de 17% pour ceux qui ont moins de quatre ans d'ancienneté jusqu'à 9% pour ceux qui ont de quinze à dix-neuf ans d'ancienneté (c'est-à-dire embauchés entre 1963 et 1967, ce qui correspond à la vague d'embauche des conseillers de secteur dans les Chambres d'agriculture), avec pourtant une remontée significative à 16% pour ceux qui ont plus de vingt ans d'ancienneté, ce qui pourrait correspondre à une première génération de conseillers pour lesquels les différences étaient relativement moins marquées entre eux et ceux des coopératives. Lorsqu'on s'intéresse à la formation, l'écart le plus significatif est celui qu'on remarque entre ceux qui sont agréés conseil (9% seulement d'opinions favorables) et ceux qui sont « agréés autres » (41% d'opinions favorables) parmi lesquels on retrouve certainement un certain nombre d'agents de coopératives et de conseillers spécialisés travaillant selon une approche technico-économique. Ces variations ne doivent pas faire oublier la tendance lourdement dominante : les agents de développement qui jugent favorablement une telle mesure sont minoritaires. Mais l'inégale distribution des réponses positives accrédite l'hypothèse d'une plus ou moins grande proximité des individus interrogés avec l'institution imaginaire du métier de conseiller.

De la même manière, lorsqu'on se focalise sur la ventilation des réponses positives concernant l'augmentation du nombre d'agents de l'État en vue de faire plus d'interventions d'appui technique (la question de la formation est moins clivante et les attributions de l'État en matière d'enseignement agricole font l'objet d'un consensus plus large), des différences se font jour : 25% des conseillers de SUAD y sont favorables, seulement 20% des directeurs de SUAD (ceux-ci pouvant y voir une menace sur les prérogatives du service dont ils ont la responsabilité), contre 42% de ceux qui se déclarent « techniciens », et 31% des conseillers spécialisés. Les opinions favorables diminuent également avec l'ancienneté, de 32% pour ceux qui ont moins de quatre ans de maison à 23% pour ceux qui en ont plus de vingt ans. Ventilées en fonction du type de formation professionnelle suivie, les réponses opposent ceux qui ont un agrément (conseil et autres) qui expriment autour de 26% d'opinions favorables à ceux qui sont en cours de formation ou ont une formation à l'appui technique avec respectivement 47% et 40% d'opinions favorables. D'une manière générale, il faut souligner que la possibilité d'une intervention accrue de l'État suscite

¹⁶²⁶ AJR, 1JR15, IPSOS, *Conseillers agricoles et agents de développement*, Tome III, décembre 1982, p. 237.

davantage de réactions positives que celle de l'intervention accrue des organismes économiques. Ensuite, il est intéressant aussi de voir que le sujet oppose aussi ceux qui ont une légitimité dans le travail de conseil agricole à ceux qui font de l'appui technique ou qui sont en formation et dont les intérêts ne sont pas autant liés aux organisations professionnelles agricoles. La nuance est intéressante car elle pourrait traduire une différence historiquement construite : conseillers au sens large et agents techniques ont à peu près les mêmes employeurs mais la nature et l'intensité de leur relation sont foncièrement différentes.

Ces considérations trop rapides ne s'opposent pas aux analyses réalisées en 1982. Mais elles permettent de lever le voile sur l'ambiguïté du titre de l'enquête qui se gardait de choisir entre conseillers agricoles et agents de développement. L'attachement des conseillers interrogés à leur travail est une tendance lourde qui révèle la prégnance de l'institution imaginaire du métier de conseiller. Dans le même temps, une analyse plus fine montre que cet attachement va de paire avec le maintien d'un certain nombre de barrières collectives érigées contre les ingérences éventuelles de l'État et contre la réduction de la finalité de ce métier à un simple accroissement des performances techniques et économiques des exploitations agricoles. Cet accroissement est recherché mais il est posé comme un moyen et non une fin en soi. Cette distinction est intégrée par les acteurs eux-mêmes et ne s'ajuste pas exactement avec les catégories administratives ou avec les descriptions théoriques de l'activité des uns et des autres : c'est de cette manière que certains agents techniques (inséminateurs, contrôleurs laitiers, etc.) peuvent se rattacher au métier de conseiller, lorsque leur fonction ne se réduit pas à la liste de leurs tâches mais s'intègre dans un projet plus global (l'exploitation, l'agriculteur, la famille agricole) sur lequel ils prennent position, et à l'inverse que certains conseillers de SUAD peuvent s'éloigner du métier de conseiller en ne se consacrant par exemple plus qu'à des tâches administratives (ce qui est d'ailleurs une des principales craintes exercées par ceux qui exercent ce métier).

On parlera pourtant d'influence persistante de l'institution imaginaire du métier de conseiller plutôt que de véritable reconnaissance puisque l'enquête montre l'attachement exprimé va de pair avec le sentiment que le groupe professionnel des conseillers est en train de se décomposer, à la suite des réformes successives de la politique de développement marquant la fin du projet de modernisation agricole. L'analyse réalisée à la demande de Jacques Rémy par Jean-Marc Salmon, sociologue, à partir des résultats de la seconde partie du questionnaire, c'est-à-dire la partie « sociologique » dont l'exploitation avait été interdite sur le moment par la hiérarchie des États généraux en raison des réactions houleuses qu'elle avait suscitées, montre bien que ce n'est pas l'existence des agents de développement qui est menacé en tant que telle, mais plutôt une certaine

manière pour eux d'envisager leur travail¹⁶²⁷. Les conseillers qui ont répondu à l'enquête ressentent individuellement, à défaut de pouvoir l'exprimer collectivement, la menace d'une dissolution de leur identité professionnelle se préciser de jour en jour. Fondée sur deux séries d'indicateurs, permettant d'approcher les systèmes de croyance d'une part et le rapport au monde associatif d'autre part, l'analyse de Jean-Marc Salmon met en évidence l'existence de deux groupes : les « privatifs », opposés aux « systémiques ». Les premiers ne témoignent d'aucune inscription globalisante et publique en dehors de leur métier et représentent un tiers de l'effectif, quand le rapport au monde des seconds passe par un engagement religieux, syndical ou politique.

La série de variations établie par l'auteur du rapport pour distinguer les deux groupes pourrait être décrite en fonction de l'influence de l'institution imaginaire du métier de conseiller. L'opposition privatifs/système renverrait alors à d'autres couples d'oppositions : spécialisé/synthèse, détachement/engagement, technico-économique/humain. Sans pouvoir pousser l'analyse beaucoup plus loin faute de disposer des données brutes de l'enquête, il faut néanmoins souligner la conclusion de cette étude qui affirme que cette opposition entre deux groupes, qui sont deux systèmes de valeurs, vaut lorsqu'il s'agit pour les personnes interrogées de décrire leur métier mais qu'elle ne tient plus lorsqu'il s'agit d'envisager l'avenir. Ce brouillage entre les deux catégories renvoie à la fois à un repli sur des issues individuelles avec notamment ceux qui envisagent de changer de métier, et à un malaise collectif avec ceux qui essaient de coller au mieux à une réalité en mutation sur laquelle ils n'ont que peu de prise et regrettent la disparition du monde qu'ils ont connu. Le groupe professionnel des conseillers agricoles n'a plus les moyens d'assurer la reproduction des valeurs qui le fondent, il a un héritage mais n'a plus d'horizon.

1.2.3. Qui sont les conseillers agricoles en 1982 ?

Montrer que les conseillers agricoles se réfèrent à un métier alors que les agents de développement constituent une catégorie essentiellement définie de l'extérieur ne doit pas empêcher de caractériser positivement la population des hommes et femmes qui se reconnaissent dans ce métier¹⁶²⁸. Pour ce faire, les données de l'enquête réalisée à l'occasion des États généraux peuvent être remises en perspective avec des données plus anciennes, tirées d'enquêtes menées au sein des centres de formation ou des syndicats de conseillers, eux-mêmes partie prenante du processus

1627 Salmon, J.-M., *L'univers socio-culturel des conseillers agricoles et agents de développement*, in Rémy, J., *L'Amour du Progrès...*, op. cit., 14 p. + tableaux.

1628 Rémy, J., « Portrait social des conseillers : retour sur image », in Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., (dir.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006, p. 83-99.

d'institution du métier de conseiller¹⁶²⁹. Les données générales de l'enquête Rémy/IPSOS peuvent notamment être comparées avec une enquête effectuée auprès des conseillers agricoles ayant suivi la formation au métier au Centre de formation d'Etcharry entre 1970 et 1979 afin de mesurer la mobilité professionnelle des anciens diplômés, ainsi qu'avec des enquêtes plus ponctuelles effectuées par l'AFPA ou l'UNATCA entre 1967 et 1977¹⁶³⁰. Trois dimensions peuvent être prises en compte : le niveau de formation des conseillers, leurs origines sociales, et la proportion de femmes.

En matière de niveau de formation, ceux qui ont répondu à l'enquête nationale se répartissent de la manière suivante : les ingénieurs agricoles arrivent en tête (34%), suivis des titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) (30%), et des titulaires d'un Brevet de Technicien Agricole (BTA) (10%). 58% d'entre eux ont accompli une formation de conseiller agricole dans un centre agréé, 10% sont en cours de formation, 18% n'ont suivi aucune formation professionnalisante spécifique, ce qui peut être interprété comme l'héritage des premiers temps du développement agricole lorsque les procédures de recrutement n'étaient pas encore réglées. Ceux qui restent ont pu suivre d'autres formations agréées pour devenir technicien de coopérative ou animateur syndical par exemple). Sur le plan de la formation générale, 10,7% ont le niveau CEP, 22,6% le niveau BEPC, 32,9% le niveau baccalauréat, et 24,6% le niveau d'un diplôme d'enseignement supérieur général (9,2 % n'ont pas répondu). La proportion relativement élevée de conseillers bacheliers pourrait éventuellement être nuancée, dans le sens où les formations préparatoires à l'entrée dans un centre de formation de conseillers (Centre A) sont parfois présentées comme une possibilité de rattrapage amenant les candidats au niveau du baccalauréat, indispensable à la recevabilité de leur candidature en Centre B. Cette filière dite de « la promotion sociale » ne concerne pas la majorité des candidats mais elle revêt une importance symbolique toute particulière.

Une enquête syndicale réalisée en 1967 montrait qu'environ un tiers des adhérents de l'UNATCA avaient suivi une formation de Centre A¹⁶³¹. Par ailleurs, une enquête de 1966 réalisée par l'AFPA auprès d'une quarantaine de candidats à l'entrée au Centre B montrait elle qu'un quart des effectifs avait suivi un tel parcours, contre environ un quart d'ingénieurs et une moitié de diplômés d'écoles régionales d'agriculture¹⁶³². Ces données indiquent qu'au plus fort du recrutement de conseillers ayant un profil de niveau technicien et une origine agricole, les candidats au métier bénéficiaires de la promotion sociale restent minoritaires. Mais parmi les conseillers en poste, ceux

1629 Voir les chapitres 4, 5 et 7.

1630 AJR, 1JR12, Association pour la Formation en Milieu Rural, Résultats de l'enquête effectuée auprès des conseillers agricoles ayant suivi la formation au métier à l'AFMR entre 1970 et 1979, Mars 1981, 21 p.

1631 « Les conseillers agricoles et le développement, Rapport du Congrès..., *op. cit.*

1632 AJR-INRA, 1JR7, AFPA, Journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller agricole (Centre B) des 18, 19, 20, 21, 22 janvier 1966.

issus de la promotion sociale font souvent partie des plus anciens et bénéficient d'une certaine aura auprès de leurs jeunes collègues plus qualifiés mais plus inexpérimentés, d'autant que la définition collectivement élaborée du métier de conseiller valorise le charisme et l'abnégation. Dix ans plus tard, une étude de l'AFPA révèle que si la part des conseillers titulaires d'un BTSA acquis par la voie de la promotion sociale dans les candidats au Centre B a diminué de moitié entre 1971 et 1977, leur taux de réussite aux examens d'entrée reste sensiblement équivalent à celui obtenu par les ingénieurs, et largement supérieur à celui des candidats titulaires d'un BTSA obtenu par la voie scolaire classique¹⁶³³. Une dernière étude, réalisée au sein du Centre de formation d'Etcharry par l'Association pour la formation en milieu rural (AFMR), montre que les stagiaires formés entre 1970 et 1979 sont pour 43% d'entre eux titulaires d'un BTS scolaire, pour 24% d'un BTS type « promotion sociale », et pour 21% des ingénieurs. Plus intéressant encore, cette étude indique également que la proportion d'ingénieurs a connu une croissance rapide à partir de 1972-1973 pour atteindre un palier à partir de 1975, autour de 30% des effectifs de chaque promotion¹⁶³⁴. La mesure de la mobilité des anciens stagiaires montre aussi que l'emploi de conseiller de secteur tend de plus en plus à être considéré comme une étape nécessaire avant d'accéder à un poste à responsabilités après quelques années d'expérience sur le terrain, plus qu'un travail stable laissant la possibilité de s'implanter pendant plusieurs décennies sur le même territoire¹⁶³⁵.

Ces données sont relativement cohérentes avec celles de l'enquête Rémy/IPSOS (34% d'ingénieurs dans la population totale). L'augmentation observée peut d'ailleurs être interprétée de plusieurs manières : d'une part, la diversification des métiers du conseil continue d'attirer davantage d'ingénieurs et d'autre part, la population considérée n'est pas la même, celle examinée à l'occasion des EGDA incluant des individus aux profils et aux fonctions plus divers que les seuls conseillers passés par un centre de formation agréé. Dans une perspective historique, la proportion d'ingénieurs semble faire l'objet d'un cycle historique : elle est relativement forte à la fin des années 1950 et au début des années 1960, avant de baisser régulièrement durant les dix années suivantes puis de remonter du début des années 1970 au début des années 1980¹⁶³⁶. Cette interprétation est à manier avec une grande prudence du fait de la grande hétérogénéité des enquêtes mobilisées, situant les tendances relevées davantage du côté du paradigme indiciaire que de la modélisation statistique,

1633 Caffarelli, J.-F. (de), *Le conseil agricole et la modernisation...*, *op. cit.*, p. 28.

1634 AJR, IJR12, Association pour la Formation en Milieu Rural, *Résultats de l'enquête...*, *op. cit.*, p. 5-6.

1635 *Ibid.*, p. 9-10.

1636 Les enquêtes réalisées par l'UNATCA auprès de ses adhérents à l'occasion de ses congrès nationaux en 1961, 1964 et 1967 enregistrent la baisse régulière de la proportion d'ingénieurs (38,4% des effectifs en 1961, 25% en 1967). Voir « Rapport du Congrès des Conseillers agricoles (Néris-les-Bains – 14 et 15 mai 1961) », n° spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, 28 p. ; « Rapport du Congrès des conseillers agricoles (Vichy – 1^{er} et 2 mai 1964) », n° spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, n° 300, 15 septembre 1965, 32 p. ; « Les conseillers agricoles et le développement, Rapport du Congrès des conseillers agricoles (Vichy – 23 et 24 septembre 1967) », supplément de la revue *Chambres d'agriculture*, n° 389-390, 1^{er}-15 juin 1968, 28 p.

mais elle semble tout de même relativement cohérente : à un premier âge correspondant à l'invention du métier de conseiller offrant des perspectives intéressantes pour de jeunes ingénieurs aventureux, succéderait une seconde période durant laquelle l'institutionnalisation du métier tend davantage vers le modèle de l'employé autonome que vers celui de la profession libérale éloignant du même coup les ingénieurs en quête de carrières mieux assurées, avant que dans un troisième temps, la transformation des cadres du développement agricole valorisant davantage la spécialisation d'un côté et la territorialisation de l'autre ne rouvrent de nouvelles possibilités pour des ingénieurs confrontés aux premières tensions sur le marché du travail. En parallèle de cette évolution, la part des conseillers agricoles issus de la « promotion sociale », c'est-à-dire ayant eu accès à des formations professionnalisantes d'un niveau supérieur à celui qu'ils avaient lorsqu'ils ont quitté le cursus scolaire, pourrait incarner la permanence de l'institution imaginaire du métier de conseiller agricole, la promotion sociale des fils d'agriculteurs devenus conseillers apparaissant un miroir tendu aux agriculteurs encouragés eux-mêmes à adhérer à un vaste projet de modernisation pensé comme un élan vers la promotion sociale du monde agricole.

Ceci nous amène à interroger les origines sociales des conseillers agricoles. L'enquête Rémy/IPSOS montre qu'en 1982, la part des enfants d'agriculteurs ou d'agricultrices est encore très élevée (52%), et que 30% des conjoints des personnes interrogées ont un père agriculteur, 24% une mère agricultrice¹⁶³⁷. Bien que ce ne soit pas nécessairement la raison avancée par les intéressés eux-mêmes pour justifier de leur choix professionnel, cette donnée reste fondamentale pour comprendre la manière dont ils exercent leur métier et elle renvoie encore une fois à la manière dont s'est institué le métier de conseiller, le sens rural des premiers conseillers renvoyant à une connaissance par corps du monde agricole, s'opposant à l'expertise des agents de l'administration chargés de la vulgarisation¹⁶³⁸. L'origine sociale des conseillers agricoles a d'ailleurs suscité l'attention de nombreuses enquêtes¹⁶³⁹. Mais « origine » ne prenait pas son sens en fonction d'une division de la société en classes, selon la position dans les rapports de production ou même les différences de niveaux de vie, mais en fonction d'une triple partition du monde : agricole/rurale/citadine. Ce classement présuppose une relative autonomie du monde agricole au sein d'une société qui serait structurée selon l'opposition culturelle entre villes et campagnes.

Selon l'enquête de l'UNATCA en 1961, 35,7% des adhérents sont d'origine agricole, 17,3% agricole, 42,6% citadine. En 1967, une nouvelle enquête de l'union syndicale montre une évolution considérable : 60,9% de conseillers d'origine agricole, 13,9% rurale, et 21,8% citadine. En six

1637 Rémy, J., « Portrait social des conseillers..., *op. cit.*, p. 89-91.

1638 Voir le chapitre 2.

1639 Voir Caffarelli, J.-F. (de), *Le conseil agricole et la modernisation..., op. cit.*, p. 27-28.

années seulement, la part des conseillers d'origine citadine a quasiment été divisée par deux, tandis que dans le même temps, la part de ceux d'origine agricole n'est pas loin d'avoir doublée. Au cours de cette période, le nombre de conseillers adhérents de l'UNATCA répondant à l'enquête préparatoire au Congrès est passé de cent soixante-deux à six cent soixante-six. La forte croissance des effectifs coïncide avec le recrutement de candidats majoritairement issus du monde agricole. Cette évolution est à rapprocher de la baisse de la proportion d'ingénieurs durant la même période, mise en lumière plus haut. Le groupe des conseillers devient plus homogène : à partir du milieu des années 1960, ils ont majoritairement une qualification de niveau technicien, et sont majoritairement des enfants d'agriculteurs. Mais la dynamique s'inverse lors de la décennie suivante, notamment sous la pression des employeurs qui recherchent des candidats de plus en plus qualifiés sur le plan technique, mettant en retrait le sens rural qui fondait l'unité du groupe des conseillers. Une étude de l'AFPA portant sur quelques dizaines de candidats à l'examen d'entrée au cycle de préparation au métier, en 1971, 1974 et 1977 indique que la proportion de citadins augmente de 19,1% à 26,8% puis 35,5%, tandis que celle des candidats d'origine agricole baisse en passant de 77,4% à 67,1% puis 62,9%¹⁶⁴⁰. L'enquête Rémy/IPSOS semble confirmer cette évolution¹⁶⁴¹. La moitié des enquêtés sont d'origine agricole, ce qui représente une nette diminution par rapport aux années 1960. Mais ce chiffre, non négligeable, d'autant qu'il concerne l'ensemble des agents de développement interrogés, révèle aussi l'empreinte historique des institutions qui ont soutenu l'existence du groupe professionnel des conseillers : le recrutement des conseillers, leur formation, leur pratique sur le terrain, et même la défense de leurs droits, ont été suspendus à leur adhésion au projet modernisateur, au partage d'une même économie morale de la modernisation du monde agricole que leurs employeurs.

Outre le niveau de formation et l'origine des conseillers agricoles, l'enquête Rémy/IPSOS éclaire un autre de leurs traits caractéristiques : la place des femmes. Si la vulgarisation agricole féminine doit être comprise comme une dimension constitutive du projet modernisateur, et de là, de l'institution imaginaire du métier de conseiller, il faut pour autant souligner que cette question n'est pas abordée de front dans la plupart des enquêtes précédant celle qui est réalisée à l'occasion des États généraux du développement agricole en 1982. Selon cette dernière, 10% des personnes interrogées sont des femmes. Mais cette donnée brute recouvre en fait deux dynamiques différentes qu'il est difficile de saisir autrement que qualitativement : la courbe de la diminution du nombre de conseillères chargées de la vulgarisation agricole féminine croise celle de l'augmentation du nombre de femmes occupant un poste de conseiller agricole. S'il est difficile de s'avancer plus loin, c'est

1640 *Ibid.*, p. 28. Résultats déjà évoqués dans le chapitre 7.

1641 Rémy, J., « Chapitre 5. Portrait social des conseillers... », *op. cit.*, p. 89.

essentiellement que les conseillères ne disposent pas de structures indépendantes, que ce soient au niveau des services employeurs, des syndicats ou des centres de formation

Sur le plan syndical, leurs revendications sont agrégées à celles de leurs collègues masculins sous forme d'interventions spécifiques lors des congrès unitaires sans qu'elles ne s'appuient sur des études statistiques, à la différence des hommes. L'UNATCA offre au mieux un recensement des conseillères agricoles, estimant leur nombre à trois cents en 1967, puis à deux cents soixante-dix en 1973. Cette diminution est mise sur le compte de la difficulté d'évaluer les résultats du travail des conseillères, et sur le manque de considération accordé à leur travail, leur rémunération pouvant être souvent de 20 à 30% inférieure à celle de leurs homologues masculins et les possibilités de promotion étant très limitées¹⁶⁴². Au sein du Centre de formation de Trie-Château, les animateurs et animatrice prennent des positions avant-gardistes, contre les conceptions héritées de l'enseignement ménager, en faisant en sorte que les conseillères aient des cycles de formation communs avec les conseillers, notamment sur les questions méthodologiques. Le maintien d'une formation spécifique aux conseillères fait de plus en plus débat à partir de la fin des années 1960, d'autant que le diplôme de conseiller agricole créé en 1970 ne reconnaît pas de différence entre les deux fonctions. Aucune donnée chiffrée ne vient préciser l'hypothèse d'une diminution du nombre de conseillères en charge de la vulgarisation féminine, mais la transformation de l'offre de formation prépare le glissement vers la féminisation du métier de conseiller agricole. Au sein des SUAD de l'Isère et de la Savoie, la mutation est également visible : à partir du milieu des années 1970 sont recrutées les premières femmes ayant une formation d'ingénieur. Les premières années, elles sont d'abord affectées au suivi des groupements féminins pour assister leurs collègues plus anciennes et moins qualifiées sur le plan scolaire embauchées au début des années 1960, puis elles deviennent conseillères agricoles à part entière, avec leur propre secteur, généralement au début des années 1980.

La féminisation, l'urbanisation des origines sociales, et la hausse du niveau de formation scolaire du groupe des conseillers sont des processus indéniables entre 1960 et 1980 qui ne doivent pas faire oublier le fait que les hommes demeurent très largement majoritaires, que plus de la moitié des conseillers ont des origines rurales, et que ceux qui ont accédé au métier par la voie de la promotion sociale constitue encore une part importante de l'ensemble des effectifs. Ces processus sont reliés au mouvement de déprofessionnalisation des conseillers agricoles, amorcé depuis la fin des années 1960 : la dissolution progressive du métier de conseiller dans les métiers du conseil brouille les exigences des employeurs et autorise une transformation des conditions de recrutement, ce qui n'empêche pas la persistance de l'amour du métier comme en atteste l'homogénéité des

¹⁶⁴² AJR-INRA, 1JR7, *Compte-rendu de l'Assemblée générale du Syndicat national des conseillers du développement agricole (SNEDA)*, mai 1974.

réponses enregistrées par l'enquête Rémy/IPSOS. Une enquête récente, conduite en 2009 dans les Chambres d'agriculture des régions Bourgogne, Rhône-Alpes et Franche Comté, auprès des seuls agents exerçant une activité « technique », révèle d'ailleurs que si les caractéristiques sociales de cette population ont changé (rajeunissement sensible, niveau de formation plus élevé, féminisation beaucoup plus importante), l'attachement aux « aspects humains et sociaux du métier » reste fort, en dépit des nouveaux impératifs avec lesquels ils doivent composer (marchandisation du conseil, croissance de la fonction règlementaire au détriment de la dimension technique)¹⁶⁴³.

1.3. Des États généraux sans Révolution

1.3.1. Les conclusions des États généraux du développement agricole

Les rencontres nationales des États généraux du développement agricole, qui doivent permettre de tirer les conclusions générales du travail réalisé dans les petites régions puis dans les régions, se tiennent les 7, 8 et 9 février 1983, dans une ambiance assez tendue, alors même que les consultations locales s'étaient déroulées généralement sans trop de heurts¹⁶⁴⁴. C'est un événement politique considérable dans le monde agricole, et un test important pour le gouvernement socialiste, les États généraux devant légitimer un tournant considérable de la politique agricole, ce qui risque de susciter une levée de boucliers des organisations professionnelles qui contrôlent l'appareil de développement. Trois mille personnes environ sont attendues. La première journée est essentiellement consacrée à des interventions de personnalités : les deux co-présidents de l'opération, MM. Cormorèche et Gervais, M. Cellard, secrétaire d'État à l'Agriculture, M. Huchon, directeur de cabinet de M. Rocard, ministre du Plan, M. Chandernagor, ministre délégué chargé des Questions européennes, M. Rigout, ministre de la Formation professionnelle, et M. Chevènement, ministre de la Recherche et de l'Industrie. Il s'agit essentiellement de valoriser l'ampleur de la consultation et de rappeler les enjeux généraux de la politique agricole, notamment dans la perspective prochaine d'une révision de la politique européenne en matière d'aides destinées à soutenir la production, ou pour les organisateurs, de réfuter les critiques émises sur la brièveté des

1643 Lémery B., Compagnone C., Petit S., Kockmann, F., Moretty P., « Les conseillers agricoles des chambres d'agriculture: dispositions et conséquences de ces dispositions pour le devenir de ces organisations. », communication présentée au Colloque de la SFER «Conseiller en agriculture : acteurs, marchés, mutations», 14 et 15 octobre 2010, Dijon, 12 p.

1644 AJR, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États Généraux du Développement agricole..., *op. cit.*, p. 10-14.

délais et la période automnale choisie pour la consultation. Lors de la seconde journée, dix-sept commissions de travail se réunissent afin de d'opérer un travail de synthèse à partir des conclusions des différentes régions, et d'amender les trois rapports présentés le lendemain sur les trois grands thèmes définis lors du lancement de l'opération : la diversification des types d'exploitations et des systèmes productifs afin de maintenir le plus grand nombre d'actifs et de valoriser au mieux les ressources naturelles, les méthodes de développement adaptées à cette évolution, l'évolution des structures du développement afin qu'elles servent un plus grand nombre d'agriculteurs.

Le 9 février 1983 doit être le jour de la grande synthèse générale, syndicats et organisations agricoles étant invités à donner leur point de vue sur le développement agricole, avant la présentation des rapports de synthèse puis la conclusion du ministre. Mais le fragile consensus qui avait tenu jusque là est mis à mal lorsque la FNSEA refuse de prendre la parole et d'assister aux débats, jugeant que son temps de parole (quinze minutes, comme l'ensemble des organismes intervenant dans la matinée, portée ensuite à trente minutes après d'âpres négociations à la veille des États Généraux) n'est pas en rapport avec sa représentativité. Symboliquement, le syndicat majoritaire se trouve traité comme une organisation parmi d'autres, ce qui est en complète contradiction avec sa ligne politique selon laquelle il est le seul interlocuteur légitime de l'État en matière de politique agricole, tolérant la relative autonomie du CNJA, de l'APCA ou de la CNCCMA qu'à la condition que leurs prises de position n'apparaissent pas comme une atteinte à la sacro-sainte unité du monde agricole, c'est-à-dire ne se risquent pas à la critique ouverte du syndicalisme « aîné » pour reprendre une métaphore familiale abondamment utilisée par les responsables agricoles de l'époque et assez significative de leur conception des rapports au sein des organisations professionnelles agricoles. Lors de cette assemblée du 9 février, le représentant du CNJA accepte lui de monter à la tribune mais soutient la position de la FNSEA, tandis que les syndicats minoritaires comme le Modef ou les Paysans-travailleurs ne se privent de critiquer féroce cette attitude de « *notables accapareurs* » qu'ils jugent anti-démocratique. A l'inverse, un bulletin du CNJA dénonce « *la grand messe pesante et ennuyeuse* », « *le piège tendu au CNJA et à la FNSEA* », bien que le président du CNJA Luc Guyau reconnaisse quelques mois plus tard qu'il s'agit sans doute d'un « *nouveau départ pour le développement* ». C'est d'ailleurs le message qu'entend faire passer Édith Cresson dans son discours de clôture : la consultation a fait émerger une vision renouvelée de l'avenir de l'agriculture que la politique agricole doit désormais s'efforcer de soutenir.

Au-delà du récit de ces incidents, révélateurs des enjeux proprement politiques de la consultation, Nicole Eizner, qui dirigeait un programme de recherche CNRS/INRA financé par le

ministère de l'Industrie et de la Recherche destiné à assurer le suivi sociologique du déroulement des États Généraux, propose une synthèse du contenu des débats pour rendre compte de la manière dont les agriculteurs, à partir de leur expérience personnelle, posaient leurs problèmes et essayaient d'imaginer l'avenir¹⁶⁴⁵. Elle souligne que la consultation a donné la parole à des agriculteurs qui ne la prennent pas habituellement mais que pour autant, tout le monde ne s'est pas exprimé : ce sont surtout des agriculteurs participant au développement mais à la marge des organisations dominantes qui se sont saisis de l'occasion, notamment dans les zones dites déshéritées où les néo-ruraux ont pu faire entendre leur voix pour la première fois ou presque, pour refuser la fausse alternative du paysan empaysanné ou de l'agriculteur déréalisé¹⁶⁴⁶. Les États Généraux ont montré que le sentiment le mieux partagé entre l'ensemble des participants était certainement la déception vis-à-vis de la modernisation, alimentant un désir d'innovations sociales et offrant la possibilité de sortir d'une course à la productivité « *qui n'a pas seulement été imposée de l'extérieur, mais intériorisée comme un impératif catégorique* »¹⁶⁴⁷.

Les travaux ont ainsi fait la part belle aux questions peu prises en compte par l'appareil de développement contrôlé par les organisations professionnelles agricoles dominantes : la qualité de la vie menacée par l'intensification des méthodes de travail ; les femmes mécontentes d'être reléguées hors de l'exploitation ; la pluriactivité déconsidérée par ceux qui n'envisagent le métier d'agriculteur autrement que comme une activité à temps plein ; la concentration des terres liée à l'installation des jeunes et à la possibilité d'encourager des systèmes productifs qui ne reposent pas sur le triptyque spécialisation-intensification-agrandissement ; la création d'un échelon micro-régional correspondant au monde vécu et approprié permettant de faire contrepoids à la bureaucratisation croissante et à la déréalisation des contraintes macro-économiques pesant sur l'agriculture. On voit bien ce que ce dernier point doit à la structure même de l'organisation des États généraux, fondée sur la consultation des petites régions, et légitimant en retour le fait de s'appuyer sur ces mêmes petites régions. Mais Nicole Eizner souligne le rapport ambivalent des agriculteurs au développement rural, n'envisageant qu'il se substitue au développement agricole *stricto sensu* qu'à la condition d'en garder la maîtrise, réactualisant ici une forme de

1645 Eizner, N., *Les paradoxes de l'agriculture française...*, *op. cit.*

1646 On ne résiste pas au plaisir de livrer cette belle citation : « Dans l'imagerie collective, le paysan était avant tout l'incarnation des « valeurs » de la mythologie nationale. Le goût de l'effort, le bon sens, l'enracinement, la terre qui ne ment pas, le patrimoine, j'en passe et des meilleures. L'agriculteur, lui, est devenu un pur producteur abstrait, une somme de statistiques de production, d'investissement et d'endettement. Le semeur de Millet, lent, sage et méditatif, vivant en harmonie avec la nature, est remplacé par le tractoriste pétaradant, producteur de « pétrole vert », c'est-à-dire, d'un côté un homme de l'Europe économique, des rapports de force internationaux, de l'autre un groupe social dont on se souvient surtout quand il a des difficultés, qu'il rappelle à notre bon souvenir dans des manifestations toujours colorées, souvent violentes, parfois incompréhensibles. » *Ibid.*, p. 52.

1647 *Ibid.*, p. 67.

corporatisme¹⁶⁴⁸. Cette tension entre corporatisme et ouverture est certainement une des dimensions centrales qui ressortent de la consultation des agriculteurs qui se sont exprimés.

D'une certaine manière, les États généraux sont un succès pour le ministère puisqu'ils légitiment une réforme de la politique de développement en mettant en lumière la nécessité d'une diversification de l'agriculture adossée à une reconnaissance du pluralisme syndical et à une valorisation de l'échelon micro-régional, ce qui ne constitue pas une grande surprise, les conditions de la consultation favorisant l'expression des groupes et individus favorables à cette réforme. Mais la question des moyens à mettre en œuvre, incluant la création de nouvelles formes et le redéploiement de ce qui existe déjà, reste elle très problématique en raison du poids institutionnel de deux décennies de cogestion de la politique agricole. Le financement des animateurs syndicaux de la FNSEA et du CNJA par le biais de l'ANDA, pratique perçue comme un détournement d'argent public au ministère de l'Agriculture et dans les syndicats minoritaires qui ne peuvent accéder à ces financements, constitue un *casus belli* symptomatique de l'intrication des organisations professionnelles dominantes et des structures du développement¹⁶⁴⁹. Le fait de ne pas vouloir être traitée sur le même plan que les autres syndicats lors des rencontres nationales clôturant les États généraux n'est pas qu'une question de protocole pour la FNSEA : tout l'édifice des organisations professionnelles agricoles s'est construit autour de la monopolisation des actions de développement agricole, de ses enjeux et de ses crédits, professionnels et publics. Le ministère peut encourager des initiatives ponctuelles qui vont dans le sens de sa ligne politique, avec par exemple les crédits exceptionnels accordés au CEP rural en Isère pour financer l'expérience des « paysans-animateurs » (voir chapitre précédent), ou le soutien donné au GERDAL de Jean-Pierre Darré (voir *supra* 2.2.3). Mais sans nouvelle législation abrogeant ou tout au moins révisant fortement les décrets de 1966, toute action d'envergure est exclue, quelle que soit l'importance donnée aux États généraux. La consultation ne constitue théoriquement que le premier volet du plan qui doit aboutir à la réorientation de la politique de développement agricole.

Dans ce contexte, *quid* des conseillers agricoles ? Alors que leur rôle devait être au cœur des débats, il semble que le premier thème sur l'avenir de l'agriculture en général ait concentré l'attention de la majorité des participants, les deuxième et troisième thèmes sur les nouvelles

1648 « [...] contrairement peut-être aux désirs de nombreux penseurs, qui espèrent trouver là des modèles d'organisation sociale, antidote de ce qu'on appelle la faillite des modèles urbains, la demande de développement est peut-être une autre forme de corporatisme des agriculteurs, qui à la fois en ont besoin, et en même temps, craignent de perdre la maîtrise de l'espace campagnard au profit d'autres groupes sociaux. » *Ibid.*, p. 129.

1649 Les fonds de l'ANDA et de la Promotion sociale agricole servent à la FNSEA et surtout au CNJA pour financer des activités syndicales toujours susceptibles d'être aussi qualifiées en actions de vulgarisation : les revues véhiculent des informations techniques, la formation des militants est une action de promotion à destination d'agriculteurs, etc. Voir Servolin, C., « La Gauche aux commandes », in Coulomb, P., *et alii*, (dir.), *Les agriculteurs et la politique...*, *op. cit.*, p. 451.

méthodes à mettre en œuvre et les nouvelles structures qui pourraient s'en charger sont souvent passés en arrière-plan. Plusieurs explications sont possibles. La consultation était présentée d'abord comme la possibilité d'une prise de parole des agriculteurs (« je dirai ce que j'ai à dire » selon le slogan de l'époque), encadrée en fait au niveau des micro-régions par un dispositif associant des agents de l'administration à des conseillers de SUAD. Du fait même de cette organisation, il était difficile aux conseillers de faire valoir leurs problèmes spécifiques sans être taxés de confisquer la parole aux agriculteurs ou d'abuser de leur position pour rendre compte des débats en fonction de leur seul point de vue. En un sens, cette situation ne fait que reproduire le mécanisme qui, depuis l'invention de leur métier, place les conseillers dans une position délicate, tenus à ce que leur esprit d'initiative n'empiète jamais sur les prérogatives des agriculteurs, les condamnant à une sorte d'invisibilité, fruit de l'impossibilité structurale de faire valoir leur parole collective simultanément au fait d'encourager celle des agriculteurs à s'exprimer. Sur un plan politique plus général, il est certain aussi que l'épineuse question de la réaffectation des moyens a été laissée de côté le plus longtemps possible afin de préserver le fragile consensus nécessaire à la co-organisation de la consultation entre l'État et les organisations professionnelles agricoles.

Dans le même ordre d'idées, par souci d'éviter tout conflit potentiel, l'exploitation de l'enquête Rémy/IPSOS est mise de côté par les organisateurs des États Généraux. Le ministère de l'Agriculture sollicite en revanche la Société française d'économie rurale (SFER) afin qu'elle organise les 17 et 18 mars 1983 une session intitulée *Théorie de la transmission du savoir et de la vulgarisation-développement agricole ; bilan historique français et comparaisons européennes*¹⁶⁵⁰. Cette session de la SFER s'inscrit dans le prolongement des colloques internationaux sur la vulgarisation organisé en 1957, 1968 et 1981 pour faire le point sur les configurations institutionnelles et les méthodes des pays grands producteurs agricoles¹⁶⁵¹. Le tour d'horizon international et le récit historique permettent notamment de rappeler ce que le modèle français de cogestion doit à la contingence d'un contexte politique, économique et social donné, et de montrer qu'il n'est pas (ou plus) la seule voie possible. Mais aussi riches que soient les contributions présentées, il faut souligner que les organisations syndicales des conseillers agricoles ne sont pas directement invitées à s'exprimer, à l'inverse de ce qui s'était passé lors de la session organisée par la

1650 La majeure partie des communications de cette session ont été rassemblées dans le n° 159 de la revue *Économie rurale* de janvier-février 1984. Dans son avant-propos, Denis Bergmann souligne que c'est la première fois de son histoire que la SFER est directement sollicité par une requête de ce genre. Il regrette également que ces réunions n'aient pas suscité l'intérêt escompté (« Peut-être l'agitation des États Généraux avait-elle épuisé les énergies ? »).

1651 « Compte-rendu du Congrès international de la vulgarisation agricole à Wageningen (Pays-Bas) », in *Bulletin Technique d'information des Ingénieurs des Services Agricoles*, juillet 1957 ; OCDE, *La vulgarisation agricole : évolution dans les pays membres de l'OCDE. Conférence de travail des directeurs des services de vulgarisation tenue à Paris du 23 au 27 septembre 1968*, Paris, OCDE, 1969, 407 p. ; OCDE, *Les services de vulgarisation agricole dans les pays membres de l'OCDE*, Paris, OCDE, 1981, 333 p.

SFER en 1973¹⁶⁵². Le métier de conseiller agricole n'est plus ici un objet de recherche légitime, ce qui n'empêche pas certains chercheurs, en sociologie en particulier, de poursuivre leurs travaux sur ce thème. Sur ce point, les États généraux n'ont pas relancé la réflexion : la confusion entretenue entre conseillers agricoles et agents de développement et la concentration des enjeux politiques autour de la lutte entre l'État et les organisations professionnelles agricoles n'ont pas permis l'émergence d'une réflexion novatrice sur le métier de conseiller.

Les récits des conseillers et conseillères recueillis dans le cadre de mon enquête sont d'ailleurs très évasifs lorsqu'il est question de leurs souvenirs liés aux États généraux. La plupart d'entre eux affirment n'en avoir gardé aucun, si ce n'est celui d'une « grand messe » parmi d'autres, qui n'a eu aucune conséquence identifiable sur leur travail. Cette dépréciation de l'évènement, perceptible également chez ceux qui avaient été co-animateurs des débats dans leurs petites régions, renvoie certainement à leur défiance culturelle vis-à-vis des grands débats d'idées, bien mise en lumière dans l'analyse des résultats de l'enquête Rémy/IPSOS. Elle est certainement aussi le produit de l'absence de réforme immédiate à la suite des États généraux, les années suivantes étant marquées par la réaffirmation de l'autorité des organisations professionnelles agricoles, et de la FNSEA en particulier, sur l'appareil de développement, réduisant encore les marges de manœuvre des conseillers agricoles.

1.3.2. La fin de la modernisation

Sur le plan de la politique générale, le « tournant de la rigueur » correspond au changement de politique décidé par François Mitterrand en mars 1983. Il marque l'abandon du Programme commun et la mise en œuvre de mesures destinées à faire tendre le pays vers la « désinflation compétitive » (arrêt des nationalisations, dérégulation des marchés financiers, maintien du franc dans le Système monétaire européen)¹⁶⁵³. Sur le plan agricole, ce changement de cap coïncide avec le remplacement d'Édith Cresson par Michel Rocard au ministère de l'Agriculture. Au-delà du changement de personnalité, c'est un signal fort envoyé aux organisations professionnelles agricoles et à la FNSEA en particulier, qui avaient reçu l'annonce de la nomination d'une femme au poste de ministre comme « *une véritable provocation* » et avait multiplié les humiliations à son égard¹⁶⁵⁴. A

1652 Voir le chapitre 7.

1653 Jobert, B., Théret, B., « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert, B., (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe, op. cit.*, p. 37-54.

1654 Alain Guillemin revient sur certaines de ses humiliations en les replaçant dans le cadre plus large d'une analyse du traitement médiatique réservée aux violences paysannes. Voir Guillemin, A., « Doucement, c'est tout de même une femme », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984, p. 42-48.

peine un mois après la fin des États généraux, la priorité du gouvernement est désormais à l'apaisement des contestations syndicales dans le monde agricole, en partie pour éviter une éventuelle convergence avec les déçus de l'abandon du Programme commun¹⁶⁵⁵. Deux circulaires s'emploient à concrétiser ce changement de ton : la première annonce que les syndicats minoritaires ne pourront finalement prétendre à un financement de l'ANDA qu'à la condition expresse d'atteindre au minimum 15% des voix aux élections des Chambres d'agriculture, et la seconde laisse entendre que la réforme du développement n'est plus la priorité du gouvernement¹⁶⁵⁶. Dans les organisations professionnelles, se joue au même moment la passation de pouvoir symbolique entre Pierre Cormorèche, le Président de l'APCA, et François Guillaume, le Président de la FNSEA. Jouant un nouvel épisode de la rivalité historique entre le syndicalisme et les Chambres, la FNSEA renforcée dans sa ligne politique « dure » par le large succès qu'elle obtient aux élections professionnelles de 1984, réussit cette fois à écarter l'APCA en se posant comme le seul représentant légitime des agriculteurs, car le seul capable d'assurer leur défense dans un contexte de crise, et donc comme le seul véritable interlocuteur de l'État.

La reprise en main de la FNGEDA constitue un bon exemple du retournement de conjoncture politique. On a évoqué dans le chapitre précédent les conflits qui ont surgi au moment de la création de cette organisation, en 1976, à partir de la fusion de la FNCETA et de la FNGVPA¹⁶⁵⁷. L'opération, justifiée par les coupes budgétaires de l'ANDA, marquait aussi la volonté de la FNSEA, qui contrôlait directement la FNGVPA, de limiter l'autonomie de la FNCETA. Dans les faits, la fusion s'est avérée plus complexe et les administratifs de la FNCETA, à commencer par son directeur M. Pinon, ont conservé une place prépondérante dans les structures de la nouvelle fédération. D'après deux témoignages recueillis auprès d'anciens salariés de la FNGEDA, qui demanderaient à être recoupés avec d'autres sources, il semble que la gauche ait tenté, lors des premières années qui ont suivi son arrivée au pouvoir, de favoriser la croissance de l'appareil de cette institution, en débloquant des crédits en-dehors des circuits classiques de l'ANDA, pour embaucher de nouveaux animateurs. Il s'agissait, en quelque sorte, d'accroître le poids des administratifs au sein de l'organisation au détriment de celui des administrateurs, les premiers étant collectivement plus favorables au nouveau gouvernement que les seconds, et éventuellement enclins à travailler avec des groupes qui ne seraient pas dans le giron des organisations professionnelles dominantes. Mais, après la victoire de la FNSEA aux élections professionnelles de 1984 et le

1655 Cette voie pragmatique gestionnaire est incarnée par Henri Nallet, conseiller auprès de François Mitterrand, et dont l'influence devient croissante, jusqu'à devenir lui-même ministre de l'Agriculture lors de la dernière année de la législature. Servolin, C., « La Gauche aux commandes », in *Les agriculteurs et la politique...*, op. cit., p. 455.

1656 *Ibid.*

1657 Voir le chapitre 8.

changement de stratégie du gouvernement, le ministère de l'Agriculture décide de couper ces financements exceptionnels, ce qui oblige la FNGEDA à procéder à des licenciements. Les administrateurs de l'organisation profitent alors de cette occasion pour procéder à ce qui ressemble à une véritable purge politique : parmi les licenciés, on retrouve des salariés qui ont une ancienneté considérable, plus de vingt années pour certains, et qui sont suspects d'une trop grande proximité avec le nouveau pouvoir politique.

Mesure symbolique et lourde de conséquence, la commission féminine de la FNGEDA est supprimée à cette occasion, en dépit des protestations des responsables de la vulgarisation féminine, les responsables masculins considérant qu'elle fait doublon avec la commission féminine de la FNSEA. Son animatrice historique, Marguerite Planchenault, embauchée comme animatrice de la FNCETA à la fin des années 1950, fait partie des personnels licenciés¹⁶⁵⁸. Dans les départements de l'Isère et de la Savoie, la vulgarisation agricole féminine est progressivement abandonnée : les conseillères les plus qualifiées, celles qui ont été recrutées avec un niveau d'ingénieur et celles qui se sont spécialisées, notamment dans le développement micro-régional grâce à la formation continue, sont affectées au suivi de groupes masculins ou mixtes. Dans de rares cas, les conseillères de la première génération maintiennent leurs activités mais leur travail se trouve de fait dévalorisé par l'institution là où elles étaient encensées, au moins en paroles, vingt ans plus tôt. Il est vrai que les groupements féminins ne se sont que peu renouvelés, et bien que plusieurs générations de femmes aient pu se côtoyer, les responsables initiales se sont petit à petit désengagées et n'ont pas été remplacées. Cette évolution fragilise la position de leurs conseillères qui se trouvent confrontées au dilemme classique du métier de conseiller : comment animer des institutions sans se substituer aux agricultrices. D'où l'élargissement de leur domaine d'intervention à un public rural plus large, demandeur notamment de projets tournés vers l'accueil des touristes et la valorisation du patrimoine¹⁶⁵⁹. L'effacement de ce domaine spécifique du développement que constituait la vulgarisation féminine agricole traduit le renoncement à l'idéal de la modernisation, comme projet de transformation sociale global, duquel les femmes ne pouvaient être complètement tenues à l'écart, ce qui n'empêchait pas certains responsables agricoles de les encourager à demeurer dans une position subordonnée¹⁶⁶⁰.

Dans les Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie, ces années coïncident avec le

1658 Entretien de l'auteur avec Marguerite Planchenault réalisé le 28 août 2012.

1659 Ainsi le travail de Christiane Bernard à Granier-sur-Aime pour aider au montage d'un projet collectif agro-touristique qu'elle présente elle-même comme une des actions les plus intéressantes de la fin de sa carrière, lui ayant permis de redonner de l'intérêt à son métier à un moment où les groupements féminins qu'elle avait animés perdaient considérablement de leur dynamisme. Voir enquête filmée à Granier-sur-Aime, juillet 2011.

1660 AJR-INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec Pierre Cormorèche, 1976, 24 p.

départ de certains de leurs cadres historiques, administrateurs et administratifs. En Savoie, Lucien Biset achève son dernier mandat de Président de la Chambre d'agriculture en 1979. La même année, Joseph Dardel, dirigeant historique de la FDSEA de Savoie, meurt. Lucien Biset est remplacé par Joseph Guigue, responsable agricole de longue date mais, malade, ce dernier n'effectue qu'un seul mandat. C'est la prise de fonction de René Caron en 1983 qui marque une vraie rupture générationnelle, d'autant qu'elle est suivie du départ à la retraite de Gilbert Delaunay en 1984, directeur depuis la création du premier service technique de la Chambre d'agriculture au milieu des années 1950. En Isère, Fréjus Michon, qui a succédé à Albert Genin à la Présidence de la Chambre en 1970, se retire en cours de mandat en 1985 afin de laisser émerger une nouvelle génération de responsables¹⁶⁶¹. Le directeur « historique » de la Chambre d'agriculture, en poste depuis le début des années 1960, et également longtemps directeur de la FDSEA, part lui à la retraite quelques années plus tard. De même, les premiers conseillers embauchés à la fin des années 1950 commencent eux à partir à la retraite au tout début des années 1990, avec donc un décalage de quelques années par rapport à la fin des mandats des dirigeants agricoles avec qui ils avaient été en contact tout au long de leurs carrières dans les organisations professionnelles agricoles. En l'espace de quelques années, ce sont tous les principaux acteurs de l'invention du métier de conseiller et de la création bricolée des premiers services techniques dans les départements qui sont amenés à quitter leurs fonctions, remplacés par des hommes plus jeunes, qui ne sont pas porteurs du même idéal modernisateur. Les nouveaux entrants généralisent l'emploi des méthodes de gestion des ressources humaines, considérant les conseillers comme des agents de développement, en lieu et place des relations indissociablement professionnelles et affectives, tendant parfois au paternalisme, qui guidaient les rapports des conseillers avec leur hiérarchie et leurs responsables.

Certains de ces responsables départementaux comme Lucien Biset ou Fréjus Michon avaient également des mandats au niveau national, où ils incarnaient les petits et moyens producteurs de lait, engagés à corps perdu dans l'intensification de la production et la promotion des exploitations familiales dans des régions réputées pourtant difficiles¹⁶⁶². Le départ de cette génération de dirigeants, souvent d'anciens jacistes qui incarnaient, par leur parcours même, les vertus de la promotion sociale, et qui avaient largement participé à la construction du paysan modèle décrit par Pierre Coulomb et Henri Nallet, laisse le champ libre à l'émergence de nouveaux responsables, dont François Guillaume constitue la figure de proue, davantage versés dans l'économie et la gestion, et plus vindicatifs contre l'État que ne pouvaient l'être les fins négociateurs de la génération

1661 ACA 38, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 24 octobre 1985.

1662 L'emploi de l'expression « à corps perdu » ne semble pas inapproprié dans le sens où les bribes biographiques collectées sur ces deux figures incontournables insistent sur l'intensité physique de leur engagement et les graves problèmes de santé qui en ont découlé.

précédente. Lorsqu'au printemps 1983, le gouvernement socialiste renonce à affronter les organisations professionnelles sur le terrain du contrôle des institutions du développement agricole, il ne fait pas que reculer devant les démonstrations de force du syndicalisme majoritaire, puisqu'il va dans le même temps déplacer les enjeux de la politique agricole nationale sur le terrain de la politique économique européenne. Le rééquilibrage des pouvoirs de l'État face à la Profession, que la gauche n'avait pu obtenir en imposant la problématique de la diversification, devient dès lors envisageable grâce à ce changement de référentiel, au nom d'un réalisme économique partagé par les hauts fonctionnaires et les nouveaux responsables agricoles. Dans ce cas, la légitimité technocratique d'une réforme de la politique agricole commune vient compenser le déficit de légitimité politique du nouveau gouvernement dans le monde agricole, qui rendait difficile toute remise en cause de la cogestion. Dans un ouvrage paru en 2000, Luc Guyau, qui était président des Jeunes Agriculteurs au début des années 1980, résume cette évolution : « *en France, en 1981, les catégories les plus défavorisées de la population paysanne ont beaucoup espéré de l'arrivée au pouvoir des socialistes. Mais, très vite, on comprend que la partie se joue à Bruxelles, à Genève, à Washington et que la politique agricole de la France s'élabore en dehors du territoire.* »¹⁶⁶³

La victoire apparente de la stratégie de boycott du ministère Cresson de la part de la FNSEA, bien visible lors des États généraux, se retourne finalement contre le syndicalisme majoritaire : en se retirant du jeu de la cogestion, il donne l'occasion au gouvernement de briser le tabou du contrôle des volumes de production dans le cadre de la PAC, ce que les gouvernements précédant avaient refusé d'envisager au nom du respect de la concertation avec les organisations professionnelles et du maintien d'une certaine paix sociale¹⁶⁶⁴. Une fois déplacée sur le terrain européen, la rupture de l'équilibre qui prévalait dans la conduite de la politique agricole nationale se révèle être un atout dans les mains du gouvernement pour lancer des négociations ambitieuses avec les autres pays européens afin de réfléchir à la mise en place de quotas nationaux de production. Il s'agit de revenir sur le principe de « débouché infini » qui prévaut depuis la création de la CEE et qui oblige la PAC à continuer de soutenir financièrement les producteurs en rachetant les excédents, même quand la filière est en situation de surproduction chronique, comme c'est le cas pour le lait. Le président Mitterrand s'engage personnellement dans ces négociations qui aboutissent finalement en 1984 à la mise en place des quotas laitiers¹⁶⁶⁵. Le principe consiste à figer les volumes de production, chaque pays prenant en référence l'année 1981, en fixant de lourdes pénalités en cas de dépassement.

1663 Guyau, L., *A quoi sert une Chambre d'agriculture ?*, Paris, L'Archipel, 2000, p. 59.

1664 Servolin, C., « La Gauche aux commandes », in *Les agriculteurs et la politique...*, *op. cit.*, p. 453-454.

1665 Sur la mise en place des quotas laitiers, on se réfère encore une fois à Claude Servolin, dont le récit est d'une grande clarté. *Ibid.*, p. 457-458.

Ce principe général, valable au niveau des pays, est également appliqué aux régions et individuellement à chaque producteur. Il s'agit de bloquer la croissance de la production tout en encourageant la poursuite de la modernisation du secteur qui passe dès lors nécessairement par une concentration des exploitations. Afin de favoriser ce processus, un fonds d'aides à la cessation d'activité laitière est créé afin d'encourager les petits producteurs à céder leurs quotas en partant en retraite anticipée ou en changeant de production, et la gestion des quotas est confiée aux firmes, qui peuvent attribuer presque sans contrôle les quotas libérés par un producteur. Les quotas inutilisés par les laiteries dont les collectes régressent sont transférés provisoirement puis définitivement à celles qui dépassent leur quota, accentuant ainsi la dynamique de spécialisation régionale. L'État conserve une réserve nationale de quotas qui lui laisse la possibilité de mener une politique d'encouragement différentielle, par exemple par type de régions ou par catégorie de producteurs, afin de soutenir par exemple les régions de montagne ou l'installation des jeunes. Le principe même des quotas met fin à une des principes fondateurs de la modernisation : la recherche constante des moyens d'accroître la production et ce, quelque soit la taille des exploitations agricoles. Le fait que ce soit le secteur laitier qui soit le premier concerné ajoute à l'intensité du sentiment d'échec : c'est précisément sur l'intensification laitière et la possibilité que cette production laissait aux petits et moyens agriculteurs de l'Après-guerre d'accroître rapidement leur revenu que reposait la dynamique même de la modernisation.

Pour de nombreux conseillers agricoles, qui s'étaient tant bien que mal toujours défendus d'être les agents de la sélection des seuls agriculteurs les plus performants, la mise en place des quotas est un choc difficile à surmonter en ce qu'elle officialise un basculement depuis longtemps redouté : encourager l'intensification ne suffit plus, il s'agit désormais d'organiser la concentration économique des exploitations. Le mythe du petit agriculteur méritant, acceptant de suivre les conseils qu'on lui prodigue afin de tirer le meilleur parti de son exploitation, qui, à force de courage et d'abnégation et parce qu'il ose investir financièrement et s'investir lui-même physiquement dans la réussite de son entreprise, parviendrait à se maintenir et mieux encore à transmettre son exploitation, avait guidé l'action des conseillers depuis trois décennies. Déjà mis à mal depuis le début des années 1970 malgré les dénégations des organisations professionnelles dominantes, il s'effondre à l'instant où sont instaurés les quotas laitiers. Les cessations d'activité des petits producteurs de lait qui se multiplient en quelques années matérialisent la crise du modèle économique, social et culturel qui était celui de la « révolution silencieuse ». Confrontés à la fin de l'idéal modernisateur à partir duquel leur métier était institué, les conseillers se trouvent dès lors livrés à eux-mêmes, ceux qui avaient pu trouver dans le développement micro-régional, en

montagne notamment, une voie pour renouveler leur activité se révélant certainement les plus à même de pouvoir continuer de vivre leur métier comme une vocation¹⁶⁶⁶.

L'abandon progressif de la vulgarisation agricole féminine, les responsables agricoles ayant émergés dans les années 1950 qui quittent leurs responsabilités, la rupture de l'équilibre entre syndicalisme et Chambres d'agriculture, la cessation d'activité des premiers conseillers recrutés, le renoncement des pouvoirs publics à soutenir l'accroissement illimité des productions qui se traduit par la mise en place des quotas laitiers, sont autant d'évènements qui interviennent presque simultanément au début des années 1980 et sonnent la fin du processus de modernisation agricole si on entend par là le cycle historique amorcé dans les années 1940, projet politique promettant une promotion sociale et culturelle à tous les agriculteurs qui participeraient à l'effort économique de relèvement de la productivité agricole. De manière concomitante, le processus d'institution imaginaire du métier de conseiller agricole se trouve privé des fondements qui assurent la cohérence de son devenir depuis son invention au milieu des années 1950. Les États généraux du développement agricole ne sont pas la cause de l'arrêt de ce processus, mais les enquêtes réalisées à cette occasion cristallisent la déception des agriculteurs comme des conseillers vis-à-vis de la modernisation, et en lui donnant une expression collective, achèvent de justifier qu'ils renoncent à leur ancien idéal.

S'ils ne sont pas perçus par les acteurs eux-mêmes comme un tournant politique important du fait qu'ils n'aient pas été suivis d'une réforme immédiate, les États généraux marquent pourtant la fin d'un cycle de près de quatre décennies durant lequel la petite et moyenne paysannerie a laissé place à des agriculteurs professionnels, encouragés en cela par des conseillers appelés désormais à n'être plus que des agents de développement parmi d'autres. L'identification problématique des conseillers agricoles et des agents de développement qui est au cœur de plusieurs enquêtes sociologiques réalisées en l'espace de quelques années révèle non seulement une certaine homogénéité des populations étudiées, indice de la persistance de l'influence de l'institution imaginaire du métier de conseiller agricole qui s'étend sur l'ensemble des individus qui exercent une activité de conseil agricole, mais aussi des clivages non négligeables qui sont le produit de l'histoire de ce processus. La catégorie des agents de développement reste en partie structurée par l'institution imaginaire déclinante du métier de conseiller agricole. La possibilité même d'une professionnalisation des conseillers et conseillères agricoles tend à s'effacer avec le départ en

¹⁶⁶⁶ Les productions de qualité, consacrées par une appellation d'origine comme le Beaufort en Savoie, se trouvent relativement préservées du choc de la mise en place des quotas. Voir le chapitre précédent.

retraite des plus convaincus, qui étaient aussi les plus anciens. Pourtant, le maintien de caractères relativement homogènes dans la population des agents de développement laisse penser que l'institution imaginaire du métier de conseiller agricole a pu nourrir la recomposition des nouveaux métiers du conseil agricole en constituant un point de repère suffisamment attractif pour que d'autres groupes ou individus continuent de s'y référer. L'arrêt du processus de modernisation ouvre une nouvelle ère marquée par la coexistence des modèles de développement, et l'essaimage de l'économie morale de la modernisation du monde agricole.

2. Fin de partie : décomposition du métier de conseiller et recomposition des métiers du conseil agricole

L'effacement du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles dans les années qui suivent les États généraux du développement agricole a deux conséquences principales. D'une part, il empêche les conseillers et conseillères de pouvoir transmettre un héritage collectif à ceux qui commencent à exercer un métier de conseil au moment de leur départ à la retraite. Sans institutions stables et relativement autonomes, les récits restent individuels et l'expérience commune qu'ils ont vécue perd de son exemplarité, elle n'est plus susceptible de quelque reproduction que ce soit. D'autre part, l'effacement du métier de conseiller favorise l'émergence de nouvelles dynamiques, construites dans la dissidence vis-à-vis des modèles dominants, qui sont souvent les produits de démarches réflexives associant des conseillers, des agriculteurs et des chercheurs. Il peut s'agir de se réapproprier les savoirs agronomiques, de s'impliquer activement dans le développement territorial, ou d'exporter les compétences acquises en matière de psychosociologie en-dehors du giron des organisations professionnelles agricoles. Dans chaque cas, il est question de nouer une relation équilibrée entre l'ensemble des participants afin de valoriser les savoirs spécifiques de chacun des groupes en présence. La recherche du compromis et de la discussion se construit là où l'idéal de modernisation est en train de disparaître. Cette succession dans le temps n'inclut pas nécessairement une intégration des expériences passées du développement, si ce n'est comme repoussoir, ce qui a pour effet de renforcer les difficultés des conseillers et conseillères à transmettre leurs valeurs et leurs méthodes, à faire comprendre ce qu'était l'économie morale singulière de la modernisation du monde agricole.

Pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Patrick Champagne, « l'héritage refusé », revenant

sur la crise de reproduction de la petite et moyenne paysannerie française dans les années 1980, c'est bien à un refus de leur héritage, douloureusement vécu, que sont confrontés conseillers et conseillères de la part des nouveaux entrants dans le champ des métiers du conseil agricole. Bien que cette crise de reproduction sociale ne soit pas doublée d'une crise familiale comme dans le cas des agriculteurs souhaitant transmettre leur exploitation à (un de) leurs enfants, elle est la source d'une violente remise en question des efforts qu'ils ont déployés dans le cadre d'un métier vécu comme une vocation¹⁶⁶⁷. Le parallèle avec la situation vécue par les agriculteurs au même moment est éclairant et il pourrait être affiné en remarquant d'une part qu'on n'a pas rencontré de dynastie familiale de conseillers agricoles, et d'autre part, mais cela demanderait confirmation statistique, que les enfants de la très grande majorité des conseillers rencontrés ne sont pas agriculteurs, ont rarement un métier en lien avec le monde agricole, et encore plus rarement un conjoint agriculteur ou agricultrice. La rupture sociale avec le monde agricole a été rapide puisque si la moitié des conseillers et agents de développement de 1982 avaient des parents agriculteurs, leurs enfants semblent eux avoir complètement rompu avec cet héritage, prolongeant d'une certaine manière le mouvement amorcé des pères et des mères qui s'étaient eux-mêmes éloignés de la condition de paysan en épousant la vocation de conseiller. La difficulté pour les conseillers et conseillères de transmettre leur expérience est double : les mécanismes de la reproduction familiale d'une part et de la reproduction professionnelle d'autre part, jouent contre eux en accentuant la distance avec leurs héritiers potentiels, que ce soient leurs enfants ou les nouveaux agents de développement. Pourtant, leur expérience considérable nourrit les processus de recomposition des métiers du conseil qui prennent forme dans les années 1980, en prolongeant certaines réflexions engagées lors de la décennie précédente.

1667 « Produits de l'état antérieur des structures sociales, les paysans âgés ont du mal à accepter que leur exploitation sorte de la famille (même si elle se révèle être aujourd'hui trop petite économiquement), et ils vivent comme un échec personnel et comme un abandon moralement inacceptable la non-reprise d'une terre qui leur avait été transmise, voire confiée, par les générations passées. Plus profondément peut-être, et cela n'est pas propre au monde agricole, il leur est difficile de voir leurs propres enfants, en dépit de leurs efforts pour qu'ils leur succèdent, refuser non seulement une terre, mais aussi une condition qui a été la leur et dont ils pouvaient même tirer une certaine fierté. En abandonnant la ferme familiale, leurs enfants jettent le doute sur leur passé et troublent leurs certitudes. Le rejet, par les enfants, du métier exercé par leurs parents implique souvent une attitude qui peut être prise pour du mépris. Refuser d'avoir la même vie que ses parents, n'est-ce pas en effet une façon de leur dire, au moins implicitement, qu'ils ont exercé un métier qui n'en valait pas la peine ? » Voir Champagne, P., *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française (1950-2000)*, Paris, Seuil, 2001, p. 241-242.

2.1. L'héritage effacé

2.1.1. La fragmentation du métier de conseiller

La fragmentation du métier de conseiller se poursuit tout au long des années 1980. Elle est mise en lumière avec une grande acuité dans la thèse de Bruno Lémery soutenue en 1991, réalisée à partir de ses observations sur le terrain à la fin des années 1980. Il enquête notamment auprès des agents des SUAD de la Côte d'Or et de l'Yonne, en ne retenant que ceux qui interviennent au plus près des agriculteurs : c'est-à-dire les « *conseillers [qui] se distinguent à la fois de l'agent technique d'assistance et de conseil agricole (contrôleurs laitiers, inséminateurs, agents de relation culture des coopératives...)* par un niveau d'intervention plus large qui se réfère notamment au fonctionnement global de l'exploitation ; et de l'ingénieur technico-commercial des firmes agro-alimentaires, chimiques ou mécaniques dont l'activité poursuit une finalité essentiellement commerciale »¹⁶⁶⁸. Parmi les différents agents de développement agricole, ce sont ceux qui sont les plus proches de ce qu'on a défini dans ce travail comme l'institution du métier de conseiller agricole. Travaillant dans la perspective d'une sociologie de l'action qui ne se contente ni du schéma fonctionnaliste de la diffusion des innovations ni du schéma socio-politique de domination symbolique de la paysannerie, il entend définir le conseil comme un espace dialogique, dans la lignée des travaux de Jurgen Habermas¹⁶⁶⁹.

Ce faisant, il identifie quatre figures idéal-typiques du métier de conseiller tel qu'il peut l'observer à ce moment là. « Le travail d'autrefois » est une conception portée par des agents sur le déclin, âgés, plutôt sans titres, intégrés au mouvement modernisateur. Ils se reconnaissent dans le fait d'être concret, d'être sur le terrain afin de permettre à des gens de se développer, font tout un travail relationnel, pratiquent le conseil individuel, et surtout, ne connaissent pas de contradiction entre la dimension technique du conseil et la finalité humaine du métier.¹⁶⁷⁰ « L'entreprise de conseil » s'oppose au modèle précédent mais se présente comme un projet encore incertain. Ceux qui s'y reconnaissent revendiquent un vrai rôle de technicien ou d'ingénieur, sont tournés vers la spécialisation des tâches et le montage de projets dans la perspective de la normalisation des productions, rejettent clairement le travail d'assistance sociale et lui préfèrent la maîtrise des techniques de communication, mais ils se montrent déçus par le manque de participation des

1668 Voir Lémery, B., *Lectures sociologiques des activités de conseil en agriculture. Essai sur les processus de rationalisation*, Thèse de sociologie, Université Lyon 2, janvier 1991, p. 33.

1669 Habermas, J., *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Paris, Fayard, 1987, 448 + 480 p.

1670 *Ibid.*, p. 213-223.

agriculteurs et se retrouvent de fait plus du côté de l'étude que de l'intervention directe¹⁶⁷¹.

Le troisième idéal-type est celui de « la recherche appliquée » : il se présente comme un refus de l'alternative entre les deux modèles précédents. Il concerne des agents expérimentés, moyennement qualifiés, pour qui le technicien doit avant tout répondre aux agriculteurs de manière pratique, ce qui nécessite d'en avoir noué de vraies relations, mais refusent pour autant de se voir transformés en hommes à tout faire, ce qui menacerait leur autonomie. Ils ont le souci de travailler avec des agriculteurs qui soient capables de formuler des problèmes techniques, tout en se montrant nostalgiques de la période du développement pour tous. Ils s'appuient sur des études et des enquêtes, mais ce faisant, risquent d'être réduits à une fonction d'observateur plus que de conseiller¹⁶⁷². Enfin le dernier idéal-type renvoie à une attitude de « repli pédagogique », qui exprime l'incertitude de certains conseillers quant à leur rôle dans le contexte de recomposition de leur champ professionnel. Ce sont plutôt des agents sans expérience, moyennement ou hautement qualifiés, qui rejettent le travail d'assistance sociale et souhaitent apporter le maximum d'informations objectives et scientifiques aux agriculteurs. La dimension relationnelle du métier se limite pour eux à la définition d'un programme d'activités pour un groupe de travail. Ils font peu de conseil individuel, refusent de jouer le même rôle de préconisation qu'un technicien de coopérative, et se distinguent par une représentation très normalisante du monde agricole, qui tend à renforcer les distinctions entre les agriculteurs performants et les autres¹⁶⁷³.

Bien que ce ne soit pas l'optique principale de Bruno Lémery, il est possible de relier ce système de classement à l'histoire du métier de conseiller et à sa décomposition récente, le premier idéal-type renvoyant à des représentations de la modernisation et du développement en voie d'effacement, quand « l'entreprise de conseil » tend plutôt vers le conseil à des entreprises agricoles, rapprochant de la fonction de consultant ceux qui se reconnaissent dans cette conception, en étant progressivement détachés de tout rapport spécifique au monde agricole. Les deux autres figures correspondent davantage à des stratégies d'évitement permettant à ceux qui sont entrés dans le champ des métiers du conseil agricole à un moment de profond bouleversement du fait de la disparition de l'institution centrale du métier de conseiller, de minimiser les tensions liées à leur travail en adoptant une attitude distanciée vis-à-vis des agriculteurs, par le truchement de la neutralité axiologique chère aux scientifiques ou du retour à une hauteur de vue pédagogique qui n'est pas sans rappeler la position des agents des Services agricoles dans les années 1950.

La suite de la thèse de Lémery montre bien d'ailleurs ce que les prises de position des uns et

1671 *Ibid.*, p. 224-241.

1672 *Ibid.*, p. 241-256

1673 *Ibid.*, p. 256-270.

des autres doivent à la recomposition en cours du champ professionnel des conseillers agricoles¹⁶⁷⁴. Ceux qui se réfèrent à l'ancienne conception du métier tendent à survaloriser la dimension relationnelle et affective de leur travail, ce qui ne leur permet plus d'envisager quel pourrait être leur rôle sur le plan technique, et les conduit à se replier sur les exploitants auprès desquels ils maintiennent une forme d'accompagnement social. A l'inverse, ceux qui privilégient la logique d'entreprise « *ne parviennent pas à se placer dans une relation de service direct aux agriculteurs* », ce qui aboutit à la sélection des agriculteurs les plus performants sur le plan technique. Quant à ceux qui observent des positions de repli, les premiers cités font tendre la relation de conseil vers une discussion quasi-privée, quand les seconds l'assimilent à un rapport de formateurs à formés. L'opposition centrale entre une conception humaine et sociale du métier et une conception spécialisée et modélisée, dont Lémery note qu'elle est en voie de se rigidifier en « *positions de principe dont la défense l'emporte sur la confrontation* », est la conséquence directe, et par là même la preuve en creux, de l'effondrement de l'institution imaginaire du métier de conseiller qui reposait justement sur la conjonction de la compétence technique mise au service du développement humain, les deux principaux idéaux-types repérés par le sociologue apparaissant comme les sous-produits résultant de cet événement¹⁶⁷⁵.

Ce mouvement de fragmentation du métier de conseiller est amplifiée par l'évolution des institutions mêmes qui lui avaient conféré une certaine cohérence. Au niveau syndical, l'UNATCA qui regroupe toujours le Syndicat national des conseillers de développement agricole (SNCDA) et le Syndicat national des agents spécialisés et cadres des Chambres d'agriculture (SNASCCA), et qui est resté depuis le début des années 1970 la seule organisation syndicale à avoir défendu le métier de conseiller en tant que tel, prend des positions de plus en plus flous sur les questions de délimitation du groupe professionnel qu'elle représente. Les tergiversations entrevues lors des États généraux du Développement sur le rapport entre conseillers et agents de développement laissent place quelques années plus tard à un questionnement sur les types de conseillers. Il reprend les réflexions d'un groupe de directeurs de Chambres d'agriculture ayant défini pour le compte de l'APCA « *six fiches métiers pour le personnel sous convention, préfigurant des emplois nouveaux et des conditions de recrutement pour l'avenir* »¹⁶⁷⁶. L'organisme qui regroupe les principaux

1674 *Ibid.*, p. 307-321.

1675 Bruno Lémery évoque la « dissolution progressive de la figure du conseiller polyvalent de secteur » et la « montée du discours d'experts qui la font éclater en fonctions spécialisées, dans une logique de services nécessaires au fonctionnement d'une agriculture performante », tout en prenant soin d'ajouter dans un note de bas de page que les causes de ce changement ne font pas partie de son projet de recherche. *Ibid.*, p. 278-306. Je souhaite que ma thèse ait pu apporter des éléments de réponse à cette interrogation lancée il y a plus de deux décennies et peu développée par la suite.

1676 AJR-INRA, 1JR12, UNATCA, *La formation et le perfectionnement des conseillers agricoles, documents annexes à une enquête réalisée en 1985-1986*, 1987, 3 p.

employeurs des conseillers, les Chambres d'agriculture, envisage pour l'avenir une répartition de ses agents en « *conseillers d'entreprise (pour un conseil individuel type S.A., conseil ou prestations d'animation, appui à des projets), ingénieurs recherche-développement, ingénieurs spécialistes (par produit ou discipline), conseillers marketing agro-alimentaire, chargés de développement local (animation de petite région), ingénieurs de formation* ». Ce projet revient à démembrer les restes du métier de conseiller pour renforcer certains métiers déjà existants au sein des Chambres et se positionner pour intégrer des métiers émergents et élargir ainsi le périmètre d'action des Chambres.

L'UNATCA ne s'oppose pas à cette vision et souligne l'inéluctabilité de la diversification des fonctions de conseil pour accompagner les besoins des agriculteurs : élargissement des informations économiques, prise en compte des filières, conseil global pour accompagner l'installation ou la reconversion vers d'autres activités, connaissance des besoins du secteur agro-alimentaire, formation des agriculteurs¹⁶⁷⁷. Dans cette optique, l'union syndicale s'interroge même sur l'avenir du conseiller polyvalent, de l'animateur local et du conseiller de synthèse, pour lesquels elle avoue ne pas avoir de réponse à proposer. Les conclusions de l'enquête sur la formation et le perfectionnement du conseiller agricole réalisée en 1985-1986 battent en brèche le principe de formation au métier de conseiller et propose par exemple de « *mieux prendre en compte la diversité des fonctions pour s'orienter vers un système de qualification avec options* »¹⁶⁷⁸. L'UNATCA prend acte de la fin des conseillers plus qu'elle ne cherche à défendre ses anciennes conceptions et préfère anticiper les évolutions à venir, quitte à participer à leur avènement selon la logique évoquée notamment par Pierre Bourdieu de la *self fulfilling prophecy*, en soulevant notamment la question de l'adaptation des formations aux nouveaux enjeux du conseil en agriculture.

Les Centres de formation de conseiller, qui se sont normalisés en élargissant leur public et en obtenant les agréments nécessaires pour délivrer des Brevets de Techniciens supérieurs agricoles (BTSA) comme Etcharry et Anjou, ou sont passés sous le contrôle direct de l'APCA ou des Chambres régionales d'agriculture, ne jouent pas non plus le rôle de foyers de contestation de la disparition annoncée du métier de conseiller. Quant aux services des Chambres d'agriculture, qui jouaient un rôle de creuset non négligeable, ils ont perdu de leur centralité en étant éclatés géographiquement par arrondissement dans chaque département, et en étant surtout de plus en plus concurrencés par de nouveaux dispositifs de conseil, répondant à la logique du développement territorial ou à celle du suivi des entreprises. Les institutions qui matérialisaient le processus d'institution du métier de conseiller se détournent de leur vocation initiale et tentent d'accompagner

1677 *Ibid.*

1678 AJR-INRA, 1JR12, UNATCA, *Le conseiller agricole. Sa préparation au métier. Son perfectionnement. Résultats de l'enquête réalisée en 1985-1986*, 1986, 100 p.

la diversification des métiers du conseil. Il n'y a plus de lieux qui pourraient assurer la transmission de l'héritage des conseillers et conseillères. On comprend mieux dès lors pourquoi Bruno Lémery a pu écrire dans une note de sa thèse que « le métier de conseiller [lui] *est apparu au fil des entretiens comme un métier sans « mémoire »* »¹⁶⁷⁹. Ce sont les cadres nécessaires à la transmission de cette mémoire qui ont manqué, car la volonté de transmettre, elle, existait bien.

2.1.2. L'impossible récit : volubilité privée et silence public

Si la transmission d'une mémoire collective du métier de conseiller fait défaut, il ne faudrait pas trop vite en conclure au silence généralisé des conseillers, et reproduire implicitement le stéréotype du paysan « taiseux » imposé à l'ensemble du monde agricole à partir du cas d'agriculteurs placés dans des situations où leur expression devient difficile du fait même des conditions de la discussion ou de l'interview¹⁶⁸⁰. Au contraire, c'est la volubilité de la plupart des conseillers et conseillères rencontrés qui retient d'abord l'attention. Comment expliquer ce saisissant contraste entre d'un côté un désir palpable de transmettre son histoire et ses souvenirs liés à l'exercice du métier, et de l'autre l'absence de traces matérielles de cette histoire dans l'espace public et de récit structuré et accessible ? Plus qu'à une distinction entre l'individuel et le collectif, ce paradoxe apparent tient davantage à l'opposition entre le privé et le public. Les récits des conseillers et conseillères ne sont pas cantonnés au seul parcours du narrateur, ils opèrent des montées en généralité sur le contexte de l'évolution de l'agriculture et de l'ensemble de la société durant la période qu'ils évoquent, et ne se privent pas de détours et de références pour évoquer leurs collègues. Néanmoins, il n'existe pas ou peu de supports matériels qui enregistrent tout ou partie de ces récits et leur permettent de circuler dans l'espace public, ce qui repose sous un jour nouveau la question des archives du métier de conseiller déjà évoquée dans l'introduction¹⁶⁸¹.

1679 « Que l'on vive dans la nostalgie, que l'on insiste sur le retour cyclique du même (les "modes" qui se succèdent et reviennent...), ou que l'on insiste sur le changement radical auquel correspondrait le moment présent, il ne semble pas y avoir capitalisation et intégration des expériences. Sur ce plan aussi, donc, la constitution d'une identité professionnelle apparaît difficile. » Lémery, B., *Lectures sociologiques...*, *op. cit.*, p. 50 [note 43].

1680 Voir à ce sujet la critique aiguisée de Céline Bessière et Ivan Bruneau à propos de la trilogie cinématographique de Raymond Depardon, *Profils paysans*, dont ils regrettent qu'elle constitue les silences en une caractéristique intrinsèque de l'expression paysanne sans s'interroger sur la situation d'enquête, ce qui condamne l'auteur à un ethnocentrisme qui oscille entre misérabilisme et populisme et ne se donne pas les moyens les catégories de pensée et de perception des agriculteurs, le laissant prisonnier des préjugés issus de sa position et de sa trajectoire. Bessière, C., Bruneau, I., « *La Vie moderne : la beauté de la mort paysanne* », in *Revue de Synthèse*, Tome 136, 6e série, n° 3, 2011, p. 448-454.

1681 Cette question de l'archive comme condition du récit historique est au cœur des réflexions de Paul Ricoeur : « le fait n'est pas l'évènement, lui-même rendu à la vie d'une conscience témoin, mais le contenu d'un énoncé visant à le représenter. En ce sens, il faudrait toujours écrire : le fait que ceci ou cela soit arrivé. Ainsi compris, le fait peut être dit construit par la procédure qui le dégage d'une série de documents dont on peut dire en retour qu'ils l'établissent.

Trois causes sont identifiables¹⁶⁸². Premièrement, ces archives sont peu et mal conservées. Elles sont à rechercher du côté des employeurs, principalement les organisations professionnelles agricoles, et des services du ministère de l'Agriculture chargés du contrôle des programmes d'activités et du contrôle de l'emploi des fonds publics. Dans les archives de ces organisations, le conseiller n'est le plus souvent évoqué qu'en tant qu'auxiliaire au service des agriculteurs, moyen de réalisation des projets décidés par les responsables locaux, départementaux ou nationaux, agent de la mise en œuvre de tel ou tel programme prioritaire aux yeux de l'administration. Il joue pourtant un rôle décisif dans l'élaboration et la conduite des différents projets liés au développement agricole. C'est donc dans les comptes-rendus d'activités des projets de modernisation qu'il faut rechercher les traces de l'activité passée des conseillers. Le fait que ces derniers n'aient pas véritablement leurs archives propres renvoie à la position qu'ils occupent, leur statut de subordonné n'est pas en rapport avec la lourdeur des responsabilités qui leur sont confiées, et à leur incapacité à construire un groupe professionnel relativement autonome, c'est-à-dire qui aurait une maîtrise partielle de ses propres institutions. Amorcées dès le début des années 1970, la division des syndicats, la régionalisation de la formation et l'évolution même des services techniques des Chambres d'agriculture, ont disséminé les foyers de production d'archives sur le métier de conseiller. Aucune organisation collective n'a pris la responsabilité de rassembler et de conserver les documents qui auraient pu servir de support à la transmission d'une mémoire collective. Conseillers et conseillères se trouvent ainsi cantonnés à une place marginale dans les récits de la modernisation de l'agriculture tenus aussi bien par d'anciens responsables agricoles que par d'anciens hauts fonctionnaires.

Deuxièmement, le déficit de supports nécessaires à la circulation d'une mémoire collective des conseillers renvoie à la nature même des archives produites dans le cadre de leur activité. Ce sont souvent des notes sommaires ou des tableaux de synthèse qui demandent de mobiliser des connaissances techniques pour pouvoir être compris : tableaux récapitulatifs, fiches d'exploitation, comptes-rendus de réunions, bulletins d'information, liste d'adhérents, factures et bons de commande, comptabilité générale et attribution des aides, notes sur des expérimentations en cours... Ces archives donnent à voir l'activité des conseillers sur le mode de la juxtaposition d'informations consignées car nécessaires à leur travail. La fonction première de ces archives est de « mesurer » l'état de l'agriculture, en général sur un territoire restreint et sur une courte période, et

Cette réciprocité entre la construction (par la procédure documentaire complexe) et l'établissement du fait (sur la base du document) exprime le statut spécifique du fait historique. » Voir Ricoeur, P., *Histoire, mémoire, oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 227.

1682 Cette réflexion a fait l'objet d'une communication au colloque de la SFER à Rennes des 9 et 10 décembre 2010, intitulée « Invisibilité et visibilité : trois regards sur l'histoire des conseillers agricoles ».

de rendre compte des initiatives des divers groupements agricoles en vue de transformer les méthodes de production. Elles ne forment pas à proprement parler un récit, mais elles enregistrent le regard des conseillers sur le monde paysan. En ce sens, elles donnent autant à voir les pratiques agricoles que les pratiques des conseillers. Cette production de « visibilités » ou de « transparence », pour reprendre des termes de Michel Foucault, correspond à une fonction essentielle des conseillers agricoles¹⁶⁸³. En éclairant les pratiques précises des individus d'une zone donnée, les tableaux, fiches et notes diverses, donnent au conseiller les moyens de faire des comparaisons afin de discriminer les bonnes et les mauvaises méthodes. Il s'agit pour eux de rendre les pratiques visibles, de les ouvrir aux regards extérieurs, le leur en premier lieu, mais aussi ceux des membres du groupement ou même des voisins¹⁶⁸⁴. Suspendues à l'examen des chiffres et des registres, les décisions de modifier tel ou tel point, telle ou telle méthode culturale, semble relever moins de l'initiative du conseiller que d'une rationalité extérieure. La modernisation devient ici un récit sans auteur qui ne laisse pas la possibilité aux conseillers de rendre compte de leur expérience.

Troisième et dernier point, l'ancrage territorial fort de chaque conseiller dans son secteur repose essentiellement sur un tissu de relations sociales basées sur la discussion, le compromis, les arrangements, qui par nature, ne laissent que peu de traces hors de la mémoire des individus concernés¹⁶⁸⁵. Les enquêtes orales laissent entrevoir ces situations singulières, ces relations interpersonnelles et ces investissements imaginaires qui échappent en partie aux archives précédemment évoquées. La reconnaissance obtenue par le conseiller dans les familles auprès desquelles il a travaillé est d'ailleurs une source de satisfaction importante sur laquelle les récits recueillis reviennent largement. Elle apparaît comme la compensation de l'investissement total des conseillers dans leur métier. Agriculteurs, souvent responsables professionnels, et conseillers ont parfois noué de vraies relations d'amitié qui se sont prolongés après le départ en retraite des uns et des autres. Les conseillers rencontrés conservent ainsi une visibilité interne à certains endroits du monde rural, bien qu'elles tendent à s'effacer avec le temps. Mais ces expériences multiples, aussi riches qu'elles puissent être, n'accèdent pas à une quelconque forme de reconnaissance publique qui amorcerait une montée en généralité des récits individuels et locaux vers un méta-récit collectif.

Les conseillers et conseillères ayant intériorisé le fait de se tenir en retrait des responsables agricoles comme une des valeurs cardinales de leur groupe professionnel, les difficultés de produire un récit collectif, liées aux problèmes de la production et de la conservation des archives de leur

1683 Voir Foucault M., *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p. ; Scott, J. C., *Seeing like a state : how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998, 445 p.

1684 Voir le chapitre 2.

1685 Voir le chapitre 6.

métier, ne suscitent pas un réel émoi de leur part. Mais bien que le lien de causalité ne soit pas formulé comme tel, ces difficultés sont néanmoins à la source d'une grande souffrance, ou tout au moins d'un grand regret, celui de n'avoir pas été en capacité de transmettre leur conception du métier à ceux qui leur ont succédé. C'est un point récurrent dans les entretiens, l'intensité de ce sentiment d'échec variant en fonction du rapport à l'institution du métier de conseiller. Les plus anciens et ceux qui sont restés les plus proches des valeurs de leur métier telles qu'elles ont été définies à la fin des années 1950 sont les plus sensibles à la frustration ressentie devant l'évolution des métiers du conseil en agriculture. Le plus souvent, les conseillers et conseillères n'ont pas eu de successeurs désignés, les nouveaux embauchés, dans les Chambres d'agriculture notamment, étant souvent destinés à ne reprendre qu'une partie des activités de ceux qui partent à la retraite et à se concentrer sur des missions nouvelles. Lorsqu'ils ont eu l'occasion de former une personne à la fin de leur carrière, ils regrettent l'absence de stabilité et de continuité qui a suivi leur départ.

L'échec de la transmission est lié dans les récits à des anecdotes illustrant le décalage entre le futur retraité et le nouvel entrant, ici l'organisation d'une importante réunion de responsables agricoles se terminant en fiasco du fait de l'imprévoyance du remplaçant, là le renoncement d'une conseillère à tenir une réunion dans un village de montagne dont la route d'accès est enneigée, et partout le sentiment que la qualité des relations humaines avec les agriculteurs est négligées¹⁶⁸⁶. Au-delà de ce que la sévérité de ces jugements doit à la cessation d'activité, difficile à accepter pour celles et ceux qui étaient considérés comme des activistes du développement agricole, les regrets sont fondés sur le constat de l'écart irréductible entre ce qu'était l'état d'esprit des premiers conseillers, transmis au moins en partie aux conseillers embauchés durant les années 1970, la notion centrale de service des agriculteurs, la croyance dans l'utilité de leur action associant nécessité de l'accroissement des productions et promotion sociale du monde agricole, leur amour du progrès en somme, et ce qu'ils perçoivent des nouveaux embauchés, qui ont une formation scolaire supérieure à la leur mais n'entendent pas s'investir dans leur travail de la même manière que les conseillers qu'ils remplacent, préférant instaurer un rapport plus sécurisant de salarié à employeur. Les profils de poste ont changé, et surtout, à partir des années 1980, le *turn-over* de leurs occupants s'accroît considérablement. Les conseillers embauchés à la fin des années 1970 et au début des années 1980, qui sont en train de partir à la retraite au début des années 2010, et ont conservé une certaine stabilité dans leur carrière semblent à la jonction de deux mondes mais n'ont jamais été en position d'assurer la transmission des valeurs et des repères que les premières générations de conseillers (les précurseurs de la fin des années 1950 et ceux qui font partie de la vague d'embauche du début des années 1960) leur avait imposés, du fait même de l'affaiblissement des institutions qui auraient pu

¹⁶⁸⁶ Entretien de l'auteur n° 37 réalisé le 26 avril 2012 ; entretien de l'auteur n° 4 réalisé le 18 juillet 2009.

être les catalyseurs de cette transmission.

La constitution et le fonctionnement d'Associations amicales de retraités des organisations professionnelles agricoles (AROPA) dans les départements de l'Isère et de la Savoie est assez éclairante en ce sens. Fréquentées essentiellement par d'anciens conseillers agricoles, bien qu'elles soient ouvertes à tous les anciens employés des organisations professionnelles agricoles, elles permettent à leurs membres de se remémorer des souvenirs communs en organisant une sortie annuelle dont le prétexte est une visite à caractère patrimoniale, parfois en lien avec l'évolution de l'agriculture. Dans cet entre-soi limité, les conseillers à la retraite peuvent évoquer les anecdotes qui faisaient le sel de leur métier. Un recueil réalisé en ce sens en Isère et destiné à circuler en interne donne un aperçu de ses échanges : les courts récits humoristiques reposent pour la plupart sur les faux-semblants, les mésusages et les décalages culturels introduits par la modernisation agricole dans le monde paysan et dont ils étaient à la fois des acteurs et des témoins privilégiés¹⁶⁸⁷. Mais il ne s'agit pas de produire un discours collectif et construit tourné vers l'extérieur. Le travail de Gilbert Delaunay, directeur de la Chambre d'agriculture de la Savoie pendant près de trente années, réalisant des conférences sur l'histoire de la Chambre d'agriculture ou la mise en place d'une initiative originale comme la Marque Savoie, à destination d'une société savante ou d'une célébration patrimoniale, représente un cas limite, sa position de directeur et sa notoriété dans le département l'autorisant à se faire le narrateur de l'histoire de l'institution¹⁶⁸⁸.

Le décalage flagrant entre d'une part, les multiples indices d'une envie de transmettre leur expérience et les valeurs propres à leur métier, et d'autre part, l'absence de récit collectif ne peut manquer d'interroger l'historien sur sa fonction sociale. L'effacement public des conseillers produit de leur incapacité à constituer les cadres collectifs d'une mémoire professionnels doit être intégré à l'analyse comme une dimension constitutive de leur histoire singulière. Il explique pour partie la relative désaffection de l'historiographie à leur sujet, mise en évidence dans l'introduction de cette thèse. Les entretiens réalisés au fil de l'enquête se concluaient souvent sur cette double note : la première insistant sur la dimension affective des souvenirs qui venaient de m'être confiés, et leur caractère partiel, l'intensité d'une conversation de deux heures ne suffisant pas à résumer « l'histoire d'une vie », la seconde m'interrogeant sur ce que je pourrais bien tirer d'un tel « fouillis » et doutant de la valeur de leur contribution personnelle à mon étude universitaire prétendant embrasser l'histoire de leur métier et celle de la modernisation agricole. De fait, l'historien trouve une réelle

1687 Archives privées Marcel Lalanne, Amicale des retraités des organisations professionnelles agricoles de l'Isère, *Souvenirs... Souvenirs... Petites anecdotes vécues lors de notre activité professionnelle*, 2008 environ, 7 p. Ce document est reproduit en annexes (Annexe XVI).

1688 Archives privées Gilbert Delaunay, Delaunay G., *50 ans d'agriculture en Savoie (1930-1980). La révolution silencieuse, Conférence devant la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 7 janvier 1999, 30 p.

satisfaction professionnelle à rendre plus intelligible le devenir collectif à ceux qui lui ont confié leurs histoires individuelles, en dénouant certaines incompréhensions nées de l'incommunicabilité de leur expérience, en rendant compte à la fois de l'altérité irréductible du cycle de la modernisation agricole, et des lignes qui se prolongent aujourd'hui.

2.2. Le développement après la modernisation : trois lignes de fuite à partir du métier de conseiller agricole

Avant de conclure cette étude, il est possible d'évoquer rapidement trois approches qui ont en commun d'avoir cherché à renouveler certaines dimensions du métier de conseiller agricole au milieu des années 1980. Elles s'inscrivent dans le prolongement des initiatives dissidentes repérées pendant les années 1970, utilisant indépendamment ou simultanément les trois registres de la critique constructive de la modernisation : l'approche systémique de l'exploitation agricole, le référentiel territorial pour replacer l'agriculture dans un ensemble plus large, et les méthodes psychosociologiques pour appréhender les relations de conseil. En marge des crises redondantes des institutions du développement, et des réformes successives qu'elles justifient, des initiatives émergent en prenant appui sur ces différents registres pour proposer des recompositions possibles de la relation de conseil en agriculture. Elles permettent d'envisager la conservation de certaines valeurs cardinales du métier de conseiller telles que l'ancrage local et la connaissance du milieu, l'attention à l'ensemble des exploitations agricoles et aux plus « méritantes » en particulier plutôt qu'aux plus performantes, l'animation des groupes de travail, l'ouverture du monde agricole sur la société en général, le maintien d'un lien entre améliorations techniques et promotion sociale. Ces projets associent agriculteurs et conseillers, mais aussi des chercheurs qui deviennent partie prenante des relations de conseil et plus seulement des ressources extérieurs à mobiliser. L'ensemble de ces acteurs se rassemblent autour d'une même analyse socio-historique : la modernisation est terminée, mais le développement reste inachevé et doit être poursuivi.

2.2.1. L'approche systémique : la création de TRAME et l'exemple de la Relance agronomique

TRAME (Tête de Réseau pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises en milieu agricole)

est une structure créée en 1986 pour relier la FNGEDA, les Associations de Salariés agricoles pour la Vulgarisation et le Progrès en Agriculture (ASAVPA), et le Bureau Commun des Machinistes agricoles (BCMA). Elle publie la revue *Travaux et Innovations*, qui relaye notamment les résultats des expérimentations menées sur le plan local. Son positionnement est original car il s'agit de regrouper des organisations déjà anciennes et disposant de fait d'une certaine légitimité dans les organisations professionnelles agricoles, tout en infléchissant leur message en développant une approche critique des orientations dominantes productivistes et en proposant des formes de réappropriation des savoirs techniques à destination des agriculteurs. *Travaux et Innovations* entend servir de support à la reconfiguration des rapports entre agriculteurs, conseillers agricoles et chercheurs. Il s'agit d'instituer une meilleure concertation entre les agents dissidents dans leur monde respectif, afin de poser les bases d'un front commun qui leur permette de faire face à la pression des agents du modèle productiviste. Le témoignage d'une conseillère agricole, obtenu par échange de correspondances, suggère de passionnantes pistes de recherche :

« Les actus parlant des visiteurs médicaux dont certains proposant de « graisser la patte » aux médecins me ramène une évolution des pratiques des « visiteurs phytosanitaires » autour de 1980. Dans le département [XX], les techniciens de coopératives (même génération que les premiers conseillers DDA puis Chambre d'Agriculture apparus sur le terrain vers 1965) se baladaient avec les notices des nouveaux produits phytos dans les voiture de plaine et les lisaient comme prospectus de conseil. Les conseillers des Chambres d'agriculture se démarquaient naturellement par des conseils plus critiques, avec un début d'organisation des observations des cultures pour mettre de l'objectivité dans les effets des produits. Mais ils étaient comme ceux des coops, démarchés individuellement par les technico-commerciaux des firmes (très nombreuses alors, avant les grands regroupements vers 1980-90). Pour réduire ces visites (pas de souvenir d'avoir obtenu autre chose que des produits à tester en essai !), un premier niveau d'organisation a été fait : la rencontre annuelle des firmes phyto. Tous les conseillers de la seule Chambre d'agriculture, réunis pour une longue journée où chaque firme avait un temps pour faire son « boniment » avec résultats d'essai mis en scène. Les firmes se croisaient dans le couloir; tellement concurrentes qu'il fallait éviter la cohabitation.... Puis on en a eu marre, on en savait de plus en plus assez pour faire notre part de vérité par les essais en plein champ que nous avons pu conduire avec le plus d'autonomie possible parce que nous nous étions faits équiper de moyen de pulvérisation "à dos d'homme" comme les stations expérimentales des Instituts Techniques. Ou plutôt à dos de femme, car (ben oui... encore...) j'ai été la première de l'équipe à proposer, disposer, et utiliser une micro rampe , en avril 1983, sur les colza en fleurs et c'était très con parce qu'on s'en prenait dans le nez, et j'étais

enceinte... mais je ne l'ai fait qu'une journée ! Comme quoi, la volonté de faire la preuve par 9 pour les agriculteurs occulte une partie de l'attention qu'on doit se porter à soi-même... Il y a donc eu une évolution pour passer du gobage des discours des firmes à une autonomie pour observer dans les conditions locales. Personnellement, je me suis beaucoup amusée à faire des observations minutieuses sur l'état de santé des céréales dans les micro parcelles recevant différents fongicides, à laisser les fagots preuve dans les rayons la veille de la visite avec les agriculteurs et les représentants des firmes : alors, après leur discours, je sortait les fagots et tous ensemble nous avons vu le différentiel entre discours et réalité... Cette forme de rigueur dans les observations, l'exigence de cohérence et de confrontation entre des modèles de pronostic et la vérification dans la diversité des situations du terrain a été renforcée auprès de cette équipe de conseillers comme d'autre par deux courants : les infos par les Instituts techniques (trop imprégnées de statistiques) et la Relance Agronomique (notamment la diffusion de l'agrophysiologie forgée par Michel Sébillotte et tous ceux qui ont gravité autour car il a fallu beaucoup de neurones en action en de multiples points de nos territoires pour construire ces connaissances. »¹⁶⁸⁹

De ce récit très riche, il s'agit seulement ici de donner quelques éléments d'analyse qu'il serait nécessaire d'approfondir. Le témoignage rappelle la distinction entre les conseillers agricoles des Chambres et les agents des coopératives fondée sur le sentiment d'indépendance des premiers comparativement aux seconds, toujours soupçonnés de privilégier les intérêts économiques de leur employeur aux intérêts immédiats de l'agriculteur conseillé. L'institution imaginaire du métier de conseiller, qui avait procédé par exclusion de la fonction commerciale hors des pratiques professionnelles légitimes, continue ici de structurer l'expérience de la conseillère agricole. Surtout, le récit montre bien comment cette distinction joue vis-à-vis de la pression extérieure, ici celle des agents technico-commerciaux des firmes phytosanitaires. Afin de retrouver une certaine autonomie vis-à-vis de l'argumentaire technique qui leur est proposé, voire asséné, les conseillers de la Chambre d'agriculture mettent en place leurs propres expérimentations afin de confronter leurs résultats sur le terrain à ceux qui leur sont annoncés. Ce travail permet de se réapproprier une des missions classiques des conseillers, la collecte de références, pilotée à ce moment là par les Instituts techniques et la Recherche agronomique via le Réseau national d'expérimentation et de développement¹⁶⁹⁰.

Autre point important, le récit revient sur la mission de service des agriculteurs et l'investissement considérable des conseillers dans le but de leur donner une information fiable qui ne serve pas uniquement les intérêts commerciaux des industriels producteurs d'intrants. Enfin, ce

1689 Extrait d'un mail d'une conseillère agricole de Chambre d'agriculture reçu le 31 janvier 2011.

1690 La mise en place de ce réseau unifié est un des enjeux des projets de réforme de 1980. Voir le chapitre 7.

témoignage écrit par une conseillère, elle fait partie de la première génération de femmes qui accèdent à des postes de conseiller agricole et ne sont plus seulement cantonnées à la vulgarisation agricole féminine, suggère une piste de réflexion liant l'environnementalisation de l'agriculture et la féminisation du conseil agricole¹⁶⁹¹. Il ne s'agirait bien évidemment pas de rechercher une essence féminine de l'environnement, selon une dangereuse double naturalisation des termes, mais bien de s'interroger sur l'investissement spécifique des premières femmes conseillères dans la construction de la question environnementale en agriculture, en prenant en compte le déclin des formes traditionnelles de vulgarisation féminine mais aussi le prolongement de certaines pratiques amorcées dans ces groupes féminins, ainsi que la masculinisation du travail agricole envisagée comme un des produits de l'intensification des modes de production, selon une logique différente du processus ultérieur de féminisation de la population des chefs d'exploitation agricole¹⁶⁹².

L'allusion au programme de Relance agronomique rappelle que cette initiative a été une des premières actions d'envergure soutenues par TRAME. Elle a donné lieu à plusieurs expérimentations départementales, notamment en Savoie où un conseiller de la Chambre d'agriculture, Gérard Blondon, s'est particulièrement investi dans ce travail¹⁶⁹³. Lancée après les États généraux du développement agricole, financée par le ministère de l'Agriculture, la Relance agronomique repose sur trois axes : la création de postes d'agronomes régionaux pour suivre les programmes agronomiques qui seront pilotés par les Chambres régionales d'agriculture, la modernisation des laboratoires d'analyse, la mise en place d'un cycle de formation spécifique¹⁶⁹⁴. Le projet est soutenu à la fois par le ministère et par l'APCA présidée par Pierre Cormorèche. L'idée de la Relance agronomique fait notamment suite aux efforts déployés dès 1974 par Michel Sébillotte, professeur d'agronomie à l'Institut national d'agronomie Paris-Grignon, pour créer un Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) d'agronomie qui se présenterait comme une spécialisation possible pour les conseillers dans le cadre de leur formation au Centre de Trie-Château¹⁶⁹⁵. Selon son analyse, la généralisation des méthodes intensives, notamment en matière de production fourragère, a conduit au double appauvrissement des sols et des savoirs des agriculteurs et de leurs

1691 Voir Miéville-Ott, V., « Les éleveurs du Jura face à l'écologisation de leur métier », in *Le Courrier de l'environnement*, n° 40, juin 2000, en ligne, consulté le 30 septembre 2012, url : <http://www.inra.fr/dpenv/mievic40.htm> ; Mormont, M., « Globalisation et écologisation des campagnes », in *Études rurales*, n° 183, 2009, p. 143-160.

1692 Barthez, A., « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », in *Économie rurale*, n° 289-290, 2005, p. 30-43.

1693 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 29 mai 1985.

1694 Groupe de travail de l'Association française d'agronomie « capitalisation et transmission des savoirs agronomiques », *Essai de synthèse des travaux du groupe sur la relance agronomique*, 19 avril 2011, 18 p., en ligne, consulté le 12 août 2012, url : <http://www.agronomie.asso.fr/espace-adherent/fruits-de-nos-travaux/enquete-2011-aupres-des-anciens-stagiaires-de-la-relance-agronomique/#c1597>

1695 Voir le chapitre 8.

conseillers.

Contre la standardisation des procédés techniques, la généralisation des traitements préventifs et l'emploi massif d'intrants dont l'augmentation des prix risque de déséquilibrer l'équilibre comptable des exploitations, Michel Sébillotte entend réhabiliter les vertus d'expérimentations locales recherchant une meilleure compréhension de la micro-biologie des sols et des cycles végétaux, ajustée aux spécificités locales. Ce programme revalorise le travail des conseillers agricoles en lui redonnant une certaine autonomie et en leur laissant la possibilité de renouer une relation de confiance avec les agriculteurs qui s'impliqueraient dans cette démarche de recherche. Il a également permis de tisser de nouveaux liens entre conseillers des Chambres d'agriculture et enseignants, a influé sur la rénovation des programmes dans l'enseignement technique agricole, et a favorisé la création de nouveaux dispositifs de recherche qui ont participé de la création du département Systèmes agraires et développement (SAD) au sein de l'INRA¹⁶⁹⁶. L'impact sur le travail des conseillers est néanmoins resté limité du fait que le programme s'est focalisé sur l'expérimentation plutôt que le conseil¹⁶⁹⁷.

En un sens, la Relance agronomique anticipe sur les premiers programmes de réduction des quantités d'intrants (Ferti-Mieux lancé en 1991) et de maîtrise de l'irrigation (Irri-Mieux en 1998)¹⁶⁹⁸. La question de la qualité de l'eau, mise en avant au début des années 1980 avec les premières évaluations de l'impact de l'agriculture en matière de pollution nitrique, est à l'origine de Ferti-Mieux. Ce programme de l'ANDA cherche à engager les agriculteurs d'une région naturelle dans une action volontaire pour changer leurs pratiques culturales et d'élevage en leur attribuant un label attestant de leurs efforts pour préserver la qualité de l'eau. Irri-mieux reprend le même principe de promotion des agriculteurs participants à une gestion plus équilibrée des ressources en eau d'un territoire donné. La thèse d'Hélène Brives a montré comment cette question de la pollution de l'eau pouvait être prise en charge par les conseillers des Chambres d'agriculture à partir des années 1970¹⁶⁹⁹. Cette réorientation de leurs activités, qui passe par une extension de leur domaine d'intervention, de la sphère agricole vers la sphère de l'environnement, est une voie possible pour échapper à la déqualification de leur métier et à la concurrence accrue des autres agents de développement. Cette recomposition professionnelle est soutenue par la stratégie de l'institution qui

1696 Groupe de travail de l'Association française d'agronomie, *Essai de synthèse...*, *op. cit.*, p. 6.

1697 Autre piste de recherche, il faudrait envisager ce que les approches très contemporaines de valorisation des « prairies fleuries » doivent aux actions telles que la Relance agronomique, ou au contraire, voir à quel point elles peuvent relever d'un univers de pratiques complètement différent. Voir Petit, S., Fleury, P., « Soigner les prairies. Vers une réhabilitation des savoirs de la pratique ? », in *Terrain et Travaux*, n° 17, 2010/1, p. 41-56.

1698 Voir Olivier Turquin - Inter Actions Consultants, *Fiche Vivea DD - L'eau en agriculture*, 28 avril 2009, en ligne, consulté le 23 août 2012, url : http://www.vivea.fr/internet/Pages/Documents/autres/eau_et_agriculture.pdf

1699 Brives, H., *Mettre en technique : conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, thèse de sociologie sous la direction de Nicole Eizner, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2001, 356 p.

les emplois : la Chambre d'agriculture doit redéfinir ses fonctions et ses attributions pour ne pas subir une perte d'influence trop importante après le passage des actions de développement à l'arrière-plan de la politique agricole à partir du milieu des années 1980.

2.2.2. L'approche territoriale : la création des dispositifs de développement territorial et l'exemple de la création du GIS-Alpes du Nord

Créé en 1985, le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) pour les Alpes du Nord est un programme de recherche qui ambitionne de généraliser aux trois départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie l'expérience réussie du Beaufortain, reposant sur la collaboration étroite de l'Union des Producteurs de Beaufort avec des chercheurs de l'INRA et les services de la Chambre d'agriculture pour assurer la valorisation de leur produit¹⁷⁰⁰. Piloté par le Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale (SUACI) « Montagne », le GIS rassemble des institutions de recherche (INRA, CEMAGREF, Institut technique du Gruyère), des organismes de développement (SUACI montagne, Chambres d'agriculture des trois départements, Chambre d'agriculture régionale) ainsi que le Regroupement des syndicats interprofessionnels des fromages alpins¹⁷⁰¹. Les travaux sont concentrés sur les conditions de production agricole en montagne avec l'objectif d'offrir un référentiel adapté aux agriculteurs de ces régions, mais aussi aux agents de développement qui sont en contact avec eux. Cette structure a pour but de favoriser le travail commun entre des structures qui sont déjà assez anciennes et qui ont déjà travaillé ensemble (le SUACI Montagne et l'Institut national des Études rurales montagnardes ont été créés au début des années 1960, la collaboration entre l'INRA et l'UPB s'est amorcée à la fin des années 1960), mais en faisant cette fois de l'affichage public de la coordination de leurs efforts une des bases de leur fonctionnement. Pour les services concernés de chaque organisation, il s'agit de montrer que le développement rural en montagne a sa propre logique, et de gagner ainsi en autonomie vis-à-vis des structures nationales auxquelles ils doivent justifier de leur action.

La forte implication des Chambres d'agriculture dans ce programme de recherche-développement illustre le fait que la territorialisation de leur action va de pair avec un redéploiement de leurs missions : il s'agit maintenant d'avantage d'accompagner et de soutenir des projets collectifs autour notamment de groupements de producteurs en produisant les connaissances

1700 Mustar, P., « La relance du fromage de Beaufort », in INRA/École nationale supérieure des Mines de Paris (dir.), *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA, 1998, p. 105-106.

1701 *Ibid.*, p. 105.

adaptées aux situations rencontrées, que d'assister directement les agriculteurs en vue de la modernisation de leur exploitation. De 1985 à 2006, le GIS Alpes du Nord établit des programmes successifs de six années, avec l'objectif de créer un réseau entre les chercheurs de différentes disciplines, de l'économie à la micro-biologie, qui puisse travailler au plus près des acteurs du développement. Ce projet est largement soutenu et conduit par le département SAD au sein de l'INRA¹⁷⁰². Il implique également des sociologues du LISTO, proches du GERDAL de Jean-Pierre Darré. La notion d'anthroposystème permet de ne pas dissocier la connaissance des relations à l'intérieur sociétés alpines, et la description des techniques de production proprement dites, dans la perspective d'une valorisation des produits de qualité, des productions fromagères en particulier¹⁷⁰³. Les travaux du GIS peuvent servir de point d'appui à la défense des Appellations d'origine contrôlée (AOC) existantes et à la labellisation de nouveaux produits, en faisant valoir dans chaque la spécificité de la méthode de production et son ancrage dans un territoire particulier¹⁷⁰⁴. En aval, ce travail doit également faciliter une gestion concertée des ressources, une communication claire auprès des consommateurs, et un accompagnement des exploitations agricoles en vue de généraliser les pratiques conformes aux cahiers des charges des labels¹⁷⁰⁵. Adossé à la croissance des effectifs du SUACI Montagne et au travail efficace de lobbying de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), le dispositif se révèle être un succès : il est étendu à partir de 2007 pour donner naissance au GIS Alpes-Jura.

Dans ce type de configuration, les conseillers agricoles sont chargés de faire le lien entre les différentes institutions et les agriculteurs afin de faciliter les observations des chercheurs, la prise de parole des agriculteurs, et la formulation d'objectifs communs. Ce rôle de « facilitateur » apparaît comme une réinterprétation possible de la fonction de conseiller agricole à l'aune des nouveaux enjeux du développement territorial¹⁷⁰⁶. Le conseiller territorial doit être une « cheville ouvrière » à l'image de ce qu'était le conseiller agricole dans les opérations de modernisation, mais les marges de manœuvre sont désormais beaucoup plus étroites du fait de la généralisation effective des méthodes

1702 Roybin D., Fleury P., Béranger C., Curtenaz D., « Conduite de recherches pluridisciplinaires en partenariat et apprentissages collectifs. Le cas du GIS Alpes du Nord » in *Nature Sciences Société*, 2001, n° 9-3, p. 16-28.

1703 Voir les travaux du Centre d'Études et de Recherches Appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles (CERAMAC) de Clermont-Ferrand, notamment : Ricard, D., *Stratégies des filières fromagères françaises*, Éditions RIA, Cachan, 1997, 223 p. ; Rieutort, L., *L'élevage ovin en France : espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 1995, 511 p. Voir aussi Delfosse, C., *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 271 p.

1704 La thèse de Muriel Faure a par exemple été réalisée dans le cadre du GIS-Alpes du Nord. Voir Faure, M., *Du produit agricole à l'objet culturel : les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord*, thèse de sociologie sous la direction de Jean-Baptiste Martin, Université Lyon 2, 2000, 401 p.

1705 Le site internet du GIS Alpes-Jura propose une courte mise en perspective historique de son action. Voir GIS Alpes-Jura, en ligne, site consulté le 12 août 2012, url : <http://www.gisalpesjura.fr>

1706 Ce terme de « facilitateur » est repris d'une thèse récente. Voir Paus, M., *Collective agro-food initiatives and sustainable rural development : articulation between internal governance and rural governance. Illustrated by geographical indications from Switzerland and Serbia*, Doctorat de Sciences, ETH Zürich, 2010.

gestionnaires, impliquant un cadrage resserré de leurs interventions et de leurs méthodes de travail¹⁷⁰⁷. La multiplication des dispositifs de développement territorial offre une opportunité de revaloriser les pratiques et les valeurs qui étaient associées au métier de conseiller, mais la fragmentation des responsabilités entre partenaires institutionnels et la durée limitée des projets ne permettent pas véritablement à un nouveau groupe professionnel d'émerger. L'exemple des Parcs naturels régionaux serait intéressant à explorer plus avant, d'autant que certains ont déjà une longue histoire. Le Parc naturel régional du Vercors est par exemple créé en 1972, avec, à l'origine, le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Isère. La création de l'Association des agriculteurs du Parc est impulsée par des responsables professionnels locaux déjà engagés dans des groupements de vulgarisation¹⁷⁰⁸. La Chambre se mettant progressivement en retrait de cette initiative qui échappe à son contrôle, ce sont les groupements de vulgarisation agricole qui servent de points d'appui à la construction de l'association. De même que l'échelon départemental s'affirme contre le mouvement de centralisation au niveau national, l'échelon local peut s'affirmer contre le mouvement de centralisation au niveau départemental.

Ailleurs, dans d'autres régions, certains comités d'aménagement rural, investis par les responsables professionnels agricoles et les conseillers des Chambres d'agriculture, peuvent situer leur action dans la continuité des actions collectives entreprises durant la période de modernisation¹⁷⁰⁹. Il faudrait également étudier les effets de la généralisation des dispositifs de développement territorial, sur le modèle des programmes LEADER de l'Union européenne, en mettent en lumière les pratiques des techniciens et conseillers qui mettent en œuvre ces politiques¹⁷¹⁰. La diversification des formes de conseil en agriculture reste aujourd'hui un enjeu considérable, les inégalités d'accès au conseil conditionnant les chances de maintien de tel ou tel type d'exploitation, et d'émergence de tel ou tel groupe d'agriculteurs¹⁷¹¹.

1707 Depuis deux décennies, le développement territorial a suscité de nombreux travaux, notamment d'économistes et de géographes, dans la lignée des travaux pionniers de Bernard Pecqueur. Voir Pecqueur, B., *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros-Alternatives, 1992, 139 p. ; voir également Esposito-Fava, A., *Territorialisations et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin, de Métropole Savoie et de Rovaltain*, thèse de géographie sous la direction de Bernard Pecqueur, Université Joseph Fourier – Grenoble I, 2010, 410 p.

1708 Voir Perret, J., « Une communauté pour exister », in Collectif, *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors*, Parc naturel régional du Vercors, 2003, en ligne, consulté le 15 septembre 2012, url : http://www.apapvercors.com/apap/pdf/regards_croises.pdf

1709 Vandenbroucke, P., « Le maintien d'une élite agricole au cœur de la définition des orientations territoriales dans les Monts du Lyonnais (1970-2010) », Communication dans le cadre du colloque *Les élites agricoles et rurales : héritages et perspectives*, Angers, 10-11 juillet, Groupe ESA, SFER, LER Lyon II, AFS, 2012, 10 p.

1710 Voir Jeannot, G., « Les métiers flous du développement rural », in *Sociologie du travail*, vol. 47, n° 1, 2005, p. 17-35.

1711 Cet enjeu de la diversification est posé dès 1986 par François Colson, voir Colson, F., « Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française », in *Économie rurale*, n°172, 1986, p. 3-9. L'accès des agriculteurs au conseil agricole reste inégalitaire, voir Mundler, P., Labarthe, P., Laurent, C., « Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes », in *Économie rurale*, n° 291, 2006, p. 26-41.

2.2.3. L'approche psychosociologique : la création de nouvelles structures de conseil en développement et le succès du GERDAL

Une troisième piste serait intéressante à explorer, celle du déplacement de la réflexion méthodologique sur la relation de conseil en-dehors du giron des organisations professionnelles agricoles, voire même en-dehors du monde agricole *stricto sensu*. Plusieurs exemples indiquent qu'il y a là un mouvement historique qu'il serait intéressant de suivre plus en détail. La reprise en main de la FNGEDA par la FNSEA aboutit à une vague de licenciements, parmi lesquels certains des salariés « historiques » qui avaient accompagné les premières actions de modernisation et continuaient de défendre l'autonomie des conseillers vis-à-vis de leurs employeurs. Certains d'entre eux, notamment Marguerite Planchenault et Jean Muret, décident de poursuivre leurs activités en créant un cabinet de conseil privé baptisé ION+¹⁷¹². Cette association propose des interventions méthodologiques auprès des institutions qui avaient jusque là recours aux services de la FNGEDA. La structure joue initialement le rôle de société de portage en permettant aux salariés licenciés de la FNGEDA de travailler comme consultants. En 2001, la structure se scinde en deux entités distinctes : l'association ION+ d'un côté, qui organise des rencontres et diffuse des informations sur des thématiques telles que l'évaluation, la médiation, ou l'accompagnement du changement, et la SARL Trans-formation consultant(e)s, qui regroupe les anciens salariés de ION+¹⁷¹³. Les thématiques privilégiées de l'association conservent un lien avec le développement rural sans être limitées à ce seul domaine¹⁷¹⁴.

Le transfert de savoirs -faire, de la modernisation agricole à la conduite du changement, et le changement de statut, de conseiller à consultant, mériteraient d'être décrits dans toute leur épaisseur sociale et historique. La circulation des connaissances sur le développement des pays du Nord et du Sud par le biais de réseaux plus moins formalisés de consultants, et d'organisations internationales comme la FAO ou l'OCDE, apparaît également comme une piste de recherche très intéressante¹⁷¹⁵.

1712 Entretien de l'auteur avec Marguerite Planchenault réalisé le 28 août 2012. Une étude détaillée pourrait s'appuyer sur l'analyse des archives conservées par Jean Muret. Je remercie au passage Serge Cordellier, qui m'a mis en contact avec Marguerite Planchenault.

1713 Trans-formation consultant(e)s/ION+, « Changements et accompagnements », 30 mai 2006, 60 p., en ligne, consulté le 10 septembre 2012, url : www.tfconsultant.fr/IMG/pdf/ChangementsEtAccompagnement.pdf

1714 Parmi les thèmes favoris de l'association : « développement et formation, approche du territoire, ruralité, développement durable, développement local, émergence, accompagnement et évaluation de projets, organisation et gestion du temps, environnement, pratiques professionnelles et conditions de travail, diversification des activités, développement nord/sud ». *Ibid.*

1715 Voir par exemple le parcours de Christian Potin qui a travaillé en Isère au moment de l'opération Bérengère et effectué de nombreuses missions dans les pays en voie de développement, notamment pour le compte de la FAO. Voir Potin, C., blog personnel, en ligne, consulté le 31 août 2012, url : <http://christianpotin.canalblog.com/>

La fonction de consultant s'inscrit dans une vaste transformation du champ bureaucratique avec l'externalisation croissante des missions d'études vers des cabinets privés, et le crédit de plus en plus grand accordé au travail de modélisation sociale dont le développement de la prospective n'est qu'une des dimensions¹⁷¹⁶. Dans le champ spécifique du conseil en agriculture, le développement des organismes certificateurs, l'obligation pour les Chambres d'agriculture de facturer certains de leurs services afin de compenser leur déficit de moyens, et l'importance prise par les conseils très spécialisés délivrés par les coopératives, nourrissent un mouvement général de privatisation du conseil agricole¹⁷¹⁷.

Dans ce contexte de recomposition des métiers du conseil, le GERDAL créé par Jean-Pierre Darré, dont les premiers travaux sur la relation de conseil remontent à la fin des années 1960 et prennent leur essor à partir des années 1980 (voir le chapitre 8), apparaît comme une tentative de recréer un espace dans lequel il serait possible de continuer à associer compétence technique et développement humain. Critiquant les réformes successives du développement qui restreignent l'autonomie des conseillers et des groupes d'agriculteurs, le GERDAL travaille à redéfinir le conseil comme une médiation entre plusieurs univers, ce qui impose de redonner une certaine assurance aux agents qui exercent ce métier. Comme l'expose Bruno Lémery, un des premiers membres du groupe de Jean-Pierre Darré avec Claire Ruault, « *les conseillers agricoles ne sont les relais de la technostructure agricole que parce que le champ à partir duquel ils doivent agir ne parvient pas à se stabiliser comme un lieu propre à partir duquel pourraient acquérir une visibilité et être traités les hiatus et les décalages inévitables entre la logique des agriculteurs et la logique spécifique d'une approche techno-scientifique de l'agriculture. Il manque un espace intermédiaire pour articuler les différentes interpellations des uns et des autres.* »¹⁷¹⁸ Le GERDAL propose un appui méthodologique à des groupes d'agriculteurs, qui valorise leurs connaissances pratiques sans renoncer à apporter des savoirs techniques extérieurs, afin qu'ils reconquièrent une certaine indépendance de fonctionnement par rapport à un appareil de développement de plus en plus contraignant et normatif. Les États généraux du développement offre une première reconnaissance aux travaux du GERDAL en prévoyant la mise en œuvre d'un programme sur dix-sept départements, qui sera finalement restreint au seul département du Cantal. Même si plusieurs groupes fonctionnent, le GERDAL conserve une dimension expérimentale, ce qui pose la question

1716 Il faudrait par exemple étudier le fonctionnement de la Société Internationale des Conseillers de Synthèse, créé en 1957 par Gaston Berger, philosophe présenté comme l'inventeur de la méthode prospective, et fondateur de la revue du même nom (*Prospective*).

1717 Labarthe, P., *La privatisation du conseil agricole en question : évolutions institutionnelles et performances des services de conseil dans trois pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas)*, thèse d'économie sous la direction de Catherine Laurent, Université de Marne-la-Vallée, 2006, 403 p.

1718 Lémery, B., *Lectures sociologiques des activités de conseil en agriculture...*, op. cit., p. 307-321.

de la possibilité réelle de généraliser ce type d'initiatives quand elles ne sont pas adossées à un mouvement social comme pouvaient l'être les CETA¹⁷¹⁹.

La relation de conseil telle qu'elle était définie dans l'institution imaginaire du métier de conseiller peut également être l'objet de réappropriations de la part de certains agents techniques liés au développement agricole, qui cherchent à faire valoir la complexité de leurs pratiques professionnelles pour éviter d'être réduits à un simple rôle d'opérateurs techniques. Les récents travaux de Florence Hellec sur les inséminateurs montrent que l'ouverture à la concurrence du métier d'inséminateur, la Commission européenne imposant la fin du monopole des coopératives d'insémination, incite les inséminateurs à investir une posture de conseiller auprès des éleveurs¹⁷²⁰. Ils valorisent la nécessité du rapport de confiance réciproque entre les deux parties, ce qui suppose que le technicien montre une certaine proximité avec les préoccupations de ses interlocuteurs et une certaine familiarité avec leurs manières de travailler, non réductibles à la stricte maîtrise d'une compétence technique. Dans ce contexte de crise professionnelle, ils réactivent les anciennes valeurs des conseillers agricoles, disséminées au moment de la décomposition du groupe professionnel des conseillers dans les années 1980, mais toujours mobilisables deux décennies plus tard.

Loin de relancer le processus de constitution du groupe professionnel des conseillers agricoles, la fin des États généraux du développement agricole marque au contraire l'effacement progressif de l'héritage des conseillers et conseillères agricoles qui se trouvent dans l'incapacité de transmettre leur système de valeurs professionnelles aux nouveaux entrants. La désagrégation du groupe n'est pas instantanée, elle se prolonge jusqu'aujourd'hui avec le départ en retraite des conseillers recrutés à la fin des années 1970 et au début des années 1980, témoins des derniers reflets de la modernisation agricole. Le contraste entre la multiplicité des récits individuels des anciens conseillers et conseillères, dicibles au sein de la sphère privée, et l'absence de récit collectif de leur expérience dans l'espace public est révélateur de leur manque de maîtrise des cadres institutionnels qui auraient pu faciliter la transmission d'une mémoire commune. L'institution imaginaire du métier de conseiller n'est plus un processus actif, les institutions du groupe professionnel des conseillers perdant progressivement le peu d'autonomie qui leur restait, mais elle

1719 Compagnone, C., « Conseil collectif et collectifs de production de connaissances » in Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B., (dir.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/Éducagri, 2009, p. 19-35.

1720 Hellec, F., « Des formes méconnues de conseil aux agriculteurs. L'exemple de l'inséminateur de bovins », in Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B., (dir.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/Éducagri, 2009, p. 201-218.

continue de servir de point de repère pour un certain nombre d'initiatives originales qui prennent corps à partir des années 1980, ce qui assure la dissémination de l'imaginaire professionnel des conseillers alors même que le groupe n'est pas en mesure d'assurer sa propre reproduction sociale.

A partir des lignes dissidentes du développement agricole apparues dans les années 1970 en réaction aux réformes redondantes de l'appareil de développement menées dans la double perspective de la sélection renforcée des agriculteurs et de la généralisation des méthodes gestionnaires, des recompositions des métiers du conseil sont envisagées afin d'intégrer une partie de l'héritage du métier de conseiller. Les approches systémique, territoriale, et psychosociologique apparaissent comme autant de pistes dont il faudrait faire le récit de la manière elles sont investies par les agents de développement agricole. Elles apparaissent en contrepoint par rapport à la logique productiviste qui s'est imposée au sein de l'appareil de développement, qui se traduit dans l'affaiblissement de la frontière entre le métier de conseiller et celui d'agent technico-commercial, mais sans offrir de modèle alternatif unifié pour autant. Le développement agricole, en tant que projet politique lié à l'âge de la modernisation, tend à éclater en conseil technique aux exploitations agricoles, conseil développement territorial, et conseil de développement aux entreprises. L'objectif commun des différentes initiatives recensées est de créer les conditions d'une réelle coordination des efforts des chercheurs, des agents de développement et des agriculteurs (responsables agricoles le plus souvent). La logique de l'intervention, du projet et du territoire prend le pas sur celle du suivi, du programme et du secteur. On peut faire l'hypothèse que l'agriculture entre dès lors de plain-pied dans l'ère des consultants, dont la montée en puissance coïncide avec le déploiement de la question environnementale.

Si les travaux au sein des départements ont permis d'amorcer des lignes politiques nouvelles autour des produits de qualité en Savoie et de la territorialisation du développement agricole en Isère, les États généraux du Développement agricole ont échoué à relancer une dynamique unitaire sur le plan national. Réalisée dans des conditions parfois houleuses du fait de l'opposition frontale entre le ministère de l'Agriculture et le syndicalisme majoritaire, la consultation ne débouche sur aucun dispositif législatif d'envergure dans l'immédiat, et le remaniement ministériel du printemps 1983 marquant le début du tournant de la rigueur du premier septennat de François Mitterrand enterre les espoirs d'une réforme profonde de l'appareil de développement. Cet enjeu majeur des trois décennies précédentes s'efface même derrière la politique économique européenne après la mise en place des quotas laitiers en 1984. Il ne s'agit pas du simple changement d'échelle, mais d'une remise en cause de la volonté d'accroissement indéfini des volumes de production, encouragée

par la politique agricole nationale cogérée depuis les lois Pisani de 1960 et 1962, et soutenue financièrement au niveau européen par la Politique agricole commune négociée lors du Traité de Rome en 1957. Les États généraux ont en un sens préparé ce renversement complet de la problématique en introduisant officiellement l'idée de la nécessaire diversification des systèmes productifs agricoles. Bien que les discussions aient échoué sur le problème de la reconnaissance du pluralisme syndical, central du fait de la co-construction du développement et du syndicalisme majoritaire et de l'interpénétration de leurs appareils politiques et administratifs, les discussions ont permis d'accréditer l'idée d'une fin de cycle de la modernisation agricole. En plaçant le débat au niveau de la définition d'un nouveau départ pour le développement, la consultation participe à rendre indiscutable le constat de la fin de l'ancienne conception.

L'absence de contestation collective de la réalité de cette évolution pourrait laisser penser que les enquêtes du début des années 1980 ne font jamais qu'enregistrer ce qui est déjà réalisé. Mais l'examen de la situation des conseillers agricoles et de leur rapport au travail laisse entrevoir des mécanismes plus complexes. L'achèvement d'un cycle historique ne peut être décrété. Ce sont les constats répétés de cet achèvement qui participent de la dissolution des institutions attachées à ce cycle, et c'est finalement l'absence de résistance de ces institutions qui entérine la fin de leur existence, et de là renforce le constat de la fin d'un cycle. Personne ne décrète la fin de la modernisation, mais les multiples constats de la nécessité de passer à autre chose, sans vraiment qu'une ligne directrice claire ne se dégage si ce n'est un consensus autour du couple ambivalent compétitivité/diversification, font la démonstration qu'aucune force sociale ne s'oppose réellement à un changement de cap de la politique agricole et à une remise en cause de ce qui avait été le développement jusque là. Les conseillers agricoles sont associés à ces réflexions sans être des acteurs majeurs pour autant. A l'inverse de ce qu'ils avaient pu connaître dans les années 1950, lorsque les premiers conseillers étaient réellement partie prenante de la définition du projet de modernisation de l'agriculture française, projet à partir duquel le processus d'institution de leur métier prenait son essor, les conseillers du début des années 1980 sont consultés dans la perspective d'assurer à leurs employeurs une identification plus fine du ou des groupes qu'ils constituent, et ce afin d'ajuster les missions qui leur sont confiées en tenant compte à la fois de la pluralité des compétences selon les types d'agents sollicités et de la diversité des situations des territoires sur lesquels des interventions sont envisagées.

La faiblesse des institutions qui avaient défendu la spécificité du métier de conseiller durant les deux décennies précédentes, soit qu'elles sont comme les centres de formation contrôlés par les organisations professionnelles agricoles soit qu'elles sont comme les syndicats empêtrés dans la

confusion entre conseillers et agents de développement, posant la question du maintien de la cohérence avec le passé ou de l'élargissement de leur base potentielle à l'ensemble des métiers du conseil, entérine le retour à une conception instrumentale du rôle des conseillers reconvertis en agents de développement, trente ans après avoir lutté pour ne pas demeurer de simples agents techniques. Mais cette dynamique générale n'empêche pas une forme de rémanence de l'économie morale des conseillers et conseillères dans l'espace public, d'une part parce que ceux qui sont embauchés continuent de travailler en fonction des repères qu'ils ont déjà intériorisés, d'autre part parce que le noyau imaginaire formé par cette économie morale ne s'efface pas instantanément et continue de pouvoir servir de référence ultérieurement à ceux qui exercent un métier de conseil agricole. Mais en restant discrets, au sens double de non revendiqués et de partiels, ces emprunts ne permettent pas aux conseillers et conseillères qui partent en retraite à partir de la fin des années 1980 de transmettre un héritage collectif qui se trouve de fait renvoyé du côté des expériences individuelles. La réduction du cycle historique de la modernisation agricole au seul productivisme par les critiques sociale et environnementale qui se développent au début des années 1990 achève de jeter le discrédit sur celles et ceux qui avaient fait de l'amour du Progrès le socle de leur action professionnelle. Après avoir été au centre de l'attention, les conseillers et conseillères agricoles deviennent peu à peu invisibles aux yeux de ceux qui auraient pu devenir leurs successeurs.

"ETATS GENERAUX du DEVELOPPEMENT AGRICOLE" DEBATS "PETITES REGIONS" ET RENCONTRES REGIONALES

5.

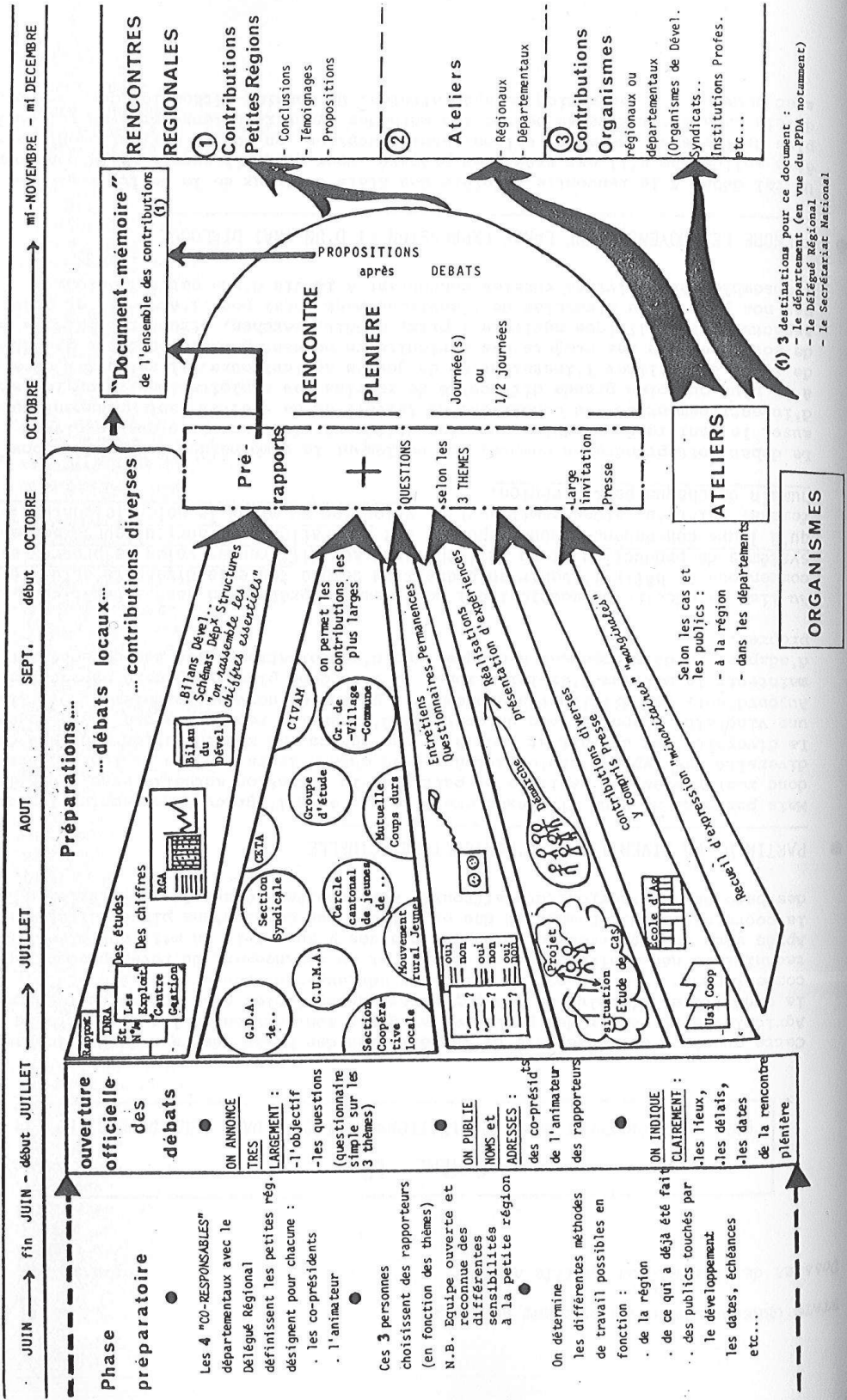


Illustration 27: Memento sur les Etats généraux du développement agricole, Tableau synoptique du déroulement de la consultation, automne 1982.

Conclusion de la troisième partie

De la réforme de l'ANDA initiée en 1972 aux États généraux du développement agricole qui s'achèvent en 1983, les archives des conseillers agricoles et du développement agricole changent de nature. Pour le résumer en une formule, le compte-rendu d'activités s'efface devant le rapport d'études. La multiplication des enquêtes sur l'efficacité du travail des conseillers, l'impact de leur intervention, l'affectation des moyens du développement agricole, renvoie à une transformation profonde du projet modernisateur tout entier. Une lecture trop rapide résumerait ce mouvement historique au retournement de la conjoncture économique du début des années 1970, à la fin des Trente Glorieuses, et à l'entrée dans l'âge de la modernité réflexive, quand la généralisation du doute se substitue à l'enthousiasme généralisé. Cette vision surplombante a le mérite de mettre en lumière un changement de régime dans la modernisation, mais en faisant l'économie de la description des processus politiques mis en œuvre, elle risque de faire de la crise économique ou de l'humeur réflexive de la société des instances qui surdétermineraient les activités des hommes sans que ceux-ci ne soient réellement partie prenante des transformations imposées à leur monde et à leur vie. Dans la perspective d'une socio-histoire des conseillers agricoles et de la modernisation, il est au contraire nécessaire de rendre compte de la transformation conjointe des pratiques, des valeurs et des normes, sans présupposer un moteur de l'histoire qui leur serait extérieur, en essayant plutôt de restituer les tensions et les devenirs qui résultent de leur confrontation.

La décomposition de l'élan unitaire de la modernisation en une multitude de processus partiels et spécifiques de développement renvoie en fait à deux dynamiques différentes : la centralisation gestionnaire d'un côté, l'autonomie territoriale de l'autre, ce qui n'empêche pas croisements et hybridations, le développement territorial du début des années 1980 reposant sur la reconnaissance des spécificités locales par le biais des instruments imposés par le pouvoir central. La critique managériale du développement agricole au début des années 1970 s'impose sous l'effet conjugué des efforts de l'État pour réduire le coût de cette politique, et renforcer l'encadrement de l'utilisation des fonds constitués à partir des prélèvements para-fiscaux, et de la transformation du rapport de forces interne aux organisations professionnelles agricoles, les coopératives s'alliant au syndicalisme contre les Chambres d'agriculture pour imposer une approche économiste du développement. Les réformes successives de l'appareil de développement s'appuient sur la généralisation de l'emploi des instruments de gestion, à la fois dans la conduite des opérations de

développement et dans le suivi des investissements des agriculteurs. Les exigences à l'égard des conseillers agricoles changent. Alors qu'il leur était précédemment demandé de faire preuve d'un dévouement sans faille vis-à-vis des agriculteurs, et d'une imagination sans borne pour faire triompher le projet de modernisation du monde agricole, leur travail doit désormais se conformer à l'impératif managérial résumé dans le triptyque orientation/coordination/contrôle.

Ce bouleversement des cadres du développement fragilise considérablement les institutions qui défendent l'autonomie du groupe professionnel des conseillers. Les centres de formation sont l'objet d'une surveillance accrue de la part des employeurs, et leurs missions sont fragmentées afin d'accompagner la spécialisation croissante des métiers du conseil. Les Services des Chambres d'agriculture sont soumis à une concurrence de plus en plus vive de la part des organismes économiques, ce qui les conduit peu à peu à étendre leur domaine d'activités vers l'aménagement rural. Pour la première fois de leur histoire, ils doivent faire face à des restrictions budgétaires qui ne leur permettent plus d'augmenter leurs effectifs. Quand aux syndicats de conseillers, ils se rassemblent sur la nécessité d'obtenir des conventions collectives mais se divisent sur la manière d'y parvenir et surtout sur le devenir même du groupe : les conseillers sont-ils des cadres cherchant à préserver leur indépendance ou des employés qui doivent lutter aux côtés de l'ensemble des salariés des organisations agricoles ? La cohésion du groupe professionnel s'affaiblit peu à peu durant les années 1970, ce qui n'empêche pas une mobilisation commune, aux côtés des responsables professionnels des Chambres d'agriculture, pour défendre les structures de la modernisation et le travail réalisé depuis le début des années 1950, au moment où les projets de réforme menacent de se transformer en liquidation de l'appareil de développement existant.

En dépit de ce contexte troublé, l'institution imaginaire du métier de conseiller demeure un processus vivace, en témoigne les multiples initiatives qui prennent forme sur les plans local et départemental et qui apparaissent comme autant de tentatives de prolonger le projet modernisateur en s'écartant résolument des voies tracées par les réformes successives de la politique de développement au niveau national. Les travaux de chercheurs dissidents des orientations dominantes de leurs disciplines, focalisées sur l'intensification des productions et la spécialisation des exploitations, alimentent le renouvellement des pratiques des conseillers. En donnant une nouvelle légitimité à l'approche globale de l'exploitation, à l'animation du travail en groupe, et à l'insertion de l'agriculture dans le développement rural, ils revalorisent les méthodes d'intervention qui distinguent les conseillers de l'ensemble des agents de développement. La montagne apparaît comme un espace privilégié pour mener des expérimentations novatrices autour de la promotion des produits de qualité, à l'exemple du fromage de Beaufort en Savoie, qui devient un véritable modèle

de développement pour l'agriculture de montagne. Les conseillers agricoles participent à ces opérations, voire même les impulsent lorsque les responsables professionnels sont défaillants ou trop peu nombreux. Ils élargissent le spectre de leurs activités en prenant davantage en compte les questions d'aménagement, ce qui les positionne comme les interlocuteurs privilégiés des élus locaux, au risque de toucher aux limites de leur éthique professionnelle qui leur impose de ne jamais se substituer aux agriculteurs.

A l'intérieur de l'appareil de développement, à l'exemple des travaux de la FNGEDA, et à l'extérieur, à l'exemple des travaux du CEP rural, de multiples initiatives tentent de redéfinir la relation de conseil en insistant sur la nécessité de valoriser les pratiques existantes dans les marges de l'agriculture plutôt que de chercher à imposer un modèle standard qui réduisent leur spécificité à néant. La prolifération de modèles de développement territorialisés répond aux réformes nationales centralisatrices et gestionnaires. Au début des années 1980, les Chambres d'agriculture tentent alors de se repositionner comme des actrices incontournables de la politique de développement agricole en imposant l'échelon départemental comme le seul niveau capable de concilier les exigences du pouvoir central en termes de contrôle et de maîtrise des dépenses, et les initiatives locales qui débordent ce contrôle de toute part en imposant la reconnaissance politique de la diversité des territoires et des systèmes productifs. En Savoie, la Chambre se tourne nettement vers le soutien aux productions reconnues comme typiques, le modèle de développement montagnard devenant la ligne politique de l'institution. En Isère, la situation est plus contrastée du fait de la diversité des régions du département et de l'histoire même de l'agriculture précocement orientée vers la constitution de vastes coopératives incitant les producteurs à l'intensification. Une étude en forme de bilan fait néanmoins ressortir la nécessité de tenir compte de la diversité des petites régions et d'ajuster les actions de développement en fonction des besoins des agriculteurs, la Chambre d'agriculture se positionnant comme l'institution la mieux à même de coordonner les interventions des différents organismes.

Les consignes nationales qui enjoignent les conseillers à se fondre dans la catégorie administrative des agents de développement peuvent ainsi être réinterprétées de manière différente dans chaque département, en fonction de l'autonomie relative accordée aux conseillers sur le plan local. Cette mosaïque de politiques de développement est encore complexifiée par l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 qui rebat les cartes de la cogestion de la politique agricole avec les organisations professionnelles dominantes en souhaitant ouvrir l'appareil de développement à la pluralité syndicale, et de là, engager la diversification des modèles de développement. En 1982-1983, l'organisation des États généraux du développement agricole a pour objectif de légitimer ce

tournant politique considérable par une consultation nationale du monde agricole, impliquant également les conseillers. Pour la première fois au niveau national, ces derniers sont l'objet d'une vaste enquête sociologique visant à identifier les caractéristiques de la population des agents de développement dans leur ensemble. La confusion entre conseillers et agents de développement apparaît comme le signe de l'effacement progressif des institutions qui assuraient l'autonomie du groupe professionnel des conseillers. Le projet modernisateur qui se définissait comme la recherche d'un élan unanime vers le progrès, indissociablement technique et social, s'éteint. Les promoteurs de la politique de développement agricole proclament toujours que le « Développement » est au service de « l'Homme », mais cette unité de façade dissimule mal les ambitions contradictoires des uns et des autres. La politique de développement se caractérise en fait par la coexistence des modèles radicalement différents, le développement de l'agriculture de montagne pouvant être financé par le même organisme qui soutient la spécialisation et l'intensification à outrance dans le modèle d'élevage breton.

Le groupe professionnel des conseillers ne survit pas à cette fragmentation, mais pour autant, l'institution imaginaire du métier de conseiller continue d'irriguer de nombreuses initiatives. Les conseillers ne parviennent pas à transmettre collectivement leur héritage professionnel du fait de l'absence d'institutions suffisamment autonomes des employeurs et de l'État. Ils en ressentent d'ailleurs une grande frustration au moment de leur cessation d'activité, craignant que leurs réalisations et, plus encore, les valeurs qui ont guidé leur travail, cette économie morale de la modernisation du monde agricole qu'ils partageaient avec leurs employeurs, ne tombent dans l'oubli quand elle ne suscite pas l'incompréhension, voire la critique féroce dénonçant leur rôle dans la sélection des agriculteurs les plus performants. Il n'en demeure pas moins que la décomposition du métier de conseiller alimente la recomposition des métiers du conseil, certaines approches développées à partir du milieu des années 1980 prolongeant directement, en les actualisant, les méthodes qui assuraient aux conseillers agricoles leur style si singulier.

Conclusion générale

Que faut-il retenir de cette histoire des conseillers et conseillères agricoles entre 1945 et 1983 ? Si on admet que « ce qui est convaincant en histoire, comme en sociologie, est de faire surgir dans l'observation historique des faits ou des relations dont la pertinence ne préexistait pas à l'idéal-type qu'on vient d'en extraire », alors il s'agit de rappeler ces faits et ces relations que l'étude de l'histoire des conseillers et conseillères agricoles a mis en lumière¹⁷²¹. Sur le plan strict des connaissances, l'enquête a nécessité de mettre en lumière des domaines encore relativement peu explorés par les historiens, ce qui ouvre à chaque fois de nouvelles perspectives de recherche. Mais, au moment de faire le bilan de cette étude, cinq points doivent retenir l'attention : l'économie politique de la modernisation de l'agriculture après 1945, l'économie morale de la modernisation du monde agricole au même moment, la formation du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles dans les années 1960, le passage d'un projet modernisateur conçu comme élan unanime vers le progrès à la coexistence de plusieurs logiques de développement à partir des années 1970, et enfin, une réflexion sur la fonction possible du récit historique confronté à l'impossibilité pour les conseillers et conseillères agricoles de transmettre leur expérience collective du fait de la décomposition de leur groupe professionnel au début des années 1980.

L'économie politique de la modernisation de l'agriculture après 1945 : planifier la l'accroissement de la productivité du travail agricole en incitant chaque agriculteur à modifier la conduite de son exploitation

L'entrée par la question de la conduite des pratiques des agriculteurs met en lumière la création d'une nouvelle fonction d'intermédiaire de la modernisation, ce qui permet de caractériser en propre la nouvelle économie politique de la modernisation de l'agriculture, alors que les formes déjà anciennes d'encadrement du monde agricole continuent de se structurer (enseignement agricole, travaux d'aménagement, structures économiques collectives). La politique de Reconstitution agricole initiée à la Libération est un pan relativement méconnue de la politique de Reconstruction. A partir de l'exemple des travaux menés dans le massif du Vercors, l'analyse de ses ambitions, des difficultés de sa mise en œuvre, et des solutions imaginées par les ingénieurs pour entraîner les agriculteurs des régions peu productives dans le processus de modernisation, tend à montrer que ces opérations ont une valeur expérimentale pour l'administration. Il s'agit de tester un certain nombre de mesures, contraignantes ou incitatives, permettant d'influer directement sur la

¹⁷²¹ Veyne, P., *Le quotidien et l'intéressant. Entretiens avec Catherine Darbo-Peschanski*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.179. Paul Veyne fait ici explicitement référence aux travaux de Jean-Claude Passeron.

conduite des exploitations agricoles. Ce projet pose le problème de l'emprise de l'administration sur les populations, ce qui amène les promoteurs de la Reconstitution agricole à vouloir recourir à des intermédiaires relativement autonomes, ancrés sur le terrain tout en étant fidèles à l'administration. La diversité des pratiques agricoles locales apparaît comme un des principaux obstacles à la planification de la modernisation agricole. L'enquête sur l'agriculture alpine menée dans les années 1950 par la FAO, dont on ignore généralement que son action ne s'est pas cantonnée aux pays du Tiers-monde, vise explicitement à affiner les connaissances sur les structures économiques et sociales agricoles de ces régions, pour élaborer des interventions adaptées et faire en sorte qu'elles ne restent pas à l'écart du processus de modernisation. Décréter la mobilisation générale des agriculteurs repose sur l'idée que le potentiel productif de l'agriculture française est très largement sous-exploité. La planification doit pallier ce problème en créant de nouvelles formes d'encadrement, mais il n'est pas question pour autant pour les élites qui se sont ralliées à cette idée d'imposer une économie entièrement dirigée. Pour être efficace, la transformation des pratiques des agriculteurs doit plutôt reposer sur leur adhésion au projet modernisateur.

La recherche de l'accroissement continu de la productivité du travail agricole s'impose progressivement comme le référentiel commun aux différentes parties qui soutiennent l'idée que l'agriculture française doit accomplir un effort de modernisation sans précédent. Indissociablement politique et technique, ce référentiel est approprié par les grands exploitants qui se retrouvent dans les premiers Centres d'études techniques agricoles (CETA) à partir de 1944. L'invention de cette formule répond au souci de ces agriculteurs de s'impliquer directement dans la mise au point de nouvelles méthodes pour conduire plus efficacement leurs exploitations. Ils constituent des petits groupes d'une vingtaine d'adhérents pour être en mesure de salarier un ingénieur qui remplissent des tâches similaires à celles d'un bureau d'études dans une entreprise industrielle. Le rôle de cet ingénieur est assimilé par ses employeurs à celui d'un salarié dont les activités sont subordonnées à la stratégie de ses employeurs, eux-mêmes se présentant alors comme des chefs d'entreprise mutualisant leurs moyens pour développer une activité de recherche et développement. Mais la relation qui s'établit entre les deux parties est plus complexe puisqu'il est demandé à ces ingénieurs de s'investir au-delà du simple rôle de consultant technique, notamment en prenant en charge les questions pratiques liées au fonctionnement d'un groupe de travail, ce qui suppose qu'ils partagent un même idéal que les grands exploitants qui les emploient. La création de l'Institut d'organisation scientifique du travail en agriculture (IOSTA) en parallèle du premier CETA montre d'ailleurs qu'il s'agit de lancer un mouvement à l'échelle nationale, et même internationale quelques années plus tard, afin de diffuser et de confronter les méthodes expérimentées localement, sur le plan technique,

mais aussi de créer une véritable dynamique politique dans laquelle les agriculteurs, ou au moins les grands exploitants, montreraient qu'ils veulent être partie prenante de la mise en œuvre de la politique de modernisation et contribuer directement à l'invention de nouvelles formes d'encadrement, dont la légitimité reposerait sur la définition d'un corpus de savoirs, ici les principes de l'Organisation scientifique du travail (OST).

La convergence objective entre cette fraction très entreprenante du monde agricole et les hauts fonctionnaires convaincus des vertus de la planification se concrétise au début des années 1950 notamment par l'entremise des missions de productivité, précisément imaginées dans le but de servir de creuset à la formation d'une nouvelle élite acquise à la nécessité d'accroître la productivité du travail, dans l'ensemble des secteurs économiques, et dans l'agriculture en particulier. Les missions de productivité spécifiquement agricoles sont certes moins nombreuses que celles qui concernent l'industrie. Mais elles jouent néanmoins un rôle considérable, en particulier dans le renouvellement de la réflexion sur les méthodes de vulgarisation du progrès technique en agriculture. La découverte du modèle américain (*Agricultural Extension*) impressionne fortement les délégations françaises, dans lesquelles les représentants de l'administration, majoritaires, cohabitent avec des chercheurs et des représentants des organisations professionnelles agricoles. Le maillage territorial serré, les moyens financiers déployés considérables, la liaison forte entre la recherche et la vulgarisation, sont autant de thèmes repris par les missionnaires à leur retour. Surtout, la plupart sont frappés par le crédit dont dispose chaque agent de comté (*County Agent*) auprès des agriculteurs de son secteur. Fonctionnaire de l'État, il jouit néanmoins d'une grande liberté de manœuvre, ce qui lui permet de gagner la confiance des agriculteurs qu'il assiste dans la conduite de leurs exploitations. Ce modèle, qui fait l'objet d'une propagande active de la part de l'administration américaine, *via* par exemple par la diffusion de films par l'OECE, donne lieu à différentes lectures et restitutions selon la position occupée par chaque rapporteur. Les ingénieurs des Services agricoles, qui ont le contrôle des actions de vulgarisation du progrès technique, voient là une opportunité d'affirmer qu'ils ont besoin de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie. A l'inverse, les responsables professionnels soulignent l'écart irréductible à leurs yeux entre les pratiques de l'administration américaine en matière de vulgarisation, et la culture de l'administration française qu'ils jugent incapable de s'adapter à cette nouvelle donne. Ils justifient de cette manière le projet de transférer la responsabilité des actions de vulgarisation vers les organisations professionnelles, afin de créer un nouveau corps d'intermédiaires de la modernisation travaillant aux côtés des agriculteurs, avec des règles beaucoup plus souples, favorisant la prise d'initiatives.

L'économie politique de la modernisation de l'agriculture française après-guerre est tournée vers la mobilisation générale des agriculteurs dans la perspective d'un accroissement continu de la productivité du travail agricole. La question du renouvellement des moyens d'encadrement destinés à orienter la conduite des exploitations agricoles focalise alors l'attention de l'ensemble des acteurs qui participent à la définition de la politique agricole. Leurs réflexions ne sont pas seulement théoriques mais ancrées dans des dispositifs expérimentaux de vulgarisation conduits sur des territoires délimités, qui ont la double fonction de convaincre les agriculteurs concernés de s'engager dans la modernisation de leurs exploitations, et de mettre à l'épreuve l'efficacité des différentes formules testées. Le contrôle de ces dispositifs est un enjeu de pouvoir considérable puisque leur généralisation aura une influence profonde sur les orientations à venir de la politique agricole. En la matière, les organisations professionnelles agricoles se montrent beaucoup plus entreprenantes que les services de l'État, ce qui leur permet progressivement de prendre l'ascendant. Mais les enjeux sont également internes à « la profession » : l'inscription locale des nouveaux dispositifs de vulgarisation permet aux responsables professionnels locaux et départementaux, représentants de la petite et moyenne paysannerie, de s'affirmer comme des acteurs incontournables de la politique agricole, et de nouer une alliance avec les grands exploitants regroupés en particulier dans les associations spécialisées.

L'économie morale de la modernisation du monde agricole après 1945 : l'invention du métier de conseiller au service de la promotion des exploitations familiales

Après avoir décrit quelles étaient les conditions de l'émergence de cette nouvelle fonction d'intermédiaire de la modernisation, un second point important retient l'attention : la création d'un appareil de vulgarisation reposant sur des groupements locaux d'agriculteurs soutient l'émergence d'un nouveau groupe social, la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation, dont les représentants politiques sont souvent formés par la Jeunesse agricole catholique et syndiqués au sein des Jeunes agriculteurs. C'est un renversement de la perspective selon laquelle la multiplication des groupements techniques d'agriculteurs serait la conséquence de l'affirmation politique de ce nouveau groupe : c'est en partie grâce aux dispositifs expérimentaux de vulgarisation des années 1950 que les représentants des petits et moyens exploitants peuvent faire la découverte de la nécessité qu'il y aurait pour eux d'être partie prenante des opérations de vulgarisation agricole, afin de pouvoir imposer leur propre référentiel fondé sur la défense des exploitations familiales agricoles. Si aucun de ces dispositifs n'est initialement conçu dans cette perspective, ils sont tour à

tour investis en ce sens, jusqu'à en modifier profondément le fonctionnement.

Les villages-témoins créés par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) à la fin des années 1940 visent la diffusion des méthodes culturales utilisées dans les grandes exploitations céréalières à des régions de petites exploitations dont le potentiel de production est jugé sous-exploité. L'opération reste limitée à quelques villages mais sa portée est importante sur le plan local et départemental, comme l'indique l'exemple du village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour en Isère. Elle permet notamment d'expérimenter le principe des aides conditionnelles, le versement des subventions prévues, directement et sous la forme de prêts bonifiés, étant suspendu au fait que l'agriculteur se conforme aux prescriptions de l'agent technique. Ce dernier doit accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs méthodes culturales, en leur proposant des méthodes déjà constituées, en menant des expérimentations afin de tenir compte des spécificités locales, et en encourageant l'investissement dans le capital d'exploitation. En quelques années, le village-témoin permet aux agriculteurs les plus dynamiques sur le plan économique de former un groupe local relativement homogène, du fait de la sélection des seules exploitations en capacité de procéder aux investissements requis par le programme.

En parallèle, la création des premiers CETA de « petites cultures » au début des années 1950 peut être analysée comme l'appropriation d'une forme prévue pour le perfectionnement technique et économique de grands exploitants qui se considèrent comme des chefs d'entreprise à part entière, par des petits et moyens agriculteurs, majoritairement tournés vers l'élevage. Très imprégnés des conceptions de la Jeunesse agricole catholique, les pionniers des CETA de « petites cultures » affirment leur volonté de ne pas rester en marge des réflexions sur la modernisation et la vulgarisation en particulier. Ces groupements n'ont souvent pas les moyens de salarier un ingénieur mais ils obtiennent le soutien de l'État et des organisations professionnelles. Le travail de l'ingénieur de CETA n'est pas le même dans les premiers CETA des régions de « grande cultures », et dans ces nouvelles structures qui se développent très rapidement dans l'ensemble du pays : il doit accompagner les adhérents dans la recherche de nouvelles références techniques, en encourageant les expérimentations et les échanges, tout en tenant compte des contraintes propres aux petites exploitations (investissement limité, niveau de formation généralement peu élevé des exploitants, polyculture et polyélevage généralisés). Il est d'abord au service du groupe avant d'être en quête de l'excellence technique et économique.

Reprenant certains traits de fonctionnement des villages-témoins, la création des zones-témoins est cette fois un projet d'envergure nationale. Bien que les moyens débloqués restent finalement limités, ce dispositif implique directement le ministère de l'Agriculture et les

organisations professionnelles agricoles nationales, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et Assemblée permanente des présidents de Chambres d'agriculture (APPCA) en tête. Il implique une collaboration directe dans chaque département entre la Direction des Services agricoles et la Chambre d'agriculture, afin de salarier un agent technique, pour qu'il suive les agriculteurs d'une zone de la taille d'une ou plusieurs communes, en appliquant le principe de l'aide conditionnelle. L'agent technique est décrit comme « la cheville ouvrière » du dispositif : il procède à des visites individuelles dans les exploitations, suscite l'organisation de réunion en collaboration avec les responsables du groupement créé dans la zone-témoin, mène des essais avec les agriculteurs volontaires, procède à des démonstrations spectaculaires inspirées notamment des techniques de la « révolution fourragère » mises au point dans les CETA de « petites cultures ». L'étendue de ses attributions est plus importante que ce que son titre suggère. Ce sont d'ailleurs souvent de jeunes ingénieurs qui occupent les premiers postes d'agent technique. En dépit de la précarité de leurs conditions de travail, la position offre la possibilité d'être en contact à la fois avec les agriculteurs sur le terrain, et avec les responsables départementaux de la mise en œuvre de la politique de vulgarisation.

Dans la lutte qui oppose les Services agricoles et les organisations professionnelles agricoles, les agents techniques des zone-témoins tendent à se ranger du côté des Chambres d'agriculture, car se sont ces dernières qui leur assurent la plus grande autonomie de décision, et les meilleures perspectives d'avenir, bien que leur horizon professionnel demeure encore très flou. Agents techniques des opérations-témoins et ingénieurs de CETA de « petites cultures » – le même individu peut parfois occuper les deux fonctions – partagent un même répertoire d'actions : prise de contact avec les agriculteurs, visites individuelles, réunions, expérimentations, démonstrations, déplacements incessants, suivi administratif de la vie des groupements. Ces pratiques constituent une technologie de l'incitation à l'investissement, et de la transformation de la conduite des exploitations. Mais cette technologie n'est pas définie en-dehors de toute contrainte, ou importée du dehors comme pouvaient l'être les principes de l'OST créés dans des ateliers industriels et appliqués à l'agriculture, elle est profondément liée au mouvement même de la vulgarisation des années 1950, et plus précisément, à l'émergence de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation, *via* la multiplication des groupements techniques agricoles. Les pratiques de conseil des agents techniques et des ingénieurs de CETA de « petites cultures » s'ajustent en permanence aux conditions spécifiques dans lesquelles elles sont élaborées, aux publics auxquels elles s'adressent, ce qui donne un style spécifique à chaque type de groupement, mais ce qui leur confère aussi une relative unité.

Travaillant côte à côte dans les groupements, les techniciens et les responsables agricoles locaux ont partie liée dans l'invention du métier de conseiller agricole. En instituant progressivement la vulgarisation comme un domaine distinct de l'enseignement agricole et du démarchage commercial, il s'agit pour les conseillers d'affirmer le fait que leur indépendance est la garantie qu'ils servent d'abord les intérêts des agriculteurs, sans arrière-pensées politique ou commerciale, et pour leurs employeurs, responsables locaux et départementaux des Chambres d'agriculture, de se poser comme des acteurs incontournables dans la mise en œuvre de la politique de modernisation agricole. Liés ensemble à la construction de l'appareil de vulgarisation, les conseillers et leurs employeurs partagent une même économie morale de la modernisation du monde agricole : la sélection des agriculteurs les plus performants pour assurer l'accroissement continu de la productivité du travail agricole n'est acceptable qu'à la condition qu'elle favorise la promotion sociale du monde agricole par rapport au reste de la société. Orienter l'appareil de vulgarisation en fonction de cette conception conduit à faire de l'exploitation familiale l'horizon du projet modernisateur, le modèle vers lequel doivent converger tous les efforts des conseillers et de leurs employeurs.

Dans la seconde moitié des années 1950, la construction idéologique du métier de conseiller repose sur la mise en valeur de la relation spécifique qui unit les conseillers et les agriculteurs, ce que traduit l'expression de « sens rural », maintes fois reprise sans être jamais véritablement explicitée. C'est « le sens rural » qui distingue le conseiller de l'instituteur en charge des cours postsecondaires agricoles ou de l'agent technico-commercial des grandes firmes productrices d'engrais. Cette notion indéfinissable renvoie à une intelligence pratique du monde agricole, à un sens du contact mettant en jeu les dispositions incorporées des conseillers, nécessaire pour accompagner les petits et moyens exploitants dans la modernisation sans qu'ils se sentent pour autant dépossédés de la responsabilité de la conduite de leurs exploitations. En privilégiant les recrutements des candidats qui font preuve de ces qualités spécifiques, les employeurs et les premiers conseillers s'assurent de la relative homogénéité des opérations de vulgarisation, et contribuent à forger un style propre aux interventions des conseillers. Par recrutement il ne faut pas seulement entendre le moment de l'embauche, mais aussi tout le travail réalisé en amont pour rendre le métier attractif pour les jeunes ingénieurs, l'inscrire dans des enjeux de société globaux, et en aval, pour assurer une relative sécurité matérielle à ceux qui s'engagent dans cette voie, afin de les conserver au service des organisations professionnelles agricoles. La reconnaissance officielle accordée aux conseillers agricoles par les décrets du 11 avril et du 23 octobre 1959 entretient une certaine confusion quand au contenu du métier et à son cadrage institutionnel. Elle constitue néanmoins un tournant

historique en reconnaissant aux représentants de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation la qualité de promoteurs incontournables du projet modernisateur et en instituant les conseillers comme leurs relais privilégiés sur le terrain.

Devenir conseiller : la formation du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles dans les années 1960

Suivre les développements historiques liés à l'invention du métier de conseiller nous amène au troisième point important soulevé par cette étude : la description de la formation d'un groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles. S'ils rencontrent d'importantes difficultés pour affirmer leur autonomie sur le plan collectif, ils parviennent le plus souvent à s'imposer individuellement comme des intermédiaires incontournables jouant de leur ancrage local auprès des agriculteurs qu'ils suivent, de leur appartenance à une organisation départementale, beaucoup d'entre eux sont salariés d'une Chambre d'agriculture bien que les groupements techniques locaux gardent théoriquement la responsabilité de l'embauche des conseillers, et de leur intégration dans le projet modernisateur pensé dans un cadre national, et même européen avec l'instauration de la Politique agricole commune. Établir l'histoire de la professionnalisation des conseiller agricoles oblige à suivre simultanément les luttes entre les différents employeurs, pour définir quelles doivent être leurs attributions respectives en matière d'encadrement des conseillers, et les prises de position des conseillers eux-mêmes quant à la justification de leur légitimité à assister les agriculteurs dans la conduite de leurs exploitations. Trois types de lieux constituent le cadre privilégié de ces débats qui cherchent à définir le sens au métier de conseiller : le service technique de Chambre d'agriculture, le centre de formation, et le syndicat de conseillers.

Chacun de ces lieux correspond à une manière particulière d'envisager l'institution du métier de conseiller. S'ils sont relativement indépendants les uns des autres, ils fonctionnent sur la base d'un réseau d'organisations serré, aux niveaux départemental et national. Cette approche institutionnelle de la formation du groupe professionnel des conseiller agricoles permet de mettre en évidence la relation qui les unit aux organisations professionnelle agricoles, et particulièrement aux représentants de la petite et moyenne paysannerie. Les services techniques des Chambres d'agriculture constituent un premier cadre de travail permettant de régler les rapports des conseillers et de leurs employeurs. Leur relation est plus complexe qu'il n'y paraît du fait de l'ambivalence de la relation des conseiller au monde agricole. Si les agriculteurs qui les emploient sont aussi les usagers

de leurs services, les conseillers ne sont ni considérés comme des consultants indépendants, ni comme de simples exécutants. Cet entre-deux est à la fois la condition de l'affirmation de leur spécificité par rapport aux autres intermédiaires de la modernisation agricole, et un obstacle quand à la formation d'un groupe professionnel autonome. Les conseillers se caractérisent par leurs capacités à jouer sur plusieurs échelles et plusieurs registres simultanément, parvenant ainsi à compenser le manque de protections institutionnelles collectives.

A partir du début des années 1960, le passage régulier des conseillers par les centres de formation – cycle de remise à niveau scolaire pour ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat, examen de pré-sélection avant embauche, cycle de formation initiale proprement dit, stages de perfectionnement avec un minimum théorique de dix jours par an – assure une relative homogénéisation des méthodes de travail des conseillers. Ces centres de formation sont créés sous l'égide des grandes organisations professionnelles agricoles, mais ils disposent d'une certaine autonomie quant au contenu des formations délivrées. Parmi les formateurs, se trouvent certains des premiers conseillers agricoles embauchés dans les années 1950 dans le cadre des dispositifs de vulgarisation expérimentaux, ainsi que des spécialistes de la formation pour adultes, domaine de connaissance alors émergent structuré autour d'une nouvelle discipline, la psychosociologie. Les questions techniques sont généralement déléguées à des intervenants extérieurs. La définition des programmes de formation est un enjeu politique considérable, l'intérêt des formateurs pour la psychosociologie, notamment dans le principal centre de formation – Trie-Château, géré par l'Association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA) – pouvant apparaître comme la source d'une subversion possible du cadrage initial du métier de conseiller. Les organisations professionnelles imposent dès lors un contrôle de plus en plus resserré à partir de la fin des années 1960.

D'une manière plus générale, le processus de professionnalisation des conseillers apparaît en tension constante entre d'un côté le perfectionnement méthodologique croissant de leurs interventions, autour des savoirs liés à la psychosociologie d'une part, et à la gestion d'autre part, et le maintien de la primauté symbolique accordée au « sens rural » des conseillers, qu'on propose de réexaminer pour y voir non une capacité à faire preuve de mimétisme avec les manières de faire du monde paysan, mais plutôt une tournure d'esprit analogue à la *mètis*, l'intelligence de la ruse des anciens Grecs, qui caractérisait en propre ceux que leur métier obligeait à affronter des situations mouvantes, à l'issue incertaine, dans lesquelles ils devaient faire preuve de leur intelligence pratique, et plus encore, de leur esprit d'initiative, en usant de ruse lorsque cela s'avérait nécessaire pour arriver à leurs fins. La sélection et la formation des conseillers s'appuient sur la reproduction

de méthodes de conseil relativement formalisées, mais elle laisse une place considérable aux épreuves plus informelles dans lesquelles le conseiller doit mobiliser ses dispositions acquises antérieurement, en particulier dans le travail agricole ou au contact du monde agricole, pour gagner simultanément la confiance des agriculteurs qu'il doit suivre, ainsi que celle de ses employeurs. L'intelligence de la ruse apparaît comme la contrepartie du dévouement sans faille envers la promotion des exploitations familiales. Cette description permet de préciser l'idée selon laquelle les conseillers et leurs employeurs partagent la même économie morale de la modernisation du monde agricole : en réintroduisant la notion de jeu, et de plaisir à triompher des obstacles, la mise en lumière des jeux de la *métis* donne une explication possible de l'intensité de l'investissement, quasi-sacrificiel dans certains cas, des conseillers et des responsables au service de la promotion sociale de la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation. Elle permet également de relire le passage de nombreux responsables et conseillers par la Jeunesse agricole catholique en un sens moins déterministe, qui permet d'intégrer à l'analyse ceux qui n'ont pas suivi ce parcours : c'est moins l'inculcation d'une morale chrétienne de la modernisation, bien que celle-ci soit un référentiel très important, que l'apprentissage des pratiques concrètes permettant la mobilisation des agriculteurs (prise de parole, organisation de réunion, rédaction de comptes-rendus, édition de bulletin de liaison, prise de responsabilité aux différents échelons des fédérations) qui apparaît déterminant pour comprendre la circulation des normes et des valeurs dans l'économie morale de la modernisation du monde agricole.

Bien qu'il poursuive le transfert de responsabilité de « l'administration » vers « la profession », le décret du 4 octobre 1966 sur le développement agricole, notion moins restrictive que la vulgarisation du progrès technique, introduit également un cadrage institutionnel plus resserré des activités des conseillers. Encourageant la spécialisation des formes de conseil, notamment grâce au perfectionnement croissant des méthodes de gestion et d'animation, les organisations professionnelles agricoles, débarrassées de la concurrence des services de l'État, fragilisent l'unité du métier de conseiller. Les syndicats de conseillers agricoles, rassemblés depuis le début des années 1960 dans l'Union nationale des associations de techniciens et de conseillers agricoles (UNATCA), sont alors confrontés à la question délicate de la préservation de l'autonomie du groupe professionnel naissant vis-à-vis des employeurs, qui ne peut passer par une rupture franche sous peine de remettre en question la spécificité de la relation des conseillers au monde agricole. Trois manières d'envisager la professionnalisation des conseillers se différencient progressivement. Le syndicat affilié à la Confédération générale des cadres (CGC) revendique d'abord la participation active des conseillers aux orientations de la politique de développement, le

renouvellement de l'alliance avec les responsables agricoles, mais aussi la valorisation de leurs qualifications. Le syndicat affilié à la Confédération française démocratique du travail (CFDT) privilégie lui la défense des droits des salariés, la reconnaissance de l'implication des conseillers dans la politique de développement légitimant une meilleure protection sociale. Ces syndicats se retrouvent pour encourager notamment la signature de conventions collectives à partir du début des années 1970. Une troisième position, moins nette, soutenue notamment par des organisations syndicales affiliées aux organisations agricoles ou dominées par les directeurs d'organismes de développement, justifie le maintien de la prééminence symbolique des agriculteurs, y compris dans les rapports d'employés à employeurs, au nom de la préservation de la dynamique de la modernisation.

A la fin des années 1960, les divergences entre ces conceptions sont de plus en plus tranchées, du fait de la radicalisation des luttes politiques dans le contexte de l'après-mai 68, et aussi du fait de l'accroissement des exigences des employeurs en matière de conseil spécialisé. La rupture de l'unité syndicale est symptomatique de la professionnalisation inachevée des conseillers agricoles. Sur le plan de la formation, le décret du 7 septembre 1970 institue le premier diplôme officiel de conseiller agricole, ce qui pourrait apparemment entrer en contradiction avec l'énoncé précédent. Mais l'analyse des termes de ce décret indique au contraire un retour à une conception très extensive du métier de conseiller, incluant notamment les agents technico-commerciaux des coopératives dont les effectifs sont alors en pleine croissance, qui ne tient pas compte des travaux réalisés au cours de la décennie précédente pour affirmer une identité propre et un imaginaire professionnel spécifique. Mais si les conseillers et conseillères agricoles ne sont pas parvenus à constituer un groupe véritablement autonome, ils ont néanmoins réussi à imposer leur style d'intervention comme un modèle servant de référence aux autres intermédiaires de la modernisation agricole.

La place laissée aux conseillères agricoles constitue d'ailleurs un indicateur intéressant pour suivre l'évolution du projet modernisateur au cours des années 1960. Exclusivement chargées du domaine spécifique de la vulgarisation agricole féminine, les premières conseillères sont embauchées au tout début des années 1960, dans la perspective d'associer les femmes au processus de modernisation des exploitations familiales. Le fait que la vulgarisation féminine soit constituée comme un domaine distinct de la vulgarisation puis du développement a des effets ambivalents sur le travail des conseillères. D'un côté, elles sont reléguées à des tâches parcellaires, souvent empreintes des conceptions de l'enseignement ménager, de manière homologue aux femmes qu'elles suivent, qui sont généralement fortement impliquées dans le travail sur l'exploitation mais plus

rarement associées aux prises de décision stratégiques quant à la conduite de l'exploitation. De l'autre, elles peuvent s'emparer de cet espace relativement autonome pour faire émerger des questionnements qui n'ont pas leur place dans les actions de vulgarisation masculine. Les questions d'expression sont par exemple particulièrement appropriées par les groupements féminins à tel point qu'ils accueilleront parfois des hommes au cours des années 1970. Mais globalement, la professionnalisation des conseillères s'avèrent encore plus compliquée que celle de leurs collègues masculins, du fait de leur faible niveau de formation scolaire, du maintien de l'autorité patriarcale dans les organisations professionnelles, du peu de solidarité des conseillers à l'endroit des conseillères. Si le décret du 7 septembre 1970 ne reconnaît plus de différence entre hommes et femmes pour exercer le métier de conseiller, les femmes restent en réalité, au moins jusqu'à la fin des années 1970, cantonnées au suivi des groupements féminins, qui perdent progressivement de leur dynamisme. Le fait que les conseillères ne soit jamais pleinement reconnues comme des femmes exerçant le métier de conseiller auprès d'autres femmes, fragilise la clôture du groupe professionnel – la logique de la spécialisation l'emporte sur celle de l'unité – et révèle l'inachèvement du processus de professionnalisation.

De l'élan modernisateur unitaire à la coexistence des logiques de développement : centralisation gestionnaire et affirmation des territoires à partir des années 1970

L'histoire de la formation du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles conduit au quatrième point important abordé au cours de cette enquête : la décomposition progressive du projet modernisateur au cours des années 1970, sous l'effet conjoint de la généralisation de l'emploi des méthodes gestionnaires dans l'appareil de développement agricole, et de la différenciation des territoires, locaux et départementaux, en matière de politique agricole. Les conseillers agricoles sont partie prenante de ces transformations, sans toujours mesurer la portée de ce que leur sens pratique professionnel les incline à faire. Dans le même temps, leur travail devient l'objet de multiples enquêtes, le plus souvent afin de tenter d'en mesurer l'efficacité, parfois pour valoriser les initiatives qui échappent au cadrage de plus en plus serré que leurs employeurs imposent. Plutôt que de décrire cette mutation dans la perspective globale du passage de la société vers un âge de la « modernité réflexive », on a tenté de l'inscrire dans le contexte d'une transformation du champ bureaucratique dans lequel est pris l'appareil de développement. La décomposition progressive du groupe professionnel des conseillers et conseillères apparaît alors comme une conséquence de cette transformation. Mais ce mouvement n'est pas uniforme : à la

centralisation imposée par les réformes de la politique de développement remettant en cause la spécificité de l'intervention des conseillers aux côtés des agriculteurs, répondent des initiatives locales et départementales cherchant à redonner un souffle au projet modernisateur, ce qui impose aux conseillers et conseillères de faire évoluer leurs méthodes de travail tout en conservant leur style propre.

La crise du financement de l'appareil de développement qui éclate au grand jour en 1972 renvoie à deux critiques différentes mais convergentes, venues d'une part de l'administration, et d'autre part des organisations professionnelles. Tenue à l'écart du suivi des actions de développement sur le terrain depuis le décret du 4 octobre 1966, l'administration conserve des prérogatives importantes en matière de contrôle de l'emploi des fonds de l'Agence nationale de développement agricole (ANDA). Le rapport de la Cour des comptes commandé par le ministère de l'Agriculture en 1970 et rendu public en 1972 remet en question l'organisation même de l'appareil de développement et interroge sur l'efficacité réelle du travail des conseillers. Par ailleurs, les coopératives et une partie du syndicalisme agricole, sous l'influence des associations spécialisées, critiquent la mainmise des Chambres d'agriculture sur la mise en œuvre du développement, réclamant que la perception des taxes para-fiscales soit étendue à d'autres productions que les seules grandes cultures céréalières, et que les crédits puissent bénéficier directement aux organismes économiques assurant des actions de développement sans passer préalablement par les Services d'utilité agricole départementaux (SUAD) des Chambres d'agriculture. Cette double critique aboutit à la réforme de l'ANDA, dite « réforme de Grignon », en 1972. Mais celle-ci n'est qu'un compromis provisoire et les réformes se succèdent jusqu'au début des années 1980, avec ces deux ambitions toujours mêlées : assurer aux financeurs un meilleur contrôle de l'emploi des fonds et modifier leur répartition pour favoriser des actions techniques et économiques accélérant la sélection des exploitations les plus performantes.

Ces réformes imposent progressivement la généralisation de l'usage des méthodes gestionnaires, pour encadrer à la fois le travail des conseillers et l'investissement des agriculteurs. Directement calqué sur la méthodologie de la Rationalisation des choix budgétaires (RCB), le Plan pluriennal de développement agricole (PPDA) introduit une rupture considérable dans le travail des Chambres d'agriculture et des conseillers. Il s'agit désormais de justifier l'ensemble des opérations à venir en fonction des priorités établies, de leur affecter un budget et un temps de travail, le programme prévisionnel départemental ainsi composé étant soumis à l'approbation de l'ANDA. Ce contrôle n'est pas seulement formel puisqu'il conditionne l'attribution des financements, l'ANDA se réservant la possibilité de faire varier le montant des subventions accordées chaque année, en

fonction du respect des engagements annoncés dans le programme prévisionnel. Au niveau des exploitations agricoles, les directives socio-structurelles européennes de 1972 introduisent une logique homologue en recommandant d'accorder des financements individuels conditionnels, notamment sous la forme de Plans de développement agricole (PDA) : un programme prévisionnel d'investissement, élaboré avec l'aide du conseiller de secteur et du conseiller de gestion, puis soumis à l'approbation de l'Association départementale des structures des exploitations agricoles (ADASEA), généralement directement contrôlée par la FDSEA, permet d'obtenir des subventions et des bonifications de prêts.

L'introduction de ces instruments modifie considérablement le travail des conseillers. Bien que ces derniers étaient généralement familiers des techniques de gestion – notamment de gestion simplifiée préconisée dès la fin des années 1950 –, ils gardaient d'importantes marges de manœuvre dans l'organisation de leur travail comme dans leur approche des difficultés rencontrées par les agriculteurs. Sur le plan national, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et les syndicats de conseillers agricoles se retrouvent, en dépit de leurs divergences, pour préserver la partie commune de leurs conceptions du développement agricole et du métier de conseiller, contre les réformes qui envisagent de les dissoudre, au nom de la recherche de l'efficacité maximum. Ils parviennent à faire reculer les projets les plus ambitieux, en particulier celui porté par le groupe de pression « horizon 80 », mais sans pour autant rompre avec la logique gestionnaire introduite par les nouveaux instruments. Cependant, aux niveaux départemental et local, les Chambres d'agriculture et les groupements techniques d'agriculteurs tentent de se ménager une certaine autonomie. Le fait qu'ils se plient aux nouvelles règles de manière formelle, ne signifie pas pour autant qu'ils les appliquent à la lettre. Un certain nombre d'arrangements subsistent, dans la continuité des pratiques des conseillers et des responsables agricoles qui ont initié la création de l'appareil de vulgarisation. Mais l'adoption des méthodes gestionnaires entraîne une forme de bureaucratisation du travail des conseillers, dans un contexte de reflux des moyens accordés au développement. La rigueur de la gestion ne masque pas le fait que l'appareil de développement entre dans une économie de la pénurie, après avoir connu une croissance continue depuis le milieu des années 1950.

La réorientation gestionnaire du développement favorise la spécialisation à outrance des exploitations agricoles considérées désormais comme des ateliers de production plutôt que des exploitations familiales. Cependant, un certain nombre de voix parviennent à se faire entendre, notamment dans le monde de la recherche, pour remettre en cause l'orientation des réformes successives de la politique de développement agricole. Revalorisant l'approche globale des exploitations, la qualité de la relation personnelle entre le conseiller et l'agriculteur, ou l'inscription

du développement agricole dans les questions plus larges de développement rural, ces différents travaux peuvent prendre appui sur les initiatives locales d'un certain nombre de responsables agricoles et de conseillers. Rejetée progressivement aux marges du projet modernisateur, alors que certains territoires de moyenne montagne étaient au cœur des premières opérations de vulgarisation, l'agriculture de montagne apparaît comme un terrain d'expérimentation privilégié pour élaborer des modèles alternatifs de développement agricole. En Savoie, la revalorisation du fromage de Beaufort apparaît comme un chantier exemplaire, mettant à contribution des responsables locaux, reconnus sur le plan départemental puis national, des chercheurs aux pratiques hétérodoxes, fortement impliqués dans la réflexion sur les conséquences de leur travail, et des conseillers agricoles, jouant un rôle-clé dans l'élaboration et la diffusion de ce modèle.

Dans certaines régions du département, les conseillers se trouvent directement à l'initiative de la revalorisation des productions locales typiques. Ce travail s'inscrit dans une approche territoriale large, et s'appuie en particulier sur le développement du tourisme qui permet d'imaginer de nouvelles formes de commercialisation (magasins de producteurs, vente directe). Une attention particulière est également apportée à la promotion des produits. Dans ce contexte, certains conseillers sont amenés à se substituer aux responsables locaux lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment actifs. Ce faisant, ils prennent le risque d'apparaître illégitimes dans leur travail, en remettant en cause le principe de la prééminence symbolique des agriculteurs dans les actions de développement. Pour autant, l'activisme dont font preuve certains conseillers est valorisé au niveau départemental : leurs réalisations sont citées en exemple comme autant de preuves qu'un autre modèle de développement que celui de la spécialisation/intensification est envisageable. La valorisation des produits de qualité devient même le principal axe de la politique agricole départementale savoyarde au début des années 1980. La différenciation avec le département voisin de l'Isère est d'ailleurs de plus en plus nette. Les structures économiques de l'agriculture iséroise ne sont pas les mêmes qu'en Savoie, en particulier du fait de l'encouragement précoce donné par les responsables professionnels à la constitution de grandes coopératives. Les conseillers agricoles s'orientent alors davantage vers les questions d'aménagement rural, ce qui les distingue des agents technico-commerciaux des coopératives avec lesquels ils sont en concurrence.

En 1982, la Chambre d'agriculture de l'Isère commande à un cabinet de conseil la réalisation d'une grande enquête, baptisée « opération Bérengère », sur le rapport des agriculteurs à l'appareil de développement, afin de redonner une cohérence à la politique agricole départementale et de réaffirmer sa position centrale dans la mise en œuvre du développement. Ce travail fait apparaître des divergences micro-régionales très importantes, ce qui justifie pour les commanditaires d'ajuster

le fonctionnement de l'appareil de développement aux différentes configurations identifiées. Cette prise en compte du territoire ne s'oppose pas directement aux orientations dominantes de la politique nationale de développement, à l'inverse du travail réalisé par le CEP rural au même moment dans les régions de moyenne montagne situées à proximité de Grenoble, imaginant d'internaliser la fonction de conseil au travail des agriculteurs volontaires (les paysans-animateurs) afin d'animer de l'intérieur des projets de développement local. Les consultants en charge de l'opération Bérengère reprennent même la logique des plans pluriennaux départementaux pour élaborer des programmes prévisionnels à l'échelle des petites régions permettant de coordonner les interventions de l'ensemble des agents de développement. Dans cette perspective, plusieurs modèles de développement peuvent coexister sans remettre en question les orientations de la politique nationale.

A l'hiver 1982-1983, la consultation lancée dans le cadre des États généraux du développement agricole, qui suit de quelques mois l'enquête iséroise, a précisément pour but de faire accepter la pluralité des modèles de développement aux organisations professionnelles dominantes. Mais ce passage à l'échelon national suscite d'importantes tensions politiques, la gauche récemment arrivée au pouvoir tentant, par le biais de cette consultation, de donner une plus grande légitimité aux syndicats opposés à la FNSEA, et de renégocier les termes de la cogestion de la politique agricole. Les conseillers agricoles ne pèsent pas véritablement collectivement dans cet affrontement : les institutions qui soutenaient leur groupe professionnel sur le plan national ont été considérablement fragilisées par les réformes successives de l'appareil de développement et par le repli sur des stratégies locales ou départementales. Mais l'enquête lancée auprès de l'ensemble des agents de développement agricole révèlent néanmoins que l'imaginaire du métier de conseiller tel qu'il a été institué dans les années 1950-1960 continue d'irriguer les représentations d'une grande partie de la population enquêtée. Pour autant, la décomposition du groupe professionnel ne permet plus véritablement de transmettre les valeurs collectivement élaborées. L'économie morale de la modernisation du monde agricole, mise à mal par la sélection économique continue des agriculteurs, y compris de ceux qui avaient accepté de jouer le jeu de la modernisation, ne constitue plus un référentiel suffisamment solide. Dans l'histoire des conseillers et conseillères agricoles, le moment réflexif du début des années 1980 est celui de la fragmentation des objets du développement agricole, sous l'effet de la multiplication des études et des points de vue. Cet éclatement renvoie aussi à la reconfiguration institutionnelle de l'appareil de développement. La fin du projet modernisateur autorise la recomposition des métiers du conseil en-dehors de la référence obligée à la promotion des exploitations familiales.

Récit historique et transmission des cultures professionnelles

La question de la décomposition du groupe professionnel des conseillers agricoles et de la recomposition des métiers du conseil en agriculture au début des années 1980 nous amène au cinquième et dernier point de cette conclusion, peut-être le plus problématique : quelle peut être la fonction sociale du récit historique prenant pour objet les conseillers et conseillères agricoles, au-delà l'intérêt en soi de la production de nouvelles connaissances ? Le travail des conseillers a fait l'objet de nombreux travaux en sciences humaines et sociales (sociologie, économie, psychologie), dans des perspectives très diverses, sur lesquels on s'est largement appuyé pour écrire cette étude historique. Mais on voudrait défendre ici l'idée que la valeur du récit historique n'est pas réductible à la somme des analyses sur lesquelles il prend appui. Outre le fait de remettre en perspective dans le temps et dans l'espace un certain nombre de mouvements historiques, ce qui est toujours utile pour dénaturiser les constructions sociales et rendre ainsi la réalité discutabile, voire inacceptable, la mise en intrigue du récit historique propose une reconstruction du sens de l'histoire qu'il serait vain de vouloir dissimuler, sous prétexte de « faire scientifique ». Dans le cas présent, quelle est-elle ?

Écrire l'histoire de la formation du groupe professionnel des conseillers et conseillères agricoles a fait ressortir le problème du partage d'un même imaginaire professionnel, fondé sur la fréquentation de certaines institutions, la maîtrise d'un répertoire d'action spécifique, l'adhésion à une économie morale de la modernisation du monde agricole singulière, la capacité à adopter un certain style dans son travail et dans sa vie. La décomposition du groupe au début des années 1980 pose la délicate question du devenir de cette culture professionnelle à part entière. Sans support institutionnel assurant la transmission de l'expérience collective accumulée par ces hommes et femmes, ceux-ci sont progressivement réduits au silence et plongés dans l'oubli, à mesure que les derniers témoins de leur travail, c'est-à-dire les quelques conseillers embauchés juste avant la décomposition du groupe, ne cessent leur activité, aujourd'hui même. Effacés de la plupart des récits des responsables professionnels agricoles, toujours occupés à montrer que les petits et moyens agriculteurs ont « pris leur destin en main » sans l'aide de personne, critiqués *a posteriori* pour leur participation active à la sélection économique des agriculteurs, avec toute la violence symbolique que cela suppose, et dénoncés aujourd'hui comme faisant partie des agents ayant encouragé le recours massif aux pesticides, aux engrais, à l'hyper-sélection des espèces animales et végétales, le souvenir des actions réellement entreprises par les conseillers et conseillères s'exprime rarement publiquement, pour ne pas dire jamais.

Leur histoire est pourtant beaucoup plus complexe et plus intéressante que ce que ces diverses réductions laissent croire. Il ne s'agissait pas de se livrer ici à une réhabilitation du travail entrepris par les conseillers et conseillères (en vertu de quelle morale supérieure ?), mais plutôt de donner à voir leur imaginaire professionnel dans toute son épaisseur. En cherchant à comprendre ce qu'aimer le progrès voulait dire pour ces hommes et femmes qui étaient partie prenante de la « révolution silencieuse » du monde agricole français sans être paysans pour autant, il devient possible de redonner des couleurs à leur expérience collective. Cela ne signifie pas qu'il faut renoncer à toute perspective critique, mais que celle-ci ne doit pas être confondu avec un régime de suspicion radicale. Quel intérêt y aurait-il alors à raconter une histoire ? Dans cette optique, le récit historique proposé ici s'adresse tout particulièrement aux anciens conseillers et conseillères qui ont souffert, pour certains jusqu'aujourd'hui, de ne pas avoir pu transmettre leurs savoir-faire, leurs anecdotes, leurs astuces et leurs idéaux, à leurs héritiers potentiels. Il constitue un support matériel et public auquel ils peuvent confronter leurs propres souvenirs. A l'autre bout, prendre connaissance de cette histoire singulière ne serait également pas sans intérêt pour ceux qui exercent aujourd'hui un des métiers du conseil en agriculture, dans des conditions parfois précaires.

Au moment où la généralisation des préceptes managériaux en politique impose la disqualification des cultures professionnelles en corporatismes, le récit historique permet de réexaminer les devenirs professionnels comme des formes de mobilisation politique ouvertes, instituant des normes et des valeurs qui sont autant de points d'appui pour subvertir l'ordre des choses.

Bibliographie – Références citées dans la thèse

A

- ALLAIRE, G., BOYER, R., (dir.), *La grande transformation de l'agriculture, lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, Economica, 1995, 444 p.
- ALPHANDÉRY, P., « Les concours financiers de l'État à l'agriculture française de 1945 à 1984 », in *Économie rurale*, n°184-186, 1988, p. 134-143.
- ALPHANDÉRY, P., BITOUN, P., DUPONT, Y., *Les champs du départ, une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte/Cahiers libres, 1988, 264 p.
- AMBROSE, L., KECHNIE, M., « Social Control or Social Feminism?: Two Views of the Ontario Women's Institutes », in *Agricultural History*, vol. 73, n° 2, Rural and Farm Women in Historical Perspective, printemps 1999, p. 222-237.
- ANDRÉ, C., *La banque des quatre saisons: histoire du Crédit agricole et du Crédit agricole du Sud-Est*, Lyon, LUGD/Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1992, 369 p.
- ANTOINE, J., *Histoire des sondages*, Paris, Odile Jacob, 2005, 282 p.
- ARBOS, P., *La Vie pastorale dans les Alpes françaises : Étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1922, 718 p.
- ARIP, « Référents théoriques de l'ARIP », en ligne, consulté le 17 avril 2012, url : http://www.arip-ics.org/ref_theo.php
- ARRIFIN, Y., *Généalogie de l'idée de Progrès : histoire d'une philosophie cruelle sous un nom consolant*, Paris, Le Félin-Kiron, 2012, 551 p.
- ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET FORÊTS, *Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France rurale (1219-1965)*, Paris, Éditions Tec et Doc, 2001, 690 p.
- ATRUX-TALLAU, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2010, 1304 p.
- AUBERT, C., *L'agriculture industrielle : salut ou suicide de l'homme ?*, Paris, Le Courrier du livre, 1970, 95 p.
- AUGÉ-LARIBÉ, M., *La politique agricole de la France : de 1880 à 1940*, Paris, PUF, 1950, 483 p.

B

- BACHELARD, G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 2004 (1957), 305 p.
- BARJOT, D., BAUDOUI, R., VOLDMAN, R., (dir.), *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Bruxelles, Complexe, 1997, 341 p.
- BARJOT, D., *Catching up with America : Productivity missions and the diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, 2002, 477 p.

- BARJOT, D., REVEILLARD, C., *L'américanisation de l'Europe occidentale au XXe siècle. Mythe et réalité*, Paris, PUPS, 2002, 274 p.
- BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République : histoire sociale et politique*, Paris, Armand Colin, 1962, 597 p.
- BARRAL, P., *Les Agrariens français : de Méline à Pisani*, Paris Presses de la FNSP, 1968, 388 p.
- BARRÈS, D., Bourquelot, F., Colson, F., Nallet, H., *La JAC et la modernisation de l'agriculture*, Paris, INRA.EHESS, 1980, 26 p.
- BARTHEZ, A., « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », in *Économie rurale*, n° 289-290, 2005, p. 30-43.
- BARTHEZ, A., *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, 192 p.
- BARUCH, M. O., DUCLERT, V., *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, 587 p.
- BAZIN, G., KROLL, J.-C., VIEL, J.-M., « La politique des plans de développement en France. Des principes avancés à la réalité des faits », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 11-16.
- BECOARN, M.-C., *L'évolution des techniques en agriculture et le travail des femmes*, CNRS/Centre d'Études Sociologiques, 1971, 45 p. + XXIV p.
- BERDAH, D., « Suivre la norme sanitaire ou « périr » : la loi de 1954 sur la prophylaxie collective de la tuberculose bovine », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-L., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 203-222.
- BESSIÈRE, C., BRUNEAU, I., « *La Vie moderne : la beauté de la mort paysanne* », in *Revue de Synthèse*, Tome 136, 6e série, n° 3, 2011, p. 448-454.
- BEZÈS, P., « État, experts et savoirs néo-managériaux », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 3/2012, p. 16-37.
- BEZÈS, P., *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009, 519 p.
- BILLAUD, J.-P., « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », in *Études rurales*, n° 183, 2009/1, p. 113-128.
- BITOUN, P., « L'équivoque vichyssoise » [publié en quatre parties], in *Bulletin du Mauss*, n° 13-14-15-16, mars-juin-septembre-décembre 1985, p. 11-36, p. 127-148, p. 101-121, p. 151-186.
- BLACK, N., Cuthbert Brandt, G., *Feminist Politics on the Farm. Rural Catholic Women in Southern Quebec and Southwestern France*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 295 p.
- BLACK, N., *Social Feminism*, Ithaca/New York, Cornell University Press, 1989, 390 p.
- BLANCHARD, R., VEYRET, P., CHAUVET P., « Les possibilités de modernisation d'une haute vallée alpestre », in *Revue de géographie alpine*, 1948, t. 36, n° 4, p. 577-591.
- BODIGUEL, M., *Les paysans face au progrès*, Paris, Presses de la FNSP, 1975, 177 p.
- BOISSEAU, P., « Sociologie de la tache d'huile : innovations et rapports sociaux dans le processus de modernisation de l'agriculture française », in *Économie rurale*, n° 103, 1974, p. 34-37.
- BOLTANSKI, L., « America, America... », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 38, mai 1981, p. 19-41
- BOLTANSKI, L., *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, 29 p.

- BOLTANSKI, L., *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Minit, 1982, 523 p.
- BOMPARD, J.-P., Girard J., Postel-Vinay, G., « Le crédit, les agriculteurs et la crise », in *Économie rurale*, n°139, 1980, p. 23-30.
- BONNEFOY, S., JEAN, D., « L'agriculture périurbaine grenobloise : nouvelle composante de l'aménagement », in *Revue de géographie alpine*. 1986, t. 74, n° 3, p. 265-290.
- BONNEUIL, C., DENIS, G., MAYAUD, J.-L., « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », in BONNEUIL, C., DENIS, G., MAYAUD, J.-L., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 5-44.
- BONNEUIL, C., HOCHEREAU, F., « Gouverner le « progrès génétique ». Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2008/6, 63e année, p. 1305-1340.
- BONNEUIL, C., THOMAS, F., « L'introduction du maïs hybride en France:une technologie fordiste », in BONNEUIL, C., DENIS, G., MAYAUD, J.-L., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 85-112.
- BONNEUIL, C., THOMAS, F., *Semences : une histoire politique. Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer, 2012, 212 p.
- BONNY, S., LE PAPE, Y., VIEL, J.-M., *Socio-économie des exploitations en agriculture biologique : étude de faisabilité*, Paris, Tec et Doc Lavoisier, 1985, 127 p.
- BONNY, Y., *Sociologie du temps présent : modernité avancée ou postmodernité ?*, Paris, Armand Colin, 2004, 248 p.
- BOSSUAT, G., « Le plan Marshall dans la modernisation de la France », in Berstein, S., Milza, P., (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presses de la FNSP, 2000, p. 45-73.
- BOUDOIN, J., et PORTIER, P., *Le mouvement catholique français à l'épreuve de la pluralité : enquêtes autour d'une militance éclatée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 272 p.
- BOULAT, R., *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente - années cinquante)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008, 460 p.
- BOULET, M., « La loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles », in *La formation des acteurs de l'agriculture. Continuités et ruptures, 1945-1985*, p. 65-74.
- BOULET, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture : 1760-1945*, Actes du colloque, ENESAD, 19-21 janvier 1999, Dijon, Educagri, 2000, 525 p.
- BOURDIEU, P., « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, juin 1997, p. 55-68.
- BOURDIEU, P., « Esprits d'État : genèse et structure du champ bureaucratique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, mars 1993, p. 49-62.
- BOURDIEU, P., « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 64, décembre 1986, p. 3-19.
- BOURDIEU, P., « La paysannerie, une classe objet », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, novembre 1977, p. 2-5.

- BOURDIEU, P., « Le mort saisit le vif », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 32-33, avril/juin 1980. Paternalisme et maternage, p. 3-14.
- BOURDIEU, P., « Une classe objet », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17-18 La paysannerie, une classe objet, novembre 1977, p. 2-5.
- BOURDIEU, P., BOLTANSKI, L., « La production de l'idéologie dominante », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2-3, juin 1976, p. 3-73.
- BOURDIEU, P., *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, 2004, 141 p.
- BOURDIEU, P., *La Distinction*, Paris, Minuit, 1979, 670 p.
- BOURDIEU, P., *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002, 266 p.
- BOURDIEU, P., *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, 474 p.
- BOURDIEU, P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Minuit, 1997, 316 p.
- BOURDIEU, P., *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil/Raisons d'agir, 2011, 656 p.
- BOURDON, J.-P., « L'américanisation de nos campagnes. Affiches agricoles et histoire rurale (1870-1950) » in *Histoire et sociétés rurales*, n° 28, 2e semestre 2007, p. 123-166.
- BOURILLON, F., VIVIER, N., *La mesure cadastrale : estimer la valeur du foncier*, Rennes, PUR, 2012, 258 p.
- BOURRIGAUD, R., « Aux origines des organisations professionnelles agricoles : les comices agricoles du siècle dernier », in Boulet, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945, Actes du Colloque ENESAD 19-21 janvier 1999*, Dijon, Educagri, 2000, p. 173-178
- BOUSSARD, I., KROLL, J.-C., « Introduction: Le cinquantenaire de la SFER », in *Économie rurale*, n° 255-256, 2000. Les cinquante premières années de la sfer. Quel avenir pour l'économie rurale ?, p. 6-12.
- BOUSSARD, I., *Vichy et La Corporation paysanne*, Paris, Presses de la FNSP, 1980, 414 p.
- BOUSSARD, V., *Sociologie de la gestion : les faiseurs de performance*, Paris, Belin, 2008, 263 p.
- BRAUDEL, F., *L'identité de la France, t. 3 Les choses et les hommes. II*, Paris, Arthaud/Flammarion, 1986, 477 p.
- BRAUN, A., *La Promotion sociale en agriculture*, Paris, Cujas, 1965, 265 p.
- BRELOT, C.-I., MAYAUD, J.-L., *L'industrie en sabots. La taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs). Les conquêtes d'une ferme-atelier aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Garnier et Pauvert, 1982, 278 p.
- BRIVES, H., « Chapitre 1. La Voie française : Entre État et profession, l'institution du conseil agricole », in *Conseiller en agriculture*, RÉMY, J., BRIVES, H., LÉMERY, B., (dir.), Dijon, Educagri, 2006, p. 15-36.
- BRIVES, H., *Mettre en technique : conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, thèse de sociologie sous la direction de Nicole Eizner, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2001, 356 p.
- BROGGIO, C., « La politique de la montagne en France », in *Hérodote*, n° 107, 2002/4, p. 147-158.
- BRUCY, G., *Histoire des diplômés de l'enseignement technique et professionnel (1880-1965). L'État, l'École, et les Entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, 1998, 285 p.

- BRUN, A., Deffontaines, J.-P., Osty, P.-L., Petit, M., « Une équipe de recherches face aux problèmes de développement », in: *Économie rurale*, n° 99-100, 1974, p. 105-114.
- BRUNETEAU, B., « La construction d'une nouvelle élite paysanne en France. Des sessions de la JAC à la mise en route de l'IFOCAP (1945-1966) », in *Kreiz. Études sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, n° 10, 1999, p. 279-296.
- BRUNETEAU, B., *Les paysans dans l'État: le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.
- BRUNIER, S., « Appellations d'Origine Conseillées », in Ceccarelli, G., Grandi, A., Magnoli, S., (dir.), *La tipicità nella storia, Tradizione, innovazione e territorio*, Actes du Colloque des 9-11 septembre 2010, Parme, Laboratorio per la storia dell'alimentazione Università di Parma –Dipartimento di Economia, Bruxelles, Peter Lang, 2012.
- BRUNIER, S., *S'engager pour exister. Histoire des militants de la Confédération paysanne de l'Isère*, Mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Mme Granet-Abisset, Université Grenoble 2, 2005, 196 p.
- BURNHAM, J., *Politicians, bureaucrats and leadership in organizations : lessons from regional planning in France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, 261 p.

C

- CAFFARELLI (de), J.-F., *Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 637-638, octobre 1978, 47 p.
- CANAL, J., PÉCOUT, G., RIDOLFI, M., (dir.), *Sociétés rurales du XXe siècle : France, Italie et Espagne*, Actes du colloque international organisé par la Facoltà di letteratura e lingue straniere moderne de l'Université de la Tuscia et l'École française de Rome, Viterbe, 19 au 22 mai 1999, Rome, École française de Rome, 2004, 418 p.
- CARO, P., DARD, O., DAUMAS, J.-C., *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, PUR, 2002, 360 p.
- CARSON, R., *Printemps silencieux*, Paris, Plon, 1963, 283 p.
- CARTIER, M., SIBLOT, Y., RETIÈRE, J.-N., (dir.), *Le salariat à statut : genèses et cultures*, Rennes, PUR, 2010, 326 p.
- CASTORIADIS, C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, 541 p.
- CÉPÈDE, M., (dir.), *La Vie Rurale dans l'Arc alpin : études internationales*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1960, 174 p.
- CERF, M., LENOIR, M., *Le développement agricole*, Paris, PUF, 1987, 126 p.
- CERRUTI, S., « Nature des choses et qualité des personnes. Le Consulat de commerce de Turin au XVIII^e siècle », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57^e année, n° 6, 2002, p. 1491-1520.
- CERUTTI, « La construction des catégories sociales », in Jean Boutier et Dominique Julia (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Autrement, série Mutations, n° 150-151, janvier 1995, p. 224-234
- CÉSAR, C., « Les métamorphoses des idéologues de l'agriculture biologique », in *Écologie & politique*, 1/2003, n° 27, p. 193-206.

- CHALMIN, P., *Éléments pour servir à l'histoire de la mutualité agricole, t. 1 Des origines à 1940*, Paris, Economica, 1988, 602 p.
- CHAMPAGNE, P., *L'héritage refusé – La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Paris, Seuil, 2002, 336 p.
- CHAMPY, F., *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, 2011, p. 1-22 et p. 145-166.
- CHAPOULIE, J.-M., « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », in *Revue française de sociologie*, n° 14-1, 1973, p. 86-114.
- CHARBONNEAU, B., *Le Système et le chaos : critique du développement exponentiel*, Paris, Éditions Anthropos, 1973, 205 p.
- CHARBONNEAU, B., *Tristes campagnes : essai*, Paris, Denoël, 1973, 239 p.
- CHARMASSON, T., *L'enseignement agricole, 150 ans d'histoire, évolution historique et atlas contemporain*, Dijon, Éducagri, 1999, 251 p.
- CHARVOLIN, F., BONNEUIL, C., « Entre écologie et écologisme : la protection de la nature au Muséum dans les années 1950 », in *Responsabilité & Environnement*, avril 2007, n° 46, p. 46-52.
- CHATANAY, J.-N., RICHARD, P., « Le développement de la formation et du calcul économique chez les agriculteurs », in *Économie rurale*, n° 79-80, 1969, p. 273-278.
- CHATRIOT, A., « A la recherche des « forces vives » », in BERSTEIN, S., BIRNBAUM, P., RIOUX, J.-P., (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, p. 219-237.
- CHATRIOT, A., « Fayol, les fayoliens et l'impossible réforme de l'administration durant l'entre-deux-guerres », in *Entreprises et histoire*, 3/2003, n° 34, p. 84-97
- CHATRIOT, A., LEMERCIER, C., « Les Corps intermédiaires », in DUCLERT, V., PROCHASSON, C., (dir.), *Dictionnaire de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 691-698.
- CHAZAL P., *Serai-je encore agriculteur demain ?*, Paris, Le Journal de la France agricole, 1964, 288 p.
- CHÉLINI, M.-P., « La crise du Ravitaillement en Europe, 1944-1949 », in BARJOT, D., BAUDOUI, R., VOLDMAN, D., (dir.), *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 157-173.
- CHOMBART DE LAUWE, J., *Nouvelle gestion des exploitations agricoles*, Paris, Dunod, 1963, 509 p.
- CHOMBART DE LAUWE, J., « La vulgarisation agricole dans les zones déprimées », in *Économie rurale*, n° 29, 1956, p. 23-29.
- CHOMBART DE LAUWE, J., *Gestion des exploitations agricoles*, Paris, Dunod, 1957, 222 p.
- CLÉMENT, M., LIVONNIÈRE, J. (de), *Scènes de la vie sociale, petit traité de vie sociale par l'image*, Centre français de sociologie, Beaumont-Montheux, 1955, 192 p.
- CLÉMENT, M., *Pour entrer chez Marthe*, Paris, Fayard, 1993, 317 p.
- CLERC, F., « Une invention de l'Europe : les plans de développement. Origine, bilan », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 5-10.
- CNRS, *L'Aubrac : étude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain : recherche coopérative sur programme*, Paris, Éditions du CNRS, 1970-1982, 7 vol.
- COHEN, Y., « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du XXe siècle », in *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, in Laborier, P., Audren, F., Napoli, P., Vogel, J., (dir.), Paris, PUF, 2011, p. 43-79

- COLSON, F., « Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française », in *Économie rurale*, n°172, 1986, p. 3-9.
- COLSON, F., MOUCHET, C., « La promotion de la gestion auprès des agriculteurs ou l'histoire de la comptabilité simplifiée et de son utilisation en agriculture », in *Économie rurale*, n°169, 1985, p. 54-55.
- COLSON, F., RÉMY, J., « Chapitre 4 : Le développement, un enjeu de pouvoir » in Coulomb, P., *et al.*, (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 197-205.
- COLSON, R., *Motorisation et avenir rural*, Paris, CNER, 1950, 148 p.
- COMPAGNONE, C., AURICOSTE, C., LÉMERY, B., (dir.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/Éducagri, 2009, 263 p.
- CORNU, P., « Expertise forestière, intérêt public et maîtrise de l'espace montagnard : le reboisement en Ardèche au 19^e siècle », dans *Annales du Midi*, tome 122, n° 272, octobre-décembre 2010, p. 553-572.
- CORNU, P., *La création du département « Systèmes agraires et développement »*, version de travail d'un texte transmis par l'auteur le 12 janvier 2012.
- CORNU, P., MAYAUD, J.-L., (dir.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19^e siècle à nos jours : actes du 23^e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 462 p.
- COUILLENS, M., « Le village-pilote de Baumarchès » in *Bulletin Technique d'Informations des Ingénieurs des Services Agricoles*, n° 63, octobre 1951, p. 529.
- COULOMB, P., « Présentation. L'exploitation familiale en question ? », in Eizner, N., *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 5-49.
- COULOMB, P., *et al.*, (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, 594 p.
- COULOMB, P., NALLET, H., « Les organisations syndicales à l'épreuve de l'unité », in TAVERNIER, Y., GERVAIS, M., SERVOLIN, C., (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 379-413.
- COULOMB, P., NALLET, H., *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980, 88 p.
- COUTIN P., « La population agricole en France », in *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 1, n° 1, 1949, p. 18-25.
- COUTIN, P., *et alii*, « Note sur les travaux de la commission de modernisation de la vie rurale en montagne », in *Bulletin de la Société française d'économie rurale*, vol. 2, n° 1, 1950, p. 11-12.

D

- DANBOM, D., *Born in the country. A History of Rural America*, Baltimore/London, The John Hopkins University Press, 1995, p. 206-232.
- DARRÉ, J.-P., « Mise en perspective d'une intervention prosaïque », in *Connexions*, n° 18, 1976, p. 33-52.
- DARRÉ, J.-P., *Liberté et efficacité des groupes de travail*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1978, 228 p.

- DAUCÉ F., Houée P., « Trente ans de développement agricole dans le Morbihan », in *Économie rurale*, n° 159, 1984, p. 23-30.
- DEBARBIEUX, B., Rudaz, G., *Les faiseurs de montagne : imaginaires politiques et territorialités, XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, CNRS, 373 p.
- DEBATISSE, M., *La révolution silencieuse: le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1964, 265 p.
- DEGUARA, S., « Conditions d'émergence de la Confédération paysanne et conditions de production d'une nouvelle idéologie paysanne : éléments pour une socio-histoire du mouvement progressiste paysan », in *Quaderni*, n° 56, Hiver 2004/2005, p. 71-83
- DELEUZE, G., « Contrôle et devenir » in *Pourpalers*, Paris, Minuit, 2003 (1990), p. 229-239.
- DELFOSE, C., *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 271 p.
- DEMAZIÈRE, D., « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », in *Langage et société*, n° 123, 2008/1, p. 15-35.
- DEMAZIÈRE, D., GADÉA, C., *Sociologie des groupes professionnels, acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, 463 p.
- DENIS, G., « De l'institut des recherches agronomiques au premier Institut National de la Recherche Agronomique », in Bonneuil, C., Denis, G., Mayaud, J.-L., (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris/Versailles, L'Harmattan/Quae, 2008, p. 85-112.
- DENIS, G., « L'agronomie au sens large : une histoire de son champ, de ses définitions et des mots pour l'identifier », in Robin, P., (ed.), Aeschlimann, J.P., (ed.), Feller, Christian, (ed.), Renoir S., (collab.), *Histoire et agronomie : entre ruptures et durée*, Paris, IRD, 2007, p. 61-90.
- DESCOLA, P., *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 623 p.
- DESROSIÈRES, A., THÉVENOT, L., *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1988, 121 p.
- DESSAU, J., LE PAPE, Y., *L'Agriculture biologique : critique technologique et système social*, Paris, CORDES, 1975, 129 p.
- DÉTIENNE, M., VERNANT, J.-P., *Les ruses de l'intelligence : la mètis des Grecs*, Paris, Flammarion, 2008, 316 p.
- DUFFAURE, A., ROBERT, J., *Une méthode active d'apprentissage agricole, les cahiers de l'exploitation familiale*, Paris, Éditions EAM, 1955, 247 p. Sur la manière dont la théorie pédagogique des MFR se démarque de celle de l'École nouvelle
- DUFOUR, F., *De l'idéologie coloniale à celle du développement : une analyse du discours France-Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2010, 276 p.
- DULONG, D., DUBOIS, V., (dir.), *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*. Actes du colloque organisé à l'Institut d'études politiques de Strasbourg les 13 et 14 novembre 1997 par le Centre de recherche politique de la Sorbonne et le Groupe de sociologie politique européenne, Strasbourg, PUS, 1999, 253 p.
- DUMANT, M., « Les conseillers agricoles à l'étranger », in *Revue du ministère de l'Agriculture*, n° 5, avril 1947, p. 68.
- DUMONS, B., POLLET, G., *Élites et pouvoirs locaux : la France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, 530 p.

- DUMONT, R., *Voyages en France d'un agronome*, Paris, Librairie de Médecis/Éditions Marie-Thérèse Génin, 1951, 466 p.
- DUPUIS, B., « Les conseillers agricoles face au développement », in *Économie rurale*, n°99-100, 1974, p. 153-154.
- DURUPT, M.-J., *Les Mouvements d'Action catholique, facteur d'évolution du monde rural*, thèse de sciences politiques sous la direction de René Rémond, Paris, 1963, 2 vol., 413 et 165 p.

E

- EIZNER, N., *Les paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, 1985, 159 p.
- ELLUL, J., *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, 361 p.
- ESPELAND, W. N., MITCHELL, M. L., « Commensuration as social process », in *Annual Review of Sociology*, vol. 24, août 1998, p. 313-343.
- ESPOSITO-FAVA, A., *Territorialisations et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin, de Métropole Savoie et de Rovaltain*, thèse de géographie sous la direction de Bernard Pecqueur, Université Joseph Fourier – Grenoble I, 2010, 410 p.

F

- FARCY, J.-C., Hubscher, R., (dir.), *La moisson des autres : les salariés agricoles aux XIXe et XXe siècles*, Actes du colloque organisé par le Centre d'histoire de la France contemporaine de l'Université de Paris X-Nanterre dans le cadre des rencontres à Royaumont, novembre 1992, Paris, Créaphis, 1996, 361 p.
- FASSIN, D., « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 55-5, 2000, p. 955-981.
- FASSIN, D., « Les économies morales revisitées », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6, 64^e année, p. 1237-1266.
- FAURE, E., « La reconstruction d'un village sinistré : Villar-Saint-Pancrace (Hautes-Alpes) » in *Monde Alpin et Rhodanien*, n°4, 1983, pp. 77-95.
- FAURE, M., *Du produit agricole à l'objet culturel : les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord*, thèse de sociologie sous la direction de Jean-Baptiste Martin, Université Lyon 2, 2000, 401 p.
- FAVIER, R., « From solidarity to individual compensation : assistance mechanisms faced with the emergence of liberalism in France during the 18th century », in Favier, R., Pfister, C., (dir.), *Solidarité et assurance. Les sociétés européennes face aux catastrophes (17e-21e siècles)*, MSH-Alpes, Grenoble, 2008, p. 57-80.
- FAVIER, R., GRANET-ABISSET, A.-M., (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, MSH-Alpes, 2000, 281 p.
- FEBVRE, L., « Sur une forme d'histoire qui n'est pas la nôtre. L'Histoire historisante », in *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992 (1953), p. 114-119.

- FIZTGERALD, D., *Every farm a factory : the industrial ideal in American agriculture*, New Haven/London, Yale University Press, 2003, 242 p.
- FLAURAUD, V., « La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) des années 1930 aux années 1960 », in *Ruralia* [En ligne], n° 18/19, 2006, consulté le 26/08/2011, URL : <http://ruralia.revues.org/1401>
- FLAURAUD, V., *La JAC dans le Massif central méridional (Aveyron, Cantal) : des années 1930 aux années 1960*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Chastegneret, G., Université de Provence, 3 vol., 2003, 705 p.
- FNCIVAM, *Pourquoi écrire l'histoire des CIVAM ?*, 2004, [en ligne], consulté le 13 septembre 2012, url : <http://w2.civam31.org/wp-content/uploads/2010/02/Histoire-Civam.pdf>
- FOUCAULT M., *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p.
- FOUCAULT, M., « La vie des hommes infâmes », in *Les cahiers du chemin*, n°29, 15 janvier 1977, repris dans *Dits et écrits*, Tome 3, Paris, Gallimard, 1994, p. 237-253.
- FOUCAULT, M., *Dits et écrits 1984*, « Des espaces autres » (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre 1984, p. 46-49.
- FOUCAULT, M., « La poussière et le nuage », in Perrot, M., (dir.), *L'impossible Prison, Recherches sur le système Pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980, p. 29-39.
- FOUILLEUX, E., *La politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2003, 403 p.
- FOURASTIÉ, J., *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979, 300 p.
- FOURQUET, F., *Les comptes de la puissance : histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Recherches, 1980, 462 p.
- FRÉMONT A., « Les techniques de production fourragère dans les pays de la zone tempérée », in *Annales de Géographie*, Volume 73, n°397, 1964, p. 257-282.
- FRIEDMANN, G., (dir.), *Villes et campagnes : civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Armand Colin, 1953, 418 p.
- FROMONT, P., *Cours de législation et économie rurale*, Paris, Les Cours de droit, 1944, 40 p.

G

- GALAS, J., « Cinquante ans de statistiques agricoles », in *Courrier des statistiques*, n° 83-84, décembre 1997, en ligne, consulté le 20 septembre 2012, url : <http://www.insee.fr/ft/insee-statistique-publique/connaitre/histoire/biblio/cs83-84.pdf>
- GANDET, M.-C., REVERDY, J., *Les nouveaux paysans : origine et formation de la Confédération paysanne en Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1999, 255 p.
- GAUTHEY, D., « Les archives de la reconstruction », in *Études photographiques*, n° 3, novembre 1997, en ligne, mis en ligne le 13 novembre 2002, url : <http://etudesphotographiques.revues.org/index97.html>. Consulté le 13 mars 2012.
- GAVIGNAUD-FONTAINE, G., *La révolution rurale dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 143-144.

- GAVIGNAUD-FONTAINE, G., *Propriété et société rurale en Europe : les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, 286 p.
- GERBAUX, F., *La cause des montagnes : de la Société Française d'Économie Alpestre à la Fédération Française d'Économie Montagnarde : 1913-1993*, Grenoble, IGA, 1993, 111 p.
- GERBAUX, F., *La montagne en politique*, Paris, L'Harmattan, 1984, 168 p.
- GERVAIS, M., JOLLIVET, M., TAVERNIER, Y., *Tome 4. La fin de la France paysanne*, in Duby, G., Wallon, A., (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1977, 666 p.
- GIDDENS, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 (1990), 192 p.
- GIMONET, J.-C., (dir.), *Engagements dans les Maisons Familiales Rurales. Ils ont marché pour ouvrir des chemins nouveaux*, Paris, L'Harmattan, 2007, 287 p.
- GIORDANO, P., *La solitude des nombres premiers*, Paris, Seuil, 2009, 328 p.
- GIRAULT, R., LÉVY-LEBOYER, M., (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe : colloque tenu à Bercy les 21, 22, 23 mars 1991*, Paris, CHEFF/Imprimerie nationale, 1993, 840 p.
- GIS ALPES-JURA, en ligne, site consulté le 12 août 2012, url : <http://www.gisalpesjura.fr>
- GODARD, D., « La mise en place des plans de développement et ses répercussions », in *Économie rurale*, n° 141, 1981, p. 31-36.
- GODELIER, E., « Histoire des historiens, histoire des gestionnaires », in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n° 25, 2000, mis en ligne le 16 janvier 2009, consulté le 24 août 2012. URL : <http://ccrh.revues.org/1812>
- GOFFMAN, E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1979, 251 p.
- GOFFMAN, E., *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 2003 (1975), 175 p.
- GOODY, J., *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1978, 274 p.
- GRANET-ABISSET, A.-M., « « Retard et enfermement ». Érudits et historiens face aux sociétés alpines, XIXe-XXe siècles », in *Le Monde alpin et rhodanien*, n°1-3, 2001, Le temps bricolé. Les représentations du progrès (XIXe-XXe siècles), GRANET-ABISSET, A.-M., PELEN, J.-N., (dir.), p. 55-76.
- GRANET-ABISSET, A.-M., « La reconstruction des villages détruits dans les Alpes : une mise en mémoire durable de la guerre dans les paysages », in PERNOD, F. (dir.), TOUREILLE, V. (dir.), *Lendemain de guerre... de l'Antiquité au monde contemporain : Les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 331-340.
- GRANET-ABISSET, A.-M., BRUGNOT, G., (dir.), *Avalanches et risques : regards croisés d'ingénieurs et d'historiens*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2002, 182 p.
- GRANET-ABISSET, A.-M., *La route réinventée : les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble, PUG, 1994, 281 p.
- GRATIER DE SAINT-LOUIS, R., « “ Les vaches du progrès ”. Révolution fourragère et zone-témoin dans la montagne beaujolaise (1950-1970) », in *Ruralia*, en ligne, n° 10/11, 2002, mis en ligne le 10 juillet 2006, consulté le 23 septembre 2011, URL : <http://ruralia.revues.org/297>
- GRÉMION, P., *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, 477 p.

- GRUPE DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGRONOMIE, « capitalisation et transmission des savoirs agronomiques », *Essai de synthèse des travaux du groupe sur la relance agronomique*, 19 avril 2011, 18 p., en ligne, consulté le 12 août 2012, url : <http://www.agronomie.asso.fr/espace-adherent/fruits-de-nos-travaux/enquete-2011-aupres-des-anciens-stagiaires-de-la-relance-agronomique/#c1597>
- GUÉRIN, J.-P., « Finalité et genèse de la politique de la montagne en France », in *Revue de géographie alpine*, t. 72, n° 2-4, 1984, pp. 323-327.
- GUÉRIN, J.-P., « Population et économie dans une moyenne montagne : L'exemple des Bauges » in *Revue de géographie alpine*, 62, 1, 1974, p. 75-92.
- GUESLIN, A., « Crédit agricole et agriculture en France au XXe siècle », in *Économie rurale*, vol. 184, n° 1, 1988, p. 107-115.
- GUESLIN, A., *Histoire des crédits agricoles, Tome 1 : L'envol des Caisses Mutuelles (1910-1960)*, Paris, Economica, 1984, 955 p.
- GUESLIN, A., *Les Origines du crédit agricole (1840-1914)*, Nancy, Bialec, 454 p.
- GUESLIN, A., Mayaud, J.-L., *150 ans d'excellence agricole en France : histoire du concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 195 p.
- GUILLEMIN, A., « Doucement, c'est tout de même une femme », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984, p. 42-48.
- GUYAU, L., *A quoi sert une Chambre d'agriculture ?*, Paris, L'Archipel, 2000, 123 p.

H

- HABERMAS, J., *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Paris, Fayard, 1987, 448 + 480 p.
- HELLEC, F., « Des formes méconnues de conseil aux agriculteurs. L'exemple de l'inséminateur de bovins », in Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B., (dir.), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/Éducagri, 2009, p. 201-218.
- HENRY, O., « De la sociologie comme technologie sociale », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 153, 3/2004, p. 48-64.
- HENRY, O., « L'impossible professionnalisation des ingénieurs-conseil (1880-1954) », in *Le Mouvement social*, n° 214, janvier-mars 2006, p. 37-54.
- HENRY, O., « Un entrepreneur de réforme de l'État : Henri Fayol (1841-1925) », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 3/2012, p. 38-55
- HENRY, O., Pierru, F., « Les consultants et la réforme des services publics », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°193, 3/2012, p.11-12.
- HENRY, O., Pierru, F., (dir.), « Le conseil de l'Etat (1). Expertise privée et réformes des services publics », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 193, 2012/3, 112 p. ; « Le conseil de l'Etat (2). Le moment « RGPP » », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 194, 2012/4, 112 p.
- HOUBA, P., « La parole errante des corps », *Multitudes*, n° 11, 1/2003, p. 135-143.
- HOUÉE, P., *Les étapes du développement rural, t. 2 : la révolution contemporaine*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions Ouvrières, 1972, 295 p.

- HOUÉE, P., *Un éveilleur d'humanité : Louis-Joseph Leuret*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, 219 p.
- HOUSSEL, J.-P., « Des débuts de la révolution fourragère dans le lyonnais à la modernisation en petite culture », in *Géocarrefour*, [en ligne], vol. 81/4, 2006, mis en ligne le 1^{er} février 2008, URL : <http://geocarrefour.revues.org/1684>, consulté le 9 septembre 2011.
- HOUSSEL, J.P., « Pour une étude de l'héritage actuel de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) dans la modernisation des campagnes de la région Rhône-Alpes », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n° 4, 1986, p. 461-475.
- HUBSCHER, R., *L'Agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais : du milieu du XIXe siècle à 1914*, Arras, Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1979-1980, 2 vol., 964 p.
- HUBSCHER, R., LAGRAVE, R.-M., « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », in *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, janvier-février 1993, n° 1, p. 109-134.
- HUBSCHER, R., *Les maîtres des bêtes : les vétérinaires dans la société française : XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1999, 441 p.
- HUGHES, E., *Le regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, EHESS, 1996, 344 p.
- HUNEAULT, E., *L'Union catholique des fermières de la province d'Ontario de 1936 à 1945*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2000, 136 p.

J

- JARGOT, P., « Le Grésivaudan, expérience démocratique de développement », in *Éducation permanente*, n°16, 1972, p. 21-32.
- JARRIGE, F., « Discontinue et fragmentée ? Un état des lieux de l'histoire sociale de la France contemporaine », in *Histoire, économie & société*, 2012/2, p. 45-59.
- JAS, N., *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture, les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*, Éditions des archives contemporaines, 2001, 433 p.
- JAUNEAU, J.-C., *Le Lait de montagne et sa destination : principales données statistiques*, Grenoble, CTGREF, 1978, 57 p.
- JEANNOT, G., « Les métiers flous du développement rural », in *Sociologie du travail*, vol. 47, n° 1, 2005, p. 17-35.
- JOBERT, B., THÉRET, B., « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert, B., (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 21-86.
- JOLLIVET, M., MATHIEU, N., (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan/Association des ruralistes français, 1989, 354 p.
- JOLY, N., « Chroniques du travail agricole et livres de compte : la diffusion des pratiques d'écriture en milieu paysan », in Boulet, M., (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture (1760-1945)*, Dijon, Éducagri, 2000, p. 239-246.
- JOLY, N., « Shaping records on the farm : Agricultural record-keeping in France from the nineteenth to the Liberation », in *Agricultural History Review*, n° 59, I, 2011, p.61-80.

- JOLY, N., *Écritures du travail et savoirs paysans : aperçu historique et lecture de pratiques. Les agendas des agriculteurs*, thèse de sciences de l'éducation sous la direction de J. Beillerot, Université Paris 10, 1997, 332 p.
- JONES, G. E., GARFORTH, C., « Chapter 1—The history, development, and future of agricultural extension », in SWANSON, B. E., BENTZ, R. P., SOFRANKO, A. J., (dir.), *Improving agricultural extension: A reference manual*, Rome, FAO, 1997, en ligne, consulté le 20 septembre 2012, url : <http://www.fao.org/docrep/W5830E/w5830e03.htm>
- JUDET, P., « Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluri-actif (1850-1930) », in *Ruralia*, en ligne, n° 9, 2001, mis en ligne le 31 janvier 2006, consulté le 13 septembre 2012, URL : <http://ruralia.revues.org/247>
- JUDT, T., *Après-guerre : une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Hachette, 2009, 1026 p.

K

- KALAORA, B., SAVOYE, A., *La forêt pacifiée : les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, L'Harmattan, 1986, 132 p.
- KAPLAN, S., *Le pain maudit : retour sur la France des années oubliées, 1945-1958*, Paris, Fayard, 2008, 1129 p.
- KAYSER, B., (dir.), *Petites villes et pays dans l'aménagement rural*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, 149 p.
- KNITTEL, F., « L'Europe agronomique de C.J.A. Mathieu de Dombasle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57-1, 2010, p. 119-138.
- KNITTEL, F., *Agronomie et innovation : le cas Mathieu de Dombasle, 1777-1843*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2009, 515 p.
- KRAUTBERGER, N., « Le comptage social de quoi ? », in *Terrains & travaux*, n° 19, 2/2011, p. 17-36.
- KUISEL, R. F., « L'américan way of life et les missions françaises de productivité », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°17, janvier-mars 1988, p. 21-38.
- KUISEL, R., *Le capitalisme et l'État en France : modernisme et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1984, 476 p.

L

- L'ETOISLE (de), B., NEIBURG, F., SIGAUD, L., « Savoirs anthropologiques, administration des populations et construction de l'État », in *Revue de synthèse*, n° 3-4, juillet-décembre 2000, p. 233-263
- LABARTHE, P., *La privatisation du conseil agricole en question : évolutions institutionnelles et performances des services de conseil dans trois pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas)*, thèse d'économie sous la direction de Catherine Laurent, Université de Marne-la-Vallée, 2006, 403 p.
- LAFERTÉ, G., « De l'interconnaissance sociale à l'identification économique : vers une histoire et une sociologie comparées de la transaction à crédit », in *Genèses*, n° 79, 2/2010, p. 135-149.

- LAFERTÉ, G., Renahy, N., « Tradition, modernisation, domination. Trois regards des études rurales françaises cristallisés autour d'une enquête (RCP Châtillonnais, 1966-1975) », Working paper, 2006/2, Laboratoire CESAER, en ligne, consulté le 20 septembre 2012, url : http://www2.dijon.inra.fr/esr/publications/docs/WP2006_2.pdf
- LAGRAVE, R.-M., (dir.), *Celles de la terre : agricultrice, l'invention politique d'un métier*, Paris, EHESS, 1987, 254 p.
- LAMBELET, D., « Réinvestir le champ de la formation : éclipses et retour de la psychosociologie ? », in *Connexions*, n°92, 2009/2, p. 165-177.
- LAMBERT, B., *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970, 187 p.
- LASCOUMES, P., LE GALÈS, P., (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, 370 p.
- LE GOUIS, M. « Les choix actuels de l'Association nationale de développement agricole (ANDA). Discussion par M. Cormorèche et J. Rebuschung », in *Économie rurale*, n°99-100, 1974, p. 53-59
- LE MAREC, Y., « Relire Thompson », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, décembre 1993, p. 73-79.
- LEDENT, A., BURNY, P., *La politique agricole commune des origines au 3^e millénaire*, Gembloux, Les Presses agronomiques de Gembloux, 2002, p. 37-38.
- LÉMERY B., COMPAGNONE C., PETIT S., KOCKMANN F., MORETTY P., « Les conseillers agricoles des chambres d'agriculture: dispositions et conséquences de ces dispositions pour le devenir de ces organisations. », communication présentée au Colloque de la SFER « Conseiller en agriculture : acteurs, marchés, mutations », 14 et 15 octobre 2010, Dijon, 12 p.
- LÉMERY, B., *Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture. Essai sur les processus de « rationalisation »*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Lyon 2, janvier 1981, 328 p.
- LEQUEUX, J., *Le Verrier : savant magnifique et détesté*, Les Ulis/Paris, EDP Sciences/L'Observatoire de Paris, 2009, 401 p.
- LEVESQUE, A., *Partenaires multiples et projet commun : comment réussir l'impossible*, Paris, L'Harmattan, 1997, 317 p.
- LEVINE, A., « Cinéma, propagande agricole et populations rurales en France (1919-1939) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, 3/2004, p. 21-38.
- LEVY-STRAUSS, L., MENDRAS, H., « Les études rurales en France », in *Économie rurale*, n°103, 1974, p3-12.
- LEWI, G., PERRI, P., *Les défis du capitalisme coopératif. Ce que les paysans nous apprennent de l'économie*, Paris, Pearson Éducation France, 2009, 212 p.
- LIVONNIÈRE, J. (de), *Une doctrine, une action, une étape : histoire de l'Union du Sud-Est et de ses organisations*, Lyon, Éditions du Sud-Est, 1975, 119 p.
- LUNEAU, G., *La forteresse agricole : une histoire de la FNSEA*, Paris, Fayard, 2004, 855 p.
- LYNCH, E., « Le « moment Debré » et la genèse d'une nouvelle politique agricole », dans BERSTEIN, S., MILZA, P., et SIRINELLI, J.-F., (dir.), *Michel Debré Premier ministre, 1959-1962*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 335-363.

LYNCH, E., *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres : 1918-1940*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002, 484 p.

LYON-CAEN, J.-F., « Fermes du Vercors ; ce qui change », in Hanus, P., *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors*, Lans-en-Vercors, Éditions du Parc naturel régional du Vercors, 2003, 320 p.

M

MAHO, J., « La sociologie des innovations rurales : un bilan », in *POUR*, n° 40, 1975, p. 67-78.

MALASSIS, L., « Commentaires à propos des plans départementaux de développement », in *Économie rurale*, n°99-100, 1974, p. 102.

MALASSIS, L., *Économie des exploitations agricoles et conseil de gestion. Fasc. 1, Structure socio-technique*, Rennes, École Nationale d'Agriculture, 1955, 74 p.

MARCHISIO, S., DI BLASE, A., *L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)*, Genève, Georg Éditeur, 1986, 251 p.

MARESCA, S., *Les dirigeants paysans*, Paris, Minuit, 1985, 294 p.

MARGAIRAZ, M., « La reconstruction matérielle: crise, infléchissement ou ajustement ? », in Serge Berstein, Pierre Milza, (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 17-44

MARGAIRAZ, M., « Les politiques économiques sous et de Vichy », in *Histoire@Politique*, n° 9, 3/2009, p. 93-112.

MAROIS, T., « La pédagogie de l'alternance en maisons familiales rurales », in *Recherches & éducations*, n° 4, 1er trimestre 2003, [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2008, URL : <http://rechercheseducations.revues.org/index187.html>. Consulté le 16 février 2012.

MARSHALL, E., « D'une formation centrée sur un savoir disciplinaire à une formation centrée sur les problèmes économiques des agriculteurs », in *Économie rurale*, n° 136, 1980, p. 17-27.

MARTIN, J.-P., *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005, 311 p.

MARTIN, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacroix, Université Grenoble 2, 1982, 337 p.

MARTIN, J.-S., NOVARINA, G., *Patrimoines Familiaux et patrimoines communaux, sources du changement social en montagne*, Grenoble, CESER, 1981, 191 p.

MASSARDIER Gilles. « Les savants les plus « demandés ». Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », in *Politix*, vol. 9, n°36, quatrième trimestre 1996, p. 163-180.

MATHIEU, J., « Conditions historiques de la spécificité montagnarde », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52, 2005/2, p. 9-25.

MAUZ, I., « Comment est née la conception française des parcs nationaux ? », in *Revue de géographie alpine*, 2002, t. 90, n° 2, p. 33-44.

- MAYAUD, J.-L., « La porte de l'étable. Approche sociohistorique des acteurs, techniques et représentations de la production du vivant (XIXe et XXe siècles) », in HERVIEU, B., HUBERT, B., (dir.), *Sciences en campagne : regards croisés, passés et à venir*, Colloque de Cerisy 2007, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2009, 394 p.
- MAYAUD, J.-L., 150 ans d'excellence agricole en France : histoire du concours général agricole, Paris, Belfond, 1991, 195 p.
- MAYAUD, J.-L., *La petite exploitation rurale triomphante : France, XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.
- MAZAUD, C., Entre le métier et l'entreprise : renouvellement et transformations de l'artisanat français, thèse de sociologie sous la direction de Sylvain Maresca, Université de Nantes, 2009, 343 p.
- MEMMI, D., ARDUIN P., « L'enquêteur enquêté. De la « connaissance par corps » dans l'entretien sociologique », in *Genèses*, n° 35, L'Europe vue d'ailleurs, 1999, p. 131-145.
- MENDES, C., (dir.), *Le mythe du développement*, Paris, Seuil, 1977, 277 p.
- MENDRAS, H., « Les organisations agricoles et la politique », in *Revue française de science politique*, n°4, 1955, p. 736-760.
- MENDRAS, H., *La fin des paysans : changements et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Armand Colin, 1967, 358 p.
- MENESSON, M., « Les premiers villages-témoins après trois ans d'expérience », in *Économie rurale*, n°15, 1953, p. 4-10.
- MÉRILLON, R., « La politique de vulgarisation-développement », in Boulet, M., Boulet, M., (dir.), Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945, Actes du Colloque ENESAD 19-21 janvier 1999, Dijon, Educagri, 2000, p. 51-54.
- MESINI, B., GUILHAUMOU, J., PELEN, J.-N., *Résistances à l'exclusion : récits de soi et des autres*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, 2004, 384 p.
- MIÉVILLE-OTT, V., « Les éleveurs du Jura face à l'écologisation de leur métier », in *Le Courrier de l'environnement*, n° 40, juin 2000, en ligne, consulté le 30 septembre 2012, url : <http://www.inra.fr/dpenv/mievic40.htm>
- MILWARD, A. S., *The reconstruction of Western Europe, 1945-51*, London, Mathuen, 1984, 527 p.
- MIOCHE, P., *Le plan Monnet. Genèse et élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 214.
- MONNIER, B., « La situation du conseil agricole en France au niveau des relations entre agriculteurs et conseillers », in *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, p. 5.
- MORICEAU, J.-M., POSTEL-VINAY, G., *Ferme, entreprise, famille : grande exploitation et changements agricoles : les Chartier : XVIIe-XIXe siècles*, Paris, EHESS, 1992, 397 p.
- MORMONT, M., « Globalisation et écologisation des campagnes », in *Études rurales*, n° 183, 2009, p. 143-160.
- MOSCOVICI, S., *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968, 604 p.
- MOUCHEL, D., VOLDMAN, D., *Photographies à l'œuvre Enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958*, Paris, Le Point du Jour / éditions du Jeu de Paume, 144 p., 110 ill.
- MÜLLER, B., « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », in *Genèses*, n° 62, 1/2006, p. 93-109.

- MULLER, P., « Le basculement du regard. La question de l'entrepreneur rural », in *Études rurales*, n° 183, 2009/1, p. 101-112.
- MULLER, P., « Point de vue sur Corte », in *Alternatives paysannes*, n° 4, mars-avril 1982, p. 32-34.
- MULLER, P., Gerbaux, F., Faure, F., *Les entrepreneurs ruraux : agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989, 189 p.
- MULLER, P., *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, 174 p.
- MUNDLER, P., LABARTHE, P., LAURENT, C., « Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes », in *Économie rurale*, n° 291, 2006, p. 26-41.
- MURET, J., « De la vulgarisation au conseil. Rappel des grandes étapes du conseil en agriculture à travers un cheminement personnel », in TRANS FORMATION Consultant(e)s / ION+, « *Changements et accompagnements* », Journée d'échanges de pratiques, Paris, 30 mai 2006, en ligne, url : <http://www.tfconsultant.fr/IMG/pdf/ChangementsEtAccompagnement.pdf>, consulté le 26 janvier 2012.
- MUSTAR, P., « La relance du fromage de Beaufort », in INRA/École nationale supérieure des Mines de Paris (dir.), *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA, 1998, p. 84-115.

N

- NALLET, H., « Pour une nouvelle politique de développement rural », in *POUR*, n°82, mars/avril 1982, p. 18-19.
- NASH, P., « Le massif du Vercors en 1945. Étude sur les dévastations causées par l'armée allemande dans une région alpine de la France et de leurs effets sur les traits géographiques », in *Revue de Géographie Alpine*, XXXIV-I, 1946, p. 87-100.
- NEGT, O., « L'espace public oppositionnel aujourd'hui », in *Multitudes*, n° 39, 4/2009, p. 190-195.
- NÉTUMIÈRES (des), F., « Méthodes de régression et analyse factorielle », in *Histoire & Mesure*, 1997, vol. 12, n° 3-4, p. 271-297.
- NICOURT, C., « Contribution à l'étude du temps de travail. Cohérence et durée dans le travail des agricultrices », in *Économie rurale*, n° 210, 1992, p. 44-50.
- NIZET, P., *La sociologie de Anthony Giddens*, Paris, La Découverte, 2007, 128 p.
- NOIRIEL, G., *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005, 590 p.

O

- OLIVIER DE SARDAN, J.-P., *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris/Marseille, Karthala/APAD, 1995, 221 p.
- OLIVIER, J.-M., « L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard ? », in *Ruralia*, en ligne, n° 4, 1999, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 13 septembre 2012, URL : <http://ruralia.revues.org/84>

ORWELL, G., *Shooting an elephant*, Londres, Penguin Books, 2003 (1950), 357 p.

P

- PAGÈS, M., « Le rôle précurseur de Guy Palmade et l'institutionnalisation de la psychosociologie », in *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°5, 2008/1, p. 69-77.
- PALLUEL-GUILLARD, A., SORREL, C., RATTI, G., *La Savoie, de la Révolution à nos jours : XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986, 606 p.
- PASCOTTO, P., « Le conseiller agricole, élément moteur du développement » in *L'action syndicale. Tribune de l'Union des syndicats nationaux de techniciens, cadres, employés, ouvriers des organisations agricoles*, n°200, octobre 1967, p. 20-21.
- PASSERON, J.-C., « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », in *Revue française de sociologie*, n° 31-1, 1990, p. 3-22.
- PASSERON, J.-C., « L'espace mental de l'enquête (I) », in *Enquête*, Les terrains de l'enquête, 1995, en ligne, mis en ligne le 1 février 2007, consulté le 13 octobre 2012, url :<http://enquete.revues.org/document259.html>.
- PASSERON, J.-C., *Le raisonnement sociologique : un espace non popperien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006, 666 p.
- PAUS, M., *Collective agro-food initiatives and sustainable rural development : articulation between internal governance and rural governance. Illustrated by geographical indications from Switzerland and Serbia*, Doctorat de Sciences, ETH Zürich, 2010.
- PAXTON, R. O., *Le temps des chemises vertes : révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Seuil, 1996, 312 p.
- PAYRE, R., VANEUVILLE, R., « « Les habits savants du politique ». Des mises en forme savantes du politique à la formation des sciences de gouvernement », in *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, avril 2003, p. 195-200.
- PECQUEUR, B., *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Syros-Alternatives, 1992, 139 p.
- PEIGNOT, B., GUIVAR'CH, A., VAN DAMME, P., *Le statut du fermage. Principes, mise en œuvre, conflits*, Paris, Éditions France Agricole, 2007, 2^e édition, 303 p.
- PELEN, J.-N., « Introduction », in *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 1-3, 2001, Le temps bricolé. Les représentations du progrès (XIX^e-XX^e siècles), GRANET-ABISSET, A.-M., PELEN, J.-N., (dir.), p. 7-20.
- PELLETIER, D., *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde 1941-1966*, Paris, Cerf, 1996, 529 p.
- PELLETIER., J., *La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture en Loir-et-Cher de la Libération au début des années 1980*, Thèse d'histoire sous la direction de Michel Lescure, Paris 10 - Nanterre, 2 vol., 2010, 909 p. + 167 p.
- PEREC, G., « Le bonheur dans la modernité », Propos de Georges Perec recueillis par Jean Duvignaud, in *Le Nouvel observateur*, n° 57, décembre 1965, p. 15-21. Repris in *Georges Perec En dialogue avec l'époque et autres entretiens*, Paris, Joseph K, 2011, 184 p.
- PEREC, G., *Espèces d'espace*, Paris, Galilée, 1974, 124 p.
- PERNET, F., *Résistances paysannes*, Grenoble, PUG, 1982, 191 p.

- PERRET, J., « Une communauté pour exister », in Collectif, *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors*, Parc naturel régional du Vercors, 2003, en ligne, consulté le 15 septembre 2012, url : http://www.apapvercors.com/apap/pdf/regards_croises.pdf
- PERRIN, C., *Entre glorification et abandon : l'État et les artisans en France, 1938-1970*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, 519 p.
- PERROT, J.-C., « La comptabilité des entreprises agricoles dans l'économie physiocratique », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 33e année, n° 3, 1978, p. 559-579.
- PERROT, M., « la femme populaire rebelle », in Dufrancatel, C., Farge, A. et alii, *L'histoire sans qualités*, 1979, citée dans Salmona, M., « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant : la mètis et Jean-Pierre Vernant », in Clot, Y., Lhuilier, D., (dir.) *Agrir en clinique du travail*, Toulouse, ERES, 2010, p. 202.
- PESCHE, D., « Fondement et mécanismes de l'influence des céréaliers au sein du syndicalisme agricole en France », in *Economie rurale*, n° 312, juillet-août 2009, p.66-79.
- PESCHE, D., *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin des alliances*, Paris, L'Harmattan, 368 p.
- PESTRE, D., *Introduction aux « science studies »*, Paris, La Découverte, 2006, 122 p
- PETIT, M., VIALON, J.-B., « Réflexions sur le Plan Mansholt », in *Économie rurale*, n° 86, 1970, p. 43-50.
- PETIT, S., FLEURY, P., « Soigner les prairies. Vers une réhabilitation des savoirs de la pratique ? », in *Terrain et Travaux*, n° 17, 2010/1, p. 41-56.
- PHARO, P., SCHAFF, J.-P., SIMULA, P., *Les agents de développement agricole*, Paris, La documentation française, 1981, Dossier du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, 121 p.
- PINCHON, J., *Mémoires d'un paysan (1925-2009)*, Paris, L'Harmattan, 2011, 258 p.
- POLAK, J., *Vie, politique de développement agricole et défense des intérêts ruraux : l'exemple de la chambre d'agriculture de la Somme*, thèse de 3e cycle sous la direction de Hubscher, R., Paris, Université Paris X Nanterre, 3 vol., 1992, 582 p.
- PRÉVEL, M., *L'usine à la campagne : une ethnographie du productivisme agricole*, Paris, L'Harmattan, 2007, 299 p.
- PUEL, H., *Économie et Humanisme dans le mouvement de la modernité*, Paris, Cerf, 2004, 235 p.
- PURSEIGLE, F., *Les sillons de l'engagement. Jeunes agriculteurs et action collective*, Paris, L'Harmattan, 2004, 262 p.

Q

- QUEMENEUR Y., SERVAUD J., « Plaidoyer pour un développement agricole cohérent et efficace », in *Économie rurale*, n° 99-100, 1974, p. 149-152
- QUEMENEUR, Y., « La politique de l'emploi des conseillers agricoles » in *Les conseillers agricoles et le développement, supplément à la revue Chambres d'agriculture*, n° 389-390, 1er-15 juin 1968, p. 9-16.

R

- RAMBAUD, P., VINCIENNE, M., *Les transformations d'une société rurale : la Maurienne (1561-1962)*, Paris, Armand Colin, 1964, 280 p.
- RAUGEL, P.-J., *La crise de la vulgarisation agricole (1972-1977)*, Mémoire de DEA réalisé sous la direction de Denis Bergmann, Paris, INRA, 1978, 180 p.
- RÉMY, J. « La culture de l'environnement dans le Vercors », in Alphandéry, P. (éd.), Barrue-Pastor, M. (éd.), Billaud, J.P. (éd.), Deverre, C. (éd.), *Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux : les enjeux de l'Article 19*, Paris/Ivry-sur-Seine, CNRS/PIREN/INRA-ESR, août 1995, p. 263-384
- RÉMY, J., « « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social », in *Éducation permanente*, n° 77, 1984, p.107-116.
- RÉMY, J., « Entre familles, marchés et politiques publiques : le conseiller agricole » in *Revue de l'INRA*, n° 127, été 2006, p. 38-40.
- RÉMY, J., « L'exploitation agricole : une institution en mouvement », in *Déméter*, n° 19, 2013, p. 357-384.
- RÉMY, J., « L'hétéroclite et l'identique », *Agriscopes*, n° 7, printemps 1986, p. 131-135.
- RÉMY, J., « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », in *Sociologie du travail* n° 4, 1987, p. 415-441.
- RÉMY, J., « Le « malaise des conseillers » ou l'histoire d'une institution pédagogique », in *Éducation permanente*, n° 37, janvier-février 1977, p. 64-84
- RÉMY, J., « Modèles de formation à l'usage des femmes rurales », in *Pour*, n° 51, 1976, p. 73-79.
- RÉMY, J., « Portrait social des conseillers : retour sur image », in Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., (dir.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006, p. 83-99
- RÉMY, J., *L'Amour du Progrès, Conseillers et conseillères agricoles dans l'agriculture et la société françaises*, Deuxième partie. L'enquête sur les conseillers agricoles dans le cadre des États Généraux du Développement agricole, document « incomplet » et non publié, 1989. Le document est conservé par la bibliothèque de l'INRA à Ivry-sur-Seine.
- RÉMY, J., *Travail, famille et développement agricole. Aspects de la vulgarisation féminine agricole*, Paris, INRA, 1977, 115 p.
- REVEL, J., (dir.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Seuil, 1996, 243 p.
- RIBEILL, G., « Les « Services agricoles » des grands réseaux : de grands moyens pour quelle efficacité ? », *Revue d'histoire des chemins de fer* [En ligne], n° 41, 2009, mis en ligne le 30 avril 2012, consulté le 04 septembre 2012, URL : <http://rhcf.revues.org/1157>
- RICARD, D., *Stratégies des filières fromagères françaises*, Éditions RIA, Cachan, 1997, 223 p.
- RICOEUR, P., *La mémoire, l'histoire, et l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, 675 p.
- RIEUTORT, L., *L'élevage ovin en France : espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 1995, 511 p.
- RINAUDO, Y., « Un travail en plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950) », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 42e année, n° 2, 1987, p. 283-302.

- RIVES, E., « Les relations entre le développement et les coopératives », in *Économie rurale*, n° 99-100, Le développement agricole en France, 1974, p. 79-83.
- ROGER, J., « Une nouvelle approche d'un espace fragile, la montagne. Réflexions sur quelques expériences de terrain menées dans les Alpes du Nord », in *Revue de géographie alpine*, Tome 72, n° 2-4, 1984, p. 311-321.
- ROGERS, E., *Diffusion of innovations*, New York, Free Press, 1962, 367 p.
- ROLLAND, L., « L'histoire de la vulgarisation agricole en France avant 1966 », in *Économie rurale*, n°159, 1984, p. 11-16.
- ROUCHY, J.-C., « Entretien avec Jean-Claude Rouchy » Les pionniers français de l'intervention psychosociologique en entreprise, in *Connexions*, n° 92, 2009/2, p. 11-28.
- ROYBIN D., FLEURY P., BÉRANGER C., CURTENAZ D., « Conduite de recherches pluridisciplinaires en partenariat et apprentissages collectifs. Le cas du GIS Alpes du Nord » in *Nature Sciences Société*, 2001, n° 9-3, p. 16-28.

S

- SAEZ, G., « Peuple et Culture à Grenoble au lendemain de la Libération », in Cogne, O., Duclos, J.-C., *Rester libres ! : les expressions de la liberté des Allobroges à nos jours*, Grenoble, Conseil général de l'Isère, 2006, p. 133-140.
- SAINT-MARTIN, Jacques (de), « Les conflits sources de progrès », in *Économie rurale*, n°99-100, Le développement agricole en France, 1974, p. 85-88.
- SALETTE J., « Introduction » in *La révolution fourragère : 50 ans après*. Contribution à l'histoire des idées / ed. Salette J., Paris, Académie d'Agriculture, 2005
- SALMONA, M., « L' « échappée belle » ou la mobilisation des femmes dans l'agriculture en France », in *Tiers-Monde*, tome 26 n°102, 1985, p. 371-382.
- SALMONA, M., « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant : la Métis et Jean-Pierre Vernant », in *Agir en clinique du travail*, Clot, Y., Lhuilier, D., (dir.), Toulouse, ERES, « Clinique du travail », 2010, p. 185-202
- SALMONA, M., *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan, 1994, 254 p.
- SANSELME, F., « Le *Nouveau Larousse Agricole* et "La gestion rationnelle des entreprises" : une tentative d'acculturation capitaliste en agriculture », in *Techniques & Culture*, n° 42, 2004, p. 77-95.
- SANSELME, F., *Les maisons familiales rurales : l'ordre symbolique d'une institution scolaire*, Rennes, PUR, 2000, 291 p.
- SAVARY, « Conclusions des journées d'études » in *Les conseillers agricoles et le développement*, supplément à la revue *Chambres d'agriculture*, n° 389-390, 1er-15 juin 1968, p. 23-27.
- SCHAFF, J.-P., SIMULA, P., *Les agents de développement agricole*, CEREQ/Ministère de l'Agriculture, 1980, 156 p.
- SCOTT, J. C., *Seeing like a state : how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998, 445 p.
- SEGALEN, M., *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 110-111.

- SÉJEAU, W., « René Dumont agronome », in *Ruralia*, n°15, 2004, mis en ligne le 1 juillet 2008, URL : <http://ruralia.revues.org/document1027.html>, consulté le 5 janvier 2010.
- SERVOLIN, C., « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in Tavernier, Y., Gervais, M., Servolin, C., (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 41-77.
- SERVOLIN, C., « La Gauche aux commandes », in Coulomb, P., et al., (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1990,, p. 449-450.
- SERVOLIN, C., « Politiques agricoles », in *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.
- SERVOLIN, C., *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989, p. 176.
- SÉVERAC, G., « Les Centres d'Etudes Techniques Agricoles », in *Revue politique et parlementaire*, décembre 1959, p. 481.
- SIGAUD, T., Compte-rendu de Bourdieu, P., *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, en ligne, consulté le 24 avril 2012, url : <http://www.melissa.ens-cachan.fr/spip.php?article1322>
- SIRINELLI, J.-F., « Un automne 1956 », in Sirinelli, J.-F., (éd.), *Intellectuels et passions françaises : manifestes et pétitions au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 167-191.
- SMITH, C. O. Jr., « The Longest Run: Public Engineers and Planning in France », in *The American Historical Review*, vol. 95, n° 3, Juin 1990, p. 657-692.
- SNCEA, *Historique du SNCEA/CFE-CGC, 1945-2010*, [en ligne], url : http://www.sncea.fr/wwwData/upload/File/NosValeurs/historique_sncea_2010_2011.pdf, consulté le 26 janvier 2012.
- SOURNAC, A., « Notre conception du développement » in *Les conseillers agricoles et le développement, supplément à la revue Chambres d'agriculture*, n° 389-390, 1er-15 juin 1968
- STAGE, S., VINCENTI, V. B., (dir.), *Rethinking Home Economics : Women and the History of a Profession*, Ithaca/New York, Cornell University Press, 1997, 384 p.
- STAMP, R., « Teaching Girls Their 'God-Given Place in Life': The Introduction of Home Economics in the Schools », in *Atlantis*, n° 2, printemps 1977, p. 18-34.
- SUAUD, C., « Le mythe de la base », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984. Le travail politique. p. 56-79.

T

- TAGAU, M., « Ce que l'agriculteur français pense du conseiller agricole », *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, p. 7-12.
- TAVERNIER, Y., « Le syndicalisme paysan et la politique agricole du Gouvernement, juin 1958-avril 1962 », in *Revue française de science politique*, volume XII, n° 3 : Les paysans et la politique sous la Ve République, septembre 1962, pp. 599-647.
- TERRAY, C., *Des Francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances, 1948-1968*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, 683 p.
- THOMPSON, E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012 (1965), 1164 p.

- TILLY, C., *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.
- TOUCAS-TRUYEN, P., DREYFUS, M., (dir.), *Les coopérateurs : deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2005, 430 p.
- TRANS-FORMATION CONSULTANT(E)S/ION+, « Changements et accompagnements », 30 mai 2006, 60 p., en ligne, consulté le 10 septembre 2012, url : www.tfconsultant.fr/IMG/pdf/ChangementsEtAccompagnement.pdf
- TURQUIN, O., *Fiche Vivea DD - L'eau en agriculture*, 28 avril 2009, en ligne, consulté le 23 août 2012, url : http://www.vivea.fr/internet/Pages/Documents/autres/eau_et_agriculture.pdf

V

- VALCESCHINI, E., *Stratégies coopératives et diversification des modèles de développement agricole : le cas de la Coopérative de Romans*, Grenoble, IREP, 1984, 225 p.
- VANDENBROUCKE, P., *Transformation de l'unité de production agricole, d'une exploitation sectorielle à une exploitation agricole territoriale*, Thèse en cours, Laboratoire d'études rurales, Université Lyon 2, Lyon, 2007-2012
- VANDENBROUCKE, P., « Le maintien d'une élite agricole au cœur de la définition des orientations territoriales dans les Monts du Lyonnais (1970-2010) », Communication dans le cadre du colloque *Les élites agricoles et rurales: héritages et perspectives*, Angers, 10-11 juillet, Groupe ESA, SFER, LER Lyon II, AFS, 2012, 10 p.
- VEILLON, D., *Vivre et survivre en France, 1939-1947*, Paris, Payot & Rivages, 1995, 371 p.
- VEITL, 1994, « Raoul Blanchard : dire et faire les Alpes », *Revue de géographie alpine*, vol. 82, n° 3, p. 81-94.
- VERNANT, J.-P., Transcription, par Taos Aït Si Slimane, d'un extrait de l'émission de France culture, « *Science et techniques* », du 9 avril 1975, rediffusée dans le cadre de l'émission spéciale, « Salut à Jean-Pierre Vernant » du dimanche 14 janvier 2007. Georges Charbonnier s'entretenait avec Jean-Pierre Vernant à propos du livre « *Les ruses de l'intelligence : La mêtis des Grecs.* », en ligne, url : <http://www.fabriquedesens.net/Les-ruses-de-l-intelligence-La>, page consultée le 8 août 2012.
- VEYNE, P., *L'inventaire des différences : leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Seuil, 1976, 61 p.
- VEYNE, P., *Le quotidien et l'intéressant. Entretiens avec Catherine Darbo-Peschanski*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, 319 p.
- VEYNE, P., *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? : essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1992, 168 p.
- VEYRET, P., « Rapport sur la modernisation de la vie montagnarde en Suisse », in *Revue de géographie alpine*, 1949, t. 37, n° 3, p. 379-420.
- VÉZINAT, N., « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa (2009) et Florent Champy (2009) », in *Sociologie*, n°3, vol. 1, 2010, p. 413-420
- VIAU, R. P., « Introduction », in *Économie et Humanisme*, n° spécial « Agriculteurs et techniciens », mai-juin 1954,
- VIEL, J.-M., *L'agriculture biologique, une réponse ?*, Paris, Éditions Entente, 1979, 96 p.

VISSAC, B., (personne honorée), *Dans les pas de Bertrand Vissac un bâtisseur : de la génétique animale aux systèmes agraires*, Paris, INRA, 2009, p. 285.

VIVIER, N., (dir.), *Élites et progrès agricoles, XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2009, 346 p.

VOLDMAN, D., *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, 487 p.

W

WACQUANT, L., « Three steps to a historical anthropology of actually existing neoliberalism », in *Social Anthropology*, vol. 20, n° 1, février 2012, p. 66-79.

WEBER, E., *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

WRIGHT, G., *La révolution rurale en France. Histoire politique de la paysannerie au XX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Epi, 1967, 342 p.

Z

ZALIO, P.-P., « Ulrich Beck fait-il courir des risques à la sociologie ? », en ligne, mis en ligne le 15 mai 2002, consulté le 30 mars 2012, url : <http://www.melissa.ens-cachan.fr/spip.php?article61>

ZARCA, B., *Les artisans : gens de métier, gens de parole*, Paris, L'Harmattan, 1987, 187 p.

Sources - Présentation des fonds consultés

Entretiens réalisés par l'auteur :

Les entretiens, conduits selon la méthode semi-directive, se sont déroulés, à de rares exceptions près, au domicile de chaque témoin. La plupart ont duré entre 90 et 150 minutes. Le contact avec ces hommes et femmes a joué un rôle décisif sur la manière d'appréhender l'objet de recherche et d'écrire l'histoire des conseillers et conseillères agricoles. Dans l'idéal, l'entretien commence par une présentation du projet de recherche et surtout des motivations de l'enquêteur. Il est fondamental que le témoin puisse identifier son interlocuteur pour nouer une relation de confiance. Empathie ne signifie pas complaisance mais respect de la parole offerte au microphone du chercheur. Le fait de commencer par un récit de vie permet souvent de libérer la parole, de ne pas l'enfermer dans le cadre strict des attentes et présupposés de l'enquêteur. Cette technique permet un temps d'échauffement de la mémoire et de la parole, traduisant un respect pour le témoin qui est considérée comme une personne avant d'être une source d'informations. Les thèmes définis dans la grille d'entretien permettent de relancer le récit, de participer à son élaboration de façon claire et définie. Une attention particulière est apportée à l'anecdotique, à l'inattendu, au paradoxal, puisque les digressions révèlent souvent des fragments de mémoire enfouie profondément et qui ressurgissent au fil du récit. En ce sens, l'empathie de l'enquêteur est nécessaire pour parvenir à créer un climat d'intimité qui permette d'obtenir un récit vivant, c'est-à-dire échappant à la maîtrise complète du témoin.

Entretiens avec d'anciens cadres des Chambres d'agriculture :

- **Entretiens avec Gilbert Delaunay**, 7 août 2009 et 14 août 2009, à son domicile (Bassens, Savoie), 113 min. et 200 min. Gilbert Delaunay a été agent technique de la zone-témoin des Bauges en 1952. Ingénieur de l'école de Toulouse, premier technicien embauché par la Chambre d'agriculture de la Savoie, il en est de fait le directeur, fonction qu'il occupe jusqu'à son départ à la retraite en 1985. Les entretiens avec Gilbert Delaunay ont été d'une grande richesse et ont joué un rôle fondateur dans l'enquête, en remettant en cause tous mes présupposés sur le travail de technicien agricole, m'amenant progressivement à construire l'hypothèse du métier de conseiller agricole.
- **Entretien avec Charles Rogery**, 27 avril 2010, à son domicile (Grenoble, Isère), 78 min. Ingénieur « agro », Charles Rogery a été conseiller agricole de secteur dans le Trièves, prenant la suite de Bernard Fabre après que le GPA ait connu des difficultés du fait de son endettement non maîtrisé. Il devient au début des années 1960 directeur de la FDSEA et directeur de la Chambre d'agriculture. Cet entretien s'est révélé très éclairant sur l'histoire de la zone-témoin du Trièves, ainsi que sur le rôle du directeur de Chambre d'agriculture dans les questions techniques, la configuration de l'Isère différant nettement de celle de la Savoie.
- **Entretien avec Jean Murguet**, 28 mars 2011, à son domicile (Aix-les-bains, Savoie), 85 min. Ingénieur « horti », Jean Murguet a été un des premiers conseillers agricoles embauchés par la Chambre d'agriculture de la Savoie, à la fin des années 1950, notamment pour suivre les CETA arboricoles de la région d'Albertville. Au début des années 1960, il devient directeur du Service technique, puis du Service d'utilité agricole départemental ; il est en parallèle directeur de la FDSEA. L'entretien fait ressortir deux points particuliers : les

regrets quand au fait d'être accaparés par des tâches bureaucratiques au détriment du suivi des groupements techniques, et le regret de la rupture de l'unité syndicale pendant les années 1970, rupture politique qui est aussi une rupture morale. Jean Murguet a été élu de la commune d'Aix-les-Bains et Conseiller général.

- **Entretien avec Jean-Pierre Perrard**, 28 avril 2011, (Saint-Nazaire-les-Eymes, Isère), 60 min. Jean-Pierre Perrard a été le directeur du Service technique (puis du SUAD) de la Chambre d'agriculture de l'Isère dès le début des années 1960, fonction qu'il a occupé pendant près de trente années. L'entretien met en lumière l'interpénétration de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture en Isère, ainsi que les liens d'amitié qui unissent Jean-Pierre Perrard avec les responsables professionnels agricoles à la tête de l'appareil de vulgarisation, et leur culture commune dans la tradition de l'Action catholique.

Entretiens avec d'anciens responsables professionnels agricoles :

- **Entretien avec Richard Didier**, 29 avril 2011, (Gillonay, Isère), 99 min. Richard Didier fait partie des figures marquantes des organisations professionnelles agricoles de l'Isère (voir sa fiche biographique en annexes). L'entretien révèle un parcours idéal-typique de la promotion sociale des petits exploitants : formation à la JAC dont il est même le permanent pendant un temps, voyage d'études aux États-Unis dans le cadre des missions de productivité, l'ascension dans les organisations professionnelles locales, départementales et nationales, et en parallèle, l'ascension économique permettant de passer d'une exploitation à une autre plus importante. L'entretien permet également de comprendre le fonctionnement de la Commission technique de la FDSEA, permettant au syndicat de piloter directement le SUAD de la Chambre d'agriculture.
- **Entretien avec Marc Bazin**, 2 juin 2011, (Seyssuel, Isère), 122 min. Marc Bazin a été président du SUAD de l'Isère du milieu des années 1960 jusqu'aux années 1980. Successeur et ami de Richard Didier, il occupe cette position stratégique sans être élu de la Chambre d'agriculture pour autant. Membre de CETA, pionnier de la technique et notamment de la programmation linéaire qu'il utilise pour prendre des décisions stratégiques concernant l'orientation de son importante exploitation. Véritable « agriculteur de pointe », il défend le modèle de l'entrepreneur agricole dès les années 1960, tout en étant très engagé dans les structures professionnelles.
- **Entretien avec Charles Galvin**, 28 juin 2011, à son bureau du Conseil général de l'Isère (Grenoble), 65 min. Petit exploitant agricole en montagne, ancien président du GVA de la Matheysine, il prend en charge les questions de montagne au sein du bureau de la FNSEA dès le milieu des années 1970. Président de la FDSEA en étant parfois en opposition avec les idées de la FNSEA, il mène en parallèle une carrière politique : élu communal, conseiller général, et conseiller régional socialiste. Cet entretien permet de prendre en considération les ruptures possibles entre les échelons départemental et national, ainsi que le rôle mobilisateur de l'agriculture de montagne.
- **Entretien avec Arthur Couvert**, 5 juillet 2011, à son domicile (Aussois, Savoie), 108 min. Arthur Couvert était un petit exploitant de montagne. Élu de la Chambre d'agriculture, il est le responsable des questions concernant l'agriculture de montagne dans les années 1970 et 1980. Président du GVA de Haute-Maurienne, il joue également un rôle-clé dans la constitution du SUACI Montagne. Cet entretien met notamment en lumière les réalisations du GVA pour construire un modèle de développement adapté à la haute montagne, et permet de comprendre comment fonctionne le binôme président/conseiller de GVA.

- **Entretien avec la famille Petit-Roulet**, 17 août 2009, au domicile (Bellecombe-en-Bauges, Savoie), 30 min. enregistrées mais entretien beaucoup plus long (problème technique). Marie-Claire Petit-Roulet est la fille d'Edmond Petit-Roulet, premier président de la zone-témoin des Bauges. Institutrice en retraite, elle partage la maison avec son frère et sa famille, qui ont repris l'exploitation agricole. Cet entretien s'est révélé très intéressant, notamment pour complexifier le point de vue sur les agriculteurs pionniers de la vulgarisation agricole. Il a permis de prendre conscience des enjeux politiques, sociaux et économiques du maintien des petites exploitations en montagne.
- **Entretien avec Marie-Claire Gandet et Jean Reverdy**, 30 juin 2010, à leur domicile (Chambéry, Savoie), 88 min. Marie-Claire Gandet et Jean Reverdy sont tous les deux agriculteurs à la retraite. Ils se sont rencontrés au moment de la rédaction du livre sur la Confédération paysanne de la Savoie. La première travaillait avec son mari sur une exploitation maraîchère, tandis que le second était propriétaire exploitant d'une exploitation laitière. Tous les deux ont occupé des fonctions de responsables agricoles professionnels, avant de se trouver progressivement en opposition aux orientations dominantes de l'appareil de développement. L'entretien a permis d'en savoir plus sur la rupture de l'unité syndicale dans les années 1970, et les conflits parfois très durs ayant opposé les Paysans-Travailleurs et la FDSEA, d'autant plus violents sur le plan émotionnel que les militants s'étaient souvent côtoyés pendant plusieurs années au sein des groupements techniques.
- **Entretien avec Élisabeth Viallet**, 6 juin 2011, à son domicile (Beaufort, Savoie), 111 min. Cet entretien s'est déroulé dans un contexte particulier puisqu'il a été un des premiers repérages réalisés dans la perspective du projet de film documentaire historique avec Christiane Bernard et Chloé Pons. Il a donné lieu à des échanges entre l'ancienne responsable de la vulgarisation agricole féminine sur le plan local, et départemental au début des années 1960, et l'ancienne conseillère agricole de la Chambre d'agriculture. Cet entretien a révélé la complexité de leur relation, et de la position de chacune d'elles, ouvrant la perspective d'une approche sensible de leur histoire commune.
- **Entretien avec Renée Beaudoin**, 9 juin 2011, à son domicile (Fontaine, Isère), 92 min. Renée Beaudoin a été responsable du Groupement de vulgarisation agricole féminine du Vercors dans les années 1970, et représentante des groupements féminins au niveau de la Chambre d'agriculture de l'Isère. L'entretien a notamment mis en lumière l'astuce dont font preuve les femmes engagées dans la vulgarisation pour se défaire de l'autorité des maris, ce qui était intéressant pour se défaire de la représentation strictement ménagère de la vulgarisation féminine.

Entretiens avec d'anciens conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture de la Savoie :

- **Entretiens avec François Maniglier**, 13 août 2009 et 28 octobre 2009, à son domicile (La Ravoire, Savoie), 145 min. et 125 min. François Maniglier fait partie des premiers conseillers agricoles embauchés par la Chambre d'agriculture de la Savoie. Diplôme d'une école régionale d'agriculture, il succède à Gilbert Delaunay pour suivre la zone-témoin des Bauges après 1956. Conseiller agricole hyperactif, il suit notamment plusieurs groupements de moyenne et de haute montagne, se spécialisant également dans les questions de machinisme agricole. Il est à l'origine de nombreux projets locaux de revalorisation de l'agriculture. Ces deux entretiens ont joué un rôle fondamental dans la construction de la réflexion, en permettant de prendre de conscience de l'inventivité et de la débauche d'énergie des conseillers agricoles au travail.

- **Entretien avec Daniel Roux**, 19 mai 2010, à son domicile (Saint-Jean-de-Maurienne, Savoie), 178 min. Daniel Roux a été embauché comme conseiller agricole par la Chambre d'agriculture de la Savoie au début des années 1960. Il prend en charge l'animation d'un groupement de vulgarisation d'un secteur de haute montagne jugé très difficile, l'Arvan. Il occupe cette fonction durant toute sa carrière, jouant un rôle crucial pour redynamiser l'agriculture de cette petite région. Son travail, cité en exemple à de nombreuses reprises, permet notamment la relance d'une coopérative laitière de production, de transformation, et de commercialisation de fromage de Beaufort. L'entretien a permis de mieux comprendre ce que pouvait être le travail d'un conseiller dans de telles conditions, et mis en lumière la délicate question du partage des tâches entre conseiller et responsables professionnels.
- **Entretien avec Marc Pointet**, 20 mai 2010, à son domicile (Cevins, Savoie), 77 min. Marc Pointet fait partie de la première génération de conseillers agricoles embauchés par la Chambre d'agriculture de la Savoie au début des années 1960. Enseignant dans une Maison familiale rurale avant d'être recruté comme conseiller, il a suivi successivement les groupements techniques de deux secteurs différents, d'abord en plaine et ensuite en montagne, dans sa région d'origine. Son parcours était très intéressant à comprendre puisqu'il s'est trouvé en conflit avec certains responsables locaux dans les deux cas, ce qui l'a conduit à quitter de manière prématurée le métier, une dizaine d'années avant la retraite. Le récit du décalage entre sa passion pour le métier et les situations conflictuelles auxquelles il s'est confronté a rappelé que la vulgarisation devait être appréhendé comme un champ de luttes, y compris sur le plan local.
- **Entretien avec Jean Longueville**, 14 juin 2010, à son domicile (Lanslebourg, Savoie), 202 min. Jean Longueville a été embauché comme conseiller agricole au milieu des années 1960 pour suivre le groupement de vulgarisation de Haute-Maurienne. Il conserve ce poste pratiquement toute sa carrière jusqu'à son départ en retraite à la fin des années 1990. Très actif dans son secteur, il se saisit dès le début des années 1970 des questions de revalorisation des produits locaux, et participe à de nombreuses initiatives en ce sens. Outre l'inventivité et le dévouement à la promotion sociale du monde agricole, l'entretien fait notamment ressortir l'importance croissante prise par les questions d'aménagement rural dans le travail de certains conseillers à partir des années 1970.
- **Entretien avec André Fugier**, 29 juillet 2010, à son domicile (Saint-Jean d'Arvey, Savoie), 152 min. André Fugier fait lui aussi partie de la première génération de conseillers agricoles embauchés au début des années 1960 pour suivre les groupements de vulgarisation d'un secteur de plaine. Passé par le Centre de formation d'Anjou après avoir hésité à passer un examen de vendeur-mécanicien de matériel agricole, son parcours est celui des fils de petits agriculteurs ayant bénéficié de la « promotion sociale » : la MFR, la JAC, le travail sur la ferme familiale, le service militaire de 28 mois du fait de la Guerre d'Algérie, le rattrapage scolaire grâce à la formation à Anjou. Après plusieurs années comme conseiller de secteur, André Fugier se spécialise dans le conseil en bâtiments d'élevage, et dans le conseil de gestion. Il est un des pionniers du traitement informatique de la comptabilité dans les petites et moyennes exploitations savoyardes. Il part à la retraite en 1996. L'entretien met en valeur les possibilités d'évolution de carrière pour les conseillers, et surtout donne de nombreuses précisions sur le parcours scolaire qui mène au métier de conseiller.
- **Entretien avec Claude Deslandes**, 25 mars 2011, à son domicile (Doucy-Tarentaise, Savoie). Claude Deslandes a été recruté à la fin des années 1950 pour suivre les groupements techniques de la vallée de la Tarentaise et du massif du Beaufortain. Quelques années après son embauche, il suit une formation pour devenir ingénieur, grâce au soutien de la Chambre d'agriculture, qui cherche à recruter un spécialiste de la production laitière en

montagne. Il travaille au contact des coopératives de production du fromage de Beaufort, au service desquels il est progressivement détaché. Il joue notamment un rôle-clé dans la préparation des dossiers nécessaires à l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée du Beaufort en 1968. En conflit avec les responsables professionnels locaux, il quitte ensuite le métier de conseiller au début des années 1970. L'entretien rappelle la double dimension du travail des conseillers : un investissement considérable qui n'exclut pas des situations conflictuelles, qui peuvent être douloureusement vécues sur le plan affectif.

Des profils particuliers :

- **Entretien avec Christiane Bernard**, 23 août 2009, à son domicile (Barby, Savoie), 84 min. Cet entretien a été le prélude à une série de rencontres qui ont débouché sur un projet de film documentaire historique (voir en annexes). Christiane Bernard a été la première conseillère agricole embauchée par la Chambre d'agriculture de la Savoie, en 1960, et une des premières en France à occuper un tel poste. Responsable de la JACF en Savoie, avant de devenir enseignante et directrice de MFR dans d'autres départements, elle est recrutée pour aider à l'organisation des premiers groupements féminins de vulgarisation. Elle occupe cette fonction durant toute sa carrière, jusqu'à son départ en retraite au début des années 1990. L'entretien a notamment permis de se rendre compte des enjeux spécifiques de la vulgarisation féminine, et de l'évolution des pratiques de la conseillère entre le début et la fin de sa carrière. Ce fût une rencontre décisive pour la suite ultérieure de l'enquête.
- **Entretien avec Bernard Flachet**, 26 avril 2010, à son domicile (Challes-les-Eaux, Savoie), 103 min. Bernard Flachet n'était pas conseiller agricole de secteur, mais Ingénieur régional de l'Institut technique des céréales et des fourrages (ITCF). Embauché au début des années 1960, il est particulièrement lié à la Chambre d'agriculture de la Savoie bien qu'il intervienne également dans les départements voisins. L'entretien a fait notamment ressortir la culture technique et botanique du témoin. Il a aussi permis une première approche des pratiques divergentes des conseillers de secteur et des conseillers spécialisés, ainsi que de leurs références communes.
- **Entretien avec Pierre Ducret**, 28 juillet 2010, à son domicile (Mouxy, Savoie), 165 min. Pierre Ducret a été un des premiers conseillers de gestion embauchés par le Centre de gestion, sous l'égide de la Chambre d'agriculture, au début des années 1960. L'entretien a notamment mis en lumière l'évolution considérable des méthodes de gestion ainsi que les divergences et convergences entre conseillers de secteur et conseillers de gestion, concernant l'approche des agriculteurs.
- **Entretien avec Roger Berthier**, 8 août 2010, à son domicile (La Ravoire, Savoie), 132 min. Roger Berthier a occupé un poste unique au sein de la Chambre d'agriculture de la Savoie puisqu'il était responsable du service de promotion des produits de qualité (Agri-Promo) créé au début des années 1970, ce qui l'amenait à sillonner le département, ainsi qu'à faire de fréquents déplacements en-dehors de la Savoie, à bord d'un camion promotionnel. Ce travail l'amenait à être en contact régulier avec les conseillers agricoles. L'entretien a mis en lumière cette initiative originale de la Chambre d'agriculture savoyarde, et permis d'appréhender les enjeux de la diversification des services à partir des années 1970.
- **Entretien avec Bruno Rigaud**, 10 août 2010, à son domicile (Challes-les-Eaux, Savoie), 101 min. Comme le témoin précédent, Bruno Rigaud travaille pour la Chambre d'agriculture de la Savoie à partir du début des années 1970, sans être conseiller agricole. Il est en charge des questions de tourisme, et notamment des questions liées à l'hébergement (gîtes, campings, *etc.*). Là aussi, l'entretien a mis en lumière les enjeux de la diversification des

services à partir des années 1970.

- **Entretien avec Michel Dupuy**, 3 juin 2011, à son domicile (Verel-Pragondran, Savoie), 118 min. Michel Dupuy a travaillé comme ingénieur puis directeur de l'Établissement départemental d'élevage, à partir des années 1970. L'entretien pose la question de l'articulation entre les pratiques techniques recommandées par les organismes tels que l'Établissement départemental d'élevage et le travail des conseillers des Chambres d'agriculture. Il permet également d'en savoir plus sur les dispositifs généralisant les méthodes de gestion dans l'élevage à la fin des années 1970.
- **Entretien avec Gilbert Fort**, 10 juin 2011, à la Chambre d'agriculture de la Savoie (Saint-Baldoph, Savoie), 163 min. Ingénieur « horti », Gilbert Fort a été recruté au milieu des années 1960 par la Chambre d'agriculture de la Savoie pour suivre les groupements techniques du département orientés vers le maraîchage et l'arboriculture. Il est devenu par la suite directeur adjoint puis directeur du SUAD au début des années 1990. L'entretien s'est révélé très éclairant pour comprendre les enjeux internes du fonctionnement de la Chambre d'agriculture pendant les années 1970 et 1980, ainsi que pour prendre connaissance des opérations dites de « lutte intégrée » pour encourager notamment les arboriculteurs à appliquer des traitements raisonnés plutôt que des traitements systématiques sur leurs cultures.
- **Entretien avec Jacques Lecoin**, 22 juin 2012, à son domicile (Annecy-le-vieux, Haute-Savoie), 100 min. Jacques Lecoin a été recruté au début des années 1970 pour s'occuper du SUACI montagne, qui concernait l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie, et dont les locaux se trouvaient dans ceux de la Chambre d'agriculture savoyarde. Au début des années 1980, il devient directeur de l'association pour la promotion de la Marque Savoie. Il a travaillé au contact des responsables professionnels et des conseillers agricoles. L'entretien a notamment permis de prendre connaissance des enjeux politiques du tournant en faveur de la promotion des produits de qualité opéré par la Chambre d'agriculture de la Savoie, et de la prise en compte progressive de la spécificité de l'agriculture de montagne.

Entretiens avec d'anciens conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture de la l'Isère :

- **Entretien avec Guy Mathelet**, 28 avril 2010, à son domicile (Cornillon-en-Trièves, Isère), 171 min. Guy Mathelet a fait toute sa carrière comme conseiller de secteur dans le Trièves. Fils de petits agriculteurs savoyards en haute montagne, travaillant d'abord comme double actif, il suit ensuite la formation du Centre d'Anjou à son retour du service militaire en Algérie, sur les conseils de François Maniglier, conseiller de la Chambre savoyarde. Il est recruté au début des années 1960 pour suivre le GPA du Trièves qui faisait suite à la zone-témoin. Cet entretien d'une très grande richesse, a notamment permis d'éclairer en détail le parcours d'un conseiller de secteur, de l'école jusqu'à son embauche, puis les relations entre le conseiller et les agriculteurs sur le terrain, ainsi que l'émergence progressive des questions d'aménagement territorial dans le travail des conseillers.
- **Entretien avec Marcel Lalanne**, 25 mai 2010, à son domicile (Grenoble, Isère), 153 min. Marcel Lalanne a été conseiller du CETA de Matheysine-Trièves au début des années 1970 avant de se réorienter vers la presse professionnelle agricole en devenant directeur du journal de la FDSEA *Terre Dauphinoise*. Outre la prise en compte du récit du parcours professionnel en tant que conseiller, cet entretien a notamment permis de prendre de nombreux contacts avec d'autres conseillers du département.

- **Entretien avec François Chauvin**, 2 mai 2011, à son domicile (Saint-Ismier, Isère), 91 min. François Chauvin est un des premiers conseillers agricoles embauchés par le Service technique de la Chambre d'agriculture de l'Isère au début des années 1960. Son parcours est très intéressant à suivre car il permet de rompre avec l'idée d'un profil unique de conseiller agricole. Fils d'ingénieur, ayant grandi plutôt en milieu urbain, il suit les cours d'une école régionale d'agriculture, et part ensuite travailler une année au Danemark, pour se former aux techniques modernes de production laitière. Après son embauche, il travaille essentiellement pour le GVA du Vercors durant les années 1960, participant notamment à l'introduction de la race Montbéliarde. Il travaille ensuite pour l'Établissement départemental d'élevage de l'Isère, pour le compte de la coopérative d'insémination artificielle dont il devient le directeur. Il est également élu local pendant vingt-quatre ans. Il part à la retraite en 1994. Cet entretien très riche a notamment interrogé sur les liens entre les différentes institutions à l'intérieur de l'appareil de développement et la possibilité pour les conseillers agricoles d'y circuler.
- **Entretien avec Guy Thomasset**, 8 juin 2011, à son domicile (Saint-Chef, Isère), 95 min. Guy Thomasset a été conseiller de GVA dans l'Isère dès le milieu des années 1960 avant de devenir conseiller à l'échelle de la petite région agricole. L'entretien s'est révélé très intéressant pour comprendre le fonctionnement concret des groupements et pour saisir l'émergence progressive de la question territoriale dans le travail des conseillers, et les difficultés pour les conseillers de réinventer leur travail à partir des années 1980.
- **Entretien avec Jean Perrin**, 30 juin 2011, à son domicile (Saint-Nicolas-de-Macherin, Isère), 152 min. Jean Perrin a été conseiller de GVA du début des années 1960 jusqu'en 1980, après quoi, il est devenu spécialiste du conseil en bâtiments agricoles, toujours au sein de la Chambre d'agriculture de l'Isère. Cet entretien a notamment permis de mieux comprendre la relation du conseiller aux agriculteurs sur le plan local, ainsi que les relations des conseillers aux autres agents de développement, transformées par la montée en puissance des coopératives dans les années 1970.
- **Entretien avec Yves Bouyer**, 10 juin 2012, dans un café (Grenoble, Isère), 120 min. Yves Bouyer a été conseiller des groupements techniques d'un secteur de l'Isère, dans le Bas-Grésivaudan. Embauché au début des années 1970, il a été notamment impliqué dans l'organisation de « l'opération Bérengère », au sujet de laquelle il a pu me donner de précieuses indications, qui ont ultérieurement permis d'accéder aux archives de cette enquête. Cet entretien a également mis en valeur l'évolution considérable du métier de conseiller à partir du début des années 1980.

Profils particuliers :

- **Entretien avec Jeannette Angouillant**, 21 avril 2011, à son domicile (Grenoble, Isère), 67 min. Jeannette Angouillant a été une des premières conseillères embauchées directement par la Chambre d'agriculture de l'Isère pour suivre les groupements féminins qui se constituaient au début des années 1960. Initialement enseignante dans une école ménagère agricole, elle en a conservé ensuite les méthodes et le style. L'entretien a notamment permis de mettre en lumière certaines réalisations marquantes des groupements féminins (formation collective pour l'obtention du permis de conduire par exemple).
- **Entretien avec Georges Gueyraud**, 8 juin 2011, à son domicile (Bourgoin-Jallieu, Isère), 74 min. Rapatrié du Maroc où il était chef de culture, Georges Gueyraud est embauché comme conseiller de gestion par le Centre de gestion de l'Isère au début des années 1960. Il effectue toute sa carrière à ce poste. L'entretien a été très intéressant pour comprendre

l'évolution des méthodes de gestion, notamment l'élaboration et la diffusion des cahiers de comptabilité, ainsi que l'articulation entre conseil technique, conseil de gestion et approche globale des exploitations.

- **Entretien avec Charlotte et Christian Cariot**, 30 juin 2011, (Voiron, Isère), 94 min. Tous les deux ont été embauchés en 1973, et tous les deux ingénieurs techniques agricoles de l'école de Bordeaux, ils ont connu des carrières parallèles au sein de la Chambre d'agriculture de l'Isère. Elle a commencé par suivre les groupements féminins avant de devenir conseillère d'entreprise à partir du début des années 1980. Elle est une des premières femmes à avoir pu exercer ce qui était jusque une fonction réservée aux hommes. Lui a commencé comme conseiller de secteur avant de devenir conseiller de gestion après sept années. L'entretien a notamment mis en lumière les possibilités d'évolution de carrière pour les conseillers embauchés dans les années 1970, ainsi que la transformation progressive du recrutement des conseillers (niveau scolaire plus élevé, féminisation).

Entretiens avec d'anciens conseillers et conseillères hors Isère et Savoie :

- **Entretien avec Danièle Lanquetuit**, 28 janvier 2011, dans un café à Paris, 129 min. Cet entretien est particulier puisque c'est Danièle Lanquetuit qui m'a proposé une rencontre après avoir lu un papier que j'avais présenté dans un colloque. Elle est une des premières femmes à avoir été reconnue comme conseillère agricole à part entière, au début des années 1980, devenant par la suite directrice adjointe du SUAD. Cet entretien très riche a notamment éclairé la question de la place des femmes dans le métier de conseiller, et a mis l'accent sur les expérimentations menées avec le réseau TRAME, dans la perspective de préserver l'autonomie des conseillers, face à la croissance des coopératives et au poids de leurs préconisations en particulier.
- **Entretien avec René Levarlet**, 12 avril 2011, à son domicile (Rouez-en-Champagne, Sarthe). René Levarlet a été conseiller agricole dans la Sarthe durant toute sa carrière. Je l'ai rencontré en tant qu'ancien responsable du Syndicat national des conseillers agricoles, affilié à la CGC. Son témoignage s'est révélé très éclairant sur les luttes entre les conseillers et leurs employeurs, ainsi que sur les dissensions internes aux syndicats de conseillers.
- **Entretien avec Charles Jaunet**, 26 avril 2012, à son domicile (Lyon, Rhône), 194 min. Charles Jaunet a été Ingénieur régional de la FNCETA et de la FNGVPA en Rhône-Alpes à partir du début des années 1960, fonction qu'il a occupé jusqu'à la fin de sa carrière au début des années 1990 (au sein de la FNGEDA après fusion de la FNCETA et de la FNGVPA en 1976). Cet entretien très riche a notamment permis de mieux comprendre le rôle des fédérations de groupements techniques, l'articulation des enjeux politiques nationaux, départementaux et locaux, ainsi que les rivalités entre les différentes fédérations. Les archives conservées par le témoin, notamment sur les formations à l'expression orale se sont également révélées précieuses pour l'enquête.
- **Entretien avec Marguerite Planchenault**, 28 août 2012, à son domicile (La Possonnière, Maine-et-Loire), 200 min. Marguerite Planchenault a été une des premières femmes embauchées par la FNCETA pour suivre les questions de vulgarisation féminine à la fin des années 1950. Formatrice de conseillères agricoles dans les années 1960 et 1970, elle oppose une conception technique de la vulgarisation féminine, calquée sur les méthodes de l'IOSTA notamment, à l'ancienne conception héritée de l'enseignement ménager. Elle est licenciée au milieu des années 1980 au moment de la reprise en main politique de la FNGEDA par la FNSEA. Elle participe ensuite à la création du cabinet de consultants ION+ afin de poursuivre ses activités. Cet entretien très intéressant mais réalisé tardivement, après que j'ai

pu obtenir ses coordonnées dans un colloque à Angers, a notamment confirmé un certain nombre de pistes de recherche sur la vulgarisation féminine, irréductible à l'enseignement ménager, et a éclairé la crise de l'appareil de développement au début des années 1980.

Autres entretiens :

- **Entretien avec Odile Marestin**, 18 janvier 2011, à son domicile (Anjou, Isère), 81 min. J'ai rencontré Odile Marestin au moment où je cherchais à retrouver les archives du Centre de formation d'Anjou. Si cette entreprise a échoué, les personnes rencontrées sur place ont néanmoins permis de collecter de précieuses informations. Odile Marestin a été la secrétaire du centre pendant les années 1960. Son témoignage a permis de comprendre l'histoire de la constitution du centre, d'identifier les personnes ayant joué un rôle-clé, ainsi que d'approcher ce que pouvait être le fonctionnement quotidien d'un tel centre de formation.
- **Entretien avec Claude Brand**, 27 avril 2012, à son domicile (Mens, Isère), 74 min. Claude Brand a été le premier animateur du CEP rural en Isère au début des années 1980. Son témoignage a permis d'éclairer le fonctionnement de cette structure, et notamment les efforts réalisés pour réinventer la fonction de conseiller agricole, en opposition au modèle défendu par les organisations professionnelles départementales dominantes.
- **Entretien avec Jean-Pierre Darré**, 15 mai 2012, à son domicile, à Paris, 90 min. Spécialiste de psychologie, Jean-Pierre Darré a d'abord été animateur au centre de formation de Trie-Château de la fin des années 1960 au début des années 1970. Il a ensuite développé une activité de formation indépendante, en mettant l'accent sur le travail de groupe et le fait d'envisager la construction des savoirs comme un processus socio-technique complexe, demandant une grande agilité intellectuelle aux formateurs comme aux agriculteurs formés. Fondateur du GERDAL, il est l'auteur de nombreux ouvrages dans lesquels il élabore une pensée théorique originale, à partir des travaux réalisés sur le terrain auprès des groupes d'agriculteurs. L'entretien a notamment permis de mieux comprendre les enjeux de la formation des conseillers et conseillères, les oppositions de plus en plus vives dans les années 1970 entre les modèles de développement, ainsi que de remettre en perspective la genèse du GERDAL.

Archives privées recueillies à la suite des entretiens :

- **Archives Christian Potin**

CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique des agriculteurs, Meylan, juin 1982, p. 4.

CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, Catalogue des projets intégrés de petites régions, octobre 1982, 129 p.

- **Archives Daniel Roux**

Coupures de presse (années 1970-années 1990).

- **Archives Jean Longueville**

Récit détaillé de sa carrière en Haute-Maurienne, 12 p.

- **Archives Marcel Lalanne**

Recueil de "petites anecdotes vécues lors de notre activité professionnelle", 2010, 10 p.

- **Archives Gilbert Delaunay**

Delaunay G., *50 ans d'agriculture en Savoie (1930-1980). La révolution silencieuse, Conférence devant la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 7 janvier 1999, 30 p.

Delaunay G., *Les conditions d'une politique de production agricole de qualité en Savoie – atouts et handicaps*, 1980, 30 p.

- **Archives Danièle Karoubi**

Annuaire des anciens élèves du Centre d'Anjou édité par l'Amicale des anciens élèves, 1973 environ, 29 p.

Brochure de présentation du Centre d'Anjou, 1970, 4 p.

- **Archives Odile Marestin**

Photographies du Centre: Promotion 1961 ; Promotion 1966

Coupures de presse (années 1960-1970).

- **Archives Bernard Flachet**

Fascicule sur les dénominations régionales et locales des herbes des champs, 1980 environ, 50 p.

Plan de classement utilisé par la Service d'Expérimentation et d'Information, 1965 environ, 80 p.

- **Archives Charles Jaunet (APCJ)**

Plusieurs dizaines de textes de quelques pages chacun récapitulent l'essentiel de sa carrière dans la FNGEDA.

Voir notamment : Jaunet, C., *Note sur la formation des responsables à la participation, à la communication et à la prise de responsabilités dans un groupe technique d'agriculteurs. Dix ans d'expérience Rhône-Alpes : 1967-1977, été 1978*, 35 p.

Archives des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie :

Chambre d'agriculture de la Savoie (ACA 73) :

En l'absence de classement bien établi, j'ai réalisé un classement sommaire des archives les plus pertinentes dans le cadre de mon travail, grâce au soutien de Mme Mongellaz, en charge de la communication et des archives de la Chambre d'agriculture de la Savoie. Les procès-verbaux des sessions ordinaires, des sessions extraordinaires, et de réunions du bureau de la Chambre d'agriculture ont fait l'objet d'un dépouillement systématique.

- Procès-verbal des sessions ordinaires, des sessions extraordinaires, et de réunions du bureau de la Chambre d'agriculture de la Savoie (1952-1985).
- **Carton 1** : CETA Savoie : CR réunions – courriers – Cr expérimentations. 1957-1962
- **Carton 2** : GVA et Zone témoin des Bauges : courriers – CR – brochures. 1952-1966
- **Carton 3** : GVAF : CR réunions ; voyages ; activité ; témoignages ; Enquête journée travail.

1960-1975

- **Carton 4** : CETA Savoie : CR réunions, courriers. 1964-1968.
- **Carton 5** : Vulgarisation agricole – métier de conseiller : CR réunions ; Courriers ; brochures information. 1960-1968.
- **Carton 6** : UNATCA : CR réunions ; Correspondance de G. Delaunay. 1960-1966.
- **Carton 7** : Conseil départemental développement agricole : CR réunions ; Courriers ; organigramme. 1967-1969.
- **Carton 8** : Politique de la montagne : Divers CR ; Plaquettes ; invitations Congrès ; notes. 1960-1972.
- **Carton 9** : Docs remarquables non triés : Rapports, notes manuscrites, correspondance. 1950's – 1980's.
- **Carton 10** : Demandes de subventions : formulaires. 1970's.
- **Carton 11** : Documents AFPA : correspondance, rapports, compta, PV réunions...
- **Carton non numéroté** : diapositives utilisées par les conseillères agricoles, 1963-1989.
- **Carton non numéroté** : Services généraux/AOC Beaufort (1968-1973).
- **Carton non numéroté** : « Zone-témoin des Bauges » (1953-1954).

Chambre d'agriculture de l'Isère (ACA 38) :

En l'absence de personnel prenant en charge la gestion et la communication des archives, il est resté longtemps impossible d'accéder aux archives de la Chambre d'agriculture de l'Isère. Mme Deneulin a néanmoins consenti à me faire accéder à l'ensemble des des procès-verbaux des sessions ordinaires, des sessions extraordinaires, et de réunions du bureau de la Chambre d'agriculture, qui ont fait l'objet d'un dépouillement systématique.

- Procès-verbal des sessions ordinaires, des sessions extraordinaires, et de réunions du bureau de la Chambre d'agriculture de l'Isère (1949-1985).

Archives de Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Fonds Jacques Rémy (AJR-INRA) :

Ce fonds rassemble les archives du chercheur, sociologue à l'INRA entre 1971 et 2012. Certaines archives de l'Association pour la formation et la promotion agricole (AFPA) qui gérait le centre de Trie-Château, principal lieu de la formation initiale et continue des conseillers et conseillères, ont été rassemblées par Jacques Rémy, sociologue à l'INRA. Conservé dans les locaux du département SAE2 de l'INRA à Ivry-sur-Seine et partiellement classé dans la perspective d'un versement prochain de l'INRA au Centre des Archives nationales de Fontainebleau, le fonds rassemble de nombreuses archives de l'AFPA ainsi que des documents prenant place dans le cadre

de l'enquête du chercheur sur cet organisme, dont de précieux entretiens avec des responsables nationaux des organisations professionnelles agricoles en 1976. Il contient également des archives liées à des travaux ultérieurs, et notamment à la première grande enquête sociologique sur les conseillers agricoles et agents de développement au moment des États généraux du développement agricole en 1982-1983. Le fonds était partiellement trié (noté « JR/ »). J'ai procédé à l'inventaire des cartons notés « 1JR ».

- **1JR1** : Vulgarisation et développement agricole : textes des organisations agricoles, formation des conseillers ; bibliographie de recherche, (1963-1976).
- **1JR2** : Documents AFPA/FNGPA (1960-1970).
- **1JR3** : Développement agricole : documents officiels ; publications scientifiques ; notes JR, (1957-1976).
- **1JR4** : Entretiens réalisés par JR avec des responsables des organisations professionnelles agricoles et des personnels de l'AFPA dans le cadre d'une enquête sur l'AFPA, 1976.
- **1JR5** : Documents organisations agricoles : publications FNGPA, FNCETA ; programmes Comités départementaux de vulgarisation pour 1960, (1959-1963).
- **1JR6** : Publications scientifiques et rapport d'études sur la vulgarisation et le développement, (1968-1980).
- **1JR7** : Enquêtes techniques et sociologiques professionnelles ; études de la CFDT et de la CGC ; Procès-verbaux de réunion du Conseil d'administration de l'AFPA, (1963-1975).
- **1JR8** : Enquêtes importantes sur le conseil agricole (Synergie-Roc ; efficacité du développement ; Cour des Comptes ; Etats généraux du développement ; CEREQ), (1961-1987).
- **1JR9** : Etats généraux du développement agricole (questionnaires + documents préparatoires), 1982-1983
- **1JR10** : Documents préparatoires aux Etats généraux du développement agricole, 1982
- **1JR11** : Publications scientifiques sur le conseil agricole, (1974-1987).
- **1JR12** : Etudes et publications diverses (FNGEDA ; salariés agricoles et le développement ; alternatives paysannes sur le développement), (1980-1986).
- **1JR13** : Sondage BVA «Pays-Paysans», 1986.
- **1JR14**: Enquête Rémy/IPSOS, Conseillers agricoles et agents de développement, 3 tomes, non publié, 1982. Rapports d'étude et tableaux de données.
- **1JR15**, Groupe de Recherches Sociologiques, Mémento des États Généraux du Développement agricole, 1986.

- **JR/1** : AFPA – Fonctionnement : comptes rendus d'activités, bilans, notes sur la réorganisation des services de l'association et ses orientations. Sessions de formation, stages et journées d'études : calendriers, notes, documents de travail .(1971-1975).
- **JR/5** : AFPA – Programme (1961-1968) et programmes régionaux (1966-1968). Catalogue général (1967).
- **JR/7** : AFPA – Formation perfectionnement des agents et des cadres du développement

agricole : programmes (1969-1971) et programmes régionaux (1973-1974). Programme de perfectionnement des Instituts techniques (1973).

- **JR/9** : AFPA - Cycle action économique ; cycle expression, méthodes et métiers ; PV : programmes, comptes-rendus des travaux des différentes sessions, compte rendus de journées d'études, documents de travail, études. Perspectives de l'AFPA : rapport, résumé du rapport, plan d'orientation (1975-1980).
- **JR/13**: AFPA – Service développement : compte-rendu d'entretien, brochure "bilan-projet", avant-projet de recherche, comptes-rendus d'enquête, notes de présentation des différents cycles et sessions (1971-1973) ; Service pédagogique, cycle "expression et créativité" : notes, rapports, études, questionnaires préparatoires, comptes-rendus de réunions (1971-1973) ; Formation régionale : rapport, rapports de mission, comptes-rendus de réunions (1972-1975) ;(1971-1975).
- **JR/14** : AFPA – Groupe de travail "examen de sélection et préparation au métier de conseiller agricole" : comptes rendus de réunion, fiches d'examen, notes, rapports, études, convention. Cycle "méthodes et métiers" pour les conseillers agricoles : programme des sessions, liste des participants, programme des activités, rapport sur les objectifs pédagogiques, résultats d'enquête. (1971-1975).
- **JR/15** : AFPA – Cycle "Méthodes et métiers" : programme, ordre du jour des différentes sessions, PV et comptes-rendus de réunions préparatoires, notes, journaux des sessions, (1971-1975).
- **JR/16** : AFPA – Sessions de formation et de perfectionnement : projets de programmes, programmes, sujets d'examen (1959-1960).
- **JR/17** : AFPA – Bilans et perspectives : programmes et propositions de programmes, comptes rendus d'activités, comptes rendus de réunions, programmes, tableaux statistiques, notes sur la préparation de plans d'orientation, (1957-1976).
- **JR/20** : AFPA – Cycle méthode et métiers : notes, compte-rendus des sessions. Cycle "aménagement du cadre de vie" : notes, compte-rendus des sessions. Commission féminine : compte-rendus de réunions (1968-1970) ; Cycle élevage : compte-rendus des sessions. Cycle agronomie : compte-rendu de voyage, journal de sessions, comptes-rendus des réunions ; Cycle "économie générale" : notes de présentation, journal de session, bilan et rapport sur les sessions. Questionnaires. (1967-1974).
- **JR/21** : AFPA – Commission féminine, réunions : comptes rendus ; travaux sur les femmes en agriculture : synthèse de travaux, rapports, textes de colloque, textes de présentation des différents cycles, études. (1962-1975).
- **JR/24** : AFPA – Cycle "formation au métier" et "campagne de vulgarisation" : notes des formateurs, comptes rendus des travaux, comptes rendus de réunions, notes manuscrites, correspondances, études, journal de bord des participants, correspondance. (1972-1975).
- **JR/25** : AFPA – Cycle "pratique du conseil technique" : notes manuscrites, questionnaires, projets de programmes, correspondance, études, journal de bord des participants, correspondance. (1972-1975).

Il faut également signaler le fonds Archorales-INRA, constitué d'archives orales auprès de personnels INRA. Voir notamment :

- Archorales-INRA, Entretien de C. Galant et B. Desbrosses avec Gérard Grosclaude les 8-9 septembre 2005, en ligne, consulté le 30 avril 2012, url : <http://www.inra.fr/archorales/t12-7-Gerard-Grosclaude.pdf>
- Archorales-INRA, Entretien de Denis Poupardin avec Jean-Pierre Deffontaines, novembre 1995, [en ligne], consulté le 13 septembre 2012, url : <http://www.inra.fr/archorales/t10-11DeffontainesJP.pdf>
- Archorales-INRA, Entretien avec Jean-Claude Tirel, 5 juin 1996, [en ligne], url : <http://www.inra.fr/archorales/t3tirel.pdf>, consulté le 14 août 2012.

Archives Nationales :

Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) :

- **F/10/7101-103** : Ministère de l'Agriculture, Évaluation des dommages agricoles et définition de la politique de Reconstitution agricole dans le Vercors (Isère), (1945-1946).

Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau :

- **880215** : art. 1 à 106, Albums de photos provenant de la photothèque du ministère (1950-1977)

Archives Départementales :

Archives départementales de l'Isère (AD 38) :

Série M. Administration générale et économie :

- **139M 34** : Sessions Chambre d'agriculture (1929-1940).
- **139M 60** : Situation de l'agriculture, Corporation (1941-1949).
- **139M62** : Services agricoles (1950-1956), divers : Cercle des Jeunes agriculteurs de l'Isère , *Compte-rendu de l'Assemblée générale du Cercle des Jeunes agriculteurs de l'Isère de 1956*, 14 janvier 1956; Chambre d'agriculture de l'Isère, *Réponse à une enquête de l'APPCA portant sur les conseillers agricoles*, 5 novembre 1954 ; 139M62, GPA du Trièves, *Rapport présenté à la session de novembre 1954 à la Chambre d'agriculture de l'Isère* ; Renseignements Généraux, *Note sur le Congrès du Cercle Départemental des Jeunes Agriculteurs de la CGA de l'Isère*, 21 décembre 1953.
- **139M 63** : Services agricoles (1940-1954), dont archives de l'organisation de la Journée « Herbe et montagne », Grenoble, 29 avril 1954.

- **142M 29** : Confédération Générale de l'Agriculture « Congrès de la paysannerie » (1945-1950).

Série W. Archives contemporaines, classement continu

- **3291W100**, Comité de vulgarisation du progrès agricole, 1961-1966.

3426W : Cabinet du Préfet

- **3426W146-154** : Enquêtes agricoles : carnets d'exploitations d'enquêteurs établis par commune, regroupées en régions agricoles (carnets relatifs à la répartition des terres et des cultures), 1956-1961.
- **3426W179** : Enquête sur l'habitation rurale en France, 1939.
- **3426W186** : Règlement de dommages de guerre pour les exploitations agricoles détruites, 1945-1958.
- **3426W187-188** : Enquête sur le machinisme agricole par canton, 1946.
- **3426W192**, Centre d'études techniques agricoles, réunions, 1956-1957
3426W198, Comité régional agricole, réunions, 1948-1951.
- **3426W200** : Enquête sur les difficultés rencontrées par les services agricoles pour mener à bien les tâches statistiques qui leur sont confiées, 1951-1958.
- **3426W204** : Demandes de prêts, 1947-1952.
- **3426W210-211** : zone-témoin du Trièves, 1952-1958.
- **3426W210-211** : village-témoin de Saint-Didier-de-la-Tour, 1952-1958.
- **3426W220** : Enquête internationale sur les conditions de vie de la population montagnarde, *Carnets de l'enquête réalisée par la FAO*, Grenoble, 1957.
- **3426W223** : Enquête sur les loisirs de la jeunesse rurale, 1959.

Série J : Archives privées rentrées par voie extraordinaire

- **155 J 1-238** : Fonds André Demire (architecte) : croquis, plans, études. André Demire a été un des architectes associés aux opérations de Reconstitution agricole dans le Vercors.

Série R : Archives militaires

16 R – Fonds de la Délégation départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

- **16R1** : liste des dommages mobiliers, immobiliers, carte de France, bâtiments publics, sinistrés
- **16R2-3** : programme départemental de reconstitution des dommages de guerre, (1947-1953)
- **16R4** : Dommages de guerre, dossiers divers
- **16R8** : reconstruction : législation, Commission permanente aux dommages de guerre agricoles (notamment), 1945-47, Instruction n° 4 du MRU suite à l'ordonnance n°45-2063

du 8 septembre 1945, 27 octobre 1945.

- **16R9** : Commission départementale aux dommages de guerre, courriers divers, cartes, (1945-1952)
- **16R10-20** : groupement pour la reconstruction Isère-Vercors

Archives départementales de la Savoie (AD 73) :

Série M, classée en numérotation continue :

Direction Départementale de l'Agriculture

- **M 3955** : Rapports d'information hebdomadaires, (1952-1953) et Rapports d'information mensuels (1950-1957)
- **M 3960** : Rapports d'information mensuels (1961-1963)
- **M 3827** : Situation mensuelle, (1964-1967)
- **M 3947** : Aide technique et financière de productivité, instructions - zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges (1952-1957).

Archives départementales de la Drôme (AD 26) :

Série W, Archives contemporaines, classement continu

- **255W15** : dossiers des dommages de guerre ou d'occupation transmis au service de la reconstruction (1945-1948)
- **255W21** : Dossiers individuels de sinistrés.
- **2602WP258 à 308** : Dommages de guerre : Destruction totale bâtiments agricoles Vercors-Drôme (1er dossier).
- **2602WP340-342** : dommages agricoles à Vassieux en Vercors, 1945-1958
- **2602WP397 à 402** : Dommages mobiliers, Vassieux-en-Vercors.
- **396W1** et **476W14** : association des syndicats pour le remembrement de la Chapelle et de Vassieux, (1947-1951).
- **452W67** : reconstruction de Vassieux en Vercors, bâtiments publics, voirie, correspondance.
- **452W68** : Commission départementale, reconstruction économique (1944-1946).
- **465W1** : Notes de base du MRU.
- **465W2** : Evaluation des dommages et situation vis-à-vis du MRU
- **542W69** : Dommages de guerre, transferts d'indemnités 1945-1960.

- **558W152** : enquête sur les exploitations abandonnées
- **7W229** : Tribunal civil de Valence, dommages de guerre, remembrement du Vercors
- **943W13** : Commission départementale de la reconstruction économique : création et fonctionnement, dossier sur la reconstruction du Vercors, (1944-1946).

Archives de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (AFAO) :

Record Group 12 : Rural institutions and Services division. Subject files of former agricultural institutions and services branch of agriculture division (1951-1958).

H/2, Problems of mountain peasants (1950-1959)

- Meetings on problems of Mountainous areas, Innsbrück (report), 1950.
- Report of the International meeting on problems of mountainous areas, Innsbruck, avril 1950, 3 p.
- Meeting preparatory Committee for establishment of European Committee on problems of Mountain peasants, 1952.
- Problems of mountain peasants, (Correspondances), 1952-1953.
- Centre de formation des méthodes d'études des conditions économiques et sociales de la population montagnarde, Hondrich (working papers, report), 1953
- Rapport du Centre de formation sur les méthodes d'étude des conditions économiques et sociales de la population montagnarde, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 61 p.
- Cépède, M., *Cours de sociologie alpine*, Hondrich, Suisse, du 3 au 21 août 1953, 14 p.
- Troisième rencontre sur les problèmes des zones de montagne, Munich, 1955.
- European rural life conference, Bad Godesberg (selected working documents), 1957.
- Meeting on rural life in the Alpine region, 1959.
- FAO et Organisation Internationale du Travail, *Politiques et programmes destinés à améliorer les conditions de la vie rurale en Europe, Premier point à l'ordre du jour de la Conférence européenne sur la vie rurale*, Bad Goldesberg, du 2 au 12 avril 1957, p. 38.
- Législation en faveur des populations montagnardes dans les pays de la zone alpine, Salzbourg, 1959.

Archives de la Confédération française démocratique du travail (ACFDT) :

- **23G 9**, USNATPA-FGA, Historique du statut des conseillers, 1978.
- **23G 49**, APCA, Rapport de l'APCA sur les questions de personnel, septembre 1975.

- **27G1**, *Brochure Notre histoire éditée par la FGA-CFDT*, mars 1988 ; *Brochure sur l'histoire de la FGSOA (1943-1984)*, février 1984.
- **60G 9**, Syndicat national de l'action technique et professionnelle agricole (SNATPA), (1967/1974).
- **60G10**, USNATPA-FGA, Document récapitulatif sur les négociations portant sur le statut du personnel, 1978.
- **60G13**, APCA, Rapport adressé au SNATPA sur les règles définissant les modalités d'exercice de la fonction d'agent de développement agricole, 1976, p. 15.
- **60G 16**, USNATPA-FGA, Note sur les organisations syndicales, 1972.
- **60G 18**, USNATPA-FGA, Colloque sur le développement agricole, novembre 1974.
- **60G 31**, USNATPA-FGA, documents sur les sections syndicales relatives aux ASAVPA, 1973-1986

Archives de la Cinémathèque du ministère de l'Agriculture :

- N° **34001**- THOMPSON, Francis (réal.), *Le conseiller agricole*. Etats-Unis : United States Information Service, Julien BRUYAN, 1950. N&B, 17 min.
- N° **36000** - KIRSANOFF, Dimitri (réal.). *Alerte au lait sale*. France: Coopagrifilms, 1950. N&B, Son. 25 min.
- N° **33198** - CHARTIER, Armand (réal.). *Le premier pas*. France: Ministère de l'Agriculture, Je Vois Tout, 1950. N&B Son, 21 min.
- N° **33240** - CHARTIER, Armand (réal.). *Alpes*. France : Ministère de l'Agriculture, Je Vois Tout, 1952. N&B, Son. 28 min.
- N° **C131** - Anonyme (réal.) *Trois cent millions d'invités*. Etats-Unis : Wessex Films, 1956. Couleur, son. 22 min.
- N° **33379** - ENRICO, Robert (réal.). *Les trois amis*. France : Ministère de l'Agriculture, Je Vois Tout, 1960. Couleur Son, 33 min.
- N° **33535** - CHAPOT, Jean (réal.). *Monsieur Fortuné*. France : Ministère de l'Agriculture, A.P.E.C. Film, 1965. N&B, Son. 18 min.
- N° **33570** - BERTHO, Jean (réal.). *Un verre de vin*. France: Ministère de l'Agriculture, Tigre Productions, 1967. vhs secam, N&B Son. 27 min.
- N° **00539** - GALLO, Jean-Pierre (réal.). *Un repas*. France : Ministère de l'Agriculture, Tigre Productions, 1967. N&B, son. 23 min.
- N° **00727** - CHARTIER, Armand (réal.). *Le visiteur*. France : Ministère de l'Agriculture, Les Films du Centaure, 1973. Couleur Son. 32 min.
- N° **00833** - CHARTIER, Armand (réal.). *Céline*. France : Ministère de l'Agriculture, Les Films du Centaure, 1976. Couleur Son. 26 min.

Une consultation rapide des fonds conservés par l'INAthèque a également permis de visionner l'enregistrement de l'émission télévisée A armes égales de 1971, au cours de laquelle Lucien Biset

affrontait Sicco Mansholt.

- Inathèque, *A armes égales*, « l'agriculture dans la société moderne », n° 12, 1971, 90 min.

Sources imprimées :

Les très nombreuses institutions qui composent l'appareil de vulgarisation puis de développement agricole cherchent très souvent à éditer un bulletin de liaison ou une revue à destination à la fois de leurs membres, et de l'extérieur.

Textes législatifs

- « Décret n°59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143.
- « Décret n°59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles, Journal Officiel de la République française », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143-10144.
- « Décret n°59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole », in *Journal officiel de la République française*, 14 avril 1959, p. 4145-4146.
- Journal Officiel de la République française, *Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole*, 6 octobre 1966, p. 8774-8776.

Revue professionnelle

On a recensé ici les principales revues consultées, et certains des articles ou des numéros remarquables cités dans la thèse.

Alternatives paysannes, Grenoble : Peuple et culture de l'Isère

Etat de collection, BNF : 1981-1992

- *Alternatives paysannes*, n° 0, juillet-août 1981
- *Alternatives paysannes*, n° 2, novembre-décembre 1981
- *Alternatives paysannes*, n° 4, mars-avril 1982
- *Alternatives paysannes*, n° 6-7, juillet-octobre 1982
- *Alternatives paysannes*, n° 10, mars-avril 1983.
- *Alternatives paysannes*, n° 14, novembre-décembre 1983.
- *Alternatives paysannes*, n° 24, juillet-août 1984.
- *Alternatives paysannes*, n° 18, juillet-août 1985

- *Alternatives paysannes*, n° 25, septembre-octobre 1985
- *Alternatives paysannes*, n° 20 spécial « éleveurs et vétérinaires », novembre-décembre 1984.

Problèmes de cadres agricoles. Bulletin de l'A.P.E.C.I.T.A. Paris : Association pour l'emploi des cadres ingénieurs et techniciens de l'agriculture.

Etat de collection, BNF : 1959-

- APECITA, *Problèmes de cadres agricoles*, n° 1, 1964.
- APECITA, *Problèmes de cadres agricoles*, n° 5, 1965.

Bulletin des centres d'études techniques agricoles. Paris : Fédération nationale des centres d'études techniques agricoles.

Etat de collection, BNF : 1953-1968.

- Éditorial « Zone-témoin et CETA », in *Bulletin de la FNCETA*, n° 5, mai-juin 1953
- Éditorial « Le caractère pratique d'une réunion de CETA », in *Bulletin de la FNCETA*, n°6, juillet-août 1953
- FNCETA, *Les Centres d'Etudes Techniques Agricoles - supplément au Bulletin des CETA*, Paris, janvier 1956.
- Éditorial « Problèmes féminins et CETA », in *Bulletin de la FNCETA*, n° 33, novembre 1956

Chambres d'agriculture,

Etat de collection, BNF : 1949-

- Hallé, P., « L'action technique des associations spécialisées », in *Chambres d'agriculture*, n° 9, octobre-décembre 1951, p. 10.
- APPCA, « Le statut de la vulgarisation agricole », in *Chambres d'agriculture*, supplément au n° 203, 1^{er} septembre 1960.
- Bonnefoy, H. (de), « Les aspirations des conseillers agricoles et leurs inquiétudes », in *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, p. 13-17.
- Rapport du Congrès des Conseillers agricoles (Néris-les-Bains - 14 et 15 mai 1961), n° spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, n° 212, 15 novembre 1961, 28 p.
- « Ce qu'est le Centre de Formation et de Perfectionnement Agricoles de Trie-Château », in *Chambres d'agriculture*, supplément au n°233, décembre 1961, p. 2.
- « Rapport du Congrès des conseillers agricoles (Vichy – 1^{er} et 2 mai 1964) », n° spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, n° 300, 15 septembre 1965, 32 p.
- « Rapport du Congrès des conseillers agricoles tenu à Vichy les 1^{er} et 2 mai 1964 », in *Chambres d'agriculture*, n° 300, 15 septembre 1965, 32 p.
- « Exposé introductif du Président Blondelle », in *Chambres d'agriculture, Supplément au n° 369-370*, 1er-15 août 1967, p. 3-4.
- « Les conseillers agricoles et le développement, Rapport du Congrès des conseillers agricoles (Vichy – 23 et 24 septembre 1967) », supplément de la revue *Chambres*

d'agriculture, n° 389-390, 1^{er}-15 juin 1968, 28 p.

- « Les organismes nationaux de développement agricole », in *Chambres d'agriculture, Supplément au n° 441-442*, 1er-15 août 1970.

Bulletin de liaison de la FNGVPA, Paris : Fédération nationale des groupements de vulgarisation du progrès agricole

Etat de collection, BNF : 1963-1966

- Bonhoure, Jaunet, « Exemple d'un groupement qui a établi son programme de travail en partant de la fiche simplifiée », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 1, juillet 1963.
- Malidin, J., « Le rôle de l'animateur dans une réunion-discussion », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 1, juillet 1963.
- Extrat, C., « Pour être dynamique et active, une Assemblée générale doit être soigneusement préparée », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 1, juillet 1963.
- Scie, Voillon, « Un GVA pense à.... ...associer étroitement la gestion à l'établissement de son programme », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 2, décembre 1963.
- Levesque, A., « Rôle et place du groupe dans la vulgarisation », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 3, avril 1964.
- Plat, Y., « Une journée technique d'information sur l'ensilage du maïs eu GVA de Saint-Saulge », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 3, avril 1964.
- De Chanterac, « Une opération de gestion simplifiée en Meurthe-et-Moselle », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 4, septembre 1964.
- Baudouard, « Primauté du technique ou de l'économique dans les exploitations agricoles », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 7, septembre 1965.
- Cormorèche, P., « Rapport moral présenté à l'Assemblée Générale de la FNGVPA le 7 décembre 1965 », in *Bulletin de liaison de la FNGVPA*, n° 8, février 1966.

Terre dauphinoise, Grenoble : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Isère.

Etat de collection, BNF : 1945-

- « Bérengère : une volonté commune », in *Terre dauphinoise*, n° 1557, 27 novembre 1984, p. 8-9.

Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole, Paris : Institut d'organisation scientifique du travail en agriculture (Paris).

Etat de collection, BNF : 1963-1968

- Estrangin, L., « La gestion progresse et collabore », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963.
- Guitton, B., Buttin, F., « La gestion simplifiée », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963.
- Témoignage du Centre de Gestion de l'Eure, « Comment créer, organiser un Centre de

Gestion », in *Organisation et gestion de l'entreprise agricole*, n° 1, janvier 1963.

- Penel, R., « Pour un meilleur service... », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963.
- Estrangin, L., « Une nouvelle étape pour l'économie rurale française », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 11, janvier 1964.
- CCGER de Haute-Savoie, « En Haute-Savoie, les agriculteurs tiennent eux-mêmes leur comptabilité », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 34, mai 1966.
- Guichard, « La Programmation linéaire. Un nouvel outil mis à la disposition des agriculteurs pour préparer leurs décisions », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 35, juillet 1966, 15 p.

Bulletin Technique d'information des Ingénieurs des Services Agricoles, Paris : Ministère de l'agriculture

Etat de collection, BNF : 1947-1965

- Bailly P., « Avant-propos », in *Bulletin Techniques d'Information à destination des Ingénieurs des Services Agricoles*, n°35 spécial Fourrages, décembre 1948, p. 597.
- Dumont, R., « La nécessaire intensification fourragère », in *Bulletin Techniques d'Information à destination des Ingénieurs des Services Agricoles*, n°35 spécial Fourrages, décembre 1948, p. 599-604.
- *Rapport de la mission pilote agricole sur son voyage aux États-Unis*, publié en tant que numéro spécial du Bulletin Technique d'Information des Ingénieurs des Services Agricoles, n° 55, décembre 1950, p. 727.
- « Compte-rendu du Congrès international de la vulgarisation agricole à Wageningen (Pays-Bas) », in *Bulletin Technique d'information des Ingénieurs des Services Agricoles*, juillet 1957.

Agriculture, Paris : Syndicat national des ingénieurs agricoles

Etat de collection, BNF : 1937-1991

- Union nationale des Ingénieurs agricoles, « Programme du Congrès sur Les conseillers de l'agriculture », in *Agriculture*, n°156, avril 1954, p. 163.
- *Agriculture*, n°160, septembre 1954.
- Scoupe, A., « Éditorial », in *Agriculture*, n° spécial « les Conseillers de l'Agriculture », n° 161, octobre 1954, p. 3.

Économie rurale, Paris : Société française d'économie rurale (SFER)

État de collection : en ligne sur le site Persée.

- « Informations - Bibliographie », in *Économie rurale*, n° 21, 1954, p. 28.
- Piel-Desruisseaux, J., « État actuel et perspectives des études d'organisation du travail agricole en France », in *Économie rurale*, n° 35, 1958, p. 19-22.
- Société française d'Économie rurale, « Compte rendu du groupe de travail n°2. Note de

Michèle Salmona », in *Économie rurale*, 1980, vol. 136, n° 1, p. 55.

SNCDA information, Paris : SNCDA-CGC

État de collection :

- SNCDA-CGC, SNCDA information. Bulletin trimestriel du syndicat national des conseillers du développement agricole, « Notre conception du développement », n°10, 2e trimestre 1981, p.9.
- SNCDA-CGC, SNCDA information. Bulletin trimestriel du syndicat national des conseillers du développement agricole, n°9, 4e trimestre 1980, p.1

Autres références citées dans la thèse :

- « Éditorial », in *Supplément pratique à L'agriculteur du Sud-Est*, mai 1954.
- « La nouvelle installation du Centre de formation de moniteurs et de vulgarisateurs agricoles de l'Union du Sud-Est a été inauguré », in *L'agriculteur du Sud-Est*, 21 mai 1960.
- AFPA, « Les rôles et tâches de l'agent de changement », in Lippit, R., Watson, J., Westlet, B., *The Dynamics of Planned Change*, New-York/Berlingame, Harcourt, Brace and World Inc., 1958, Traduction de Paul Spinat en 1965, 41 p.
- Agence Française pour l'Accroissement de la Productivité, *Missions de productivité aux États-Unis. Annuaire des participants. 1949-1953*, Paris, Société Auxiliaire pour la Diffusion des Editions de Productivité, 1954.
- Appell, G., « L'éducation au Danemark », in *Enfance*, Tome 1, n° 3, 1948, p. 275-281.
- *Archive en ligne, Directive sur la Formation, la Recherche, l'Expérimentation et la Diffusion du progrès en Agriculture à destination des Ingénieurs généraux d'Agronomie et des Directeurs d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle*, 21 mai 1980, [en ligne], url : http://www.agropolis.fr/pdf/actu/directive_malassis.pdf, consulté le 27 mars 2012.
- ARIP, « Référents théoriques de l'ARIP », en ligne, url : http://www.arip-ics.org/ref_theo.php, consulté le 17 avril 2012.
- Baillet, C., *Aux USA, la jeunesse rurale et ses problème*, Paris, Société Auxiliaire pour la Diffusion des Éditions de Productivité, 1953, 135 p.
- Berger, G., « L'attitude prospective », in Berger, G., Bourbon-Busset, J. (de), Massé, P., (dir.), *De la prospective. Textes fondamentaux de la prospective française (1955-1966)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 81-86.
- CETAM, Compte-rendu d'activité de l'année 1948 avec rappel des travaux du CETAM de 1944 à 1947, 1948, p. 3.
- CETAM, compte-rendu de la réunion générale d'hiver des 10 et 11 janvier 1951
- Collectif, *Conclusions de deux voyages en Suède*, Paris, Cercle National des Jeunes de la CGA, 1952, 84 p.
- Collectif, *Quarante jeunes agriculteurs reviennent des USA...*, Paris, s.e., Imprimerie Malakoff, 1947, 207 p.
- Couillens, M., « Le village-pilote de Baumarchès » in *Bulletin Technique d'Informations des Ingénieurs des Services Agricoles*, n° 63, octobre 1951, p. 529.

- Coutin, P., « Fiscalité et para-fiscalité agricoles en France », in *Revue économique*, vol. 4, n° 5, 1953, p. 695-699.
- Cramois, A., *Le crédit à l'agriculture aux États-Unis*, Paris, ministère de l'Agriculture/Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, 1954.
- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, *La Transformation du monde rural*, Paris, la Documentation française, 1972, 127 p.
- Dumont, R., « Une idée féconde. Le village-pilote » in *Productivité française*, n° 5, mai 1952, p. 46.
- Dumont, R., *Le problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement*, Paris, Les Éditions nouvelles, 1946, p. 373.
- Dumont, R., *Les leçons de l'agriculture américaine*, Paris, Flammarion, 1949, 368 p.
- Dumont, R., *Voyages en France d'un agronome*, Paris, M-Th. Genin/Librairie de Médecis, 1951, 485 p.
- *Exploitations agricoles. Directives générales pour la composition des plans d'ensemble*, Paris, Direction générale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et la Direction du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, Imprimerie nationale, 1947, 36 p.
- FAO, « Un nouveau système de crédit agricole. Le crédit surveillé associé à la coopération et la vulgarisation agricoles », in *Collection FAO : Progrès et mise en valeur*, n°77, 1964.
- Fédération nationale des Groupements familiaux de vulgarisation ménagère agricole, *Le Milieu rural. Promotion féminine*, Paris, Confédération nationale de la Famille rurale, 1967, p. 4-7.
- FNGPA, « La photothèque de la FNGPA », in *Bulletin d'information technique de la FNGPA*, n° 52, 1962.
- *Groupes actualités : revue des responsables et conseillers*. La collection des numéros édités entre 1977 et 1980 est conservée à la Bibliothèque nationale de France.
- Institut d'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture, *L'organisation scientifique du travail en agriculture*, Paris, IOSTA/ ministère de l'Agriculture, 1945, 56 p.
- Laforêt, H., *Les études d'économie rurale et la mise en valeur régionale aux États-Unis. Rapport de la Mission Française de Productivité "Farm Management"*, Paris, ministère de l'Agriculture/Association Française pour l'Accroissement de la Productivité, 1951.
- OCDE, *La vulgarisation agricole : évolution dans les pays membres de l'OCDE. Conférence de travail des directeurs des services de vulgarisation tenue à Paris du 23 au 27 septembre 1968*, Paris, OCDE, 1969, 407 p.
- OCDE, *Les services de vulgarisation agricole dans les pays membres de l'OCDE*, Paris, OCDE, 1981, 333 p.
- Olléon, J., *Ouverture de la Conférence « La solidarité des industries dans les progrès de l'agriculture » prononcée par Robert Préaud le 27 octobre 1951 devant l'Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole*, Paris, AEPA, 1952.
- PÉLISSIER, J., *Rapport Péliissier sur le développement en agriculture : Rapport du groupe de travail sur le développement agricole*, Paris, 25 janvier 1980.

- Piel-Desruisseaux, J., *L'organisation scientifique du travail en agriculture*, Paris, La Maison Rustique, 1948, p. 27.
- Piel-Desruisseaux, J., *La documentation du technicien agricole*, Paris, IOSTA, 1949, 15 p.
- Potin, C., blog personnel, en ligne, consulté le 31 août 2012, url : <http://christianpotin.canalblog.com/>
- Poullain, B., Piel-Desruisseaux, J., Sauze, F., Breton, J.-F., *Étude des temps et chronométrage en agriculture*, Paris, IOSTA, 1956, 48 p.
- Préaud, R., *La solidarité des industries dans les progrès de l'agriculture*, Paris, Association pour l'encouragement à la productivité agricole, 27 octobre 1950.
- Ratineau, J., *L'augmentation de la productivité agricole. Conférence faite à la Société des Agriculteurs de France le 28 novembre 1951*, Paris, Association pour l'Encouragement à la Productivité Agricole, 1952, p. 1.
- Service central des études économiques et statistiques, *Rapport sur le développement agricole*, octobre 1982, 30 p.
- Session régionale Centre-Est de la FNOGA, « Lorsque les conseillers de gestion s'efforcent de mieux organiser leur travail », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 4, juin 1963
- Voisin A., Lecomte A., *La vache et son herbe. Manuel de productivité de l'herbe*, Paris, Flammarion, 1958, 108 p.
- Voisin, A., *Journal de voyage aux USA de la mission "production fourragère"*, Paris, 1952.

Table des annexes

Cadres de travail des conseillers et conseillères agricoles :

Annexe I : Décret du 11 avril 1959 : « Décret n°59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole », in *Journal officiel de la République française*, 14 avril 1959, p. 4145-4146.

...p. 3/208.

Annexe II : Décrets du 23 octobre 1959 : « Décret n°59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143 ; « Décret n°59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles, Journal Officiel de la République française », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143-10144.

...p. 7/208.

Annexe III : Notice sur le recrutement des conseillers 1964 : Ministère de l'Agriculture, « Notice concernant le recrutement et la formation des conseillères (application du décret du 23 octobre 1959) », avril 1962, 2 p.

...p. 11/208.

Annexe IV : Notice sur le recrutement des conseillères 1962 : Ministère de l'Agriculture, « Notice concernant le recrutement et la formation des conseillers (application du décret du 23 octobre 1959) », mai 1964, 2 p.

...p. 15/208.

Annexe V : Décret du 4 octobre 1966 : « Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole », in *Journal Officiel de la République française*, 6 octobre 1966, p. 8774-8776.

...p. 19/208.

Annexe VI : Organigramme de l'appareil de développement en 1967 : Chambres d'agriculture, supplément au n° 441-442, août 1970, p. 2.

...p. 23/208.

Annexe VII : Décret du 7 septembre 1970 : Arrêté du 7 septembre 1970 portant sur la formation et la qualification des conseillers agricoles, in *Journal officiel de la République française*, 3 octobre 1970, p. 9211-9212.

...p. 25/208.

Annexe VIII : Chambre RCB 1976 : *Chambres d'agriculture*, n° 553-554, Une démarche nouvelle pour l'élaboration et la gestion des Programmes de Développement Agricole, avril 1975, p. 1-14.

...p. 29/208.

Enquêtes sur les conseillers et conseillères agricoles :

Annexe IX : AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC, Sommaire de l'étude psychosociologique sur les conseillers agricoles, 31 juillet 1961, p. 1-8.

...p. 49/208.

Annexe X : AJR-INRA, AFPA, Journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller agricole (Centre B) des 18-22 janvier 1966, Déroulement des journées, questionnaires aux employeurs et aux candidats, janvier 1966, 17 p.

...p. 59/208.

Annexe XI : AJR-INRA, JR/21, AFPA, Commission féminine, *La vulgarisation féminine agricole et le rôle des conseillères*, 1971, p. 6.

...p. 77/208.

Annexe XII : AJR-INRA, 1JR15, Questionnaire de l'enquête Rémy/IPSOS, octobre 1982, 10 p.

...p. 89/208.

Archives du travail des conseillers et conseillères agricoles :

Annexe XIII : ACA 73, Comptes-rendus d'activités des conseillers et conseillère de la Chambre d'agriculture de la Savoie, novembre 1962.

...p. 103/208.

Annexe XIV : Tableau de bord de suivi des exploitations reproduit dans : Guitton, B., Buttin, F., « La gestion simplifiée », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963, p. 4-5.

...p. 121/208.

Annexe XV : ACA 73, Sélection de photographies réalisées par Christiane Bernard, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Savoie, 1962-1980.

...p. 123/208.

Annexe XVI : Archives privées Marcel Lalanne, Association des retraités des organisations professionnelles agricoles (AROPA), Recueil des souvenirs des membres de l'association, 2010, 6 p.
...p. 129/208.

Annexe XVII : Brunier, S., Pons, C., Dossier de présentation du projet de film documentaire historique *Le nom des fleurs*, septembre 2012, 15 p.
...p. 137/208.

Autres archives sur l'histoire des conseillers et conseillères agricoles

Annexe XVIII : AD 26, 2602WP340, Procès-verbal d'expertise de la reconstitution agricole d'une ferme à Vassieux-en-Vercors, 1948, 8 p. (suivi d'une lettre du maire relayant la demande d'une sinistrée souhaitant bénéficier de l'indemnité d'éviction, janvier 1956).
...p. 155/208.

Annexe XIX : AD 73, M3947, Petit-Roulet, E., « A cœur ouvert... », in *Bulletin de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges*, novembre 1953, n° 3, 4 p.
...p. 169/208.

Annexe XX : AFAO, Rapport sur la troisième réunion sur les problèmes de la population rurale montagnarde. Mise au point du questionnaire sur l'identification des problèmes de la population rurale montagnarde, Munich, 15-19 février 1955, p. 14-25.
...p. 175/208.

Annexe XXI : AFPA, Extraits d'un article de Carl Rogers, « les bases de l'efficacité du travail de conseiller », paru dans le *Bulletin de psychologie*, avril 1963, 3 p.
...p. 189/208.

Annexe XXII : Archives privées Odile Marestin, Syndicat agricole pour la formation et la promotion, Plaquette de présentation du fonctionnement du centre, Anjou (Isère), 1970, 4 p.
...p. 193/208.

Annexe XXIII : AJR-INRA, 1JR12, Manifeste « Campagnes et société », 1983, 4 p.
...p. 199/208.

Annexe XXIV : Cinq notices biographiques de personnalités ayant joué un rôle-clé dans la construction de l'appareil de développement en Isère et en Savoie
...p. 205/208.

Index des cartes, des graphiques, des illustrations et des tableaux

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1 : Carte de situation des petites régions des départements de l'Isère et de la Savoie..... | 68 |
| Carte 2 : Carte de situation : zones-témoins des Bauges et du Trièves en 1952..... | 167 |
| Carte 3 : Cartographie des groupements de vulgarisation en Isère et en Savoie en 1960..... | 283 |
| Carte 4 : Les petites régions agricoles de la Savoie et l'aire de l'AOC Beaufort après 1968..... | 536 |
| Carte 5 : Les petites régions délimitées pour l'opération Bérengère, 1982. Carte reproduite dans : APCP, CEDRAT-SERS, Opération Bérengère, étude typologique..., op. cit., p. 9..... | 589 |
| | |
| Graphique 1 : Diagramme de la répartition des membres des missions de productivité agricole en fonction du type de mission, 1959-1953..... | 113 |
| Graphique 2 : Distribution des adhérents du village-témoin en fonction de la surface de leur exploitation (en hectares) (Source : Rapport d'Armancourt, 1955)..... | 142 |
| Graphique 3 : Graphique représentant le nombre d'offres d'emploi enregistrées par l'APECITA, avec des variations sensibles selon le domaine considéré (1954-1963)..... | 315 |
| Graphique 4 : Graphique représentant le nombre des demandes d'emploi enregistrées par l'APECITA, avec des variations sensibles selon le domaine considéré (1954-1963)..... | 315 |
| | |
| Illustration 1 : Les jeunes garçons du Club 4H de Mannington regarde leur leader, Elwood S. DuBois Jr., leur exposer comment mener un boeuf pendant un concours afin de mettre en valeur ses points forts lors du tour d'exposition, 1945, New Jersey, 8x10, N&B, url : https://www.state.nj.us/state/darm/agricultureimages/jpegs/SAGSE001BabyBeef666.jpg , consulté le 23/09/11..... | 121 |
| Illustration 2 : Itinéraire de la mission "production fourragère" aux Etats-Unis (Voisin, A., 1951) | 130 |
| Illustration 3 : Chazal, P., Page de couverture de son ouvrage Le Guide pratique de la nécessaire révolution fourragère, 1957..... | 153 |
| Illustration 4 : FNCETA, Page de couverture du fascicule de présentation des CETA, 1967..... | 202 |
| Illustration 5 : « Un conseiller agricole sur le terrain avec un agriculteur » ; photo n°20, classeur n°84 « Enseignement, Mélanges », albums du Ministère de l'agriculture, versement 880215, Collection Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau. Cliché et date inconnus, 1960 environ..... | 260 |
| Illustration 6 : AFPA, Deux photographies extraites d'un fascicule de présentation du Centre de | |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Trie-Château, 1967..... | 329 |
| Illustration 7 : Page de couverture de la revue Chambres d'agriculture n° 389-390, consacrée au compte-rendu des débats du Congrès de l'UNATCA, juin 1968..... | 375 |
| Illustration 8 : En haut : Photo non légendée reprise dans Pays, Paysages, Paysans, La Fontaine de Siloé, 1997, Collection ADAYG/ Musée Dauphinois, Cliché et date inconnus, 1960-1970 environ. En bas : « Madame Seux, heureuse gagnante d'une télévision lors de la tombola de la FDSEA pose à côté de l'objet en compagnie des responsables locaux du syndicat, de la Mutualité Sociale Agricole et d'autres personnages », Collection ADAYG/ Musée Dauphinois, Cliché et date inconnus, 1960 environ. | 448 |
| Illustration 9 : Revue Chambres d'agriculture, n° 553-554 consacré à l'application de la Méthode RCB en vue de l'élaboration des PPDA, avril 1975, p. 36..... | 515 |
| Illustration 10 : CEDRAT-SERS, Opération Berengère, Page de couverture de l'étude typologique sur les agriculteurs de l'Isère, juin 1982..... | 602 |
| Illustration 11 : Memento sur les Etats généraux du développement agricole, Tableau synoptique du déroulement de la consultation, automne 1982..... | 669 |
| | |
| Tableau 1 : Tableau de répartition des adhérents du village-témoin en fonction de la surface de leur exploitation lors de la première campagne (Source : Rapport D'Armancourt 1953)..... | 139 |
| Tableau 2 : Enquête de la Direction des Services agricoles de l'Isère préalable au démarrage de la zone-témoin du Trièves, 4 juillet 1952. Source : AD 38, 3426W210, Direction des Services Agricoles de l'Isère, Tableaux récapitulatifs de la situation agricole du Trièves, 4 juillet 1952, 2 p. | 168 |
| Tableau 3 : Mode de financement des investissements encouragés par la zone-témoin des Bauges pour la campagne 1953-1954. Source : AD 73, M3947, DSA de la Savoie, Evaluation du financement du programme d'action de la zone-témoin en 1953-54, 3 juin 1953, 2 p..... | 185 |
| Tableau 4 : Tableau présentant l'évolution des ressources financières de la Chambre d'agriculture de la Savoie entre 1952 et 1957 (Source : ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 25 novembre 1957). | 225 |
| Tableau 5 : Tableau récapitulatif classant les moyens d'information technique et économique en fonction de la fréquence de leur usage et de la perception de leur efficacité par les agriculteurs.... | 583 |
| Tableau 6 : Tableau d'estimation des effectifs des agents de développement : ingénieurs et techniciens supérieurs, (Source : Rapport Minot, APCA, 1980)..... | 617 |
| Tableau 7 : Tableau d'estimation des effectifs des agents de développement : agents techniques, (Source : Rapport Minot, APCA, 1980)..... | 617 |

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Remerciements..... | 4 |
| Sommaire..... | 6 |
| Table des sigles..... | 12 |
| Introduction générale..... | 16 |
| Première partie : Les instruments du progrès (1945-1959)..... | 64 |
| Chapitre 1 : Produire sans reproduire, l'économie politique de la modernisation agricole..... | 70 |
| <u>1. La mobilisation générale : planification et mise à contribution des régions défavorisées en vue de la reconstitution du potentiel agricole national après la Libération.....</u> | <u>72</u> |
| 1.1. La Reconstitution agricole dans le Vercors : les limites de l'efficacité d'une opération exemplaire..... | 73 |
| 1.1.1. <i>Le conflit des administrations</i> | 75 |
| 1.1.2. <i>Un dispositif d'incitation à la modernisation</i> | 81 |
| 1.1.3. <i>La redistribution incontrôlée des biens matériels et symboliques</i> | 84 |
| 1.2. L'identification de la spécificité montagnarde dans la perspective d'une modernisation planifiée..... | 91 |
| 1.2.1. <i>Les travaux de la Commission de modernisation de la vie rurale en montagne</i> | 92 |
| 1.2.2. <i>L'enquête de la FAO sur l'agriculture alpine</i> | 94 |
| <u>2. L'accroissement continu de la productivité du travail agricole, un nouveau référentiel politique à instituer.....</u> | <u>99</u> |
| 2.1. Penser la rationalisation du travail agricole sur le modèle de l'industrie..... | 100 |
| 2.1.1. <i>Les créations du Centre d'Études Techniques Agricoles du Mantais et de l'Institut d'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture</i> | 100 |
| 2.1.2. <i>L'hypothétique industrialisation de l'agriculture</i> | 105 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.2. Les missions de productivité ou la recherche d'un nouvel élan politique..... | 108 |
| 2.2.1. <i>La constitution d'une élite de la modernisation agricole</i> | 108 |
| 2.2.2. <i>Une fascination relative : récits croisés de deux expériences américaines</i> | 113 |
| 2.3. La Vulgarisation agricole au miroir de l'Agricultural Extension..... | 115 |
| 2.3.1. <i>Un modèle d'encadrement technique</i> | 115 |
| 2.3.2. <i>Le County Agent, un conseiller agricole idéalisé</i> | 120 |

Chapitre 2 : De la vulgarisation du progrès technique à l'encadrement des exploitations

familiales agricoles : trois dispositifs de sélection et de promotion.....128

1. Un agrarisme technicien : deux appropriations distinctes du projet modernisateur.....131

1.1. Réduire la distance : l'expérience des villages-témoins.....132

 1.1.1. *La création des villages-témoins par l'Association Générale des Producteurs de Blé*..... 132

 1.1.2. *L'exemple du village de Saint-Didier-de-la-Tour en Isère*..... 134

 1.1.3. *L'agent technique et le financement conditionnel, instruments de la modernisation agricole*.....139

1.2. « Monter dans le train du Progrès » : l'expérience des Centres d'Études Techniques

Agricoles de « petites cultures »..... 143

 1.2.1. *La création des CETA de « petites cultures » portée par « la révolution fourragère »*..... 143

 1.2.2. *L'exemple du CETA de Chambéry-Nord*..... 147

 1.2.3. *L'héritage de la Jeunesse Agricole Catholique : l'ingénieur au service des adhérents du CETA*..... 150

2. Un creuset technique en forme de compromis politique : l'expérience des zones-témoins.....156

2.1. Appeler le territoire à comparaître..... 159

 2.1.1. *Établir un périmètre de modernisation*..... 159

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.1.2. <i>L'exemplarité des zones-témoins</i> | 163 |
| 2.2. Gagner la confiance des agriculteurs..... | 166 |
| 2.2.1. <i>L'effet de couple : la nécessaire complicité de l'agent technique et du président de Groupement de Productivité Agricole</i> | 166 |
| 2.2.2. <i>L'amorce collective des changements individuels</i> | 169 |
| 2.2.3. <i>La lutte pour la définition du statut des agents techniques</i> | 174 |
| 2.3. La modernisation à marche forcée..... | 177 |
| 2.3.1. <i>Subventions et prêts bonifiés : des instruments d'incitation à l'investissement</i> | 177 |
| 2.3.2. <i>La sélection des « bons » agriculteurs</i> | 183 |
| 2.3.3. <i>La reconnaissance du travail de conseil</i> | 187 |
| | |
| Chapitre 3 : L'invention du métier de conseiller et l'économie morale de la modernisation du monde agricole | 198 |
| | |
| <u>1. Réflexions croisées sur la fonction de médiateur du « progrès » : l'idéal du technicien humaniste</u> | 201 |
| 1.1. L'harmonisation des rapports entre agriculteurs et techniciens selon Économie et Humanisme..... | 202 |
| 1.2. Les ingénieurs et le métier de conseiller agricole..... | 206 |
| 1.3 « Le conseiller agricole et la vulgarisation » selon les Chambres d'agriculture..... | 211 |
| <u>2. Extension du domaine de la vulgarisation</u> | 216 |
| 2.1. Le renouveau des Chambres d'agriculture : l'exemple de la création du Service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie..... | 217 |
| 2.2. Un montage institutionnel complexe : la création de la Commission technique au sein des organisations professionnelles agricoles de l'Isère..... | 223 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.3. Une opposition de styles : le conseiller, l'instituteur et l'agent technico-commercial..... | 226 |
| 2.3.1. <i>La distinction : le « sens rural » des premiers conseillers.....</i> | 226 |
| 2.3.2. <i>Comment devient-on technicien d'une Chambre d'agriculture à la fin des années 1950 ? Vies parallèles de deux techniciens exemplaires.....</i> | 229 |
| 2.3.3. <i>La visite individuelle ou le corps du conseiller à l'épreuve de l'altérité paysanne</i> | 232 |
| | |
| <u>3. Le statut de conseiller agricole de 1959 : une première reconnaissance officielle.....</u> | 239 |
| | |
| 3.1. Les affrontements institutionnels préalables au décret d'avril 1959..... | 240 |
| 3.1.1. <i>Les Services agricoles à contre-temps : l'échec des Foyers de Progrès agricole..</i> | 240 |
| 3.1.2. <i>Un jeu à trois : l'État, le syndicalisme et les Chambres d'agriculture.....</i> | 244 |
| | |
| 3.2. Les décrets de 1959 et le métier de conseiller agricole..... | 247 |
| | |
| Conclusion de la première partie..... | 256 |
| | |
| Deuxième partie : Une profession de foi (1959-1972)..... | 260 |
| | |
| Chapitre 4 : Une prudente émancipation : la formation d'un nouveau groupe professionnel (1959-1966)..... | 268 |
| | |
| <u>1. Les nouveaux cadres de la vulgarisation : cohésion départementale et autonomie locale.....</u> | 271 |
| | |
| 1.1. Les Services techniques des Chambres d'agriculture : une communauté de contraintes pour l'exercice du métier de conseiller..... | 272 |
| 1.1.1. <i>Les constructions parallèles des Services techniques des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie.....</i> | 272 |
| 1.1.2. <i>L'homogénéisation des conditions de travail.....</i> | 276 |
| | |
| 1.2. L'expérience du groupement : une épreuve de vérité pour les conseillers..... | 280 |
| | |
| <u>2. Le discours de la méthode : les centres de formation et la formalisation des techniques de conseil.....</u> | 286 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.1. Les premières réflexions sur la formation des conseillers agricoles : de l'exemple des Maisons familiales rurales à la création de l'Association pour la formation et la promotion agricole..... | 288 |
| 2.2. Une institution incontournable : le Centre de Trie-Château..... | 292 |
| 2.3. Deux structures périphériques : le Centre d'Anjou en Isère et le Centre d'Etcharry dans les Pyrénées-Atlantique..... | 299 |
| 3. <u>L'unité syndicale, condition de l'affirmation du groupe professionnel</u>..... | 306 |
| 3.1. L'émergence d'un syndicalisme de conseillers agricoles..... | 307 |
| 3.1.1. <i>Cadres, employés, conseillers : une lente différenciation</i> | 307 |
| 3.1.2. <i>L'unité par la recherche d'emploi : la création de l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs, et techniciens de l'agriculture en 1954</i> | 309 |
| 3.2. La construction d'une représentation unitaire de la profession de conseiller agricole ... | 312 |
| 3.2.1. <i>Le Congrès national de l'UNACVA à Nérès-les-Bains en 1961 : un premier travail d'identification des conseillers agricoles sur le plan national</i> | 312 |
| 3.2.2. <i>Le Congrès national de l'UNATCA à Vichy en 1964 : justifier l'autonomie relative d'un groupe professionnel émergent</i> | 314 |
| 3.2.3. <i>Une organisation, trois syndicats : divergences de points de vue sur l'avenir du métier de conseiller</i> | 318 |
| Chapitre 5 : La professionnalisation inachevée des conseillers agricoles (1966-1972) | 326 |
| <u>1. Employés d'utilité agricole : vers un encadrement resserré des activités des conseillers agricoles</u>..... | 329 |
| 1.1. Deux nouvelles structures d'encadrement : l'Association nationale du développement agricole et le Service d'utilité agricole départemental..... | 330 |
| 1.2. Accroissement des disparités départementales et premières divergences des modèles de développement..... | 332 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1.3. Le conseiller animateur : entre ruralisation des activités de conseil et désaffection des responsables locaux..... | 336 |
| 1.4. Naissance de « la crise du développement » : le choc de la publication des rapports Vedel et Mansholt..... | 339 |
| <u>2. Entre éducation permanente des professionnels et formation continue des salariés : les enjeux politiques de la formation pédagogique des conseillers.....</u> | <u>342</u> |
| 2.1. La régionalisation de la formation continue : une volonté des employeurs d'accroître leur contrôle sur le contenu des enseignements..... | 344 |
| 2.2. L'expérimentation pédagogique au sein de l'AFPA : une réflexion méthodologique au service de l'autonomie professionnelle..... | 345 |
| 2.3. La sélection des candidats au métier : l'exemple des journées préparatoires à l'examen de Centre B en janvier 1966..... | 348 |
| 2.4. La création du premier diplôme de conseiller agricole : le décret du 7 septembre 1970 | 352 |
| <u>3. Syndiquer de simples salariés ou protéger des professionnels autonomes : l'unité du groupe fragilisée.....</u> | <u>355</u> |
| 3.1. L'adaptation des syndicats de conseillers au nouveau référentiel politique du développement agricole..... | 356 |
| 3.2. Faire cause commune : la lutte pour la signature de conventions collectives protégeant les personnels techniques des Chambres d'agriculture..... | 360 |
| 3.3. La fin des revendications syndicales unitaires : entrer dans la lutte des classes ou demeurer au service des agriculteurs..... | 363 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Chapitre 6 : Le bonheur dans la modernité..... | 372 |
| <u>1. Les ruses de la modernisation.....</u> | <u>374</u> |
| 1.1. La mètis des conseillers agricoles ou comment prendre les agriculteurs dans les filets du développement..... | 375 |
| 1.1.1. <i>Des tours et des détours : tirer parti d'un répertoire d'actions aux effets spectaculaires</i> | 375 |
| 1.1.2. <i>Des exploits : faire la preuve de son ingéniosité en situation de crise.....</i> | 379 |
| 1.2. Devenirs-minoritaires dans la modernisation agricole..... | 383 |
| 1.3. Les conseillers ont-ils cru à la modernisation ?..... | 390 |
| <u>2. La formalisation des techniques du métier de conseiller.....</u> | <u>394</u> |
| 2.1. Prendre la mesure du Progrès..... | 395 |
| 2.1.1. <i>L'introduction de la gestion en agriculture.....</i> | 395 |
| 2.1.2. <i>Les techniques de gestion intégrées à la panoplie du métier de conseiller.....</i> | 399 |
| 2.1.3. <i>Technicisation des procédés, spécialisation des conseillers.....</i> | 404 |
| 2.2. Animer les passions des agriculteurs..... | 409 |
| 2.2.1. <i>Les techniques d'animation des groupements agricoles.....</i> | 409 |
| 2.2.2. <i>L'enseignement de la psychosociologie au Centre de formation de Trie-Château</i> | 412 |
| 2.2.3. <i>Le conseiller, l'animateur et le technicien.....</i> | 416 |
| <u>3. Le métier de conseillère.....</u> | <u>421</u> |
| 3.1. Composer avec de puissants cadres normatifs..... | 423 |
| 3.1.1. <i>La persistance des conceptions issues de l'enseignement ménager.....</i> | 423 |
| 3.1.2. <i>Promouvoir la femme collaboratrice du mari.....</i> | 425 |
| 3.1.3. <i>La subordination des conseillères au sein des organisations professionnelles agricoles.....</i> | 427 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 3.2. La genderisation des techniques du conseil en agriculture..... | 429 |
| 3.2.1. <i>Un répertoire d'actions commun avec les conseillers</i> | 429 |
| 3.2.2. <i>Les conseillères dépossédées des techniques d'aide à la prise de décision</i> | 431 |
| 3.2.3. <i>L'appropriation des techniques d'expression</i> | 432 |
| 3.3. Le féminisme discret des conseillères agricoles..... | 435 |
| 3.3.1. <i>Au bonheur des dames : un social feminism à la française</i> | 435 |
| 3.3.2. <i>La solitude des nombres premiers</i> | 438 |
| Conclusion de la deuxième partie | 444 |
| Troisième partie : L'impossible développement (1972-1983) | 448 |
| Chapitre 7 : L'efficacité des conseillers agricoles en question : réformes du développement et nouveau régime d'encadrement du conseil agricole | 456 |
| <u>1. La critique managériale de l'action des conseillers agricoles</u> | 459 |
| 1.1. Maîtriser le coût du développement agricole : les justifications de la réforme de l'ANDA en 1972..... | 460 |
| 1.2. La constitution du groupe de pression « Horizon 80 », signe de la montée en puissance des organismes économiques..... | 466 |
| 1.3. Mesure de l'efficacité et coordination des actions de conseil, nouveaux impératifs du développement agricole..... | 471 |
| <u>2. Orientation, coordination, et contrôle : la bureaucratisation du travail des conseillers</u> | 477 |
| 2.1. Un instrument de gestion pour encadrer le travail des conseillers : le Plan pluriennal de développement agricole..... | 478 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.2. Un instrument de gestion pour encadrer l'investissement des agriculteurs : le Plan de développement agricole..... | 481 |
| 2.3. Un projet avorté : reconstituer une « filière du Progrès » sous l'autorité de l'État..... | 486 |
| <u>3. Les institutions des conseillers agricoles fragilisées par les « réformes redondantes » du développement.....</u> | <u>490</u> |
| 3.1. La dissolution de l'AFPA ou la fin d'une hétérotopie..... | 491 |
| 3.2. Les résistances des syndicats de conseillers agricoles à la déprofessionnalisation du groupe..... | 496 |
| 3.3. Les tensions nouvelles à l'intérieur des SUAD : mutation des services et conflits de travail..... | 502 |
| Chapitre 8 : Recherche de la base et du sommet : les nouveaux territoires des conseillers..... | 512 |
| <u>1. Les registres de la dissidence : trois formes de résistance intellectuelle à l'impératif productiviste.....</u> | <u>515</u> |
| 1.1. Repenser l'agronomie comme une discipline de synthèse..... | 516 |
| 1.2. Refonder la relation de conseil sur de nouvelles bases méthodologiques..... | 520 |
| 1.3. Étendre le développement agricole à l'aménagement rural..... | 523 |
| <u>2. Prendre de la hauteur : les marges actives du développement agricole.....</u> | <u>529</u> |
| 2.1. Les travaux des conseillers en faveur d'une agriculture de montagne exemplaire : la protection et la promotion des produits de qualité en Savoie..... | 530 |
| 2.1.1. <i>Un travail pionnier : la revalorisation du fromage de Beaufort.....</i> | <i>530</i> |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.1.2. <i>Dépasser ses fonctions de conseiller agricole pour continuer à exercer son métier</i> | 536 |
| 2.1.3. <i>Ruralisation du métier de conseiller et constitution de fiefs</i> | 539 |
| 2.2. La FNGEDA, conservatoire du développement agricole | 542 |
| 2.2.1. <i>Conflits nationaux et arrangements régionaux</i> | 542 |
| 2.2.2. <i>Conserver l'esprit de la modernisation</i> | 545 |
| 2.3. Une initiative venue du dehors : le travail du CEP rural, entre dissolution du métier de conseiller et réappropriation de la fonction | 549 |
| 2.3.1. <i>La création du CEP rural</i> | 549 |
| 2.3.2. <i>Une politique de rupture</i> | 550 |
| 2.3.3. <i>L'invention du paysan-animateur</i> | 553 |
| 2.3.4. <i>Une occasion manquée</i> | 555 |
| <u>3. Pouvoirs périphériques : deux voies départementales distinctes</u> | 560 |
| 3.1. Vers une politique de la qualité en Savoie | 561 |
| 3.1.1 <i>La promotion des produits de qualité et la création de la Marque Savoie</i> | 561 |
| 3.1.2. <i>Une nouvelle orientation politique départementale</i> | 565 |
| 3.1.3. <i>Inscription régionale et revalorisation du métier de conseiller</i> | 569 |
| 3.2. La question du développement territorial en Isère | 571 |
| 3.2.1. <i>Le lancement de l'opération Bérengère</i> | 572 |
| 3.2.2. <i>Description du probable et prescription du possible : la construction de la typologie des agriculteurs de l'Isère en fonction de leur rapport à l'avenir</i> | 576 |
| 3.2.3. <i>Une approche micro-régionale de la diversité des rapports entre les agriculteurs et les structures du développement</i> | 583 |
| 3.2.4. <i>La décomposition locale du métier de conseiller et la coordination territoriale des métiers du conseil</i> | 588 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Chapitre 9 : Les États généraux du développement agricole, derniers reflets de la modernisation..... | 598 |
| <u>1. Les bons comptes des États généraux du développement agricole.....</u> | <u>601</u> |
| 1.1. La recherche d'un second souffle pour le développement..... | 601 |
| 1.1.1. <i>Un objectif majeur : la reconnaissance de la pluralité en matière de politique agricole.....</i> | <i>601</i> |
| 1.1.2. <i>Le retour à la base : la consultation des acteurs du développement au moment des États généraux du développement agricole.....</i> | <i>604</i> |
| 1.1.3. <i>Une enquête problématique : conseillers agricoles et agents de développement. .</i> | <i>607</i> |
| 1.2. Introuvables conseillers agricoles..... | 610 |
| 1.2.1. <i>Les indices de la présence déclinante mais persistante de l'institution imaginaire du métier de conseiller agricole.....</i> | <i>611</i> |
| 1.2.2. <i>Relire les résultats de l'enquête Rémy/IPSOS : les conseillers agricoles ne sont pas des agents de développement comme les autres.....</i> | <i>616</i> |
| 1.2.3. <i>Qui sont les conseillers agricoles en 1982 ?.....</i> | <i>621</i> |
| 1.3. Des États généraux sans Révolution..... | 627 |
| 1.3.1. <i>Les conclusions des États généraux du développement agricole.....</i> | <i>627</i> |
| 1.3.2. <i>La fin de la modernisation.....</i> | <i>632</i> |
| <u>2. Fin de partie : décomposition du métier de conseiller et recomposition des métiers du conseil agricole.....</u> | <u>639</u> |
| 2.1. L'héritage effacé..... | 641 |
| 2.1.1. <i>La fragmentation du métier de conseiller.....</i> | <i>641</i> |
| 2.1.2. <i>L'impossible récit : volubilité privée et silence public.....</i> | <i>645</i> |
| 2.2. Le développement après la modernisation : trois lignes de fuite à partir du métier de conseiller agricole..... | 650 |
| 2.2.1. <i>L'approche systémique : la création de TRAME et l'exemple de la Relance agronomique.....</i> | <i>650</i> |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 2.2.2. <i>L'approche territoriale : la création des dispositifs de développement territorial et l'exemple de la création du GIS-Alpes du Nord</i> | 655 |
| 2.2.3. <i>L'approche psychosociologique : la création de nouvelles structures de conseil en développement et le succès du GERDAL</i> | 658 |
| Conclusion de la troisième partie | 666 |
| Conclusion générale | 670 |
| Bibliographie – Références citées dans la thèse | 690 |
| Sources - Présentation des fonds consultés | 716 |
| Entretiens réalisés par l'auteur : | 716 |
| Archives privées recueillies à la suite des entretiens : | 724 |
| Archives des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie : | 725 |
| Archives de Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Fonds Jacques Rémy (AJR-INRA) : | 726 |
| Archives Nationales : | 729 |
| Archives Départementales : | 729 |
| Archives de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (AFAO) : | 732 |
| Archives de la Confédération française démocratique du travail (ACFDT) : | 732 |
| Archives de la Cinémathèque du ministère de l'Agriculture : | 733 |
| Sources imprimées : | 734 |
| Table des annexes | 742 |
| Index des cartes, des graphiques, des illustrations et des tableaux | 747 |
| VOLUME D'ANNEXES TIRÉ A PART | Voir Table des annexes |

THÈSE D'HISTOIRE

Pour obtenir le grade de :

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : SHPT/HISTOIRE

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par Sylvain BRUNIER

Thèse dirigée par Anne-Marie GRANET-ABISSET

préparée au sein du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes dans l'École Doctorale des Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (454)

Conseillers et conseillères agricoles

en France (1945-1983).

L'amour du progrès aux temps de « la révolution silencieuse »

VOLUME D'ANNEXES

Thèse soutenue publiquement le 4 décembre 2012,

devant le jury composé de :

M. Jean-Luc MAYAUD

Professeur des universités, Université Lyon 2 (Président)

Mme Anne-Marie GRANET-ABISSET

Professeur des universités, Université de Grenoble (Directeur de thèse)

Mme Claire LEMERCIER

Chargé de recherche CNRS (CSO) (Rapporteur)

M. Laurent RIEUTORT

Professeur des universités, Université de Clermont-Ferrand (Rapporteur)

Mme Anne DALMASSO

Professeur des universités, Université de Grenoble (Membre)

M. Jacques RÉMY

Directeur de recherche INRA (Membre)

Table des annexes

Cadres de travail des conseillers et conseillères agricoles :

Annexe I : Décret du 11 avril 1959 : « Décret n°59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole », in *Journal officiel de la République française*, 14 avril 1959, p. 4145-4146.

...p. 3/208.

Annexe II : Décrets du 23 octobre 1959 : « Décret n°59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143 ; « Décret n°59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles, Journal Officiel de la République française », in *Journal officiel de la République française*, 24 octobre 1959, p. 10143-10144.

...p. 7/208.

Annexe III : Notice sur le recrutement des conseillers 1964 : Ministère de l'Agriculture, « Notice concernant le recrutement et la formation des conseillères (application du décret du 23 octobre 1959 », avril 1962, 2 p.

...p. 11/208.

Annexe IV : Notice sur le recrutement des conseillères 1962 : Ministère de l'Agriculture, « Notice concernant le recrutement et la formation des conseillers (application du décret du 23 octobre 1959 », mai 1964, 2 p.

...p. 15/208.

Annexe V : Décret du 4 octobre 1966 : « Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole », in *Journal Officiel de la République française*, 6 octobre 1966, p. 8774-8776.

...p. 19/208.

Annexe VI : Organigramme de l'appareil de développement en 1967 : Chambres d'agriculture, supplément au n° 441-442, août 1970, p. 2.

...p. 23/208.

Annexe VII : Décret du 7 septembre 1970 : Arrêté du 7 septembre 1970 portant sur la formation et la qualification des conseillers agricoles, in *Journal officiel de la République française*, 3 octobre 1970, p. 9211-9212.

...p. 25/208.

Annexe VIII : Chambre RCB 1976 : *Chambres d'agriculture*, n° 553-554, Une démarche nouvelle pour l'élaboration et la gestion des Programmes de Développement Agricole, avril 1975, p. 1-14.

...p. 29/208.

Enquêtes sur les conseillers et conseillères agricoles :

Annexe IX : AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC, Sommaire de l'étude psychosociologique sur les conseillers agricoles, 31 juillet 1961, p. 1-8.

...p. 49/208.

Annexe X : AJR-INRA, AFPA, Journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller agricole (Centre B) des 18-22 janvier 1966, Déroulement des journées, questionnaires aux employeurs et aux candidats, janvier 1966, 17 p.

...p. 59/208.

Annexe XI : AJR-INRA, JR/21, AFPA, Commission féminine, *La vulgarisation féminine agricole et le rôle des conseillères*, 1971, p. 6.

...p. 77/208.

Annexe XII : AJR-INRA, 1JR15, Questionnaire de l'enquête Rémy/IPSOS, octobre 1982, 10 p.

...p. 89/208.

Archives du travail des conseillers et conseillères agricoles :

Annexe XIII : ACA 73, Comptes-rendus d'activités des conseillers et conseillère de la Chambre d'agriculture de la Savoie, novembre 1962.

...p. 103/208.

Annexe XIV : Tableau de bord de suivi des exploitations reproduit dans : Guitton, B., Buttin, F., « La gestion simplifiée », in *Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole*, n° 1, janvier-février 1963, p. 4-5.

...p. 121/208.

Annexe XV : ACA 73, Sélection de photographies réalisées par Christiane Bernard, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Savoie, 1962-1980.

...p. 123/208.

Annexe XVI : Archives privées Marcel Lalanne, Association des retraités des organisations professionnelles agricoles (AROPA), Recueil des souvenirs des membres de l'association, 2010, 6 p.
...p. 129/208.

Annexe XVII : Brunier, S., Pons, C., Dossier de présentation du projet de film documentaire historique *Le nom des fleurs*, septembre 2012, 15 p.
...p. 137/208.

Autres archives sur l'histoire des conseillers et conseillères agricoles

Annexe XVIII : AD 26, 2602WP340, Procès-verbal d'expertise de la reconstitution agricole d'une ferme à Vassieux-en-Vercors, 1948, 8 p. (suivi d'une lettre du maire relayant la demande d'une sinistrée souhaitant bénéficier de l'indemnité d'éviction, janvier 1956).
...p. 155/208.

Annexe XIX : AD 73, M3947, Petit-Roulet, E., « A cœur ouvert... », in *Bulletin de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges*, novembre 1953, n° 3, 4 p.
...p. 169/208.

Annexe XX : AFAO, Rapport sur la troisième réunion sur les problèmes de la population rurale montagnarde. Mise au point du questionnaire sur l'identification des problèmes de la population rurale montagnarde, Munich, 15-19 février 1955, p. 14-25.
...p. 175/208.

Annexe XXI : AFPA, Extraits d'un article de Carl Rogers, « les bases de l'efficacité du travail de conseiller », paru dans le *Bulletin de psychologie*, avril 1963, 3 p.
...p. 189/208.

Annexe XXII : Archives privées Odile Marestin, Syndicat agricole pour la formation et la promotion, Plaquette de présentation du fonctionnement du centre, Anjou (Isère), 1970, 4 p.
...p. 193/208.

Annexe XXIII : AJR-INRA, 1JR12, Manifeste « Campagnes et société », 1983, 4 p.
...p. 199/208.

Annexe XXIV : Cinq notices biographiques de personnalités ayant joué un rôle-clé dans la construction de l'appareil de développement en Isère et en Savoie
...p. 205/208.

Cadres de travail des conseillers et conseillères agricoles

Annexe I

Décret du 11 avril 1959 : « Décret n°59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole »,
in Journal officiel de la République française, 14 avril 1959, p. 4145-4146.

Les dispositions du présent article peuvent être étendues par arrêté du ministre de l'agriculture, nonobstant les dispositions de l'article 2 ci-dessus, à certaines catégories professionnelles déterminées, pour tenir compte des modalités particulières de rémunération qui y sont appliquées.

Art. 4. — Les cotisations d'assurances sociales agricoles dues pour les ouvriers forestiers rémunérés à la tâche sont assises, quelle que soit la périodicité des acomptes versés avant règlement, sur la rémunération globale des intéressés au titre de la campagne annuelle, sans que la rémunération prise en compte puisse excéder le maximum de rémunération fixé, en application de l'article 1^{er} ci-dessus, pour les quatre trimestres civils consécutifs dont le dernier inclut la date d'achèvement de la campagne.

Art. 5. — Pour l'application des articles 2 à 4 ci-dessus, il est procédé à une régularisation à l'expiration de la période considérée.

A cette fin, il est fait masse des rémunérations perçues depuis le début de ladite période, et les cotisations sont calculées sur cette masse, dans la limite du plafond correspondant.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui abroge toute disposition contraire et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUBET.

Décret du 9 avril 1959 modifiant le décret n° 57-39 du 14 janvier 1957 étendant à l'Algérie le fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu le décret n° 58-527 du 12 juin 1958 transférant au président du conseil des ministres les attributions du ministre de l'Algérie;

Vu le décret n° 53-971 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles et le décret n° 55-575 du 20 mai 1955 relatif à l'institution et au fonctionnement du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole, et notamment l'article 5;

Vu le décret n° 57-39 du 14 janvier 1957 étendant à l'Algérie le fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole,

Décète:

Art. 1^{er}. — L'article 2 du décret susvisé du 14 janvier 1957 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Art. 2. — Les décisions relatives aux interventions du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole prévues à l'article 10 du décret n° 53-971 visé ci-dessus sont prises conjointement par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture après accord écrit du ministre chargé de l'Algérie quand elles intéressent soit des denrées produites sur le territoire algérien, soit des denrées destinées à être consommées en Algérie ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUBET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Décret n° 58-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la Constitution, et notamment ses articles 21 et 37;

Vu la loi n° 46-1086 du 18 mai 1946 modifiée portant organisation de la recherche agronomique et création d'un institut national de la recherche agronomique;

Après avis du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décète:

Art. 1^{er}. — La vulgarisation agricole est la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs, notamment pour:

Elever leur niveau de vie;

Améliorer la productivité des exploitations.

Elle est assurée, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, par ses services et, sous contrôle, par les établissements publics, par les collectivités publiques, les organisations professionnelles et tous groupements ou personnes privés.

Art. 2. — La vulgarisation agricole est réalisée avec la participation des agriculteurs. Cette participation se fait par des groupements d'agriculteurs librement constitués, qui appliquent, sous leur responsabilité, les programmes arrêtés pour la diffusion des connaissances agricoles.

Art. 3. — Des conseillers agricoles mettent en œuvre, sous l'autorité directe des groupements, les programmes de vulgarisation.

Ils sont recrutés par le groupement ou mis à sa disposition par convention passée entre ledit groupement et une collectivité publique, un établissement public ou un organisme professionnel.

Sauf dispositions particulières des conventions visées à l'alinéa précédent, ils sont rémunérés par les groupements qui peuvent bénéficier à cet effet de subventions publiques.

Les conditions de recrutement et de formation des conseillers agricoles, les modalités du contrôle de leurs activités sont fixées par décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture, après avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole.

Art. 4. — Peuvent seuls bénéficier d'un concours des finances publiques, notamment pour la rémunération des conseillers agricoles, les groupements agréés par le ministre de l'agriculture. Les conditions d'agrément seront fixées par décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture, après avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole.

Art. 5. — Il est créé au sein de l'institut national de la recherche agronomique une section d'application de la recherche à la vulgarisation. Cette section est chargée de la mise au point des connaissances à diffuser et des références techniques et économiques nécessaires aux vulgarisateurs. Elle apporte son concours à la formation et au perfectionnement de ceux-ci. Elle dispose d'ingénieurs spécialisés et de domaines d'expérimentation.

Un décret fixe la composition de la section, ses modalités de financement et de fonctionnement ainsi que la situation de son personnel.

Art. 6. — Les ingénieurs des services agricoles sont chargés d'animer et de coordonner l'ensemble des mesures de vulgarisation prises conformément aux programmes arrêtés par le ministre de l'agriculture. Ils assurent le contrôle technique de la vulgarisation et participent au contrôle financier des groupements professionnels qui bénéficient de subventions sur les fonds publics.

Art. 7. — Il est créé dans chaque département un comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole.

Le comité départemental est chargé:

1° D'étudier et de soumettre à l'approbation du ministre de l'agriculture le programme départemental de vulgarisation ou les programmes applicables aux différentes régions agricoles du département, en adaptant ces programmes au programme national arrêté par le ministre;

2° De formuler toutes suggestions utiles à la préparation du programme national de vulgarisation;

3° D'harmoniser les actions de vulgarisation dans le département;

4° De signaler aux laboratoires et aux stations de recherche les matières et les problèmes sur lesquels il serait souhaitable que portent leurs travaux de recherche appliquée;

5° De proposer au ministre de l'agriculture l'affectation à des institutions, organismes et groupements professionnels agricoles participant à la réalisation du programme départemental de vulgarisation agricole, de crédits provenant du fonds national de vulgarisation;

6° De proposer au préfet la répartition des sommes obtenues dans le département pour la réalisation des programmes départementaux de vulgarisation;

7° De donner son avis sur l'agrément des groupements de vulgarisation.

Art. 8. — Le comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole est présidé par le préfet.

Il comprend :

Deux délégués de la chambre départementale d'agriculture désignés par cette compagnie, dont un assumera les fonctions de vice-président du comité;

Un membre du conseil général;

L'ingénieur en chef des services agricoles;

L'ingénieur en chef du génie rural;

Le conservateur des eaux et forêts;

Le directeur des services vétérinaires;

Un représentant de l'institut national de la recherche agronomique;

Sept exploitants agricoles nommés par le préfet sur proposition :

Des fédérations de syndicats d'exploitants;

Des fédérations ou unions de coopératives agricoles;

Du Crédit agricole mutuel;

De la Mutualité sociale agricole;

Du Cercle départemental des jeunes agriculteurs;

Ou d'autres organismes professionnels agricoles intéressés

à la vulgarisation agricole (centre d'économie rurale

C. E. T. A., groupements de vulgarisation);

Deux salariés des exploitations agricoles nommés par le préfet sur propositions des organisations syndicales les plus représentatives.

Le mandat des membres nommés par le préfet a une durée de trois ans.

Art. 9. — Le secrétariat du comité est assuré par l'ingénieur en chef des services agricoles.

Le secrétariat prépare les programmes et projets de délibération à soumettre au comité départemental. Il veille à l'exécution des décisions prises. Il assure les liaisons entre le comité départemental et les groupements professionnels de vulgarisation.

Art. 10. — Il est créé auprès du ministre de l'agriculture un conseil national de la vulgarisation du progrès agricole qui a pour mission :

1° D'élaborer et de soumettre au ministre de l'agriculture, compte tenu des suggestions des comités départementaux de vulgarisation du progrès agricole, un plan quadriennal de vulgarisation et, dans ce plan, le programme annuel de réalisation;

2° De proposer au ministre de l'agriculture la répartition des crédits du fonds national de la vulgarisation du progrès agricole;

3° D'harmoniser les initiatives professionnelles dans le domaine de la vulgarisation avec l'action des services du ministère de l'agriculture et des établissements publics;

4° De présenter annuellement un rapport sur les résultats obtenus;

5° De donner son avis sur les matières et problèmes qui devraient faire l'objet principal des travaux de recherche;

6° De donner son avis sur les conditions de recrutement et de rémunération des conseillers agricoles.

Art. 11. — Le conseil national de la vulgarisation du progrès agricole est composé :

1° De représentants des services publics de l'Etat;

Le directeur général de l'agriculture;

Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole;

Le directeur général des eaux et forêts;

Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique;

Le directeur des affaires professionnelles et sociales;

Le directeur du centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole;

Le chef de section d'application de la recherche et de la vulgarisation de l'I. N. R. A.;

Le directeur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole;

Le chef des services vétérinaires;

Le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole;

Trois inspecteurs généraux désignés par le ministre de l'agriculture.

2° De représentants des activités professionnelles agricoles nommés par le ministre de l'agriculture, sur proposition des organisations les plus représentatives :

Trois délégués de l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture;

Trois représentants des syndicats d'exploitants agricoles;

Deux représentants des associations agricoles spécialisées ou instituts techniques agricoles spécialisés;

Deux représentants des organisations nationales de jeunes agriculteurs;

Deux représentants des coopératives agricoles;

Un représentant de la mutualité agricole;

Un représentant du crédit agricole mutuel;

Trois représentants des associations professionnelles agricoles effectuant des études ou actions techniques ou économiques à l'échelle des exploitations agricoles;

Trois représentants des salariés agricoles.

3° De trois personnalités agricoles nommées par le ministre de l'agriculture.

Le président, les vice-présidents et les membres du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole sont nommés par arrêté du ministre de l'agriculture.

Le mandat des membres nommés par le ministre a une durée de trois ans.

Art. 12. — Le conseil national de la vulgarisation du progrès agricole est doté d'un secrétariat permanent. L'organisation de ce secrétariat est fixée par arrêté du ministre de l'agriculture.

Art. 13. — Pour la gestion du compte spécial du Trésor intitulé : « Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole », le ministre de l'agriculture est assisté par le conseil national de la vulgarisation agricole.

Ce fonds peut recevoir, outre le produit des taxes qui lui sont affectées :

Des subventions budgétaires;

Des dotations diverses d'origine publique ou privée.

Les conditions et les modalités d'affectation des ressources du fonds destinées au financement des actions de vulgarisation sont fixées par décret pris, après consultation du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole, sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture.

Art. 14. — Les groupements de vulgarisation agréés pourront, sur avis du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole, obtenir des caisses de crédit agricole mutuel des prêts à caractéristiques spéciales.

Art. 15. — Le décret du 18 février 1957 créant le conseil national et les comités départementaux de la vulgarisation du progrès agricole est abrogé.

Art. 16. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,

ROGER HOUBET,

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Modifications aux statuts d'une institution agricole de prévoyance et de retraite.

Par arrêté en date du 11 mars 1959, ont été approuvées les modifications apportées à l'article 7 des statuts de la caisse de retraite grainière, 4, quai de la Mégisserie, à Paris, par l'assemblée générale du 15 janvier 1957.

Examen professionnel pour l'admission à l'emploi de commis des eaux et forêts.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 59-211 du 1 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 58-360 du 28 août 1958 portant statut particulier des personnels administratifs des eaux et forêts, et notamment son article 22;

Vu l'avis émis le 19 décembre 1958 par le comité technique de l'administration des eaux et forêts;

Sur la proposition du directeur général des eaux et forêts,

Annexe II

Décrets du 23 octobre 1959 :

- « Décret n°59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État » in Journal officiel de la République française, 24 octobre 1959, p. 10143
- « Décret n°59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles », in Journal officiel de la République française, 24 octobre 1959, p. 10143-10144.

chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1959.

Fait à Paris, le 19 octobre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'Agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
LOUIS JOXE.

**Décret du 20 octobre 1959 portant nomination
d'un ingénieur du génie rural.**

Par décret en date du 20 octobre 1959, M. Rolland (Marcel), ingénieur des travaux ruraux inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur du génie rural à l'issue de l'examen professionnel du 16 février 1959, est nommé ingénieur du génie rural de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} octobre 1959.

**Décret n° 59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions
d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant béné-
ficier de l'aide financière de l'Etat.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture,
Vu le décret n° 59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole;

Vu l'avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole;

Décrète :

I. — Des conditions de l'agrément.

Art. 1^{er}. — Pour recevoir l'agrément prévu par l'article 4 du décret susvisé, les groupements de vulgarisation doivent être constitués de personnes appartenant à la profession agricole, être dotés de la personnalité civile et avoir un but non lucratif.

Les groupements ne consacrant pas uniquement leur activité aux tâches de vulgarisation peuvent recevoir l'agrément si la responsabilité de l'exécution du programme de diffusion du progrès agricole appartient à un comité spécialisé et si les ressources financières consacrées à ces activités font l'objet d'une comptabilité séparée.

Art. 2. — L'agrément ne peut être accordé qu'aux groupements qui prennent l'engagement de se soumettre aux règles de recrutement, de formation et d'emploi de conseillers agricoles et aux contrôles prévus par le décret pris en application de l'article 3 du décret du 11 avril 1959.

II. — Des formes de l'agrément.

Art. 3. — Le groupement qui désire recevoir l'agrément doit adresser la demande au ministre de l'Agriculture par l'intermédiaire du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole. A l'appui de sa demande, il doit fournir :

Une copie certifiée conforme de ses statuts et, s'il s'agit d'un des organismes visés au deuxième alinéa de l'article 1^{er} du présent décret, une ampliation de la délibération du conseil d'administration portant désignation des membres du comité spécialisé chargé de l'exécution du programme de diffusion du progrès agricole;

Un compte rendu des activités antérieures, un tableau des moyens de mise en œuvre du programme et le programme détaillé des actions de vulgarisation qu'il envisage d'entreprendre.

III. — De l'octroi de l'agrément.

Art. 4. — L'agrément ministériel est accordé sur avis du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole.

Art. 5. — En cas d'avis défavorable du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole sur la demande d'agrément, le groupement demandeur pourra faire appel devant le conseil national de la vulgarisation du progrès agricole. Le ministre de l'Agriculture statuera en dernier ressort après avis de celui-ci.

IV. — Du retrait de l'agrément.

Art. 6. — L'agrément pourra être retiré par le ministre de l'Agriculture, sur la proposition ou après avis du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole, aux groupements qui ne rempliront plus les conditions prévues aux articles 1^{er} et 2, ou qui n'auront pas exécuté le programme prévu, ou qui n'auront pas présenté de programme pour l'année à venir, ou qui n'auront pas tenu les engagements contractés, ou qui auront cessé leur activité.

Chaque année, le comité départemental procédera à la révision de la liste des groupements agréés. Les propositions de retrait d'agrément pourront, à la demande des groupements intéressés, être soumises à l'avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole.

Art. 7. — Le ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'Agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

**Décret n° 59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités
de recrutement et de formation des conseillers agricoles.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture,

Vu le décret n° 59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole,

Vu l'avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole;

Décrète :

I. — Du recrutement des conseillers agricoles.

Art. 1^{er}. — Les conseillers agricoles visés à l'article 3 du décret n° 59-531 du 11 avril 1959 portant statut de la vulgarisation agricole, qui peuvent occuper les fonctions de conseiller agricole polyvalent de base, de technicien de centre d'études techniques agricoles, de conseiller de gestion ou de conseiller spécialisé, sont recrutés soit directement par les groupements visés à l'article 2 du même décret, soit, en vue d'être mis à la disposition des groupements, par les collectivités publiques, les établissements publics ou les organismes professionnels parmi les candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1^o Etre titulaire du diplôme de sortie d'un établissement d'enseignement agricole public ou d'une école d'agriculture ou centre de formation privé figurant sur une liste arrêtée chaque année par le ministre de l'Agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole, et avoir un an au moins de pratique agricole.

2^o Etre titulaire du diplôme d'études agricoles du second degré et avoir un an au moins de pratique agricole;

3^o Etre titulaire du diplôme de baccalauréat ou du brevet supérieur et avoir trois ans de pratique agricole;

4^o Avoir suivi les cours d'un centre de formation accélérée de vulgarisateurs agricoles agréé par le ministre de l'Agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole et avoir trois ans de pratique agricole ou d'enseignement agricole.

En outre, les candidats devront :

Avoir vingt et un ans au moins et avoir satisfait aux obligations militaires;

N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation afflictive ou infamante;

Justifier de leur aptitude physique à exercer un emploi non sédentaire.

Art. 2. — Les agents ainsi recrutés sont employés pendant une période d'essai de six mois au cours de laquelle ils recevront un salaire de stage. Une aide financière de l'Etat pourra être apportée aux groupements visés à l'article 2 du décret n° 59-531 du 11 avril 1959 pour le paiement de ce salaire de stage.

Art. 3. — Avant leur engagement définitif, les candidats à un emploi de conseiller agricole sont soumis à un examen d'aptitude professionnelle devant un jury, composé de représentants du ministère de l'agriculture et de représentants des organisations professionnelles agricoles nommés par le ministre de l'agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole.

Seuls les agents ayant satisfait aux épreuves d'un examen et ayant terminé le stage prévu à l'article 2 ci-dessus pourront, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-après, être recrutés par les groupements en qualité de conseillers agricoles selon un contrat-type homologué par le ministre de l'agriculture après avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole et donner lieu au versement à ces groupements de l'aide financière de l'Etat prévue au troisième alinéa de l'article 3 du décret du 11 avril 1959 susvisé.

II. — De la formation et du perfectionnement des conseillers agricoles.

Art. 4. — Pendant la période d'essai visée à l'article 2 ci-dessus, les agents recrutés devront obligatoirement subir :

Soit un stage de formation accélérée dans un établissement d'enseignement public ou privé agréé par le ministre de l'agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole ;

Soit un stage d'application pratique auprès d'un conseiller agricole de l'Etat ou privé.

Si cela s'avère nécessaire, les deux stages susvisés pourront être successivement exigés.

L'organisation de ces stages sera réalisée par les services du ministère de l'agriculture et les organisations professionnelles agréées à cet effet par le ministre de l'agriculture sur proposition du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole.

Art. 5. — Les conseillers agricoles recrutés dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus devront participer obligatoirement, chaque année, à dix journées de perfectionnement organisées par les services du ministère de l'agriculture ou les organisations professionnelles agréées à cet effet par le ministre de l'agriculture, après avis du conseil national de la vulgarisation du progrès agricole.

Les conseillers agricoles devront, en outre, participer à des réunions d'information organisées, sous l'égide du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole, par l'ingénieur en chef des services agricoles.

III. — Des modalités de contrôle de l'activité des groupements.

Art. 6. — Les présidents des groupements transmettront chaque trimestre au secrétariat du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole un compte rendu d'activité de leur groupement.

Art. 7. — Chargés, aux termes de l'article 6 du décret du 11 avril 1959, d'assurer le contrôle de l'activité des groupements, l'ingénieur en chef des services agricoles et les ingénieurs placés sous son autorité pourront à tout moment procéder à ce contrôle sous réserve d'en aviser au préalable les présidents des groupements intéressés.

IV. — Dispositions transitoires.

Art. 8. — A titre transitoire, pourront être dispensés des obligations énumérées aux articles 1^{er} et 2, au 1^{er} alinéa de l'article 3 et à l'article 4 du présent décret, sur proposition du comité départemental de la vulgarisation du progrès agricole, les agents employés depuis six mois au moins par les organisations professionnelles à la date de publication du présent décret.

Art. 9. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Décret n° 59-1209 du 19 octobre 1959 relatif à diverses dispositions de l'article 9 du code de la mutualité (partie législative).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la mutualité en date du 14 novembre 1958 ;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'article 9 du code de la mutualité (partie législative) est abrogé.

Art. 2. — Les sociétés mutualistes qui ont bénéficié antérieurement à l'entrée en vigueur du présent décret de la reconnaissance d'utilité publique sont soumises aux dispositions suivantes :

Les modifications apportées à leurs statuts ne prennent effet qu'après leur approbation par arrêté du ministre du travail.

La reconnaissance d'utilité publique ne peut leur être supprimée que par décret en conseil d'Etat, après avis de la section permanente du conseil supérieur de la mutualité.

Art. 3. — Le ministre du travail est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU GARD

Par arrêté du ministre du travail en date du 15 octobre 1959, a été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle départementale de l'Union, n° 30-646, à Nîmes, maison de la Mutualité, 15 bis, rue Dorée.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail en date du 15 octobre 1959, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Les Amis réunis, n° 33-542, à Gradignan, avec la société mutualiste dite Société mutualiste des adultes, n° 33-998, à Gradignan.

Par arrêté du ministre du travail en date du 15 octobre 1959, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites : 1° Société mutualiste de Saint-Germain-la-Rivière, n° 33-812, à Saint-Germain-la-Rivière ; 2° La Prévoyance des travailleurs, n° 33-613, à Plujols, avec la société mutualiste dite Mutuelle médicale du Libournais, n° 33-1372, à Libourne.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail en date du 15 octobre 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Union amicale du personnel de la brasserie Bouchart, n° 59-2592, à Saint-Amand.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail en date du 15 octobre 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Société mutualiste des laboratoires du Bac, n° 75-4825, à Asnières, 46, rue du Bac.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Par arrêté du ministre du travail en date du 15 octobre 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste du centre hospitalier de Poitiers, n° 86-333, à Poitiers (Hôtel-Dieu).

Annexe III

Notice sur le recrutement des conseillers 1964 :
Ministère de l'Agriculture, « Notice concernant le recrutement et la formation des conseillers
(application du décret du 23 octobre 1959 », avril 1962, 2 p.

DIRECTION GÉNÉRALE
de la
PRODUCTION ET DES MARCHÉS

SERVICE DE L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE

Section de l'Information Économique

NOTICE

CONCERNANT LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES CONSEILLERS AGRICOLES

(application du décret du 23 octobre 1959)

I - CONDITIONS DE RECRUTEMENT -

A - Titres et Diplômes

Seuls peuvent être admis à l'emploi de conseiller agricole, les candidats remplissant l'une des conditions de titres et diplômes suivantes :

- 1°) Être titulaire du diplôme de sortie d'un des établissements d'enseignement figurant sur la liste ci-jointe (Annexe I) et avoir un an au moins de pratique agricole (1);
- 2°) Être titulaire du diplôme d'études agricoles du second degré et avoir un an au moins de pratique agricole (1);
- 3°) Être titulaire du diplôme du baccalauréat ou du brevet supérieur et avoir 3 ans de pratique agricole (1);
- 4°) avoir satisfait à l'examen de sortie d'un centre de préparation accélérée (Annexe II) de vulgarisateurs agricoles agréé par le Ministère de l'Agriculture et avoir 3 ans de pratique agricole (1) ou d'enseignement agricole.

B - Autres conditions

Les candidats doivent, en outre :

- être âgés de 21 ans au moins et de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année de recrutement;
- justifier de leur aptitude physique à exercer un emploi non sédentaire;
- être libérés de leurs obligations militaires avant de commencer leur stage de formation;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation;
- être préalablement engagés comme stagiaires par un Service ou Organisme de vulgarisation public ou professionnel.

II - CONDITIONS DE FORMATION (Stage)

Les candidats retenus, après avoir satisfait à un examen médical et à un examen psychotechnique (et éventuellement un examen de connaissances générales), sont obligatoirement soumis à un stage de 6 mois sous la conduite d'un Directeur de stage, dans un Centre de Formation public ou dans un Centre de formation privé agréé par le Ministère de l'Agriculture. (Centres B - Annexe III).

Pendant la durée de ce stage, ils bénéficient d'un salaire de stage alloué, selon le cas, par le groupement qui les emploie ou par le Ministère de l'Agriculture.

III - EXAMEN DE FIN DE STAGE -

Avant leur engagement définitif, les conseillers agricoles stagiaires sont soumis à un examen d'aptitude professionnelle devant un Jury composé de représentants du Ministère de l'Agriculture et de représentants des Organisations professionnelles agricoles nommés par le Ministère de l'Agriculture sur proposition du Conseil National de la Vulgarisation du Progrès agricole.

L'examen s'étend sur 3 jours et comprend :

- 1°) une épreuve écrite (rédaction d'une lettre, d'une note ou d'un exposé sur un problème particulier à une région ou à une exploitation) lue et commentée par le candidat devant l'ensemble du Jury.

Durée 2 h.30 à 3 h. - Coefficient : 3

- 2°) une interrogation orale sur une exploitation visitée par le candidat en vue d'apprécier son aptitude à la vulgarisation de contact.

Coefficient : 5

- 3°) une interrogation orale sur une question se rapportant aux travaux et journal de stage.

Coefficient : 2

IV - CERTIFICAT DE FIN DE STAGE et

DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE -

Le Conseiller agricole ayant satisfait aux épreuves de l'examen reçoit un diplôme d'aptitude professionnelle délivré par le Ministère de l'Agriculture.

*
* * *

Des renseignements détaillés sur les conditions d'admission et de séjour aux Centres peuvent être fournis sur demande adressée à l'un des Centres figurant aux annexes ci-jointes.

(1) Participation effective et continue aux travaux d'une exploitation familiale ou non. Le temps passé dans une école d'agriculture de plein exercice est compté pour une durée égale de pratique agricole.

ANNEXE I

La liste des établissements d'enseignement agricole, dont le diplôme permet l'accès aux fonctions de Conseiller Agricole (article 1er, § 1 du Décret du 23 octobre 1959) est établie comme suit pour l'année 1964 :

I - Etablissements d'enseignement relevant du Ministère de l'Agriculture :

- Institut National Agronomique,
- Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Grignon,
- Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier,
- Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes,
- Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'Alger,
- Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles
- Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaire de Douai,
- Lycées Agricoles et Ecoles régionales d'Agriculture,
- Ecoles Nationales d'Industrie Laitière,

et pour les Conseillers Agricoles spécialisés :

- Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy (Ingénieur civil),
- Ecole Forestière des Barres (Ingénieur civil),
- Ecole Professionnelle Agricole et Forestière de Meymac (Corrèze) - (avec brevet du 2ème degré, option forestière),
- Ecole d'Elevage ovin de Rambouillet (Grand diplôme),
- Ecole d'Aviculture de Rambouillet.

II - Autres établissements :

- Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Nancy, (anciennement Institut Agricole de Nancy),
- Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse - (anciennement Institut Agricole de Toulouse),
- Ecole Marocaine d'Agriculture de Meknès (avant 1956),
- Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis,
- Ecole Supérieure d'Agriculture Africaine de Maison-Carrée - Alger,
- Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers,
- Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan-Toulouse,
- Institut Agricole de Beauvais,
- Institut Agricole du Centre (Yzeure - Allier),
- Institut Technique de Pratique Agricole,
- Section Agricole de la Faculté libre des Sciences de Lille,
- Ecole Technique d'Outre-Mer du Havre (1).

(1) A condition d'avoir effectué un an de pratique agricole en métropole.

ANNEXE II

LISTE DES CENTRES AGREES PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE POUR LA PREPARATION ACCELEREE DES CONSEILLERS AGRICOLES (CENTRES A)

(§ 4 de l'article 1er du décret du 23 octobre 1959)

- Foyer de Progrès agricole de Combourg (Ille-et-Vilaine)
- Foyer de Progrès agricole de Châteaufarine (Doubs),
- Centre de Formation de Vulgarisateurs d'Angers - 3, rue des Ponts de Cé - Angers (Maine-et-Loire),
- Centre de Formation de Moniteurs et de Vulgarisateurs agricoles de l'Union du Sud-Est - Anjou (Isère),
- Centre de Formation de Conseillers agricoles de base - Behasque par Saint-Palais - (Basses-Pyrénées),
- Centre de Formation de Techniciens agricoles - Pontcharra-sur-Turdine - (Rhône),
- Centre de Formation de Techniciens agricoles - Château de Coquereaumont à St-Georges-sur-Fontaine (Seine-Maritime),
- Centre de Formation de Techniciens agricoles - Château de Vair - Anetz (Loire-Atlantique),
- Centre de pré-formation de Conseillers agricoles - La Futaie - Rouillon (Sarthe).

*
*
*

ANNEXE III

LISTE DES CENTRES AGREES PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE POUR LA FORMATION DE CONSEILLERS AGRICOLES

(Centres B) - (Article 4 du décret du 23.10.1959).

- Ecole Régionale d'Agriculture d'Ondes (Haute-Garonne),
- Lycée Agricole de Marmilhat (Puy-de-Dôme),
- Ecole de Viticulture et d'Oenologie de la Tour Blanche - Bommes (Gironde)
- Association de Formation et de Perfectionnement agricoles - 11 bis, rue Scribe - Paris (9e),
- Centre de Formation de Moniteurs et de Vulgarisateurs agricoles de l'Union du Sud-Est - Anjou (Isère),
- Centre de Formation des Vulgarisateurs d'Angers - 3, rue des Ponts de Cé - Angers (Maine-et-Loire),
- Centre de Formation de Conseillers agricoles de Behasque par Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

et pour les Conseillers Agricoles spécialisés :

- Institut National de Gestion et d'Economie Rurale (INGER) ex-FNOGA - 14, Bd. Montmartre, Paris (9e),
- Centre National de la Coopération Agricole (C.N.C.A.) 14, rue Armand Moisan, Paris (15e).

N.B. - De nouvelles modalités de recrutement et de formation des Conseillers Agricoles étant actuellement à l'étude, il convient de noter que d'importantes modifications seront vraisemblablement apportées aux dispositions de la présente notice dans un avenir assez rapproché.

Annexe IV

Notice sur le recrutement des conseillères 1962 :
Ministère de l'Agriculture, « Notice concernant le recrutement et la formation des conseillers
(application du décret du 23 octobre 1959) », mai 1964, 2 p.

NOTICE

CONCERNANT LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION
DES CONSEILLÈRES AGRICOLES

(Application du décret du 23 octobre 1959)

I - FONCTIONS -

La présente note concerne exclusivement les Conseillères de base appelées à exercer, auprès des femmes d'exploitants, une action dans les domaines suivants :

- 1°) Economie domestique
- 2°) Activités agricoles féminines
- 3°) Coopération à la gestion de l'exploitation,

cette action de vulgarisation ayant pour but un relèvement général du niveau de vie de l'exploitant.

II - AGE, APTITUDE PHYSIQUE et AUTRES CONDITIONS.

Les candidates doivent :

- être âgées de 21 ans au moins et de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année du recrutement,
- justifier de leur aptitude physique à exercer un emploi non sédentaire,
- être préalablement engagées par un Service ou organisme de vulgarisation public ou professionnel,
- prendre l'engagement écrit de servir pendant une durée de 3 ans au moins, sauf cas de force majeure, dans un service de vulgarisation public ou professionnel.

III - TITRES ET DIPLÔMES -

Les candidates doivent pouvoir justifier de la possession de l'un des titres ou diplômes suivants :

- Examen de sortie d'une Ecole Supérieure d'Agriculture
- Diplôme de monitrice d'enseignement ménager agricole,
- Diplôme d'études agricoles du second degré,
- Diplôme de monitorat d'enseignement ménager familial rural, délivré par la Confédération nationale de la famille rurale,
- Certificat de technicienne rurale, délivré par le Ministère du Travail,

- Certificat d'aptitude à l'enseignement postsecondaire ménager agricole délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale,
- Baccalauréat complet ou brevet supérieur, à condition de pouvoir justifier de 3 années de pratique agricole,
- Examen de sortie d'un Centre de préparation accélérée de conseillères agricoles (Centre A) agréé par le Ministère de l'Agriculture sur proposition du Conseil National de la Vulgarisation du Progrès Agricole et avoir 3 ans de pratique agricole ou d'enseignement ménager agricole.
- Avoir exercé pendant 3 ans au moins, les fonctions de monitrice ou de vulgarisatrice auprès d'un organisme public ou privé, à condition d'avoir subi avec succès les épreuves d'un examen de connaissances générales et techniques, ou de l'examen prévu au paragraphe précédent.

Les candidates doivent en outre avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psychotechnique et éventuellement d'un examen de connaissances générales et techniques.

IV - CONDITIONS DE STAGE -

Les candidates répondant aux conditions ci-dessus doivent effectuer pendant 6 mois, sous la conduite d'une Directrice de stage, dans un Centre de formation public ou privé agréé par le Ministère de l'Agriculture, un stage de formation au métier pendant lequel elles sont rémunérées.

Le groupement employeur recevra, sur sa demande du Fonds National de Vulgarisation du Progrès Agricole, une subvention correspondant au S.N.A.G.

V - EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE -

A la fin du stage de 6 mois et avant leur engagement définitif, les Conseillères agricoles stagiaires sont soumises à un examen d'aptitude professionnelle devant un jury composé de représentants du Ministère de l'Agriculture et de représentants des organisations professionnelles agricoles nommés par le Ministère de l'Agriculture sur propositions du Conseil National de la Vulgarisation du Progrès Agricole.

L'examen s'étend sur 3 jours et comprend :

- 1°) une épreuve écrite (rédaction d'une lettre, d'une note ou d'un rapport sur un problème particulier à une région ou à une exploitation) lue et commentée par la candidate devant l'ensemble du jury.

Durée 2 h 30 - Coefficient 3

- 2°) une interrogation orale sur une exploitation visitée par la candidate, en vue d'apprécier son aptitude à la vulgarisation de contact.

- Coefficient 4

- 3°) une interrogation orale sur une question se rapportant au journal de stage.

- Coefficient 3

VI - CERTIFICAT DE FIN DE STAGE et

DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE -

La Conseillère Agricole ayant satisfait aux épreuves de l'examen reçoit un certificat de fin de stage délivré par le Ministère de l'Agriculture. Ce certificat est complété, après deux ans de fonctions, par un diplôme d'aptitude professionnelle.

*

*

*

Des renseignements détaillés sur les conditions d'admission et de séjour aux Centres peuvent être fournis sur demande adressée à l'un des Centres figurant à l'Annexe ci-contre.

A N N E X E

Les Centres actuellement agréés sont les suivants :

CENTRES DE PRÉPARATION ACCÉLÉRÉE - (Centres A).

- Ecoles ménagères agricoles de :

CAPOU-MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

LA BRETONNIÈRE (Seine-et-Marne)

BRETTE-les-PINS (Sarthe)

MARMILLAT (Puy-de-Dôme)

- Centre de formation et de perfectionnement des adultes ruraux de :

CLAIROIX par MARGNY-les-COMPIÈGNE (Oise)

- Centres de formation de techniciennes rurales de :

SEMUR-en-AUXOIX (Côte-d'Or),

LA FERTÉ-MACÉ (Orne).

CENTRES DE FORMATION - (Centres B).

- Ecole ménagère agricole de :

CAPOU-MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

- A.F.P.A. (Association de Formation et de Perfectionnement Agricole).

11 bis, rue Scribe - Paris 9ème.

---oOo---

Annexe V

Décret du 4 octobre 1966 :
« Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des
programmes de développement agricole »
in Journal Officiel de la République française, 6 octobre 1966, p. 8774-8776.

de l'article 1^{er} du décret susvisé du 27 avril 1962, abrogées ou modifiées par le présent texte, les prescriptions dudit article 1^{er}, telles qu'elles résultent desdites abrogations et modifications effectuées, entreront en application dans un délai de deux ans à compter de la date de publication du présent décret.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 1966.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,
EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires sociales,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 46-1086 du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique, ensemble le décret n° 64-54 du 16 janvier 1964 relatif au conseil supérieur de la recherche agronomique et à l'institut national de la recherche agronomique ;

Vu le décret n° 55-755 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'Etat ;

Vu le livre IV, titre I^{er}, du code rural relatif aux chambres d'agriculture ;

Vu le décret n° 59-531 du 11 avril 1959 modifié portant statut de la vulgarisation agricole ;

Vu la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole ;

Vu la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole ;

Vu le décret n° 63-752 du 27 juillet 1963 portant réforme du régime financier et comptable des chambres d'agriculture ;

Vu le décret n° 65-1048 du 2 décembre 1965 portant réorganisation des commissions administratives fonctionnant dans le cadre du département et règlement d'administration publique pour l'application de certaines dispositions législatives, et notamment son article 20 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les actions collectives de développement agricole ont pour objet, dans le cadre de la politique agricole définie par la législation en vigueur, et notamment par les lois des 5 août 1960 et 8 août 1962 d'orientation agricole :

D'associer les agriculteurs à la recherche agricole appliquée ;

De diffuser parmi les agriculteurs les connaissances nécessaires à l'amélioration des techniques de la production agricole, des conditions de gestion des entreprises et groupements agricoles et des structures économiques de production et de vente, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie desdits agriculteurs et de leurs familles ;

De faire prendre conscience aux agriculteurs et aux organisations professionnelles agricoles des problèmes techniques, économiques et sociaux dont la solution intéresse l'avenir de leur région.

Les actions collectives de développement agricole doivent être conduites de telle façon que tous, et en particulier les jeunes et les salariés, s'y intéressent et soient amenés à vouloir compléter les informations que leur auront été données et approfondir leurs connaissances.

Elles font l'objet de programmes nationaux, départementaux et, s'il y a lieu, régionaux. Ces programmes sont annuels et pluri-annuels.

Art. 2. — A l'échelon départemental, les actions de développement agricole sont réalisées de façon concertée, avec le concours des administrations et éventuellement des collectivités locales, par des établissements publics à vocation agricole et par des organismes agricoles, notamment des groupements professionnels agricoles librement constitués. Les uns et les autres s'assurent pour cette réalisation les services de conseillers agricoles.

Peuvent seuls bénéficier de l'aide financière de l'association nationale pour le développement agricole prévue à l'article 8 ci-dessous, par le moyen d'un fonds national de développement

agricole, les organismes mentionnés à l'alinéa précédent, agréés dans les conditions déterminées par décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et utilisant des conseillers agricoles dont la qualification correspond à celle définie par un arrêté de ce ministre pris sur avis de l'association nationale pour le développement agricole.

Art. 3. — Le personnel des établissements publics et organismes, notamment des groupements, qui concourent aux actions de développement agricole et sont bénéficiaires des aides financières mentionnées au présent décret, travaille sous l'autorité directe de l'établissement ou de l'organisme qui utilise ses services.

Il peut être rémunéré sur le budget spécial du service de développement agricole prévu à l'article 4 ci-après. Une convention type, élaborée par l'association nationale pour le développement agricole, précise les conditions dans lesquelles le service met ce personnel à la disposition des organismes concourant aux actions de développement, de même que les obligations et les droits respectifs du service et des organismes.

Les contrats de travail de chacun des conseillers agricoles desdits établissements et organismes doivent être conformes aux contrats types approuvés par le ministre de l'agriculture après avis de l'association nationale pour le développement agricole. Ils sont soumis pour avis au conseil de direction ci-dessous prévu.

Art. 4. — Chaque chambre départementale d'agriculture créera un service d'utilité agricole qui aura pour mission de regrouper et de coordonner toutes les actions entreprises pour la mise en œuvre du programme départemental de développement agricole établi par le conseil départemental ainsi que de veiller et de contribuer au financement de ce programme. Le service apporte aux groupements professionnels toute l'aide utile. Il peut lui-même procéder à certaines actions de développement.

Dans la gestion du service, le président de la chambre d'agriculture ou son délégué est assisté d'un conseil de direction composé pour moitié de membres de la chambre d'agriculture et pour moitié de représentants d'organisations professionnelles à vocation générale. Par dérogation aux dispositions de l'article 13 du décret susvisé du 27 juillet 1963, le conseil de direction du service élit son président.

Le préfet est commissaire du gouvernement auprès du service de développement agricole. Il peut s'opposer aux décisions financières du service. Il est assisté par un fonctionnaire du corps des ingénieurs d'agronomie.

Plusieurs chambres d'agriculture peuvent, avec l'autorisation du ministre de l'agriculture, constituer un seul service d'utilité agricole pour plusieurs départements.

Art. 5. — Il est créé dans les différents départements des conseils départementaux du développement agricole.

Ces conseils sont chargés :

D'établir, en fonction des besoins constatés des agriculteurs et compte tenu des orientations définies à l'échelon national par le ministre de l'agriculture, des programmes départementaux annuels et pluriannuels de développement agricole soumis au ministre de l'agriculture après examen du comité national d'étude des problèmes du développement agricole prévu à l'article 12 ci-après et avis de l'association nationale pour le développement agricole ;

D'étudier les conditions d'application, dans le département, des principes et des règles posés à l'échelon national par le ministre de l'agriculture, à l'observation desquels est subordonné l'octroi des aides financières accordées au moyen du fonds national de développement agricole ;

De formuler toutes propositions utiles à la mise en œuvre des programmes départementaux et à l'élaboration des programmes nationaux ;

De donner un avis sur l'agrément des organismes susceptibles de bénéficier de l'aide de l'association nationale.

Art. 6. — Le conseil départemental du développement agricole est présidé par le préfet. Il est composé :

De représentants des administrations de l'Etat intéressées, notamment du directeur départemental de l'agriculture et d'un fonctionnaire du corps des ingénieurs d'agronomie ;

De représentants de l'institut national de la recherche agronomique et de la chambre d'agriculture ;

De représentants des organismes agricoles y compris de celles des coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole qui participent aux actions de développement agricole ;

De représentants des collectivités locales ;

De représentants des salariés agricoles ;

De représentants des conseillers agricoles.

Ses membres sont nommés pour une durée de trois ans par le préfet. Celui-ci peut, avec l'assentiment du conseil, appeler à participer aux délibérations de celui-ci, avec voix consultative, des représentants des sociétés d'économie mixte s'intéressant au développement agricole et des représentants des industries et commerces connexes à l'agriculture.

Un arrêté du ministre de l'agriculture précise la composition et les modalités de fonctionnement du conseil, dont le secrétariat est assuré par un fonctionnaire du corps des ingénieurs d'agronomie.

Art. 7. — Pour pouvoir être l'objet de l'aide financière de l'association nationale pour le développement agricole, les actions de développement agricole menées à l'échelon national et éventuellement à l'échelon régional par des organismes et groupements professionnels agricoles et par des établissements publics à vocation agricole doivent correspondre aux orientations définies, à l'échelon national, par le ministre de l'agriculture et être susceptibles de s'intégrer dans les programmes nationaux.

L'organisme qui réalise ces actions de développement agricole doit passer une convention avec le ministre de l'agriculture. Cette convention, sur laquelle l'association nationale est consultée, comporte l'engagement de les mener à bien, en fixe les modalités de contrôle et prévoit l'ouverture dans la comptabilité d'un compte spécial, dont les opérations sont soumises au contrôle économique et financier de l'Etat institué par le décret susvisé du 26 mai 1955. L'organisme doit également s'engager à informer les conseils départementaux du développement agricole des réalisations faites ou projetées dans leurs circonscriptions respectives.

Le ministre de l'agriculture peut, après avis de l'association nationale pour le développement agricole, définir la qualification susceptible d'être, le cas échéant, exigée des conseillers agricoles employés par les organismes que concerne le présent article.

Le ministre de l'agriculture désigne des commissaires du Gouvernement auprès de ces organismes.

Art. 8. — La gestion d'un fonds national de développement agricole regroupant recettes et dépenses afférentes au développement agricole sera assurée par une association qui aura également pour mission d'établir, en ce qui concerne la conception et la réalisation des actions de développement agricole, une étroite liaison entre l'administration et la profession.

Cette gestion et cette mission ne pourront être confiées qu'à une association dont les statuts, approuvés par décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances, après consultation du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, seront conformes aux dispositions suivantes.

Constituée sous la dénomination d'Association nationale pour le développement agricole, elle devra avoir été formée entre l'Etat, des établissements publics agricoles de caractère national et à vocation générale et des organisations professionnelles agricoles à vocation générale.

Son conseil d'administration devra être composé pour moitié de représentants de l'Etat et pour moitié de représentants de la profession. L'élection des administrateurs et celle du président, la nomination du directeur devront être soumises à l'approbation du ministre de l'agriculture.

L'association devra s'être engagée statutairement à fonctionner et à gérer le fonds national de développement agricole conformément à la réglementation relative au développement agricole et notamment aux dispositions du présent décret et à celles des décrets ultérieurs pris, pour la détermination des conditions de cette gestion, sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances, après consultation du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer. L'association devra également s'être ainsi engagée à modifier ses statuts au cas où une évolution de la réglementation rendrait cette modification nécessaire.

Pourront faire partie de l'association l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture, la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le centre national des jeunes agriculteurs et la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole.

Art. 9. — L'association nationale pour le développement agricole est obligatoirement consultée par le ministre de l'agriculture sur :

L'orientation générale du développement agricole ;
La définition des règles à l'observation desquelles seront subordonnés l'agrément des organismes et l'octroi des aides financières ;

Les modalités de formation et de recrutement, ainsi que les conditions d'emploi des conseillers agricoles ;
L'agrément des organismes ;

La répartition des crédits du fonds national de développement agricole par secteurs d'activité ou de production ;

L'établissement à l'échelon national des programmes annuels et pluriannuels de développement agricole, ces programmes étant arrêtés par le ministre de l'agriculture après avis du conseil supérieur de la recherche agronomique ;
Les programmes départementaux.

L'association procède à l'agrément des programmes des groupements et organismes professionnels de tous échelons.

Art. 10. — Le conseil d'administration de l'association nationale pour le développement agricole procède à l'attribution des aides financières du fonds aux établissements publics et organismes, notamment groupements, ci-dessous énumérés, compte tenu des décisions du ministre de l'agriculture relatives à la répartition des crédits du fonds national de développement agricole par secteurs d'activité et de production.

Le fonds comporte notamment :

En recettes :

Les subventions du budget du ministère de l'agriculture ;
Des ressources d'origine publique ou privée relatives aux actions de développement agricole ;
Le produit des cotisations professionnelles ainsi que des taxes parafiscales qui peuvent lui être affectées.

En dépenses :

Des subventions :

Aux services de développement agricole créés par les chambres d'agriculture conformément à l'article 4 ci-dessus, ou, exceptionnellement, après avis du préfet et du conseil départemental du développement agricole et après accord du ministre, directement aux groupements départementaux ;
Aux instituts et centres techniques agricoles ;
Aux organisations professionnelles à cadre national ou éventuellement régional réalisant des actions de développement agricole.

Les subventions du budget du ministère de l'agriculture sont affectées en priorité à des actions assurant l'application expérimentale ou l'exploitation définitive des résultats de la recherche agronomique.

Le décret, pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances, déterminant les limites et conditions dans lesquelles le produit des taxes parafiscales affectées au fonds sera reversé aux instituts et centres techniques correspondant aux produits agricoles servant de base à ces taxes est pris après avis de l'association nationale pour le développement agricole.

Art. 11. — Le ministre de l'agriculture désigne un commissaire du Gouvernement auprès de l'association nationale pour le développement agricole. Cette association est soumise, en outre, au contrôle économique et financier de l'Etat dans les conditions fixées par le décret susvisé du 26 mai 1955.

Art. 12. — Il est créé un comité national d'étude des problèmes du développement agricole qui procède aux études que lui demandent le ministre de l'agriculture et l'association nationale pour le développement agricole.

Le comité doit, notamment :

Examiner les programmes départementaux de développement agricole et préparer les programmes nationaux soumis à l'association nationale pour le développement agricole ;

Donner un avis sur les conditions auxquelles les groupements et organismes professionnels pourront être agréés ;

Présenter annuellement un rapport sur la situation des actions de développement agricole, les résultats obtenus et les réformes souhaitables.

Le comité est composé de représentants des services publics de l'Etat, de représentants des activités professionnelles et inter-professionnelles agricoles nommés par le ministre de l'agriculture, sur proposition des organisations les plus représentatives, ainsi que de personnes particulièrement qualifiées par leur connaissance des problèmes du développement agricole et des milieux ruraux.

La composition et le fonctionnement du comité sont déterminés par arrêté du ministre de l'agriculture.

Art. 13. — En vue de coordonner l'ensemble des mesures tendant au développement agricole, des fonctionnaires du corps des ingénieurs d'agronomie assurent, dans les conditions fixées par un arrêté concerté du ministre de l'agriculture et du ministre de l'économie et des finances, le contrôle des actions menées par les groupements et organismes bénéficiant de l'aide de l'association nationale pour le développement agricole.

Art. 14. — Les dispositions du décret n° 59-531 du 11 avril 1959 modifié portant statut de la vulgarisation agricole sont abrogées. Cette abrogation ne prendra toutefois effet qu'à partir de la date constatée par arrêté du ministre de l'agriculture publié au *Journal officiel*, où, par suite notamment de la constitution de l'association nationale pour le développement agricole, de la formation de son conseil et de la définition des conditions de gestion du fonds national de développement agricole, le présent décret sera susceptible d'entrer effectivement en application à l'égard des établissements et organismes s'occupant d'actions de développement agricole. Jusqu'à cette date et sauf dispositions contraires de lois ou décrets ultérieurs, les conseils et comités actuellement existants restent en fonctions.

Demeurent en vigueur, sous réserve des transpositions nécessaires et dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec celles du présent décret et des textes qui seront édictés pour son application, les dispositions des décrets et arrêtés intervenus pour l'application du décret du 11 avril 1959 précité, en particulier les dispositions du décret n° 59-1207 du 23 octobre 1959 fixant les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'Etat, modifié par le décret n° 62-37 du 16 janvier 1962, du décret n° 59-1208 du 23 octobre 1959 fixant les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles, modifié par le décret n° 61-149 du 8 février 1961, du décret n° 60-497 du 23 mai 1960 fixant les conditions et les modalités d'affectation des ressources du fonds national de la vulgarisation du progrès agricole, du décret n° 62-455 du 13 avril 1962 relatif à la gestion du fonds national de la vulgarisation du progrès agricole.

Art. 15. — Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables dans le département de la Guyane, pour lequel les actions de développement agricole feront l'objet d'un décret ultérieur, qui devra intervenir avant le 1^{er} janvier 1968.

Art. 16. — Le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1966.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,
EDGAR FAURE.

Le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative,
LOUIS JOXE.

Le ministre d'Etat
chargé des départements et territoires d'outre-mer,
PIERRE BILLOTTE.

Le ministre de l'économie et des finances,
MICHEL DEBRÉ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ROBERT BOULIN.

Conditions d'attribution du label « Vins délimités de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Corbières » et « Corbières supérieures ».

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes ;

Vu la loi modifiée du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine ;

Vu la loi modifiée du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure, complétée par la loi du 24 mai 1951 ;

Vu l'article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du code du vin ;

Vu le décret modifié n° 60-1284 du 30 novembre 1960 relatif aux vins délimités de qualité supérieure ;

Vu les arrêtés modifiés du 2 avril 1951 fixant les conditions d'attribution du label « Vins délimités de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Corbières » et « Corbières supérieures » ;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en date du 7 juillet 1966 ;

Vu l'avis de l'institut des vins de consommation courante,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'article 2 de l'arrêté modifié du 2 avril 1951 fixant les conditions d'attribution du label « Vins délimités de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Corbières » est complété par l'alinéa suivant :

« A partir des vendanges 1966, tout producteur de vin à appellation d'origine « Corbières » possédant dans son exploitation des parcelles contenant des hybrides ne pourra revendiquer le droit à cette appellation. »

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté modifié du 2 avril 1951 fixant les conditions d'attribution du label « Vins délimités de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Corbières supérieures » est complété par l'alinéa suivant :

« A partir des vendanges 1966, tout producteur de vin à appellation d'origine « Corbières supérieures » possédant dans son exploitation des parcelles contenant des hybrides ne pourra revendiquer le droit à cette appellation. »

Art. 3. — Le directeur général de la production et des marchés est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 1966.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,
JEAN PINCHON.

Création d'une commission économique consultative de la pisciculture.

Le ministre de l'agriculture,

Sur le rapport du directeur général de la production et des marchés et du directeur général de l'espace rural,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Il est institué auprès du ministère de l'agriculture une commission économique de la pisciculture.

Cette commission est chargée d'étudier toutes les mesures propres à assurer la défense et le développement des intérêts piscicoles. Elle pourra être consultée sur tous les problèmes économiques intéressant la pisciculture, notamment en matière de production du poisson d'eau douce et de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

En outre, la commission peut présenter toutes suggestions dans le cadre de la politique générale de production piscicole sur les mesures de nature à accroître la production, la vente et l'utilisation du poisson d'eau douce.

Art. 2. — La commission économique de la pisciculture comprend :

Trois représentants de la direction générale de la production et des marchés.

Trois représentants de la direction générale de l'espace rural.

Le secrétaire général du conseil supérieur de la pêche ou son représentant.

Deux personnalités piscicoles désignées par la fédération nationale de la pisciculture, respectivement parmi les membres de la fédération nationale des pisciculteurs-salmoniculteurs de France et de l'union nationale des syndicats de l'étang.

Le président de la fédération nationale des associations d'adjudicataires et permissionnaires de pêche aux filets et engins ou son délégué.

Un représentant des ramasseurs et marchands de poissons d'eau douce.

Les membres des fédérations et organismes sont nommés sur la proposition des groupements qualifiés par le ministre de l'agriculture pour quatre ans.

Les fonctionnaires sont désignés par le ministre de l'agriculture.

Art. 3. — La présidence de la commission économique de la pisciculture est assurée par le directeur général de la production et des marchés ou son représentant.

Art. 4. — Le président de la commission économique de la pisciculture peut, après avis de celle-ci, appeler à siéger avec voix consultative toute personne ayant une qualification spéciale dans les affaires soumises à son examen.

Art. 5. — La commission économique de la pisciculture se réunit au moins une fois l'an au cours du quatrième trimestre de l'année sur convocation de son président.

Art. 6. — Le directeur général de la production et des marchés et le directeur général de l'espace rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1966.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,
JEAN PINCHON.

Inscription de la date limite de vente au consommateur des cafés dits « supérieurs ».

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée et complétée du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ;

Vu le décret modifié et complété du 22 janvier 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 ;

Vu le décret du 3 septembre 1965 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires en ce qui concerne le café, notamment son article 4 laissant à un arrêté du ministre de l'agriculture le soin de fixer les conditions de remplacement de la date de torréfaction par la date limite de vente au consommateur,

Arrête :

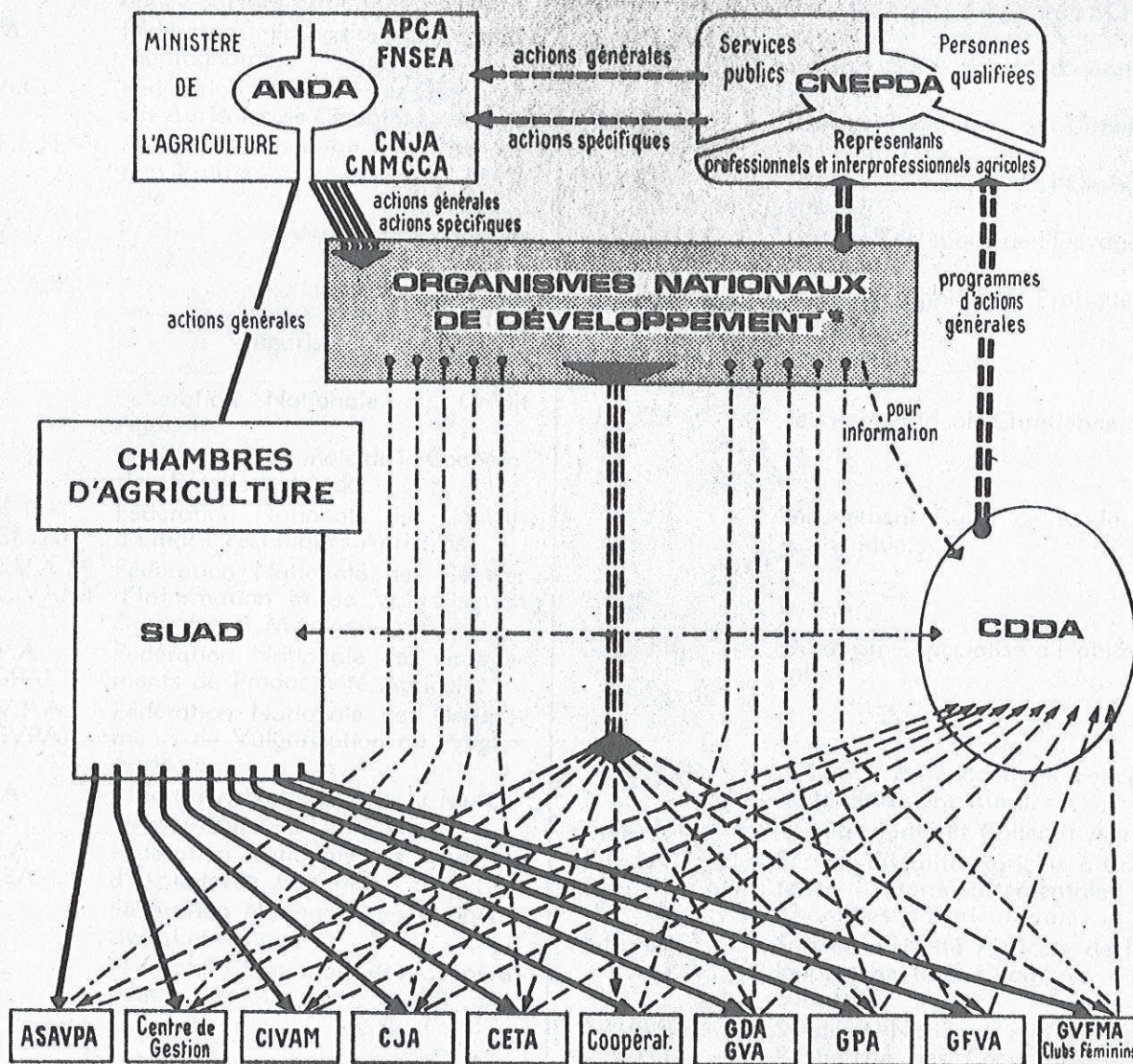
Art. 1^{er}. — La date de torréfaction des cafés visés à l'article 4 du décret du 3 septembre 1965 peut être remplacée par la date limite de vente au consommateur à condition que cette dernière date soit accompagnée de la mention « date limite de vente ».

En cas d'absence de cette mention, la date indiquée devra être considérée comme la date de torréfaction.

Annexe VI

Organigramme de l'appareil de développement en 1967 :
Chambres d'agriculture, supplément au n° 441-442, août 1970, p. 2.

Cet organigramme situe les Organismes Nationaux de Développement par rapport aux autres instances nationales et départementales de Développement prévues par le décret du 4 octobre 1966.



——— Financement et réalisation des programmes - - - - élaboration et études des programmes - · - · - information

● Pour les Instituts Techniques, se référer aux fascicules n^{os} 407 et 425

NOTE DE LA REDACTION

Ces documents ont été réalisés grâce à la participation active des organismes concernés ; beaucoup ont assuré eux-mêmes la rédaction de leur propre présentation. La Revue « Chambres d'Agriculture » remercie vivement les Organismes Nationaux de Développement, consciente du travail qu'elle leur a imposé à cette occasion. C'est le prix de l'exactitude et de l'objectivité des informations ici rassemblées.

Rectificatif : — F.N.C.E.T.A. : lire Président André CAZALS ; Directeur Jacques PINON.

Annexe VII

Arrêté du 7 septembre 1970 portant sur la formation et la qualification des conseillers agricoles,
in Journal officiel de la République française, 3 octobre 1970, p. 9211-9212.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Administration centrale.

Par arrêté du Premier ministre et du ministre de l'équipement et du logement en date du 2 octobre 1970, Mlle Comperat (Marie-Louise), administrateur civil hors classe, sous-directeur, est nommée chef de service au ministère de l'équipement et du logement.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Formation et qualification des conseillers agricoles.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 66-744 du 4 octobre 1966 relatif au financement et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1968 relatif à la qualification des conseillers agricoles, modifié par l'arrêté du 30 juillet 1970, et notamment les articles 1 et 2;

Vu l'avis de l'association nationale pour le développement agricole;

Sur proposition du directeur général de l'enseignement, des études et de la recherche,

Arrêté :

TITRE I^{er}

Diplômes et équivalences.

Art. 1^{er}. — Les équivalences au brevet de technicien supérieur agricole sont reconnues, cas par cas, par le ministre de l'agriculture après avis de l'association nationale pour le développement agricole, sur le vu d'un dossier établi pour chacun des diplômés concernés.

Peuvent seulement être reconnus :

1° Les diplômes français exigeant pour leur obtention deux années de scolarité complète après le baccalauréat ou le brevet de technicien agricole et comportant dans leur programme certains enseignements en rapport avec l'exercice d'une fonction de conseiller agricole;

2° Les diplômes étrangers remplissant les mêmes conditions, correspondant au minimum au niveau III de la nomenclature européenne et délivrés par un Etat de la Communauté économique européenne.

Art. 2. — Le concours prévu au dernier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 décembre 1968 est organisé par le ministère de l'agriculture (direction générale de l'enseignement, des études et de la recherche).

Le nombre de places est déterminé chaque année par le ministre de l'agriculture après avis de l'association nationale pour le développement agricole en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours.

Le nombre de places est au maximum de 10 p. 100 du nombre des conseillers agricoles ayant obtenu l'année précédente le certificat d'aptitude à exercer le métier de conseiller agricole à l'issue de la formation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 1968 et aux articles 8 et 9 ci-après.

Pour les années 1971 et 1972, il sera tenu compte aussi du nombre des conseillers agricoles ayant été reçus à l'examen organisé en application de l'article 7 de l'arrêté du 13 décembre 1968 modifié en prenant comme référence, respectivement, les années 1970 et 1971.

La date du concours est fixée au moins trois mois à l'avance. Le dépôt des dossiers doit avoir lieu au moins deux mois avant la date du concours.

Pour être autorisés à se présenter au concours les candidats devront :

1° Avoir au minimum trente ans au 1^{er} janvier de l'année du concours;

2° Justifier cinq ans d'activité professionnelle hors scolarité, à caractère agricole ou para-agricole ou de toute activité professionnelle exercée en milieu rural et ayant un rapport étroit avec les problèmes de l'agriculture;

3° Avoir été reconnus aptes, après une visite médicale, à exercer un métier non sédentaire;

4° N'avoir subi aucune condamnation afflictive ou infamante.

Art. 3. — Le concours comprend deux séries d'épreuves :

1° Un examen probatoire;

2° Le concours proprement dit.

L'examen probatoire est constitué par l'examen de sélection et d'orientation prévu à l'article 2 modifié de l'arrêté du 13 décembre 1968. Seuls les candidats admis à cet examen peuvent prendre part au concours proprement dit.

Le concours proprement dit comporte essentiellement des épreuves techniques portant sur le programme des études du brevet de technicien supérieur (économie et technique de l'entreprise agricole) et dont la liste est fixée au moment de l'ouverture du concours. Toutefois, le concours pourra comporter, en outre, une épreuve portant sur une spécialité choisie par le candidat.

Le jury du concours, nommé par le ministre de l'agriculture, est présidé par un ingénieur général d'agronomie. Il comprend, outre les fonctionnaires désignés en fonction des épreuves techniques du concours :

Un représentant de l'association nationale pour le développement agricole;

Deux représentants des organisations professionnelles;

Un représentant des conseillers agricoles.

TITRE II

Examen de sélection et d'orientation.

Art. 4. — L'examen de sélection et d'orientation prévu à l'article 2 modifié de l'arrêté du 13 décembre 1968 est organisé à l'initiative des centres de préparation au métier.

Les épreuves prévues pour cet examen doivent avoir pour objectif de déterminer si le postulant à un emploi de conseiller agricole possède les aptitudes suffisantes à ce métier ou paraît susceptible de les acquérir par la préparation prévue à l'article 8 ci-après.

Les épreuves doivent notamment permettre de juger les aptitudes à la synthèse, à la communication écrite ou orale, au travail en équipe.

Art. 5. — Chaque centre, pour être agréé pour organiser l'examen prévu à l'article 4, devra présenter au ministère de l'agriculture avant le 1^{er} novembre 1970 un dossier comportant :

1° La liste des épreuves prévues et les conditions de leur réalisation;

2° La liste des techniciens choisis par le centre pour les différentes épreuves, avec l'indication de leur qualification (titres et diplômes).

Le jury nommé par chaque centre doit obligatoirement comprendre, en plus des techniciens désignés par le centre (quatre au maximum) :

Un représentant du ministère de l'agriculture;

Un représentant de l'association nationale pour le développement agricole;

Deux représentants des organisations professionnelles agricoles;

Un représentant des conseillers agricoles.

Art. 6. — Le centre envoie au ministère de l'agriculture, au moins un mois avant la date de l'examen, un dossier pour chacun des candidats comportant :

1° Un bulletin de naissance;

2° Un relevé de la situation militaire;

3° Une copie certifiée conforme des diplômes obtenus;

4° Un certificat médical attestant leur aptitude à un emploi non sédentaire;

5° Un extrait du casier judiciaire.

Le ministère de l'agriculture indique au centre la liste des candidats qui remplissent les conditions exigées par l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 décembre 1968.

Art. 7. — A l'issue de l'examen, le jury prend l'une des décisions suivantes :

A. — Admission immédiate au centre avec indication des conditions de formation, compte tenu des diplômes et des fonctions prévues pour chacun des candidats et des règles édictées par l'article 8 ci-après.

B. — Ajournement. — Le jury indique les motifs et la durée de l'ajournement qui ne pourra dépasser un an. Pendant cette période, les candidats ajournés seront considérés comme conseillers stagiaires. Le jury indiquera aux employeurs les conditions d'emploi qui paraissent les meilleures pendant cette période d'ajournement et précisera la ou les matières qui devront faire l'objet d'un nouvel examen.

C. — Refus d'admission au centre. — Dans ce cas, le jury pourra, s'il le juge opportun, conseiller une nouvelle orientation au candidat.

TITRE III

Conditions de la préparation au métier.

Art. 8. — Tous les candidats reçus à l'examen prévu aux articles 4, 5, 6 et 7 devront, quelles que soient leurs fonctions ultérieures (conseillers d'exploitation, de gestion, d'encadrement, d'animation, spécialistes, etc.) et leurs diplômes, recevoir une formation correspondant à l'initiation au métier de conseiller agricole.

Pour être agréés, les centres devront prévoir une formation échelonnée sur six mois au minimum, comportant à la fois des sessions au centre de huit semaines au moins et des stages dont la durée totale ne pourra être inférieure à trois mois.

Il devra être prévu *obligatoirement*, d'une part, un cycle portant sur les méthodes de travail des conseillers agricoles, complété par un stage d'un mois au minimum auprès d'un conseiller qualifié; d'autre part, des stages auprès des organisations professionnelles, en particulier auprès d'organismes économiques.

Les autres sessions et stages seront déterminés en fonction des diplômes et des emplois antérieurs du candidat.

Art. 9. — Pour être agréé au titre de la préparation au métier, chaque centre devra, avant le 1^{er} novembre 1970, adresser un dossier au ministère de l'agriculture indiquant les modalités prévues de la préparation au métier des conseillers agricoles qui seraient admis dans leurs centres avec le programme détaillé des sessions et stages.

Dans le cas où une spécialisation serait envisagée (conseillers de gestion, conseillers coopératifs, etc.) le programme complémentaire des sessions et stages sera joint au dossier.

TITRE IV

Contrôle et sanction de la formation.

Art. 10. — Le directeur du centre de préparation au métier devra :

1° Pour la partie de la formation réalisée dans le centre, établir un document fournissant une appréciation complète sur le stagiaire ;

2° Pour la partie de la formation réalisée en stages, recueillir auprès des directeurs de stage une appréciation sur la manière dont se sont déroulés les stages et sur la valeur des travaux exécutés ;

3° Demander à chaque stagiaire un travail de synthèse présenté sous la forme d'un mémoire et en rapport avec l'ensemble des travaux exécutés au cours des sessions et stages.

A la fin de la formation, le centre convoquera un jury comportant :

Deux représentants du ministère de l'agriculture ;
Un représentant de l'association nationale pour le développement agricole ;

Deux représentants des organisations professionnelles à vocation générale ;

Un représentant des conseillers agricoles ;
Des techniciens du centre (cinq au maximum).

La présidence du jury sera assumée par un fonctionnaire du ministère de l'agriculture. Le jury notera le mémoire de chacun des candidats, examinera les appréciations portées par le directeur du centre, par les organismes ou personnes ayant pris en stage le candidat et l'interrogera sur l'ensemble des travaux réalisés au cours des sessions et stages suivis pour sa formation.

Le jury prendra une des décisions suivantes :

A. — Inscription sur la liste d'aptitude au métier de conseiller agricole.

B. — Ajournement avec renouvellement de la préparation au métier, soit immédiatement, soit après un délai fixé par le jury.

C. — Refus. — Le jury en indiquera les motifs.

Art. 11. — La liste d'aptitude prévue à l'article 10 est établie par l'association nationale pour le développement agricole sur le vu des procès-verbaux établis par le jury d'examen de fin de stage.

L'association nationale pour le développement agricole délivrera à chaque conseiller agricole inscrit sur cette liste un carnet sur lequel seront portés la liste des diplômes obtenus et des stages effectués dans les centres agréés.

Art. 12. — Le directeur général de l'enseignement, des études et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 septembre 1970.

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture,
BERNARD PONS.

Valeur des paramètres servant de base au calcul des tarifs de vente d'eau du canal du Verdon.

Par arrêté interministériel en date du 17 septembre 1970, la valeur des paramètres A et B servant de base au calcul des tarifs de vente d'eau du canal du Verdon et de ses extensions est fixée de la façon suivante à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté :

Paramètre A : 212 F.
Paramètre B : 0,01166 F.

Administration centrale.

Par arrêté du Premier ministre et du ministre de l'agriculture en date du 2 octobre 1970, M. Roger Ballu, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé chef de service à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Génie rural, eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de l'agriculture du 17 septembre 1970, sont promus au grade d'ingénieur de 1^{re} classe du génie rural, des eaux et des forêts :

MM. Lemoine (Jean-Pierre), à compter du 1^{er} janvier 1970.
Bonneaud (Marc), à compter du 1^{er} janvier 1970.
Jauffret (Louis), à compter du 1^{er} janvier 1970.
Charbonnel (Louis), à compter du 1^{er} janvier 1970.

MM. Gidel (Michel), à compter du 1^{er} janvier 1970.

Guilhaumon (Charles), à compter du 1^{er} janvier 1970.

Feger (Robert), à compter du 1^{er} janvier 1970.

de la Broise (Pierre), à compter du 1^{er} janvier 1970.

Ballester (Jean-Claude), à compter du 1^{er} janvier 1970.

Doussineau (Jean), à compter du 1^{er} mars 1970.

Cerutti (François), à compter du 1^{er} mars 1970.

Clauzure (Jean-Michel), à compter du 1^{er} avril 1970.

Gaultier (Claude), à compter du 12 avril 1970.

Manière (Yves), à compter du 1^{er} avril 1970.

Pontvieux (Max), à compter du 1^{er} mai 1970.

Malafosse (Marcel), à compter du 1^{er} juin 1970.

de Chavagnac (Raoul), à compter du 1^{er} août 1970.

Dattee (Pierre), à compter du 1^{er} août 1970.

Merle (Jean-Pierre), à compter du 1^{er} août 1970.

Ingénieurs d'agronomie.

Par arrêté du Premier ministre, du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'agriculture en date du 16 septembre 1970, M. Sebillotte (Jean), ingénieur d'agronomie, est placé en service détaché, pour une période de cinq ans à compter du 15 mai 1970, auprès du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, en vue d'occuper un poste de chef de division à la direction des études.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Décret du 15 septembre 1970 portant approbation d'un avenant conclu entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes.

Par décret en date du 15 septembre 1970, est approuvé l'avenant n° 10 à la convention du 23 décembre 1948, conclu le 23 mai 1969 entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes.

Décret du 28 septembre 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radio-électrique de Nancy-Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

Par décret en date du 28 septembre 1970, est approuvé le plan au 1/10.000 annexé au présent décret fixant les limites de la zone de dégagement instituée autour du centre radio-électrique de Nancy-Tomblaine (radioborne V. H. F.).

La zone primaire de dégagement est définie par le tracé en rouge sur le plan.

Les servitudes applicables à cette zone sont celles fixées par l'article R. 24 du code des postes et télécommunications.

Dans cette zone, la création d'obstacles est soumise aux obligations suivantes (sauf autorisation du ministre des transports) :

Les obstacles fixes ou mobiles de toute nature, les lignes téléphoniques et électriques ne devront pas être vus, à partir du point de référence pris comme origine des cotes, sous un site supérieur à dix degrés.

Point de référence pris comme origine des cotes : sol antenne à la cote de 206,70 mètres N. G. F.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

Commission nationale de conciliation.

Par arrêté en date du 9 septembre 1970, sont nommés membres de la commission nationale de conciliation au titre de représentants des travailleurs.

Membre titulaire.

M. Murcier (Jean-Paul), C. F. D. T. (c. f. t. c.), en remplacement de M. Courchelle (Jacques).

Membre suppléant.

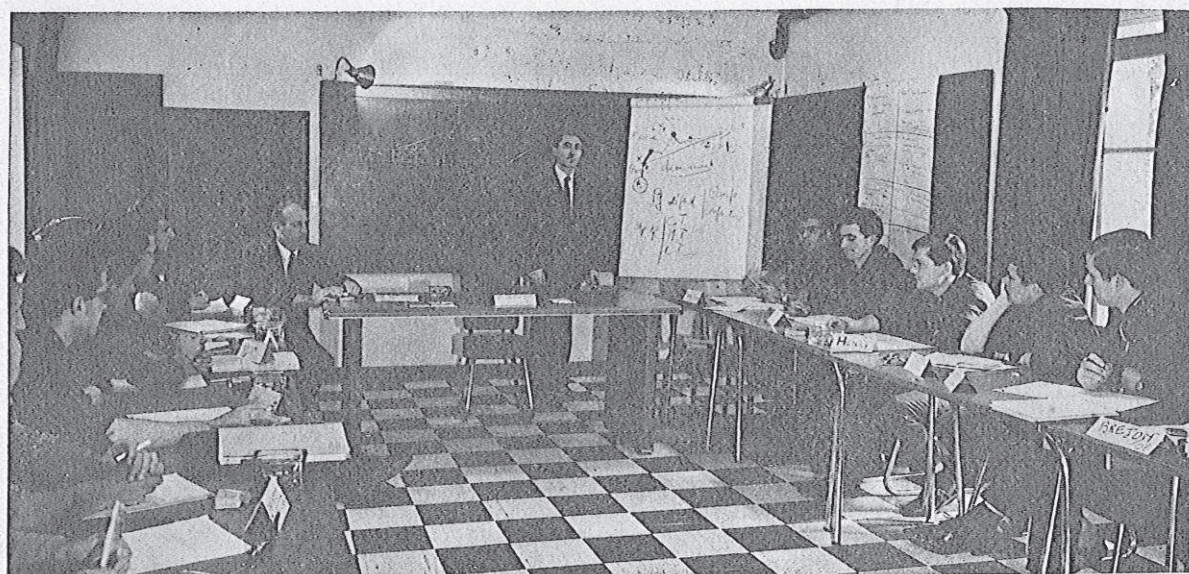
M. Gaudillière (Emile), C. F. D. T. (c. f. t. c.), en remplacement de M. Mias (Georges).

Annexe VIII

Chambre RCB 1976 :
Chambres d'agriculture, n° 553-554, Une démarche nouvelle pour l'élaboration et la gestion
des Programmes de Développement Agricole, avril 1975, p. 1-14.

Collection → Bibliothèque
L. Colard

**Une démarche nouvelle
pour l'élaboration et la gestion
des Programmes
de Développement Agricole**



(Photo G. TERRIER.)

4 Avant-propos

5 Introduction

6 L'élaboration de la R.C.B. à l'élaboration des P.D.D.A. : une démarche ?

7 Pourquoi la rationalisation des choix budgétaires ?

8 1. La R.C.B. : une démarche intéressant les secteurs publics et para-publics

9 2. Description rapide de la démarche

10 3. Les limites de la R.C.B.

11 4. Démystifier la R.C.B.

12 B. Élaborer les décisions dans le cadre du développement agricole

13 1. Les caractéristiques du développement agricole

14 2. L'élaboration des P.D.D.A. : un problème difficile

15 3. Une démarche nouvelle d'élaboration des P.D.D.A.

16 4. Élaborer le débat

17 A.P.C.A. favorise l'élaboration

18 A. Sensibiliser les responsables

19 1. Des séminaires nationaux

20 2. L'objectif a-t-il été atteint ?

21 B. Apporter un appui méthodologique

22 1. Les modalités de l'appui

23 2. Les départements concernés

24 C. L'application de l'expérience de la

25 A. L'analyse de la situation agricole

26 1. Les sources d'information

27 2. Le problème des groupes-clés

28 B. La participation de l'ensemble

29 1. Interfuser les personnes et les organisations concernées

30 2. S'organiser

31 3. Faire participer

32 C. Le processus de construction

33 1. Les deux phases de l'élaboration du graphique

34 2. La clarification et le libellé des objectifs

35 3. Les réactions

36 4. Le problème de la recherche et de la formation

37 5. La qualification

38 D. La notation

39 1. Les difficultés techniques de la notation

40 2. Qui note et comment noter ?

41 3. Le problème des notes régionales

42 E. De la programmation à la gestion du programme

43 Conclusion. Préparer l'avenir

44 1. Le bilan

45 2. Les démarches formulées par les départements

46 3. L'élaboration d'un

Ce rapport est le bilan de deux années d'expérience pour la mise en place d'une nouvelle démarche d'élaboration des programmes pluriennaux de développement agricole. Dérivée de la R. C. B. (rationalisation des choix budgétaires), cette démarche, proposée aux départements par l'équipe méthodologique de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, fait appel à une large participation des organisations agricoles et favorise la cohérence des actions de développement.

Ce document a été établi par M. COUSIN, Ingénieur Agronome, avec la collaboration de MM. GOSSET, de VALMONT et VORMS (équipe méthodologique de l'A.P.C.A.), sous la direction de M. GOUPILLEAU, Chef du Service du Développement et de l'Élevage de l'A.P.C.A.

Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Avant-propos | 4 |
| Introduction | 5 |
| L'adaptation de la R.C.B. à l'élaboration des P.D.D.A. : une gageure ? | 6 |
| A. Pourquoi la rationalisation des choix budgétaires ? | 6 |
| 1. La R.C.B. : une démarche intéressant les secteurs publics et para-publics | 6 |
| 2. Description rapide de la démarche | 6 |
| 3. Les limites de la R.C.B. | 7 |
| 4. Démythifier la R.C.B. | 8 |
| B. Eclairer les décisions dans le cadre du développement agricole | 8 |
| 1. Les caractéristiques du développement agricole | 8 |
| 2. L'élaboration des P.D.D.A. : un problème difficile | 9 |
| 3. Une démarche nouvelle d'élaboration des P.D.D.A. | 10 |
| 4. Elever le débat | 14 |
| L'A.P.C.A. favorise l'adaptation de cette procédure dans les départements | 14 |
| A. Sensibiliser les responsables à une nouvelle démarche d'aide à la décision | 15 |
| 1. Des séminaires nationaux et régionaux | 15 |
| 2. L'objectif a-t-il été atteint ? | 15 |
| B. Apporter un appui méthodologique au cours de l'élaboration des programmes | 15 |
| 1. Les modalités de l'appui | 15 |
| 2. Les départements concernés | 16 |
| L'application de l'ensemble de la démarche dans les départements : des résultats, des remarques | 17 |
| A. L'analyse de la situation départementale | 18 |
| 1. Les sources d'information | 18 |
| 2. Le problème des groupes-cibles | 19 |
| B. La participation de l'ensemble des organisations et des organismes | 21 |
| 1. Intéresser les personnes et les organismes concernés | 21 |
| 2. S'organiser | 22 |
| 3. Faire participer | 23 |
| C. Le processus de construction du graphe | 24 |
| 1. Les deux phases de l'élaboration du graphe | 24 |
| 2. La clarification et le libellé des objectifs | 25 |
| 3. Les réalisations | 26 |
| 4. Le problème de la recherche et de la formation | 26 |
| 5. La quantification | 27 |
| D. La notation | 28 |
| 1. Les difficultés techniques de la notation | 28 |
| 2. Qui note et comment noter ? | 29 |
| 3. Le problème des petites régions | 29 |
| E. De la programmation à la gestion du programme | 29 |
| Conclusion. Préparer l'avenir | 32 |
| 1. Le bilan | 32 |
| 2. Les démarches formulées par les départements | 33 |
| 3. Programme d'action | 33 |
| Annexes I et II | 36 |
| ⊗ Hors-texte : graphe du programme pluriennal de développement 1975, 1976, 1977 de la Chambre d'Agriculture du Morbihan. | |

SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES

| | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| A.N.D.A. | Association Nationale pour le Développement Agricole |
| A.P.C.A. | Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture |
| A.S.A.V.P.A. | Association de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole |
| C.E.T.A. | Centre d'Etudes Techniques Agricoles |
| C.G.E.R. | Centre de Gestion et d'Economie Rurale |
| C.R.C.A.M. | Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel |
| D.D.A. | Direction Départementale de l'Agriculture |
| D.S.V. | Direction des Services Vétérinaires |
| E.D.E. | Etablissement Départemental de l'Elevage |
| F.D.S.E.A. | Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles |
| F.N.G.V.P.A. | Fédération Nationale des Groupements de Vulgarisation du Progrès Agricole |
| G.V.A. | Groupement de Vulgarisation Agricole |
| I.N.A. | Institut National Agronomique |
| I.N.R.A. | Institut National de la Recherche Agronomique |
| M.S.A. | Mutualité Sociale Agricole |
| O.P.A. | Organisations Professionnelles Agricoles |
| O.G.A.F. | Opération Groupée d'Aménagement Foncier |
| P.A.R. | Plan d'Aménagement Rural |
| P.D.D.A. | Programme Départemental de Développement Agricole |
| P.P.B.S. | Planning — Programming — Budgeting — System |
| R.C.B. | Rationalisation des Choix Budgétaires |
| S.A.U. | Surface Agricole Utilisée |
| S.U.A.D. | Service d'Utilité Agricole de Développement |

Avant-propos

La mise en œuvre du développement agricole est l'affaire de tous les responsables professionnels. Sa finalité, qui est de promouvoir les hommes au travers à la fois de leur travail, de leur exploitation et de leur environnement, appelle la participation la plus large possible des groupements d'agriculteurs et des organismes agricoles à l'établissement des programmes départementaux de développement.

Ces programmes qui s'étendent sur plusieurs années, apportent un cadre à la réflexion et le fil directeur des actions de développement dont les organisations professionnelles ont la responsabilité.

Concertation et participation sont les mots-clés de l'élaboration et de l'application de ces programmes, mais ils ne se suffisent pas à eux-mêmes. Aussi, pour leur donner un contenu, les Chambres d'Agriculture sont amenées à jouer un rôle important au travers des Services d'Utilité Agricole de Développement, dont la mission est à la fois d'animer, de regrouper et de coordonner les actions de développement mises en œuvre dans les départements. Il va de soi que ceci ne peut se faire sans un consensus général des organisations professionnelles, reconnaissant le bien-fondé d'une plus grande cohérence de l'ensemble de ces actions.

A l'échelon départemental, les Chambres d'Agriculture remplissent plusieurs rôles :

- de coordination générale ; le S.U.A.D. en constitue l'assise fonctionnelle et le support administratif et financier pour la gestion et la coordination de l'ensemble des actions ; les autres organisations agricoles, F.N.S.E.A. — C.D.J.A. — Crédit Mutualité Coopération, participent avec la Chambre d'Agriculture à cette fonction de coordination générale dans le cadre du S.U.A.D. qui en est la structure d'accueil,*
- financier ; la participation des Chambres d'Agriculture représente en moyenne 40 % du coût total des actions départementales de développement,*
- d'employeur ; elles emploient environ les deux tiers des agents départementaux de développement agricole, dont la majorité est mise à la disposition des groupements d'agriculteurs et organismes professionnels.*

Le rôle particulier des Chambres d'Agriculture dans le Développement a amené dès 1968 la création à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture d'un Service du Développement. Répondant à la vocation de coordination générale des Chambres d'Agriculture, son rôle est de soutenir l'action des S.U.A.D. et, à la demande des Chambres d'Agriculture, de les appuyer dans leur mission.

*Conscient de la nécessité d'introduire une approche et des méthodes correspondant aux nouvelles orientations prises par l'ensemble des grandes organisations agricoles et l'Administration au sein de l'A.N.D.A., le Service du Développement de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture a proposé, dès 1973, une démarche donnant un style nouveau à l'élaboration des Programmes Départementaux de Développement Agricole. Il s'agissait de faire que ces programmes traduisent une **politique d'action** exprimant la **volonté** des responsables. Il ne fallait donc pas les considérer comme une simple procédure administrative, mais bien comme le moyen d'orienter et de gérer l'ensemble des actions. Adoptée rapidement par de nombreux départements, cette approche a renouvelé l'intérêt des organismes départementaux pour la réflexion menée en commun et l'action concertée, dont le but est d'assurer la cohérence du développement agricole tout en prenant en compte la diversité des petites régions agricoles et des besoins des agriculteurs.*

A l'issue d'une période allant de mai 1973 à décembre 1974, durant laquelle cette expérience a été diffusée et menée dans de nombreux départements, ce fascicule de la Revue «Chambres d'Agriculture» présente une synthèse et le bilan de cette action.

Introduction

La mise en œuvre d'une politique de développement agricole au niveau départemental exige aujourd'hui des responsables une réflexion dont l'importance ne leur échappe pas. Elle aboutit en effet tôt ou tard, implicitement ou explicitement, à des choix — choix des objectifs, choix des réalisations, choix des moyens — et elle engage pour plusieurs années les actions des organismes départementaux. Or, cette question davantage le monde agricole dans son environnement et, d'autre part, au besoin ressenti par tous d'insertion du choix est liée, d'une part, à celle du financement économique et social.

— Une question de financement, car si les actions déjà engagées ne peuvent généralement être abandonnées ni réduites, d'autres doivent être entreprises qui nécessitent aussi des moyens financiers. Or, la capacité contributive des agriculteurs étant nécessairement limitée, il faut s'attendre à un plafonnement relatif des ressources par rapport aux besoins.

— L'agriculture n'est pas un monde clos. Engagés dans la bataille économique les agriculteurs ressentent évidemment la nécessité de liens forts avec les secteurs d'amont et d'aval, mais également avec toute la population et son environnement, car le développement agricole doit être cohérent avec le développement de la société tout entière. Ce qui se traduit pour les responsables par un souci, non seulement d'efficacité économique (augmenter le revenu), mais également de qualité (améliorer les conditions de vie).

Pour tenir compte, au moment de la décision, de ces deux réalités contradictoires — plafonnement des ressources, nécessité d'un développement plus global — et tenter d'éviter des erreurs de choix, les responsables professionnels ressentent le besoin :

- d'explicitier les objectifs poursuivis, de les projeter et de les chiffrer sur plusieurs années, de prendre en compte leurs effets indirects,
- d'élaborer en commun une politique cohérente qui utilise les compétences de tous les organismes, sans empiètements ni recouvrements,
- de suivre les résultats des actions entreprises au moyen de critères d'évaluation prédéterminés.

C'est pourquoi une démarche d'aide à la décision leur a été proposée s'inspirant de la R.C.B. et des méthodes de notation de graphes, et sa diffusion entreprise auprès des départements. Le but était de doter les décideurs, en particulier les organismes membres des Conseils de Direction de S.U.A.D., d'un outil de travail permettant :

- une clarification des problèmes posés par l'élaboration du programme,
- une participation de tous les responsables professionnels à cette élaboration,
- des décisions motivées quant au choix des actions à entreprendre,
- le suivi du programme durant sa réalisation.

Aujourd'hui l'A.P.C.A., qui se trouve à l'origine de l'introduction de cette nouvelle démarche, tente d'établir un bilan des résultats obtenus et d'évaluer les besoins suscités par l'application de cette méthodologie, ainsi que les réflexions qu'elle a pu inspirer.

L'adaptation de la R.C.B. à l'élaboration des P.D.D.A. : une gageure ?

A — Pourquoi la Rationalisation des Choix Budgétaires ?

Le nom même de cette méthode évoqué au sujet de l'élaboration des programmes départementaux de développement agricole peut susciter étonnement et réserves. En effet, si de tels programmes entraînent des choix, ces choix ne sont pas uniquement budgétaires, mais ont aussi pour objet de répondre au besoin de définition d'une politique de développement agricole propre aux départements. Dès lors, la R.C.B. est-elle bien adaptée à l'objectif que l'on se fixe ? Ne risque-t-elle pas d'enfermer la décision dans un processus de choix financier aux allures technocratiques ? Il n'en est rien ; il suffit pour le montrer de rappeler brièvement le rôle et les limites de la R.C.B.

1. La R.C.B. : une démarche intéressant les secteurs publics et para-publics.

Commençons pas dissiper une ambiguïté : le terme même de Rationalisation des Choix Budgétaires laisse supposer que son application est limitée au domaine de la décision budgétaire. Mais il faut entendre en fait par R.C.B. une démarche plus générale tendant à la **rationalisation des décisions de type administratif** (y compris budgétaires) pour lesquelles on ne dispose pas de règles simples.

L'utilisation et la diffusion de cette démarche ont été stimulées par l'exemple du Planning-Programming-Budgeting System (P.P.B.S.) introduit par R. MAC NAMARA dans le Département de la Défense des Etats-Unis et étendu par L.B. JOHNSON à partir de 1965 à l'ensemble des administrations civiles. « Testée » d'abord à la Défense Nationale, l'opération R.C.B. a commencé officiellement en France en 1968. Son propos est de porter remède aux difficultés issues de l'inadaptation des moyens traditionnels de l'administration face au développement rapide de besoins multiformes auxquels sa mission est de répondre. Il faut pour ce faire :

- 1) reconsidérer les procédures budgétaires habituelles et répondre à leurs inconvénients reconnus :
 - au niveau de la conception : améliorer les procédures de choix,
 - au niveau du terme : éviter d'enfermer les actions dans un processus de financement annuel,
 - au niveau de la logique de présentation : regrouper les dépenses, non par catégories de moyens, mais par programmes d'actions visant un but déterminé,
 - au niveau du contrôle : faire un effort de mesure des résultats en les comparant aux objectifs assignés ;

- 2) donner plus de souplesse à la planification ;
- 3) remettre aux services compétents le soin de l'étude et de la préparation des grandes lignes des « politiques sectorielles » ;
- 4) enfin, améliorer les services rendus au public.

En perfectionnant les techniques d'aides à la décision publique et en transposant intelligemment, en les adaptant, les méthodes des entreprises, la R.C.B. doit permettre aux responsables politiques et administratifs de maîtriser l'évolution complexe des besoins des administrés, en y répondant de manière appropriée, c'est-à-dire en formulant des choix justes et en suivant les réalisations correspondant à ces choix. Alors que l'on avait tendance à n'analyser que des actions élémentaires qui ne remettaient pas en cause les décisions globales, **il s'agit cette fois de porter l'analyse au niveau des décisions globales**, et d'y intégrer en second lieu les actions susceptibles de concourir à la politique générale.

Une simple « méthode » ne pourrait pas répondre à une telle ambition, mais il ne s'agit pas d'une méthode : la R.C.B. est en fait un **regroupement de méthodes** susceptibles d'améliorer le fonctionnement des services publics et para-publics. C'est une **démarche cohérente de préparation, d'exécution et de contrôle des décisions**.

Où donc se situe la rationalité de cette démarche ? Non pas dans un processus ésotérique réservé aux experts ou aux seuls « initiés » des techniques mathématiques les plus récentes, mais dans la cohérence d'un ensemble où **la décision est précédée d'une étude qui l'éclaire vraiment et où les résultats obtenus sont confrontés aux prévisions initiales**. La R.C.B. est une démarche globale basée sur l'alternance de phases d'analyse, de confrontation, de choix et d'action, elle est aussi un processus itératif où le circuit observation-étude-décision-gestion est « bouclé ». La rationalité réside donc dans la cohérence d'une démarche qui, pour arriver à articuler ces phases, utilise divers moyens.

2. Description rapide de la démarche.

Première phase : observation.

Cette phase a pour but de **définir le champ d'action** et de **formuler le problème** à partir des caractéristiques de la situation existante.

Deuxième phase : définition, mise en ordre des objectifs et des moyens d'action.

Dans le champ défini dans la première phase, on analyse et on décrit :

- les actions existantes et leurs conséquences,
- les objectifs poursuivis,
- les solutions possibles,
- les groupes concernés.

Ce travail aboutit à la construction d'une « structure d'objectifs », à la description des programmes envisageables (avec toutes leurs caractéristiques, coût, maître d'œuvre, durée...) et la définition d'indicateurs de résultats. Les techniques employées sont celles de description et de modélisation (analyse morphologique, nomenclatures, graphes, systèmes analogiques...).

L'ensemble des objectifs et des programmes qui leur sont associés est regroupé en un schéma appelé « structure d'objectifs-programmes ».

Troisième phase : mise au point des solutions alternatives, évaluation et décision d'ensemble.

Chaque alternative comprend :

- un ensemble de programmes normalement pluri-annuels et complémentaires,
- les conséquences à en attendre,
- tous les moyens nécessaires pour les mener à bien.

La mise au point des solutions alternatives se fait par itérations successives et dialogue avec les responsables.

L'évaluation consiste à caractériser et, si possible, à valoriser, chacune des conséquences favorables ou défavorables d'une alternative vis-à-vis des objectifs poursuivis.

Les termes du choix sont synthétisés et la contribution de chaque alternative aux objectifs est précisée, grâce à des techniques telles que le bilan actualisé, l'analyse « coût-avantage », l'analyse multi-critères.

Le choix est effectué par les responsables, en fonction :

- des éléments qui leur sont ainsi fournis,
- **des autres considérations qu'ils désirent prendre en compte et dont ils restent les seuls juges.**

Ce choix porte :

- sur la nature et le poids des moyens mis en œuvre,
- sur le niveau des objectifs visés.

Quatrième phase : passage à l'exécution.

On élabore à ce niveau les plans, les programmes, les budgets qui précisent aux responsables leur participation à la poursuite des objectifs et les moyens dont ils disposent.

Cinquième phase : gestion, contrôle des résultats et réévaluation.

La gestion est faite à chaque niveau par les responsables avec le maximum de liberté compatible avec la cohérence de l'ensemble du programme.

Cette gestion est évaluée :

- au niveau des actions par des indicateurs de résultats directs,
- au niveau des objectifs, par des indicateurs d'objectifs permettant d'évaluer le degré de réalisation de ces objectifs.

Enfin, la considération de ces indicateurs permet une évaluation globale et peut amener à la révision d'objectifs et même de programmes. A ce point, le processus est « bouclé ».

(Le schéma de cette démarche est donné en annexe I, page 36).

De cette description rapide, il ressort que la R.C.B. n'est pas une recette, mais une procédure logique visant une redistribution des responsabilités à tous les niveaux dans le cadre d'un ensemble cohérent. Elle comporte évidemment des limites et des risques.

3. Les limites de la R.C.B.

Les limitations viennent de l'objet même de cette démarche qui prend en compte des objectifs dont l'évaluation quantitative n'est pas toujours aisée. Certains éléments auront même une nature purement qualitative et devront pourtant être intégrés dans les options possibles. Car s'il existe une tentation de tout chiffrer, l'erreur serait plus grande encore de ne prendre en compte que ce qui est chiffrable. La décision serait prise alors à partir d'une réalité tronquée et sa signification serait pour le moins douteuse. On cherche à éviter cette difficulté en recourant, entre autres, à une approche « multi-critères » qui évalue les objets selon des points de vue variés, sans ramener chacun de ces points de vue à une unité commune. D'ailleurs, lorsque l'on parvient à tout évaluer suivant une unité commune, le problème n'en est pas résolu pour autant, car il convient de pondérer les différents éléments suivant leur importance et leur niveau.

Les principales limitations viennent donc de la nature même des objectifs qui sont complexes, généraux et, le plus souvent, imbriqués, et pour lesquels on ne dispose pas généralement de critères simples. **Mais c'est aussi la qualité d'une démarche qui a pour ambition de prendre en compte ces objectifs.** A la refuser, on risque fort de retomber dans les défauts que l'on reproche à la R.C.B., qui a pour mérite au contraire de mettre en lumière et de corriger ce que l'on faisait inconsciemment naguère : ne considérer que les éléments les plus facilement accessibles des problèmes, en négligeant les autres.

A ces limitations s'ajoutent les risques liés à ce genre de démarche : le problème peut être mal posé au départ, la liste des objectifs ou des

options incomplète ou fausse. D'autre part, les données du problème posé peuvent évoluer en cours de route et cette évolution être négligée, ce qui risque de conduire à des solutions erronées. Enfin, les données de départ peuvent être tronquées volontairement par les responsables en vue d'obtenir un résultat voulu d'avance... **Mais ces risques peuvent être couverts par une bonne application de la procédure** qui, rappelons-le, est une alternance de phases d'observation, d'études, de décision et de gestion — et donc permet un ajustement et un contrôle permanent — et qui, d'autre part, fait appel au dialogue approfondi entre les techniciens et les responsables.

4. Démythifier la R.C.B.

Ce qui importe avant tout, c'est donc de démythifier un processus qui, à toutes ses phases, fait appel à l'intelligence, à la responsabilité et à la participation de ses utilisateurs. **Il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de délivrer le responsable de l'obligation de décider, mais de le doter de moyens**

B — Eclairer les décisions dans le cadre du développement agricole

Les particularités du domaine et des fonctions du développement agricole sont telles qu'il ne peut être question d'y faire entrer une procédure telle que la R.C.B. sans une adaptation profonde de ses méthodes. Mais il faut à l'évidence connaître auparavant ces particularités qui justifieront les précautions prises. C'est pourquoi nous procéderons d'abord à un rappel portant sur la définition, le rôle et le champ des activités du développement agricole.

1. Les caractéristiques du développement agricole.

Le développement agricole, qui s'inscrit dans le cadre général de la politique agricole, a un double but :

- coordonner les initiatives multiples nées depuis le décret de 1959 (vulgarisation agricole) aux plans départemental, régional et national,
- faire bénéficier le plus grand nombre d'agriculteurs des actions de développement.

Pour répondre à ce double but, les orientations adoptées par l'A.N.D.A. en 1972 visaient à :

- faire participer un plus grand nombre d'agriculteurs à l'élaboration des programmes de développement,
- mieux assurer la responsabilité des organismes professionnels,
- améliorer l'efficacité et la cohérence des actions entreprises,
 - en centrant les actions sur les objectifs prioritaires,
 - en mettant en place des instruments de mesure permettant d'évaluer l'efficacité des actions,

lui permettant de décider en connaissance de cause, de « bien décider ». On ne décide pas à sa place, on l'aide à décider et pour lui, en fin de compte, être plus rationnel signifie être plus lucide dans ses choix, car la démarche l'oblige à préciser ses options et ses critères, à découvrir et à évaluer les conséquences et les implications associées à chacune des options possibles, à tester ses options pour, finalement, choisir en connaissance de cause.

Cet esprit, qui fait la valeur de cette approche, justifiait d'entreprendre son adaptation au terrain du développement agricole. C'est avec conscience de ses limites, mais aussi des possibilités qu'elle ouvrait, de par ses qualités et sa souplesse, que l'on a tenté d'appliquer à l'élaboration des P.D.D.A. la démarche R.C.B. S'il a fallu pour cela modifier certains de ses aspects, le but restait le même : **aider les responsables professionnels à prendre leurs décisions**, par la voie d'une procédure qui donne à la participation une assise et un cadre, et donc la « cristallise » à un niveau où elle est indispensable, au niveau des orientations de la politique départementale de développement agricole.

- en situant le rôle des activités de développement agricole par rapport aux autres moyens de la politique agricole

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme départemental de développement agricole. En décembre 1972, l'A.N.D.A. donnait un certain nombre d'indications concernant le contenu de ce programme pluriennal. Cette note (*) reste actuelle et il est utile d'en reprendre ici l'essentiel pour montrer les similitudes du problème posé avec ceux que peut aider à résoudre une démarche rationnelle d'aide à la décision.

« Le Programme de développement agricole rappellera les grandes lignes de la politique agricole départementale. Il exposera l'ensemble des moyens financiers que la profession et l'administration ont décidé d'affecter aux objectifs à la réalisation desquels doit participer le S.U.A.D. ». Il se situe donc à un niveau global, là où justement la R.C.B. se propose de porter l'analyse.

« Il n'est pas inutile de rappeler toute l'importance que doivent avoir les objectifs (précis et chiffrés) dans la méthode de programmation des actions de développement agricole. En fait, c'est de leur choix que dépend tout le programme. Des objectifs mal choisis, mal acceptés par les intéressés, ne peuvent déboucher que sur un programme inapplicable. »

« Choisir des objectifs de développement leur donner un ordre de priorité, c'est réaliser un compromis entre les données objectives de la situation départementale, les aspirations des agriculteurs, les impératifs économiques, et les perspectives définies dans le cadre de la politique agricole nationale. »

(*) A.N.D.A. 72 2871.

« C'est un acte qui engage totalement ceux qui ont la responsabilité de définir ces objectifs. »

Il importe donc de promouvoir une large participation, et c'est aussi le but de la démarche proposée que de catalyser la réaction de toutes les propositions, de toutes les réflexions et de toutes les remarques des principaux intéressés : ce serait la dénaturer que d'en exclure le dialogue.

L'accent est mis également sur l'analyse de situation : « C'est une phase indispensable si l'on veut que soient prises des décisions éclairées, éliminant le plus possible l'arbitraire. » D'autre part, lorsqu'il s'agit de chiffrer les objectifs, l'A.N.D.A. précise : « Vouloir chiffrer (ou quantifier) les objectifs peut amener à privilégier des objectifs de production. Le danger serait alors de passer à côté d'objectifs pourtant essentiels (souvent à plus long terme) mais difficiles à chiffrer ». Or, on l'a vu, la R.C.B. a pour ambition la prise en compte de ces objectifs difficilement quantifiables, qu'on aurait trop tendance à négliger.

Par ailleurs, il ne suffit pas de définir des objectifs, il faut également faire apparaître des sous-objectifs les concrétisant sur les plans technique et économique, pour ensuite déterminer les actions les plus propres à leur réalisation. Des niveaux de généralité sont ainsi définis et les relations entre ces niveaux doivent apparaître clairement dans le programme. Mais, ajoute l'A.N.D.A., « la méthode de programmation par objectifs serait inopérante si parallèlement n'était mis en place un ensemble d'instruments ou d'indicateurs d'effet ayant pour but d'apprécier en permanence l'évolution de l'écart entre la réalité et l'objectif qu'on veut atteindre.

« Chaque action doit donc être accompagnée d'un instrument de mesure ou d'indicateurs dont la nature dépend évidemment de la nature de l'action. C'est seulement à cette condition qu'on pourra parler d'efficacité.

« Quant à l'impact numérique des actions, c'est-à-dire l'appréciation du nombre d'agriculteurs touchés, il est également nécessaire de prévoir les moyens de mesure adaptés.

« Tous ces moyens d'évaluation doivent se trouver dans les programmes. »

C'est la phase « gestion et contrôle » que nous avons décrite plus haut. On retrouve de même la phase de « passage à l'exécution » (désignation des maîtres d'œuvre et évaluation des coûts en vue du financement). Cette convergence n'est évidemment pas le fruit du hasard et les nouvelles orientations données par l'A.N.D.A. l'ont été à une époque où l'esprit de l'approche R.C.B. commençait à imprégner de nombreux milieux. Il était donc logique, pour répondre à cette préoccupation de l'Association Nationale, de proposer aux responsables professionnels et aux agents administratifs les moyens de mettre en œuvre cette politique. Cette initiative devait permettre de réduire les difficultés rencontrées dans l'élaboration des P.D.D.A. et qui peuvent se résumer en quelques traits essentiels :

2. L'élaboration des P.D.D.A. : un problème difficile.

- a) Une première source de difficultés réside dans l'adaptation des actions au but recherché. **C'est tout le problème de l'hétérogénéité du milieu agricole** qui oblige à différencier ces actions en fonction de leurs destinataires potentiels. Cette différenciation doit s'effectuer en fonction naturelle de données techniques et de données structurelles telles que l'âge, la présence ou non d'un successeur, la région, etc., mais également en fonction de critères plus difficiles à cerner mais tout aussi réels. Ces critères peuvent se regrouper sous un terme général : **l'attitude des agriculteurs à l'égard du progrès.** (Et ce sera plutôt suivant des critères tels que le niveau technologique des exploitations et l'attitude des exploitants à l'égard du progrès que devra s'opérer la détermination de « groupes-cibles » pour les actions à entreprendre).
- b) Cette difficulté peut être formulée différemment par la question : **qui est destinataire des actions de développement ?** On sait le faible nombre des usagers « actifs » du développement tel que l'envisagent les organismes qui en sont chargés (c'est-à-dire un développement plus global qui intègre les différentes formes du progrès, technique, économique et social). Le souci des responsables est donc d'étendre son impact, d'une part en favorisant une plus large diffusion des actions vers les agriculteurs (mouvement descendant : animation, formation, information de masse), mais, d'autre part, également en adaptant ces actions grâce à une meilleure connaissance des besoins (mouvement ascendant : analyse de la situation et des aspirations de tous les agriculteurs et non pas seulement de la fraction la plus dynamique de ceux-ci). Cela revient à dire que cette fraction, qui souvent se retrouve à des postes de responsabilité, doit se tourner davantage vers d'autres groupes d'agriculteurs dont les besoins sont différents des siens et, par là, accepter de ne plus être la « cible » privilégiée du développement.
- c) Le cloisonnement des structures entraîne lourdeurs et doubles emplois. La coordination se fait souvent a posteriori, alors qu'elle devrait être réalisée a priori et conçue comme une répartition des tâches. A cela, et peut-être à cause de cela, s'ajoutent des difficultés internes aux organismes dans la gestion des actions envisagées au moment de l'élaboration des programmes.
- d) Au niveau de ces programmes, il faut reconnaître qu'une présentation « littéraire » ne clarifie pas toujours la politique engagée, de même qu'elle ne facilite pas un meilleur emploi des moyens disponibles. De ce fait, les programmes, n'étant pas conçus comme outils de réflexion et de coordination, risquent de ne rester qu'un moyen d'obtenir des subventions.
- e) Les objectifs sont parfois confondus avec les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Alors que l'objectif est un but précis — donc chiffré — que l'on se propose d'atteindre dans un temps

déterminé (par exemple, en fin de programme) dans un domaine donné, les moyens sont les actions que l'on se propose de mettre en œuvre pour atteindre ce but précis.

D'autre part, comment apprécier l'efficacité de ces moyens, a priori d'abord et a posteriori par un contrôle des résultats obtenus ?

- f) Les organismes économiques contribuent aussi au développement agricole : il est donc souhaitable de parvenir à une harmonisation de leurs activités dans ce domaine avec celles des organismes plus spécialement chargés du développement.
- g) Enfin, la coopération entre le développement, d'une part, et la recherche, la formation et l'information, d'autre part, est une question difficile à résoudre, mais qui se pose aux responsables professionnels au moment de l'élaboration des P.D.D.A.

3. Une démarche nouvelle d'élaboration des P.D.D.A.

C'est donc pour tenter de répondre à ces difficultés qu'une démarche nouvelle d'élaboration des P.D.D.A. a été proposée par l'A.P.C.A. Cette démarche représente en fait l'aboutissement d'une adaptation réalisée grâce à l'expérience acquise dans les départements. Elle se distingue nettement de la R.C.B., mais en a retenu l'esprit et les qualités à la fois de logique et de souplesse.

Les différences essentielles tiennent tout d'abord à l'accent mis sur la participation et la concertation. Il n'y a pas ici de modèles mis au point par des experts, mais on attend de tous les intéressés, agriculteurs, représentants des organisations et de l'Administration, conseillers et techniciens, qu'ils contribuent par leurs propositions à la détermination des objectifs qui seront ensuite ordonnés en un schéma logique soumis à leur approbation.

D'autre part, l'évaluation des solutions alternatives ne se fait pas par l'intermédiaire d'une analyse de type « coûts-avantages », mais grâce à un procédé de notation par les professionnels eux-mêmes.

Enfin, et cela découle de la constatation précédente, la décision est prise par les professionnels, non pas en fonction de critères extérieurs, par exemple monétaires, mais en fonction 1) de leur propre notation de l'efficacité des actions et 2) des considérations qu'ils désirent prendre en compte. **Ainsi, de bout en bout, les professionnels restent-ils maîtres de l'opération**, ce qui évite toute possibilité de manipulations techniques.

● LA CONSTRUCTION DU GRAPHE

a) L'analyse stratégique

Avant de faire des choix il est nécessaire de parfaitement connaître la situation de l'agriculture

du département et ses possibilités d'avenir. On définit donc, d'une part les structures et la logique du domaine sur lequel on veut agir, ce qui doit permettre de dessiner les avenir possibles, d'autre part on procède à l'analyse des centres de décisions, de leurs produits et de leur mode d'action, ce qui permet de dégager les différentes stratégies envisageables.

b) La formulation des propositions

C'est l'une des phases essentielles de la démarche, celle aussi pour laquelle la procédure est la plus variable selon les départements. Il s'agit de traduire le plus fidèlement possible les besoins des agriculteurs concernant les objectifs à atteindre, les priorités, les actions à entreprendre et les moyens à mettre en œuvre. Pour cela on demande à tous les organismes de formuler ce qui leur paraît être les desiderata de leurs membres ou adhérents. Il faut prendre garde de ne négliger aucun groupe et pour cela de tenir pleinement compte de la diversité géographique comme de celle des types de production.

Dans la mesure du possible les propositions doivent être formulées en terme d'objectifs, précis quant à leur objet, domaine, public...

La participation la plus complète est nécessaire pour que les agriculteurs se sentent concernés et engagés par le programme de développement.

c) La construction

Une fois réunies toutes ces propositions, il faut les mettre en ordre. Il s'agit de les regrouper et de les présenter d'une manière visuelle dans un même schéma sous forme de graphe, que l'on appelle aussi structure d'objectifs.

On classe donc les différentes propositions par « degré de généralité ». Pour chaque degré de généralité on estime qu'il peut y avoir choix entre différentes propositions : par exemple, on peut choisir entre mettre l'accent sur l'augmentation du revenu monétaire ou sur l'amélioration des conditions de vie, ou encore entre le développement de l'élevage de bovins et celui de la culture de céréales. En revanche, on voit bien que cela n'aurait pas grand sens de choisir entre l'augmentation du revenu et le développement de l'élevage de bovins, celui-ci contribuant à celui-là.

Donc les objectifs d'un même degré de généralité sont regroupés par niveau.

L'expérience conduit en général à adopter une structure à quatre niveaux.

On peut dire que le niveau 4 représente le niveau des **missions permanentes** du développement et en explicite la signification, par exemple : augmenter le revenu, améliorer le cadre de vie, etc.

Le niveau 3 est celui des **objectifs stratégiques**, par exemple pour augmenter le revenu agricole, on choisit de mettre l'accent sur le développement de la production de viande jeune.

Le niveau 2 concerne la technique à employer pour atteindre cet objectif (exemple : amélioration génétique). On pourrait sans abus parler d'objectifs tactiques.

Le niveau 1 énumère l'ensemble des réalisations pratiques. Exemple : mettre en place un contrôle des carcasses à tel endroit. Chaque réalisation forme un bloc technique : cela veut dire qu'on peut la subdiviser en actions élémentaires, mais que l'on ne peut pas choisir entre ces diverses actions, toutes devant être entreprises conjointement pour la réussite de la réalisation.

Il est bien évident que la distinction établie entre la nature des différents niveaux n'est pas un instrument parfaitement discriminant : lors de la construction pratique d'un graphe, il arrive que le niveau d'un objectif change. Toutefois, il est extrêmement important de noter qu'il n'y a en aucun cas hiérarchie d'importance entre les niveaux mais seulement une différence de degré de généralité.

Pour la construction comme pour la notation du graphe, la précision du vocabulaire est essentielle. En effet, l'un des avantages de cette technique est de ne pas laisser la moindre place à l'ambiguïté.

Lors de la phase de construction, on doit s'efforcer de faire place dans la mesure du possible à toutes les propositions formulées par les diffé-

rentes organisations consultées. Une « censure » préalable compromettrait la réalité des choix qui seraient faits ultérieurement.

Une fois les objectifs placés sur le graphe, on s'efforce de repérer les « contributions » d'un objectif à un autre objectif de niveau supérieur, par exemple : « l'amélioration génétique contribue à l'augmentation de la production de viande jeune ». Ces contributions sont matérialisées par des flèches appelées « arcs ». Si le graphe est construit d'une façon satisfaisante, il ne doit pas y avoir de « contribution horizontale », c'est-à-dire de contribution entre objectif d'un même niveau de généralité.

L'examen des contributions permet de voir que certaines réalisations peuvent avoir des effets secondaires non négligeables ; ainsi on constate qu'une réalisation strictement technique destinée à accroître le revenu, via une augmentation de productivité, peut, par un autre chemin, jouer sur l'amélioration du cadre de vie. Cette méthode permet de prendre en considération ce que les économistes appellent les effets externes.

Arrivé à cette phase le graphe se présente en quatre niveaux de cases reliées entre elles par un réseau de flèches allant de 1 vers 4. Cela permet déjà de repérer les objectifs auxquels aucune réalisation ne contribue, ainsi que les réalisations non reliées à un objectif de niveau 4.

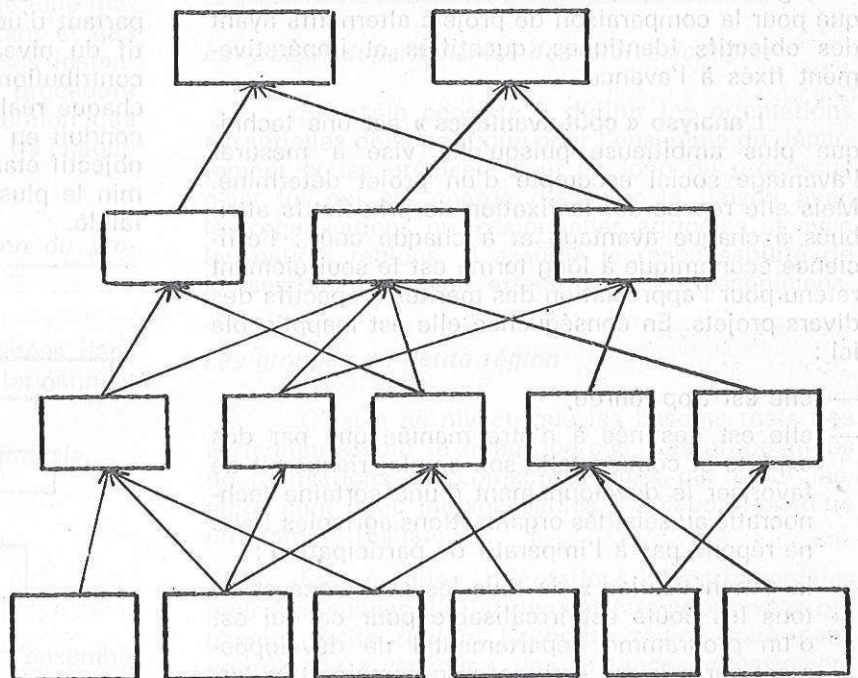
Présentation d'un graphe ou structure d'objectifs

Niveau 4

Niveau 3

Niveau 2

Niveau 1



d) La quantification

Une fois le graphe élaboré et les contributions repérées, vient la phase de quantification. Chaque réalisation et chaque objectif, au moins pour les niveaux 2 et 3, doivent être quantifiés quand cela est possible. Pour les objectifs de production il pourra s'agir par exemple d'une quantité à qualité déterminée ou d'une marge brute.

Le problème est plus délicat lorsque l'on envisage un objectif plus général, comme par exemple « améliorer la formation comptable des exploitants ». Il s'agira dans ce cas de trouver un indicateur pertinent et susceptible d'être connu dans la réalité, par exemple, le nombre d'agriculteurs tenant une comptabilité.

Comme il a déjà été dit, ce souci de quantification, outre qu'il est indispensable à la phase suivante, a l'avantage de préciser encore le contenu des objectifs.

e) L'évaluation

C'est une phase importante de la procédure puisqu'il s'agit d'établir une hiérarchie entre les objectifs (de niveau 4 et 3) de nature politique et stratégique et de classer les réalisations selon l'importance de leur contribution à la réalisation de ces objectifs.

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation s'appuyant sur la construction d'un graphe ; les plus fréquemment utilisées sont l'analyse du « coût-efficacité » et l'analyse du « coût-avantages ».

L'analyse « coût-efficacité » ne répond pas à nos préoccupations en ce qu'elle ne permet pas de juger des objectifs à atteindre, elle n'est utile que pour la comparaison de projets alternatifs ayant des objectifs identiques, quantifiés et impérativement fixés à l'avance.

L'analyse « coût-avantages » est une technique plus ambitieuse puisqu'elle vise à mesurer l'avantage social escompté d'un projet déterminé. Mais elle repose sur la fixation de prix fictifs attribués à chaque avantage et à chaque coût ; l'efficacité économique à long terme est le seul élément retenu pour l'appréciation des mérites respectifs des divers projets. En conséquence elle est inapplicable ici :

- elle est trop lourde,
- elle est destinée à n'être maniée que par des experts et comme telle son emploi risquerait de favoriser le développement d'une certaine technocratie au sein des organisations agricoles : elle ne répond pas à l'impératif de participation ;
- la « monétisation » de tous les avantages et de tous les coûts est irréalisable pour ce qui est d'un programme départemental de développement agricole qui embrasse un domaine très large où les aspects humains ont une très grande importance. De plus, elle pourrait tendre à faire sous-estimer les aspects qualitatifs du développement agricole.

En conséquence la méthode retenue est celle de la « notation des contributions ». C'est une méthode faisant appel au « jugement » des responsables professionnels.

On commence par porter un jugement politique sur la hiérarchie à établir entre les objectifs de niveau 4 et de niveau 3 (niveau par niveau évidemment). On attribue donc une note dans une échelle déterminée à chacun de ces objectifs.

Il faut absolument remarquer que la règle de décision n'est pas majoritaire mais repose sur une recherche de l'unanimité entre ceux qui participent à cette notation, c'est-à-dire dans ce cas les représentants des professionnels.

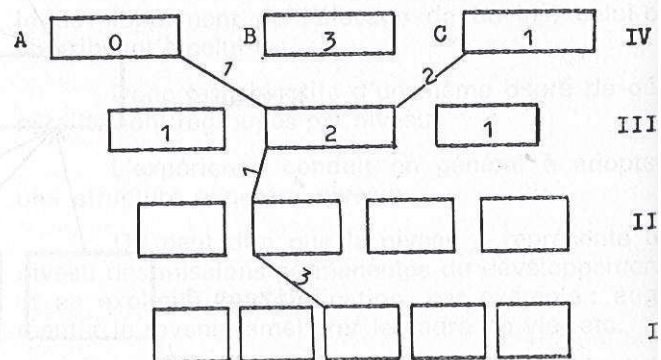
Après avoir effectué un choix strictement politique en déterminant la hiérarchie, c'est-à-dire les priorités parmi les objectifs de niveau 4 puis de niveau 3, on note de la même façon l'intensité de la contribution d'un objectif à un autre objectif de niveau supérieur.

Par convention la note décroît avec l'importance de la contribution et la note 0 est la plus forte qui puisse être attribuée à une contribution ou à un objectif.

f) Traitement et résultat

Une fois la notation achevée, le graphe est terminé et il reste à le traiter (mécaniquement) s'entend par la méthode dite « des chemins critiques ».

Pour chaque chemin, c'est-à-dire suite d'arcs partant d'une réalisation et aboutissant à un objectif du niveau 4, on fait la somme des notes de contribution et des notes d'objectifs reliés. Pour chaque réalisation, le chemin critique est celui qui conduit en un objectif de niveau 4 (la note de ce objectif étant comprise dans le chemin) par le chemin le plus court, c'est-à-dire avec la note la plus faible.



ex. : chemin critique de la réalisation
n° 3 : 3 + 1 + 2 + 1 + 0 = 7

Les réalisations sortent donc classées selon la longueur de leur chemin critique, c'est-à-dire selon l'efficacité de leur contribution aux objectifs finaux. C'est sur ce classement que les responsables professionnels peuvent s'appuyer pour prendre une décision. En effet, il ne s'agit que d'une méthode d'aide à la décision et le classement définitif peut être modifié par les responsables en fonction de facteurs tels que le coût des opérations.

g) Programmation

Le programme se compose de l'ensemble des finalités, objectifs et réalisations retenus et prévoit l'organisation des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

C'est un outil de gestion, de coordination et de contrôle des actions. Celles-ci peuvent être regroupées par zone géographique, par secteur d'activité, par groupe cible ou par objectif.

La programmation répartit les actions élémentaires composant les réalisations retenues :

- dans le temps,
- dans l'espace,
- par maître d'œuvre.

Elle comprend l'ordonnancement des différents éléments du programme. C'est donc une phase essentielle qui conditionne l'impact réel du programme départemental de développement agricole et assure le suivi et le contrôle des opérations.

● LA PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE

Il est évident que l'utilisation d'une telle méthode représente un travail assez important et que la répartition des tâches entre les diverses instances doit être faite très précisément. La procédure doit donc être définie avec autant d'attention que la méthode, quitte à l'adapter aux réalités de chaque département.

a) Les instances chargées de l'élaboration du programme

A la lumière des expériences menées dans plusieurs départements, trois organes interviennent principalement en la matière :

- 1° le groupe départemental des professionnels,
- 2° les groupes de « petites régions »,
- 3° le groupe de techniciens.

Le groupe départemental des professionnels

— Il doit être **représentatif** de l'ensemble des intérêts et organismes du département. C'est pourquoi doivent y participer les représentants des différentes institutions d'une part et ceux des petites régions d'autre part. Le mandat de ces représentants doit être **crédible** : la personne choisie ou désignée

doit être reconnue au sein du groupe et au niveau de son organisation comme qualifiée pour **engager** l'organisation en son nom.

— Pour éviter tout phénomène de blocage, une attention particulière doit être portée au **choix des personnes**.

— Ces représentants doivent s'engager à être **disponibles** afin d'être présents à **toutes** les réunions du groupe pendant l'élaboration du programme.

Les groupes de petites régions

L'échelon « petite région » doit être suffisamment large pour que les besoins réels des agriculteurs soient perçus et que les organismes chargés ultérieurement de mettre en œuvre le programme adhèrent effectivement aux orientations départementales.

Le groupe des techniciens

— Sa composition doit être telle qu'il soit techniquement compétent sur l'ensemble des problèmes ;

— Pour que le travail soit efficace, le nombre de personnes participantes doit être limité (une dizaine) ;

— Les animateurs doivent être présents pour débloquer d'éventuels conflits au sein de ce groupe et pour préparer efficacement les réunions du groupe départemental.

b) Le rôle de ces instances dans le processus

Le groupe départemental des professionnels

Son rôle consiste à définir les orientations essentielles de la politique pour l'ensemble du département et les préciser. Tout au long du processus c'est lui qui est chargé d'assurer la liaison avec les organisations professionnelles agricoles et avec les petites régions. Il assume la responsabilité de l'ensemble du travail effectué par les techniciens.

Les groupes de petite région

C'est à ce niveau que les besoins réels des agriculteurs sont le mieux perçus. Les propositions de réalisations et d'objectifs faites par cette instance sont donc indispensables à l'élaboration d'un programme réaliste.

Les grandes orientations départementales pour être suivies d'effet doivent être approuvées par chaque petite région. La petite région joue donc un rôle de « censeur » des instances départementales.

Cette critique émanant des organismes et agriculteurs de la base est un gage d'efficacité du programme.

Le groupe de techniciens est l'organe de préparation et d'exécution de l'ensemble des travaux. Il est chargé :

- de réunir et d'étudier toutes les informations nécessaires à l'analyse de situation,
- de préparer les éléments techniques nécessaires à la construction, la quantification et la notation du graphe,
- d'organiser les programmations des actions de développement.

La validité de la démarche dépend en grande partie de la rigueur de la procédure. Toutefois, il est bien évident que les modalités de mise en œuvre peuvent varier considérablement d'un département à l'autre, mais l'expérience que nous avons des divers départements engagés dans cette voie montre que l'existence et le respect d'une « règle du jeu » précise est une des conditions de la réussite.

4. Elever le débat

Après avoir insisté sur la rigueur d'une démarche qui ordonne l'ensemble des propositions recueillies, soulignons-en une qualité essentielle :

L'A. P. C. A. favorise l'adaptation de cette procédure dans les départements

Pour répondre aux soucis des responsables professionnels en ce qui concernait le Développement, l'A.P.C.A. décide à la fin de 1972 de renforcer son action auprès des collaborateurs des Chambres d'Agriculture et en particulier des Chefs de S.U.A.D. et des Directeurs d'E.D.E. Son but est de les sensibiliser et de les initier à des méthodes nouvelles d'organisation, d'aide à la décision et de gestion, l'utilisation de ces méthodes devant permettre aux conseils de direction de S.U.A.D. de traduire dans la réalité et avec le maximum de chances d'efficacité la politique de Développement voulue par les organisations à vocation générale et décidée avec le concours des représentants de l'Administration.

Cette décision d'engager elle-même cet effort, prise en accord avec l'A.N.D.A., tient notamment à deux raisons :

- tout d'abord la constatation d'un fait : les mécanismes de changement ne peuvent être mis en mouvement que de l'intérieur et, à plus forte raison, lorsque ces changements doivent intervenir simultanément à la poursuite des actions en cours,
- ensuite le coût et le manque d'efficacité d'interventions extérieures auxquelles les Chambres d'Agriculture, conscientes de ce besoin d'adaptation, ont jusqu'ici fait appel.

La « structure d'objectifs » à laquelle aboutissent les travaux des professionnels est la formalisation des besoins actuels de l'agriculture départementale. En ce sens, elle devrait apparaître comme une construction conjoncturelle remise en cause à brève échéance. Or, **il n'en est rien**. Cette structure possède au contraire une certaine **permanence** (mises à part quelques réalisations à court terme) et c'est plutôt la quantification qui fera l'objet de réunions. Cette propriété fondamentale de permanence permet d'élever le débat qui s'instaure autour de la définition du programme pluriennal, en frayant le chemin à la vision globale d'une politique départementale de développement plus prospective.

Elargir la discussion portant sur le choix d'actions ponctuelles et révisables à la définition d'une politique globale de développement, telle est donc la qualité, qu'on pourrait dire « pédagogique » de cette démarche. Elle est un **outil pédagogique**, mais aussi un **outil prospectif**. Obligeant à rechercher le « pourquoi ? » des actions et le « comment ? » des objectifs, elle précise des cheminements et stimule la réflexion sur les objectifs à atteindre comme sur les moyens à employer.

L'A.P.C.A., mieux à même de tenir compte des contraintes internes spécifiques à l'Institution et au monde agricole, entreprend donc cette action et en confie la responsabilité à son Service de Développement et de l'Elevage, qui l'assumera dès 1973.

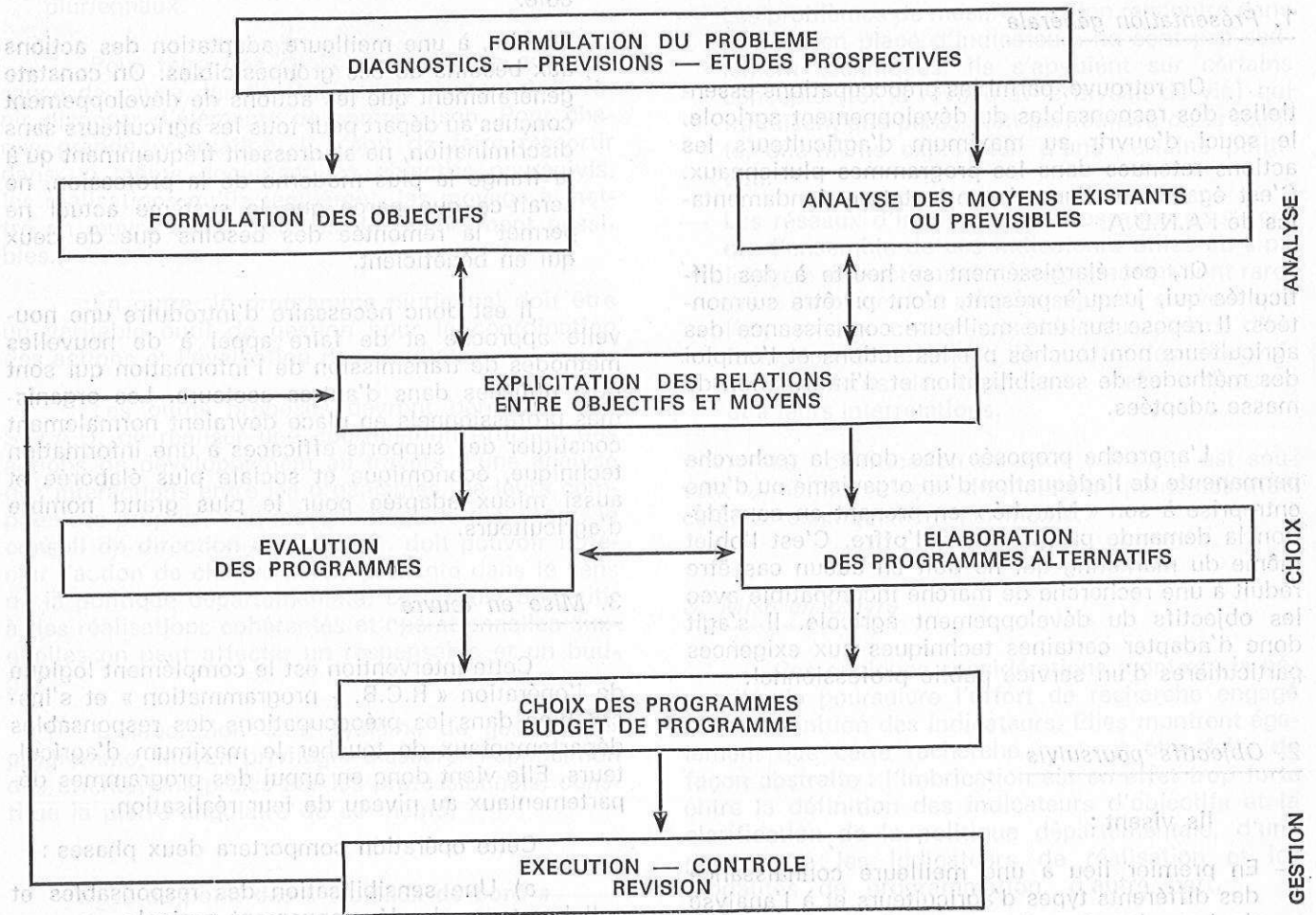
Dans le cadre de cette opération, la division méthodologique de ce Service a eu pour rôle de diffuser la méthode R.C.B., en adaptant, comme on l'a vu, sa démarche et ses procédures d'application aux Programmes Départementaux de Développement. Il va de soi que cette adaptation s'est faite progressivement, à la lumière des expériences départementales. Cette action a donc comporté deux volets :

1. une sensibilisation des responsables à la démarche générale de la R.C.B.,
2. un appui auprès des Chambres d'Agriculture, des S.U.A.D. et S.U.A.E. désirant appliquer cette méthode au développement agricole.

Ces deux objectifs ont été atteints, d'une part au moyen de séminaires, d'autre part, grâce aux interventions dans les départements des membres de l'équipe méthodologique du Service du Développement et de l'Elevage de l'A.P.C.A.

ANNEXE I

Représentation schématique des phases de la R. C. B.



ANNEXE II

Fiche d'objectif n°

note (pour niveau 4)

| Libellé | Situation à modifier | INDICATEURS | | | | | | Sous-objetsifs ou réalisations y contribuant | |
|---------|------------------------------|-------------|---------|-----------------|-------------|---------------|---------|----------------------------------------------|---------|
| | | Nature | Libellé | Valeur initiale | Périodicité | Valeur finale | Sources | n° | Libellé |
| | <p>GROUPE-CIBLE :</p> | | | | | | | | |

Remarques : — cette fiche peut être modifiée suivant le niveau ;
 — les notateurs peuvent avoir une fiche plus détaillée quant à l'analyse de situation.

Enquêtes sur les conseillers et conseillères agricoles

Annexe IX

AJR-INRA, 1JR6, Synergie-ROC,
Sommaire de l'étude psychosociologique sur les conseillers agricoles,
31 juillet 1961, p. 1-8.

SPINAT

SYNERGIE-ROC

RECHERCHE ET ORGANISATION COMMERCIALES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 000 NOUVEAUX FRANCS

R. C. SEINE 57 B 17.615

ETUDE

sur les

CONSEILLERS AGRICOLES

Exemplaire n° 17
MB/sd

Remis à l' A. F. P. A.
le 31 juillet 1961

57

112 TER, RUE CARDINET PARIS XVII^e . WAGRAM 87-11 ET 29-85

Annexes — 50/208

SOMMAIRE

Préliminaires

- A - Objectifs p. 1
B - Méthode p. 3

Exposé des résultats

1ère partie : RAPPORTS ENTRE LES CONSEILLERS AGRICOLES ET LES AGRICULTEURS

A - NATURE DES RELATIONS QUI DOIVENT EXISTER p. 6

1 - Nécessité pour le conseiller agricole d'acquiescer la confiance des agriculteurs

- a) Méfiance des agriculteurs p. 6
b) Tâche ingrate du recrutement p. 6

2 - Comment le conseiller agricole acquiesce la confiance des agriculteurs

- a) L'agriculteur ne veut pas d'un professeur p. 8
b) Le conseiller, lui aussi, doit savoir douter p. 9
c) Progresser au rythme de l'exploitant p. 9

3 - Relations lorsque la confiance est acquise

- a) Dépasser le plan technique p.10
b) Promouvoir l'autonomie de l'agriculteur p.10
c) Difficultés pour laisser à l'agriculteur sa responsabilité p.11
d) Ne pas devenir indispensable p.11
e) Se défendre contre les appels abusifs des agriculteurs p.12

- f) Vif désir d'apporter une aide efficace aux agriculteurs p:13
- g) Mais ne peut pas avoir un nombre trop grand d'agriculteurs à conseiller . . . p:14
- h) Relations différentes selon l'âge et le niveau socio-économique des exploitants p:14
- i) Désir d'une préparation au contact avec les agriculteurs p:16

B -- IMPORTANCE ACCORDEE PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES AUX PROBLEMES SOCIAUX ET ECONOMIQUES p:17

1 - Les problèmes sociaux p:18

- a) Les rapports entre les agriculteurs
 - Absence de liens entre les agriculteurs p:18
 - Désir du conseiller agricole de créer des liens p:18
 - Fonction de la vulgarisation en groupe p:18
- b) Les rapports des agriculteurs avec le monde extérieur
 - Isolement des agriculteurs p:20
 - Solidarité des agriculteurs et du conseiller agricole p:20
 - Capacité d'ouverture des agriculteurs p:20
 - Besoin de formation des agriculteurs p:21
 - Rôle de lien du conseiller agricole p:21
- c) Place de la femme dans l'évolution actuelle
 - Influence de la femme p:22
 - Risques d'une vulgarisation uniquement masculine p:22
 - La vulgarisation comme moyen de retenir les femmes à la campagne p:22

III

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2 - Les problèmes économiques | p:23 |
| a) Exode rural | |
| - Position fautive des conseillers agricoles | p:23 |
| - Mise en cause de la technique | p:24 |
| - L'exode nuit aux relations entre agriculteurs | p:24 |
| b) Orientations des productions et organisations des marchés | |
| - Désir de directives | p:24 |
| - Pour une collaboration entre l'administration et la profession | p:25 |
| - Priorité accordée par les agriculteurs aux problèmes des débouchés | p:26 |
| c) Commercialisation | |
| - Réticence du conseiller agricole pour les tâches de commercialisation | p:26 |
| - Désir de conseiller et d'informer les agriculteurs | p:26 |
| - Désir de conserver le statut de conseiller technique | p:27 |
| d) Structure des exploitations | p:27 |
| 3 - Remarques et conclusion | p:28 |
| a) Attitudes différentes selon les conseillers | p:28 |
| b) Refus d'être le porte-parole d'un groupement d'agriculteurs | p:29 |

2ème partie : RAPPORTS DES CONSEILLERS AGRICOLES AVEC
LEURS EMPLOYEURS

p:30

1 - REFUS DE RAPPORTS AUTORITAIRES AVEC L'EMPLOYEUR p:31

- a) dans les structure professionnelles et administratives p:31
- b) Souci de sauvegarder les liens contractés avec les agriculteurs p:31
- c) Situation conflictuelle du conseiller agricole entre son employeur et les agriculteurs p:32
 - : dans la structure administrative p:32
 - : dans la structure professionnelle : : p:33
- d) Solutions envisagées contre le risque de tutelle p:33

II - NECESSITE D'INTEGRATION DANS UNE STRUCTURE p:34

1 - Intégration au plan national p:34

- a) Sécurité professionnelle p:34
- b) Perceptions différentes de l'administration p:35
- c) Désir d'identification au corps des conseillers p:35

2 - Intégration au plan départemental p:35

- a) Nécessité de la représentativité de l'organisme professionnel p:35
- b) Solidarité des conseillers agricoles en face de l'organisme professionnel p:36

3 - Intégration au plan local p:36

- a) La responsabilité du groupe local p:36
- b) L'autorité du groupe local p:37
- c) La responsabilité individuelle des agriculteurs p:37

3ème partie : RAPPORTS DES CONSEILLERS ENTRE EUX p:38

I - RAPPORTS ENTRE CONSEILLERS AGRICOLES EMBAUCHES
PAR DES ORGANISMES DIFFERENTS p:39

a) Perception d'une rivalité entre les organis-
organismes p:39

b) Désir d'une coordination entre conseillers
agricoles p:40

c) Rapports effectifs entre conseillers : p:41

. rivalité p:41

. entente sur le plan local p:42

d) Attitudes différentes du conseiller et de
son directeur p:42

II - RAPPORTS ENTRE CONSEILLERS AGRICOLES TRAVAILLANT
DANS UN MEME ORGANISME p:43

a) Rapports entre polyvalents p:43

- Isolement des conseillers p:43

- Refus d'une fonction administrative p:43

- Souci de garder des liens fonctionnels p:44

- Choix des responsables p:44

b) Rapports entre polyvalents et spécialisés p:45

III - RAPPORTS AVEC LES CONSEILLERS AGRICOLES S'OCCUPANT
DE LA VENTE DES PRODUITS p:45

IV - RAPPORTS ENTRE CONSEILLERS, CONSEILLERES AGRICOLES
ET CONSEILLERES MENAGERES p:46

4ème partie : PROBLEMES CONCERNANT L'AVENIR DU METIER p:47

1 - PRECARITE DU METIER DE CONSEILLER AGRICOLE p:48

- a) Rôle transitoire auprès des agriculteurs p:48
- b) Fonction subordonnée à une politique p:48
- c) Impossibilité de promotion p:49
 - Absence de considération sociale p:49
 - Dépendance par rapport aux agriculteurs p:49
 - Désir d'accroître ses responsabilités p:50
- d) Rémunération insuffisante p:50
- e) Conseiller agricole activité de jeune p:50

II - SOLUTIONS ENVISAGEES p:51

- a) Abandon du métier p:51
- b) Acquisition d'une qualification supérieure p:52
 - Evolution de la polyvalence p:52
 - Désir de spécialisation p:52
 - Désir de polyvalence p:53
- c) Amélioration de la formation p:55
 - Formation actuelle jugée insuffisante p:55
 - Désir de formation générale p:55
- d) Difficultés rencontrées par le conseiller agricole pour se perfectionner p:56
 - Manque de temps p:56
 - Désir d'une documentation adaptée p:56
 - Adaptation des conférenciers et des chercheurs p:56

VII

ANNEXE sur le travail en groupe des agriculteurs selon les interviewés

p:58

Fonction du groupe

Fonctionnement du groupe

CONCLUSIONS

p:61

Annexe X

AJR-INRA, AFPA,

Journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller agricole (Centre B)
des 18-22 janvier 1966, Déroulement des journées, questionnaires aux employeurs et aux candidats,
janvier 1966, 17 p.

JOURNÉES PRÉPARATOIRES au CYCLE de FORMATION
au MÉTIER de CONSEILLER AGRICOLE (CENTRE B)
des 18, 19 et 20, 21, 22 JANVIER 1966

Journées organisées par l'AFPA, avec le concours et la participation
de :

- MM. VILLEMIN Président de la Chambre d'Agriculture de la HAUTE-SAÔNE
BEAUDOUX Président de la FDGVPA d'EURE-&-LOIR
DENIZOT Président de la FDGVPA de l'YONNE
FOURNINIER Président de G.V..A (SOMME),
Responsables professionnels, utilisateurs des services
des Conseillers agricoles
- MM. COTTINET Agriculteur, Président de G.V.A. (SOMME)
LOTHON Agriculteur, Membre de C.E.T.A. et de G.V.A. (EURE)
SAVARY Chef du Service Technique de la Chambre d'Agriculture
de l'OISE, Président de l'UNATCA,
Informateurs apportant leur témoignage
- MM. ALLAIRE Directeur Technique de l'AFPA
FORGET Responsable de la Formation Pédagogique à l'AFPA
SPINAT Psychosociologue à l'AFPA
BOUCARD animateur Centre B à l'AFPA,
Animateurs de ces journées.

.../...

SOMMAIRE

| Ce document contient : | Pages |
|-------------------------------------------------------------|----------|
| • Objectif de ces journées | 3 |
| • Les techniques utilisées | 4 |
| • Le déroulement | 5 et 6 |
| • Origine des participants et renseignements généraux | 7 et 8 |
| • Conditions de travail | 9 |
| • Analyse "Questionnaire Employeur" | 10 et 11 |
| • Les besoins exprimés par les Conseillers | 12 |
| • Classification des candidats | 13 |
| • Observations générales | 14 et 15 |
| • Schémas des Cycles "R" et "S" | 16 et 17 |

ANNEXE I.- Eléments tirés du dépouillement du questionnaire d'opinion sur les problèmes agricoles, présenté aux Techniciens dans le cadre de ces journées

- " II.- Le questionnaire aux employeurs
- " III.- Le questionnaire aux techniciens
- " IV.- Aperçu du coût de ces journées.

.../...

Dans le cadre de ses prévisions d'activités du 1er Semestre 1966, l'AFPA avait prévu la réalisation de deux cycles de sessions de préparation au métier de conseiller agricole (Centre B).

Au 25 Décembre 1965, 46 demandes d'inscription avaient été enregistrées pour ces deux cycles.

Jusqu'alors les aspects connus de l'ensemble des candidats constituant le public d'un cycle de formation se résumaient aux renseignements succincts obtenus par les fiches de candidature, généralement d'ailleurs, très parcimonieusement remplies.

Ces renseignements concernent :

- . l'âge,
- . la formation technique et générale
- . les structure d'emploi et fonction occupée

A partir de ceux-ci et en se référant à la somme d'enseignements que peut rassembler l'AFPA grâce à ses différentes activités, il est possible, à priori, de supposer et de proposer un contenu de session. Toutefois, pour qu'une action de formation soit plus assurément efficace, il semble nécessaire qu'elle soit ajustée en fonction de nombreux points, notamment (1) :

- . de la personnalité du candidat
- . de son niveau de culture et de connaissances générales
- . de ses informations et de sa connaissance préalable du métier de conseiller
- . de son cadre d'activité
- . de sa perception du milieu agricole et des problèmes de l'Agriculture

L'OBJECTIF des Journées des 18 /19 et 20/21/22 Janvier était donc d'avoir une connaissance suffisante du public à former, et d'obtenir des indications quant à quelques-uns de ces éléments pour pouvoir ensuite :

- composer deux groupes moins hétérogènes quant au niveau de formation, de fonction, de préoccupations
- présenter à ces deux groupes un contenu de sessions plus ajusté à ce que nous pourrions alors estimer de leurs besoins

Le DEROULEMENT :

Les techniques mises en oeuvre étaient celles permettant le recueil d'information. Leur ordre dans le déroulement permettant de compléter les observations, les unes par les autres, ou de les préciser.

.../...

(1) L'ordre donné ici aux critères énoncés n'a pas un caractère prioritaire - de plus, d'autres éléments non énoncés ici pourraient être également considérés.

Le QUESTIONNAIRE à l'Employeur permet de recueillir :

- ses impressions sur le candidat
- ses avis quant aux points faibles
- des informations sur le contexte du travail du technicien et sur les tâches qui lui sont confiées.

La PRESENTATION PERSONNELLE du candidat au Groupe, au cours du tour de table, invite celui-ci à :

- s'exprimer oralement sur sa situation et sur les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de son métier
- sur ce qu'il attend du cycle de formation

Cet exercice fournit des indications sur la qualité d' "orateur" du Technicien : aisance dans l'expression orale, façon d'exposer un sujet.

Le QUESTIONNAIRE au CANDIDAT permet une appréciation sur :

- ses connaissances,
- sa perception du milieu agricole et des problèmes de l'Agriculture

La DISCUSSION de GROUPE sur un thème, tend à mettre en évidence :

- l'aptitude et l'expérience dans le travail en groupe
- quelques traits caractéristiques de la personnalité du candidat

ex. : attitude plus ou moins directive, façon d'appréhender une idée ou de la présenter ...

Le TRAVAIL ECRIT vise à un aperçu :

- de l'aptitude à synthétiser
- de l'aisance dans l'expression écrite

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL final, par le contact personnel permet d'aborder les aspects particuliers de la situation de chacun.

.../...

DEROULEMENT

MARDI 18 JANVIER

- 9 h.30 - 10 h.30 - Accueil
- . Le Centre de Trie-Château
 - . Présentation de l'Equipe d'animation
 - . Aperçu des activités de l'AFPA
 - . L'objet de cette réunion
 - . Le programme des deux journées
- 10 h.30 - 11 h.45 - Présentation individuelle des participants (en tour de table)
- . âge,
 - . origine,
 - . fonction, cadre d'activité, ancienneté,
 - . l'attente du cycle de formation
- 12 h.00 - 12 h.30 - Travail personnel (questionnaire)
- 14 h.30 - 17 h.00 - Témoignage d'un Agriculteur :
- "Ce qu'attend l'Agriculteur de la Vulgarisation et du Conseiller"
- M. LOTHON (Eure)
- 17 h.00 - 17 h.30 - Documents administratifs
- 18 h.00 - 19 h.30 - Témoignage d'un technicien ancien (M. SAVARY)
- "Le Conseiller et la Vulgarisation"
- . Historique
 - . Situation actuelle
 - . Perspectives
- Travail personnel sur les deux exposés de la journée

Soirée

MERCREDI 19 JANVIER

- 8 h.30 - 10 h.30 - Discussion de Groupe
- Thème : "Comment voyez-vous l'évolution des exploitations agricoles ?"
- Deux groupes d'observation :
- . MM. FORGET, SPINAT (AFPA) et DENIZOT (Agriculteur)
 - . MM. ALLAIRE, BOUCARD (AFPA) et FOURDINIER (Agriculteur)
- 10 h.30 - 12 h.30 - Discussion de Groupe
- Thème : "Place et rôle du conseiller agricole dans l'évolution de l'Agriculture".
- 14 h.30 - 19 h.30 - Déroulement des entretiens individuels

Le PUBLIC de ces journées était composé de 22 Techniciens venant de 9 Départements : Ain, Ardennes, Cantal, Côte-d'Or, Creuse, Haute-Garonne, Indre-&-Loire, Jura, Loir-&-Cher.

.../...

ASSOCIATION de FORMATION
et de PERFECTIONNEMENT
AGRICOLES

TRIE-CHATEAU - 1964/n°533

RB/MA

FORMATION

4.- Existe-il dans votre département ou votre région d'autres Organismes ayant des activités de Vulgarisation ?

| | |
|--------------------|-------------------|
| NOM de l'Employeur | _____ |
| FONCTION | _____ |
| ADRESSE | _____ Tél : _____ |
| NOM du Candidat | _____ |
| ADRESSE | _____ Tél : _____ |

5.- Dans quel cadre ? dans quelle structure ? dans quelle organisation ?

QUESTIONNAIRE EMPLOYEUR

1.- Quelle fonction le candidat occupe-t-il actuellement ?

Depuis quand ? _____

2.- Le candidat a-t-il rempli antérieurement d'autres fonctions ?
Lesquelles ? Où ? _____

3.- S'il y a lieu quelles ont été pour le milieu agricole donné les conséquences de ses actions ?

4.- Existe-il dans votre département ou votre région d'autres Organismes ayant des activités de Vulgarisation ?

5.- Prévoyez-vous dans l'avenir une modification de la fonction actuelle du candidat ?

6.- Dans quel cadre ? dans quelle structure ? dans quelle organisation ?

7.- Quelle est la résistance physique du candidat ?

.....

8.- Quelle est sa formation générale acquise, sanctionnée ou non par un diplôme ?

Niveau certificat d'étude ?

Niveau Brevet élémentaire ?

Niveau Brevet supérieur ?

Niveau Baccalauréat 1ère partie ?

Niveau " 2ème partie ?

Niveau Licence ou Ingénieur ?

.....

.....

.....

.....

9.- Quelle expérience le candidat a-t-il ?

a) de la conduite d'une exploitation agricole ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

12.- Le candidat a-t-il, à votre avis, le souci de sa formation et de sa culture personnelle ?

13.- Prend-il facilement des initiatives ?

14.- De combien de temps le candidat pourra-t-il disposer pour travailler personnellement à sa formation ?

15.- De quelles ressources et moyens documentaires pourra-t-il disposer ?

ASSOCIATION de FERRATION
et de PERFECTIONNEMENT
AGRICOLE

RELEVÉ INDIVIDUEL - "COMPLEMENT"

16.- Quelles sont les remarques particulières que vous pouvez faire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.- Si vous en êtes les
agriculteurs ?
Pourquoi ?

Fait le à

Si oui . Quelle superficie devrait avoir l'exploitation ?
Signature de l'Employeur :

2.- Quelles sont les principales difficultés de l'agriculture française : (*)

- manque de débouchés
- trop de petites exploitations non rentables
- milieu trop traditionnel manquant de dynamisme
- prix insuffisants

(*) Souligner les réponses choisies - vous pouvez ajouter d'autres difficultés (4 ou 5)

ASSOCIATION de FORMATION
et de PERFECTIONNEMENT
AGRICOLES

DOCUMENT INTERNE - "CONFIDENTIEL"

NOM : _____

Prénoms : _____

JOURNEES PREPARATOIRES aux CYCLES de FORMATION
au METIER de CONSEILLER AGRICOLE - 1er SEMESTRE 1966

| | 20ha. | 50ha. | 100ha. |
|--|-------|-------|--------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

1.- Si vous en aviez les moyens, aimeriez-vous être agriculteur ?

Pourquoi ?

.....
.....

Si oui . Quelle superficie devrait avoir votre exploitation ?

.....

2.- Quelles sont les principales difficultés de l'agriculture française : (*)

- manque de débouchés
- trop de petites exploitations non rentables
- milieu trop traditionnel manquant de dynamisme
- prix insuffisants
- _____
- _____
- _____

(*) Souligner les réponses choisies - vous pouvez énumérer d'autres difficultés (2 ou 3)

.../...

3.- Que pensez-vous de la phrase :

" Il a juste l'intelligence nécessaire pour être agriculteur ..."

.....
.....
.....

4.- L'agriculteur qui exploite 20 - 50 ou 100 ha. est équivalent en qualification à :

| | 20ha. | 50ha. | 100ha. |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| un manoeuvre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| un ouvrier spécialisé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| un ouvrier professionnel | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| un maître-artisan | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| un chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

5.- L'agriculteur attend tout de l'Etat
(répondre par oui - non - un seul mot)

6.- Les agriculteurs qui s'opposent au remembrement le font car : (*)

- ils sont attachés à leurs terres
- ils craignent que les terres offertes soient moins bonnes
- ils se méfient de tout changement et sont bornés
- ils n'ont pas confiance dans les Organismes qui s'occupent du problème
- le remembrement n'a pas donné la satisfaction que l'on pouvait en attendre

.../...

(*) Encadrer la phrase qui correspond, d'après vous, à la réalité

7.- Si les agriculteurs sont peu instruits, c'est parce que (*) :

- ils ne fréquentent pas l'école primaire avec assiduité
- l'école primaire rurale n'est pas d'une qualité suffisante
- ils n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants dans les écoles secondaires
- ils pensent que l'agriculture, c'est avant tout avec son père qu'on l'apprend
- ils sont, en général, intellectuellement moins favorisés.

8.- Dans une exploitation agricole la femme doit principalement (*) :

- s'intéresser activement à l'éducation de ses enfants et s'occuper de son intérieur
- aller aux champs avec son mari
- soigner le bétail à la ferme
- tenir la comptabilité et assurer le courrier
- s'intéresser aux productions de l'exploitation pour pouvoir en discuter

9.- Si l'habitat rural manque de confort, c'est parce que les agriculteurs (*) :

- n'en sentent pas le besoin
- n'ont pas les moyens de l'améliorer
- préfèrent d'abord améliorer les bâtiments d'exploitation
- de toute façon, ne sont pas suffisamment aidés par l'Etat sous forme de subvention ou de prêt

.../...

(*) Encadrer la phrase qui correspond, d'après vous, à la réalité

10.- Il est impossible de gérer une entreprise agricole comme une entreprise industrielle



11.- Les intérêts de l'agriculture et de l'industrie sont opposés



12.- Les agriculteurs estiment que leur revenu est insuffisant, pour l'améliorer pensez-vous que l'on doive (*) :

- . Augmenter le prix des denrées agricoles
- . Diminuer le nombre des exploitations et augmenter leur surface moyenne de façon à diminuer les prix de revient
- . Opérer des transferts de revenus en leur faveur : indemnités, subventions, allocations, etc...
- . Peser sur les prix des produits nécessaires à l'agriculture
- . Développer la formation professionnelle et la vulgarisation des techniques modernes
- . Limiter la production à ce qui est nécessaire pour le ravitaillement du pays, afin d'éviter les effondrements de prix
- . Organiser le marché international et mondial
- . Réduire l'importance des intermédiaires

13.- L'exode rural peut-il être considéré comme une chose :

- . normale
- . souhaitable
- . regrettable

Pourquoi ?

(*) classer par ordre décroissant d'intérêt - rayer les mentions inutiles

.../...

14.- L'agriculture française de demain pourrait :

- comporter la diversité actuelle des exploitations
- s'orienter vers :
 - la grande exploitation individuelle
 - la grande exploitation collective
 - des formes d'association laissant à chaque agriculteur son autonomie

15.- Si le milieu agricole doit évoluer, quels sont d'après vous les points essentiels sur lesquels il faut davantage porter attention ?

.....

.....

.....

16.- Enumérer quelques qualités essentielles que doit avoir un agriculteur pour bien diriger son exploitation.

.....

.....

17.- Décrire très brièvement les impressions que vous avez éprouvées en travaillant dans une exploitation agricole.

.....

.....

.....

.....

.../...

18.- Quelle est la composition du nouveau Gouvernement français ? Citer au moins six Ministres et leur attribution.

.....
.....
.....
.....
.....

19.- Il a été publié récemment un "Livre blanc" de l'Agriculture française. De quoi s'agit-il ?

.....
.....
.....

20.- Parmi ces dates, lesquelles se rapportent à des décrets essentiels sur la Vulgarisation :

- Juillet 1957
- Avril 1959
- Octobre 1959
- Janvier 1961
- Septembre 1961

21.- Quelle est la signification des sigles suivants ?

- . A.P.P.C.A.
- . C.N.M.C.C.A.
- . F.N.G.P.A.
- . A.M.P.R.A.
- . F.O.R.M.A.
- . S.I.B.E.V.
- . A.C.T.A.
- . F.N.G.P.C.
- . I.T.C.F.
- . I.T.E.B.

.../...

Annexe XI

AJR-INRA, JR/21, AFPA,
Commission féminine, La vulgarisation féminine agricole et le rôle des conseillères, 1971, p. 6.

LA VULGARISATION FEMININE AGRICOLE

ET LE ROLE DES CONSEILLERES

Synthèse des travaux réalisés dans le cadre de la Commission Féminine de l'A.F.P.A., de la Commission Féminine de la F.N.S.E.A. et de la Section Féminine de la F.N.G.V.P.A., au cours des années 1969 et 1970.

Nous avons intégré également dans cette synthèse diverses observations ou questions relevées dans le document intitulé : "Etude sur la Vulgarisation Féminine" réalisé par Mlle ROUX en 1969.

Le document ci-joint comprend cinq parties :

- 1 - Présentation
- 2 - Les objectifs de la Vulgarisation Féminine agricole
- 3 - Le rôle des conseillères et les thèmes de travail
- 4 - Observations sur la formation des conseillères
- 5 - Conclusions

I - PRESENTATION

L'évolution des fonctions d'Agents de développement dans les départements, les textes récents concernant la qualification des conseillers et un certain nombre d'observations faites par rapport à la formule actuelle de "préparation au métier de conseiller agricole", en vue de l'examen Centre B, ont conduit les centres de formation à modifier le contenu de cette préparation au métier.

Au cours de la dernière réunion de la Commission Féminine de l'A.F.P.A., Monsieur SPINAT nous a fait part de l'état actuel du travail de réflexion réalisé à ce sujet par les animateurs de l'A.F.P.A. Vous avez pu prendre connaissance de ce projet dans le compte-rendu de la réunion du 9 février 1971, page 5.

Nous vous en rappelons les grandes lignes :

- un tronc commun de 4 semaines permettrait à tous les candidats agents de développement (conseillers et conseillères polyvalents, conseillers de gestion, conseillers spécialisés, conseillers de coopératives) d'acquérir un minimum de connaissances d'ordre pédagogique : méthode d'étude d'un problème, travail en groupe, relations, communications.
- un complément de formation de 3 ou 4 semaines serait proposé

à l'issue de cette formation commune. Chaque candidat pourrait alors choisir parmi plusieurs types de sessions, celles qui lui semblent le mieux convenir à ses besoins. Quatre options étaient proposées :

- Expression
- Campagne de vulgarisation
- Aide à la prise de décision
- Aspects féminins de la vulgarisation et du développement agricole et rural.

A propos de ce cycle "Aspects féminins", s'adressant plus particulièrement aux futures conseillères, quelques observations ont été faites :

- Cette session risque de n'être suivie que par des conseillères
- Les conseillères elles-mêmes ne vont-elles pas boudier ce cycle et préférer les autres ?
- Ce cycle "Aspects féminins de la Vulgarisation et du Développement Agricole et rural" correspond-il à ce que nous souhaitons pour la formation des conseillères ?
- Veut-on étudier "les aspects féminins du développement agricole" en partant de la situation de la femme dans la société et dans l'agriculture, ou la "Formation de conseillère" dans le contexte actuel ?
- Comment répondre aux demandes des femmes, tout en conservant la priorité aux aspects professionnels ?
- Prend-on assez en considération les "dimensions humaines du développement" ?
- Le cycle "Aspects féminins" devrait comprendre l'étude des aspects sociologiques de la situation de femme et des règles qui dominent dans le milieu agricole.

Nous en sommes restées à ces quelques observations. Il nous faut maintenant faire des propositions concrètes pour que l'A.F.P.A. puisse envisager, pour les conseillères, une formation correspondant aux réalités actuelles, à nos préoccupations, à nos besoins.

Nous avons pensé, pour mener à bien notre travail de la journée :

1°) - Faire le point des travaux réalisés au cours des mois écoulés dans diverses instances, concernant les objectifs de la vulgarisation féminine agricole et le rôle des conseillères. Nous nous sommes appuyées pour cela sur :

- Le document réalisé par Mlle ROUX en 1969, intitulé "Etude sur la Vulgarisation Féminine."
- Les comptes-rendus des réunions de la Commission Féminine de l'A.F.P.A. de l'année 1969-1970, au cours desquelles nous avons étudié des questions.
- Les conclusions des sessions de Septembre 1969 au cours desquelles des conseillères en exercice depuis un à deux ans ont réfléchi sur leur travail, leur rôle, les objectifs de la Vulgarisation Féminine.

.../...

- Les comptes-rendus de réunions des membres de la Commission Féminine de la F.N.S.E.A. et de la Section Féminine de la F.N.G.V.P.A., dont l'ordre du jour comportait l'étude des orientations de la Vulgarisation féminine agricole et la formation des conseillères.
- 2°) - Demander à M. SPINAT de nous faire part de l'état actuel du projet "Tronc Commun" pour la préparation au métier.
- 3°) - Rappeler les textes de base qui précisent les conditions de la préparation au métier de conseiller agricole.
- 4°) - Travailler en petits groupes pour répondre aux questions que nous nous posons :
 - Observation sur la situation actuelle, Adaptation des conseillères à leur fonction
 - Propositions concernant la formation des conseillères.

II - LES OBJECTIFS DE LA VULGARISATION FÉMININE AGRICOLE

1°) - Les responsables de la Commission Féminine de la F.N.S.E.A. et de la Section Féminine de la F.N.G.V.P.A. réunies les 7 et 24 février 1970, ont défini ainsi ces objectifs :

La Vulgarisation correspond avant tout à une formation technique au niveau de l'exploitation. Elle semble avoir 3 axes de travail prioritaires :

- Productions et spécialement les problèmes de l'élevage,
- Fonctions administratives,
- Comptabilité-Gestion (ménagère plus exploitation).

La formation technique doit apprendre avant tout aux femmes à bien faire leur travail.

Cette formation doit passer par des méthodes de travail de groupe, le but poursuivi n'étant pas seulement l'acquisition de techniques, mais en même temps une formation à la réflexion et au jugement dans le but d'arriver à un choix.

En effet, en raison même des nombreux changements et de l'évolution, il faut que les femmes, tout en maîtrisant de mieux en mieux le travail par des techniques rationnelles et modernes, puissent comprendre l'évolution du monde agricole et s'y adapter.

La Vulgarisation se situe davantage au niveau de l'exploitation et des individus adhérents.

Une question était posée : "Faut-il s'adresser aux rurales et aux agricoles ?" Il semble que l'accord ait été unanime pour que la vulgarisation s'adresse aux agricoles.

Pourtant nous n'ignorons pas le problème des rurales, particulièrement dans les régions où l'agriculture est en reconversion.

.../...

2°) - Au cours des réunions de la Commission Féminine de l'A.F.P.A. de décembre 1969, janvier et avril 1970, nous avons émis les idées suivantes :

- les problèmes de changements dans divers domaines concernant les femmes. Mais il y a aussi des problèmes spécifiquement féminins. Il y a toujours une imbrication du domaine familial et du domaine professionnel.
- Beaucoup de problèmes qui nous préoccupent ne sont pas spécifiques des femmes d'exploitants agricoles.
- Les femmes d'agriculteurs souhaitent avoir une place reconnue dans la société, avoir ou retrouver l'estime des autres. Pour cela diverses solutions sont envisagées :
 - : exercer une fonction dans l'exploitation
 - : avoir la responsabilité d'un atelier dans l'exploitation
 - : être au courant de la marche de l'exploitation
 - : s'occuper de la maison et des enfants
 - : avoir un métier
 - : s'occuper d'activités culturelles et sociales(C.F. A.F.P.A. 2 décembre 1969)
- Dans les régions de montagne, les questions techniques agricoles passent au second plan des préoccupations sans être toutefois délaissées. Il faut surtout faciliter le passage des agriculteurs à d'autres activités, leur participation au développement et à l'aménagement de la région.
(C.F. A.F.P.A. 20 janvier 1970)
- L'évolution de la population rurale justifie la création de clubs féminins, avec priorité à l'étude des problèmes familiaux et sociaux. La formation familiale et sociale est à assurer par la Famille Rurale, et les conseillères n'ont pas à animer les clubs féminins. Les clubs font appel à diverses personnes compétentes pour traiter les problèmes au programme. (C.F.A.F.P.A. 20 janvier 1970)
- Pour la Mutualité Sociale Agricole, "Les activités de Vulgarisation et de Développement agricole se situent dans le cadre de l'action sociale de la Mutualité".

Au départ, cette action a été créée "pour répondre à des besoins d'ordre familial et social, activité complémentaire à celle des assistantes sociales."

"Fuit, lorsqu'une action a été réalisée officiellement en faveur du milieu agricole, la Mutualité a considéré de son ressort d'y participer. C'est ainsi qu'elle est entrée dans le cadre de la Vulgarisation et du Développement en mettant ses conseillères à la disposition des groupements féminins".
(correctif au compte-rendu de la C.F.A.F.P.A. du 20 janvier 1970 par Mlle CORNOU).

.../...

3°)- Dans "l'Etude sur la Vulgarisation féminine" de G. ROUX nous relevons les passages suivants :

- La vulgarisation féminine poursuit donc des objectifs de développement. Cependant, nous pouvons nous demander si dans la vulgarisation féminine et la vulgarisation masculine on a le souci que les actions soient suffisamment convergentes; cela ne signifie pas que ces actions doivent forcément être identiques et toujours communes. La vulgarisation féminine n'est-elle pas trop parallèle à la vulgarisation masculine ? Et par conséquent, considérée comme un complément, un corollaire du Développement. Il nous semble nécessaire que l'on s'achemine vers des actions et des programmes concertés en vue d'objectifs précis dans une région.

En même temps, il faudrait admettre comme possible et souhaitable une plus grande souplesse dans les modes d'exercice de la profession agricole par les femmes. Leur rôle ne peut qu'être déterminé par les nécessités et les possibilités offertes par l'exploitation, mais il doit être aussi l'objet d'un choix libre et éclairé.

Il en va de même de la place des femmes dans les organismes qui mettent en oeuvre le Développement, et même dans les organismes professionnels en général, où les agricultrices devraient pouvoir exercer des responsabilités correspondant à celles qu'elles assurent dans l'exploitation et qui valoriseraient ces dernières.

- Beaucoup de femmes vivant dans des conditions particulièrement défavorables, auraient besoin d'une vulgarisation de type social. Il s'agirait en particulier de les aider à assurer la subsistance de la famille avec un budget réduit à l'extrême, élever leurs enfants et préparer leur avenir, éviter les investissements inutiles ou intempestifs dans l'exploitation.

- Il y aurait à opérer plusieurs distinctions selon les cas :

. d'une part, envisager séparément (au moins pour les conseillères) une vulgarisation professionnelle et une vulgarisation familiale. Les deux domaines sont nécessaires, mais ils devraient être développés davantage indépendamment l'un de l'autre. Cela comporte des obstacles que nous n'ignorons pas. Toutefois, s'il en était ainsi plus souvent, la vulgarisation féminine professionnelle aurait plus de facilité à s'inscrire dans le développement; il y aurait moins d'ambiguïté sur le rôle des conseillères (certaines seraient ménagères rurales, d'autres agricultrices); elles choisiraient peut-être mieux le domaine de leur spécialité en fonction de leurs goûts personnels. La compétence des conseillères serait plus grande dans le domaine choisi, leur action moins dispersée. Enfin, les femmes d'origine rurale pourraient bénéficier d'une vulgarisation

.../...

avec des agricultrices sans freiner celles-ci dans leurs actions professionnelles.

. d'autre part, parmi les agricultrices, il y a des possibilités diverses et un dynamisme inégal. Certains groupements ne gagneraient-ils pas à "éclater" pour mener un travail différent ? Cet éclatement permettrait, peut-être, d'intégrer de nouvelles personnes mal à l'aise dans un groupe constitué depuis plusieurs années, dont les membres se connaissent bien et ont des préoccupations voisines. Dans des régions où les structures d'exploitation sont hétérogènes, est-il possible de faire travailler ensemble les femmes de grandes et celles de petites exploitations ? Il semble que les dernières se sentent évincées. De la même manière, les agricultrices jeunes ne se sentent pas à l'aise avec les femmes plus âgées, car elles n'ont pas les mêmes besoins.

III - /LE ROLE DES CONSEILLERES ET LES THEMES DE TRAVAIL DE LA/ VULGARISATION FEMININE

1°) - Les conseillères; ayant réfléchi sur leur rôle au cours d'une session, après un ou deux ans de travail définissent ainsi leur rôle par rapport à quatre thèmes prioritaires :

- La Gestion

sous ce terme global, nous comprenons :

- . la gestion de l'exploitation, la comptabilité
- . la gestion concertée
- . l'étude de budget familiaux
- . les problèmes de consommation dans le ménage.

Nous avons cherché à nous situer par rapport à un service à rendre. Nous pensons travailler surtout avec des personnes non atteintes par les Centres de Gestion (un service effectif leur étant déjà rendu), des agriculteurs qui ne connaissent pas très bien, ni leurs besoins actuels, ni le revenu tiré de leur exploitation ou celui qu'ils peuvent escompter en retirer. Ces agriculteurs sont des gens qui rencontrent des difficultés au niveau de leur exploitation, qui ont du mal à subvenir aux besoins de la famille.

Notre but est de les aider : à améliorer leur revenu au moment où ils en ont besoin et à l'utiliser le mieux possible. Il faut d'abord les éclairer sur leurs besoins actuels ou futurs pour les motiver à rechercher des solutions.

Nous travaillons habituellement avec les femmes, c'est donc à elles que nous nous adressons en premier-lieu, mais nous susciterons une action auprès des agriculteurs.

.../...

Nature du service à rendre : nous voulons, dans ce cas précis, nous centrer sur les problèmes de gestion, pour amener les agriculteurs à augmenter leur revenu. Il faudra envisager des transformations et l'organisation capable d'apporter le meilleur revenu.

En tant que conseillère, nous avons aussi à aborder avec les femmes, les dépenses du ménage, les investissements dans l'habitation, les problèmes de consommation et d'achats.

Nous avons choisi de travailler avec le maximum de personnes et de rechercher les moyens pour y parvenir.

Nous pensons nécessaire de ne pas nous arrêter à la sensibilisation ou à l'information, mais de mener une action suivie dans le temps.

Grâce à ce travail, axé à la fois sur les besoins de la famille et le développement des possibilités de l'exploitation, nous intégrerons mieux notre intervention "au niveau de l'exploitation". Cela augmente notre zone d'intervention et ne limite pas notre collaboration avec les techniciens au contraire.

- l'Elevage

Dans l'exploitation, les problèmes techniques nous concernent également. Ce sont principalement les productions animales dont les agricultrices s'occupent et sur lesquelles nous pouvons travailler avec elles en tenant compte de la nature du travail qu'elles effectuent. Nous pouvons être amenées à travailler à la reconsidération des ateliers de production : l'étude de leur rentabilité, de leur organisation, des conditions et des temps de travaux.

- Les problèmes de consommation

Nous sommes sensibles aux besoins actuels et futurs de la famille sur lesquels nous pensons faire réfléchir agriculteurs et agricultrices.

Dans notre tâche spécifique de conseillère, nous pouvons être amenées, selon les cas, à traiter de problèmes de consommation, d'achats, de congélation et d'autoconsommation, etc...

Nous ne perdons pas de vue que toute action sur l'exploitation doit apporter un meilleur niveau de vie de la famille.

- l'Environnement

Enfin, dans certaines exploitations, ou dans certaines régions, nous pouvons arriver assez vite, à constater les limites de l'augmentation de revenu en provenance de l'exploitation, toutes les solutions possibles ayant été recherchées.

Nous étudierons alors les possibilités d'obtenir des revenus complémentaires : telles que les activités du tourisme, l'artisanat lié au tourisme, l'équitation, etc...

2°) - Pour une responsabilité, les problèmes prioritaires sont :

- : Economie de l'exploitation
- : Gestion concertée

.../...

- : Elevage
- : Habitat - Embellissement
- : Tâches administratives
- : Tourisme

"Les conseillères doivent faire prendre conscience aux femmes de leur place dans l'exploitation, dans l'environnement agricole et rural". (C.F.A.F.P.A. 14 avril 1970).

3°) - Monsieur FORGET, suite à une discussion de la Commission Féminine de l'A.F.P.A. du 20 janvier 1970, distingue quatre niveaux de tâches pour les conseillères :

- des tâches d'animation qui se traduisent par une recherche permanente des besoins des femmes (importance de l'écoute, de la synthèse, de l'incitation à ...)
- des tâches techniques et des tâches de plus en plus économiques.
- des tâches qui relèvent d'actions de développement.
- des actions familiales et sociales.

4°) - Les responsables de la Commission Féminine de la F.N.S.F.A. et de la Section Féminine de la F.N.G.V.P.A., au cours de la réunion du 24 février 1970, définissent ainsi les tâches de la conseillère :

- les tâches actuelles des conseillères se situent par rapport à :
 - Productions dont les femmes s'occupent
 - Productions spécialisées sur l'exploitation
 - Classement des papiers - Fonctions administratives
 - Organisation du travail de la femme
 - Habitat
 - Aider à poser les problèmes
 - Aider à l'animation
 - Apports techniques dans les Sections Féminines
 - Suivre les réalisations
 - "Traduire" pour les femmes les informations générales
 - Aider les agricultrices à juger de la rentabilité de leur travail
 - Avoir de bonnes connaissances des besoins de la région
 - Travailler en relation avec le conseiller d'exploitation et de gestion.

Les conseillères peuvent faire le même travail qu'un conseiller, mais il ne faut pas encore généraliser cette situation. Ceci est possible pour des conseillères ayant une formation

technique et économique suffisante et travaillant dans un milieu très ouvert.

Il est encore nécessaire d'avoir des conseillères s'adressant à un public essentiellement féminin. Elles aident les femmes à résoudre leurs problèmes dans les tâches réalisées par celles-ci.

5°) - Les responsables professionnelles attendent de la conseillère une aide pour la fixation des objectifs.

- Elles s'aperçoivent que, pour être valable, un programme doit être préparé, orienté vers des objectifs. Elles veulent aussi que la conseillère ait une connaissance du milieu plus élaborée, une certaine capacité de traduire en termes précis leurs aspirations confuses. Au cours de cette recherche difficile les adhérentes du groupe sont tentées de se décourager, de dire "... à quoi bon !". C'est alors qu'elles apprécient la conseillère qui inspire de la sécurité, leur donne confiance en elles-mêmes.

Les femmes attendent davantage d'imagination et d'orientation de la part des conseillères. Mais parfois elles se montrent sévères pour des conseillères qui n'ont pas assez d'idées alors qu'elles-mêmes entrevoient mal ce qu'il faut faire.

De plus en plus les responsables désirent que les conseillères affirment une compétence sur un point précis.

Les conseillères devraient aider les femmes à s'intégrer dans des actions d'ensemble. Par exemple, si les agricultrices sont intéressées par le tourisme, il faut les aider à le situer dans le développement d'une région.
(document de G.ROUX - 1969).

- les Conseillères perçoivent de façon variable leur fonction, mais celles d'un même département partagent généralement une conception commune. Dans deux départements, elles se définissent comme des conseillères agricoles et considèrent leur rôle comme spécifique, bien qu'ayant un but identique à celui des conseillers. Elles sont alors conseillères agricoles, non seulement parce qu'elles travaillent avec des agricultrices, mais parce qu'elles traitent les problèmes professionnels principalement.

D'autre fois, elles se sentent nécessairement axées en même temps sur les questions ménagères et professionnelles.

Lorsque les responsables sont divisées sur les priorités, leur rôle de conseillère leur apparaît incertain, confus.

Il reste des problèmes tels que le développement touristique d'une région, l'habitat, la formation à la fonction administrative que les conseillères ressentent actuellement comme des centres d'intérêt possibles.

(Document de G.ROUX - 1969).

.../...

IV - OBSERVATIONS SUR LA FORMATION DES CONSEILLERES /

1°) - Souhais exprimés par les Responsables féminines
(réunion du 24 février 1970)

(le niveau de base en 1970 devant être le B.T.S.)

- Compétence élevée en ce qui concerne l'économie et les productions des exploitations
- Nécessité d'une formation pédagogique approfondie

Souhais exprimés :

- Formation en dehors du département de travail
- Stages dans le département : connaissance approfondie des organismes du département
- Formation à l'économie de l'exploitation
- Formation à l'économie générale
- Formation aux méthodes d'études de problèmes

2°) - Souhais exprimés par les conseillères (session M.F.)

- Acquisition de compétences techniques
- Formation méthodologique
 - : comment analyser une réalité
 - : comment faire des choix
 - : comment préciser les objectifs
 - : comment définir les moyens
 - : comment mener une suite d'opérations en vue d'un aboutissement (comment assurer la liaison entre les partis)
 - : comment faire passer les gens d'un stade à un autre.

C'est en fait l'apprentissage de méthodes pour résoudre des problèmes concrets.

- Possibilité de remplacer les sessions classiques :
 - : par des tournées d'information sur un point limité
 - : par l'organisation d'échanges périodiques ("banque") (ex. Journal des conseillères)
 - : Organisation de la documentation personnelle (fichier, sources d'information)

3°) - Souhais exprimés par la Commission Féminine de l'A.F.P.A.
(réunion du 14 avril 1970)

- la formation économique est une nécessité. Elle se situe dans deux directions : la formation à la gestion de l'exploitation et la formation aux problèmes de consommation familiale.

- stages nécessaires dans les organismes économiques

.../...

et autres organisations professionnelles.

- nécessité d'introduire une session sur la profession agricole et l'organisation de l'agriculture dans la préparation Centre B.

M. MONTCHÉSTOIS //

Nous avons voulu vous rappeler ces prises de positions, ces problèmes posés, ces observations, afin de nous remettre en mémoire ces questions déjà étudiées.

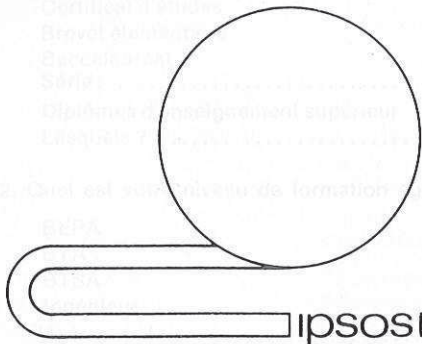
Munies de toutes ces informations, il nous faut maintenant définir ou préciser une position commune:

- 1°) - Sur la nature des services qui nous paraissent pouvoir ou devoir être rendus aux femmes du milieu agricole ou rural.
- 2°) - Sur les orientations de la formation des conseillères ou conseillers ayant à travailler auprès de ces femmes.

====

Annexe XII

AJR-INRA, 1JR15, Questionnaire de l'enquête Rémy/IPSOS, octobre 1982, 10 p.



ipsos

Dans le cadre des États Généraux du Développement, le Ministère de l'Agriculture nous a confié la mise au point et l'analyse, en collaboration avec un chargé de recherche de l'INRA, d'une étude auprès des Conseillers Agricoles et Agents de Développement.

Il ne s'agit pas d'un sondage : toutes vos réponses sont attendues avant le 15 novembre 1982. Le mieux est que vous remplissiez aujourd'hui même, et aussi lisiblement que possible (merci) ce questionnaire, soit en écrivant en clair, soit en entourant le code correspondant à votre réponse. Retournez-le nous sous enveloppe timbrée à **IPSOS, 39 rue Censier 75005 PARIS.**

Nous vous rappelons qu'une règle fondamentale de notre déontologie garantit absolument l'anonymat de votre réponse, tant au niveau du questionnaire que des analyses fines qui pourraient en être faites.

Au cas où certains de vos collègues agents de développement (participant à des actions financées dans le cadre des P.P.D.A.) n'auraient pas reçu ce questionnaire (les listes ont été établies à partir de l'annuaire de l'UNATCA) ils peuvent se le procurer en écrivant à IPSOS.

Merci.

IPSOS

1. Quel est votre niveau de formation générale ?

- Certificat d'études 1
- Brevet élémentaire 2
- Baccalauréat 3
- Série :
- Diplômes d'enseignement supérieur 4
- Lesquels ?

2. Quel est votre niveau de formation agricole ?

- BEPA 1
- BTA 2
- BTSA 3
- Ingénieur 4
- Autres : préciser 5

3. Quel est l'organisme qui vous a délivré votre dernier diplôme ?

Dans quel département est-il situé ? _____

4. Avez-vous depuis l'obtention de votre dernier diplôme suivi

- des sessions de formation permanente
- OUI 1
- NON 2
- Nombre de sessions —
- Nombre de semaines au total —
- Dans quel organismes ?

- une formation de longue durée ?

- OUI 1
- NON 2
- Si oui, laquelle ?
- En continuant à exercer votre fonction ?
- OUI 1
- NON 2

5. Quelle est actuellement votre fonction précise ?

6. Quel est l'organisme qui vous emploie ?

7. Si vous êtes mis à disposition d'un autre organisme, lequel ?

8. Depuis combien de temps exercez-vous cette fonction chez votre employeur ?

_____ ans

Reconstituez votre carrière : avant cet emploi. Quels postes avez-vous occupés depuis la fin de vos études : commencez par le plus récent etc... remontez dans le temps.

| Employeur | Emploi antérieur | Précédent | Précédent | Précédent |
|---------------------------------|------------------|-----------|-----------|-----------|
| - même organisme | 1 | 1 | 1 | 1 |
| - autre organisme professionnel | 2 | 2 | 2 | 2 |
| - secteur public | 3 | 3 | 3 | 3 |
| - coopération | 4 | 4 | 4 | 4 |
| - entreprise privée | 5 | 5 | 5 | 5 |
| - vous étiez votre patron | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Fonction | | | | |
| Durée d'exercice (en années) | | | | |

9. A la suite de votre recrutement :

- a) avez-vous suivi un stage auprès d'un collègue plus expérimenté
- OUI 1
- NON 2
- b) vous a-t-on présenté de manière suffisamment approfondie, selon vous, la région où vous avez été affecté
- OUI 1
- NON 2

c) d'une manière générale avez-vous eu plutôt le sentiment, lors de vos débuts :

- d'avoir été convenablement aidé 1
- d'avoir dû vous débrouiller seul 2

10. Avez-vous suivi une formation au métier (qualification) :

- (plusieurs réponses possibles)
- a)- de conseiller agricole agréé 1
- de technicien de coopérative (TCDA) agréé 2
- d'animateur syndical agréé 3
- d'animateur ASAVPA agréé 4
- b)- formation en cours 5
- c)-formation à l'appui technique 6
- d)- autre formation (laquelle) 7
- e)- pas de formation au métier 8
- f)-avez-vous cessé votre formation avant d'être inscrit sur la liste d'aptitude correspondant ? 9
- Pouvez-vous préciser pour quelles raisons

11. Combien de jours de perfectionnement avez-vous reçu ?

- a) dans votre département
- en 1981 —
- en 1980 —
- en 1979 —
- b) en dehors du département
- en 1981 —
- en 1980 —
- en 1979 —

12. Certaines caractéristiques ou certains domaines de votre formation vous semblent-ils dépassés ou inutiles dans :

| | OUI | NON |
|----------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| a) les contenus | 1 | 0 |
| b) les méthodes (pédagogie) | 1 | 0 |
| c) les exigences formelles (tests, examens, rédaction de mémoire...) | 1 | 0 |

pouvez-vous préciser votre jugement ?

13. Pouvez-vous indiquer dans quels domaines vous ressentez des besoins de formation-information-perfectionnement

| | BEAU-COUP | ASSEZ | PEU | PAS DU TOUT |
|------------------------------------------------------------|-----------|-------|-----|-------------|
| a) technique : production et moyen de production | 1 | 2 | 3 | 4 |
| b) économie - gestion de l'exploitation | 1 | 2 | 3 | 4 |
| c) économie générale | 1 | 2 | 3 | 4 |
| d) juridique et fiscal | 1 | 2 | 3 | 4 |
| e) fonctionnement global de l'exploitation | 1 | 2 | 3 | 4 |
| f) familles agricoles et leur relations sur l'exploitation | 1 | 2 | 3 | 4 |
| g) environnement socio-économique de l'exploitation | 1 | 2 | 3 | 4 |
| h) aménagement rural | 1 | 2 | 3 | 4 |

| | BEAU- COUP | ASSEZ | PEU | PAS DU TOUT |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|-------|-----|----------------|
| i) pédagogie, moyens de communication et de formation | 1 | 2 | 3 | 4 |
| j) réseau institutionnel du développement agricole | 1 | 2 | 3 | 4 |
| k) mécanisme de la CEE et marchés internationaux | 1 | 2 | 3 | 4 |
| l) psychologie et sociologie | 1 | 2 | 3 | 4 |
| m) animation, relations humaines | 1 | 2 | 3 | 4 |
| n) méthodes et travaux de la recherche agronomique et zootechnique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| o) moyens de rédaction | 1 | 2 | 3 | 4 |
| p) informatique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| q) autres domaines. Lesquels ? | | | | |

14. Compte-tenu de vos compétences et de votre expérience actuelle, de quels types de formation éprouvez-vous surtout le besoin.

| | BEAU- COUP | ASSEZ | PEU | PAS DU TOUT |
|-----------------------------------------------------|---------------|-------|-----|----------------|
| a) de formation de type didactique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| b) d'effectuer des recherches personnelles | 1 | 2 | 3 | 4 |
| c) de réflexions de groupe, d'échanges d'expérience | 1 | 2 | 3 | 4 |
| d) d'enquêtes auprès des agriculteurs | 1 | 2 | 3 | 4 |
| e) de perfectionnement en méthodologie | 1 | 2 | 3 | 4 |

15. D'une manière générale, ressentez-vous un certain isolement, ou certaines carences dans la réception, la transmission et l'échange information (ou l'insuffisance d'un appui qui vous semble nécessaire).

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|
| a) par rapport aux autres agents de développement. Précisez. | 1 | 2 | 3 | 4 |
| b) par rapport aux organisations professionnelles agricoles. Lesquelles ? | 1 | 2 | 3 | 4 |
| c) par rapport à la recherche appliquée (Institut techniques) | 1 | 2 | 3 | 4 |
| d) par rapport à la recherche fondamentale (INRA,...) | 1 | 2 | 3 | 4 |
| e) par rapport à l'administration publique et aux enseignants des écoles d'agriculture | 1 | 2 | 3 | 4 |
| f) par rapport aux IAA. Précisez (amont, aval, coop., privé) | 1 | 2 | 3 | 4 |

16. Si vous deviez définir votre fonction, quel terme choisiriez-vous dans chacune des deux colonnes ci-dessous ? (entourez dans chaque colonne le terme le plus adéquat) :

| | | | |
|-----------------------------|---|-----------------|---|
| a) - conseiller | 1 | b) - polyvalent | 1 |
| - technicien | 2 | - de gestion | 2 |
| - agent de développement | 3 | - généraliste | 3 |
| - animateur | 4 | - technique | 4 |
| formateur | 5 | - de synthèse | 5 |
| - chercheur-expérimentateur | 6 | - spécialisé | 6 |
| - ingénieur d'études | 7 | | |
| - cadre administratif | 8 | | |
| - cadre de gestion | 9 | | |

17. Pouvez-vous citer, dans d'autres secteurs d'activité, des professions ou des fonctions qui sont proches, ont quelque chose en commun ou évoquent votre profession ?

OUI 1
NON 2

Si oui, lesquelles ?

18. Parmi les tâches que vous assumez

a) lesquelles vous semblent primordiales ?

b) lesquelles vous apportent le plus de satisfactions personnelles?

c) lesquelles vous semblent secondaires ou représenter une perte de temps ?

d) serait-il utile de vous affecter certaines missions nouvelles, éventuellement en augmentant le nombre des agents de votre catégorie ?

OUI 1
NON 2

e) Si oui, lesquelles ?

f) serait-il utile de vous décharger de certaines de vos tâches pour les confier à d'autres catégories d'agents, éventuellement en procédant à des recrutements à cet effet ?

OUI 1
NON 2

g) Si oui, lesquelles ?

h) serait-il souhaitable de vous décharger de certaines de vos tâches que les agriculteurs et/ou les responsables professionnels pourraient assumer eux-mêmes ?

OUI 1
NON 2

i) Si oui, lesquelles ?

j) pensez-vous qu'il serait souhaitable de restreindre ou élargir le champ géographique qui vous est affecté ?

- Restreindre 1
- Elargir 2

| champ actuel | champs souhaitable | |
|------------------------|--------------------------|---|
| France entière | 1 France entière | 1 |
| Région | 2 Région | 2 |
| Département | 3 Département | 3 |
| Arrondissement | 4 Arrondissement | 4 |
| Petite région agricole | 5 Petite région agricole | 5 |
| Groupe de cantons | 6 Groupe de cantons | 6 |
| Canton | 7 Canton | 7 |

19. La part de votre travail que vous réalisez

- a) individuellement, vous semble-t-elle excessive 1, suffisante 2, insuffisante 3
- b) en équipe avec vos collègues vous semble-t-elle excessive 1, suffisante 2, insuffisante 3
- c) en équipe avec vos responsables professionnels vous semble-t-elle excessive 1, suffisante 2, insuffisante 3

20. Vos interventions sont-elles facturées à l'agriculteur(trice) ?

- JAMAIS 1
- PARFOIS 2
- SOUVENT 3
- TOUJOURS 4

21. Pensez-vous qu'il faille aller vers :

- la facturation de toutes les interventions individuelles 1
- la gratuité de toutes les interventions individuelles 2
- la facturation de certaines interventions individuelles 3

Et si oui, lesquelles ?

22. Le taux de renouvellement de votre public est-il, selon le type d'action :

| | a) action de groupe | b) action individuelle |
|---------------|---------------------|------------------------|
| plutôt faible | 1 | 1 |
| plutôt élevé | 2 | 2 |

23. Pensez-vous qu'il soit souhaitable d'étendre les actions de développement à d'autres publics, actuellement peu ou pas concernées?

- a) OUI 1 NON 2
- b) Si oui, quels systèmes de production vous semblent prioritaires ? (vous pouvez répondre en vous aidant du tableau des OTEX de la question 29)

c) quelles formes d'agriculture ou catégories d'agriculteurs insuffisamment prises en compte selon vous actuellement, vous semblent prioritaires ?

d) quels moyens et méthodes vous sembleraient susceptibles d'atteindre de tels objectifs ?

e) quels sont à votre avis les obstacles à une plus grande efficacité de votre organisme ?

24. Sur le plan personnel, comme dans une perspective de plus grande efficacité du développement agricole, qu'attendriez-vous des propositions suivantes :

| | BEAU-COUP | ASSEZ | PEU | PAS DU TOUT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------|-----|-------------|
| a) répartition des tâches et des fonctions entre les organismes concernés - précisez | 1 | 2 | 3 | 4 |
| b) meilleure liaison entre les actions de développement des organisations professionnelles agricoles et celles menées par les services de l'Etat (DDA établissement d'enseignement) | 1 | 2 | 3 | 4 |
| c) plus grande autonomie au niveau de la petite région | 1 | 2 | 3 | 4 |
| d) liaisons accrues avec les actions locales bénéficiant d'autres financements (contrats de pays, parcs, régionaux...) | 1 | 2 | 3 | 4 |
| e) mise en place d'un fonds de développement unique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| f) augmentation du nombre des agents des OPA (précisez lesquels) | 1 | 2 | 3 | 4 |
| g) augmentation du nombre des agents des industries et coopératives d'amont, d'aval | 1 | 2 | 3 | 4 |
| h) évolution du statut et de la carrière des agents de développement - en quel sens : | 1 | 2 | 3 | 4 |
| i) intervention accrue des agents de l'Etat dans le développement agricole par une plus grande participation à | | | | |
| - la formation des agriculteurs | 1 | 2 | 3 | 4 |
| - l'appui technique aux agriculteurs | 1 | 2 | 3 | 4 |
| j) augmentation des crédits - Pour quelles utilisations prioritaires ? | 1 | 2 | 3 | 4 |
| k) formation scolaire et formation professionnelle initiale des agriculteurs(trices) leur permettant une plus grande autonomie vis-à-vis du para-agricole | 1 | 2 | 3 | 4 |

Tableau 4 - DÉTERMINATION DE L'O.T.E.X.-21 (1^{ère} approche)

| TYPE | POLE | CONDITIONS D'APPARTENANCE (1) | | ORIENTATION TECHNOICO-ECONOMIQUE | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| | | | | Code | Libellé | |
| PUR | AGRICULTURE GENERALE | Agriculture générale > 2/3 | Céréales > 2/3 | 11 | Céréales | |
| | | | Sinon | 12 | Autre agriculture générale | |
| | HORTICULTURE | Horticulture > 2/3 | Légumes sous verre > 2/3 ou Fleurs sous verre > 2/3 ou (Horticulture sous verre > 2/3 et Légumes en maraîchage ≤ 2/3 et Fleurs ≤ 2/3) | | 210 | Horticulture sous verre |
| | | | | Sinon | 219 | Autre horticulture |
| | | Cultures permanentes > 2/3 | Vignes > 2/3 | Vins de qualité > 2/3 | 311 | Vin de qualité |
| | | | | Sinon | 319 | Autre viticulture |
| | HERBIVORES | Cultures permanentes > 2/3 | Sinon | | 32 | Fruits/autres cultures permanentes |
| | | | | Bovins lait > 2/3 et Vaches lait | 411 | Bovins spécialisation lait |
| | | Herbivores > 2/3 | Bovins > 2/3 | Sinon | 412 | Autre élevage bovin laitier |
| | | | | Vaches laitières ≤ 0,1 | 42 | Bovins viande |
| | | | Vaches laitières > 0,1 | 43 | Bovins lait et viande | |
| | | | Sinon | 44 | Autres herbivores | |
| GRANIVORES | Granivores > 2/3 | Porcs > 2/3 | | 51 | Porcs | |
| | | | Sinon | 52 | Autres granivores | |
| | Agriculture générale > 1/3 ou Horticulture > 1/3 ou Cultures permanentes > 1/3 et Herbivores ≤ 1/3 et Granivores ≤ 1/3 | Horticulture > 1/3 et Cultures permanent > 1/3 | | 61 | Horticulture et cultures permanentes | |
| | | | Sinon | 62 | Autres «polyculture» | |
| MIXTE | BIPOLAIRE OU PARTIELLEMENT DOMINANT | Herbivores > 1/3 ou Granivores > 1/3 et Herbivores ≤ 1/3 et Cultures permanentes ≤ 1/3 | | 71 | Herbivores partiellement dominants | |
| | | | Sinon | 72 | Autres «polyélevage» | |
| | Agriculture générale > 1/3 et Herbivores > 1/3 | Agriculture générale > 1/3 ou (Agriculture générale > bovins lait > 1/3 et vaches laitières > 2/3 de bovins lait) | | 810 | Agriculture générale avec herbivores | |
| | | | Sinon | 819 | Herbivores avec agriculture cener | |
| | | Sinon | 82 | Autres «culture-élevage» | | |

(1) En absence d'indication contraire, les seuils 2/3, 1/3 ou 0,1 expriment des fractions de la MBS totale de l'exploitation.

| | BEAU- COUP | ASSEZ | PEU | PAS DU TOUT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------|-----|----------------|
| l) disponibilité accrue des responsables professionnels locaux pour participer aux actions de développement | 1 | 2 | 3 | 4 |
| m) élaboration et application des PPDA en fonction d'autres priorités - Lesquelles ? | 1 | 2 | 3 | 4 |
| n.) infléchissement de la politique agricole. En quel sens ? | 1 | 2 | 3 | 4 |

25. Pouvez-vous exposer quelles raisons vous ont conduit à exercer votre profession ?

26. a) Souhaiteriez-vous exercer d'autres fonctions ou une autre profession ?

OUI 1

NON 2

b) Si oui, souhaiteriez-vous :

(vous pouvez entourer plusieurs chiffres)

- reprendre une exploitation agricole 1

- travailler dans un autre organisme à vocation agricole 2

Lequel ?

- exercer une profession dans un autre secteur d'activité 3

Précisez

c) Si vous avez répondu oui, pensez-vous parvenir à réaliser cet objectif :

bientôt 1

dans un avenir prévisible 2

dans un avenir imprévisible 3

jamais 4

d) D'une façon générale une plus grande mobilité des agents de développement vous semble-t-elle souhaitable

- entre organismes professionnels 1

- entre organismes à vocation générale et organismes économiques 2

- entre organismes professionnels et organismes de recherche 3

- entre organismes professionnels et organismes d'enseignement, de formation 4

- d'un secteur géographique à un autre 5

(Entourez autant de chiffres que nécessaire)

e) Quels facteurs font obstacle à ces différentes formes de mobilité ?

Numéro du DEPARTEMENT où est situé votre organisme employeur

27. Pouvez-vous évaluer approximativement (en pourcentage) la part de votre temps de travail consacrés sur une année (total = 100%).

- A l'action individuelle auprès des agriculteurs(trices) —%
- Au travail avec des groupes d'agriculteurs(trices) —%

- A l'action de sensibilisation de masse —%
 - A la formation des agriculteurs(trices) —%
 - A la recherche appliquée (études, expérimentation) —%
 - A la mise en place de groupements de producteurs et aux formes diverses d'organisation économique —%
 - Au travail avec des collègues, à la coordination —%
 - Au travail de bureau (lecture, documentation, courrier, téléphone, comptes-rendus, rédaction d'articles, formation personnelle) —%
 - Autres (Précisez) —%
- 100%

28. Pouvez-vous préciser quelle part de votre temps de travail (en pourcentage), vous consacrez aux tâches précises suivantes (total à 100%).

- Plans de développement —%
- Dossiers exploitations en difficulté —%
- Enregistrement —%
- Présentation aux exploitants des résultats comptables et de gestion —%
- Session FAFEA —%
- Animation de sessions type 200h, 40h... —%
- Appui technique standardisé (ATEL, ARTEC, ATOV, ATEMA...) —%

29. a) A partir du tableau ci-après des OTEX (Orientations technico-économiques des exploitations, utilisées lors du RGA 1979-80). Évaluez sommairement en % de fréquence (sur 100 interventions) la fréquence de vos interventions pour chacun des systèmes de production avec lesquels vous êtes en contact :

ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE (voir tableau ci-contre)

| Code | Libellé | |
|------|--------------------------------------|------|
| 011. | Céréales | —% |
| 012. | Autre agriculture générale | —% |
| 210. | Horticulture sous verre | —% |
| 219. | Autre horticulture | —% |
| 311. | Vin de qualité | —% |
| 319. | Autre viticulture | —% |
| 032. | Fruits/autres cultures permanentes | —% |
| 411. | Bovins spécialisation lait | —% |
| 412. | Autre élevage bovin laitier | —% |
| 042. | Bovins viande | —% |
| 043. | Bovins lait et viande | —% |
| 044. | Autres herbivores | —% |
| 051. | Porcs | —% |
| 052. | Autres granivores | —% |
| 061. | Horticulture et cultures permanentes | —% |
| 062. | Autres «polyculture» | —% |
| 071. | Herbivores partiellement dominants | —% |
| 072. | Autres «polyélevage» | —% |
| 810. | Agriculture générale avec herbivores | —% |
| 819. | Herbivores avec agriculture génér. | —% |
| 082. | Autres «culture-élevage» | —% |
| | | 100% |

b) évaluez toujours en % la fréquence de vos interventions selon
1/ la dimension économique des exploitations

- faible — %
- moyenne — %
- forte — %

2/ la situation économique des exploitations

- en difficulté — %
- dégageant un revenu convenable — %
- très à l'aise — %

3/ l'âge des agriculteurs (trices) faisant appel à vous

- moins de 35 ans — %
 - 35-49 ans — %
 - 50 ans et plus — %
- 100%

c) diriez-vous que vos contacts avec les agricultrices des exploitations dans lesquelles vous intervenez sont :

- inexistant 1
- rares 2
- fréquents 3

30. Votre action professionnelle a-t-elle contribué directement ou indirectement à des changements, des transformations, des évolutions, dans les domaines suivants.

| | BEAU- COUP | ASSEZ | PEU | PAS DU TOUT |
|---------------------------------|---------------|-------|-----|----------------|
| a) économique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| b) technique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| c) familles agricoles | 1 | 2 | 3 | 4 |
| d) relations entre agriculteurs | 1 | 2 | 3 | 4 |
| e) société rurale | 1 | 2 | 3 | 4 |

31. Comment considérez-vous les évolutions que l'on constate dans les domaines suivants

| | Très Positif | Plutôt Positif | Assez Négatif | Très Négatif |
|---------------------------------|-----------------|-------------------|------------------|-----------------|
| a) économique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| b) technique | 1 | 2 | 3 | 4 |
| c) familles agricoles | 1 | 2 | 3 | 4 |
| d) relations entre agriculteurs | 1 | 2 | 3 | 4 |
| e) société rurale | 1 | 2 | 3 | 4 |

32. Indiquez quelles actions auxquelles vous avez participé ces dernières années :

- a) vous ont semblé particulièrement importantes
-
-
-
-

b) vous ont passionné personnellement

.....

.....

.....

.....

33. Vous arrive-t-il d'éprouver des difficultés dans vos relations professionnelles :

| | Jamais | Parfois | Souvent |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|---------|
| a) avec des agriculteurs(trices) | 1 | 2 | 3 |
| b) avec certains de vos employeurs ou de vos responsables professionnels | 1 | 2 | 3 |
| c) certains collègues d'autres générations | 1 | 2 | 3 |
| d) d'autres catégories d'agents du secteur para-agricole | 1 | 2 | 3 |
| e) si ces difficultés sont d'ordre institutionnel ou résultent d'une «concurrence» ou sont liées aux statuts et aux fonctions des uns et des autres, pouvez-vous préciser quels remèdes vous préconisez pour les réduire ou les supprimer ? | | | |
| | | | |
| | | | |

34. Outre la compétence requise, quelles dispositions, capacités ou qualités particulières requiert l'exercice de votre profession ?

.....

.....

.....

35. Peut-on, à votre avis, considérer la profession que vous exercez comme une «mission de service public» ou «d'intérêt général»

- OUI 1
- NON 2
- Pourquoi ?
-
-

36. Certains considèrent que les conseillers agricoles sont devenus des «notables». Cela vous semble-t-il exact ?

- OUI 1
- NON 2
- et qu'en pensez-vous ?
-
-

37. Certains ont évoqué le «malaise des conseillers agricoles» :

- a) selon vous, ce malaise existe-t-il ?
- OUI 1
- NON 2
- b) si oui, quelle est sa nature et quels seraient les moyens propres à le dissiper ?
-
-
-

48. Nombre d'enfants _____

49. a. Profession du conjoint (ou assimilé) : _____
 b. Profession de votre père _____
 c. Profession de votre mère (OU ANCIENNE PROFESSION) _____
 d. Profession du père de votre conjoint SI RETRAITE _____
 e. Profession de la mère de votre conjoint _____

(entourer le chiffre correspondant dans chacune des cinq colonnes ci-dessous)

| | a. | b. | c. | d. | e. |
|--------------------------------------|----|----|----|----|----|
| Exploitant agricole | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Salarié agricole | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Commerçant, artisan | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Profession libérale, cadre supérieur | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Patron (+ de 10 salariés) | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Cadre moyen | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Employé | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Ouvrier, personnel de service | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Inactif | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |

50. Est-ce une profession en relation directe avec l'agriculture ?

| | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
|-----|---|---|---|---|---|
| OUI | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| NON | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

51. Taille de l'agglomération où vous habitez actuellement

| | 51 | 52 |
|---------------------------------|----|----|
| - Moins de 500 Habitants | 1 | 1 |
| - de 500 à 1000 Habitants | 2 | 2 |
| - de 1000 à 2000 Habitants | 3 | 3 |
| - de 2 à 20 000 Habitants | 4 | 4 |
| - de 20 à 100 000 Habitants | 5 | 5 |
| - Supérieur à 100 000 Habitants | 6 | 6 |
| - Agglomération Paris | 7 | 7 |

53. S'agit-il, s'agissait-il de

| | 1 | 1 |
|---------------------------|---|---|
| - Une Préfecture | 1 | 1 |
| - Une sous-préfecture | 2 | 2 |
| - Un chef lieu de canton | 3 | 3 |
| - Une autre agglomération | 4 | 4 |

54. Numéro du département

| | |
|-----------------------------------------|-----|
| - Où vous habitez | --- |
| - Numéro de votre département d'origine | --- |

55. Etes-vous propriétaire de votre résidence principale actuelle ?

| | |
|-----|---|
| OUI | 1 |
| NON | 2 |

Les questions qui suivent peuvent vous surprendre. Nous souhaitons que vous y répondiez cependant car elles constituent des indicateurs intéressants pour mesurer les relations que vous entretenez avec votre environnement social et mieux vous situer au sein de la société. Vos réponses aux questions qui suivent ne seront pas exploitées dans le cadre des Etats Généraux du Développement mais seront utiles à une recherche en cours à l'INRA.

56. Avez-vous appartenu, ou appartenez-vous :

- à un mouvement de jeunesse 1
- à un mouvement confessionnel 2
- à une association de parents d'élèves 3
- à une association culturelle 4
- à une association sportive 5

57. Avez-vous une pratique :

- religieuse 1
- syndicale 2
- politique 3

58. Exercez-vous des responsabilités électives ?

- conseiller municipal 1
- adjoint au Maire 2
- Maire 3
- Conseiller général 4

59. En dehors des journaux et revues professionnelles, lisez-vous ?

- un ou plusieurs journaux régionaux 1
- Lesquels ?
- un ou plusieurs quotidiens nationaux, 2
- lesquels ?
- un ou plusieurs hebdomadaires, 3
- lesquels ?
- autres revues et magazines 4
- lesquels ?

60. Quelles stations de radio écoutez-vous principalement ?

- France Inter 1
- Europe 1 2
- RTL 3
- RMC 4
- France Culture 5
- France Musique 6
- Radio Libre 7
- Station régionale ou locale de France Inter 8
- Autre 9
- Aucune 0

61. Parmi les activités énumérées ci-dessous, pouvez-vous dire quelles sont celles que vous pratiquez souvent, et celles que vous ne pratiquez

| | Souvent | Rarement | Jamais |
|-------------------------------------------------------|---------|----------|--------|
| Bricolage | 1 | 2 | 3 |
| Sport | 1 | 2 | 3 |
| Précisez | | | |
| Camping | 1 | 2 | 3 |
| Marche | 1 | 2 | 3 |
| Arts plastiques, peinture, | 1 | 2 | 3 |
| Sculpture | 1 | 2 | 3 |
| Pratique d'un instrument de musique lequel ? | 1 | 2 | 3 |
| Jeux de société lesquels ? | 1 | 2 | 3 |
| Ecoute de la télévision | 1 | 2 | 3 |
| Cinéma | 1 | 2 | 3 |
| Théâtre | 1 | 2 | 3 |
| Concert | 1 | 2 | 3 |
| Visite de musées | 1 | 2 | 3 |
| Participation aux fêtes locales | 1 | 2 | 3 |
| Jardinage | 1 | 2 | 3 |
| Lecture | 1 | 2 | 3 |
| Rencontres familiales | 1 | 2 | 3 |
| Réceptions et visites entre amis | 1 | 2 | 3 |
| Restaurant | 1 | 2 | 3 |
| Sorties en «boîte» ou discothèque | 1 | 2 | 3 |

62. Quelle est l'origine de vos meubles ? (cochez autant de cases que nécessaire)

| | |
|-------------------------------------------------------------|---|
| achat dans un grand magasin (précisez le nom) | 1 |
| achat chez un antiquaire | 2 |
| achat dans un magasin spécialisé (précisez le nom) | 3 |
| achat chez un artisan | 4 |
| achat aux puces | 5 |
| achat dans une salle des ventes | 6 |
| achat dans une vente aux enchères au domicile des vendeurs | 7 |
| héritage | 8 |
| autres | 9 |
| (précisez) | |

63. Vos meubles sont-ils principalement de style

| | |
|----------|---|
| moderne | 1 |
| ancien | 2 |
| rustique | 3 |

64. Si vous aviez le choix, préféreriez-vous acheter des meubles de style

| | |
|----------|---|
| moderne | 1 |
| ancien | 2 |
| rustique | 3 |

65.

| | Habitez-vous | Souhaiteriez-vous habiter |
|----------------------------------------------|--------------|---------------------------|
| a) un appartement | 1 | 1 |
| une maison individuelle | 2 | 2 |
| b) du neuf | 3 | 3 |
| de l'ancien | 4 | 4 |
| c) au cœur d'une agglomération | 5 | 5 |
| en périphérie d'une agglomération | 6 | 6 |
| en campagne | 7 | 7 |
| d) un logement que vous avez fait construire | 8 | 8 |

66. Une partie des aliments que vous consommez est-elle

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| a) produite par vous | |
| ● légumes | 1 |
| ● fruits | 2 |
| ● viande | 3 |
| ● boisson | 4 |
| b) en provenance de circuits directs (famille, producteurs - à l'exclusion des marchés - abattoirs) | |
| ● légumes | 1 |
| ● fruits | 2 |
| ● viande | 3 |
| ● boisson | 4 |

67. Possédez-vous

| | |
|----------------------------------------------|---|
| un magnétoscope | 1 |
| une chaîne haute fidélité | 2 |
| un appareil photo à objectif interchangeable | 3 |
| un congélateur | 4 |

Archives du travail des conseillers et conseillères agricoles

Annexe XIII

ACA 73, Comptes-rendus d'activités des conseillers et conseillère
de la Chambre d'agriculture de la Savoie, novembre 1962.

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. MURGUET
Ingénieur
(Arboriculture - Horticulture)

I - ACTIVITE DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS LOCAUX DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

A. - Groupelements locaux

1) Les C.E.T.A.

- C.E.T.A. de MERCURY : 7 réunions
- C.E.T.A. de FRONTENEX : 6 réunions
- Réunions communes aux 2 C.E.T.A. : 4 (dont réunion de Conseil d'Administration).

Travaux : Fertilisation - Traitements - Taille - Comptabilité -
Matériel - Commercialisation (arbres fruitiers à pépins).

- C.E.T.A. de CHAMBERY : 7 réunions

Travaux : Fertilisation - Traitements - Taille - Etude de Comportement des variétés (arbres fruitiers à noyaux).

2) Groupelements de Vulgarisation

- Groupement des 4 cantons (4 réunions)
- Groupement de l'Albanais (2 réunions)
- Groupement de MONTMELIAN
- Groupement d'ALBERTVILLE (compte-rendu d'essais et coordination de l'activité groupement C.E.T.A.).

3) Syndicat des Horticulteurs - Section d'AIX-LES-BAINS

Organisation du concours des villes fleuries
Problèmes techniques divers

4) Syndicat Agricole d'AIX-LES-BAINS - Maraichers

- Position des Agriculteurs des zones à urbaniser (réunions avec C.G.A.)
- Autres problèmes (Halles municipales - désherbants et parasites des plantes maraichères).

5) Foyer de Progrès de LA MOTTE-SERVOLEX

- Réunions maraichères

6) Groupelements féminins

- LES MARCHES - LA RAVOIRE - DOMESSIN - NOVALAISE
5 réunions (jardin - décoration de la ferme)

.../...

B. - Groupements départementaux

1) Fédération des Producteurs de fruits et légumes

- Rédaction de fiches techniques et économiques adressées à chaque adhérent,
- Problèmes généraux de l'arboriculture fruitière : Marché Commun, Commercialisation.
- Réunions de secteurs,
- Enquêtes fruitières.

2) Association départementale d'étude de la défense contre la grêle

- a) Zones organisées : observations sur l'efficacité du système, Renforcement de la lutte (AIX-les-BAINS - CHAUTAGNE - Trouée de ST-THIBAUD - ALBERTVILLE).
- b) Zones qui ont demandé leur adhésion
Cantons de CHAMOIX et LA ROCHETTE
- c) Réunions techniques : des réunions inter-cantonales organisées entre tireurs pour une mise en commun des observations faites au cours de la campagne passée.

Toutes ces études sont faites en liaison avec Messieurs MALLINJOUD de la Protection des Végétaux et BONTRON de la F.D.S.E.A.

C. - Groupements régionaux

1) Comité Régional d'Arboriculture Fruitière

Ce comité groupe les départements de Savoie - Hte-Savoie - Ain - Isère pour une mise en commun des études entreprises en arboriculture fruitière (réunions à ANNECY-CHAMBERY-VALENCE).

2) Fédération nationale des Producteurs de Canada de Montagne

Cette Fédération a été créée en janvier 1962 à la suite des résultats satisfaisants obtenus par le Comité provisoire de coordination des Producteurs de Canada de 8 départements. Ce Comité avait pour but de maintenir en liaison les Producteurs de Canada à l'époque de la commercialisation de cette variété (défense des prix). Réunions à AVIGNON et VALENCE.

II - EXPERIMENTATION

Ces essais sont généralement conduits chez les membres des C.E.T.A. précédemment cités.

A. - Fertilisation

- Poursuite des essais de fumure potassique (dans 2 vergers, en collaboration avec le Service des Potasses d'Alsace), de fumure azotée et phosphatée.

- Etudes préliminaires à la mise en place d'un essai fumure azotée (analyses des sols - plans, etc...), en collaboration avec l'ON.I.A.

.../...

B. - Lutte antiparasitaire

1) Lutte contre l'oïdium

- Conclusions de l'essai 1961. Cet essai est renouvelé en 1962 dans le même verger.
- Etude dans un autre verger des fongicides anti-oïdium qui se sont révélés les plus efficaces en 1961 dans l'essai précédent.

Les contrôles sont effectués à différents stades avec le Service de la Protection des Végétaux et la D.S.A.

2) Lutte contre les pourritures de la pêche

Mise en comparaison des différents fongicides réputés efficaces contre cette grave maladie de la pêche.

3) Culture maraîchère

- essai de matières plastiques noires (paillage des fraisiers).
- essais de désherbants,
- essai de lutte contre la rouille du céleri.

III - VOYAGES D'ETUDES - JOURNEES TECHNIQUES OU DE DEMONSTRATIONS

A. - Voyages d'études

- 28-29-30 juillet 1961 : Fédération départementale des Producteurs de fruits : Vaucluse - Gard - Bouches-du-Rhône
- 7 décembre 1961 : Arboriculteurs de LA MOTTE : LARAGNE
- 19 janvier 1962 : C.E.T.A. de LA MOTTE et de CHAMBERY (Ain)
- 9 juillet 1961 : Groupement des C.E.T.A. d'ALBERTVILLE en Hte-Savoie
- 27 juin 1961 : C.E.T.A. de CHAMBERY : région de VALENCE.

B. - Journées de démonstrations de matériel

- 24 octobre 1961 - manutention du fumier et pulvérisation : LA RAVOIRE
- 4 novembre 1961 - manutention du fumier et pulvérisation (Groupement du C.E.T.A. d'ALBERTVILLE)
- 29 avril 1962 - Démonstration de matériel d'entretien des sols et de pulvérisation à MERCURY-GEMILLY

C. - Déplacements divers

- 16 novembre : Association régionale d'étude des fléaux atmosphériques - VALENCE
- 24 juin 1961 : Marché-Gare de LYON et usines Rhône-Poulenc
- 13 décembre 1961 : Marché commun - PARIS
- 8-9 mars 1962 : Concours Général Agricole - PARIS
- 13 mars 1962 : Comité d'Expansion Economique - LYON
- 3 avril 1962 : Journée fruitière - VALENCE

D. - Accueil de groupes

- 4 novembre : arboriculteurs de Seine-et-Oise
- 6 mai 1962 : agriculteurs de la Drôme

.../...

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. POINTET
Conseiller Agricole

Au cours de la période de juin 1961 à mai 1962, il a été réalisé :

1. - 254 Visites Techniques, soit la proportion de 2,5 visites Techniques par exploitation.
2. - 23 réunions de quartiers portant sur :
 - a) le sevrage des veaux,
 - b) l'assolement et les prévisions,
 - c) les prairies : création, exploitation,
 - d) projections de films agricoles.
3. - 4 réunions avec M. MURGUET au point de vue arboricole.
4. - 4 démonstrations de nettoyage de Machines à traire
5. - Pesées des essais céréales et prairies mis en place en 1960 (pour C.E.T.A.) avec Monsieur FLACHAT.
- 3 céréales - 2 prairies.
6. - Mise en place de 3 essais céréales en automne 1961 avec l'I.T.C.F.
Avec le Comptoirs de l'Azote
1961 : 2 essais Blé (dose d'Azote)
 2 essais Pré (dose d'Azote)
1962 : 1 essai blé (dose d'Azote)
 3 essais Pré (dose d'Azote)
Pour ces essais figurent la mise en place, les contrôles de végétation et la récolte.
Mise en place désherbage maïs et Pommes de terre
7. - Voyages
2 pour 2 quartiers du Groupement,
1 pour l'ensemble du Groupement.
8. - Présence aux réunion des 3 C.E.T.A.
Les résultats acquis sont transmis par circulaires aux adhérents du Groupement de Vulgarisation.
9. - Stages :
2 A.F.P.A. "Méthodes";
? Lait-Gruyère à POLIGNY.
10. - Réunions pour démarrage Syndicat Avicole

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. MARANDON
Conseiller agricole stagiaire
(Viticulture)

I - STAGE DE FORMATION :

- a) Du mois d'avril au mois de juillet 1961, stage de formation auprès de M. VOITURET, Ingénieur à la Chambre d'Agriculture de l'Ain.
- b) Stage A.F.P.A. à PARIS :
- étude du milieu,
 - technique de vulgarisation et contact,
 - comptabilité et gestion,
 - les groupements.

II - ACTION TECHNIQUE :

- a) Visites de contact auprès d'une centaine de viticulteurs du département.

Zones visitées : CHIGNIN - APREMONT - LES MARCHES - ST- ANDRE - CHAUTAGNE - MARESTEL.

- b) Analyses :

Environ 300 analyses de vin ont été effectuées depuis les vendanges comportant la densité, le degré alcoolique, l'acidité totale, l'acidité volatile.

De plus analyses et vinifications ont été suivies à la Cave Coopérative de BARBERAZ.

- c) Réunions :

deux réunions ont été faites :

- l'une à ST-JEAN-d'ARVEY (Conservation des vins)
- l'autre à APREMONT (la fermentation malolactique).

- d) Expérimentation (en accord avec l'I.T.V.) :

les essais sont conduits chez les viticulteurs contactés.

- Lutte antiparasitaire

- 1) essai de lutte contre le Black-Rot

Ce champignon fait de gros dégâts dans la région de CHIGNIN.

.../...

L'essai porte sur une comparaison de quatres produits anticryptogamiques :

- Carbatène,
- Zinèbe,
- Manèbe,
- Bouillie Bordelaise.

Les produits suivants ont été mis en expérimentation sur une vigne de 12 ares comportant quatre blocs avec deux répétitions.

Deux autres essais de produits de lutte contre le Black-Rot sont en place dans la région des MARCHES et en CHAUTANGNE.

2) essai de lutte contre les araignées rouges

A la suite d'une pullulation d'oeufs d'araignées rouges dans le vignoble des MARCHES et de ST-ANDRE, mise en place de traitements ovocides et acaricides .

Produits utilisés

- oléoparathions,
- systémiques (en pleine sève)

III - ENSEIGNEMENT :

Cours de viticulture à la Maison Familiale d'Apprentissage Rural du Fontanil.

IV - REUNIONS AU STADE DEPARTEMENTAL

- a) concours des Vins de Savoie,
- b) droits de plantation,
- c) arrachage des plants prohibés,
- d) dégustation des V.D.Q.S. (label),
- e) réunions mensuelles des techniciens.

V - VOYAGES D'ETUDES :

- Voyage organisé par des viticulteurs d'APREMONT et de CHIGNIN en ANJOU au mois d'octobre 1961.

- Voyage des V.D.Q.S. en ANJOU.

Exécution du compte-rendu de ce voyage avec M. GODDARD.

VI - DIVERS :

Rédaction d'articles et circulaires.

-:-:-:-:-

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. DAMIAN
Conseiller Agricole

Travail effectué dans le cadre du G.V.A. de l'Albanais, période du 1er mai 1961 au 30 avril 1962.

1. - Secteur d'activité et nombre d'adhérents :

Il s'est acoru de 2 communes : le MONTCEL et GRESY-s/AIX, (suivant la décision ratifiée par l'Assemblée Générale du 21 avril 1961). Le groupement compte 102 adhérents.

2. - Visites techniques :

303 ont été effectuées.

3. - Notes techniques :

6 réalisées, traitant de problèmes particuliers, tels que :
- désherbage des céréales,
- fumure azotée du blé, etc...

Elles sont envoyées à tous les adhérents.

4. - Réunions techniques :

25, dont 18 par le technicien, et 7 avec le concours de personnes extérieures : 2 avec M. MURGUET sur l'arboriculture - 2 avec un Docteur Vétérinaire - 1 avec le Directeur de la Maison d'Élevage - 401 personnes y ont participé.

5. - Voyages d'Etude :

4 ont été organisés portant sur le séchage du fourrage en grange, les bâtiments d'exploitations, l'élevage avicole (93 participants au total).

6. - Démonstrations :

- 2 d'appareils de traitement pour le tabac,
- 2 d'entretien de machines à traire,
- 6 champs de fumure azotée sur prairie,

Pour 1962 :

- 7 champs de blé avec 2 ou 3 variétés côte à côte,
- 3 d'orge,
- 3 d'avoine,
- 15 de fumure azotée sur prairies

.../...

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. BOITON
Conseiller Agricole

I - GROUPEMENT DE VULGARISATION D'ALBERTVILLE

- a) Réunions : 74 réunions de quartiers,
dont : 70 arboricoles,
4 sur les problèmes d'élevage et production laitière
avec la collaboration de Monsieur DESLANDES.
- Assemblée générale annuelle du Groupement de Vulgarisation le
25 Février 1962.
- b) Visites Techniques : 487
- c) Essais : 2 essais de lutte anti-parasitaire.
- d) Voyages d'Etude :
 - Voyage d'Etude régional avec le groupe d'ESSERTS-BLAY,
 - Voyage d'Etude annuel du groupement (120 participants) en
Hte-Savoie, le 13 mai dernier.

II - FEDERATION DEPARTEMENTALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS :

- aide à M. MURGUET pour diverses réunions départementales,
- " " " pour Fédération Nationale des Producteurs de
Canada de Montagne.

III - C.E.T.A. ARBORICOLES

- Collaboration à l'essai "oïdium" du C.E.T.A. de MERCURY,
- " " à diverses réunion des C.E.T.A. Arboricoles,
- " " aux journées "Pulvérisation" de LA RAVOIRE et
MERCURY.

IV - COMITE REGIONAL D'ARBORICULTURE FRUITIERE

- Aide à la réalisation de l'enquête C.R.A.F. en Savoie sur
"Les Problèmes d'Actualité, relatifs à la Commercialisation des
Fruits et Légumes".

V - DIVERS

- Aide à l'Association d'Etude de la Défense contre la Grêle
(secteur ALBERTVILLE),
- Collaboration à diverses réunions féminines (cultures florales),
- Stage "Commercialisation" d'Anjou,
- Congrès Pomologique,
- Journées Fruitières d'AVIGNON, etc...

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. DESLANDES

Conseiller Agricole

Région : VAL-d'ARLY - BEAUFORTIN - TARENTEISE

Deux groupements de vulgarisation : - VAL-d'ARLY
- BEAUFORTIN

-:-:-:-

- 227 visites techniques,
- 67 réunions.

I - INSTALLATION DE DIVERS CHAMPS D'ESSAI :

- Maïs et maïs fourrage,
- Fertilisation,
- Vesce d'hiver,
- Variétés de luzerne, etc...

II - ESSAI DE DESHERBAGE sur :

- Rumex,
- Aulnes verts,
- Luzerne.

III - MISE EN PLACE, ORGANISATION ET PARTICIPATION à 5 démonstrations de matériel agricole :

- ST-NICOLAS-la-CHAPELLE (200 personnes), Motorisations diverses,
- BEAUFORT, purinage,
- BOURG-ST-MAURICE - BELLECOMBE, arrosage par aspersion,
- LONGEFOY, motorisations diverses,

IV - ORGANISATION DE 4 VOYAGES D'ETUDES :

- en SUISSE, pour le Groupement du BEAUFORTIN,
- à BEAUFORT pour la Vallée d'AIGUEBLANCHE,
- en TARENTEISE, remembrement et alpage pour la commune d'AUSOIS en Maurienne,
- à l'alpage de VILLARLURIN pour un groupe de professeurs allemands.

V - AIDE A L'ORGANISATION DE 3 GROUPEMENTS DE PROPHYLAXIE :

- VAL-d'ARLY,
- BEAUFORTIN,
- SEEZ.

.../...

VI - AIDE A LA CREATION DE LA FRUITIERE de la Vallée d'AIGUEBLANCHE regroupant 8 communes et tenue de la comptabilité.

VII - MISE EN PLACE DE L'ESSAI DE TRAITE MECANIQUE en Alpage chez Monsieur JUGLARET René et premier pipe-lait en Savoie.

VIII - ENQUETES DIVERSES

- fruitière pour la fédération des producteurs de fruits,
- commercialisation ^{du} BEAUFORT et regroupement des fruitières,
- expansion économique de la Vallée d'AIGUEBLANCHE,
- centre régional de gestion,
- section Montagne de la F.D.S.E.A.

IX - COLLECTE DE VIEUX MATERIELS AGRICOLES pour la Foire de CHAMBERY.

X - AIDE POUR LA COMMERCIALISATION D'ANIMAUX par la S.I.C.A. de GRENOBLE.

XI - AIDE ET MISE EN PLACE DU REMEMBREMENT A DOUCY-TARENTEISE.

XII - REPRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE à diverses réunions et manifestations.

XIII - AIDE A LA COMMERCIALISATION DU BEAUFORT :

- voyage à PARIS, contacts divers, etc... (A.F.A.Q.)

XIV - PARTICIPATION AU VOYAGE D'ETUDE EN BAVIERE :

- regroupement des fruitières.

XV - STAGES

- Lait-Gruyère à POLIGNY (Jura)
- Journées diverses sur la commercialisation et étude du bilan pour les coopératives.

XVI - REUNIONS SUR LE TERRAIN avec l'I.T.C.F. (M. FLACHAT)

XVII - REUNIONS ALIMENTATION A SEC DES VEAUX

- : - : - : - : - : - : -

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE M. MANIGLIER
Conseiller Agricole

I - GROUPEMENT DE VULGARISATION DES BAUGES ET DE LA LEYSSE

- Visites techniques : 238
- Réunions techniques : 20
- Réunions Conseils d'Administration et Assemblée Générale : 4

- Marche Générale du Groupement :

Satisfaisante au Plateau de la Leysse. Mise en place assez lente des réunions de quartiers en journée.

Le travail d'équipe est par contre difficile à se faire dans les Bauges, quoique les exploitations aient plus de possibilités individuellement.

Nombre d'adhérents stationnaire.

- Les Réunions et les Voyages ont porté sur les principaux sujets suivants :

- Gestion et rentabilité des exploitations,
- Le séchage en grange (2 installations en 1962)
- Le sevrage des veaux, contrôlé par des pesées et complété en 1962 par des pesées avant la montée en alpage et à la descente en utilisant le camion bascule de la Maison d'Élevage.

Utilisation d'un cultipacker prêté par la Fédération Nationale des C.U.M.A.

Propagande pour le Contrôle Laitier et la Prophylaxie.

- Quelques essais de fertilisation azotée sur prairie sont poursuivis et complétés par 2 essais de semis sans retournement (avec l'aide de Monsieur FLACHAT).

Un champ de comportement mis en place à LA THUILLE.

- Réunions pour donner les résultats des enquêtes de fruitières.

Absence de responsables pour promouvoir avec autorité et mettre en route cette concentration, en évitant l'anarchie et les dépenses inutiles.

- Deux réunions sur la tuberculose et les mamites (avec les vétérinaires de chaque secteur).

- Projet d'essai, si les municipalités donnent leur accord, pour la remise en valeur des pâturages communaux de LA THUILLE et AILLON-le-JEUNE, avec l'aide du Groupement de Défense des cultures et des Eaux-et-Forêts

.../...

II - GROUPEMENT DES ENTREMONTS

- Visites techniques : 69
- Réunions techniques : 10

Le Programme de travail est sensiblement identique :

- Elevage veaux et pesées,
- Essai amélioration prairie sans retournement et essai maïs fourrage,
- Contrôle alimentaire,
- Aménagement de l'association d'alpage en commun,
- Informations sur les C.U.M.A. (avec la collaboration de M. GIRARD),
- Sortie sur le séchage en grange.

Les réunions se font par hameau dans le cadre du Syndicat local (étant constaté que dans certaines régions naturelles, il apparaît nécessaire de regrouper certaines activités en quelques associations vivantes plutôt qu'une multitude d'associations spécialisées).

De grosses difficultés assaillent la coopérative de viande des ENTREMONTS appelée à une évolution rapide, étudiées actuellement en collaboration avec le Crédit Agricole et la S.I.C.A. de GRENOBLE.

III - GROUPEMENT HAUTE-MAURIENNE (BESSANS - BONNEVAL)

- Visites techniques : 17
- Réunions : 6
- Voyage d'Etude : 1

Un groupe de 15 agriculteurs à BESSANS décidé à évoluer (essais prairie temporaire, de fertilisation correcte, achat d'un taureau sélectionné et subventionné, utilisation d'un cultipacker acheté par un parisien, etc...).

Un seule possibilité réelle : la plaine existante mais morcelée à l'extrême. Le remembrement semble le principal but à atteindre, quoique rendu plus difficile avec la population âgée qu'avec celle qui habite PARIS.

L'hivernage des bêtes en Italie, dû au manque de foin, rend également difficile la prophylaxie et la sélection.

Comme à BONNEVAL, le regroupement des organisations professionnelles et la mise sur pied d'un programme cohérent, tenant compte du Parc de la Vanoise, des indemnités E.D.F., de l'évolution des fruitières, permettraient de trouver un complément de revenus à ces exploitations qui ne peuvent vivre uniquement de l'agriculture.

IV - AUTRES ACTIVITES :

- Participation à une session sur l'Emmenthal à POLIGNY (Jura)
- Participation à un stage "Commercialisation" de l'A.F.P.A.
- Dépouillement de l'enquête sur la plupart des fruitières du département pour le C.D.J.A.

.../...

- Voyage en Bavière,
- 12 réunions sur le nettoyage des machines à traire dans le bassin de CHAMBERY.
- Participation à des réunions diverses (Gestion, Maison d'Elevage, I.T.C.F.)
- Cours "machines agricoles" au Fontanil

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

SESSION DU 28 MAI 1962

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE Mlle BERNARD
Conseillère Agricole et Ménagère

I - REUNIONS TECHNIQUES :

83 réunions techniques dans les régions suivantes :

| | |
|----------------|----|
| CHARTREUSE | 6 |
| CHAMBERY-SUD | 15 |
| PLATEAU LEYSSE | 5 |
| Les 4 CANTONS | 14 |
| Hte-MAURIENNE | 18 |
| BEAUFORTIN | 3 |
| TARENTEISE | 5 |
| ALBANAIS | 16 |

Sujets traités :

Ménagers : - alimentation - équilibre alimentaire,
- repas vite faits,
- organisation du travail,
- choix des appareils ménagers,
- les tissus synthétiques.

Classement des papiers,

Rangement des placards (souvent demandé cette année),
Petits meubles.

Agricole : - jardin - élevages poules, lapins, veaux

Habitat : (avec le concours du service de l'habitat rural pour
2 réunions).

Soins et secourisme : (avec le concours d'une assistante sociale
de la Mutualité Sociale Agricole).

Préparation réunions techniques :

Nombreuses rencontres avec les responsables des différents groupes
pour étudier les sujets (la diversité des régions rend indispensable cette
préparation).

.../...

Annexe XIV

Tableau de bord de suivi des exploitations reproduit dans :
Guitton, B., Buttin, F., « La gestion simplifiée », in Organisation et Gestion de l'Entreprise Agricole,
n° 1, janvier-février 1963, p. 4-5.

puis ...

Études d'abord ...

Le chargement des pâtures

Le rendement d'étable

La fumure

L'alimentation complémentaire

Le nombre d'élèves

La main d'œuvre

Les rendements

L'assolement

| Résultats Exploitations | Céréales % SAU | Sarclées % SAU | Tempor. % SAU | Perman. % SAU | Ble qx/ha | Orge qx/ha | Engrais F/SAU | N kg SAU | P kg SAU | K kg SAU | SFT/UGB ares | Lait Litres/vaches | Concentrés F/1.000 litres | Elèves % UGB | Lait Litres/SFP | Jours/SAU |
|-------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|-----------|------------|---------------|----------|----------|----------|--------------|--------------------|---------------------------|--------------|-----------------|-----------|
| A | 10 | — | 12 | 76 | 39 | 29 | 71 | — | 54 | 4 | 89 | 4.328 | 34 | 47 | 2.227 | 28 |
| B | 7 | 3 | 14 | 74 | — | 40 | 135 | 7 | 78 | 79 | 79 | 3.588 | 31 | 26 | 3.166 | 41 |
| C | 20 | 7 | 29 | 43 | 381 | — | 63 | 18 | 34 | 13 | 68 | 3.065 | 21 | 18 | 3.405 | 38 |
| D | 14 | 6 | 11 | 67 | 28 | 27 | 59 | 2 | 42 | 48 | 151 | 3.558 | 35 | 26 | 1.579 | 31 |
| E | 15 | 7 | 11 | 65 | 30 | 30 | 69 | 14 | 54 | 33 | 66 | 3.533 | 17 | 29 | 3.040 | 34 |
| F | 17 | 3 | 47 | 31 | 301 | — | 79 | 13 | 31 | 27 | 85 | 4.051 | 11 | 33 | 3.105 | 35 |
| G | 14 | 4 | 11 | 69 | 28 | — | 32 | 6 | 26 | 4 | 119 | 3.877 | 29 | 12 | 2.713 | 47 |
| H | 20 | 2 | 49 | 26 | 16 | 44 | 73 | 12 | 35 | 36 | 108 | 3.862 | 39 | 27 | 2.481 | 26 |
| J | 51 | 1 | 4 | 42 | 13 | — | 27 | 4 | 16 | 9 | 113 | 3.293 | 43 | 1 | 2.857 | 28 |
| K | 22 | 4 | 14 | 58 | 14 | — | 104 | 42 | 46 | 52 | 98 | 3.239 | 9 | 159 | 1.315 | 14 |
| L | 21 | 4 | 9 | 65 | 37 | 28 | 64 | 15 | 41 | 8 | 73 | 2.775 | 1 | 14 | 3.080 | 79 |
| M | 15 | 2 | 13 | 67 | 29 | 25 | 65 | 11 | 41 | 15 | 79 | 4.209 | 31 | 6 | 4.448 | 59 |

L'introduction des prairies temporaires entraîne une amélioration des biefs et du chargement des pâtures.

Exploitation jugée la meilleure par les agriculteurs présents... par le technicien l...

Il ne suffit pas de retourner ces prairies permanentes pour avoir une bonne productivité, il faut encore assurer chaque année une rotation régulière des céréales...

Il ne suffit pas d'avoir une charge d'engrais élevée... il faut encore choisir une fumure équilibrée.

L'introduction des plantes sarclées dans l'assolement entraîne une amélioration directe du chargement de la surface fourragère totale...

Exploitation de très petite dimension qui, pour valoriser sa main-d'œuvre de l'élevage, ce qui permet sans doute une rotation plus rapide de la trésorerie, même au risque de sacrifier le renouvellement.

1) fait beaucoup de céréales.
2) n'achète pratiquement pas de tourteaux, mais consomme l'orge de la ferme.
3) fait des laitières plutôt que

Une fumure équilibrée, riche en azote est indispensable pour obtenir de bons rendements.

La présence d'un élevage important améliore beaucoup la production de lait à l'hectare de production fourragère.

L'alimentation complémentaire est coûteuse : ne pas en abuser. Elle a toujours plus d'effet sur un bétail bien sélectionné.

Annexe XV

ACA 73, Sélection de photographies réalisées par Christiane Bernard,
conseillère de la Chambre d'agriculture de la Savoie, 1962-1980.











Annexe XVI

Archives privées Marcel Lalanne,
Association des retraités des organisations professionnelles agricoles (AROPA),
Recueil des souvenirs des membres de l'association, 2010, 6 p.

Souvenirs.....

Souvenirs.....

Petites anecdotes vécues lors de notre activité professionnelle

Qui a dit que le temps d'activité professionnelle est une période triste ? En écoutant l'un d'entre nous évoquer une anecdote savoureuse vécue lors de son activité professionnelle, Claude Michel Mazan a eu l'idée de rassembler quelques souvenirs vécus par chacun d'entre nous... Idée vite relayée par notre président François Rochas qui a fait appel à nos souvenirs personnels. Voici une première mouture de ces petits moments qui ont égayé notre temps de travail... Merci aux pionniers qui se sont jetés à l'eau : François Chauvin, François Rochas, Charles Rogery. Cela va sans doute éveiller d'autres souvenirs : nous sommes prêts pour le tome 2 !

Marcel Lalanne

Faut-il croire aux bienfaits des engrais ?

En 1959 ou 1960, en cette période de pré vulgarisation, on mettait en place des champs de démonstration destinés à réunir les agriculteurs du village sur la parcelle de blé aux différents stades de végétation : commentaires sur l'évolution de la culture, conseils de traitements, de façons culturales, de fumures,...

Ce jour là, à Clelles, dans le Trièves, la parcelle de blé présentait à l'épiaison une couleur de végétation très pâlotte, alternant avec des passages larges de 2,5m d'un vert foncé laissant prévoir une fort risque de verse. Que s'était il donc passé ?

L'employé agricole n'ayant aucune confiance dans l'effet supposé des engrais avait, à l'automne épandu des scories avec le semoir à engrais. Puis au printemps suivant, sur mes conseils, il a apporté l'ammonitrate. J'avais fixé la quantité globale pour la parcelle. Mais trouvant trop compliqué le réglage de l'appareil, il a décidé de ne pas y toucher et il a épandu l'ammonitrate à la même dose que les scories. Constatant qu'il n'aurait pas suffisamment d'engrais pour toute la parcelle, il continua à passer scrupuleusement sur tout le terrain, mais en fermant l'épandeur une fois sur deux...

François Chauvin

Trop chère, la moisson !

Nous sommes toujours en 1960 dans le Trièves, en cette commune de Tréminis réputée riche et ne sachant que faire de ses impôts locaux !

La réunion des 15 ou 20 agriculteurs devant le champ de démonstration à la veille des moissons donnait lieu à des discussions enflammées entre les « pour » et les « contre ». Mais pour ou contre quoi ?

En fait, la commune avait offert une moissonneuse batteuse aux paysans du village pour leurs quelques rares parcelles de céréales, eux qui étaient surtout des éleveurs. Les « pour » étaient favorables à ce que le maire leur fasse payer la ficelle des bottes de paille au sortir de la moissonneuse, les « contre » exigeant la gratuité totale...

François Chauvin

Tubar ou pas tubar ?

La scène se passe dans la grande salle de la mairie de Villard de Lans, au temps de la prophylaxie de la tuberculose. Monsieur Cannepin, Directeur des Services Vétérinaires, apportait la bonne parole..

Dans la salle un éleveur aux grandes moustaches rouspétait car sa vache « Charmante », déclarée « tubarde » avait été abattue alors qu'elle ne portait soi disant pas de lésion tuberculeuse apparente. Mr Cannepin, répondant avec quelque maladresse apostrophe l'éleveur : « Vous, monsieur, avec vos grandes moustaches, vous croyez à ces racontars ? » Il avait retourné la salle contre lui et des remous se faisaient dans l'assistance. Ne parvenant pas à se faire entendre dans le brouhaha général, Mr Cannepin se leva, rassembla ses affaires et dit : « Puisque c'est ainsi, je vous laisse et je m'en vais ! » De son grand pas, il gagna la porte la plus proche...C'était la porte d'un placard !...

Hilarité générale... Mr Cannepin, beau joueur, reprit sa place et la réunion put se poursuivre...

François Chauvin

L'épouse du Sous Préfet aux champs

Le comice agricole se terminait par le banquet traditionnel. Au préalable, un agriculteur avait été décoré du Mérite Agricole. En fin d'après midi, celui ci se rendit à la table officielle et se pencha à l'oreille du maire, voisin de l'épouse de Mr le Sous Préfet, pour le remercier et lui dire combien il appréciait cette décoration. En se relevant, sa médaille accrocha malencontreusement la moumoute que portait Mme la Sous Préfète. Rires étouffés dans l'assistance et gêne non dissimulée des officiels !

François Chauvin

Quand un jeune technicien apprend son métier sur le tas

En mes débuts de conseiller agricole dans le Vercors, dans les années 60, l'une de mes actions consistait à inciter les éleveurs à faire pâturer les vaches à longueur de journée, alors que l'habitude était de confier la garde du troupeau à la grand'mère ou aux enfants pendant une heure ou deux, puis de rentrer les bêtes à l'étable.

Passant un matin chez un éleveur de Lans, Paul Guillot, je vis les vaches au pré et je le félicitai de ce changement. Il me dit : «Mr,Chauvin, j'ai confiance en vous et je sais que vous avez raison, mais cette année, je ne laisse les vaches dehors que le matin. Il faudra attendre l'an prochain pour q'elles sortent toute la journée. Je ne peux pas changer aussi brutalement mes habitudes ! »

Belle leçon pour un jeune technicien trop pressé de bousculer les traditions !

François Chauvin

Insémination...très artificielle ...

Un éleveur, quelque peu en retard sur les temps modernes, fait appel pour la première fois à l'inséminateur. Celui ci, en arrivant à la ferme trouve la grand'mère qui l'amène à l'étable et lui dit : « C'est la vache du fond qui demande le veau. Je vous laisse faire votre affaire. Voici un seau d'eau. Il y a là un clou pour accrocher votre pantalon. Moi, je m'en vais, je ne veux pas voir ça ! »

François Chauvin

On a perdu le technicien

Le Vercors n'était à l'époque peuplé que de vaches de race Villard de Lans. Il fut décidé d'introduire la race Montbéliarde sur ce plateau dont le climat et la flore ressemblent fort à ceux du Jura..

Ainsi, à une dizaine de reprises, j'emmenai dans le Haut Doubs une petite délégation d'éleveurs pour acheter, chaque fois, une quarantaine de veaux femelles qui étaient ensuite tirées au sort et payées par les éleveurs.

Ce soir là, il faisait froid, la route était verglacée. J'attendais le camion de livraison à Sassenage pour lui montrer la route jusqu'au hameau de Ville Vieille à Villard de Lans où nous attendaient les éleveurs

Je passe un coup de téléphone dans un café, puis j'attends patiemment dans ma 2CV. Une heure, deux heures passent... Je suis gelé. Les bistrotts sont fermés. Il n'y avait pas de téléphone portable à l'époque : impossible de joindre Ville Vieille. Une heure passe encore. Tant pis ! Je monte à Villard de Lans ! Dans les gorges d'Engins, je croise de nombreux gendarmes qui semblent faire des recherches, torches à la main. Il est minuit quand j'arrive à

Ville Vieille. « Ah ! vous voilà, Monsieur Chauvin ! Nous étions inquiets. Nous avons demandé à la gendarmerie de faire des recherches. Le camion a fait sa livraison et est reparti depuis longtemps. Prenez vite un coup de vin chaud ! »

En fait, trois ou quatre heures plus tôt, le camion était passé pendant que je téléphonais et s'était débrouillé pour trouver sa route tout seul...

François Chauvin

Un concours « spécial » à Bourg St Maurice

Au début des années 60, le père T... ' président du Syndicat tarin de La Mure, avait soigné spécialement l'une de ses plus belles vaches pour l'emmener au concours spécial de la race Tarentaise à Bourg St Maurice.

Avant le passage des officiels, comme chaque éleveur, il s'était affairé auprès de sa « miss » pour briquer, astiquer et brosser la belle robe fauve, puis, satisfait, il s'était dirigé vers la buvette.

Pendant ce temps, le DSA de l'époque, Mr Rafin, accompagné de Mr le Préfet, avait commencé une promenade dans les travées pour admirer les meilleurs spécimens de la race.

Arrivant au cul de la vache du père T..., Mr Rafin s'adresse à Mr le Préfet : « Voyez vous, Mr le Préfet, vous avez devant vous l'exemple du type standard de la race : robe fauve unie, cornes en lyre avec leur extrémité noire, muqueuses noires, touffe de la queue noire »

A ce moment, joignant le geste à la parole, il attrape la queue par la touffe et...se retrouve la main enduite d'une substance grasse et noire !

L'histoire ne dit pas si le père T... est rentré à La Mure, la queue entre les jambes...

François Rochas

La fuite en Egypte

Il existait à La Mure un théâtre amateur dans lequel jouaient des Murois d'origine diverse : agriculteur, pharmacien, professeur,...

La petite troupe avait fait savoir qu'elle viendrait jouer à Mens une petite pièce intitulée « La fuite en Egypte »

Le soir venu, quelques acteurs étaient présents à Mens. Ils ont encaissé les entrées et les spectateurs se sont installés. Mais les trois coups n'ont jamais retenti ! Les Murois avaient disparu... avec la caisse ! C'était ; ; ; la fuite en Egypte !

Avaient-ils eu peur de se faire massacrer par les « Glorieux » du Trièves ?

François Rochas

Un « gros lundi » à La Mure

Le lundi, jour de marché à La Mure, les paysans avaient l'habitude de se retrouver au café Contard, pour discuter, parfois en patois, en sirotant quelques canons de blanc limé...

Mais un lundi d'affluence, plusieurs d'entre eux étaient attablés à la terrasse du café d'en face. Survient, juché sur un tracteur, le marchand de machines agricoles bien connu.

Les paysans : « Eh, paysan, arrête toi et viens nous payer un canon ! »

Le marchand : « Une autre, fois, je n'ai pas le temps ! »

Les paysans : « Allons donc, c'est que tu ne veux pas les sortir, les sous de ta poche ! »

Le marchand, piqué au vif : « Pas du tout, tiens ! » ET du haut de son tracteur, il tire de sa poche une poignée de pièces de monnaie qu'il leur lance...

François Rochas

Faire valoir : fermage

Entrant dans la salle cuisine séjour d'une ferme de Charvieu Chavagneux, vous auriez été stupéfaits, comme moi, de son état de délabrement. Murs et plafond « à la française » noirs de suie, sol moitié en terre battue, moitié chape de ciment craquelée et bosselée, et, au beau milieu de la pièce, un tronc de frêne avec son écorce, vertical, supportant une poutre maîtresse du plafond et coincé au pied par une cale triangulaire. C'était devenu le décor normal de la pièce !

C'est que notre agriculteur était fermier et avait décidé qu'il ne débourserait pas un centime pour une maison dont il n'était pas propriétaire !

Un jour que toute la famille était réunie dans la pièce, un craquement sinistre se fit entendre au plafond, au dessus duquel le foin pesait de tout son poids.

Notre agriculteur qui, bien que fermier, avait le droit de couper le bois dans la haie voisine, mesure en vitesse la hauteur de plafond, attrape tronçonneuse et hache, va couper à la bonne longueur un frêne de 20cm de diamètre, puis rentre dans la pièce et le cale entre sol et plafond.

Le frêne a dû s'enraciner depuis !

François Rochas

Un pèlerinage matheysin

Pour obtenir la pluie si la sécheresse sévissait, ou le soleil si l'été était pourri, les paysans matheysins se rassemblaient jadis à Cholonge puis, partant en procession, gravissaient la montagne du Grand Serre et redescendaient jusqu'à la chapelle de Désert de La Morte où ils faisaient leurs dévotions.

C'est ainsi que, par un jour de grande chaleur estivale, ils étaient partis demander la pluie, car, l'herbe manquant, ils avaient dû couper les rameaux de frêne pour nourrir le bétail. Ils n'avaient pas oublié leurs parapluies...pour le retour !

Justement, en redescendant vers Cholonge, l'orage se déclenche : la pluie, puis la grêle s'y mettent et toute la troupe, abritée sous les parapluies, chante cantiques sur cantiques de louanges et d'actions de grâces.

C'est alors qu'un grand gaillard saute sur le talus bordant le chemin et se met à crier : » Eh, mez efants, criâ pa tant, les groelans van davegni plus graous ! »

François Rochas

Le « Zé » et moi en flagrant délit de fraude à la RATP

Lors d'un Salon International de l'Agriculture à Paris, il y a bien sûr quelques années, nous nous sommes retrouvés, le « Zé » (Joseph Drevon, du Grand Lemps, pour les non initiés), Marc Bazin et moi, ensemble, à la sortie en fin d'après midi. Comme vous vous en doutez, la station de métro était archi pleine et l'accès au guichet très encombré !

C'est alors que Marc Bazin, dans sa grande générosité bien connue, nous propose de nous fournir des billets. Mais il nous dit : « Attention ! il s'agit de billets à tarif réduit pour familles nombreuses ! » Qu'à cela ne tienne, nous nous engouffrons dans la file vers les quais.

A cette époque, il y avait encore des poinçonneurs. Le « Zé » se présente avec son billet, mais la poinçonneuse lui dit : « Votre carte, monsieur ? ». Dans un réflexe immédiat, le « Zé » lui

répond : « Ma femme, derrière... » Il se trouve qu'il y avait derrière lui une « mémée » à qui, toute abasourdie, la poinçonneuse réclame la fameuse carte !

Profitant de la confusion et de l'arrivée d'une rame du métro,, je me glisse derrière la dame et saute dans le wagon où s'étaient déjà installés Marc Bazin et le « Zé ».

Nous n'avons jamais rien su des démêlés de cette pauvre dame, mais comme Mr Sarkozy n'était pas encore aux commandes, nous espérons qu'elle n'a pas fait de séjour en prison...

Hou, les vilains fraudeurs !

Charles Rogery

Découverte de l'hiver en Matheysine

L'hiver 1967-68 connut un épisode particulièrement rude. Quelques jours avant les JO de Grenoble, il y eut une longue et forte tempête de neige qui dura une semaine. J'habitais alors Roizon, petit hameau entre La Mure et Valbonnais. En une seule nuit, la couche atteignit 2m de hauteur ! J'avais tenté, au début de la tempête, de dégager à la pelle le chemin conduisant à notre petit chalet, mais je dus vite renoncer, la bise violente comblant la tranchée à mesure que j'avancais ! Les engins de déneigement des Ponts et Chaussées avaient été réquisitionnés sur les sites olympiques. Au début, les Houillères du Dauphiné firent dégager la route par des entreprises privées pour que les mineurs puissent se rendre à leur travail, mais devant l'ampleur de la tâche elles y renoncèrent aussi. On passa ainsi quelques jours bloqués au domicile : Nous allions à pied, ou à ski pour certains, chercher du pain à La Mure pour les gens du village. Pour moi qui venais de débarquer du Sud Ouest, où une chute de 5cm de neige provoque une vraie panique, c'était une expérience vraiment nouvelle et qui ne manquait pas de charme !

Nous devions à l'époque fournir à notre chef de service, Jean Pierre Perrard, un compte rendu détaillé de nos activités hebdomadaires : rendez vous, réunions, déplacements, visites... C'était le prélude aux fameux « temps de travaux » qui ont passionné notre génération de techniciens ! Cette semaine là, il se résuma pour moi en deux mots : « Bureau et déneigement » !

Marcel Lalanne

Une journée à la ferme

Cet hiver là, je me rendis chez les frères Baret, futurs associés de notre regretté président Fréjus Michon, au hameau de Jardin, au dessus de St Honoré, pour procéder à la préparation des comptes de l'année. Mme Baret mère avait eu la gentillesse d'inviter mon épouse et mon jeune fils alors âgé de 2 ans. Il avait neigé, le chemin menant à la ferme n'était pas ouvert, le lait était descendu en traîneau. Nous voici donc montant à pied, le petit garçon sur les épaules, la machine à calculer sous le bras. C'était un monument, il n'y avait pas encore les petites caleulottes !

Pendant que nous « brassions » les papiers, les femmes discutaient et le petit garçon galopait dans la grande salle commune. Bientôt, il eut envie de faire « pipi ». « C'est la porte là ,devant toi » lui dit Mme Baret. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsque en poussant la porte, il se retrouva dans l'étable qui jouxtait la cuisine séjour !

Je ne sais pourquoi, mais il demanda très souvent à retourner dans ces WC si originaux ce jour là! Je fus pour ma part très inquiet : je n'aurais jamais cru que la prostate pouvait taquiner un gone de cet âge !

Marcel Lalanne

Les oignons de la honte

Nous rentrions d'un congrès national de la FNSEA en Bretagne. Pour une fois, notre président de la FDSEA nous avait permis de prendre l'avion... Le congrès s'était bien passé, les débats avaient été francs et constructifs... Nos amis bretons nous avaient reçus avec faste et chaleur. Je me souviens encore de cette salle des congrès ornée des produits du terroir... A l'époque, ce n'était pas courant...

Nous attendions nos bagages à l'aéroport de Satolas. Voici enfin les premières valises qui apparaissent sur le tapis roulant. Soudain, un sac de toile se bloque à l'angle du débouché d'un tapis. Les valises derrière s'accumulent et sous la poussée, le sac se déchire : des oignons roulent sur le tapis et se répandent un peu partout. Hilarité générale et grosse honte du propriétaire du sac : il avait piqué les oignons qui ornaient la salle de congrès !

Marcel Lalanne

Annexe XVII

Brunier, S., Pons, C.,
Dossier de présentation du projet de film documentaire historique Le nom des fleurs,
septembre 2012, 15 p.

Le nom des fleurs



**Un projet de film documentaire de
Sylvain Brunier et Chloé Pons**

FICHE TECHNIQUE

Genre : Documentaire

Durée : 52 minutes environ

Format : HDV

Langue : Français

Auteur : Sylvain Brunier

Réalisateurs : Sylvain Brunier, Chloé Pons

Lieux de tournage : Différentes communes du département de la Savoie

Durées approximatives de tournage et de montage : Un minimum de dix journées réparties sur deux mois ; quatre semaines intensives

Esquisse de budget prévisionnel :

- frais de déplacement, de restauration et d’hébergement : 2000 euros
 - amortissement du matériel, location de matériel additionnel : 2000 euros
 - cachets des collaborateurs indispensables au montage : 1000 euros
- Total : 5000 euros environ

* *
*

SYNOPSIS

Pendant qu'à Paris des femmes brûlaient leurs soutiens-gorge et revendiquaient la minijupe, d'autres, féministes méconnues, gagnaient leur indépendance en apprenant le nom des fleurs des champs dans lesquels elles avaient grandi. Christiane, conseillère agricole féminine, sillonnait alors la Savoie à la rencontre de ces paysannes en quête d'émancipation. De formations en réunions, de visites en voyages d'études, elles tissèrent des relations aussi intenses que fragiles, apportant leur pierre à l'édifice incertain de la modernisation. En acceptant de repartir avec nous sur les routes, Christiane retrouve ces femmes et ravive le souvenir de l'ancien monde.

* *
* *

NOTE D'INTENTION DE L'AUTEUR

J'ai rencontré Christiane à l'été 2009. Dans le cadre de mes recherches universitaires, je recherchais des femmes ayant exercé le métier de conseillère agricole afin de comprendre le rôle qu'elles avaient joué dans le bouleversement des campagnes savoyardes de l'Après-guerre. Ses premières réticences passées, les souvenirs ont afflué. Elle m'a livré un long récit, de son enfance dans une modeste ferme du bassin chambérien à l'organisation de ce qu'on a appelé les Groupements de Vulgarisation Agricole Féminine.

Militante de la Jeunesse Agricole Catholique, formatrice dans une Maison Familiale Rurale, puis salariée de la Chambre d'agriculture de la Savoie à partir de 1960, Christiane a mis toute son énergie dans la modernisation du monde paysan dans lequel elle avait grandi. Et plus précisément, elle s'est attachée à ce que les femmes trouvent leur place dans les exploitations à un moment où l'exode rural féminin prenait une tournure dramatique pour les agriculteurs restant célibataires. Cette expression, « prendre sa place », est devenue le véritable leitmotiv des actions de vulgarisation féminine.

Christiane m'a alors raconté, sans nostalgie et même avec une certaine fierté, les réunions du soir, les trajets en voiture sur les routes enneigées, les visites aux quatre coins du département. Elle s'est remémorée la mise en place des congélateurs collectifs, les cours de cuisine « traditionnelle » pour satisfaire les nouvelles demandes des touristes, les voyages d'études, unique journée de vacances annuelle pour la plupart des participantes, les formations pour apprendre à s'exprimer en public, les expérimentations dans les jardins et les étables, domaine réservé des femmes. Elle s'est souvenue enfin de l'enthousiasme qui émanait de ces groupements, sans cacher que la modernisation avait conduit nombre de ces fermes dans une impasse économique.

Poursuivant mes recherches sur les différentes facettes du conseil agricole, je gardais le témoignage de Christiane en tête, intrigué par l'histoire méconnue de ces femmes qui n'avaient pas été le jouet de l'histoire mais au contraire s'étaient battues pour prendre une part active aux transformations en cours, pour exister enfin aux côtés de leurs maris et plus seulement dans l'ombre de ces derniers. Son récit proposait un point de vue original à la fois sur l'histoire des campagnes et l'histoire des femmes, en décalage avec les lectures classiques à la fois de la modernisation de l'agriculture et de l'émancipation féminine.

La fragilité et la puissance de cette histoire m'ont conduit à réfléchir sur les conditions de sa transmission. Il m'est apparu dommage de la cantonner au

seul public universitaire alors que sa puissance d'évocation débordait largement ce cadre. J'avais été marqué par le visage de Christiane, l'énergique douceur qui émanait de ses gestes et de ses intonations, mélange de réserve et de détermination. Le cinéma documentaire me semblait le moyen d'expression le plus adéquat afin de remettre en lumière ces femmes qui étaient demeurées si longtemps invisibles à mes yeux.

Ayant écrit et coréalisé un seul et unique film à ce moment là, je décidai d'associer une jeune réalisatrice, Chloé Pons, à ce projet afin de l'enrichir à la fois de son expérience cinématographique et de son regard de femme. Formée à la réalisation de documentaires animaliers de création, cette dernière s'est montrée très enthousiaste, voyant dans ce projet un prolongement de ses propres travaux sur les rapports imaginaires entre la femme et l'animal sauvage.

En partant à la rencontre des actrices de la vulgarisation agricole féminine, elle proposait un curieux jeu de miroir à nos interlocutrices. En s'impliquant physiquement dans la construction du film, elle acceptait de mettre en jeu ses propres représentations de la modernité et de la féminité.

*

Nous avons rencontré Christiane au printemps dernier dans sa maison de famille, sur les hauteurs de Chambéry, pour lui proposer de repartir avec nous sur les routes de son ancien travail. Âgée de 83 ans, elle se montre d'abord circonspecte, doutant de sa mémoire, de sa capacité à effectuer des trajets en voiture, et de l'intérêt de son histoire pour des jeunes gens. Mais elle prête une oreille attentive quand nous lui expliquons que nous sommes en quête d'une histoire qui ne se résume pas à la solitude et à l'impuissance des paysans face au Progrès, comme elle a pu les voir dans le cinéma de Raymond Depardon. Ces images qu'elle a trouvées profondément tristes se bousculent dans son esprit avec celles d'une modernisation dynamique et enthousiaste à laquelle elle a apporté sa pierre. Nous comprenons que la coexistence de ces deux représentations de la modernité devra être au cœur de notre film.

Christiane nous propose finalement de l'accompagner rendre visite à une amie de longue date, Elisabeth, pionnière de la vulgarisation agricole féminine dans le Massif du Beaufortain, puis responsable départementale de la coordination des différents groupements créés au début des années 1960. Notre film naît ce jour là. D'une part, Christiane se prend au jeu des retrouvailles filmées et de l'évocation de leurs souvenirs communs. Elle va par la suite elle-même organiser les rencontres avec les femmes de la vulgarisation dans les

différents secteurs du département de la Savoie. D'autre part, nous expérimentons notre dispositif qui, malgré les imperfections techniques, se révèle adapté pour recueillir la mémoire de ces femmes sans laisser échapper le grain de leurs relations affectives.



Les déplacements étaient au centre du travail de Christiane, effectuant d'incessants allers et retours entre Chambéry et les hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, les massifs des Bauges, de la Chartreuse et du Beaufortain, les plaines de l'Albanais, de la Combe de Savoie et de l'Avant-pays savoyard. Perpétuellement en mouvement, elle était une des rares femmes de la campagne à avoir passé son permis de conduire et à bénéficier d'un véhicule professionnel. Repartant sur les routes en notre compagnie, Christiane sera filmée durant ces moments d'entre-deux, avant les retrouvailles avec ces femmes qu'elle n'a souvent plus vues depuis des années.

Ce retour sur les routes est avant tout un plaisir pour Christiane, qui ne conduit plus que sur les routes à proximité de chez elle. Il était nécessaire que le dispositif de tournage traduise ce plaisir. Elle se souvient des trajets et nous parle de ces paysages que nous croisons. Son plaisir étant de s'asseoir à l'arrière et de se laisser conduire sur cette route de souvenirs. Les souvenirs étant profondément liés à l'espace et aux lieux, nos déplacements devront être ressentis à l'image. Placée à l'arrière de la voiture, la caméra me montrera avec Christiane en amorce de l'image, les paysages prendront alors leur place de manière naturelle sans être imposés par des plans de coupe dans le montage. Ces trajets sont un espace de dialogue particulier. Ancrés dans notre sujet ils permettent néanmoins des digressions et créent une forme d'intimité entre nous.

Arrivés à destination, nous sommes reçus dans un environnement exclusivement féminin. Nous sommes très souvent invités à manger ou à prendre le café. Quand ce ne sont pas jus de fruits et gâteaux qui nous attendent. Les cadres d'entretien laisseront percevoir ces invitations culinaires. Les bouteilles, les verres seront visibles à l'image. C'est également dans ces moments là que Chloé derrière la caméra apparaît à l'image, pour attraper un verre tendu ou une assiette. Mamans et pour la plupart grands-mères, ces femmes de la vulgarisation nous accueillent également comme des enfants à qui l'on demande de ne pas faire de chichis et de reprendre du gâteau. Tartes aux framboises maisons, salade du jardin, dégustation du vin de l'exploitation sont des éléments prépondérants de nos rencontres. Ils étaient au cœur du travail de Christiane, celui de la valorisation du travail quotidien de ces femmes qui, dans l'ombre, travaillaient sur la ferme tout en s'occupant du foyer.

Présent en amorce des cadres ou par ma voix, je conduis les entretiens mais laisse libre cours aux échanges entre ces femmes : la maîtresse de maison, l'ancienne conseillère agricole, les invitées. Elles sont trois, parfois quatre ou cinq, légèrement intimidées par la caméra, mais ravies de pouvoir raviver leurs souvenirs. Apprêtées pour l'occasion, elles se prêtent de bonne grâce au jeu des questions, du choix des arrière-plans et finissent par avoir une certaine aisance. Notre dispositif vise en effet à les mettre en confiance le plus rapidement possible : la légèreté des moyens techniques est un atout considérable dans ces intérieurs domestiques ; le fait de représenter un couple homme/femme a un effet rassurant et leur permet de changer d'interlocuteur en fonction de la visée de leur propos ; la prise de son relativement statique saisit les variations d'intensité et de tonalité des échanges dans leur ensemble ; ma connaissance des organisations agricoles et de l'histoire rurale savoyarde, du fait de mes recherches sur le sujet, les rassure quant à l'attention que nous portons à leur récit dans ses moindres détails. La profondeur de champ limitée du fait de l'espace clos met en lumière les visages, les mimiques et les gestuelles, les attitudes et finalement les relations qui se sont nouées entre elles et avec nous. Il s'agit également de tenir compte des décors intérieurs des maisons comme d'un élément significatif de leur mode de vie et de leurs personnalités. Des plans en extérieur, en lumière naturelle, donneront du rythme à nos visites et permettront d'explorer les abords des fermes, de l'étable à la basse-cour, domaine traditionnel de ces femmes.



Christiane sera montrée dans le quotidien de la reprise de contacts, choisissant les femmes chez qui nous nous rendons, et téléphonant pour les convaincre du bien fondé de notre démarche. Elle est comme notre garante auprès de ces vieilles femmes qui n'ont pas pour habitude de se confier à des inconnus. Le film offre alors un prétexte à la réunion de ces femmes qui ne se côtoient plus qu'épisodiquement (ou plus du tout), à un moment de leur vie où elles ont le souhait de faire comprendre ce qu'a été le bouleversement de leur vie en l'espace de quelques décennies.

Nous travaillons alors sur l'écart irréductible qui sépare leur histoire de la notre, élément récurrent de leurs récits, et sur la possibilité d'une réelle transmission de leur expérience collective.

L'enjeu est de rendre justice à ce féminisme rural, en faisant valoir son autonomie relative par rapport aux transformations sociales de l'époque : ces femmes n'ont pas fait que subir la modernité, elles l'ont fait advenir activement ce qui leur a permis de briser les anciens carcans, de se soustraire quelque peu à l'emprise des maris et des belles-mères. Cette libération paradoxale se cantonne souvent à la sphère domestique, prend naissance dans une réorganisation de l'intérieur et de l'extérieur des maisons. Ce n'est pas une révolution mais une sage émancipation, axée sur le maintien des femmes à la terre tout en leur donnant accès au confort moderne et en les ouvrant sur les nouveaux standards de vie venus de la ville.

Notre film est une passerelle entre deux époques. Il devra jouer entre ces deux temporalités. Le récit de Christiane et des autres femmes devra être palpable dans ces deux espaces temps. Il s'agit à la fois de renouer avec un passé, celui du travail de Christiane – de ses longues années au service de la vulgarisation féminine - mais également de mettre en avant la singularité du

dispositif par la mise en scène des retrouvailles de Christiane avec ces femmes mais aussi de sa surprise de se souvenir aussi bien de ce quotidien qu'elle pensait avoir oublié. Ce retour vers un passé qui ne lui était plus familier lui permet de saisir une possibilité de transmettre cette mémoire. Depuis notre première rencontre avec Christiane, c'est de manière beaucoup plus consciente qu'elle parle de transmission et de témoignage. L'évolution de Christiane au fil de ces retrouvailles montrera cette prise d'assurance face à notre démarche. Elle apprendra à se saisir de notre dispositif pour choisir d'y inscrire ses souvenirs. En outre, j'ai retrouvé dans les archives de la Chambre d'agriculture de la Savoie plusieurs séries de diapositives ayant appartenu à Christiane, supports visuels pour ses réunions et photographies immortalisant un paysage ou un voyage d'études. Ces précieux documents iconographiques seront intégrés au montage, traces d'un passé déjà lointain, nourrissant notre imaginaire par le dialogue avec les récits recueillis lors des entretiens.

Tout l'intérêt du projet est de restituer la position ambivalente de la conseillère chargée de transformer le mode de vie de ces femmes en leur apportant des réponses élaborées lors des politiques agricoles successives, tout en improvisant pour tenir compte des problèmes émergeant de la réunion de ces femmes et de leurs désirs.

La difficulté sera de rendre cinématographiquement palpable l'intensité des liens qui pouvaient les unir et la complicité qui avait pu se nouer dans l'action. Suite aux premières réunions, nous retournerons voir ces femmes seuls et sans Christiane, créant ainsi la possibilité d'obtenir des confidences de ces femmes sur le rapport qu'elles ont entretenu avec Christiane. Cette dernière étant assez effacée et ne souhaitant jamais se mettre en avant, ces récits plus intimes permettront d'approcher une nouvelle facette du personnage de Christiane, et de donner une place importante à certaines des femmes rencontrées. Afin de changer de registre de parole, nous inverserons le dispositif initial, je passerai derrière la caméra et Chloé conduira les entretiens.



Nous dessinerons ainsi un portrait sensible de Christiane, femme indépendante engagée dans un mouvement largement influencé par le christianisme social, rebelle au mariage tout en travaillant dans un univers empreint de valeurs familiales. Elle dût affronter un milieu social globalement conservateur, en restant réservée mais sans jamais se départir de ses principes de vie. Personnage remarquable et remarqué, suscitant la suspicion comme l'admiration, elle a marqué de son empreinte le monde paysan savoyard et pas seulement les femmes. De nombreux personnages restent absents à l'image tout en étant omniprésents dans les récits : les maris, les conseillers agricoles masculins, les touristes, les femmes de la ville, les femmes ayant refusé de participer à la vulgarisation. Nous avons fait le choix d'exclure ces référents des images de notre film afin qu'ils gardent ce statut semi-réel, reformant l'imaginaire à partir duquel les femmes et leur conseillère ont dû se positionner, construire leurs propres activités, et tenter de « trouver leur place ».

Par la singularité de son itinéraire, Christiane nous invite à échapper à une histoire manichéenne qui verrait s'affronter une agriculture moderniste et un monde paysan archaïque, qu'il s'agirait alternativement de dénoncer ou de glorifier, pour au contraire élucider le jeu délicat des bouleversements toujours globaux et des émancipations toujours locales.

* *
*
*
*

SYNOPSIS DÉVELOPPÉ

Le film s'ouvre par une succession de diapositives autour desquelles s'organise le générique. Ces photographies au grain visiblement ancien représentent des fleurs, des alpages ainsi que des groupes de jeunes femmes. Il n'y a pas de voix off.

Le claquement d'un appareil de visionnage rythme le défilement des diapositives.

Nous sommes dans une cour de ferme lumineuse de l'Avant-pays savoyard. Un groupe de femmes déjà âgées se trouve au centre de l'image. Autour d'elles, des pots de géraniums dont les fleurs vives apportent des taches de couleurs. Des voix et des rires d'enfants s'inscrivent sur la bande son naturelle de ces femmes qui parlent entre elles. Les bruits d'enfants diminuent et ces derniers apparaissent alors en arc de cercle, attentifs à ce que racontent ces vieilles femmes. Intrigués par la caméra et notre présence, ils donnent un caractère solennel à l'ensemble.

Assise à la table du séjour, une femme évoque d'anciennes réunions, sa découverte de Paris, et les remarques désobligeantes d'autres femmes sur ses habits et sa coiffure. Les femmes qui l'entourent s'animent lorsqu'elle se souvient qu'on lui avait dit que les savoyardes avaient de petits moyens et de petits besoins.



Une autre salle de séjour, sept femmes sont autour d'une longue table. Entre deux éclats de rires, elles évoquent leur joie à être à nouveau réunies. Elles se souviennent d'anciennes réunions, qui rythmaient leurs semaines de travail, au grand dam de leurs maris qui en étaient exclus et qui ne voyaient là qu'un prétexte à bavarder.

En voiture, nous reconnaissons les cheveux très blancs d'une des femmes présentes dans la cour de ferme. La bande son est celle du moteur de la voiture et des bribes de conversations. La vieille femme s'appelle Christiane. Elle montre des éléments du paysage, guidant le conducteur grâce à des souvenirs très vivaces. Elle décrit ce qui a changé sur ces routes qu'elle empruntait cinquante années auparavant.

Plusieurs femmes sont installées dans des fauteuils de cuir. Derrières elles, la lumière de la fenêtre apporte une certaine douceur aux imposants meubles en bois. L'ambiance est chaleureuse et l'une d'elles, Marguerite, raconte une anecdote à propos des voyages d'études organisés chaque année par Christiane. Mi-sérieuse, mi-amusée, elle rappelle à Christiane qu'elles avaient exigé de partir très tôt avant la traite et de rentrer tard le soir, après les derniers soins aux animaux.

Pour une fois, ce travail serait effectué par le mari. Elle prend à témoin la caméraman : ces voyages d'études étaient très souvent leur seul jour de congé dans l'année.

Nous nous retrouvons chez Christiane à Saint-Baldoph dans sa maison de famille. Christiane s'y installe l'été pour profiter de la fraîcheur d'être un peu en altitude. Christiane nous parle de ce qu'était le quotidien de son travail, de ses déplacements. Elle insiste sur le caractère expérimental de son métier où son enthousiasme venait remplacer son manque d'expérience. Avec timidité, elle nous raconte sa voiture chargée de matériel pour animer des ateliers sur la conduite des petits élevages ou la construction des premières serres de jardin en montagne.

Elizabeth nous reçoit chez elle, dans le village de montagne de Beaufort. Habituee aux entretiens et régulièrement sollicitée du fait de la renommée de son mari, elle s'est habillée et coiffée pour l'occasion. Energique et élégante, elle se souvient des toutes premières réunions dans sa commune. Après la traite du soir, certaines femmes avaient parcouru plusieurs kilomètres à pieds sur les routes enneigées pour se retrouver dans une salle glacée. Elle montre les champs qu'il fallait traverser, aujourd'hui parsemés de constructions récentes. Son visage s'éclaire lorsqu'elle se souvient de l'effervescence qui avait suivi ces premières réunions.

Invités dans une exploitation viticole, nous rencontrons Jeanne. Habitant la plaine voisine, son mari a dû la déposer chez notre hôte car elle ne conduit pas. Complice de jeunesse de Christiane, elle l'interpelle sur leur passé commun dans la Jeunesse Agricole Catholique. Mère de sept enfants, elle a particulièrement retenu les actions de la vulgarisation en matière de réorganisation de l'intérieur des maisons. Elle nous décrit la ficelle attachée d'un pied à l'autre pour mesurer le nombre de pas qu'elle effectuait lorsqu'elle passait d'une tâche à une autre. Elle rit, en nous précisant qu'aujourd'hui encore sa cuisine est aménagée selon les préceptes qu'on lui a enseignés dans les années 1960.

Plus loin dans la conversation, Christiane nous rappelle avec émotion son étonnement devant une des femmes qui lui annonçait avoir osé s'acheter une robe qui lui plaisait. Jeanne rit encore en repensant à l'indépendance d'esprit de Christiane, rebelle au mariage.



Retour à Saint-Baldoph dans la maison de Christiane. Elle s'affaire entre la cuisine et la terrasse, nous parle de son potager et de ce qui l'agace dans sa maison. Sa démarche devant la caméra est plus assurée et elle semble oublier ses réserves initiales. Elle interpelle Sylvain pour qu'il l'aide à déplacer une table de jardin.

Nous arrivons dans la cours d'une ferme au cœur du massif des Bauges. Notre hôte est en fauteuil roulant. Trois anciennes membres du groupement de vulgarisation local nous accueillent et expriment leur joie de revoir Christiane. Assises, les mains posées sur une nappe encombrée de tasses, de soucoupes et de miettes de gâteau, elles essaient de reconstituer la genèse d'un des tout premiers magasins de producteurs. Lucienne, à la gestuelle très animée, nous parle de l'afflux des premiers touristes dans cette région de moyenne montagne marquée par un fort exode, et des efforts déployés par Christiane et son homologue masculin pour que les agriculteurs puissent bénéficier de cette nouvelle manne.

Avec un certain amusement, Christiane se souvient qu'elle avait dû apprendre la recette de la fondue savoyarde à certaines femmes qui se trouvaient dépourvues face à la demande des touristes, curieusement incongrue à leurs yeux.



En voiture à nouveau. La route s'élève, nous quittons les forêts pour arriver au niveau des alpages et des pistes de ski.

Nous voici chez Geneviève. Plus jeune que les femmes rencontrées précédemment, il se dégage de ses déplacements une grande détermination. Sa présence à l'image est indéniable. Geneviève installe la table pour le repas de midi. Elle déplie la table sans demander d'aide et dresse le couvert. Taquine, elle prend l'auteur à parti et rappelle l'évidente supériorité du genre féminin. Elle et son amie d'enfance Lucile sont placées aux côtés de Christiane qui se remémore le plaisir qu'elle avait eu à travailler avec ce groupe de femmes plus jeunes et prenant des initiatives pour gagner une place d'agricultrice et plus seulement de femme d'agriculteur. Geneviève et Lucile se souviennent que Christiane était bien acceptée et appréciée à un moment où elle arrivait au terme de sa carrière. Christiane leur répond qu'il n'en a pas été partout de même.

Sur le trajet du retour, Christiane nous raconte les vexations qu'elle a dû accepter au long de sa carrière, en tant que femme et en tant que femme célibataire. Elle se rappelle d'un jeu de mot douteux lors d'une réunion publique où un responsable l'avait présentée comme celle qui embrasse tout le service.

De retour chez Marguerite, où assise dans un fauteuil cosu au milieu d'un séjour à la décoration résolument moderne, elle a préparé un petit texte à notre attention. Elle se tient droite, et après avoir mis ses lunettes, nous en fait une lecture cérémonieuse qu'elle conclut sur ces mots : *avec la machine à traire, comment vont faire nos vaches sans le doigté féminin ?*

Au bord de la route, arrêtés au niveau d'un col de haute montagne. Christiane et l'auteur regardent le paysage en contrebas. En arrière-plan, on aperçoit des remontées mécaniques et chalets de construction récente au milieu des champs. La réalisatrice nous rejoint quelques instants. Le moment est silencieux, on entend le vent et quelques automobiles passer à proximité.

Depuis l'autoroute, on voit les paysages défiler rapidement sur le côté. Champs de maïs et cultures maraîchères sont au premier plan. Quelques villages s'étirent au pied des montagnes recouvertes par les forêts et striées de lignes à haute tension. Le bruit du moteur et le souffle de l'air recouvrent nos conversations. L'image s'efface progressivement. Noir.

La voix de Christiane nous raconte une des formations qu'elle avait la plus appréciée : apprendre aux femmes qui l'avaient réclamé, en montagne le plus souvent, le nom des fleurs qui les entouraient. Quelques diapositives défilent lentement. Elles représentent des fleurs en gros plan et des prairies fleuries.

La voix de Christiane continue, à ses yeux, la vulgarisation agricole féminine est un projet qu'elle aurait dû mal à définir et à raconter, mais qu'elle aura vécu comme une expérimentation, un peu à l'aveuglette, qui lui aura permis de voir toutes ces femmes vivre et vieillir ensemble. Quelques diapositives continuent de défiler lentement. De nombreuses femmes, jeunes pour la plupart, posent à l'occasion d'une réunion, d'un stage ou d'un voyage. Cette image clôt le film. Le générique apparaît.

* *
*

Autres archives sur l'histoire des conseillers et conseillères agricoles

Annexe XVIII

AD 26, 2602WP340, Procès-verbal d'expertise
de la reconstitution agricole d'une ferme à Vassieux-en-Vercors, 1948, 8 p.
(suivi d'une lettre du maire relayant la demande d'une sinistrée souhaitant
bénéficier de l'indemnité d'éviction, janvier 1956).

DOMMAGES DE GUERRE AGRICOLES.

Succession Allard Fournier
Indivision Allard-Chanvet - Berchet { *Ruein*
Charette
Berchet Elie Antoin

639 AG

PROCÈS-VERBAL D'EXPERTISE.

établi par M. Mme Sombardier expert agréé, demeurant à Grenoble, 2 rue Antonin Chollier
(application de l'article 28 de l'ordonnance 45.2063 du 8/9/45.)

I. État civil du ou des propriétaires des biens sinistrés.

Succession de Allard Fournier (tous les indivisaires)
Nom (ou raison sociale) : ~~M. ALBARD Fournier~~ *épouse M. CHAUVET Henri et 5 petits enfants.*
Prénoms (ou forme de la Société) : ~~nie BOURNAT Marie-Louise Rosalie~~
Date et lieu de naissance (ou date de la constitution de la Société) : 26 décembre 1888 à Vassieux en Vercors
Nationalité : française
Domicile : Vassieux-en-Vercors (Drôme)

II. État civil du mandataire ou du représentant sinistré.

(s'il y a lieu.)

Nom : Mme V^e Allard Fournier
Prénoms : nie Bournat Marie-Louise Rosalie
Date et lieu de naissance : 26 décembre 1888 - à Vassieux
Nationalité : française
Domicile : Vassieux en Vercors (Drôme)

III. Situation de l'exploitation.

Désignation coutumière :
Lieu dit ou rue : au Chapoteur
Commune : Vassieux en Vercors
Faisant partie de la région naturelle de : Vercors
Département : Drôme

IV. Nature de l'exploitation ⁽¹⁾.

Exploitation agricole : superficie totale : 21^{Ha} 22^a 45^{ca}

terre labourable : 15^{Ha} 09^a 01^{ca}
 bois : 2. 87 45
 pâture : 1. 33. 52
 pré : 89.90
 sol. lande : 1. 02. 57

pas de cheptel.
 Seul, le matériel et les récoltes
 appartenant au Sinistrié

(1) Préciser : 1° pour les exploitations agricoles proprement dites (y compris les exploitations forestière) : la superficie totale de l'exploitation, la superficie des différentes catégories de production (terres labourables, herbages, vignes, etc.), et le total du cheptel en décomposant en animaux de trait, de croit, de rente, espèces chevaline ou bovine, etc.
 2° pour les exploitations spécialisées : indiquer le nombre d'animaux par catégorie pour les exploitations avicoles; la superficie en ares (culture ordinaire et culture forcée) pour les exploitations horticoles; le nombre de ruches et le genre d'apiculture (sédentaire, pastorale) pour les exploitations apicoles; la superficie exploitée par nature (élevage, reproduction ou production) pour les exploitations piscicoles; le nombre de vers à soie et le nombre de mûriers pour les exploitations séricicoles; la superficie des parcs à huîtres et des parcs à moules pour les exploitations conchylicoles; la superficie exploitée en mètres carrés pour les exploitations hélicicoles.

V. Date et origine du ou des sinistres.

| DATES. | ORIGINE. | |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------|
| | DOMMAGES DE GUERRE. | DOMMAGES D'OCCUPATION. |
| 1 ^{er} sinistre : 14 juillet 1944 et 21 - d° - | incendie par bombardement aérien, allemand. | |
| 2 ^e sinistre : | | |
| 3 ^e sinistre : | | |
| 4 ^e sinistre : | | |

Nom : VALLARD Fernin
 Prénoms : de Boussat Marie Louis
 Adresse : Tassin
 N° du dossier : 639

DOMMAGES DE GUERRE AGRICOLES.

DA 7c

PROCÈS-VERBAL D'EXPERTISE.

ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION.

CHEPTEL VIF.

a. GROS ANIMAUX :

| DÉSIGNATION DES ANIMAUX (1) | NOMBRE TOTAL | PERTES SUBIES | | | | | | | | OBSER- VATIONS |
|--------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------|-----------|----------|-----------------------|------------|-----------|-----------|--------------------------------|
| | | ANIMAUX INSCRITS aux livres généalogiques. | | | | ANIMAUX NON INSCRITS. | | | | |
| | | Nombre 3 | Race 4 | Sexe 5 | Âge 6 | Nombre 7 | Race 8 | Sexe 9 | Âge 10 | |
| porcs | 2 | | | | x | 2 | Craonnaise | m. | 8 mois | 300 K ^g les deux |
| chèvre | 1 | | | | | 1 | du pays | f. | 2 ans | |

(1) Les éléments cités doivent être inscrits dans l'ordre suivant : Chevaux (trait, juments poulinières), chevaux hors culture (de selle ou de voiture); Mulets, ânes; Bovins (taureaux de plus de 1 an, bœufs de travail, bœufs et vaches d'embouche), vaches laitières, vaches de travail (vaches de plus de 1 an, chèvres de moins de 1 an); Ovis, chèvres de plus de 1 an, moutons de plus de 1 an, femelles de plus de 1 an, agneaux et agnelles de moins de 1 an; Porcs (verrats de plus de 3 mois, porcelets de moins de 3 mois); Caprins (chèvres, boucs); Canins (chiens toutes catégories).

feuille n° 2
M

DA 7 d

Nom M. ALLARD Firmin
Prénoms Mlle Bourmat Marie Louise DOMMAGES DE GUERRE AGRICOLES
Adresse Varnieux
N° du Dossier 639

APICULTURE

Imp. Moderne, Saint-Maur. - O.P.L. 31.0935 - 1-46.

PERTES SUBIES

| Nombre de ruches détruites 1 | Catégorie de ruches (1) 2 | Genre de ruches (2) 3 | Poids de miel détruit 4 | Poids de cire détruite 5 | OBSERVATIONS 6 |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------|
| 1 | Ruche mobile | ruche simple faite sur place - toit, tôle double paroi | 10 kg | 0 kg 5 | |

(1) Préciser s'il s'agit de ruches mobiles — (2) de Layens, Dadant, etc., ou de ruches simples ou à calottes ou de ruches vulgaires.

(1) Les éléments détruits doivent être inscrits dans l'ordre suivant : Lapins, poules, canards, oies, dindes, pintades, pigeons.
 (2) Lapins et tourterelles, etc.
 (3) Poules à race ponduse ou à viande, etc. (ne remplir cette colonne qu'en cas d'élevage sélectionné).
 (4) Ne remplir cette colonne qu'en cas d'élevage sélectionné ou non sélectionné.
 (5) Élevage agricole, industriel, familial ou d'amateur — sélectionné (S) ou non sélectionné (NS). La sélection devra être justifiée par un certificat d'une société d'apiculture ou par un D.S.A.

Nom: V. ALLARD Firmin
 Prénoms: de Brunat Marie Louise
 Adresse: Vassieux
 N° du Dossier: 639

DOMMAGES DE GUERRE AGRICOLES

feuille n° 3

DA 71

1) PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Imp. Moderne, Saint-Maur. - O.P.L. 31.0935 - 1-40.

| DESIGNATION (1) 1 | Quantité avant les pertes (2) | | Pertes subies | | OBSERVATIONS 6 |
|----------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------|
| | nécessaires à l'exploitation 2 | en excédent (stocks) 3 | Quantités 4 | Caractéristiques (3) 5 | |
| Beurre | 5 ^K | 0 | 5 ^K | fraîs | |
| Oufs de poule | 120 | | 120 | - d° - | |
| Lard | 90 ^K | | 90 ^K | - d° - | |
| saucisson par porc | 30 ^K | | 30 ^K | par porc | |

(1) Les éléments détruits doivent être inscrits dans l'ordre suivant : Lait (vache, chèvre, brebis), Crème, Beurre, Fromage (vache, chèvre, brebis), Œufs (consommation, reproduction), Laine, Cire, Miel, Divers.
 (2) Préciser l'unité de mesure.
 (3) Nature, dosage, etc., pour le cas d'exploitations non spécialisées.

RÉCOLTES.

2^e Récoltes faites.

| DESIGNATION. | | QUANTITES | | QUANTITES PERDUES | | OBSERVATIONS. |
|---------------|---------------|------------------------|------------------------------------|-----------------------|---|---------------|
| NATURE | VARIÉTÉS | AVANT LES PERTES | POIDS (QX). | CARACTÉRISTIQUES (1). | | |
| 1 | | 3 | 4 | 5 | 6 | |
| <i>farine</i> | <i>de blé</i> | <i>100^K</i> | <i>100^{K²}</i> | <i>de blé.</i> | | |

(1) Poids spécifique, qualité commerciale semences, etc.

feuille n° 5

Nom du Propriétaire: V. ALLARD Firmin
Prénoms: A. - Bourneat Marie Louise
Adresse: Vassieux
N° du Dossier: 639

DOMMAGES DE GUERRE AGRICOLES.

DA 7 Q.

PROCÈS-VERBAL D'EXPERTISE.
MATÉRIEL AGRICOLE.

| NOMBRE. | NATURE TYPE ET CARACTÉRISTIQUES MARQUE (1). | DEBIT OU PUISSANCE. | POURCENTAGE de DESTRUCTION, IMPORTANCE des dégâts. | OBSERVATIONS |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------|
| | | | | |
| 1 | charrue 1/2 brabant marque Milon à Romans. acheté en 1932 - bon état | 70 ^{kg} | 100 % | |
| 2 | Herses monture bois dur coubeaux acier assez anciennes - bon état | 2 ^m de largeur | Ja | |
| 1 | Fancheuse marque Mac Cormick avec appareil à moissonner. acheté en 1925 - bon état | largeur de coupe 1 ^m . 20 | | |
| 1 | Hache paille charrue bois long manœuvrant à la main | | | |
| 1 | Râteau à 2 roues métalliques traction par chevaux brancards acheté en 1925 - bon état | 26 dents. | | |
| 1 | Écrémeuse à manivelle marque inconnue acheté en 1926 - bon état | débit 60 capacité 15 litres | | |
| 1 | baratte en bois, tourneau, à manivelle - bon état | capacité 50 litres | | |
| 1 | Bornette en bois - bon état | modèle courant. | | |
| 1 | Voiture à 4 roues - genre "break" à 2 brancards et 1 timon acheté d'occasion en 1925 - bon état | poids 450 ^{kg} | | |
| 2 | charru à fouir à 4 roues et 2 brancards. plancher 3 ^m . 70 de longueur acheté en 1923 - bon état | poids 500 ^{kg} charge 4 ^T . | | |
| 2 | tombereau 2 roues avec 2 brancards. acheté en 1923 - traction par cheval - bon état | capacité 0 ^m 3. 6 | | |
| 1 | tombereau 2 roues avec timon traction par une vache. acheté en 1923 - bon état | capacité 0 ^m 3. 5 | | |
| 1 | Chariot 2 roues avec brancards traction par un homme. | capacité 0 ^m 3. 2 | | |

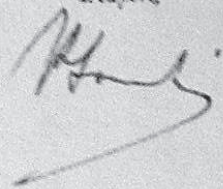
(1) Noter l'état d'entretien et date d'achat.

| NOMBRE. 1 | NATURE TYPE ET CARACTÉRISTIQUES MARQUE (1): | DEBIT OU PUISSANCE. 3 | POURCENTAGE de DESTRUCTION, IMPORTANCE des dégâts. 4 | OBSERVATIONS. 5 |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1 | meule à aiguiser. pied et anse métalliques. avec volant pour recevoir courroie de transmission achetée en 1930. bo, état. | 1 ^{er} 0,55 de diamètre environ. | 100% jo | |
| 1 | établissement de menuiserie équipé bo, état. | 2 ^{es} de longueur | | |
| 1 | lot complet d'outillage de menuiserie - bo, état. | | | |
| 2 | Harnachements complets pour chevaux, avec traits en cordes et gaine cuir; bo, état | | | |
| 1 | Joug complet équipé, bo, état. | | | |
| 4 | Cordons en chanvre de char de 25 à 30 ^{mm} de diamètre et 11 ^m de long. bo, état | | | |
| 3 | Tames en bois pour la traite des vaches. bo, état | | | |
| 8 | chaînes d'attache d'écurie pour vaches. bo, état | | | |
| 2 | seaux fer battus à lait | 10 litres | | |
| 2 | tendeurs à vis pour chaînes liant les changements de bois | 24 K. | | |
| 3 | faucille emmanchée, bo, état | | | |
| 3 | haches — d° — | | | |
| 4 | pelles — d° — | | | |
| 6 | fourches à dents. d° — en fer | | | |
| 10 | fûts à vin en châtaigner | 60 à 120 litres. | | |

(1) Noter l'état d'entretien et date d'achat.

OBSERVATIONS (Suite).

Le présent procès-verbal d'expertise comprenant Cinq
feuilles mobiles numérotés de 1 à 5, et paraphés a été dressé le 25 mai 1945
en présence de M. Adrien T^e Allard Firmig, ~~propriétaire~~ (ou représentant du propriétaire).
A Vassieux, le 25 mai 1945.
La et approuvé (formule à écrire à la main).
Le propriétaire, L'expert,



Rectifications apportées en « rouge » à la suite des observations du propriétaire ou de son représentant et des conclusions de l'Expert.
A _____, le _____ 1945

Le Délégué départemental à la reconstruction,

DEPARTEMENT
DE LA DROME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADM

MAIRIE

DE

Vassieux - en - Vercors

Le 28 janvier 1956

Téléphone 11

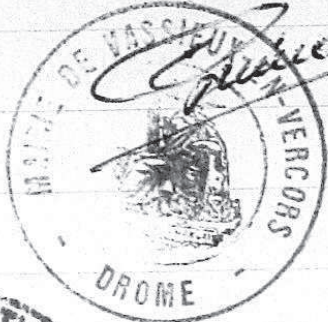
Monsieur le Délégué

Madame Veuve ALLARD Firmin, née BOURNAT Louise-Dossier HK.639-AG.-nous prie de vous écrire pour vous signaler qu'elle n'a pas l'intention de reconstituer son matériel agricole et qu'elle désirerait bénéficier de l'indemnité d'éviction.

En conséquence, nous vous serions donc reconnaissants d'examiner cette question et de lui donner une réponse à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Maire



répondu
le 7-2-1956

Annexe XIX

AD 73, M3947, Petit-Roulet, E., « A cœur ouvert... »,
in Bulletin de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges, novembre 1953, n° 3, 4 p.

" L ' E F F O R T D E S B A U G E S "

ité

.....
BULLETIN DE LA "ZONE-TEMOIN"
DE BELLECOMBE-EN-BAUGES - (Savoie)

S O M M A I R E

- I - A COEUR OUVERT,
- II - BILAN TECHNIQUE DE L'ANNEE 1952-1953,
- III - L'ALIMENTATION DES VACHES LAITIERES,
- IV - COMPTE-RENDU DES CHAMPS D'ESSAIS REALISES DANS LA "ZONE-TEMOIN" (52-53),
- V - ANALYSES DES SOLS,
- VI - AVIS A MESSIEURS LES FOURNISSEURS....,
- VII - ECHOS DE LA "ZONE-TEMOIN",
- VIII - LES ANNONCES DE LA "ZONE-TEMOIN".

s
R).

B

A COEUR OUVERT ...

1954

Notre Groupement de Productivité a une année d'existence. Il n'y a guère plus d'un an, en effet, que l'on commençait à parler de "Zones-Témoins". Qu'est-ce que cela pouvait bien être ? Des millions qui allaient s'abattre sur la Commune, des avantages de toutes sortes, que sais-je encore ? Toujours est-il que les "Zones-Témoins" ont fait couler beaucoup d'encre et perdre beaucoup de salive, fait courir les représentants de matériels et produits les plus divers, ... et, donner beaucoup de soucis à ceux qui avaient la charge de mener à bien cette expérience.

Le démarrage de notre Groupement n'a pas été foudroyant malgré beaucoup de belles promesses. Il y a eu ceux qui se sont dit : "Si nous adhérons au Groupement, nous ne serons plus libres ; nous avons bien le temps de voir ; laissons commencer les autres". Il y en eut aussi quelques-uns qui pensèrent : "Adhérons, nous ne risquons pas plus que les autres et, si nous pouvions avoir une petite subvention, ce serait toujours autant de gagné". Enfin, il y a eu heureusement ceux qui ont adhéré parce qu'ils avaient compris la nécessité d'aller avec le progrès, parce qu'ils pensaient qu'il y avait là une occasion inespérée d'améliorer leurs conditions de vie, et parce qu'ils avaient confiance.

Or, au bout de cette première année, il semble bien qu'il existe encore quelques Membres qui n'ont pas compris le but fixé aux "Zones-Témoins", c'est-à-dire améliorer la productivité de l'exploitation familiale, en suivant au mieux les conseils donnés afin que, par la suite, les autres communes puissent profiter de notre expérience.

Il faut bien dire que si l'on voulait croire certains cultivateurs très instruits (qui malheureusement ne font pas partie du Groupement), nous poursuivions le but inverse de ce qu'il faudrait viser maintenant pour s'en sortir puisque nous cherchons à produire davantage alors qu'il y a trop de marchandises sur les marchés, ce qui amène la chute des cours (que malheureusement nous connaissons et supportons tous). ..//..

A ceux-là, nous pouvons répondre que, malgré les résultats satisfaisants obtenus dans les "Zones-Témoins", ce n'est pas encore ces résultats qui ont amené la surproduction, si toutefois surproduction il y a, ce qui reste encore à prouver car ne serait-ce pas seulement une mauvaise distribution ? D'après ces gens, il faudrait peut-être créer des Groupements de sous-productivité ... mais, pour trouver un Président et des Adhérents, ce serait certainement difficile, car connaissez-vous un cultivateur qui soit d'autant plus réjoui qu'il porte moins de lait à la fruitière ?

Nous ne nions pas qu'il soit normal d'être très inquiets devant la baisse du prix du lait, la baisse du bétail (au moins de celui qui est à réformer), les fruits qui pourrissent sous les arbres faute d'acheteurs, alors que tout ce qui est nécessaire à l'exploitation n'a pratiquement pas baissé, et les contributions non plus.

Mais, devant tout ce marasme, faudrait-il commencer cette deuxième année d'expérience avec pessimisme, en ayant la conviction que tous nos efforts ne serviront à rien ?

S'il en était de ceux-là au sein du Groupement, il vaudrait mieux qu'ils se retirent tout de suite, car il ne faut pas faire comme les moutons de Panurge et, ceux qui croient que leur Voisin va à la ruine en semant des engrais, ou en changeant ses méthodes de travail, ne sont pas du tout obligés de faire comme lui.

Je crois qu'il faut commencer cette deuxième année avec confiance car, quand ça va mal, c'est à la veille d'aller bien. Je souhaite surtout qu'il n'existe pas d'Adhérents qui restent au point mort. Lorsque je rencontre des Amis des Communes voisines, ils me disent que nous avons de la chance à BELLECOMBE. Je leur réponds que les gens de chez-nous n'ont pas l'air de trop s'en apercevoir... Il faut bien dire aussi que peut-être les mêmes difficultés se rencontreraient ailleurs car, BELLECOMBE n'est pas la Commune la plus en retard du Département, loin de là !

..../..

Lorsque vous allez prendre le train, vous n'attendez pas qu'il soit passé pour sauter dedans. N'attendez pas que l'expérience des "Zones-Témoins" soit terminée pour en profiter. Un Technicien de valeur est à votre disposition : sachez profiter de ses conseils pendant qu'il est temps. Des Conférences seront encore faites ; donnez-vous la peine d'y assister. Donnez-vous la peine de lire ce petit Bulletin qui vous est adressé de temps en temps, qui n'a pas l'attrait d'un grand journal ou d'un roman mais, qui peut vous apporter des conseils utiles.

Souvenez-vous que si c'est le devoir de nos Dirigeants de nous défendre sur le plan départemental et national pour obtenir en particulier ces prix rémunérateurs que nous désirons, c'est notre devoir à nous, chacun en particulier, dans notre exploitation, de mener à bien cette expérience qui doit servir à toute la Paysannerie.

N'écoutez pas trop ceux qui critiquent la "Zone-Témoin" car, ce ne sont pas toujours les meilleurs Cultivateurs... De toute manière, il ne faut pas qu'il y ait d'obstacle entre les Membres du Groupement et les autres, chacun étant libre de faire encore comme il lui plaît dans notre Pays.

Je ne voudrais pas qu'après avoir lu ces quelques lignes, vous pensiez que votre Président est intéressé dans l'affaire. Si, pour quelques-uns, le "Village-Témoin" n'a rien changé, n'a donné aucun travail supplémentaire, ce n'est pas mon cas... Mais, je ne m'en plains pas car, c'est en travaillant que l'on s'instruit et, je suis certain que même lorsque l'expérience des "Zones-Témoins" sera terminée, il restera encore une bonne équipe décidée à s'instruire toujours davantage, qui n'aura pas peur de la surproduction et, qui sera toujours prête à s'entraider afin d'améliorer nos conditions de vie. De cette équipe, je suis sûr que vous voudrez encore tous faire partie.

Continuons donc tous notre effort, pour nous-mêmes et pour tous ceux qui espèrent dans la réussite de notre expérience.

Edmond PETIT-ROULET,/..

P.S. - Cet article a été écrit avant le Congrès National des "Zones-Témoins" du 23 NOVEMBRE, au cours duquel j'ai été le premier à souligner, oralement et par écrit, les difficultés que nous éprouvons au sein de notre Groupement et nos inquiétudes, du fait de la chute des prix des produits agricoles. Je pense que cela devait être fait. Mais, il n'en reste pas moins que nous n'aurons le droit de réclamer et, que ces réclamations n'auront réellement de poids que si nous-mêmes faisons un effort maximum pour le Progrès Technique et Social de nos exploitations.

E. P.R.,

Annexe XX

AFAO, Compte-rendu de la troisième réunion de la FAO sur les problèmes de la population rurale montagnarde. Mise au point du questionnaire sur l'identification des problèmes de la population rurale montagnarde, Munich, 15-19 février 1955, p. 14-25.

**RAPPORT DE LA
TROISIEME REUNION SUR LES PROBLEMES
DE LA POPULATION RURALE MONTAGNARDE**



Tenue à Munich, République fédérale allemande
15-19 février 1955

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie Mars, 1955

A partir de janvier 1955, les rapports des réunions de la FAO faisant partie du programme de travail de la Division de l'agriculture sont publiés sous la forme présente. Les rapports sont numérotés chronologiquement, par année.

Les rapports des réunions préalables sur:

Les problèmes de la population rurale montagnarde

sont les suivants:

- 1 - Rapport de la Réunion internationale sur les problèmes des régions montagneuses, Innsbrück, Autriche, 16 - 18 avril 1950.
- 2 - Réunion du Comité préparatoire pour la création du Comité européen sur les problèmes de la paysannerie montagnarde, Innsbrück, Autriche, 12 - 13 février 1952,

Outre ces réunions, un Centre de formation, organisé par la FAO, s'est occupé de ces problèmes. Le rapport de ce Centre porte le titre suivant:

“Centre de formation sur les méthodes d'études des conditions économiques et sociales de la population montagnarde, Hondrich, Suisse, 3-21 août 1953”.

2b. Sexe et âge.

| <u>Classes d'âge</u> | <u>Sexe masculin</u> | <u>Sexe féminin</u> |
|----------------------|----------------------|---------------------|
| 0 - 6 | | |
| 6 - 14 | | |
| 14 - 18 | | |
| 18 - 30 | | |
| 30 - 50 | | |
| 50 - 60 | | |
| 60 - 65 | | |
| 65 - 70 | | |
| Plus de 70 | | |

2c. Nationalité
Indigènes, étrangers.

2d. Lieu de naissance.
Personnes nées dans la commune de domicile.
Personnes nées dans d'autres communes du pays.
Personnes nées à l'étranger.

3. Ménages.

3a. Nombre des ménages.
Indications des données comparables, depuis 1850 autant que possible.

3b. (Sans changement)

3c. Composition des ménages d'agriculteurs (chiffres du dernier recensement de la population ou, à défaut, estimations).

Tableau sans changement, sauf dernière colonne dont la rubrique est remplacée par le sous-titre suivant: "Main-d'oeuvre étrangère à la famille".

4. Mouvement de la population.

4a. (Sans changement).

4b. Nouveaux époux, par classes d'âge quinquennales, autant que possible depuis 1931.

(Tableau sans changement).

FAO/55/4/2210

4c. Nombre des naissances (*) d'après la viabilité autant que possible depuis 1931.

| <u>Années</u> | <u>Enfants nés vivants</u> | <u>Enfants morts-nés</u> |
|---------------|----------------------------|--------------------------|
| 1931 | | |
| 1932 | | |
| ↓ | | |
| 1952 | | |
| Total | | |

(*) Les enfants nés dans les hôpitaux, maternités, etc. ont pour domicile le domicile de leurs parents.

4d. Décès, d'après le sexe du défunt, autant que possible depuis 1931 (*).
(Tableau sans changement)

Au bas du tableau, ajouter:

(*) La réponse à ces questions est facultative.

4e. Décès, d'après l'âge du défunt, autant que possible depuis 1931. (*).
(Tableau sans changement)

Au bas du tableau, ajouter:

(*) La réponse à ces questions est facultative.

4f. Bilan de la population, en moyennes annuelles autant que possible depuis 1931 (nombres absolus).

(Tableau sans changement).

(Le reste du chapitre reste inchangé).

II. Conditions naturelles

1. Altitude.

Altitude du point le plus bas et le plus élevé du territoire communal.

Altitude des maisons situées le plus bas et le plus haut, habitées durant l'hiver.

Limite supérieure des champs labourés.

Limite supérieure de la forêt.

2. Climat.

2a. (Sans changement)

2b. Cultures possibles.

Récolte assurée de maïs en grain, froment d'automne, seigle d'automne, orge de printemps, avoine, pommes de terre.

Présence de noyers, de châtaigniers, de vigne.

Région apte à produire des semenceaux de pommes de terre.

2c. (Sans changement).

3. Configuration du sol.

Répartition approximative estimée des terres productives (sans les forêts ni les **alpages**) suivant leur déclivité en %.

(Le reste sans changement)

4. Exposition.

(Sans changement)

5. Nature du sol.

(Sans changement).

6. Dégâts causés par les forces de la nature depuis 1930 et grands cataclysmes antérieurs.

6a. (Sans changement).

6b. Etendue des dégâts

Pertes en: vies humaines

gros bétail

menu bétail

Dégâts aux surfaces cultivées (à l'exclusion des forêts)

bâtiments

dont en région alpestre

chemins et ponts

conduites d'eau

(Les mots "Autres pertes" sont supprimés).

6c. (Sans changement).

III. Communications, alimentation en énergie électrique et en eau potable

1. Répartition des habitations.
(Sans changement)
2. Distance et dénivellation entre l'agglomération principale et ...
(Sans changement).
3. Routes.
 - 3a. Existe-t-il une route permettant aux camions lourds d'atteindre la commune?
Est-elle praticable toute l'année ou ne l'est-elle qu'en certaines périodes (en préciser la durée en mois).
 - 3b. Desserte des exploitations agricoles
Pourcentage de fermes desservies par
une route carrossable aux voitures automobiles
un sentier aux voitures hippomobiles
4. Téléférriques.
(Sans changement)
5. Téléphone.
 - 5a. Le noyau de la commune est-il relié au réseau téléphonique?
 - 5b. Quel pourcentage de hameaux dispose d'appareils téléphoniques?
 - 5c. Quel pourcentage de fermes isolées dispose d'appareils téléphoniques?
6. Courant électrique.
La commune est-elle pourvue d'éclairage et de force électriques?
(Les mots "Entièrement ou partiellement" sont supprimés).
 - 6b. Quel pourcentage des exploitations dispose du courant électrique?
Eclairage électrique
Courant force
7. Alimentation en eau potable
La commune dispose-t-elle d'une conduite d'eau potable?

IV. Structure économique de la commune.

(Sans changement)

V. Agriculture et alpages

1., 2. et 3 (Sans changement).

4. Régime foncier, modes de faire valoir et droit successoral.

4a. Propriété foncière de l'Etat, de la commune, d'une collectivité, des particuliers, en hectares (alpages non compris)

4b. Superficie en hectares du terrain exploité en faire valoir direct
en fermage
en métayage ou colonat
partiaire
en usufruit (*)
(alpages non compris)

4c. En cas de succession, les immeubles sont-ils soumis à un partage réel ou sont-ils transmis sans partage?

4d. Si, en cas de succession, le partage réel est appliqué, s'applique-t-il aussi aux bâtiments?

(Le texte de la note (*) reste sans changement).

5., 6 et 7 (Sans changement).

8. Alpages.

8a. Conditions de propriété en 195.. (*)

Dans le tableau, après le mot pâquier, ajouter (**) au bas du tableau:

(**) Le pâquier correspond à l'utilisation de l'alpage pendant cent jours par une unité de gros bétail défini au tableau auxiliaire pour la section V, 8a et 8b, tableau B se trouvant en annexe du questionnaire.

8b. à 8g. (Sans changement).

8h. Sur les alpages communaux et ceux des collectivités, a-t-on le droit d'aménager des prés de fauche pour les besoins privés en général ou seulement en principe?

8i. (Sans changement)

8k. Existe-t-il des pacages en forêts?
Dans l'affirmative, quelle est leur surface, en hectares
Espèce et nombre des animaux
Durée du pacage.

Ces parcours ont-ils été délimités en accord avec les forestiers?

FAO/55/4/2210

9. Fumure.

9a. à 9d. (Sans changement)

9e. Sur combien d'hectares d'alpages utilise-t-on des engrais artificiels?

9f. (Sans changement)

10. Irrigation et drainage.

10a. Superficie régulièrement irriguée
au moyen de canalisations souterraines
au moyen d'un système mobile d'arrosage
au moyen de canaux ou rigoles

... ha
 ... ha
 ... ha

10b. à 10g. (Sans changement)

10h. Combien d'hectares de superficie mise en culture devraient encore être irriguées?

11. Elevage du bétail

11a. et 11b. (Sans changement)

11c. Possesseurs de menu bétail d'après le nombre d'animaux, en 195..

| Espèce de bétail | Nombre des exploitations ayant ... animaux | | | | | | Possesseurs de menu bétail en tout |
|------------------|--------------------------------------------|-------|-------|-------|--------|-------------|------------------------------------|
| | 1-12 | 13-30 | 31-60 | 61-90 | 91-120 | Plus de 120 | |
| Porcs | | | | | | | |
| Moutons | | | | | | | |
| Chèvres | | | | | | | |

12, 13 et 14 (Sans changement)

VI. Production forestière

1. Superficie forestière régulièrement exploitée.

Dans le tableau, le titre général couvrant les 8 premières colonnes devient "futaie" au lieu de taillis.

Dans la première colonne "Propriétaires", le mot "Corporations" est remplacé par "Collectivités".

Le reste du tableau est inchangé.

2. (Sans changement)
3. Forêts grevées de

| | |
|--------------------------|---------------|
| <u>droits de pacage</u> | <u>... ha</u> |
| <u>droits de litière</u> | <u>... ha</u> |
4. Existe-t-il des surfaces importantes de terres improductives susceptibles d'être boisées?
Si oui, superficie en ha...
5. Existe-t-il des surfaces importantes de forêts trop clairsemées qui devraient être reboisées de façon plus dense?
Si oui, superficie en ha. ...
6. Existe-t-il suffisamment de chemins forestiers, de téléphériques ou de câbles pour le transport du bois?
7. Des dégâts considérables ont-ils été causés aux forêts ces dernières années par des avalanches, la neige, le vent ou des parasites?
Importance des dégâts en stères.
8. Nombre de scieries existant dans la commune: ...; quelle est leur capacité annuelle de débit, en m³ ...? Quantités effectives débitées
Moyennes annuelles en m³ ...
9. Nombre de personnes occupées dans les forêts et les scieries?
 - a) Main d'oeuvre permanente.
 - b) Main d'oeuvre temporaire:

| | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| <u>Habitant la commune ...</u> | <u>mois habituels de travail</u> |
| <u>Etrangère à la commune</u> | <u>mois habituels de travail</u> |
10. Pour la satisfaction des besoins locaux, la commune manque-t-elle de bois de chauffage ou de bois de construction?

VII. Artisanat

Existe-t-il dans la commune des serruriers, des forgerons, des charrons, des selliers, des mécaniciens (autos, électricité, machines agricoles).

VIII. Travail à domicile (industrie à domicile)

1. Importance économique de l'industrie à domicile pour la commune.
2. Genre de l'industrie à domicile et genre des marchandises confectionnées.
3. Personnes occupées dans l'industrie à domicile en 195..

(Tableau sans changement)

- 4 et 5 (Sans changement)

IX. Commerce de détail.

(Sans changement)

X. Hôtellerie.

1. Votre commune a-t-elle un tourisme important en été ou en hiver?
2. Hôtels, auberges, pensions et refuges en 195..
 - 2a. (Sans changement).
 - 2b. Nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels, pensions et refuges.
 - 2c. Nombre d'employés occupés dans l'hôtellerie pendant la saison d'été
pendant la saison d'hiver
3. (Sans changement).
4. Location d'appartements et de chambres meublées en 195..
 - 4a. Nombre des appartements utilisés par le tourisme
dont dans des maisons d'agriculteurs.
 - 4b. Nombre des chambres utilisées par le tourisme
dont dans des maisons d'agriculteurs.
 - 4c. Nombre de nuitées dans des appartements privés.

(Chapitres XI à XVII restent sans changement.)

XVIII. Enseignement, formation professionnelle, cultes.

1. Enseignement. (Sans changement).
2. Formation professionnelle.
 - 2a. (Sans changement).
 - 2b. Combien d'habitants de la commune ont fréquenté une école d'agriculture au cours des dix dernières années (école ouverte en hiver ou durant toute l'année) et combien d'entre eux sont restés dans la commune?

(Le reste du chapitre sans changement).

XIX. Institutions sociales.

1. Institutions sociales dont dispose la commune (asile d'indigents, orphelinat, asiles de vieillards, etc.) et adresses de ces institutions.

Nombre des bénéficiaires.

(Le reste du chapitre est sans changement).

XX. Assurance.

(Sans changement)

XXI. Mode de vie et niveau de vie.

1. Habitat.

1a. Y a-t-il une crise de logement dans la commune?

1b. Y a-t-il en général trop d'habitants par pièce habitable?
(réponse facultative).

1c. La majeure partie des habitations paysannes ont-elles
(indiquer le pourcentage si possible):

l'eau courante à l'intérieur de la maison?

l'éclairage électrique?

le courant force?

le gaz liquide pour usage domestique?

1d. (Sans changement).

(Le reste du chapitre est sans changement)

XXII. Etat sanitaire et soins médicaux.

1. Etat sanitaire.

Maladies les plus fréquentes dans la commune (tuberculose, rhumatismes, goître, maladies d'estomac, des dents, des yeux, etc.)

(le reste du point 1 est supprimé).

2. Soins médicaux.

- 2a. Y a-t-il un médecin habitant et exerçant dans la commune?
Dans la négative, à quelle distance se trouve le médecin
le plus proche qui exerce?
- 2b. Y a-t-il un dentiste habitant et exerçant dans la commune?
Dans la négative, à quelle distance se trouve le dentiste
le plus proche qui exerce?
- 2c. Y a-t-il une sage-femme habitant et exerçant dans la commune?
Dans la négative, à quelle distance se trouve la sage-femme
la plus proche qui exerce?
- 2d. Y a-t-il une infirmière habitant et exerçant dans la commune?
Dans la négative, à quelle distance se trouve l'infirmière
la plus proche qui exerce?
- 2e. Y a-t-il un hôpital dans la commune?
Dans la négative, à quelle distance se trouve l'hôpital
le plus proche?
- 2f. Y a-t-il un vétérinaire habitant dans la commune?
Dans la négative, où habite le vétérinaire le plus proche
et combien d'heures faut-il en cas de besoin pour qu'il
soit sur place?

XXIII. Institutions récréatives et culturelles.

(Sans changement)

XXIV. Observations particulières.

Données intéressant la situation économique et sociale de la commune qui
ne rentreraient pas sous les autres rubriques du questionnaire.

Annexe.

Tableaux auxiliaires pour la section V, 8a et 8b.

(Sans changement)

Annexe XXI

AFPA, Extraits d'un article de Carl Rogers,
« les bases de l'efficacité du travail de conseiller »,
paru dans le Bulletin de psychologie, avril 1963, 3 p.

LES BASES DE L'EFFICACITE DU

TRAVAIL DE CONSEILLER (Extraits)

Par Carl R. ROGERS
Professeur à l'Université du Wisconsin

Dans nombre de situations professionnelles d'ordre interpersonnel - qu'il s'agisse de psychothérapie, d'éducation, de direction spirituelle, d'orientation professionnelle, d'assistance sociale - c'est la qualité de la rencontre interpersonnelle qui, plus que tout autre facteur détermine l'efficacité de la relation....

...La qualité du contact interpersonnel est probablement, à longue échéance, l'élément qui détermine dans quelle mesure il s'agira d'une expérience susceptible de déclencher, de promouvoir une actualisation de la personnalité. A mon sens, la nature de la rencontre est plus importante, à longue échéance, que mon savoir académique, ma formation professionnelle, mon orientation de counseling et les techniques d'entretien que j'utilise...

Quelles sont, dès lors, ces composantes d'attitude, composantes expérientielles, qui font de la relation un climat propice à l'actualisation de la personnalité ? Je voudrais les décrire aussi soigneusement et précisément que je le puis, tout en sachant très bien que les mots ne sont guère capables de saisir et de communiquer l'essence du contact profondément personnel et mutuel.

"L'ETAT D'ACCORD"

D'abord, l'hypothèse suivante : le développement dans le sens de la maturité de la personne est facilité "lorsque le conseiller est véritablement lui-même " lorsque dans la relation avec son client il est authentique, sans "façade", réceptif aux sentiments et attitudes qu'il éprouve à chaque instant. L'expression "état d'accord" vise à décrire cette condition.

Autrement dit il arrive à établir un rapport direct, en tant que personne, il parvient à une rencontre de personne à personne. Il est expérientiellement lui-même, il ne se refuse pas. Disons d'emblée qu'aucun "Conseiller" n'est capable de satisfaire cette condition à la perfection : toutefois, plus le "Conseiller" est capable d'écouter avec acceptation ce qui se produit en lui-même, plus il est capable d'être la complexité de ses sentiments, sans aucune crainte, plus son état d'accord est complet.

.../

L'EMPATHIE

Dans la relation telle que je la conçois la seconde qualité essentielle est la suivante : le "Conseiller" doit faire l'expérience d'une compréhension exacte, empathique, du monde privé de son client, il doit être capable de lui communiquer des fragments significatifs de cette compréhension.

Je suppose que chacun de nous a découvert que ce genre de compréhension est extrêmement rare. Nous ne la recevons et nous ne la prodiguons pas très fréquemment.

En effet, si je suis véritablement réceptif à la façon dont la vie est expérimentalement éprouvée par autrui - si je peux faire entrer son monde dans le mien - je cours alors le risque de voir la vie à sa façon, de changer moi-même, et, en fait, tous nous résistons au changement. Alors, nous avons tendance à percevoir le monde d'autrui, uniquement en fonction de nous-mêmes, non pas en fonction de lui. Nous l'analysons, nous l'évaluons. Nous ne le comprenons pas. Mais si quelqu'un comprend ce que l'on éprouve en étant "dans ma peau", ce à quoi cela ressemble, si cela se produit sans qu'il désire m'analyser, sans me juger, alors, voilà un climat dans lequel je peux m'épanouir, m'actualiser. Cela induira probablement un changement.

LA CONSIDERATION POSITIVE

Passons maintenant à la troisième condition. Mon hypothèse est la suivante : actualisation, changement ont d'autant plus de chances de se produire que le "Conseiller" éprouve une attitude chaleureuse, positive, d'acceptation à l'égard de ce qui existe chez son client. Cela signifie que le "Conseiller" valorise son client en tant que personne. Le "Conseiller" s'intéresse à son client d'une façon non possessive, le considérant en tant que personne, riche de potentialités. Pour le "Conseiller" cela implique une certaine sorte d'amour pour son client tel qu'il est, en comprenant le terme "amour" dans le sens du mot "agape" utilisé par les théologiens, et non dans son actuel sens romantique et possessif. Ce que je décris est un sentiment qui n'est ni protecteur, ni romantique, ni superficiellement aimable ou de convenance. Le "Conseiller" respecte autrui en tant qu'individu séparé, il ne le possède pas. C'est un climat affectif qui est doté de force et qui ne pose pas d'exigences. Nous avons nommé cela : "considération positive".

INCONDITIONNALITE DE LA CONSIDERATION

Il y a un aspect de cette attitude au sujet duquel je me sens quelque peu moins sûr. J'avance l'hypothèse suivante : la relation sera d'autant plus efficace que la considération positive sera inconditionnelle. J'entends par là que le "Conseiller" estime le client d'une façon totale, et non pas avec certaines réserves. Il n'accepte pas certains sentiments du client alors qu'il en

.../

désapprouve d'autres : il éprouve une considération positive inconditionnelle. C'est un sentiment positif qui va vers l'autre, sans aucune réserve, sans aucune évaluation. Cela veut dire qu'il n'y a aucun jugement. Si cette valorisation non évaluative existe dans la rencontre entre le "Conseiller" et son client, alors, changement et maturation auront de fortes chances de survenir chez le client....

L'HYPOTHESE ESSENTIELLE

Je vais reformuler très brièvement l'hypothèse essentiellement simple, mais fondamentale que j'ai proposée précédemment. La maturation de la personnalité et son changement, ai-je dit, ne surviennent que lorsque le client perçoit et éprouve un certain climat psychologique au sein de la relation. Les conditions qui engendrent ce climat ne sont pas le résultat du savoir, de la formation intellectuelle, de l'orientation dans un certain cadre de pensée, ou de techniques. Les conditions que j'ai mises en relief comme étant essentielles sont : l'authenticité, la sincérité, l'état d'accord qui existent chez le "Conseiller" ; une compréhension sensitive, empathique des sentiments du client et de leur signification ; une chaleureuse acceptation qui valorise le client ; et enfin une considération positive inconditionnelle.

LA PHILOSOPHIE QUI EST IMPLICITE

Les attitudes décrites n'ont aucun sens si ce n'est dans un contexte de grand respect à l'égard de la personne et de ses potentialités.

Il est certain que le professionnel du counseling qui considère les individus comme essentiellement des objets qu'il faut manipuler pour le bien-être du pays, pour le bien d'un système d'éducation, ou pour satisfaire son propre besoin de puissance et de contrôle, ne pourrait éprouver les composantes de l'attitude que j'ai décrite comme fondamentale dans une relation qui veut développer la maturation psychique.

(Bulletin de PSYCHOLOGIE)-
- Octobre 1963 -

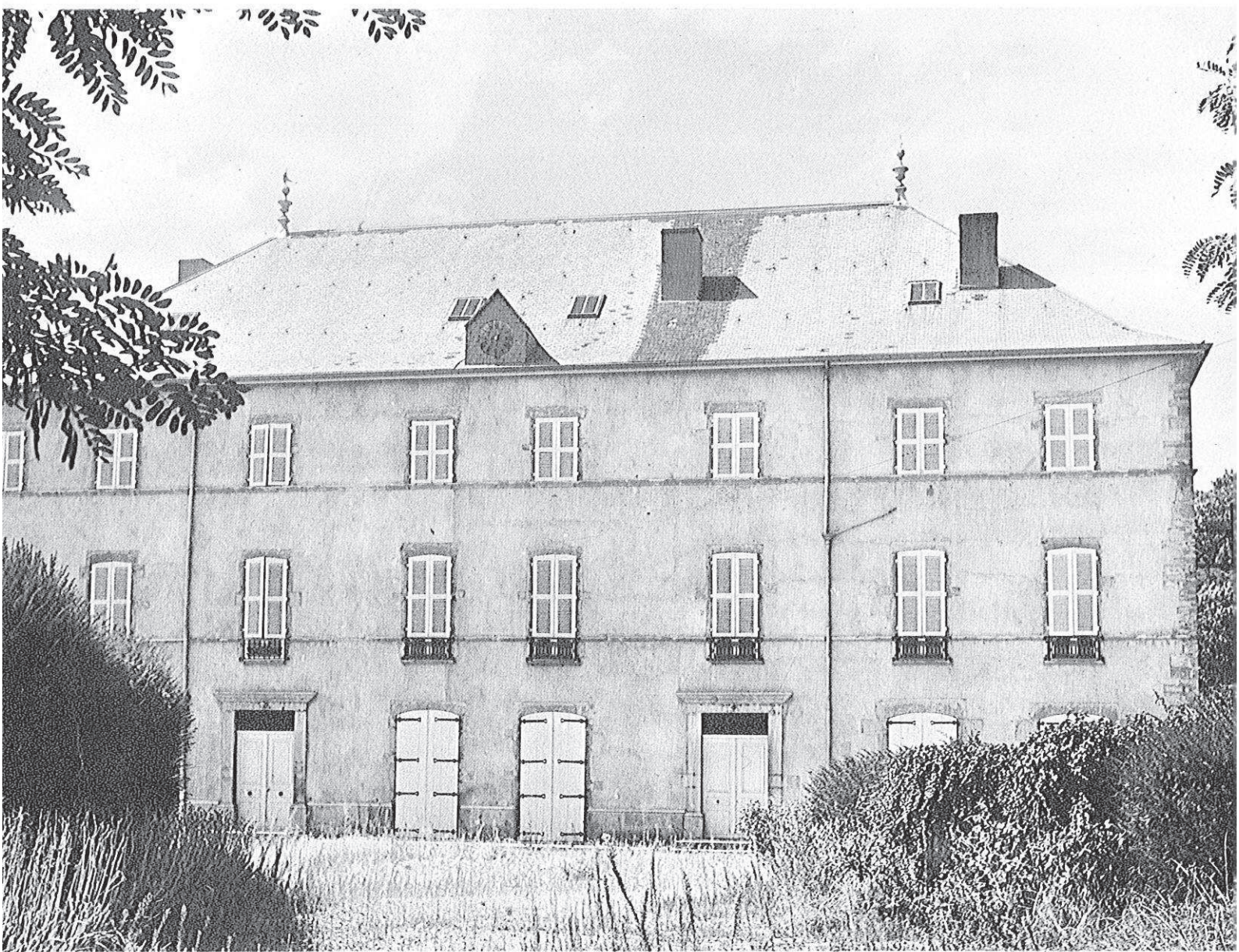
Annexe XXII

Archives privées Odile Marestin,
Syndicat agricole pour la formation et la promotion,
Plaquette de présentation du fonctionnement du centre, Anjou (Isère), 1970, 4 p.

SYNDICAT AGRICOLE

pour la

FORMATION ET LA PROMOTION



ANJOU (Isère)
Vallée du Rhône
Tél. : (76) 86-41-22

Le SYNDICAT AGRICOLE POUR LA FORMATION ET LA PROMOTION a été fondé le 18 mars 1970 sur l'initiative d'anciens élèves du Centre de Formation de Moniteurs et de Vulgarisateurs d'ANJOU (Isère), ainsi que de personnalités de la profession agricole.

BUTS

Le SYNDICAT AGRICOLE POUR LA FORMATION ET LA PROMOTION se propose, d'une façon générale, de contribuer à la formation, dans le milieu rural, des agriculteurs et des cadres d'organisations professionnelles.

Et plus particulièrement :

— de permettre à des adultes ayant déjà une expérience de reprendre des études durant une ou plusieurs années scolaires : promotion professionnelle — promotion sociale — mutation professionnelle ;

— d'assurer, par de courtes sessions, le perfectionnement des agriculteurs dans l'exercice de leur métier et de leurs responsabilités professionnelles.

Dans l'un et l'autre cas, le S.A.F.P. dispensera un enseignement de haute valeur, sanctionné soit par des examens du Ministère de l'Agriculture, soit par des diplômes propres au Centre.

Il garantira un enseignement qui ait le souci permanent d'adapter les éléments fondamentaux de liberté d'esprit, d'initiative, de sens du service et du bien commun aux problèmes concrets et quotidiens des agriculteurs.

METHODES

Pour répondre à ces buts, le SYNDICAT AGRICOLE POUR LA FORMATION ET LA PROMOTION s'est fixé les règles suivantes :

L'exploitation agricole doit être la toile de fond de tout l'enseignement. C'est à travers elle et vers elle que doivent converger les programmes d'étude qui sont élaborés.

L'enseignement doit être relié à la vie : les méthodes pédagogiques doivent tendre à mettre les étudiants et les stagiaires en relation avec les réalités de la vie professionnelle, de manière à les dégager du scolaire et à leur donner par dessus tout **le sens du réel.**

Le SYNDICAT AGRICOLE POUR LA FORMATION ET LA PROMOTION a décidé d'utiliser les bâtiments disponibles à ANJOU (Isère) ainsi que les possibilités agricoles et universitaires de la région Rhône-Alpes, et d'y fonder un Centre de formation répondant aux buts qu'il s'est fixé.

Actuellement, le Centre peut héberger 50 stagiaires. Il est situé dans un village de 700 habitants. De la terrasse, la vue s'étend sur le Massif Central, la vallée du Rhône et le Vercors. Au pied d'ANJOU s'étend une plaine très fertile.

Le climat tempéré de cette petite région en fait un séjour agréable.

Le cadre du Centre d'ANJOU favorise le travail, son calme permet la réflexion.

L'environnement agricole, économique et humain a déjà contribué à la formation d'une élite de quelque 350 conseillers agricoles.



MOYENS D'ACCES

Par l'autoroute de la vallée du Rhône (sortie de Chanas).

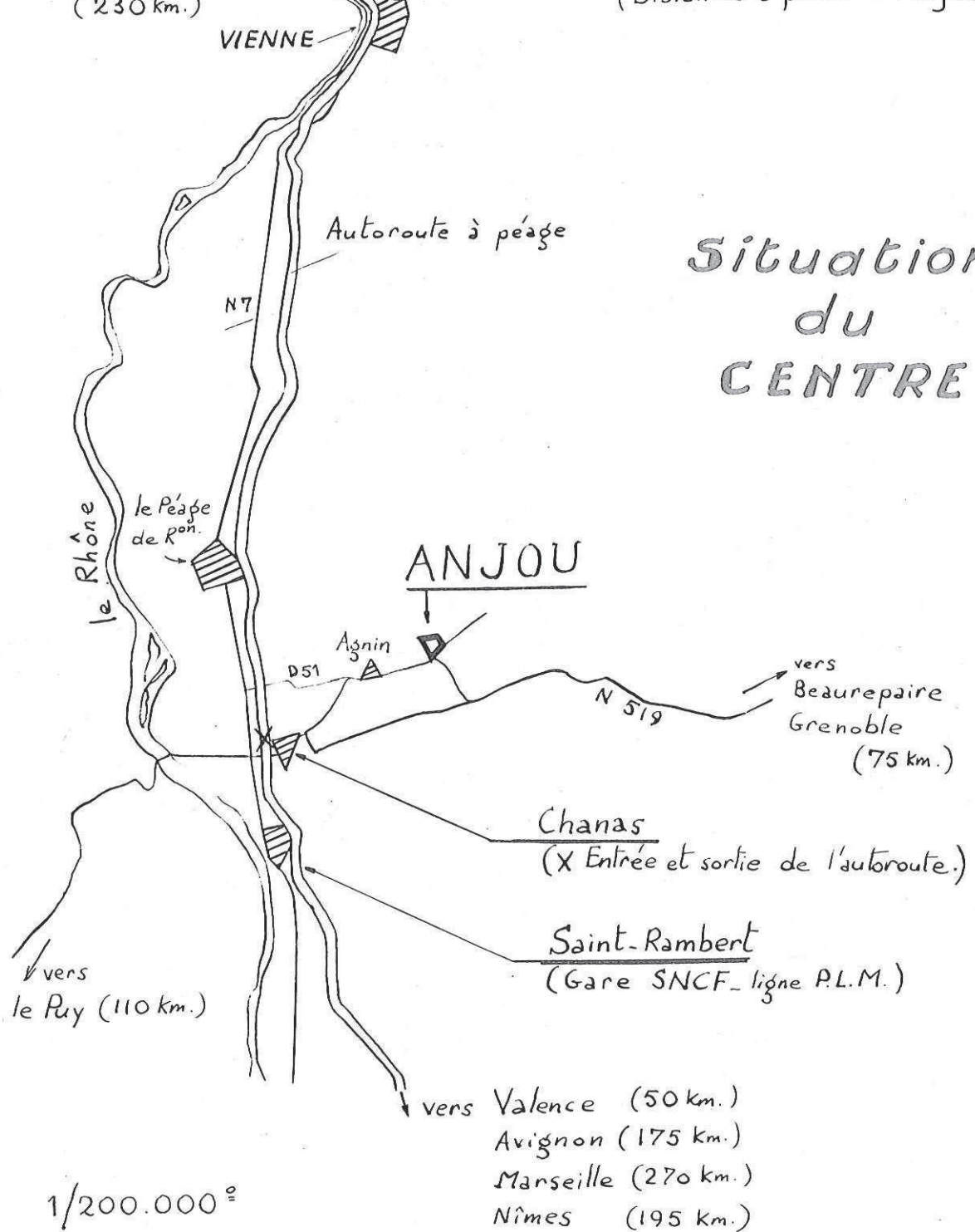
Par la gare de Saint-Rambert (ligne Paris-Lyon-Marseille).

vers Lyon (60 km.)
 vers Paris (520 km.)
 St. Etienne (80 km.)
 Clermont-Fd (230 km.)
VIENNE

{ Cartes Michelin:
 77 ou mieux 91 ~

(Distances à partir d'Anjou.)

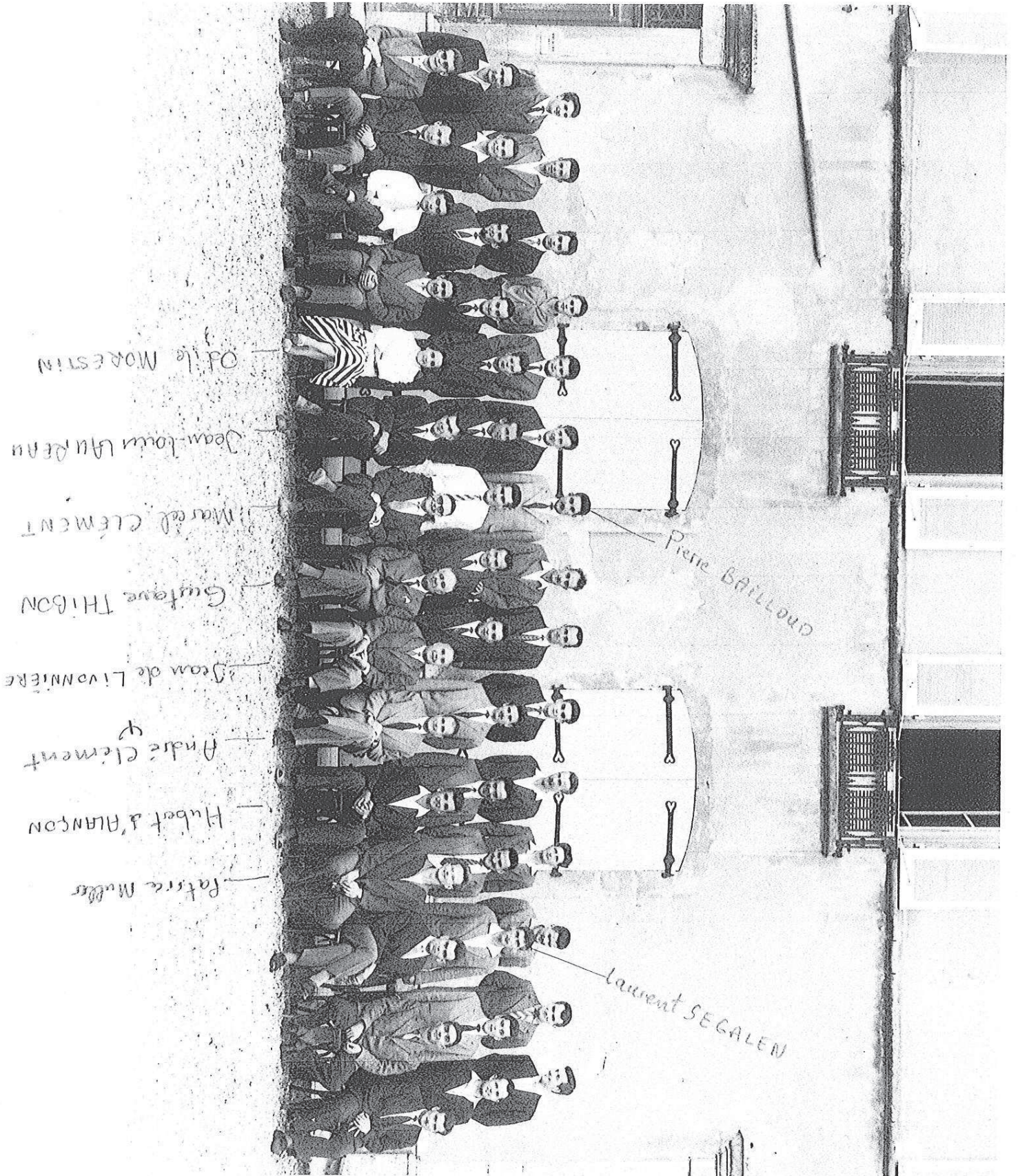
Situation du CENTRE



1/200.000^e

CJ MVA - Année 60-61 -

Juin 61 - Jour des examens



Annexe XXIII

AJR-INRA, 1JR12, Manifeste « Campagnes et société », 1983, 4 p.

Des solutions
existent
en voici la preuve

MANIFESTE

“CAMPAGNES et SOCIÉTÉ”

Pour d'autres formes de vie, de travail et d'échange à la campagne

Notre société moderne, dont on ne peut séparer l'agriculture, est malade des modèles économiques qu'elle a construits. Ce qui a fait ses fondements économiques et sociaux, techniques et culturels, dans la période précédente, devient autant d'incertitudes et d'impasses :

- la ville comme modèle culturel et seul lieu de vie sociale,
- l'accumulation forcée des moyens de produire,
- le travail salarié comme condition d'existence.

Avant d'en arriver là, ce type de développement, en intégrant la production agricole, en industrialisant l'agriculture, a exclu la grande majorité des agriculteurs de la participation aux transformations sociales et culturelles de notre société :

- les cultures paysannes anciennes sont refoulées, détruites,
- les modèles techniques sont imposés du dehors,
- la vie paysanne est subordonnée à la poursuite d'un progrès technique et économique qui n'est pas le sien.

Mais, certains, plus défavorisés et plus conscients, sont passés d'une résistance passive et individuelle à une résistance active et collective à la diffusion de ce modèle. Dans le même temps, l'éclatement du milieu traditionnel a permis des ruptures et des ouvertures vers le reste de la société : des aspirations nouvelles sont nées, des exigences fortes sur les conditions de vie et de travail se manifestent partout.

Ainsi, nous pensons que les agriculteurs, d'abord exclus des transformations profondes de la société, ne doivent pas se replier dans cette exclusion, dans un corporatisme protégé. Une autre voie apparaît : se réapproprier ses conditions de vie et de travail, s'ouvrir aux meilleures évolutions de la société d'aujourd'hui, répondre aux attentes des urbains pour des modes de vie différents, contribuer positivement à la construction de la culture moderne.

Ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est le développement d'un mouvement social qui orchestre toutes les aspirations nouvelles, qui favorise toutes les initiatives et diffuse, déjà, les premières réalisations. Pour produire ce qu'il promet, ce mouvement social a besoin de garanties réelles d'un pluralisme des voies de développement ; il lui faut les moyens de maîtriser et d'orienter des choix techniques et des modèles de développement vers la réalisation de la culture nouvelle dont il est porteur. Dans le système économique dominant les modèles dits « viables » le sont en fait pour une minorité alors qu'ils impliquent la disparition des autres.

Au contraire, nous voulons mettre en œuvre à partir de toutes les possibilités biologiques et sociales de chaque région, des solutions viables pour le plus grand nombre possible, dans le cadre d'un projet social et collectif de développement.

Ainsi, le développement pour et par tous, c'est prendre à contre-pied un système sélectif et technocratique qui produit et qui exploite l'individualisme :

- c'est restaurer les autonomies centrées sur des solidarités et des complémentarités locales, régionales, et inter-régionales,
- c'est enrichir le mouvement social de la profusion des expériences locales,
- c'est en somme, construire collectivement un espace agricole et rural dans lequel chacun trouve et fait sa place et son emploi.

Développer l'intérêt et l'intelligence du travail paysan

Pour maintenir et développer l'emploi dans les zones rurales, il ne suffit pas d'augmenter les quantités produites destinées à des marchés encombrés, il faut élargir le champ des activités agricoles et rurales de tout ce qui a été négligé, jugé non rentable dans le système économique dominant. Au-delà de la double activité, il faut réinventer la pluriactivité, ou plutôt une **activité agricole et rurale diversifiée, riche**, qui valorise toutes les ressources, qui valorise les productions de l'espace rural, qui valorise les travailleurs.

Valoriser les richesses des campagnes, y créer en nombre suffisant des emplois, exige sans aucun doute de repenser les systèmes de production ; prise de conscience à laquelle on entend aujourd'hui donner une consécration politique officielle. Mais il ne suffira pas de dénicher quelques créneaux

nouveaux, c'est toute la politique d'interventions économiques publiques qui doit être repensée dans cette perspective.

Une politique pour des emplois exigera elle-même une clarification des statuts des différents travailleurs, des exploitations agricoles et des secteurs connexes dans le sens de leurs aspirations : vivre dignement et maîtriser intellectuellement et affectivement son travail, disposer de temps de formation libérés pour définir et conforter son projet d'activité.

Cette clarification est indispensable pour que soit admise une maîtrise sociale de la production et des moyens de produire en agriculture. Cette maîtrise suppose une séparation juridique entre le statut de l'agriculteur et celui de son outil de travail.

Construire les agricultures locales face au système dominant Renforcer les solidarités avec les forces sociales concernées

L'intégration de l'agriculture a développé des modèles spécialisés et concentrés, organisés dans des filières verticales reliées aux firmes d'amont et d'aval, qui font des agriculteurs leurs « manars » ; les divisent, et aggravent leurs conditions de travail. Ces modèles verticaux ignorent leur environnement local, les exploitations sélectionnées et industrialisées qui forment leur base ont du mal à se reproduire.

Il faut faciliter des **projets plus horizontaux, plus polyvalents**, qui tiennent compte et valorisent les caractéristiques de l'espace rural en le reconstituant. Ces projets par nature éclatent les cadres des filières verticales et corporatives.

Le véritable sens du développement c'est la rencontre entre une volonté politique nationale (qui définit des moyens en particulier par la voie de la nouvelle planification) et des volontés locales. Mais pas plus qu'un projet local n'est une addition de filières, une politique de développement agricole n'est l'addition de politiques locales. Il met en jeu tout un mouvement social et culturel.

L'espace local doit cesser d'être un espace passif qui n'est que le reflet du fonctionnement d'une économie qui se décide ailleurs. Il faut échapper aux dépendances subies, faire par soi-même ce qui est possible, maîtriser les choix des techniques et des manières de produire ; il faut reconstituer les échanges locaux, reconstruire les dynamismes qui font une vie locale riche d'initiatives.

Cette reconstitution de l'espace rural où la vie sociale et les dynamiques professionnelles s'enrichissent mutuellement passe par des réalisations associatives et collectives, des coopérations au niveau de la production et de la consommation, par un développement de voisinage trop négligé, sinon asphyxié, dans la période précédente.

Autonomies locales et non autarcies : il faut dépasser les relations producteurs-consommateurs, réinventer les relations entre villes et campagnes, s'ouvrir aux projets nouveaux à travers lesquels se fait l'avenir.

Multiplier les propositions pour un autre développement

Ce mouvement social, auquel nous souhaitons contribuer, est jeune, mais il est ambitieux ; il faut à la fois affirmer et protéger son identité et ménager des espaces multiples d'initiative

et de liberté : le pluralisme des voies de développement doit être réel et, en cas de besoin, les recours toujours possibles. Il faut exiger de la politique agricole qu'elle aille au devant de

nos volontés et faire en sorte que les mesures qui sont et seront prises ne soient pas détournées. Il faut obtenir une extension du principe du pluralisme, reconnu sur le plan syndical, pour déverrouiller le monde rural : pluralité des structures et des lieux où s'élaborent les projets de développement, de formation...

Il faut obtenir que des groupes porteurs de projets de développement puissent bénéficier de garanties réelles pour les mener à bien (contrat passé avec les pouvoirs publics).

1 Le système de normes qui encadrent les activités agricoles et rurales doit être profondément transformé. Il est conçu pour favoriser la diffusion d'un modèle unique tant pour le nord que pour le sud, pour la plaine que pour la montagne ; il repose sur l'importance du foncier et sur la capacité d'investir (cf. la SMI). Nous avons besoin de systèmes qui visent la création d'emplois nouveaux au moindre coût, qui favorise la diversité des initiatives.

2 Des agriculteurs ont trouvés des solutions qui permettent de vivre sur des petites dimensions, mais il y a tous les autres, qui n'ont pu adopter le modèle de développement unique pro-

posé jusqu'ici. Nous avons besoin d'une structure de développement, c'est à dire des hommes qui s'engagent dans cette cause, et un budget propre qui leur permette d'agir, qui soit le moyen réel d'inventer de mettre au point et de diffuser les modèles d'agriculture diversifiés et appropriés aux situations locales.

3 Le capital des connaissances nécessaires à la construction de ces modèles n'est pas encore pleinement constitué, les modèles dominants ayant mobilisé l'essentiel des efforts. Cependant, les expériences, les réalisations ont déjà commencé dans les petites agricultures, dans les zones défavorisées. Il faut réintroduire ces agriculteurs là, qui anticipent et qui innovent dans les systèmes de formation, de recherche et de développement : pour cela il faut les libérer pour une part de leur temps, et les remplacer sur leur exploitation. Parallèlement, ceux qui s'installent doivent le faire progressivement, s'insérer dans leur nouveau milieu local, trouver et aménager leur future exploitation, organiser leurs débouchés. C'est pourquoi il faut penser dans un même ensemble, un même bloc, recherche-développement, formation, remplacement, installation, et construire des articulations locales dynamiques de ces fonctions indispensables pour l'apparition de modèles de développement nouveaux.

Des solutions existent : il faut en débattre collectivement, les diffuser, en proposer d'autres, les multiplier les unes par les autres.

Mieux vivre à la campagne c'est possible

Si vous souhaitez vous associer à ce travail vous pouvez prendre contact avec les deux personnes servant de relais.

Gilles ALLAIRE
6 rue de la Madeleine
31000 TOULOUSE. Tél. (61) 73.81.75

Claude BRIAND
9 rue de la Poste
38000 GRENOBLE. Tél. (76) 87.18.75

.../...

« Après vingt ans de modernisation accélérée, de standardisation et d'informatisation des campagnes nombreux sont ceux qui individuellement ou en groupe refusent la modernisation et le développement à sens unique. Ils inventent d'autres manières de produire et d'échanger, d'autres modes de voisinage et d'entraide, de relations avec les urbains et les consommateurs.

Le manifeste «Campagnes et Société» est le fruit de la rencontre de certains d'entre eux, paysans, animateurs, chercheurs, originaires de plusieurs régions (Alpes, Languedoc, Pyrénées, Massif Central).

Ils le proposent à tous ceux qui s'y reconnaîtraient.

Ce texte a été diffusé lors des différentes réunions organisées dans le cadre des Etats généraux du développement agricole. Il a donné lieu à de nombreux débats et de prises de position. Il apporte la preuve qu'aujourd'hui existe une réelle volonté d'autres modes de développement pour l'agriculture

D'ores et déjà en 1983, des rencontres sont prévues entre ces divers groupes. La première aura lieu à la fin février 1983 au Pays Basque.»

Ce manifeste a été élaboré par:

- .GILLES ALLAIRE (Revue Nouvelles Campagnes).
- .Jean-Marie BENCE (Groupe National Rural de Peuple et Culture).
- .Bruno BERNARD (MIVOC-SDTP . Agriculteur dans l'Hérault).
- .Pierre BONNEFOUS (Larzac-Animateur).
- .Claude BRIAND (Groupe National Rural de Peuple et Culture).
- .Armand CACHENAUT (Eleveur - Fédération Ovine - Pyrénées Atlantique).
- .Christian GAUDE (Agriculteur - CEP Isère).
- .Jean-Claude GUILLET-REVOL (Agriculteur - CDJA Isère).
- .Christian LAMY (Groupe National Rural de Peuple et Culture).
- .Michel LANUSSE (Agriculteur - Pyrénées Atlantique).
- .Jean LE MONNIER (Groupe National Rural de Peuple et Culture).
- .Marie-Jo MATHEY (Agricultrice - Larzac).
- .Pierre MULLER (CEP - Isère - Université de Grenoble).
- .François PERNET (CEP - Isère - Université de Grenoble).
- .Antoine ROUDEZ (Animateur Nouvelles Campagnes).
- .Egizio VALCESCHINI (Revue Alternatives Paysannes Grenoble).

PRIX DU DOCUMENT : 10F

Annexe XXIV

Cinq notices biographiques de personnalités
ayant joué un rôle-clé dans la construction
de l'appareil de développement
en Isère et en Savoie

Cinq notices biographiques de personnalités ayant joué un rôle-clé dans la construction de l'appareil de développement en Isère et en Savoie¹ :

Albert Genin :

Né à Burg d'Oisans (Isère) en 1911, petit exploitant agricole en montagne dans la région de la Matheysine, il est syndic régional adjoint de l'Isère sous la Coprative paysanne de Vichy. Élu au début des années 1950 président de la FDSEA de l'Isère, il est également secrétaire générale de la FNSEA de 1951 à 1961. A ce titre il est l'auteur d'un rapport déterminant sur la promotion des exploitations familiales au Congrès national de la FNSEA en 1951. Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère à partir de 1960, il s'installe dans une nouvelle exploitation de sixante hectares en plaine, toujours en Isère. Fondateur de la coopérative « Dauphilait », Albert Genin devient président de la très grande coopérative ORLAC, qui succède à la première. Il occupe ensuite diverses positions dans des commissions nationales : membre du Comité national du Commerce extérieur, de la Commission de la production agricole du Commissariat général au Plan, de la Commission supérieure nationale des prestations familiales agricoles. Il est nommé président de la Commission de l'Agriculture en vue de l'établissement du Ve et Vie Plan, et devient vice-président d'honneur du Centre des Démocrates Socialistes. Dans les années 1970, il quitte l'Isère pour s'installer avec ses fils dans une très grande exploitation (200 à 300 hectares) de la plaine de l'Allier.

Lucien Biset :

Lucien Biset : né en 1913 en Savoie, éleveur sur une exploitation moutonnaise en plaine près d'Aix-les-Bains, il est syndic de l'Union régionale de la Coprative agricole en 1943. Président de la Fédération nationale des producteurs de lait de la Libération jusqu'à la fin des années 1960, il est à ce titre administrateur de la FNSEA, dont il devient secrétaire-adjoint en 1953. Président de l'Association de coordination des techniques agricoles (ACTA), il occupe une position stratégique dans les questions de vulgarisation, puisque l'ACTA ambitionne de coordonner les efforts des associations spécialisées et des coopératives en la matière. A ce titre, il soutient notamment la fondation de l'Association de formation et de perfectionnement agricole et la création du centre de formation de Trie-Château à la fin des années 1950. Élu à la Chambre d'agriculture de la Savoie en 1952, il en devient président en 1959, fonction qu'il conserve jusqu'en 1979. Dans le même temps, et en dépit des difficultés économiques qu'il rencontre sur sa propre exploitation, il devient président de l'Union nationale des coopératives d'insémination, puis président de l'Institut technique d'élevage bovin. Il est un des principaux artisans de l'engagement de la Chambre d'agriculture de la Savoie dans le tournant de la qualité. Ardent défenseur de l'agriculture de montagne au sein de l'APPCA et du Conseil économique et social, dans lequel il siège de 1947 à 1954 puis de 1959 à 1975, il est notamment intervenu au Commissaire européen Siccardi-Mansholt en 1971 au cours d'un débat télévisé qui a un grand retentissement. L'image construite autour de Lucien Biset est celle du paysan modèle, issu d'une région de petites exploitations laitières, engagé corps et bien dans le projet modernisateur afin de défendre la promotion des exploitations familiales, en particulier dans les régions de montagne.

¹ Les notices biographiques concernant Albert Genin, Fréjus Michon et Richard Didier, sont en grande partie reprises sur les notices présentées dans la thèse de Jean-Samuel Martin. Voir Martin, J.-S., *Le monde rural laissé pour compte de la modernisation agricole : de la zone-témoin au comité de pays ou comment la politique d'aménagement rural tente de suppléer la politique agricole*, thèse de 3e cycle de géographie sous la direction de Christian Lacrétix, Université Grenoble 2, 1982, p. 326-329. La notice biographique de Lucien Biset est reprise de la thèse de Mélanie Atrux-Tallau. Voir Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brellet, Université Lyon 2, 2010, p. 776-779.

Fréjus Michon :

Né en 1924, membre de la JAC dès 1941, résistant dans le maquis de l'Oisans dès 1943, il est membre du comité départemental de libération au titre des mouvements de jeunesse agricole. Agriculteur sur une petite exploitation dans la région de moyenne montagne de la Matheysine, il participe à la création de la CGA au Congrès de l'Hôtel de Ville de Paris en 1945. Vice-président du CNJA en 1947, il est également membre du Secrétariat national de la JAC. Il laisse la direction du CNJA en 1953 et devient président de la Fédération régionale des producteurs laitiers en 1953, et membre, à ce titre, du bureau de la FDSEA de l'Isère. En 1954, il est secrétaire national adjoint de la Fédération nationale des producteurs laitiers présidée par Lucien Biset. Président de la FDSEA de 1961 à 1971, vice-président de la FNSEA de 1966 à 1975, il est aussi secrétaire général de la Chambre d'agriculture de l'Isère en 1959, puis vice-président en 1964, et enfin, président en 1974, ce qui lui permet de devenir secrétaire adjoint de l'APCA. Il est le successeur désigné d'Albert Genin. Président de la très grande coopérative ORLAC en 1975, il est également impliqué dans les instituts européens en étant membre de plusieurs comités consultatifs européens à partir de 1967, avant de devenir membre, au titre de la coopération, du comité des organisations professionnelles agricoles européennes, qui est l'interlocuteur légitime de la Commission européenne agricole. En 1980, il est élu président de la Fédération nationale des coopératives laitières, et président de la Confédération nationale de la Mutualité, du Crédit et de la Coopération agricole (CMMCA), une des quatre grandes organisations professionnelles dominantes. De 1965 à 1980, il est également président de la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM). En outre, candidat MRP battu aux élections législatives de 1958, il est néanmoins devenu dans les années 1970 responsable de la Commission agricole de l'UDF.

Richard Didier :

Né en 1927, aide familiale dans une petite exploitation du Bas-Dauphiné (Isère), il devient rapidement secrétaire fédéral de la Jeunesse agricole catholique (JAC), puis permanent de la JAC au niveau du département. Fondateur, avec Fréjus Michon, du Cercle départemental des Jeunes agriculteurs de l'Isère, il est secrétaire général du CNJA de 1957 à 1958. Il occupe une position-clé dans l'appareil de vulgarisation en devenant président de la Commission technique de la FDSEA à partir de 1956. Président de la FDSEA à partir de 1974, et membre du bureau directeur de la FNSEA, il est désormais installé dans la plaine de la Bièvre sur une exploitation relativement importante. Secrétaire général puis vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Isère dans les années 1970, il est également vice-président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), président de l'Association régionale d'économie rurale (ARER), vice-président de l'Institut de gestion et d'économie rurale (IGER), il est d'ailleurs un des pionniers de l'introduction de méthodes de gestion dans le département. Il est aussi président de l'Union régionale des coopératives agricoles. Sur le plan politique, toujours dans les années 1970, il est membre du Centre des Démocrates Socialistes.

Gilbert Delaunay :

Né en 1924 dans l'Eure, il arrive en Savoie après la fin de la guerre, son père ayant pris la direction de l'hôpital d'Aix-les-Bains. Ingénieur de l'Institut agricole de l'Université de Toulouse de la promotion 1946, il est expert agricole et financier près de la Cour d'Appel des tribunaux de Chambéry, ingénieur-conseil auprès de divers organismes agricoles. Il devient le premier agent technique de la zone-témoin de Bellecombe-en-Bauges en 1952. En parallèle, il suit également plusieurs CETA récemment constitués. Premier salarié du service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie au moment de sa création en 1955, il en est de fait le directeur. Il devient rapidement directeur de la Chambre d'agriculture, fonction qu'il occupe jusqu'à son départ en retraite en 1984. Contrairement à d'autres directeurs de Chambres se concentrant sur les tâches administratives, Gilbert Delaunay conserve d'importantes prérogatives dans l'orientation des activités du Service technique, qui devient ensuite Service d'utilité agricole départemental (SUAD). Relai privilégié du président de la Chambre d'agriculture Lucien Biset dans le département, lequel est souvent accaparé par ses mandats nationaux, il participe activement aux débats concernant les orientations de la politique agricole. Il s'investit notamment dans la défense de l'agriculture de montagne et la promotion des produits de qualité, d'abord en encourageant les initiatives individuelles des conseillers agricoles sur le plan local, puis en proposant que ce modèle de développement devienne l'objet même de la politique agricole départementale au tournant des années 1980.

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Remerciements..... | 5 |
| Sommaire..... | 7 |
| Table des sigles..... | 13 |
| Introduction générale..... | 17 |
| Première partie : Les instruments du progrès (1945-1959)..... | 66 |
| Chapitre 1 : Produire sans reproduire, l'économie politique de la modernisation agricole..... | 72 |
| <u>1. La mobilisation générale : planification et mise à contribution des régions défavorisées en vue de la reconstitution du potentiel agricole national après la Libération.....</u> | <u>74</u> |
| 1.1. La Reconstitution agricole dans le Vercors : les limites de l'efficacité d'une opération exemplaire..... | 75 |
| 1.1.1. <i>Le conflit des administrations</i> | 77 |
| 1.1.2. <i>Un dispositif d'incitation à la modernisation</i> | 83 |
| 1.1.3. <i>La redistribution incontrôlée des biens matériels et symboliques</i> | 86 |
| 1.2. L'identification de la spécificité montagnarde dans la perspective d'une modernisation planifiée..... | 93 |
| 1.2.1. <i>Les travaux de la Commission de modernisation de la vie rurale en montagne</i> | 94 |
| 1.2.2. <i>L'enquête de la FAO sur l'agriculture alpine</i> | 96 |
| <u>2. L'accroissement continu de la productivité du travail agricole, un nouveau référentiel politique à instituer.....</u> | <u>101</u> |
| 2.1. Penser la rationalisation du travail agricole sur le modèle de l'industrie..... | 102 |
| 2.1.1. <i>Les créations du Centre d'Études Techniques Agricoles du Mantais et de l'Institut d'Organisation Scientifique du Travail en Agriculture</i> | 102 |
| 2.1.2. <i>L'hypothétique industrialisation de l'agriculture</i> | 107 |
| 2.2. Les missions de productivité ou la recherche d'un nouvel élan politique..... | 110 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.2.1. <i>La constitution d'une élite de la modernisation agricole</i> | 110 |
| 2.2.2. <i>Une fascination relative : récits croisés de deux expériences américaines</i> | 115 |
| 2.3. <i>La Vulgarisation agricole au miroir de l'Agricultural Extension</i> | 117 |
| 2.3.1. <i>Un modèle d'encadrement technique</i> | 117 |
| 2.3.2. <i>Le County Agent, un conseiller agricole idéalisé</i> | 122 |

Chapitre 2 : De la vulgarisation du progrès technique à l'encadrement des exploitations familiales agricoles : trois dispositifs de sélection et de promotion..... 130

1. Un agrarisme technicien : deux appropriations distinctes du projet modernisateur..... 133

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.1. Réduire la distance : l'expérience des villages-témoins..... | 134 |
| 1.1.1. <i>La création des villages-témoins par l'Association Générale des Producteurs de Blé</i> | 134 |
| 1.1.2. <i>L'exemple du village de Saint-Didier-de-la-Tour en Isère</i> | 136 |
| 1.1.3. <i>L'agent technique et le financement conditionnel, instruments de la modernisation agricole</i> | 141 |

1.2. « Monter dans le train du Progrès » : l'expérience des Centres d'Études Techniques Agricoles de « petites cultures »..... 145

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.2.1. <i>La création des CETA de « petites cultures » portée par « la révolution fourragère »</i> | 145 |
| 1.2.2. <i>L'exemple du CETA de Chambéry-Nord</i> | 149 |
| 1.2.3. <i>L'héritage de la Jeunesse Agricole Catholique : l'ingénieur au service des adhérents du CETA</i> | 152 |

2. Un creuset technique en forme de compromis politique : l'expérience des zones-témoins..... 158

| | |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| 2.1. Appeler le territoire à comparaître..... | 161 |
| 2.1.1. <i>Établir un périmètre de modernisation</i> | 161 |
| 2.1.2. <i>L'exemplarité des zones-témoins</i> | 165 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.2. Gagner la confiance des agriculteurs..... | 168 |
| 2.2.1. <i>L'effet de couple : la nécessaire complicité de l'agent technique et du président de Groupement de Productivité Agricole</i> | 168 |
| 2.2.2. <i>L'amorce collective des changements individuels</i> | 171 |
| 2.2.3. <i>La lutte pour la définition du statut des agents techniques</i> | 176 |
| 2.3. La modernisation à marche forcée..... | 179 |
| 2.3.1. <i>Subventions et prêts bonifiés : des instruments d'incitation à l'investissement</i> | 179 |
| 2.3.2. <i>La sélection des « bons » agriculteurs</i> | 185 |
| 2.3.3. <i>La reconnaissance du travail de conseil</i> | 189 |

Chapitre 3 : L'invention du métier de conseiller et l'économie morale de la modernisation du monde agricole.....200

1. Réflexions croisées sur la fonction de médiateur du « progrès » : l'idéal du technicien humaniste.....203

1.1. L'harmonisation des rapports entre agriculteurs et techniciens selon Économie et Humanisme.....204

1.2. Les ingénieurs et le métier de conseiller agricole.....208

1.3 « Le conseiller agricole et la vulgarisation » selon les Chambres d'agriculture.....213

2. Extension du domaine de la vulgarisation.....218

2.1. Le renouveau des Chambres d'agriculture : l'exemple de la création du Service technique de la Chambre d'agriculture de la Savoie.....219

2.2. Un montage institutionnel complexe : la création de la Commission technique au sein des organisations professionnelles agricoles de l'Isère.....225

2.3. Une opposition de styles : le conseiller, l'instituteur et l'agent technico-commercial.....228

 2.3.1. *La distinction : le « sens rural » des premiers conseillers*.....228

 2.3.2. *Comment devient-on technicien d'une Chambre d'agriculture à la fin des années*

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1950 ? <i>Vies parallèles de deux techniciens exemplaires</i> | 231 |
| 2.3.3. <i>La visite individuelle ou le corps du conseiller à l'épreuve de l'altérité paysanne</i> | 234 |
| 3. <u>Le statut de conseiller agricole de 1959 : une première reconnaissance officielle</u> | 241 |
| 3.1. Les affrontements institutionnels préalables au décret d'avril 1959..... | 242 |
| 3.1.1. <i>Les Services agricoles à contre-temps : l'échec des Foyers de Progrès agricole</i> | 242 |
| 3.1.2. <i>Un jeu à trois : l'État, le syndicalisme et les Chambres d'agriculture</i> | 246 |
| 3.2. Les décrets de 1959 et le métier de conseiller agricole..... | 249 |
| Conclusion de la première partie | 258 |
| Deuxième partie : Une profession de foi (1959-1972) | 262 |
| Chapitre 4 : Une prudente émancipation : la formation d'un nouveau groupe professionnel (1959-1966) | 270 |
| 1. <u>Les nouveaux cadres de la vulgarisation : cohésion départementale et autonomie locale</u> | 273 |
| 1.1. Les Services techniques des Chambres d'agriculture : une communauté de contraintes pour l'exercice du métier de conseiller..... | 274 |
| 1.1.1. <i>Les constructions parallèles des Services techniques des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie</i> | 274 |
| 1.1.2. <i>L'homogénéisation des conditions de travail</i> | 278 |
| 1.2. L'expérience du groupement : une épreuve de vérité pour les conseillers..... | 282 |
| 2. <u>Le discours de la méthode : les centres de formation et la formalisation des techniques de conseil</u> | 288 |
| 2.1. Les premières réflexions sur la formation des conseillers agricoles : de l'exemple des Maisons familiales rurales à la création de l'Association pour la formation et la promotion agricole..... | 290 |
| 2.2. Une institution incontournable : le Centre de Trie-Château..... | 294 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.3. Deux structures périphériques : le Centre d'Anjou en Isère et le Centre d'Etcharry dans les Pyrénées-Atlantique..... | 301 |
| <u>3. L'unité syndicale, condition de l'affirmation du groupe professionnel.....</u> | <u>308</u> |
| 3.1. L'émergence d'un syndicalisme de conseillers agricoles..... | 309 |
| 3.1.1. Cadres, employés, conseillers : une lente différenciation..... | 309 |
| 3.1.2. L'unité par la recherche d'emploi : la création de l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs, et techniciens de l'agriculture en 1954..... | 311 |
| 3.2. La construction d'une représentation unitaire de la profession de conseiller agricole ... | 314 |
| 3.2.1. Le Congrès national de l'UNACVA à Néris-les-Bains en 1961 : un premier travail d'identification des conseillers agricoles sur le plan national..... | 314 |
| 3.2.2. Le Congrès national de l'UNATCA à Vichy en 1964 : justifier l'autonomie relative d'un groupe professionnel émergent..... | 316 |
| 3.2.3. Une organisation, trois syndicats : divergences de points de vue sur l'avenir du métier de conseiller..... | 320 |
| Chapitre 5 : La professionnalisation inachevée des conseillers agricoles (1966-1972) | 328 |
| <u>1. Employés d'utilité agricole : vers un encadrement resserré des activités des conseillers agricoles.....</u> | <u>331</u> |
| 1.1. Deux nouvelles structures d'encadrement : l'Association nationale du développement agricole et le Service d'utilité agricole départemental..... | 332 |
| 1.2. Accroissement des disparités départementales et premières divergences des modèles de développement..... | 334 |
| 1.3. Le conseiller animateur : entre ruralisation des activités de conseil et désaffection des responsables locaux..... | 338 |
| 1.4. Naissance de « la crise du développement » : le choc de la publication des rapports Vedel et Mansholt..... | 341 |

2. Entre éducation permanente des professionnels et formation continue des salariés : les enjeux politiques de la formation pédagogique des conseillers.....344

2.1. La régionalisation de la formation continue : une volonté des employeurs d'accroître leur contrôle sur le contenu des enseignements.....345

2.2. L'expérimentation pédagogique au sein de l'AFPA : une réflexion méthodologique au service de l'autonomie professionnelle.....347

2.3. La sélection des candidats au métier : l'exemple des journées préparatoires à l'examen de Centre B en janvier 1966.....350

2.4. La création du premier diplôme de conseiller agricole : le décret du 7 septembre 1970.....354

3. Syndiquer de simples salariés ou protéger des professionnels autonomes : l'unité du groupe fragilisée.....357

3.1. L'adaptation des syndicats de conseillers au nouveau référentiel politique du développement agricole.....358

3.2. Faire cause commune : la lutte pour la signature de conventions collectives protégeant les personnels techniques des Chambres d'agriculture.....362

3.3. La fin des revendications syndicales unitaires : entrer dans la lutte des classes ou demeurer au service des agriculteurs.....365

Chapitre 6 : Le bonheur dans la modernité.....374

1. Les ruses de la modernisation.....376

1.1. La métis des conseillers agricoles ou comment prendre les agriculteurs dans les filets du développement.....377

1.1.1. Des tours et des détours : tirer parti d'un répertoire d'actions aux effets

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>spectaculaires</i> | 377 |
| 1.1.2. <i>Des exploits : faire la preuve de son ingéniosité en situation de crise</i> | 381 |
| 1.2. Devenirs-minoritaires dans la modernisation agricole..... | 385 |
| 1.3. Les conseillers ont-ils cru à la modernisation ?..... | 392 |
| <u>2. La formalisation des techniques du métier de conseiller</u> | 396 |
| 2.1. Prendre la mesure du Progrès..... | 397 |
| 2.1.1. <i>L'introduction de la gestion en agriculture</i> | 397 |
| 2.1.2. <i>Les techniques de gestion intégrées à la panoplie du métier de conseiller</i> | 401 |
| 2.1.3. <i>Technicisation des procédés, spécialisation des conseillers</i> | 406 |
| 2.2. Animer les passions des agriculteurs..... | 411 |
| 2.2.1. <i>Les techniques d'animation des groupements agricoles</i> | 411 |
| 2.2.2. <i>L'enseignement de la psychosociologie au Centre de formation de Trie-Château</i> | 414 |
| 2.2.3. <i>Le conseiller, l'animateur et le technicien</i> | 418 |
| <u>3. Le métier de conseillère</u> | 423 |
| 3.1. Composer avec de puissants cadres normatifs..... | 425 |
| 3.1.1. <i>La persistance des conceptions issues de l'enseignement ménager</i> | 425 |
| 3.1.2. <i>Promouvoir la femme collaboratrice du mari</i> | 427 |
| 3.1.3. <i>La subordination des conseillères au sein des organisations professionnelles</i> | |
| <i>agricoles</i> | 429 |
| 3.2. La genderisation des techniques du conseil en agriculture..... | 431 |
| 3.2.1. <i>Un répertoire d'actions commun avec les conseillers</i> | 431 |
| 3.2.2. <i>Les conseillères dépossédées des techniques d'aide à la prise de décision</i> | 433 |
| 3.2.3. <i>L'appropriation des techniques d'expression</i> | 434 |
| 3.3. Le féminisme discret des conseillères agricoles..... | 437 |
| 3.3.1. <i>Au bonheur des dames : un social feminism à la française</i> | 437 |
| 3.3.2. <i>La solitude des nombres premiers</i> | 440 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Conclusion de la deuxième partie | 446 |
| Troisième partie : L'impossible développement (1972-1983) | 450 |
| Chapitre 7 : L'efficacité des conseillers agricoles en question : réformes du développement et nouveau régime d'encadrement du conseil agricole | 458 |
| <u>1. La critique managériale de l'action des conseillers agricoles</u> | 461 |
| 1.1. Maîtriser le coût du développement agricole : les justifications de la réforme de l'ANDA en 1972..... | 462 |
| 1.2. La constitution du groupe de pression « Horizon 80 », signe de la montée en puissance des organismes économiques..... | 468 |
| 1.3. Mesure de l'efficacité et coordination des actions de conseil, nouveaux impératifs du développement agricole..... | 473 |
| <u>2. Orientation, coordination, et contrôle : la bureaucratisation du travail des conseillers</u> | 479 |
| 2.1. Un instrument de gestion pour encadrer le travail des conseillers : le Plan pluriennal de développement agricole..... | 480 |
| 2.2. Un instrument de gestion pour encadrer l'investissement des agriculteurs : le Plan de développement agricole..... | 483 |
| 2.3. Un projet avorté : reconstituer une « filière du Progrès » sous l'autorité de l'État..... | 488 |
| <u>3. Les institutions des conseillers agricoles fragilisées par les « réformes redondantes » du développement</u> | 492 |
| 3.1. La dissolution de l'AFPA ou la fin d'une hétérotopie..... | 493 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3.2. Les résistances des syndicats de conseillers agricoles à la déprofessionnalisation du groupe..... | 498 |
| 3.3. Les tensions nouvelles à l'intérieur des SUAD : mutation des services et conflits de travail..... | 504 |

Chapitre 8 : Recherche de la base et du sommet : les nouveaux territoires des conseillers....

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <u>1. Les registres de la dissidence : trois formes de résistance intellectuelle à l'impératif productiviste.....</u> | 517 |
| 1.1. Repenser l'agronomie comme une discipline de synthèse..... | 518 |
| 1.2. Refonder la relation de conseil sur de nouvelles bases méthodologiques..... | 522 |
| 1.3. Étendre le développement agricole à l'aménagement rural..... | 525 |
| <u>2. Prendre de la hauteur : les marges actives du développement agricole.....</u> | 531 |
| 2.1. Les travaux des conseillers en faveur d'une agriculture de montagne exemplaire : la protection et la promotion des produits de qualité en Savoie..... | 532 |
| 2.1.1. <i>Un travail pionnier : la revalorisation du fromage de Beaufort.....</i> | 532 |
| 2.1.2. <i>Dépasser ses fonctions de conseiller agricole pour continuer à exercer son métier</i> | 538 |
| 2.1.3. <i>Ruralisation du métier de conseiller et constitution de fiefs.....</i> | 541 |
| 2.2. La FNGEDA, conservatoire du développement agricole..... | 544 |
| 2.2.1. <i>Conflits nationaux et arrangements régionaux</i> | 544 |
| 2.2.2. <i>Conserver l'esprit de la modernisation.....</i> | 547 |
| 2.3. Une initiative venue du dehors : le travail du CEP rural, entre dissolution du métier de conseiller et réappropriation de la fonction..... | 551 |
| 2.3.1. <i>La création du CEP rural.....</i> | 551 |
| 2.3.2. <i>Une politique de rupture.....</i> | 552 |
| 2.3.3. <i>L'invention du paysan-animateur.....</i> | 555 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.3.4. Une occasion manquée..... | 557 |
| 3. Pouvoirs périphériques : deux voies départementales distinctes..... | 562 |
| 3.1. Vers une politique de la qualité en Savoie..... | 563 |
| 3.1.1 La promotion des produits de qualité et la création de la Marque Savoie..... | 563 |
| 3.1.2. Une nouvelle orientation politique départementale..... | 567 |
| 3.1.3. Inscription régionale et revalorisation du métier de conseiller..... | 571 |
| 3.2. La question du développement territorial en Isère..... | 573 |
| 3.2.1. Le lancement de l'opération Bérengère..... | 574 |
| 3.2.2. Description du probable et prescription du possible : la construction de la typologie des agriculteurs de l'Isère en fonction de leur rapport à l'avenir..... | 578 |
| 3.2.3. Une approche micro-régionale de la diversité des rapports entre les agriculteurs et les structures du développement | 585 |
| 3.2.4. La décomposition locale du métier de conseiller et la coordination territoriale des métiers du conseil..... | 590 |

Chapitre 9 : Les États généraux du développement agricole, derniers reflets de la modernisation..... 600

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Les bons comptes des États généraux du développement agricole..... | 603 |
| 1.1. La recherche d'un second souffle pour le développement..... | 603 |
| 1.1.1. Un objectif majeur : la reconnaissance de la pluralité en matière de politique agricole..... | 603 |
| 1.1.2. Le retour à la base : la consultation des acteurs du développement au moment des États généraux du développement agricole..... | 606 |
| 1.1.3. Une enquête problématique : conseillers agricoles et agents de développement. . | 609 |
| 1.2. Introuvables conseillers agricoles..... | 612 |
| 1.2.1. Les indices de la présence déclinante mais persistante de l'institution imaginaire du métier de conseiller agricole..... | 613 |
| 1.2.2. Relire les résultats de l'enquête Rémy/IPSOS : les conseillers agricoles ne sont pas des agents de développement comme les autres..... | 618 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.2.3. <i>Qui sont les conseillers agricoles en 1982 ?</i> | 623 |
| 1.3. Des États généraux sans Révolution..... | 629 |
| 1.3.1. <i>Les conclusions des États généraux du développement agricole</i> | 629 |
| 1.3.2. <i>La fin de la modernisation</i> | 634 |
| | |
| <u>2. Fin de partie : décomposition du métier de conseiller et recomposition des métiers du conseil agricole</u> | 641 |
| | |
| 2.1. L'héritage effacé..... | 643 |
| 2.1.1. <i>La fragmentation du métier de conseiller</i> | 643 |
| 2.1.2. <i>L'impossible récit : volubilité privée et silence public</i> | 647 |
| | |
| 2.2. Le développement après la modernisation : trois lignes de fuite à partir du métier de conseiller agricole..... | 652 |
| 2.2.1. <i>L'approche systémique : la création de TRAME et l'exemple de la Relance agronomique</i> | 652 |
| 2.2.2. <i>L'approche territoriale : la création des dispositifs de développement territorial et l'exemple de la création du GIS-Alpes du Nord</i> | 657 |
| 2.2.3. <i>L'approche psychosociologique : la création de nouvelles structures de conseil en développement et le succès du GERDAL</i> | 660 |
| | |
| Conclusion de la troisième partie | 668 |
| | |
| Conclusion générale | 672 |
| | |
| Bibliographie – Références citées dans la thèse | 692 |
| | |
| Sources - Présentation des fonds consultés | 718 |
| Entretiens réalisés par l'auteur :..... | 718 |
| Archives privées recueillies à la suite des entretiens :..... | 726 |
| Archives des Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie :..... | 727 |
| Archives de Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Fonds Jacques Rémy (AJR-INRA) : | 728 |
| Archives Nationales :..... | 731 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Archives Départementales : | 731 |
| Archives de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (AFAO) : | 734 |
| Archives de la Confédération française démocratique du travail (ACFDT) : | 734 |
| Archives de la Cinémathèque du ministère de l'Agriculture : | 735 |
| Sources imprimées : | 736 |
| | |
| Table des annexes | 744 |
| | |
| Index des cartes, des graphiques, des illustrations et des tableaux | 747 |
| | |
| VOLUME D'ANNEXES TIRÉ A PART | Voir Table des annexes |